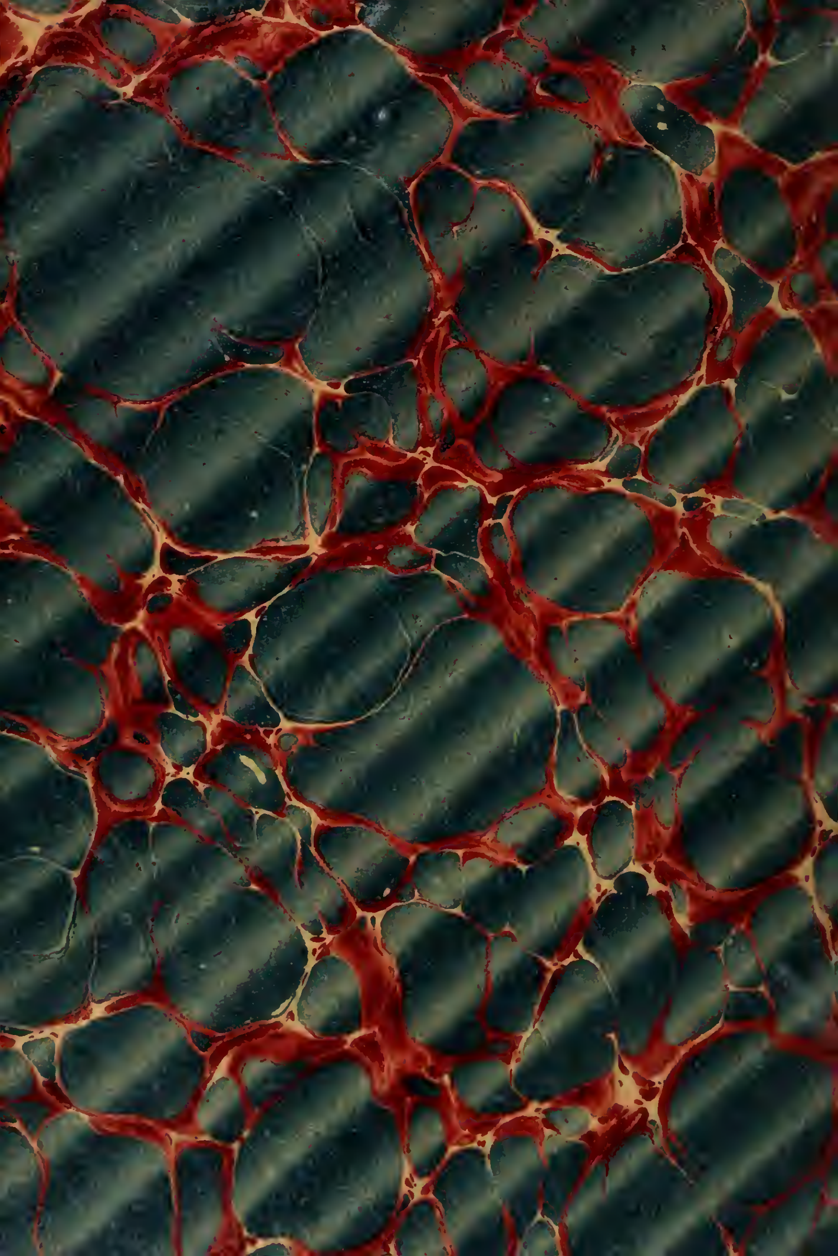
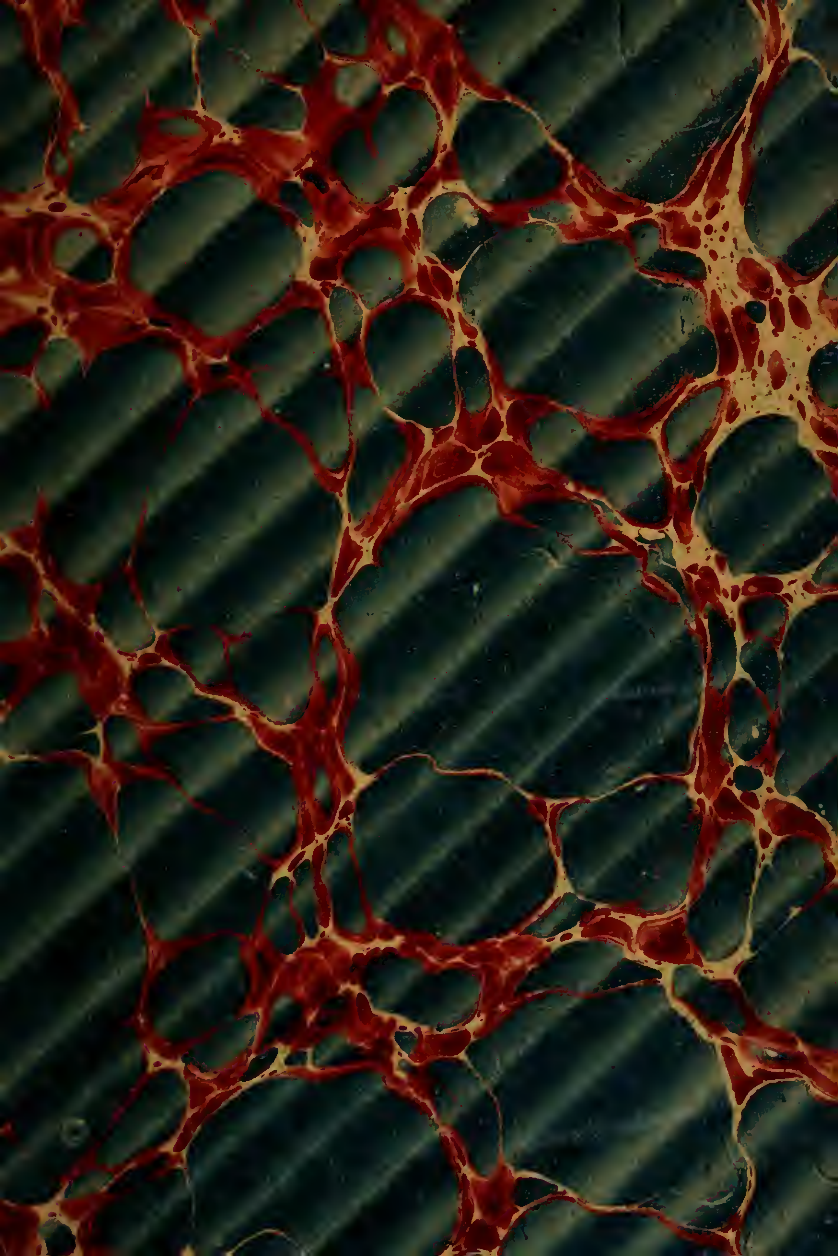








ANNALES CATHOLIQUES

AVRIL - JUIN

1893



PARIS. — IMP. G. PICQUOIN, RUE DE LILLE, 53

ANNALES CATHOLIQUES

REVUE HEBDOMADAIRE

PUBLIÉE AVEC L'APPROBATION ET L'ENCOURAGEMENT
DE NN. SS. PÈRES PIE IX ET LÉON XIII
DE LEURS ÉMINENCES Mgr LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE ROUEN
DE LL. EXC. LES CARDINAUX-ARCHEVÊQUES DE REIMS ET DE TOULOUSE
DE NN. LES ARCHEVÊQUES DE BOURGES, D'AIX ET DE BESANÇON,
ET DE NN. SS. LES ÉVÊQUES D'ARRAS, DE BEAUVAIS,
D'ANGERS, DE BLOIS, DE CAHORS, D'ÉVREUX, DU MANS, DU PUY,
DE LIMOGES, DE CHALONS, DE MEAUX, DE MENDE, DE NANCY,
DE MARSEILLE, DE NANTES, DE NEVERS, DE NIMES, D'ORLÉANS, DE PAMIERS
DE SAINT-CLAUDE, DE SAINT-DIÉ, DE TARENTAISE, DE TROYES, D'AUTUN,
DE VANNES, DE SÉEZ, DE FRÉJUS, D'ANNECY, DE CONSTANTINE, DE FRIBOURG
DE CARACAS, DE CARTHAGÈNE, D'OLINDA, DE LÉON DU MEXIQUE, ETC

RÉDACTEUR EN CHEF

P. CHANTREL

CHEVALIER DE L'ORDRE DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION

TOME II

AVRIL - JUIN

1893

(TOME LXXXIV DE LA COLLECTION)



PARIS

9, RUE FÉROU, 9

ANNALES CATHOLIQUES

L'ENSEIGNEMENT ÉPISCOPAL

Sujets des mandements, Lettres et Instructions pastorales de NN. SS. les archevêques et évêques de France, de Belgique, de Suisse, d'Italie, d'Allemagne et d'Espagne, pour le carême de 1893.

Chaque année les premiers pasteurs de nos diocèses élèvent la voix à l'époque de la Sainte Quarantaine pour nous instruire ou nous édifier, nous consoler et nous encourager, nous communiquer les joies ou les tristesses de leur cœur, pour soutenir les intérêts sacrés de la religion, venger ses dogmes et rappeler nos devoirs.

Plusieurs fois déjà nous avons donné l'analyse ou les sujets des mandements publiés par nos vénérables *évêques préposés par l'Esprit-Saint pour gouverner l'Eglise de Dieu* SPIRITUS SANCTUS POSUIT EPISCOPOS REGERE ECCLESIAM DEI (Actes des Apôtres, XX, 28), et chaque année nous trouvons dans ce travail, des éléments précieux et variés sur les vérités dogmatiques et morales, car l'éloquence sacrée a des ressources infinies; jamais elle ne s'épuise, parce que la source d'où elle s'écoule ne tarit jamais et que les grands intérêts défendus par elle, les sublimes vérités proclamées par ses interprètes sont toujours les mêmes et lui fournissent les mêmes inspirations.

Nous avons attendu jusqu'à ce moment de la fin du carême pour commencer ce travail, parce que nous recevons encore chaque jour des pays étrangers des lettres pastorales, que nous voudrions pouvoir analyser longuement dans ce journal, on y verrait la science la plus profonde unie à la plus solide piété; mais un compte-rendu détaillé nous entraînerait trop loin, et nous nous voyons obligé de nous contenter de donner les sujets de ces lettres pastorales qui nous sont parvenues déjà au nombre de cent cinquante-huit, tant de la France, que de la Belgique, de la Suisse, de l'Italie, de l'Allemagne et de l'Espagne.

En coordonnant ces documents, nous les avons divisés en plusieurs groupes réunis sous les titres suivants:

1° Lettres pastorales ayant trait au Jubilé épiscopal de Notre

Saint-Père le Pape Léon XIII, à la papauté et à l'Eglise et nous en avons trouvé 48 dont 27 des évêques français;

2° Lettres pastorales traitant de la Sainte Famille et de son association au nombre de 9;

3° Mandements sur l'éducation de l'enfant et le courage chrétien : nous en avons 8;

4° Lettres, au nombre de 4, sur le voyage *ad limina apostolorum;*

5° Mandements sur le carême, la loi de Dieu, les vertus théologales, la prière, la communion, les enseignements et la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, sujets traités par 42 évêques dont 22 français ;

6° Lettres sur la franc-maçonnerie combattue par le cardinal-archevêque de Palerme, le cardinal-évêque de Valence, de Vérone, les évêques d'Algerho, en Sardaigne, d'Imola et de Montefeltro.

7° Enfin sujets divers développés par 32 prélats dont 22 français.

Dans ce tableau nous suivrons l'ordre des provinces ecclésiastiques, en donnant les noms des sièges épiscopaux et de leurs titulaires.

I. — France.

I. — MÉTROPOLE D'AIX

1° *Aix*, *Arles*, et *Embrun.* — (Mgr Gouthe-Soulard). — La loi de Dieu ou commandements de Dieu et la classe ouvrière.

2° *Ajaccio.* — (Mgr de la Foata). — Le Pape et primauté du pontife romain.

3° *Digne.* — (Mgr Servonnet). — La charité envers le prochain, suite des instructions des deux années précédentes sur les grands devoirs de la vie chrétienne.

4° *Fréjus.* — (Mgr Mignot). — Le caractère raisonnable de l'acte de foi, conforme à toutes les analogies de la vie, à nos besoins, à notre nature intellectuelle et morale.

5° *Gap.* — (Mgr Berthet). — Sur la Vie de la foi, fondement de la doctrine et de la vie chrétiennes.

6° *Marseille.* — (Mgr Robert). — *Triduum* de prière et de réparation, à l'occasion du sacrilége commis à Saint-Cannat.

7° *Nice.* — (Mgr Balaïn). — Sur la sainte messe pour réveiller les sentiments de la foi.

II. — MÉTROPOLE D'ALBI

8° *Albi.* — (Mgr Fonteneau). — Sur la Grâce, qui éclaire les intelligences et excite les volontés à se laisser conduire dans la voie du bien.

9° *Cahors.* — (Mgr Grimardias). — Sur l'Eglise, unie au corps de Jésus-Christ ; conséquences de cette union, devoirs qu'elle impose.

10° *Mende.* — (Mgr Baptifolier). — Le Jubilé épiscopal de Léon XIII.

11° *Perpignan.* — (Mgr Gaussail). — Principaux devoirs envers l'Eglise qui est une autorité enseignante et dirigeante.

12° *Rodez.* — (Mgr Bourret). — Comment s'y prendre pour faire accepter le christianisme aux sociétés contemporaines comme remède des plaies morales qui les travaillent: apostolat de la charité et de la prière, apostolat sacerdotal et laïque.

III. — MÉTROPOLE D'ALGER

13° *Alger.* —(Mgr Dusserre). — Les devoirs d'apostolat réciproque, sanctification personnelle, humilité, confiance en Dieu, désintéressement, sincérité et charité.

14° *Constantine.* — (Mgr Combes). — Jubilé épiscopal de N. S. P. le Pape Léon XIII.

15° *Oran.* — (Mgr Soubrier). — Association de la Sainte-Famille.

IV. — MÉTROPOLE D'AUCH

17° *Auch.* — (Mgr Gouzot). — L'esprit chrétien, beauté morale dans l'humanité, grandeur morale de ce monde, la paix dans la lumière, opposé à l'esprit révolutionnaire.

17° *Aire.* — (Mgr Delannoy). — Le courage chrétien.

18° *Bayonne.* — (Mgr Jauffret). — Le Jubilé épiscopal du Pape Léon XIII et le fait chrétien qui domine le monde, s'impose à l'histoire, à la philosophie, à la science et à l'art ; faisons-le entrer dans la trame de notre existence.

19° *Tarbes.* — (Mgr Billière). — La mission de la très sainte Vierge surtout dans son sanctuaire de Lourdes, et Jubilé épiscopal de N. S. P. le Pape Léon XIII.

V. — MÉTROPOLE D'AVIGNON

20° *Avignon.* — (Mgr Vigne). — Les principales obligations du carême, la prière, la pénitence, l'instruction.

21° *Montpellier.* — (Mgr de Rovérié de Cabrières). — L'Adoration pepétuelle du très Saint-Sacrement, son objet ou son but; dans quel esprit nous devons nous y appliquer.

22° *Nîmes.* — (Mgr Gilly). — Les enseignements de Notre-Seigneur Jésus-Christ, auxquels nous devons la connaissance que nous possédons de nos origines, du but de notre vie, et de l'élévation par laquelle Dieu nous dispose à l'atteindre.

23° *Valence.* — (Mgr Cotton). — Le Jubilé pontifical de N. S. P. le Pape Léon XIII, et la franc-maçonnerie.

24° *Viviers.* — (Mgr Bonnet). — Les devoirs des parents et leurs responsabilités, conséquences décisives de leurs actions sur la petite société dont ils sont les chefs.

(*A suivre.*) M. C. d'Agrigente.

UN PRÉLUDE AU RÈGNE DU SACRÉ-CŒUR

ASSISTANCE PROVIDENTIELLE LORS DE LA PREMIÈRE CROISADE (1098)

Par suite d'une interversion dans l'ordre du manuscrit, nous avons publié dans notre précédent numéro la seconde partie de l'intéressante étude suivante d'un collaborateur anonyme. Nous en donnons aujourd'hui la première partie, en priant nos lecteurs d'excuser cette erreur involontaire.

L'excellente revue italienne *Il Regno di Gesu Cristo*, appelle notre attention sur un grand fait historique, qui a été trop peu remarqué; ce fait est l'intervention du Sacré-Cœur de Jésus, lors de la première croisade.

A cette époque, dans des conjonctures où tout espoir humain était pérdue, le Sacré-Cœur de Jésus a tout sauvé, il a accordé aux chrétiens un succès prodigieux; dans cette protection merveilleuse, ne pouvons-nous pas trouver le présage du secours que ce divin Cœur veut apporter à l'Eglise dans la crise actuelle ?

Le 3 juin 1098 (1) après neuf mois de siège les croisés s'étaient emparés d'Antioche, grâce à la trahison d'un Arménien qui

(1) En reproduisant ce récit, d'après la Revue italienne dont l'article est traduit dans ces pages et d'après les documents historiques sur lesquels elle s'appuie elle-même, nous n'entendons aucunement nous prononcer sur le caractère extraordinaire des faits; ce jugement appartient à l'Église seule. (*Note de la Direction des Annales.*)

commandait l'une des tours de la ville et avec qui Bohémond avait noué des intelligences. L'émir Ak-Sian, gouverneur de la ville, s'étant enfui et le reste des musulmans qui se trouvaient dans la ville ayant été massacrés impitoyablement, l'armée des chrétiens avait couru briser les fers du vénérable patriarche d'Antioche Jean IV, et le soir du même jour, Bohémond avait été acclamé *Prince d'Antioche*.

Mais la prise de la ville ne laissait pas les croisés en sécurité. Ils n'avaient pu chasser de la citadelle les débris de la garnison des Sarrasins qui s'y étaient cantonnés. La position menaçante de cette citadelle sur un contrefort de la Montagne-Noire, l'annonce de l'approche d'une formidable armée mahométane, la crainte d'être bloqués par un ennemi plus redoutable encore, la famine, jetaient l'angoisse et l'effarement dans nos troupes. Cependant les chefs se mirent en mesure de parer à ces trois menaces.

Ils se prémunirent contre une descente des soldats de Schems-Eddaula, commandant de la citadelle, en barrant par une solide muraille, la route en lacets qui reliait cette forteresse à la ville. Pour obvier au manque de vivres, on établit en permanence entre le port Saint-Siméon et la ville, des convois de ravitaillement ; des colonnes d'approvisionnement rayonnaient aussi dans les alentours, sans toutefois trouver le plus souvent sur leur parcours autre chose que des populations appauvries par les réquisitions du siège qui avait précédé. — Enfin on posta sur les fortifications construites par les Sarrasins des garnisons chargées de donner l'alarme en cas de surprise et de courir sus aux assaillants.

Ces précautions n'étaient que trop motivées, hélas ! Kerboghah, émir de Mossoul et lieutenant du sultan de Bagdad, approchait à la tête d'une armée immense. Le surlendemain même de la prise d'Antioche, un détachement d'éclaireurs musulmans ayant poussé la hardiesse jusqu'à venir faire caracoler leurs chevaux au pied du rempart, seize chevaliers normands relevèrent le défi, et, dans leur impétuosité inconsidérée, les poursuivirent jusque dans la montagne où deux cent soixante-dix autres éclaireurs embusqués fondirent sur nos preux et les égorgèrent tous jusqu'au dernier (1).

Ce guet-apens n'était qu'un prélude des représaillles que les

(1) Cf. Guillelm. Tyr., l. VI, cap. II, col. 353.

Turcs se proposaient d'exercer sur notre armée: celle-ci allait être serrée comme dans un étau infrangible. « Le 5 juin 1098, dit Guillaume de Tyr, aux premiers rayons du soleil levant, les innombrables bataillons de Kerboghah débouchèrent dans la plaine. Aussi loin que le regard pût s'étendre, on les voyait, du haut des remparts, gravir les montagnes, inonder les vallées, couvrir la terre d'une moisson de lances. » C'étaient, outre l'émir de Mossoul qui vint planter sa tente en face de la porte Saint-Paul et qui amenait tous les hommes valides de Khorassan, l'émir de Jérusalem, le roi de Damas avec tous leurs peuples, Kilidji-Arslan, sultan d'Iconium, qui venait faire expier aux croisés sa défaite de Nicée, et toutes les hordes musulmanes, Arabes, Perses, Achémites, Kurdes, Africains du royaume de Fez, formant, au dire de Matthieu d'Edesse (1), une masse de 80.000 cavaliers et 300.000 fantassins. L'armée des chrétiens se trouvait ainsi bloquée, n'ayant tout autour d'elle que des ennemis sans nombre.

Des attaques partielles données soit par les troupes de Kerboghah soit par la garnison de la citadelle, quoique victorieusement repoussées par les nôtres, ne laissaient pas de briser leur courage, et d'ailleurs de fréquentes désertions commençaient à jeter le désarroi parmi eux. La famine, hideuse, venait d'apparaître, traînant après elle toutes ses horreurs. « Les vivres, dit Guillaume de Tyr, finirent par manquer complètement. On paya d'abord des sommes fabuleuses, pour se procurer, tant qu'il en resta, une nourriture à peu près mangeable ; un besant d'or pour une tête d'âne, un morceau de viande de cheval ou de chameau. On recourut ensuite à la chair des animaux immondes, chiens, chats, rats et souris, morts eux-mêmes de faim. Cette ressource fut bientôt épuisée. Les feuilles de figuier, de vigne, de chardon, celles des platanes et des lauriers-roses, mêlées aux vieux cuirs des ceinturons, des boucliers, des chaussures même étaient bouillies ensemble avec du poivre, du cumin, de l'ellébore; et l'on dévorait ces ragoûts abominables ! »

Godefroy de Bouillon avait donné l'exemple du dévouement au bien commun, en faisant d'abord saigner tous ses chevaux pour que leur sang apaisât les souffrances de tous ces affamés : il se vit enfin réduit par l'impitoyable nécessité de tuer toutes ses

(1) Matthieu d'Edesse. *Chronique arménienne*, ch. VI, traduct. Dulaurier.

montures. Cependant quand il fallait combattre, nos braves, malgré l'état de prostration générale, montraient « qu'une âme guerrière est maîtresse du corps qu'elle anime » et repoussaient toujours, avec leur fougue légendaire, les assauts des Sarrasins.

Mais les renforts promis par Alexis Comnène à Godefroid de Bouillon et dont l'attente alimentait l'opiniâtreté des héroïques défenseurs d'Antioche, n'arrivaient pas. Kerboghah instruit des agissements des déserteurs français, fit jeter dans le camp chrétien la désespérante nouvelle : l'empereur grec, arrivé à Philomélium et informé par quelques *furtivi funambuli* échappés d'Antioche, du dénuement des croisés et du nombre formidable des assiégeants, venait de rebrousser chemin, découvrant ainsi à nouveau son âme mercenaire.

L'exaspération et l'abattement des assiégés furent bientôt à leur paroxysme. Les soldats refusaient de monter la garde sur les remparts et l'on fut contraint de mettre le feu aux maisons où ils se cachaient, pour les en faire sortir. La rumeur courait que les chefs eux-mêmes avaient résolu unanimement de fuir à la dérobée vers le port Saint-Siméon. Le moment était suprême ; la division et la révolte allaient achever l'œuvre de la famine et livrer les restes d'une armée démoralisée au cimeterre des musulmans. Maîtres de la Terre-Sainte, ces farouches ennemis allaient refluer sur l'Occident et courber sur le joug du Coran la chrétienté tout entière ; mais la Providence veillait : le Sacré-Cœur de Jésus avait choisi cette heure, pour faire resplendir, à la face de l'univers, sa toute-puissante protection sur les siens.

La première promesse de salut fut donnée d'En-Haut à un clerc d'origine lombarde qui édifiait les pèlerins par la sainteté de sa vie et qui, au milieu de la terreur universelle, relevait les courages abattus en leur faisant entendre des paroles de confiance.

Il racontait (1) que « sur le point d'entreprendre le pèlerinage de Terre-Sainte, comme il hésitait à en affronter les périls, un saint prêtre de la région de Milan qu'il assistait durant la célébration de la messe, lui communiquait pareillement ses anxiétés et ses craintes. Un jour, disait ce pieux clerc, comme tous deux nous traversions une campagne pour nous rendre à l'église, nous fîmes rencontre d'un inconnu qui se mêla à notre conversation.

(1) Alber. Aq., l. IV, cap, XXXVIII, col, 501.

Il nous dit avec assurance que la Croisade était vraiment l'œuvre de Dieu et que, malgré les efforts du monde et du démon, elle réussirait; qu'elle vaudrait aux survivants une gloire immortelle et aux soldats qui succomberaient une place au ciel à côté des martyrs. Le prêtre étonné du ton d'autorité et d'inspiration avec leqnel parlait l'inconnu, lui demanda son nom : « Je suis, répondit-il, Ambroise, évêque de Milan et serviteur du Christ. Ma parole s'accomplira. D'aujourd'hui en trois ans les chrétiens entreront vainqueurs à Jérusalem. » Après avoir dit ces mots, il disparut à nos regards et jamais plus on ne le revit. »

Une autre révélation plus miséricordieusement explicite vint rallumer la flamme encore fumante de l'espérance. Nous laissons parler Raymond d'Agiles, qui était chapelain du comte de Toulouse, et l'avait, en cette qualité, accompagné à la croisade. « Un jour, dit ce témoin (1), le légat apostolique Adhémar de Monteil et le comte de Toulouse furent abordés par un pauvre prêtre provençal, nommé Pierre-Barthélemy qui leur tint ce langage : « Avant notre entrée à Antioche, saint André, l'apôtre de notre Dieu et Seigneur Jésus-Christ, m'était déjà apparu à quatre reprises différentes, m'ordonnant de venir vous trouver aussitôt que la ville serait en votre pouvoir, pour vous révéler le lieu où repose la lance qui a percé le Cœur de Notre-Seigneur.

« Dans ma misère, je n'osais point vous aborder. Mais aujourd'hui même, m'étant joint à une sortie tentée pour aller à la recherche de quelques vivres, je fus atteint par deux cavaliers Sarrasins qui m'étranglèrent presque. Echappé tout chancelant à leurs mains, je pus rentrer dans la ville. A ce moment, je vis de nouveau l'apôtre André se dresser devant moi. Il était accompagné d'un personnage que je ne connais pas, et tous deux me firent les menaces les plus terribles, si j'hésitais encore à accomplir près de vous ma mission.

« L'évêque et le comte de Toulouse demandèrent au prêtre le détail de ses différentes visions, dans l'ordre où elles s'étaient manifestées, et il reprit en ces termes : « La nuit du grand tremblement de terre, pendant le siège d'Antioche, à la première secousse, seul sous le toit de chaume qui me servait d'abri, j'éprouvai la plus grande frayeur et m'écriai : *Deus, adjuva!* Mon Dieu, protégez-moi! Mais les secousses redoublant d'intensité se prolongèrent et mon effroi fut au comble. Je demeurai

(1) Raimund. de Agil., cap. xv, col. 612.

étendu à terre sans faire aucun mouvement. Tout à coup deux personnages vêtus de robes resplendissantes parurent devant moi. L'un était un vieillard à cheveux blancs, les yeux noirs, la barbe blanche, longue et touffue; il était de taille moyenne. L'autre semblait plus jeune; il était de haute stature et d'une merveilleuse beauté. « Que fais-tu là? me demanda le vieillard, — Qui êtes-vous? m'écriai-je en tremblant. — Lève-toi, reprit l'apparition et ne crains rien. Je suis André l'apôtre. Va trouver l'évêque du Puy et le comte Raymond de Toulouse, et dis-leur : Pourquoi Adhémar de Monteil néglige-t-il de prêcher au peuple la parole de Dieu, de l'exhorter au bien, de le fortifier par la bénédiction de la croix qu'il fait porter devant lui? C'est là qu'est le salut. »

Après avoir ainsi parlé, le vieillard resta quelques instants en silence; puis m'interpellant de nouveau : « Viens, dit-il, je vais te montrer la lance qui perça le Cœur du Seigneur. Tu la donneras au comte de Toulouse. C'est à lui que Dieu veut la confier : son père a obtenu pour lui cette faveur du Très-Haut. » Je me levai, et en ce moment, il me sembla que je marchais à la suite de l'Apôtre et que j'entrais avec lui à Antioche, puis dans la basilique de Saint-Pierre, alors transformée par les Sarrasins en mosquée. Elle me parut éclairée par deux lampes qui jetaient autant de clarté que le soleil en plein midi.

« Arrivé près de la colonne la plus voisine des gradins de l'autel, au côté méridional, l'Apôtre me dit : « Reste là. » Et il me fit asseoir au pied de la colonne, pendant qu'il montait lui-même les degrés de l'autel. Le personnage qui l'accompagnait resta debout en face des gradins. Parvenu près de l'autel, l'Apôtre disparut à mes regards, comme s'il descendait dans les profondeurs du sol. Quelques instants après il reparut; et venant à moi : « Voici, dit-il, la lance qui ouvrit le Cœur d'où le salut du monde a découlé. » Il la remit entre mes mains et je la baisai en pleurant de joie. « Seigneur, lui dis-je, si vous le permettez, je vais la porter au comte de Toulouse. — Non, répondit-il; il faut d'abord que la ville soit prise. Alors tu viendras avec douze chrétiens, tu la chercheras au lieu où je viens de la quérir et où je vais la reporter. » Il la reporta en effet; puis, venant me reprendre, il me ramena à ma demeure par-dessus le rempart de la ville, et les deux personnages de la vision disparurent. »

Le pauvre clerc entra ensuite dans le récit détaillé des quatre autres visions qu'il avait eues et des injonctions de plus en plus

pressantes de l'Apôtre, qui lui avait fait expier par des douleurs d'yeux et des contre-temps providentiels sa négligence coupable. — Adhémar de Monteil, peut-être blessé au vif des reproches du saint Apôtre qui le visaient nominativement, refusa de voir dans le récit de Pierre-Barthélemy, autre chose qu'un conte puéril, mais le comte de Toulouse y crut et confia à son chapelain le soin du pieux clerc.

La nuit suivante, l'alarme ayant été donnée dans la ville à la nouvelle d'une irruption tentée par les Sarrasins de la citadelle, un autre saint prêtre nommé Etienne se réfugia dans l'église de la sainte Vierge, s'y confessa et recommanda son âme à Dieu, en psalmodiant les nocturnes avec les religieux qui se trouvaient là. Le matin, le tumulte ayant cessé, ceux-ci prirent leur repos dans le saint lieu : seul, Etienne veillait.

« Tout à coup, continue notre narrateur Raymond d'Agiles, il vit se dresser sous ses yeux un personnage d'une beauté ravissante, qui lui dit : « A quelle religion appartiennent ceux qui habitent maintenant la ville d'Antioche ? — Ils sont chrétiens, répondit le prêtre. — S'ils sont chrétiens, demanda l'inconnu, pourquoi tremblent-ils devant les infidèles ? » Puis il reprit : « Me connaissez-vous ? — Je ne vous connais pas, répondit le prêtre ; je vois seulement que vous êtes le plus beau des enfants des hommes. — Regardez-moi bien, dit l'inconnu. » A cet instant, une croix plus brillante que le soleil s'éleva au-dessus de sa tête et le prêtre s'écria : « Vous êtes le Christ, mon Seigneur et mon Dieu ! — Vous l'avez dit, reprit l'apparition, je suis le Dieu des armées. Allez dire à l'évêque Adhémar en mon nom : Les péchés du peuple avaient éloigné de lui ma miséricorde. Convertissez-vous à moi et je reviendrai à vous. Avant chaque engagement, qu'on invoque mon nom. Si mes ordres sont fidèlement exécutés, *dans cinq jours* ma miséricorde éclatera sur mon peuple. »

« En ce moment parut à côté du Seigneur une Reine au visage rayonnant de gloire, vêtue de lumière comme d'un manteau resplendissant. » Voilà, lui dit-elle, ces chrétiens d'Antioche pour lesquels j'ai tant imploré votre clémence. » Le prêtre Etienne, dans le ravissement où le jetaient ces prodiges, étendit le bras pour réveiller ses compagnons et les faire jouir de ce spectacle merveilleux ; mais la vision disparut alors. »

Cette confirmation si consolante des promesses de secours faites à Pierre-Barthélemy par l'Apôtre saint André leva tous

les doutes et mit fin aux atermoiements. On attendait anxieusement le cinquième jour, auquel les chefs — accordant les paroles du Sauveur avec les recommandations de son Apôtre — avaient fixé les recherches de l'insigne relique: c'était le XVIII des kalendes de juillet (14 juin) 1098. Douze personnages furent choisis, selon le nombre indiqué par l'Apôtre. C'étaient, entre autres, Guillaume, évêque d'Orange, Raymond de Saint-Gilles et son chapelain qui raconte le fait, Ponce de Baladun et Farald de Thouars.

Ils entrèrent avec Pierre-Barthélemy dans la basilique de Saint-Pierre, et après avoir barricadé les portes, on commença les fouilles à l'endroit désigné par le clerc. Malgré l'activité des travailleurs, elles se poursuivent jusqu'au soir sans succès : un sentiment de cruelle désillusion gagnait l'assemblée. Un groupe d'ouvriers robustes succédèrent à leurs compagnons exténués et brandirent les pics avec une ardeur nouvelle. « Nous suivions chaque coup de pioche, dit Raymond d'Agiles, avec une anxiété toujours croissante. Mais le découragement finit par nous envahir tous. »

Notre-Seigneur dédaignait-il les satisfactions que lui offrait l'armée pénitente et mortifiée? Les rigueurs du siège et de la disette n'avaient-elles pas donné un caractère de navrante vérité à ces plaintes du Roi-Prophète : « *Ma vie s'en est allée comme la fumée et mes os sont devenus aussi secs que le bois destiné à allumer le feu... Je mangeais la cendre comme le pain et je mêlais à mon breuvage l'eau de mes larmes* (1). »

Les destinées de la chrétienté allaient se débattre dans un tournoi bien inégal et les champions de la croix étaient des cadavres ambulants! Le Cœur de Jésus ne prendrait-il pas à merci ces vaillants? Pouvait-il se faire que Notre-Dame eût vainement imploré sa clémence? et l'intercession que Celle que la foi nomme la *Toute-puissance suppliante* devait-elle laisser ce Fils si aimant insensible aux angoisses des sujets, des protégés, des fils adoptifs de sa Mère?

Témoin de la consternation générale, Pierre-Barthélemy, inébranlable dans sa foi en la parole de l'Apôtre, recommanda aux assistants de se mettre en oraison : il conjura avec eux le Seigneur d'accorder à son peuple sa sainte Lance qui serait pour tous un gage de salut et de victoire. Après avoir ranimé par

(1) Ps. CI, 4 et 10.

l'élan de la confiance les cœurs défaillants, il descendit dans la tranchée; il n'était pas plutôt arrivé près des ouvriers que ceux-ci heurtèrent leurs pioches à un fer faisant saillie à la surface.

(*La fin a paru dans le précédent numéro.*)

LA PHILOSOPHIE DE PLATON (1)

Ce qui nous engage surtout à signaler cette nouvelle étude de la philosophie de Platon à l'attention des prêtres et des savants chrétiens, c'est que M. Bénard a étudié avec un rare mérite le rapport qui existe entre les doctrines de Platon et le christianisme.

Ce rapport, un certain nombre de grands esprits en ont été frappés et ont cherché à l'expliquer. Les uns ont cru y voir une sorte de révélation antérieure à l'Evangile pour éclairer les Gentils. D'autres ont à tort essayé de démontrer que Platon avait emprunté ses lumières à la Bible et s'était inspiré du judaïsme. Nous n'avons pas à justifier ou à critiquer ces appréciations. Ce qui est certain c'est qu'en dehors des révélations primitives voisines de la création de l'homme, dont la tradition à travers la fable s'est perpétuée parmi les générations successives, Platon a eu pour guide cette lumière intérieure « qui luit au milieu des ténèbres », « qui éclaire tout homme venant en ce monde », cette lumière même du Verbe, qu'on appelle la raison. Cette révélation intérieure a été le principe et l'origine de la philosophie de Platon.

C'est pourquoi la philosophie platonicienne est le plus bel effort qui ait été tenté pour atteindre la connaissance de Dieu et de l'univers, dans l'ordre naturel. Parmi les sages de la philosophie païenne, aucun n'a réuni au même degré que Platon la lucidité et la profondeur de l'intelligence; jamais rencontre de l'esprit de l'homme avec celui de Dieu n'a été plus heureuse.

Aussi, en étudiant Platon on est sans cesse frappé par le rapport et le contraste avec l'idée chrétienne que ce philosophe pressent, qu'il approche, qu'il appelle de toute la force

(1) Platon. *Sa philosophie, précédée d'un aperçu de sa vie et de ses écrits* par Ch. Bénard, ancien professeur de philosophie. Paris, Alcan, 108, boulevard Saint-Germain, 1892, in-8°, pp. VIII-546.

des désirs du monde antique vers le Rédempteur; puis qu'il perd tout à coup par une soudaine éclipse de sa raison égarée sous des nuages obscurs. Par ses beautés comme par ses lacunes le système platonicien démontre la nécessité d'une révélation supérieure qui achève le plan ébauché, ajoute ce qui manque aux efforts humains et en relève les défaillances. Aussi a-t-on justement appelé la philosophie de Platon: « une préface de l'Evangile ». Elle le précède et l'amène pour toute âme droite et réfléchie; et voilà pourquoi les premiers savants chrétiens se sont surtout recrutés parmi les platoniciens; témoin saint Justin, saint Denis, saint Clément, etc.

La philosophie de Platon est essentiellement religieuse. Si Platon n'adore pas Dieu en esprit et en vérité, son opposition au culte traditionnel du polythéisme est manifeste et radicale. C'est ce qu'ont reconnu les apologistes chrétiens des premiers siècles. La plupart ont proclamé hautement l'affinité du platonisme et du Christïanisme, tout en signalant les différences. La révolution que Socrate avait déjà accomplie, en morale, en religion, en métaphysique, a été poursuivie par Platon, et achevée par le Christianisme. Ses plus grands admirateurs, il est vrai, saint Augustin, Origène... lui ont reproché de trop ménager le vieux culte national, d'employer un langage équivoque, de n'avoir pas eu le courage de son opinion. Mais de bonne foi, dans le monde où Platon vivait, pouvait-il se soustraire entièrement au mode de penser, aux mœurs, aux usages, aux idées de son temps et de sa nation? Pouvait-il parler le langage d'une religion qui n'avait pas encore eu son apostolat? Et d'ailleurs comme l'observe M. Bénard: « Quelle philosophie est complète et juste de tout point? » Cette perfection n'est réservée qu'au christianisme. Quoi qu'il en soit, dit le R. P. Roure, rendant compte du travail de M. Bénard (1), la philosophie de Platon est d'un vol... hardi... Ses audaces charment les âmes éprises d'idéal et mettent en celles qui le fréquentent un élan salutaire ».

Tous ceux qui ont ouvert Platon savent quelle place l'amour occupe dans sa philosophie. « Je ne sais rien pour ainsi dire, déclare-t-il dans *le Banquet*, si ce n'est une petite science, l'amour; mais, dans cette science, j'ose me vanter d'être plus profond que tous les hommes d'autrefois et d'à présent. » M. Bénard nous montre Platon à la tête des vrais moralistes,

(1) *Etudes religieuses philosophiques*, janvier 1873, p. 18, 19.

proclamant le premier l'amour, comme principe unique de toutes les passions, de toutes les affections nobles et généreuses. Cette théorie de l'amour a été la source où les successeurs de Platon, philosophes, moralistes, théologiens, ont souvent puisé. Or, l'amour est le fond du christianisme. Malgré certaines ressemblances entre l'amour chrétien et l'amour platonicien, il y a de profondes dissemblances qui donnent à l'amour platonicien une infériorité sur l'amour chrétien. M. Bénard expose avec un art merveilleux le côté faible de l'amour platonicien. « La flamme, dit-il, qui caractérise l'amour chrétien lui fait défaut ; le mot qui sert à désigner celui-ci, et à le caractériser, *la charité*, perdrait ici son sens et serait impropre à le définir... » L'amour platonicien est *froid* et *exclusif*.

Une des parties les plus remarquables du livre de M. Bénard est celle qui traite de l'esthétique platonicienne. La gloire immortelle de Platon c'est d'avoir proclamé le règne de l'idéal sans lequel l'art est impossible et descend dans les bas-fonds du naturalisme et du réalisme. Platon est le fondateur de la science du beau. Les principes qu'il a fondés n'ont pas varié avec le christianisme qui les a adoptés et dont l'art chrétien s'est toujours inspiré. La perception du beau, comme celle du vrai et du bien, se fait par une intuition supérieure de l'esprit qui le met en rapport avec la beauté absolue. Les sens ne saisissent que le côté extérieur non l'idée elle-même. C'est à la beauté idéale que s'adresse l'artiste. Il s'attache à la forme typique, dénaturée dans les exemplaires contingents, mais inaltérable en son essence. Cette forme est toujours en rapport avec l'idéal absolu qui est le beau en soi. « Les beautés d'ici-bas, dit Platon, dans *le Banquet*, ne sont que des beautés imparfaites, reflet plus ou moins éloigné de la beauté véritable ou invisible. Elles sont les copies ou les images de cette beauté parfaite. » C'est ce même idéal supérieur que nous retrouvons dans la théologie et la mystique chrétienne, dans les aspirations enflammées des écrivains de nos Livres Saints. C'est le même idéal, qui attire et captive les disciples de Notre-Seigneur.

En apprenant à mieux connaître Platon, on comprendra mieux l'admiration passionnée qu'il a suscitée au milieu des camps les plus opposés ! Pourquoi chrétiens, théologiens, docteurs de l'Eglise lui ont rendu hommage. « Platon, a dit Montaigne, a emporté le surnom de divin, par un consentement universel qu'aucun n'a osé lui dénier. »

C'est à la jeunesse que M. Bénard adresse ce livre. N'en doutez pas cher maître (1), la jeunesse répondra à votre appel. Mais avec elle, beaucoup d'autres, qui ne sont pas jeunes, dont plusieurs sont maîtres à leur tour, dont quelques-uns même ne le sont déjà plus, si ce n'est par le cœur, liront ce livre où vous avez résumé les études d'une longue vie de travail avec un talent qui ne vieillit pas. En vous lisant, plusieurs se rapelleront leur temps de l'Ecole des Carmes et croiront vous entendre encore. Ils retrouveront dans votre livre cette netteté, cette mesure qui caractérisaient votre enseignement, et toujours aussi cette même ardeur à faire prévaloir le vrai.

P. G. Moreau.
Vicaire-général honoraire de Langres.

NÉCROLOGIES ÉPISCOPALES

ÉVÊQUES FRANÇAIS DÉCÉDÉS DURANT LE DIX-NEUVIÈME SIÈCLE DE 1800 A 1893 (2)

(Suite. — Voir les numéros du 16 janvier 1892 au 25 mars 1893.)

Année 1819 (*Suite*).

23 novembre. — Mgr Michel-Joseph de Pidoll, évêque du Mans. Cet évêque était né à Trèves le 16 novembre 1734; il fit toutes ses études dans cette ville, et après avoir rempli divers postes dans le diocèse, il devint doyen de l'église de Saint-Paulin de Trèves. Le dernier archevêque de cette ville, Mgr Clément Wenceslas de Saxe, qui cumulait les sièges d'Augsbourg, de Frisingue, de Ratisbonne et de Trèves, avait perdu son suffragant à Trèves, Mgr d'Herbain, évêque d'Ascalon, qui fut frappé d'apoplexie le 7 octobre 1793, comme nous l'avons remarqué en donnant la notice de ce prélat, dans le numéro du 6 février 1892 des *Annales catholiques*, et songea à le remplacer. Il jeta les yeux sur le doyen de Saint-Paulin qui fut en effet préconisé par Pie VI, quelques mois après, sous le titre

(1) M. Bénard était, en 1871, professeur de philosophie à l'Ecole des Carmes, où l'avait appelé M. l'abbé Thenon, supérieur de l'Ecole, et l'un de ses anciens élèves du Lycée Charlemagne.

(2) Reproduction et traduction interdites.

d'évêque de Dioclétianople, et sacré le 19 mars 1794. Il signa plusieurs décrets en cette qualité au nom du prince-archevêque, nous en touvons un daté de Francfort le 28 avril 1795, signé : M. J. von Pidoll Weihbishop (évêque suffragant) dans le tome VI des *Statuta Synodalia, Ordinationes et Mandata archidiœcesis Trevitensis*, intéressante collection formée par le savant chanoine J.-Jac. Blattau, préfet des archives épiscopales de Trêves, ouvrage qui forme de 888 à 1888 quinze volumes que nous possédons, et dont la suite nous est gracieusement envoyée par le Révérend M. P. Weber, archiviste de l'évêché de Trêves et vicaire à la cathédrale.

Mgr de Pidoll exerça ses fonctions d'évêque suffragant de Trêves jusqu'au Concordat. Le 9 avril 1802, il fut désigné par le premier Consul pour venir occuper le siège du Mans dont le dernier évêque, François-Gaspard de Jouffroy-Gonssans, qui avait émigré au moment de la Révolution, était mort à Paderborn le 23 janvier 1799. Mgr de Pidoll fut préconisé par Pie VII, le 25 mai 1802, data de Paris le 28 juin (9 messidor an X) sa première lettre pastorale qui était un appel à la paix à laquelle il voulut attacher toute la gloire et toute la consolation de son ministère. Bientôt il se mit en route pour sa ville épiscopale où il arriva le 7 juillet 1802 ; quatre jours après (22 messidor) il prit solennellement possession de l'église cathédrale de Saint-Julien dont on lui remit les clefs restées jusqu'à ce moment entre les mains de M. Prud'homme de la Boussinière, curé. Doué d'un esprit conciliant, le nouvel évêque sut ramener à lui les partis divisés et rallier toutes les opinions religieuses et politiques.

Un de ses premiers soins fut d'entreprendre la visite pastorale ; le 22 août 1802, il fit son entrée dans l'église de la Trinité de Laval, et y prononça un discours de réconciliation qui peint la bonté de son âme. Dix ans de schisme et d'anarchie avaient semé la division dans le clergé; l'évêque du Mans s'appliqua à la faire disparaître. Dès le commencement de 1803 il prit des mesures pour réorganiser son diocèse, érigea le chapitre, nomma ses vicaires généraux, MM. Duperrier et Rivière, les chanoines titulaires MM. Dorlodot, Lecomte, Hilzer, Roman, Erpill, Lafontaine du Bourgneuf, Pillon de Saint-Cheveau et Bigault, secrétaire de l'évêché, dressa le tableau des cures et succursales qu'il pourvut de pasteurs auxquels il traça la ligne de leurs devoirs et la limite de leurs pouvoirs ; il fit un règlement pour

les fabriques, se préoccupa du recrutement du clergé en fondant un séminaire à Saint-Saturnin, dans l'église et le presbytère de la paroisse, qui devenus insuffisants, furent remplacés par l'hôtel de Tessé en 1810, et en 1816 par les bâtiments de l'abbaye de Saint-Vincent qu'accorda le gouvernement; l'hôtel de Tessé devint un petit séminaire. Sous cet épiscopat furent rétablis plusieurs instituts religieux, comme les sœurs de la Chapelle-au-Riboul qui mirent leur chef-lieu en 1803 à l'abbaye d'Evron; les religieuses de l'Adoration perpétuelle en 1805, à Pontlieue, puis à l'entrée de la ville, d'autres à Laval; les religieuses de Saint-Joseph ; les Trappistines ; à Château-Gontier, les Ursulines et les sœurs hospitalières; à Mayenne, les Visitandines; à La Flèche, la communauté de l'*Ave*; les hospitalières de Saint-Joseph, à Ernec.

On verra par l'énoncé des principales lettres pastorales et circulaires, au nombre de plus de cent, que publia Mgr de Pidoll durant les dix-sept années de son épiscopat au Mans, qu'il s'acquitta de sa charge avec un zèle vraiment épiscopal. Nous indiquerons ces documents année par année.

En 1802, après son Mandement de *Prise de possession* du 28 juin, il en donna deux autres sur la *Solennité de l'Assomption*, le 12 août, — et sur la *Réduction et la translation des fêtes*, 16 novembre (25 brumaire an XI).

En 1803: *Décret pour l'organisation du diocèse*, 9 janvier; — Mandement pour le *Carême*, 6 février; — Procès-verbal de la *Prestation de serment*, 13 mars ; — Prescription de prières pour obtenir de la divine Providence la prompte *Cessation de la présente guerre déclarée à la France par l'Angleterre*, 30 juin, — sur la célébration de la *Fête de l'Assomption*, 2 août; — *Prières pour la paix et soumission au pouvoir*, 27 décembre.

En 1804: sur l'*Abstinence*, pour le carême, 2 janvier (11 nivôse an XII) ; — Indulgence du *Jubilé*, 19 février ; — Te Deum pour la *découverte du projet de G. Cadoudal* dont le but était de rétablir les Bourbons, 4 mai; — *Règlement pour les fabriques*, 12 mai ; — Prières pour le *voyage du pape en France*, 1er novembre.

En 1805: Te Deum pour le *sacre et le couronnement de l'Empereur*, 10 février; — Prières publiques pour attirer les *bénédictions du Ciel sur la France*, 7 octobre; — sur le *traitement du Clergé*, 20 octobre ; — Te Deum pour les *victoires remportées en Allemagne*, 30 octobre, — sur les *Fêtes supprimées*

et transférées, 3 novembre ; — Communication des *succès de nos armées*, 15 novembre (24 brumaire an XIV) ; — Te Deum pour la victoire d'Austerlitz, 20 décembre.

En 1806 : Mandement du *carême*, 1er février ; — sur les *Fêtes supprimées*, 4 mars ; — sur les *maladies épidémiques*, 6 mars ; — sur l'*entretien des jeunes ecclésiastiques dans les séminaires*, 19 mars ; — sur les *fêtes supprimées*, 1er juillet ; — sur la *fête de l'Assomption*, 1er juillet ; — Publication du *catéchisme de l'Empire*, 12 août ; — Prières pour le *succès des armes de l'Empereur*, 20 octobre ; — prières pour la *victoire d'Iéna*, 5 novembre ; — pour l'anniversaire du *couronnement de l'Empereur et de la victoire d'Austerlitz*, 10 novembre ; — sur la *Conscription*, 12 décembre.

En 1807 : Prières pour les *victoires remportées sur les Russes*, 27 janvier ; — Lettre pour *justifier la guerre,* 23 avril ; — Demande de secours pour les *incendiés de Lignières-la-Doucelle*, 28 avril ; — Demande de nouveaux *secours pour le séminaire*, 15 juin ; — Te Deum pour la *prise de Dantzig*, 17 juin ; — pour la *victoire de Friedland,* 7 juillet ; — Ordonnance d'un *service pour M. de Portalis*, 21 septembre.

En 1808 : *Dispense de l'Abstinence*, pour le carême, 1er février ; — Quête pour les *incendiés de Changé-lès-Le Mans*, 7 avril ; — Sur les *Fêtes supprimées*, 2 juillet ; — Te Deum pour les *victoires remportées en Espagne et l'entrée de l'Empereur à Madrid*, 27 décembre.

En 1809 : Lettre au sujet de la *Conscription*, 12 janvier ; — Dispense de l'*Abstinence*, pour le carême, 28 janvier ; — Lettre sur l'*Instruction primaire*, avis pour les *fabriques et les étudiants ecclésiastiques*, 1er mars ; — sur les *besoins du séminaire*, 22 mars ; — Te Deum pour les *victoires de Tann, Eckmuhl et Ratisbonne*, 10 mai ; — Autres Te Deum pour l'*entrée des armées françaises à Vienne,* pour la *victoire de Wagram* et pour la *paix entre la France et l'Autriche*, 30 mai, 28 juillet et 17 novembre.

En 1810 : Dispense de l'*abstinence*, pour le carême, 12 février ; — sur l'*Inspection des écoles,* 26 mars ; — sur la *Société maternelle*, 25 juillet ; — sur la *Grossesse de l'Impératrice*, 25 novembre.

En 1811 : Dispense de l'*abstinence*, pour le carême, 12 février ; — sur les *Fabriques*, 3 mai et 10 juillet ; — Te Deum pour la *Naissance du roi de Rome*, 22 mai.

En 1812 : Sur les *Dispenses du carême*, 21 janvier; — Avis aux *conseils de fabrique*, 10 février et 26 avril; — Lettre aux *Principaux de collèges et institutions*, 24 mars; — Te Deum pour la *victoire de la Moskowa*, 2 octobre; — Demande de *secours pour le séminaire*, 10 octobre.

En 1813 : Te Deum pour le *nouveau concordat*, 30 janvier; — Dispense de l'*abstinence*, pour le carême, 1er février; — Te Deum pour les *victoires de Lutzen, de Wurtchen et de Dresde*, 14 mai, 9 et 21 septembre; — Circulaire à l'occasion d'une lettre du préfet de la Sarthe pour *empêcher la désertion*, 2 juin.

En 1814 : Dispense de l'*abstinence*, pour le carême, 1er février; — *Prières pour la paix*, 1er février; — Te Deum pour l'*avènement de Louis XVIII au trône de France*, 14 avril et 20 mai; — Te Deum pour la *conclusion de la paix*, 4 juillet; — Ordonnance sur la *celébration des fêtes et l'enseignement du catéchisme*, 3 août; — Modèle de *budget*, 23 septembre.

En 1815 : *Prières pour l'union et la paix*, 15 mars; — Te Deum pour l'heureux *retour de Louis XVIII dans sa capitale*, 15 juillet; — Prières pour la *prospérité du règne de Louis XVIII-le-Désiré*, 20 août; — Circulaire pour *recommander la charité envers les pauvres*, 15 novembre.

En 1816 : Prescription d'un service pour Louis XVI, 4 janvier; — *Gémir sur l'impiété de nos jours*, pour le carême, 1er février; — Prières publiques à l'occasion de l'*anniversaire du retour de Louis XVIII*, 23 avril et 3 juillet; — Prières pour obtenir de Dieu la *cessation de la pluie*, 18 juillet; — Avis au sujet de la *petite Eglise*, 2 septembre; — Prières pour le *repos de l'âme de la reine Marie-Antoinette*, 14 octobre.

En 1817 : *Raisons de l'adoucissement de l'abstinence* pour le carême, 20 janvier; — sur une nouvelle *édition des œuvres complètes de Voltaire et de Rousseau*, 4 mars; — sur le *testament de Louis XVI*, 11 octobre; — sur le *service pour la reine Marie-Antoinette*, 11 octobre; — Demande de nouveaux *secours en faveur des deux séminaires*, 18 décembre.

En 1818 : Lettres concernant la *présidence des comités d'instruction*, 22 avril; — *Secours accordés aux religieuses âgées ou infirmes*, 26 juin; — Circulaire au sujet de la *retraite ecclésiastique*, 12 juillet.

En 1819 : Mandement pour le *carême*, 2 février; — circulaire sur la *retraite ecclésiastique*, 11 juillet.

Depuis plusieurs années Mgr de Pidoll accablé d'infirmités ne pouvait plus remplir toutes les fonctions de son ministère, mais il ne cessa pas de surveiller l'administration de son diocèse. Il vit avec calme la mort s'approcher, et mourut le 23 novembre 1819, à quatre heures du soir, à l'âge de 85 ans. Le 27 du même mois, les vicaires généraux Duperrier, Marie, Erpell, Gravelle, administrateurs du diocèse, publièrent un mandement ordonnant des services pour le repos de l'âme du prélat dont ils louaient la douceur, l'affabilité, et surtout son immense charité pour les pauvres, et sa sollicitude pastorale pour les élèves du sanctuaire. Ils demandaient à Dieu de leur envoyer un évêque selon son cœur qui honore et fasse fleurir la religion et qui sache maintenir ce que son illustre prédécesseur a si sagement établi. Une courte notice sur Mgr de Pidoll, à laquelle nous avons emprunté quelques passages, se trouve dans l'*Histoire des évêques du Mans* par un ancien bénédictin de Saint-Maur, D. Jean Colomb, de Limoges, né à la fin du XVIIe siècle, histoire continuée jusqu'à Mgr Bouvier.

Mgr de Pidoll jusqu'en 1816 ne mit sur son écusson *d'azur* que ses initiales enlacées de *sable;* à partir de 1816, ses armoiries portent : *d'azur* (*aliàs* de gueules), *à la barre d'or chargée de trois roses de gueules* (ou au naturel), *accompagnée en chef d'une lune en croissant d'argent, en pointe d'une toupie cordée de même.*

(*A suivre.*) J.-M.-C. D'AGRIGENTE.

CONFÉRENCES A NOTRE-DAME

PAR MGR D'HULST

Troisième conférence. — **La prière.**

Voici l'analyse de cette conférence :

Le sacrifice est la forme parfaite du culte ; toutefois, il est surtout une fonction sociale; il est de plus une fonction intermittente et soumise à des conditions de solennité. L'âme humaine a besoin d'une communication plus simple, plus ouverte avec son créateur. Cette communication, c'est la prière.

L'orateur la compare à l'échelle de Jacob. Le cœur de l'homme lui sert de base, Dieu est au sommet.

Deux questions se posent au sujet de la prière : quelle en est la raison d'être? Quelle en est la loi?

I

Le mot prière, au sens large, désigne tout élan du cœur vers Dieu : adoration, action de grâces, amende honorable, amour, demande. Au sens étroit, il signifie proprement la demande, l'invocation du bienfait.

L'homme a-t-il tort de croire qu'il peut demander à Dieu des bienfaits ?

Ce problème s'est posé de tout temps dans l'esprit des philosophes. Beaucoup l'ont résolu négativement.

Ceux qui niaient la personnalité de Dieu, pour le confondre avec la nature ou le faire évanouir dans l'idéal, ceux-là étaient logiques en rejetant la prière, puisque la prière s'adresse à la libéralité divine. Oui, ils étaient logiques; mais leur logique les condamne, car elle les met en conflit avec un besoin profond, irréductible de l'âme humaine.

Mais il s'est trouvé aussi des spiritualistes, partisans résolus de la personnalité et de la liberté de Dieu, pour déclarer la prière incompatible avec l'immutabilité de l'être divin et le caractère universel du gouvernement providentiel.

Le conférencier s'attache à montrer que Dieu, en exauçant nos prières, ne retouche pas ses desseins. La difficulté qui subsiste après cette explication n'est pas spéciale au cas de la prière; c'est le mystère plus général des rapports de l'acte libre de la créature avec la prescience et la coopération du Créateur. L'obscurité qui recouvre à nos yeux le nœud de cette relation transcendante n'est pas une raison de nier la réalité des deux termes.

Une seconde objection contre la prière se tire non plus de son impossibilité, mais de son inutilité. A quoi bon informer Dieu de nos besoins qu'il connaît mieux que nous?

La réponse est facile et fournit l'occasion de mettre en lumière le vrai rôle de la prière. Il ne s'agit pas d'informer Dieu, mais de décider l'homme à se tourner vers lui. Si la voie de la prière était fermée, si les dons célestes n'avaient jamais le caractère d'une réponse aux invocations de la créature, celle-ci n'aurait pas d'intérêt à se mettre en communication avec Dieu. Le culte resterait un pur devoir. C'est dire qu'il serait universellement

négligé. La prière légitimement intéressée apprend à la pensée humaine le chemin du ciel ; celle-ci reprendra ensuite, sous de plus hautes inspirations, le sublime voyage. Beaux esprits qui raillez la prière d'une humble femme demandant avec larmes la guérison de son enfant, vous vous dites trop philosophes pour admettre que Dieu l'exauce; l'êtes-vous assez vous-mêmes pour savoir porter comme elle le fardeau des épreuves que lui allège sa prière?

II

Les objections philosophiques contre la prière sont donc sans valeur. La prière n'est ni impossible, ni nécessairement inutile. Si Dieu le veut, rien n'empêche qu'elle soit efficace. Dieu le veut-il, et dans quelles conditions? En d'autres termes, quelle est la loi de la prière? C'est la seconde question.

Une première solution, un peu vague, mais digne d'attention, nous est fournie par la tradition universelle. Partout et toujours les hommes ont prié, même lorsque leur religion contenait des dogmes qui semblaient exclure la prière. Ainsi, la religion hellénique soumettait les dieux et le père même des dieux à l'aveugle Destin, et cependant cette religion admettait et encourageait la prière. L'Egypte, la Chaldée, l'Inde, la Chine antique ont fait une place considérable à l'invocation privée ou publique du divin secours. Devant l'unanimité de ce témoignage, que pèsent les subtilités des sophistes? La prière est comme l'ancre jetée au fond de l'abîme obscur. Quand le câble se raidit, le marin sait que l'aigle a mordu dans le fond solide; il n'a pas besoin de voir de ses yeux le point d'attache.

Mais la véritable garantie de la prière, c'est la révélation. Elle nous présente la prière comme une économie divinement instituée et qui s'adapte aux conditions successives de l'alliance conclue entre Dieu et les hommes.

L'orateur considère tour à tour la prière dans ces diverses phases : l'état d'innocence, l'état de péché, la révélation patriarcale, la révélation mosaïque, enfin la nouvelle alliance. Le vrai type de la prière, c'est la demande filiale : la terre en avait perdu le secret; Jésus, vrai fils de Dieu, le rapporte avec lui. Il donne aux hommes dans le *Pater* la formule parfaite de la prière; il leur en donne, par son Esprit, le véritable accent.

Ne nous étonnons plus des promesses que Dieu fait à la prière

ainsi restaurée : ce n'est plus la prière de l'homme pécheur, c'est la prière même du Rédempteur. L'orateur rappelle et interprète ces promesses dont l'Evangile est rempli.

Jésus-Christ ne s'est pas contenté d'encourager la prière, il l'a rendue nécessaire :

Nécessaire comme un devoir trop oublié, hélas! du grand nombre;

Nécessaire comme un moyen de salut que nul autre ne remplace et qui peut au besoin remplacer tous les autres.

La prière est la marque du chrétien, le signe qui le distingue des sages du siècle.

C'est elle aussi qui guérit et relève les sociétés. Que notre chère patrie en fasse l'expérience! Qu'elle cesse de demander à l'orgueil la guérison de ses maux; qu'elle s'adresse à Jésus, comme le lépreux de l'Evangile. Elle aussi, elle entendra cette parole brève et puissante comme la parole créatrice : « Je le veux, sois purifiée ».

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Le jour de la fête de l'Annonciation, le Saint-Père a reçu, dans la salle des Tapisseries, une centaine de catholiques de divers pays qu'il avait d'abord admis à assister à la messe. Il a bien voulu les accueillir tous successivement au pied de son trône et leur adresser à chacun les plus consolantes paroles. Cette audience collective, après celle plus nombreuse encore que Léon XIII a donnée au patriciat romain, comme aussi les autres audiences particulières de ces jours-ci, montrent assez que N. S. P. le Pape continue de jouir d'une santé parfaite et qu'il pourra recevoir, comme pendant la première période des fêtes jubilaires, les pèlerinages annoncés pour les mois d'avril et de mai.

Le 24, Sa Sainteté a reçu en audiences successives LL. GG. Mgr Azarian, patriarche arménien catholique de Cilicie; Monseigneur Akschehirlian, archevêque arménien d'Alexandrie; un autre prélat arménien, Mgr Hagian, archevêque de Sébaste; Mgr Zaffino, archevêque d'Athènes et délégué apostolique en Grèce; Mgr Chapelle, évêque titulaire d'Arabisse et coadjuteur

de l'archevêque de Santa-Fé, au nouveau Mexique, Mgr Fabre, ancien curé de Charenton, évêque élu de Saint-Denis-de-la-Réunion.

Le 25 après l'audience collective indiquée plus haut, le Saint-Père a encore reçu l'évêque arménien d'Adana, et ensuite plusieurs chevaliers de l'ordre de Malte, qui sont arrivés de l'étranger à la maison de l'ordre à Rome. Pour demain, à midi, est annoncée l'audience que Sa Sainteté donnera à la grande duchesse de Toscane, qui, selon sa pieuse habitude, est venue cette année aussi à Rome à l'occasion de la semaine sainte. Ainsi, on le voit, les audiences continuent sans fatiguer le Saint-Père et en offrant toujours de nouveaux sujets d'espérance pour les catholiques, qui dans l'admirable vigueur de Léon XIII voient une bénédiction spéciale du Ciel faisant écho à leurs prières et aux manifestations de leur piété filiale.

L'audience qu'a eue le patriarche de Cilicie a été une audience de congé, car Mgr Azarian se trouve simplement de passage à Rome à son retour de France, où il est venu, pour se concerter avec S. Em. le cardinal Langénieux relativement au pèlerinage eucharistique à Jérusalem. On a répandu le bruit, et les feuilles libérales d'Italie n'ont pas manqué d'y faire écho, que de graves difficultés se seraient opposées à ce pèlerinage et à l'assemblée des œuvres eucharistiques qui doit en être le complément, à l'endroit même où fut institué l'auguste sacrement de nos autels. Ces difficultés ont été principalement suscitées par le comte Avogadro di Collabiano, ambassadeur d'Italie à Constantinople, lequel a essayé de faire croire au grand-vizir, Djewad pacha, que cette réunion pieuse était une œuvre non religieuse, mais de propagande française. Mais le grand-vizir, s'étant renseigné auprès du patriarche arménien Mgr Azarian et en ayant reféré à S. M. le sultan, a répondu, par ordre de son souverain, à l'ambassadeur d'Italie que la Sublime-Porte n'avait aucune raison de retirer l'autorisation donnée aux organisateurs d'une manifestation strictement religieuse.

Voilà ce que Mgr Azarian a pu exposer au Saint-Père ce qui fait que Léon XIII lui a manifesté sa haute satisfaction pour la liberté dont les catholiques jouissent dans l'empire ottoman, liberté plus grande, c'est triste à dire, que dans plusieurs des Etats formant jadis ce que l'on appelait la chrétienté.

Le Saint-Père a aussi entretenu le patriarche de Cilicie et les autres évêques arméniens reçus ces jours-ci de l'espoir d'un

retour des Eglises dissidentes d'Orient à l'unité catholique. On sait qu'il y a un réveil de cette importante question, dont les débats publics dans la presse et l'opinion en Orient contribuent à dissiper bien des préjugés. L'un de ces préjugés consiste à croire que le Saint-Siège veut *latiniser* les Eglises orientales et les réduire à je ne sais quelle servitude, tandis que le Saint-Siège, comme il le fait déjà pour les Orientaux-Unis, est dans la volonté de respecter la variété des rites et des privilèges traditionnels des Eglises d'Orient, en ne leur demandant que de reconnaître la juridiction suprême du Vicaire de Jésus-Christ. Aussi Léon XIII a-t-il pleinement approuvé à ce sujet le programme d'action de Mgr Azarian, à savoir de travailler au retour de l'Orient à l'unité catholique par les Orientaux eux-mêmes et de maintenir aux Eglises d'Orient déjà ralliées ou à gagner à cette unité les privilèges qui leur sont propres.

—

A la demande d'une audience du Souverain Pontife que les souverains d'Allemagne qui vont venir à Rome ont fait présenter au Vatican par le moyen de la légation de Prusse accréditée près le Saint-Siège, il a été répondu que l'audience pourrait avoir lieu d'après le même cérémonial qu'au dernier voyage à Rome de Guillaume II, c'est-à-dire que Leurs Majestés ne partiraient pas du Quirinal pour se rendre au Vatican et qu'elles se serviraient de leurs propres équipages.

Ces conditions, les seules que le Vatican pose aux princes et aux souverains non catholiques, ayant été acceptées à Berlin, le jour de l'audience a été fixé au 19 avril.

—

Le Souverain Pontife a reçu en audience solennelle Son Excellence l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie.

Voici le discours que cet ambassadeur, M. le comte Revertera, a adressé au Souverain Pontife.

Sa Majesté impériale et royale apostolique a daigné me confier la charge flatteuse de présenter à Votre Sainteté ses souhaits et ceux de son auguste famille pour l'heureuse circonstance du cinquantième anniversaire de votre consécration épiscopale. Tous les membres de la maison d'Autriche prennent une part des plus vives à la joie, qui, en ces jours, émeut le cœur des nations catholiques. Votre Sainteté en trouvera l'expression dans la lettre de mon auguste souverain, que je me fais un devoir de remettre entre ses mains vénérées.

L'offrande jointe à cette lettre est un gage du dévouement inaltérable de la maison d'Autriche au Saint-Siège, aussi bien que de son amour filial pour le grand Pontife que le monde entier vénère avec admiration sous le nom de Léon XIII. Une autre lettre impériale m'accrédite en qualité d'ambassadeur spécial pour les fêtes du jubilé, qu'il me soit permis de solliciter de Votre Sainteté la bénédiction apostolique en faveur de l'empire austro-hongrois, et en premier lieu, des personnes ici présentes, qui composent mon ambassade.

Voici la réponse de Sa Sainteté :

Nous agréons avec une joie spéciale les félicitations que vous, monsieur l'ambassadeur par mandat extraordinaire, vous exprimez au nom de Sa Majesté Apostolique l'empereur d'Autriche-Hongrie, dans l'heureux anniversaire de Notre jubilé épiscopal. — C'est là un nouveau témoignage de l'affection et de la dévotion filiale que Sa Majesté nourrit à Notre égard, et ce témoignage a été rendu d'autant plus splendide par le don qui l'accompagne et par les sentiments exprimés dans sa lettre que vous venez remettre en Nos mains. Notre cœur se réjouit de ce témoignage, non tant à cause de l'honneur fait à Notre personne qu'à cause de l'hommage rendu au Chef de l'Eglise au nom d'un empire dont la religion catholique a toujours été la plus belle gloire et le principal soutien.

Aujourd'hui aussi, en la personne de l'auguste chef de cet empire, resplendit une piété singulière, qui Nous assure pleinement sur la protection constante des intérêts religieux ; protection féconde en tant de bienfaits pour l'Eglise et en même temps pour l'Etat. Si l'empire en a déjà eu des preuves heureuses en des temps et des conjonctures difficiles, il aura aussi à y espérer à l'avenir et, en honorant la religion, l'union des sujets deviendra plus étroite et plus forte aussi la garantie de fidélité envers l'empire...

—

Etant donné la venue à Rome des souverains d'Allemagne, qui seront les hôtes du Quirinal, et les fêtes et réjouissances qui auront lieu à l'occasion de leur séjour et des noces d'argent du roi Humbert et de la reine Marguerite, on avait répandu le

bruit que les fêtes jubilaires seraient suspendues et, avec elles, les pèlerinages du 20 avril au 20 mai.

Cette nouvelle était fausse.

France

Nord. — Nous lisons dans le *Nouvelliste du Nord et du Pas-de-Calais :*

Le tribunal a rendu vendredi son jugement dans l'affaire de M. l'abbé Rousselle, ancien curé d'Hallennes-lez-Haubourdin. On sait qu'il était reproché à ce prêtre d'avoir critiqué en chaire les lois scolaire et militaire.

Le tribunal a condamné l'ancien curé d'Hallennes-les-Haubourdin à 15 jours de prison, en lui accordant le bénéfice de la loi Bérenger.

Nous avons eu plusieurs fois l'occasion de commenter des condamnations de ce genre. On fait des lois contraires à la loi de Dieu et lorsque le ministre de Dieu enseigne ce qu'il a le devoir d'enseigner, on le frappe sous prétexte qu'il critique des lois. Mais tous les mois de prison n'y peuvent rien : il restera toujours vrai que le lien du mariage est indissoluble, que les parents ont l'obligation d'élever chrétiennement leurs enfants, que des lois qui n'ont pour but que d'empêcher le recrutement du sacerdoce sont mauvaises, et les prêtres enseigneront toujours ces vérités.

Carcassonne. — S. G. Mgr Billard, évêque de Carcassonne, vient de rendre l'ordonnance suivante. Nous la reproduisons en entier, parce que ceux d'entre les catholiques qui pèchent par inertie ont une leçon à y puiser :

Nous, évêque de Carcassonne,

Au curé et aux paroissiens de Maillac.

Considérant que l'évêque est le protecteur-né de ses prêtres et qu'il doit en particulier sauvegarde aux meilleurs membres de sa famille sacerdotale ;

Considérant que M. l'abbé Cros, curé de Maillac, a toujours eu une conduite irréprochable ;

Considérant que les insultes faites à ce digne prêtre remontent jusqu'au chef du diocèse ;

Considérant que depuis plus de deux mois, des chansons injurieuses pour lui et pour des catholiques respectables de sa paroisse sont non-seulement fredonnées, mais hurlées dans les rues de la commune;

Considérant que le mardi-gras, les cérémonies du culte ont été publiquement parodiées et le costume ecclésiastique délictueusement usurpé ;

Considérant que dans la nuit du 18 au 10 mars, une bombe fulminante a été déposée à la porte du presbytère, qu'elle a éclaté au milieu de la nuit, que les vitres de la maison ont été brisées sans que, heureusement, M. le curé et sa famille aient été atteints;

Réserve faite des droits de la justice et des revendications qui pourraient être exercées ;

Comptant sur l'administration, dont les enquêtes n'ont encore amené aucun résultat ;

Vu notre caractère d'évêque, qui nous fait un indéclinable devoir de ne céder à aucune pression ni menace, en même temps que de protéger l'honneur et la vie de nos prêtres,

Avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Article premier. — Est maintenu, malgré toute attaque et en dépit de toute persécution, comme curé de Maillac M. l'abbé Cros, titulaire actuel.

Art. 2. — Est autorisé par nous le dit M. Cros à quitter provisoirement son poste, dans l'intérêt de la conservation de sa vie.

Art. 3. — Les saintes Espèces seront consommées par lui avant son départ, l'église fermée et la clef remise à M. le président du conseil de fabrique.

Art. 4. — Aucune messe ne pourra être célébrée dans la dite église de Maillac tant que durera l'absence du desservant titulaire.

Art. 5. — Nous permettons aux bons de gémir, mais nous les engageons à sonder leur conscience : peut-être entendront-ils une voix qui leur reprochera l'apathie, la mollesse, l'inertie avec lesquelles ils ont assisté aux travestissements de notre sainte religion et aux insultes, ainsi qu'aux persécutions dirigées contre leur curé.

Déjà, de son temps, saint Jérôme disait aux fidèles, en parlant de l'invasion des barbares : *Peccatis nostris barbari fortes sunt.* Les ennemis de Dieu et de l'Eglise dans Maillac n'ont-ils pas dû, jusqu'à ce jour, leur force et leur triomphe à l'attitude trop passive des vrais fidèles?

Fait à Carcassonne, dans notre palais épiscopal, sous notre seing, notre sceau et le contre-seing du secrétaire de notre évêché, le 25 mars 1893.

† Félix-Arsène Billard,
Evêque de Carcassonne.

Par mandement de Mgr l'évêque :

U. Guilhem, chan. hon.,
Secrétare de l'évêché.

Rennes. — Les funérailles du cardinal Place, dit le *Journal de Rennes*, ont été une belle et imposante démonstration religieuse. Elles laisseront dans l'esprit de tous ceux qui y ont assisté une profonde impression.

Le concours du peuple a été immense; on peut évaluer à un millier le nombre des prêtres qui assistaient à la cérémonie.

Les évêques présents étaient: NN. SS. Dubourg, évêque nommé de Moulins; Jauffret, évêque de Bayonne; Fallières, évêque de Saint-Brieuc; Cléret, évêque de Laval; Labouré, évêque du Mans; Catteau, évêque de Luçon; Theuret, évêque de Monaco; Germain, évêque de Coutances; Bécel, évêque de Vannes; S. Em. le cardinal Richard, archevêque de Paris.

On remarquait aussi trois prélats de la Maison de Sa Sainteté: Mgr Maupied, de Lamballe; Mgr Sauvé, de Laval, ancien recteur des Facultés catholiques d'Angers; Mgr Maricourt, recteur des Facultés catholiques d'Angers, et aussi le R. P. abbé de la Trappe de la Meilleraye.

Les cordons du poêle étaient tenus d'un côté par M. l'amiral Véron, sénateur, portant les insignes de sénateur et la plaque de grand-officier de la Légion d'honneur; M. le préfet d'Ille-et-Vilaine, M. le général Cailliot, commandant du 10e corps; de l'autre, par M. La Chambre, député d'Ille-et-Vilaine, M. le maire de Rennes, M. le premier président de la Cour d'appel.

Derrière le char funèbre venait S. G. Mgr Gonindard, archevêque de Rennes, l'archevêque conduisant le deuil, suivi de la maison ecclésiastique et de la famille du cardinal défunt: M. Le Cler, ingénieur, conseiller général de la Vendée, son beau-frère; M. Paul Le Cler lieutenant de dragons, et MM. Place, ses neveux, M. Bruté de Rémur père, le médecin dévoué du cardinal, s'était joint à la famille.

La cathédrale était toute tendue de tentures funèbres. Le corps du vénérable défunt y est entré vers dix heures et demie.

Les communautés religieuses de femmes, dit le *Journal de Rennes*, étaient rangées dans les bas-côtés, autour du chœur. Le clergé des paroisses de Rennes et du diocèse remplissait la chapelle du Saint-Sacrement. S. G. Mgr Gonindard, archevêque de Rennes, ancien coadjuteur de Son Eminence, ses vicaires généraux et ses secrétaires, les membres de la famille de Son Eminence étaient placés des deux côtés du catafalque.

Les autorités étaient rangées dans la vaste nef suivant l'ordre des préséances. On remarquait aux premiers rangs les sénateurs et les députés d'Ille-et-Vilaine; la Cour, les tribunaux, l'état-major, les Facultés, le conseil municipal, les fonctionnaires. Les corporations étaient groupées autour de leurs bannières dans les bas-côtés. Le bas de la nef et les bas-côtés étaient envahis par la foule.

Dans le chœur, au premier rang, près de la balustrade, étaient assis dans des fauteuils NN. SS. les évêques de Vannes, de Coutances, de Monaco, de Luçon, du Mans, de Laval, de Saint-Brieuc, de Bayonne, Mgr Dubourg, évêque nommé de Moulins, le P. abbé mitré de la Trappe de la Meilleraye.

S. Em. le cardinal Richard, archevêque de Paris, a célébré pontificalement la messe. Conformément à la volonté formellement exprimée par S. Em. le cardinal Place dans son testament, aucune oraison funèbre n'a été prononcée. L'âme de notre vénérable archevêque a été recommandée aux prières par la simple et touchante formule qu'il avait prescrite. L'immense assistance s'est pieusement associée aux prières de la messe solennelle.

Après la messe S. Em. le cardinal Richard; NN. SS. Bécel, évêque de Vannes; Germain, évêque de Coutances; Catteau, évêque de Luçon; Theuret, évêque de Monaco ont donné les cinq absoutes.

L'inhumination a eu lieu, selon l'usage, dans l'après-midi.

—

Voici le testament du cardinal Place :

CECI EST MON TESTAMENT

Au nom de la très sainte et très adorable Trinité : Père, Fils et Saint-Esprit. Ainsi soit-il !

« Mes dernières paroles, ô mon Dieu, en quittant cette terre, seront pour vous rendre mes plus profondes actions de grâces pour les bienfaits sans nombre dont vous m'avez comblé pendant ma vie. En repassant, en votre présence, les longues années de mon existence, je reconnais que votre Providence n'a pas cessé de veiller sur moi et de me protéger, particulièrement au milieu de mes plus douloureuses épreuves.

« Je m'humilie devant vous, en considérant que vous avez daigné tirer du milieu de votre peuple, dans les rangs duquel il aurait dû rester plongé, un pauvre homme comme moi, pour lui confier les plus augustes et les plus sublimes fonctions. Que ce ne soit pas pour ma perte, ô Dieu de miséricorde ! et puisque votre main paternelle ne m'a jamais abandonné, achevez votre œuvre et qu'elle me conduise au ciel.

« Je veux rendre un dernier hommage, sur cette terre, à mes bien-aimés parents, pour l'éducation chrétienne qu'ils m'ont donnée et la tendresse vigilante et éclairée dont ils ont entouré mon enfance et

ma jeunesse. Ils m'ont béni comme un bon fils, et ce n'est qu'à cette bénédiction du quatrième commandement que j'attribue mon élévation, imméritée à tous autres motifs. Après Dieu, je leur devrai mon salut éternel. Ils n'ont pas cessé de prier pour moi dans le monde meilleur où j'aime à les contempler ; vous daignerez, Seigneur, je l'espère, m'accorder la grâce de les y rejoindre.

« J'ai à cœur de témoigner mon inaltérable reconnaissance à tous ceux qui m'ont fait du bien : à mes confesseurs et aux prêtres vénérables qui se sont occupés de mon âme, à ceux qui m'ont assisté de leurs prières, de leurs conseils ou de leur crédit, et en particulier à mes vicaires généraux, soit à Marseille, soit à Rennes ; je dois à leur active, intelligente et cordiale collaboration d'avoir pu porter le fardeau imposé à mes trop faibles épaules, je ne les oublierai jamais, ni les uns ni les autres, et si Notre-Seigneur daigne m'admettre dans son saint Paradis, je le supplierai de nous y réunir un jour.

« Je veux mourir, comme j'ai vécu, enfant dévoué et soumis de la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine. Ses enseignements ont été pendant toute ma vie la règle inviolable de ma foi et de ma conduite, l'objet de mon plus filial amour et ma consolation toujours propice dans les épreuves et les vicissitudes de mon pèlerinage sur cette terre. Je n'ai pas eu d'autre désir que de la servir dans mes agissements au concile du Vatican. Avant de rendre mon âme à Dieu, je me fais un devoir de renouveler l'adhésion sincère que j'ai donnée, dans d'autres circonstances, aux dogmes définis dans la sainte assemblée œcuménique.

« Je m'abandonne complètement à la très sainte, très aimable et très adorable volonté de mon Dieu, pour l'heure, le lieu et les circonstances de ma mort ; je lui offre d'avance les souffrances de mes derniers moments ; qu'il daigne m'accorder la grâce de les sanctifier par mon humble et entière soumission. Je les accepte en expiation de mes péchés et je me réfugie dans la miséricorde et les mérites infinis de Jésus-Christ, mon divin Rédempteur; le suppliant de me pardonner les omissions, les négligences, les infidélités, toutes les fautes que j'ai commises dans les diverses circonstances de ma vie depuis que j'ai l'âge de raison, et spécialement dans l'accomplissement des redoutables ministères que j'ai exercés.

« Que Marie, ma bonne et compatissante mère que j'ai implorée si souvent comme ma protectrice *in hora mortis meæ ;* que mon bon ange gardien, que mes saints patrons, saint Charles et saint Philippe, que saint Michel Archange, saint Jean-Baptiste, saint Joseph; que les anges, les saints et les saintes, patrons et patronnes des diverses paroisses de mes deux diocèses, que tous ceux que j'invoquais chaque jour dans ma litanie intime, daignent intercéder pour moi au terrible et décisif moment où je paraîtrai devant mon juge, afin qu'il soit encore pour moi mon bon et miséricordieux Sauveur.

« Je ne l'ai pas aimé, ni fait aimer comme je l'aurais dû : vous savez du moins, mon adorable Seigneur et Maître, que je n'ai jamais eu de plus ardent désir ; aussi j'aurais voulu répandre mon sang pour vous, pour l'Eglise, pour mon diocèse, pour les âmes, assuré de mieux vous servir ainsi que par la prolongation de mon inutile et misérable vie. Puisque rien n'est impossible dans le temps où je vis, je vous demande d'avance, ô mon Dieu, si vous daiguez m'accorder cette grâce, de me donner le courage de mourir en évêque.

« Je me recommande avec instance aux prières et aux suffrages de mes deux vénérables clergés et des bons et pieux fidèles de mes deux diocèses de Marseille et de Rennes, en implorant de la charité des prêtres que j'ai ordonués de dire une messe à mon intention ; je me recommande à mes communautés religieuses et spécialement à celle du Roule, assuré que je peux compter sur elle, comme elle a toujours pu compter sur moi ; à mes fils et à mes filles spirituels, à tous mes amis, afin qu'ils intercèdent auprès du souverain Juge pour le repos éternel de mon âme ; mais je ne mérite pas d'autre témoignage de leur affection et de leur souvenir — des prières le plus possible, pas autre chose, rien, absolument rien. — Je défends donc de la manière la plus formelle qu'il soit prononcé aucun discours, ni oraison funèbre, ni allocution d'aucune espèce, sous quelque forme ou prétexte que ce soit, après ma mort. On dira simplement, le jour des funérailles et le jour de mon service, au moment où, suivant le pieux usage du diocèse de Rennes, se fait la recommandation des défunts :

« On recommande à vos prières et suffrages le repos éternel de « l'âme de Son Eminence Monseigneur le cardinal Place (Charles-« Philippe), ancien évêque de Marseille, mort archevêque de Rennes, « Dol et Saint-Malo. Veuillez, en implorant pour lui les mérites « infinis de Notre-Seigneur Jésus-Christ et l'intercession de la Très « Sainte Vierge Marie, des anges et des saints, prier Dieu qu'il « daigne lui faire miséricorde et le recevoir dans son saint Paradis. » On n'ajoutera pas une seule parole.

« Si Mgr l'évêque de Marseille avait la pensée de faire célébrer un service à mon intention, je le prie de se conformer à cette prescription.

« Je demande humblement pardon à tous ceux que j'ai pu offenser, affliger, ou contrister, ou à qui j'aurais pu causer quelque tort, et, de mon côté, je pardonne de toute âme à ceux qui m'ont fait de la peine ou du dommage, ou qui m'ont calomnié ou cherché à me nuire.

« Je demande à être enterré dans ma cathédrale de Rennes ; je choisis pour ma sépulture la chapelle du Très-Saint-Sacrement, comme étant celle où se dit le plus grand nombre de messes et où habite ordinairement mon divin Sauveur.

« On gravera simplement sur la pierre qui recouvrira ma tombe : « Veuillez prier pour le repos éternel de l'âme de Son Eminence Monseigneur le cardinal Charles-Philippe Place, né à Paris, le 14

février 1813, autrefois évêque de Marseille, mort archevêque de Rennes, Dol et Saint-Malo, le . *De Profundis.* » Une plaque de marbre portant la même inscription sera placée sur une des murailles de la dite chapelle du Très-Saint-Sacrement.

« J'ordonne que mon cœur, détaché de mon corps, soit déposé, le tombeau ayant été ouvert, sur le cercueil de ma bien-aimée mère, à Bouin.

« Dans le cas où il y aurait des empêchements à l'enterrement de mon corps dans ma cathédrale, j'ordonne qu'il soit transporté à Bouin et placé à côté de mes parents, ou mieux que le cercueil contenant mon corps soit déposé dans le tombeau de mon père, mais mon cœur sera toujours placé dans celui de ma mère.

« L'obstacle mis à ma sépulture dans ma cathédrale n'empêcherait pas que l'on ne plaçât dans la chapelle du Très-Saint-Sacrement la plaque de marbre avec l'inscription que j'ai demandée ci-dessus.

« J'ordonne que mon corps ne soit pas soumis aux profanations de l'embaumement ; on n'en fera pas moins les prières prescrites devant le corps d'un évêque, je les réclame absolument ; seulement quand la décomposition le rendra necessaire, on le mettra dans un cercueil *ad hoc*, le cœur ayant été détaché, comme il est dit ci-dessus, et on continuera les prières liturgiques pendant le temps ordinaire.

« Si je ne peux pas laisser un souvenir à tous ceux que j'ai connus et aimés, qu'ils soient bien assurés que je n'en oublie aucun dans mon cœur, et si le Seigneur, avec l'aide de leurs bonnes prières, daigne me faire miséricorde, je n'en oublierai aucun devant notre divin Rédempteur. »

LES CHAMBRES

M. Challemel-Lacour ayant été élu président du Sénat par 172 voix, a pris possession du fauteuil présidentiel à la séance du 28 mars.

Il a prononcé le discours suivant:

Messieurs les sénateurs,

Le poste où votre confiance vient de m'élever est au niveau des plus orgueilleuses ambitions ; il dépasse de beaucoup toutes mes espérances.

En recevant un tel honneur, je ne puis que vous en témoigner ma profonde reconnaissance; si j'en éprouve une satisfaction légitime, je m'empresse d'ajouter, et je suis sûr que cette parole ne sera pas taxée par vous de modestie affectée, que ma satisfaction est tempérée par par la crainte de rester au-dessous des devoirs dont je me fais une si haute idée.

Il n'y a d'ailleurs guère de place en ce moment pour la joie dans mon cœur. Il est encore rempli comme les vôtres par l'amère tristesse qu'y a laissée la disparition inattendue de l'homme supérieur choisi par vous, il y a un mois à peine, pour présider à vos travaux.

Ce choix, bien moins préparé par une entente formelle que par une sympathie tacite mais générale pour cet homme d'Etat, cet orateur, ce citoyen intègre et courageux, soumis à de si longues et si rudes épreuves, avait honoré le Sénat. Il avait été une manifestation éclatante de votre grand esprit de justice, il avait mis en lumière la délicatesse, l'élévation et l'indépendance des sentiments dont vous êtes animés.

Vous n'aviez fait en le nommant que devancer, et sans doute de bien peu, le retour de l'opinion ; vous donniez à celle-ci un signal qu'elle avait compris et qu'on la voyait déjà suivre avec empressement.

Jules Ferry était de ceux dont une pensée unique remplit et gouverne la vie; elle les domine ; quelquefois elle les entraîne, mais elle augmente leur force et leur assure l'ascendant sur les esprits.

Pendant plus de trente ans, depuis l'époque où je le rencontrai, simple journaliste, n'ayant d'autre arme que sa plume sous un régime qui n'aimait ni la plume ni la parole, jusqu'au temps où il commença d'avoir part aux affaires et où il exerça bientôt un si grand pouvoir, jusqu'au jour cruel où blessé dans la lutte, il s'était vu condamné tout à coup, non pas à l'inaction qu'il ne connut jamais, mais à l'impuissance, Ferry n'avait eu qu'une pensée : poursuivre l'établissement en France d'un gouvernement libre, conforme à l'état nouveau de la société et des esprits, digne de la grandeur historique de la France et de sa place parmi les nations civilisées, fonctionnant dans des conditions compatibles avec l'ordre et avec le progrès.

Il avait sur ces conditions des idées très arrêtées, quoiqu'il n'eût rien de l'esprit doctrinaire. Son ardeur à les défendre égale à son courage pour les appliquer, oserai-je le dire? une certaine âpreté de pensée et de langage, contractée dans une vie de luttes sans trêve, avaient à la longue accumulé contre lui bien des préventions exploitées par des inimitiés, qui sont l'inévitable lot des hommes de cette valeur, avaient fini par l'évincer de la vie publique.

Il y a deux ans, il s'était réfugié parmi vous; vous l'aviez accueilli avec respect, et déjà l'opinion, longtemps entraînée et égarée par un de ces torrents d'erreur aussi difficiles à contenir qu'à expliquer et où se perdent parfois, engloutics sans retour, des forces précieuses, commençait à s'émouvoir en sa faveur.

Vous ne l'avez pas attendue, messieurs. Vous avez offert à Jules Ferry une réparation qui fut peut-être la plus grande joie de sa vie, mais qui fut la dernière. Le repos forcé, en un temps où la lutte est encore loin d'être close et où il voyait tant de choses à faire, avait laissé un germe mortel dans ce cœur toujours affamé d'activité.

Le jour où vous l'aviez appelé à diriger vos travaux, il avait conçu pour le Sénat l'idée d'une grande tâche, qui n'avait d'ailleurs rien de chimérique, car elle consistait simplement dans l'accomplissement total de sa fonction constitutionnelle. Il vous a donné, en termes présents à toutes les mémoires, une rapide esquisse de ce plan, où il n'y a rien à retrancher.

A l'heure qu'il est, tout le monde reconnaît, et nous pouvons dire, sans orgueil et sans crainte de nous abandonner trop complaisamment aux illusions de l'esprit de corps, que le Sénat est entouré de la confiance publique. Les années ont passé, les événements se déroulent; et en dépit des critiques et des théories décevantes, l'autorité du Sénat n'a pas cessé de grandir.

De jour en jour l'opinion se rend plus clairement compte de son rôle dans l'ensemble des pouvoirs publics et de la fonction qui lui est dévolue. Aussi attend-elle de lui qu'il maintienne, dans un invariable esprit de conciliation et de progrès réfléchi, mais avec fermeté, les droits qui sont les siens, ou plutôt qui sont ceux de la République elle-même : le Sénat n'en est que le dépositaire.

Il n'y a pas de républicain éclairé qui ne sente que la République, sa force et son avenir, sont intéressés au premier chef à ce que la Constitution soit pratiquée avec scrupule dans toutes ses parties. Il n'y a pas d'esprit amoureux de réformes qui ne doive souhaiter, pour leur triomphe durable, que ses idées passent par l'étamine devant ce grand corps, recruté parmi ceux qui ont donné le plus de gages à la France, à la République, à la démocratie, et qui ont amassé dans la pratique des affaires la plus large provision d'expérience et de savoir.

Mais, messieurs, les droits se maintiennent surtout par l'usage. Les attaques contre la République se réduisent de plus en plus aux agitations de groupes irréconciliables que le temps diminue à vue d'œil. Les partis peuvent être irréductibles, un peuple ne l'est jamais.

A mesure que la France devient plus républicaine, de nouvelles questions se posent, des nécessités imprévues se révèlent, et la tâche imposée aux pouvoirs publics grandit.

La nation voit toujours dans le Sénat sa plus sûre sauvegarde contre les agitations encore renouvelées par intervalle, à l'aide de procédés qui ne varient pas, mais de plus en plus vaines, des partis expirants; elle voit en lui une garantie contre les tentatives hasardeuses ou détournées de réformes précipitées et mal conçues ; mais elle attend de lui davantage.

Elle espère que le Sénat, attentif au renouvellement qui s'opère dans les conditions économiques et morales de la société, si étranger aux utopies, mais en relations si intimes avec la démocratie et si attaché à ses intérêts, utilisera sa riche expérience pour aborder, de concert avec le gouvernement, les plus pressantes de ces questions. Elles offrent un champ inépuisable à votre activité, et ce champ est si vaste qu'il me suffit de l'indiquer du doigt.

Je n'ai point, messieurs, la témérité de vous tracer un programme. Témoin de vos travaux depuis dix-huit ans, je sais que vous êtes accoutumés à étudier toutes les questions avec la gravité et le sérieux qu'elles méritent, à ne vous inspirer que de la justice, à consulter toujours et avant tout l'intérêt de la patrie.

Vous m'avez élevé à cette place pour aider dans la mesure de mes forces à vos travaux. Quoique je veuille rester sobre d'assurances, je ne crains pas de vous donner celle que vous pouvez comptez sur un collaborateur assidu et sur tout mon dévouement.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

L'élection de M. Challemel-Lacour à la présidence du Sénat et à l'Académie. — Une lettre du comte de Paris. — Arrêt de la Cour d'assises. — Les scandales de Saint-Denis. — Dahomey.

30 mars 1893.

Voici donc M. Challemel-Lacour élu président du Sénat. Nous n'avons pas à nous occuper, aujourd'hui, de ce choix ni du motif qui ont pu décider le Sénat à le faire. Il ne sera pas sans intérêt toutefois de rappeler en quelques mots la carrière de ce révolutionnaire arrivé.

Républicain d'origine, révolutionnaire de tempérament, c'est-à-dire d'essence jacobine et autoritaire, M. Challemel-Lacour, dès son entrée dans la vie active, a combattu au premier rang. F. Sarcey a raconté l'autre jour l'influence politique qu'il exerçait en 1848 sur ses jeunes collègues, et M. Vacherot, dont il fut l'élève, nous a appris, dans le *Figaro*, qu'à l'École normale, « où il occupait un des premiers rangs, il faisait bande « à part avec quelques exaltés, ne manquant jamais une réunion « politique dans ses jours de sortie, assistant à des banquets, où « il prenait la parole, parlant mieux que Ledru-Rollin. »

Professeur de philosophie au moment du coup d'Etat, il n'hésita pas à sacrifier sa carrière à la liberté de ses opinions après avoir essayé vainement, dans le Limousin, de soulever les campagnes. Proscrit, il se réfugia à Bruxelles où il gagna péniblement sa vie jusqu'au jour où, nommé professeur à Zurich, il put attendre l'amnistie qui lui permit de rentrer en France et de se faire, dans le monde des lettres, parmi les philosophes, une place en vue. Lié avec Gambetta, avec Brisson, avec tout le parti des irréconciliables, il fut au lendemain du 4 septembre nommé préfet de Lyon.

Prisonnier des radicaux plutôt que leur chef, il était gardé à vue dans l'hôtel de la Préfecture par toutes ces bandes de cosmopolites empanachés, de francs-tireurs d'opéra-comique, qui paradaient et cavalcadaient dans les rues et se gardaient bien d'aller employer contre les Prussiens les armes qu'on leur donnait de préférence aux mobiles cantonnés dans les environs, à Curis, à Neuville, à Sathonay, à Saint-Germain, au Mont-Dore et qui attendaient vainement la fin de leur armement.

Il faut lire dans les rapports de la *Commission d'enquête* le récit des témoins de ce carnaval lamentable pour apprécier le rôle de M. Challemel-Lacour. Jouet des pires forcenés, il se faisait leur complice, proscrivait les frères de Calluire et ordonnait au général Bressolles de faire fusiller les Bordelais qui avaient arraché un drapeau rouge. Il était dans les traditions : y a cent ans, un proconsul de son espèce envoyait à l'échafaud près de cent habitants de Bedouin pour un crime moindre, le renversement d'un arbre de la Liberté. Il eut à répondre de ses actes et devant l'Assemblée et devant les tribunaux. A Versailles, il se défendit lui-même avec éloquence ; devant la justice, ce fut Gambetta qui plaida pour lui ; mais tous deux perdirent leur procès, car l'opinion apprécia sévèrement la conduite de M. Challemel-Lacour.

Il n'en fut point déconsidéré aux yeux de son parti. Sénateur en 1876, ambassadeur de France à Londres, ministre des affaires étrangères, membre de l'Académie et aujourd'hui président du Sénat, voilà depuis les étapes successives de sa carrière. Il faut reconnaître, d'ailleurs, que M. Challemel-Lacour est une individualité puissante. Philosophe distingué, orateur châtié, il ne s'est pas distribué ni prodigué et a toujours gardé une certaine réserve hautaine, que les uns attribuent au dégoût que lui inspirent les basses pratiques de la politique actuelle, tandis que d'autres ne voient dans l'amertume de son attitude que la conséquence d'un état maladif interne. Toutefois, il est certain que depuis quelques années les idées de M. Challemel-Lacour semblent s'être modifiées et attiédies : on n'a pas oublié l'âpre harangue qu'il prononça au Sénat en 1888, sorte de *meâ culpâ* qu'il frappait non seulement sur sa poitrine, mais sur celle de ses amis.

Quand le diable devient vieux, il se fait ermite.

—

Le comte de Paris vient d'adresser aux présidents des comités monarchiques la lettre suivante :

Villamanrique, ce 23 mars 1893.

Monsieur le président,

Un procès retentissant vient d'éclairer le pays sur la valeur morale des hommes qui le gouvernent depuis quelques années. Obligé par une loi cruelle de vivre à l'étranger, je ressens d'autant plus vivement tout ce qui pourrait porter atteinte au prestige de la France. Aussi, la légitime émotion de tous les bons citoyens me fait-elle un devoir de tracer en quelques mots aux monarchistes la ligne de conduite que le patriotisme leur commande de suivre. C'est à vous que je m'adresse pour leur faire parvenir mes instructions dans votre département. Le comte d'Haussonville, qui remplit avec autant de fermeté que d'esprit politique la mission que je lui ai confiée, vous transmettra cette lettre.

L'heure est grave. La Chambre a perdu tout crédit : chaque nouvelle séance la fait déchoir encore dans l'opinion publique.

Le gouvernement est sans courage pour résister aux menaces du socialisme grandissant, sans force pour représenter la puissance publique à l'intérieur, sans autorité pour défendre une politique nationale à l'extérieur. L'indépendance de la magistrature est soupçonnée. Les institutions ont corrompu les hommes. La France probe et laborieuse est attristée et inquiète. Tous les honnêtes gens sentent le besoin de s'unir pour un suprême effort.

A ces honnêtes gens, il faut que les monarchistes tendent la main et donnent l'exemple. Leur intégrité et leur désintéressement les désignent pour ce rôle, en présence d'un régime où tout est sacrifié aux passions et aux convoitises des partis. Ils ne doivent répudier aucune des alliances que les intérêts de la défense sociale et de la liberté religieuse leur conseilleront de conclure. Mais ils devront aussi faire comprendre à la France que la Monarchie seule peut lui donner ce pouvoir fort et stable, uniquement préoccupé du bien public, qui mettra un terme au trouble moral dont elle souffre et la préservera des troubles matériels dont elle n'est peut-être pas à l'abri.

Secondé par mon fils, qui a déjà prouvé l'ardeur de ses sentiments français, je ne reculerai devant aucun effort pour relever la patrie.

C'est avec le concours de tous les hommes de bonne foi, de quelque côté qu'ils viennent, que je voudrais accomplir cette œuvre de salut.

Nous réussirons, j'en ai la ferme confiance. Dieu ne permettra pas que la France, cette nation si glorieuse et si fière, s'abandonne et s'oublie dans un irrémédiable affaissement.

Croyez-moi, je vous prie, votre affectionné,

Philippe, Comte de Paris.

Les hommes qui aiment vraiment leur pays, ne peuvent, en vérité, quelles que soient leurs préférences politiques, reprocher à M. le comte de Paris son intransigeance. Le prince recommande formellement à ses amis politiques « de ne répudier aucune des alliances que les intérêts de la défense sociale et de la liberté religieuse leur conseilleront de conclure... » M. le comte de Paris a eu raison de faire entendre ce langage vraiment patriotique, qui repose des diatribes de parti et des intrigues de personnes et de couloir.

—

Nous avons donné, il y a huit jours, les grandes lignes de l'arrêt de la Cour d'assises dans l'affaire du Panama. En voici le texte exact :

La Cour,

Vu la déclaration du Jury, de laquelle, partant que Baïhaut a agréé des offres ou promesses, a reçu des dons ou présents pour faire un acte de sa fonction ou de son emploi ;

Partant, en outre, que Charles de Lesseps a corrompu Baïhaut par promesses, offres, dons ou présents;

Que Blondin a aidé et assisté lesdits Baïhaut et de Lesseps;

Crimes prévus et punis par les articles 177, 179, 34, 35, 59 et 60 du Code pénal ;

Vu l'admission des circonstances atténuantes en faveur de Blondin et de Charles de Lesseps ;

Condamne :

Lesseps à un an de prison, qui se confondra avec les cinq ans prononcés par la Cour de Paris ;

Blondin à deux ans de la même peine;

Baïhaut à la dégradation civique, à cinq ans de prison et à 750.000 fr. d'amende;

En ce qui touche les conclusions des parties civiles :

Considérant que la participation de Fontane n'est point établie.

Qu'il n'existe non plus aucune preuve contre Sans-Leroy ;

Qu'en ce qui concerne Béral, Gobron, Dugué de la Fauconnerie et Antonin Proust, il n'est pas établi qu'ils aient eu connaissance que les fonds provenaient du Panama, que le crédit dont Reinach jouissait à cette époque pouvait leur inspirer toute confiance ;

Met Fontane, Sans-Leroy, Béral, Gobron, Dugué de la Fauconnerie et Antonin Proust hors de cause.

En ce qui touche de Lesseps, Blondin, Baïhaut :

Adjuge aux parties civiles le bénéfice de leurs conclusions :

Déclare l'article 180 du Code pénal inapplicable ;

Condamne de Lesseps, Baïhaut et Blondin à tous les dépens.

—

Dans sa séance hebdomadaire du 23 mars, l'Académie avait à procéder à une double élection pour pourvoir à la vacance des fauteuils de MM. Renan et John Lemoinne, décédés.

31 membres étant présents, la majorité absolue a été de 16.

Voici les résultats pour l'élection au fauteuil de M. Renan :

MM. Challemel-Lacour.	11	15	17	voix.
Gaston Paris.	11	12	13	—
Zola.	8	4	1	—
Bulletin blanc.	1	»	»	—
	31	31	31	—

M. Challemel-Lacour ayant obtenu la majorité des suffrages a été proclamé élu.

Les résultats de l'élection au fauteuil de M. John Lemoinne ont été les suivants :

MM. Manuel.	12	14	12	10	10	10	voix.
Brunetière.	12	13	12	13	15	15	—
Zola.	3	2	4	5	3	2	—
Fouquier.	4	2	2	2	2	2	—
Bulletins blancs.	0	0	1	1	1	2	—
	31	31	31	31	31	31	—

La séance a été levée à trois heures cinq, l'Académie remettant l'élection à une date ultérieure, sans doute à la même époque que celle du successeur de M. Taine.

En attendant, voilà pour M. Challemel-Lacour une semaine féconde en dignités !

—

Des scènes que le *Temps* qualifie de scandaleuses et de violentes, viennent de se passer à Saint-Denis. A la suite de l'enterrement d'un socialiste, les révolutionnaires de Saint-Denis se promirent de troubler les conférences que M. l'abbé Lenfant fait dans l'église de cette commune. On en lira les détails plus bas. Ils sont tout simplement révoltants. Il y a eu des blessés : le sang a coulé, et les agresseurs sont précisément ceux qui devaient donner l'exemple du respect à la loi : des conseillers municipaux. Que fera le gouvernement ? Nous n'en savons rien, mais lorsque nous nous souvenons de la façon dont les choses ont tourné toutes les fois qu'il y a eu des violences commises

dans les églises, aussi bien à Rouen qu'à Paris, nous ne serions pas surpris si aujourd'hui encore on s'en prenait à l'abbé Lenfant et si l'on rendait responsables de l'algarade ceux qui en ont été les victimes. Le parfait mépris que nos gouvernants témoignent pour l'équité, nous autorise à supposer qu'une fois de plus, on appliquera aux battus l'amende, en vertu de cet axiome célèbre que c'est toujours le lapin qui commence.

Voici les faits tels que les raconte le *Temps*, dont le récit ne saurait être suspect de partialité :

Dimanche, dans l'après-midi, les socialistes révolutionnaires de Saint-Denis ont enterré un de leurs coreligionnaires politiques. C'est sous les plis du drapeau rouge, qui fut déployé au cimetière à l'occasion de cette cérémonie, qu'un rendez-vous fut pris, pour le soir même, à l'église neuve, afin d'empêcher de parler M. l'abbé Lenfant qui prêche le Carême dans ladite église.

Tous furent exacts. Aussi, dès le début du sermon de l'abbé Lenfant sur la confession, des murmures se firent entendre en différents endroits, car les manifestants s'étaient disséminés dans l'église. L'abbé s'interrompit, puis s'adressant à l'assistance, il pria ceux qui auraient des objections à lui présenter de bien vouloir les rédiger, promettant d'y répondre à une prochaine réunion. A ce moment, l'un des assistants se lève et s'écrie : « Ne répondez donc pas à ces gens-là, monsieur le curé : pas plus que le maire, qui assiste à ce désordre avec ses adjoints, ils ne savent écrire ! » (Plusieurs témoins ont, en effet, déclaré que M. Walter, maire de Saint-Denis, caché dans les orgues, assistait à la conférence.)

A ce moment, M. Picardet, conseiller municipal, escalade les degrés de la chaire, se place à côté de l'abbé Lenfant, et, lui mettant le doigt sous le nez, il lui dit : « Citoyen curé, je demande la parole ! »

Ces mots sont le signal d'un tumulte indescriptible. Picardet est jeté en bas de la chaire et reçoit des coups. Les chaises, les prie-Dieu volent ; le sang coule. Les conseillers municipaux Pillot et Chaleyer se font remarquer par la violence de leurs paroles. Les cris de : « A bas les calotins ! » se font entendre.

Cependant M. Baube, commissaire de police, le capitaine de gendarmerie, accompagnés d'un certain nombre d'agents arrivent et rétablissent l'ordre. Trois arrestations sont opérées mais ne sont pas maintenues ; les conseillers municipaux socialistes révolutionnaires avaient jugé prudent de s'éclipser dès l'apparition du képi galonné du capitaine de gendarmerie.

MM. Baube et Belouino, commissaires de police de Saint-Denis, poursuivent activement l'enquête qui a été ouverte.

Quant à la population dionysienne, elle est navrée de la conduite

des conseillers municipaux socialistes. Devant l'église et au coin de chaque rue stationnent des groupes qui commentent les scènes scandaleuses que nous venons de raconter et les commentaires ne sont pas favorables à la municipalité.

La *Liberté* ajoute les détails suivants au récit du *Temps:*

Pendant que se passait ces scènes de désordre, on était allé prévenir M. Baude, commissaire de police du quartier nord de Saint-Denis, qui accourut avec des agents et dea gendarmes. Il fit évacuer l'église.

Six personnes blessées ont été conduite chez un pharmacien : d'abord MM. Babillaud, manufacturier, rue de la Briche, et Schmidt, blessés à la tête, une femme et trois enfants.

Sur les trois arrestations opérées, une seule a été maintenue, celle d'un nommé Moreau, dit le « poids de quarante », repris de justice.

Hier mati , il y avait encore dans l'église une large mare de sang. Tout a été remis en place, mais les offices n'ont pas été célébrés aujourd'hui.

M. Baude, commissaire de police, vient de se rendre chez le préfet de police et chez le procureur de la République, et les a mis au courant des faits qui se sont passés.

—

Le ministère de la marine communique aux journaux la note suivante :

Une dépêche du général Dodds, reçue hier, donne les renseignements suivants sur la situation au Bénin.

Le général dit que l'on ne doit pas s'étonner de la rareté des nouvelles qu'il envoie. Les modifications dans l'état du pays sont forcément lentes en raison de la nature et de l'étendue de la contrée, du caractère des habitants et de leur dispersion qui résulte des derniers événements.

Le général est, en outre, obligé à de nombreux déplacements pour activer l'organisation et affirmer, par sa présence, le nouvel état de choses. L'organisation progresse d'ailleurs régulièrement. Le service des douanes fonctionne bien et un nouveau poste a été établi à la frontière ouest dans l'île Bayol. La population rentre tous les jours à Whydah et à Allada. Le mouvement commercial redevient actif, la confiance renaît chez les habitants qui ont repris leurs travaux agricoles et font une abondante récolte d'huile et d'amandes de palme. Toute la région qui s'étend au sud de Lama et de la lagune Djibe est entièrement pacifiée ; les reconnaissances y sont bien accueillies ; elle est divisée en cantons avec des chefs nommés et reconnus par nous.

A Abomey, la situation n'a pas changé et il n'y a à signaler que deux petits faits militaires. 1° Destruction d'un village du Dahomey

insoumis par une reconnaissance partie de Kotopa; nos troupes n'ont eu que trois blessés, dont deux Sénégalais; 2° Désarmement d'une bande de Nagos qui opéraient des pillages autour de la lagune Djibe-Abomey; cette bande était conduite par un chef de Nagos établis à Kotopa.

Ce chef ayant prétendu qu'il était obligé au pillage pour subvenir à l'entretien de ses hommes, le général, pour éviter le retour de faits semblables et aussi en vue de fixer les Nagos autour de nos postes, leur a fait envoyer des graines de semailles.

Behanzin est toujours au même point; plusieurs de ses chefs auraient été disgraciés; il éprouverait de grosses difficultés à faire vivre son monde, les approvisionnements d'Agony et des autres centres de ravitaillement étant épuisés.

Les missions envoyées dans le Nord ont apporté l'assurance que les chefs de Savalou, de Touné el des Mahis étaient animés d'excellentes dispositions pour nous. Enfin la santé des troupes est satisfaisante, eu égard à la mauvaise saison qu'on traverse en ce moment.

ACADÉMIE FRANÇAISE

RÉCEPTION DE M. LAVISSE

Discours de M. Lavisse.

M. Lavisse ayant été élu par l'Académie française à la place vacante par la mort de M. l'amiral Jurien de la Gravière, y est venu prendre séance le jeudi, 16 mars 1893, et a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

Personne n'est entré dans votre compagnie plus reconnaissant que je le suis, ni plus ému. A mon émotion se mêle le chagrin de ne pouvoir remercier tous ceux qui siégeaient dans la séance où vous m'avez honoré de vos suffrages. Un des confrères dont vous déplorez la perte devait vous présider aujourd'hui. M. Renan, malade et déjà touché par la mort, s'était fait porter ici le 2 juin de l'an dernier. Quand je le vis, après l'élection, il me dit d'une voix entrecoupée par son souffle pénible : « Les linteaux du Temple se sont élevés pour vous recevoir »; et il ajouta qu'il espérait présider l'Académie quand j'y prendrais séance; mais qu'il n'osait me le promettre : « Je vais partir pour la Bretagne; si la Bretagne ne me guérit pas... » Je l'interrompis : « Elle vous guérira. « Je croyais en effet qu'elle lui devait de le guérir,

sa Bretagne dont le charme rare, goûté par quelques initiés seulement, fut répandu par lui dans nos âmes.

L'Académie m'excusera d'avoir rappelé ce souvenir, dont je suis fier, et d'exprimer, au lendemain d'un si grand malheur, ma gratitude particulière envers ceux qui ne sont plus.

Messieurs, en m'appelant à succéder à M. l'amiral Jurien de la Gravière, vous avez voulu qu'un professeur d'histoire étudiât l'œuvre d'un écrivain qui fut surtout un historien, et la vie d'un homme qui préleva dans l'histoire de notre temps sa part d'honnête homme. Je dirai tout de suite que l'étude de l'œuvre et de la vie m'a été bienfaisante. A les voir unies l'une à l'autre étroitement et conduites par les mêmes idées très simples et très nobles, j'éprouvais, avec les émotions de la sympathie et du respect, comme le sentiment d'un grand calme. L'amiral Jurien de la Gravière fit en ce monde ce qu'il y devait faire; il est entré dans l'autre tranquillement. Voilà, en une ligne, sa biographie et son éloge.

C'est un grand éloge, messieurs, car s'il fut un temps à lasser l'esprit de suite, je crois bien que c'est le nôtre; et si jamais homme fut contrarié obstinément par son temps, ce fut l'amiral. Il était conservateur en un siècle qui semble ne vouloir rien conserver. Classique, au point que les hardiesses littéraires de sa jeunesse n'allèrent pas au-delà d'admirer Béranger et Casimir Delavigne, il vit le romantisme outrager ses dieux, puis le naturalisme les ignorer. Monarchiste, servant du culte des grands hommes et des génies providentiels, prêt à s'accommoder d'une aristocratie, pour y trouver précisément l'esprit de suite, — un jour, sur les rives d'un fleuve chinois monotone, devant la platitude d'alluvions immenses où « la butte Montmartre, dit-il, paraîtrait un Himalaya », il s'écrie : « Voilà la démocratie! » Et il vit la démocratie prendre possession de la France après que trois monarchies de sortes différentes se furent écoulées, comme pour lui démontrer sans réplique qu'aucune des formes du gouvernement de son choix ne sied à notre temps. Si, du moins, l'esprit de révolution l'avait laissé tranquille à son bord! La mer isole le marin sous le ciel perpétuel, et le bruit de nos agitations arrive à peine jusqu'à lui. Mais Jurien de la Gravière ne dut pas seulement changer cinq fois son pavillon; son bateau lui-même fut changé; à la marine à voile succéda la marine à vapeur; tout de suite après, commença le combat de la cuirasse et du canon, qui semble ne devoir jamais

finir. Il ne restait à l'amiral aucun refuge contre la persécution.

Cependant l'amiral suivit sa route à travers ce siècle adverse; il fit même son chemin. Les honneurs du métier lui vinrent avant l'heure accoutumée. D'autres s'y ajoutèrent, qu'il estimait très grands avec raison. Il siégeait depuis longtemps sur les bancs de l'illustre Académie des sciences, quand vous lui fîtes la plus belle joie de sa vie en l'appelant dans la compagnie qui porte, par privilège, le nom de la France. Et personne ne s'étonna que l'amiral fût comblé d'honneurs; personne ne crut qu'il aidât sa fortune autrement que par ses mérites. Tel il était, tel il se montrait à visage découvert, ou plutôt à visage naturellement ouvert. Il a beaucoup écrit et il parla beaucoup; sa langue et sa plume étaient sincères toutes deux. Il sut plaire, sans jamais le flatter, à son temps, qui ne lui plaisait pas. Comment fit-il? Il lui fallut des qualités sérieuses, mais aussi, car je crois bien que le sérieux n'aurait pas suffi, des qualités charmantes.

D'abord, il avait une façon très jolie d'être conservateur, point entêtée, point maussade, et de s'accommoder des nouveautés en gardant sa fidélité aux choses disparaissantes.

Il aimait la vieille marine par tradition de famille; son père était contre-amiral et préfet maritime au moment où lui-même faisait, en 1829, sa première campagne d'aspirant. Il l'aimait aussi, parce qu'il la trouvait belle. Voyez ce portrait du brick-aviso la *Comète*, qu'il commandait en 1839. Il en décrit l'élégance naturelle, la guibre élancée portant un buste doré de jeune femme avec une étoile au front, la poulaine à jour décorée de herpes et de jambettes fines, la mâture hardiment rejetée en arrière et ouverte en éventail; et il ajoute, avec un air de fausse modestie: « Tous ces charmes eurent, j'ose le dire, quelques succès en leur temps. » Ne croirait-on pas la confidence, faite au penchant de l'âge, d'une bonne fortune au temps du roi Louis-Philippe? La première fois qu'il eut affaire à un bateau de la marine nouvelle, il lui rit au nez. Il naviguait de Toulon vers Cadix sur l'*Iéna*, vaisseau à voiles auquel on avait adjoint pour le remorquer, un bateau à vapeur, le *Phare*. L'*Iéna* daigna plusieurs fois accepter les services du remorqueur, mais, à peine la brise s'élevait-elle, il rejetait le câble inutile, et les officiers, parmi lesquels le lieutenant Jurien, s'amusaient de voir et d'entendre le pauvre gros *Phare*, sous la fumée qui salis-

sait ses voiles, s'essoufflant, roulant et tanguant. Jamais, disait le lieutenant Jurien, on ne fera rien de bon de cette marine-là.

Mon Dieu! cela s'appelle, il faut bien que je l'avoue, n'être point bon prophète ; mais, avant de reprocher aux marins d'alors leur répugnance pour la machine, dites-moi si vous aimez l'automobile charrue à vapeur, et la faucheuse ou bien le semoir qu'un charretier traîne, indifférent à sa besogne, comme nos balayeurs leur appareil à déplacer la poussière de nos rues, et la batteuse, cette grosse armoire qui secoue le blé dans un tiroir avec un bruit stupide, ou si vous préférez, dans le silence des champs, la charrue attelée du couple de bœufs, et l'escouade alignée des faucheurs, balançant la faux sur laquelle versent les épis, et le semeur qui lance la graine au sillon de son « geste auguste », et les batteurs en grange, qui brandissent le fléau et frappent la gerbe, ahanant et geignant, comme pour exprimer la douleur du travail de l'homme. Sur terre et sur mer, combien de beautés tuées par la machine! Une poésie s'en va, qui naissait du contact de l'homme avec la nature, de notre corps à corps avec le sol, le flot et le vent, et de la vieille croyance que la sueur du front de l'homme doit, d'ordre de Dieu, tomber sur le travail de ses mains. Pardonnez donc au lieutenant Jurien d'avoir méprisé « l'usine flottante », du bord de son navire frissonnant et filant sous ses ailes.

Pour regretter le passé, l'amiral n'avait pas seulement des raisons d'esthétique. Dans la marine d'autrefois, la personne du marin comptait pour beaucoup et le navire lui-même était une personne. De deux navires construits par le même ingénieur sur les mêmes gabarits, à l'épreuve, quand il fallait serrer le vent, l'un se révélait fin voilier, l'autre maladroit et bête comme une bouée. Mais le fin voilier, comment s'obtenait-il? Personne ne l'aurait su dire : il y avait dans son fait de la grâce de Dieu. Et, de deux marins, élevés l'un comme l'autre et nourris aux mêmes études, l'un se trouvait un médiocre et l'autre un excellent manœuvrier. On naissait marin comme on naît poète ; ici encore il fallait la grâce de Dieu. Marin et navire s'entendaient parce qu'ils se ressemblaient. Un navire bien né se prêtait docilement aux goûts de son capitaine. Le grand marin Lalande, qui fut le maître et l'ami de Jurien de la Gravière vous prenait une frégate, l'habillait, la façonnait, la troussait, afin qu'elle « répondît à sa pensée ». Une fois que les deux personnes avaient fait connaissance, elles se liaient d'intimité. Dans le combat contre la

tempête ou contre l'ennemi la barre, l'écoute et la voile obéissaient au geste du chef et à sa voix enflée par le porte-voix. L'âme du marin et celle du navire se confondaient. De cette façon de vivre et de combattre il est bien permis de regretter la poésie héroïque, qui s'en est allée.

Cependant, quatre années seulement ont passé depuis que Jurien de la Gravière ramena au port de Toulon la *Bayonnaise* qui l'avait porté dans les mers de Chine, et qu'il aima presque autant que la *Comète*. Nous sommes dans la mer Noire, au temps de la guerre de Crimée. L'amiral Bruat, vieux « toilier » demeuré fidèle à la voile, répugne à mettre son pavillon sur le *Montebello*, récemment pourvu d'une hélice. Il préfère un ancien vaisseau de ligne, quitte à le doubler d'une frégate à roues. A la fin, il se décide pour le *Montebello*, sur les instances très vives de qui? De son aide de camp, le capitaine Jurien. Le capitaine Jurien n'aimera jamais la machine, mais il avait cessé de rire d'elle, lui voyant la mine très sérieuse. L'expérience de la guerre de Crimée parlait clair, d'ailleurs. Nous n'avions pas le temps d'attendre le bon vent pour refouler les courants des Dardanelles et du Bosphore; et l'héroïsme de Sébastopol aurait-il succombé, si la vapeur n'avait fait ce miracle que Marseille fût tout près de nous, pendant que Moscou était si loin de l'armée russe? Déjà Jurien de la Gravière prédisait des progrès nouveaux. Il avait vu, dans la mer Noire, les batteries flottantes annoncer les navires cuirassés. Hélas! nos vaisseaux vont s'enlaidir encore, et, par contraste, s'embellira la souvenance de la guibre élancée de la *Comète* et de ses jambettes si fines. Et quelle période étrange, celle de la lutte entre le rempart et le canon! Jurien de la Gravière en plaisantait : « On marche et on trébuche à chaque pas sur un progrès nouveau; des forêts descendent des arsenaux, des armées d'ouvriers sont debout auprès des chantiers, attendant le modèle qui n'est pas encore sorti du cerveau de l'ingénieur. Et cependant les budgets se lassent, les haches s'émoussent... » Mais il suivait en connaisseur les péripéties du duel de la cuirasse et du projectile; il lui avait fallu recommencer ses études; il les avait recommencées. Il avait fait sa soumission à la machine.

Il lui demandait seulement, mais avec de grandes instances, une toute petite chose, qui était de ne pas prétendre supprimer dans la marine, le marin. Il a répété plus de cent fois que la principale éducatrice des gens de mer sera la mer toujours. Il

se plaignait que l'on exigeât du futur officier trop de science de trop bonne heure. Il disait à son petit-fils, en étudiant avec lui le programme des examens de l'Ecole navale : « Je ne me chargerais pas de passer ces examens-là. »

Ah! les programmes d'examens, messieurs! Je crois bien savoir comment cela se rédige. Un certain nombre de personnages vieillis comme moi dans l'étude de quelque spécialité, se réunissent autour d'une table. Chacun apporte sa partie de programme; il trouve longue celle du voisin et que celui-ci en exagère l'importance; on discute, quelquefois on se querelle un peu, mais tout s'arrange à la fin, comme il convient entre hommes bien élevés et pressés. Les listes sont mises bout à bout, et la commission publie le programme d'une encyclopédie. Alors des candidats par centaines ou par milliers peinent sur la besogne énorme. Il faut bien, dit-on, hausser la difficulté en proportion du nombre des candidats, qui monte sans cesse. Mauvaise excuse! Faiseurs de programmes et juges d'examens, nous oublions qu'après les études, il y a encore la vie pour nous apprendre. Certainement nous oublions la vie. Et ceux qui voient chaque année des visages pâlir, des jeunesses sans liberté, sans fantaisie et sans joie, des printemps épuisés à produire les fruits de l'automne, ont peur que nous n'énervions l'énergie vitale, chose utile pour vivre.

Prenez garde, disait donc l'amiral aux jeunes marins! La technique de la marine est changée; son « histoire dramatique » ne changera pas. Comme il avait raison de résister aux inspirations mauvaises que le progrès du machinisme militaire souffle insensiblement dans les âmes! Il ne faut pas que l'orgueil de tant de découvertes nous mène, par une contradiction étrange, à la basse opinion que la force morale comptera peu dans l'avenir. Il ne faut pas tant croire à nos esprits que nous doutions de l'utilité de nos cœurs. Mais, pourvu qu'on lui accordât que le sang-froid, le dévouement et l'endurance ne s'acquièrent pas à fréquenter des livres et des laboratoires, l'amiral honorait la science, il en sentait la grandeur et cette poésie de la puissance et de la victoire de l'homme. Il l'exprimait d'une note fière : « Nous luttions contre les vagues; à présent, nous les courberons sous notre proue! » Allons, ajoutait-il, « l'avenir est plein de promesses, le passé plein d'enseignements ». Il réconciliait ainsi les deux marines. C'était un homme de bonne volonté, de bonne humeur aussi, et qui aimait que les choses finissent bien.

Aussi finissaient-elles bien pour lui. L'amant de la jolie *Comète* eut l'honneur de conduire à la Vera-Cruz le premier navire cuirassé qui ait traversé l'Atlantique.

L'amiral était un officier charmant. Vous vous souvenez de la grâce de son accueil, de la courtoisie de son visage et de son geste. Nelson disait qu'un officier de marine qui n'est pas *gentleman* ne sera jamais un bon officier. L'amiral était un *gentleman*, et personne ne mérita plus que lui d'être appelé un galant homme. Il était à son bord comme dans le monde, commandant ainsi qu'il parlait ; on lui aurait obéi ne fût-ce que par politesse, pour lui faire plaisir.

La diversité des aptitudes de son esprit ajoutait à son autorité. Il était un admirable président d'une discussion technique : il laissait se produire toutes les idées et s'intéressait à toutes, avide qu'il était de raisons et de lumières. Chargé d'une mission scientifique, comme en Sardaigne, ou d'un voyage d'exploration comme dans les mers de Chine et d'Océanie, il cherchait le pourquoi des choses dans la science et dans l'histoire, dût-il remonter au déluge. Un pays vu par lui était bien vu.

Il savait causer, et j'admirais en l'écoutant combien de choses ont à nous dire les marins sur les hommes et sur la nature, à nous, pauvres terriens, gens d'horizons étroits et d'atmosphères respirées, qui connaissons l'univers par des images et par des livres, ces reflets pâles de la vie, et nous démenons, si affairés et si importants, dans le tumulte de nos petites affaires et le cirque de nos monticules, entre Batignolles et Montrouge.

Enfin, l'amiral écrivait et un grand public le lisait, il discutait les questions du métier de la mer. Il plaidait devant la France, oublieuse, souvent ingrate peut-être, la cause de notre marine. A la France, dont l'accoutumance tient les regards tournés vers le continent et qui n'a retenu de son histoire maritime que des noms de défaites éclatantes, il rappelait que nous perdîmes trois batailles seulement sur les vingt-trois qui furent livrées en mer depuis Richelieu jusqu'à Louis XVI. Il est vrai qu'ensuite nous fûmes vaincus, mais vaincre l'Angleterre, tout entière attachée à l'empire des mers, pendant que toutes nos forces saisissaient la vieille Europe pour la briser, la jeter dans notre fournaise et la reforger sur notre enclume, cela était impossible évidemment. Un peuple ne pouvait suffire à l'une

et à l'autre épopée, si grand fût-il, pas plus qu'un poète, se nommât-il Homère, ne put chanter l'Iliade et l'Odyssée. Mais nos marins de la République et de l'Empire n'avaient pas été vaincus sans gloire. Jurien de la Gravière écrivit leur histoire et prouva que l'honneur du pavillon était intact comme celui du drapeau. En vérité, tous les honneurs de la carrière étaient dus à ce serviteur de la marine, qui si bien l'honorait.

Messieurs, voilà les qualités sérieuses et charmantes dont je parlais; la vie devait offrir à Jurien de la Gravière des occasions tragiques de montrer des vertus. Sa carrière fut brillante, mais non pas heureuse jusqu'au bout. Le moment des grands honneurs lui apporta les grandes épreuves. Lorsqu'il rentra de Crimée, ramenant l'escadre qui avait perdu son chef, l'amiral Bruat, il reçut à Toulon son brevet de contre-amiral. Quatre ans après, pendant la guerre d'Italie, il commandait une escadre qui bloquait Venise, et il espéra un moment la gloire de délivrer une captive si belle; bientôt il était promu vice-amiral, mais presque aussitôt après chargé de diriger l'expédition du Mexique.

De cette aventure, où un rêve égara notre politique et nos armes, l'amiral n'aimait pas à parler, parce que seul il en sortit intact et grandi. Je n'ai pas le droit de vous dire cette page de son histoire : vivant, il ne voulait pas d'éloges qui étaient une condamnation pour d'autres. Aussi bien le souvenir de la guerre du Mexique est présent à nos mémoires; il y persiste par delà de plus douloureux souvenirs. Vous savez que l'amiral, après s'être acquitté au mieux de ses fonctions politiques et de ses devoirs de chef d'armée, fut désavoué pour avoir signé une convention avec le gouvernement de Juarez, dont la perte était résolue et la succession réservée à l'archiduc Maximilien. L'injuste disgrâce fut notifiée au public en termes cruels : l'amiral était accusé d'avoir méconnu « la dignité de la France ».

Autorisé à rentrer en France, il s'embarqua. Arrivé à Paris, il n'eut pas de peine à se justifier. Délibéra-t-il s'il devait refuser la réparation que l'empereur lui offrit en le nommant son aide de camp? Je ne sais. Tous ceux qui connurent l'empereur Napoléon III disent que sa bonté inspirait des dévouements qui ne délibéraient pas. L'amiral accepta, mais la fièvre jaune ravageait notre escadre du Mexique; il réclama sa place au péril de mort et il l'alla prendre. Puis il s'imposa sur les événements du Mexique un silence perpétuel. Je me trompe; dans son livre la *Marine d'aujourd'hui*, il raconte qu'en 1859, pendant qu'il

bloquait dans Venise l'escadre autrichienne commandée par l'archiduc Maximilien, un *aviso* osa sortir du port en plein jour et s'approcher à portée de canon de nos bâtiments : Nous le poursuivîmes jusqu'à l'extrême limite des hauts fonds, dit-il, et peu s'en fallut que nous ne lui fissions payer cher son audace. Si un seul de nos boulets l'eût atteint, il est probable que je n'aurais jamais fait le voyage de la Vera-Cruz et que la tragédie de Queretaro eût été épargnée à l'histoire! De la part d'un homme comme l'amiral, quel ressentiment d'une douleur aiguë, dans cette pensée qu'alors il aurait pu couler le bateau qui portait le futur César et sa fortune et la nôtre! Cette confidence est la seule que nous ait laissée sur ces désastres le galant homme qui s'y montra un homme admirable.

Déjà l'approche de malheurs plus grands était pressentie. L'amiral, aide de camp de l'empereur, vivait dans l'intimité de la famille impériale; il s'y plaisait, comme il y plaisait. Les soirs où il était de service, l'impératrice prolongeait tard dans la nuit la conversation, et je sais qu'il charmait la vive curiosité du jeune prince, qu'il a tant aimé — que j'ai beaucoup aimé, moi aussi. A la vérité, l'amiral s'est toujours défendu d'être un politique : « C'est un privilège des officiers de marine, disait-il, que de vivre en dehors des affaires. » Son père et lui avaient changé de gouvernement plusieurs fois sans le savoir. Le père, embarqué en 1791, sur la corvette royale l'*Espérance,* rentra en France en 1794; il eut l'air d'un homme qui arrivait non d'un tour du monde, mais d'un autre monde. Redevenu officier du roi après avoir servi le Directoire, le Consulat et l'Empire, il appareilla de la rade d'Aix en novembre 1814, pour aller reprendre possession de l'île Bourbon; au retour, en vue de Brest, point de pilote à sa rencontre, pas de réponse au salut de son pavillon; il attendait et il regardait. Enfin un canot sortit de la solitude mystérieuse de la baie, l'officier qui le montait dit aux arrivants la fuite et la rentrée du roi, le retour de l'île d'Elbe et le départ pour Sainte-Hélène : un tel drame en quelques paroles! Seize ans après, le fils rentrait de sa première campagne sur l'*Aurore*, corvette du roi Charles X; il apprend en rade de l'île d'Aix l'avènement du roi Louis-Philippe. Dix-huit ans après, — il naviguait depuis un an dans les mers de Chine, — il lut dans un journal anglais, en rade de Macao, la nouvelle de la révolution de février. Comment les marins se fieraient-ils à la politique plus perfide que les flots et ne voue-

raient-ils pas leur fidélité à la France, qui vit et travaille, tranquille et solide, sous la surface agitée par l'inévitable longue lutte entre l'esprit du passé et les droits du présent et de l'avenir ?

Cependant l'amiral était monarchiste, et la monarchie impériale avait sa préférence. Il avait douze ans à la mort de l'empereur, et sa jeunesse fut illuminée par l'aurore de la grande légende. D'ailleurs, ce conservateur était aussi — il le disait — un fils de 1789. Avec des Français par millions, il crut qu'il était possible de réconcilier l'ancienne France et la nouvelle, et de fêter cette réconciliation par la gloire. Ce fut pour lui une joie orgueilleuse de voir l'Empire restauré prendre sa revanche de l'Angleterre, lorsque Bosquet sauva l'armée anglaise du massacre d'Inkermann, et de la Russie par la prise de Sébastopol, et de l'Autriche par les victoires d'Italie. Et les jours vinrent où ce fidèle de la dynastie ne put lui rendre d'autre service que de haranguer la foule à la grille des Tuileries, pendant que l'impératrice se retirait par les galeries du Louvre, où ce soldat dut borner son dévouement à contenir, avec nos forces de la Méditerranée, une poignée de factieux niçois qui s'imaginèrent que la France allait mourir.

La brillante carrière s'achevait dans des deuils à décourager de la vie, ou, tout au moins du travail et de l'espérance, mais l'amiral ne savait pas se décourager ; il ne pouvait pas se reposer. La naturelle activité de son esprit, le sentiment inassouvi du devoir, l'amour des lettres aussi et la joie d'écrire lui rendirent une jeunesse et des ardeurs de débutant.

(*A suivre*).

Abonnements

Les prix d'abonnement aux *Annales Catholiques* sont :

ÉDITION ORDINAIRE

France. — Algérie. — Corse.

Un an	15 fr.	»
Six mois	8	»
Trois mois	4	50

Alsace-Lorraine. — Suisse. Belgique.

Un an	16 fr.	»
Six mois	9	»

Union postale universelle.

Un an	18 fr.	»
Six mois	10	»

Pays en dehors de l'Union postale.

Un an	24 fr.	»

ÉDITION SUR BEAU PAPIER

Les abonnements sont d'un an et respectivement de 18, 22, 24 et 36 fr.

Les abonnements partent du 1er de chaque mois.
Un numéro : 0 fr. 35, *franco* : 0 fr. 40.

Le Gérant : P. CHANTREL.

Paris. Imp. G. Picquoin, 53, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LE DIMANCHE

A l'heure présente, nous devons par tous les moyens travailler à christianiser la famille, pour christianiser la société qui n'est que l'agglomération des familles.

Or, la christianisation de la famille se fait surtout par le *dimanche*, et voilà pourquoi Pie IX disait un jour que, sans dimanche, il n'y aurait bientôt ni religion ni famille.

Je voudrais rappeler aux lecteurs des *Annales catholiques* les grandeurs et les beautés de ce jour ; trop heureux serai-je si je puis le faire mieux connaître et le faire aimer davantage.

C'est un sujet qu'on aborde aujourd'hui à toutes les tribunes, et qui a sa place marquée de préférence dans une revue religieuse.

Les anciens Romains avaient dans leur calendrier des jours *consacrés* et des jours *marqués*.

Les premiers étaient dédiés aux fêtes religieuses, et les seconds aux fêtes familiales.

Eh bien, le dimanche est tout à la fois, pour nous, un jour consacré et un jour marqué.

Il est *consacré* par la Religion, la Nature et l'Histoire, et *marqué* par la Société, la Famille et la Conscience.

C'est là tout mon discours pour lequel je vous demande l'attention bienveillante que vous ne refusez jamais à la parole apostolique.

I

Le dimanche est *consacré* par la Religion ! Car il l'a été tour à tour par Dieu, par Jésus-Christ et par l'Eglise.

Le dimanche, — et ici, je prends ce mot dans son sens étymologique, non dans son sens historique, — le jour du Seigneur a été consacré par Dieu et sous ce rapport, il remonte même à l'origine des choses ; il a sa place dans le berceau du monde, il est contemporain de la création.

Qu'a fait Dieu, en effet, au commencement ?

Un jour, il est sorti du silence de l'Éternité, et il a lancé l'univers dans l'espace ; il l'a entouré d'une ceinture de mers, il a étendu sur lui le ciel comme un pavillon et il a émaillé ce ciel d'étoiles et de planètes.

Puis, après avoir ainsi travaillé, comme un ouvrier, pendant six jours, il s'est reposé : il a pris son repos le septième jour. Ce jour-là ne pouvait lui être indifférent : il devait au contraire rester cher à son cœur.

Aussi, voyez comme de bonne heure il l'a honoré, comme il l'a préconisé, comme il l'a *canonisé* en quelque sorte?

Quand il a fait succéder à la *loi naturelle* sous laquelle les premiers hommes ont vécu, la *loi positive* dont Moïse fut l'interprète. il a gravé ce jour-là de son doigt divin, sur les deux tables de pierre. Dans le décalogue promulgué sur le Sinaï, il a écrit la loi du Sabbat ; et avec quelle solennité ? Voyez plutôt : « Souviens-toi, dit-il, *memento ;* » Ce n'est pas, remarquez-le bien, une loi nouvelle que Dieu édicte ; non, c'est une loi ancienne qu'il rappelle : « Souviens-toi de sanctifier le jour du Sabbat; tu travailleras six jours et tu feras toutes tes œuvres, le septième, c'est le repos du Seigneur ton Dieu. Ce jour-là, tu ne feras aucun travail, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni les animaux qui sont à ton service, ni les étrangers qui sont dans ta maison. » Ainsi parla Jéhovah sur la sainte montagne, tandis que le peuple entendant le bruit des trompettes et de la foudre, et voyant la lueur des éclairs, était prosterné dans l'épouvante. Et pour donner à cette loi une sanction magistrale, il voulut que tout Hébreu qui la profanerait fût immédiatement frappé de mort, et il en fut ainsi tout le temps qu'Israël resta dans le désert.

Ainsi à l'aurore de l'histoire fut *consacré* le jour du Seigneur.

Au cours des temps, le fils de Dieu, le rédempteur annoncé à l'humanité prévaricatrice, fit son apparition ici-bas, il venait sur la terre pour réconcilier le monde avec Dieu, il dut réformer la législation mosaïque, mais il se garda bien de toucher à ce jour ; il ne voulut pas en répudier les obligations, il l'honora à son tour, il le canonisa, il le consacra de son autorité.

Après cela que fit l'Eglise qui devait être sa médiatrice auprès des hommes jusqu'à la fin des âges ?

Elle institua le *dimanche*, *dies dominica*, *le jour du Seigneur*. Elle voulut que ce jour-là fût consacré au repos et au culte, et voilà pourquoi les premiers chrétiens, à l'époque crépusculaire du christianisme, se reconnaissaient à la *fraction du pain* qui avait lieu une fois par semaine au jour dominical, au jour qui suivait et remplaçait le Sabbat. Et en instituant ce jour-là, quelle était la pensée de l'Eglise? Elle voulait proclamer

que l'homme était un être *double* dans son unité, que par son âme il se rattache à ces régions supérieures dont l'immortalité est le partage, et par son corps à l'univers terrestre dont la lutte et l'épreuve sont les conditions.

Puis elle voulait lui inculquer qu'à ce double titre, il devait avoir un jour consacré pour donner un libre cours aux aspirations religieuses de son âme et en même temps un juste repos aux membres de son corps fatigué par le labeur.

En cela elle appliquait cette bonne et douce parole tombée un jour des lèvres du Sauveur : « Venez à moi vous tous qui êtes écrasés par le travail, et je vous referai. *Ego reficiam vos.* Je referai votre âme en la mettant devant les autels en communication avec le Très-Haut, et je referai votre corps en lui donnant un repos bien mérité. »

Le dimanche est donc consacré par la religion.

(*A suivre.*) Abbé Henry CALHIAT.

L'ENSEIGNEMENT ÉPISCOPAL

Sujets des Mandements, Lettres et Instructions pastorales de NN. SS. les archevêques et évêques de France, de Belgique, de Suisse, d'Italie, d'Allemagne et d'Espagne, pour le carême de 1893.

(Suite. — Voir le Numéro précédent).

VI. — MÉTROPOLE DE BESANÇON

25. *Besançon.* (Mgr Ducellier.) — La pieuse association en l'honneur de la Sainte-Famille, pour conjurer le péril social, car la famille est aujourd'hui plus que jamais le centre vital, le point d'appui, le contrepoids de la société. Supposez la famille protégée, respectée, le problème social sera plus qu'à moitié résolu.

26. *Belley.* (Mgr Luçon.) — La liberté morale : définition, preuves, principes et conséquences.

27. *Nancy et Toul.* (Mgr Turinaz.) — La vie chrétienne et jubilé épiscopal de Léon XIII. Ce qu'est la vie chrétienne en elle-même et dans ses différentes manifestations.

28. *Saint-Dié.* (Mgr Sonnois.) — Adieux à ses diocésains.

29. *Verdun.* (Mgr Pagis). — Alliance du patriotisme et de la foi.

VII. — MÉTROPOLE DE BORDEAUX

30. *Bordeaux.* (Mgr Lecot.) — Le Pape et la visite *ad limina.* Sentiments qu'on éprouve en visitant le pape.

31. *Agen.* (Mgr Cœuret-Varin.) — L'Eucharistie et la papauté, à l'occasion du troisième centenaire de l'institution de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement.

32. *Angoulême.* (Mgr Frérot.) — Nos devoirs envers Notre Saint Père le Pape, à titre de Chrétiens, de Français et d'enfants.

33. *Basse-Terre*, Guadeloupe. (M. Brud, vicaire capitulaire.) — La mort de Mgr Laurencin et le carême.

34. *Luçon.* (Mgr Catteau.) — La sainteté du mariage : doctrine et conseils de l'Eglise sur ce point important.

35. *Périgueux et Sarlat.* (Mgr Dabert.) — La paroisse et l'esprit paroissial, sujets unis par les liens qui les rattachent au centre de l'unité.

36. *Poitiers.* (Mgr Juteau.) — Sur les sacrements, signe authentique de la vie surnaturelle.

37. *La Rochelle et Saintes.* (Mgr Ardin, archevêque de Sens, administrateur du diocèse.) — Dispositif du carême.

38. *Saint-Denis.* Ile de la Réunion. (M. le vicaire capitulaire.) — Le départ de Mgr Fuzet et le carême.

39. *Saint-Pierre et Fort-de-France*, Martinique. (Mgr Carmené.) — Oubli et violation des lois de Dieu.

VIII. — MÉTROPOLE DE BOURGES

40. *Bourges.* (Mgr l'évêque de Sinope, MM. Auvrelle et Le Saché de la Neuville, vicaires capitulaires.) — L'esprit de foi, résumé des instructions pastorales de Mgr Marchal de 1885 à 1892.

41. *Clermont.* (Mgr Boyer, administrateur apostolique). — Sa nomination à Bourges, ses hésitations, ses adieux à ses diocésains.

42. *Limoges.* (Mgr Renouard.) — Primauté des Pontifes Romains, à l'occasion du jubilé épiscopal de Léon XIII.

43. *Le Puy.* (Mgr Petit.) — Sur le patriotisme qui développe et agrandit la religion catholique par les vérités qu'elle enseigne, autant que par les vertus qu'elle inspire, et par l'influence qu'elle exerce sur la vie publique comme sur la vie privée.

44. *Saint-Flour.* (Mgr Lamouroux.) — La première visite pastorale et voyage à Rome.

45. *Tulle.* (Mgr Denéchau.) — Pèlerinage à Rome pour rendre hommage au premier chef visible et au chef actuel de la société catholique.

IX. — MÉTROPOLE DE CAMBRAI

46. *Cambrai.* (Mgr Monnier, MM. Destombes et Carlier, vicaires capitulaires.) — La prochaine arrivée de Mgr Sonnois et le jubilé épiscopal du pape.

47. *Arras, Boulogne et Saint-Omer.* (Mgr Williez.) — L'amour de l'Eglise, qui a été la grande passion de Jésus-Christ, et celle de toutes les grandes âmes.

X. — MÉTROPOLE DE CHAMBÉRY

48. *Chambéry.* (Mgr Leuillieux.) — La sainte Famille de Nazareth, modèle de toutes les familles chrétiennes.

49. *Annecy.* (Mgr Isoard.) — Dévotion à la Passion de Notre-Seigneur : pour nous sauver, Jésus nous a rachetés, et a voulu souffrir pour nous tout le temps de sa vie, mais surtout au moment de sa passion et en versant tout son sang pour nous.

50. *Saint-Jean de Maurienne.* (Mgr Rosset.) — Merveilleux effets de la sainte communion : les fidèles sont consommés en un avec Jésus-Christ ; la grâce habituelle par mode de nutrition et d'accroissement ; la communion est l'antidote qui nous délivre des péchés quotidiens et nous préserve des péchés mortels ; elle est le gage de notre gloire future et de notre perpétuelle félicité ; elle produit par elle-même dans l'âme une douceur et une joie spirituelles.

51. *Tarentaise.* (Mgr Bouvier.) — L'Instruction religieuse qui se donne le dimanche à l'église pendant la messe.

XI. — MÉTROPOLE DE LYON

52. *Lyon et Vienne.* (MM. Déchelette, Jeannerot et Ollagnier, vicaires capitulaires.) — Sur la mort du cardinal Foulon.

53. *Autun, Châlon et Mâcon.* (Mgr Perraud.) — Texte et traduction de l'Encyclique de la Condition des ouvriers.

54. *Dijon.* (Mgr Oury.) — Sur le respect humain, suite de l'instruction de 1892 sur l'indifférence religieuse qui nous éloigne de Dieu, et le respect humain qui nous empêche d'y revenir.

55. *Grenoble.* (Mgr Fava.) — Règne de Notre-Seigneur

Jésus-Christ : Dieu le Père veut que son Fils règne sur la terre ; Dieu le Fils ne peut abdiquer, il faut qu'il règne ; Dieu le Saint-Esprit a pour mission ici-bas d'y assurer le règne de Jésus-Christ.

56. *Langres.* (Mgr Larue.) — La papauté et son rôle dogmatique et social sous le pontificat de Léon XIII.

57. *Saint-Claude.* (Mgr Marpot.) — La quatrième visite de l'évêque *ad limina Apostolorum*.

XII. — MÉTROPOLE DE PARIS

58. *Paris.* (S. E. le cardinal Richard.) — Le renouvellement de la vie chrétienne en nous et dans la société, résumé des enseignements donnés par l'éminent prélat dans ses précédentes lettres pastorales où il a fait connaître nos devoirs envers Dieu, envers la famille, envers la société, dans la sainte Eucharistie, la source de la vie individuelle et de la vie sociale, dans la préparation à la mort, la pensée de l'éternité.

59. *Blois.* (Mgr Laborde.) — Sur la Famille : estime qu'elle mérite, devoirs trop souvent méconnus ou négligés qu'elle impose.

60. *Chartres.* (Mgr Lagrange.) — Le caractère social de la religion : combien sont vains les motifs qui éloignent d'elle tant d'hommes aujourd'hui et les portent à lui faire la guerre ; le christianisme seul peut apporter la paix sociale.

61. *Meaux.* (Mgr de Briey.) — Les devoirs des parents vis-à-vis de leurs enfants.

62. *Orléans.* (Mgr Coullié.) — Les dangers de l'heure présente : il faut détourner de la nation française deux malheurs, le renversement de la religion et la décadence des mœurs.

63. *Versailles.* (Mgr Goux.) — La communion pascale ; l'Eucharistie est le principe et l'aliment de la vie surnaturelle, c'est le suprême bonheur de la vie ; mission doctrinale et jubilé épiscopal de Léon XIII.

XIII. — MÉTROPOLE DE REIMS

64. *Reims.* (S. E. le cardinal Langénieux.) — L'Athéisme devant la raison, condamné par les faits et au nom du bon sens, Dieu est tellement au fond de toutes choses que quelque sujet que l'on aborde, de quelque point que l'on parte, il faut aboutir à Lui ou à l'absurde.

65. *Amiens.* (MM. Le Roy et Fréchon, vicaires capitulaires.) — L'obéissance: sa nature, sa nécessité, ses avantages, devoirs qu'elle impose ; lorsque le respect du pouvoir et la religion de l'obéissance disparaissent, il n'y a plus de place que pour le désordre, pour le vice et pour la décadence.

66. *Beauvais, Noyon et Senlis.* (MM. Blond et Pihan, vicaires capitulaires.) — Jubilé épiscopal du Saint-Père.

67. *Châlons.* (Mgr Sourrieu). —Jubilé pontifical de Léon XIII et devoirs des chrétiens envers leurs malades, moyens de les préparer à bien mourir, et conditions nécessaires à leur salut qui sont de retourner à Dieu en temps opportun, recevoir les derniers sacrements et accomplir les réparations nécessaires.

68. *Soissons et Laon.* (Mgr Duval.). — La nécessité pour les fidèles de s'instruire de la religion.

XIV. — MÉTROPOLE DE RENNES

69. *Rennes, Dol et Saint-Malo.* (S. E. le cardinal Place.) — Le Jubilé épiscopal de Léon XIII, résignation du prélat malade à la volonté de Dieu.

70. *Quimper et Léon.* (MM. Serré et Fleiter, vicaires capitulaires.) — L'arrivée du nouvel évêque, les pertes que le diocèse a éprouvées depuis un an.

71. *Saint-Brieuc et Tréguier.* (Mgr Fallières.) — L'espérance chrétienne.

72. *Vannes.* (Mgr Bécel.) — Sur la famille: obligations que nous imposent nos relations de parenté naturelle; elles nous disposeront à payer notre tribut à l'Etat et à l'Eglise.

XV. — MÉTROPOLE DE ROUEN

73. *Rouen* (S. E. le cardinal Thomas.) — Léon XIII et la France, tel est le sujet de la lettre pastorale du cardinal archevêque de Rouen qui est inspirée par les plus beaux sentiments de patriotisme et de religion. Après avoir mentionné les appels réitérés de Léon XIII à la France dont il veut faire son auxiliaire dans l'accomplissement de ses nobles desseins sur elle et sur le monde, l'éminent prélat fait un magnifique exposé de la mission de la France, ajoute qu'elle a besoin d'être unie et forte et il signale à l'obéissance des catholiques les conseils que Léon XIII a donnés dans ce but.

74. *Bayeux et Lisieux.* (Mgr Hugonin.) — Le dogme de la Pro-

vidence, conséquence rigoureuse du dogme d'un Dieu créateur. La sécularisation de l'État et le dogme moderne de son omnipotence donnent naissance à une opinion intermédiaire. On répugne à professer l'athéisme dogmatique, on n'ose affirmer que les sociétés humaines sont livrées au hasard, et qu'elles obéissent à une impulsion aveugle, ce qui serait exclure tout ordre social et toute sagesse dans la direction de l'humanité. L'omnipotence de l'Etat est une erreur monstrueuse, avilissante pour la personnalité humaine qu'elle atteint dans ce qu'elle a de plus inviolable, sa dignité, et qu'elle courbe sous le despotisme le plus odieux.

75. *Coutances et Avranches.* (Mgr Germain.) — Sur le péché et ses effets par rapport à l'homme, c'est la seconde partie d'un sujet traité par le prélat; l'année dernière, il considérait les effets du péché par rapport à Dieu qu'il atteint dans son autorité, blesse dans sa bonté, s'attaque à sa divinité; par rapport à l'homme, le péché blesse sa liberté, en détruit la richesse et la beauté.

76. *Evreux.* (Mgr Hautin.) — La réconciliation de l'âme avec Dieu: effets merveilleux que produit dans l'âme du pécheur la grâce du pardon, la pureté, la liberté et la joie.

77. *Séez.* (Mgr Trégaro.) — Les persécutions et les luttes contre les ennemis de l'Eglise, luttes entre la vérité et l'erreur qui n'ont cessé d'étonner le monde depuis l'avènement du Christ, et qui, suivant sa parole infaillible, se prolongeront jusqu'à la fin des siècles. Dans ces graves circonstances nous ne devons pas désespérer.

XVI. — MÉTROPOLE DE SENS

78. *Sens et Auxerre.* (Mgr Ardin.) — Le jubilé épiscopal de S. S. Léon XIII. Cette lettre pastorale est un rapide aperçu sur l'enseignement que le pape a donné au monde par ses encycliques qui forment sur sa tête une riche et brillante couronne.

79. *Moulins.* (MM. Vichy et Melin, vicaires capitulaires.) — Prescriptions du carême et jubilé épiscopal de Léon XIII.

80. *Nevers.* (Mgr Lelong.) — La sanctification du dimanche.

81. *Troyes.* (Mgr Cortet.) — La prière, son efficacité et ses avantages.

XVII. — MÉTROPOLE DE TOULOUSE

82. *Toulouse et Narbonne.* (S. Em. le cardinal Desprez.) —

Les devoirs des parents relativement à l'éducation de leurs enfants, quant à l'éducation du corps et quant à celle de l'âme qui est surtout l'instruction, l'apostolat par la parole et par l'exemple.

83. *Carcassonne.* (Mgr Billard.) — Le saint sacrifice de la messe.

84. *Montauban.* (Mgr Fiard.) — Le jubilé épiscopal de Sa Sainteté Léon XIII.

85. *Pamiers.* (Mgr Rougerie.) — La pensée habituelle de la présence de Dieu : nécessité de vivre dans la pensée de la présence de Dieu ; nombreux moyens qui peuvent nous y aider.

XVIII. — MÉTROPOLE DE TOURS

86. *Tours.* (S. Em. le cardinal Meignan.) — L'enseignement de l'Eglise. Son excellence et ses garanties. Obligation qui incombe aux pasteurs d'enseigner et d'instruire, obligation d'aller les entendre et de méditer leurs leçons.

87. *Angers.* (Mgr Chesneau et Mgr Pessard, vicaires capitulaires.) — Le carême et la prochaine arrivée du nouvel évêque.

88. *Laval.* (Mgr Cléret.) — Le catéchisme : son importance et l'ardeur qu'ont mise à l'enseigner les saints de tous les âges et les meilleurs esprits.

89. *Le Mans.* (Mgr Labouré.) — La mission de l'Eglise et souvenir des visites pastorales,

90. *Nantes.* (MM. Marchais et Bouëdron, vicaires capitulaires.) — Jubilé épiscopal de Léon XIII. La vie présente est un voyage de courte durée dont le terme doit être une vie meilleure. Pour ne pas perdre de vue notre immortelle destinée, Notre-Seigneur a confié aux évêques, et principalement au pape, le soin de diriger notre marche et de soutenir notre courage dans la pratique de la vertu.

II. — Principauté de Monaco et Malte.

91. *Monaco.* (Mgr Theuret.) — L'Eglise et le jubilé de Léon XIII. Le prélat montre la puissance de conservation, de fécondité et d'expansion de la vie de l'Eglise, et termine en souhaitant à Léon XIII les noces papales et les années de Pierre. Il annonce qu'après les fêtes de Pâques il reprendra le chemin de Rome, accompagné d'une députation de ses fidèles monégasques.

92. *Gozo* (Ile de Malte). (Mgr Camilleri, augustinien.) — Dévotion à la Sainte Famille de Nazareth, pour guérir la dépravation de la société, la corruption et la perversion des individus et des familles le grand mal de nos tristes temps, où l'on veut secouer le joug de l'autorité divine et suivre le souffle de la liberté et d'une indépendance coupable. Le Pape y apporte un remède en conseillant l'Association de la Sainte Famille.

(*A suivre.*) M. C. d'Agrigente.

CONFÉRENCES A NOTRE-DAME

par Mgr d'Hulst

Quatrième conférence. — **Le respect du nom divin.**

Voici l'analyse de cette conférence :

La suite du Décalogue appelle aujourd'hui l'exposition du second précepte, qui a pour objet le respect dû au nom divin. On manque à ce respect de trois manières : par le blasphème, par le parjure et par la violation des vœux.

Le conférencier traitera donc successivement du blasphème, du serment et du vœu.

I.

Le blasphème est une insulte à Dieu. Ce crime a quelque chose d'inexplicable. On conçoit la négation de Dieu chez l'impie, l'oubli de Dieu chez l'indifférent. Mais l'injure à celui en qui l'on ne croit pas, ou à celui qu'on néglige, quelle contradiction !

Pourtant le blasphème est un mal commun, un mal ancien, un mal persistant. Pour comprendre ce mystère d'iniquité, il faut se reporter aux origines. La révélation place en Orient le berceau de l'humanité. Or, l'Orient a toujours donné au *nom* une grande importance; il lui a conféré une sorte de personnalité. Le nom est une vertu. Cela est vrai dans une certaine mesure des noms humains ; cela est vrai surtout du *nom divin*. Dieu lui-même l'indique par la révélation solennelle qu'il fait de son nom à Moïse dans le buisson ardent : « Je suis Jéhovah, c'est-à-dire Celui qui est... C'est là mon nom pour toujours ; c'est le souvenir que je vous laisse de moi pour toute la suite des générations. »

Voilà le culte du nom divin fondé par Dieu lui-même. La tradition ne s'en perdra plus. Les prophètes se font les vengeurs du nom adorable contre l'idolâtrie qui le profane ; ils chantent ce nom avec des transports d'amour. Sur cent cinquante psaumes, soixante-cinq contiennent, et souvent à maintes reprises, la mention émue du nom du Seigneur.

Avec le temps, ce culte s'altère par les exagérations du littéralisme étroit. Déjà, au temps du Christ, le pharisaïsme versait dans les abus du formaliste, qui s'accrurent encore dans la suite et donnèrent lieu aux puérilités de la kabbale. Mais, quoi qu'il en soit des excès, la loi demeure. Le code mosaïque punissait de mort le blasphémateur. Le code évangélique procède, ici comme toujours, moins par la menace que par la provocation à l'amour. La première demande du *Pater* a pour objet la glorification de Dieu ; elle est présentée sous cette forme : la sanctification du nom de Dieu.

Le christianisme hérite ainsi du culte rendu par Israël au nom divin. Le baptême sera donné en la vertu des trois personnes divines, et cette vertu sera exprimée par leur nom, dont l'invocation expresse est une condition nécessaire de la régénération des âmes. Après la Pentecôte, le premier miracle apostolique, la guérison du boiteux qui mendiait à la porte du temple, est attribuée par Pierre et Jean à la puissance du nom de Jésus, et le Sanhédrin, pour arrêter la prédication évangélique à sa naissance, interdit d'enseigner en ce nom. L'Eglise recueillera l'héritage des apôtres et instituera une fête pour honorer le nom de Jésus-Christ, qu'elle appelle adorable.

Telle est dans ses origines, dans son développement, la tradition du culte rendu au nom divin. C'est à ce culte que s'attaque le blasphémateur. L'athée blasphème le nom de Dieu parce que c'est une manière de braver sa puissance et de se rassurer dans ses négations par l'impunité qu'il espère. L'indifférent blasphème par imitation et dans la crainte misérable de passer pour dévot. Il n'y a pas de crime plus inutile, plus gratuit, et qui ressemble de plus près à l'amour du mal pour le mal.

Pourtant le blasphème est pour le grand nombre moins un attentat voulu qu'une stupide habitude. Que la France y prenne garde ! Elle a une part redoutable de responsabilité dans la propagation du blasphème. Aucun crime n'est plus indigne de la générosité de son cœur.

II

Le nom de Dieu doit être béni et respecté; il peut aussi être invoqué dans l'intérêt de l'homme, pour consacrer son affirmation et garantir sa promesse. C'est le serment.

Dieu nous permet d'employer son nom avec respect au service de la vérité. Il nous défend de le prodiguer aux propos frivoles, surtout de le profaner en l'associant au mensonge.

L'Evangile semble même condamner toute espèce de serment. Mais, dans sa teneur absolue, cette sentence du sermon sur la montagne a le caractère non d'un précepte, mais d'un conseil. Il importait de restaurer le respect de la vérité en réhabilitant la simple affirmation, la simple négation : *est*, *est; non*, *non*.

C'est qu'en effet le serment, même légitime, rappelle un mal dont il est le remède ; l'idéal moral serait une sincérité universelle qui rendrait tout jurement inutile.

Mais, puisque le mal existe, le remède est salutaire. Le serment place la parole humaine sous la caution divine : grande et noble origine d'une institution dont la Société n'a jamais pu se passer, surtout dans l'exercice du droit de juger et de punir.

Et cependant aujourd'hui on voudrait laïciser le serment : prétention absurde, car ôter la garantie divine, c'est laisser la parole humaine à sa propre valeur ; c'est ôter le serment lui-même.

En vain invoque-t-on les droits de la conscience et de la sincérité. L'athée, dit-on, ne peut juger au nom d'un Dieu auquel il ne croit pas. — Soit ; qu'il renonce donc à jurer; mais qu'il renonce aussi à témoigner là où le serment est requis, car le mot serment n'est que la forme française du vieux mot romain *sacramentum* : le serment laïcisé c'est un sacrement qui n'est plus sacré.

III

Dans le serment, Dieu est témoin et garant de la parole humaine. Dans le vœu, Dieu intervient comme partie contractante.

Est-il possible à l'homme de se lier ainsi envers l'invisible avec la confiance que son engagement est accepté ? Oui, car le vœu est de tous les temps.

On a dit du vœu, mais sans plus de vérité, ce qu'on a dit du sacrifice : que son origine doit être cherchée dans les plus basses conceptions d'une superstition grossière et d'une religion inté-

ressée. Nous répondrons, comme nous l'avons fait pour le sacrifice, que les vœux qui offrent ce caractère représentent non le type originel de l'institution, mais sa déformation accidentelle.

Comme le sacrifice, le vœu est un abandon volontaire et généreux ; c'est la promesse d'un acte vertueux qui n'était pas obligatoire et qui le devient par le fait de la promesse.

Il suit de là qu'on ne peut promettre par vœu ni ce qui est mal, ni ce qui est déjà imposé.

Souvent, il est vrai, le vœu accompagne une prière. Il s'y mêle un désir, par conséquent un élément d'intérêt. Mais, si le désir est légitime, on ne saurait condamner le vœu sans condamner la prière. Loin d'abaisser la prière, le vœu la relève puisqu'il ajoute à la demande une promesse spontanée. Le vœu fait entrer l'élément libéral et généreux à côté de l'élément intéressé dans le commerce de l'âme avec Dieu.

Les ennemis du vœu lui reprochent d'enchaîner la liberté. Ce reproche très commun repose sur une équivoque. Le vœu restreint le droit de faire, mais il laisse subsister entier le pouvoir de faire, et la restriction apportée au droit est l'exercice le plus puissant de la liberté. Voulez-vous savoir à qui le vœu profite ? Regardez qui il contriste. Il contriste l'égoïsme, la lâcheté, toutes les passions serviles : donc il est le fils de la liberté. L'homme qui, ayant conçu un dessein héroïque, s'enchaîne à ce dessein par un engagement volontaire ressemble au conquérant espagnol qui brûlait derrière lui les vaisseaux du retour.

Si le vœu, même intéressé, est respectable, que sera-ce de celui où l'homme donne à Dieu sans prétendre à rien qu'au bonheur de lui plaire ? Que sera-ce surtout de ces vœux qui ne sont plus un acte isolé, mais une institution permanente et une forme de vie, les vœux de religion ?

C'est un des traits qui distinguent la religion véritable. Ailleurs, dans les fausses religions, on n'en trouve que la contrefaçon. L'ascétisme, en dehors de l'église catholique, est un corps sans âme. Au sein de l'Eglise, il apparaît comme cet arbre chanté par le Psalmiste, et qui, planté au bord des eaux, ne voit jamais ni ses feuilles se flétrir, ni ses fruits manquer à la promesse des fleurs.

A la racine de l'arbre, nous voyons la glorieuse et royale pauvreté, vraie libératrice des âmes ; l'obéissance forme la tige, et là aussi, là surtout, la liberté intervient, puisqu'elle remplace par une sujétion toujours voulue et toujours approuvée les ser-

vitudes multiples du caprice, de la passion, de l'opinion et de la mode.

La sève qui circule dans les branches, c'est l'amour, inspirateur du vœu de chasteté ; car ce n'est pas pour rester vide que le cœur du religieux a renoncé aux amours de la terre : c'est pour réserver à l'amour du souverain Bien toute sa capacité d'aimer.

Enfin les fruits de l'arbre nourrissent l'humanité. La vie religieuse, en fortifiant la charité envers Dieu, donne à la charité envers les hommes toute sa puissance, toute sa fécondité.

Ce n'est donc pas seulement au christianisme, c'est à la civilisation elle-même qu'on fait la guerre quand on persécute ces hommes, ces femmes qui se lient par des vœux aux plus sublimes devoirs.

La mort héroïque des Carmélites de Compiègne fournit la péroraison du discours. L'orateur reproduit cette scène admirable : seize religieuses amenées de Compiègne à Paris, traînées en charrette à la place du Trône, chantant le *Te Deum* en chemin, puis, au pied de l'échafaud, prononçant à haute voix la formule de leurs vœux. Ainsi ont-elles affirmé leur liberté en la chantant devant la mort. Et cette liberté n'est pas morte avec elles. D'autres l'ont ramassée dans leur sang et nous l'ont transmise. Nous la transmettrons à notre tour. Il y aura toujours des âmes qui se croiront libres de s'enchaîner à Dieu. Et toujours cette sainte et royale servitude ouvrira sur l'humanité inclinée à l'esclavage des sources de liberté, de pureté et d'amour.

ACADÉMIE FRANÇAISE

Discours de M. Lavisse.

(Suite et fin. — Voir le Numéro précédent.)

Vers l'année 1827, il avait hésité entre les lettres et la mer, et même il fallut, pour le décider à la mer, l'autorité paternelle, qui fut prévoyante et sage. J'ai dit que Jurien de la Gravière était né classique. A l'institution Massin, généreuse maison — aujourd'hui fermée — que j'ai vue, un demi-siècle après lui, fidèle aux bonnes lettres et fervente au travail, ses maîtres lui enseignèrent les beautés de la rhétorique et de la poétique d'au-

trefois. Il fut un écolier docile : toujours il eut plaisir à employer l'olivier de Minerve et l'épi de Cérès, les caprices du Méandre et l'horreur du Styx, l'impétuosité d'Achille et la sagesse de Nestor, les colères de Neptune, la pâleur de Phébé. Et toujours, à l'ordinaire simplicité de son langage, il mêla quelque apparat de classique cérémonial. Or, en l'an 1827, un orage se levait sur ces tranquilles habitudes de nos pères ; il allait venter tourmente sur les lettres : la mer était plus sûre.

Mais lorsqu'une dizaine d'années après, Lalande, à qui le jeune officier confiait son ambition d'écrire, le dissuadait de ce « projet de l'autre monde », en disant qu'il était trop tard « pour faire l'article », qu'il faut que « cela vienne de jeunesse, comme le calfatage, et que passé vingt-cinq ans, on n'est plus qu'une vieille bête », Lalande avait tort. Si Jurien de la Gravière l'avait écouté, nous perdions l'œuvre considérable d'un écrivain qui parle de choses vues, senties et souffertes, ou bien, transportant dans le passé ses connaissances et ses émotions, fait revivre pour nous les drames humains de la mer.

Messieurs, mon œil inquiet reproche à la clepsydre, pour parler, moi aussi, comme au temps jadis, de couler si vite, du moins à mon gré ! Songez que l'amiral navigua par toute l'histoire, qu'il s'embarqua sur le premier tronc d'arbre creusé, qu'il montait, avant la *Comète* la galère d'Alcibiade et celle de don Juan d'Autriche, qu'il assiégea Tyr avec Alexandre, Rhodes avec Soliman, La Rochelle avec Richelieu, Sébastopol avec Pélissier, qu'il longeait avec Néarque la côte du golfe Persique, qu'il combattit tous les combats, vainqueur à Salamine avec les héros de la Grèce antique, à Lépante sous le pavillon bénit par le Pape, vaincu à Rhodes avec la Croix, à Trafalgar avec la France. Quelle tentation de s'arrêter devant tous ces grands sujets ! Mais il faudrait qu'il me restât autant de minutes que l'amiral vécut de siècles.

Je dirai du moins que ses livres, achevant de le faire connaître, achèvent de le faire aimer.

J'aime d'abord sa curiosité toujours fraîche. « Quand on cesse de s'émerveiller, disait-il, il faut cesser de courir le monde. » Il était très curieux de la nature. Ce n'était pas dans sa manière de décrire beaucoup, mais il exprime très bien la vivacité de son plaisir devant « les aspects que n'ont point flétris de trop nombreux regards ». A Amboine, il hume les senteurs d'un pays parfumé ; — « l'écorce même des arbres est odorante et la

brise qui passe appesantit d'une poussière embaumée son aile paresseuse » ; — il note les couleurs que les oiseaux agitent dans l'air bleu, que traînent les reptiles, que les madrépores étalent sur le sable et que les poissons noient dans la transparence de l'eau. A Java, à l'ombre d'arbres entre lesquels s'ouvrent les échappées d'horizons lointains et dont les rameaux abritent des singes espiègles et de vieux magots à mine philosophique, il se représente la joie du Seigneur contemplant son œuvre au matin de la création et trouvant qu'elle est bonne. Mais si parfois il semble s'oublier et s'endormir au « murmure éternel de la végétation tropicale », il se secoue et se réveille. Cet état, délicieux sans doute, de n'être plus qu'un je ne sais quoi sensible, de laisser venir à soi la couleur, l'harmonie et le parfum, et la vie universelle, abîmer dans son éternité notre âme passagère, l'amiral n'en connut que l'approche. Il tenait à son âme, et sitôt que la nature menaçait de la lui prendre, il la ressaisissait. Un jour, à cette nature luxuriante et qui dédaigne le travail de l'homme, il jette ce cri de guerre : « Honneur à la charrue et gloire à l'aiguillon ! »

Il s'intéresse au pittoresque des scènes et des visages et des mines exotiques. Un prince javanais lui donne le régal d'une danse ; il faut que l'amiral ait regardé très curieusement, pour les si bien décrire, les *bedayas* s'avancer nonchalantes, sous leur corset de velours vert et leur jupe couleur safran, ceintes et casquées d'or, semblables « à des scarabées qui viennent de rouler leur robe d'émeraude dans le pollen »; mais, levant la tête, il vit le teint hâve et l'œil terne du prince, son hôte : « Voilà, dit-il, la hidesse idole du temple de la Luxure », et le charme fut rompu. Et partout ainsi, dans les lointaines contrées séductives, il demeura fidèle à notre Europe. Un jour, à Tahiti, comme il recevait à son bord la reine Pomaré et sa cour, les princesses insulaires se mirent à parler beauté : « Ce ne sont pas les Chinoises, disaient-elles, ni les Malaises, ni les Polynésiennes qui sont jolies ; ce sont les femmes françaises. » Il admira leur bon goût. J'admire à mon tour — à notre tour nous admirons — le bon goût de l'amiral.

Il y avait un grief contre ces pays et ces peuples : « Nulle ombre auguste n'erre sous ces ombrages ; nulle débris..., la rêverie n'a pas de prise... le sol reste muet, parce qu'il est sans souvenir... » Il veut donc que les paysages eux-mêmes aient fait quelque chose et qu'ils le disent. Cet observateur à qui rien

n'échappe et qui n'est insensible à rien ne s'intéresse vraiment qu'à l'activité des hommes. Et toute son œuvre d'écrivain nous dit les principes et les raisons de l'activité comme il la comprenait.

C'est d'abord l'amour du métier, de ses beautés et de ses vertus ; mais, n'aimer son métier que pour lui-même eût été un dilettantisme, et l'amiral n'était pas un dilettante. Pourquoi écrivit-il tant de livres après la guerre de 1870 ? A cause de la guerre. De ses recherches en histoire, de ses observations en voyage et de tous les temps, de tous les lieux, il se rabat brusquement sur l'heure présente. Il était fier que notre marine eût combattu si vaillamment sur terre, mais il déplorait qu'elle eût été presque inutile sur mer. C'était une de ses idées préférées qu'il faut exercer nos armées de terre et de mer à manœuvrer ensemble pour les préparer à des actions communes. Est-ce que César, dit-il, ne débarqua pas une armée en Grande-Bretagne et Germanicus à l'embouchure de l'Elbe ? Pyrrhus et les Carthaginois savaient embarquer et débarquer des éléphants ; pourquoi est-ce aujourd'hui une affaire d'état que d'embarquer et débarquer des chevaux ? Est-ce qu'il est impossible de remonter les fleuves comme les Normands jadis ? Ne ferait-on pas de bonnes flotilles de transport avec les doubles pirogues des Malais ? Et César, Germanicus, Pyrrhus, les Normands, les Malais se rencontrent et se mêlent, et le lecteur ne sait pas au juste dans quel temps ni dans quel pays il est transporté, mais l'amiral sait bien où il est, lui : il est en France ; il est à aujourd'hui, il pense à demain.

Il aimait notre pays délicatement, noblement, pour les motifs et la manière qu'il le faut aimer, à notre heure de l'histoire, avec ce sentiment d'inquiétude qui fait de notre patriotisme une passion poignante. Il avait toujours présent à l'esprit le péril immédiat et visible, celui que nous légua le passé de la vieille Europe; car elle est bien vieille, la question du Rhin, aussi vieille que le Rhin sans doute; voici à tout le moins dix-neuf siècles que le fleuve aux rives ennemies se donne et se reprend, selon que la discipline et la force habitent l'un ou l'autre bord. L'amiral ne crut pas que le Rhin se fût donné pour toujours, il y a vingt ans. Mais tandis que la France et l'Allemagne s'obstinent à leur séculaire querelle, l'histoire élargit son cours sans cesse. La Grèce d'abord, puis Rome, puis l'Europe prétendirent longtemps la contenir tout entière ; tour

à tour elles se vantèrent d'être le monde ; le monde aujourd'hui, c'est toute la terre. Des colosses grandissent en Amérique et en Asie, qui prennent leur part de la vie générale. Et un jour les habiletés de politiques paraîtront jeux d'enfants auprès des conflits énormes où des Etats de plus de cent millions d'hommes heurteront leurs intérêts et leurs passions. Qu'un siècle encore s'écoule, puis encore un siècle, que serons-nous en comparaison de la force chinoise, nous « chétifs ». comme disait l'amiral. A cette question redoutable, il avait une réponse : « N'abdiquons pas devant la statistique. » Pour garder à notre pays sa large place dans le monde, il comptait sur nos vertus militaires indestructibles et sur l'esprit même de la France. Il pensait que cet esprit, qui élabore les grandes idées humaines et qui a la passion de les répandre, dût-il payer cet apostolat de son sang, sera toujours nécessaire aux hommes. Il disait : « Je n'ai pas le remords de nos générosités passées », et il défendait contre ce remords, que tous nous avons senti, la raison d'être et la fonction vraie de la France.

Il avait sur les vagues amants de l'humanité l'avantage de la connaître tout entière: « Nous autres marins, disait-il, nous sommes citoyens de l'univers. » Il y aimait surtout les faibles, toute cette humanité mineure que possèdent les forts et qu'ils exploitent. Lui qui presque jamais ne prononce de paroles amères, ils flétrit les méfaits commis sur ces barbaries nonchalantes par notre civilisation, lorsqu'elle s'abattit sur elle comme la peste sur une idylle. Dépopulation. corruption des survivants, disparition certaine des peuples à une échéance qui peut être calculée : n'est-ce pas en effet. disait-il l'œuvre de l'Europe ?

Au fond l'amiral plaignait ces pauvres gens de nous avoir connus. Il observait avec une attention pénétrante les divers modes de gouvernement dans les colonies et les effets produits par les religions des maîtres dans la vie des sujets : si un gouvernement et une religion laissent à ceux-ci un peu de bonheur, il leur en exprime sa reconnaissance. Aux îles Mariannes, ou bien aux Philippines, la guitare résonne sous les toits de bambou; les Tagals écoutent dans leurs églises les chants des voix et des orgues, et ils admirent l'éclat des dorures et l'ondoiement des plumes autour de la Madone enveloppée de dentelles et de lumières. Il sait bien que ces vieux enfants ne s'élèveront jamais aux sublimités de la foi, mais il est reconnaissant au catholi-

cisme de leur donner, avec quelque sentiment vague du divin, la musique et l'éclat des cierges. Et comme l'Espagne, leur maîtresse, la fière, indolente et sobre Espagne, néglige et dédaigne d'exploiter ses sujets à outrance, l'amiral parle du pays des Tagals comme d'un paradis terrestre.

Il voulait que l'Européen respectât chez ses sujets le droit à la vie : « Laissons-les vivre d'abord, dit-il ; qu'ils passent, s'il le faut, sur la terre pour y croître, s'y étendre, s'y multiplier, comme ces plantes des tropiques dont la tige grandit inutile et ne s'élève que pour être balancée par le vent ou sourire aux ardents rayons du soleil. » Jamais il ne se targua de sa qualité d'Européen ; il semblait même qu'elle le gênât et qu'il voulût la faire oublier. Un jour, à Java, avant de monter en chaise il raisonne pour se convaincre qu'un homme a le droit de se faire porter par un autre homme ; et le raisonnement, le voici : « Il se faut entr'aider, c'est la loi de nature... Le Javanais attaché à la chaise de l'Européen, ce n'est que l'aveugle qui porte le paralytique ; j'avoue que, sous ce soleil ardent, sous ce climat dont la langueur m'accablait, loin de voir dans l'assistance qui m'était offerte une offense à la fraternité humaine, j'en croyais contempler au contraire le plus touchant emblème. » Messieurs, je ne sais pas si jamais Hollandais ou Anglais ou Allemand fut pris de scrupules pareils devant une chaise à porteurs. Je ne crois pas qu'on puisse fonder des empires sur ce respect de la dignité des faibles, mais je suis touché de cette bonté, qui est la bonté de la France.

Enfin, c'est encore sur l'esprit de la France que l'amiral comptait pour convertir à la paix l'humanité supérieure. Il aimait à rêver de cette paix, à la façon des braves gens. Oui, il se représentait comme une possibilité, comme une probabilité de l'avenir, des Etats-Unis d'Europe, et le vieux marin qui tant aimait sa marine offrait un sacrifice à ce rêve. Un jour viendra peut-être, disait-il, où l'on ne saura plus ce qu'était un navire de guerre qu'en un seul endroit, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. La paix entre les forts, la pitié envers les faibles, voilà donc la politique de l'amiral.

Hélas ! cette vue optimiste des choses était obscurcie par des réalités trop visibles et trop fortes pour qu'il n'en fût pas troublé, mais alors il se réfugiait dans sa foi en la Providence. A la Providence il croyait en toute simplicité. Elle apparaît à chaque page de ses livres, même à des endroits inattendus, pour expli-

quer, par exemple, la passion de l'*opium*, sans laquelle la Chine refuserait toute relation avec le reste de l'humanité. Et la Providence n'était pas pour lui la fonction d'un Dieu de philosophes : il était chrétien ; il était catholique. Dans la préface de son dernier livre, où il s'excuse presque d'avoir trouvé des talents de capitaine à Julien l'Apostat, il écrit : « Catholique soumis, j'en suis resté aux enseignements de mon catéchisme. » Il ne voulait rien connaître des controverses embarrassantes, et si des clartés douloureuses — le mot est de lui — s'offraient à son regard, il fermait les yeux. Et c'est ainsi qu'il demeura tranquille dans la vie, calme devant la mort.

Messieurs, c'est là une sagesse très simple, je le sais bien et il serait trop facile d'opposer à chaque article de ce *Credo* les négations ou les affirmations contraires de la philosophie de notre temps et ses sourires, ou même les doutes d'hommes respectueux de l'idéal ancien mais qui ouvrent les yeux à toutes les clartés nouvelles et ne veulent pas sentir de douleur à regarder la lumière. Mais une vie comme celle de l'amiral n'a rien à redouter du jugement d'aucune philosophie, ni de personne. Ne faudra-t-il pas toujours travailler, servir son pays et l'humanité, toujours aspirer vers Dieu ? L'amiral travaillait avec allégresse ; il aima son office et l'honora par la haute idée qu'il en avait ; le « métier de la mer », qu'il étudiait dans tous les pays et tous les âges, lui apparut comme une fonction humaine très noble. Il servit son pays de toutes ses forces ; il crut en lui aux heures redoutables, et la raison de sa foi était belle : c'était la générosité de la France envers l'humanité. Homme de son métier, il ne connut pas les petitesses de l'esprit professionnel ; patriote, il ne connut pas l'étroitesse de l'égoïsme national. Il donnait ainsi à ses vertus de larges horizons, en même temps qu'il les embellissait du charme de sa bonne volonté, de sa bonne grâce, de sa bonté.

LA COMPTABILITÉ DES FABRIQUES

Voici le décret portant règlement d'administration publique sur la comptabilité des fabriques que vient de publier le *Journal officiel* :

Le président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'instruction publique, des beaux arts et des cultes,

Vu l'article 78 de la loi du 26 janvier 1892, ainsi conçu : « A partir du 1er janvier 1893, les comptes et budgets des fabriques et consistoires seront soumis à toutes les règles de la comptabilité des autres établissements publics. Un règlement d'administration publique déterminera les conditions d'application de cette mesure »;

Vu le décret du 30 décembre 1809 et l'ordonnance du 12 janvier 1825;

Vu le décret du 23 prairial an XII et le décret du 18 mai 1806 (art. 8);

Vu la loi municipale du 5 avril 1884, en particulier les articles 70, 136, 164 et 168, numéro 5, et, en ce qui concerne la ville de Paris, les lois des 18 juillet 1837 et 24 juillet 1867, maintenues en vigueur par la loi du 5 avril 1884;

Vu le décret du 31 mai 1862, portant règlement général sur la comptabilité publique;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète :

I

Des comptables de fabriques paroissiales.

Art. 1er. — Les comptables des deniers des fabriques sont soumis aux mêmes obligations que les comptables des deniers des hospices et bureaux de bienfaisance. Les dispositions des lois, décrets et ordonnances concernant les obligations de ces receveurs et les responsabilités qui s'y rattachent, en particulier celles de l'arrêté consulaire du 19 vendémiaire an XII relatives au recouvrement des revenus et à la conservation des droits, sont applicables aux comptables des fabriques, sous la réserve des modifications résultant du présent décret.

Art 2. — Le comptable de la fabrique est chargé seul et sous sa responsabilité de faire toutes diligences pour assurer la rentrée des sommes dues à cet établissement, ainsi que d'acquitter les dépenses mandatées par le président du bureau des marguilliers jusqu'à concurrence des crédits régulièrement ouverts.

Art. 3. — Toutefois, les oblations et les droits perçus à l'occasion des cérémonies du culte, conformément aux tarifs légalement approuvés peuvent être reçus par le curé ou desservant, ou par l'ecclésiastique par lui délégué, moyennant la délivrance

aux parties d'une quittance détachée d'un registre à souche, et à la charge de versement au comptable de la fabrique tous les mois, et plus fréquemment s'il en est ainsi décidé par l'évêque.

Ce versement est effectué tant en deniers qu'en quittances, d'après la répartition prévue aux dits tarifs et constatée au moyen d'un état dressé par le curé ou desservant et approuvé par le président du bureau des marguilliers.

Le produit des quêtes faites au profit des fabriques est, quand il n'est pas versé dans un tronc spécial, encaissé au moins une fois par mois par le comptable de la fabrique. Il est produit au comptable, à l'appui de ces encaissements, des états constatant, immédiatement après chaque quête, la reconnaissance des fonds et revêtus de la signature des quêteurs; ces états sont certifiés sincères et véritables par le président du bureau des marguilliers.

Le produit de la location des bancs et chaises, lorsqu'elle n'est pas affermée, est encaissé par le comptable de la fabrique sur le vu d'états certifiés par le président du bureau.

Art. 4. — Lorsque les fonctions de comptable de la fabrique sont remplies par un receveur spécial ou par un percepteur, le marguillier-trésorier peut être chargé, à titre de régisseur et à charge de rapporter dans le mois au comptable de la fabrique les acquits des créanciers réels et les pièces justificatives, de payer, au moyen d'avances mises à sa disposition sur mandats du président du bureau, les menues dépenses de la célébration du culte. La quotité de ces avances et la liste des menues dépenses seront arrêtées par les règlements prévus à l'article 29 ci-après. Dans ce cas, le marguillier-trésorier peut également être chargé, comme intermédiaire, de payer sur émargements les traitements et salaires des vicaires, prêtres attachés, officiers et serviteurs de l'église.

Art. 5. — Les fonctions de comptable de la fabrique sont remplies par les trésoriers de ces établissements, tels qu'ils sont institués par le décret du 30 décembre 1809.

En cas de refus du trésorier, elles peuvent être confiées par le conseil de fabrique à une personne désignée en dehors du conseil et qui prend le titre de receveur spécial de la fabrique. Le même receveur spécial ne peut gérer les services de fabriques appartenant à des cantons différents.

A défaut du trésorier ou d'un receveur spécial, les fonctions de comptable de la fabrique sont remplies par le percepteur de

la réunion dans laquelle est située l'église paroissiale, et, dans les villes divisées en plusieurs arrondissements de perception, par le percepteur désigné par le ministre des finances.

Dans tous les cas, les comptables des fabriques sont soumis aux vérifications de l'inspection générale de finances.

Art. 6. — Lorsque les fonctions de comptable de fabrique sont confiées à un receveur spécial ou à un percepteur, le trésorier de la fabrique cesse d'être soumis aux obligations dont le comptable demeure exclusivement chargé, mais il conserve toutes autres attributions qui sont dévolues au marguillier-trésorier par le décret de 1809.

La gestion du comptable de fabrique est placée sous la surveillance et la responsabilité du receveur des finances de l'arrondissement quand les fonctions de comptables sont remplies par un percepteur.

Art. 7. — Les conseils de fabrique peuvent toujours décider que la gestion de leurs deniers qui se trouverait confiée à un percepteur sera remise à un receveur spécial. Ils peuvent de même décider que la gestion qui serait confiée à un receveur spécial ou à un percepteur sera remise au marguillier-trésorier. Les délibérations qu'ils peuvent prendre dans ces deux cas ne sont exécutoires qu'en fin d'année ou de gestion.

Les trésoriers et receveurs spéciaux qui seraient régulièrement constitués en déficit ou déclarés en état de faillite ou de liquidation judiciaire peuvent être relevés de leurs fonctions de comptable par le conseil de fabrique, ou, à défaut, par le ministre des cultes. Ils peuvent l'être par le ministre des cultes pour l'une des causes ci-après : 1° condamnation à une peine afflictive et infamante ; 2° condamnation à une peine correctionnelle pour délits prévus par les articles 379 à 408 du code pénal ; 3° condamnation à une peine correctionnelle d'emprisonnement, et 4° s'il s'agit d'officiers publics ou ministériels, destitution par jugement ou révocation par mesure disciplinaire.

Art. 8. — L'article 18 du décret du 31 mai 1862, relatif à l'incompatibilité des fonctions de comptable avec l'exercice d'une profession, d'un commerce ou d'une industrie quelconque, n'est pas applicable aux trésoriers et aux receveurs spéciaux de fabriques.

Art. 9. — Lorsque le trésorier de la fabrique n'est pas chargé des fonctions de comptable et lorsque la fabrique n'a pas désigné un receveur spécial, le préfet assure, de concert avec le tréso-

rier-payeur général, la remise du service au percepteur des contributions directes.

Pour l'exécution de cette disposition, le préfet reçoit de l'évêque, avant le 1er octobre de chaque année, l'état nominatif des trésoriers-receveurs et des receveurs spéciaux appelés à assurer la gestion des deniers des fabriques pendant l'année suivante. Il fait appel au concours des percepteurs pour toutes les fabriques non portées sur cet état.

Art. 10. — Lorsque les fonctions de comptable de fabrique sont remplies par un percepteur, les titres de recettes, les budgets, chapitres additionnels et autorisations spéciales de dépenses lui sont transmis par l'intermédiaire de l'évêque, du préfet et du receveur des finances.

Art. 11. — Lorsque les fonctions de comptable de la fabrique sont remplies par un receveur spécial ou par un percepteur, tous les fonds et valeurs de la fabrique lui sont remis sans qu'il y ait lieu à l'application des articles 50 et 51 du décret du 30 décembre 1809.

Art. 12. — Le comptable de la fabrique assiste à toutes les levées de troncs sans exception, et il en est dressé procès-verbal par les marguilliers.

Quand les fonctions de comptable sont remplies par un percepteur résidant hors de la paroisse, les levées de troncs n'ont lieu que les jours de tournée de recette de ce comptable.

Quand les fonctions de comptable sont remplies par un percepteur ou par un receveur spécial, les troncs sont fermés par deux serrures; l'une des clefs demeure entre les mains du président du bureau, l'autre entre les mains du comptable. Lorsque ces fonctions sont remplies par le trésorier-marguillier, il n'est pas dérogé aux dispositions de l'article 51 du décret du 30 décembre 1809.

Art. 13. — La situation au 31 décembre et en fin de gestion des valeurs de caisse et de portefeuille des comptables des fabriques, lorsque ces fonctions ne sont pas exercées par un percepteur, est constatée par procès-verbal du bureau des marguilliers.

Le bureau des marguilliers peut, à toute époque, vérifier la situation de caisse et de portefeuille du trésorier et du receveur spécial, sans préjudice du droit que tient l'évêque, au regard seulement du marguillier-trésorier, de l'article 87 du décret du 30 décembre 1809.

Art. 14. — Lorsque les fonctions de comptable de fabrique sont remplies par un percepteur, cet agent a droit à des remises calculées d'après les recettes ordinaires et extraordinaires réalisées pendant l'exercice et sur les bases suivantes :

Sur les premiers 5,000 francs, à raison de..	4	»	p. 100
Sur les 25,000 francs suivants..............	3	»	p. 100
Sur les 70,000 francs suivants..............	1	50	p. 100
Sur les 100,000 fr. suivants jusqu'à 1 million.	0	66	p. 100
Au delà de 1 million de francs..............	0	24	p. 100

Les remises ainsi calculées sont prélevées par le percepteur au vu de décomptes dressés par lui, certifiés exacts par le receveur des finances et mandatés par l'ordonnateur.

Lorsque les fonctions de comptables sont confiées à un receveur spécial, les allocations que peut lui accorder le conseil de fabrique ne sauraient être supérieures à celles auxquelles aurait droit un percepteur.

En cas de refus de mandatement des remises ou allocations prévues au présent article, il est statué par décision exécutoire du ministre des cultes.

Art. 15 — Les trésoriers-marguilliers ne sont pas astreints au versement d'un cautionnement.

Les receveurs spéciaux et les percepteurs-receveurs sont astreints à fournir des cautionnements en numéraire ou en rentes sur l'Etat fixés à trois fois le montant des émoluments prévus pour les percepteurs par l'article précédent. Le cautionnement du receveur spécial d'une fabrique ne peut être inférieur à 100 francs.

Lorsqu'un percepteur remplit les fonctions de comptable pour une ou plusieurs fabriques, il n'est astreint, à ce titre, à un supplément de cautionnement que si ce supplément, calculé conformément aux dispositions du précédent paragraphe, dépasse 1,000 fr. Dans tous les cas, le cautionnement qu'un percepteur a versé au Trésor en qualité de comptable des deniers de l'Etat, des communes et des établissements de bienfaisance, répond subsidiairement de sa gestion des deniers de fabriques.

Art. 16. — Les trésoriers-marguilliers des fabriques remplissant les fonctions de comptable et les receveurs spéciaux de ces établissements prêtent devant les conseils de fabrique le serment professionnel des comptables publics.

Les percepteurs ne prêtent point de serment spécial lorsqu'ils sont appelés à remplir les fonctions de comptable de fabriques.

Art. 17. — L'hypothèque légale n'est inscrite sur les biens des comptables de deniers des fabriques que si cette inscription est autorisée par une décision spéciale du juge de leurs comptes et seulement dans le cas de gestions occultes, condamnation à l'amende pour retards dans la présentation des comptes, malversations, débats avoués ou résultant du jugement des comptes.

Cette hypothèque est inscrite, conformément aux dispositions des articles 2121 et 2122 du code civil, sur tous les biens présents et à venir, de ces comptables et sous réserve du droit du juge des comptes de prononcer sur les demandes en réduction ou translation formées par ses justiciables.

II

Des budgets et des comptes des fabriques paroissiales.

Art. 18. — Le budget des fabriques est divisé en budget ordinaire et budget extraordinaire. Ce dernier comprend la recette et l'emploi des capitaux provenant des dons et legs, d'emprunts, d'aliénations et de remboursements, de coupes extraordinaires de bois et de toutes autres ressources exceptionnelles.

Art. 19. — Le budget est voté à la session de Quasimodo, prévue par l'ordonnance du 12 janvier ; à la même session sont votés les chapitres additionnels correspondant à l'exercice en cours.

Art. 20. — La durée des périodes complémentaires de l'exercice s'étend jusqu'au premier mars pour l'ordonnancement et jusqu'au 15 mars pour le recouvrement et le payement.

Art. 21. — Les fonds libres des fabriques sont versés en compte courant au Trésor public, et ils sont productifs d'intérêt dans les mêmes conditions que les fonds des établissements de bienfaisance.

Art. 22. — Les deniers des fabriques sont insaisissables et aucune opposition ne peut être pratiquée par leurs créanciers sur les sommes dues à ces établissements, sauf aux créanciers porteurs de titres exécutoires, à défaut de décision épiscopale de nature à leur assurer payement, à se pourvoir devant le ministre des cultes à fin d'inscription d'office. La décision du ministre des cultes est communiquée à l'évêque, qui règle le budget en conséquence de cette décision. Si l'évêque ne règle pas le budget dans un délai de deux mois à partir de cette communication, ou s'il ne tient pas compte de la décision du ministre.

le budget est définitivement réglé par décret en conseil d'Etat. En cas de refus d'ordonnancement, il est prononcé par le ministre des cultes, et l'arrêté ministériel tient lieu de mandat.

Art. 23. — Les oppositions sur les sommes dues par les fabriques sont pratiquées entre les mains du trésorier, tel qu'il est institué par le décret de 1809, lequel vise l'original de l'exploit et déclare à cette occasion, sous sa responsabilité, s'il exerce effectivement les fonctions de comptable ou si elles sont confiées à un autre agent qu'il est tenu de désigner. Dans ce dernier cas, les oppositions sont signifiées à ce comptable par les soins des créanciers opposants.

Art. 24. — Les comptes des ordonnateurs et des comptables des fabriques sont présentés avec la distinction des gestions et des exercices dans la même forme que les comptes des établissements de bienfaisance.

Les opérations relatives aux oblations perçues en vertu de tarifs que prévoit le deuxième paragraphe de l'article 2 du présent décret sont décrites comme opérations hors budget. Il est fait recette au budget de la partie des oblations revenant à la fabrique.

Art. 25. — Le conseil de fabrique délibère dans sa session de Quasimodo et avant le vote du budget sur les comptes de l'ordonnateur et du comptable.

L'ordonnateur et le comptable, dans le cas où celui-ci fait partie de la fabrique, se retirent au moment du vote sur leurs comptes.

L'approbation par le conseil du compte de l'ordonnateur est accompagné de la déclaration dudit conseil qu'il n'existe à sa connaissance aucune recette de la fabrique autre que celles mentionnées au compte.

Art. 26. — Les comptes des comptables des fabriques sont jugés et apurés par les conseils de préfecture ou par la cour des comptes, selon les distinctions applicables aux comptes des établissements de bienfaisance.

En cas de retard dans la présentation des comptes, il peut être pourvu à leur reddition par l'institution de commis d'office nommés par le préfet, mais seulement après que le retard a donné lieu à condamnation à l'amende par le juge des comptes.

III

Des comptables, budgets et comptes des fabriques métropolitaines et cathédrales.

Art. 27. —Les dispositions du présent décret sont applicables aux fabriques des églises métropolitaines et cathédrales.

Les comptes de ces fabriques sont jugés par la Cour des comptes, quel que soit le montant des revenus ordinaires.

IV

Des comptables, budgets et comptes des syndicats pour le service des pompes funèbres.

Art. 28. — Les règles de comptabilité édictées par le présent décret sont appliquables aux syndicats institués par décrets pour le service des pompes funèbres.

V

Dispositions diverses et transitoires.

Art. 29. — La forme des budgets et des comptes des fabriques et des syndicats pour le service des pompes funèbres, ainsi que la nomenclature des pièces à produire par les comptables et, en général, les mesures d'exécution du présent décret seront déterminés par des règlements arrêtés de concert par les ministres des cultes et des finances.

Les nomenclatures des pièces justificatives actuellement en vigueur pour le service des établissements municipaux de bienfaisance seront provisoirement applicables à la comptabilité des fabriques et syndicats jusqu'à la promulgation des règlements prévus au précédent paragraphe.

Il sera statué par une décision concertée des ministres des cultes et des finances sur la fixation provisoire des cautionnements,

Art. 30. — Les dispositions du présent décret sont applicables aux budgets délibérés par les fabriques et syndicats en 1893 et aux comptes-rendus pour l'exécution de ces budgets.

Art. 31. — Un décret spécial déterminera les conditions dans lesquelles le présent décret sera rendu applicable à l'Algérie.

Art. 32. — Sont et demeurent abrogées toutes les dispositions contraires à celles du présent décret.

Art. 33. — Le ministre des cultes et le ministre des finances

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois* et publié au *Journal officiel.*

Fait à Paris, le 27 mars 1893.

CARNOT.

Par le Président de la République :
Le ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes,
Ch. DUPUY.

Le ministre des finances,
P. TIRARD.

HISTOIRE DE DEUX FUSILS

(Suite et fin. — Voir le numéro du 25 mars.)

Or, voilà qu'un dimanche matin, de bonne heure, il va se mettre en embuscade sur la route de Piperno à Fossa-Nova pour chercher aventure. Il voit passer un prêtre qui se rend à l'église paroissiale pour y dire la messe et aussitôt il se précipite sur lui pour l'arrêter. L'opération est bientôt faite. Le prêtre est un vieux chanoine de Piperno ; il ne sait ni ne veut résister ; il n'a presque rien sur lui en fait d'argent, et muni d'une sainte résignation, il suit le brigand auquel il est obligé de promettre une forte rançon pour espérer le droit de recouvrer sa liberté.

Mais voilà que bientôt, par un revirement assez étrange dans l'histoire du brigandage, le voleur et le volé deviennent bons amis. Comment cela se fait-il ? Est-ce un miracle ? Est-ce une intervention bénigne de la Providence ou de Notre-Dame des Grâces ? Jugez plutôt.

IV

Au moment où le chanoine et le brigand font un pacte qui va les lier ensemble pour l'avenir, ils se reconnaissent. Le premier n'est pas autre que Don Filippo, le prêtre de Sonnino qui a préparé autrefois Quirino à la première Communion, le même auquel pendant quelques années le petit Giuseppe a servi la messe. Le prêtre a vieilli et Peppino est devenu le terrible brigand redouté dans toute la contrée. Quelle rencontre ! ! Le

bon Dieu l'a-t-il permise pour le salut du chanoine et la conversion du voleur? Il semble que c'est pour ce double résultat; car celui-ci, ému jusqu'aux larmes par ses souvenirs d'enfance, commence par baiser les mains de son prisonnier et finit par lui déclarer qu'il ne lui fera aucun mal, mais qu'au contraire il l'accompagnera respectueusement jusqu'à l'endroit où il l'a arrêté.

Don Filippo profite de ces bonnes dispositions pour sermoner son ancien néophyte et l'engager à rentrer dans le bon chemin. Il lui rappelle sa bonne et sainte mère qui, dès sa naissance, l'a voué à Notre-Dame des Grâces, qui n'a jamais cessé de prier la Madone pour sa conversion et qui mourrait heureuse et consolée si elle le savait revenu aux sentiments de l'honneur.

Cette allocution paternelle produit une impression profonde sur le cœur de Quirino qui fait, malgré tout, quelques objections, mais qui, en fin de compte, promet de réfléchir sérieusement aux reproches et aux conseils qu'il vient d'entendre, et, cela dit, il demande au chanoine la permission de l'embrasser et de l'accompagner jusqu'à la route.

Ce double résultat obtenu, il retourne dans sa hutte; mais dès ce moment il n'est plus à lui. Il prend son métier en horreur, le remords le ronge ; nuit et jour, il est poursuivi par l'image de sa mère, du chanoine et de la Madone, et bien des fois il s'arrête à la pensée de répondre à l'appel de la grâce qui parle dans son âme tourmentée.

Mais comment faire ? Depuis longtemps, il est signalé à la gendarmerie. Il est même convaincu qu'une prime sera donnée à celui qui le livrera à la justice. Il n'a d'autre perspective, s'il abandonne décidément sa vieille carrière que la prison et peut-être l'échafaud. Dans sa perplexité, il se tourne vers la Madone miraculeuse de Fossa-Nova, et il fait vœu, si elle consent à le sauver, de lui remettre son fusil et de se retirer, pour le reste de ses jours, chez les religieux qui gardent Notre-Dame des Grâces.

Un soir d'hiver, quelque temps après, un étranger frappait à la porte du monastère. C'était lui. Il demande à parler au Père Prieur. Il est introduit, et le moine voit entrer dans sa cellule un étrange visiteur vêtu de peaux de bête, porteur d'une barbe en broussailles et muni d'un fusil, qui se jette à ses genoux et lui baise les mains.

Cette manière de se présenter rassure le bon religieux qui, au

premier aspect, éprouve une indicible terreur et prie le brigand de lui exposer l'objet de sa visite. Alors Quirino raconte son histoire, sa vie et son vœu. Il se rend à l'inspiration de la grâce qui le persécute... Il désire pour jamais abandonner son infâme métier; il veut, si c'est possible, se donner à Dieu, et pour prouver la sincérité de son retour, il offre à la Madone le fusil qui, depuis si longtemps, est l'outil maudit de son existence criminelle.

Tout cela, il le dit à genoux et avec larmes. Le Prieur est ému de son repentir et lui promet de prendre sa demande en considération. Mais il lui fait observer qu'il est impossible, à cause de ses antécédents, de l'admettre au nombre de ses religieux.

« Alors, s'écrie Quirino sur un ton suppliant, admettez-moi au moins parmi vos gens. Je ne suis pas digne d'être votre serviteur. Je ne puis servir personne ici, ni Votre Révérence, ni vos Frères; mais je puis du moins me rendre utile à la cuisine, au jardin, à l'écurie. Je ne demande pas d'être votre cocher : je me contente d'être votre mozzo (1). — Nous verrons, répond le Prieur. Puisque c'est Notre-Dame des Grâces qui vous conduit dans notre maison, nous tâcherons de vous y trouver une place. »

Cela dit, le religieux désarme le brigand, lui donne sa bénédiction et le confie au Père hôtelier qui devra veiller sur lui. Le lendemain, on lui rase la barbe, il reçoit un costume de garçon d'écurie, et tout le monde le prend pour un nouveau serviteur de la maison.

Il remplit d'ailleurs très bien ses fonctions : jamais le cheval du Prieur ne fut plus luisant, ni sa voiture mieux tenue, et comme les Cisterciens sont au silence à peu près perpétuel, personne n'apprend son histoire et ne soupçonne son passé.

Il s'oublie et se fait oublier dans son refuge providentiel, et il parvient même à gagner l'estime de tous ceux qui le voient à l'œuvre. Ainsi, après avoir fait pénitence devant Dieu, il se réhabilite à ses propres yeux. Ainsi, il évite également la poursuite de la justice et il finit même par passer pour mort dans la contrée.

Sa mère seule connaît son existence et sa retraite et, de temps en temps, elle vient le voir au couvent et remercier Notre-Dame des Grâces de le lui avoir rendu meilleur et converti. Les années

(1) Garçon d'écurie.

s'écoulent, et notre pénitent, après avoir longtemps édifié les religieux, meurt en prédestiné, et ce n'est qu'au lendemain de sa sépulture, faite simplement dans le cimetière du Moutier, que le Prieur fait placer son fusil dans la chapelle miraculeuse.

Alors, il n'y avait plus de danger pour le brigand recueilli par les Cisterciens ; on pouvait tout révéler : sa vie, sa pénitence, son retour. Son arme occupe encore la place qui lui fut donnée en ce temps-là, parmi les *ex-voto* offerts à la madone *Delle Grazie*, et quand le *contadino* qui remplit les fonctions de portier et de *cicerone*, pendant la saison estivale, montre ces *ex-voto* aux pèlerins et aux voyageurs, il ne manque jamais, en leur signalant ce vieux fusil rouillé, de leur dire d'un air mystérieux : « *Ecco il fucile del brigante Mario Quirino Guiseppe Berseghini.* » Puis, il raconte tant bien que mal à ceux qui veulent bien l'écouter, l'histoire que je viens de vous conter moi-même.

Notre-Dame des Grâces a-t-elle été bien contente de recevoir, dans un de ses sanctuaires, un pareil souvenir ? Je l'ignore. Pour moi, je suis content de l'avoir vu, et de lui avoir consacré ces pages.

V

Mais ce fusil, dira-t-on, a-t-il quelque chose de remarquable ? Mérite-t-il d'être décrit ? Non, certes. Il est très ordinaire ; c'est un de ces fusils à pierre, longs, démodés, comme en avaient jadis les *ciociari*, les paysans de la campagne romaine, comme on en trouve encore dans les maisons qui gardent les reliques du passé. Il n'est curieux que par la place qu'il occupe et par le récit qu'il provoque.

Il n'a eu dans son existence que trois possesseurs : le patron de Quirino qui le reçut en héritage de son initiateur au brigandage ; le héros de cette histoire, et puis la Madone des Grâces. Depuis qu'il décore les murailles du sanctuaire de Fossa-Nova, il n'a, on le comprend, plus jamais servi. Il n'a servi qu'à édifier les pèlerins, et c'est là, n'est-ce pas ? le plus beau rôle qu'il ait rempli.

Lui-même s'est converti comme son maître ; de criminel et d'impie qu'il était, il est devenu pieux et saint. Autrefois brigand, le voilà maintenant apôtre. Il nous prêche, il nous raconte d'une façon palpitante la clémence de Marie pour les pauvres pécheurs.

Cela dit, je me plais, en terminant mon histoire, à rappeler que dans le même pays, sous le même ciel, j'ai vu un autre fusil qui m'a singulièrement intéressé. Il est également long et à pierre. Mais il est plus beau de forme et plus riche d'ornements. Son armature est en argent damasquiné.

Il a appartenu au jeune Joachim Pecci, aujourd'hui Léon XIII, et on le montre aux voyageurs qui vont visiter sa maison paternelle, à Carpineto.

On sait qu'avant d'entrer dans les ordres, le Pape qui préside si glorieusement aux destinées de l'église fut un zélé disciple de saint Hubert. Le pays qui l'a vu naître est très giboyeux. Les montagnes qui l'environnent sont pittoresques, sauvages, j'aimerais dire: *hirsutes* à cause des forêts de hêtres qui les couronnent. Elles sont faites pour plaire aux peintres à cause de leurs perspectives, et aux chasseurs à cause de leur gibier.

Les amateurs de cynégétique peuvent largement satisfaire leur goût dans les vallées qu'elles ombragent, et il paraît qu'aux jours de sa jeunesse, le futur successeur de Pie IX les a souvent parcourues avec une infatigable ardeur pour se livrer au plaisir de la chasse.

Son fusil est resté, et sa famille le garde comme une chère relique avec une foule d'autres souvenirs précieux qui tous piquent la curiosité du voyageur.

C'est ainsi que j'ai vu à Carpineto la chambre dite de *Monsignore*. — C'est celle qu'occupait Mgr Pecci quand il était simple prélat et qu'il venait en villégiature dans sa ville natale; — la lettre qu'écrivit Léon XIII à ses frères, dès le matin de son élection pontificale, — elle est encadrée et suspendue à la muraille de cette chambre, — et un grand nombre d'autres missives que Joachim Pecci a écrites à sa famille dans le courant de sa vie; — elles sont religieusement recueillies par l'aîné de ses neveux qui occupe la maison seigneuriale des Pecci.

Tout cela est digne d'intérêt, quelquefois même d'admiration. Car dans toutes ces épaves d'un noble passé on rencontre des choses qui annoncent une grande âme et une prédestination à une glorieuse destinée.

Pour moi, ce n'est pas sans une douce émotion que j'ai visité la chapelle domestique où Mgr Pecci disait la messe à Carpineto, le gracieux *Villino* qui, dans le voisinage de la ville, était jadis son principal rendez-vous de chasse, et la treille sous laquelle

à Manza, dans une propriété de sa famille, il aimait à se recueillir, au temps de sa jeunesse, pour étudier et méditer la *Divine Comédie*. Mais parmi tous ces souvenirs, celui qui a peut-être le plus hanté ma pensée, c'est son vieux fusil oublié dans le coin d'une chambre où l'on garde les costumes fripés de son père qui fut *colonel honoraire* de l'armée française sous la domination passagère de Napoléon Ier en Italie.

Depuis plus de soixante ans, ce fusil est muet pour les campagnes dont il éveilla les échos autrefois, mais il ne l'est pas aujourd'hui pour les catholiques qui font le pèlerinage de Carpineto : il parle à tous ceux qui aiment le Pape. Ne nous dit-il pas que celui qui l'a porté était né pour de grands combats ?

Le pape est le premier batailleur du monde par sa mission providentielle. Il est le *chasseur des âmes*, le lieutenant du Christ...

Léon XIII perçait déjà en ce temps-là, sous Joachim Pecci. Le fusil du jeune homme n'est plus qu'un souvenir pour le Pontife, mais il est une prophétie pour nous.

Il annonçait qu'un jour il serait, dans les mains du chasseur, remplacé par les *foudres de l'Eglise ! ! !...*

L'abbé Henri CALHIAT.

LES CHAMBRES

Voici la physionomie de la séance de la Chambre qui a entraîné la chute du cabinet Ribot-Bourgeois.

Séance du 30 mars.

M. LOCKROY, qui a remplacé M. Poincaré, démissionnaire, comme rapporteur général, dépose et lit le rapport sur le projet renvoyé par le Sénat pour le budget de 1893.

Au milieu d'approbations assez vives, le rapporteur engage la bataille contre l'assemblée du Luxembourg, mais avec plus de ménagements qu'on ne s'y attendait.

Que nous apporte-t-on, dit-il, du Sénat ?

Est-ce un budget corrigé, parfois même amélioré ? Non. C'est un budget nouveau dont on a soigneusement retranché tout ce que la Chambre avait tenu à honneur d'y introduire. Rien ne reste debout de votre œuvre financière.

Le budget de 1893 se distinguait par trois réformes : la loi des patentes, la loi sur le régime des boissons, la loi sur les opérations de Bourse.

De la première, on a retranché la disposition principale qui lui donnait son caractère et assurait son efficacité. Les deux autres ont été disjointes et ajournées à une époque indéterminée et lointaine, puisque nous touchons à la fin de cette législature.

C'est en vain que le gouvernement a courageusement défendu le budget tel qu'il sortait de vos délibérations. Le Sénat a passé outre ; et peut-être trouvera-t-on que sur certains points il a dépassé quelque peu les limites que la constitution semble avoir assignées à son autorité financière.

C'est ainsi qu'on est arrivé à demander à la Chambre des sacrifices qui ne paraissent pas compatibles avec l'intérêt du pays, et dont peut-être sa dignité même aurait à souffrir.

La Chambre élue par le suffrage universel ne peut oublier que la Constitution lui donne l'initiative en matière financière, et que, si un conflit s'élève entre elle et le Sénat sur ce point, c'est à elle qu'appartient le dernier mot.

Si désireuse qu'elle soit d'aplanir les difficultés, elle ne saurait aller jusqu'à une abdication complète, ni abandonner les droits qui appartiennent à la nation.

Mais ce n'est pas seulement une question de prérogative constitutionnelle, tant de fois soulevée et tant de fois résolue en faveur de la Chambre, qui nous a dicté nos résolutions.

La commission du budget aurait souhaité de trouver un terrain transactionnel sur lequel l'entente pût se faire ; mais comment trouver ce terrain ?

Quelle loi sacrifier plutôt qu'une autre ? A quelle modification la majorité du Sénat se serait-elle montrée favorable ? Les renseignements sur ce point font défaut.

En effet, si la disjonction de la réforme des boissons a été votée à l'unanimité par scrutin public au Sénat, le surplus des mesures que la haute Assemblée a prises ont été votées par mains levées, ce qui pouvait nous faire croire que les mêmes résultats auraient été obtenus au scrutin.

Nous pouvions donc nous tromper sur le choix du terrain d'entente et dans ces conditions nous avons cru devoir vous proposer de renvoyer au Sénat tout le budget tel que vous l'aviez adopté.

L'urgence est déclarée, la discussion immédiate ordonnée.

Le joyeux ministre des finances remplace aussitôt le rapporteur à la tribune.

M. Tirard, encouragé par l'applaudissement de quatre hommes du centre, interrompu par les vifs murmures de la droite et de

la gauche, essaye d'incliner les esprits à la conciliation. Il s'engage à *préparer* pour l'autre budget, si la Chambre les abandonne, les réformes qu'elle a entendu inscrire dans celui-ci.

Il n'y a point, dit-il, de question d'amour propre.

Nous ne devons considérer que l'intérêt général du pays, qui commande de voter le budget le plus tôt possible.

Le gouvernement supplie donc la Chambre d'examiner point par point les décisions du Sénat, et de ne pas les rejeter en bloc.

M. Lockroy déclare que la commission du budget ne demande pas autre chose.

Dans ces conditions, la manifestation belliqueuse qu'on avait annoncée perdrait un peu de sa violence.

Mais la Chambre y pourvoit.

On passe au détail des chiffres modifiés. Sur chacun, la Chambre rétablit son vote et démolit l'œuvre sénatoriale.

Les représentants de l'administration ou les mamelucks qui tentent de résister au courant sont balayés de la tribune par une tempête de huées et de ricanements. On s'échauffe, on s'excite, on se fait un jeu de les conspuer. Ils finissent par capituler.

Quelques membres de l'opposition que des considérations particulières poussent à défendre certains votes du Sénat éprouvent les mêmes accidents.

Le « boucan » devient terrible.

« En bloc! en bloc! rejet en bloc! » demandent sans relâche quelques intransigeants. Et, dès que ce mot : *le Sénat* perce au milieu du bruit, il est accueilli par des huées prolongées.

Un peu plus, on marcherait sur le Luxembourg.

En résumé, au budget des recettes, deux modifications insignifiantes seulement sont ratifiées, sur vingt-trois: encore le sont-elles par des votes au moins douteux, que le président interprète à sa guise.

Après coup, M. Tirard revient à la charge au sujet des *garanties d'intérêts* aux Compagnies de chemins de fer. La Chambre en a inscrit le total, 56 millions, au budget ordinaire. Le Sénat, pour équilibrer le budget, n'en inscrit que 35 millions transportant le reste dans un nouveau budget extraordinaire.

La Chambre vient de rétablir son vote.

Le ministre des finances, aussitôt, l'invite à se déjuger.

M. Peytral, au nom de la commission, y résiste. On en a fini

avec la plupart des budgets extraordinaires ; ce serait reculer que de les rouvrir.

Presque unanimement, pour la troisième fois, la Chambre maintient sa décision primitive.

Aux patentes, malgré le timide effort de M. Tirard, la Chambre rétablit tout le système applicable aux grands magasins, que le Sénat avait modifié.

Elle rétablit l'exemption de patente pour les ouvriers qui s'unissent sans acte de société et sans capital déterminé.

Elle rétablit la taxe des vélocipèdes à 10 fr.

Mais *elle abandonne* la taxe des pianos (premier impôt Mitchell), — et la taxe des livrées (second impôt Mitchell).

Au régime des boissons, que le Sénat n'a pas même examiné, l'ayant disjoint du budget, le gouvernement se réveille.

M. Tirard, effondré, lugubre, adjure encore la Chambre « dans un intérêt supérieur », de ne pas détruire toute possibilité de voter le budget avant le 1er avril, — d'accepter la disjonction, l'ajournement :

Autrement, dit-il, il faudrait de nouveaux douzièmes. Et vous ne pourriez voter le budget de 1894.

Croyez-vous qu'il serait bon de vous présenter ainsi aux élections ?

M. Salis ne se laisse point toucher ; il représente qu'il est impossible d'abandonner, quand on touche à la réalisation, le seul dégrèvement promis depuis vingt ans.

La Chambre sacrifiera-t-elle son droit, sa prérogative ? « Baissera-t-elle la tête devant le Sénat » justement sur la réforme la plus démocratique ?

Le gouvernement, ajoute M. Salis, nous déclare que si nous n'acceptons pas la disjonction, il donnera sa démission.

(*Aux ministres*). Eh bien, ma foi, vous ferez ce que vous voudrez !

M. Yves Guyot appuie la disjonction. Si la Chambre s'y refusait, non seulement elle n'aurait pas la réforme, mais elle n'aurait pas de budget.

M. Jamais riposte que l'incorporation de la réforme des boissons au budget de 1893 est la seule chance qu'on ait de la faire aboutir dans la législature.

M. Ribot, président du conseil, intervient alors « pour signaler l'importance du vote que la Chambre va émettre ».

Il faut ici, dit-il, une entière franchise. Il ne faut pas nous payer de mots.

Des motifs politiques de premier ordre doivent vous déterminer à vous prêter à un accord.

Trois douzièmes provisoires ont été votés déjà. Cette limite n'a pas été dépassée depuis que fonctionne la constitution républicaine.

Vous n'êtes pas au début de la législature. Vous allez bientôt paraître devant vos électeurs.

Vous y trouverez une situation qui est bonne.

Je vous demande s'il est habile, utile, dans l'intérêt de la République, d'avouer qu'il y a dans le fonctionnement de notre constitution quelque chose d'irrégulier.

M. Turrel. — C'est au Sénat qu'il fallait dire cela !

M. Ribot ajoute que les difficultés de la question des boissons se retrouveraient au mois de mai toutes pareilles. Alors le budget de 1894, à son tour échouerait. A la veille des élections, ce serait dangereux.

Le président du Conseil assure à la Chambre que sa prérogative n'est pas en jeu. Le gouvernement défendra ses votes au Sénat ; tous ses votes. Mais pour la réforme des boissons, impossible. La maintenir, c'est retarder indéfiniment le budget.

Nous désirons l'accord, dit M. Ribot, non pas dans les mots, mais dans la réalité, parce que nous le croyons nécessaire à cette cause républicaine dont nous tenons le drapeau.

Si vous nous demandez de faire l'accord dans des conditions impossibles, nous déclinons toute responsabilité. La Chambre verra ce qui lui reste à faire.

Au nom de l'intérêt supérieur de la République aussi M. Jamais et M. Lockroy veulent soutenir le conflit, tandis que M. de Mahy refuse de l'engager.

La discussion est close.

Le président met aux voix la *disjonction*, c'est-à-dire l'ajournement indéfini, que le gouvernement réclame, de la réforme des boissons.

Le plus grand tumulte règne pendant le scrutin ; des tentatives répétées pour introduire des bulletins après la clôture soulèvent de violentes altercations. Il faut procéder au pointage.

Par 247 voix contre 242, la disjonction est repoussée.

« La Chambre est mûre pour la dissolution ! » crie M. Despres. On applaudit de divers côtés.

M. Ribot monte à la tribune :

En présence du vote qu'elle vient d'émettre, la Chambre comprendra que le cabinet ne lui demande pas de continuer la discussion du budget.

Mais dans l'intérêt de l'expédition des affaires, il lui demande de se réunir ce soir.

Il faut, en effet, voter immédiatement de nouveaux douzièmes pour qu'ils soient promulgués le lendemain.

A neuf heures un quart, seconde représentation.

M. Tirard, ministre des finances, dépose un projet portant ouverture de *deux* nouveaux douzièmes, pour les mois d'avril et mai, « le président de la République ayant chargé le cabinet démissionnaire de pourvoir à l'exécution des affaires ».

Le projet est renvoyé à la commission du budget et la séance est suspendue.

Elle est reprise à neuf heures cinquante.

M. Lockroy, rapporteur général, déclare que la commission propose de voter *un seul* douzième. (Très bien ! très bien !)

L'urgence est déclarée.

Le quatrième douzième est voté par 504 voix contre 5.

—

La veille de la chute de M. Ribot, M. de Mun était venu poser au président du Conseil une question au sujet des scandales provoqués, dans l'église de Saint-Denis, par la municipalité socialiste de cette ville, soutenue par quelques énergumènes de son acabit. M. de Mun a tenu à bien établir, à la tribune, que M. l'abbé Lenfant, dans ses conférences, ne s'est pas risqué un seul instant sur le terrain brûlant de la politique, il n'a même pas touché aux questions sociales. Dans ces conditions, on est en droit de se demander ce qui a pu donner lieu aux provocations socialistes qui se sont produites avec la sauvagerie que l'on sait. Rendons cette justice à M. Ribot : il s'est montré correct dans sa réponse. Non seulement il a annoncé qu'une enquête judiciaire était ouverte contre les perturbateurs, fussent-ils conseillers municipaux, mais il a formellement promis aussi de prendre toutes les mesures pour faire respecter l'exercice du culte.

En somme, M. Ribot ne pouvait guère tenir un autre langage en présence des faits scandaleux dénoncés par M. de Mun. Toutefois, il est si rare, par le temps qui court, d'entendre dire, du haut de la tribune, à un président du conseil, qu'il fera respecter la liberté du culte contre les fauteurs de désordres et les forcenés du socialisme ou de l'anarchie, qu'on se voit, pour ainsi dire, porté à féliciter M. Ribot d'avoir osé faire son devoir dans cette circonstance.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Chute du ministère Ribot. — Le ministère Dupuy. — A l'*Univers*. — Les scandales de Saint-Denis.

6 avril 1892.

Le ministère Ribot, qui avait réussi à franchir les difficultés du Panama, est tombé sur la question budgétaire.

Le Sénat peut être fier : il a renversé un cabinet. C'est le rapporteur des finances du Sénat, M. Boulanger, qui a donné le coup du lapin au ministère Ribot.

La bataille s'est livrée sur la question de la réforme des boissons. Le Sénat voulait la disjonction. Il s'agissait de savoir si la Chambre s'inclinerait devant la volonté du Sénat, en votant la disjonction, ou si elle maintiendrait son projet du budget, qui comprend la réforme des boissons.

Le président du conseil acceptait la disjonction. La commission du budget de la Chambre la repoussait. Le président du conseil a jeté dans la balance son portefeuille et ceux de ses collègues. La question s'est posée entre les disjonctionnistes et les antidisjonctionnistes. Les antidisjonctionnistes l'ont emporté à cinq voix de majorité, et du coup le ministère était en morceaux.

Les morceaux n'en étaient pas bons et on a eu de la peine à les recoller.

Nous voilà donc débarrassés de l'homme qui a le mieux personnifié la République Panamiste.

Des rires de mépris ont salué sa sortie. Sa chute est une satisfaction pour la conscience publique qu'il a bravé cyniquement.

La Chambre, qui avait déjà voté trois douzièmes provisoires, en a voté encore un. Pourquoi n'a-t-elle pas voté en bloc le complément des douze douzièmes provisoires ! On aurait été tranquille jusqu'à la fin de l'année.

—

Chargé d'abord de constituer un nouveau cabinet, M. Méline s'y est employé pendant deux jours, puis a échoué.

On a eu recours alors à M. Dupuy qui est arrivé au recollage suivant :

Présidence du Conseil et Intérieur, M. *Charles Dupuy.*

Affaires étrangères, M. *Develle.*
Finances, M. *Peytral.*
Justice, M. *Guérin.*
Guerre, M. *le général Loizillon.*
Marine, M. *l'amiral Rieunier.*
Instruction publique, M. *Poincaré.*
Travaux publics, M. *Viette.*
Commerce, M. *Terrier.*
Agriculture, M. *Viger.*

Sous-secrétariat d'Etat des colonies, M. *Delcassé.*

On vient de voir que le ministère comprend six anciens membres de l'ancien Cabinet. Ce sont MM. Ch. Dupuy, Develle, le général Loizillon, l'amiral Rieunier, Viette et Viger.

Seul M. Ch. Dupuy, en devenant président du Conseil, change de portefeuille; il passe de l'instruction publique à l'intérieur; ses cinq autres collègues que nous venons de citer conservent les fonctions qu'ils occupaient dans le Cabinet présidé par M. Ribot. De même, M. Delcassé était déjà à la tête du sous-secrétariat d'Etat aux Colonies.

Parmi les autres membres du nouveau ministère, un seul a déjà fait partie du gouvernement. C'est M. Peytral, actuellement président de la commission du budget, qui a été ministre des finances du Cabinet Floquet, en avril 1888. M. Peytral appartient à l'Extrême Gauche.

M. Guérin, le nouveau garde des sceaux, est sénateur de Vaucluse. Il est avacat. Il a été comme membre de la commission des finances, rapporteur des travaux publics. Il fait partie à la fois de la Gauche et de l'Union républicaine.

M. Louis Terrier est député d'Eure-et-Loir. Ancien contrôleur des contributions directes, il a été le rapporteur de la commission des patentes qui a proposé et fait voter à la Chambre la réforme incorporée dans le budget de 1893. Il est membre de la commission d'enquête du Panama. Il appartient au groupe radical.

M. Poincaré est député de la Meuse. Avocat, docteur en droit, il s'est distingué à la Chambre dans les questions financières. Il a été le rapporteur général du budget de 1893. Il siège parmi les républicains modérés.

Le ministère n'est probablement pas destiné à durer longtemps. C'est un cabinet de transition, qui nous mènera tout

doucement au ministère Constans, qui sera le ministère de la dissolution et des élections de 1893.

M. Develle n'est resté au gouvernement que pour tenir la place chaude pour M. Constans.

On estimera peut-être que le nouveau ministère ne contient pas beaucoup d'illustrations, qu'il n'est pas très étoffé, si j'ose m'exprimer ainsi. Mais les premiers rôles ayant perdu la faveur du public, il faut bien se contenter d'acteurs de second ordre pour jouer encore une fois, sur la scène politique, la vieille comédie de la concentration républicaine.

—

La chute du cabinet Ribot a naturellement éveillé l'attention des statisticiens, toujours à l'affût des actualités. L'un d'eux vient de constater que, depuis 1870, l'ogre parlementaire n'a pas dévoré moins de vingt-neuf ministères, depuis le cabinet initial de M. J. Favre jusqu'à celui qui vient de disparaître. On voit que M. Naquet avait raison de prétendre que l'*instabilité* était la caractéristique du régime républicain. Il reste à savoir si les intérêts d'un pays gagnent à ces perpétuels changements, et s'il ne vaudrait pas mieux, pour nous, imiter l'exemple de l'Angleterre qui, pendant le même laps de temps, n'a changé que six fois de premier ministre et, dans quatre-vingt-douze ans, n'a compté que trente crises ministérielles. Il est vrai que, de l'autre côté du détroit, il faut autre chose que de la faconde ou des supériorités de groupe pour arriver au pouvoir, et que pas mal de nos ex-excellences seraient restées, dans ces conditions, confondues parmi les rangs de la plèbe parlementaire. Cette situation médiocre n'aurait pas porté préjudice au pays, ni d'ailleurs à la réputation de pas mal de ceux qui ont le droit de mettre aujourd'hui sur leurs cartes cette mention plus honorifique qu'honorable : *ancien Ministre*.

—

On lit dans l'*Univers*.

Deux de mes principaux collaborateurs, MM. Auguste Roussel et Arthur Loth, se retirent du journal. Je l'annonce avec un vif chagrin. Depuis qu'après Louis Veuillot notre œuvre avait perdu Coquille, Serret, et celui qui prit le plus longtemps part à nos luttes, Léon Aubineau, ils étaient dans la rédaction proprement dite les plus anciens ; c'est mon frère qui, devinant leur mérite, les y avait appelés lorsque l'*Univers* reparut, et je comptais m'appuyer sur eux jusqu'au bout.

Cette rupture, qui certainement leur est douloureuse autant qu'à moi, je ne veux pas en examiner, encore moins en discuter les causes. Je me borne à dire que MM. Loth et Roussel, dévoués comme nous tous à l'Eglise et à son Chef, ne comprennent pas absolument comme moi, quant à leur application par le journal, les instructions de Sa Sainteté Léon XIII sur la question sociale et la question politique. De là des tiraillements nuisibles à l'œuvre commune. Dans la rédaction quotidienne d'un journal comme l'*Univers*, il faut un accord que nous n'avions plus : MM. Loth et Roussel se retirent.

Est-ce un départ sans retour ? J'espère que non.

Décidés à servir avant tout et toujours l'Eglise, nos deux amis voudront rester dans la presse. La cause religieuse ne perdra pas ces ouvriers de choix. Je me permets de leur dire au nom de mon affection, mon expérience et mes regrets, que nulle part ils ne retrouveront, pour la libre, vigoureuse et féconde défense de notre foi et de nos droits, un terrain de combat valant celui qu'ils quittent. Lorsque le temps aura dissipé les brouillards d'aujourd'hui et fait, sur les points qui nous divisent, la pleine lumière, ils nous reviendront ; et comme la porte leur sera toujours ouverte, ils reprendront leur place à cette table de rédaction où si longtemps nous avons travaillé ensemble dans le même but et d'un même cœur.

Ils me disent adieu ; je leur dis au revoir.

Eugène Veuillot.

—

Les menaces formulées par certains personnages politiques de Saint-Denis contre le cardinal-archevêque de Paris dès qu'il a fait connaître, à la suite des incidents que l'on sait, son intention de se rendre à Saint-Denis, n'ont pas eu pour résultat d'effrayer le vénérable prélat. Mgr Richard, ainsi qu'il avait décidé de le faire, a présidé, à l'Eglise neuve, la cérémonie religieuse de la semaine sainte, au lendemain des scandales dont nous avons parlé.

Des mesures de précaution très importantes avaient été prises sur l'ordre du ministre de l'intérieur. Des gendarmes à cheval occupaient les abords du temple, ainsi que de nombreux agents ; à l'intérieur, des agents en civil et des gendarmes, armés du sabre et du revolver, se tenaient par petits groupes.

Dès huit heures, l'Église était pleine de fidèles ; sur l'ordre de MM. Baube et Belouino, commissaires de police de la localité, on a fait aussitôt fermer les portes. Nous devons dire que cette mesure a été jugée excessive, non pas seulement par les curieux et les manifestants, au nombre d'un millier environ, qui occu-

paient la rue Compoise, mais encore par ceux des fidèles qui n'ont pu obtenir l'accès du lieu saint.

Pendant ce temps, Mgr Richard arrivait au presbytère sous l'escorte de deux gendarmes à cheval, qui étaient allés l'attendre à un kilomètre ou deux de la ville. Le prélat a revêtu aussitôt son costume de chœur et a pénétré dans l'église par la porte de la sacristie.

Le vénérable curé de Saint-Denis, M. le chanoine Iteney, a salué le cardinal-archevêque au nom de ses ouailles : Mgr Richard a répondu quelques mots, puis M. Lenfant, le prédicateur du carême, a repris le cours de ses conférences. L'orateur sacré, avec une élévation de pensées remarquable, a traité de la « charité chrétienne ». Il s'est attaché à bien faire comprendre à son auditoire cette idée que, si les ennemis de la religion croient pouvoir, au nom de leurs prétendus principes, haïr les ministres du culte chrétien, ceux-ci, au contraire, n'ont d'autre droit et d'autre devoir que de les aimer.

La foule des fidèles, beaucoup plus nombreuse encore que les jours précédents, a tenu à protester, par son attitude calme et recueillie, contre les tristes événements de dimanche.

Au salut, le cardinal a béni les assistants, puis la sortie s'est opérée en bon ordre.

Le départ de Mgr Richard s'est effectué sans incident, grâce à la précaution suivante : la voiture du cardinal avait été placée à l'intérieur du jardin du presbytère, tandis que sur la voie publique stationnait un coupé de maître. A la fin de la cérémonie, Mgr Richard est entré se reposer pendant quelques minutes chez M. le curé Iteney. Le coupé n'a pas tardé à partir au grand trot, et la plupart des curieux, croyant l'archevêque parti, se sont dispersés. Cinq minutes après, la voiture de Mgr Richard sortait du presbytère et reprenait le chemin de Paris sous l'escorte des mêmes gendarmes à cheval qui l'avaient accompagné précédemment.

Seuls, une cinquantaine de galopins se sont aperçus du subterfuge et ont accompagné la voiture de l'archevêque en sifflant. Ces mauvais drôles n'ont pas tardé, d'ailleurs à lâcher pied.

En résumé, tout s'est bien passé, et la population de Saint-Denis a montré qu'elle n'était pas avec les perturbateurs de l'ordre public.

—

Pour répondre à l'expulsion d'un sieur Otto Brandès, un jour-

naliste allemand qui passait son temps à insulter le pays qui l'hébergeait, la police de l'Empire a reçu l'ordre de dresser une liste des journalistes français vivant à Berlin pour les soumettre à une surveillance active et les expulser à la première attaque. Le comte de Munster aurait reçu l'ordre de ne plus laisser passer d'attaque contre la maison impériale. M. Herbette, de son côté, a eu des conférences avec le ministre des affaires étrangères, qui a adressé à l'empereur un rapport à ce sujet. Charbonnier est maître chez lui : aussi les mesures que prend le gouvernement allemand ne nous touchent-elles guère. Ce n'est point chez nous qu'on trouve des insulteurs perpétuels : il faut pour cela aller à Berlin.

—

Nous sera-t-il interdit, de par l'empereur Guillaume, de peur de froisser sa susceptibilité, de mentionner ce qui concerne le prince de Bismarck? Essayons, en attendant. C'était samedi le 78ᵉ anniversaire de sa naissance. Bien que les autorités administratives de Friedrichsruh, se fondant sur d'anciens règlements de police qui interdisent toute espèce de manifestation publique pendant la semaine sainte, eussent interdit la promenade aux flambeaux qu'on organise chaque année, le 1er avril, en l'honneur de l'ex-chancelier, la journée ne s'est pas passée sans que M. de Bismarck fût l'objet d'une ovation. Cette ovation lui a été faite par deux à trois mille habitants du Slesvig-Holstein qui s'étaient rendus à Friedrichsruh pour présenter leurs félicitations au prince.

—

Un télégramme de Saïgon annonce que la ville de Stung-Treng a été évacuée par les Siamois, sur l'invitation du résident supérieur de France au Cambodge. Stung-Treng a été occupé par un détachement de tirailleurs annamites.

D'autre part, le sous-secrétaire d'Etat des colonies a reçu du gouverneur général de l'Indo-Chine le télégramme suivant :

Saïgon, le 3 avril.

Conformément à nos instructions et à la suite des mesures que j'ai prises, Stung-Treng a été occupé samedi sans coup férir par nos troupes.

Le commissaire et les soldats siamois se sont retirés sur l'invitation du résident français qui dirigeait l'opération.

Stung-Treng est situé sur la rive gauche du Mékong, au delà

de la région des rapides de Préa-Patang qui ont été si longtemps considérés comme infranchissables. En 1884-85, lors de la révolte de Si-Votha, le frère du roi Norodom, nous y avions établi un poste et construit un blockhaus; mais peu après, ce poste ayant été évacué, les Siamois s'y sont installés, malgré que rien ne les y autorisât. Ils avaient là un commissaire royal avec une escorte de vingt-cinq hommes et c'est ainsi qu'ils imposaient leur autorité sur le pays.

De Stung-Treng, ils avaient cherché plus d'une fois à s'avancer à l'Est dans le Laos; mais l'accueil qu'ils avaient reçu des populations sauvages de cette région avait été si peu encourageant qu'ils avaient renoncé à cette entreprise pour porter leurs efforts plus au Nord.

Il est certain que l'occupation ou plutôt la réoccupation de Stung-Treng sera suivie de celle du Khône, ce point étant désigné pour recevoir le petit matériel nécessaire pour le passage des canonnières de flottille que nous destinons à la navigation du moyen Mékong. Khône n'a pas de garnison siamoise. Cette localité se compose de deux villages habités par les Laotiens qui n'obéissent ni au Siam, ni au Cambodge.

Quant à Stung-Treng, sa population ne dépasse guère un millier d'âmes ; elle sera enchantée du départ du commissaire siamois qui la traitait en pays conquis et qui ne vivait que d'exactions.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Voici, empruntée au *Moniteur de Rome*, la traduction de la Lettre pontificale par laquellle Mgr Satolli a été nommé délégué apostolique aux Etats-Unis.

A Notre vénérable Frère François Satolli,
archevêque de Lépante.

LÉON XIII, PAPE.

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.

Le ministère apostolique que les impénétrables desseins de Dieu ont placé sur nos épaules, quelque faible qu'elles soient pour une telle charge, Nous remet souvent en mémoire la solli-

citude qui incombe au Pontife romain de procurer avec un soin vigilant le bien de toutes les Eglises.

Cette sollicitude exige que dans toutes les contrées, même les plus éloignées, les germes de dissensions soient extirpés et que les mesures qui contribuent à l'accroissement de la religion et au salut des âmes chrétiennes soient mises en pratique au milieu de la douceur de la paix.

Avec ce but en vue, Nous, Pontife romain, Nous avons coutume d'envoyer de temps en temps dans les pays le plus éloignés des ecclésiastiques qui représentent le Saint-Siége et agissent en son nom pour activer plus rapidement et énergiquement le bien-être, la prospérité et la félicité des populations catholiques.

Pour de graves raisons, les Églises des Etats-Unis d'Amérique exigent de nous un soin et des mesures spéciales. C'est pour cela que Nous avons pris la détermination d'établir une délégation apostolique dans ces États. Après avoir attentivement et sérieusement examiné sous toutes ses faces cette mesure, et avoir consulté Nos vénérables Frères les cardinaux qui font partie de la congrégation de la Propagation de la foi, Nous vous avons choisi, vous, Vénérable Frère, pour être chargé de cette délégation. Votre zèle et votre ardeur pour la religion, vos vastes connaissances, votre habileté dans l'administration, votre prudence, votre sagesse et les autres remarquables qualités d'esprit et de cœur qui vous distinguent, aussi bien que l'assentiment des dits cardinaux, justifient Notre choix.

C'est pourquoi, Vénérable Frère, vous tenant en très spéciale affection, Nous, par Notre autorité apostolique et en vertu des présentes Lettres, Nous vous choisissons, vous faisons et vous déclarons délégué apostolique aux Etats-Unis d'Amérique, au bon plaisir de Nous-même et de ce Saint-Siége. Nous vous accordons tous et chacun des pouvoirs nécessaires et avantageux pour bien remplir cette délégation. Nous commandons à tous ceux à qui il appartient de reconnaître en vous, en tant que délégué apostolique, l'autorité suprême du Pontife qui vous délègue. Nous ordonnons qu'ils vous prêtent aide, concours et obéissance en toutes choses et qu'ils reçoivent avec soumission vos salutaires admonestations et vos ordres.

Quelque sentence ou peine que vous portiez ou infligiez contre ceux qui résisteraient à votre autorité, Nous la ratifierons et, avec l'autorité que le Seigneur Nous a donnée, Nous obligerons à s'y soumettre inviolablement, jusqu'à ce que digne

satisfaction ait été donnée. Nonobstant les constitutions et ordonnances apostoliques ou toute autre chose contraire.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, ce 24 janvier 1893, la quinzième année de Notre Pontificat.

Contresigné : SERAPHIN card. VANNUTELLI.

France

ANGERS. — A Angers, la cérémonie du sacre de Mgr Mathieu a eu lieu avec un éclat particulier, dans la cathédrale de cette ville.

Le prélat consécrateur était S. Em. le cardinal Meignan; les prélats assistants, NN. SS. Cléret, évêque de Laval, et Midon. évêque d'Osaka.

Dans l'assistance considérable on remarquait, dit l'*Anjou*, MM. le premier président Forquet de Dorne, le général de division Fabre, le procureur général, le général de brigade Mourlan, le président du tribunal civil Jousseaume, le président du tribunal de commerce Héry, le maire d'Angers, docteur Guignard; le général Massiet, commandant l'école de cavalerie; le colonel Lippman, du 1er pontonniers; les trois sénateurs de Maine-et-Loire : général d'Andigné, A. Blavier, Merlet; les députés du département : MM. Fairé, de Soland, Berger, vicomte de la Bourdonnaye, comte de Terves, Coudreuse. M. le comte de Maillé, souffrant, n'avait pu assister à la cérémonie et s'était excusé directement auprès de Mgr Mathieu de ne pouvoir se rendre à son sacre.

Une délégation de la cour, composée de six conseillers : MM. Gallot, Lefèvre, Giron, Renault-Morlière, Barberon, Cochard ; du substitut, M. Le Poittevin ; du greffier en chef, M. Paul Béthier ; le conseil de préfecture de Maine-et-Loire, avec le secrétaire général, son président.

Une délégation du tribunal civil : M. le vice-président Colin, M. Huguet, M. Legludic, juge suppléant ; un substitut et M. Dornoy, greffier.

Plusieurs membres du conseil municipal et du conseil général ; le corps académique ; le tribunal de commerce au complet quatre juges titulaires et quatre suppléants ; la chambre de commerce, avec son président, M. Max Richard ; les juges de paix ; le barreau, conduit par M. Morain, son bâtonnier ; le trésorier-payeur général, M. Tournus ; les directeurs et inspecteurs des contributions directes et indirectes ; les ingénieurs des

mines et des ponts et chaussées; les architectes diocésains; les postes et télégraphes; les chefs de gares; les professeurs des facultés de droit, lettres et sciences de l'Université avec leurs élèves; les présidentes des œuvres de charité, des religieuses de différentes communautés; un très grand nombre d'ecclésiastiques venus de tous les points du diocèse.

Après l'accomplissement des magnifiques cérémonies du rite, la procession s'est mise en marche aux sons joyeux des cloches de la cathédrale.

Une foule immense se pressait partout sur son passage; tout le monde voulait voir.

Sur tout le parcours, nombreuses décorations, des oriflammes, des banderoles encadrant joyeusement l'écusson de Mgr Mathieu et sa devise.

A peu près toutes les maisons étaient décorées, et il semblait même qu'on y eût mis une sorte d'émulation.

Les chanoines précédaient immédiatement les prélats, Mgr Cléret, Mgr Midon, et en dernier lieu Mgr Mathieu, assisté de Mgr Chesneau et de Mgr Pessard.

Le cardinal Meignan fermait la marche.

Partout ç'a été le même enthousiasme, le même empressement jusqu'au retour de la procession, où Mgr Mathieu est rentré à l'évêché.

A midi, Monseigneur et tout son cortège se rendirent au séminaire, où un banquet les attendait.

A ce banquet ont pris part, en dehors de Mgr Meignan et des prélats assistants, M. le général Massiet, commandant de l'Ecole de cavalerie, compatriote et ami intime de Mgr Mathieu et plusieurs autres personnages en même temps que tous les curés de canton du département.

Cambrai. — L'*Emancipateur*, journal de Cambrai, donne de longs et intéressants détails sur l'entrée solennelle que Mgr Sonnois a faite dans sa ville archiépiscopale.

Les rues de Cambrai étaient brillamment pavoisées; le concours du peuple était considérable. Un grand nombre de religieux et de cinq à six cents prêtres étaient présents.

Dans le salon d'attente de la gare, le nouvel archevêque a été complimenté par Mgr Monnier, évêque de Lydda. On s'est dirigé ensuite vers la cathédrale.

Mgr l'archevêque, dit l'*Emancipateur*, bénit affectueusement la

foule qui, avec le plus profond respect, s'incline sur son passage, Derrière le dais marchent les généraux Sonnois, dont l'allure martiale et les physionomies expressives attirent les regards. Ils sont en grand uniforme. A leurs côtés s'avancent M. le vicaire général Sonnois et M. le capitaine Bourgeois, neveu de Mgr l'archevêque.

L'immense foule de peuple qui se tient en flots pressés de chaque côté du cortège considère avec une véritable admiration et une sympathie visible cette famille privilégiée, où les bénédictions de Dieu semblent s'être complues à descendre.

Deux prêtres, deux soldats, servant tous quatre la France sous des uuiformes différents, mais avec la même ardeur, avec la même âme, avec la même générosité, avec le même succès !

Regardez-les, comme nous les avons regardés ce matin avec la foule prête à battre des mains. Voyez-les modestes sous le chatoiement des broderies couvrant les insignes de leurs brillantes dignités. Ils s'avançaient, ne formant qu'un seul cœur, dans une admirable communauté d'idées et de sentiments, arrivés à l'âge mûr sans qu'aucun nuage ait jamais assombri la radieuse limpidité de leur affection, frères aimants et dévoués toujours et partout, comme ils avaient été jadis fils aimants et dévoués.

« Quelle belle famille ! » répétait la foule.

De la touchante allocution que Mgr Sonnois a prononcée du haut de la chaire de la cathédrale et que résume l'*Emancipateur* nous détachons le passage suivant, empreint d'une si sincère humilité :

Je ne vous cacherai pas, mes très chers diocésains, que c'est avec de graves appréhensions que j'ai accepté, après des refus répétés, de venir au milieu de vous. Même après que le Pape eut parlé, j'hésitais encore.

Certes, je ne doutais pas de vous. Non, les échos de vos générosités innombrables, de vos dévouements sans bornes, de votre foi célébrée non seulement dans la France, mais dans le monde catholique tout entier, étaient venus jusque dans nos pays vosgiens témoigner de votre amour pour N.-S. J.-C. et pour son Eglise.

Je vous le dirai sincèrement, ce sont justement vos grandes qualités qui m'effrayaient. Un évêque, en effet, doit être au-dessus de ceux que sa mission place en-dessous de lui, *caput corporis Ecclesiæ*. En lui, la générosité, l'activité, l'intelligence doivent primer. Pour atteindre ce but, je vous apporte trop peu. Il faudra que vous me secondiez, que vous suppléiez à ce qui pourra manquer de mon côté. Je compte que votre concours non seulement ne me manquera pas, mais qu'il redoublera en vue de m'aider et de me secourir. Je compte sur votre persévérance dans cette infatigable activité que vous avez toujours montrée, dans votre dévouement à la sainte Eglise.

Ainsi, travaillant tous ensemble, nous arriverons à faire le bien que réclame ce beau diocèse de Cambrai.

Soyons les serviteurs fidèles de l'Eglise et de Jésus-Christ.

Nous lisons dans l'*Emancipateur* que, sur le seuil de l'archevêché, M. Brunel-Pamart, maire de Cambrai, accompagné de MM. Ronnelle et Lecat, adjoints, a adressé à Mgr l'archevêque ses félicitations et ses souhaits, auxquels Mgr Sonnois a répondu par des paroles de remerciement, ajoutant qu'il s'efforcerait de maintenir dans les rapports entre l'autorité civile et l'autorité religieuse les bonnes relations que ses prédécesseurs avaient toujours entretenues.

Lyon. — La cérémonie du sacre de Mgr Belmont, évêque de Clermont, a eu lieu à la cathédrale Saint-Jean de Lyon, au milieu d'une affluence considérable.

Le prélat consécrateur était Mgr Boyer, archevêque de Bourges, prédécesseur de Mgr Belmont à Clermont; les prélats assistants, NN. SS. Marpot, évêque de Saint-Claude, et Petit, évêque du Puy.

Aux premiers rangs de l'assistance, dit le *Salut public*, on remarquait Sa Béatitude le patriarche Azarian, NN. SS. Fava, évêque de Grenoble, et Lamouroux, évêque de Saint-Flour; Dom Gaillard, abbé mitré de la Trappe de Chambarand ; les vicaires capitulaires, les membres des familles alliées à l'évêque élu de Clermont, les familles Belmont, Rimaud, Ricard, Rendu, Cottin, Payen, Gindre, Jarrosson, Delorme, Carrel, etc. ; les chanoines, les professeurs des Facultés catholiques, ayant à leur tête leur recteur, Mgr Carra ; une délégation des élèves de l'Institution des Minimes, etc., etc.

La cérémonie du sacre a eu lieu selon les prescriptions rituelles.

A l'issue de la cérémonie, les prélats et les ecclésiastiques se sont rendus dans les salons de l'archevêché, où de nombreuses personnes se sont fait un devoir de venir présenter leurs félicitations au nouvel évêque. Mgr Belmont a pris la parole et, s'adressant à Mgr Boyer, a dit, en proie à une naturelle émotion, sa reconnaissance pour le Souverain-Pontife, qui a daigné l'élever à l'épiscopat, et ses sentiments d'absolue fidélité pour l'Eglise.

Mgr Boyer, en répondant, a rappelé la belle et digne figure

du cardinal Foulon, qui aurait dû présider à la cérémonie et dont la mort a jeté le deuil dans le diocèse de Lyon.

— Nous devons mentionner le remarquable discours prononcé par Mgr Cotton au service de quarantaine de l'illustre et regretté cardinal Foulon. L'éloquent évêque de Valence s'est acquitté avec émotion et talent de la tâche qui lui incombait de retracer la vie de l'éminent prélat dont l'Eglise de Lyon déplore encore la perte.

Nous aurions voulu publier en entier cette magnifique page d'éloquence sacrée, qui a été écoutée dans le plus profond recueillement et a produit la plus vive impression, mais obligés de nous borner, nous en signalerons du moins les grandes lignes et les passages principaux.

Sa Grandeur a pris pour texte ces mots de saint Paul, dans sa lettre à Tite : *Doctrinam Salvatoris nostri Dei ornent in omnibus :* « qu'ils soient en toutes choses l'ornement de la doctrine du Sauveur notre Dieu », et montré que la vie si bien remplie de celui que pleure, en ce jour, l'Eglise de Lyon, fut une longue mise en pratique de ce conseil du grand apôtre.

Dès l'exorde, l'orateur a su fixer l'attention par les plus graves pensées :

Si nous étions tentés de croire un seul instant à la durée du bonheur, en cette vie, les éloquentes et salutaires leçons de la mort viendraient bientôt dissiper nos illusions.

Au moment où notre cœur s'ouvre à de riantes espérances, elle vient, à l'improviste, jeter un voile de deuil sur nos plus saintes joies.

Rappelant l'explosion de reconnaissance qui retentit dans notre cité, le jour où le Souverain Pontife honora de la pourpre cardinalice, en récompense de ses mérites, le digne archevêque de Lyon, et évoquant le souvenir de la magnifique fête des noces d'argent où tous, clergé et fidèles, grands et petits, se montrèrent unis dans les transports d'une commune allégresse, Mgr Cotton fait ressortir le saisissant contraste qu'offre au regard de ces cérémonies, celle à laquelle se pressait, en ce jour, une foule croyante et désolée. Au lieu de sa parure de fête, l'antique cathédrale a revêtu ses ornements de deuil ; les chants joyeux ont fait place à la psalmodie des morts, le trône de l'officiant est recouvert de crêpe et le corps de l'éminent prélat qui l'occupait repose sous la pierre tumulaire à côté des augustes pontifes qu'il sut égaler en vertu et en piété et dont il continua si dignement les traditions de l'œuvre.

Mgr Cotton a fait ensuite connaître la division de son discours dans lequel il s'est proposé d'étudier la vie du cardinal Foulon à deux époques successives : sa vie de disciple et de maître, sa vie d'évêque et de pasteur.

Dans la première période, il est l'ornement de la sainte doctrine par sa piété d'enfant, par son travail d'étudiant et par les succès de son enseignement.

Dans la seconde, il embellit la doctrine du Christ par sa sagesse d'administrateur, par son zèle de pasteur et par sa bonté de père.

Sa Grandeur a retracé ensuite, avec un rare bonheur d'expression, les premières années et les succès littéraires du jeune Alfred Foulon, qui après avoir été l'élève assidu de l'abbé Dupanloup, témoigna toujours d'un profond attachement pour son illustre maître.

Reçu licencié, l'abbé Foulon fut ordonné prêtre en 1847 et bientôt choisi pour occuper la chaire de seconde au séminaire de Notre-Dame-des-Champs.

Successivement professeur de rhétorique et directeur des études, il devint supérieur de cette maison, au départ de l'abbé Place, plus tard cardinal, dont il continua les traditions, et dont jusqu'au dernier jour, il resta l'ami.

L'abbé Foulon apparut comme un merveilleux éducateur et se dévoua, pendant vingt ans, avec une patience à toute épreuve, avec un tact et un discernement dignes de tout éloge, à ses importantes et délicates fonctions.

Ces vingt années d'un enseignement éclairé et fructueux pour les élèves, attirèrent sur l'abbé Foulon l'attention de tous ceux qui ont souci des grands intérêts de l'Eglise.

Nommé à l'évêché de Nancy, puis à l'archevêché de Besançon et enfin transféré sur le siège de Lyon, Mgr Foulon fut appelé, le 24 mai 1889, aux honneurs de la pourpre romaine.

Mgr Cotton passe rapidement sur les diverses étapes de sa carrière épiscopale, qui toutes furent glorieuses et qui sont présentes encore à tous les esprits, jugeant meilleur d'étudier l'esprit de suite qu'il apporta dans l'exercice de sa charge pastorale au milieu des populations qui lui furent confiées, les moyens qu'il employa pour développer la foi par les œuvres et les sentiments intimes qui furent le mobile de ses actions.

Mgr Foulon avait été préparé au gouvernement d'un diocèse par l'expérience qu'il avait acquise dans l'enseignement, où un

esprit intelligent et délié trouve l'occasion d'exercer sa sagacité et de déployer toutes ses ressources pour connaître et conduire les hommes.

Dans les différents diocèses dont il fut appelé à gérer les intérêts spirituels, son premier soin fut de se préoccuper d'assurer à la population des secours religieux abondants ; aussi à Nancy, à Besançon et à Lyon s'employa-t-il activement à fonder, quand les nécessités du culte lui semblaient l'exiger, de nouvelles églises et à préparer l'avenir des séminaires, à assurer le fonctionnement de l'enseignement libre.

A Lyon, il ne cessa de s'intéresser au développement de la basilique de Fourvière, se montra le dévoué protecteur des Facultés catholiques et prit une grande part à la construction de l'hôpital Saint-Joseph.

L'éloquent panégyriste s'attache ensuite à mettre en lumière, le zèle de Mgr Foulon pour assurer l'enseignement de la religion.

Touché des besoins de l'enfance que nos lois scolaires laissent, hélas ! si étrangère à l'enseignement des vérités chrétiennes sans lesquelles il n'y a ni vertu ni honneur, il s'appliqua à simplifier les leçons de catéchisme pour les rendre plus accessibles au jeune âge. Il traça aux parents chrétiens, avec une fermeté et une précision dont on ne s'est peut-être pas assez souvenu, la ligne de conduite qu'ils doivent suivre pour sauvegarder l'âme de leurs enfants.

« Le jour, disait-il, où l'existence d'un vrai danger pour la foi ou les mœurs de vos enfants serait constatée, vous auriez l'obligation étroite de conjurer le péril, en faisant cesser le mal par des plaintes courageuses et réitérées ; puis, si ces plaintes n'étaient pas écoutées, en retirant vos enfants d'une pareille école. Aucune considération humaine, aucun dommage à éviter, aucun intérêt à ménager, ne peuvent vous dispenser de l'accomplissement de ce devoir, qui serait en même temps l'exercice du plus incontestable de vos droits. » (Instruction pastorale du 19 juillet 1882.)

A quelques mois de là dénonçant la prétendue neutralité de l'école à ses diocésains, il s'écriait : « Ah ! disons-le bien haut, nos très chers frères, la neutralité qui s'affiche, c'est la négation qui s'annonce, c'est l'hostilité qui commence. On n'a pas été longtemps à s'en apercevoir ; et malgré des protestations et des assurances que nous voudrions croire sincères, la haine contre la religion, et la haine poussée jusqu'aux derniers outrages, jusqu'aux derniers excès, est la conséquence fatale de ces idées. Chaque jour nous en fournit des preuves. (Instruction pastorale du 18 janvier).

Si le péril n'a pas été conjuré et si le loup est entré dans le bercail, ce n'est pas manque de vigilance de la part du bon pasteur.

Soucieux des intérêts de l'enfance, il ne le fut pas moins de ceux des adolescents de la classe populaire, il institua des comités pour la direction des œuvres ouvrières qui se proposent le double but de prévenir le désordre des mœurs et de rapprocher les diverses classes de la société, et s'efforça de former d'utiles auxiliaires que lui fournirent les élèves des Séminaires et des Facultés catholiques.

L'éminent orateur a montré ensuite que dans l'âme du cardinal Foulon, la bonté était égale à la sagesse, à la grandeur et à la dignité. Les honneurs ne purent modifier ses sentiments, et au milieu des dignités, on le vit toujours simple, cordial et affectueux.

Il eut l'amour de sa famille, premier amour que Dieu met au cœur de l'homme; il aima sa patrie; il aima ses maîtres, ses prêtres et ses diocésains; il aima la jeunesse comme Jésus l'avait aimée; il aima les humbles et les pauvres. Est-il besoin de rappeler les paroles émouvantes qu'il prononça à Saint-Etienne, aux funérailles des victimes infortunées d'une épouvantable catastrophe ?

Ayant toujours été pieux et bon, il put voir venir la mort sans trembler et, lorsque sonna pour lui l'heure inéluctable, il sut ne rien perdre de sa tranquillité.

Cette heure arriva pour le cardinal lorsqu'on pouvait espérer qu'il avait encore de longs jours à vivre. Cependant, ses forces diminuaient insensiblement depuis plus d'une année, lentement minées par soixante ans de travail, épuisées par le service d'un immense diocèse dont l'administration écraserait un géant. L'inquiétude envahissait son entourage, mais lui ne voulait pas s'en apercevoir et il fallut toutes les instances de l'amitié pour le décider à prendre, par intervalles, un repos complet et réparateur. Ce repos pesait à son activité ; il voulut, trop vite, hélas ! en abréger la durée et reprendre ses travaux interrompus. Il espérait, à force d'énergie, triompher du mal inexpliqué qui le dévorait. Il eut encore le courage de présider les cérémonies de la fête de Noël et de recevoir les vœux de ses fidèles diocésains, au premier jour de l'an. Enfin il dut céder et s'avouer vaincu. Le dimanche 22 janvier, le maladie, lente jusque-là, prit tout à coup un caractère alarmant que lui-même ne soupçonna pas. Mais l'affection sacerdotale qui veillait à son chevet crut devoir lui signaler le danger. Prions Dieu, mes Frères, de placer à nos côtés, à cette heure décisive, un véritable ami qui ait le courage chrétien de nous avertir que le dernier moment approche. Le cardinal eut ce bonheur et il le méritait. Il accueillit cette nouvelle avec

une résignation pleine de sérénité, reçut le saint Viatique, le lundi 23 à onze heures, et le soir, à sept heures et demie, l'Extrême-Onction, dans les sentiments de la plus vive piété, en présence du vénérable Chapitre et de sa famille éplorée.

Sa dernière visite avait été, quelques jours auparavant, pour Notre-Dame de Fourvière ; son dernier regard fut dirigé vers la sainte colline, et sa dernière parole fut une invocation à Marie. Avec le prêtre qui l'assistait, il répétait tout bas cette pieuse invocation qui lui était si chère : *Iter para tutum, ut videntes Jesum semper collætemur.* « Etoile de la mer, préparez-nous une heureuse traversée, afin que, sur l'autre rive, nous puissions voir Jésus et nous réjouir éternellement avec lui. » Bientôt l'agonie commença, et, à neuf heures vingt minutes, il expirait doucement dans le baiser du Seigneur.

Ainsi, a dit en terminant l'orateur, le vénéré cardinal est parti sans crainte et sans regrets, l'âme remplie de sécurité et de confiance, parce qu'il s'était appliqué constamment à honorer sa foi par la sainteté de sa vie et à devenir, en toutes choses, l'ornement de la doctrine du Sauveur notre Dieu.

(*Echo de Fourvière*).

UNE CONQUÊTE

Après avoir trop longtemps subi le joug des sectes, la France commence à se ressaisir. C'est ainsi que les Catholiques, par le *Dictionnaires des Dictionnaires*, ont enfin repris le domaine encyclopédique usurpé depuis plus d'un siècle par la Franc-Maçonnerie et la Libre Pensée, et y ont planté la croix. Il importe d'affermir et d'étendre cette précieuse conquête. Quiconque a souci de l'intérêt familial, social, religieux, conservateur, voudra participer à cette croisade, qui a pour cri : Foi et Science, Dieu et Patrie. D'ailleurs, il s'agit d'une œuvre aujourd'hui indispensable, d'une utilité quotidienne ; et l'on peut encore en souscrivant de suite, se la procurer dans des conditions exceptionnelles. On trouvera plus loin ces conditions avec le bulletin de souscription.

Le Gérant : P. Chantrel.

Paris. Imp. G. Picquoin, 53, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LE DIMANCHE

(Suite. — Voir le numéro du 8 avril.)

II

Il l'est aussi par la *Nature*. Ceci peut vous paraître étrange, et cependant c'est la vérité. Dès le principe, Dieu l'a buriné dans l'ordre révélé; il a voulu aussi l'imprimer dans l'ordre naturel.

Il s'était reposé le 7e jour, et la Nature a subi le contre-coup de cet événement. On ne comprendrait pas autrement que, dans l'antiquité, le chiffre 7 fût mystérieusement gravé en quelque sorte partout.

Les Géologues nous apprennent qu'à la cime des hautes montagnes, on trouve encore des traces visibles, indiscutables de ce cataclysme qu'on appelle le déluge. Ces traces qui rappellent le passage des grandes eaux, quand les cataractes du ciel s'ouvrirent pour inonder la terre, portent même un nom scientifique: ce sont les *médailles du déluge*.

Elles sont comme une monnaie frappée à l'effigie d'une image particulière qui commémorerait un événement tragique, une catastrophe calamiteuse. Eh bien, le chiffre 7 est aussi comme une médaille frappée à l'effigie de Dieu, qui nous remémore un événement providentiel.

C'est le 7e jour après le dernier avis donné à Noé pour qu'il préparât l'arche conservatrice que la terrible inondation a envahi le monde coupable.

C'est après 7 mois d'une course affolée sur les flots courroucés que l'arche qui portait la famille privilégiée, s'arrêta sur une montagne d'Arménie. Vous connaissez tous ce phénomème naturel qu'on appelle l'*arc-en-ciel* qu'aime le laboureur après l'orage et que les poètes de tous les temps ont chanté sous le beau nom d'*écharpe d'Iris*. C'est le signe d'alliance que Dieu donna à Noé et à ses enfants, après la disparition du fléau dévastateur.

Vous savez que lorsque ce signe brille dans le ciel, il est le

précurseur et le prophète de la sérénité. Or, l'arc-en-ciel est composé de 7 couleurs.

Pourquoi? Demandez-le à la Nature. Pourquoi toute couleur qui frappe, réjouit ou attriste nos yeux, doit-elle être rapportée à l'une des 7 modifications du spectre solaire? Demandez-le à la Nature ou plutôt à Dieu.

Dieu est l'auteur de toutes choses; il est le grand poëte du monde, le créateur par excellence, et il a mis sa signature en toutes choses, au ciel et sur la terre. Cette signature est souvent le chiffre mystérieux qui nous occupe. Dieu est l'artiste suprême. C'est avec ordre, nombre et mesure qu'il gouverne les éléments de l'Univers. Il a disposé les mondes et les soleils qui roulent dans l'espace, avec une eurythmie admirable et justement le nombre 7 joue un rôle dans cette eurythmie.

Ce rôle lui a été conservé, et nous en trouvons la trace dans le code judaïque et jusque dans les théogonies païennes.

C'est ainsi que conformément au décalogue, les grandes fêtes hébraïques devaient se prolonger durant 7 jours.

Qui ne sait que la Pentecôte juive s'appelait la *fête des semaines*, et cela parce qu'elle couronnait la 7e semaine après Pâques? Qui ne sait en outre que chez les Hébreux, la terre jouissait, tous les 7 ans, d'une ondée de repos et qu'après 7 fois 7 ans, c'est-à-dire tous les cinquante ans, le peuple célébrait un joyeux jubilé où les esclaves étaient rendus à la liberté?

Et ce n'est pas seulement chez le peuple choisi de Dieu que nous voyons ce nombre mis en honneur. Nous le retrouvons même au sein des nations infidèles. Les Phéniciens offraient leurs sacrifices tous les 7 jours. Les druides de la Grande Bretagne en faisaient autant. Aussi les philosophes et les poètes de l'antiquité appellent-ils le nombre 7 le chiffre *sacré*, le chiffre *vierge*.

N'est-ce pas dire que la *semaine* circule dans l'Univers à travers les âges, comme une inspiration de la Nature? Elle passe comme un bienfait civilisateur chez tous les peuples. Elle visite même les plages les plus inhospitalières et les contrées les plus sauvages, et partout, elle s'impose, partout elle trouve des observateurs bénévoles et religieux.

Or, le dimanche, c'est l'efflorescence, c'est le bouquet de la semaine. Quelque nom qu'il porte, il s'en échappe comme une fleur s'échappe d'une tige nourrie par une sève vigoureuse. Quelle que soit l'appellation dont on le décore, il est partout et

toujours le jour par excellence du repos et de la liberté, du culte et de l'adoration, le jour de Dieu !

Il est donc consacré par la Nature ! !

III

Il l'est enfin par l'Histoire : il suffit, pour s'en convaincre, de jeter un coup d'œil rapide sur les annales de l'Humanité. Nous y découvrons sans peine que le précepte traditionnel que nous rapporte périodiquement le dimanche, appartient à toutes les époques et à toutes les nations.

L'erreur a pu en altérer la forme ; mais le fond reste inébranlable. L'on dirait l'une de ces stalactites qui dans tous les pays du monde, pendent en pleurs pétrifiés à la voûte des grottes souterraines, qui affectent des formes différentes, mais qui se composent, grâce au concours des siècles, d'aprés des lois invariables.

Voyez plutôt : les Juifs ont toujours le sabbat.

Les Mahométans chôment le vendredi.

Les Chinois fêtent le lundi.

Les habitants de la Guinée célèbrent le mardi.

Les sauvages de tous les pays connaissent la semaine, et sur les 7 jours ils en choisissent un pour rendre hommage à leurs fétiches, pour célébrer leurs triomphes, pour se reposer de leurs labeurs.

Or, ne croyez pas que le spectacle que je vous décris soit d'aujourd'hui : il remonte pour la fériation dominicale, aux premiers jours du Christianisme.

Le dimanche entre de bonne heure dans le courant des traditions nationales. Les Césars devenus chrétiens le préconisent à l'envi : Constantin le fait entrer dans le code de ses lois. Les barbares l'adoptent avec enthousiasme. Charlemagne le fait respecter. Saint Louis l'honore d'une façon particulière, et il exige même, sous peine de châtiments terribles, qu'il soit rigoureusement observé dans son royaume. Louis XIV à son tour le défend contre l'impiété de son temps, et les lois nées de nos révolutions n'ont pas encore répudié cet héritage que nous ont laissé les siècles passés. Elles fixent au dimanche le repos obligatoire des fonctionnaires ; elles interdisent, ce jour-là, l'exécution de toute sentence pénale, et ordonnent la fermeture des tribunaux.

N'est-ce pas dire que l'Histoire a donné sa consécration au

dimanche chrétien? Toutes les voix du Passé se sont accordées pour célébrer sa mission dans le monde.

Un jour cependant, il y eut une fausse note dans ce concert. Une protestation éclata. D'où venait-elle? de la *Terreur*... de la grande Révolution. Les Puissants de cette époque fatale et tragique bannirent le dimanche. Ils avaient proscrit la religion, et chassé le clergé ; il fallut bien abolir le jour du Seigneur!

Ils avaient décapité les clochers, parce qu'ils offusquaient l'Egalité; ils avaient massacré les prêtres, parce qu'ils montraient le ciel; ils avaient exilé les nobles, parce qu'ils avaient des privilèges... Pouvaient-ils respecter le dimanche qui avait le privilège de montrer le ciel et de prêcher l'Egalité?

Non; or, comme ils ne purent le déraciner des entrailles de la Tradition, ils essayèrent de le *laïciser*. Ils avaient réformé la monnaie qui portait l'effigie du roi ; ils réformaient le dimanche qui portait l'effigie de Dieu.

Ils inventèrent la *décade* pour remplacer la semaine, et le *décadi* pour remplacer le dimanche; ils fabriquèrent un calendrier à leur usage, et à la place des saints inscrivirent le nom des produits les plus vulgaires. Nos plantes potagères, nos instruments oratoires, nos oiseaux de basse-cour eurent leur jour dans ces triptyques d'un nouveau genre, là où depuis les siècles, figuraient nos apôtres, nos vierges, nos martyrs!

Savez-vous qui s'insurgea tout d'abord contre cette innovation sacrilège aussi grotesque que monstrueuse? Ce fut la Nature qui, nous l'avons vu, a consacré, elle aussi, le dimanche à sa manière.

La Religion ne pouvait se faire entendre! on l'avait assassinée!

Le Bon Sens ne pouvait parler ; il n'existait plus!

La Liberté ne pouvait se récrier; on l'avait jugulée!

Ce fut la Nature qui *mugit*.

Elle éleva la voix au milieu des horreurs qui se commettaient sous le soleil de France ou plutôt elle emprunta celle de ses bœufs.

Ne pouvant labourer neuf jours de suite, les bœufs firent entendre au 6[e] des mugissements plaintifs pour réclamer le repos traditionnel du 7[e], et demander les heures marquées par le Créateur, pour la liberté de joug!!

Ils sont les auxiliaires de l'homme dans les travaux des champs; ils sont ses collaborateurs dans la création du pain qui

le nourrit, et du vin qui le réjouit; ils avaient le droit d'organiser une *contre-révolution,* et ils le firent dans le silence de la campagne.

Tandis que nos villes s'effondraient dans les ruines, ils furent les premiers à honnir la décade qu'on avait imposée à leur tête révoltée. Ils furent les premiers à repousser le décadi qui bientôt disparut honteux et flétri dans les ombres du passé ; ils ne voulurent à aucun prix de *l'almanach nouveau* et ils ramenèrent dans notre calendrier réhabilité, le dimanche triomphant.

Expulsé par la *bêtise humaine* il était rappelé par *l'âme des bêtes!!*

Chassé comme la Religion dont il est le messager, il remontait sur son trône pour ne plus en descendre. L'Histoire le prenait par la main, lui rendait ses droits immortels, et lui donnait en même temps une nouvelle consécration!!!

Abbé CALHIAT.

LES SAINTS ET LA QUESTION SOCIALE (1)

Joseph-Benoît Cottolengo

CHANOINE DE TURIN

Mort en odeur de sainteté, le 30 *avril* 1842
Déclaré vénérable en 1877.

L'une des plus intéressantes merveilles de Turin est certainement l'Institut Cottolengo. Cet établissement, situé dans le faubourg du Valdocco, présente peu d'apparence extérieure : son fondateur, préoccupé surtout de l'utilité pratique pour ceux qu'il voulait recevoir, en même temps que de la simplicité évangélique, n'a guère songé à lui donner une belle façade architecturale.

Voulez-vous visiter la maison ? Sur le seuil, la bonne Sœur portière vous accueille avec un empressement poli, et son salut est une prière : « *Deo gratias*, dit-elle, bénissons Dieu ! » Le supérieur vous salue de la même parole, et met un guide à votre entière disposition ; il vous conduira partout, si vous le

(1) La présente étude, comme celles de la même série, données déjà par nous, est due, ainsi que nous l'avons dit pour les précédentes, à un ancien élève de l'Ecole Polytechnique, devenu prêtre et religieux.

désirez ; toutefois, vous êtes prévenu que la visite sera longue : si vous voulez tout voir, une journée entière ne sera pas de trop ; c'est une petite ville de 1,500 habitants au moins que cet Institut.

On vous conduit d'abord à l'*hôpital des hommes*, vaste corps de bâtiment capable de recevoir 170 malades. Il est divisé en six grandes salles, parfaitement organisées pour les exigences d'âge et la nature diverse du mal. Il y règne l'ordre et la propreté la plus parfaite ; l'air y circule librement, et l'on profite des moindres rayons de soleil. Les lits sont de bonne qualité et renouvelés régulièrement. Dans chaque salle se tient continuellement une sœur. Les aliments sont choisis, excellents, bien apprêtés ; si un malade désire quelque mets particulier, on le lui donne. Les religieuses voient Notre-Seigneur dans la personne de leurs malades, et ceux-ci sont traités comme les vrais maîtres de la maison.

Un second bâtiment semblable au premier constitue l'*hôpital des femmes.*

Vous passez ensuite au quartier des *Invalides*, divisé lui aussi en deux sections, l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes. Il renferme de malheureuses créatures mutilées et difformes, incapables de gagner leur vie, et qui sont pour tous un objet d'instinctif horreur. Un jour, un visiteur s'arrêta, saisi d'émotion devant un des pensionnaires de ce quartier ; cet infortuné n'avait qu'une jambe et un seul bras rudimentaire, auquel pendait une masse charnue, tenant lieu de main. Il était assis sur les marches d'une croix, élevée au milieu de la cour, et semblait bien y représenter l'image de la douleur. Le visiteur lui adresse des paroles émues, que l'infirme écoute tranquillement ; puis se levant tout à coup, il se met à sauter sur son unique jambe, et à se livrer à tous les transports de joie : « Il était si heureux, disait-il, d'être l'enfant de Dieu et de l'Institut Cottolengo ! » L'étranger ne put retenir ses larmes à la vue de ce que peut la charité catholique pour la consolation des malheureux. Il fut encore bien plus étonné, quand on lui apprit que ce mutilé savait écrire avec son tronçon de main, et était chargé de veiller à la bonne exécution des cérémonies dans la chapelle.

Parmi ces phénomènes de difformité, on rencontre d'admirables exemples de piété, particulièrement dans la division des femmes. Les plus pieuses forment une Confrérie consacrée au

Sacré-Cœur, et aident de leur mieux les religieuses dans leurs fonctions. Société touchante, composée d'estropiées et de perclusés, empressées, malgré leur infirmité, à louer Dieu et à servir d'autres infortunés ! Elles entretiennent dans la chapelle l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement, soignent les malades, raccommodent le linge et les habits. La veille des grandes fêtes, elles passent la nuit dans le lieu saint, offrent leurs mérites pour la prospérité de l'Eglise et de leur patrie.

Donnez maintenant quelques instants à une autre division : celle des pauvres atteints de maladies chroniques et *incurables*. Ils sont entourés des soins les plus assidus, et trouvent dans cet heureux asile des douceurs d'existence qu'ils n'auraient jamais osé espérer avant d'y être recueillis.

De là, on vous conduit à un autre quartier, qui renferme les victimes de l'*épilepsie*, ce mal terrible, redouté de tous, et abandonné en proportion de la peur qu'il inspire. Deux grandes salles sont affectées à ce genre de maladie. Le pavé y est recouvert de nattes de jonc, les murailles sont garnies d'étoffes épaisses, les portes et les murailles sont capitonnées, afin que dans les chutes, causées par leurs accès, les malheureux épileptiques ne se portent point de coups trop rudes.

Les Sœurs qui s'en occupent, sont obligées à une surveillance incessante de jour et de nuit. On les choisit parmit les mieux portantes et les plus robustes, afin qu'elles puissent offrir dans les accès un secours plus efficace, et qu'elles soient moins vivement impressionnables. Cette division renferme plus de cent cinquante malades parmi lesquels on trouve d'admirables modèles de la plus entière résignation.

Pénétrons maintenant chez les malheureux atteints de maladies mentales, chez les *idiots*. Ils sont logés à part, les hommes d'un côté, les femmes de l'autre. Ils sont respectés de leurs gardiens, et jamais on ne prononce devant eux les mots de *fous*, de *crétins*, dont le peuple les poursuit ; ici, on les appelle les *bons enfants*. On les entoure de soins particuliers, qui plus d'une fois ont été couronnés de la guérison. A force de bons procédés, on arrive à leur inspirer d'excellents sentiments religieux, et en mainte occasion on est parvenu à leur faire accomplir utilement le devoir pascal.

Autre espèce de misère : ce sont les infortunés, privés à la fois de l'ouïe et de la parole et qu'il est si malaisé d'instruire. Les *sourds-muets* et *sourdes-muettes* forment dans l'Institut

une double section, parfaitement dirigée, qui est l'une des meilleures maisons de ce genre en Italie. La paix et la joie règnent parmi eux : on leur enseigne à servir Dieu d'abord, puis à gagner honnêtement leur vie. Ils sont répartis en trois catégories : les plus intelligents étudient la grammaire, les sciences, le dessin ; d'autres, plus bornés, se contentent d'apprendre un métier manuel ; enfin les derniers, sans aucun esprit, idiots souvent, sont conservés dans l'établissement et employés aux travaux de l'intérieur. Les plus intelligentes et les plus pieuses parmi les sourdes-muettes forment une communauté religieuse, où elles émettent les trois vœux simples.

Nous n'avons pas encore fini, voici maintenant la catégorie des *orphelins* et des *enfants trouvés*. Recueillis par la charité chrétienne, ces jeunes infortunés jouissent ici des douceurs d'une famille d'adoption. On les forme au travail dans divers ateliers, et on leur apprend une profession, qui les met en état de vivre dignement au milieu de leurs concitoyens ; ils sortent de l'Institut, tailleurs, cordonniers, menuisiers, relieurs habiles. Les plus intelligents sont appliqués aux études, et fournissent chaque année plusieurs vocations sacerdotales. Les orphelins forment deux divisions : les *Ursulines* et les *Génovéfaines*. On les exerce aux travaux ordinaires des femmes.

Donnons enfin un coup d'œil aux enfants de mauvaise constitution et *rachitiques*. Ces petits êtres, voués par la nature à la souffrance, succombent ordinairement faute de soins. Ici les Religieuses leur servent de mères ; ils ont de petites chaises et des jouets de toutes sortes. Ils sont bien nourris, bien vêtus, bien chauffés et paraissent tout heureux.

Jetons de loin un regard sur une annexe de l'Etablissement : le monastère des *Filles-repenties* ou *Thaïdines*. Au nombre de trente environ, elles vivent dans la pratique de l'oraison, de la pénitence et de la pauvreté.

Avant de quitter l'Institut, entrez quelques instants à la chapelle, qui forme le centre matériel et moral, le cœur de cette vaste agglomération. Vous ne la trouverez jamais vide, la prière y est perpétuelle; les nombreuses familles religieuses de la maison viennent s'y succéder sans cesse, chacune à son heure désignée pour faire monter vers le ciel l'adoration, la supplication et la louange: c'est la *laus perennis* de la patrie céleste.

Après avoir ainsi visité cet ensemble prodigieux d'œuvres charitables, un écrivain français, ne pouvant se contenir, s'écriait :

« Oui, je trouve à Turin ce que je n'ai vu dans aucune partie de l'Europe ; cet Institut est vraiment l'*Encyclopédie* de la charité catholique. »

Le fondateur de cette œuvre, si utile à la société, et qui suffirait à elle seule pour honorer une ville, fut un humble et simple prêtre ; sans aucune ressource personnelle, mais confiant dans la Providence, il a su créer, il a su entretenir un établissement aussi vaste et aussi coûteux.

Joseph-Benoît Cottolengo naquit à Bra, non loin de Turin, le 3 mai 1786. Ordonné prêtre en 1811, il fut pendant deux ou trois ans, vicaire dans une petite ville, Cornegliano ; puis vint à Turin, en 1814, pour faire des études théologiques plus complètes. Après deux autres années, il y fut reçu docteur, et étant retourné dans sa ville natale, il fut appelé par les membres d'une Congrégation fort estimée à Turin, celle des six Chanoines qui desservent l'église du *Corpus-Domini*, à remplir une place, devenue vacante parmi eux. C'était en 1818. Dans ce poste si honorable, il se livra durant dix ans, avec le plus grand zèle, au ministère des âmes. Néanmoins, il lui semblait toujours au fond du cœur, que Dieu voulait de lui autre chose, et que la position qu'il occupait, n'était pas celle que lui destinait la Providence. Il songea pendant quelque temps à entrer dans un ordre religieux ; mais Dieu allait lui donner une autre mission. Un de ses amis lui ayant un jour prêté une vie de saint Vincent de Paul, il la lut avec avidité, ce fut pour lui comme une révélation ; il avait trouvé son modèle : il se disposa à l'imiter. Turin allait avoir un autre Vincent de Paul.

Le 2 septembre 1827, une pauvre femme de Lyon, étant de passage à Turin, y tomba gravement malade. On la porta au Grand-Hôpital, où on ne voulut point la recevoir, parce qu'elle était enceinte de six mois ; on se rendit à la Maternité, où on refusa encore de l'admettre, parce qu'elle n'était pas assez près de son terme. On fut donc obligé de la reporter à l'auberge, où elle ne tarda pas à expirer faute de soins.

Le chanoine Cottolengo avait été appelé pour lui donner les derniers sacrements ; les circonstances de cette mort l'indignèrent. Il résolut de disposer quelque part trois ou quatre chambres pour y recueillir et y soigner les malades abandonnés, sans faire valoir aucun motif d'exclusion. Il parla sur-le-champ du projet à ses confrères de la paroisse, et le fit avec une telle éloquence que ceux-ci adoptèrent son idée et lui promirent leur concours.

Dès le lendemain matin, il était à la recherche d'un local convenable. Il loua deux chambres au troisième étage d'une maison appelée l'*Arcade-Rouge*. Il acheta des lits, qu'une personne charitable voulut bien payer. Il s'assura la coopération d'un médecin, dans la personne du docteur Granetti, qu'il avait souvent rencontré au chevet des malheureux. Le pharmacien Anglesio s'offrit à fournir tous les médicaments *gratis*, et bientôt il put installer ses deux premiers malades.

L'œuvre ne tarda pas à se faire connaître ; les bienfaiteurs surgirent, envoyant les uns du linge ou des couvertures, d'autres des meubles et d'autres de l'argent. A mesure que les chambres voisines devenaient vacantes, Cottolengo les louait, au nom de la Providence, qui fut toujours son banquier ; de sorte qu'en peu de temps il disposait de neuf pièces pour ses malades, dont le nombre s'éleva bientôt à vingt-sept. L'œuvre s'affermissait merveilleusement et son fondateur ne cachait pas l'espoir qu'il nourrissait d'arriver à faire de cet humble commencement un immense hôpital.

Mais il faut que les œuvres durables soient éprouvées par les tribulations. Elles ne manquèrent pas à l'œuvre de Cottolengo. D'abord les aumônes diminuèrent, les bienfaiteurs semblaient se fatiguer de la continuité des sacrifices. Les charges au contraire augmentaient. Bientôt il ne fut plus possible de payer comptant les fournisseurs ; ils se montrèrent défiants, quelques-uns allaient jusqu'à l'insolence, et bref, ils refusèrent leurs marchandises.

Les confrères eux-mêmes de Cottolengo ne lui ménageaient pas leurs reproches pour ce qu'ils appelaient son imprudence. Enfin, en septembre 1831, le choléra ayant fait son apparition dans plusieurs provinces du Piémont, une véritable terreur se répandit dans Turin, et on multiplia partout les précautions de salubrité. Parmi les plus émus, furent les voisins de l'asile Cottolengo ; car ils craignaient que les étrangers qu'on y recevait ne leur apportassent la contagion. Ils adressèrent leurs plaintes au ministre, et celui-ci les trouvant justes, fit signifier au chanoine qu'il eût à fermer son établissement *dans le plus bref délai.*

Tout paraissait donc fini. Il n'avait fallu qu'un instant pour anéantir une si belle œuvre. Pourrait-elle jamais se relever de ses ruines ? Cottolengo était le seul à l'espérer. « Dans mon pays de Bra, disait-il, on répète souvent que la bonne culture des

choux exige qu'ils soient transplantés. Nous transplanterons notre œuvre et elle n'en poussera que mieux. » Sa prédiction se réalisa pleinement.

Sept mois après la fermeture de l'*Arcade-Rouge*, les esprits, prévenus contre lui s'étant calmés, Cottolengo se rendit à Valdocco ; c'était un quartier de la ville encore solitaire, occupé presque tout entier par des jardins et des terrains vagues, avec quelques cabarets mal fréquentés. Ce fut là qu'il loua une petite maison composée de deux chambres, d'une écurie, d'un hangar et d'un grenier à foin. Il en opéra lui-même l'aménagement et fit mettre le tout en bon état. On apporta de l'ancien asile tout ce qui y était resté en linge et en mobilier; et le 27 avril 1832, Cottolengo installait dans ce nouvel abri son premier malade : l'œuvre était reconstituée.

Tous ses anciens bienfaiteurs lui redevinrent fidèles : l'entreprise allait prendre là un développement qui devait dépasser toute prévision humaine. Vers la fin de mai, Cottolengo ajoutait à son local la moitié de la maison voisine qu'il louait pareillement, et il y installait vingt-cinq lits. Quatre mois plus tard, il occupait tout entière cette seconde maison. A mesure que le nombre des malades augmentait, l'homme de Dieu louait une maison nouvelle, que par un hasard providentiel, les propriétaires ou locataires étaient toujours prêts à lui céder. Pour le paiement, il s'en rapportait entièrement à la Providence ; et au moment du besoin, elle ne manquait jamais de lui faire parvenir par quelque généreux bienfaiteur toutes les sommes nécessaires. « Il y a, disait-il, une lutte engagée entre ma confiance et la Providence. Jusqu'à présent, c'est toujours la Providence qui a gagné. »

Pour soigner ses malades, Cottolengo avait d'abord eu recours à quelques dames, appartenant presque toutes à la classe aisée; dans leur bonne volonté, elles savaient se livrer à cet exercice de la charité sans négliger leurs devoirs de famille. Un certain nombre d'hommes actifs et dévoués lui prêtaient aussi leur concours, pour passer la nuit auprès des malades.

Mais notre saint prêtre voulut faire davantage ; il voulut attacher définitivement à ses malades, comme l'avait fait saint Vincent de Paul, une société de vraies mères, de vraies sœurs, exclusivement consacrées à eux. Pour réaliser ce projet, il avait d'abord à trouver une supérieure, une directrice de la future société. Il la fallait d'une condition honorable, bien douée du

côté de l'esprit et du cœur, capable de diriger ses sœurs dans le chemin de la perfection, et en même temps amie du travail des mains. Dieu envoya à Cottolengo celle qu'il cherchait, en lui faisant rencontrer Mme Marie-Anne Pullini.

C'était une de ces âmes d'élite qui, au milieu du monde, savent s'élever au plus haut degré de l'amour de Dieu. Devenue veuve, elle s'était retirée dans sa maison paternelle, elle y faisait l'éducation de son fils unique. Elle accepta sans hésiter la lourde tâche de former une nouvelle communauté de religieuses dévouées aux soins des malades. Autour d'elle vinrent se grouper plusieurs jeunes filles également disposées à consacrer leur vie à Dieu dans le service des pauvres. La congrégation était fondée; on les appela *Filles de Saint-Vincent* ou *Vincentines;* le peuple les connaît surtout sous le nom de *Cottolenghines*.

Cottolengo sut faire de ses religieuses des mères pleines de tendresse et de soins attentifs pour les pauvres, des infirmières diligentes et dévouées, des âmes prêtes à tous les sacrifices. Il s'efforçait de faire passer en elles l'esprit de saint Vincent de Paul; il leur rappelait constamment qu'elles devaient voir Jésus-Christ lui-même dans les malades et dans les pauvres. Aussi n'était-il pas rare d'entendre les Sœurs se dire entre elles, à l'arrivée d'un malade: « Jésus nous appelle! Allons servir Jésus! »

Cette famille religieuse, vouée à la charité, à l'abnégation, au sacrifice joyeusement accompli, devint l'œuvre-maîtresse de Cottolengo, la base et le soutien de l'hospice qu'il créait, en même temps que la pépinière d'un grand nombre d'autres œuvres, dont il devait être également le promoteur. Tout, dans son établissement, se trouvait entre les mains de ces excellentes Sœurs, depuis le petit enfant qui apprend à balbutier les premières prières jusqu'au vieillard décrépit.

L'époque où le zélé chanoine établissait son œuvre, était celle aussi où la philanthropie purement humaine faisait beaucoup parler d'elle dans le monde, et créait à grand bruit les bureaux de bienfaisance, les caisses d'épargne, les asiles pour les tout jeunes enfants. Les cent voix de la renommée exaltaient ces conceptions magnifiques; elles étaient semblables à des pyramides à base large et superbe, mais devaient aboutir à des résultats aussi minces que la pointe qui termine ces monuments. Projets, plans, concours publics, réglementations, remplissaient les colonnes des journaux et la bouche des orateurs.

Sans tout ce bruit, sans cette mise en scène, Cottolengo, caché dans son hôpital, avançait d'un pas ferme, et accomplissait seul des merveilles autrement sérieuses et durables. Laissant de côté les phrases, il s'était fait, comme Job (Job, XXIX, 15), l'*œil de l'aveugle*, le *pied du boiteux*, le *père des pauvres* et des orphelins, le refuge des abandonnés.

N'ayant point pour son œuvre de plan préconçu, il se portait indistinctement à secourir tous les genres de misères qui s'offraient à lui. Si on lui présentait un veillard impotent, il se mettait à établir une section pour les invalides; si on lui amenait un épileptique, un sourd-muet, un aliéné, il jugeait que Dieu lui adressait ces infortunés pour qu'il les recueillît, et aussitôt il leur donnait les soins particuliers réclamés par la nature de leur mal. Il achetait encore quelque maison du voisinage et formait un nouveau quartier dans l'hospice.

Nous avons parlé de sa confiance en la Providence; il avait pour maxime que cette divine Providence ne nous manque jamais; c'est nous qui manquons de confiance envers elle. Chez lui, ce sentiment était porté à un degré que la sagesse humaine taxait souvent d'imprudence et de folie. Un jour, étant très pressé par des créanciers exigents, et n'ayant pas un centime dans sa caisse, il se souvint que douze lits dans l'hospice étaient inoccupés: « Je sais, dit-il, pourquoi le bon Dieu nous fait attendre; nous avons douze places libres; je vais les faire remplir et alors, la Providence nous secourra. » Ce qui fut dit fut fait, et le soir même un inconnu déposait dans le tronc la somme d'argent nécessaire pour satisfaire aux dettes les plus urgentes.

C'est par cette confiance sans bornes, jointe à de ferventes prières, que Cottolengo entretenait, sans aucune ressource fixe, un établissement dont le budget annuel atteignait quatre cent mille francs. C'est ainsi qu'il parvint à donner à l'Institut son extension actuelle, objet de l'étonnement de tous les visiteurs, qui se demandent comment un pauvre prêtre a trouvé les moyens de constituer cette œuvre aussi immense.

Depuis sa mort, arrivée le 30 avril 1842, l'établissement a été ouvert aux malades de toutes sortes, aux abandonnés de tout âge, de toute condition, de tout pays; plus de cent mille malheureux y ont reçu asile. C'est un perpétuel miracle de la Providence. « L'hospice Cottolengo, — nous dit le docteur De l'Espiney dans la *Vie de don Bosco*, dont l'œuvre, autre miracle de la Providence, vint s'établir précisément à côté de cette sainte

maison, — l'hospice Cottolengo *n'a pas un sou de revenus*; c'est la charité publique qui pourvoit à tout et fournit le pain quotidien. »

Aussi, dans l'hospice, malades, enfants, administrateurs, religieuses, tous ont hérité des sentiments de confiance du saint fondateur; tous s'appuient uniquement sur la Providence. On aime à répéter que Dieu ne fera point banqueroute, qu'il saura toujours faire honneur à ses dettes !

On espère tout de la prière, que l'on considère comme une source inépuisable de trésors. De tous les quartiers de l'Institut la supplication incessante monte vers Dieu ; elle est pour tous la première, la principale occupation. Et chaque jour nouveau dans l'existence de la maison est une réalisation manifeste de cette promesse du Sauveur, promesse dans laquelle se trouve la solution vraie de la question sociale: « *Cherchez d'abord le règne de Dieu et sa justice; et tout le reste vous sera donné par surcroît.* »

P. D.

UN NOUVEL ÉVANGILE APOCRYPHE (1)

L'Evangile de saint Pierre.

Un rédacteur de la *République Française* — un docteur israélite — écrivait naguère dans ce journal qu'il n'y aurait plus désormais quatre évangiles, mais cinq ; à ceux de saint Mathieu, de saint Marc, de saint Luc et de saint Jean, il faudrait ajouter celui de saint Pierre. Le docteur israélite se trompe: nous aurons désormais quelques pages de plus d'un évangile apocryphe, mais il n'y aura jamais que quatre évangiles canoniques, parce que Dieu n'en a pas inspiré davantage.

Saint Irénée écrivait dès le second siècle de l'ère chrétienne : « Il y a quatre évangiles, ni un plus grand nombre, ni un moindre nombre. Comme il y a quatre points cardinaux dans le monde que nous habitons et quatre vents principaux, comme l'Eglise est dispersée sur toute la terre et comme l'Evangile avec l'esprit de vie est la colonne et le firmament de l'Eglise, il est convenable que l'Eglise ait quatre colonnes, » c'est-à-dire

(1) L'*Univers*.

les quatre évangiles canoniques. Le master de Saint-John's College, à Cambridge, le docteur C. Taylor, vient de publier dans cette ville un volume, *The Witness of Hermas to the four Gospels*, 1892, pour soutenir qu'une image analogue à celle des quatre colonnes de saint Irénée se trouve déjà dans la troisième vision du *Pasteur*, où Hermas voit l'Eglise assise sur un banc à quatre pieds.

L'ange explique ainsi cette vision :

« Elle est assise sur un banc, ce qui signifie que sa position est stable, car un banc a quatre pieds et se tient solidement; car le monde aussi est composé de quatre éléments ». (Vis. III, 13, 3.) M. Taylor a signalé le premier, dans ce passage, une allusion aux quatre évangiles canoniques, et sa conjecture est au moins très probable. Or, l'auteur du *Pasteur* écrivait, au plus tard, vers l'an 140. Un savant Allemand, M. Zahn, le fait remonter même à l'an 97, à cause d'une allusion qu'on y remarque à un certain Clément qui était contemporain de l'auteur et que M. Zahn suppose être le Pape saint Clément.

Mais, quoi qu'il en soit d'Hermas, tout le monde est obligé de reconnaître que du temps de saint Irénée, qui écrivait son troisième livre des *Hérésies* vers 182, l'Eglise reconnaissait quatre évangiles, ni plus ni moins; tous les autres étaient pour elle non avenus, ou même répréhensibles et condamnables. L'évangile, dit de saint Pierre, dont un fragment considérable vient d'être retrouvé, appartient à cette dernière catégorie. Ce fragment est d'ailleurs intéressant, quoiqu'il ne puisse revendiquer aucune autorité historique ou dogmatique particulière, et il mérite d'être connu. On peut tirer de ce morceau apocryphe, comme nous le verrons, quelques conclusions importantes.

I

Ce sont les tombeaux de l'Egypte qui nous ont conservé, avec tant d'autres trésors précieux, les restes de ce vieil écrit. Il est contenu dans un écrit en parchemin découvert dans le tombeau d'un moine à Akhmim, dans la haute Egypte, pendant l'hiver de 1886-1887, mais publié seulement en 1892 par M. Bouriant, dans les *Mémoires publiés par les membres de la mission archéologique française au Caire* (t. IX). Ce manuscrit, d'après M. Bouriant, a été écrit entre le VIIIe et le XIIe siècle. Il renferme, outre le fragment de l'évangile de

Pierre, un fragment de l'Apocalypse qui porte le nom du même apôtre et une partie du texte grec du fameux livre d'Enoch, qu'on ne connaissait jusqu'à présent que par le texte syriaque et éthiopien.

Nous ne nous occupons ici que du fragment de l'évangile apocryphe. Il contient le récit d'une partie de la Passion, du crucifiement et de la résurrection du Sauveur. M. Bouriant en a publié le texte grec, accompagné d'une traduction française. A peine paru, il a été l'objet de nombreux travaux, surtout à l'étranger. M. Harnack en a signalé, le premier, l'importance en Allemagne, et l'on en a publié immédiatement diverses éditions avec des corrections et des améliorations. Deux d'entre elles ont paru à Londres (1). M. Harnack en a donné aussi une à Leipzig (2).

Voici la traduction du fragment de l'évangile apocryphe. d'après M. Bouriant, avec des changements et des corrections tirées des éditions et des études déjà faites sur ce sujet :

II

«... Aucun des Juifs ne se lava les mains, non plus qu'Hérode, ni ses juges, ni ceux qui avaient voulu se les laver. Pilate se lava, et le roi Hérode ordonna de se saisir du Seigneur disant aux juifs : « Tout ce que je vous ai ordonné de lui faire, faites-le ». Or, Joseph, l'ami de Pilate et du Seigneur, était venu là, et, ayant appris qu'on se disposait à le crucifier, il se rendit auprès de Pilate et lui demanda le corps du Seigneur pour l'ensevelir. Et Pilate envoya demander le corps à Hérode, et Hérode répondit : « O mon frère Pilate, si personne ne l'avait demandé, nous l'aurions nous-mêmes enseveli (parce que le sabbat approche; car il est écrit dans la loi que le soleil ne doit pas se coucher sur un homme mis à mort), la veille des azymes, c'est-à-dire de la fête.

(1) *The Gospel according to Peter and the Revelation of Peter. Two lectures on the newly-recovered fragments together with the original texte, by* J. Armitage Robinson, B. E. Fellow and Assistant Tutor of Christis College, and Montagne Rhodes James, M. A., Fellow and Dean of King's college, London, C. J. Clay and Sons, 1892. — *The apocryphal Gospel of Peter. The Greek texte, of the newly-discovcred fragment.* London, Macmillan and C°, 1892.

(2) *Bruchstucke des evangeliums und der Apokalypse des Petrus.* von Adolf Harnack. Leipzig, J.-C. Hinrish'sche Ruchhand lung, 1892.

« Les Juifs donc ayant pris le Seigneur le poussaient en courant et disaient : « Bafouons le Fils de Dieu puisqu'il est en notre puissance. » Et ils le revêtirent de pourpre et le firent asseoir sur le siège du jugement et ils lui dirent : « Juge avec justice, roi d'Israël. » L'un d'eux, ayant apporté une couronne d'épines, la posa sur la tête du Seigneur, d'autres lui crachèrent au visage ; les uns lui souffletèrent les joues, d'autres le frappèrent d'un roseau, et d'autres le flagellèrent en disant : « Tel est le châtiment que nous infligerons au Fils de Dieu. »

« Et ils amenèrent deux criminels, et ils crucifièrent le Seigneur au milieu d'eux. Or le Seigneur gardait le silence, comme s'il n'éprouvait aucune douleur. Et quand la croix fut dressée, ils y mirent cette inscription : « Celui-ci est le roi d'Israël. » Et ayant mis ses vêtements devant lui, ils en firent des parts qu'ils tirèrent au sort. Or, l'un des voleurs se mit à les invectiver et leur dit : « Nous autres, nous sommes ainsi punis à cause des crimes que nous avons commis ; mais celui-ci qui est le Sauveur des hommes, quel mal vous a-t-il fait ? » Les Juifs, irrités contre lui, décidèrent qu'on ne lui romprait pas les jambes, afin que sa mort fût plus douloureuse.

« Il était midi et les ténèbres couvrirent toute la Judée ; et ils furent épouvantés, redoutant que le soleil ne se fût couché tandis que (le Seigneur) vivait encore. Car il est écrit dans leur loi : « Le soleil ne doit pas se coucher sur un homme que l'on a mis à mort. »

« Et quelqu'un d'entre eux dit : « Donnez-lui à boire du fiel et du vinaigre. » Et, ayant fait le mélange, ils le lui présentèrent. Ils accomplirent ainsi toutes choses, et les consommèrent, (accumulant) les crimes sur leurs têtes. Or, un grand nombre de gens circulaient avec des flambeaux, pensant que la nuit était venue, et ils tombaient. Et le Seigneur poussa un cri : « O ma puissance, dit-il, ma puissance, tu m'as abandonné ! » Et ayant parlé, il expira.

« A ce moment, le voile du temple de Jérusalem se déchira en deux. Alors on arracha les clous des mains du Seigneur et l'on déposa son corps à terre, et la terre tout entière trembla, et une grande terreur se répandit. Alors le soleil brilla et on vit qu'on était à la neuvième heure.

« Et les Juifs furent remplis de joie et donnèrent le corps du Seigneur à Joseph pour qu'il l'ensevelît car il avait été témoin de tout le bien qu'il avait fait. Ayant donc pris le corps du

Seigneur, il le lava, l'enveloppa d'un linceul et le déposa dans son propre tombeau, nommé « le jardin de Joseph ».

« Alors les Juifs, les anciens et les prêtres, ayant vu quel mal ils s'étaient fait à eux-mêmes, commencèrent à se lamenter et à dire : « Malheur à nos crimes ! Le jugement approche ainsi que la fin de Jérusalem ! »

« Pour moi je me désolais avec mes compagnons et tous, l'esprit troublé, nous nous cachions, car les Juifs nous recherchaient comme des malfaiteurs et comme des hommes voulant brûler le temple. A cause de tout cela, nous jeûnions et nous étions assis nous lamentant et pleurant la nuit et le jour jusqu'au sabbat.

« Or, les scribes, les pharisiens et les anciens s'étant réunis, apprirent les uns des autres que le peuple tout entier murmurait et se frappait la poitrine en disant : « C'est à cause de la mort de cet homme que ces grands signes se sont manifestés ; voyez quel juste c'était ! »

« Les anciens effrayés se rendirent auprès de Pilate et le prièrent, disant : « Donne-nous des soldats pour garder son tombeau pendant trois jours, de peur que ses disciples ne viennent l'enlever et que le peuple ne suppose qu'il est ressuscité d'entre les morts et ne nous fasse un mauvais parti. » Pilate leur donne donc Pétronius, le centurion, avec des soldats pour garder le tombeau, et les anciens et les scribes se rendirent avec eux au tombeau, et ayant roulé une grosse pierre, avec l'aide du centurion et des soldats, tous ceux qui étaient présents aidèrent à la placer à la porte du tombeau ; puis on la scella de sept cachets, et après qu'on eut dressé une tente, la garde commença.

« Au matin du samedi, une foule de peuple vint de Jérusalem et des environs pour voir le tombeau scellé ; mais dans la nuit qui commença le dimanche, les soldats montant la garde deux par deux, une grande voix se fit entendre dans le ciel, et l'on vit les cieux s'entr'ouvrir et deux hommes environnés d'une gloire éclatante en descendre et s'approcher du tombeau. Or la pierre qu'on avait placée contre la porte roula d'elle-même et s'écarta, le tombeau s'ouvrit et les jeunes gens y entrèrent. »

(A suivre).

L'ENSEIGNEMENT ÉPISCOPAL

Sujets des Mandements, Lettres et Instructions pastorales de NN. SS. les archevêques et évêques de France, de Belgique, de Suisse, d'Italie, d'Allemagne et d'Espagne, pour le carême de 1893.

(Suite. — Voir le Numéro précédent).

III. — Belgique.

PROVINCE DE MALINES

93, 94, 95, 96, 97, 98. — Son Em. le cardinal Goossens, archevêque de Malines et ses cinq suffragants, Mgr Faict, évêque de Bruges, Mgr Stillemans, évêque de Gand, Mgr Doutreloux, évêque de Liége, Mgr Decrolière, évêque de Namur, et Mgr du Rousseaux, évêque de Tournai, ont donné le 29 janvier 1893 une lettre collective sur le jubilé épiscopal de S. S. le pape Léon XIII suivie du dispositif du Carême.

IV. — Suisse.

99. *Bâle et Lugano.* (Mgr Haas.) — Les Missions populaires, leurs bienfaits et leurs fruits.

100. *Coire.* (Mgr Battaglia.) — Le jubilé épiscopal du pape.

101. *Lausanne et Genève.* (Mgr Deruaz.) — La loi et la sanctification du travail, son obligation, doctrine de l'Église sur ce sujet.

102. *Saint-Gall.* (Mgr Egger.) — L'anniversaire de la consécration épiscopale de Léon XIII.

103. *Sion.* (Mgr Jardinier.) — Le carème et le jubilé du pape.

V. — Italie.

MÉTROPOLE DE GÊNES

104. *Gènes.* (Mgr le marquis Reggio.) — Le pape : quel est-il et que fait-il? que demande-t-il de nous?

105. *Albenga.* (Mgr Allegro.) — La foi et les œuvres dans un temps où les périls sont terribles, les ennemis de l'Église conjurés, la religion assaillie, calomniée, haïe, où l'indifférentisme énerve les âmes.

MÉTROPOLE DE TURIN

106. *Turin.* (Mgr le comte Riccardi.) — Le laïcisme : son origine et son but, jamais question ne fut plus urgente à traiter que ne l'est à notre époque la question de l'influence du prêtre dans la société : l'en chasser, c'est la priver de lumières et de conseils dans toutes les affaires morales, politiques et municipales, d'intérêt général ou privé ; et pour donner un exemple sublime de l'influence du prêtre, l'archevêque de Turin fait le portrait de Léon XIII.

107. *Asti.* (Mgr Ronco.) — Sanctification des fêtes : s'abstenir des œuvres serviles et faire des œuvres de piété et de religion.

108. *Ivrée.* (Mgr Richelmy.) — L'espérance : sa nature, son excellence, sa nécessité, son exercice pratique.

109. *Pignerol.* (Mgr Sardi.) — Le jubilé épiscopal de Léon XIII dont le prélat loue la sagesse, la sainteté, le courage et l'inflexible fermeté.

110. *Suse.* (Mgr Rosaz.) — Le mariage, base de la famille ; association des familles chrétiennes ; jubilé épiscopal de Sa Sainteté.

MÉTROPOLE DE VERCEIL

111. *Casal.* (Mgr Barone.) — La conscience individuelle, son origine, utilité et bonheur de la bonne conscience.

112. *Novare.* (Mgr Pulciano.) — Nécessité d'observer le carême pour raviver la pratique de la vie chrétienne.

113. *Vigevano.* (Mgr Merizzi.) — Intentions de l'Église catholique durant le saint temps du carême ; joie que doit nous causer le jubilé épiscopal de Léon XIII.

MÉTROPOLE DE MILAN

114. *Mantoue.* (Mgr Sarto.) — Loi de l'observation des fêtes : son origine, son importance ; c'est la loi la plus sacrée, la plus ancienne, la plus universelle, la plus imprescriptible des lois divines et humaines.

PATRIARCAT DE VENISE

115. *Ceneda.* (Mgr Brandolini-Rota.) — La lettre du pape au peuple italien.

116. *Chioggia.* (Mgr Marangoni.) — La fausse et la vraie liberté : le prélat qui a donné tant de règles de morale à son peuple depuis seize ans, flagelle ceux qui se vantent d'être libres-pen-

seurs; ils sont dignes de pitié, leur liberté n'est que la licence et leur pensée la négation de la vérité.

117. *Trévise.* (Mgr Apollonio.) — La lettre du pape au peuple italien.

118. *Vérone.* (S. Em. le cardinal de Canossa.) — La presse et les associations contre la franc-maçonnerie.

119. *Vicence.* (Le chanoine Viviani, vicaire capitulaire.) — Dispositif du carême et jubilé du pape.

États de l'Église.

SIÈGES IMMÉDIATEMENT SOUMIS AU PAPE

120. *Ferrare* (S. Em. le cardinal Giordani.) — Sentiments que doit inspirer aux chrétiens le jubilé du pape en qui nous devons reconnaître notre père, notre chef et le vicaire de Jésus-Christ.

121. *Pérouse.* (Mgr Folchi.) — La sainte Famille de Nazareth, le Jubilé du pape.

122. *Alatri.* (Mgr Giordani.) — Le pape fondateur de la société religieuse et de la société civile. Maux que la franc-maçonnerie a produits en Italie ; la dévotion à la sainte Famille.

123. *Anagni.* (Mgr Pietromarchi.) — Ce qu'a fait le pape dans nos temps difficiles pour l'accroissement de la religion et l'avantage des peuples.

124. *Citta della Piève.* (Mgr Gregori). — Luttes et triomphes du la papauté dans le cours des siècles. Résister aux sectes et se grouper autour de la chaire de Pierre.

125. *Osimo et Congoli.* (Mgr Mauri.) — Les riches et les pauvres selon l'Evangile : c'est là la terrible question sociale, et de sa solution dépendent le salut et la paix du moude. Ce sujet est traité de main de maître par le savant évêque dominicain.

126. *Sutri et Nepi.* (Mgr Mattei.) — Sur l'Incrédulité ; il faut en rechercher les sources pour en appliquer les remèdes : ces sources sont l'ignorance, l'orgueil et la présomption, les passions ; les remèdes sont l'instruction religieuse, l'humilité, la pureté de cœur et d'esprit.

MÉTROPOLE DE BOLOGNE

127. *Imola.* (Mgr Tesorieri.) — Les embûches de l'esprit mauvais touchant la foi et la morale. Se tenir en garde contre les dangers qui viennent de toutes parts.

MÉTROPOLE DE FERMO

128. *San Severino.* (Mgr Zonghi.) — Le jeûne et la prière, moyens de repousser nos ennemis et d'en triompher.

MÉTROPOLE DE RAVENNE

129. *Rimini* (Mgr Fregatelli.) — Ne pas se laisser entraîner à tout vent de doctrine, garder le trésor de la foi, et éviter les nouveautés de parole et les contradictions d'une science fausse.

130. *Sarrina.* (Mgr Graziani.) — Nos obligations durant le carême ; bien que nous pouvons faire, fruits que nous devons recueillir.

MÉTROPOLE D'URBIN

131. *Montefeltro.* (Mgr Bonajuti.) — La secte maçonnique source des erreurs et des vices, des misères matérielles et de l'abjection morale dont souffre l'Italie.

132. *Sinigaglia.* (Mgr Bartoli.) — Liberté de la parole divine ; dévotion au Saint Rosaire, culte de la Sainte Famille; Jubilé épiscopal de Léon XIII.

Toscane et Emilie.

SIÈGES IMMÉDIATEMENT SOUMIS AU PAPE

133. *Montepulciano.* (Mgr Gialdini.) — Jubilé pontifical et Association de la Sainte Famille.

134. *Plaisance.* (Mgr Scalabrini.)— Principaux caractères de la franc-maçonnerie et sublimité de la mission remplie par Léon XIII.

MÉTROPOLE DE FLORENCE

135. *Borgo San Sepolcro.* (Mgr Sandrelli.) — L'homme a besoin sur la terre d'une société de famille, d'une société politique, d'une société religieuse ; la famille est le premier élément des autres sociétés, son modèle est la Sainte Famille de Nazareth.

136. *Colle.* (Mgr Toti.) — Sur le blasphème qui est la marque de la plus grossière ignorance.

137. *San Miniato.* (Mgr Del Corona, dominicain, évêque de Drase, coadjuteur.) — Le Jubilé de Léon XIII et le prince des Apôtres tel que nous le présente l'Evangile ; la nacelle de l'église.

138. *Pistoia et Prato.* (Mgr Mazzanti.) — Nécessité d'écouter la parole de Dieu; dispositions qu'il faut y apporter.

MÉTROPOLE DE MODÈNE

139. *Guastalla.* (Mgr Respighi.) — Mortification chrétienne, sa nécessité et sa pratique.

MÉTROPOLE DE SIENNE

140. *Massa Maritima et Populonia.* (Mgr Borachia.) — Nécessité et avantage de la religion dans la famille que la société moderne précipite vers la décadence.

Province Napolitaine.

MÉTROPOLE DE BÉNÉVENT

141. *Ariano.* (Mgr d'Agostino.) — Le Jubilé épiscopal du pape et les maux de notre société moderne comparée avec l'église de Jésus-Christ.

MÉTROPOLE DE CHICTI

142. *Chicti.* (Mgr Roch Cocchia.) — L'Association de la Sainte Famille s'est propagée en Italie, en France, en Belgique, dans toute l'Europe et passa en Amérique où le Vénérable Mgr de Montmorency-Laval, premier évêque de Québec, et la Vénérable Marguerite Bourgeois, la fondèrent au Canada, et dans ces derniers temps le P. Francoz, jésuite, l'établit à Lyon. Consacrons la famille à Dieu qui lui rendra sa dignité, la fidélité, le respect, la confiance, le bien-être et la paix, ce sont les considérations que développe Mgr Cocchia, de l'ordre des Capucins, archevêque et comte de Chicti et administrateur du diocèse de Vasto.

MÉTROPOLE DE CONZA

143. *Lacedonia.* (Mgr Falconio.) — Sur la prise de possession de son diocèse; les devoirs respectifs du pasteur et du troupeau.

MÉTROPOLE DE NAPLES

144. *Naples.* (S. E. le cardinal San Felice.) — Dispositif du carême et Jubilé du Pape.

145. *Nole.* (Mgr Renzullo.) — La connaissance et l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

MÉTROPOLE DE REGGIO

146. *Nicastro.* (Mgr Valenside.) — Importance, opportunité, bienfaits de chacune des Encycliques de Léon XIII qui est le bienfaiteur et le père de la société.

147. *Nicotera et Tropea.* (Mgr Tacconi-Gallucci.) — Le Jubilé pontifical et pieuse Association universelle des familles consacrées à la Sainte Famille de Nazareth.

MÉTROPOLE DE TARENTE

148. *Tarente.* (Mgr Iorio.) — Les splendeurs du vrai Roi devant le XIX[e] siècle : Jésus-Christ brille dans son origine éternelle, dans son histoire, dans la confession qu'il fait de lui-même, dans ses paroles, sa doctrine, son vicaire sur la terre.

Sicile et Sardaigne

MÉTROPOLE DE MESSINE

149. *Patti.* (Mgr Previtera.) — Les noces d'or de Léon XIII.

MÉTROPOLE DE MONREALE

150. *Monreale.* (Mgr Lancia duc de Brolo.) — Jubilé épiscopal de Léon XIII. Le docte prélat avait donné les années précédentes de solides instructions sur la Constitution chrétienne des familles, les craintes et les espérances de notre siècle, le règne de Dieu sur la terre, la vie chrétienne et la nécessité de l'enseignement religieux.

151. *Caltanissetta.* (Mgr Guttadauro-Reggio.) — Le Jubilé de Léon XIII.

MÉTROPOLE DE PALERME

152. *Palerme.* (S. E. le cardinal Celesia.) — La lettre de S. S. Léon XIII au peuple italien et la franc-maçonnerie qui voudrait mettre ses quinze millions de frères à la tête de la civilisation et dominer le monde catholique.

MÉTROPOLE DE CAGLIARI

153. *Iglesias.* (Mgr Ingheo-Ledda.) — Le Jubilé épiscopal de Léon XIII que trois cents millions de catholiques vont célébrer.

MÉTROPOLE D'ORISTANO

154. *Oristano.* (Mgr Serci-Serra, élu à Cagliari.) — Il faut revenir à Dieu et se tourner vers le Pape. Pie IX et Léon XIII. La situation ; la hache à la racine ; motifs d'espérance et protestation.

MÉTROPOLE DE SASSARI

155. *Alghero.* (Mgr Giordano.) — L'Encyclique de Léon XIII au peuple italien.

VI. — Allemagne.

156. *Strasbourg.* (Mgr Fritzen.) — La vocation à la foi : s'il est beau de professer sa foi de bouche, il est plus beau de la professer par ses actions en vivant d'une manière conforme à sa croyance.

157. *Olmütz*, Moravie. (Mgr Kohn.) — Sa nomination à cet archidiocèse, et ses dispositions à remplir fidèlement malgré son insuffisance, ses fonctions de pasteur et de père.

158. *Salzbourg.* (Mgr Hallu.) — Devoirs des parents par rapport à l'éducation de leurs enfants qu'ils doivent instruire, édifier par le bon exemple, les corriger, s'il y a lieu, et les désabuser en leur montrant le droit chemin.

159. *Trente.* — Le prince évêque de ce diocèse, Mgr Valussi, rappelle les avertissements de saint Léon-le-Grand, à l'entrée de la carrière quadragésimale et les fidèles d'alors dociles écoutaient sa parole. S'il avait l'autorité de ce grand pontife il dirait à son tour : gardez-vous de l'erreur, conservez une vie sans tache et rejetez le venin des doctrines contraires à la foi ; l'impiété renouvelle les mêmes erreurs jusqu'à nier la divinité de Jésus-Christ. C'est une apostasie qui ne pénétrera pas dans les cœurs de son peuple. Aimons Jésus et sa doctrine.

160. *Munich et Fresingue.* (Mgr Thoma. — La société est malade, nous nous endormons dans l'indifférence ; ayons du courage. La religion triomphera, luttons contre nos ennemis extérieurs et intérieurs. Le carême nous rappelle à notre conversion.

161. *Cologne.* (S. E. le cardinal Krementz.) — L'année dernière, le prélat avait parlé du Sacrement de mariage, cette année il communique à ses diocésains ses impressions à son retour de Rome où il est allé recevoir le chapeau cardinalice.

162. *Paderborn.* (Mgr Simar.) — Le néant de la vie doit faire le sujet de nos réflexions quand nous entendons le *Memento homo* du mercredi des cendres, et nous devons nous souvenir que le joug du Seigneur est doux à porter. Il nous dit : *Venite ad me omnes.*

163. *Trèves.* (Mgr Korum.) — Mariages mixtes : ces unions

entre protestants et catholiques sont dangereuses pour la foi des époux. Aussi dans sa lettre pastorale qui est un chef-d'œuvre de doctrine, de prudence, de courage apostolique, Mgr l'évêque de Trèves, instruit par une douloureuse expérience, sait ce qu'il faut attendre de ces unions funestes. Il en a souffert depuis qu'il est à la tête de son vaste diocèse et il voudrait remédier au fléau. Son mandement a produit une sensation très vive en Allemagne.

164. *Fribourg-en-Brisgau.* (Mgr Ross.) — Développement de ce passage de l'Evangile : « Venez tous à moi vous qui êtes fatigués et je vous soulagerai. »

165. *Limbourg.* (Mgr Klein.) — Le carême et le mercredi des cendres : le prélat exhorte ses diocésains à la pénitence et les engage à recourir à la sainte Vierge.

166. *Mayence.* (Mgr Haffner.) — Célébrer avec une joie unanime le jubilé épiscopal de Léon XIII, comme a été célébré, il y a cinq ans, son Jubilé sacerdotal, ce sera le moyen de déjouer les agitations antichrétiennes.

167. *Rottenbourg.* (Wurtemberg. Mgr de Héfélé.) — Ce prélat vénérable qui fut le secrétaire du concile œcuménique du Vatican, et qui malgré ses 84 ans est encore plein de zèle, explique dans son mandement la raison pour laquelle Jésus-Christ est venu sur la terre ; et il trouve qu'il est venu nous apporter la paix avec Dieu, avec notre prochain et avec nous-mêmes, triple considération développée avec science et piété par le docte prélat.

VII. — Espagne.

Nous n'avons reçu de ce pays que trois lettres pastorales, celles du cardinal archevêque de Tolède, de l'archevêque de Tarragone et de l'évêque d'Oviedo.

168. Le cardinal Monescillo y Viso, archevêque de Tolède, qui nous avait habitué à lire et à commenter ses lettres pastorales publiées à Valence dont il fut archevêque de 1877 à 1882, après avoir été dix-sept ans évêque de Calahorra ou de Jaen où ses écrits ont été réunis en volume, a donné, cette année, comme primat d'Espagne, patriarche des Indes Occidentales, grand aumônier de la Reine, grand chancellier de Castille et archevêque de Tolède, une lettre pastorale sur la *crainte de Dieu* et l'*amour de l'Eglise*, qui contient de belles pages sur la liberté de l'Evangile et l'autorité de l'Eglise notre mère.

169. Mgr Costa y Fornaguera, archevêque de Tarragone, n'a pas oublié le Jubilé épiscopal de Léon XIII, et continue cette année les exhortations sur le carême comme il avait fait les deux années précédentes en mettant en pratique la devise qu'il a adoptée *Propter mansuetudinem et justitiam.*

170. L'évêque d'Oviedo, Mgr Martinez y Vigil, de l'ordre des Dominicains, plein de vigilance pour son troupeau que depuis dix ans il instruit et confirme dans la foi, comme l'indiquent ses armoiries *Esto vigil et confirma*, a choisi, cette année, pour sujet de son instruction pastorale, l'*Aumône*, qui résout la question sociale des riches et des pauvres, des ouvriers et des patrons, question si agitée de nos jours, et qui complète les solides instructions déjà données depuis sa prise de possession en 1884, et parmi lesquelles nous citerons : en 1884, le *sanctuaire de Cocadonga ;* en 1885, la *prédication paroissiale*, et la *lettre collective* des évêques de la province de Valladolid : en 1886, sur l'*assassinat de l'évêque de Madrid ;* en 1887, la *franc-maçonnerie*, et le *naturalisme en religion et en politique ;* en 1888, le *libéralisme intellectuel et politique ;* en 1889, la *prédication naturaliste ;* en 1890, les *principaux devoirs des chrétiens de nos jours ;* en 1891, la *mortification corporelle ;* en 1892, le *démon et la tentation.*

Nous terminons ici ce travail qui pourrait être plus étendu ; nous avons pensé que l'indication des sujets des instructions pastorales de nos maîtres dans la foi a son utilité et peut procurer l'édification ; c'est ce que nous ont écrit un grand nombre de prélats qui nous ont aussi encouragé dans la publication des nécrologies épiscopales que nous donnons depuis quinze mois dans les *Annales catholiques*, en faisant revivre ces grandes figures épiscopales de notre dix-neuvième siècle.

M.-C. D'AGRIGENTE.

ACADÉMIE FRANÇAISE

Réponse de M. Gaston Boissier au discours de M. Lavisse.

Voici la réponse de M. Gaston Boissier, directeur de l'Académie française, au discours de M. Lavisse :

Voilà bien longtemps, monsieur, que nous nous connaissons. Quand nous nous sommes rencontrés pour la première fois, il y

a plus de trente ans, nous étions, comme aujourd'hui, en face l'un de l'autre, dans une de ces grandes classes du lycée Charlemagne que vous avez décrites. On vous regardait alors comme un élève de grand avenir. Assurément personne ne pouvait prédire que vous entreriez un jour à l'Académie, et que votre ancien maître aurait le plaisir de vous y souhaiter la bienvenue; mais on savait que vous iriez loin. Vous-même vous n'en doutiez guère, et vous vous y prépariez vaillamment. A l'Ecole normale, où vous êtes entré au sortir du collège, votre vocation pour l'histoire s'est décidée. — Ici, je serais bien tenté de m'arrêter un moment pour dire ce que nous devons, vous et moi, à cette grande Ecole; mais qu'est-il besoin de la louer? Votre présence parmi nous, au milieu de tant d'autres de ses élèves qui peuplent l'Institut, n'est-ce pas pour elle un éloge suffisant?

L'Académie française, en vous nommant à la place de l'amiral Jurien de la Gravière, savait à qui elle confiait sa mémoire. Vous avez si bien parlé de lui qu'il ne m'en reste presque rien à dire. Vous nous avez dépeint l'homme, le soldat, l'écrivain; vous avez suivi le marin dans toutes ses campagnes, parcouru toutes les mers avec lui, abordé à tous les rivages; il n'y a guère qu'à l'Académie que vous ne l'ayez pas accompagné; ce furent ses derniers voyages. Il y était fort assidu; il prenait part à tous nos travaux avec un grand zèle, et j'ajoute avec un très vif plaisir. Je suppose que, quand le public lit, toutes les semaines, dans le compte-rendu de nos réunions, que la séance a été consacrée à la préparation du Dictionnaire, il doit être tenté de nous plaindre; il a grand tort, et vous verrez, monsieur, par l'usage, que cet exercice est loin d'être aussi ennuyeux qu'on le suppose. Outre qu'il n'est pas défendu de l'égayer de temps en temps, je vous assure que par lui-même il offre beaucoup d'intérêt, et j'ai vu des gens auxquels l'étude de la grammaire avait été jusque-là fort indifférente s'y livrer avec ardeur. J'ai toujours devant les yeux notre excellent Labiche, quand, les regards fixés sur sa petite feuille, il suivait les discussions que soulèvent les sens divers des mots, les nuances qui les séparent et l'usage bon ou mauvais qu'on en peut faire. Avec quelle attention, quelle curiosité, quelle surprise il écoutait! C'était une nouveauté pour lui; il avait découvert la langue française. Lorsqu'il voyait la difficulté qu'on éprouve à la bien parler, il était pris de scrupules rétrospectifs: « Ah! disait-il, si j'avais étudié plus tôt le Dictionnaire, je n'aurais jamais osé écrire. » Et vraiment, c'eût été dommage.

L'amiral aussi prenait très au sérieux nos travaux. Il n'aimait pas les tournures et les locutions nouvellles ; pour les combattre, ses instincts de soldat semblaient se réveiller. Il montait la garde autour du Dictionnaire et il en défendait bravement les accès. C'était un classique convaincu, nourri de la lecture des bons auteurs et qui les citait volontiers. Vous lui reprochez d'avoir peut-être trop aimé la rhétorique, ce qui, au premier abord, paraît très surprenant chez un soldat ; je vous avoue que, pour mon compte, je n'en suis pas fort étonné. Nous accueillons avec une faveur particulière les ouvrages de ceux qui ne sont pas écrivains de profession, parce que nous espérons qu'ils auront su se défendre des procédés et des artifices ordinaires aux gens du métier, qu'ils resteront simples et naturels, et que la vérité des sentiments se montrera chez eux toute nue. Nous y sommes souvent trompés, et c'est justement le contraire qui arrive. Quand un homme prend la plume pour la première fois et qu'il n'est pas accoutumé à se trouver en face du public, il se croit obligé de faire des frais, il s'applique, il orne et pare ce qu'il dit, quelquefois même il force la voix et déclame. Le naturel n'est pas autant qu'on le prétend un produit direct de la nature qui vient tout seul, sans qu'on le cherche : il demande un peu de travail et il faut de l'art pour être simple. Du reste les quelques fleurs de style qu'on trouve dans les livres de l'amiral et qui vous ont paru un peu un peu fanées, y sont rares : ce qui domine chez lui c'est l'accent de la sincérité. Comme il raconte des événements qui le passionnent, qu'il parle de gens qu'il admire, il le fait avec un contentement, une plénitude de joie qui éclairent et animent tout ce qu'il dit.

Le contentement, la joie rayonnaient sur les traits de l'amiral comme dans ses ouvrages. Il m'est arrivé souvent, pendant nos séances, d'avoir les yeux attirés par cette noble et calme figure. C'était celle d'un homme heureux, et j'avais plaisir à la regarder. De gens heureux il n'y en a pas beaucoup; sans compter que ceux qui le sont ne tiennent pas toujours à le laisser voir et qu'il leur plaît souvent de se mettre sur le visage une couche de gravité morose. L'amiral ne prenait pas cette peine. On devinait en le voyant que la vie lui avait été douce. A l'âge où la plupart d'entre nous cherchent avec anxiété une carrière et se heurtent aux premiers pas de la route, il avait trouvé la sienne toute faite; il était marin de naissance, par héritage. On avait bercé son enfance de récits de voyages et de batailles.

Avant d'avoir vu la mer, il la connaissait, il l'aimait, et cette affection qu'il avait prise pour elle dans la maison paternelle, il l'a fidèlement gardée jusqu'à la tombe. Il disait encore dans un de ses derniers écrits : « Je ne puis revoir la mer sans la saluer avec une sorte de respect. C'est à elle que j'ai dû mes premières émotions. C'est elle qui m'a fait homme, qui m'a nourri et qui console encore mes vieux jours par les souvenirs qu'elle m'a laissés ». Il a donc eu cette fortune qu'il a fait avec plaisir ce qu'il était forcé de faire et que ses goûts ont été conformes à ses devoirs : n'est-ce pas vraiment le bonheur de la vie?

Quand la vieillesse est venue et l'a condamné au repos, il en a évité les ennuis en se livrant avec plus d'ardeur à l'étude. Pour rendre sa retraite moins triste, il l'a peuplée des grands souvenirs du passé : il s'est fait une compagnie des marins de tous les âges, depuis les plus anciens navigateurs, ceux de Tyr et de Carthage, jusqu'aux chefs d'escadre qu'il avait connus, qui avaient été ses maîtres ou ses camarades : son père d'abord, auquel il a toujours gardé la plus tendre reconnaissance; puis Lalande, Halgan, Baudin, de Rigny, et ce Bruat dont il a dit : « qu'il aimait la patrie comme un officier de 92, la gloire comme un soldat de 1806 ». La société de ces morts illustres lui semblait si agréable qu'il voulait toujours l'accroître. A quatre-vingts ans, il se mit à apprendre le hollandais, pour entrer plus avant dans la familiarité de ces « gueux de mer » dont la valeur et le patriotisme l'avaient séduit, et c'est en conversant avec eux qu'un matin d'hiver, après quelques jours de maladie, il s'est paisiblement endormi. Connaissez-vous une vie et une mort qui soient plus dignes d'envie?

Vous aussi, monsieur, vous n'avez pas eu jusqu'ici à vous plaindre de la destinée. Depuis votre sortie de l'Ecole normale, tout vous a souri; vous avez marché droit devant vous, et marché vite, sans rencontrer d'obstacle sur votre route. Comme écrivain, vous avez eu ce privilège rare de n'avoir pas de stage à faire avant d'être connu du public. Tandis que d'autres sollicitent pendant des années les lecteurs sans parvenir à s'en faire écouter, vous vous êtes imposé du premier coup à leur attention. Cela tient sans doute à votre mérite : vous avez une façon d'écrire vive et piquante à laquelle on ne résiste guère; mais il faut bien reconnaître aussi que les circonstances furent pour quelque chose dans le succès rapide de vos premiers écrits.

C'était peu de temps après nos désastres. La France, vaincue,

mutilée, saignante encore, commençait à panser ses blessures. Tout était à refaire : administration intérieure, marine, armée, il fallait songer à tout à la fois. Nous nous étions mis à l'œuvre avec courage, quand des bruits sinistres vinrent paralyser nos efforts. Ceux qui regardaient vers la frontière de l'Est — et qui n'avait pas alors les regards tournés de ce côté ? — crurent voir qu'il s'y formait un nouvel orage. Nos vainqueurs, disait-on, étaient mécontents, inquiets ; ils trouvaient que ce pays qu'ils avaient cru abattre pour toujours se redressait trop vite. Aussi, soufflait-il d'au-delà du Rhin un vent de colère et de menace. On semblait s'y préparer à tomber sur nos armées avant de leur laisser le temps de se refaire, et à rentrer dans nos villes pendant que les murailles n'en étaient pas encore relevées. Nous vivions dans des angoisses cruelles, ignorant ce que nous gardait le lendemain, avides de le savoir, les yeux fixés sur ce nuage qui pouvait à tout moment faire tomber sur nous, suivant un mot célèbre, une pluie de fer et de feu.

Précisément, monsieur, vous étiez alors en Allemagne pour vos travaux personnels. Autant que nous, vous aviez le désir d'être informé de ce qui s'y passait. Les études d'histoire auxquelles vous vous livriez ne vous absorbaient pas assez pour vous empêcher de suivre les mouvements de l'opinion publique. Vous regardiez et vous écoutiez, comme vous savez écouter et regarder, et quand il vous semblait que vous aviez saisi quelque chose d'important et de sûr, vous vous empressiez de nous le communiquer. Je me rappelle avec quelle ardeur de curiosité nous lisions tout ce que vous adressiez au *Journal des Débats* et à la *Revue des Deux-Mondes*. Vous aviez une façon de nous parler de l'Allemagne à laquelle nous n'étions pas accoutumés. Vous vous efforciez de la juger sans violence, presque sans haine : la haine aveugle, et, pour découvrir la vérité, vous aviez besoin d'y voir clair. Vous vous absteniez de l'insulte, qui est l'arme des faibles ; vous vous teniez aussi loin des dénigrements systématiques que des niaises admirations.

Ce ton calme, mesuré, donnait confiance en vous et disposait à vous croire. Ce que vous nous disiez n'était pas toujours rassurant : l'avenir vous paraissait très sombre. Si la grande masse du peuple allemand était désireuse du repos, attachée à la paix, vous aperceviez autour du maître d'âpres politiques qui voulaient à tout prix achever notre ruine, des officiers affamés de batailles « qui attendaient la guerre à chaque printemps comme

les poètes attendent les violettes et les roses ». Vous ne cherchiez pas à nous plaire, comme tant d'autres, en nous flattant de revanches prochaines et faciles; au contraire, vous vous faisiez un devoir de nous prémunir contre des illusions dangereuses en étalant sous nos yeux la puissance formidable de l'Allemagne. Et pourtant, dans ce grand corps si compact, si solidement bâti, cimenté par la victoire, quelques fissures se montrent qui ne vous échappent pas et que vous nous signalez. En haut, ce sont les vieilles mœurs qui ne résistent pas toujours à l'assaut de cette prospérité subite. On a pris le goût du bien-être et du luxe, et pour payer le luxe, qui coûte cher, on s'est livré à ces spéculations effrontées dont vous nous avez fait de si piquants tableaux et qui ont abouti souvent à des désastres. En bas, c'est le socialisme qui ne cesse de s'accroître, d'autant plus redoutable en ce pays qu'il a pris les qualités mêmes de la race et qu'il est devenu discipliné comme l'armée. Quand vous voyez ces masses profondes, « dont la marche a je ne sais quoi d'effrayant et d'inexorable, s'avancer sur la route de l'inconnu de ce pas lourd, régulier, puissant, qui bat le sol comme une machine », il vous revient, malgré vous, à la pensée cette prédiction sinistre de Henri Heine qui menace l'Allemagne d'une révolution sociale qui « auprès de 93 ne sera qu'une idylle ».

Voilà ce que vous nous disiez avec beaucoup d'autres choses, et ce que nous étions si avides d'entendre. De ces articles de journal et de revue, vous avez fait plus tard des livres (1). Quoique ce soient des livres de circonstance, c'est-à-dire exposés à perdre avec les circonstances mêmes une partie de leur intérêt, ils ne sont pas devenus ce que La Bruyère appelle « des almanachs de l'autre année ». La lecture en est restée agréable et utile. Assurément, bien des choses sont survenues dans l'intervalle auxquelles vous ne songiez pas ; d'autres, que vous nous annonciez comme prochaines, ne se sont pas réalisées C'est un métier dangereux d'être prophète, surtout en politique. On est toujours tenté de croire que ce qui est naturel et raisonnable arrivera ; mais les affaires humaines sont menées de telle façon qu'on devrait plutôt s'attendre à l'invraisemblable et à l'absurde. Néanmoins, les événements vous ont donné raison d'ordinaire, et l'on trouve toujours à s'instruire en vous lisant.

Du moment que vous vous étiez donné la tâche de connaître à

(1) *Essai sur l'Allemagne impériale*, et *Trois empereurs d'Allemagne*, par E. Lavisse.

fond l'Allemagne, pour nous la faire connaître, il fallait d'abord en savoir l'histoire. Il n'y a pas de pays au monde où le passé ait laissé plus de traces dans le présent : les souvenirs, les traditions s'y conservent plus fidèlement qu'ailleurs, et il serait tout à fait impossible de comprendre ce qu'elle a été. Dans l'Allemagne, c'est naturellement la Prusse qui vous a surtout attiré : elle a pris une importance qui l'imposait à votre étude. Pour procéder méthodiquement, vous avez voulu remonter à ses origines, ce qui n'était pas aisé. Cette vieille histoire ne se déroule pas, comme celle de la France, dans une pleine lumière; elle est remplie de complications et d'obscurités où l'attention la plus solide risque de s'égarer.

Vous avez apporté à ce travail un zèle, un courage, une persévérance dont les Allemands eux-mêmes ont été surpris. Ils vous admiraient de passer vos journées dans les bibliothèques, ou dans les archives, à compulser de vieux documents, et disaient, pour vous désigner : « C'est le Français qui étudie la marche de Brandebourg. » Vous aviez bien raison de l'étudier; vous en avez rapporté un livre austère (1) qui risque de rebuter des lecteurs frivoles, mais qui apprendra beaucoup aux lecteurs sérieux. Vous nous y montrez comment le royaume de Prusse a commencé. C'est une création toute artificielle, dans laquelle la nature n'a pas eu de part. Il s'est formé lentement de lambeaux de territoire pris de tous les côtés et cousus tant bien que mal l'un à l'autre. Il a fallu des siècles pour enlever ces quelques arpents de sable et de marécage aux Lithuaniens, aux Danois, aux Polonais qui les occupaient, et faire un Etat de tous ces pays dispersés. Dans ce travail obstiné, dans ces luttes interminables, les caractères ne sont pas polis, ils se sont trempés; il en est sorti une race peu aimable, mais ferme, sobre, résistante, habituée à suppléer à tout par l'énergie et la discipline : race d'administrateurs et de soldats, qui, enfermée dans un pays étroit et pauvre, n'a pu vivre qu'aux dépens de ses voisins et dont Mirabeau disait, il y a un siècle, que la guerre était son industrie nationale. — La guerre, hélas ! est aujourd'hui le métier de tout le monde. « L'Europe, avez-vous dit quelque part, est devenue un champ de parade, en attendant qu'elle devienne un champ de carnage. »

(1) *Etude sur l'une des origines de la monarchie prussienne, ou la Marche de Brandebourg sous la dynastie Ascanienne*, par E. Lavisse.

Voilà donc la Prusse fondée et marchant à grands pas vers la fortune et la puissance. Vous la suivez dans les développements qu'elle a pris depuis deux siècles, et à mesure que vous vous rapprochez de nous, l'intérêt de vos récits augmente. Votre dernier livre, celui où vous nous racontez la jeunesse de Frédéric II, a été beaucoup lu, et le méritait. Mais, si vous avez charmé vos lecteurs, vous les avez aussi un peu surpris. Quelque intérêt qu'ils prennent aux premières années de votre héros, à ses démêlés de famille, à cette tragédie de Cüstrim où il faillit péir, ce n'est pas lui qui attire surtout l'attention dans votre ouvrage; c'est plutôt son père, ce Frédéric-Guillaume Ier qu'on a nommé le Roi-Sergent. L'étrange figure, et quel puissant relief vous lui avez donné! Au premier abord, on n'est frappé que des ridicules ou des vices du personnage. Ils sont énormes et fort nombreux. C'est un maniaque, qui veut à toute force se donner le luxe d'un régiment de géants et qui envoie ses recruteurs enlever partout les gens de six pieds au risque de se brouiller avec ses voisins ; c'est un avare, qui compte lui-même avec ses domestiques, visite et surveille la cuisine, supprime les plats trop chers et n'en veut manger que chez les autres, quand ils ne lui coûtent rien ; c'est un soldat grossier, qui a horreur des plaisirs délicats, redoute les femmes, déteste le monde, se méfie des gens d'esprit, dont les repas sont des orgies, qui se grise à tout propos, lorsqu'il est gai et lorsqu'il est triste, pour se réjouir de ses succès et se consoler de ses mésaventures, qui oblige ses conuives à boire à outrance avec lui, et, le dîner fini, dans les grands jours, leur offre le divertissement de danser entre hommes, quand ils peuvent se tenir debout; c'est un brutal, qui a toujours le bâton à la main, qui ne rosse pas seulement ses domestiques, mais son médecin, quand il ne le guérit pas assez vite, et les magistrats qui se sont permis de rendre un arrêt qui ne lui convient pas, qui bat les gens qui lui parlent trop bien lorsqu'il ne trouve rien à leur répondre; qui, un jour, dans un accès de colère, chez le roi de Saxe, roua de coups son fils, celui qui devait être le grand Frédéric, le jeta par terre et le traîna par les cheveux ; c'est presque un fou, et tout le monde est convaincu qu'on finira par être forcé de l'enfermer.

Et pourtant vous nous montrez que par certains côtés ce fut un grand roi, celui peut-être qui a le plus travaillé à faire de la Prusse ce qu'elle est. Ses basses économies l'ont rendu riche, et sa fortune lui a permis de réunir une des plus fortes armées et des mieux instruites qu'il y eut alors en Europe.

De cette armée, il n'a rien su faire. Elle est si belle, si bien équipée, si magnifiquement vêtue, qu'il craint que sur un champ de bataille elle ne se gâte, et il n'ose pas l'y exposer. Mais elle existe, elle est toute prête, et son fils saura en user. Ce qui est remarquable, c'est qu'il a servi son pays autant peut-être par ses défauts que par ses qualités. Il n'aime pas l'esprit; la philosophie lui est suspecte; il déteste l'éloquence; il fait profession de mépriser ce qui brille et de ne tenir qu'à ce qui rapporte; et ce goût, il veut que tout le monde le partage autour de lui. Il regarde comme son premier devoir de faire à ses sujets un esprit solide et pratique; et le merveilleux, c'est qu'il y a réussi. On peut même dire que l'exemple a été contagieux et qu'il s'est répandu aux pays voisins. C'est la Prusse, vous le faites très bien voir, qui a enseigné à la rêveuse Allemagne à descendre de son nuage, qui lui a donné le goût des réalités, le sens de la vie, le respect de la force ; en sorte que nous avons vu des peuples qu'on nous représentait comme uniquement épris d'idéal et curieux de chimères pousser tout d'un coup le souci des intérêts matériels jusqu'à la fanfaronade.

Ce qui rend vos études historiques si vivantes c'est que, tout en vous occupant des choses d'autrefois, vous songez toujours à celles d'aujourd'hui. Il y a des historiens qui se l'interdisent sévèrement; pour être plus sûrs de discerner la vérité, pour échapper à toutes les préoccupations du moment qui peuvent les égarer, pour appartenir tout entiers et sans distractions à l'époque qu'ils souhaitent connaître, ils s'isolent en eux-mêmes et ne veulent rien voir ni rien entendre de ce qui les entoure. Ils ressemblent à ces moines qui, pendant des siècles, ont vécu sur les hauteurs du Mont-Cassin. Tous les tumultes du Moyen-Age grondaient au pied de la savante montagne, sur cette route de Rome à Naples qui était une des plus fréquentées du monde. Eux, absorbés dans leurs travaux, ne se penchaient même pas pour regarder d'en haut les foules bruyantes qui passaient. De ces Bénédictins de la science nous en avons encore, quoique la race en soit devenue plus rare. Il y en a un que vous avez connu, que vous avez aimé, qui, sans avoir besoin de s'enfermer dans un cloître, s'était fait une solitude au milieu du monde, qui traversa nos agitations sans s'y mêler, concentrant dans l'étude du passé toutes les forces de son esprit, toutes les ardeurs de son âme. Cet infatigable travailleur, vous l'avez nommé avant moi : c'était Fustel de Coulanges.

Vous, Monsieur, vous êtes d'une autre famille. Il ne vous plaît pas de vous séparer de vos contemporains; vous avez l'oreille grande ouverte aux bruits du dehors, et vous cherchez surtout dans le passé des leçons pour le présent. Je suis étonné qu'avec cette disposition d'esprit vous n'ayez pas été tenté de prendre part plus directement aux affaires de votre pays. On vous a offert, à plusieurs reprises, de hautes situations : vous les avez toujours refusées. Peut-être ne vous convenait-il pas de mettre la main aux besognes journalières et de vous asservir à un parti; mais, toutes les fois qu'une question passionne l'opinion, vous aimez à dire ce que vous en pensez. Vous êtes un politique, si vous n'êtes pas un politicien — le mot est nouveau, il ne figure pas dans notre Dictionnaire, mais la chose est devenue si commune, que vous serez bien obligé de l'y mettre, si vous avez la chance de vivre jusqu'à la lettre P. — On prétend que, dans votre jeunesse, vous avez hésité entre Saint-Cyr et l'Ecole normale : il me semble que cela se voit dans vos ouvrages. Les polémiques sont assez de votre goût; vous descendez volontiers dans la mêlée quand il se livre quelque bataille, et votre phrase, courte, nette, alerte, paraît faite pour le combat.

Vous ètes donc un homme d'action autant qu'un homme d'étude. Les livres que vous avez publiés ne représentent qu'une moitié de votre vie, et si l'on s'en tenait à votre œuvre littéraire, on aurait de vous un portrait fort incomplet : une bonne part de votre activité s'est dépensée ailleurs. Vous étiez encore professeur en province, quand un ministre, qui se connaissait en homme, vous appela près de lui pour vous attacher à son cabinet. Ce ministre avait entrepris d'introduire des réformes importantes dans notre enseignement public. Nous qui voyons à quel point elles étaient nécessaires, nous avons grand'peine à comprendre qu'on les ait si mal accueillies. Elles soulevèrent de très vives oppositions, et tous les partis, qui étaient alors plus divisés que jamais, semblèrent se mettre d'accord pour les repousser. — Nous sommes, en vérité, un peuple moins léger et moins changeant qu'on ne le dit. S'il y a chez nous des gens qui ne peuvent pas tenir en place, il y en a encore plus que le moindre mouvement épouvante et qui sont invinciblement rebelles à toutes les innovations. Cette répugnance à faire de sages concessions, en temps opportun, a été cause que les changements les plus simples, les progrès les plus naturels n'ont pu

être obtenus que par la violence, à peu près comme dans certains climats il est impossible d'avoir de la pluie sans orage. Mais les résistances les plus bruyantes, les attaques les plus passionnées, n'étaient pas pour arrêter un homme résolu, qui pensait que l'inertie n'est pas la sagesse et que le respect timide du passé ne fait pas toujours la sécurité de l'avenir. Il persista, malgré tout, dans son entreprise, et le temps lui a donné raison. Il a eu la chance rare de vivre assez pour assister au triomphe de ses idées, pour voir ses projets exécutés, l'instruction nationale vivre de l'impulsion qu'elle a reçue de lui, et les méfiances, les injustices d'autrefois remplacées par l'unanimité de la reconnaissance et du respect. — Il serait assis près de vous, monsieur, si son âge et sa santé le lui avaient permis, il aurait été heureux de s'associer au succès d'un de ses collaborateurs les plus chers.

Dans l'œuvre multiple de M. Duruy, qui s'étendait à toutes nos écoles, c'est surtout aux réformes de l'enseignement supérieur que vous vous êtes attaché, et, dans ces réformes mêmes, vous semblez avoir voulu vous faire un domaine particulier (1). Vous étiez de ceux qui pensaient que, pour ranimer nos facultés des lettres et des sciences, il fallait leur donner un auditoire fixe et régulier, au lieu de ce public de passage auquel elles semblaient condamnées; vous avez applaudi aux mesures qui remplacèrent chez elles l'auditeur par l'étudiant, et vous avez bien fait.

Quand s'est émue la querelle entre ceux qui demandaient que les cours fussent, comme par le passé, ouverts à tous venant et ceux qui voulaient qu'on n'y reçût que des élèves inscrits, c'est du côté de ces derniers que vous vous êtes résolûment rangé ; je le comprends : les raisons qu'ils donnent pour soutenir leur opinion paraissent très sensées. Et pourtant je suis sûr que la plupart d'entre eux, s'ils avaient vécu il y a trois siècles, au lieu d'être nos contemporains, auraient été d'un autre avis.

A ce moment, François Ier venait de fonder le Collège de France, et l'un des desseins qu'il avait en l'instituant, c'était précisément de tirer les études de l'ombre et de les mettre au grand jour. Ce fut alors une grande victoire de forcer les portes de ces asiles de la routine, qui ne s'ouvraient qu'aux initiés, et d'y admettre tous ceux qui voulaient s'instruire. Plus de collèges

(1) *Question d'enseignement national*, par E. Lavisse, 1885.

fermés, plus de conditions d'âge, plus d'immatriculation, plus de frais d'études et de diplômes, plus d'examens ni de grades ; la science distribuée librement, accessible à tout le monde, coulant à pleins bords, comme une source publique où tous peuvent boire, voilà le programme des gens de la Renaissance ! Je vous connais assez, monsieur, pour être convaincu que ce programme aurait été le vôtre. Vous n'êtes pas de ceux qui s'enfermèrent, avec Noël Béda, dans ce que l'on appelait alors l'antre de la Sorbonne ; et je vous vois d'ici parmi les deux mille auditeurs, gens de toute condition et de tout âge, riches et pauvres, élèves et maîtres, qui, dans ce vieux collége de Cambrai, ébranlé par leurs applaudissements, se pressaient autour de Ramus.

Qu'importe, après tout, que les cours soient fermés ou publics, pourvu qu'ils soient sérieux ; et ils peuvent toujours l'être, à la condition que le professeur ne soit pas réduit à cet auditoire de curieux et de désœuvrés qu'il faut conduire par des chemins fleuris et que la science risque à chaque instant de mettre en fuite. Les réformes auxquelles vous avez collaboré ont eu cet avantage de ramener autour de nos chaires une jeunesse studieuse. C'est grâce à elles que nos Facultés des arts, pour les appeler comme autrefois, ont reconquis leur public d'étudiants.

Il s'en faut de beaucoup que les étudiants de l'ancienne Université de Paris aient laissé une réputation irréprochable. Personne n'ignore qu'ils étaient désordonnés, bruyants, querelleurs, qu'ils abusaient de la puissance que donne l'association et des privilèges qu'ils tenaient de la faiblesse des rois pour troubler la paix publique ; aussi leur importance a-t-elle diminué à mesure que le gouvernement devenait plus fort. Ils ne font presque plus parler d'eux depuis Henri IV ; avec la Révolution, ils achèvent de disparaître. Elle n'aimait pas, comme on sait, les corporations ; c'était son principe de briser les forces unies, de laisser l'individu seul et ne comptant que sur lui-même, en face de l'Etat. Aujourd'hui le vent a tourné : les corporations se reforment, mieux disciplinées, plus impérieuses, plus oppressives qu'autrefois, et qui, au lieu d'imposer leur joug par des procès interminables, ont recours à la force. N'est-il pas singulier qu'au moment même où nous célébrons avec tant de solennité les anniversaires de la Révolution française, nous ayons si peu de scrupule à en détruire les institutions ! Du reste, il faut reconnaître que toutes les associations qui se sont constituées ou reconstituées dans ces derniers temps, il n'y en a pas de plus

légitime et qui ait plus de raisons d'être que celle des Etudiants de Paris : elle peut rendre de si grands services qu'on a peine à comprendre qu'elle ait tant tardé à renaître. Aussi tous ceux qui aiment la jeunesse et qui ont à cœur la prospérité des études se sont-ils fait un devoir de l'encourager, mais personne plus que vous. Dès le premier jour, vous en êtes devenu le patron. Vous lui avez libéralement distribué vos exhortations et vos conseils, et ces jeunes gens se sont fait une telle habitude de vous voir qu'il manque quelque chose à leurs fêtes quand vous n'y assistez pas. Ils sont avides de vous entendre ; dès que paraissez, ils vous demandent de leur dire quelques mots, et vous savez toujours trouver des paroles qui leur vont au cœur. Le recueil des allocutions que vous leur avez adressées est certainement une des parties les plus originales de votre œuvre littéraire (1).

Il est aisé de comprendre comment vous avez été amené à leur témoigner un si vif intérêt. Vous qui connaissez si bien l'Allemagne, vous savez que les Universités y ont toujours été des foyers de patriotisme. Tandis qu'autour d'elles, dans ces petites cours fastueuses et misérables, livrées à de sottes ambitions et à des rivalités mesquines, chacun ne songeait qu'à soi, là seulement on avait souci de la patrie allemande ; on la voulait forte et unie, on faisait pour elle des utopies et des rêves, dont les politiques se moquaient et qui sont devenus des réalités. Après la catastrophe d'Iéna, quand la Prusse était sur le point de périr, le roi, réfugié à Memel, sans alliés, sans soldats, déclara solennellement « qu'il fallait suppléer par les forces intellectuelles aux forces physiques qu'on avait perdues », et il fonda une Université dans sa capitale. Vous nous avez raconté, monsieur, le rôle qu'elle a joué dans le relèvement de la Prusse. C'est là que s'est refait peu à peu l'esprit public, là qu'on se préparait sans bruit pour les revanches prochaines.

Quand le moment fut venu, cette jeunesse, enflammée par les prédications de ses maîtres, était prête à tous les sacrifices : en un jour les salles de cours se vidèrent, tandis que se remplissaient les armées, et l'Université de Berlin est fière de rappeler que quarante-trois de ses membres sont restés sur les champs de bataille de 1813. Il vous a paru qu'il y avait quelque profit à tirer de cet exemple et que nos Universités peuvent nous ren-

(1) *Etudes et Etudiants*, par E. Lavisse, 1890.

dre les mêmes services. Vous avez pensez que nos jeunes gens était dignes d'entendre le langage que Fichte et Schleiermacher tenaient en 1812 aux étudiants de Berlin. Aussi leur parlez-vous toujours de la France ; vous leur rappelez les raisons qu'ils ont de l'aimer ; vous leur montrez qu'en un temps où les vérités s'obscurcissent, où les croyances chancellent, il nous reste encore une force, un ressort, un principe de nobles dévouements et c'est la patrie. « Pour moi, leur dites-vous, dans un noble langage, je sais bien que si je retirais de moi-même certains sentiments et certaines idées, l'amour du sol uatal, le long souvenir des ancêtres, la joie de retrouver mon âme dans leurs pensées et dans leurs actions, dans leur histoire et dans leur légende ; si je ne me sentais partie d'un tout dont l'origine est perdue dans la brume et dont l'avenir est indéfini ; si je ne tressaillais pas au chant d'un hymne national ; si je n'avais pas pour le drapeau le culte d'un païen pour une idole qui veut de de l'encens et, à de certains jours, des hécatombes ; si l'oubli se faisait en moi de nos douleurs nationales, vraiment je ne saurais plus ce que je suis ni ce que je fais en ce monde. Je perdrais la principale raison de vivre. » Je me souviens encore des applaudissement frénétiques qui accueillirent ces belles paroles. On vous dira peut-être qu'elles sont des lieux communs qu'il ne vaut pas la peine de redire. Ne le croyez pas : jamais il ne fut plus nécessaire de les répéter. N'entendons-nous pas de temps en temps sortir des bas-fonds de la foule ce cri sinistre et impie : A bas la patrie !

Qu'adviendra-t-il de cette jeunesse dont vous vous occupez avec tant d'ardeur et tant d'espérance? dans quelle voie s'apprête-t-elle à marcher ? auquel de ces vents d'orage qui soufflent de tous les points de l'horizon, va-t-elle livrer sa voile ? C'est la question que se posent avec une anxiété bien naturelle les gens de mon âge, dont la vie s'achève et qui, pour parler comme Lucrèce, s'apprêtent à passer la torche à leurs successeurs. Vous, monsieur, vous êtes plein de confiance en elle, et votre confiance nous rassure. Pourtant elle est la jeunesse, c'est-à-dire quelque chose de léger et de fragile. Il sera bien difficile à ces jeunes gens de se soustraire tout à fait aux défauts de leur âge et de leur pays. Tâchez de les en préserver ; apprenez-leur à se tenir loin des dédains systématiques comme des enthousiasmes irréfléchis. Tenez-les en garde contre les caresses des politiques qui voudraient bien les engager dans un parti : ils

leur promettent de les servir; en réalité ils ne veulent que se servir d'eux.

Surtout ne permettez pas qu'on les flatte : ils ne seront que trop disposés à croire que les nations les envient et que le monde tourne autour d'eux. Que de fautes n'avons-nous pas commises par cette fatale complaisance pour nous-mêmes ! d'autant plus qu'après nous être admirés sans raison, nous sommes tentés de nous rabaisser sans mesure. Vous nous dites que vous assistez volontiers à leurs fêtes, et vous aimez qu'elles soient animées et bruyantes ; vous n'avez pas tort : la gaieté est saine et la joie fortifie. Mais il ne faut pas non plus leur dissimuler les épreuves qui peuvent les attendre.

Au v[e] siècle de notre ère, il y avait dans la ville d'Autun des écoles florissantes où les riches Gaulois envoyaient leurs enfants. On y lisait avec passion Cicéron et Virgile ; on y faisait de belles harangues qui charmaient les délicats ; on s'y livrait à tous les raffinements de l'esprit, à toutes les élégances de la vie ; et pendant qu'élèves et maîtres s'enivraient de paroles trompeuses, qu'aux jours de fête les associations parcouraient joyeusement la ville avec leurs musiques et leurs drapeaux, on ne s'apercevait pas que, dans la campagne, les paysans révoltés se rassemblaient pour se jeter sur les maisons des riches, que les Goths passaient le Rhin sur la frontière, et que la barbarie s'apprêtait à couvrir le monde. Nous avons, nous aussi, nos ennemis du dehors et nos barbares du dedans. Je compte bien que notre société résistera mieux que le vieil Empire romain à ce double assaut ; mais il est bon de lui préparer des défenseurs énergiques résolus et capables de soutenir toutes les fortunes. C'est à vous, monsieur, et à ceux dont la jeunesse écoute volontiers les conseils, qu'il appartient de la former d'avance pour ce redoutable avenir. Quant à nous, dont la tâche est près d'être finie, nous applaudirons à vos efforts, et quand le moment sera venu, nous serons heureux de céder la place à la génération qui arrive, lui souhaitant, comme l'Hector du vieil Homère, de valoir mieux que nous, et surtout d'être plus heureuse.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Les pèlerinages jubilaires ont repris depuis Pâques avec une animation que l'on a vue se manifester aux belles audiences pontificales de ces jours-ci, aux députations nombreuses admises à assister à la messe que le Saint-Père a célébrée plusieurs fois et dimanche dernier, dimanche *in Albis*, dans la vaste salle du Consistoire. Au Vatican, à Saint-Pierre, dans les autres basiliques et sanctuaires de la Ville-Éternelle, ce concours offre les plus beaux spectacles de foi et de piété. On y rencontrait tour à tour ces jours derniers, et souvent ensemble, les groupes de pèlerins les plus variés : les jeunes gens français, venus sous la conduite du P. Rolland pour représenter les collèges de Saint-François de Sales; les jeunes gens du collège d'Arcueil, avec le R. P. Didon; les élèves de l'Institut catholique de Paris, avec leur éminent recteur, Mgr d'Hulst, à qui le Saint-Père a fait un accueil si particulièrement bienveillant et affectueux; ou bien encore ces pèlerins hongrois, les uns en tenue de magnats, les autres en costume de paysans, tous animés de la noble ardeur qu'ils ont emportée de l'audience pontificale.

Voici le tour des pèlerins autrichiens, qui commencent d'arriver et qui seront cinq cents, ayant à leur tête l'archevêque de Vienne, S. Em. le cardinal Gruscha. On annonce aussi l'arrivée des pèlerins polonais de la Galicie, que l'Eme cardinal Dunajewski présentera au Saint-Père. On annonce les pèlerins de Bergame, et bientôt le pèlerinage de Terre-Sainte, qui a été précédé à Rome par le R. P. Picard, supérieur des Augustins, ainsi que le pèlerinage des Œuvres catholiques de France, venant compléter la députation que ces mêmes Œuvres envoyèrent à Rome au moment de la grande fête du jubilé. La semaine verra également arriver le grand pèlerinage des Tertiaires, ne comprenant pas moins de 4.000 personnes, et avant la fin d'avril viendront les 700 pèlerins suisses. Les Tertiaires assisteront, le dimanche 16 courant, à la béatification solennelle du vénérable Baldinucci, de la Compagnie de Jésus; de même que les pèlerins suisses se trouveront, le 30 avril, à la béatification des cinq martyrs Jésuites des Indes-Orientales. C'est précisément l'archevêque de Goa et patriarche des Indes, Mgr Sébastien Valente,

déjà arrivé à Rome, qui célébrera la messe solennelle de cette béatification.

—

En attendant, la présence de Mgr Valente va faciliter les négociations entamées entre le Saint-Siège et le Portugal pour régler, sous forme de concordat, les intérêts des missions portugaises aux Indes et en Afrique.

—

Tout ce grand et beau spectacle que présente la cité pontificale depuis le jubilé n'est pas fait sans doute pour plaire aux maîtres actuels de Rome. Aussi voit-on les plus absurdes insinuations propagées par la presse sectaire pour mettre à l'épreuve la patience des catholiques. Il semble même, à la suite des récentes explosions de bombes et à l'approche de la venue à Rome des souverains d'Allemagne, que la police italienne perde la tête. Ne voilà-t-il pas que l'autre jour le questeur de Rome, M. le commandeur Felzani, mandait près de lui les chefs des Sociétés catholiques populaires pour les prévenir, sans rime ni raison, que « si quelque incident fâcheux venait à se produire, ils ne devraient pas s'étonner des mesures de rigueur qui seraient adoptées contre eux et leurs associations ».

—

Le *Moniteur de Rome* publie le texte latin d'un Bref pontifical, en date du 17 mars 1893, sanctionnant les principales décisions que le chapitre général des Trappistes, réuni en octobre dernier au séminaire français de Santa-Chiara, adopta pour la fusion des trois observances en un seul ordre et sous la direction d'un seul Abbé général.

En attendant que les constitutions de l'ordre unifié soient examinées par la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers, le Bref pontifical sanctionne, cemme nous venons de le dire, les principales dispositions qui furent adoptées d'un commun accord. Par ce Bref, le Souverain Pontife édicte et prescrit :

I. Que les trois Observances des Trappistes, de Westmall, de Sept-Fonds et de Meilleraye ne forment désormais qu'un seul ordre, sous la direction d'un seul supérieur.

II. Que cet ordre aura une existence autonome, sous l'unique dépendance du Saint-Siège, sauf les droits de l'Institut et des Ordinaires des lieux, d'après les Constitutions apostoliques.

III. Qu'il prendra le nom d'ordre des Cisterciens réformés de la Bienheureuse Vierge Marie de la Trappe, et que son supérieur général sera appelé : Abbé général des Cisterciens réformés de la Bienheureuse Marie de la Trappe.

IV. Que le siège de l'Abbé général, de son définiteur et du procureur général sera à Rome. L'abbaye qui sera assignée ensuite à l'Abbé général deviendra la première en honneur et en dignité.

V. Que les élections faites dans le chapitre général sont validées et confirmées par l'Autorité apostolique, c'est-à-dire que l'Abbé général est le P. Sébastien Wyart, abbé du monastère de Sept-Fonds, au diocèse de Moulins, en France ; que les définiteurs sont : l'abbé Malachie, du monastère de la Bienheureuse Marie d'Achel, au diocèse de Liège, en Belgique ; l'abbé Jean, prieur du monastère des Trois-Fontaines, dans la banlieue de Rome ; l'abbé Bernard, du monastère de Thimadeuc, au diocèse de Vannes, en France : Augustin, vice-prieur du monastère de Chambaran, au diocèse de Grenoble en France ; Hubert, vice-prieur du monastère du Mont-des-Olives, au diocèse de Strasbourg ; Augustin, du monastère du Mont-Saint-Bernard, au diocèse de Nottingham, en Angleterre ; enfin que le procureur général est ce même abbé Augustin, sixième définiteur.

VI. Que, jusqu'au prochain chapitre général l'Abbé général retiendra le titre de l'abbaye des Sept-Fonds dont il confiera en attendant la direction au prieur qu'il nommera et qui dépendra de lui.

VII. Que quelques moines de toutes les maisons de l'ordre, qui seront proposés en séance capitulaire par les Abbés respectifs parmi les plus éminents en piété et en savoir et choisis par l'Abbé général avec ses définiteurs, viendront faire à Rome un cours de hautes études.

VIII. Que, à titre d'expérience et jusqu'à ce que les Constitutions soient approuvées, chaque Abbé ou supérieur adoptera l'un des deux horaires qui ont été soumis au Saint-Siège.

IX. L'huile et le beurre sont permis pour l'assaisonnement de la nourriture.

X. Sont abrogées, dans tout ce qu'elles ont de contraire aux présentes, les Lettres apostoliques de 1834, 1836, 1839, 1867 et 1884 concernant les Trappistes.

XI. Rien n'est innové quant aux monastères de Trappistines.

France

Paris. — Il vient de se produire un conflit entre le Consistoire de l'Eglise réformée de Paris et le conseil presbytéral de la paroisse protestante de l'Oratoire : ce dernier présente, en effet, avec persistance comme pasteur un candidat que non moins obstinément le Consistoire se refuse à nommer.

Ce conflit « parait caractériser assez bien l'état actuel du protestantisme français » ; ce sont les expressions mêmes dont se sert M. le pasteur Charles Recolin dans une lettre adressée au *Journal des Débats*, et c'est ce qui nous engage à reproduire la lettre de M. Recolin.

Après avoir exposé les incidents de la question que nous venons de résumer, M. le pasteur Charles Recolin continue en ces termes :

Ici j'arrive à l'origine religieuse du conflit. Il y a, vous le savez, ou il y avait plutôt, deux grands partis dans l'Eglise protestante, ceux que nous retrouvons partout, en politique, en art, en littérature, celui de la liberté et celui de l'autorité. Le premier marche en avant, curieux des choses du jour, pénétré de l'esprit moderne, prompt à subir les influences du milieu et de la philosophie ambiante, mais état-major sans armée, initiateur plutôt que guide, il est trop mobile pour entraîner la foule toujours lente à se mouvoir et réfractaire, par indolence, à tout ce qui la dérange dans ses habitudes d'esprit et d'éducation. Le second représente théoriquement la conservation du passé, des doctrines traditionnelles, de la théologie de quelques docteurs vénérés, mais poussé par ce respect de ce qui fut à redouter ce qui est, hostile à toute évolution même dans la forme et dans les mots, il se met en travers du mouvement des idées contemporaines, le dédaigne ou l'ignore au lieu de s'en servir pour le diriger et si, par sa fidélité à l'enseignement classique des vérités religieuses, il ne heurte pas la majorité des esprits, il est malhabile à l'éclairer et la garde plus qu'il ne la conduit. Tels sont les caractères extérieurs et visibles des deux partis orthodoxe et libéral qui divisent l'Eglise protestante.

Je dis : extérieurs et visibles, car il faut, pour être juste, ajouter que, semblable au stoïcisme antique, l'orthodoxie a, sinon deux morales, du moins deux méthodes, celle qu'elle professe et applique aux autres, et celle qu'elle pratique sans s'en douter. Il y a vingt ans, la différence qui distinguait ces fractions du protestantisme était absolument tranchée. Etait libéral quiconque, s'inspirant de Strauss ou de Renan, plutôt que de l'Evangile, niait la divinité métaphysique du Christ où l'infaillibilité littérale de l'Ecriture sainte ; était orthodoxe quiconque retenait ces deux doctrines. Mais l'orthodoxie a bien été obligée de tenir compte des travaux de la critique et de reconnaître qu'il n'était plus possible d'avoir pour la lettre de la Bible ce respect fétichiste qu'elle avait autrefois. Les travaux de ses propres théologiens l'ont forcée de se rapprocher du libéralisme et d'adopter, à son exemple, un système plus large dans l'interprétation des textes. Ce changement de son opinion exégétique a quelque peu modifié et altéré les dogmes qui faisaient sa force et sa raison.

D'autre part, les libéraux qui, à leur tour, évoluaient parallèlement aux idées générales, après avoir été rationalistes au temps où régnait le positivisme philosophique, sont devenus mystiques et se rapprochent maintenant, à les toucher, des orthodoxes actuels. La divinité du Christ qu'ils niaient, ils l'affirment ; le miracle ne les effraye plus, depuis qu'ils peuvent l'expliquer avec la science, devenue mystique elle aussi, de notre époque, et l'on ne voit plus ce qui empêcherait les deux anciens partis renouvelés de s'avouer à eux-mêmes et l'un à l'autre qu'ils n'ont plus aucun motif sérieux de rester séparés.

Ce qu'ils n'osent déclarer, d'autres commencent à le dire pour eux ; un troisième parti s'est formé, composé de jeunes gens qui, n'ayant pas participé, ni assisté aux luttes d'autrefois, est plus capable de les juger sainement et d'en éviter le retour. Ce parti a l'ambition ou la témérité de faire la synthèse des deux termes de l'antinomie, d'unir la liberté et l'autorité dans la charité. Il estime que la solidarité ecclésiastique, sans laquelle il n'a pas d'action ni de progrès, doit se faire précisément par le concours de tendances qui, pour être différentes, ne sont pas incompatibles, que leur diversité même fortifiera en ajoutant à l'une ce qui appartient à l'autre, comme il arrive dans la division du travail économique. Il voudrait concilier le capital des vérités chrétiennes et le travail de la raison humaine. Il ne croit pas que le fond du christianisme puisse se transformer et il laisse à l'orthodoxie le soin et l'honneur de le maintenir, mais il est convaincu que sa forme se modifie nécessairement et utilement, et il réserve au libéralisme la tâche de l'adapter aux besoins et à l'intelligence de notre temps.

Il faut, soutient-il, pour en faire de la monnaie courante, fondre l'or vierge de l'Evangile, le frapper au millésime de l'époque, quitte à le remettre au creuset et à le frapper de nouveau quand l'effigie s'efface par l'usage. C'est bien ce qui s'est toujours passé d'ailleurs. Quand le grain évangélique fut jeté dans le terrain hellénique, ce fut le platonisme de Philon d'Alexandrie qui lui fournit les matériaux nécessaires à sa croissance et à son acclimatation. Ce que Platon fut pour les Pères de l'Eglise du quatrième siècle, Aristote le fut pour les docteurs du moyen âge. Ces adaptations différentes n'ont jamais compromis la vérité chrétienne; les erreurs elles-mêmes qu'elles entraînaient, au lieu de nuire à l'Evangile, en ont assuré le succès. Cet Evangile est assez souple, assez plastique pour prendre la forme de tous les vases, la couleur de tous les verres, le goût de tous les récipients où on l'enferme afin de l'empêcher de se perdre en se répandant, mais en tous ces contenants, amphore grecque aux lignes délicates, albâtre fragile et pâle de la piété contemplative, outre vulgaire et flasque des superstitions populaires, orthodoxie ou libéralisme, c'est toujours le même Evangile, et s'il est assez souple, il est aussi assez consistant pour rester identique dans sa composi-

tion intime en se transvasant, et répondre à tous les besoins sans jamais s'épuiser.

Cette opinion est celle du parti centre-gauche ou parti de conciliation, que représente en ce moment le conseil presbytéral de l'Oratoire, en instance auprès du Consistoire pour lui faire agréer un jeune pasteur qui a su réunir, par une significative unanimité, les suffrages des deux tendances qui se rencontrent dans le conseil dont il est le candidat.

Nous saurons bientôt qui l'emportera de la liberté qui veut vivre sous la garde de l'autorité, ou de l'autorité qui veut régner seule; de la charité qui unit ou d'une fidélité mal entendue qui divise sans raison comme sans profit.

Charles Recolin.

LES CHAMBRES

La déclaration ministérielle du nouveau cabinet a été lue le 6 avril à la Chambre des députés par M. Charles Dupuy, président du conseil, ministre de l'intérieur, et au Sénat par M. Guérin, garde des sceaux. Voici le texte de cette déclaration :

Messieurs,

Le gouvernement qui se présente devant vous ne se méprend sur aucune des difficultés de la situation.

Mais il est rassuré en constatant le calme profond du pays et sa confiance persévérante dans la République.

Nous voyons dans ces dispositions la preuve que les douloureux incidents de ces derniers mois, en dépit de certains efforts pour les exploiter dans un but politique, n'ont atteint ni la République dans sa croissante vigoureuse, ni la patrie dans sa renommée traditionnelle de probite et d'honneur.

Une leçon, toutefois, se dégage de ces épreuves, c'est que l'aisance et la fortune ne s'acquièrent que par le travail et ne se conservent que par la correction des mœurs et l'activité de la vie.

Cette leçon est comprise de la conscience nationale, aussi pouvons-nous, avec confiance, envisager l'avenir de la République ; chaque jour le suffrage universel, consulté sur les points les plus divers, sanctionne les conquêtes qu'elle a déjà faites et en appelle de nouvelles qui mettent progressivement d'accord les aspirations démocratiques et les institutions républicaines.

Le jour est proche où la pénétration réciproque, où l'identification de la France et de la République rendront cette concordance plus aisée à établir.

Nous n'oublierons pas que le moyen le plus sûr de hâter ce résultat, qui multipliera les forces de la patrie, c'est d'administrer à tous les degrés de la hiérarchie, avec exactitude, avec bienveillance, avec équité, pour le bien commun des citoyens.

Quant à vous, messieurs, nous vous convions à donner au pays l'impression d'une marche normale de la vie parlementaire en vous attachant et en vous tenant résolument à un ordre du jour qui couronne dignement la législature.

Votre attention se portera naturellement sur ces lois économiques et sociales qui touchent aux intérêts les plus manifestes de la démocratie et dont certains projets, en ce moment inscrits à l'ordre du jour de la Chambre, tels que le projet sur les Sociétés coopératives de production et le projet sur le Crédit agricole et populaire, offrent d'utiles exemples.

Mais votre œuvre immédiate est le vote du budget de 1893 qui résultera de l'entente inévitable des deux Chambres. Nous travaillerons à cette entente de tout notre pouvoir, et elle se produira assez tôt, nous en avons l'assurance, pour rendre inutile la demande d'un nouveau douzième provisoire et pour permettre au gouvernement de déposer à temps le projet du budget pour 1894.

Toutes les législatures précédentes ont voté les quatre budgets dont la Constitution leur attribue l'examen.

Vous aurez à cœur de ne pas faire moins que vos devanciers et d'épuiser votre droit.

Le gouvernement ne négligera rien pour vous en faciliter l'exercice.

Tels sont, messieurs, les sentiments et les intentions avec lesquels nous prenons possession du pouvoir.

Nous vous demandons votre concours ; nous avons la certitude que vous l'accorderez à des hommes de bonne volonté qui ont donné, sans arrière-pensée et sans réserve, tout leur dévouement et leur cœur à la République et à la France ?

Au Sénat, M. Guérin a lu la déclaration ministérielle au milieu d'un silence glacial, pendant que M. Constans le regarde narquois, et que M. Buffet écoute impassible la prose universitaire du président du conseil. Pas un signe, pas un mot d'approbation. M. Guérin descend de la tribune. Un sénateur essaie d'applaudir, Le premier mouvement était le mauvais, personne ne s'y associe. La leçon est complète autant que significative.

A la Chambre, l'accueil quoique meilleur n'a pas été bien chaud. Mais on était pressé de partir en vacances, et après avoir baclé le budget provisoirement, on s'ajourne, dans l'une et l'autre Chambre, au 25 avril !

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La déclaration ministérielle. — M. Guérin. — La grâce de M. Turpin. — Famine en Algérie. — Etranger.

13 avril 1893.

La déclaration ministérielle qu'on a lue plus haut a fourni ample matière à des commentaires nombreux et divers. Généralement, on est tombé d'accord sur le ton de ce document. On lui a reconnu communément la valeur d'une amplification d'un bon répétiteur de philosophie. Quelques-uns cependant ont voulu voir de la bonne humeur et même une certaine habileté dans l'œuvre de M. Dupuy, en dépit de certaines expressions poncives et de la note banale qui y domine. M. Dupuy, disaient-ils, avait à présenter aux Chambres un ministère qui, en tout autre temps aurait été pris pour un ministère de mystification, tellement sont inconnus ou incapables la plupart des membres du Parlement qui y tiennent les portefeuilles. La présentation, dans de telles conditions, n'était pas chose aisée. Le président du conseil s'est tiré avec assez de bonheur de l'épreuve. Il a su se faire petit et parler en vue du suffrage universel. La majorité a dû lui savoir gré de ses efforts. Aussi bien a-t-elle trouvé un peu de tout dans la déclaration ministérielle. N'y a-t-elle pas trouvé, par exemple, l'assurance précieuse qu'elle touchera ses 700 francs par mois jusqu'au bout de son mandat.

—

On ne savait pas tout d'abord ce qu'était le nouveau ministre Guérin. Mais le voici reconnu.

On a retrouvé de lui l'engagement suivant, qu'il a pris et publié de concert avec son collègue M. Gent, en posant sa candidature aux élections élections sénatoriales, au mois de janvier 1891 :

Nous soussignés, candidats au Sénat..., prenons l'engagement d'honneur, en face du congrès républicain, de soutenir à ce Sénat, à chaque session, jusqu'au succès complet, cette déclaration qu'une loi doit être votée qui interdise l'enseignement à toutes congrégations non autorisées et à tous les membres de ces congrégations, et enfin que le certificat d'études universitaires, si malheureusement supprimé par la Chambre de malheur de 1850, soit, comme auparavant, obli-

gatoire pour tout candidat aux grades universitaire dans toutes les Facultés de l'Etat...

Prenons l'engagement d'honneur de soutenir au Sénat, si nous sommes élus, à chaque session, jusqu'au succès complet, que le droit de suffrage doit être enlevé aux membres de toutes les congrégations ou associations religieuses, jésuites, récollets, frères des écoles chrétiennes, prêtres et *autres* dont le royaume n'est pas de ce monde.

Cela donne tout de suite une couleur au nouveau cabinet. On disait qu'il n'avait pas de sens ; il en reçoit un très clair de ce document.

Le nom du successeur de M. Ribot ne veut rien dire ; mais le nom du successeur de M. Bourgeois veut dire « exclusion, persécution, proscription ».

Le couple Cocula-Pochon, naguère, avait un instant conquis la célébrité par des facéties du même goût.

Mais le président de la République ne pouvait pas offrir de portefeuille à ces émules de M. Chion-Ducollet, parce qu'ils ne font pas partie du Parlement.

Il a donc, dans son désir d'apaisement, désigné pour tenir les sceaux Maître Guérin, qui est le Pochon de Carpentras, le Cocula du Vaucluse.

—

Turpin, l'inventeur de la mélinite, condamné il y a deux ans bientôt dans les circonstances que l'on sait, vient d'être gracié par le président de la République, dans des circonstances qui produisent, non sans raison, un certain mouvement d'opinion publique. Depuis quelque temps, le bruit s'était répandu que cette mesure de faveur était imminente. On disait que le garde des sceaux s'était fait remettre le dossier de l'affaire pour en saisir la commission des grâces, et l'on racontait qu'il y avait, au fond de ce procès, des faits graves de nature à appeler l'attention des pouvoirs publics. Et, en effet, avant qu'une décision eût été prise, le *Figaro* publiait un récit duquel il résulterait que Turpin aurait été l'objet de propositions officielles ou quasi-officielles ; sa liberté lui aurait été offerte et même de grands avantages matériels lui auraient été promis sous condition de garder le silence sur certains secrets qu'il possède.

Quels secrets peut-il posséder ? Qu'y a-t-il eu réellement entre lui et ceux, plus ou moins autorisés, qui lui auraient fait ou transmis de telles propositions ? Comment aurait-il été à même

de connaître ou de pénétrer des détails de nature à compromettre certains personnages? Ceux qui ont entrepris de faire, à cet égard, des révélations au public, répond la *Liberté*, n'ont pas encore satisfait sur ce point sa curiosité. La satisferont-ils maintenant que celui auquel ils s'intéressaient est mis purement et simplement en liberté? Pousseront-ils jusqu'au bout les divulgations qu'ils ont annoncées avec tant d'éclat? Ce qui est certain, c'est que l'opinion a été mise très vivement en éveil et qu'elle attend que la lumière se fasse sur ces imputations encore obscures.

C'est dans ces circonstances qu'est rendu tout à coup et publié le décret qui gracie Turpin. Il est clair que l'opinion publique attachera une sérieuse importance à cette coïncidence qu'il est difficile, en effet, de considérer comme fortuite. Elle se dira que c'est l'initiative prise par la presse qui a déterminé aussitôt la décision du gouvernement. D'un acte, qui devrait être toujours longuement médité et préparé d'avance dans les délibérations de la chancellerie, elle fera une sorte de devoir imposé, auquel le gouvernement n'a pas pu se soustraire et qu'il a dû accomplir en quelque sorte d'urgence. Alors l'imagination se donnera libre carrière, et l'on soupçonnera toutes sortes de raisons plus ou moins avouables pour expliquer l'empressement que l'on a mis, dans les régions du pouvoir, à se rendre ainsi à une sorte de sommation.

Certes, il n'est jamais trop tôt pour obéir à un sentiment de justice ou de pitié; mais, dans cette affaire Turpin, qui a eu un si grand retentissement, le gouvernement doit être, depuis longtemps en possession de tous les faits qui peuvent l'éclairer, et l'on s'étonnera peut-être qu'il ne se soit décidé à gracier le condamné que lorsque des allégations plus ou moins fondées ont menacé d'un nouveau scandale. Cette attitude pose maintenant un irritant problème qu'il faudra nécessairement résoudre. Il est clair qu'en agissant comme il l'a fait, le ministre s'est mis dans l'obligation de faire connaître ce qu'il y a de vrai ou de faux dans les bruits qui circulent. Tout le monde doit désirer maintenant que la chose s'éclaircisse aussi complètement que possible. Si le nouveau garde des sceaux imite M. Ricard, qui, après avoir ordonné les poursuites contre les administrateurs du Panama, n'a plus su où donner de la tête lorsqu'il s'est aperçu qu'il avait découvert le pot aux roses, rien ne dit que nous n'assisterons pas à de nouveaux scandales. Il faut que la vérité se fasse jour. Tant pis pour ceux qu'elle gêne.

—

Une partie de l'Algérie est actuellement en proie à la famine. La famine sévit particulièrement dans les arrondissements de Milianah, d'Orléansville et de Médéah. Il y a, d'après les renseignements envoyés d'Algérie, une population d'environ 50,000 indigènes qui sont dépourvus de toutes ressources. Parmi ces 50.000 malheureux, il y en a qui, étant à proximité des centres de colonisation, reçoivent quelques secours qui leur permettent de ne pas mourir de faim. Les autres, éloignés des centres de colonisation, sont obligés de se nourrir de racines. Il a été constaté que cent cinquante indigènes sont morts de faim dans ces dernières semaines. C'est le chiffre accusé par les constatations officielles, Le chiffre réel des morts doit être bien supérieur. Le Parlement français a voté 200.000 francs pour distribuer des secours. Un comité des « Femmes d'Algérie », formé sous la présidence de la femme du gouverneur général, a réuni 60.000 fr. Mais qu'est-ce que cela quand il s'agit de donner à manger à toute une population qui meurent de faim.

Il est douloureux et je dirai humiliant pour nous, de voir la population d'un pays qui est depuis soixante ans sous notre domination, et qui depuis trente ans est pacifié, en proie aux horreurs de la famine. Quels sont dont les bienfaits que nous avons apportés aux indigènes de l'Algérie? Nous nous vantons de les initier à une « civilisation supérieure ». Les Arabes ont sans doute quelque peine à apprécier les beautés d'une civilisation qui, toute supérieure qu'elle puisse être, est impuissante à les préserver de la famine.

—

Le liquidateur de la Compagnie de Panama a été informé par une dépêche de M. Mange, son représentant à Bogota, que le contrat de prorogation a été signé le 6 avril. Un délai de vingt mois, expirant le 31 octobre 1894, est accordé pour la formation d'une nouvelle société. Cette société aura dix années, à partir de sa constitution, pour achever le canal. La liquidation doit payer, en trois termes, au gouvernement colombien une somme de 500,000 fr. qui viendra en déduction des 8 millions mis à la charge de la nouvelle société. La situation du matériel n'est en rien modifiée : il fera l'objet d'un inventaire contradictoire. Les autres stipulations des conventions précédentes avec le gouvernement colombien sont maintenues. C'est à la suite des lettres

adressées, dès le mois d'octobre 1892, par le liquidateur au président et aux membres du gouvernement de la République des Etats-Unis de Colombie, que le ministre des affaires étrangères de Bogota a présenté au congrès colombien un projet de loi par lequel il sollicitait pour le gouvernement l'autorisation de régler les conditions d'une nouvelle prorogation. Les négociations, commencées immédiatement à Bogota par le représentant de la liquidation résidant dans cette ville, ont été poursuivies sans interruption par M. Mange, envoyé spécialement par le liquidateur, dont il avait pris les instructions à Paris. D'après les ordres du ministre des affaires étrangères de France, M. Mancini, notre chargé d'affaire à Bogota a prêté à M. Mange le plus utile concours. Il faut espérer que le nouveau délai si heureusement obtenu par le liquidateur, permettra la constitution d'une société capable d'achever la grande entreprise si malheureusement interrompue.

—

Le cérémonial de la réception de l'empereur et de l'impératrice d'Allemagne au Vatican est définitivement arrêté. Le Pape ira recevoir les visiteurs au milieu de l'antichambre secrète et traversera avec eux le salon jaune où la réception aura lieu. Un trône sera dressé dans ce salon, mais le Pape ne s'y asseoira pas. Il est probable que le soir même l'empereur et l'impératrice visiteront les musées du Vatican illuminés en leur honneur. L'illumination consiste simplement en quelques torches qui précèdent les visiteurs et s'arrêtent devant les statues qu'on veut éclairer. Cette illumination ne constituera pas une manifestation du Vatican. Elle fut faite pour les grands-ducs Serge et Paul de Russie.

—

Nous avons parlé dela démission de MM. A. Roussel et A. Loth, deux des plus anciens et des plus distingués rédacteurs de l'*Univers*. Ces deux écrivains viennent de fonder un nouveau journal, la *Vérité*, qui, disent-ils dans une circulaire adressée à leurs amis pour leur demander de contribuer à cette création, « soutiendra, pour l'Eglise et pour la France chrétienne, le combat dont Louis Veuillot avait pris l'initiative ». C'est, on le voit, plus qu'une crise intérieure dans un journal ; c'est un acte d'hostilité contre sa politique. Le journal la *Vérité* aspire à

être l'organe et à tenir le drapeau de ceux qui n'acceptent que sous réserve les conseils du Saint-Père. Le symptôme est d'autant plus grave que, par suite de dissentiments analogues, le congrès catholique vient de suspendre ses réunions annuelles, et l'œuvre des Cercles a vu éclater en son sein de très sérieux ferments de discorde.

—

Le *Stamboul,* courrier de la côte occidentale d'Afrique, est arrivé à Marseille. Le *Stamboul* avait quitté Kotonou le 19 mars. Les nouvelles qu'il apporte disent que de petites escarmouches se produisent sur quelques points aux environs de certaines villes, entre nos troupes et des groupes restés fidèles à Behanzin. On croit qu'il sera nécessaire de faire un effort vigoureux, quand la saison des pluies sera venue, pour anéantir complètement la résistance de Behanzin. Le général Dodds s'embarquera à Kotonou le 18 avril, où il prendra passage sur le *Thibet*, qui arrivera à Marseille vers les premiers jours de mai. Il se trouve actuellement à Wydah, dans l'ancienne factorerie Régis, transformée en fort. En échange, il a donné à cette maison les locaux précédemment occupés par la maison allemande Walbert et Brohm expulsée du Dahomey pour avoir fourni aux Dahoméens des armes et d'autres munitions de guerre, avant et pendant les hostilités. La route de Wydah-Plage à Wydah-Ville est très défectueuse; on éprouve beaucoup de difficultés pour le transport du matériel. Sur un parcours de 100 kilomètres, il y a 30 kilomètres de marécages. On construit actuellement à Kotonou un hôpital qui pourra contenir cinquante malades, mais il ne sera pas terminé avant trois mois. Le *Stamboul* a trouvé en rade de Kotonou le transport hôpital *Mytho*, à bord duquel étaient 400 malades. Par crainte qu'une épidémie se produisît, ordre a été donné au *Mytho* de rentrer en France.

—

Une agence télégraphique qui a pour spécialité de lancer, de temps à autre, dans le monde, des canards de haute volée, a répandu la nouvelle que la Russie, irritée de l'établissement d'une dynastie catholique à Sofia, massait des troupes sur la frontière pour envahir à bref délai la Bulgarie.

Il ne fallait pas savoir deux mots des conditions dans lesquelles se meut aujourd'hui la diplomatie russe, dit le *Moniteur,*

pour y ajouter foi. Aussi ne peut-on que s'étonner de l'avoir vue prise au sérieux par quelques personnalités plus avides de paraître informées que judicieuses. Croit-on vraiment que M. Stambouloff aurait quitté la principauté et accompagné le prince Ferdinand à Viareggio, si un tel orage se trouvait menaçant l'horizon? Cela n'est pas sérieux, et le voyage du czarewitch à Berlin, sa présence annoncée aux manœuvres de l'armée autrichienne, la venue du grand-duc Vladimir aux noces d'argent du roi Humbert et de la reine Marguerite indiquent bien plutôt qu'une sorte de détente s'est accomplie entre les grandes puissances de l'Europe centrale et l'empire de l'Est. On estime que par ces temps de dissolution sociale il y a autre chose à faire qu'à compromettre le principe monarchique dans les aventures.

D'une façon insensible mais progressive, des modifications profondes se sont effectuées qui nous ont trop échappé en France où nous ne songeons jamais assez, par orgueil national sans doute, à regarder ce qui se passe en dehors de chez nous. Les scandales de ces derniers temps, la corruption avérée de tout le haut personnel politique, le flirtage du quai d'Orsay avec l'Angleterre, qui nous traite à peu près comme Agnès le fait avec le bonhomme Chrysale, nous ont peu à peu ramenés à la situation où nous nous trouvions avant le voyage de l'amiral Gervais. L'Allemagne affaiblie à l'intérieur, apparaît comme moins inquiétante à ses voisins, et si la conséquence en est d'affermir la paix internationale, du moins n'y gagnons-nous ni en influence ni en prestige. La République française a joué le rôle de l'ilote ivre, et que la leçon soit perdue ou non pour nous, du moins on en a profité partout ailleurs.

—

La lutte entre les défenseurs et les adversaires de l'Irlande vient de reprendre, à la Chambre des Communes. Elle a été ouverte par un admirable discours dans lequel M. Gladstone a traité à la fois la question irlandaise au point de vue des idées les plus hautes qui puissent inspirer les résolutions des hommes d'Etat et réfuté les objections que, sur le terrain de la pratique et des faits, les ennemis de l'Irlande opposent au projet sur le *home rule*. Cette dernière partie de sa discussion, touchant aux dispositions financières de ce projet que les tories et les unionistes prétendent beaucoup trop onéreuses pour l'Angleterre, a

eu naturellement quelque chose de fort spécial et peut plutôt être appréciée à sa juste valeur de l'autre côté du détroit que sur le continent. Mais les développements élevés, pleins de force et de passion, par lesquels le grand orateur a fixé les bases sur lesquelles peut se faire l'union de deux peuples en un seul Etat, rappelant que cette union est viciée dans son principe et condamnée à disparaître si elle n'est pas l'union des volontés et des cœurs, s'il faut, pour l'imposer ou pour la maintenir, avoir recours à la force, flétrissant les injustices et les violences d'un peuple envers un autre, affirmant la grandeur morale et l'efficacité matérielle des réparations volontairement consenties par une nation envers une autre nation qu'elle opprimait et qu'elle délivre, montrant enfin, à mesure que les années s'écoulent, le mouvement continuel, comme la marée qui s'avance, des masses irlandaises vers une situation nouvelle, vers la revendication et le triomphe de l'autonomie de l'Irlande — ces développements-là peuvent être compris, applaudis et acclamés partout, comme ils l'ont été par la majorité libérale de la Chambre des Communes.

Abonnements

Les prix d'abonnement aux *Annales Catholiques* sont :

ÉDITION ORDINAIRE

France. — Algérie. — Corse.

Un an	15 fr.	»
Six mois	8	»
Trois mois	4	50

Alsace-Lorraine. — Suisse. Belgique.

Un an	16 fr.	»
Six mois	9	»

Union postale universelle.

Un an	18 fr.	»
Six mois	10	»

Pays en dehors de l'Union postale.

Un an	24 fr.	»

ÉDITION SUR BEAU PAPIER

Les abonnements sont d'un an et respectivement de 18, 22, 24 et 36 fr.

Les abonnements partent du 1er de chaque mois.
Un numéro : 0 fr. 35, *franco* : 0 fr. 40.

Le Gérant : P. Chantrel.

Paris. Imp. G. Picquoin, 53, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

MONSEIGNEUR FREPPEL (1)

Le R. P. Cornut vient de consacrer à la mémoire de Mgr Freppel un beau livre plein d'équité. Il a retracé cette grande existence sous ses grands aspects : l'Alsace, la Sorbonne, le diocèse d'Angers, le Palais-Bourbon. Le prêtre, l'orateur sacré, l'évêque, l'orateur parlementaire et le patriote, tels sont les types divers que réunissait en une même personne l'illustre prélat qui a été trop tôt ravi à notre sincère admiration et qui était une des plus pures gloires de la France. Je désirerais, en me servant des documents qu'a si bien recueillis le P. Cornut et en rappelant quelques-uns de mes souvenirs, dire quelques mots de Mgr Freppel que j'ai eu la joie et l'honneur de connaître dès ma première jeunesse.

*
* *

Et d'abord je voudrais esquisser sa physionomie telle que me la retrace ma mémoire. Mgr Freppel était d'une taille moyenne et d'une constitution robuste. Il avait la tête carrée comme tout bon Alsacien, le front haut, les yeux d'un bleu clair, très vifs et un peu à fleur de tête, le nez fort, la bouche large et se terminant par de fines commissures qui avaient quelque chose de sarcastique, le menton accentué, le teint animé. Sa voix était forte et expressive. Elle avait des intonations brèves et cassantes qui faisaient impression sur l'auditeur. Son geste était hardi, décidé, peu harmonieux mais imposant. On lui a reproché parfois une attitude familière. Elle décelait, à mon avis, plus de simplicité et de bonhomie que de familiarité. Il avait l'habitude de priser et se servait de grands mouchoirs de soie rouge qui causèrent quelque surprise au Palais-Bourbon. « Ils effraient la gauche ! » me dit-il un jour en riant.

Il allait à la chaire et à la tribune comme à la bataille et combattait ses adversaires avec une ardeur, une franchise, une vo-

(1) Extrait du *Monde. Mgr Freppel,* par le R. P. Cornut, d'après des documents authentiques et inédits, chez Victor Retaux, 1 vol. in-8, 1893

lonté indomptables. Il était doué des plus grandes qualités. Esprit ferme, clair et puissant, travailleur infatigable, logicien et dialecticien sans rival, tenace, pratique et méthodique, il savait rapidement s'assimiler les choses et les faits. Son érudition était immense. Il était aussi fort en théologie et en philosophie qu'en histoire et en mathématiques. Le P. Cornut doute qu'il eût quelque aptitude pour les arts. Je le conteste. Il n'y a pour se convaincre de ses goûts qu'à relire son beau discours *sur les rapports de la religion et de l'art*. La vérité est qu'il était surtout un lutteur et un combattant. Jeté dans la mêlée de la vie, ayant affaire à des adversaires de toute sorte et ne reculant devant aucun, il avait peu le temps de s'occuper de musique, de peinture, de sculpture et de poésie. Mais ses discours de Sainte-Geneviève sont pleins d'images riantes qui décèlent la grâce de son esprit. La joie avec laquelle il aimait à rappeler les agréables paysages de notre pays prouve que les beautés de la nature ne le laissaient point insensible. Je me rappelle encore que c'est à lui qu'on dut un jour à Sainte-Geneviève l'audition de l'admirable *Passion* de Bach. Il frémissait à ces grandes harmonies. Pour achever son portrait moral, il faut dire qu'il était de nature indépendante et autoritaire, qu'il allait droit à son but sans crainte des obstacles, qu'il ne connaissait plus d'amis lorsqu'il s'agissait de défendre la vérité, que pour lui ces mots sacrés : « l'Eglise et la France, Dieu et la patrie » renfermaient toutes ses convictions, toute son existence, tout son programme de vie. Habituellement gai et même jovial, il n'épargnait point les plaisanteries à qui les méritait. Avec une facilité extraordinaire à la riposte, il déconcertait les plus habiles et les plus forts. Toujours sur la brèche, il avait coutume de répéter ce vers latin qui était comme sa devise personnelle :

Nil actum reputans si quid superesset agendum.

Il était né en 1827 à Obernai, au pied de la montagne de Sainte-Odile, lieu de pèlerinage cher à tout Alsacien, dans ce site charmant, accidenté, pittoresque, semé de vieux châteaux en ruine qu'agrémente à l'horizon la ligne bleue des Vosges. Il aimait, il adorait le sol natal. Il lui a souvent consacré des pages émues. En voici une que le P. Cornut a retrouvée et que je suis heureux de reproduire ici :

Entre le Rhin et les Vosges s'étend une vallée que Dieu s'est plu à enrichir des dons de la nature. Nulle part ailleurs le ciel ne s'est

montré plus prodigue de ses bienfaits, ni la terre plus féconde dans ses produits. Jetée là, le long de la grande artère de l'Europe civilisée, entre deux nations qu'elle rapproche ou qu'elle divise, la race à qui Dieu destinait ce sol privilégié devait se ressentir d'une situation pareille. De même que le sang germain et le sang gaulois allaient se mêler dans ses veines, ainsi unirait-elle à la vivacité de l'intelligence l'énergie persévérante de la volonté.

Quand l'Evangile vint saisir ce peuple si fortement trempé, il ne fit qu'ajouter à ses qualités natives en les élevant. Tandis que les Arnaud, les Wlaterne, les Arbogaste illustraient le siège épiscopal par l'éclat de leur sainteté, des légions de vierges se pressaient sur les pas des Odile et des Attale, pour embaumer les montagnes et les vallées du parfum de leurs vertus. Pas de région où la foi catholique ait jeté de plus profondes racines; comme si Dieu avait voulu que ce peuple, exposé à toutes les vicissitudes de la patrie terrestre, se rattachât plus étroitement à la grande patrie des âmes pour y retrouver, à chaque changement de régime, une force et une consolation. Aussi, ce qui domine dans son histoire, par-dessus les rivalités des nations qui en ont fait depuis dix siècles l'enjeu de leurs luttes, c'est la constance d'une foi restée inébranlable devant les bandes de Gustave-Adolphe, comme sous les sicaires de la Révolution. Et comme l'esprit militaire s'associe merveilleusement à l'esprit chrétien, pour la défense des deux plus grandes causes qu'il y ait ici-bas, l'un et l'autre devaient se rencontrer dans cette race fidèle en ses promesses, jalouse de ses libertés publiques, et ne se donnant jamais qu'à ceux qui l'aiment et savent se faire aimer d'elle. Bref, en résumant les traits qui la distinguent, on ne saurait mieux la définir qu'en l'appelant une race à la fois religieuse et guerrière, une race de missionnaires et de soldats.

Aussi lorsque, en 1870, après les revers de Sedan et de Metz, il fut question de céder l'Alsace au vainqueur, il ne put se contenir. Son cœur saigna. Il écrivit au roi de Prusse une lettre admirable, dont voici un des plus beaux fragments :

Croyez-en un évêque qui vous le dit devant Dieu, et la main sur la conscience : l'Alsace ne vous appartiendra jamais. Vous pourrez chercher à la réduire sous le joug; vous ne la dompterez pas.

Ne vous laissez pas induire en erreur par ceux qui voudraient faire naître dans votre esprit une pareille illusion : j'ai passé en Alsace vingt-cinq années de ma vie ; je suis resté depuis lors en communauté d'idées et de sentiments avec tous ses enfants; je n'en connais pas un qui consente à cesser d'être Français. Catholiques et protestants, tous ont sucé avec le lait de leur mère l'amour de la France, et cet amour a été, comme il demeurera, l'une des passions de leur vie. Pasteur d'un diocèse, où certes le patriotisme est ardent, je n'y ai

pas trouvé, je puis le dire à Votre Majesté, un attachement à la nationalité française plus vif ni plus profond que dans ma province natale.

Le même esprit vivra, soyez-en sûr, dans la génération qui s'élève, comme dans celles qui suivront : rien ne pourra y faire, les séductions pas plus que les menaces. Car pour s'en dépouiller, il leur faudrait oublier, avec leurs devoirs et leurs intérêts, la mémoire et jusqu'au nom de leurs pères qui, pendant deux cents ans, ont vécu, combattu, triomphé et souffert à côté des fils de la France ; et ces choses-là ne s'oublient pas. Elles sont sacrées comme la pierre du temple et la tombe de l'ancêtre. Les épreuves de l'heure présente ne feront que resserrer des liens scellés une fois de plus par des sacrifices réciproques.

Sire, les événements vous ont fait une situation telle qu'un mot de votre part peut décider pour l'avenir la situation de la paix ou de la guerre en Europe. Ce mot, je le demande à Votre Majesté, comme Alsacien, pour mes compatriotes qui tiennent à la France du fond de leur cœur. Je vous le demande pour la France et pour l'Allemagne, également lasses de s'entretuer, sans profit ni pour l'une ni pour l'autre. J'ose enfin vous le demander au nom de Dieu, dont la volonté ne saurait être que les nations, faites pour s'entr'aider dans l'accomplissement de leurs destinées, se poursuivent de leurs haines réciproques dans des luttes sanglantes.

Or, laissez-moi vous le répéter en terminant avec tout homme qui sait réfléchir : la France laissée intacte, c'est la paix pour de longues années ; la France mutilée, c'est la guerre dans l'avenir, quoi que l'on dise et quoi que l'on fasse. Entre ces deux alternatives, Votre Majesté, justement préoccupée des intérêts de l'Allemagne, ne saurait hésiter un instant.

Sa voix ne fut pas entendue. Elle ne se tut pas. Huit ans après, Mgr Freppel félicitait le député Castelar d'avoir dit à la tribune des Cortès que la restitution de l'Alsace-Lorraine serait le gage de la paix générale pour l'Europe. « La guerre de 1870 a eu pour conséquence anormale le démembrement de la France. Voilà le mal dont nous souffrons et qui pèse d'un poids égal sur toutes les nations européennes. C'est la cause unique de tous les armements si disproportionnés avec les ressources des Etats et qui sont un déshonneur et un danger pour la civilisation moderne. On nous dit qu'il nous faudra une nouvelle guerre pour trancher définitivement la question ; mais une nouvelle guerre ne résoudrait rien du tout. Vainqueurs et vaincus n'en conserveraient pas moins leurs sentiments. Ce serait à recommencer dans quelques années à moins d'extermination de l'un des deux

peuples. » Cette extermination, M. de Bismarck l'avait prévue en disant au Reichstag que la nation vaincue serait « saignée à blanc » et mise pour jamais hors d'état de nuire. Mgr Freppel cherchait donc la revision du traité de Francfort et il en indiquait les moyens dans une lettre inédite à Léon XIII, où il suppliait notre grand Pape d'intervenir entre les deux peuples. A son avis, l'offre de médiation pouvait se produire ainsi avec quelques espérances de succès : « 1° Rétrocession à la France de l'Alsace-Lorraine, moyennant une indemnité de cinq milliards de francs à payer à l'Allemagne; 2° Faculté pour l'Allemagne de détruire les travaux exécutés depuis 1870 à Metz, à Strasbourg pour ajouter à leur valeur stratégique ; 3° Traité de paix comprenant un désarmement général... » C'était là des rêves généreux, mais on ne peut contester leur générosité... L'illustre Alsacien est mort sans avoir pu voir se réaliser son plus cher désir. En attendant que ce jour apparaisse — et il apparaîtra ! — son cœur repose à côté du cœur de sa mère dans le sanctuaire des Dames de la Retraite à Obernai. D'après la volonté testamentaire de Mgr Freppel, son cœur sera transporté dans l'église paroissiale « quand l'Alsace sera redevenue terre française ». En attendant, il est là dans l'ombre d'une modeste chapelle comme le signe d'une volonté invaincue et d'un inoubliable dévouement. Il nous convie à espérer et à mettre nos légitimes espérances sous la protection de Dieu.

*
* *

Fils d'un greffier de la justice de paix d'Obernai et de Marie Schlosser son épouse, Emile Freppel manifesta de bonne heure une grande vivacité d'esprit et une ardeur étonnante à l'étude. Ses instincts étaient si batailleurs que ses parents le crurent destiné à l'état de soldat. Lui-même dans son enfance disait : « Je serai soldat ou marin. » Ce fut un jour au pied du calvaire qui se trouve dans le cimetière d'Obernai, que, priant avec sa mère, l'idée de la vocation religieuse pénétra son esprit. Après d'excellentes études au collège communal il refusa d'entrer au lycée de Strasbourg et préféra le petit séminaire d'Obernai. Il passa de la troisième à la rhétorique et en 1844 il enleva brillamment son diplôme de bachelier. Puis il déclara à ses parents qu'il voulait être prêtre, et comme le dit fort bien son historien, il apportait à cette vocation une volonté et des aptitudes remarquables : « Le sacerdoce est plus que jamais une milice où le

courage et la science sont indispensables. Le nouvel aspirant le comprenait ainsi et il dévouait à l'Eglise et aux âmes les clartés de sa vaste intelligence, la vigueur de son indomptable caractère, toutes les heures et toutes les forces de sa puissante nature. » Il perdit son père dès son entrée au grand séminaire de Strasbourg et ce fut pour lui une très vive douleur. Il n'entre pas dans le cadre de cette étude de citer des détails intimes. Mais je puis affirmer qu'il fut aussi bon fils que frère dévoué. Il est tel ou tel trait de lui qui sont vraiment admirables et qui demeureront inconnus, parce qu'il le voulait et parce qu'il faut respecter sa volonté.

Il se fit remarquer au grand séminaire par sa piété éclairée, vigoureuse et sincère, par son activité studieuse, par le plan méthodique de ses études et de ses lectures. Il se pénétra profondément de saint Thomas et de saint Paul et, ayant assisté à un carême prêché par le P. Lacordaire, il sentit sourdre en lui des élans d'orateur. Sous-diacre en 1848, il fut élu professeur d'histoire au petit séminaire de Saint-Louis où l'entrain et l'ampleur de son enseignement le firent adorer de ses élèves. Il avait alors inscrit sur un de ses cahiers cette maxime que le P. Cornut a retrouvée et qui le peint tout entier : « Joindre le savoir à la vertu, c'est l'idéal du bon prêtre. » A la Noël de 1849, Mgr Raess l'ordonnait prêtre dans la cathédrale de Strasbourg. L'abbé Cruice qui avait entendu parler de son talent et de son érudition, l'appela à l'école des Hautes-Etudes à Paris pour le charger du cours de philosophie. Les élèves des Carmes affluèrent à ses cours. Il y acquit de précieuses amitiés.

Tout à coup, il fut rappelé à Strasbourg par Mgr Raess qui lui confia la direction du collège libre de Saint-Arbogaste. Mais à peine le jeune directeur avait-il organisé cette institution que des difficultés administratives s'élevèrent entre lui et l'évêque. Mgr Raess voulut l'envoyer comme simple vicaire à Saar-Union. Mais l'arrivée du prince-président à Strasbourg fit cesser cette disgrâce. A l'appel de son nom, le prince dit gracieusement : « Monsieur Freppel, je vous connais. Vous étiez à Paris l'année dernière. Il faut y revenir. » L'évêque consentit à ce nouveau départ et permit à l'abbé de concourir pour la place de chapelain à Sainte-Geneviève. Le 10 septembre 1852, l'abbé Freppel était reçu le troisième sur six concurrents. Dès lors, il avait trouvé sa voie.

Il fit trois ans de brillantes conférences pleines d'éloquence,

de méthode et de logique, sur la divinité de Jésus-Christ, conférences qui furent aussitôt traduites dans plusieurs langues. Il prêcha dans la plupart des églises de Paris, et en 1854 se fit recevoir docteur en théologie. En 1855, il était professeur suppléant d'éloquence sacrée à la Sorbonne et en 1858, professeur titulaire. Une partie de ces cours est encore inédite et nous nous joignons au P. Cornut pour en réclamer la publication (1). Les études dont il s'agit, entre autres sur Bossuet, augmenteront encore, s'il est possible, la réputation de l'orateur. Alors parurent les ouvrages sur *Origène*, *les Pères apostoliques*, *les Apologistes chrétiens*, *Saint Irénée*, etc. qui firent l'admiration du monde éclairé.

L'abbé Freppel conquit une véritable célébrité au lendemain de l'apparition de la *Vie de Jésus*. Il fit paraître, dans le journal même où j'écris ces lignes, une série d'articles qui furent aussitôt remarqués et qui réunis en volume constituèrent l'important *Examen critique* qui démolit l'odieux roman d'Ernest Renan. Il releva impitoyablement les plagiats et les contradictions qui le peuplent. Au courant plus que personne de la philosophie, de l'exégèse et des méthodes allemandes, armé d'une science solide, il mit en pièces l'œuvre de l'apostat. L'*Examen critique* eut, rien qu'en France, vingt-cinq éditions.

En 1867, l'abbé Freppel était nommé doyen des chapelains de Sainte-Geneviève et évêque d'Angers en 1869. Mgr Raess l'avait recommandé lui-même au choix de l'empereur pour sa haute capacité, son jugement droit, ses connaissances variées et sa conduite sacerdotale. Il fut un grand évêque et, ainsi que le constate le P. Cornut, « il voulait être et il a été par-dessus tout l'évêque d'Angers ». Il a laissé à ce diocèse considérable les plus précieux souvenirs. Sa conduite patriotique pendant la guerre, sa préoccupation de répandre partout la doctrine de l'Evangile et les enseignements du Saint-Siège, sa volonté d'accroître et de faire briller d'un nouvel éclat les études catholiques, ses fondations universitaires et religieuses, ses mandements admirables sur la famille, les causes morales de nos désastres, les devoirs du chrétien, l'excellence de la foi, la sanctification du dimanche, etc. ; ses nombreuses visites pasto-

(1) Ce vœu est réalisé : la librairie Retaux vient de faire paraître : *Bossuet et l'éloquence sacrée au XVIIe siècle*, par Mgr Freppel, 2 vol. in-8°. — *Commodien*, *Arnobe*, *Lactance*, et des fragments inédits, par Mgr Freppel. Un vol. in-8°.

rales, ses discours et ses sermons, rien de tout cela n'est oublié à Angers, où sa mémoire est demeurée l'objet d'un culte.

En 1880, les électeurs de la troisième circonscription de Brest pensèrent à lui pour remplacer leur député qui venait de mourir. « Il m'est doux de penser, leur répondait-il, qu'en songeant à moi pour plaider sa cause dans les conseils de la nation, la Bretagne a voulu envoyer à l'Alsace un témoignage de ses regrets et de sa douloureuse sympathie. » Son programme politique se résumait en deux mots : « Religion et patrie. » On sait s'il y a été fidèle, pendant toute la durée de son mandat qui lui a été renouvelé trois fois : en 1881, en 1885, en 1889.

Vous vous rappelez ses débuts à la Chambre. Accueilli par des murmures et par des interruptions, il fit cette déclaration énergique :

« Messieurs,

« Je suis Alsacien et je représente des Bretons. C'est vous dire assez que pour lasser ma patience vous aurez à vaincre deux ténacités au lieu d'une... » Dès ce moment il fut maître de son auditoire. Dans l'espace de dix années, il ne laissa passer aucune des questions qui intéressaient la défense de l'Eglise et de la France, et il prononça plus de deux cents discours qui, par la variété des sujets, l'abondance des informations, la sûreté des preuves, la force de la doctrine, sont des modèles et resteront. Ce qui le distingua particulièrement, ce fut son horreur pour l'opposition systématique. Ainsi, dans les affaires du Tonkin, il se sépara carrément de ses amis et brava leurs railleries déplacées ou leurs injustes reproches. Son large patriotisme avait besoin d'indépendance et il sut le faire voir. Personne n'a mieux parlé que lui de l'expansion nécessaire de la France et l'on raconte qu'un lieutenant de zouaves lui écrivit d'Alger : « Monseigneur, vos discours sont des proclamations de général en chef !... » Il encourageait, il relevait les cœurs, il affermissait les plus généreuses espérances.

On se rappelle son dernier discours. Quoique brisé par une maladie impitoyable, il voulut encore une fois monter à la tribune et défendre l'Eglise, comme il avait défendu la patrie. Sa voix affaiblie fut couverte par les interruptions et, après des efforts douloureux, il revint à demi mort à son banc de député. Comme l'un de ses amis blâmait l'attitude de certains collègues : « Ce n'est pas pour la Chambre que j'ai parlé, répondit-il, c'est pour le pays. »

Il voulut finir en évêque et, malgré l'avis de ses médecins, il présida à l'ordination de la Noël. « Il fallut constamment soutenir ce corps que la volonté d'une âme indomptable contraignait seul à tenir debout. » Deux jours après, il recevait les derniers sacrements et il rendait son âme vaillante à Dieu. Il était âgé de soixante-cinq ans.

Par la solidité de sa foi et son dévouement infatigable à l'Eglise, par l'austérité et la noblesse de sa vie, la loyauté et le désintéressement de sa conduite, par son énergie et son amour du devoir, Mgr Freppel doit être placé au nombre des grands évêques dont s'honorent la religion et la patrie. Il a amplement justifié cette belle parole : « Je ne me connais au cœur que deux passions : l'amour de l'Eglise et l'amour de la France. »

Henri WELSCHINGER.

UN NOUVEL ÉVANGILE APOCRYPHE

L'Evangile de saint Pierre.

(Suite et fin. — Voir le numéro du 15 avril.)

« A cette vue, les sentinelles éveillèrent le centurion et les anciens, — car les anciens étaient aussi là pour veiller, — et pendant qu'ils racontaient ce qu'ils avaient vu, ils virent de nouveau trois hommes sortant du tombeau, deux d'entre eux soutenant le troisième et suivis par la croix. Et la tête de deux d'entre eux s'élevait jusqu'au ciel, mais celle de celui qu'ils tenaient par la main dépassait les cieux, et l'on entendit une voix venant des cieux, qui disait : « As-tu prêché l'obéissance à ceux qui sont endormis? » Et l'on entendit une voix qui venait de la croix et qui répondit : « Oui. »

« Les gardes décidèrent alors de partir et d'aller révéler tout cela à Pilate, et tandis qu'ils délibéraient encore, ils virent les cieux s'entrouvrir de nouveau et un homme en descendre, qui entra dans le tombeau. Voyant cela, ceux qui étaient avec le centurion coururent de nuit chez Pilate, abandonnant le tombeau qu'ils avaient gardé, et ils racontèrent tout ce qu'ils avaient vu, s'affligeant grandement et disant : « C'était vraiment le Fils de Dieu ».

« Et Pilate répondit et dit : Je suis pur du sang du Fils de Dieu ; mais il vous a plu de faire ainsi. » Puis, tous étant venus, lui demandèrent et le supplièrent d'ordonner au centurion et à ses soldats de ne rien dire de ce qu'ils avaient vu. « Il vaut mieux, dirent-ils, nous charger du plus grand péché devant Dieu que de tomber entre les mains du peuple des Juifs et d'être lapidés. » Pilate ordonna donc au centurion et aux soldats de ne rien dire.

« Or, le dimanche matin, Marie-Magdeleine, disciple du Seigneur, (qui, redoutant la colère dont étaient enflammés les Juifs n'avait pas encore fait au tombeau du Seigneur ce que les femmes ont coutume de faire pour les morts et pour ceux qui leur sont chers), ayant pris ses amies avec elle, se rendit au monument où le corps avait été placé. Et elles craignaient d'être vues des Juifs, et elles disaient : « Puisque nous n'avons pu pleurer et nous lamenter le jour même où on l'a sacrifié, nous allons le faire aujourd'hui sur son tombeau. Mais qui donc fera rouler pour nous la pierre qu'on a placée à la porte du tombeau afin que nous puissions entrer et nous asseoir près de lui et lui rendre nos devoirs ? Car la pierre était grande, et nous craignons que quelqu'un ne nous voie. Si nous ne pouvons faire autrement, nous déposerons du moins à la porte ce que nous avons apporté en souvenir de lui et nous pleurerons et nous nous lamenterons jusqu'à ce que nous revenions à notre maison. »

« Et s'en étant allées, elles trouvèrent le tombeau ouvert, et étant entrées, elles regardèrent et virent là un jeune homme assis au milieu du tombeau ; il était beau et vêtu d'une robe éclatante, et il leur dit : « Pourquoi êtes-vous venues et qui cherchez-vous ? Ne serait-ce pas celui qu'on a crucifié ? Il est ressuscité et est parti. Si vous ne le croyez pas, regardez et voyez qu'il n'est plus au lieu où il était déposé. Car il est ressuscité et s'en est allé d'où il avait été envoyé. »

« Alors les femmes épouvantées s'enfuirent. Or, on était au dernier jour de la Pâque, et beaucoup de gens partaient pour s'en retourner chez eux, la fête étant finie. Pour nous autres, les douze disciples du Seigneur, nous pleurions et nous nous désolions ; et chacun, affligé de ce qui était arrivé, se retira dans sa maison. Moi, Simon Pierre, et mon frère André, ayant pris nos filets, nous allâmes à la mer, accompagné de Lévi, fils d'Alphée, que le Seigneur... »

III

Tel est le contenu du fragment retrouvé de l'évangile de saint Pierre. Les derniers mots qu'on vient de lire établissent que le récit est bien réellement attribué au prince des apôtres. Or, nous savons par les anciens Pères qu'il existait sous son nom un évangile, comme une Apocalypse, l'un et l'autre apocryphes. Origène le cite dans son commentaire sur saint Mathieu, t, X, 17, mais sans l'apprécier. Eusèbe, qui en parle dans son Histoire ecclésiastique, III, 3 et 25, le rejette expressément comme non authentique et comme hérétique. Saint Jérôme fait de même à sa suite, ainsi que le décret de saint Gélase. Eusèbe le mentionne encore une troisième fois, VI, 12, à propos de Sérapion, évêque d'Antioche, qui en avait autorisé la lecture dans l'église avant de l'avoir lu, mais qui, après l'avoir examiné, retira sa permission parce qu'il y découvrit les erreurs des Docètes.

L'erreur des Docètes consistait à croire que Jésus-Christ n'avait souffert qu'en apparence. On peut reconnaître des traces de cette hérésie dans notre fragment. Dans le récit de la passion, il est dit, lorsqu'il eut été crucifié, « il gardait le silence comme s'il n'éprouvait aucune douleur ». Le *Sitio*, « j'ai soif » est passé sous silence. Les paroles du divin Maître: *Eli*, *Eli*, *lamma sabachtani*, « mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné? » paraissent avoir offusqué l'auteur de l'évangile apocryphe, et il les a rendues ainsi : « O ma puissance, ma puissance, tu m'as abandonné! »

Tout en prenant le nom de saint Pierre, l'auteur s'exprime non seulement comme un étranger, mais comme un ennemi des Juifs. L'étranger apparaît dans des expressions comme celles-ci. « Leur fête », « le temple de Jérusalem », « toute la Judée », « le peuple des Juifs, etc. » L'aversion pour les Juifs se manifeste dans plusieurs traits. L'auteur altère l'histoire pour aggraver le déicide. Il fait condamner le Sauveur par Hérode, et non par Pilate, qu'il cherche à réhabiliter autant qu'il lui est possible, et il met dans la bouche des témoins de la résurrection de Jésus ces paroles : « Il vaut mieux nous charger du plus grand péché devant Dieu que de tomber entre les mains du peuple des Juifs. » L'auteur connaît si mal la Palestine qu'il suppose que la mer de Galilée ou lac de Tibériade, où vont pêcher Pierre et André, après la résurrection du Sauveur, est près de Jérusalem. Il ne semble pas se douter que c'est à cause de la solennité de la

Pâque que Marie-Madeleine et les saintes femmes n'ont pu aller le samedi au saint sépulcre et ne s'y rendent que le dimanche matin.

Les évangiles apocryphes, écrits en partie ou altérés par les hérétiques dans le but de propager leurs erreurs, étaient aussi destinés généralement à satisfaire la curiosité des fidèles en leur rappelant ce que les évangiles canoniques avaient passé sous silence. Le fragment retrouvé de l'évangile de saint Pierre, ne contenant que la Passion et la Résurrection, ne nous permet guère de juger des additions que l'auteur avait pu faire aux périodes moins connues de la vie de Jésus: mais, même dans la narration de ces grands événements, nous remarquons qu'il a ajouté quelques traits : ainsi, il raconte que, pendant les ténèbres qui se produisirent au moment de la mort du Rédempteur, les Juifs allumaient des flambeaux, « pensant que la nuit était venue, et ils tombaient » dans l'obscurité ; il nous dit que le centurion qui était à la tête des gardes du saint sépulcre s'appelait Pétronius; Joseph d'Arimathie est donné comme ami de Pilate.

Un autre caractère distinctif des évangiles apocryphes, c'est d'insérer dans leurs récits des choses prodigieuses, qui flattent le goût du peuple pour le merveilleux, mais qui ne ressemblent pas aux miracles des évangiles canoniques, dans lesquels se manifeste la bonté du Sauveur et sa charité pour les hommes. Nous voyons ici, par exemple, la croix du Sauveur, qui a été placée dans le sépulcre, en sortir et marcher avec lui, et même parler; de plus, la tête des deux jeunes hommes qui sont descendus dans le sépulcre au moment de la résurrection s'élève jusqu'au ciel et celle du Sauveur ressuscité les dépasse: ce sont là des traits puérils, imaginés pour frapper des imaginations grossières ou enfantines.

IV

Néanmoins, malgré ce caractère romanesque de l'évangile apocryphe de Pierre et de tous les autres défauts qu'on peut lui reprocher, la découverte de M. Bouriant est importante, parce qu'elle nous fournit une nouvelle preuve de l'antiquité de nos évangiles canoniques. Il suffit de lire le fragment d'Akhmim pour reconnaître que l'auteur s'est servi des évangiles canoniques dans la rédaction de son récit, quoi qu'il les ait, en partie, dénaturés. Il parle du lavement des mains de Pilate,

dont saint Mathieu seul nous a conservé le souvenir ; il raconte comment on plaça une garde au sépulcre, épisode mentionné aussi seulement par saint Mathieu ; il décrit ainsi comme cet évangéliste le moment de la résurrection.

Plusieurs versets semblent empruntés presque mot pour mot à saint Marc, dans le texte grec de notre évangile apocryphe. Ainsi le mot *porphyra* « pourpre », dont il se sert pour désigner le manteau royal dont les soldats revêtirent le Sauveur par dérision, ne se lit que dans saint Marc, XV, 17, 20, de même que le mot « centurion », Marc, XV, 39, 44, 45 ; le mot *néaniskoi*, pour désigner les anges qui descendent dans le tombeau au moment de la résurrection, Marc, XVI, 5, etc. Le verset 3 du chapitre XVI de saint Marc est reproduit à peu près mot pour mot. Lévi est appelé « fils d'Alphée, » qualification qu'il n'a aussi que dans saint Marc, II, 14.

Quelques traits propres à l'évangile de saint Luc se retrouvent aussi dans notre fragment, telles les paroles du bon larron. Luc, XXIII, 41. Les deux larrons eux-mêmes sont appelés *kakourgoi*, expression par laquelle ils sont désignés seulement dans saint Luc, XXIII, 32, etc.

L'évangile apocryphe de Pierre rappelle également en plusieurs endroits l'évangile de saint Jean. Le lieu où est enseveli le Seigneur est appelé *képos* « jardin », comme il l'est seulement en saint Jean, XIX, 41 ; la loi mosaïque, Deut., XXI, 22-23, qui ordonne d'ensevelir les suppliciés le jour même du supplice et à laquelle saint Jean seul fait allusion, XIX, 31, est deux fois rappelée dans le récit de la passion. Le brisement des os, dont il n'est aussi question que dans saint Jean, XIX, 31-33, est rappelé dans l'évangile apocryphe.

Ces détails, comme quelques autres qu'on pourrait y ajouter, auraient pu sans doute être empruntés par l'auteur inconnu à la tradition, mais il est beaucoup plus vraisemblable qu'il a connu nos évangiles canoniques et il nous fournit ainsi un nouvel argument en faveur de l'antiquité de saint Mathieu, de saint Marc, de saint Luc et de saint Jean, car, aurait-il même puisé simplement dans la tradition courante, cette tradition reposait elle-même sur le récit de nos quatre évangiles.

Le témoignage qu'on peut tirer de l'évangile de saint Pierre est d'autant plus précieux qu'il est plus ancien. Les critiques qui l'ont déjà étudié sont unanimes à le reconnaître : il remonte au commencement du second siècle, peut-être même un peu

plus haut, comme on peut le conclure des allusions qu'il renferme, sans parler du style, qui est simple et conserve le langage ordinaire du Nouveau Testament plus que les autres écrits apocryphes. On y trouve déjà quelques mots qui indiquent une époque plus récente que celle des évangiles canoniques : ainsi, le premier jour de la semaine y porte déjà son nom chrétien de dimanche ou jour du Seigneur, *Kiriaké,* mais tout l'ensemble indique une haute antiquité.

Nous pouvons remarquer, en terminant, que Jésus y est appelé « le Sauveur des hommes » comme dans la première épître à Timothée, IV, 10. Il est appelé aussi quatre fois « le Fils de Dieu » et, à propos de sa résurrection, il est dit, qu'il « est retourné là d'où il était venu », preuve nouvelle de la croyance de cette époque à l'origine divine du Sauveur. C'est ainsi que même les écrits apocryphes confirment notre foi.

(*Univers.*)

LE DIMANCHE

(Suite. — Voir le Numéro précédent).

Seconde partie.

Le Dimanche est donc le grand jour, le beau jour consacré par la Religion, la Nature et l'Histoire. Mais il a d'autres gloires encore et je vais vous les montrer. Il est en outre *marqué* par la Société, la Famille et la Conscience.

I

Qu'est-ce que la société? C'est une immense fourmilière qui travaille pour la postérité, une forge gigantesque qui fabrique des lois et des traditions pour le bonheur de l'Humanité !

Or, le travail, dans tous les pays du monde, suppose le repos. Tout travailleur a droit de loin en loin à quelques heures de répit et de délassement ; sans quoi, il succombe sous le poids du labeur. Il fallait donc trouver un jour où la société pût se reposer de ses fatigues. Le Dimanche était là comme une loi d'harmonie, entre le corps et l'esprit, entre la fatigue insupportable et la paresse avilissante. Le cinquième jour était trop près, le dixième trop loin, l'expérience l'a prouvé. Entre

les deux surgissait le septième et la société l'a adopté comme le terme naturel du labeur qui n'épuise pas; comme une échéance de repos qui met dans l'homme un principe de vie et de santé.

Mais ici quelqu'un va m'arrêter et me dire peut-être : « Observez, je vous prie, que le repos périodique entrave la production, et l'aisance de l'ouvrier et par conséquent l'appauvrit lui et sa famille. En d'autres termes : le Dimanche chômé est perdu pour le travail, et par suite il apporte avec lui la gêne au foyer de l'artisan.

Eh bien, c'est tout le contraire qu'il faut dire et proclamer. Le Dimanche, sachez-le bien, n'est pas un jour perdu. Pourquoi? Parce qu'il retrempe les forces dépensées durant la semaine.

Est-ce que le coursier qui fournit une longue carrière perd quelque chose de sa valeur, quand il s'arrête à un relai? Au contraire : il se fortifie pour continuer sa course.

Est-ce que la machine dont les rouages travaillent nuit et jour, perd de sa valeur quand elle s'arrête pour une journée? Au contraire, elle répare les accidents qui ont pu survenir dans son mécanisme, et puis elle reprend ses travaux avec plus de précision et de vigueur.

Il en est de même de l'homme. Condamnez-le à un travail sans répit; il arrive à n'en pouvoir plus; il succombe sous le faix, et il tombe au milieu de sa course, comme le coursier qui demande grâce sous le poids de son cavalier.

Il est la machine par excellence, la machine qui pense, qui étudie! Condamnez-le à une besogne sans relâche; il se détraque; des accidents se produisent dans le mécanisme de ses facultés et il arrive à l'anémie, à la névrose, à la folie, à la mort. Donnez-lui par semaine un jour de liberté, il revient à son œuvre, le lendemain, avec une vigueur renouvelée et une énergie retrempée. Il a perdu quelques heures, il est vrai; mais il a gagné sa journée : car il a gagné du soleil, de la liberté, de la vie; il s'est refait, restauré, regaillardi pour la semaine qui commence.

Voulez-vous la preuve de ce que j'avance? Comparez les robustes enfants du laboureur qui laissent au septième jour la charrue paternelle, aux ouvriers de nos villes qui, pâles victimes du travail, ne quittent presque jamais l'atelier.

Les premiers promènent dans la campagne une santé florissante, et les seconds traînent sous un soleil encore jeune une existence déjà caduque!

Mais si le dimanche est marqué pour le repos, il l'est aussi pour le culte.

La société, ai-je dit, est une fourmilière, mais une fourmilière d'âmes unies entr'elles par des liens que rien ne saurait rompre. Le principal de ces liens, c'est la Religion. Sans Religion, il n'y a pas de société possible : « Vous fonderiez plutôt, dit un ancien, une ville sans fondements dans les airs ». « Car où Dieu n'est pas — c'est reconnu — le pouvoir est sans force, la loi sans base, la justice sans règle, le devoir sans responsabilité, le droit sans protection, la liberté sans garantie (1) ».

On ne conçoit donc pas une société sans culte religieux qui mette cette fourmilière d'âmes en communication avec son créateur. Mais pour que ce culte s'épanouisse d'une façon pratique, facile, harmonieuse, il faut trouver, désigner un jour qui réponde aux désirs, aux convenances du plus grand nombre.

Quel sera ce jour si ce n'est celui qui est déjà consacré par la Religion, la Nature et l'Histoire ? Ce sera nécessairement le dimanche : il est *marqué* pour cela ; il s'impose de lui-même à une société bien constituée.

Mais voilà que je rencontre des hommes qui me disent brutalement : « Nous, nous n'avons pas besoin de religion ; nous nous passons de culte... Nous avons biffé Dieu ; par conséquent nous ne pouvons reconnaître l'existence légale du dimanche... A cela que répondre ? C'est bien simple : il faut dire à ces incroyants : Vous voulez laisser dans vos rangs le champ libre à toutes les convoitises, aux passions brutales, aux instincts grossiers ? A votre aise ! Vous voulez vous passer de dogme et de morale, ne mettre Dieu ni sur les lèvres de vos enfants, ni au foyer de vos demeures, ni sur la tombe de ses morts ? A votre aise !

Vous voulez vivre à la façon des gorilles ? A votre aise !

Ne dites pas alors que vous êtes une société, car vous êtes à peine un compagnonnage ! !

Ou plutôt vous n'êtes qu'une agglomération de sauvages, et les Barbares eux-mêmes ne voudraient pas de votre civilisation ! !

(1) M. Chesnelong.

II

Si le dimanche est marqué par la Société, il l'est également par la Famille qui est une portion de la société et qui, par conséquent, a les mêmes droits et les mêmes besoins. Et c'est surtout pour elle qu'il garde sa poésie, ses charmes et ses enchantements. Et savez-vous pourquoi ? C'est parce que le dimanche lui apporte ces trois grands bienfaits qu'on a partout chantés sur tous les tons, et qui d'ordinaire se réalisent si peu et si mal : la Liberté, la Fraternité, l'Égalité !

Voyez en effet ce qui se passe là où le dimanche est observé ?

Est-ce que l'écolier ne se sent pas libre pour la journée du joug de ses classes, l'ouvrier du joug de ses travaux, le négociant du joug de son commerce, le fonctionnaire du joug de ses affaires ?

Tous se sentent libres du joug de leurs occupations ordinaires, dès qu'au matin la cloche de la paroisse a annoncé la première lueur du jour du Seigneur. Tous sont heureux d'être maîtres d'eux-mêmes, rois de leur destinée, de jouir sans entraves de leur sainte indépendance.

Ainsi le dimanche est pour la Famille le jour de la liberté.

Il est aussi le jour de la fraternité. N'est-ce pas le dimanche que dans la classe populaire surtout, les parents se réunissent autour du foyer ?

N'est-ce pas le dimanche qu'ils viennent *fraterniser* autour de la table commune?

Que de pères, que de mères qui, pris par l'engrenage d'un métier ne peuvent voir leurs enfants que le dimanche? Que d'enfants qui, emportés par les nécessités de l'éducation, du service, de la carrière, n'ont que ce jour-là pour se retremper dans les douceurs du foyer paternel ? que dire maintenant des amis qui constituent la famille du cœur ?

N'est-ce pas aussi et surtout le dimanche qu'ils se recherchent et se visitent pour causer entr'eux des souvenirs du passé, des tristesses du présent, des espérances de l'avenir? Du reste, ne semble-t-il pas que ce jour-là est fait exprès pour le rapprochement des cœurs, l'échange des amitiés, l'accord des affections ? On a assisté à la messe, on s'est agenouillé devant Dieu, on a prié notre père qui est aux cieux, on a entendu la parole sainte qui prêche la patience, la résignation, la charité, on est plus porté à l'oubli de soi-même, au pardon des injures, à la miséri-

corde envers les autres ; on se sent meilleur, il semble qu'il y a dans l'atmosphère des émanations du ciel, des effluves du paradis ?

Les joies paraissent plus douces, les douleurs moins poignantes, les regrets moins amers. Les mères sont plus souriantes, les pères moins soucieux, les enfants plus contents.

Il y a partout un air de fête qui met la sérénité sur les fronts, le sourire sur les lèvres et l'allégresse dans les cœurs.

Comment voulez-vous que, dans ces conditions, la sympathie ne circule pas, que la fraternité ne règne pas dans la famille ?

Mais la Fraternité marche toujours, au moins au sein des démocraties, de pair avec l'Egalité.

Allons-nous retrouver celle-ci en honneur? Oui, vous la chercheriez vainement dans le monde ou dans la société à l'abri des institutions humaines. La voici à l'abri du dimanche.

Je me rappelle avoir, un jour, entendu un saint curé dire en chaire à ses fidèles : « Mes frères, le dimanche c'est le manteau de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et ce manteau vous le souillez, vous le déchirez, vous le profanez ! » Je m'empare de ce mot et je dis qu'à mon sens le dimanche n'est pas seulement le manteau de Notre-Seigneur, mais qu'il est encore le manteau du peuple, le manteau de la famille !

Nous savons tous que le manteau est fait pour parer la beauté et la richesse ou pour dissimuler l'infortune et le malheur. Souvent, en effet, il est un trompe-l'œil et un cache-misère, et par suite, il arrive à effacer extérieurement les distinctions sociales, il égalise, en donnant à tous une apparence égale.

Eh bien, c'est là l'une des caractéristiques du dimanche chrétien : il égalise les fidèles, les paroissiens à l'église. Ici, point de classes, point de catégories, point de distinctions.

Dans les rues, sur les places, dans les salons je vois l'aristocratie du sang, de la fortune, du talent. Je me heurte à l'uniforme, au galon, au panache, à la guenille. — Mais ici, tout le monde se ressemble. Autour de la chaire vous êtes tous égaux. Dieu ne voit ici que des enfants et son ministre que des frères.

Un jour, le duc de Montmorency faisant ses pâques trouve à ses côtés son serviteur, à la sainte table. Ce dernier, par respect, veut se retirer : « Non, lui dit son maître ; restez là, car devant Dieu, il n'y a ni prince, ni valet. »

Voilà, ce que fait le dimanche : il *endimanche* tout le monde, et par suite, il établit une sainte égalité là où règne la

distinction. Il donne à une humble femme vêtue de serge, et à un ouvrier couvert d'une blouse les mêmes droits qu'à la dame parée de velours et au gentilhomme porteur d'un costume luxueux.

Et voilà pourquoi il est si populaire parmi nous. Aussi, qu'on n'essaie pas de le supprimer, de le laïciser encore. La famille se révolterait partout où il y a un autel, un clocher, une église ! Elle n'a jamais trouvé qu'à l'abri du dimanche la liberté, la fraternité, l'égalité ; elle ne permettra jamais qu'on touche à l'arche sainte qui lui garde ces trois trésors, le palladium de ses grandeurs, de ses espérances et de ses amours ! ! !

III

Enfin, marqué par la Famille, le dimanche l'est encore par la conscience. Il l'est tour à tour par la conscience individuelle, par la conscience chrétienne et par la conscience française.

L'homme, a dit Tertullien, naît naturellement chrétien, il porte en lui, dès le berceau, des aspirations vers l'au delà.

« Malgré lui, l'infini le tourmente », il a des instincts de religiosité qui de bonne heure le tournent vers le Ciel. Par conséquent toute âme qui apparaît dans le monde, toute conscience qui traverse la vie, réclame son jour religieux, le jour où elle pourra rendre à son Dieu les hommages qui lui sont dus, et lui apporter son tribut d'amour et d'adoration.

C'est pour elle un droit sacré, inaliénable, et si cette âme est baptisée, si cette conscience est chrétienne, elle réclame le jour du Seigneur, au nom du droit, et au nom du devoir et par conséquent au nom de la liberté. Car il ne faut pas s'y tromper, le dimanche est l'affranchissement des consciences, c'est la liberté pour tous de pratiquer la religion.

Or, je me le demande, est-il libre l'apprenti qu'on retient à l'atelier tous les dimanches matin ?

Est-il libre l'ouvrier qui sera chassé de l'usine, s'il ne vient pas travailler le dimanche? Est-il libre l'employé de ces vastes administrations qui uniquement préoccupées de leurs dividendes ne font rien pour son âme ? Est-il libre ce forçat des chemins de fer et des services publics qui n'a jamais une heure pour songer à son éternité?

Ah ! certes, il faut l'avouer, nous sommes un siècle de merveilles. La science fait des découvertes stupéfiantes. Elle a

des trouvailles qui nous font rêver ! Grâce à la vapeur, nous ne connaissons plus de frontières ! Grâce à l'électricité nous comptons dans un clin d'œil les palpitations de l'humanité !

Où s'arrêtera le génie humain ? — Il faut bien qu'il s'arrête ; car, le génie humain, a dit un penseur, a des limites alors que la bêtise humaine n'en a pas. Où donc s'arrêtera-t-il ? Qui pourrait le dire ? Mais à voir la multiplicité de nos inventions de tout genre, et la précision de nos engins mécaniques, on serait tenté de croire que l'industrie moderne a rempli le monde de machines qui ont presque des âmes, et d'âmes qui ne sont plus que des machines !

On nous fait un siècle de fer pour des *passants d'argile*, et en attendant, on oublie que les travailleurs sont baptisés comme les autres chrétiens ! On traite leur âme qui porte, elle aussi, l'effigie de Dieu, comme une monnaie hors d'usage, qui ne doit plus avoir cours !

Voilà pourquoi, en présence des doctrines étouffantes de l'heure présente, la conscience chrétienne proteste et partout il y a des milliers de poitrines catholiques qui crient à tous les vents du Ciel : « Nous voulons Dieu, nous voulons le dimanche ! »

La conscience française jette à son tour son cri d'alarme et d'indignation.

Prenez une carte géographique. Parcourez les nations qui nous entourent, jetez un regard sur les peuples qui nous avoisinent : l'Angleterre, l'Allemagne, la Prusse, la Hollande ; allez jusqu'en Amérique. Partout vous verrez le dimanche scrupuleusement observé.

Ce jour-là, dans tous ces pays, le commerce est enrayé, l'industrie s'arrête, la vie est suspendue ! La poste ne distribue pas les correspondances ; les marchandises restent en gare. Les usines ne fument pas. Les machines sont en repos. Les ouvriers ne travaillent pas ; l'âme de la patrie respire en liberté ! Ces nations sont-elles moins prospères ? Ces peuples sont-ils moins heureux ? C'est tout le contraire. Nous sommes donc ici, nous Français, non seulement en dehors du concert européen, mais même en dehors des mœurs universelles, et il y a là pour nous, une honte que nous ne sentirons jamais assez, un opprobre contre lequel nous ne saurons jamais assez nous élever. Chose étrange et monstrueuse ! La France qui est la fille aînée de l'Eglise, la France qui fût toujours le sergent du Christ, la France qui faisait jadis les affaires de Dieu, est sur ce point, moins scrupuleuse que les pays que l'hérésie a ravagés ! ! !

Le dimanche est honoré, béni, fêté par la nation marchande qui fait dans l'univers le commerce des Bibles et de l'opium, et il ne l'est pas par la nation chrétienne qui colporte sous tous les cieux, les sentiments élevés, les idées civilisatrices et les principes chevaleresques ! En présence de ce spectacle humiliant, la conscience française se révolte, et elle demande qu'on restaure la fériation dominicale, afin que nous ne restions pas inférieurs aux peuples qui nous regardent en face et qui n'ont plus peur de nous !

Il y va de l'honneur de la patrie. Aussi, pour notre compte et dans la mesure de nos forces, aimons et faisons aimer le dimanche dans notre famille, nous en serons les premiers bénis ! ! !

En Bretagne, les vieillards racontent le soir, à leurs petits-enfants réunis autour de la bûche de Noël, la légende de ce grand seigneur d'autrefois qui, au mépris de la messe, chassait toujours, le dimanche, le sanglier dans les forêts de l'Armorique, et qui, en punition de son péché, est condamné par la justice divine, à le poursuivre encore, jusqu'à la fin des siècles sans jamais pouvoir l'atteindre. Ce n'est là qu'un châtiment légendaire. Mais craignons pour nous des châtiments historiques qui pourraient tomber sur nous et sur nos enfants, et quand le jour du Seigneur arrive, arrêtons-nous devant lui pour lui payer le tribut d'hommages que nous lui devons.

Il y a à Rome, sur la route des Catacombes, un édicule sacré qu'on appelle : *Domine, quo vadis*, et voici pourquoi :

Un jour, saint Pierre eut peur de la persécution et du martyre, et il prit la fuite dans la campagne romaine. Arrivé à cet endroit, il fit une rencontre étrange, et fut arrêté par une vision fascinatrice. Il vit devant lui Notre-Seigneur Jésus-Christ chargé de sa croix : « Seigneur, où allez-vous ? s'écria-t-il pénétré de stupéfaction : *Domine, quo vadis ?* » Le Seigneur lui répondit sur un ton courroucé : « Je vais à Rome pour m'y faire crucifier de nouveau. » L'apôtre comprit cette leçon sévère, et le lendemain il portait sa tête sur le Janicule, pour la livrer au bourreau, et la donner à son Maître.

Eh bien, le dimanche est notre *Domine, quo vadis*. C'est pour nous, la rencontre hebdomadaire de Notre-Seigneur. Le matin, à la messe, Jésus nous apparaît à l'élévation, dans les mains du prêtre. Le soir, à vêpres, il nous apparaît encore, à la bénédiction dans le soleil de l'ostensoir.

Demandons-lui à notre tour : « Où allez-vous, Seigneur ! » et il nous répondra avec bonté : « Je viens auprès de vous, pour vous entendre, pour vous écouter, et pour vous bénir.

Voulons-nous mériter ces faveurs ? Sanctifions le jour de sa rencontre, et alors il sera heureux et jaloux d'entendre nos requêtes, d'écouter nos prières et de bénir nos espérances !

Henri CALHIAT,
miss. apostolique.

NÉCROLOGIES ÉPISCOPALES

ÉVÊQUES FRANÇAIS DÉCÉDÉS DURANT LE DIX-NEUVIÈME SIÈCLE DE 1800 A 1893 (1)

(Suite. — Voir les numéros du 16 janvier 1892 au 1er avril 1893.)

Année 1819 (*Suite*).

30 décembre. — Antoine-Hubert WANDELAINCOURT, évêque constitutionnel de la Haute-Marne, était né le 28 avril 1731, à Rupt en Woëvre, diocèse et canton de Verdun ; il entra dans l'état ecclésiastique et suivit la carrière de l'enseignement. Après avoir régenté à Verdun, il devint, en 1780, précepteur des enfants du duc de Clermont-Tonnerre. On a de lui un assez grand nombre de livres d'éducation qu'il publia succesivement : un *Cours de latinité* qui forme quatre volumes ; — un *Plan d'éducation publique, par le moyen duquel on réduit à cinq années le cours des études ordinaires*, Paris 1777, in-12 ; — *Vues de l'éducation d'un prince*, 1784, in-12, où il prétendait donner une méthode facile pour apprendre en peu de temps à un jeune seigneur, sans peine et sans livres, non seulement à lire et à écrire, mais encore les sciences et le latin ; — un *Cours complet d'éducation*, sept gros volumes in-12, avec des *Abrégés de Grammaire*, d'*Histoire naturelle*, d'*Histoire générale*, d'*Histoire de France* etc. Ces différents ouvrages, qui furent imprimés à Paris, à Rouen, à Verdun, à Bouillon, n'ont pas eu beaucoup de succès, quoique quelques-uns aient obtenu les honneurs d'une traduction en allemand ; ils paraissent assez superficiels, et un des titres que nous venons de citer sent

même un peu le charlatanisme. L'éducation de MM. Clermont-Tonnerre finie, Wandelaincourt obtint une place de sous-directeur de l'école militaire de Paris ; et depuis, il fut nommé curé de Planrupt, canton de Montier-en-Der (Haute-Marne) alors diocèse de Châlons-sur-Marne.

Lors de la Révolution, il fit le serment demandé, et fut élu, le 28 mars, évêque constitutionnel de la Haute-Marne ; il fut sacré le 10 avril 1791 ; deux jours auparavant il avait adressé au Pape, le 8 avril, une soi-disant Lettre de communion, dans laquelle il faisait part de son élection, assurant que des motifs très pressants de bien public, entre autres le désir ardent de contribuer à maintenir, à augmenter dans ce diocèse l'amour de la Religion Catholique, Apostolique et Romaine, l'avaient porté à se rendre à la voix d'un peuple nombreux et vraiment chrétien, et il ajoutait : « Heureux, Très Saint Père, si, dans cette carrière importante et difficile, je puis suivre, même de loin, les illustres prélats, qui, dans les plus beaux siècles du christianisme, furent de la même manière appelés à l'épiscopat ! Il est du moins une chose dont je puis assurer Votre Sainteté : c'est mon intention vraie, sincère, inaltérable, de vivre dans la communion la plus parfaite avec le Saint-Siège, de ne jamais m'écarter du respect que tout Évêque doit au Chef visible de l'Eglise de Jésus-Christ, et d'inspirer le même respect filial à tous les fidèles confiés à mes soins. »

Le 7 mai, l'évêque du département de la Haute-Marne publia sa première lettre pastorale où il se présente non comme un ambitieux mais comme un élu par le choix du peuple, il dénature la pensée de quelques papes, particulièrement de saint Célestin au cinquième siècle, au sujet de l'élection des évêques par le clergé et par le peuple, traitant d'usurpation les conventions et concordats faits dans la suite entre les souverains et les papes pour la nomination des évêques. « Il est vrai, s'écrie-t-il, que l'Eglise se dispersa et que le nombre des fidèles s'accrut, les ecclésiastiques, à qui leurs fonctions donnaient un juste empire sur les peuples, s'approprièrent les élections, et qu'enfin un de nos rois, par des vues d'ambition et contre les droits imprescriptibles de la Nation, anéantit les anciennes formes par un traité qu'il fit avec un pape ambitieux et politique... »

Il veut réfuter le reproche qu'on fait aux prélats constitutionnels, en les traitant d'intrus, de schismatiques, d'hommes dan-

gereux et hypocrites. Il dit que ces invectives sont sans fondement et qu'elles n'ont été inventées que par l'ignorance et la discorde avide de tout troubler. Il terminait en faisant un appel à ses coopérateurs, aux habitants des campagnes, aux grands du monde, au sexe paisible et timide, à la jeunesse, et à tous ceux qui différaient d'opinion avec lui, pour faire cesser toute division dans le diocèse.

Mgr de La Luzerne, évêque légitime de Langres, l'auteur de l'*Instruction pastorale sur le schisme en France* (réimprimée à Langres en 1805), envoya une autre instruction, 15 mars 1791, aux prêtres de son diocèse qui n'avaient pas prêté le serment et qui fut adoptée par trente-trois évêques ; il protesta aussi contre l'invasion de son siége, et une *Lettre* adressée à Wandelaincourt, in-8° de 83 pages, lui exposa le vice de son intrusion.

En 1792, cet évêque mérita d'être nommé député à la Convention ; cependant on dit qu'il ne partagea point les excès horribles ou honteux de cette époque. Lors du procès de Louis XVI, et lorsque l'on posa la question : *Louis est-il coupable ?* Il parla ainsi : *J'ai cru ne venir à la Convention que comme législateur, et la douceur de mes mœurs ne m'aurait pas permis de me porter comme juge, ni directement, ni indirectement, en matière criminelle.* Il refusa de voter sur l'appel au peuple, se déclara pour le sursis et prononça le bannissement. Ces votes, dans les circonstances où on était alors, attestent du courage et lui font plus d'honneur encore quand on les rapproche des opinions et des votes de plusieurs de ses collègues dans le même procès. On ne voit point non plus que Wandelaincourt se soit souillé par des abjurations qui imprimèrent une tache ineffaçable au clergé constitutionnel, et on dit que lorsque la Convention se rendit en corps à Notre-Dame, le 10 novembre 1793, pour y célébrer la fête de la Raison, il n'entra pas à l'église et s'éclipsa à la porte.

Après la Terreur, on ne sait s'il n'hésita pas à renoncer au schisme ; car on remarque qu'il n'adhéra point à la première Encyclique des évêques constitutionnels, quoiqu'il dût être alors à Paris ; mais il signa la seconde, assista aux deux Conciles, et prit part quelquefois aux délibérations du Comité des *Réunis*, et à leurs travaux pour le soutien du schisme. M. Grégoire, dans son *compte-rendu* au Concile de 1797, atteste que Wandelaincourt l'aidait beaucoup dans sa correspondance. On trouve une lettre qui lui est adressée, dans les *Annales Catholiques* de M. de Boulogne (tome II, pages 137 et 174), sur une visite

qu'il se proposait de faire dans le département de la Haute-Marne ; on fait aussi mention, dans les *Annales Philosophiques*, d'une lettre de lui sur la soumission, et contre les évêques légitimes. Il publia dans le même temps, des *Réflexions philosophiques sur les athées* et l'*Ami des Théophilanthropes*, in-8° de 26 pages, où il s'élevait contre la frivolité de leur culte et l'insuffisance de leurs dogmes. Il était passé de la Convention au Conseil des anciens, d'où il est sorti en 1798. Nous avons ouï dire qu'il fut quelque temps garde-magasin du timbre, et que Camus lui fit avoir ensuite une place de bibliothécaire à Paris ; ce qui n'était pas incompatible avec les devoirs d'un évêque dont le troupeau était fort exigu.

Ayant donné la démission de son évêché, en 1801, il fut nommé par son collègue Raymond, évêque de Dijon, à la cure de Montbar ; mais il obtint une pension comme évêque démissionnaire ; il quitta sa cure et se retira dans une campagne ; on dit que, dans ses dernières années, il desservit encore la succursale de Duaumont, près Verdun. Un journal avança qu'il avait refusé de faire partie du chapitre de Saint-Denis, c'est une assertion sans nul fondement. Wandelaincourt mourut le 30 décembre 1819, à Belleville, près Verdun, étant dans sa quatre-vingt-neuvième année. C'était un homme de mœurs douces ; mais qui, s'étant plus occupé de grammaire que de théologie, fut la dupe du parti qui voulait tout bouleverser dans l'Eglise. Outre les écrits que nous avons cités, il en a laissé d'autres relatifs à la religion et à la morale : *Entretiens d'une mère avec son enfant ;* sur les *Devoirs de l'homme sociable et du chrétien ;* l'*Ami des mœurs*, 3 volumes in-12 ; le *Mentor des demoiselles*, in-18 ; les *Leçons de la sagesse ;* des *Éléments de morale ;* les *Preuves de la Religion, développées d'après le plan de Pascal*. Nous ne savons si tous ces écrits sont imprimés. L'auteur avait plus de facilité que de talent ; on trouve dans les *Nouvelles Ecclésiastiques*, imprimées à Utrecht, en 1794, une critique de l'ouvrage de Wandelaincourt sur l'*Éducation :* le journaliste, tout favorable qu'il était aux Constitutionnels, y reprenait plusieurs idées et maximes révolutionnaires. Wandelaincourt est compté dans les trente-huit évêques constitutionnels qui moururent repentants.

Date incertaine. — Nicolas JACQUEMIN, évêque constitutionnel de Cayenne, était né à Osnes, canton de Carignan, dans les Ardennes, en 1736 ; devenu prêtre, il partit comme mission-

naire dans la Guyane, et se lia avec les constitutionnels qui le firent évêque ; il fut sacré le 4 février 1798, mais ne partit pas, donna sa démission en 1801, et fut nommé par Mgr de Barral, évêque de Meaux, à la cure de Balloy, ancien prieuré de l'ordre des Prémontrés, dans le canton de Bray-sur-Seine, arrondissement de Provins. M. Jacquemain desservit quelque temps cette paroisse ; mais étant devenu octogénaire et infirme, il sentit le besoin de renoncer à l'exercice du ministère, et se retira dans la paroisse de La Tombe, à peu de distance de Balloy. C'est là qu'il mourut en 1819, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

(*A suivre.*) M. C. d'Agrigente.

LA COMPTABILITÉ DES FABRIQUES

Lettre-circulaire du ministre des cultes aux archevêques et évêques.

Paris, le 30 mars 1893.

Monsieur l'évêque,

L'article 78 de la loi de finances du 26 janvier 1892 a, comme vous le savez, prescrit qu'à l'avenir les comptes et budgets des fabriques et consistoires seraient soumis à toutes les règles de la comptabilité des autres établissements publics; mais il a laissé à des règlements d'administration publique le soin de déterminer les conditions d'application de cette mesure.

Ces règlements, arrêtés par le Conseil d'Etat, portent la date du 27 mars courant et ont été publiés au *Journal officiel* du 28. J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le texte concernant les fabriques (1).

Ainsi que vous le verrez, l'article 30 porte que les dispositions nouvelles seront applicables aux budgets délibérés par les fabriques en 1893 et aux comptes rendus pour l'exécution de ces budgets. D'autre part, l'article 19, confirmant les règles tracées par les articles 47 eu décret du 30 décembre 1809 et 2 de l'ordonnance du 12 janvier 1825, dispose que le budget est voté dans la session de *Quasimodo*.

Le budget de 1894, que les conseils de fabriques vont être

(1) Nous avons publié ce texte dans notre numéro du 8 avril.

appelés à voter dans leur prochaine séance de *Quasimodo* c'est-à-dire le 9 *avril prochain*, est donc le premier qui sera soumis au décret du 27 mars 1893; de même que le compte qui sera rendu pour l'exécution de ce budget sera le premier auquel les nouvelles dispositions seront appliquables.

L'exécution du budget de 1893 ne devant commencer que le 1er janvier de ladite année et le compte de cet exercice ne devant, aux termes de la législation actuelle, conservée par l'article 25 du nouveau décret, être rendu qu'à la session de *Quasimodo* 1895, j'aurai l'honneur de vous adresser en temps utile la forme de ce *compte*, ainsi que la nomenclature des pièces à produire par les comptables, conformément aux prescriptions de l'article 29. Mais, en ce qui concerne le budget, il importe de déterminer dès maintenant les règles nouvelles d'après lesquelles il devra être établi.

Une circulaire de l'un de mes prédécesseurs, en date du 21 novembre 1879, a déjà donné, en s'inspirant du décret du 30 décembre 1809, une formule de budget qui, adoptée dans tous les diocèses, a eu pour résultat d'amener dans la comptabilité des fabriques une régularité et surtout une uniformité plus grandes.

Cette formule peut encore servir aujourd'hui de base au nouveau budget. Vous remarquerez, en effet, que, sauf sur les points où ses dispositions n'étaient pas compatibles avec les règles essentielles de la comptabitité publique, aucune modification n'a été apportée par le règlement du 27 mars 1893 au décret du 30 décembre 1809, qui demeure le texte fondamental de la législation des fabriques. C'est ainsi notamment que le nouveau décret ne comporte aucune énumération des recettes et dépenses des fabriques, qui, sauf les modifications résultant de lois postérieures sont toujours celles inscrites dans les articles 36 et 37 du décret du 30 décembre 1809.

Il suffit donc d'indiquer les innovations résultant sur ce point du règlement du 27 mars 1893.

Division du budget. — La principale consiste dans la division du budget des fabriques en *Budget ordinaire* et *Budget extraordinaire.* Encore convient-il de remarquer que le modèle de 1879 comportait déjà des recettes et dépenses ordinaires et des recettes et dépenses extraordinaires.

Budget ordinaire. Recettes. — Les recettes du budget ordinaire sont, à part quelques modifications de détail qui s'expli-

quent d'elles-mêmes, celles qui étaient portées au chapitre Ier du modèle de 1879.

Il convient seulement de mentionner la suppression de l'article 7 : « Produit spontané des terrains servant de cimetières. » La loi municipale du 5 avril 1884 a en effet abrogé (art. 168) l'article 36, n° 4, du décret du 30 décembre 1809, qui comprenait ce produit parmi les revenus des fabriques, et l'a fait figurer au nombre des recettes ordinaires des communes (art. 133, n° 9).

D'autre part, il a paru bon, pour ne pas donner un caractère trop limitatif au cadre des recettes ordinaires, de prévoir un article de « recettes diverses » permettant d'inscrire toutes les autres ressources qui, comme un prélèvement sur les ressources extraordinaires, par exemple, peuvent, à un moment donné, concourir à l'équilibre du budget ordinaire.

Dépenses. — En ce qui concerne les dépenses, le modèle de 1879 prévoyait une distinction entre les dépenses ordinaires « obligatoires » et les dépenses ordinaires « facultatives », qui n'a pas été maintenue par le décret du 27 mars 1893. A une époque où, en vertu du décret du 30 décembre 1809 et de la loi du 18 juillet 1837, les communes pouvaient être obligées de couvrir l'insuffisance des ressources des fabriques pour toutes les dépenses du culte, il était indispensable de classer à part les quelques dépenses qui, en raison de leur caractère spécial, ne pouvaient cependant pas être imposées aux conseils municipaux. Mais, depuis la loi municipale du 5 avril 1884, les communes ne peuvent plus être contraintes de couvrir l'insuffisance des ressources des fabriques que dans deux cas bien déterminés :

1° Pour l'indemnité de logement du curé ou desservant (quand il n'y a pas de presbytère) (art. 139, n° 11 ;

2° Pour les *grosses réparations* aux églises et presbytères (quand ces édifices sont la propriété de la commune) (art. 136, n° 12).

Les dépenses du budget ordinaire ne forment donc plus qu'un seul chapitre, comprenant les chapitres I et II du modèle de 1879.

Un article spécial est relatif au traitement qui, aux termes de l'article 14 du nouveau règlement, doit ou peut être alloué au comptable de la fabrique, lorsque ce comptable n'est pas le trésorier prévu par le décret du 30 décembre 1809.

Enfin, on a prévu les annuités des emprunts que la fabrique peut avoir été autorisée à contracter.

En effet les emprunts des fabriques, contrairement à ce qui a lieu pour les autres établissements publics, n'étant jamais gagés que sur les ressources ordinaires, le remboursement doit figurer en annuités aux dépenses du budget ordinaire.

Il est bien entendu qu'il ne saurait être question que d'emprunts régulièrement autorisés par décrets en Conseil d'Etat, toute autre dette ne pouvant entrer en ligne de compte et devant être absolument rejetée.

Budget extraordinaire. — Le budget extraordinaire, aux termes du nouveau réglement, comprend « la recette et l'emploi des capitaux provenant de dons et legs, d'emprunts, d'aliénations et de remboursements, de coupes extraordinaires de bois, de toutes autres ressources exceptionnelles » (art. 18).

Recettes. — L'énumération des recettes de ce budget est la même que celle qui était prévue au modèle de 1879 (chapitre II dépenses extraordinaires).

Il a paru seulement inutile de maintenir la mention : « Subvention de l'Etat », aucun crédit n'étant plus inscrit au budget de l'Etat pour subventions aux fabriques.

Dépenses. — Pour les dépenses, l'énumération comprend, sauf quelques modifications de détail, les articles inscrits précédemment aux chapitres III et IV.

Récapitulation. Balance. — Chacun de ces deux budgets doit se terminer par une récapitulation des recettes et des dépenses. L'ensemble des opérations se résume dans un tableau récapitulatif des recettes et des dépenses tant du budget ordinaire que du budget extraordinaire, et donnant ainsi la balance générale.

Envoi d'un modèle. — Pour rendre ces diverses modifications plus saisissables et pour permettre l'établissement immédiat du budget de 1894 d'après les régles nouvelles, j'ai fait dresser un nouveau modèle dont vous trouverez ci-joint un nombre d'exemplaires suffisant sinon pour toutes les fabriques de votre diocèse, au moins pour que ces établissements puissent en avoir connaissance avant la séance du 9 avril, par l'intermédiaire des curés de canton et même des titulaires des principales succursales.

Rien ne s'oppose d'ailleurs, au cas où une fabrique n'aurait pu, dans sa séance de *Quasimodo*, établir son budget d'après

le modèle ci-joint, à ce que vous autorisiez ultérieurement une séance spéciale pour permettre les rectifications nécessaires, après vous être concerté à ce sujet avec M. le préfet du département, conformément aux prescriptions des articles du décret du 30 décembre 1809 et 6 de l'ordonnance du 12 janvier 1825.

Renseignements à fournir en marge du budget. — J'appelle votre attention toute particulière sur la dernière colonne de ce tableau. Elle n'est que la reproduction de celle qui existait déjà dans le modèle de 1879 et est destinée à recevoir les renseignements prescrits par les articles 83 et 84 du décret du 30 décembre 1809, ainsi que toutes autres observations.

Ces renseignements, relatifs aux autorisations administratives concernant les diverses recettes et dépenses, sont d'une utilité que la circulaire du 21 novembre 1879 avait déjà signalée.

J'ai pu remarquer cependant qu'ils font généralement défaut. Ils sont aujourd'hui absolument indispensables. Les budgets des fabriques devant, à l'avenir, être placés sous les yeux des conseils de préfecture et de la Cour des comptes, il est de toute nécessité qu'il n'y soit fait mention d'aucune acquisition, d'aucune aliénation, d'aucun emprunt, etc., etc..., sans qu'en regard l'autorisation administrative concernant ces divers actes et leur donnant le caractère légal ne soit indiquée.

Approbation du budget. — Lorsque les budgets auront été établis par les conseils de fabrique, il vous appartiendra, monsieur l'évêque, de les arrêter. Le règlement du 27 mars 1893 n'apporte, en effet, sur ce point, aucune modification au décret du 30 mars 1809, et c'est toujours à vous qu'en vertu de l'article 47 de ce décret, appartient l'approbation des budgets des fabriques.

Communication aux conseils municipaux. — Mais je vous rappelle qu'aux termes de l'article 70, § 5, de la loi municipale du 5 avril 1884, les budgets fabriciens doivent, dans chaque commune, être soumis à l'avis du conseil municipal.

Une circulaire de l'un de mes prédécesseurs, en date du 18 mai 1885, transmise aux évêques le 3 février 1886, a tracé les règles de cette communication aux conseils municipaux et exposé les motifs pour lesquels elle doit avoir lieu, aussitôt après la séance de Quasimodo, et précéder l'approbation épiscopale, de manière à ce que l'avis des assemblées municipales puisse intervenir dans leur session de mai.

Les diverses considérations développées dans cette circulaire ont conservé toute leur valeur, et vous penserez avec moi qu'aujourd'hui plus que jamais il importe que l'évêque, chargé d'approuver les budgets des fabriques, ait entre ses mains tous les renseignements de nature à éclairer sa décision.

Établissements auxquels s'applique le modèle. — En terminant, monsieur l'évêque, je crois devoir vous soumettre quelques observations au sujet du titre même de la formule du budget ci-jointe. Cette formule s'applique à tous les lieux du culte qui comportent une fabrique, c'est-à-dire à tous ceux qui constituent une paroisse distincte ayant son autonomie, une circonscription propre, et jouissant de la capacité civile, à savoir : 1° les cures, 2° les succursales, 3° les chapelles créées en vertu du décret du 30 septembre 1807, désignées souvent sous les noms de chapelles simples, chapelles vicariales, chapelles communales, et dont la véritable appellation, admise par la jurisprudence du Conseil d'Etat, est *chapelles paroissiales*, pour bien montrer qu'elles constituent de véritables paroisses, administrées par une fabrique distincte.

Recettes et dépenses des chapelles de secours. — Les cures et les succursales peuvent avoir dans leur circonscription et sous leur dépendance des chapelles de secours. Celles-ci n'ont ni autonomie, ni capacité civile, ni fabrique propre ; c'est la fabrique de l'église paroissiale sur le territoire de laquelle elles sont situées qui est chargée de leur administration.

Mais, aux termes d'un avis du Conseil d'Etat du 5 janvier 1869, « les chapelles de secours n'ayant point de circonscription « territoriale, ni la personnalité civile, l'autorisation qui leur « est accordée par décret est une simple permission *ne pouvant* « *grever d'aucune charge légale ni les fabriques ni les com-* « *munes* ». Il importe donc que les recettes et les dépenses propres à ces chapelles ne soient pas confondues dans le budget de la fabrique paroissiale et fassent au contraire l'objet d'un état distinct annexé à ce budget.

J'ai tenu, monsieur l'évêque, en raison du court espace du temps qui nous sépare de la prochaine session budgétaire des conseils de fabrique, à n'accompagner pour le moment que de ces seules observations, exclusivement relatives à la préparation du budget, l'envoi que j'ai l'honneur de vous faire du nouveau réglement sur la comptabilité des fabriques.

Formation du budget de 1894. — Le budget de 1894 doit, en effet, être établi dans des conditions de régularité qui permettront facilement la constitution du compte et son apurement.

Choix du comptable. — C'est la seule opération qui s'impose actuellement aux assemblées fabriciennes. Peut-être cependant serait-il bon que, dès maintenant, elles se préoccupassent du choix qu'elles auront à faire d'un comptable, d'après l'un des modes mis à leur disposition par l'article 5 du décret du 27 mars 1893, et qu'aux termes de l'article 9, § 2, du même décret, vous aurez à notifier à l'autorité préfectorale avant le 1er octobre prochain.

Dans tous les cas, je me tiens à votre disposition pour toutes les explications complémentaires qui pourraient vous être nécessaires.

Mais dès maintenant la lecture des observations qui précèdent, comme celle du décret du 27 mars lui-même, vous permettra d'apprécier l'esprit dans lequel a été conçue la nouvelle règlementation. Je ne doute pas, monsieur l'évêque, que votre concours ne soit acquis à mon administration pour l'application d'une réforme qui, dans la pensée du législateur et du gouvernement, doit avoir pour résultat d'amener dans la comptabilité des fabriques, sans porter atteinte aux droits reconnus aux évêques à l'égard de ces établissements, une régularité et une précision dont les autorités ecclésiastiques elles-mêmes ont souvent regretté l'absence.

Agréez, monsieur l'évêque, l'assurance de ma haute considération.

Le ministre de l'instruction publique,
des beaux-arts et des cultes,
CH. DUPUY.

CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME

PAR MGR D'HULST

Quatrième conférence. — Le jour de Dieu.

Voici l'analyse de cette conférence :

Le troisième précepte du Décalogue organise la périodicité du culte, en réservant un jour de la semaine à la culture de

l'âme et au repos du corps. Le sabbat mosaïque, le dimanche chrétien, c'est le jour de Dieu et le jour de l'homme. L'orateur traitera aujourd'hui du jour de Dieu.

Pourquoi Dieu s'est-il réservé un jour? Comment l'homme doit-il remplir le jour de Dieu?

I

La loi du jour sacré peut être comparée à la loi des prémices. Comme Dieu prélevait autrefois sur les fruits de la terre le tribut du sacrifice, ainsi veut-il encore que le travail lui-même, cet instrument de conquête, acquitte l'impôt d'un abandon volontaire, d'un renoncement offert à l'invisible. Mais jusqu'en cette exigence, Dieu est père, ce n'est pas à lui que cet abandon profite. Le culte est réclamé par Dieu dans l'intérêt de sa créature. Si le culte est négligé, c'est l'homme qui déchoit, ce n'est pas Dieu. Et le culte sera fatalement oublié si une obligation périodique, si un appel fréquent ne vient pas disputer aux choses sensibles la pensée prisonnière du corps.

Rien donc n'est mieux fondé en raison que l'institution du jour sacré. Et cependant cette institution ne se retrouve pas dans les fausses religions de l'antiquité. Seule la Chaldée paraît avoir connu une législation qui se rapproche de la loi du sabbat; le septième jour était considéré comme néfaste; une foule d'entreprises étaient défendues ce jour-là. Mais on ne sait pas au juste si le travail manuel était au nombre des actions interdites, ni quelle part la religion avait dans l'emploi de ce jour. Partout ailleurs le repos hebdomadaire, le repos périodique est inconnu. Nous sommes donc ici en face d'une institution propre à la religion véritable.

Il s'agit, dit la Bible, d'honorer le repos de Dieu après la création. La création, c'est l'activité extérieure de Dieu; son repos, c'est sa vie intime, c'est le mystère de son acte immanent. C'est ainsi que la religion atteint Dieu en lui-même, dans le sanctuaire de son être. En subordonnant le travail humain aux exigences du culte, elle rappelle à l'homme qu'il ne vit pas seulement de pain, qu'il a des besoins supérieurs. En intervenant dans la distribution du labeur et du loisir, elle influence les relations de la vie sociale, elle devient le facteur le plus puissant de la civilisation. Le philosophe ne peut plus s'enfermer dans l'orgueil d'une adoration solitaire. Le temple reçoit en un

même jour la visite de tous les enfants de Dieu; le pauvre s'y rencontre avec le riche, l'homme affligé avec l'homme heureux. Otez ce précepte, aussitôt le lien religieux se brise, les actes de la piété deviennent impossibles au grand nombre. Le riche est trop souvent l'esclave de sa fonction, le pauvre est toujours l'esclave de son labeur. On a beau parler à l'homme d'émancipation et d'indépendance, c'est au servage que l'irréligion le ramène, c'est à un recul honteux qu'aboutit le progrès.

II

Dieu donc avait des raisons de sagesse et d'amour de se réserver un jour. Comment l'homme devra-t-il remplir le jour sacré? Laissé à lui-même, il ne saura comment payer sa dette; il ne connaîtra ni le mode, ni la mesure du tribut qu'il doit payer à son créateur.

Dans l'ancienne alliance, l'emploi du sabbat n'est pas clairement indiqué. Le sacrifice faisait-il partie des actes religieux imposés? On peut en douter. En tout cas, la loi de l'unité de sanctuaire, surtout depuis qu'elle a été rigoureusement observée, rendait cette pratique inaccessible au grand nombre des croyants. Dans les temps qui ont suivi la captivité, l'usage s'est introduit de lire la Bible en commun dans les synagogues. Le sabbat juif ressemblait ainsi au dimanche protestant.

Dans l'alliance nouvelle, c'est à l'Eglise catholique qu'il faut aller demander le secret de la sanctification du jour de Dieu. En dehors d'elle, ce jour est froid et vide, parce qu'il y manque le vrai sacrifice.

Comment s'est fait le passage du sabbat au dimanche? Le Sauveur est sorti du tombeau le lendemain du sabbat. C'est aussi un lendemain de sabbat qu'a eu lieu, cinquante jours après, la grande manifestation de l'Esprit de Dieu dans le mystère de la Pentecôte. Ce jour est considéré comme le jour de naissance de l'Eglise. Dès le temps des apôtres et jusqu'au soir de l'Eglise judaïsante, le premier jour de la semaine devint un jour de réunion pour les fidèles. L'institution du dimanche est donc primitive.

L'interdiction des œuvres serviles fut transférée du sabbat au dimanche quand la séparation fut consommée entre la synagogue et l'Eglise. Mais le repos du corps n'est que la condition préalable de la culture de l'âme. Si l'on veut connaître et comprendre

le dimanche chrétien, il ne suffit pas de le regarder par le dehors, il faut pénétrer au dedans ; on y trouve alors le sacrifice.

L'orateur rappelle ce qu'il a dit antérieurement de la nécessité et de l'insuffisance des sacrifices offerts par les hommes. Jésus-Christ est venu, il est entré dans le rôle du prêtre et dans la condition de la victime.

Le sacrifice parfait était trouvé.

Parce qu'il est parfait, il est unique et n'a pas besoin d'être renouvelé; c'est la doctrine expresse de saint Paul. Les protestants en abusent pour condamner le sacrifice eucharistique. Mais le concile de Trente leur répond que l'oblation de l'autel ne saurait déroger au privilège de celle de la Croix, car les deux n'en font qu'une.

Identité de Dieu, qui accepte l'offrande; identité de la victime, identité du prêtre qui l'immole et des fins pour lesquelles il l'immole, en faut-il davantage pour identifier les deux sacrifices? Il y a cependant, dit le saint concile, une différence : elle réside seulement dans les circonstances de l'immolation.

D'abord l'immolation du Calvaire est sanglante, celle de l'autel est pacifique. Mais cela même prouve que c'est le même Jésus qui est offert, puisqu'au Calvaire il était passible et mortel et qu'aujourd'hui il est impassible et immortel. Si c'est bien lui qui est sacrifié sur l'autel, il doit l'être en l'état, en la condition où il se trouve actuellement et qui exclut la douleur et la mort.

En outre, au Calvaire il y avait un prêtre unique et des bourreaux ; à l'autel, il y a un prêtre principal et invisible, un prêtre secondaire et visible qui s'associe au sacrifice dont il est le ministre et, par son intention suppliante, en dirige l'application.

Voilà le dogme catholique. Il répond seul au besoin de nos âmes. Sans le sacrifice eucharistique, c'est dans le lointain du passé qu'il nous faudrait aller chercher notre sacrifice. Autant vaut dire que nous n'en aurions pas. Si les protestants avaient raison, il faudrait dire que les Juifs, que les païens ont pu, par leurs sacrifices imparfaits, entrer en relation personnelle avec la divinité, mais que le Christ, en donnant au sacrifice sa forme achevée l'a éloigné de la vue des hommes et l'a relégué hors de leur portée dans un éloignement que chaque jour augmente et qui décourage jusqu'au souvenir.

Cette conséquence absurde découle d'une conception incomplète de l'œuvre rédemptrice. On dit que la Rédemption s'est

concentrée dans la Passion de Jésus-Christ ; c'est vrai, mais ce n'est pas la vérité tout entière ; après la concentration, il y a la diffusion. Ainsi, s'agit-il de la présence du Dieu Sauveur au milieu des hommes, l'Incarnation concentre ce bienfait dans les étroites limites de temps et d'espace qui ont enfermé la vie mortelle du Sauveur ; mais l'Eucharistie le multiplie et le propage à travers le monde et à travers la durée. De même pour le sacrifice : sa vertu rédemptrice se concentre dans la Passion et se répand, se multiplie, se distribue dans la multitude des oblations eucharistiques. Partout où le nom de Jésus est annoncé, un autel est dressé ; le sacrifice se rapproche du chrétien, il est à lui, il est pour lui ; ses fruits lui appartiennent ; il en dispose par sa prière, il l'offre ou le fait offrir pour les vivants et pour les morts, pour toutes les intentions légitimes. Oui, vraiment, nous pouvons dire avec saint Paul : « Nous avons un autel : *Habemus altare.* »

Plaignons ceux qui n'en ont point, et bénissons l'Eglise pour sa fidélité à défendre son sacrifice. Elle ne l'a pas seulement gardé, elle l'a honoré, elle l'a entouré de toutes les gloires ; elle a plié l'art antique aux usages chrétiens, elle a enfanté un art nouveau, architecture, peinture, sculpture, musique, qui n'est que la glorification du divin sacrifice. La liturgie tout entière dérive de la liturgie du sacrifice, dont elle est le prolongement. Et voilà de quoi se remplit le jour de Dieu pour les vrais adorateurs. Le sacrifice seul est obligatoire ; le prêtre le doit au peuple, le peuple le doit à Dieu. Pas de dimanche vrai si la matinée est livrée à la servitude du travail. Le dimanche sans la messe, c'est le dimanche partagé entre la tyrannie du labeur et les ravages de la débauche.

L'orateur termine en empruntant à un village de Bretagne, une peinture du dimanche catholique. « Voilà le jour de Dieu, dit-il en terminant. Comparez-le à ce jour de folie où un peuple à qui l'on a ôté la foi traîne dans la boue du vice les restes de son âme abrutie ; et, tout émus du contraste, redites en vous-mêmes, faites mieux, allez crier à cette foule qu'on pervertit et qu'on désespère la grande parole de l'Apôtre : « La piété est utile à tout : elle a les promesses de la vie présente et celles de la vie future ».

Cinquième conférence. — **Le Dimanche de Dieu.**

A la fin de la première partie de cette conférence, qui avait pour sujet « le dimanche de Dieu », Mgr d'Hulst a montré en ces termes comment la religion, en prescrivant de consacrer à Dieu le septième jour de la semaine, répond aux besoins moraux de l'humanité :

En subordonnant le travail manuel aux exigences du culte, elle nous rappelle que la créature intelligente ne vit pas seulement de pain, et que six jours donnés au corps pour assurer sa nourriture appellent un septième jour réservé aux besoins supérieurs dont la prière est la plus haute expression. En intervenant dans la distribution des travaux et des loisirs, elle prend possession de la vie sociale et devient le facteur le plus puissant de la civilisation véritable. Le philosophe ne pourra plus s'enfermer dans l'orgueil d'une adoration solitaire qui l'isolerait de de ses semblables : il doit à ses frères l'exemple qu'il attend d'eux à son tour. Le temple recevra au même jour la visite de tous les enfants de Dieu. Le pauvre s'y rencontrera avec le riche, le savant avec l'ignorant, celui qui pleure avec celui qui s'applaudit de son sort. Divers seront les labeurs que le jour sacré interrompt, diverses les sollicitudes auxquelles il fait trêve, diverses les joies et les peines que prime un suprême devoir ; mais, entre toutes ces âmes que la vie terrestre sépare et oppose entre elles, le jour de Dieu a créé un lien de fraternité et d'amour, le lien d'un commun repos et d'une commune prière, la conscience d'une même dépendance à l'égard de la puissance infinie et de la bonté souveraine.

Otez ce précepte, aussitôt la religion se brise et se morcelle ; c'est dans la dispersion des destinées inégales qu'il en faudra chercher les fragments. Se rejoindront-ils jamais ? Verra-t-on jamais plus les hommes prier ensemble, se prêter mutuellement l'appui de l'exemple ? Se mettront-ils jamais d'accord pour se rendre possibles les uns aux autres l'accomplissement du premier des devoirs, la satisfaction du plus noble des besoins ? Le riche lui-même sera trop souvent l'esclave de ses fonctions ; le pauvre sera toujours l'esclave de son labeur ; le droit de prier, le plus sacré des droits, le plus imprescriptible, viendra se heurter aux exigences mal réglées des services sociaux, et dans cette existence fiévreuse où se croisent les obligations et les dépendances, il y aura place pour toutes les nécessités qui accablent l'homme et l'asservissent, il n'y en aura pas pour la

seule nécessité qui l'affranchisse et le relève, pour celle qui dérive de notre céleste origne et nous ordonne à notre immortelle destinée !

Voilà ce que serait la société des hommes si Dieu ne s'était pas réservé son jour. Voilà ce qu'elle tend à redevenir là où le jour de Dieu est profané. Ah ! les contempteurs du dimanche ont beau avoir toujours à la bouche les grands mots de dignité humaine, de civilisation et de progrès. Ils oublient que la société antique, qui ne connaissait pas le jour de Dieu, reposait sur l'esclavage. Et, malgré qu'ils en aient, c'est à l'esclavage que leur civilisation nous ramène, c'est à ce recul honteux qu'aboutit leur progrès.

Voici le ravissant tableau par lequel s'est terminée cette cinquième conférence.

J'ai vu, messieurs, dans la catholique Bretagne ce que peut-être vous avez vu vous-mêmes dans quelque coin reculé de notre France, ce que nos pères voyaient partout jadis sur ce vieux sol qui fut si longtemps la terre de la foi. Tout un peuple courbé durant six jours sous le faix d'un labeur pénible et souvent mal payé, mais qui, le septième jour, se redresse, relève la tête et se sent libre parce que Dieu l'affranchit. Les hommes ont quitté les vêtements du travail pour revêtir le costume pittoresque de leur province ; les femmes se sont parées de grâce et de modestie ; les enfants joyeux ont salué au réveil l'aurore du jour qui apporte l'allégresse. Voyez ces longues files de paysans qui traversent la lande ou sillonnent les chemins creux. Ils accourent des hameaux éloignés à l'appel de la cloche qui les convoque au sacrifice. La vaste église de granit va se trouver trop petite pour recevoir les flots pressés des orateurs. Les chants sacrés commencent à retentir dans la langue de l'Eglise, et ces ignorants y répondent, car dans la maison de Dieu, qui est la leur, rien ne leur est étranger. Ecoutez le *Kyrie* plaintif qui chante la douleur et le repentir, le *Gloria* triomphant qui place sur des lèvres humaines l'hymne des anges, le *Credo* unanime qui affirme la foi avec l'espérance.

Un moment l'action sainte est interrompue ; le pasteur monte en chaire, il prie avec son troupeau ; il redit le nom des morts qui attendent le souvenir et les suffrages des vivants ; puis il parle à cette multitude ; il lui parle sa langue, il l'instruit, il l'exhorte, il la reprend, il la console ; il lui montre le ciel ouvert, la récompense au bout de la peine, le repos au terme du

voyage, le bonheur servant de prix à la vertu. A sa voix, les cœurs défaillants se raniment, le courage se réveille avec l'espoir, la vie morale renaît dans l'âme d'un peuple entier. Puis le prêtre remonte à l'autel : il entre dans la partie secrète des saints mystères; le chant mystérieux de la préface interrompt un moment le recueillement de sa prière pour traduire l'action de grâces des enfants de Dieu. Voici maintenant l'instant solennel. Le prêtre se courbe, le peuple se prosterne ; les paroles du Christ passent une fois de plus par la bouche de son ministre, les mêmes paroles qui furent dites une première fois au Cénacle et qui n'ont rien perdu de leur vertu créatrice : « Ceci est mon corps, ceci est mon sang. » C'en est fait, il n'y a plus sur l'autel ni pain ni vin, sous les apparences qui demeurent il y a Jésus-Christ présent et immolé, Jésus-Christ qui nous prête ses mérites et sa prière. Jésus-Christ dont le sang crie pour nous miséricorde et pardon, tandis que la voix de son serviteur chante l'oraison que lui-même nous a apprise : *Notre Père, qui êtes aux cieux.*

Le sacrifice n'est pas complet si la victime n'est consommée. Elle le sera par le prêtre d'abord. Mais nous sommes ici en pays chrétien : la communion n'est pas l'action rare d'une religion défiante et froide, elle est une pratique familière à ceux que le baptême a faits les convives de Dieu. Le père viendra y chercher la force, la mère y puisera la douceur et l'abnégation, l'enfant la pureté, la docilité et la tendresse. Encore un chant de reconnaissance et la liturgie est achevée ; le temple se vide peu à peu, les rues du bourg s'animent, les groupes joyeux regagnent au loin les chaumières. Ce jour-là, le repas sera moins misérable, la gaieté rayonnement de la conscience satisfaite, en sera l'assaisonnement. Le bonheur est entré dans l'âme du pauvre avec la grâce du divin sacrifice.

Une seconde fois dans ce beau jour, la famille chrétienne reprendra le chemin de l'église pour l'office du soir. A défaut d'une obligation étroite, une pieuse coutume l'y conduit. Par là les heures de loisir seront sanctifiées, l'ennui sera banni avec la tentation qui l'accompagne. Le reste du jour appartiendra aux plaisirs innocents qui mettront en commun la joie que la prière a renouvelée dans les cœurs.

Voilà le jour de Dieu, messieurs. Comparez-le à ce jour de [illegible] où un peuple à qui l'on a ôté la foi traîne dans la fange L'Etat vient [illegible] de son âme abrutie, et, tout ému de son con-

traste, redites en vous-mêmes, faites mieux, allez crier à cette foule qu'on pervertit et qu'on désespère la grande parole de l'Apôtre : « La piété est utile à tout ; elle garde les promesses de la vie présente et celles de la vie future. »

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Elections municipales. — Conseils généraux. — Affaire Turpin. — Serbie. Belgique. — Etranger.

20 avril 1893.

Les élections municipales de Paris n'ont pas répondu aux espérances de ceux, nous n'étions pas du nombre, qui comptaient sur le bon sens de la population et surtout sur le mouvement d'opinion qui, depuis quelques mois, s'était dessiné en faveur de la réintégration des Sœurs dans les hôpitaux. Quarante-deux conseillers sortants sont réélus, pas un nouveau n'a pu réussir au premier tour, et il y a trente-huit ballottages sur quatre-vingts sièges à pourvoir. Parmi les quarante-deux qui ont vu renouveler leur mandat, on ne compte que treize conservateurs ou républicains libéraux. C'est maigre et il est douteux que le prochain scrutin modifie l'impression de celui qui a eu lieu dimanche. Ce qu'il y a de significatif, c'est la quantité d'abstentions que l'on remarque. Les conservateurs en forment la majeure partie, on le sait; ils seront donc mal venus à se plaindre des agissements des conseillers municipaux, puisqu'ils ne peuvent se résoudre à sortir de leur apathie pour assurer la victoire de ceux qui se font les champions de leurs idées !

Ceci dit d'une manière générale, il faut cependant remarquer un certain progrès vers les idées conservatrices. Tous les conseillers de droite, sauf M. Odelin, qui est pour le ballottage en tête des candidats du quartier Saint-Germain-l'Auxerrois, ont été réélus au premier tour. Et ils l'ont été presque tous dans de meilleures conditions qu'il y a trois ans. La plupart d'entre eux avaient été soumis alors à un second tour de scrutin. M. Deville gagne 600 voix, M. Alpy 400, M. Ferdinand Duval près de 500, M. Froment-Meurice près de 400. Le huitième, le s[illegible] tième arrondissement, moins le Gros-Caillou, restent ar[illegible]ciel ou- servateurs ; dans ce quartier dissident même M[illegible] au terme du

journaliste catholique bien connu, obtient plus de 1,800 voix. Le sixième arrondissement, dominé il y a quelques années par des sectaires, les Hérisson, les Delabrousse, les Depasse, s'est affranchi de leur domination et a nommé au premier tour trois conservateurs de nuances un peu différentes, mais auxquels les honnêtes gens peuvent accorder une égale confiance.

—

On a été étonné du petit nombre des incidents politiques qui ont été soulevés au cours de la dernière session des conseils généraux. Si on en excepte une ou deux de nos assemblées départementales, celle des Bouches-du-Rhône, par exemple, partout les conseillers généraux républicains se sont montrés d'une réserve à laquelle on était loin de s'attendre. Il n'est pas sans intérêt de signaler les motifs de cette attitude. On sait que près de la moitié des députés font partie des conseils généraux. Les députés républicains, rassurés avant leur départ pour les départements par les déclarations du nouveau ministère, ont pensé qu'il serait prématuré d'ouvrir, en avril, la campagne électorale en vue d'élections législatives que le gouvernement actuel ne veut faire qu'en septembre. De là l'attitude expectante qu'ils ont prise. Il leur était, du reste, difficile de prendre une attitude différente. Le président du conseil avait pris, fort habilement, la décision de ne conférer avec ses préfets qu'après la session des conseils généraux. Les préfets, au cours de la session, ne se sont pas trouvés en mesure de faire connaître les préférences du gouvernement à l'endroit des candidats aux élections législatives. Les députés républicains ont dû se résigner à attendre. Ils ont fait les morts. Ils épient pour voir de quel côté vient le vent. Avec M. Ribot, ministre de l'intérieur, les radicaux étaient rassurés du côté du gouvernement. Avec M. Dupuy à la place Beauvau, les opportunistes demandent à être rassurés à leur tour. Le président du conseil reçoit tous les jours ses agents préfectoraux par fournées. Il les interroge sur la situation électorale de leurs départements respectifs. Il a beaucoup plus l'air d'un ministre qui cherche à s'instruire que d'un chef hiérarchique qui donne des instructions à ses subordonnés.

—

L'Etat vient de faire procéder à l'adjudication des fournitures

alimentaires pour la prison de Nîmes. Deux clauses nouvelles ont été introduites dans le cahier des charges :

Art. 14. — Pendant la durée des fêtes de la Pâque israélite, l'entrepreneur sera tenu de fournir et préparer pour les détenus de ce culte les aliments spéciaux qui seront indiqués par le directeur sur la proposition du rabbin. Il fournira, pour la préparation et la distribution de ces aliments, des vases et des ustensiles n'ayant jamais servi.

La ration de pain sera remplacée, pendant cette période, par 600 grammes de pain azyme.

Art. 15. — Les israélites pourront être dispensés de travail pendant la durée de leurs grandes fêtes religieuses, sans que l'entrepreneur puisse prétendre à indemnité.

On assure que ces nouvelles clauses ont été introduites dans le cahier des charges pour toutes les adjudications.

Nous sommes partisans de la liberté religieuse pour tout le monde, conformément aux grands principes de 1789. Nous trouvons donc très juste que l'administration facilite aux juifs détenus dans les prisons l'exercice de leur culte ; mais nous trouverions également juste qu'elle le facilitât aux catholiques. On donnera aux détenus qui appartiennent au culte israélite le pain azyme et les autres aliments spéciaux que leur religion leur permet pendant la Pâque juive, mais on ne permettra pas aux détenus catholiques de faire maigre pendant le carême. On ne les laissera pas aller à la messe et aux vêpres. On ne les autorisera pas à se confesser et à communier. On respecte la religion des juifs. On proscrit celle des chrétiens. Singulière manière de comprendre la liberté de conscience !

Nous demandons qu'en France les chrétiens soient aussi bien traités que les juifs, qu'ils aient, comme eux, la liberté de pratiquer leur culte.

—

Dans un des derniers conseils des ministres le général Loizillon a fait connaître comment sera conduite l'enquête administrative qu'il a résolu de faire sur l administration de la guerre au point de vue des conditions dans lesquelles s'est passée l'affaire Turpin. C'est le général Loizillon qui paraît devoir diriger lui-même cette enquête, en s'adjoignant au besoin quelques auxilliaires choisis parmi ceux de ses subordonnés qui n'ont été mêlés à l'affaire à aucun degré. En attendant la note suivante est communiquée aux journaux par l'*Agence Havas :* « Le ministre de la guerre vient d'autoriser le général Ladvocat à poursuivre en

diffamation les journaux qui l'ont attaqué dans son honneur privé. D'autre part, le général Ladvocat fait remettre aujourd'hui même à M. de Freycinet une lettre lui demandant de rectifier ou d'expliquer les propos qu'il aurait tenus à son égard au cours d'une conversation avec un rédacteur de l'*Evénement* et que ce journal a reproduits dans son numéro de 13 avril ».

Les propos auxquels la note ci-dessus fait allusion sont les suivants : « Turpin, aurait dit M. de Freycinet, déclare qu'il a accusé formellement Triponé de trahison à plusieurs reprises. C'est vrai. Il a formulé deux plaintes. On n'a pas suivi, parce que le général Ladvocat, trompé lui-même dans sa confiance, a couvert Triponé et a inconsciemment trompé le ministre... » Ajoutons qu'un rédacteur des *Débats* a vu M. de Freycinet, qu'il n'a pu arracher à son mutisme volontaire. L'ancien ministre de la guerre connaît la valeur du proverbe provençal : « Langue muette n'a jamais été battue. » Mais, cette fois, il sera forcé de parler, et que va-t-il dire?

Trois élections législatives ont eu lieu dimanche dans les arrondissements de Brioude, de Privas et de Lure, où il s'agissait de remplacer respectivement MM. Clauzel et Maigne, décédés, et M. Baïhaut, démissionnaire. Voici les résultats de ces trois scrutins :

Ardèche. — *Arrondissement de Privas.*

Inscrits, 19.492 : Votants,	12.122	
MM. Dindeau, républicain....	6.351	voix.
Rigaud, républicain.....	5.032	
Olivet, républicain......	376	

(Ballottage)

Aux élections générales de 1889, M. Clauzel, député sortant, républicain, avait été élu au premier tour de scrutin avec 10,532 voix contre 7,561 voix données à M. de Bernis, ancien député, monarchiste.

Haute-Loire. — *Arrondissement de Brioude.*

Inscrits, 16.219 : Votants,	14.145	
MM. Chantelcauze républicain..	8.419	ELU.
Devins, radical...........	6.624	

Aux élections générales de 1889, M. Maigne, ancien député radical, avait été élu sans concurrent, avec 12,548 voix.

Haute-Saône. — *Arrondissement de Lure.*

Inscrits, 18.794 : Votants, 10.968

MM. Chaudey, républicain.... . 9.476 ELU.

Vignier, républicain...... 15

Aux élections générales de 1889, M. Baïhaut, député sortant, républicain, avait été élu par 8,420 voix contre 7,077 données à M. Galmiche-Rouvier, revisionniste.

—

Le jeune roi Alexandre de Serbie vient de faire arrêter les régents et les ministres, puis il s'est proclamé majeur, et, sans perdre de temps, il s'est fait prêter serment par les troupes et a constitué son ministère. Telle est la nouvelle qui arrive de Belgrade.

Rarement, ou jamais peut-être, on a vu un coup d'Etat réalisé par un souverain aussi jeune. Le descendant des Obrenovitch est né le 2 août 1876 et n'a par conséquent que seize ans et demi. Son coup d'Etat a d'autres originalités. Il l'a fait pour appeler les radicaux au pouvoir, ce qui n'est guère l'habitude des rois. Hâtons-nous d'ajouter qu'en Serbie, les radicaux n'ont pas grand'chose de commun avec ceux que nous connaissons. Ce ne sont pas des destructeurs, ce ne sont pas des républicains : c'est le parti national ; ils ont des sympathies trés marquées pour la Russie. Leurs adversaires, d'autre part, les libéraux, n'ont rien de libéral ; on a pu s'en apercevoir pendant les élections récentes, au cours desquelles leurs chefs ont montré une poigne à rendre rêveur l'honorable M. Constans. Si bien que — autre originalité du coup de main d'Alexandre I[er] — son acte de vigueur satisfait à peu près les défenseurs les plus scrupuleux du régime constitutionnel. Ce jeune souverain est sorti de la légalité pour rentrer dans le droit ; ce n'est pas lui qui l'a dit, mais c'est lui qui l'a fait.

La politique des régents, MM. Ristitch et Belimarkovitch, n'était depuis quelques mois qu'une suite de violences, de fraudes et d'attentats contre les lois. Appartenant au parti libéral, qui recherche volontiers l'alliance et la protection de l'Autriche, ils voulaient à toute force, et malgré la volonté du pays, donner le pouvoir à ce parti. L'assemblée — la Skupchtina — était presque entièrement radicale ; les régents nommèrent des ministres de leur parti et l'assemblée fut dissoute. Il fallait naturellement en nommer une autre ; les opérations élec-

torales s'accomplirent sous une pression inouïe : un régime de terreur essaya de comprimer les aspirations du pays ; où des protestations s'élevèrent, le sang coula et elles furent cruellement étouffées... Et, malgré tout, telle est la puissance du parti qu'il s'agissait d'écarter du gouvernement, que le ministère n'obtint qu'une majorité contestée et de quelques voix à peine. Il n'avait point, en tout cas, une majorité suffisante pour changer la Constitution. Il fallait donc continuer dans la voie d'illégalités et de violences où l'on était engagé. On annonça que les mandats des représentants radicaux allaient être annulés et qu'on saurait bien cette fois leur donner des successeurs, moins agréables peut-être au pays, mais plus agréables aux ministres. C'est alors que s'est produit le coup d'Etat du jeune roi.

Cet enfant précoce a du reste fort bien fait les choses, dans les meilleures conditions où il soit possible d'accomplir une opération de ce genre. Avant de mettre les régents sous clé, il les a invités à dîner ; au dessert, il s'est proclamé majeur. Naturellement, les régents ont protesté. Mais on avait invité aussi les chefs de l'armée et ils ont été d'un autre avis. On a fait passer les régents dans une chambre voisine et l'on a mis une sentinelle à leur porte. On en a mis une aussi à la porte des ministres, bien qu'ils ne paraissent pas avoir été du dîner. Pas une goutte de sang n'a été répandue. Bien mieux, les régents vont recevoir une pension. Le métier d'homme politique à poigne, qui dans certains cas avait bien ses désagréments, en Serbie et ailleurs, va devenir vraiment trop facile : si l'on est vainqueur, on aura le gouvernement; vaincu, on aura une pension ; agréable alternative !

—

La situation est grave en Belgique à la suite du rejet par la Chambre de toutes les propositions relatives à l'extension du droit de suffrage. Seule, la proposition de M. Smet de Naeyer, fondée sur le principe de l'habitation et appuyée par le gouvernement, a réuni la majorité absolue, mais non pas la majorité constitutionnelle, qui exige les deux tiers des votants. En présence de l'impuissance des partis parlementaires à aboutir à une solution quelconque, les meneurs du parti socialiste ont fait décréter la grève générale par le « Conseil général ouvrier ». Le mot d'ordre donné aux ouvriers belges a eu de l'écho dans cer-

tains centres industriels. Quarante mille ouvriers sur les cinq cent mille ouvriers belges se sont mis en grève. Ils demandent, non pas une augmentation de salaire ou une diminution de la journée de travail, mais le suffrage universel, tel qu'il existe en France, c'est-à-dire le droit de vote pour tous les citoyens âgés de vingt et un ans accomplis. Des désordres sérieux se sont produits à Bruxelles et dans d'autres grandes villes de Belgique, notamment à Liège et à Gand, où les socialistes sont nombreux et bien organisés. A Mons, cinq grévistes ont été tués et plusieurs blessés. Le gouvernement peut compter sur la milice pour assurer le maintien de l'ordre, mais l'armée paraît moins solide, et un régiment de chasseurs a, paraît-il, montré quelque mollesse devant les émeutiers. Le gouvernement belge est en présence d'une agitation qui, pour le moment, n'a pas un caractère absolument inquiétant. Mais cette sédition peut dégénérer en révolution si l'on ne prend pas les mesures nécessaires pour enrayer le mouvement. Le tort du gouvernement belge, en la circonstance, est de s'être engagé dans cette grosse question de l'extension du suffrage sans avoir une majorité pour faire prédominer son système. On croit que, devant le péril, la droite et une partie de la gauche se réuniront pour voter la droposition Nyssens, qui accorde le suffrage universel à tous les citoyens belges âgés de vingt-cinq ans, avec le vote double ou triple pour ceux qui sont pères de famille, qui ont une certaine fortune ou qui remplissent certaines conditions de *capacité*. Ce serait le suffrage universel perfectionné. Nous espérons que l'on adoptera ce système d'élection, qui est démocratique et équitable. Nous avons tout intérêt au maintien de l'ordre chez les Belges, car une révolution pourrait provoquer l'intervention d'un puissant voisin de la Belgique, qui peut-être ne serait pas fâché de voir surgir cette occasion de mettre garnison à Bruxelles et à Anvers. L'occupation de la Belgique par l'Allemagne serait encore plus fâcheuse pour nous que l'occupation de l'Egypte par les Anglais. Sans doute si l'Allemagne intervient en Belgique ce ne serait que provisoirement. Mais le provisoire devient quelquefois définitif.

La Monarchie belge est arrivée à un moment qu'on peut appeler psychologique. Rien n'est perdu, mais à condition que les hommes qui sont au pouvoir envisagent la situation avec perspicacité et sang-froid, et prennent les résolutions viriles que commandent les circonstances. Le vote de la proposition Nyssens

est une soupape de sûreté. Le suffrage universel avec le vote plural pour certaines catégories de citoyens est une solution heureuse, qui satisfait les aspirations populaires tout en assurant de suffisantes garanties aux intérêts conservateurs.

—

Les pourparlers engagés au sujet de la loi militaire entre le général Caprivi et le baron de Huene, un des chefs du centre, ont de plus en plus de chance d'aboutir à un résultat. On prévoit cependant qu'une partie, la moitié peut-être des députés catholiques, les Bavarois notamment, ne se résigneront pas à voter la loi; mais ils s'abstiendront, ce qui assurerait, dit-on, au projet du gouvernement, quelque peu amendé, une majorité d'une vingtaine de voix. Dès aujourd'hui 150 membres du Reichstag, appartenant aux deux fractions des conservateurs et au parti national-libéral, ainsi que les Polonais et la majorité des indépendants sont décidés à accepter la loi, avec quelques modifications de détail. Il ne reste donc plus pour obtenir la majorité absolue, qu'à recruter quarante voix. Or la crainte de la dissolution paraît agir assez puissamment sur un assez grand nombre de députés qui, vu le discrédit où tombe de plus en plus la politique des groupes parlementaires, ne sont nullement certains de leurs réélection. D'autre part l'opinion publique est devenue beaucoup moins hostile à la loi militaire depuis qu'on lui a prouvé, par des chiffres exacts, que même avec l'augmentation de dépenses causée par le nouveau projet, le budget de la guerre sera en Allemagne relativement de beaucoup inférieur à celui de tous les grands Etats européens, l'Angleterre exceptée.

—

Commentant la visite de la flotte française à Alexandrie, le *Daily Graphic* dit que le but de cette visite sur laquelle la presse britannique n'a rien trouvé à dire, préoccupée qu'elle est par le *home rule* bill, a été sans doute de donner au sultan, au khédive et aux éléments antibritanniques de la Méditerranée une idée des forces navales françaises. Le *Daily Graphic* espère en conséquence que l'amirauté anglaise augmentera les forces navales britanniques dans la Méditerranée. Le journal anglais donne ensuite un aperçu des forces navales britanniques dans la Méditerranée ; il les met en regard de la flotte française dans

les mêmes eaux, et il trouve que la flotte française est à la flotte anglaise comme 16 est à 11. « Les réserves britanniques les plus proches, ajoute-t-il, sont à Plymouth. La France a ses réserves à Toulon. Notre chantier de Malte n'est pas de premier ordre ; celui de Toulon est un des meilleurs et des plus complets du monde. En cas de défaite, nous perdrions nos bases pour le ravitaillement en charbon, alors que les bases de ravitaillement des forces navales françaises se trouvent sur la côte même de France. Nous appelons sur ces faits l'attention du gouvernement. »

—

Le sultan ayant exprimé devant M. Cambon, ambassadeur de France à Constantinople, le désir de recevoir la visite du commandant en chef de l'état-major de l'escadre de la Méditerranée occidentale et du Levant, le vice-amiral Rieunier, ministre de la marine, aussitôt prévenu de ce désir, a télégraphié au vice-amiral Vignes, qui se trouve en ce moment à Alexandrie d'Egypte avec les trois divisions de son escadre, pour lui donner l'ordre de se rendre immédiatement à Smyrne, afin de se mettre en communication plus directe avec Constantinople pour régler le cérémonial de la réception. Il est probable que le vice-amiral Vignes, après avoir mouillé son escadre dans la rade de Bésika à l'entrée des Dardanelles, se rendra avec son état-major à bord du *Pétrel*, stationnaire français à Constantinople, qui conduira l'amiral jusqu'à Dolma-Batché où, sans doute, le sultan lui accordera une audience. On sait, en effet, que les traités internationaux interdisent le passage des Dardanelles aux escadres étrangères. Il convient de rappeler que le vice-amiral Duperré, qui commandait en 1890 l'escadre d'évolutions, avait été reçu au cours de son commandement par le sultan, sur le désir exprimé par Sa Majesté Abdul-Hamid.

—

La campagne que le colonel Combes vient de mener au Soudan contre Samory, et qui s'est terminée par un coup d'éclat, la prise de Guéléba, est une des plus rapides et des plus efficaces qui aient été conduites depuis que nous combattons l'almamy c'est-à-dire depuis dix ans.

Voici en quelques mots le résumé de cette brillante expédition :

Malgré les défaites que lui avait infligées le colonel Humbert en 1891-92, Samory était parvenu à rassembler de nouveau autour de lui de nombreux partisans et, grâce aux bons offices des traitants et des agents anglais de Sierra-Leone, avait fait ample provision d'armes et de munitions. Razziant les populations du haut Niger, depuis Bissandougou à l'Est, près du Milo, affluent de droite du haut-fleuve, jusqu'à la Haute-Mellacorée, Samory redevenait un objet sérieux d'inquiétudes d'abord pour notre colonie des Rivières du Sud, menacée par l'incursion des sofas de Samory, principalement par les bandes de son lieutenant Karamokho-Bilali, et surtout pour nos trois postes avancés du Soudan, Siguiri, Kankan et Lérouané-Sanankoro (sur le Milo) ; on y éprouvait de grandes difficultés à se ravitailler et l'on pouvait d'un moment à l'autre y être surpris par une attaque soudaine de Samory.

Une nouvelle expédition était donc nécessaire pour réduire l'almamy et le pousser dans ses derniers retranchements. Le lieutenant-colonel Combes, que ses exploits de 1885 avaient rendu célèbre dans tout le Soudan, était tout désigné pour prendre le commandement de la colonne expéditionnaire.

Après avoir organisé la colonne à Kayes (Sénégal), le colonel se dirigea sur le Niger et arriva à Siguiri, poste important au confluent du Milo et du Niger, le 21 décembre.

Là, il apprend par des émissaires noirs que Samory, alors au Sud-Est de Bissandougou (rive droite du Haut-Niger), opère un mouveau mouvement de jonction avec son lieutenant Karamokho-Bilali pour garder ses communications avec Sierra-Leone et peut-être tenter un hardi coup de main sur la Haute-Mellacorée. Le colonel Combes divise immédiatement ses forces et envoie le capitaine Briquelot, notre ancien résident à Segou, avec deux compagnies sénégalaises sur le haut Niger pour attaquer le lieutenant de Samory. Le capitaine Briquelot remonte le Niger de Siguiri jusqu'à Farannah (près des sources), culbute les bandes de sofas, fait de nombreux prisonniers et occupe Erimankono, village important près de la frontière anglaise de Sierra-Leone.

Voulant atteindre Samory avant sa jonction avec Karamokho-Bilali, le colonel Combes descend la vallée du Milo, ravitaille nos postes de Kankan (9 janvier), de Bissandougou et de Kérouané-Sanankoro, le plus avancé du Soudan, et prend ce dernier poste pour base de ses opérations.

Apprenant que Samory est dans le Sankaran, province située entre le Milo et le fleuve, le colonel envoie au sud-ouest de Kérouané un détachement commandé par le capitaine Dargelot. Cette petite troupe force Samory à se rejeter vers l'Est, du côté de Guéléba, soumet les populations qui suivaient Samory et rapporte à Kérouané un butin considérable.

Le lieutenant-colonel Combes est averti de la retraite de Samory sur Guéléba, centre très peuplé à 350 kilomètres au sud-est de Kérouané et à environ 80 kilomètres au nord-ouest de Mousardou ; il quitte Kérouané avec une compagnie de la légion étrangère, quelques compagnies de tirailleurs soudanais et de l'artillerie, franchit en six jours les 350 kilomètres qui le sépare de Guéléba, et, malgré les positions fortifiées de Samory, il bouscule l'almamy et lui infiige une défaite complète.

Cette belle prise d'armes ne nous a coûté que 3 Européens blessés et 34 indigènes blessés ou tués.

Telle est cette rapide et brillante campagne, qui a mis en relief les grandes qualités militaires du chef, la résistance et la solidité de ses troupes.

Les résultats en sont considérables ; le lieutenant de Samory est défait et n'est plus pour le moment une menace pour les Rivières du Sud. L'almamy est en fuite, abandonné des siens, sans qu'on sache où il s'est réfugié.

Nous voilà donc débarrassés au moins pour quelque temps de ce dangereux ennemi, qui dans sa résistance prolongée a ravagé tout le bassin de la rive droite du haut Niger ; la défaite de Samory va ramener le calme dans ces provinces il y a quelques années si riches et si productives ; les populations débarrassées de la tyrannie de ce chef, qui pratiquait en grand la chasse aux esclaves, vont être plus heureuses du succès du colonel Combes que les traitants anglais de Sierra-Leone !

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Le Pape a reçu le 15 avril en audience les pèlerins de Jérsalem, qui avaient à leur tête le R. P. Picard.

Avant de se rendre à l'audience, Sa Sainteté avait reçu

R. P. Picard, avec lequel elle est arrivée à 11 h. 3/4 dans la galerie des cartes géographiques, où les pèlerins étaient au nombre de près d'un millier.

Auprès du Saint-Père sont venus se placer, avec Monseigneur le maître de chambre et les camériers secrets participants LL. GG. Mgr Petit, évêque du Puy ; Mgr Larue, évêque de Langres ; Mgr Haas, évêque de Bâle.

Était également présent Mgr Péchenard, protonotaire apostolique, vicaire général de Reims, spécialement délégué pour représenter l'Eme cardinal Langénieux.

On remarquait aussi le président de la commission des fêtes jubilaires, Mgr Radini-Tedeschi ; et à la tête de l'assistance : le R. P. Durand, le vicomte de Damas, le baron de Livois, M. de Pèlerin, etc.

L'enthousiasme de l'assistance s'est manifesté à l'arrivée du Souverain Pontife, par de vives acclamations. Puis le R. P. Picard, qui avait à ses côtés le P. Vincent-de-Paul et le P. Emmanuel Bailly, a donné lecture de l'Adresse suivante :

Très Saint-Père,

Les paroles de Votre Sainteté sont toujours fécondes en victoires. Il y a 12 ans, je me permettais de soumettre à Votre Sainteté le projet d'un pèlerinage populaire de pénitence à Jérusalem. L'entreprise était difficile. Elle passait même pour audacieuse et téméraire.

Malgré sa témérité, Votre Sainteté daigna la bénir et la combler de faveurs. Aussitôt les obstacles tombèrent comme d'eux-mêmes et plus de mille pèlerins se précipitèrent joyeux vers la Terre Sainte. On leur annonçait qu'ils mourraient tous ; ils revinrent tous bien portants. Depuis lors, Jérusalem attend chaque année avec une joyeuse impatience le retour des pèlerins de la Pénitence, et voilà douze ans que les pèlerins répondent aux espérances des catholiques de Palestine. Grâce à Votre Sainteté, l'œuvre est fondée.

Votre parole est encore victorieuse aujourd'hui, Très Saint-Père. Elle donne à notre pèlerinage de pénitence une grandeur nouvelle ; elle en fait un pèlerinage eucharistique et unit le monde entier en un même acte de solennelle réparation et d'immense amour.

La pensée de Votre Sainteté a été comprise et de toutes parts accourent les pèlerins, heureux de manifester sur la terre du Christ leur amour pour la divine Eucharistie et leur ardent désir d'unité.

L'Orient s'unit à l'Occident. Sous la conduite de leurs évêques, des catholiques de la Syrie, de l'Egypte, de l'Asie se donnent rendez-vous avec les catholiques de la Turquie d'Europe, de la Belgique, de l'Angleterre, de la Suisse, de la France et de l'Amérique pour

répondre à la confiance de Votre Sainteté, qui daigne les honorer d'un incomparable honneur en leur donnant pour chef un cardinal de la Sainte Eglise romaine, un légat de son auguste personne.

Ces pèlerins viennent d'abord au centre de l'unité ; ils viennent à Rome, en vos fêtes jubilaires, pour vous dire leur admiration, leur dévouement et leur respectueuse tendresse.

Dans leur voyage à travers les mers, en Palestine, à Jérusalem, ils prieront, ils obéiront, ils souffriront, et si Dieu veut des victimes, ils sont prêts à mourir pour toutes les intentions de Votre Sainteté.

Parmi ces intentions, ils distinguent surtout celles qui regardent l'Orient.

Puissent les événements répondre aux sollicitudes de Votre Sainteté pour l'Orient !

Puisse le Sacrement de l'unité accomplir et consommer l'unité afin qu'il n'y ait qu'un seul troupeau et qu'un seul pasteur !

Puisse la Vierge toute sainte, et les anges et les saints protecteurs de l'Orient, docteurs, pontifes, martyrs, unir leurs supplications aux nôtres !

Puisse l'Orient reconnaître en nos solennités eucharistiques, en cette incomparable procession qui ira de Rome à Jérusalem, du tombeau des Apôtres au tombeau du Christ, un témoignage et comme une note visible des saintes expansions et de la vitalité puissante et véritablement divine de notre sainte Eglise catholique, apostolique et romaine !

Sa Sainteté a répondu en français par le discours suivant :

Nous ne pouvons qu'être vivement touché, très cher Fils, des nobles et religieux sentiments que vous venez d'exprimer et qui, depuis douze ans, inspirent vos pieux pèlerinages à Rome et à Jérusalem. Oui, ce Nous est une grande consolation de voir avec quelle persévérance, malgré tant d'obstacles, vous les renouvelez chaque année, depuis que de tout cœur nous en avons béni la première pensée. Dès lors Nous Nous en promettions les plus heureux fruits, et l'expérience n'a pas déçu Notre attente.

Déjà les prières publiques qu'annuellement vous faites monter au Ciel des lieux mêmes où a prié le Sauveur, les actes de pénitence que vous accomplissez là où il a pleuré et souffert, ont attiré d'en Haut des grâces précieuses, en réveillant l'esprit chrétien chez un grand nombre et en fortifiant d'autres dans la pratique des solides vertus.

« En Orient, la venue périodique de ces légions de péle-

rins, leur piété, leur maintien digne et recueilli, leurs bons exemples n'ont pas laissé de produire une impression très salutaire et contribuent puissamment à dissiper les antiques préjugés qui retiennent tant de chrétientés loin de l'unité catholique.

Vos pèlerinages Nous apparaissent comme autant de pacifiques croisades pour reconquérir ces brebis errantes et les ramener au bercail, et ce caractère providentiel semble marquer plus particulièrement encore le pèlerinage que vous faites en ce moment. Vous allez cette fois en Terre-Sainte dans le but spécial d'y célébrer, au lieu même de son institution, le sacrement de l'amour, qui est par excellence « le sacrement de l'unité, en lequel tous les chrétiens sont une même chose en Jésus-Christ ».

Ce congrès eucharistique de Jérusalem, en même temps qu'il augmentera chez les catholiques l'amour du Dieu de nos autels, sera pour les chrétiens séparés une muette, mais éloquente invitation à venir se fusionner avec vous dans un seul et même sentiment de foi, d'espérance et de charité. C'est dans cette pensée et comme pour prendre une certaine part Nous-même à vos réunions que Nous avons délégué pour les présider un membre éminent de Notre Sacré-Collège.

C'est aussi afin d'en mieux assurer l'heureux succès que vous avez voulu, de votre côté, très cher Fils, venir solliciter au préalable Notre bénédiction et renouveler devant Nous l'expression de votre ferme et inviolable attachement à la Chaire de Pierre, au seul centre divinement constitué de l'Eglise universelle. Nous vous félicitons de ces louables dispositions ; Nous agréons vos hommages et les vœux que vous formez à l'occasion de Notre jubilé épiscopal ; et comme gage de Notre particulière affection, Nous accordons bien volontiers, à tous ici présents, à tous les membres de ce pèlerinage et de votre congrès eucharistique, la bénédiction apostolique.

Après avoir donné sa bénédiction, le Saint-Père a voulu que chaque pèlerin pût lui baiser la main et s'entretenir avec lui.

Pendant deux heures et demie, Léon XIII a prodigué aux prêtres et aux fidèles qui venaient à ses pieds ses bénédictions et ses tendresses.

Quand le Saint-Père s'est retiré, salué par une nouvelle et indicible ovation, il était si heureux et si satisfait qu'il disait : « Que pourrions-nous donc faire pour ces bons pèlerins de Jérusalem? » Et de nouveau il a insisté auprès des chefs du pèlerinage pour qu'ils se fissent les interprètes de ses sentiments paternels. Il a tenu aussi à bénir tout particulièrement le représentant de l'Eme cardinal Langénieux, Mgr Péchenard, et avec leur supérieur général, le Rme P. Picard, tous les dévoués Augustins de l'Assomption.

Ajoutons que Sa Sainteté a eu aussi des marques spéciales de bienveillance pour le R. P. Durand, de la congrégation du Très Saint-Sacrement, et pour M. de Pèlerin, secrétaire des congrès eucharistiques, qui ont offert au Saint-Père les volumes richement reliés contenant le compte-rendu de tous les congrès eucharistiques antérieurs.

—

Les pèlerins venus à Rome des provinces polonaises de l'Autriche et de la Prusse ont été reçus en audience par le Souverain Pontife vendredi 14 avril.

Ils étaient au nombre d'environ huit cents, appartenant à toutes les classes sociales et offrant par la richesse et la variété des costumes un ensemble particulièrement pittoresque.

Les divers groupes du pèlerinage polonais ont été répartis pour l'audience dans la salle Clémentine et, près de là, dans la galerie des Loges de Raphaël.

A 9 h 1/2, le Saint-Père est entré dans la salle du Consistoire, accompagné de LL. Em. les cardinaux Bianchi, Ledochowski, Sanfelice, Vincent Vannutelli, Persico, ainsi que de Mgr Cagiano de Azevedo, maître de chambre, et des camériers secrets participants Mgr Misciatelli et Mgr Merry del Val.

Au nom de tous les pèlerins, S. Em. le cardinal Dunajewki, prince-évêque de Cracovie, a exprimé l'ardeur de leur foi, leur inviolable fidélité au Pape, leur filiale confiance dans sa paternelle sollicitude. Son Eminence a donné lecture à cet effet d'une belle Adresse en français.

Le Saint-Père a répondu par un discours également en français, dont Mgr Merry del Val a donné lecture. Voici cette allocution de Sa Sainteté.

C'est pour Nous, Notre très cher Fils, une grande joie de vous voir à Nos côtés et de considérer autour de vous ces nombreux enfants de la Pologne, amenés à Nos pieds par le désir de Nous offrir, à l'occasion de Notre jubilé épiscopal, leurs félicitations. Joie qui Nous est rendue plus sensible encore par les paroles que vous venez de faire entendre, car elles sont, Nous n'en saurions douter, la fidèle expression des sentiments non seulement de ceux qui maintenant nous entourent, mais aussi de tous leurs compatriotes catholiques absents de corps, présents de cœur.

Fils de ces hommes généreux qui, dans le passé, firent de si grandes choses pour la défense de la religion et méritèrent si souvent les éloges de nos prédécesseurs, ils ont d'autant plus droit à se glorifier de leurs ancêtres que, vous l'avez rappelé et les faits l'attestent, ils en ont plus intrépidement conservé la foi et les vertus, en particulier le respect et l'obéissance envers ce Siège Apostolique, centre de l'unité chrétienne. Quoi qu'il en soit de la vicissitude des temps, il est toujours en leur pouvoir de maintenir intacte, de nos jours, la vraie gloire de leur nation, en continuant à professer courageusement la foi et en conformant à ses maximes toute leur vie sans qu'aucun obstacle les arrête.

Au reste, cette constance dans la foi de vos aïeux, vous Nous en donnez, très chers Fils, une preuve touchante par votre pèlerinage des contrées du septentrion jusqu'à la Ville-Sainte pour y honorer l'Auteur même de notre foi dans la personne de son Vicaire. Vous Nous la prouvez encore par les vœux que vous faites monter au Ciel pour attirer sur le Chef de l'Eglise les grâces que réclame son sublime et redoutable ministère. Vous Nous la prouvez enfin par votre participation si empressée aux joies de Notre jubilé, par vos généreuses offrandes et par la complaisance avec laquelle vous rappelez tous nos efforts pour le bien de l'Eglise et du monde.

Ces témoignages de foi et de piété filiale. Nous les agréons avec une paternelle affection et une sincère reconnaissance. Et de Notre côté Nous n'omettrons rien pour étendre nos plus vives sollicitudes sur les catholiques de

Pologne et protéger, dans la mesure de Nos forces, leurs plus chers intérêts, comme Nous n'avons jamais cessé de le faire, quelques insinuations malveillantes qu'on ait pu répandre à l'encontre.

En même temps, selon le vœu que vous Nous avez exprimé, Nous n'oublierons pas d'adresser à Dieu nos plus ferventes prières pour qu'il daigne jeter sur vous tous un regard propice, vous comble de ses faveurs, multiplie parmi vous les bonnes œuvres et y fasse briller les exemples de toutes les vertus chrétiennes.

Et puisque le Seigneur a daigné mettre dans la bénédiction paternelle une grâce spéciale de force et de consolation pour les fils et pour leurs familles. Nous vous accordons la Nôtre du plus profond de Notre cœur, dans la confiance qu'elle vous sera, ainsi qu'à vos frères et à tous vos proches, une source de bonheur. »

UNE CONQUÈTE

Le Gérant : P. CHANTREL.

Paris. Imp. G. Picquoin, 53, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

L'OPPORTUNITÉ DE LA POLITIQUE PONTIFICALE (1)

Jamais un remède ne paraît plus opportun au médecin que lorsque le malade le refuse, sous prétexte qu'il lui sera nuisible, n'ayant d'attrait ni de goût que pour ce qui est capable d'aggraver son mal.

En outre, un remède est dit opportun lorsqu'il est appliqué au moment voulu, dans cette phase de la maladie où il est à même de produire tout son effet, pourvu que le malade veuille bien consentir à le recevoir.

Pour ces deux motifs, nous affirmons que la Politique Pontificale renfermée dans l'Encyclique aux Français du 12 février 1892, loin d'être intempestive comme beaucoup l'ont prétendu, est de la plus remarquable opportunité.

I

On pourrait se demander pourquoi la Politique de Léon XIII, d'une logique si sage, d'une philosophie si profonde, a produit aux premiers jours en France une si pénible impression, restant encore incomprise pour la plupart des esprits? Entre autres raisons, il faut répondre : C'est que la société à laquelle elle s'adresse n'est rien moins que philosophe.

Serait-ce téméraire d'avancer que dans nos temps modernes la philosophie, cette reine des intelligences, a été détrônée et qu'elle gît à terre, sans sceptre et sans couronne? Céleste étincelle échappée au foyer de la lumière divine, ne semble-t-il pas que dédaignée de tous, elle est remontée vers sa source première ?

Que l'on veuille bien réfléchir, l'histoire à la main, et l'on constatera que du jour où le protestantisme est né, la philosophie a commencé de mourir.

(1) Cet article fait suite à celui du numéro des *Annales* intitulé : *La philosophie et la Politique pontificale.* — Nous en laissons à l'auteur l'entière responsabilité, d'accord avec lui sur la plupart des points, et réservant notre appréciation sur plusieurs autres. Nos lecteurs feront d'eux-mêmes la distinction. (Note de la Rédaction.)

« Veut-on savoir, dit le grand historien Rohrbacher, quelle est la profession générale de la Religion Réformée au dix-neuvième siècle comme au seizième? Elle peut être exposée non-seulement dans une très courte brochure, mais même dans une carte de visite. La voici : « Je crois en moi, et je proteste contre « l'Église Romaine. » Je crois en moi, voilà la Souveraineté radicale de la raison individuelle ; je proteste contre l Eglise Romaine, voilà sa déclaration d'indépendance. Ce sont les seuls dogmes qui soient communs entre les protestants. Après cela, on peut croire telle ou telle chose, pourvu que l'on croie par la foi qu'on a en soi-même, on peut protester sur plus ou moins d'articles, pourvu que l'on proteste (1). »

Or, qu'y a-t-il de plus illogique qu'un système semblable? Où trouver un procédé plus anti-philosophique? Car, faut-il le rappeler, la philosophie n'est rien autre que la science des principes. « Il est philosophe, dit saint Thomas, celui qui dans le genre de connaissances dont il fait son étude, recherche la cause suprême d'où elles découlent (2). » Et qui ne le voit, le principe du libre examen et de la suprematie de l'esprit ferme la voie à cette ascension de l'intelligence humaine vers les causes supérieures, et c'est détruire toute philosophie dans sa base que de déclarer notre faible et impuissante raison, souveraine maîtresse de la vérité.

Hélas! nous recueillons aujourd'hui les fruits d'une aussi lamentable erreur. Ce brandon de mensonge une fois jeté dans le monde, devait y allumer un interminable incendie. Dès lors on s'est habitué à ne considérer plus que l'extérieur des choses, à ne voir la vérité que sous le jour le plus accommodant et le plus conforme à l'humeur présente, indépendamment de l'inaltérable et éternelle grandeur qui la caractérise. On s'arrête à l'écorce pour négliger le fond et peu importe que le dessous soit creux et vide pourvu que les apparences brillent. Parcourez avec moi les annales des trois derniers siècles et vous conviendrez que c'est là le dernier mot des connaissances humaines, dans toutes leurs branches diverses, en dehors du catholicisme, depuis l'hérésie de Luther jusqu'à nos jours. Le venin empesté s'est inoculé dans le progrès des sciences, dans la décadence des lettres, dans le développement des beaux-arts, sa hideuse bave s'est étendue partout.

(1) *Histoire de l'Eglise universelle*, tome XXIII, livre 84.
(2) I q. I, art. 6.

Les prétendus philosophes du XVIII[e] siècle n'ont eu de philosophique que le nom. N'admettaient-ils pas comme principes premiers indiscutables, les plus grossières erreurs, les plus cyniques aberrations ? Ce que font après eux leurs fidèles disciples de l'Université dont toute la philosophie consiste dans un tissu de négations les plus gratuites, de sophismes les plus absurdes. Et d'ailleurs on ne saurait prétendre au titre de philosophe quand on nie Dieu, cause suprême et nécessaire de toutes choses. « Ce qui excuse Dieu, c'est qu'il n'existe pas », a écrit Henry Beyle. Et voilà cependant celui qui a passé pour maître dans l'école psychologique de notre époque. Après une négation aussi inepte, est-il étonnant que le même auteur ait mis dans ses ouvrages des phrases comme celles-ci : « Ce qu'on appelle communément l'âme et l'esprit n'est rien de plus que le mouvement et la sensibilité des nerfs et du cerveau (1). » « La morale est la résultante du tempérament et du climat. Elle est en conséquence indépendante de tous les dogmes, variée suivant les temps et les pays, et pour ainsi dire individuelle, elle n'est donc pas révélée (2). » C'est toute la théorie luthérienne, dans ses propres termes. Qui croirait avec cela qu'un biographe-analyste a osé imprimer sur Stendhal ce jugement d'une hardiesse étonnante : « Henri Beyle fut un penseur profond, un observateur pénétrant, philosophe fort instruit, logicien rigoureux et original (3). » N'est-ce pas là un signe des temps, bien à l'appui de notre thèse.

Et ce qu'il y a de particulièrement alarmant c'est que l'hérésie a passé du domaine des idées dans la pratique de la vie et que se trouvant à l'étroit dans les chaires allemandes et dans les pages des livres, elle est descendue dans les institutions publiques et a établi son règne dans la rue. Entre les temps passés et le nôtre on remarque cette différence, écrit Donoso Cortès, qu'autrefois les erreurs étaient renfermées dans les livres de telle sorte que lorsqu'on n'allait pas les y chercher on ne les trouvait pas ailleurs, tandis qu'aujourd'hui l'erreur est dans les livres et hors des livres, dans les institutions, dans les lois, dans les journaux, dans les discours, dans les conversations, dans les clubs, au foyer domestique, sur la place publique, dans ce qu'on

(1) *L'art et la Vie* de Stendhal, p. 399.
(2) *Œuvres complètes* de Stendhal. *De l'Amour*, ch. v.
(3) *L'art et la Vie* de Stendhal, p. 397.

dit et ce qu'on fait (1). » Ce qu'on dit? On ne parle que d'intérêts matériels à sauvegarder, de fortune à faire, de dignités à atteindre, de plaisirs à varier. Ce qu'on fait? On borne ses aspirations aux horizons d'une vie purement terrestre et animale. On court après les vanités comme après l'unique nécessaire, l'indispensable, l'éternel. Un livre n'est pas lu s'il n'est un roman palpitant de crudités sensationnelles. Aussi bien les auteurs les plus en vogue sont souvent les plus orduriers. Les ouvrages sérieux moisissent dans les bibliothèques, les feuilles philosophiques, on n'est pas en peine pour en éviter la lecture, il n'en paraît à peu près plus, et l'écrivain qui ose en produire n'arrive pas toujours à faire ses frais. C'est l'amoindrissement des choses de l'esprit, c'est la déification de la matière, c'est, pour emprunter le mot d'un supérieur de Grand-Séminaire que la mort vient de ravir à l'admiration de ses disciples, c'est « le siècle des **crottes dorées** » (2), on pourrait dire des cr... croûtes dorées.

La campagne n'a pas échappé à la plaie commune. Nos paysans modernes pratiquent quotidiennement le libre examen et l'indépendance de la vie, et jusque sous le chaume règne le culte du confortable et du luxe. On s'inquiète peu d'avoir une conduite irréprochable, une vertu sauve, une honnêteté sans tache, pourvu que le dimanche on paraisse riche dans les habits et recherché dans la tenue. C'est le corps qui domine l'âme, c'est l'accessoire qui prime le principal, c'est l'accident qui passe avant la substance. Et que le lecteur n'accuse pas notre argumentation de s'égarer ; nous voulions tout simplement lui faire toucher du doigt le renversement de toute philosophie. Et lorsque cet air malsain de l'erreur a tout corrompu, voudrait-on qu'il ait laissé intact l'atmosphère politique?

La politique n'est-elle pas toute de surface aujourd'hui? Elle commença à dévier de sa véritable et unique règle le jour où le fameux traité de Westphalie consacra officiellement la séparation du spirituel du temporel, ce fut l'aurore de la laïcisation du pouvoir qui consiste en dernier ressort dans cette orgueilleuse chimère, savoir, qu'une forme gouvernementale qui n'est qu'un accident, peut vivre et se perfectionner en dehors de la religion

(1) Tome II, p. 214, *Œuvres complètes.*

(2) Gloses de M. Thomas Dazincourt, ancien supérieur du Grand-Séminaire de Marseille.

qui est la substance. On vit dès lors l'idée saine du pouvoir civil s'amoindrir dans les esprits jusqu'à produire cette erreur néfaste qui, semblable à un cancer dévorant a rongé les meilleurs forces vitales de la France, et dont nous contemplons les malheureux restes, j'ai nommé le Gallicanisme. C'est lui qui a donné le coup de mort à la philosophie des institutions humaines. C'est à la ténébreuse inspiration de ses principes qu'on obéit, lorsqu'on se targue du nom d'un prince dont les aïeux, il est vrai, ont fait ou illustré notre pays, mais dont notre pays, à cette heure, a moins besoin que de foi et de religion. On parlera des fastes glorieux d'une maison royale, qui pendant quatorze siècles a tenu en France les rênes du commandement, du prestige que son nom s'est acquis dans le monde entier, des vastes et riches provinces que ses divers membres ont successivement léguées, des précieuses alliances que par sa diplomatie et ses mariages elle a contractées dans l'Europe. Tout cela est très vrai, tout cela est incontestable, mais tout cela n'est que l'écorce de l'arbre, les accidents d'une substance. Tout cela sans la religion énergiquement défendue et solidement établie, n'est, permettez-moi cette trivialité, qu'un misérable château de cartes. Et cependant qui s'en doute parmi nous?

Au milieu de cette décadence intellectuelle, le Pontife Romain prend la parole. N'est-il pas le médecin attitré des esprits et des cœurs? Et voilà qu'aidé de l'inspiration d'en Haut, avec ce scalpel que le doigt de Dieu dirige, avec ce regard d'aigle que la céleste lumière rend plus sûr, il va droit à la plaie, il parle en philosophe expérimenté. Défenseur né de l'Eglise, il oublie les mesquines questions de partis pour ne considérer que les âmes. Incontinent, on se scandalise, on est indigné, on se révolte. Malheureuses victimes des erreurs de leur temps, nos politiciens paraissent avoir perdu la vraie notion des choses. Léon XIII ne voit que le principal, la Religion, eux ne voient que l'accessoire, la Monarchie. Là est toute la faiblesse de leur opposition comme est aussi toute la force de la politique Pontificale, sa raison d'être, son opportunité, son avenir. Cela est si vrai, qu'avec un peu d'attention on se convaincra que c'est précisément le point le plus en litige parmi nos monarchistes récalcitrants, qui démontre sous son meilleur jour la justesse de la doctrine de Léon XIII. Quoi! disent-ils, n'est-ce pas étrange que le pape nous exhorte à donner adhésion à une forme de gouvernement la plus néfaste entre toutes, celle qui, fille de l'insurrection et

née dans le sang, a été le plus souvent pour notre pays une source de divisions intestines et de malheurs publics, celle que nous voyons abriter sous son drapeau les sectaires les plus haineux, les concussionnaires les plus inconscients? Aussi bien ce n'est pas elle qui occupe toutes les sollicitudes du Pontife, il n'a pas à intervenir dans vos préférences, ce qui le préoccupe c'est uniquement l'intérêt de cette religion sans laquelle il n'y a pour un Etat ni prestige, ni force, ni honnêteté, ni gloire, pas plus dans une monarchie que dans une république. En vous invitant à accepter cette république telle qu'elle est, le pontife romain vous donne à comprendre qu'elle n'est en réalité qu'une forme, un accident, et que l'essentiel pour un citoyen véritablement patriote, c'est de faire pénétrer dans les institutions cet élément religieux dont l'absence chez nous est seule la cause de tous les malheurs et de toutes les hontes. Les partisans de la monarchie disent: Avec un roi, avec un empereur, nous ne serions pas descendus si bas; c'est le langage d'un parti. Léon XIII répond : Vous n'en seriez pas là avec un peu plus de religion, et vous n'en sortirez que par la religion, c'est le langage de la philosophie et du bon sens. Et n'objectez pas : « Sous une Monarchie, la France a toujours été plus puissante, plus glorieuse et plus prospère. » J'y consens. Mais vous vous abuseriez étrangement si vous en attribuiez tout le mérite à la forme gouvernementale, il appartient en grande partie à la Religion, la Religion que les rois de cet ancien régime tant décrié plaçaient à la première page de leurs codes, dont ils avaient fait leur meilleure conseillère et qu'ils avaient à cœur de faire respecter et aimer de leurs sujets; ils ont été d'autant plus grands qu'ils l'ont mieux servie, et la rouille qu'ils ont laissé s'attacher à leur Crucifix a toujours rejailli sur leur couronne. Saint Louis s'appelait le sergent du Christ, et il bannissait le blasphème de ses Etats.

Hélas, l'esprit moderne est bien éloigné de ces considérations touchant les institutions politiques. Nous avons pu le constater dans les diverses appréciations de la presse sur l'Encyclique aux Français et sur les lettres particulières qui l'ont complétée. Elles sont rares les feuilles quotidiennes ou périodiques, journaux ou revues qui en aient saisi la portée philosophique. La plupart ont passé à côté, se rabattant sur les questions de nuances et de détails. Ne se plaçant, le plus souvent, qu'à des points de vue mesquins et bornés, quelquefois même ridicules

ou méchants, elles n'ont point compris la pensée du Pape et n'ont trouvé à répondre que des phrases comme celle-ci : « Nous n'arrivons pas du tout à comprendre comment on doit s'incliner devant un gouvernement auteur et promoteur de tant de lois scélérates, adversaire implacable de Dieu lui-même, et comment on doit, en même temps, combattre et repousser l'œuvre impie, l'œuvre infâme, dont il s'est rendu coupable et dont il réclame hautement et cyniquement la responsabilité en toute occasion (1). »

Rien de moins philosophique que ce jugement, et voilà néanmoins ce que bien des Français pensent et disent encore. Ne vous ont-ils pas l'air de ces poitrinaires anémiés, qui s'entêtent capricieusement à ne vouloir que ce qui leur est nuisible et repoussent opiniâtrément le remède sauveur. La résistance aveugle à la politique pontificale n'en fait ressortir que davantage l'opportunité.

(*A suivre.*) Ph. ALLÈGRE.

CHOSES D'ÉGLISE (2)

C'est sous ce titre alléchant pour son public spécial (triste public !) qu'un journal quotidien, flétri un jour si sévèrement mais avec tant de justice par le grand Evêque d'Angers de glorieuse mémoire, traitait, il y a peu de temps, les questions les plus graves de la théologie, de la philosophie, du droit canon, et de la vie intérieure de l'Eglise. Nous en avons été écœuré, nous l'avouons. Il ne s'agissait, en effet, de rien moins que de l'origine de l'autorité, du progrès dans l'Eglise, des idées de Léon XIII en matière de doctrine, opposées à celles de la Compagnie de Jésus et de son fondateur saint Ignace, des modifications subies à notre temps par la vie intérieure du peuple chrétien, du titre donné à la basilique de Montmartre et que sais-je encore. Tout cela était traité en deux colonnes avec un air de modération hypocrite, avec une rare fatuité et une ignorance profonde des choses d'Eglise. Tout cela, pour comble d'insolence, était attribué à un prêtre distingué (!) qui était venu verser sa science de contrebande dans l'oreille d'un rédacteur du *Figaro* ; et le journal qui l'a fait savourer à ses lecteurs

(1) M. de Cassagnac. L'*Autorité*, en mai 1892.
(2) De la *Revue catholique des Institutions et du Droit.*

servait à ceux-ci, dans le même numéro, un article plein d'érudition et de polissonneries sur *les pantalons des femmes*. Presse répugnante dont la vogue est un scandale et un déplorable signe du temps ! Mais serait-il vrai que cette presse est lue et goûtée même par des prêtres ? Il nous répugne de le croire et cependant, si le fait était réel, comme on nous l'affirme, nous demanderions à nos pauvres confrères l'autorisation de rappeler à leur conscience cette grave parole du prophète Malachie : « Et à présent voici ce que je suis chargé de vous dire, ô prêtres. *Et nunc mandatum hoc ad vos Sacerdotes.* Vous vous êtes écartés de la voie, et vous en avez scandalisé plusieurs dans l'observance de la loi. C'est pourquoi je vous ai rendus méprisables, je vous ai humiliés aux yeux des populations (Malach., ch. II). »

Ces remarques préliminaires sont faites pour justifier les quelques pages que nous allons écrire sur les questions abordées par le prêtre soi-disant distingué qui a causé avec un rédacteur du *Figaro*...

Une découverte précieuse qu'a faite le prêtre soi-disant distingué que nous qualifions pour notre part de fat-ignorant, c'est la divergence d'idées qui existe entre le Pape Léon XIII et la Compagnie de Jésus si odieuse, et non sans motif, je l'avoue, à tous les libres penseurs, à tous les libres faiseurs, particulièrement versés dans les tripotages financiers et autres.

Nous le déclarons ingénûment : nous jouissons de cet abattis de masques qui s'opère à cette heure, et nous sommes heureux de voir opérer la justice de Dieu, *ludens in orbe terrarum*, qui parmi les exécuteurs de ses décrets, choisit l'homme qui a présidé en gants gris perle au crochetage des maisons religieuses. Revenons au Pape et aux Jésuites. Le Pape d'après notre clairvoyant abbé aime la scolastique et saint Thomas d'Aquin, son plus illustre représentant. En vérité le Pape a raison d'aimer cette forte doctrine intellectuelle, ce puissant génie que nul autre n'a égalé jusqu'ici. Mais nous sommes tenté de croire que notre homme, pour avoir entendu parler de la Scholastique, ne la connaît guère, qu'il a fort peu fréquenté saint Thomas d'Aquin, puisqu'il en parle comme un aveugle des couleurs. Mais les jésuites? Oh ! pour ceux-là, il en sait ce qui traîne dans les brochures du libéralisme gouailleur et jouisseur, et dans ses journaux. Entre Ignace de Loyola paladin, officier de mérite d'une intrépidité fort espagnole, et Ignace fondateur de la Com-

pagnie de Jésus, auteur du livre inspiré des *Exercices spirituels*, rédacteur de ce code divinement merveilleux qui s'appelle l'*Institut*, il y a Monserrat et Manrèse, il y a l'université de Paris, il y a Montmartre. Faut-il apprendre au prêtre distingué que la Compagnie de Jésus est spécialement vouée à la défense du Siège de Rome, que les Jésuites ont eu l'honneur d'être qualifiés par les ennemis mêmes du Pape et de la Compagnie, de gardes du corps du Pontife romain ? Faut-il lui faire savoir que le paladin saint Ignace a recommandé à ses fils de suivre la doctrine de saint Thomas d'Aquin, et de ne s'en écarter, quand la chose devient nécessaire (à cause des découvertes nouvelles de la science), qu'avec la plus grande réserve et le plus profond respect ? Nous avons déjà constaté cela dans la *Revue des Institutions et du droit*. Mais quelle est vis-à-vis du Pape l'attitude des Jésuites ? Au dire des habiles et des intrigants de profession, tantôt ce sont les jésuites qui dominent le Pape et qui lui inspirent ses actes, et tantôt ce sont les Jésuites qui, par leur opposition systématique, empêchent le Pape d'adopter les idées nouvelles, et, tranchons le mot, de se faire libéral, démocrate, républicain, et que sais-je encore, peut-être panamiste. Tout cela est dit gravement, niaisement, bêtement. Le fait est que les Jésuites n'ont d'autre mérite que celui de tâcher de saisir clairement la pensée du chef de l'Eglise, de la mettre en lumière et de la défendre par tous les moyens dont ils disposent. C'est là leur gloire, leur honneur, leur mérite, et j'oserai le dire, leur raison d'être. Les Jésuites ne dirigent pas, ils sont des échos, et voilà pourquoi les vrais catholiques cherchent à savoir ce qu'ils pensent sur les questions controversées.

Ceci nous amène à parler de la question du *progrès* dans l'Eglise soulevée aussi par le correspondant officieux et d'occasion du *Figaro*.

C'est là, nous nous empressons de le dire, une question fort délicate et très importante qui ne devrait pas être traitée au pied levé, surtout devant le public fort peu réfléchi et fort peu compétent des journaux quotidiens, de ceux surtout qui portent la même livrée que le journal dont nous parlons.

Nous l'avons abordée avec toutes les précautions voulues, au quatrième volume de notre ouvrage de *la Révolution* livre I, ch. III, pag. 97 et suiv. Nous manquerions à notre devoir, si nous ne signalions pas ici les éloquentes et solides conférences prêchées sur ce sujet, à Notre-Dame de Paris, par le vénéré

Père Félix, de la Compagnie de Jésus. Nous invitons le prêtre distingué à les relire avec attention et désintéressement d'esprit.

Le mot *progrès*, qui se prononce avec emphase par ceux-là surtout qui ne savent ce qu'ils disent, n'a d'autres signification que celle d'*un mouvement réel ou métaphorique*. Il est évident qu'il s'agit pour nous d'un mouvement *métaphorique*. Pour qu'il y ait progrès il faut que le point de départ soit bon, sain, conforme à la moralité vraie et que le point d'arrivée le soit également; il faut en outre que l'humanité dans sa marche ne dévie pas de la ligne droite.

Dans l'Eglise, le point de départ ne saurait être que bon, puisque l'Eglise est la création de Dieu lui-même; le point d'arrivée l'est aussi certainement, puisque le fondateur de l'Eglise a promis d'être avec elle jusqu'à la fin des siècles. Les déviations des individus ou des collectivités particulières sont possibles, parce que Dieu n'a pas détruit chez les individus ou les collectivités particulières ni la possibilité d'errer, ni l'entraînement des passions. Mais dans sa sagesse, dans sa bonté infinies, il a mis le remède du côté du mal, en dotant le chef qui préside au développement de son Eglise de la prérogative de l'infaillibilité doctrinale, en lui conférant le droit de lier par son autorité les consciences des fidèles. C'est ce qui nous donne à nous autres catholiques la certitude d'être dans la route du vrai, dans la route du bien, la certitude d'atteindre le point d'arrivée qui n'est autre que Dieu lui-même.

Mais le progrès est-il possible, existe-t-il au sein de l'Eglise, ou bien celle-ci est-elle immobilisée comme le lui reprochent ses adversaires? S'il s'agit du progrès qui se produit par la destruction de ce qui est, du progrès de la mort par conséquent, l'Eglise ne le connaît pas, ne l'admet pas. Mais s'il est question du développement de ce qui est, de la marche du bien vers le mieux, de l'obscur, de l'incertain vers la pleine clarté, vers l'entière certitude, de l'incomplet vers le complet, de l'imparfait vers la perfection, ce mouvement vital est essentiellement propre à l'Eglise de Dieu. Elle accueille avec amour et reconnaissance les nouvelles clartés que Dieu répand sur elle et les départit au peuple fidèle. Il nous serait aisé d'appeler ici l'histoire en témoignage, mais cette démonstration nous mènerait trop loin et nous devons nous borner. Toute cette question du progrès dans la vérité a été magnifiquement élucidée par le saint Concile du Vatican, et le grand Evêque de Poitiers, Mon-

seigneur Pie, en a donné avec sa science profonde et sa lumineuse éloquence, un magnifique commentaire dans son instruction synodale insérée au septième volume de ses œuvres complètes. Longtemps avant eux un illustre écrivain, un saint, saint Vincent de Lérins, que Mgr Pie se plaît à citer et dont il recommande la lecture aux hommes d'aujourd'hui, l'avait exposée avec une grande lucidité dans son livre qui a pour titre *Commonitorium*.

Nous ne résisterons pas à la tentation d'en citer ici quelques passages qui pourront être utiles à plusieurs et notamment au prêtre distingué du *Figaro*.

« L'Eglise du Christ, dit-il, gardienne soigneuse et vigilante des dépôts qu'elle a reçus, n'y change jamais rien. Elle ne retranche pas les points nécessaires, elle n'ajoute pas des superfluités, elle ne perd pas ce qui est à elle, elle n'usurpe pas ce qui est à autrui. »

Et de fait, remarque fort bien saint Vincent de Lérins, « la doctrine de la foi, que Dieu a révélée, n'a pas été proposée comme une invention philosophique destinée à être perfectionnée par les intelligences humaines, mais comme un dépôt divin remis aux mains de l'Epouse du Christ pour être fidèlement gardée et infailliblement déclarée par elle. C'est ainsi que le sens des dogmes tels que l'a une fois déclaré notre Mère la sainte Eglise doit être conservé à perpétuité, et jamais sous aucun prétexte, sous aucune prétention d'une interprétation plus élevée, il ne faut s'en écarter. Que l'intelligence, la science, la sagesse, tant des particuliers que de tous les fidèles, que celle d'un homme isolé aussi bien que celle de l'Eglise entière, s'accroissent donc à tous les âges, et montent de degrés en degrés, mais qu'elles demeurent immuables dans la croyance au même dogme, pris au même sens, et interprété de même.

N'y aura-t-il donc pas de progrès au sein de l'Eglise, se demande saint Vincent de Lérins ? *Nullus ne ergo in Eccclesia Christi profectus habebitur religionis ?* Et il répond : « Il y en en aura un sans contredit, et même un progrès fort considérable. Mais il sera de telle sorte que ce soit réellement un progrès de la foi et non pas un changement. Il est, en effet, de l'essence du progrès que chaque objet se développe en lui-même. Il est au contraire de l'essence du changement qu'une chose soit changée en une autre. »

L'évêque de Poitiers, plus tard S. E. le cardinal Pie, ajoute

ici avec infiniment de raison : « Nous recommandons aux hommes désireux de s'instruire, la lecture de tout ce chapitre, 23 du *Commonitorium* de saint Vincent de Lérins. » Le prêtre distingué fera bien, croyons-nous, de profiter du conseil de Mgr Pie.

Le saint auteur que nous venons de citer longuement trace en peu de mots le caractère du progrès réel. « Il imite, dit-il, la manière d'être des corps qui bien qu'ils développent et élargissent dans le cours des années, leurs caractères numériques, n'en demeurent pas moins tels qu'ils étaient. »

Peut-être nous reprochera-t-on de faire trop de théologie ; mais nous nous contenterons de répondre avec l'illustre sociologue Le Play : « La théologie est la première des sciences, et toutes les autres sont fausses, au moins dans leurs conséquences pratiques, lorsqu'elles ne marchent pas d'accord avec elle. »

Les considérations que nous venons de présenter aux lecteurs de la *Revue* nous amènent naturellement à parler d'un reproche assez grave que l'on adresse au peuple chrétien et au clergé catholique qui est son guide, celui d'avoir substitué dans une mesure trop large au culte grave et scientifique de la religion, je ne sais quel sentimentalisme de mauvais aloi. Le prêtre distingué, si prêtre il y a, et non pas quelque rédacteur d'aventure, semble ne pas se douter de la gravité de l'accusation qu'il soulève ici. Le Pape Pie IX a rappelé dans la bulle dogmatique de l'Immaculée Conception : « Que la loi de la prière doit être en harmonie avec celle de la croyance. » Serait-il vrai qu'à notre temps prêtres et fidèles se soient écartés de ce principe, sans que les évêques « placés pour régir l'Eglise de Dieu » et leur chef qui est le Pape aient protesté ou condamné ces déviations ? Nous ne le croyons pas. Il importe à ce sujet, de remonter aux principes. Il est manifeste, comme le prouvent tous les théologiens, et comme d'ailleurs le sens commun le dit, que le culte rendu à Dieu doit être à la fois intérieur et extérieur; que le culte extérieur est commandé par l'âme humaine. Donc plus celle-ci sentira vivement, et plus ce sentiment se produira au dehors. Il est certain encore que les objets extérieurs éveillent en nous des idées et des sentiments qui sont en harmonie avec eux.

Nous concédons volontiers que si l'homme s'arrêtait aux formes extérieures, s'il se contentait du culte extérieur, sa reli-

gion ne serait plus qu'une vaine manifestation indigne de Dieu qui est esprit, et indigne de l'homme qui est un être intelligent et libre. Mais faut-il pour cela supprimer les pompes du culte extérieur? Non certes. Il faut les faire servir à donner aux intelligences une compréhension plus haute et plus complète des vérités de la foi, un attachement plus inviolable aux devoirs de la vie chrétienne. C'est aux évêques notamment qu'il appartient de veiller à ce qu'il en soit ainsi.

Où donc notre étrange théologien a-t-il vu que l'inscription placée au frontispice de la basilique de Montmartre : *Sacratissimo Cordi Jesu Gallia pœnitens et devota* a déplu à Rome? Pour qui prend-il les théologiens romains? Croit-il par hasard que cette inscription si belle, n'a pas été au préalable approuvée à Rome ? S'imagine-t-il qu'à Paris comme à Rome on ne sait pas ce qu'est la dévotion au Sacré-Cœur? Comment celle-ci pourrait-elle déplaire à S. S. Léon XIII qui, tout en étant un théologien éminent, lui a accordé des faveurs spéciales? Ignorait-il que cette dévotion a été dogmatiquement approuvée dans la bulle *Auctorem fidei*? Quand on se donne pour théologien, il faut savoir et être sérieux. Il faut surtout n'avoir rien de commun avec un journalisme qui ne saurait que déconsidérer un prêtre.

Aug. ONCLAIR, *prêtre.*

CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME

PAR MGR D'HULST

Sixième conférence. — **Le Dimanche de l'Homme.**

Deux devoirs sont compris dans la loi du dimanche; un devoir de culte, dont l'orateur a fait connaître l'origine, les raisons et la teneur dans sa précédente conférence ; un devoir de repos, dont il lui reste à traiter aujourd'hui. Le dimanche qui est le jour de Dieu par l'obligation du culte est aussi le jour de l'homme par l'obligation du repos.

Raisons du repos obligatoire; décadence et restauration du dimanche, telle est la partition de cette dernière conférence qu'une indisposition a empêché Mgr d'Hulst de prononcer, mais qui a été publiée comme les autres.

I

Pourquoi le repos obligatoire ? Parce que le repos est nécessaire et que seule une obligation morale garantit le respect de cette nécessité.

Le repos périodique est nécessaire au corps de l'homme. Dans une société fondée sur l'esclavage, l'intérêt bien entendu inspirera au maître cette prévoyance, il ménagera son esclave comme il ménage son bétail. Certes la liberté est précieuse, mais, séparée de la morale, elle a souvent pour effet de livrer le pauvre aux exigences du riche : celui-ci peut vivre sans faire travailler, celui-là a besoin de travailler pour vivre ; l'offre est souvent contrainte quand la demande est libre ; de là une tentation pour celui dont la position est dominante : il demandera au travailleur un effort démesuré, et celui-ci aimera mieux s'épuiser que de perdre son salaire. « Si dans ces excès de labeur la vie de l'homme est bientôt dévorée, qu'importe à celui qui le paye ? A la place de ce vaincu de la vie, de ce vieillard précoce, un autre combattant se présentera pour subir la même loi d'airain et succomber bientôt au même fardeau. De loin en loin, l'exaspération de la souffrance provoquera dans les rangs de ces nouveaux esclaves une révolte soudaine, elle formera entre eux les liens d'une solidarité séditieuse. Un instant le capital impitoyable tremblera pour sa sécurité ; la suspension du travail, en arrêtant la production, multipliera les ruines ; jusqu'au jour où, matés par l'impérieux besoin du jour présent, les réfractaires passeront de nouveau leur cou sous le joug pour parcourir une fois de plus le chemin circulaire qui va du labeur excessif à la grève menaçante pour retourner de la grève vaincue au labeur accablant. Qu'est-ce donc qui a manqué dans les relations entre l'artisan et celui qui l'emploie ? La liberté était un progrès sans doute, elle préparait au pauvre une condition plus digne et plus heureuse; mais elle n'a pas suffi à la lui assurer. C'est l'élément moral qui a fait défaut ; et la liberté sans l'élément moral, c'est quelque chose de pire que l'esclavage, c'est le conflit irréductible de deux égoïsmes dont l'un brisera l'autre, à moins que, dans la violence du choc, ils ne se brisent tous les deux. »

La conscience du patron chrétien voilà la meilleure sauvegarde de l'ouvrier contre les abus du travail. Mais qui fixera la mesure de l'effort raisonnable ? Rien ne saurait remplacer une loi commune qui

s'impose aux deux parties avec la sanction d'une autorité. C'est la réserve du jour de Dieu qui garantit à l'homme le repos.

Mais l'âme n'y est pas moins intéressée que le corps.

« Si le travail des mains, si noble en lui-même, puisqu'il est l'exercice de notre royauté sur la nature, aboutit trop souvent à une sorte de servitude, ce n'est pas seulement parce qu'il use et consume la vie physique, c'est encore, c'est surtout parce qu'il paralyse la vie morale. L'homme n'est pas capable de se dépenser en deux efforts simultanés et contraires. L'effort des muscles jette son activité au dehors; l'effort de la pensée la rappelle au dedans. En quoi? Faudra-t-il renoncer à mettre d'accord ces deux besoins de vivre, qui correspondent en nous aux deux ordres de facultés dont la hiérarchie compose notre être? En serons-nous réduits à diviser l'humanité en deux catégories: d'un côté ceux qui, pour gagner le pain du corps, renoncent à vivre par l'âme, de l'autre, ceux qui, assurés du pain nécessaire au corps, peuvent songer à nourrir leur âme? Ah! je ne sais s'il se trouve quelque part des philosophes cyniques pour recommander un pareil partage! Ce que je sais bien, c'est qu'on ne les rencontre pas parmi les disciples du Christ. Pour nous, Messieurs, tous les hommes sont égaux par la nature, égaux par la communauté d'origine et de destinée. Cette égalité substantielle n'exclut pas l'inévitable diversite des conditions dans cette phase temporaire de notre existence dont la vie terrestre marque les limites. Nous savons que c'est chimère de prétendre abolir des distinctions qui renaissent d'elle-mêmes sous le niveau des lois égalitaires et des institutions artificielles. Des utopistes peuvent rêver un monde imaginaire où tous les hommes auraient le même sort; des perturbateurs peuvent anéantir les droits acquis et décréter l'équivalence de la paresse et de l'énergie, du savoir et de l'ignorance, du génie et de l'imbécilité, comme celle de la probité et de la fraude, de la tempérance et de la débauche, de la dissipation et de l'épargne. La nature se joue de ces combinaisons fragiles, elle relève ces défis insolents, et, après bien des injustices et des souffrances, rétablit toujours, sous des formes nouvelles ce que la sottise avait cru détruire.

« Mais alors, si les hommes sont forcément égaux quant à leur destinée définitive, comme ils sont forcément inégaux quant à leur destinée temporaire, que reste-t-il, Messieurs? Il reste qu'un moyen soit trouvé de mettre à la portée de tous, au sein des conditions les plus diverses, les ressources nécessaires

pour assurer aux plus humbles, aux plus dépourvus, aux plus déshérités l'aliment de vie supérieure que réclame leur âme immortelle.

« Le christianisme a fait cela, et il a été seul à le faire, et il l'a fait surtout par la loi du dimanche...

« Le jour de Dieu affranchit le travailleur. Ce n'est pas pour lui le jour de l'inaction, c'est le jour glorieux où le repos de ses membres met en liberté l'activité de son âme. Pour secouer le joug qui pesait sur elle, pour prendre son essor vers les sommets, sa pensée n'a pas besoin des initiations de la science ; la religion lui a préparé une initiation meilleure, plus haute et plus élémentaire tout ensemble. Ce n'est pas à travers les longues déductions du raisonnement qui tâtonne et qui cherche, c'est par les droites avenues de l'adoration qu'elle s'achemine vers le sublime idéal. Et quand elle l'a trouvé, elle communie en Lui avec la pensée du savant, du philosophe et de l'artiste ; elle atteint la Vérité dans sa source, le Bien dans sa substance, le Beau dans le foyer d'où il rayonne ; elle se baigne dans une atmosphère divine, elle y renouvelle les forces du courage et de l'espérance, de la résignation et de l'amour.

« Les pompes de la liturgie, les magnificences du sacrifice, les joies de la prière en commun, font oublier à cet homme qu'hier encore on appelait homme de peine, l'humilité de sa condition. Oui, c'est bien une œuvre d'émancipation qui s'accomplit. Mais qui donc en garantira le bienfait au travailleur si l'institution du jour sacré n'impose pas à ceux de qui dépend son salaire, l'obligation de respecter la dignité de son âme ? Théoriciens de démocratie, ce ne sont pas vos tirades éloquentes qui assureront à l'esclave du labeur les moyens de s'affranchir. Heureusement que Dieu y a pourvu avant vous. Par ces brèves et fortes paroles écrites sur les tables que Moïse a rapportées du Sinaï, le divin Législateur a plus fait pour relever le mercenaire, que ne feront jamais tous les démagogues par leurs diatribes enflammées : celles-ci peuvent irriter la blessure que les rigueurs du sort ont faite au cœur du pauvre ; seule la loi de Dieu peut la panser et la guérir. Les démagogues promettent la liberté ; il n'y a que Dieu qui la donne.

Et voici, Messieurs, la dernière et suprême raison de l'institution du dimanche : elle est un remède social aux maux de l'homme individuel. Elle crée autour de celui que la nécessité de vivre avait fait esclave, un milieu favorable à son affranchis-

sement. Elle réunit autour de son chef tous les membres de la famille; elle permet à celui qui n'était qu'artisan, d'être époux, d'être père; elle lui assure ces saints loisirs que réclame son cœur pour s'épancher en effusions de tendresses.

« Quand le chrétien aura payé avec les siens la dette sacrée de l'adoration et de la prière, il rentrera dans sa demeure et il s'y sentira roi, de cette royauté que Dieu a faite et dont il a gravé sur son front la magnifique empreinte; il sortira au bras de sa compagne; autour des deux époux l'essaim joyeux des enfants célèbrera par ses jeux la douce liberté du dimanche. Si, durant la semaine, cet homme a été plus assujetti que le riche, ce jour-là il est plus libre, car de moindres soucis pèsent sur sa pensée. Le repos obligatoire n'interdit que l'effort des membres; celui-là donc sera plus affranchi, dont le travail ordinaire est nécessairement suspendu. L'ouvrier de l'idée continuera de porter son fardeau; l'ouvrier de la matière sera pleinement déchargé du sien. Le dimanche bien compris, le dimanche garanti par les mœurs d'une société chrétienne, c'est la revanche du pauvre. O Dieu! vous avez bien fait toutes choses! Votre Providence a des retours inattendus qui rétablissent, même ici-bas, l'équilibre du bonheur entre ceux dont vous avez fait des frères et dont l'impiété ne sait faire que des ennemis! »

II

La loi du dimanche semblait la plus protégée des lois religieuses, puisqu'elle est toute au profit de l'homme, même dans l'ordre de ses intérêts tangibles. Cependant elle a été une des premières digues que l'impiété du siècle dernier ait emportées.

On s'est attaqué d'abord à la sanctification du dimanche; on admettait bien le repos et le plaisir, on ne voulait plus de la prière.

Mais le dimanche *laïcisé* ne tient pas longtemps. Le mot de liberté a servi de prétexte pour ébranler l'institution du repos obligatoire. On n'a pas voulu voir qu'il y a deux libertés en présence, celle du travailleur et celle de celui à qui profite son travail; or, de ces deux libertés, la seconde seule est intéressée à la violation du précepte dominical, la première est intéressée à son maintien.

Puis est venu le sophisme économique: « l'ouvrier mange tous les jours, il doit travailler tous les jours. » Comme si le travail du dimanche, en ajoutant à la semaine un jour de salaire, ne réduisait pas en proportion le salaire des autres jours.

Après la révolution morale, est venu la révolution économique.

« L'application des sciences physiques aux arts manuels a enfanté cette puissance inconnue de nos pères : la grande industrie. Autour des machines aux mille bras on a vu se grouper, sous une direction commune, de véritables armées de travailleurs. La fortune individuelle d'un seul homme ne suffirait plus à subventionner de pareilles entreprises ; on a donc imaginé de nouveaux moyens de mettre en commun l'épargne ; alors le patron, cet homme qui a un visage et un cœur, cet homme qui peut oublier ses devoirs, mais qui peut aussi les reconnaître, le patron a disparu ; l'ouvrier n'a plus eu devant lui que le capital anonyme, irresponsable, impitoyable.

« Et c'est dans l'usine ainsi constituée que le travail du dimanche sévit à l'instar d'un fléau. Il n'y a plus ici d'hommes en présence, il n'y a plus que des intérêts antagonistes. Le directeur ne fait qu'exécuter les ordres du conseil ; le conseil ne tient compte que du rendement du capital ; l'actionnaire ignore de quelles injustices ou de quelles souffrances est fait son gain. Voilà une forme d'esclavage que l'antiquité n'avait pas soupçonnée : des esclaves qui ne connaissent pas leurs maîtres, qui en sont inconnus, dont la plainte est irrecevable ; s'ils veulent la présenter, on leur répondra : libres de quitter l'usine, pour ne pas retrouver au dehors le travail dont elle a conquis le monopole ; libres de quitter l'usine, pour aller chercher ailleurs des conditions aussi onéreuses et aussi tyranniques.

« Eh quoi ! Messieurs ? Est-ce donc la science, est-ce donc l'emploi des machines, est-ce l'association des capitaux, est-ce la grande industrie qu'il faut condamner ? Non, certes, et je ne me pardonnerais pas d'avoir apporté dans la chaire chrétienne les déclamations faciles de ceux qui exploitent la souffrance du pauvre et l'aggravent en l'exploitant. Ce qui est mauvais, c'est l'oubli de la loi de Dieu. La profanation du dimanche n'est pas la seule cause des maux qui pèsent sur le monde industriel, mais elle est le signe d'un état d'esprit qui, à lui seul, explique et motive tous ces maux. Quand Dieu n'est plus respecté, quand la cupidité du plus fort ne s'arrête plus devant cette barrière que la main divine avait dressée, les rapports du capital et du travail se réduisent à un conflit d'égoïsmes et l'on voit alors apparaître, tantôt sourde et latente, tantôt furieuse et déchaînée, cette chose terrible et funeste : la guerre sociale. »

Après la grande industrie, le commerce, l'agriculture, ont suivi l'exemple fatal. Le mal est devenu général. Les ravages ont été si

grands qu'il a fallu enfin ouvrir les yeux. Le retour au dimanche est entré dans le programme des réformes économiques comme dans celui des revendications ouvrières.

L'orateur cite deux faits principaux qui accusent l'importance du mouvement : le *Congrès du repos hebdomadaire* tenu à Paris pendant l'Exposition de 1889, et la Conférence de Berlin en 1890.

Toutefois, c'est à peine si nous avons fait les premiers pas dans la voie du retour. Bien des obstacles se dressent encore devant les bonnes volontés débiles.

« C'est d'abord le vieil égoïsme. Seul le sentiment des droits de Dieu avait pu autrefois imposer à l'homme l'abandon d'un jour. Après bien des expériences malheureuses, on s'aperçoit que ce sacrifice était salutaire ; ce n'est pas assez pour le rendre acceptable. Il faudrait rendre aux hommes la foi qui le fait accepter.

« C'est ensuite la force de l'habitude. Là où le dimanche est universellement respecté, rien de plus aisé à chacun que de se conformer à l'observance de tous. Mais dans une société qui en a perdu la tradition, le respect du dimanche est pour chacun un effort individuel; et cet effort est coûteux. Hélas! Pourquoi sommes-nous condamnés à reconnaître que les chrétiens ont leur part à prendre du reproche général que méritent nos mœurs? Qu'il s'agisse de services privés ou de services publics, plus d'un chrétien continue d'exiger d'autrui une continuité de travail qu'il repousse pour lui-même. Parlez à cet homme de bien de réduire les facilités de correspondance ou de voyage auxquelles il est accoutumé le dimanche ; vous l'étonnerez profondément. Tout cela, c'est pour lui l'emploi du loisir, et il ne songe pas que tout cela est fait du travail et de la servitude des autres. Quand donc cesseront ces inconséquences? Quand tout le monde comprendra qu'il n'y a de lois bienfaisantes que celles que vivifie l'esprit de sacrifice. Parlez à cet homme intempérant des avantages de la sobriété ; montrez-lui qu'il ruine sa santé, sa fortune, que le simple égoïsme lui conseillerait la tempérance : vous aurez peu de chances de le convaincre. Apprenez-lui le secret du renoncement, il se rangera de lui-même à la règle protectrice. Il en sera de même du dimanche. On ne le fera revivre qu'en rendant aux hommes le souci d'honorer Dieu par un abandon volontaire de la jouissance.

« Un troisième obstacle, et c'est l'un des plus redoutables, se trouve dans cet odieux respect humain qui arrête les partisans de la restauration du dimanche devant la crainte de passer pour

dévots. Que de peines on se donne, que de détours on emploie pour éviter l'apparence redoutée ! A peine ose-t-on prononcer le vrai nom du jour qui ne profite à l'homme que s'il est réservé à Dieu. Il y a là une faiblesse qu'il faut guérir à tout prix. Il ne se peut pas qu'un peuple s'avoue le vaincu d'un mot et recule devant l'emploi du remède nécessaire, parce qu'il lui en coûte de le nommer.

Signalons enfin, Messieurs, une dernière forme de l'opposition au dimanche. Le travail, dit-on, vaut mieux que le mauvais emploi du loisir. La réponse est aisée : oui, le loisir impie est malsain ; oui, quand vous avez séparé le repos des actes religieux qui le consacraient, vous en avez fait l'allié de la débauche. La conclusion à tirer, c'est qu'il faut rendre au jour de repos son vrai caractère. Il ne s'agit pas de l'abolir, il s'agit de le sanctifier.

« Etonnante prétention, vraiment, que celle de ces sages du siècle qui se croient tout permis et se font, pour les autres, les plus austères des moralistes ! Ce bourgeois satisfait s'accordera tous les plaisirs ; mais il ne voudra reconnaître à l'ouvrier d'autre droit que celui de travailler. Que le travail soit incessant, de peur que l'abus ne se glisse dans l'emploi des heures ! Ah ! l'abus des heures et des jours, il est bon de le flétrir ; il serait mieux de n'en pas donner l'exemple. L'abus de la vie humaine, il est partout où Dieu n'est pas servi, redouté, aimé ; mais, nulle part, il n'est plus criant et plus funeste que là où la richesse multiplie les forces du péché. Dieu sera indulgent peut-être pour les excès du pauvre ; il réservera ses sévérités aux raffinements du vice élégant, surtout si la dureté d'un cœur impitoyable vient rendre plus inexcusables les faiblesses d'une volonté défaillante. »

III

Ainsi deux choses sont acquises : le dimanche est nécessaire à l'homme et la religion est nécessaire au dimanche. Il faut donc restaurer le dimanche, mais comment ?

La seule façon de le restaurer intégralement serait de restaurer la foi. Le travail du dimanche est un esclavage ; or, l'esclavage, l'histoire le prouve, ne recule que devant l'Evangile. Donc, d'abord, prêchons l'Evangile, prêchons d'exemple surtout ; montrons au peuple quelle puissance la loi de Dieu possède pour faire plier l'égoïsme, puisqu'elle vient à bout du nôtre.

Toutefois ne refusons pas notre concours à ceux qui ne voient dans

le repos du dimanche qu'une question humaine. Tous les concours sont ici nécessaires pour lever les obstacles matériels qui s'opposent au triomphe de la vérité. « En vain, direz-vous à l'ouvrier, au paysan : Souviens-toi que tu as un Dieu à servir, une âme à sauver, si la législation, si les mœurs, si le régime industriel, si les conditions de la concurrence mettent cet homme hors d'état d'apprendre ce qu'il ignore et de s'occuper de ce qu'il néglige. »

L'orateur provoque tous ses auditeurs à une ligue d'efforts dont il indique les principales formes pour vaincre les préjugés contraires au précepte divin. Puis, jetant les yeux sur le chemin qu'il a déjà parcouru depuis trois ans, il conclut en ces termes :

« Messieurs, j'ai terminé la première partie de la tâche que l'obéissance m'avait imposée. Nous avons vérifié ensemble les fondements de la science des mœurs ; puis nous avons abordé le détail des préceptes ; et, comme nous avions trouvé Dieu à la base de la morale, nous l'avons retrouvé en tête du code sacré où sont écrits nos devoirs. Deux années de cet enseignement ont été consacrées à l'étude des obligations qui nous lient directement envers notre Créateur. Nous voici parvenus au terme de ce premier stade de la morale. Désormais, si Dieu nous prête vie et force, nous pourrons aborder la seconde partie du Décalogue qui règle nos rapports avec nos semblables. Respect, justice et charité, voilà le domaine nouveau qu'il nous faudra parcourir. Avant d'y pénétrer, inclinons une dernière fois, nos esprits et nos cœurs devant la souveraineté de Dieu. Seigneur, dirons-nous avec le Psalmiste, tous ceux qui s'éloignent de vous se jettent dans la mort : *Ecce qui elongant se a te peribunt.* Nous l'avons reconnu aujourd'hui encore en étudiant la loi du repos. Il s'agissait d'assurer à l'homme liberté, dignité, loisirs ! Ceux qui l'ont tenté sans vous ont abouti à l'esclavage. O Dieu, il n'y a de liberté que pour ceux qui vous servent ; il n'y a de dignité que pour ceux qui vous adorent; il n'y a de loisirs que pour ceux qui se reposent en vous ! Vous êtes le suprême créancier et le suprême bienfaiteur. A vous, avant tout autre, nous voulons acquitter notre dette. De vous seul, et devant l'impuissance des autres, nous attendons notre bonheur ! »

Résumé de la conférence

Faite par le R. P. Ollivier, dominicain (1).

« Monseigneur,

« Deux fois dans ma vie apostolique, — à son aurore et à son déclin, — j'ai dû monter en cette chaire sans avoir pu rien prévoir ni rien préparer. Deux fois, sachant le peu que je suis et que, justement, on m'estime, j'ai accepté la tâche, parce que, fils de l'Eglise de Paris, je trouvais ainsi le moyen de témoigner, à elle et à ses pasteurs, un dévouement sans mesure. Si rapide et si oublié que pût être mon passage, il n'en devait pas moins me laisser le meilleur souvenir, celui de m'être sacrifié pour servir.

« Je ne dis pas cependant qu'il n'y ait eu, dans le passé, de magnifiques compensations à ce sacrifice; ne fût-ce que la paternelle affection dont l'Archevêque-martyr daigna payer mes efforts. Aujourd'hui, je puis moins encore qu'à cette époque: mais je connais trop le cœur de Votre Eminence pour n'attendre pas d'Elle la même récompense de la même fidélité à obéir.

« Messieurs,

« Je n'ai pas la prétention de faire oublier un seul instant l'éminent orateur que je remplace en passant. Mais vous ne pouvez m'interdire le délicat plaisir de le louer devant vous, en rendant hommage à la lucidité de son esprit, à l'étendue de ses connaissances, à la correction de son langage, à l'élévation de son âme. Destiné, par sa nature et l'appel de Dieu, à prendre place dans le sénat des lettres et de la politique, il cède ici la place à un *paysan du Danube* que plusieurs de vous connaissent trop pour leur en rien apprendre, et qui se recommande uniquement de la charité dont se targuait saint Paul: *Æmulor enim vos Dei æmulatione.* En foi de quoi il achève, avec l'Apôtre: *Sed et supportate me!* S'il suffisait d'aimer pour plaire, il serait assuré du succès; heureusement la charité se propose, non de plaire, mais de servir! Dieu, je l'espère, y pourvoira.»

(1) La sixième conférence de Mgr d'Hulst n'ayant pu être prononcée à Notre-Dame par suite d'une indisposition de l'éminent prélat, le P. Ollivier a été chargé de remplacer l'orateur.

Nous ne pouvons faire mieux que de nous inspirer, dans notre enseignement, des circonstances où nous vivons.

Rien de plus triste et de plus alarmant pour notre patriotisme et notre foi. La barque de Pierre est battue de la plus horrible tempête qu'elle ait jamais traversée, et, comme l'Eglise sa mère, la France semble à deux doigts de sa perte. Les âmes les plus vigoureuses se sentent ébranlées. Un sentiment, qui semblait impossible aux cœurs chrétiens et français, prévaut sans qu'on ose l'avouer : la peur !

Mais peut-on vraiment avoir peur pour l'Eglise? Non, puisque nous savons que l'épreuve est la loi même de sa vie, en raison de ce qu'elle est, à travers les siècles, la conservatrice et la propagatrice de la vérité. Comme son divin Maître, elle est combattue par tout ce que l'orgueil et les passions peuvent engendrer de préjugés, d'erreurs et de violences. Mais aussi, comme Lui, elle est assurée de vaincre à son heure, l'heure même qui paraît consommer sa ruine, l'heure du Calvaire et du tombeau. Aussi passe-t-elle tranquille à travers les agitations qui nous troublent : Dieu le lui a promis, *les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle.*

Mais la France n'a pas de pareilles garanties de victoire et de survie. C'est vrai, et nos craintes se comprennent mieux, bien que nous sachions à quelles péripéties la vie des nations est fatalement condamnée. La France a, pour garantie historique de son développement et de sa prospérité, son union avec l'Eglise, dont elle est la fille aînée; et malheureusement, à l'heure présente, elle paraît avoir consommé la rupture avec l'Eglise. Pour qui sait voir, c'est de là que vient le malaise où nous nous débattons avec la terreur que nous inspire l'avenir.

Mais alors notre devoir est tout indiqué. Puisque *Dieu a fait les nations guérissables*, ce qui est surtout vrai de la première des nations baptisées, le relèvement de la France est possible à condition que nous le voudrons énergiquement. De même que l'Eglise se rassure en comptant sur le cœur de Jésus-Christ, la France a droit de se rassurer au comptant sur le cœur de ses enfants.

Qu'est-ce à dire ?

Si la décadence d'un peuple tient aux défaillances multipliées des individus, — ce qui est évident — son relèvement tient aux retours multipliés des individus à la justice et à la vérité. Responsables, en notre mollesse et notre médiocrité, de l'abaissement et du péril où nous voyons la patrie, nous devons comprendre qu'elle attend de chacun de nous sa résurrection et sa rentrée dans ses voies historiques.

Au lieu donc de gémir et de trembler, — au lieu d'attendre des miracles invraisemblables et que d'ailleurs nous ne méritons pas, — à l'œuvre généreusement, tout de suite et avec persévérance ! Que chacun de nous se retrempe dans sa foi et rajeunisse en lui la vertu des ancêtres. Dieu *qui est juste et ne se laisse pas vaincre en générosité,*

aura bientôt payé notre bonne volonté en bénédictions pour la patrie, et la France aura bientôt repris dans le monde la place qui lui appartient, la première, celle de la fille aînée du *Christ qui aime toujours les Francs !*

NÉCROLOGIES ÉPISCOPALES

ÉVÊQUES FRANÇAIS DÉCÉDÉS DURANT LE DIX-NEUVIÈME SIÈCLE DE 1800 A 1893 (1)

(Suite. — Voir les numéros du 16 janvier 1892 au 22 avril 1893.)

Année 1820

Moururent cette année les évêques suivants :

Mgr Loison, évêque de Bayonne ;

Mgr Reymond, évêque de Dijon ;

Bisson, troisième évêque constitutionnel du Calvados ;

Mgr des Gallois de la Tour, archevêque de Bourges ;

Blampois, évêque constitutionnel de l'Aube ;

Mgr de Machault, évêque d'Amiens ;

Maudru, évêque constitutionnel des Vosges ;

Mgr Barreau de Girac, évêque de Rennes ;

Dumouchel, évêque constitutionnel du Gard ;

Rovere, évêque constitutionnel de Vaucluse.

17 février. — Mgr Joseph-Jacques Loison était né à Montaubé, dans la Meuse, le 21 février 1744, et avait pour neveu un général de ce nom ; après des études très ordinaires, il fut ordonné prêtre et devint curé de campagne dans son diocèse ; c'était un homme de bonnes mœurs, mais simple, sans action ni talents. Au moment de la Révolution, il prêta le serment, mais le rétracta dans la suite. Quand le concordat fut signé, on alla découvrir à Verdun M. Loison pour le mettre à la tête du diocèse de Bayonne, qui comprenait à cette époque trois départements : les Basses et les Hautes-Pyrénées, et les Landes. Il fut préconisé le 11 novembre 1802, et sacré à Paris le dimanche 14 du même mois (23 brumaire an XI). Un mois après, le 20 frimaire (11 décembre), il arriva dans son diocèse et prit l'hospitalité chez M. Lagarde, curé de Roquefort (Landes), puis partit

(1) Reproduction et traduction interdites.

pour Mont-de-Marsan, où il eut une splendide réception, fut harangué par le préfet Duplantin auquel il répondit avec une bonté qui lui gagna tous les cœurs ; il prolongea son séjour dans cette ville du 11 au 18 décembre 1802 ; il alla de là à Dax et en repartit pour Bayonne, où il fut solennellement installé le 4 nivôse, an XI, jour de Noël Le préfet Castellane, qui l'attendait à la porte de la cathédrale avec le général commandant la subdivision, lui remit les clefs et lui adressa un discours auquel l'évêque répondit en espérant que ses travaux seraient secondés par un des premiers magistrats de son diocèse, et en parlant de la paix si désirable pour tous.

Le vicaire général d'Alincourt, commissaire nommé par le métropolitain pour l'installation de l'évêque, lui fit aussi un discours au nom du clergé, et Mgr Loison répondit encore en acceptant les vœux du clergé et du peuple dont le vicaire général se faisait l'interprète ; un dîner de 60 couverts réunit les fonctionnaires civils et militaires et un grand nombre d'ecclésiastiques tandis que la musique de la 87e demi-brigade faisait entendre ses plus douces harmonies.

La première lettre que Mgr Loison publia après son Mandement de prise de possession, fut une instruction pastorale datée de Tarbes, le 16 février 1803 (27 pluviose an XI). Sur *les Fêtes, le Son des Cloches* et la *Réunion des ecclésiastiques* — la seconde datée de Pau, 22 février 1803, était sur les *Dispenses du Carême* ; — puis parurent. le 21 juin 1803, un Mandement pour ordonner des *Prières publiques à l'occasion de la guerre ;* — des Ordonnances datées de Bayonne, le 7 septembre 1803, pour la *Circonscription des paroisses* et pour la *Nomnatio n des curés et desservants* des succursales des départements. Nous trouvons dans la collection que nous possédons des Mandements de Mgr Loyson les sujets suivants de 1804 à 1820 :

Sur *le Jeûne*, pour le carême de 1804, 25 janvier ;

Tableau de la *Circonscription des paroisses des Hautes-Pyrénées*, par Justices de paix au nombre de vingt-cinq, 24 février 1804 ;

Prières publiques en actions de grâces, de *l'Avènement de Napoléon Bonaparte à la Couronne impériale de la République Française*, 15 juin 1804 (26 prairial an XII) ;

Prières pour le *Voyage du pape en France*, 2 novembre 1804 11 brumaire an XII);

Chant d'un Te Deum en actions de grâces du *Sacre et du Cou-*

ronnement de l'Empereur des Français, 26 décembre 1804 (6 nivôse an XIII) ;

L'obligation du jeûne pour le carême de 1805, 22 janvier ;

Lettre sur le *Séminaire diocésain*, 18 mai 1805 ;

Ordonnance de prières publiques pour le *succès de nos armées* 19 octobre 1805 (27 vendémiaire an XIV) ;

Chant d'un TE DEUM en actions de grâces des *Succès de l'armée française contre les ennemis de l'Empire*, 2 novembre 1805 (11 brumaire an XIV) ;

Sur les *Dispenses du Carême*, 1er février 1806 ;

Règlement pour le *Service des Prêtres-Aumôniers dans les chapelles ou oratoires des Hospices*, 21 avril 1806 ;

Mandement pour la célébration annuelle de la *Fête de saint Napoléon*, 18 juillet 1806 ;

Ordonnance de prières pour *l'Anniversaire du Couronnement de l'Empereur et pour la Victoire remportée à Austerlitz*, 30 octobre 1806 ;

Instruction rélative à la *Conscription de* 1807, 22 décembre 1806;

Sur l'*Arrivée de l'Empereur dans le diocèse de Bayonne*, 1er mars 1808 ;

Sur le *Message de l'Empereur au Sénat*, 24 septembre 1808 ;

TE DEUM pour les *Victoires remportées à Tann, Eggmulth et Ratisbonne*, 13 mai 1809 ; pour la *Prise de la capitale de l'Autriche*, 31 mai 1809 ; pour les *Victoires d'Enzersdorf et de Wagram*, 1er août 1809 ; et pour la *Paix entre la France et l'Autriche*, 21 novembre 1809 ;

Sur l'*Abstinence* du carême de 1810, 20 février ;

Prières publiques pour l'*Impératrice Marie-Louise, pendant sa grossesse*, 24 novembre 1810 ;

Sur les *Besoins du Séminaire*, pour le carême de 1811 31 janvier ;

TE DEUM pour la *Naissance du roi de Rome*, 27 mai 1811 ;

Ordonnance de prières pour la *Victoire de la Moskowa*, 4 octobre 1812 ;

Lettre sur le *Séminaire de Dax*, 4 décembre 1812 ;

Sur *la pénitence*, pour le carême de 1813, 20 février ;

TE DEUM pour le *Rétablissement de la paix de l'Eglise*, 5 février 1813 ; et pour les *Victoires remportées sous les murs de Dresde*, 24 septembre 1813 ;

Le temple et la scène du monde, pour le carême de 1814, 6 février ;

Mandement pour la *Paix conclue le* 31 *mai* 1814 *à Paris*, 4 juillet 1814;

Ordonnance supprimant la *Fête de S. Napoléon*, et déclarant nuls les mandements relatifs, 29 juillet 1814;

Ordonnance d'un *service solennel pour Louis XVI, et les princes et princesses de Bourbon*, 16 janvier 1815;

Sur l'*Abstinence du carême* de 1815, 28 janvier;

Prières d'actions de grâces pour le *Retour de Sa Majesté Louis XVIII*, 21 juillet 1815;

Prières des Quarante-Heures pour *réparer les outrages faits à Dieu pendant la Révolution*, 19 septembre 1815;

Prières publiques pour la *Session actuelle des deux Chambres*, 27 septembre 1815;

L'*Etablissement du précepte de l'abstinence et du jeûne*, pour le carême de 1816, 10 février;

Prières pour l'*Anniversaire du retour de Louis XV dans ses Etats*, 28 avril 1816;

Prières pour *demander un temps favorable aux fruits de la terre*, 29 juillet 1816;

Ordonnance d'un *Service en mémoire de la mort de la reine Marie-Antoinette*, 19 octobre 1816;

Sur l'*Abstinence du carême* de 1817, 3 février, et de celui de 1818, 23 janvier;

Sur la *Mission donnée à Bayonne*, par les missionnaires de France, 22 mai 1819.

Mgr Loison donna aussi le dispositif du carême de 1820, et vaqua encore à ses fonctions pastorales; puis surpris tout à coup par la maladie, il fut emporté par la mort en quatre jours, le 17 février, et la cérémonie de ses funérailles eut lieu le samedi 19 dans la cathédrale de Bayonne. Le chapitre publia un Mandement, le 22 du même mois, pour annoncer la mort d'un prélat que sa bonté et sa douceur avaient rendu cher à son troupeau, aussi bien que la simplicité de ses mœurs. « Nous lui devons tous, écrivait le Chapitre, des larmes d'attachement et de vénération, et les pauvres ont à le pleurer comme un père. Dans le trouble de l'affliction qui occupe nos pensées et nos cœurs, nous ne saurions faire dignement l'éloge de ses bonnes et saintes œuvres... »

Mgr Loison n'avait pris d'autres armoiries qu'un écusson où ses initiales J. J. L. étaient enlacées.

(*A suivre.*) M. C. D'AGRIGENTE.

LE TRE-SETTE DU PÈRE ÉTERNEL

(*Histoire Napolitaine.*)

I

Le Père Boniface Testaferrata était le meilleur des Capucins et le type le plus accompli des prédicateurs napolitains. On aimait à le voir caresser les petits enfants de sa main grasse et potelée, offrir une prise aux vieillards avec sa grande tabatière que le Pape lui avait donnée, et causer avec les lazzaroni auxquels il tirait aisément l'oreille quelquefois. Mais on aimait à l'entendre, quand il prêchait du haut d'une table, au milieu de la place publique.

Il était vraiment beau dans ses élans oratoires ! D'ailleurs avec sa voix puissante et son action mouvementée, il avait le secret de remuer les masses populaires. Mais ce qui caractérisait surtout sa manière, c'était sa parole pittoresque, son style imaginé, son verbe coloré. Il parlait à l'imagination et au cœur, c'est ainsi qu'il séduisait les âmes. Aussi avait-il de grands succès dans les faubourgs de Naples et dans les campagnes environnantes. Quand on annonçait un sermon du Père Boniface, la foule accourait, et l'on était sûr d'avance qu'il provoquerait l'enthousiasme et quelquefois même les applaudissements de son auditoire.

Il avait dans son répertoire tant de bons mots, tant de fines anecdotes, tant de scènes dramatiques ! Il savait si bien faire tour à tour rire et pleurer l'assistance ! Il y avait véritablement plaisir à voir comme il passionnait la multitude ! Aussi tout lui était permis, il pouvait tout dire ; ce qui sur les lèvres d'un autre aurait paru étrange, paraissait tout naturel sur les siennes ; personne ne songeait à le lui reprocher jamais.

Il était homme à montrer le crucifix dans un grand mouvement oratoire, en s'écriant : « *ecco il vero pulcinèlla* » et à prouver au peuple qu'il devait se passionner pour le Christ comme il se passionnait pour Polichinelle. Dans toutes ses missions, il racontait l'histoire du *lazzarone* qui, après sa mort, entra au ciel, malgré saint Pierre et malgré le Père Eternel lui-même, grâce à la protection de saint Joseph ; c'était même là un de ses grands triomphes.

Quand il prêchait sur le *dimanche* que l'on profane par les

œuvres serviles et la fréquentation des cabarets, il ne manquait jamais de finir son sermon par la figure que voici : « Mes frères, disait-il, savez-vous ce que c'est que le dimanche? vous vous l'êtes tous bien demandé? Eh bien, le dimanche, c'est le *manteau* de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et ce manteau vous le déchirez, vous le salissez, vous le traînez dans la boue, quand vous vous livrez au travail, au plaisir, à la danse, à la boisson!!... Observez, respectez le dimanche, et quand vous irez frapper à la porte du paradis, ce manteau deviendra le vôtre, et saint Pierre en vous voyant revêtu du manteau de son Maître, vous laissera entrer sans aucune difficulté dans le parvis éternel. Ainsi soit-il. »

Il avait toujours dans ses prédications un *mot de la fin*, qui éclatait, en quelque sorte, comme le bouquet de son feu d'artifice d'images, et c'était là celui qu'il préparait toujours pour la péroraison de son homélie sur le jour du Seigneur.

Ce préambule m'était nécessaire pour arriver à l'histoire du sermon que je veux raconter en détail, et que le Père Boniface prêcha un jour, dans un sanctuaire de la sainte Vierge, aux portes de Terracine, non loin des marais Pontins. Il faut aussi, pour que le lecteur en goûte toute la saveur, que je raconte les circonstances dans lesquelles il fut prononcé.

II

On s'est souvent amusé à dire du mal de Terracine, dans les livres et les journaux. La *mal'aria* et le brigandage ont fait d'ordinaire les frais des principales malices que les écrivains et les journalistes ont lancées contre la vieille Anxur. Qui ne connaît la strophe de Musset dans la boutade adressée à son frère revenant d'Italie?

Les brigands t'ont-ils arrêté
Sur le chemin tant redouté
De Terracine?
Les as-tu vus dans les roseaux
Où le buffle aux larges naseaux
Dort et rumine?

Il est certain que la fièvre et les brigands ont été les deux grands fléaux de la campagne romaine; mais de nos jours ces fléaux sont bien amoindris, bien qu'ils ne soient point complètement détruits. On peut aller visiter le royaume de Circé, le

pays de Fra Diavolo sans payer son tribut à la pâle divinité des marais Pontins, et sans tomber entre les mains des bandits vous demandant gracieusement la bourse ou la vie. Cependant la diligence qui fait tous les jours le long trajet de Villetri à Terracine ne part jamais sans avoir son *impériale* munie de deux jeunes carabiniers royaux, armés d'un courage qu'on ne voit pas, d'un fusil et d'un revolver qu'on voit de loin briller à côté de leur superbe *baudrier*. Ce n'est là, j'aime à le croire, qu'une précaution, mais elle peut quelquefois n'être pas tout à fait inutile, car dans la péninsule qui est, sinon le berceau, du moins le nid de la poèsie et de l'art, on trouve encore pas mal de gens qui, pour mieux jouir du bénéfice de leur nationalité, se font volontiers, à certains moments critiques de leur existence, les *dilettanti* du brigandage et les *virtuoses* du coup de main ! Quoi qu'il en soit, Terracine est une charmante petite ville qui, coquettement assise sur les bords de la mer Tyrrhénienne, semble se reposer, sous les ardeurs d'un ciel parfois bien lourd, des fatigues de son ancienne vie et des gloires de sa vieille histoire, fière qu'elle est de montrer à ses visiteurs les beautés fanées de sa cathédrale, classée depuis peu parmi les monuments historiques et les ruines pélasgiques de son château de Théodoric.

Un poète complaisant dirait que c'est un paradis — quand on y est arrivé — mais que, pour y parvenir, il faut subir l'inévitable *purgatoire* d'une route monotone, ennuyeuse et longue comme un jour sans pain; car pour s'y rendre il faut huit heures de voiture, à partir de Villetri. On a, il est vrai, à certains moments — et c'est là une douce consolation fort appréciée par les archéologues — le plaisir de rouler sur de larges pavés qui recouvrent la *voie Appienne* et qui sont peut-être même d'augustes débris de cette *fameuse reine des routes*.

Admettons donc, pour être d'accord avec la poésie, qu'il y a là un petit paradis. Cette impression est d'autant plus vraie que l'accueil y est sympathique et gracieux, la vie simple et facile, et qu'en arrivant on se trouve, après un voyage mélancolique à travers les marais Pontins, en face d'une mer tranquille et bonne enfant qui présente à l'œil des teintes irisées d'un aspect parfois merveilleux.

En tout temps, on peut y faire de délicieuses courses sur terre et sur mer, par monts et par vaux, et, pendant l'été, on y voit un établissement de bains, qui pourra y faire fortune, quand le chemin de fer promis et annoncé y portera, en quelques

heures, les Romains qui voudront fuir pendant les chaleurs les chagrins de la ville (1).

Or, dès l'arrivée, on aperçoit à gauche, aux abords de la cité, un sanctuaire délabré dédié à *Notre-Dame libératrice*. La *Délibera*, comme on l'appelle, est une ancienne madone qui a souvent fait des miracles et qui est connue et vénérée à trente lieues à la ronde. Sa grande fête est le 8 septembre, et ce jour-là les foules accourent pour lui porter de très loin des vœux, des messes et des prières. Dès l'avant-veille, on voit des phalanges multicolores de paysans qui viennent de Sezze, de Carpineto, de Frosinon, de Fondi, d'Itri, etc., à pied, à cheval, en charrette et en corricolo.

Pour les amateurs du pittoresque et de la couleur, il y a là un charmant spectacle à contempler. On y voit les costumes les plus bariolés et on peut y admirer dans toute sa splendeur la gamme infinie des chaussures propres à la *Ciocceria*, des pendeloques en similor portées par les femmes, des colliers de verre arborés par les jeunes filles, ainsi que des bas rouges, des jupes bleues et des coiffures blanches dont nous parlent les voyageurs dans leurs récits et que nous représentent les peintres dans leurs tableaux.

La plupart des pèlerins sont pauvres, quelques-uns même loqueteux, mais beaucoup se vengent de leurs haillons en plaçant triomphalement à leur chapeau un bouquet de fleurs artificielles. C'est ainsi qu'ils endimanchent leur misère ! D'ailleurs, ils sont tous gais et contents, et en entrant en ville — les hommes nu-tête et les femmes le rosaire en mains — ils chantent tous les cantiques populaires en l'honneur de la sainte Vierge. Ils sont d'ordinaire partagés en deux chœurs, et c'est avec un enthousiasme vraiment religieux qu'ils envoient aux échos de la montagne et de la mer leur éternel refrain :

Evviva Maria
E chi la creo !

En arrivant, ils vont saluer la Madone dans sa chapelle, et puis ils cherchent un confesseur dans l'une des églises de la ville, parce que tous, enfants et jeunes filles, femmes et vieillards, jeunes gens et hommes faits, ne veulent pas repartir sans la Communion.

Ils dorment où ils peuvent sous les oliviers, dans les étables, dans les couvents, à la belle étoile, n'importe où ; ils se conten-

(1) Depuis quelque temps, la voie de Velletri à Terracine est livrée.

tent pour leur nourriture d'un peu de pain dur accompagné de pastèques, de piments, de tomates, de raisins, et quand ils ont fait leurs dévotions, au matin de la solennité, ils repartent comme ils sont venus, dans le même équipage et au chant des mêmes cantiques !

Parmi les hommes ordinairement brûlés par le soleil, on rencontre parfois des types qui font penser aux détrousseurs de grands chemins ; mais tous sont honnêtes et pacifiques, et si, de prime abord, on est tenté de se livrer à une pensée de méfiance, on est bientôt rassuré par la médaille en cuivre que ces hommes portent tous suspendue à leur cou et qui représente une madone de *la Consolation* ou de *la Délivrance*.

(*A suivre.*)

NÉCROLOGIE

Une dépêche de Rome apporte la triste nouvelle de la mort de S. Em. le cardinal *Luigi* Giordani, qui vient de succomber à Ferrare, sa ville archiépiscopale.

Le cardinal Giordani était né le 13 octobre 1822, à Sainte-Marie Codifiume, dans le diocèse de Ferrare. Venu à Rome après son ordination sacerdotale, il y suivit les cours de droit et fut reçu docteur à l'Université romaine. Il était nommé prélat domestique le 19 mars 1852 et envoyé au mois de novembre suivant en qualité de délégué apostolique à Ascoli-Piceno. De là, il fut transféré à Velletri ; ensuite à Pérouse, où S. S. Léon XIII, alors archevêque de cette ville, apprit à le connaître et à l'estimer. En 1871, Pie IX le nomma coadjuteur de l'archevêque de Ferrare, auquel il succéda six années plus tard. Au consistoire du 14 mars 1887, Léon XIII l'avait élevé à la dignité cardinalice avec le titre presbytéral des saints Silvestre et Martin des Monts.

—

Le chanoine Schorderet, fondateur de l'Œuvre de Saint-Paul, a succombé à Fribourg, le 20 avril.

La caractéristique de la mission sacerdotale de M. le chanoine Schorderet a été l'amour de l'Eglise et des âmes. Il avait soif d'orthodoxie ; les regards tournés vers la Chaire infaillible de vérité, il en recueillait avidement les enseignements, non

pour les garder pour lui seul, mais pour les répandre autour de lui, à l'aide de tous les moyens modernes de publicité et d'influence. Il était, en effet, de son temps, et ne souffrait pas que l'on s'attardât dans les vieux errements. Convaincu que tous les progrès économiques et politiques, toutes les inventions de la science, tous les changements dans les institutions et les mœurs, peuvent et doivent servir la vérité catholique, il s'est employé avec l'énergie d'une volonté que rien n'arrête et ne lasse, à les faire coopérer à la Restauration du Règne de Jésus-Christ sur les individus et sur les nations.

M. le chanoine Schorderet, d'après les notes que nous relevons dans la *Liberté* de Fribourg, avait eu une jeunesse remplie de pénibles travaux matériels. Pauvre, il avait fatigué avant l'âge et au-delà de ses forces. Il lui était resté de cette première période de sa vie une grande sympathie pour les pauvres et les souffrants. Depuis lors, sa santé resta compromise; elle était éprouvée de crises périodiques qui servirent de prétexte à plus d'une méchante attaque de ses adversaires. Mais dans ce corps faible, il y avait une âme d'une vigueur exceptionnelle qui savait vouloir et réaliser ses volontés.

Son histoire, depuis qu'il fut élevé au sacerdoce, se confond avec l'histoire même du canton de Fribourg. Il la remplit de ses œuvres nombreuses et de son infatigable activité. Après un court vicariat à Neuchâtel, il est envoyé comme aumônier à Hauterive, et y entame résolument la lutte contre l'esprit de dénigrement religieux qui prévalait en ce temps dans la formation du corps enseignant. Il poursuivit, après sa sortie de l'Ecole normale, ses efforts pour la formation d'instituteurs franchement chrétiens, et dans ce but, il fut le créateur du *Bulletin pédagogique* et de la Société fribourgeoise d'éducation.

Nommé chanoine de l'Eglise collégiale de Saint-Nicolas, il remplit pendant quelque temps les fonctions de coadjuteur. Sur le théâtre plus vaste que lui fournissait la capitale d'un canton, il résolut de se vouer à la propagation des doctrines romaines au moyen de la presse. Il fonda la *Revue de la Suisse catholique*, prit de M. le chanoine Nicolet la continuation de l'*Ami du Peuple*, transporté de Romont à Fribourg, et, en 1871, il fonda la *Liberté*, qui fut, jusqu'il y a un an, le seul journal quotidien catholique de la Suisse romande. Il suivait aussi le mouvement religieux de la Suisse allemande; il eut une part prépondérante à la création du *Vaterland* et ce ne fut pas trop

de sa persévérance pour réussir à travers les obstacles et les contradictions que provoquait cette création.

M. le chanoine Schorderet avait un don, rare entre tous, qui était de susciter des dévouements prêts à tous les héroïsmes. Il en groupa autour de lui, et c'est avec eux qu'il fonda l'Œuvre de Saint-Paul, destinée à l'apostolat par la presse. Voilà vingt ans que cette Œuvre remplit modestement sa mission au milieu de nous, faisant taire par ses services les critiques qui ne manquèrent pas à ses débuts. Le Saint-Siège la bénit et lui fit une situation régulière; les hommes d'œuvres de divers pays souhaitèrent son concours, qui fut donné à des institutions françaises; en d'autres Etats, des catholiques éminents étudièrent le fonctionnement de l'Œuvre de Saint-Paul pour l'adapter à leurs besoins spéciaux.

L'énergique impulsion de M. le chanoine Schorderet procura à l'Association du Pius-Verein, à Fribourg, une diffusion, une popularité et une influence qu'elle n'a obtenues nulle autre part en Suisse. Faut-il rappeler les grandes et fécondes assises populaires, où six mille, dix mille, douze mille catholiques réunis sur un point du pays, sentaient passer comme un courant électrique de dévouement à l'Eglise.

—

Lord Derby est mort en Angleterre à l'âge de soixante-sept ans. C'était un philosophe, ce n'était pas un homme d'action. Néanmoins, grâce à sa naissance et à ses talents, il a occupé des fonctions importantes dans le gouvernement de la Grande-Bretagne. A ce titre, il ne sera pas sans intérêt d'esquisser brièvement sa carrière.

Edward Henry Smith Stanley, quinzième comte de Derby, naquit en 1826 au château de Knowsley, où il vient de mourir. Il acheva au collège de la Trinité, à Oxford, des études commencées à Eton et continuées à Rugby, où il avait été le condisciple de M. Waddington. Après de brillants examens, dans lesquels il conquit ses grades académiques, M Stanley, comme il s'appelait alors, brigua les suffrages des électeurs de Lancastre; mais ayant échoué, il partit pour l'Amérique. Pendant son absence, lord George Bentinck étant venu à mourir, la ville de King's Lynn choisit M. Stanley pour son représentant dans la Chambre des communes et lui demeura toujours fidèle. Bien que la devise de la famille Stanley soit *sans changer*, le qua-

torzième comte de Derby était passé des whigs aux tories et son fils accomplit plus tard une évolution en sens inverse. Néanmoins, tant que vécut son père, il demeura fidèle au parti de celui-ci. Il fut le plus libéral des conservateurs, en attendant qu'il fût le plus conservateur des libéraux. C'est en 1848 qu'il avait été élu; il ne s'empressa pas de prendre possession de son siége et continua ses voyages. Ce ne fut qu'en 1850 qu'il éleva la voix pour la première fois au Parlement. Si je ne me trompe, ce fut à l'occasion de la question des sucres, et il défendit la cause des protectionnistes. En 1852, son père, qui avait succédé au treizième comte de Derby, ayant été appelé à former un ministère, lui-même, devenu lord Stanley, y entra en qualité de sous-secrétaire d'Etat au département des affaires étrangères. Toutefois, les tories ne restèrent au pouvoir que quelques mois. Ils n'y remontèrent qu'en 1858. Cette fois, lord Stanley reçut de son père le portefeuille des colonies d'abord, puis celui de l'Inde, lorsque le ministère fut institué et chargé de recueillir la succession de l'ancienne Compagnie des Indes. Ce fut lord Stanley qui fut appelé à présider à ce transfert, et il s'acquitta de sa mission d'une façon remarquable. Tombés du pouvoir en 1859 à l'occasion d'un projet de réforme électorale, les tories y remontèrent en 1867, lorsque le cabinet de lord John Russell se fut brisé contre le même écueil. Lord Stanley reçut alors le ministère des affaires étrangères.

C'est pendant qu'il occupait ce poste qu'une conférence fut convoquée à Londres pour régler la question du Luxembourg. Le résultat de cette conférence fut considéré comme très satisfaisant en Angleterre, s'il n'en fut pas de même ailleurs; et, lorsque le comte de Derby donna sa démission, M. Disraeli, qui reconstitua le ministère, pria lord Stanley de conserver son portefeuille. Toutefois, les élections de 1868, faites sur la question de l'Eglise d'Irlande, chassèrent M. Disraeli du pouvoir. Ce ne fut qu'après la réaction conservatrice de 1874 qu'il revint de nouveau aux affaires et lord Stanley, qui depuis la fin de 1868 avait succédé à son père comme comte de Derby et était passé dans la Chambre haute, dont il était devenu le *leader*, retourna au Foreign-Office. Il commit, à cette époque, un acte qui ne s'accordait guère avec son esprit libéral et sa prudence habituelle.

Il adressa aux commandants des stations navales de l'Angleterre une circulaire pour leur prescrire de rendre à leurs

maîtres les esclaves fugitifs. L'opinion publique s'émut, lord Derby désavoua sa circulaire et la retira. Mais son étoile semblait l'avoir abandonné. Lorsqu'éclata la querelle entre la Russie et la Turquie, lord Derby, qui avait assisté avec une impassibilité complète au spectacle des atrocités de Bulgarie que le *Dailys News* évoquait jour par jour dans ses colonnes, ne montra pas moins d'indifférence lorsque la Russie, victorieuse de la Turquie, lui mit en quelque sorte le couteau sur la gorge. Lord Beaconsfied s'émut. Il envoya la flotte anglaise dans les Dardanelles et appela à Malte une division de troupes indiennes. Ces actes énergiques ne reçurent pas l'approbation de lord Derby.

Il quitta le ministère, et en 1880, il se sépara du parti conservataur. En 1882, il accepta le portefeuille des colonies dans le cabinet de M. Gladstone. Dans ces fonctions il montra un enthousiasme assez faible pour le projet de fédération des colonies, dont il était fort question à cette époque, et il fit preuve d'une véritable hostilité pour les velléités d'annexions dont la colonie australienne de Queensland paraissait animée à l'endroit de la Nouvelle-Guinée. Une idée aussi généreuse que l'autonomie de l'Irlande ne devait offrir aucun attrait à un cœur et à un esprit froids comme ceux de lord Derby; il se sépara de M. Gladstone sur la question du *home rule* comme il s'était séparé de lord Beaconsfield, et il prit place dans ce groupe incolore que l'on appelle les libéraux-unionistes.

—

Vient également de mourir à l'âge de soixante-treize ans, le R. P. Coleridge, de la Compagnie de Jésus.

Il était le père de lord Corelidge, chef suprême de la justice anglaise (*lord chief justice of England*). Il s'était converti au catholicisme en 1855 et était entré dans la Compagnie de Jésus. D'une fécondité littéraire inépuisable, il dirigeait les publications de la Compagnie, auxquelles il avait contribué, pour sa part, en donnant plusieurs ouvrages importants, entre autres la *Vie et les lettres de saint François Xavier*, et surtout sa *Vie de Notre-Seigneur*. Le P. Coleridge dirigeait aussi *The Month*, publication mensuelle, la principale revue catholique d'Angleterre.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Voici des détails sur l'audience solennelle accordée par le Saint-Père au pèlerinage des œuvres catholiques de France, audience à laquelle assistaient près de trois mille pèlerins français, prêtres et laïques, de toutes conditions appartenant à toutes les œuvres de la France.

L'audience a commencé à une heure un quart. Le Saint-Père, accompagné de LL. EEm. les cardinaux Parocchi, Aloïsi-Masella, Vincent Vannutelli, Dunajewski et Sepiacci, a été salué à son arrivée dans la galerie des Cartes géographiques par des applaudissements, des vivats, des acclamations qui, dans le langage de l'enthousiasme, traduisaient les plus généreux sentiments de la France catholique.

Cependant, le Saint-Père, ayant donné sa première bénédiction, a pris place sur le trône, ou plutôt sur le simple fauteuil qui, comme à l'audience des pèlerins de Terre-Sainte, était placé sur une estrade assez basse, pour que le Pape fût plus facilement à la portée de tous.

Le supérieur général des Augustins de l'Assomption, le Rév. P. Picard, est venu donner lecture devant le trône d'une adresse à laquelle le Pape a répondu :

Votre présence, très chers Fils, et les paroles si bien senties que vous venez de Nous adresser, en votre nom et au nom des œuvres dont vous êtes ici les délégués et les représentants, remplissent Notre cœur de consolation. Comme vous l'avez dit, Nous aimons la France et Nous avons la confiance qu'avec l'aide de Dieu, elle continuera à justifier son beau titre de Fille aînée de l'Eglise, car elle en conserve, vous le prouvez vous-même, en ce moment, toute la fécondité. De son sol généreux, à côté et à l'ombre de ses grandes institutions séculaires, il ne cesse de germer des œuvres nouvelles pleines de sève et d'espérances. Bien longue en serait l'énumération, mais non moins admirable en est la merveilleuse unité.

Œuvres de prières et de pénitence, œuvres d'action et d'apostolat, œuvres de lutte et de combat, œuvres de la presse

et de la publicité, toutes, dans la diversité des moyens, ne visent qu'un seul et même but, s'inspirent de la même foi, obéissent à un même Chef, s'efforcent également de suivre dans l'exercice de leur activité la direction qu'ils en reçoivent et les enseignements qu'il leur donne au nom du Dieu dont il est le Vicaire. Oui, et Nous le constatons avec bonheur, les hommes éminents et zélés qui ont fondé ou dirigent en France les œuvres catholiques témoignent hautement de leur piété filiale et de leur inébranlable attachement au Siège Apostolique, à ce centre de l'unité dans l'Eglise.

Ce sont là particulièrement vos dispositions, très chers Fils, et Nous vous en félicitons vivement. Cet esprit d'abnégation et de généreuse obéissance est et sera toujours pour vous à la fois une lumière et une force, une sauvegarde et un gage de prospérité. Persévérez-y et répandez-le autour de vous. Plus que jamais l'ennemi de Dieu et de son Eglise s'appelle Légion ; plus que jamais l'union dans la charité, dans le support mutuel, dans le respect de l'autorité est devenue la condition indispensable de la victoire. Que cette union et cette charité règnent toujours parmi vous et vos innombrables œuvres ! qu'elles règnent saintement surtout entre ceux qui ont voué à une même œuvre leur vie et leur travail, et que cet esprit de charité, de patience et de concorde, préside à toutes vos relations et à vos communs efforts pour le bien et le salut de la société !

Recevez en attendant, comme gage de toutes les faveurs célestes et de Notre particulière affection, pour vous, vos familles et vos amis, pour tous ceux que vous représentez auprès de Nous et notamment pour les ouvriers et les pauvres auxquels les circonstances n'ont pas permis de s'adjoindre à ce pèlerinage, enfin pour toutes les œuvres catholiques de France, la bénédiction apostolique. — Et cette bénédiction Nous l'étendons à tous les hommes de bonne volonté qui, unis de cœur et d'esprit, oubliant les anciennes divisions de partis et se conformant à Nos instructions, doivent en ce moment plus que jamais travailler au relèvement de la France.

Après ce discours, dont les paroles ont été saluées par une explosion d'enthousiasme impossible à décrire, le Saint-Père a admis les principaux représentants des œuvres catholiques, au baisement des pieds.

Puis, se levant et voyant encore toute l'immense multitude qui se pressait dans la longue galerie et qui était anxieuse de pouvoir vénérer de près son auguste personne, il a commencé par faire, en chaise à porteurs, le tour des rangs pressés des pèlerins, en passant d'abord d'un côté, puis en revenant de l'autre, et cela plusieurs fois, car, à mesure que les premiers groupes avaient assisté au passage du Saint-Père, d'autres groupes arrivaient pour les remplacer.

Pendant plusieurs heures le Pape a voulu rester ainsi au milieu de ses chers pèlerins français, les appelant ses bien-aimés, leur témoignant toute sa bienveillance, leur prodiguant toute sa bonté.

—

Les journaux catholiques allemands apportent de copieux détails sur l'audience accordée par le Pape Léon XIII aux représentants de la presse.

Parmi ces derniers, citons MM. Cardauns, de la *Volkszeitung*, de Cologne ; Marcour, de la *Germania* ; Hauptmann, de la *Reichszeitung* ; de Brentano, Rodi, Marzorati, du *Vaterland*, de Vienne.

A l'adresse, lue par le docteur Cardauns, Léon XIII a répondu en ces termes :

Nous agréons avec plaisir l'expression de vos hommages ainsi que de la joie qui vous remplit à l'occasion du cinquantième anniversaire de Notre consécration épiscopale. Ces sentiments de votre part sont en rapport avec Notre particulière bienveillance à l'égard de l'Allemagne catholique, et notamment de ceux qui se sont voués à la noble tâche dont vous vous acquittez et qui, en qualité de rédacteurs ou éditeurs de journaux animés de l'esprit catholique, ont bien mérité de la religion et de l'Eglise.

Certes, il n'y a guère de mission plus haute que celle de défendre virilement, sans cependant blesser la charité, les droits sacrés de la vérité, dans un tel déluge d'erreurs et au milieu d'un tel dévergondage doctrinal et moral.

Ce que Nous attendons surtout de vous, c'est que vous marchiez dans les voies et que vous suiviez les prescriptions indiquées dans les documents qui émanent de ce Siège Apostolique, fondement de la vérité et de la justice, puissant et sûr rempart de l'autorité, qu'une licence effrénée attaque et combat, élément efficace et solide lien de concorde et de paix.

Par là il vous est facile de comprendre avec quelle satisfaction Nous avons entendu les pensées et les sentiments de foi docile que vous venez d'exprimer à l'égard de l'Eglise et du Saint-Siège, dont vous saurez, Nous n'en doutons pas, prendre la défense zélée et persévérante. Dans l'admirable voie où vous êtes entrés, vous aurez chaque jour pour nouveaux stimulants les fruits déjà recueillis de votre travail. la faveur et l'éloge des hommes prudents et honnêtes, le désir de répondre à Nos espérances, mais surtout l'excellence des biens que vous poursuivez par vos efforts.

Parmi ces biens se trouvent au premier rang la paix pleine et entière, l'accord entre l'Eglise qui, d'après l'ordre divinement constitué, a en vue le salut éternel des hommes. et entre le pouvoir civil, qui doit assurer le bonheur sur cette terre ; deux pouvoirs bien assurés du succès s'ils agissent de concert, exposés à un dommage grave et commun s'ils sont en désaccord.

Continuez donc courageusement comme vous avez commencé. Et pour gage de Notre affection paternelle, recevez la bénédiction apostolique que Nous vous accordons volontiers à tous et à chacun en particulier.

Après quoi eurent lieu les présentations. Le Pape s'informa en détail de la situation de la presse en Allemagne. Il loua fort son action et la déclara extrêmement utile aujourd'hui comme à l'époque du kulturkampf. Le pape manifesta hautement le plaisir que lui avait procuré cette audience.

—

Nous empruntons au *Moniteur de Rome* les détails suivants sur l'audience que le Saint-Père a accordée à la députation du collège d'Arcueil, conduite par le R. P. Didon:

L'audience avait lieu dans la salle des Tapisseries. Le Saint-Père occupait le trône pontifical. Apercevant devant lui le groupe des élèves rangés autour de leur drapeau, Léon XIII avec sa bonne grâce affectueuse et paternelle invita aussitôt le Père Didon, placé près du trône, à faire avancer ces jeunes gens et demanda quel était cet étendard. C'était le drapeau de l'école, le drapeau tricolore français portant sur ses plis de soie les armes dominicaines avec le mot *Veritas*.

Saisissant alors le drapeau, d'un geste large et rapide, le geste du tribun antique et de l'apôtre, le Père Didon l'étendit aux pieds du Pape en prononçant les paroles suivantes : « Oui, Très Saint-Père, j'étends à vos pieds ce drapeau comme un témoignage de notre obéissance et de notre vénération filiale. Il représente à nos yeux la religion, la patrie, la science.

« N'êtes-vous pas, Très Saint-Père, le chef suprême de la religion sur la terre ? Père de toutes les nations chrétiennes, vous aimez la France comme la fille aînée de l'Eglise, au point de rendre jalouses les autres nations. Gardien de la lumière éternelle, vous avez fait luire un de ses rayons sur toutes les sciences humaines. Aussi nous vous prions, Très Saint-Père, de bénir ce drapeau, afin que ceux qui vivent et meurent à l'ombre de ses plis soient des défenseurs intrépides de la religion, des patriotes ardents et des savants courageux qui, en les servant, honorent l'Eglise et la France. »

Léon XIII, dont l'âme généreuse vibre à tous les souffles, était visiblement ému par cette scène improvisée et par ces brèves paroles qui associaient la patrie française à la religion, à l'Eglise.

Dans une rapide improvisation, le Pape raconta alors son amour pour la jeunesse. Il dit combien il était, après tant de pèlerinages, heureux de voir en face de lui les jeunes gens d'Arcueil, les élèves des Dominicains, la France de l'avenir.

Reprenant et développant le thème du Père Didon, Léon XIII ajouta : « Ayez une religion, très chers fils, luttez et combattez pour elle, *viso aperto*. Soyez instruits, car la science est la force dans le combat de la vie. Aimez votre pays comme vous le disait le Père Didon ; car le premier devoir d'un chrétien et d'un citoyen est d'aimer sa patrie. La France est une grande et généreuse nation.

« La France a besoin d'être stimulée, d'être relevée. Elle est travaillée sans doute par les sectes radicales franc-maçonniques, par les ennemis de la religion. Mais à l'effort de l'ennemi il faut opposer l'union des honnêtes gens.

« J'aime particulièrement la France et j'ai voulu travailler à son union et à son relèvement. Qu'est-ce qui la relèvera le mieux, si ce n'est vous, vous la jeunesse, vous la force, vous l'avenir ? »

En prononçant ces paroles, le Pape les scandait en se renversant et semblait vouloir les marteler et les faire entrer dans ces jeunes cerveaux, les graver à l'état d'enseignement et de souvenirs de Rome, *ricordi di Roma*.

Ces souvenirs resteront gravés dans ces jeunes âmes.

France

Annecy. — En attendant que nous puissions rendre compte avec le soin et l'étendue qu'elle mérite de la magnifique édition des Œuvres complètes du grand évêque de Genève publiée sous les auspices de Mgr Isoard et par les soins des religieuses de la Visitation, nous nous empressons de la signaler à nos lecteurs.

Les deux superbes volumes actuellement parus et comprenant les *Controverses* et la *Défense de l'Estendart de la Sainte Croix* feront la joie des amateurs de beaux livres. Le troisième : *Introduction à la vie dévote*, est sous presse.

Voici le Bref adressé par N. T. S. P. le Pape Léon XIII à Mgr Isoard, évêque d'Annecy, au sujet de cette édition :

LÉON XIII, PAPE

« Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.

« Les religieuses du premier monastère de la Visitation Sainte-Marie d'Annecy Nous ont adressé récemment, dans une lettre pleine de sentiments les plus religieux et les plus respectueusement dévoués, une demande à laquelle, Vénérable Frère, Nous voulons répondre favorablement par votre intermédiaire. Elles nous font connaître l'œuvre entreprise par elles d'une édition complète des écrits de saint François de Sales, docteur de l'Eglise. Nous donnons à ce dessein les plus vives louanges. Car cette œuvre est aussi importante par les services qu'elle est appelée à rendre, qu'elle est élevée par son objet. Et, d'autre part, elle nous est un insigne témoignage de la dévotion envers leur saint fondateur que professent les religieuses qui s'adonnent à la vie régulière auprès de ses dépouilles sacrées.

« Cette Edition, ainsi que Nous l'apprend leur lettre, tirera une valeur exceptionnelle du grand nombre de manuscrits et d'autographes dont ce monastère est aujourd'hui en possession, comme aussi du travail des doctes ecclésiastiques qui s'y appliquent par votre autorité, Vénérable Frère, et sous votre surveillance. Ces premières considérations et le spécimen artistique qui Nous a été présenté Nous donnent un légitime espoir que ce travail atteindra un degré de perfection capable de lui procurer les éloges des juges les plus compétents, et de répondre au mérite éclatant du saint Docteur. L'estime et l'amour que Nous avons toujours ressentis pour sa doctrine Nous engagent donc à Nous rendre aux désirs de ce pieux monastère, et Nous permettons que cette édition Nous soit dédiée.

« Nous désirons, Vénérable Frère, que vous donniez cette assurance aux religieuses de la Visitation, leur annonçant aussi

que, comme gage de Notre paternelle bienveillance, Nous leur accordons la bénédiction apostolique. Nous accordons la même faveur, dans la charité du Seigneur, à vous-même et à tous les vôtres.

« Donné à Rome, près Saint-Pierre, le IX avril de l'année MDCCCXCII, et la quinzième année de Notre Pontificat.

« LÉON XIII, PAPE. »

LES CHAMBRES

C'est par une interpellation au Sénat, sur la grâce accordée à Turpin, que la vie parlementaire a repris son cours. M. Magnier, directeur de l'*Événement*, en était l'auteur. Son discours n'a rien de saillant ni la discussion qui s'en est suivie non plus. Le garde des sceaux s'est borné à déclarer qu'il n'avait pas à justifier l'exercice du droit de grâce par le président de la République et que si le chef de l'État avait cru devoir user de ce droit à l'égard de Turpin, c'est que déjà sous le cabinet précédent, la question avait été envisagée. Le cas de cet inventeur a paru intéressant et, d'autre part, les avis réclamés par la loi ont été donnés favorables par le parquet et l'administration pénitentiaire. De son côté le ministre de la guerre a annoncé que l'enquête qu'il avait ordonnée en vue de s'éclairer, est terminée et qu'elle permet d'affirmer d'une manière absolue, sous sa responsabllité, que tous ceux de ses subordonnés dont le nom a été prononcé dans cette affaire, ont droit à toute sa confiance et qu'il les couvre complètement. Les termes de ces deux déclarations avaient été arrêtés en conseil des ministres. Quant à la réponse de M. de Freycinet elle n'est que la répétition de ce qu'il avait déjà maintes fois répété aux reporters.

—

La Chambre s'est également occupé de Turpin mercredi : M. Argeliès déclare qu'après la discussion de la veille au Sénat, il n'a qu'un mot à ajouter.

La question n'était pas pour nous de savoir si M. Turpin était coupable ou non ; mais bien de savoir si un marchandage n'était point intervenu entre M. de Freycinet et M. Turpin au sujet de la liberté de ce dernier.

On a prétendu qu'un intermédiaire avait été chargé de faire aboutirces démarches. Or rien de ces faits n'a été démenti.

Je me borne donc à constater qu'aucune réponse n'a été faite à ces questions et ces observations faites je retire mon interpellation.

La parole est à *M. Déroulède* pour adresser une question au ministre de la guerre.

L'orateur rappelle la réponse faite hier par le général Loizillon dans l'affaire Turpin; il dit qu'on a laissé planer la suspicion sur le général Ladvocat.

M. Turpin dans sa haine affolée est allé jusqu'à insulter la famille de cet officier supérieur.

Je vous demande, dit l'orateur, de dégager la responsabilité du général Ladvocat qui s'est tu pendant deux années bien qu'il ait été abreuvé d'injures.

Il n'a pas voulu parler parce qu'il était de l'armée. Je vous en conjure, dit-il en terminant : ou M. le général Ladvocat est coupable, et alors il n'y a pas de châtiment assez sévère pour lui; ou il est innocent, et alors il faut faire cesser toute équivoque et faire l'éloge de ce patient comme il le mérite. (Applaudissements.)

Le général Loizillon dit qu'en couvrant hier tout le personnel militaire, il n'avait pas cru devoir faire de personnalité.

Il est heureux de profiter de la question que lui pose l'honorable M. Déroulède pour rendre un hommage complet à l'honorabilité du général Ladvocat. Le ministre ajoute que le gouvernement a l'intention, à l'occasion du 14 Juillet, de lui donner une distinction honorifique ayant pour but de le récompenser de ses bons services. (Applaudissements répétés.)

L'incident est clos.

—

La commission sénatoriale des finances a achevé l'examen du budget de 1893.

Après avoir accepté le taux de 10 francs pour l'impôt sur les vélocipèdes, il lui restait à examiner le dernier point litigieux, la réforme des patentes. L'entente est faite entre la commission et le ministre des finances.

La commission, atténuant les conditions arrêtées par la Chambre, fixe à 4,000 francs au lieu de 3,000 francs la valeur locative au-dessus de laquelle la patente sera augmentée pour les professions libérales : avocats, médecins, etc.

La commission maintient pour les magasins la taxe propor-

tionnelle sur la valeur locative, telle qu'elle a été adoptée antérieurement par le Sénat, et qui, allant jusqu'au cinquième au lieu du septième, est beaucoup plus élevée que celle votée primitivement par la Chambre.

Elle a décidé que les magasins ayant de 11 à 100 employés paieraient une taxe supplémentaire de 200 francs, que ceux ayant de 101 à 200 employés paieraient 300 francs. Les uns et les autres seraient affranchis de toute espèce de taxe par spécialité.

Par contre, pour les magasins occupant plus de deux cents employés, la commission admet les seize spécialités établies par la Chambre.

Considérant, d'autre part, que dans une spécialité d'un grand magasin le réassortiment, c'est-à-dire le renouvellement de la marchandise, se produit 6 fois par an en moyenne, tandis que, dans le petit commerce, il ne se produit que 2 fois, la taxe sera triplée, c'est-à-dire que le total des patentes des professions de la spécialité sera multiplié par 3. Cette taxe ainsi établie frappera intégralement les magasins ayant plus de 1,600 employés (c'est le cas de deux magasins, le Bon-Marché et le Louvre). Les magasins ayant de 1,600 à 801 employés paieront la moitié de la taxe : les magasins ayant de 400 à 201 employés paieront le huitième.

Ces dispositions auront pour effet notamment, de produire les augmentations ci-après par rapport à la taxe tello que le Sénat l'avait votée :

Le Louvre, 50,000 fr.; le Bon-Marché, 49,000 fr.; le Printemps, 14,050 fr.; la Belle-Jardinière, 1,275 fr.; la Samaritaine, 5,000 fr.; le Bazar de l'Hôtel-de-Ville, 5,000 fr.; la maison Potin, 2,000 fr.; le tout sans préjudice des centimes additionnels.

Ces dispositions produiront, d'autre part, un dégrèvement d'environ 400,000 francs au total sur les « petits grands » magasins.

La commission maintient la taxe proportionnelle par employé.

—

Au moment où la Chambre reprend ses travaux, il n'est pas sans intérêt d'extraire les chiffres suivants de la statistique dressée avec un soin consciencieux et une clarté remarquable par le distingué secrétaire général de la présidence, M. Pierre.

La Chambre, depuis sa constitution, a tenu 486 séances publi-

ques et 88 réunions générales de bureaux. Ces 486 séances représentent un total de 1,904 heures de travail et 1,163 votes au scrutin public. La Chambre a été saisie de 2,283 affaires législatives, pour l'examen desquelles elle a nommé 377 commissions, qui ont tenu 2,680 réunions. 1,381 affaires sont aujourd'hui entièrement terminées. Il y a eu 160 interpellations et 146 questions adressées aux ministres. Le nombre des pétitions s'est élevé à 57,253, dont 53.802 motivées par l'intérêt général.

Actuellement, il existe 310 projets ou propositions de loi à l'état de rapport sur le fond, 135 propositions à l'état de rapport sommaire, 322 projets en commissions spéciales, 72 propositions soumises aux commissions d'initiative, 19 projets de loi renvoyés aux commissions d'intérêt local et 14 projets ou propositions à soumettre aux bureaux.

Parmi les commissions, une mention spéciale est due, vu l'importance exceptionnelle de ses labeurs, à la commission d'enquête sur le Panama.

Et il y a, sans compter le budget de 1893 à *boucler,* celui de 1894 à *bâcler !*

Des 872 projets ou propositions qui sont encore à examiner, la plupart ne sortiront pas des cartons. Ce ne sont cependant pas les moins importants, mais il y a des questions qu'il est plus aisé de soulever que de résoudre, des promesses électorales difficiles à rédiger en lois. L'agitation brouillonne ne mérite pas l'honneur d'être confondue avec l'activité féconde des Assemblées vraiment réformatrices et des pouvoirs sincèrement animés de l'amour du progrès.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La rentrée des Chambres. — Le nouveau Conseil municipal de Paris. — Etranger.

27 avril 1893.

Voici la Chambre arrivée à sa dernière étape. Elle est rentrée mardi pour ne plus se séparer que définitivement. Elue en 1889, elle devra dans trois ou quatre mois au plus tard céder la place à une autre. Elle va certainement s'efforcer, pendant ce temps relativement court, de rattraper le temps perdu.

Hélas!

Rien ne sert de courir, il faut partir à point.

La hâte qu'elle apportera à son travail l'embrouillera encore. Moins heureuse que le lièvre de la fable, qui, s'il s'était mis tard en mouvement, avait du moins une complète unité de mouvements, elle se compose de personnalités et de groupes disparates, disposés à contrarier mutuellement leur action, quoique ayant un même but: la réélection. Les députés comprennent qu'ils n'ont plus

...du temps de reste pour brouter,
Pour dormir et pour écouter
D'où vient le vent.

Il faut tâcher de reconquérir la confiance des électeurs, qui visiblement leur reprochent d'avoir trop brouté et dormi. Le moment est venu de montrer qu'ils savent faire autre chose, s'ils ne veulent pas être emportés par le vent du suffrage universel qui soufflera bientôt. Pour cela douze ou treize semaines à quatre ou cinq séances l'une, c'est bien peu.

La partie principale de la tâche à accomplir est le budget de 1893. Dans quelques jours commencera le cinquième mois de l'année, et l'on ne sait pas encore comment ce budget pourra être bouclé. Si encore il ne s'agissait que d'une formalité, si le Sénat, fidèle à ses traditions des dernières années, était disposé à sanctionner n'importe quoi, on pourrait espérer en avoir fini en cinq ou six séances, le temps matériellement indispensable pour l'énumération par le président et le vote machinal à mains levées par l'Assemblée des millions dont l'énorme ensemble forme le tribut annuellement payé par les contribuables français au gouvernement de la République.

Mais il n'en n'est plus ainsi, M. Jules Ferry, avant de mourir, a développé chez les senateurs la bosse de la combativité. L'Assemblée du Luxembourg s'apprête à rompre avec celle du Palais-Bourbon un certain nombre de lances. Les pointes, dit-on en seront très émoussées, aucun des adversaires n'ayant sérieusement envie de faire mal à l'autre. Soit; le tournoi courtois n'en prendra pas moins un certain temps.

Sur la cinquantaine de séances que tiendra la Chambre avant sa dispersion, il y aura aussi à prendre les interpellations. Plusieurs sont annoncées déjà. Ce n'est pas à la veille des élections générales que ce moyen d'attirer l'attention sur soi peut être délaissé par nos législateurs. Pour le même motif, on demande

la mise à l'ordre du jour d'un certain nombre de lois dites démocratiques qu'on laissait jusqu'alors dormir paisiblement dans les cartons.

Et il y a encore le budget de 1894 : ce budget pour lequel le gouvernement, dans ses calculs optimistes, prévoit un déficit de plus de cent cinquante millions; ce budget qu'on ne pourra équilibrer qu'avec les plus grandes difficultés, à l'aide de lourds impôts nouveaux; ce budget qui, à lui seul, prendrait plus de temps qu'il n'en reste et ne constituerait en aucun cas une réclame électorale. La Chambre actuelle votera-t-elle le budget de 1894?

Régulièrement, elle le doit : nommés pour quatre ans, les députés doivent voter quatre budgets. Manquer à cette obligation risquerait de produire sur l'opinion publique un fort mauvais effet. Mais s'y soumettre ne serait pas non plus sans danger. Il est plus que malaisé de dissimuler, rien que par des artifices, un trou budgétaire de plus de cent cinquante millions. M. Rouvier lui-même, malgré l'appui de ses « financiers » toujours prêts à lui avancer sans intérêts de l'argent, n'y parviendrait pas.

La majorité républicaine de la Chambre se trouvera donc dans cette alternative de se compromettre en créant immédiatement cent cinquante millions de ressources nouvelles ou de se compromettre en déclarant que des circonstances indépendantes de sa volonté l'ont condamnée à laisser à la majorité future le soin de régler le budget de 1894, de pécher par action ou par omission. Pour réaliser la seconde supposition, elle n'aurait même pas besoin d'opter, il lui suffirait de se laisser gagner par le temps. Voilà pourquoi beaucoup de bons esprits croient qu'il en pourrait bien être ainsi.

—

Les ballottages pour l'élection du Conseil municipal de Paris n'ont rien changé aux résultats déjà obtenus.

Le nouveau conseil municipal de Paris se décompose ainsi :

64 *républicains*,
13 *conservateurs*,
3 *boulangistes*.

Les 64 républicains peuvent se diviser de la façon suivante :

4 membres de l'Union libérale. — MM. Hervieu, Prache, Gay, Davrillé des Essarts.

9 opportunistes. — MM. Lamouroux, Gibert, Muzet, Ruel, Ch. Laurent, Villain, Hattat, Perrichont, Caron.

36 radicaux. — MM. Maury, Blachette, Bellan, Puech, Blondel, Lucipia, Foussier, Piperaud, Opportun, Sauton, Deschamps, Lampué, Attout-Tailfer, Pétrot, Lopin, Strauss, Thuillier, Levraud, Lyon-Alemand, Marsoulan, Baudin, Navarre, Bernard, Rousselle, Lazies, Dubois, Champoudry, Bassinet, Humbert, Delhomme, Bompard, Viguier, Clairin, Gros, Worbe, Patenne.

15 socialistes-révolutionnaires et parti ouvrier. — MM. Faillet, Weber, Chausse, Fourest, Caumeau, Prudent-Dervillers, Chauvière, Brousse, Blondeau, Rouanet, Brard, Picau, Berthaut, Vaillant et Réties.

13 conservateurs. — MM. Despatys, Deville, Alpy, Ferdinand Duval, Lerolle, Cochin, Quentin-Bauchard, Froment-Meurice, Binder, Riant, Berry, Escudier, Caplain.

Trois boulangistes revisionnistes. — MM. Girou, Breuillé, Grébeauval.

Cinq conseillers ne se représentaient pas devant les électeurs; ce sont : MM. Darlot, Petitjean, Simoneau, Prunières et Péan. Ce dernier était démissionnaire depuis le mois de janvier.

Onze conseillers sortants se sont représentés et n'ont pas été réélus ; ce sont : MM. Odelin, Duplan, Collin, Stupuy, Longuet, Morane, Deligny, Gaufrès, Boll, Heppenheimer et Cattiaux.

Seize membres nouveaux entrent au conseil ; ce sont : MM. Gibert, Bellan, Puech, Attout-Tailfer, Escudier, Fourest, Chausse, Weber, Paul Bernard, Gay, Clairin, Blondeau, Gros, Breuillé, Brard et Picau.

—

M. Terrier, ministre du commerce, est allé hier à Dreux poser la première pierre d'une construction destinée à contenir la caisse d'épargne de l'arrondissement. Le contenu des caisses d'épargne diminue, mais le contenant augmente : le gouvernement de la République tient à avoir le dernier mot. Moins on déposera, plus il fera de caisses. Il y avait au banquet beaucoup de convives et de personnalités républicaines. Ont fait des discours, le préfet; MM. Bonnet, premier adjoint; Plané, vice-président du conseil général; Bloch, président du conseil d'arrondissement; Maunier, directeur du *Réveil national* que M. Terrier a lui-même longtemps dirigé; Vinet, sénateur d'Eure-

et-Loir, et Chautemps, député de Paris. Ce dernier s'est félicité que le ministère nouveau soit composé d'honnêtes gens. Le ministre, enchanté de ce compliment, a pris à son tour la parole, en réclamant pour lui et ses collègues une autorité *certaine, complète*. La force doit accompagner l'honnêteté. Tous les assistants ont applaudi. La République, on le voit, entre dans une ère toute nouvelle.

—

La loi scolaire se rappelle à l'attention : un commandant de cavalerie en retraite, M. Ricard, vient d'être, après une série de citations devant la commission scolaire et d'affichages de son nom à la porte de la mairie, condamné par un juge de paix de Reims à 11 francs d'amende et aux dépens. Son crime? Il élève et instruit chez lui sa fille, âgée de onze ans; il a refusé de l'envoyer subir un examen devant les radicaux et les francs-maçons de la commission scolaire. Il remplit tous ses devoirs ; il demande simplement que les autres s'occupent de leurs affaires sans se mêler des siennes. La condamnation de M. Ricard lui vaudra les sympathies de tous les esprits libéraux ; il paiera son amende et tout sera dit. Mais qu'on suppose un artisan, un fournisseur de la municipalité, un pauvre ouvrier, un indigent ayant besoin des secours du bureau de bienfaisance : il n'aurait pas pu opposer de résistance, il n'aurait pas pu défendre sa liberté et son droit. C'est là le caractère odieux de la loi scolaire : elle organise l'oppression des petits et des humbles. Or, le parti au pouvoir, par tous ses organes, par tous ses interprètes, soit violents, soit modérés, ne laisse pas échapper une occasion d'affirmer que cette loi, c'est la République elle-même.

—

Aujourd'hui s'ouvre à Paris le congrès des ouvriers et employés des chemins de fer. La *Liberté* ne voit pas cette réunion sans appréhension et les raisons qu'elle en donne ne sont pas sans faire réfléchir. Il est évident, en effet, que les employés de chemins de fer ne sont pas des ouvriers ordinaires. Leur service touche très particulièrement à l'organisation militaire et à la défense du pays. Est-il possible que sur un mot d'ordre ils puissent, par conséquent, sans de très graves inconvénients, se mettre en grève?... Or, les meneurs nous menacent d'une grève générale. Une brochure, répandue parmi eux et qu'un de nos

confrères, le *Figaro*, appelle, avec raison, un appel à la trahison, préconise énergiquement ce moyen d'action et conseille aux ouvriers des chemins de fer de refuser le service même en cas de mobilisation. Il semble que devant de telles menaces les pouvoirs publics feraient bien d'aviser et de ne pas attendre, comme à Carmeaux, que la situation devienne dangereuse pour intervenir. La prévoyance est une des qualités nécessaires à l'homme d'État. Nous verrons si M. Dupuy la possède.

—

La question relative à la manifestation du 1er mai n'est pas encore définitivement tranchée dans les groupes socialistes.

Devant la résistance très ferme et très sage du ministre de l'intérieur, il a fallu renoncer à la fête populaire qu'on se proposait de donner dans la galerie des Machines du Champ-de-Mars. On a pensé que la réunion dans la Maison du Peuple ou à la Bourse du Travail serait d'un mince effet. Une manifestation dans la rue serait plus tentante, mais il y a risque de désordre, partant de conflit avec la police et la force armée, et la perspective n'est pas encourageante.

Dans ces conditions on paraît devoir s'en tenir au système relativement prudent qu'a suggéré dans sa dernière réunion le comité guesdiste. Il a décrété, en effet, la publication et l'affichage d'un manifeste où il invite « tous les camarades à chômer le 1er mai et à s'unir de cœur aux délégués des syndicats qui iront, ce jour-là, signifier à la représentation dite nationale, à la plus bourgeoise des Républiques, les revendications immédiates du socialisme ouvrier. »

Quant à ces revendications, quelles sont-elles ?

Le manifeste répond que « la Chambre des députés est mise en demeure de voter, avant sa séparation, la réduction de la journée de travail à huit heures, et l'abolition des bureaux de placement. »

Il nous semble que, l'année dernière, la Chambre avait été déjà mise en demeure, par les mêmes syndicats, d'accomplir ces grandes réformes, également attentatoires à la liberté du travail

Elle n'en a pas tenu compte et elle a bien fait. Nous prévoyons qu'elle agira de même cette fois.

En tout cas, si l'on se borne à cette démonstration, plus théorique que pratique, il n'y a pas sujet de s'inquiéter.

—

De grandes fêtes ont lieu en ce moment à Rome à l'occasion des noces d'argent du roi Humbert I[er]. Ainsi qu'il avait été annoncé, l'Empereur et l'Impératrice d'Allemagne sont venus assister à ces fêtes et la réception qui leur est faite ressemble fort à celle de suzerains reçus par leur vassal.

Le 23 avril, le Saint-Père a daigné recevoir les souverains allemands.

L'empereur est arrivé à midi trente, avec sa suite, à la légation de Prusse auprès du Vatican, dans une voiture de la cour.

Après que le ministre de Prusse lui eut présenté les cardinaux Ledochowski, Mocenni et les prélats NN. SS. Segna et de Montel, un déjeuner de seize couverts a été servi.

Le cardinal Rampolla, encore indisposé, n'a pu assister au déjeuner.

A deux heures, l'impératrice est arrivée à la légation. Les présentations ont eu lieu.

A deux heures et demie, les souverains allemands sont allés avec leur suite, dans les voitures de la cour d'Allemagne, au Vatican pour rendre visite au Pape à trois heures.

Les troupes italiennes formaient la haie de la légation de Prusse près du Saint-Siège jusqu'au Vatican, et rendaient les honneurs militaires aux souverains allemands, selon la loi des garanties.

Les souverains allemands sont arrivés à deux heures cinquante à l'entrée du Vatican. Ils sont descendus dans la cour de Saint-Damase, où ils ont été reçus par le prince Ruspoli, grand-maître du Saint-Hospice, qui les a aidés à descendre de voiture, par Mgr Della Volpe, majordome et préfet des palais apostoliques, et par le comte Aborghetti, camérier secret, chargé par le Pape du service d'honneur auprès des souverains.

Tous ces personnages ont été présentés à l'empereur et à l'impératrice par M. de Bulow, ministre de Prusse auprès du Saint-Siège.

Les souverains ont été reçus dans la salle Clémentine par le préfet des cérémonies, Mgr Sambucetti, et le grand chambellan, Mgr Cagiano de Azevedo.

Les gardes noble, palatine et suisse et la gendarmerie pontificale rendaient les honneurs militaires.

Le Pape a reçu les souverains dans la salle Jaune. Il était allé à leur rencontre jusqu'à la porte.

L'empereur, l'impératrice et le Pape se sont assis et se sont entretenus un quart d'heure. La suite de l'impératrice a été alors introduite et présentée à Léon XIII. Puis l'impératrice s'est retirée avec sa suite, et elle est allée visiter la chapelle Sixtine et les musées du Vatican.

L'empereur et le Pape sont restés seuls une demi-heure environ. Puis la suite de l'empereur a été présentée au Souverain Pontife. L'empereur, après cette présentation, a pris congé du Pape, qui l'a reconduit jusqu'à la porte de la salle Jaune.

Le Pape a offert à l'impératrice une magnifique mosaïque sortie des ateliers du Vatican et représentant la basilique et la place Saint-Pierre. L'empereur a offert au Pape une photographie peinte représentant le groupe de la famille impériale, composée de l'empereur, de l'impératrice et de tous ses enfants. Le Pape a dit qu'il la ferait placer à côté du portrait de l'empereur Guillaume I[er] que l'impératrice Augusta lui envoya après la mort de l'empereur.

Au moment des présentations de la suite de l'empereur, le Pape a dit à chacun un mot aimable, notamment à M. de Bulow, au comte d'Eulenbourg et au major Moltke, auquel il demanda s'il était parent du maréchal de Moltke.

En quittant la salle Clémentine, l'impératrice a visité successivement la chapelle Sixtine, la pinacothèque, la bibliothèque, l'atelier des gabelons, la salle des cartes géographiques, les loges et la basilique Saint-Pierre.

L'empereur, avant de quitter la légation de Prusse, où il était revenu vers cinq heures un quart, a conféré le grand cordon de l'Aigle-Rouge au cardinal Mocenni ; l'Aigle-Rouge de 1[re] classe à M. de Bulow. Il a donné une riche tabatière avec son portrait entouré de brillants au cardinal Ledochowski. Il a décoré aussi le personnel de la légation.

—

Samedi matin, 22 avril, à une heure, M. Gladstone, à la tête du parti libéral, a emporté d'assaut la citadelle de l'unionisme et planté sur ses remparts détruits la bannière de la justice et du droit. Pour la première fois la Chambre des communes du Royaume-Uni a affirmé d'une manière irréfragable le principe du *home rule*. La nuit de vendredi dernier a été la revanche de cette terrible nuit de 1886 dans laquelle la Chambre avait répondu à l'éloquent plaidoyer de M. Gladstone en faveur de

l'Irlande en le renversant du pouvoir. Trente voix avaient alors condamné le *home rule*; avant-hier quarante-trois voix l'ont acclamé.

La séance de vendredi dernier prendra rang parmi les plus mémorables de la Chambre des communes.

Elle s'est ouverte par un long discours de sir Henry James. Ce jurisconsulte d'ordinaire si froid, dont les harangues ressemblent à des consultations d'avocat, est sorti à la fois de son caractère et de la légalité pour exhorter les orangistes à la guerre civile et en rejeter la responsabilité sur le parti libéral. « Est-ce que ceux qui cherchent à imposer ce bill à une population qui n'en veut pas n'auront rien fait pour l'exciter à la rébellion? » s'est écrié sir Henry James. C'est une faible minorité qui n'en veut pas, et à mon tour, je demanderai : « Est-ce que ceux qui cherchent à refuser les bienfaits du *home rule* à l'immense majorité du peuple irlandais qui le demande n'auront rien fait pour l'exciter à la rébellion ? »

Après que quelques comparses eurent parlé devant des banquettes à peu près vides, M. Balfour se leva vers dix heures et demie, et donna une édition abrégée des sophismes qu'il avait débités à plusieurs reprises, en les saupoudrant de quelques paradoxes. Exemple : « Toutes les majorités sont stupides », dit M. Balfour. Sous la Restauration, M. de Serres avait dit avec plus de justesse que toutes les majorités ont été saines.

Enfin, vers minuit, M. Gladstone prit la parole pour résumer ces mémorables débats. Malgré l'heure avancée, malgré la longueur de la séance, ce vieillard de quatre-vingt-trois ans ne montra pas le moindre signe de fatigue.

Sa voix avait retrouvé son éclat des anciens jours, son éloquence s'éleva à la hauteur de la situation. La vraie question, affirma-t-il, est celle-ci : « Comment faut-il gouverner l'Irlande? » Lord Salisbury avait dit que vingt ans d'un gouvernement à poigne suffiraient. Eh bien ! on a essayé de la rigueur et l'on a échoué d'une façon insigne. « Jamais, s'est écrié M. Gladstone, jamais plus vous ne retrouverez une majorité de cent vingt voix pour aider à mettre les menottes à l'Irlande ! » Dans une péroraison émue, l'illustre orateur rappela tous les services que le parti libéral avait rendus à la grande cause de l'humanité, et il ajouta que le *home rule* accordé à l'Irlande serait le couronnement de l'édifice.

Les applaudissements qui accueillirent ce splendide morceau

d'éloquence ne furent dépassés que par ceux qui saluèrent le résultat du scrutin. Quarante-trois voix de majorité !

—

L'agitation qui sévissait depuis quelques jours en Belgique est terminée. La Chambre a adopté en effet, comme nous l'avions fait prévoir, la proposition Nyssens, par 119 voix, contre 14 et 11 abstentions. Voici le texte de cette motion :

Les députés à la Chambre des représentants sont élus directement par les citoyens dans les conditions ci-après déterminées :

Un vote est attribué à tout Belge, âgé de vingt-cinq ans accomplis, domicilié depuis un an au moins dans la même commune, et qui ne se trouve pas dans l'un des cas d'indignité prévus par la loi.

Un vote supplémentaire est attribué à raison de chacune des conditions suivantes :

1° Etre âgé de trente-cinq ans accomplis, être ou bien marié ou veuf, ayant descendant légitime et payer à l'Etat au moins 5 francs d'impôt du chef de la contribution personnelle, en principal et additionnels, à moins qu'on n'en soit exempté en raison de sa profession ;

2° Etre âgé de vingt-cinq ans accomplis et être propriétaire :

Soit d'immeubles d'une valeur d'au moins 2,000 francs, à établir sur la base du revenu cadastral ;

Soit d'une inscription au grand-livre de la dette publique ou d'un carnet de rente belge à la caisse d'épargne, d'au moins 100 francs de rente ;

Les inscriptions et carnets doivent appartenir au titulaire depuis deux ans au moins ;

La propriété de la femme est comptée au mari ; celle des enfants mineurs au père ;

3° Etre âgé de vingt-cinq ans accomplis et se trouver dans l'un des cas suivants :

(*a*) Etre porteur d'un diplôme d'enseignement supérieur ou d'un certificat homologué de fréquentation d'un cours complet d'enseignement moyen du degré supérieur, sans distinction entre les établissements publics ou privés ;

(*b*) Remplir ou avoir rempli une fonction publique, occuper ou avoir occupé une position, exercer ou avoir exercé une profession privée qui impliquent la présomption évidente que le titulaire possède au moins les connaissances de l'enseignement moyen du degré supérieur. La loi détermine ces fonctions, positions et professions.

Nul ne peut cumuler plus de trois votes.

Le vote est obligatoire.

L'adoption de la proposition Nyssens a désarmé les agitateurs et fait cesser l'agitation. Elle était née du rejet par la Chambre de toutes les motions tendant à l'introduction du suffrage universel ; c'est à la nouvelle de l'échec de la proposition Janson que le conseil général du parti ouvrier avait proclamé la grève et télégraphié l'ordre d'arrêter partout le travail.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

1. — **La veille de la première communion ou l'enfant dans la famille**, par l'abbé A. Fritsch. — In-12 de 304 p.— Paris, René Haton, éditeur.

Comme le constate ou le rappelle, Mgr Goux, évêque de Versailles, dans l'approbation qu'il a donnée à ce livre, l'auteur avait déjà publié sur ce grand acte de la première communion, deux volumes, où il s'adressait aux enfants et aux directeurs de catéchisme. Dans le présent ouvrage, c'est à la famille qu'il s'adresse, à la famille « dont l'action, dit Mgr Goux, est si décisive pour préparer l'âme des enfants et y conserver les fruits de la grâce divine. »

L'auteur se demande quelle est la cause de ce fait si triste et si fréquent, que la première communion, faite par des enfants avec les dispositions qui semblent les meilleures, produit des fruits si peu durables. Cette cause est très principalement, dit-il, « dans l'abstention coupable où veulent se retrancher le père et la mère dans tout ce qui regarde l'éducation religieuse de leurs enfants, sous ce faux prétexte que ce soin regarde le prêtre. C'est à combattre ce préjugé, ajoute-t-il, que je me suis appliqué en cet ouvrage, m'inspirant de ces paroles de Mgr Dupanloup : « Toute éducation à laquelle les parents refusent de s'associer, non seulement pour les études, le travail, les succès classiques, mais aussi pour la piété, sera une déplorable éducation. »

Neuf chapitres traitent des principaux points qui se rattachent à cette éducation religieuse de l'enfant par la famille ; un dixième s'occupe de la vocation ; un onzième et dernier : *La suprême douleur et la suprême espérance* tourna davantage encore les regards vers l'avenir. Une ou plusieurs histoires suivent chaque chapitre.

2. — **La Dévotion à la Sainte Vierge**, *d'après saint Alphonse de Liguori et Bossuet*, considérations sous forme de mois de Marie, avec prières tirées de S. Alphonse, par le traducteur des œuvres du Vénérable Sarnelli. — 1 vol. in-12 de 290 p. — Paris, 1893. Troisième édition. Chez René Haton, éditeur.

« Une dévotion n'est vraie qu'autant qu'elle est établie sur des fondements solides, c'est pour ce motif, dit l'auteur du livre, que nous leur offrons ce résumé de la doctrine de Bossuet et de saint Alphonse », sur les hautes questions qui se rapportent à la sublime personne de Marie : de Marie, mère de Dieu et mère des hommes ; ce double titre renferme tout. Le livre est divisé en 31 considérations qui peuvent servir pour le mois de Marie, mais sa lecture ne serait pas moins utile pour tout autre temps. Chaque considération est suivie d'une prière tirée de saint Liguori.

« Le travail que vous avez fait — écrivait à l'auteur le regretté cardinal Mermillod, — offre un aliment substantiel et exquis aux âmes avides de croître dans la vie intérieure, par l'imitation de la sainte Vierge et sous son puissant patronage... au lieu de publier un livre banal, superficiel et sentimental, vous avez puisé dans Bossuet et dans saint Alphonse de Liguori des leçons qui inspireront une solide et tendre piété. » Cette haute appréciation nous dispense de toute autre.

Le Gérant : P. CHANTREL.

Paris. Imp. G. Picquoin, 58, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LES DOGMES CATHOLIQUES

(*Suite.*)

LA NATURE DE DIEU

« Autant que la condition humaine peut le faire, dit Tertullien, je définis Dieu, et telle est la voix de la conscience universelle, l'Etre souverainement grand. *Quantum humana conditio de Deo definire potest, id definio, quod et omnium conscientia agnoscit, Deum summum esse magnum* (1). « Dieu est l'être souverainement grand, renfermant toutes les perfections et la plénitude de l'être. Il est donc distinct de la nature et des forces inhérentes à la matière. J'admire l'évolution constante des forces naturelles, j'admire l'harmonie du monde physique et du monde moral; et cependant je ne puis concevoir que Dieu soit l'univers tendant sans cesse vers un progrès indéfini par l'action combinée des lois physiques et chimiques. Avons-nous besoin du Dieu des Panthéistes? Dans cette théorie, chaque atome, chaque personne serait une partie de la divinité, et quelle divinité!... Je dois donc chercher ailleurs l'explication que je demande en vain aux choses qui m'environnent; ici-bas, tout accuse le néant, l'impuissance, la faiblesse, et l'imperfection.

Dieu existe; quelle est donc sa nature? qu'est-il en réalité? Il est l'Etre pur, l'Etre par soi, l'Etre absolu. Il a donné lui-même cette définition à Moïse sur le mont Horeb : « Je suis celui qui suis... celui qui est m'a envoyé vers vous. *Ego sum qui sum... qui est misit me ad vos* (2). » Pourrions-nous trouver une définition plus exacte de la nature divine? « Je suis celui qui suis »; c'est Dieu qui parle, et sa parole est infaillible. « C'est ainsi, dit Bossuet que Dieu se définit lui-même; c'est-à-dire que Dieu est celui en qui le non être n'a pas de lieu, qui par conséquent est toujours et toujours le même, par conséquent immuable, par conséquent éternel; tous termes qui ne sont qu'une explication de celui-ci : Je suis celui qui est... Dieu est donc une intelli-

(1) Adv. Marc. lib. I.
(2) Exod., III.

gence qui ne peut rien ignorer, ni douter de rien, ni rien apprendre, ni perdre, ni acquérir aucune perfection, car tout cela tient du non être. Or Dieu est celui qui est par essence (1). »

L'Etre, voilà donc le nom qui convient à Dieu, et à Dieu seul d'une manière absolue. Les créatures ne sont rien à côté de leur Auteur, elles possèdent bien une existence propre, mais l'être qu'elles possèdent est limité, imparfait, sujet à des variations nombreuses, à des changements multiples, nous pourrions même ajouter que le néant y occupe la plus large part.

Dieu seul est l'être pur, sans mélange, sans bornes, l'être absolu, parfait, infini. Il est toute perfection, toute réalité souveraine. Telle est l'idée générale que la raison nous donne de l'essence divine; cette notion générale sera encore agrandie par l'étude des principaux attributs.

« En Dieu, dit saint François de Sales, il n'y a ni variété, ni différence quelconque de perfections; ainsi il est lui-même une très seule, très simple et très uniquement unique perfection, car tout ce qui est en lui n'est que lui-même, et toutes les excellences que nous disons être en lui en une si grande diversité, elles y sont en une très simple et très pure unité (2).»

Par conséquent les perfections de Dieu ne sont point réellement distinctes de sa nature; elles ne sont point, non plus, réellement distinctes entre elles; mais notre esprit, à cause de sa faiblesse, les considère comme virtuellement multiples.

On partage les attributs divins en deux catégories : les attributs absolus, qui appartiennent à Dieu considéré en lui-même, et les attributs relatifs qui appartiennent à Dieu en tant que Créateur.

Les attributs sont : l'aséité, l'éternité, l'immutabilité, la simplicité et l'immensité.

L'aséité, dont nous avons déjà parlé en partie, appartient à Dieu seul. Il est par soi en vertu de sa propre essence, il existe sans le secours d'un être étranger. Par conséquent, il est absolument indépendant, tenant de lui-même, de son propre fonds, tout ce qu'il a et tout ce qu'il est. Dès lors, nous avons le droit de dire que l'aséité est l'attribut primitif dont nous pouvons déduire tous les autres.

Ainsi, Dieu étant par soi, étant indépendant, vivant de lui-

(1) *Elévations sur les Mystères*, 1re Sem. III, élév.
(2) *Traité de l'amour de Dieu*, liv. II c. I.

même dans la véritable acception du mot, n'a jamais eu de commencement, il est donc éternel. En Lui, rien n'a été, rien ne sera; en Lui, il n'y a ni passé, ni futur, tout existe dans un perpétuel et indivisible présent. Fénelon a parfaitement expliqué cet attribut quand il a dit : « En Dieu, rien ne dure parce que rien ne passe; tout est fixe, tout est à la fois, tout est immobile. En Dieu rien n'a été, rien ne sera, mais tout est. Supprimons donc pour lui toutes les questions que l'habitude et la faiblesse de l'esprit fini, qui veut embrasser l'infini à sa mode étroite et raccourcie, me tenterait de faire. Dirai-je, ô mon Dieu, que vous aviez déjà eu une éternité d'existence en vous-même avant que vous m'eussiez créé, et qu'il vous reste encore une autre éternité après ma création, où vous existez toujours? Ces mots de déjà et d'après sont indignes de Celui qui est. Vous ne pouvez souffrir aucun passé et aucun avenir en vous. C'est une folie que de vouloir diviser votre éternité qui est une permanence indivisible; c'est vouloir que le rivage s'enfuie, parce qu'en descendant le long d'un fleuve, je m'éloigne toujours de ce rivage qui est immobile. Insensé que je suis! je veux, ô immobile vérité, vous attribuer l'être borné, changeant et successif de votre créature (1). » Dieu possède la plénitude de l'être et de la vie dans un perpétuel et indivisible présent; l'homme, au contraire, est soumis à chaque instant à des variations successives; le présent lui échappe, il n'y a pour lui que passé et futur.

L'immutabilité est donc la conséquence de l'éternité, ou plutôt elle se confond avec l'éternité. « Il y a, dit saint Irénée, cette différence entre Dieu et l'homme, que Dieu fait et que l'homme est fait; or celui qui fait est toujours le même, mais ce qui est fait doit recevoir et un commencement et un milieu, et un accroissement et un progrès. C'est Dieu qui fait, c'est l'homme qui est fait. Dieu donc, étant parfait en toutes choses, est, à cause de cela, toujours égal et semblable à lui-même, mais l'homme reçoit l'accroissement et la perfection en allant vers Dieu (2). » Telle est encore l'opinion d'Origène. « Les stoïciens, dit-il, n'ont pas honte de dire que Dieu est susceptible de changement, et que sa nature pourrait être altérée s'il se rencontrait une cause qui fût capable de le faire. Mais c'est la doctrine des chrétiens que Dieu est exempt de toute variation et de tout change-

(1) De l'existence de Dieu.
(2) Lib. IV, c. xi.

ment, ce qui leur fait dire, dans leurs prières : Pour vous, vous êtes toujours le même (1). »

Dieu étant l'être parfait, le changement ne peut jamais l'atteindre ; il ne peut être sujet à une succession quelconque, car le propre de l'imperfection est de varier à l'infini, et de poursuivre l'acquisition de qualités supérieures.

Il faut avoir perdu la vraie notion de l'essence divine pour nier l'immutabilité de Dieu, à l'exemple des stoïciens dont parle Origène et des panthéistes modernes. Si Dieu n'est autre chose que la substance universelle soumise à des transformations successives, la nature divine devient alors un je ne sais quoi d'indéfinissable, qui échappe aux investigations de l'esprit, aux recherches de la science, en jetant la confusion dans les vérités fondamentales. Pourquoi chercher, à chaque instant, des contradictions arbitraires pour renverser le majestueux édifice des dogmes chrétiens et de la morale évangélique ? Le panthéisme arrivera-t-il ainsi à aplanir les difficultés, en multipliant les théories destinées à porter dans les intelligences les germes de l'incrédulité et de l'athéisme ? « Le système panthéiste, dit un philosophe contemporain, est d'une fausseté évidente, soit que l'on examine les principes sur lesquels il se fonde, soit que l'on considère les funestes conséquences qu'il engendre. »

Il faut donc admettre, de toute nécessité, l'immutabilité de Dieu. (*A suivre.*)

L'OPPORTUNITÉ DE LA POLITIQUE PONTIFICALE (1)

(Suite. — Voir le Numéro précédent.)

Cette politique arrive bien à propos et au lieu de tant chicaner Léon XIII, nous devrions à l'envi le remercier et le bénir. En effet, la doctrine renfermée dans l'Encyclique du 12 février 1892 se trouve placée entre un passé qui la demande et un avenir qui l'attend. Le passé est bien triste, l'avenir est bien sombre : l'un

(1) Cont. Cels. lib. I.

(2) Cet article fait suite à celui du numéro des *Annales* intitulé : *La Philosophie et la politique Pontificale.* — Nous en laissons à l'auteur l'entière responsabilité, d'accord avec lui sur la plupart des points, et réservant notre appréciation sur plusieurs autres. Nos lecteurs feront d'eux-mêmes la distinction. (Note de la Rédaction.)

et l'autre est merveilleusement rasséréné par la politique du Pontife qui préside aux destinées de l'Église. Nous bornerons les considérations présentes à la première partie de cette proposition réservant la seconde pour un autre titre.

« S'il est une époque où les partis politiques se séparent en classes et s'efforcent de se distinguer de ceux qui leur sont opposés, c'est assurément celle d'une élection générale. Chacun aspire à obtenir la victoire pour son parti au nom de ses principes. Chacun déploie alors son drapeau, formule son programme, publie le symbole de ses croyances politiques, fait sa profession de foi, défend son dogme » (1). Ce que l'écrivain espagnol marque ici pour la période électorale n'a pas discontinué de se passer en France depuis un siècle. Autrefois le prince régnant descendait-il dans la tombe, la nation tout entière se tournait vers son successeur naturel et proclamait joyeuse son avènement. « Le Roi est mort, vive le Roi : » c'était tout le cri de nos péres, à chaque changement de règne. Aujourd'hui, un gouvernement tombe, aussitôt tous les partis se mettent en branle, sous la conduite ou l'inspiration de leur chef, travaillant à l'envi à faire prévaloir leur cause, au détriment de la stabilité de l'Etat et de la tranquillité publique. Et mille appels, mille cris divers se font entendre dans la mêlée houleuse : A moi la Branche aînée ; à moi la Branche cadette ; à moi l'Empereur père ; à moi l'Empereur fils ; à moi la République opportuniste ; à moi la République radicale etc., etc. Et la lutte vive, opiniâtre accentue la division, éparpillant aux quatre vents des querelles intestines les forces vitales du pays. Et lors que, la victoire échue au plus habile et au plus fort, la paix paraît être établie, déjà elle commence à être de nouveau troublée. Car le dépit de la défaite aigrit l'humeur des vaincus ; et les voilà, épiant les moindres fautes de l'autorité légalement constituée, fouillant dans les archives poudreuses, et demandant aux manuscrits jusqu'alors oubliés le secret fatal, la révélation mystérieuse, destinée à jeter quelque tache sur la conduite privée, à amoindrir aux yeux de tous, Français et étrangers, le crédit si précieux pourtant de ceux qui détiennent le pouvoir. Ce n'est point certes qu'il ne faille poursuivre et châtier sévèrement les crimes d'état et les défaillances coupables des administrations publiques: l'honneur du drapeau, l'intérêt commun l'exigent. Mais, croyez-

(1) *Œuvres complètes* de Donoro Costès. T. I. Lettre 2.

vous que c'est là le mobile qui presse les plus acharnés à crier justice ? Ce ne sont le plus souvent que des questions de partis, mettant à profit la planche de salut que la vague du sort a conduite jusqu'à eux.

Si du moins dans l'orgueilleuse combinaison de leurs rêves, ils faisaient une place à la religion. Hélas ! elle n'entre en rien ou qu'en bien faible part dans le cadre de leurs sollicitudes. Ainsi donc, pendant que l'on met toute son ardeur à obtenir le triomphe d'une forme quelconque de gouvernement, l'intérêt religieux, l'élément principal, est complètement oublié ou subordonné à tout le reste. Pendant que les partis fièvreusement engagés dans le feu des luttes électorales se disputent entre eux les lambeaux du pouvoir, les ennemis de Dieu, fils des Loges ou de la Synagogue, fraternellement unis, déchirent à coups de lois, la robe sans couture de l'Eglise. Et c'est ainsi qu'insensiblement et sans trop de résistance, sous tous les gouvernements, Orléaniste ou Bourbonnien, Impérial ou Républicain, l'Enfer a fait son œuvre. N'était-il donc pas temps que Rome parlât, et que par la voix autorisée de son Pontife elle nous dit : « Halte-là ! laissez de côté vos vétilles, et unissez tous vos efforts pour la défense de la Religion. » « Car, dit-il, sur ce terrain à la fois large et sage, peuvent aisément se rencontrer tous les hommes d'intelligence et de cœur qui ne sacrifient pas le bien commun de la patrie à des intérêts personnels et que les passions n'aveuglent pas jusqu'à ne pas leur laisser voir les maux qu'entraînerait pour leur pays la réalisation des desseins égoïstes. C'est pour tous, mais spécialement pour les catholiques un devoir d'oublier leurs discordes passées, de s'unir et de s'organiser en vue du bien commun. N'apporter à cette œuvre de salut que tiédeur et indifférence et surtout y opposer résistance, serait assurément une grande faute » (1).

Ne sentez-vous pas en lisant ces lignes que Léon XIII avait en les traçant présente à son esprit l'histoire des compétitions politiques qui depuis la Révolution désolent notre pays ? Comment avec cela a-t-on pu qualifier sa parole de maladroite et d'inopportune ? Sinon, comme il l'explique lui-même dans le même endroit, parce que « la France déchirée par des partis et des rivalités stériles, est devenue misérablement la proie des sectaires à vues courtes et égoïstes, qui ayant perdu jusqu'à la notion du devoir et de l'honnêteté » (2) ont tristement influencé

(1) Lettre à M. le comte de Mun.

(2) Id.

l'opinion et diminué, dans les diverses couches de la société, l'idée saine de la religion et du pouvoir. « Partout et toujours l'ignorance fut la grande ennemie de l'Église de Jésus-Christ, écrivait encore le Pontife à l'évêque de Grenoble ; elle l'est aujourd'hui en France. Ou l'on ignore totalement, ou l'on ne connaît pas sous leur vrai jour les sublimes mystères de la religion chrétienne, ni les bienfaits incomparables prodigués à l'humanité par le Rédempteur du monde, ni le rôle salutaire de l'Église, maîtresse infaillible de vérité sanctificatrice des âmes et par conséquent source première de perfection pour les individus comme pour les peuples. Cette ignorance, exploitée par la calomnie envahit les masses populaires qui tombent dans le sommeil de l'indifférence et laissent le champ libre à tous ces ennemis de l'Église acharnés pour la bannir de la moindre participation à la vie sociale de l'humanité » (1).

Dissiper cette ignorance néfaste, fixer la déviation des partis démasquer l'hypocrisie maçonnique, est-ce donc aller à l'encontre des intérêts du pays, n'est-ce pas au contraire lui rendre le service le plus signalé et faire une œuvre souverainement utile et opportune ?

On s'en convaincra mieux si l'on s'arrête quelques instants à une considération d'un autre ordre, sur laquelle il nous plairait d'insister, parce qu'elle fait ressortir la haute sagesse du pape, la clairvoyance de son génie et partant l'opportunité de sa politique. C'est une pensée que, avec son éloquence habituelle, le célèbre député espagnol, déjà si fréquemment cité, exposait sur la moitié de ce siècle dans des lettres, datées de Paris, qu'on croirait écrites d'hier :

« Pour son désespoir et son supplice, cette nation (la France) entraînée vers des abîmes sans fond, ne peut les éviter qu'en parvenant à concilier des choses qui se repoussent par une contradiction invincible. D'un côté elle a la République en horreur ; et de l'autre, elle est en de telles conditions, que tout autre gouvernement lui étant impossible, la République lui est absolument nécessaire, sa raison et ses instincts sont monarchiques, et cependant elle est démagogique par tous ses défauts et républicaine par toutes ses qualités. Pour les peuples comme pour les individus, la cause du bonheur ou du malheur est bien plus dans le caractère que dans la volonté ou l'intelligence. Le bon-

(1) Lettre à Mgr Fava.

heur est le partage des individus et des nations dont le caractère est un ; et le malheur, celui des individus et des nations dont le caractère, si l'on peut parler ainsi, est double et contradictoire. Après une lutte stérile, parce que jamais aucune victoire ne la termina, les uns et les autres finissent par le suicide. En rendant impossible la monarchie qu'elle n'a plus, et nécessaire la République qu'elle abhorre de toutes les puissances de son être, la France s'est condamnée à une lutte désespérée avec elle-même, lutte que, suivant toutes les probabilités, le suicide terminera misérablement. Ce qui pour moi, n'offre aucun doute, et ce qu'il importe de constater dès maintenant, c'est que la France ne *parviendra pas à se délivrer de la République.*

« Il ne s'ensuit pas qu'on ne puisse voir une ou plusieurs restaurations éphémères : loin de là, toutes les restaurations sont possibles et quelques-unes probables. L'empire peut être proclamé, ce ne serait qu'une ombre d'empire (1); la monarchie orléaniste peut être relevée sur les ruines du trône de Juillet, ce ne serait que le fantôme de la monarchie orléaniste.

« Toutes ces restaurations éphémères ne seraient en réalité que des phases différentes de la grande période républicaine, qui désormais se prolongera indéfiniment dans les annales sanglantes de la France. Les partis monarchiques pourraient tout au plus aspirer à conserver la direction des affaires publiques, sous le règne des formes démocratiques dont le changement me semble déjà tout à fait impossible, mais cela même devient chaque jour plus douteux et plus difficile. Les partis sont en proie à une dissolution rapide, qui a commencé par les affaiblir et qui finira par les détruire. Cependant pour achever le tableau, derrière ces partis qui s'affaiblissent et meurent, se dresse une foule athée qui a faim et soif, et qui dans le suffrage universel, a la massue d'Hercule. Le jour, et il n'est pas loin, où cette foule, comparant sa force à la faiblesse radicale de ces partis, se fatiguera de voir la massue qu'elle a dans les mains maniée par des mains étrangères, et prétendra la manier elle-même au gré des caprices de sa toute-puissance, ce jour-là, la nation la plus puissante du monde tombera dans l'abîme sans fond et sans nom où est tombée, pour le scandale du monde et l'opprobre des nations, la race mexicaine. La multitude fera ce qu'elle fait toujours, la

(1) L'histoire a singulièrement confirmé les vues prophétiques du député philosophe.

seule chose qu'elle puisse faire, la seule chose qu'elle ait jamais faite quand il lui est arrivé de pénétrer violemment dans le champ de l'histoire, elle se créera des tyrans d'un jour, des idoles d'une heure, qu'on verra tour à tour sortir du néant pour être tout et cesser d'être tout pour rentrer dans le néant. L'instinct de ces grands périls, bien qu'on ne le trouve nulle part clairement exprimé, est dans le cœur de tous les Français, c'est ce qui les porte à s'unir, mais l'union conseillée par l'instinct est perpétuellement empêchée par les rancunes. C'est un phénomène très digne de remarque, que les partis soient en proie à la contradiction comme la nation elle-même. La nation est condamnée à rester plongée dans le gouffre républicain, objet de son horreur, et à ne pouvoir jamais aborder au port de la monarchie, objet de tous ses désirs. Les partis, à leur tour, sont condamnés à une hostilité perpétuelle qu'ils détestent, et ils voient s'évanouir comme une ombre le rêve de l'union après laquelle ils soupirent et qui est le but constant de tous leurs efforts (1). »

Quel accent de profonde vérité dans ces pages auxquelles le lecteur nous pardonnera de n'avoir rien retranché, lorsqu'il comprendra avec nous ce que cet exposé si fidèle de l'état toujours le même des esprits et des choses en France, apporte d'appoint et de force à la politique pontificale! Que fait-elle autre chose que de nous recommander l'adhésion franche et complète à une forme de gouvernement, qui toute imparfaite et opposée qu'elle est à notre caractère national, est rendue cependant inévitable et nécessaire par les rivalités incessantes des partis. « Pourquoi donc, pourrait nous dire Léon XIII, ne pas accepter définitivement ce que par votre faute vous ne pouvez éviter? Et quel profit trouvez-vous à prolonger une crise dans laquelle sombrera, avec la Religion votre unique ressource, l'avenir de votre patrie ? Mais ne voyez-vous que cette indignation avec laquelle vous rejetez mes conseils, c'est contre vous seuls qu'il faudrait la tourner? cette tristesse que ma parole a fait naître dans vos âmes, vous en êtes les propres auteurs. Vous ne voulez point, dites-vous, d'une telle République, et cette République c'est vous qui l'avez créée. » « Dans les temps de révoltes et de discordes civiles, écrivait en juillet 1842 l'auteur

(1) Donoso Cortès, *Œuvres complètes*. T. II. Lettres politiques sur la France, 1.

précité, quand tous les partis et tous les hommes, toutes les intelligences et tous les bras ont contribué à l'œuvre de perdition que les révolutions consomment, les leçons de la Providence s'adressent à tous, l'erreur étant le fait de tous, l'enseignement est pour tous. Malheur à ceux que n'instruisent pas les catastrophes, ces messagères que la Providence nous envoie dans sa colère ! Malheur surtout à ceux qui spéculant sur elles en prennent occasion de récriminer contre ceux qu'ils appellent leurs adversaires et qui ne sont que leurs complices dans la même faute ! Je le dis : parce que les monarchistes de France oublient habituellement que la Révolution qu'ils condamnent est l'*œuvre commune de ceux qui l'ont faite et de ceux qui l'ont provoquée* (1). »

Cette leçon, cet enseignement, le Père de vos âmes que la vue de vos malheurs afflige, élève à dessein la voix pour vous les faire toucher du doigt. Cette faute, cette complicité, il vous invite à la reconnaître pour vous la faire réparer alors qu'il en est encore temps, et vous osez dire que cette politique est contraire aux intérêts de votre pays et qu'elle est inopportune. Votre cécité serait-elle donc incurable et votre pays serait-il irrémédiablement condamné à ce « suicide » dont parlait Donoso Cortès !

Nous sommes éloignés de le penser en voyant nettement se dessiner et s'étendre dans les provinces et jusqu'au sein de la capitale le mouvement nouveau imprimé aux partis par l'Encyclique aux Français. Nous en avons un signe non équivoque dans la Lettre du Chef de la Maison de France aux présidents des Comités monarchiques : « Tous les honnêtes gens sentent le besoin de s'unir pour un suprême effort, y est-il dit. A ces honnêtes gens, il faut que les monarchistes tendent la main et donnent l'exemple... Ils ne doivent répudier aucune des alliances que les intérêts de la défense sociale et de la liberté religieuse leur conseilleront de conclure (2). » Qu'il y a loin de ces sentiments à ceux dont s'inspiraient les meetings monarchiques au lendemain de la promulgation de l'Encyclique pontificale. Mesurez à cette différence frappante la haute portée et l'opportunité de la politique de Léon XIII. Elle est donc destinée à renouveler parmi nous le miracle évangélique de l'aveugle-né que Jésus

(1) Donoso Cortès, *Œuvres complètes*. T. I. Lettres politiques sur la France, 2.

(2) Lettre du comte de Paris du 23 mars 1893.

guérit en appliquant sur ses yeux éteints un peu de poussière mêlée à de la salive. Cette immonde et sordide poussière, foulée cent fois par les pieds de tous les passants devint entre les mains du Sauveur le salutaire instrument du don le plus merveilleux et le plus précieux dont puisse être orné le corps humain : la vue. Ainsi cette forme gouvernementale la plus précaire de toutes, la moins propre à donner à la France, ce prestige européen, « ce pouvoir fort et stable » (1) qu'elle appelle de tous ses vœux et dont la Franc-Maçonnerie a fait le terrain de ses haines sectaires et de ses égoïstes ambitions, cette République à la fois l'horreur et le fait de tous, deviendra entre les mains du vicaire de Jésus-Christ, le plus sage et le plus éclairé des Pontifes, par la politique de franche adhésion et de fraternelle entente qui nous est intimée, l'instrument du réveil et du salut de notre malheureuse patrie. PH. ALLÈGRE.

L'ACTION POLITIQUE

DES CATHOLIQUES FRANÇAIS

Rapport lu par M. de Bellomayre, ancien conseiller d'Etat, le 20 avril, au Congrès catholique de Toulouse, sur la grave et délicate question de l'action politique des catholiques français.

Monseigneur (2),

Messieurs,

Les rapports soumis à l'assemblée résument en termes saisissants, les justes griefs, les inquiétudes profondes, les aspirations généreuses des catholiques.

Le caractère et les conséquences de l'enseignement national nous alarment ;

Malgré les prodiges d'un infatigable dévouement, nous nous demandons avec anxiété quel sera le sort de l'enseignement libre :

A nos yeux, l'indépendance de l'Eglise de France est menacée et le recrutement de son clergé est compromis ;

Le régime de l'arbitraire pèse sur les associations religieuses ;

Nous avons l'intuition du péril immense qui est suspendu sur notre Société, dont tous les fondements sont ébranlés ;

(1) Lettre du comte de Paris du 23 mars 1893.
(2) Mgr Rougerie, évêque de Pamiers.

En un mot qui a été prononcé par un éminent prélat, la question qui se dresse devant nous est celle de savoir si la France restera chrétienne et civilisée, ou si elle cessera de l'être.

Quoi qu'on fasse, les destinées du pays et celles de l'Eglise sont inséparables. Aujourd'hui, tous les deux sont en danger. De tout temps, l'Eglise a été attaquée dans ses dogmes, dans sa morale, dans sa hiérarchie; pour avoir raison de ses ennemis, la liberté lui est nécessaire et elle lui suffit.

Cette liberté, que l'Eglise réclame de l'Etat pour leur bien réciproque, lui est contestée : de là, un conflit redoutable et, par suite, l'exceptionnelle gravité d'une situation nouvelle qui impose aux catholiques un devoir nouveau.

Messieurs, nous allons essayer ensemble de le définir clairement.

Je ne me dissimule pas les aspérités de cette tâche, dont le fardeau sera moins lourd si nous nous souvenons tous qu'il n'est pas de guide plus sûr que le chef de l'Eglise pour bien défendre les intérêts catholiques. Tous aussi, nous resterons animés du désir ardent de maintenir l'union entre des hommes qui, voulant les mêmes choses, finiront par s'entendre sur le moyen de les avoir.

Pour ma part, je demeurerai fidèle à ce double sentiment de déférence et de concorde : il rend facile le dédain des critiques superficielles et des petites perfidies de langage.

I

Messieurs, si vous voulez bien analyser toutes nos réclamations et aller au fond de toutes nos plaintes, vous rencontrerez ou une disposition de loi blessante, ou une interprétation légale injuste, ou un abus dans l'usage de la puissance publique. La loi est, ou mauvaise, ou violée, ou mal appliquée. Parfois on lui substitue purement et simplement le bon plaisir administratif. L'esprit général qui prévaut dans les sphères officielles n'est guère favorable à la liberté religieuse; par les coups que celle-ci a déjà reçus, on prévoit ceux qui se méditent contre elle ; à son égard, les détenteurs du pouvoir, qu'ils en aient conscience ou non, se montrent rarement équitables, et plus rarement encore bienveillants.

Pour recourir aux expressions adoucies, je dirai que les rapports de l'Eglise et de l'Etat sont altérés *par le fait de celui-ci;*

j'ajouterai que ce trouble cause à la France un dommage irréparable, qu'il affaiblit progressivement la résistance catholique, qu'il nous achemine lentement vers les attentats décisifs d'une persécution triomphante.

Il faut donc, *d'abord et avant tout*, travailler au rétablissement du bon accord entre les deux puissances qui gouvernent la société.

Dans cette extrémité, ce n'est pas assez, on en conviendra, de se renfermer dans une douleur muette, ou de se complaire dans des protestations bruyantes, ou même de présenter ses doléances d'un ton paisible et calme.

Il y a une législation à amender, des tendances gouvernementales à redresser : hors de ces conditions, la paix religieuse ne sera jamais signée.

Cette proposition, d'une indiscutable évidence, marque nettement le but et la nature des moyens à employer pour l'atteindre.

N'ayons pas la peur des mots, lorsqu'ils expriment avec précision notre devoir le plus certain, notre devoir le plus impérieux. Affirmons donc sans ambages que les catholiques ont une grande œuvre à entreprendre, et que cette œuvre est essentiellement politique, par son objet et par ses moyens, puisqu'elle tend à modifier la loi et à changer l'esprit qui préside à son application.

Les docteurs du régime actuel professent qu'il a pour fondement le respect de l'opinion; les libertés publiques n'ont pas d'autre fin que de garantir la manifestation sincère du sentiment général qui devient la force régulatrice du gouvernement. C'est ainsi que les plus grands intérêts du pays sont confiés à la garde de tous ; de là aussi, pour tout citoyen, une responsabilité égale à son pouvoir, et une obligation étroite de participer à la vie politique de la nation.

Le catholique, pleinement investi du droit qui appartient à chacun, est astreint au même devoir de conscience; il possède toutes les prérogatives du citoyen, et il est tenu de s'en servir.

L'action des catholiques est donc nécessaire et légitime ; mais tant qu'elle sera individuelle et isolée, elle sera vouée à l'impuissance. Voilà comment, pour remplir tout leur devoir, les catholiques ont à se rapprocher et à se concerter de façon à exercer une action *collective*.

L'assemblée comprend combien il est opportun de dire très haut que les catholiques ont le droit de déterminer leurs

revendications et de s'organiser pour en assurer le triomphe.

Oui, les catholiques veulent s'unir pour la sauvegarde de tous leurs droits. — Pourquoi cette ambition si modeste suscite-t-elle, chez quelques personnes, une opposition si vive? — La réponse sera simple: la vérité en fera la force, et elle n'aura d'autre habileté que la franchise.

Cette organisation nouvelle se heurte à des organisations politiques préexistantes ; on appréhende, pour celles-ci, une diminution d'influence, et on en éprouve de l'humeur.

Cette impression ne durera pas, nous en avons pour garant l'esprit d'abnégation qu'on a manifesté tant de fois, lorsqu'il s'agissait d'intérêts très secondaires, si on les compare à ceux de la défense catholique.

Après des siècles de grandeur nationale due à la plus illustre des dynasties européennes, la France, il y a déjà plus de cent ans, a été jetée dans une période d'agitations incessantes. Les régimes les plus opposés se succèdent, et, en tombant, chacun garde des partisans groupés autour d'un principe, d'une doctrine, d'une légende.

Jusqu'ici, les catholiques français n'ont pas eu de cohésion politique : les uns étaient disséminés dans nos divers camps, et les autres, lassés de nos discordes, se montraient indifférents à tous les partis. La dispersion des forces catholiques n'offrait pas alors d'inconvénient grave, parce que, sous tous les régimes et à l'exception des temps de folie révolutionnaire, le pouvoir civil observait assez fidèlement le pacte solennel qui régit chez nous le statut temporel de l'Eglise.

Les mauvais jours sont venus et les catholiques ont eu à défendre leurs libertés : ils l'ont fait avec courage et sans succès.

Il me répugnerait de chercher la cause de nos défaites dans les sentiments hostiles ou dans les préjugés du pays; je crois plus exact de la trouver dans la confusion des deux grandes questions qu'il importe de séparer d'une main ferme.

Quel sera le gouvernement définitif de la France? — C'est le problème constitutionnel.

La France conservera-t-elle la liberté de sa foi catholique ? — C'est la question religieuse.

Les circonstances l'exigent: il faut distinguer absolument l'une et l'autre question et, après les avoir distinguées, il convient d'assigner à la défense catholique la première place dans nos sollicitudes.

Maintenir cette connexité, c'est condamner les catholiques à une division funeste, et affaiblir leurs efforts par des préoccupations constitutionnelles opposées. Dès lors, plus d'entente cordiale entre eux, plus d'action commune: la divergence des vues, les compétitions rivales et militantes, la crainte des surprises ou des pièges y font obstacle, en dépit des intentions les meilleures.

Maintenir cette connexité, c'est compromettre les revendications religieuses en accréditant qu'elles ne sauraient triompher que par la destruction des institutions existantes et par l'avènement d'un régime nouveau. De la sorte, l'échec de ces revendications est fatal jusqu'à l'heure incertaine d'une révolution heureuse.

Maintenir cette confusion, c'est inquiéter la masse du pays dont l'aspiration instinctive vers la stabilité constitue la force de tout pouvoir établi ; — c'est fournir enfin à des sectaires, ennemis de l'Eglise, le moyen commode d'écarter les plus justes demandes sous le spécieux prétexte d'une agression dirigée contre les institutions elles-mêmes.

Voilà pourquoi l'action politique des catholiques ne saurait être confondue avec l'action des partis. Elle s'exerce dans une sphère supérieure et ne doit pas leur être subordonnée. Bien plus, la prééminence lui appartient, et, en cas d'antagonisme entre les deux actions, nous devons accorder la préférence aux nécessités de la défense religieuse.

Chez les peuples libres, les citoyens se groupent pour secourir et protéger un grand intérêt national. Il faut une idée claire et élevée pour attirer, réunir, discipliner les hommes. Mais, dès que ce lien est formé, leur action commune se révèle, se continue, se développe et, par une suite naturelle, s'étend aux objets divers de la vie du pays.

Pour rapprocher des milliers de Français, est-il une vue politique plus haute que la défense de leurs croyances et de leurs libertés? Est-il un signe de ralliement comparable à la Croix de bois qui a vaincu, transformé, civilisé le monde? Le titre seul de catholique ne suffira-t-il pas à créer et à inspirer une phalange d'hommes résolus *avant tout* à poursuivre, dans l'apaisement de nos dissensions, le respect par l'État de la liberté religieuse?

Cette union est possible, car elle suppose, non pas une irréalisable conformité de vues sur le meilleur système de gouverne-

ment, mais la volonté de s'abstenir des controverses constitutionnelles, de les clore avec sincérité dans l'espoir de conquérir les réparations nécessaires par le jeu même des institutions existantes.

La raison, l'expérience, invitent les catholiques à ce loyal effacement de leurs opinions particulières et de leurs prétentions rivales, dans un intérêt supérieur à tout autre. Il leur est, en outre, conseillé par l'autorité la plus auguste. Qui donc oserait, parmi eux, élever son jugement personnel au-dessus de la sagesse du vicaire de Jésus-Christ? Qui voudrait assumer la pesante responsabilité d'entraver ouvertement la concentration des forces catholiques ou même de la retarder par une blâmable abstention?

Tel est le sens de cette affirmation que les revendications catholiques doivent être formulées et soutenues en dehors de toute contestation du principe même des institutions.

Tel est le sens de cette affirmation que l'action catholique, pour rallier toutes les bonnes volontés, pour être nette, sincère, exempte d'équivoque, doit s'exercer sur le terrain constitutionnel.

Je viens de prononcer deux mots qui ont soulevé des orages et offensé, à tort, la pudeur de certaines fidélités belliqueuses, très respectables assurément, et quelques-unes de date un peu récente.

N'y a-t-il pas une exaltation factice dans ces mouvements d'une opinion troublée par tant de commentaires passionnés? En exagérant de propos délibéré un sacrifice réel, n'a-t-on pas essayé de le rendre plus dur à beaucoup et impossible à quelques-uns? — Conservons l'espoir de dissiper les scrupules sincères, en restituant aux choses leur caractère véritable.

Les esprits clairvoyants et de bonne foi ne refuseront pas de l'admettre : aujourd'hui, la question constitutionnelle est, — je ne dis pas résolue, — c'est le secret de l'avenir, — mais fermée par les événements, par nos propres fautes, et, si l'on veut, par les entraînements de l'opinion. On demande à tout catholique de reconnaître cette situation, de s'y soumettre, de le déclarer avec la juste mesure de langage qui sera persuasive, précisément parce qu'elle se tient à égale distance des évolutions précipitées et des obstinations implacables.

Souffrez, Messieurs, que nous fassions ensemble notre examen de conscience. Qui, parmi nous, ne sent pas en lui-même, sinon deux hommes, du moins l'homme de parti et le catholique? —

Je ne concède pas que le premier soit mauvais ; il existe, et il s'agit, non de le supprimer, mais de le subordonner ; il s'agit de le réduire, non pas au néant, par l'immolation des plus fermes convictions, mais au silence, par un effacement que les circonstances facilitent singulièrement et que l'on pratique d'ordinaire après l'avoir vilipendé ; — bref, en nous, l'homme de parti doit se taire et s'abstenir, afin que le catholique puisse agir plus librement et lutter plus efficacement.

Tel est le sacrifice réclamé : il n'y en a pas d'autre, et il ne comporte ni reniement d'opinion, ni humiliation d'attitude ; gage de l'union vraie entre les catholiques, il leur impose uniquement de se consacrer sans réserve à leur action commune.

Ce sacrifice accompli, l'action catholique sortira de tutelle ; affranchie d'une direction inopportune, *elle sera et elle fera par elle-même*, ne relevant que de sa conscience et de ses chefs naturels ; supérieure à tous les partis, et elle ne sera inféodée à aucun d'entre eux, pas même au parti vainqueur, et, pour marquer cette fière indépendance, elle ne voudra pas d'autre appellation que celle de *catholique*.

Ce titre suffit, car il exprime bien tout ce que veut être notre action politique.

Dégagée de toute pensée agressive contre le principe du gouvernement existant, cette action ne peut rester étrangère à l'autorité religieuse, dont le conseil sera une lumière, la prudence un frein, l'influence morale un appui pour les bons citoyens, qui se réservent le privilège des fatigues, des responsabilités, des dangers.

Respectueuse des convictions intimes de chacun, cette action sollicite le concours de tous les catholiques ; loin d'exclure, elle rapproche et unit les fils de la même mère en proscrivant toute vue étroite et particulière.

Animée de l'esprit de tolérance le plus large, cette action est prête à toutes les alliances qui auront pour but de garantir les droits inviolables de la conscience.

S'inspirant du plus pur patriotisme, cette action ne négligera aucun des grands intérêts du pays ; elle ne peut être indifférente ni au prestige de la France à l'extérieur, ni au bon ordre de ses finances, ni à la scrupuleuse délicatesse des mœurs parlementaires.

Chrétiennement émue de tout ce qui a trait à la condition des classes laborieuses, cette action est inséparable de l'examen

attentif de ces graves problèmes et de l'étude de toutes les réformes compatibles avec les principes fondamentaux de l'ordre social.

La voilà, Messieurs, l'action catholique, que nous souhaitons pour le bien et le relèvement du pays.

Est-il chimérique de la vouloir?

Le penser serait faire injure à la France chrétienne. Elle multiplie ses œuvres de charité; elle se dévoue de mille manières; elle prie et elle enseigne; elle produit des saints, des héros, des martyrs; ses ressources sont inépuisables comme l'esprit de sacrifice qui les prodigue; elle jouit d'une influence irrésistible par l'ascendant de la vertu, de l'autorité, du talent! Nous n'en pouvons douter : notre vieux sol recèle dans ses profondeurs une puissance de foi qui se manifeste par l'incessant épanouissement des fruits merveilleux du christianisme. Comment n'y aurait-il là aussi, une force catholique latente, capable de protéger dans l'ordre politique la civilisation chrétienne elle-même? Cette force, encore inconsciente, se constituera par l'agrégation de ces éléments dispersés; pour surgir, bienfaisante et tutélaire, elle exige une organisation pratique.

II

Devant vous, Messieurs, je me reprocherais d'insister sur cet axiome que l'action collective n'est sérieuse que dans la mesure où elle est organisée.

Tant qu'il reste seul, l'individu ne peut rien, et l'homme de génie lui-même, s'il est isolé, n'a qu'un empire temporaire et limité.

Sous le coup des grandes commotions publiques, d'un élan unanime, les hommes sortent de leur isolement : c'est l'épouvante, la fureur l'enthousiasme qui les assemble et les emporte. Cette action commune est violente, aveugle, le plus souvent dévastatrice.

Entre les abandons de l'inertie individuelle et les soulèvements de la foule, il y a place heureusement pour l'œuvre réfléchie et durable des hommes qui poursuivent ensemble le même but.

Une organisation bien faite assure l'unité de conduite, la persévérance des efforts, l'esprit de suite; elle fournit les moyens matériels d'une propagande méthodique et continue; par cette

propagande, elle éclaire, retient ou amène l'opinion publique; elle crée, soutient, répand une presse dévouée; elle ne se borne pas à convoquer les catholiques dans des assemblées aussi rares que solennelles, elle prépare des conférences fréquentes et familières dans lesquelles orateurs et auditeurs s'instruisent mutuellement; elle réunit les ressources financières indispensables, et sans négliger les largesses du riche, elle recueille plus volontiers cette obole des petits et des humbles, qui est toujours magnifique quelque modeste qu'elle soit; elle recrute partout des amis zélés, et, par une discipline librement acceptée, elle décuple les chances de succès dans les luttes politiques. Cette organisation, condition préalable et instrument nécessaire de toute action utile, ne s'improvise pas en un jour et pour un jour; elle est permanente, et ainsi elle se distingue des combinaisons variables, des expédients électoraux qui expliquent nos insuccès et ne leur survivent pas.

Vous vous appliquerez, Messieurs, à la fondation de ce qu'il est permis d'appeler le syndicat des forces catholiques. L'impulsion nous vient de haut : c'est à nous qu'il incombe de descendre au détail, aux moyens pratiques; des paroles il faut passer aux actes. Votre commission vous apporte un plan d'organisation dont le département est la base naturelle; en vous le proposant, elle se hâte de reconnaître qu'il appartient aux catholiques de chaque département de le modifier, suivant les convenances personnelles.

Au début, il y a une initiative à prendre, et, par la force des choses, elle sera le fait de quelques-uns. Que les promoteurs du mouvement agissent vite, résolument, sans se laisser rebuter ou intimider. Ils ne perdront pas de vue la fin de tous leurs efforts, et ils mettront leur confiance dans la puissance de la vérité qu'ils servent. Ils ne se décourageront donc pas en comparant la grandeur de la tâche à la faiblesse des ouvriers de la première heure. Au surplus, leur rôle nous paraît devoir se borner à la provocation, dans une nombreuse assemblée, des catholiques déterminés à conformer leur action publique de défense religieuse aux conseils du Souverain Pontife et de l'épiscopat français.

Dans ces assises départementales, les catholiques arrêteraient leur programme et se prononceraient sur leur organisation propre.

Il y aurait lieu, ce nous semble, de former un comité catho-

lique de vingt membres : chargé d'étendre son action sur le département tout entier, il tirerait de la confiance même de la réunion plénière l'autorité indispensable à l'accomplissement d'un mandat dont nous n'avons ici qu'à tracer les lignes générales.

Le comité aurait à choisir, dans chaque canton, un ou plusieurs représentants qui accepteraient la charge de centraliser les informations locales, d'encaisser et de transmettre les cotisations, de recevoir les communications du chef-lieu, de découvrir enfin, dans chaque commune, des correspondants actifs.

Le correspondant communal recruterait, autour de lui, des adhérents qui, ralliés au programme catholique, s'engageraient à le défendre et signeraient sur une liste d'adhésions.

Les adhérents auraient à verser une légère cotisation annuelle et recevraient une carte nominative.

Ce mécanisme est simple : éprouvé ailleurs avec succès, il nous promet des résultats féconds, si les hommes appelés à le faire fonctionner déploient la qualité maîtresse d'une intelligente persévérance. L'outil vaudra par la dextérité de l'artisan.

Les défectuosités du commencement sont inévitables : n'en ayez pas trop de souci et préoccupez-vous d'abord de bien discerner les hommes qui ont la volonté et le pouvoir de se dévouer. Ils existent à tous les degrés de l'échelle sociale ; pour les découvrir, ne ménagez ni les démarches, ni le temps ; allez à eux, interrogez-les, entretenez-vous avec eux et, si vous m'en croyez, écrivez le moins possible. Une conversation vaut cent lettres ; quant à l'imprimé, il passe inaperçu ou négligé. Par un contact fréquent, par une collaboration quotidienne, les hommes se connaissent, s'estiment et finissent bien souvent par s'aimer. Le charme de ces relations personnelles est déjà une récompense, et elles assurent la prospérité de l'œuvre commune.

Messieurs, rassurez les timides : nous agissons au grand jour et dans la légalité. Instruisez ceux qui nous ignorent ou nous méconnaissent. Montrez aux catholiques qu'ils ne peuvent se confiner dans les œuvres spéciales de prière et de charité, qu'ils doivent apporter leur pierre à la digue protectrice contre les grandes eaux d'une mer déchaînée. Qu'ils sortent du temple pour se mêler à la vie publique ; qu'ils descendent à visage découvert dans l'arène où ils ont des ennemis à contenir, à désarmer, à sauver.

Calmons les défiances et ménageons les habitudes anciennes; que les injures, loin de nous émouvoir, stimulent notre ardeur!

Usons virilement de nos droits de citoyens; organisons-nous pour défendre, avant tout et conformément aux lois, les intérêts catholiques; organisons-nous pour travailler avec fruit et pour vivre avec honneur.

On reconnaîtra la générosité de l'entreprise; certains consentiront à la louer en joignant à l'éloge un reproche de témérité. Nous nous ferions illusion sur notre état social : rebelle à tout élan des âmes, celui-ci répugnerait d'une façon absolue à cette croisade moderne de la liberté politique contre une secte oppressive.

A en juger par ce qui se murmure, les esprits sont abattus, les caractères amollis ou affaissés. On n'a de temps que pour les plaisirs et d'ardeur que pour le soin des biens matériels. S'il est question d'une loi pouvant favoriser la vente d'un sac de blé ou d'une pièce de vin, aussitôt on prend feu; on ne prête qu'une oreille distraite, s'il s'agit de préserver ces vieilles croyances qui sont les colonnes de la société française. Les honnêtes gens sont lassés, les chrétiens sont engourdis; tous cèdent à une défaillance honteuse, courbant la tête devant une catastrophe qui est imminente, ou attendant le sauveur qui est presque toujours un aventurier.

Cette situation douloureuse, si elle existait, serait un insurmontable obstacle.

J'ai un ami charmant quoique très pessimiste; aux exhortations les plus pressantes, il a continué de répondre par ces mots qu'il prononce du reste avec une extrême vivacité d'accent: « Il n'y a rien à faire; nous sommes morts. » Ces appréciations désolantes serrent le cœur et révoltent.

Pour nous réconforter, permettez-moi d'opposer à ces sombres prévisions la parole inspirée du prophète : « Aussitôt l'esprit entra dans ces cadavres; la vie leur fut rendue; ils se levèrent tous ensemble formant une grande armée. » Pour remuer et soulever les hommes, je ne sais pas de souffle plus puissant que celui de la foi et du patriotisme. Comment ne pas combattre pour la patrie, pour celle d'en haut et pour celle d'ici-bas, si on croit en elle, si on espère en elle, si on l'aime de toutes ses forces.

Messieurs, nous nous lèverons donc *tous ensemble*, nous formerons *une grande armée* en nous souvenant que les armées

sont faites, non pour le repos, mais pour le champ de bataille. Là et quel que soit le sort des armes, soldats vaillants d'une cause immortelle, vous aurez bien mérité de Dieu et de la France.

« L'assemblée :

« Après avoir défini le programme de ses revendications essentielles ;

« Considérant que la défense des libertés religieuses est le premier des devoirs des catholiques et qu'elle réclame leur concours unanime en imposant à chacun l'effacement de ses préférences personnelles ;

« Considérant que l'action catholique, pour être indépendante de tous les partis, doit s'abstenir de contester la forme du gouvernement existant; qu'il y a dès lors nécessité pour elle de se placer sur le terrain constitutionnel, et, par une déclaration loyale, de faire cesser toute équivoque à cet égard;

« Considérant qu'il y a lieu pour les catholiques d'user de leurs droits de citoyens et de sauvegarder l'intérêt supérieur de la liberté de conscience par une organisation permanente et légale;

« Adopte la résolution suivante :

« Les catholiques de chaque département de la région sont invités à se réunir en assemblée générale à l'effet de nommer un comité de vingt membres qui sera chargé de l'organisation locale des forces catholiques. »

L'ASCENSION

Le Mont des Oliviers.

La montagne ainsi apeplée s'élève à l'est de la Cité sainte, dont elle n'est séparée que par la vallée de Josaphat, vaste et sombre nécropole où dorment par milliers les enfants de Jacob. Les pentes en sont encore çà et là parsemées des arbres qui lui ont valu son nom si connu et si vénéré. Le Messie avait accoutumé de les gravir souvent avec ses disciples, avant de se retirer le soir à Béthanie dans la demeure de Lazare. Autrefois, suivant Josèphe, le mont *Olivet* était couvert d'arbres et de fleurs : là étaient les *Jardins du Roi*. On cultivait en terrasses superposées, comme on fait de nos jours encore dans les Cé-

vennes. Il présentait ainsi un gracieux amphithéâtre de bosquets et de jardins, où les palmiers, les orangers, la vigne se mêlaient aux oliviers qui y abondaient. Le Livre de Néhémie parle de branches d'oliviers, de myrtes et de palmiers qu'Esdras y envoya quérir pour la Fête des Tabernacles. Aujourd'hui c'est un site sauvage, âpre, tourmenté, où les rochers, ossements gigantesques du globe, dressent leurs arêtes aiguës au-dessus du tuf aride. Çà et là croissent encore quelques maigres oliviers, des térébinthes, des caroubiers de chétive apparence. Au printemps, de petites anémones rouges semblent couvrir le sol blanchâtre de gouttes de sang.

La célèbre montagne, noble relique toute couverte des larmes et du sang de l'Homme de douleurs, s'étend comme un gigantesque rempart du nord au sud, développant ses larges flancs parsemés de clôtures, et présentant trois sommets de noms différents. Le premier est le *Viri Galilæi:* c'est là que deux Anges apparurent aux disciples attristés, après l'Ascension, en leur disant : *Viri Galilæi*, hommes de Galilée, pourquoi vous arrêtez-vous ici, regardant vers le Ciel ? Ce Jésus que vous y avez vu monter en redescendra un jour plein de gloire. Le mamelon du midi, *Mons offensionis* ou du *Scandale*, mêle son nom sinistre à ces aimables souvenirs, en nous rappelant que le plus sage des rois y souilla sa vieillesse par complaisance pour ses femmes étrangères, et y dressa des autels à leurs idoles. Enfin la crête principale porte le nom de *l'Ascension.*

Sur le dernier étage de la célèbre montagne, le pèlerin français est heureux de se trouver en pays ami. Une dame d'un grand nom et d'une charité plus grande encore, la princesse de la Tour d'Auvergne s'est éprise de la noble ambition de faire briller de nouveau la croix sur la *montagne aux trois sommets.* Elle a voulu remplacer le « moustier qui avait nom sainte Patenostre, là que Jhesu-Cris fist patenostre et l'apprint a ses apoustres. » A ce modeste monument a succédé un monastère quasi royal, réduction du *Campo Santo* de Pise, où les pieuses filles de sainte Thérèse font monter vers le ciel l'encens de leurs prières pour obtenir les lumières de la foi aux peuples aveuglés qui les entourent, et où en même temps elles expient par leurs austérités les profanations infligées aux Lieux Saints.

Dans le cloître, partagé en trente-deux arcades gothiques, l'Oraison dominicale est tout autant de fois reproduite en langues différentes sur des plaques de faïence bleue.

A quelques mètres du sanctuaire du *Pater*, une grotte souterraine, disposée en chapelle, avec douze niches, où jadis auraient été placées les statues des apôtres, est désignée par une tradition inattaquable, comme l'endroit choisi par ces nouveaux docteurs pour composer leur admirable symbole avant de s'élancer comme des géants à la conquête du monde, munis de ces deux armes, le *Pater* et le *Credo*, le bouclier de la foi et le glaive de la prière. « Si quelque Romain de la cour d'Auguste, remarqua Châteaubriand, passant auprès de ce souterrain, eût aperçu les douze Juifs qui composaient cette œuvre sublime, quel mépris il eût témoigné pour cette troupe superstitieuse! Avec quel dédain il eût parlé de ces premiers fidèles ! Et pourtant ils allaient renverser les temples de ce Romain, détruire la religion de ses pères, changer les lois, la politique, la morale, la raison, et jusqu'aux pensées des hommes ! »

A genoux sur cette hauteur, où tout bruit fait silence, il est doux au chrétien de répéter tour à tour la noble prière que tout le monde sait par cœur, là même où elle tomba des lèvres sacrées de Jésus, et l'admirable formule des vérités évangéliques au lieu de son origine, *Pater ! Credo!* Ces deux mots ont tant de suavité pour l'âme, sur le mont des Oliviers, qu'elle ne se lasse pas de les redire.

On arrive enfin au sommet de l'Ascension, sur le rocher où reposaient les pieds du Seigneur Jésus quand il quitta la terre. Il avait convoqué tous les siens à ce suprême rendez-vous. Attentive et recueillie, l'assemblée couvrait le plateau supérieur du mont Olivet. Après avoir constitué et affermi une dernière fois l'apostolat catholique pour perpétuer sa mission et l'immortaliser ici-bas, il étend les mains pour bénir ses disciples, ses Apôtres, sa Mère, et pendant qu'Il les bénissait voilà, ô prodige! Qu'Il s'élève dans les airs avec une majestueuse lenteur pour disparaître bientôt dans un nuage lumineux, laissant, dit la tradition, l'empreinte visible de ses pieds sacrés sur le roc nu de la montagne.

La pierre de l'*Ascension* existe encore et a été vénérée, de temps immémorial, comme le dernier vestige de l'Homme-Dieu sur la terre. Elle est tellement usée par les baisers des fidèles qu'on ne peut plus guère y distinguer aujourd'hui qu'une forme vague de pied humain. Les anciens voyageurs disaient qu'il y avait autrefois deux empreintes et que les Turcs ont enlevé celle du pied droit pour la transporter dans la mosquée d'Omar.

« En examinant cette trace, dit Châteaubriand, on en a conclu que le Sauveur avait le visage tourné vers le Nord au moment de son ascension, comme pour renier ce Midi infesté d'erreurs, pour appeler à la foi les barbares qui devaient renverser les temples des faux dieux, créer de nouvelles nations, et planter l'étendard de la croix sur les murs de Jérusalem. » Quoi qu'il en soit, tous les siècles sont accourus pour voir et vénérer ce mystérieux témoin du plus éclatant des miracles par lequel l'Homme-Dieu couronnait son œuvre rédemptrice ; et tous les jours de nouveaux pèlerins gravissent le mont des Oliviers pour coller leurs lèvres sur la sainte empreinte et chanter avec le Psalmiste : « *Adorabimus in loco ubi steterunt pedes ejus.* »

On montre encore les restes d'une église bâtie par sainte Hélène sur ce sommet glorieux. On rapporte que la coupole de cet édifice demeura toujours ouverte et que c'est en vain qu'on essaya de la fermer ; de même une puissance mystérieuse soulevait les dalles qu'on voulait river avec de longs clous d'or sur la saillie abrupte touchée par les pieds sacrés du Sauveur. Aujourd'hui encore la mosquée qui occupe ce lieu si cher aux chrétiens est à ciel ouvert.

Du haut de cette mosquée, gardée par un derviche indolent qui n'en ouvre la porte que pour un pourboire, le sempiternel *backchiche*, l'œil embrasse l'horizon le plus grandiose, le plus pittoresque, le plus mélancolique qui se puisse imaginer.

On a sous les yeux les merveilles de deux mondes, celui de la nature et celui de la grâce; une magnifique page du livre de la création et le livre tout entier de la rédemption. A l'orient, le regard glisse sur des crêtes dénudées, s'égare dans les gorges affreuses qui servent de lit au Cédron, plonge dans la verdoyante vallée du Jourdain et s'arrête sur les flots immobiles du lac Asphaltite, endormi comme dans un immense creuset de métal en fusion au fond des déserts de Judée, où semble sévir encore le courroux du Tout-Puissant. Au sud, l'immense muraille crénelée des montagnes de Moab et d'Ephraïm, défend l'Arabie Pétrée ; au milieu de leurs escarpements, le Nebo détache sa silhouette bizarre et s'élève comme la tête majestueuse du législateur des Hébreux dont il récèle la tombe ignorée. Au nord, les montagnes de Samarie courent capricieusement rejoindre celles d'Ephraïm. Au couchant, c'est l'horizon de Bethléem, calme et pur comme le sommeil du divin Enfançon, c'est la vallée des Géants dominée par le mont rougeâtre des

Francs, et plus près, toute dorée de rayons, toute remplie de jours glorieux ou néfastes, développant majestueusement ses mornes remparts, c'est la triste Jérusalem, assise à nos pieds comme la reine du désert, couronnée de toutes les splendeurs d'un ciel oriental, avec ses milliers de dômes capricieusement groupés, avec Sion et Golgotha, le Temple, la Tour de David, la coupole brillante du Saint-Sépulcre, la flèche aiguë de ses minarets perçant l'azur foncé du firmament. Toutes ces pierres semblent tressaillir et raconter l'histoire tour à tour brillante et sombre du vieux peuple d'Israël, aujourd'hui jeté comme la poussière aux quatre coins du globe. Tous ces sentiers ont vu défiler le cortège des patriarches, des prophètes, des rois, des guerriers et des martyrs d'Israël et de Juda, depuis Adam jusqu'au Christ, depuis Eve jusqu'à Marie. Ces murailles ont vu passer tour à tour en vainqueurs les légions romaines, les hordes des Sarrasins et les phalanges des Croisés. Quelle grandeur! quelle puissance! quelle éloquence dans le solennel silence qui enveloppe toutes ces choses et consacre tous ces souvenirs!

L'abbé A. Boulfroy (1).

NÉCROLOGIES ÉPISCOPALES

ÉVÊQUES FRANÇAIS DÉCÉDÉS DURANT LE DIX-NEUVIÈME SIÈCLE DE 1800 A 1893 (2)

(Suite. — Voir les numéros du 16 janvier 1892 au 29 avril 1893.)

Année 1820 (*Suite*).

20 février. — Mgr Henri Reymond évêque de Dijon, était né à Vienne en Dauphiné, le 16 novembre 1737, et y fit ses études au collège. Il prit des degrés en théologie dans l'université de Valence, devint vicaire, professeur de philosophie au collège de Vienne et curé de la paroisse Saint-Georges; il commença à cette époque à se faire remarquer par le talent qu'il déploya à maintenir sa nomination contre le chapitre de Saint-Pierre qui prétendait avoir seul le droit de disposer de cette cure. De 1776 à 1780, il publia trois ouvrages destinés à exposer les plaintes des curés du Dauphiné qui étaient presque tous à portion con-

(1) Extrait de Jérusalem, *ses gloires*, *ses malheurs*.
(2) Reproduction et traduction interdites.

grue et demandaient depuis longtemps le paiement du 24e des pauvres. L'un d'eux, intitulé : *Mémoire à consulter pour les curés à portion congrue*, 1780, fut supprimé par ordre du Parlement. Les efforts furent couronnés d'un plein succès, les fermiers des décimateurs durent délivrer aux pauvres de chaque paroisse la 24e partie du blé provenant de la dîme, et lui-même eut la satisfaction de recevoir pour ses paroissiens indigents cette aumône légale et imprescriptible. Quelques années plus tard il provoqua de la part des curés du Dauphiné d'unanimes réclamations sur l'évidente insuffisance de la somme de 500 livres qui ne représentait plus la vraie valeur des 25 setiers de blé, mesure de Paris, à laquelle la dernière portion congrue était fixée par le dernier édit. Il fut chargé par ceux du diocèse de Nîmes d'aller à Paris faire auprès du gouvernement les démarches propres à obtenir justice, et réussit à faire taxer cette portion à 800 livres. Il fut envoyé une seconde fois par le même diocèse pour obtenir du conseil que les curés eussent deux députés à la chambre diocésaine et que ces députés fussent nommés par eux. Il eut encore le bonheur de réussir au moyen de plusieurs écrits qu'il publia à cet effet, et il fut l'un de ces deux députés. Cette démarche eut pour résultat que les impositions des curés à portion congrue diminuèrent toutes à peu près de moitié, tandis qu'auparavant l'assiette des impositions se faisant à la pluralité des voix, ils étaient énormément chargés aux décimes.

L'archevêque de Vienne, Mgr Lefranc de Pompignan, ne blâma point la conduite tenue par Reymond en ces circonstances : l'avant-veille de son départ aux Etats-Généraux, auxquels il était député, il lui donna une preuve de sa confiance, en le chargeant officiellement de visiter, accompagné d'un promoteur et d'un greffier, les paroisses de son diocèse à l'effet de réunir celles qui étaient trop peu considérables. A la même époque il rédigea pour les curés qui n'avaient pas pu obtenir d'avoir un député pris dans leur sein un cahier de leurs doléances destiné à être présenté à l'Assemblée Constituante.

Dans son livre *Mémoire à consulter pour les curés à portion congrue*, il prétendait que les curés étaient de droit divin, et devaient avoir voix délibérative dans les Conciles. Il soutint le même sentiment dans une *Analyse des principes constitutifs des deux puissances*, avec une *Adresse aux curés et des notes justificatives* ; cet ouvrage publié au commencement de la Révo-

lution en portait le caractère; le principe et le ton en étaient également singuliers et hardis et on pourra juger de la modération de l'auteur par ce qu'il disait de son archevêque, Mgr d'Aviau du Bois de Sansay qu'il appelait *l'organe d'une plume empoisonnée*. Un tel homme ne pouvait manquer d'applaudir à la Révolution et d'en être récompensé. Ayant prêté, en 1791, le serment exigé par la Constitution civile du clergé, il fut élu, après la mort de Joseph Pouchot premier évêque constitutionnel de l'Isère, décédé le 28 août 1792, évêque de l'Isère dans l'assemblée électorale tenue à Saint-Marcellin, le 17 novembre 1792, et sacré le 15 janvier de l'année suivante à Grenoble, par Lafont de Savines, évêque de Viviers. Il s'attacha avec un grand zèle à détruire dans son diocèse l'esprit irréligieux, et on le vit plusieurs fois au club de Grenoble comme nous le lisons dans la notice qu'a donnée de lui l'avocat A. Rocher, dans sa *Biographie du Dauphiné* (2e volume, page 347) à laquelle nous empruntons quelques-unes des notes qui précèdent, on le vit lutter contre Chépi qui était venu de Paris et ne cessait de déclamer contre la religion. Mais ces sentiments n'étaient pas en grande faveur ; aussi le Comité des vingt-et-un le fit-il arrêter comme suspect, et il ne sortit de prison que le 22 octobre 1794, après onze mois et demi de détention.

Devenu libre, il se retira dans sa famille à Gerbay où il demeura jusqu'au moment où l'exercice du culte fut enfin toléré. Il se rendit en 1797, au concile convoqué à Paris, et c'est lui qui fut chargé de publier les actes de cette Assemblée en y ajoutant une préface et une lettre d'envoi à tous les évêques. Il vint ensuite à Grenoble reprendre ses fonctions, et lorsque les actes du Concile eurent été imprimés il convoqua un synode dans lequel il les publia; les actes de ce synode ont été publiés aussi, à Grenoble, chez Cadou et David, in-8o de 16 pages. Bientôt après, un second concile, en 1801, ayant été convoqué par la Commission intermédiaire, il s'y rendit, et ce fut pendant sa session que le gouvernement consulaire prit ses engagements pour le Concordat. Mgr Reymond donna sa démission comme ses confrères, et l'année suivante, 9 avril 1802, il fut nommé évêque de Dijon. M. Lacombe, dans sa lettre du 4 juin 1802, le nomme comme ayant refusé de se rétracter. On le cite comme un des constitutionnels les plus exaltés. Il adhéra aux Encycliques des constitutionnels, assista aux conciles, et signa quelquefois les actes des *Réunis*. Cependant en 1804, il signa la formule

demandée par le Saint-Père qui néanmoins dit-on, lui avait adjoint à Dijon un prêtre orthodoxe pour parer, au moins secrètement, à la validité des actes.

Dès son arrivée à Dijon, son premier soin fut d'employer tous ses efforts pour réunir les deux partis qui s'étaient formés dans le clergé. Il réorganisa son petit séminaire, dota sa cathédrale, visita son diocèse, organisa des conférences, et a laissé quatre-vingt-six mandements, lettres ou instructions pastorales. Lorsque survinrent les événements de 1814, les actes du Sénat et du gouvernement provisoire n'étant pas connus encore officiellement à Dijon le 7 avril, il refusa, malgré la délibération qui en avait été prise par le conseil municipal, de faire chanter un TE DEUM pour remercier Dieu du retour des Bourbons. Ce refus eut un certain retentissement dont il s'expliqua dans une lettre publiée le mois suivant. Lors du retour de l'île d'Elbe, il se prononça nettement en faveur de la Révolution qui venait de s'opérer et donna, le 22 avril 1815, une lettre pastorale où il présentait le retour de Bonaparte comme un bienfait signalé de la Providence. *Le sens de nos textes sacrés*, disait-il, *s'applique par la droite raison au rétablissement inattendu de l'illustre Napoléon;* à cette lettre était joint un *post-scriptum*, où l'évêque se livrait à des discussions politiques et prouvait disertement qu'une nouvelle coalition était impossible. Il assista à la cérémonie du Champ-de-Mai et signa l'acte additionnel. Cette conduite l'exposa à des persécutions.

En 1816, sur un ordre du ministre de la police, en vertu des lois d'exception alors existantes, il fut mandé à Paris où on le retint pendant quelque temps, et malgré de nombreuses démarches il ne put jamais parvenir à faire expliquer l'autorité supérieure sur les motifs qui avaient pu dicter cette décision. Plongé dans sa retraite il s'occupa de rédiger un mémoire justificatif de sa vie qui fut inséré dans la *Chronique religieuse* de 1820 (tome IV, pages 364, 380 et 385). Il revint dans son diocèse en mars 1817, par le seul fait de l'abrogation de la loi du 30 octobre 1815. Le 14 septembre 1818, il donna une circulaire par laquelle il permettait de faire gras tous les samedis et même le vendredi pendant la vendange, licence qui fut trouvée un peu forte même pour un évêque de la Révolution, les évêques constitutionnels n'ayant rien décidé à cet égard dans leurs conciles de 1797 et de 1801. Le prélat s'y appuyait sur l'usage existant en plusieurs diocèses de faire gras les samedis depuis Noël jus-

qu'à la Purification, et prétendant que cet usage n'était fondé que sur la rareté des aliments maigres pendant cette partie de l'hiver; il ne voulait pas charger la conscience de ses diocésains de la transgression du précepte, aimant mieux prendre la chose pour lui et se dévouer pour eux. La fondation d'une école ecclésiastique à Flavigny et l'agrandissement de son séminaire l'occupèrent d'une manière toute spéciale, comme le soulagement des pauvres; chaque dimanche il faisait distribuer 800 livres de pain aux cent pauvres les plus nécessiteux de Dijon.

Il mourut presque subitement le 20 février 1820, entre dix et onze heures du soir au moment où il allait se mettre au lit. Le 25 du même mois, M. L. Collin qui avait été élu par le chapitre vicaire-général capitulaire le lendemain de la mort de Mgr Reymond, publia un mandement ordonnant des prières pour le repos de l'âme de l'évêque défunt; et comme titres qui le recommandaient aux prières du diocèse, indépendamment de la dignité dont Mgr Reymond était revêtu, il signalait particulièrement ses longs services, ses mœurs patriarcales, son amour pour le travail, son affection pour les siens et sa charité bien connue pour les pauvres. On a conservé de Mgr Reymond un buste, de profil, tourné à gauche, avec trois lignes de texte en bas, chez Blaizot, rue de Grammont, in-8°.

La *Biographie du Dauphiné* donne une liste qu'elle croit incomplète des écrits de l'évêque Reymond, et qui sont:

1° *Droits des curés et des paroisses considérés sous le double rapport spirituel et temporel.* Paris 1776, 2 part. in-8°; autre édition, Paris (Nanci) 1780 in-8°; quatrième édition, 1791, 3 vol. in-12.

2° *Mémoire à consulter pour les curés à portion congrue de la province du Dauphiné, suivi d'une consultation d'avocats de Paris du* 28 *janvier* 1780, in-8°.

3° *Droits des pauvres*, Paris, 1781, in-12 et in-8°.

4° *Cahier des curés du Dauphiné adressé à l'Assemblée nationale*... Lyon, Delamollière, 1789, in-8° de XVI et 208 pages.

5° *Du Gouvernement de l'Eglise et du droit des curés et des paroisses*, Constance, 1791, 3 volumes in-12.

6° *Conférences sur les principales vérités de la religion catholique.* Dijon (vers 1805), un volume in-8°.

M. le chanoine Auvergne, doyen du chapitre de Grenoble, possède de Mgr Reymond trois Mandements ou circulaires de 1793, 1801 et 1802, la copie d'une de ses lettres écrites à un curé

de l'Isère où percent bien ses sentiments d'évêque constitutionnel, la lettre d'un inconnu sur ses commencements à Dijon etc...

D'un autre côté, le docte chanoine Garraud curé de Prémeaux, diocèse de Dijon, nous a communiqué plusieurs documents relatifs à ce prélat dont parle aussi Mgr Lyonnet dans la *Vie de Mgr d'Aviau*, archevêque de Vienne.

Le 6 juillet 1793, l'évêque Reymond, en cours de visite à Vienne, y data une *Invitation à des prières publiques* dans laquelle il glorifiait la Revolution.

Autre imprimé de 1802, après le Concordat, dans lequel le Presbytère de Grenoble entretient les curés, les vicaires et les prêtres du diocèse de la *Paix religieuse*, des *Rétractations* et de la *Soumission canonique*.

Lettre à M. Lemaître curé de Saint-Laurent de Grenoble plus tard chanoine et vicaire général de Dijon, datée de Paris le vendredi saint, 16 avril 1802, et dans laquelle le nouvel évêque de Dijon appelé par le légat du pape pour faire sa rétractation, la signa avec une certaine réticence en remplaçant le mot *plenam* et *omnimodam* qu'on lui demandait par le mot *veram*, de cette manière : *Profiteor me Constitutionem, ut aiunt, Civilem Cleri gallicani ultro deserere, Conventioni inter Sanctitatem Vestram et Gubernium adhœrere*, VERAM*que obedientiam servaturum;* il ajoutait que c'était par complaisance pour le vœu du premier Consul qu'il avait déclaré renoncer à la Constitution civile du clergé (non condamnée en principe, ajoutait-il).

Lettre du 5 messidor an X (1802) au citoyen Rivière sur l'*Installation de Mgr Reymond* à Dijon.

Instruction pastorale sur le *Jubilé*, 1er novembre 1803.

Règlement pour les *Fabriques* du diocèse de Dijon, 7 frimaire an XII.

Instruction sur le *Sacrement de Confirmation*, 27 ventôse an XII (27 février 1804).

Paraphrase du psaume *Miserere*, 15 janvier 1806.

Discours pour la *Fête du* 15 *août* 1808, 1809 et 1811.

Plusieurs autres instructions pastorales furent données par Mgr Reymond qui conserva toute sa vie les idées de l'église constitutionnelle, c'est ce qui ressort de la plupart de ses écrits.

Nous trouvons dans le *Dictionnaire héraldique*, que la famille Reymond du Dauphiné portait pour armoiries : *d'or, à la bande de gueules chargée de trois demi-vols d'argent, accompagnée de deux molettes d'or, une en chef, une en pointe.*

L'*Armorial du Dauphiné*, in-4° de 819 pages, par G. de Rivoire de la Bâtie, publié par L. Perrin à Lyon en 1867, cite un Raynaud de Reymond qui en 1375, était juge des Appellations de tout le Dauphiné et nomme un Scipion de Reymond, sieur de la Treille, co-seigneur de Savines et des Crottes qui eut de Jeanne Fortoul, sa femme, Hugues Reymond vivant en 1680. C'était la seule branche de cette famille vivant à cette époque, et qui paraît avoir passé en Bretagne où elle a été maintenue au Conseil en 1763. L'*Armorial de Bretagne* blasonne la famille Reymond de la même manière, sinon que l'écusson est *d'azur* la bande *d'argent*, et les demi-vols *de gueules*.

Mais Mgr Reymond avait pris pour armoiries un écusson : *d'azur à la croix trefflée d'argent.*

Il fut inhumé au vieux cimetière de Dijon, et on lit sur sa tombe, devant la chapelle, cette épitaphe.

HIC JACET
REVERENDISSIMUS HENRICUS
REYMOND
EPISCOPUS DIVIONENSIS
NATUS VIENNÆ
IN DELPHINATU
ANNO 1737
DIE 21 NOVEMBRIS;
OBIIT DIE 20 FEBRUARII
ANNO MDCCCXX.

La date du 21 novembre est une erreur, c'est le 16 novembre d'après l'acte de baptême, que naquit Mgr Reymond, comme nous le fait remarquer avec raison, M. le chanoine Garraud, curé de Prémeaux au diocèse de Dijon, qui s'occupe en ce moment d'un travail étendu sur les évêques de Dijon dont il donnera les biographies avec documents inédits, et un album contenant les portraits et les écussons. On trouve encore des notices sur Mgr Reymond, dans l'*Ami de la Religion*, tome XXIII, page 89 ; dans le *Dictionnaire historique* de Feller, 1823, tome XI, p. 224, et édition de 1839, tome V, p. 255 ; dans la brochure de M. l'abbé Sautereau, *L'Evêché de Dijon et ses évêques*, Citeaux 1885; et dans l'ouvrage de M. Gabriel Dumay, ancien magistrat, membre de l'Académie de Dijon, *Les évêques de Dijon*, documents historiques, épigraphiques et héraldiques, Dijon, Jobard, et Darantière, 1889.

(*A suivre.*) M. C. d'Agrigente.

LE TRE-SETTE DU PÈRE ÉTERNEL

(*Histoire Napolitaine.*)

III

Le programme de la fête que je viens de raconter n'est pas toujours le même ; mais l'année où le P. Boniface vint prêcher, il y eut un *triduum* de prières et de prédications. Aussi l'affluence fut plus considérable qu'à l'ordinaire. On avait su que le fameux Capucin de Naples devait porter la parole, et on était venu de bien loin pour l'entendre. Les fruits de sa petite mission furent d'ailleurs, paraît-il, très consolants pour lui et ses collaborateurs.

Ses collaborateurs furent principalement trois chanoines de la cathédrale qui passèrent deux jours et deux nuits au confessionnal, occupés à entendre les pèlerins, au sanctuaire, à la ville haute et à la ville basse.

C'étaient — leur nom est digne de passer à la postérité à côté de celui du Père *Boniface* — don Antonio Tempesta, aumônier des Ursulines; don Anselmo Donzella, archiprêtre de la cathédrale, et don Rafaeli Tuttopetto, curé de la *Marina* (1).

Tous les trois étaient des prêtres zélés, simples et bons.

Aussi se mirent-ils à leur tâche avec une ardeur vraiment apostolique... Ils eurent un succès qui dépassa leurs espérances.

Le nom un peu étrange qu'ils portaient — disons-le en passant — provoquait quelquefois un léger sourire sur les lèvres de ceux qui les connaissaient dans le pays, et pouvait à la rigueur éloigner de leur tribunal pénitentes et pénitents.

Un jour, un cardinal racontait à ses intimes qu'étant venu, jeune séminariste, passer un mois de villégiature dans une ville qu'il ne nommait pas — mais c'était Terracine — il avait voulu se confesser au bout de quinze jours pour rester fidèle aux habitudes du séminaire; mais qu'il avait attendu, pour le faire, son retour à Rome, parce que les prêtres qu'on lui avait indiqués comme confesseurs s'appelaient Tempesta (2), Donzella (3), Tuttopetto (4). Aucun de ces noms ne lui avait plu et il avait différé sa confession.

(1) La *Marina*, c'est la ville basse, sur les bords de la mer.
(2) Abbé Tempête.
(3) Abbé Donzelle.
(4) Abbé Toutcœur.

Voilà qui va paraître singulier. Mais que celui qui trouve la chose par trop bizarre jette au cardinal la première pierre.

Le Pèro Lacordaire disait que lorsqu'il se rencontrait au milieu d'une réunion de prêtres, il regardait tout de suite celui auquel il aurait voulu se confesser.

Tout le monde comprend cela, parce que le visage est le miroir de l'âme, et que la physionomie est plus ou moins révélatrice, même pour ceux qui n'ont pas étudié le système de Lavater; pourquoi le nom ne dirait-il pas quelque chose aussi comme le visage? Pourquoi ne serait-il pas également révélateur? Il y a là une question de psychologie bien digne d'occuper ceux qui aiment à savoir le pourquoi des choses.

Donc, le cardinal en herbe ne se confessa pas; mais les pèlerins de la *Delibera* n'éprouvèrent aucune répugnance à décharger leur conscience dans l'âme des trois confesseurs qu'ils ne connaissaient d'aucune façon et qu'ils ne devaient peut-être plus jamais revoir. Aussi, je le répète, leur moisson fut très belle. Il faut dire aussi que la parole chaude, vibrante, imagée du missionnaire, avait conduit à leurs pieds une clientèle bien plus nombreuse que les années précédentes.

Le Père Boniface avait prêché quatre fois par jour et avait abordé les sujets les plus palpitants de la morale évangélique et du dogme catholique. Dans des tableaux saisissants, il avait montré l'enfer, le Purgatoire et le Paradis. Il connaissait à fond la *Divine Comédie* d'Alighieri, et il lui avait été facile de captiver et d'émouvoir ses auditeurs par ses descriptions *dantesques*.

Les enfants d'alors, qui aujourd'hui sont des vieillards, n'ont jamais oublié cette triple horloge qui, dans le mouvement cadencé de son balancier mystérieux, répète éternellement le même mot dans le Ciel, dans le Purgatoire et en Enfer.

L'horloge du Ciel dit: *toujours!* Celle du Purgatoire: *un jour*, et celle de l'Enfer: *toujours, jamais!* (1)

Toujours, dans le Ciel, signifie: toujours aimer, toujours bénir, toujours jouir!!! C'est le chant des anges, des élus, des bienheureux!...

Un jour, dans le Purgatoire, veut dire: un jour je sortirai, un jour j'irai dans le Paradis. C'est le mot des pauvres âmes qui espèrent bientôt la fin de leur exil temporaire.

(1) On sait que le célèbre P. Bridaine, prêchant sur l'Éternité, avait souvent recours à cette même saisissante figure.

Enfin, *toujours*, *jamais*, dans l'Enfer, signifie : toujours souffrir et ne jamais mourir ; toujours brûler et ne jamais sortir ; toujours haïr et ne jamais aimer ! ! ! C'est le cri des maudits, des damnés, des démons !

On comprend sans peine qu'avec ce langage notre Capucin devait émotionner l'assistance. Mais Celui de ses sermons qui est resté le plus profondément gravé dans les mémoires est celui qu'il prononça sur le blasphème un soir de son triduum ; il est resté légendaire dans les annales de la contrée.

J'en dirai seulement la péroraison.

IV

Le Père Boniface prit pour texte de son discours ces paroles de l'Ecclésiastique : « *Loquela multum jurans horripilationem capiti statuet.* — Les blasphèmes de celui qui jure souvent feront dresser les cheveux sur la tête ! »

Après quoi, il s'attacha à montrer l'horreur du blasphème au point de vue théologique, moral et social, en appuyant son enseignement sur la tradition, la raison et les faits.

Le dernier fait qu'il raconta fut celui-ci. Il l'avait gardé pour la fin, pensant sans doute qu'il impressionnerait davantage ses fidèles auditeurs, gens, pour la plupart, ignorants et grossiers, mais au fond religieux et chrétiens.

Il faut savoir qu'il parlait en plein air (car l'église était trop petite pour contenir la foule), et ne pas oublier qu'il avait une voix de stentor et une poitrine de fer. Il martelait à merveille son verbe enflammé, et dans son auditoire immense, on ne perdait pas un seul mot de ses récits terrifiants, de ses prosopopées pompeuses !

« Voici, mes frères, dit-il en finissant, un fait qui s'est passé jadis dans les environs de Naples presque au pied du Vésuve, chez dom Filippo Zinicola, curé d'une pauvre petite paroisse que je connais très bien.

Les habitants étaient d'assez braves gens, comme vous tous, mais ils étaient de père en fils, horriblement blasphémateurs. Ils blasphémaient à tout bout de champ et pour un rien, comme des païens, comme des démons, et cela faisait, vous le comprenez sans peine, le désespoir du pasteur qui ne savait comment s'y prendre pour les amener à résipiscence.

Un soir, après l'*Ave Maria*, il était assis dans sa chambre, se

reposant des fatigues d'une longue course qu'il venait de faire pour porter les derniers sacrements à un pêcheur mourant sur les bords de la mer, et tout en prisant son tabac de Lécce, dans une tabatière faite en écorce d'érable, il restait plongé dans un profond recueillement.

Il était, en ce moment-là, triste et pensif : triste, parce qu'en rentrant chez lui, il avait encore entendu d'affreux blasphèmes résonner à son oreille; et pensif, parce qu'il cherchait, une fois de plus, le moyen de triompher enfin de ce vice odieux qui déshonorait sa paroisse.

Tout à coup, il entend frapper à sa porte : « *Avanti*, s'écrie-t-il, entrez. » La porte s'ouvre, et il voit sur le seuil un vénérable vieillard enveloppé dans un grand manteau bleu, et portant une grande barbe blanche comme neige. « *Favorisca*, dit-il aimablement au bon vieillard, *s'accommodi*... Prenez la peine de vous asseoir. » Puis, il s'approche de son visiteur et le regarde de plus près pour savoir qui lui fait l'honneur de venir le voir. Mais quelle n'est pas sa stupéfaction ! Il reconnaît le Père Éternel. Alors, il tombe à ses genoux, l'adore profondément et, sans oser se relever, pétrifié de respect, lui demande quel est le motif de sa visite.

Le Père Eternel le relève et lui répond avec une douce majesté : « Je suis en tournée dans le royaume de Naples et je viens vous demander l'hospitalité pour ce soir. »

Jugez de la joie de dom Filippo Zinicola. Lui, modeste curé de campagne, recevoir dans sa bicoque de maison le bon Dieu lui-même ! il ne pouvait en croire ni ses yeux ni ses oreilles ! Et aussitôt, tout à son bonheur, il appelle *Sora Agnese*, sa servante, et lui ordonne de préparer pour un noble visiteur qui vient de lui arriver un bon souper avec une soupe à la *marinara* (1) et des *fruits de mer*, *frutti di mare* (2).

Il avait à peine repris sa conversation avec son hôte divin, qui avait accepté de s'asseoir dans un fauteuil de paille, qu'on frappe une seconde fois à la porte : « *Avanti*, dit-il encore, mais presque impatienté, parce qu'il avait peur qu'un importun vînt le déranger à l'heure la plus heureuse de sa pauvre existence ; il regarde, et voici qu'il aperçoit un second visiteur qui portait une robe rouge, et une couronne d'épines et qui montrait des mains

(1) Soupe des mariniers.
(2) *Fruits de mer*, coquillages, huîtres.

et des pieds nus et ensanglantés. C'était Notre-Seigneur Jésus-Christ en personne !

Nouvelle surprise ! nouvelle stupeur! Le bon curé tombe de nouveau à genoux, et demande à coller ses lèvres tremblantes sur les pieds adorés de son Maître. Mais celui-ci le relève amicalement et lui dit ces paroles flatteuses qui auraient pu le faire mourir de bonheur : « Monsieur le curé, je suis content de vous, et je viens vous voir! »

Le pauvre curé n'avait pas deux fauteuils, il n'en avait qu'un ; il offre alors une chaise à Jésus qui fait une légère inclination à son père en s'asseyant, et il court dire à *Sora Agnese* qu'il faudra ajouter *una frittula*, une omelette au souper parce qu'il aura deux convives au lieu d'un.

Il était rentré pour prendre les ordres de ses hôtes, quand on frappe une troisième fois à sa porte. Il répète le mot consacré : *Avanti*, et ce coup-ci, il voit entrer un troisième personnage bien plus jeune que les deux premiers, vêtu d'une tunique blanche et portant une colombe sur son doigt. C'était l'Esprit-Saint. Il le reçoit, l'adore et le fait asseoir comme le Père et le Fils, et tout fier d'avoir chez lui la Sainte-Trinité et surtout de pouvoir la traiter, il se précipite vers la cuisine pour demander en plus, à son cordon bleu, un bon plat de *macaroni* à la napolitaine.

Après quoi il revient, avec empressement fébrile, auprès de ses nobles visiteurs. Le Père Eternel était au milieu assis gravement sur son fauteuil ; le Christ occupait la droite de son Père, comme au ciel, et le Saint-Esprit, assis sur son modeste escabeau, était à gauche! Le pauvre curé n'avait même pas deux chaises dans sa chambre, il avait dû rester debout, et la troisième personne de la Sainte-Trinité n'avait trouvé pour se reposer qu'un tabouret en bois vermoulu.

Ce spectacle avait rendu don Filippo plus heureux qu'un roi. Mais, comme il n'avait pas l'habitude de recevoir des visites de ce genre, il était cruellement embarrassé. Que dire? que faire? Comment interpeller Dieu le Père ? que proposer à Dieu le Fils? que raconter au Dieu Saint-Esprit ? Comment passer la soirée avec ces hôtes augustes ? Il se creusait la tête à chercher une solution à tous ces problèmes, quand deux *pifferari*, conduits sans doute par la Providence, viennent sous sa fenêtre jouer un air de cornemuse.

Sensible à leur sérénade, il leur jette quelques baïoques, et

devant cette aumône, le Saint-Esprit s'incline pour approuver, Jésus-Christ sourit pour dire merci, et le Père Eternel lève la main pour bénir.

Le prêtre comprend qu'il a fait une bonne action, et quand les musiciens sont partis, il s'enhardit à dire à la Trinité silencieuse : « Voilà un air qui aurait fait plaisir à la madone... Je pense qu'il a plu également aux trois personnes divines... » Le bon Dieu fait un signe de tête, comme pour répondre « oui ».

— Mais qu'allons-nous faire, nous, Trinité-Sainte, continue don Filippo, tandis que *Sora Agnese* nous prépare le souper ? Plairait-il à Vos Excellences de faire une petite partie de cartes ? Voudraient-elles accepter une *tre-sette* ? Voyez, nous sommes quatre. Cela va à merveille !

— Volontiers, dit l'Esprit-Saint ; c'est en effet, un jeu intéressant, ajoute le Sauveur ; « eh bien, jouons-y un instant », répond à son tour, avec un sourire de complaisance, le Père Eternel.

« C'est parfait », poursuit le curé enchanté, « en attendant, notre omelette va se faire et on nous portera des huîtres fraîches », et aussitôt il place au milieu de la chambre une petite table carrée sur laquelle il dispose un vieux tapis vert et quelque peu mité, avance un escabeau pareil à celui du Saint-Esprit, pour s'asseoir en face de Dieu le Père, et mêle les cartes avec la pensée secrète que peut-être c'est lui qui gagnera la partie et que par conséquent il *battra* l'Eternel. Quelle gloire pour lui, si la victoire se range de son côté !

Tandis qu'il savoure cette espérance avec délices, un bruit formidable se fait entendre : les vitres frémissent, la table danse, la maison tremble..... C'est le Vésuve qui tonne..... C'est ainsi que le canon gronde, quand le roi arrive..... Mais la Trinité reste impassible, et le curé lui-même, qui en temps ordinaire aurait été épouvanté, ne sourcille pas davantage. Qu'a-t-il à craindre ? Il a chez lui le maître des volcans, le roi de la nature ! Le ciel est descendu dans sa demeure, il est déjà par conséquent au ciel ; le monstre voisin peut mugir tant qu'il voudra, la peur ne saurait effleurer son âme.....

C'est là, mes frères, l'image de la conscience innocente et pure ; quand un chrétien a Dieu avec soi, par la vertu, il n'a rien à redouter de personne ; il peut braver les volcans et les démons, les orages et les tempêtes, le ciel est dans son cœur, cela suffit.

Mais poursuivons notre récit... D'abord les enjeux sont faits, le curé met sur la table tous les sous qu'il trouve dans les profondeurs de ses poches; le Saint-Esprit promet une belle bannière en drap d'or pour la paroisse; le Christ une bouteille de *lacryma Christi* pour le souper, et le Père Eternel un ostensoir de vermeil pour l'église.

Puis la partie commence..... Pour qui sera le gain de la bataille? Le curé l'espère toujours parce qu'il connaît parfaitement le jeu, et qu'il y fait souvent avec les marins; mais le Saint-Esprit, qui est plus fin que tous les plus fins joueurs du monde, a bientôt amené la chance de son côté, d'autant plus que le Christ et l'Eternel ne semblent pas prendre un grand intérêt à la partie.

Ce dernier surtout paraît inquiet, anxieux, troublé !... Après la première passe, il s'assombrit visiblement; après la seconde, il pâlit tout à coup; et après la troisième, on comprend qu'il n'est plus au jeu; il ne reconnaît plus les cartes, il ne donne plus de l'atout, même quand il en a; il confond les reines avec les valets, les rois avec les as, bref... il joue à tort et à travers..., et notez qu'il n'est pas le moins du monde assoupi; il n'est pas plus endormi que vous et moi; non..... seulement il est tellement troublé qu'il perd complètement la notion du jeu et la connaissance des cartes...

Mais par quoi donc est-il ainsi troublé? Vous me le demandez, mes frères? Eh bien, écoutez, le voici: Sous la chambre du bon curé Zinicola, il y avait un cabaret, et là, venaient, le soir, des lazzaroni et des marins pour boire et trinquer ensemble.

Eux aussi jouaient au *tre-sette*; c'est très innocent, puisque la Trinité elle-même ne refusait pas d'y faire; mais voilà que les sacripants accompagnaient chaque coup de carte d'un horrible blasphème; ils ne savaient ni perdre ni gagner sans assaisonner d'un juron leur expression de tristesse ou de joie.

Ce soir-là, ils ignoraient la visite qu'avait reçue don Filippo, et, par conséquent, ils ne se gênaient pas plus que si le bon Dieu en personne ne se fût pas trouvé sur leur tête et n'eût pu les entendre; comme de coutume, ils blasphémaient à gorge déployée, et ne se doutaient pas, les misérables, eux que rien ne troublait dans leur partie, que le Père Eternel ne pouvait continuer la sienne, à cause de leurs imprécations.

Vous avez là, mes frères, l'explication du mystère qui, je le vois, commence à vous intriguer.

Vous me demandez tous, je le comprends à vos regards, comment se termina la partie. Eh bien, le voici : il vint un moment où Dieu le Père n'y tient plus, et il se lève avec un front triste et sombre. Naturellement les deux autres personnes de la Trinité en font autant ! Jugez du désappointement du pauvre Zinicola !

Lui, ne comprend rien à tout cela ; il se livre à mille conjectures, il demande timidement au Saint-Esprit s'il faudrait offrir quelque chose au Père Eternel..., s'il accepterait un petit verre de *rosolio* (1), quelques gouttes d'eau de *la scala* (2), qu'est-ce qu'il faudrait faire enfin pour ramener la sérénité sur la physionomie du digne vieillard...

« Il n'y a rien à faire sur l'heure, répond le bon Dieu lui-même. Je pourrais anéantir, à l'instant même, si je le voulais, ces maudits blasphémateurs, qui pestent sous nos pieds ; mais je ne le ferai pas à cause de vous... Seulement je vous laisse le soin de les convertir, en leur disant ce qui vient de se passer... Pour vous, cher don Filippo, adieu, je vous remercie de votre bon accueil et je vous bénis au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit...

— Mais, s'écrie le curé, vous ne partirez pas, j'espère, sans goûter la *frittata* de sora Agnese, la soupe *alla marinara* qu'elle fait si bien, et les huîtres qu'on vient d'apporter... Je vous en supplie à deux genoux, ne me refusez pas cet honneur... Je vais bientôt mourir, qu'au moins, avant ma mort, je puisse dire que j'ai traité chez moi la sainte et auguste Trinité..... »

En disant cela, il se précipite aux pieds du bon Dieu, pour les embrasser, mais voilà que, lorsqu'il veut se relever, il ne voit plus personne. Les hôtes divins ont disparu, laissant dans la chambre un parfum céleste qui doit l'embaumer longtemps. Décrire le désespoir du bon curé est chose impossible ; celui de sora Agnese ne fut pas moins navrant, lorsqu'elle apprit à qui elle avait préparé le souper ce soir-là. Ils se consolèrent un peu au souvenir de l'honneur que le ciel leur avait fait, et le dimanche suivant, du haut de la chaire, don Filippo raconta à ses paroissiens la visite qu'il avait reçue dans la semaine. Son prône produisit une impression profonde dans l'assistance, grâce aux considérations émues dont il l'enrichit, et dès ce moment, son

(1) Liqueur de famille.
(2) Eau médicinale de Carmes de Rome.

peuple, converti, renonça pour jamais à ses habitudes de blasphème.

Eh bien, mes frères, seriez-vous moins bons que les marins napolitains? Je ne puis le croire ! Vous aimez le *tre-sette ;* ce jeu même vous passionne quelquefois: il fait le charme de vos veillées pendant l'hiver, de vos soirées pendant l'été... Songez donc si le blasphème doit être chose épouvantable, puisqu'il empêche le Père Eternel lui-même d'y jouer, quand il veut bien accepter d'y faire, dans ses tournées terrestres !

Vous aimez aussi, nous le savons et beaucoup, la soupe *alla marinara*, les fruits de mer, *i frutti di mare*, la *frittata!* le macaroni. Jugez donc de l'horreur que produisent les jurons sur le cœur du bon Dieu, puisqu'il renonce à tout cela, après avoir accepté l'hospitalité d'un mortel ici-bas !

Ainsi donc guerre au blasphème ! guerre sans merci, sans miséricorde, sans relâche ! Vous devez cela au bon Dieu qui a tant fait pour votre pays, pour ce pays qui est la patrie du soleil, de la poèsie et de la musique; pour ce pays auquel le *Créateur dans sa bonté a daigné sourire*, et qui sera toujours, comme le dit votre chanson, *l'empire de l'harmonie! O suol beato dove volle sorridere il creato tu sei l imperio dell' armonia.* Renoncez donc à votre lamentable habitude, pour l'amour de ce Dieu qui vous donne tant de preuves de providence paternelle et par lui vous serez bénis et sur la terre et dans le ciel, comme je le souhaite de tout mon cœur. Au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il ! ! »

V

Telle fut la péroraison du Père Boniface. Son discours, on le comprend, dut vivement intéresser les pèlerins de la *Delibera.* Aussi, quand il eut fini, on l'applaudit, et ceux qui avaient la triste habitude de blasphémer se promirent au fond du cœur de se corriger au plus tôt d'un vice aussi détestable.

Le *Triduum* eut une magnifique clôture, présidée par Monseigneur l'évêque, et quand le prédicateur partit, acclamé par la population, il emporta, pour sa consolation personnelle et pour l'honneur de son Ordre, la persuasion qu'il avait sérieusement travaillé à la gloire de Dieu et de la Madone.

Aujourd'hui, les vieillards de Terracine parlent encore du fameux capucin ; car ils se souviennent tous de son *triduum* du

8 septembre en ce temps-là. Quand son nom revient sur leurs lèvres, ils pensent, en souriant, à l'histoire du *tre-sette* et ils la racontent volontiers aux voyageurs et aux touristes qui vont glâner chez eux quelques souvenirs du passé.

Cette histoire, il faut bien l'avouer, renferme des étrangetés qui, chez nous, ne seraient guère de mise dans un sermon; mais en Italie, dans le royaume de Naples surtout, elles ont dû passer comme une lettre à la poste, sans étonner personne. N'oublions pas d'ailleurs que dites par le Père Boniface à qui tout était permis — parce qu'on le savait d'une originalité incomparable — elles ont dû être accueillies plus facilement encore sans choquer en rien les âmes napolitaines même les plus timorées.

Dans le pays de Polichinelle le *tre-sette* du Père Eternel, raconté par un bon Père Capucin, même du haut de la chaire chrétienne, devant un auditoire populaire, est si bien dans son cadre naturel qu'on ne peut songer à le trouver trop étrange.

Cette histoire, chez nous, passerait pour une *capucinade* d'un goût douteux; mais là-bas, sous le ciel de Naples, c'est une simple capucinade ayant le parfum du terroir.

L'abbé Henri CALHIAT.

NÉCROLOGIE

Une dépêche de Rome nous annonce un nouveau deuil pour l'Eglise et le Sacré-Collège: après le cardinal Giordani, dont nous avons enregistré le décès il y a quelques jours à peine, voici que nous avons le regret de signaler la mort de S. Em. le cardinal *Louis* SEPIACCI, qui a succombé à une attaque d'apoplexie.

L'Eme prélat était né à Castiglione del Logo, archidiocèse de Pérouse, le 12 septembre 1835; il avait été créé et publié cardinal par S. S. Léon XIII dans le consistoire du 14 décembre 1891, avec le titre presbytéral de Sainte-Prisque.

Il faisait partie de l'ordre des Augustins.

—

Est également mort M. de Mazade, de l'Académie française.

M. *Charles* DE MAZADE était né, en 1821, à Castelsarrazin. Son père était un magistrat distingué et son grand-père le con-

ventionnel Mazade-Percin. Après des études très brillantes faites à Bazas et à Toulouse, il vint à Paris, où la carrière des lettres le tenta, et publia à l'âge de vingt ans un volume d'*Odes*; puis il collabora à la *Revue de Paris*, à la *Presse* et à la *Revue des Deux Mondes*, dont il fut un des auteurs fidèles jusqu'à l'heure de sa mort. Il y était chargé de la « Chronique politique, » qu'il tint avec un rare talent jusqu'à la dernière livraison où il donnait un article sur le feu comte de Falloux.

Il faut citer, parmi les nombreuses études historiques et politiques de M. de Mazade : l'*Espagne moderne* (1855), les *Révolutions de l'Espagne contemporaine*, l'*Italie moderne*, l'*Italie et les Italiens*, *Récits des guerres et des révolutions italiennes* (1860), la *Pologne contemporaine*, récits et portraits de la révolution polonaise (1863), *Nouveaux récits de guerre* (1864), *Deux femmes de la Révolution* (1866), *Lamartine, sa vie littéraire et politique* (1872), la *Guerre de France* (1875), *Portraits d'histoire morale et politique* (1875), le *Comte de Cavour* (1877), le *Comte de Serre* (1879), une série d'articles sur M. Thiers (1880), un *Chancelier d'ancien régime*, le *Règne de M. de Metternich* (1889), une préface aux *Mémoires du comte Adam Czartoryski*, etc.

Elu membre de l'Académie française le 7 décembre 1882, à la place du comte de Champagny, M. de Mazade prononça son discours de réception le 6 décembre 1883. Il était chevalier de la légion d'honneur.

LES CHAMBRES

Enfin le budget a été voté au Sénat puis à la Chambre et promulgué assez à temps pour qu'il soit inutile de recourir à un nouveau douzième provisoire.

—

L'arrestation de MM. Baudin et Vaillant, le premier mai, devant la Bourse du travail a eu son écho à la Chambre mardi.

MM. Baudin, Dumay, Thivrier, Millerand ont demandé à interpeller le gouvernement sur « la fermeture de la Bourse du travail de Paris dans la journée du 1er mai ».

A la demande du président du conseil, la discussion immédiate est ordonnée.

M. Dumay expose les doléances des manifestants, et particulièrement de son collègue Baudin.

Il est interrompu sans cesse par les ricanements du centre.

Malgré le grand nombre de villes où on a manifesté à propos du 1er mai, dit M. Dumay, nous avons eu la bonne fortune de ne pas avoir une nouvelle édition de Fourmies; c'est déjà un grand progrès.

Il n'en est pas moins regrettable que le gouvernement ait oublié de mettre en pratique cette théorie gouvernementale qu'on ne doit porter atteinte aux libertés publiques que quand le pays est en péril, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur.

Nous n'étions heureusement pas dans ce cas hier; néanmoins, on a fermé un établissement municipal où des citoyens se proposaient de discuter la question des huit heures.

Le gouvernement ne pourra sortir de ce dilemme : ou il y aurait eu beaucoup de manifestants, et par conséquent on a porté atteinte à la liberté d'un grand nombre de citoyens; ou il y aurait eu très peu de manifestants, et alors il n'y avait rien à craindre.

L'orateur fait à sa façon le récit des incidents de la Bourse du travail, il insiste sur le cas de M. Baudin :

Pendant que M. Vaillant parlait, j'ai vu un agent en bourgeois désigner du bout de sa canne notre collègue Baudin, et aussitôt sept à huit agents se sont jetés sur lui brutalement pour l'arrêter.

La foule a crié à Baudin : « Vous êtes député, mettez votre écharpe. » La foule a de ces naïvetés de croire qu'une écharpe de député protège contre les brutalités de la police. (Mouvements divers.)

Baudin n'avait pas son écharpe ; moi, qui suis aussi naïf que la foule, je pris mon écharpe, je la mis sur mon collègue Baudin, croyant que les coups allaient cesser, et, au contraire, les coups redoublèrent. (Exclamations sur divers bancs à gauche.)

Eh bien, le jour où le premier venu pourra chiffonner l'écharpe du député, il n'y aura plus de respect pour la représentation nationale. (Bruit.) Et ce ne seront pas les artichauts de M. Madier de Montjau qui feront respecter la Chambre. (Nouveau bruit.)

M. Dupuy, président du conseil, monte à la tribune ; il répond du ton le plus rude :

J'ai déjà entendu plusieurs fois le discours que vient de prononcer M. Dumay, et qui consiste à dire que l'essor légitime des idées sociales est toujours entravé par cette police dont les précautions sont présentées comme des provocations.

Eh bien, au début de ma réponse à M. Dumay, j'envoie du haut de la tribune nationale mes félicitations et les marques de ma satisfaction complète à tous ceux qui, soit dans l'autorité militaire, soit dans l'autorité civile, ont exécuté fidèlement les ordres que je leur avais

donnés (Applaudissements sur un grand nombre de bancs. — Exclamations à gauche.)

Ces ordres avaient pour but le respect absolu de la tranquillité publique et l'empêchement de toute manifestation qui aurait été de nature à la troubler.

Le ministre raconte que M. Vaillant et M. Baudin, après avoir troublé l'ordre devant la Bourse du travail, s'étaient éloignés ; mais M. Vailllant transporta seulement sa tribune un peu plus loin :

Alors une bagarre s'est produite entre les agents et des individus qui refusaient de circuler. Malgré la recommandation qu'on lui avait faite un peu auparavant, M. Baudin est revenu.

S'en prenant à un agent, notre collègue l'a traité d'assassin et lui a porté un coup de poing sur la nuque.

M. Baudin. — Vous ne les avez pas connus, ces agents.

M. le président du conseil. — Si je ne les avais pas connus, vous ne seriez pas relâché! M. Baudin, ce député respectueux des lois, a dit alors à la foule : « Tapez donc dessus ! ce sont des propres à rien ! »

M. Baudin. — C'est faux !

M. le président du conseil. — M. Dumay est intervenu, cherchant à empêcher l'arrestation de M. Baudin.

Les agents l'ont prié de s'éloigner. Il n'a pas obtempéré. On l'a alors retenu avec les autres. Voilà les faits.

M. le président du conseil. — Eh bien, monsieur Pelletan, il faut qu'on ait enfin le courage de dire la vérité du haut de cette tribune, et puisque vous essayez de jeter le discrédit sur toutes les forces sociales chargées de maintenir l'ordre public, je reprends ce que j'ai dit en commençant : je couvre la police de ma responsabilité. (Applaudissements au centre et à droite.)

M. Hovelacque. — Voyez, c'est la droite qui vous applaudit !

Voix au centre. — Nous aussi, nous applaudissons.

M. le président du conseil. — J'ai la garde des lois, et c'est pour cela que j'ai donné l'ordre, l'ordre écrit, aux divers préfets de faire respecter partout la tranquillité publique, sans acception de personnes qui viendraient à la troubler. (Très bien ! très bien !)

Entre l'immunité parlementaire, dont je comprends toute la valeur, et le respect de la loi, je n'hésite pas : je suis pour le respect de la loi. (Applaudissements.)

Et lorsqu'on me demande quelle singulière conclusion des citoyens peuvent tirer du spectacle d'un député arrêté malgré son écharpe, je dis qu'ils en tireront cette conclusion que personne, même un député, n'est au-dessus de la loi. (Très bien ! très bien !)

Je dis que c'est, dans une démocratie, la meilleure leçon de choses à donner. Personne au-dessus de la loi, voilà la règle pour tous. Les

hommes, pour moi, ne valent que par leur respect pour la démocratie et pour la République, et quand je vois un collègue comme M. Baudin, qui se promène d'un bout à l'autre de la France, depuis trois semaines, avec l'intention de se faire arrêter, se plaindre qu'on lui donne satisfaction... (Rires sur divers bancs. — Interruptions.)

M. Lavy. — Voilà une parole peu digne de la tribune. C'est le droit de tout député de circuler partout où il lui plaît.

M. le président du conseil. — Je ne conteste nullement ce droit, mais c'est le devoir du gouvernement de faire arrêter ce député lorsqu'il trouble l'ordre. (Nouvelles interruptions.)

Je m'attends, mon cher collègue, à toutes les vivacités de votre langage coloré, mais permettez-moi de vous dire, en descendant de la tribune, que si vous vous mettiez dans le même cas que M. Baudin, vous auriez le même sort. (Bruit à gauche. — Vifs applaudissements au centre et à droite.)

Après quelques mots de MM. de Cassagnac, Baudin et Dumay, l'ordre du jour pur et simple est voté par 319 voix contre 130.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Le 1er mai. — Scandales à Saint-Denys. — La fin du Loysonnisme. Étranger.

4 mai 1893.

A part quelques incidents en province, et une légère échauffourée devant la Bourse du travail, à Paris, où les députés Baudin et Vaillant se sont fait arrêter, la journée du 1er mai 1893 s'est passée sans encombre. Il faut féliciter la grande armée des travailleurs de l'excellente attitude qu'elle a su conserver, en dépit des excitations des énergumènes qui se sont fait depuis quelques années une spécialité professionnelle et lucrative des attaques contre les bases nécessaires de la société. En associant l'universalité des travailleurs à leurs revendications tonitruantes, les meneurs de la farandole révolutionnaire se sont noyés dans la masse des ouvriers qui sont contents de gagner leur vie en travaillant, et qui pensent qu'un jour de chômage de plus c'est double perte pour eux, car il y a à la fois manque à gagner et dépenses anormales et extraordinaires consécutives. Aussi non seulement l'ordre n'a pas été troublé, mais on a travaillé dans la plupart des chantiers. Enfin les malins qui, en

escaladant certaines municipalités, avaient cru conquérir carte blanche, ont pu se convaincre que là où la municipalité se laissait glisser par terre, l'autorité appuyée sur la gendarmerie suffisait.

—

Un nouveau scandale s'est encore produit à l'église Neuve de Saint-Denis. L'enterrement de Mme veuve Le Roy des Barres, mère du chirurgien en chef de l'hôpital de Saint-Denis, y était célébré. La municipalité a prétendu fixer dans le cortège, à la voiture du clergé, un rang qui, d'après l'usage, n'est pas le sien. Les membres du clergé ont d'abord essayé de maintenir leur droit; mais devant les violences que cette pénible discussion commençait à provoquer, ils se sont retirés après avoir donné la bénédiction au corps qu'ils ont été ainsi contraints de ne pas accompagner jusqu'au cimetière.

D'autre part, le *Journal de Saint-Denis* publiait mercredi, sous le pseudonyme de Dionysius, un article racontant que le maire de Saint-Denis, M. Walter, s'était rendu au dernier conseil de fabrique de l'église Neuve, en compagnie du citoyen Chaleyer, conseiller municipal, fort compromis dans les scandales du mois dernier, et qu'un incident s'était alors produit entre lui et l'administration paroissiale.

Voici, d'après ce journal, ce qui s'était passé :

La loi confère au chef de la municipalité le droit de faire partie du conseil de fabrique, mais il ne peut amener avec lui aucune autre personne, les réunions auxquelles il se rend ayant un caractère absolument privé. Les membres du conseil, se fondant sur ce règlement, répondirent par une fin de non-recevoir, aux instances du maire, M. Walter, qui demandait que M. Chaleyer assistât à la délibération.

— Puisque vous ne pouvez agréer la présence du citoyen Chaleyer, dit alors M. Walter, il ne me reste plus qu'à me retirer. Et c'est ce qu'il fit aussitôt, fort correctement, du reste.

Le vicaire de Saint-Denis, qui nous a confirmé ces détails, ne nous a pas donné d'autres explications.

— Vous me demandez, nous dit-il, ce que signifie cette démarche? Je l'ignore. Il m'est impossible de vous renseigner.

Nous sommes allés voir ensuite M. Walter. Le maire de Saint-Denis nous a déclaré que ce n'était pas M. Chaleyer qui l'accompagnait lorsqu'il s'est rendu au conseil de fabrique; mais il s'est refusé à nous nommer le conseiller qui était avec lui. Sur les motifs qui l'ont poussé à se rendre au conseil de fabrique, le maire a gardé

un silence absolu, mais, fort de lui-même, il nous a dit qu'il s'expliquerait en « temps opportun ».

M. Chaleyer avec qui nous nous sommes entretenus ensuite de l'incident, s'est défendu également d'avoir jamais accompagné M. Walter au conseil de fabrique.

C'est, paraît-il, M. Laurent, conseiller municipal, qui aurait accompagné M. Walter. Le maire se proposant de réclamer au conseil de fabrique quelques travaux, aurait tenu à ce qu'un témoin assistât à l'entretien pour qu'on n'en contestât pas l'objet.

On se perd en conjectures, à Saint-Denis, sur les raisons qui ont pu déterminer M. Walter à faire la démarche en question.

S'est-il rendu au conseil de fabrique dans un but purement administratif, comme le dit M. Chaleyer, ou bien, comme d'aucuns le prétendent, pour fléchir le curé au sujet des poursuites qui ont été ordonnées après les scandales de l'église Neuve?...

Quoi qu'il en soit, M. Leroy des Barres a manifesté l'intention de s'adresser au ministre des cultes, afin de le prier d'examiner, et, si possible, de trancher la question.

—

Le loysonisme a râlé son dernier souffle, au temple de la rue d'Arras, où son triste fondateur a prononcé, en cette qualité, sa dernière conférence. Au petit groupe des loysoniens ou de curieux qui lui faisaient l'aumône de cette audition finale, il a fait savoir, en effet, que, désormais, la secte fondée par lui il y a quatorze ans disparaissait pour se fusionner avec d'autres sectaires de Hollande, l'archevêque janséniste d'Utrecht, Monseigneur Gul, ayant accepté de recueillir cette peu enviable succession. C'est donc à ce beau résultat qu'aboutit, après tant de piteux efforts, l'ancien et brillant conférencier de Notre-Dame !

Si, du moins, cette lamentable décadence pouvait servir à ramener quelque lueur de foi dans cet esprit égaré ! Mais, d'après ce que les journaux publient de la conférence d'hier on serait bien loin de voir poindre un tel espoir, l'orateur paraissant avoir eu pour seule préoccupation de prémunir l'opinion contre l'idée que ses sectateurs, en passant sous la houlette hérétique de l'archevêque d'Utrecht, méritent le nom de jansénistes. Là-dessus, le subtil conférencier a multiplié des *distinguo* dont il semble qu'on donnerait une idée assez exacte en les

résumant par cette phrase funambulesque de nous ne savons quelle plaisante scène de théâtre : « Votre parent, moi ! C'est-à-dire que je le suis, sans l'être, tout en l'étant, sans y prétendre positivement. »

Ainsi en sera-t-il des nouveaux jansénistes. Ils le seront sans l'être, tout en l'étant. Bien plus, le fondateur du loysonisme se persuade sans doute que, par le seul fait de son accession à la secte de Hollande, celle-ci va faire en France, parmi les demeurants du jansénisme, de précieuses recrues, et que, sous le nom désormais commun de vieux-catholiques, ces débris associés feront bientôt renaître les splendeurs de Port-Royal, au temps des Angélique et des Nicolle !

Il n'est pas indispensable de combattre cette nouvelle illusion !

—

La nouvelle que c'est à la reine des Belges que Léon XIII enverra cette année la Rose d'or est confirmée. Le joaillier pontifical, le chevalier Tanfani, a déjà reçu l'ordre de préparer ce « symbole du céleste jardin de la mystique Jérusalem ».

Cette Rose d'or se compose d'une sorte de calice reposant sur un socle triangulaire à deux étages. Ce calice est bordé d'un écusson aux armes papales, d'où émerge une touffe de roses, parmi lesquelles, l'une, plus grande et plus épanouie que les autres, est baignée d'une rosée de diamants. Dans le cœur de cette dernière est disposée une petite cachette, par où sont introduits, au moment de la bénédiction, le baume et les parfums.

Autrefois, quand les papes habitaient le palais de Latran, ils se rendaient, le quatrième dimanche du carême, à l'église de Sainte-Croix-de-Jérusalem. En montant à cheval ils prenaient de la main gauche une Rose d'or qu'ils portaient jusqu'à la basilique prochaine, où ils la bénissaient. Au retour, le Pape portait encore lui-même la Rose d'or jusqu'au palais. Le préfet de Rome l'aidait à descendre de cheval en tenant l'étrier à genoux, et, comme récompense de ces bons offices, le pontife lui remettait la Rose.

Ce cérémonial est tombé en désuétude. On n'en rapporte que deux exemples récents : en 1827, le Pape Léon XII, et en 1837, le Pape Grégoire XVI accomplirent de la sorte cette cérémonie.

On ne connaît rien de très précis sur les origines de cette coutume ; on se borne à dire qu'elle est très ancienne. Ce rite

remonterait à Léon IX, soit au milieu du neuvième siècle, et peut-être plus haut.

La Rose est donnée de nos jours aux femmes. Ajoutons que Léon X la donna à Charles-Quint.

—

Le voyage de l'empereur Guillaume en Italie est fertile en incidents, que les correspondances particulières, parvenues en France ces derniers jours, nous font connaître. En voici un, que plusieurs journaux racontent et qui a bien son importance. Au banquet d'honneur du Quirinal, l'empereur d'Allemagne a prononcé un toast en allemand dont on a beaucoup parlé, toast qui était d'ailleurs fort enthousiaste et que bien peu de personnes ont compris, car on parle peu l'allemand à Rome ! Après ce discours, le grand-duc Vladimir, qui avait à sa droite M[me] Billot, la femme de l'ambassadeur de France près le Quirinal, se tourna vers l'ambassadrice, et, le verre en main, parlant assez haut pour être entendu de tous les assistants, il dit de sa voix la plus nette : « Moi, madame, je bois à votre patrie, sans phrases et de « tout cœur ! » On devine l'effet produit par ces paroles après le toast allemand. Guillaume se tourna vivement du côté du grand-duc, mais sans lui adresser la parole. Un silence glacial, embarrassé, dura dix minutes ; seul le grand-duc paraissait très à son aise. Il est certain qu'il n'a pas agi à la légère, ni sans l'assentiment de l'empereur. On peut donc en conclure que les sentiments du czar pour nous ne sont pas modifiés, comme l'insinuaient les gens de la triplice, puisqu'il ne laisse échapper aucune occasion d'affirmer ses sympathies.

En quittant Rome, les Souverains Allemands ont gagné la Suisse où une réception solennelle leur a été faite.

—

Le rapport de la commission militaire allemande qui vient d'être distribué aux membres du Reichstag contient, dans une annexe, les explications fournies par le comte de Caprivi sur les motifs, d'ordre extérieur, du projet de loi.

La France et la Russie y sont directement visées.

M. de Caprivi, à propos de la première, a présenté cette étrange observation que si, en ce moment, il se trouvait en France un « homme d'Etat proéminent » celui-ci pourrait bien

profiter du scandale du Panama pour établir sa dictature qui entraînerait conséquemment la guerre au dehors. Et cependant « la France est moins dangereuse que la Russie ». Celle-ci s'accroît toujours; arrivée à l'apogée de sa force économique et militaire, elle deviendra l'Etat le plus indépendant et militairement le plus puissant de l'Europe. Les rapports entre les souverains et gouvernements russe et allemand sont les meilleurs possible; il n'en est pas ainsi entre les peuples, une haine de race s'est établie en Russie contre l'Allemagne.

La Russie veut aller à Constantinople, obtenir l'entrée par les Dardanelles, dans la Méditerranée. Ces visées menacent les intérêts de l'Autriche. Les panslavistes disent que le chemin de Constantinople passe par la porte de Brandebourg (l'une des portes de Berlin). Or, il est de l'intérêt de l'Allemagne de maintenir la position de l'Autriche comme grande puissance ; l'Autriche écrasée, l'Allemagne deviendrait la vassale de la Russie.

Etant donnée l'amitié de la Russie et de la France, l'Allemagne devra se préparer à une guerre à deux fronts. Il n'est pas certain qu'il existe un traité écrit entre ces deux Etats; on croit cependant à l'existence de certains arrangements militaires par terre et par eau. Il faut y joindre le Danemark qui, malgré les sentiments amicaux de son roi, pourrait devenir un voisin gênant avec ses cinquante mille hommes : car « la température dans ce pays n'est pas favorable à l'Allemagne ». France, Russie et Danemark nourrissent des désirs non réalisés, alors que les Etats de la triple alliance ne veulent rien et n'ont aucun intérêt à se faire agressifs. Le traité de la triple alliance sera probablement renouvelé à son expiration; mais l'on n'en est pas sûr.

En Autriche, la lutte des nationalités pourrait modifier l'orientation de la politique extérieure et créer des difficultés à la triple alliance.

En Italie, il y a des variations du courant populaire; les dispositions en faveur de la triple alliance pourraient s'affaiblir.

La population de la triple alliance est de 10 millions inférieure à celle de la France et de la Russie réunies, et la force armée de la première compte un million de soldats de moins que celle des deux autres Etats, dont les réserves sont basées sur des cadres plus nombreux et renferment des hommes plus jeunes.

Sans doute, ainsi que l'a exposé le maréchal de Moltke, l'Allemagne est en mesure, à elle seule, ajoute M. de Caprivi, de repousser une agression de la France; si elle n'en était plus

capable, l'empire allemand ne pourrait pas durer. Mais, attaquée par deux côtés, l'Allemagne a besoin de l'alliance de l'Autriche, laquelle lui importe bien plus que celle de l'Italie.

En somme, militairement, la triple alliance est inférieure à celle de la France et de la Russie ; les arrangements à trois sont souvent difficiles. Il n'existe pas de plan convenu, dans la triplice, sur les forces à mettre en campagne et le commandement en chef.

Les préparatifs russes avancent lentement mais sans interruption. La Russie n'a besoin que de sept jours pour mobiliser ; mais elle a effectué d'habiles dislocations et son armement est près de s'achever. Il ne lui faudra que quinze à vingt journées de marche de la frontière jusqu'à Berlin. L'Allemagne n'est pas assez riche pour faire de longues guerres ; voilà pourquoi elle est obligée de frapper vite et fort.

Même après l'adoption du projet de loi, a déclaré M. de Caprivi, l'Allemagne aura encore besoin de l'appui d'alliés. Mais, au moins, devra-t-elle être assez forte pour pouvoir tenir tête à la France seule : le projet de loi vise à ce but. Victorieuse en Lorraine, l'armée allemande serait obligée de marcher en avant pour forcer l'ennemi de faire la paix.

Et, pour cette opération, l'armée allemande n'est pas encore assez forte. Il faudra prendre au moins trois forteresses et plusieurs forts de clôture ; pour chaque forteresse, il faudra un corps d'armée, et, pour l'investissement de Paris, dix-huit corps d'armée, et la prise de la capitale exigerait, à l'exemple de Sébastopol, une année.

Et le chancelier de l'empire termine ainsi ses explications : « Le projet de loi n'offre que la possibilité d'une offensive contre la France ; il ne procure pas à l'armée allemande une supériorité comme en 1870. Même après l'augmentation de l'effectif de paix, la Providence aura encore beaucoup à faire avant que nous ayons vaincu la France ; sans cette augmentation, il ne nous reste que la défensive, c'est-à-dire la guerre transportée dans notre pays. »

En résumé, M. de Caprivi ne dédaigne pas d'imiter M. de Bismarck et de jouer de l'épouvantail de la France et de la Russie pour obtenir du Parlement tous les votes et tous les crédits nécessaires au développement toujours croissant du militarisme en Allemagne.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Le 28 avril, le Saint-Père en recevant le pèlerinage bohême a répondu par un discours en latin à l'Adresse du prince Ferdinand Zdenko Lobkowitz duc de Raudnitz.

Voici la traduction du discours de Sa Sainteté, que nous empruntons au *Moniteur de Rome.*

Cher Fils,

Nous sommes bien touché de la vivacité de vos sentiments religieux qui, dites-vous, vous ont amenés auprès de Nous pour présenter l'hommage d'une soumission profonde, en votre nom et au nom de vos concitoyens. En vous contemplant devant Nous, différents de race, mais frères par les sentiments et les idées, Nous reconnaissons la puissance d'union de la foi catholique qui, sans distinction de personnes ni de lieux, est partout et chez tous la même, qui unit les esprits et les cœurs d'un lien si intimement puissant qu'il ne fait en quelque sorte d'un grand nombre d'âmes qu'une seule âme. Cette concorde transportée dans la vie civile, comme il convient qu'elle le soit, est d'un secours étonnamment puissant pour le bien.

Pour unir entre eux les hommes, pour établir une paix sincère et durable dans une ville, il n'est aucune puissance comparable, vous le savez, à celle de la Religion, mère de la justice et de la charité, à celle de cette Religion qui, après avoir passé par tant d'épreuves si graves du temps de vos ancêtres, vous est arrivée, par la grâce de Dieu, dans toute sa perfection et sa pureté.

Pour les aider à conserver toujours inviolable cette Sainte Religion, la sollicitude et l'autorité du Siège Apostolique n'ont jamais fait défaut dans le passé aux catholiques de Bohême et ne leur manqueront pas davantage dans l'avenir. Nous n'avons jamais rien négligé, dans ce but, de ce qui était en notre pouvoir. Si nous avons établi à Rome un établissement d'éducation pour l'élite des ecclésiastiques de

Bohême, c'est pour qu'ils vous apportent les trésors de religion et de doctrine renfermés dans la Ville-Eternelle, pour qu'ils puissent défendre par leurs talents et leur zèle et développer la foi catholique, apportée au prix de mille fatigues par les Cyrille et les Méthode. De votre côté, chers Fils, secondez Notre bienveillance à votre égard, que chacun de vous travaille non seulement à entretenir, mais à développer l'ardeur de votre dévouement au Siège Apostolique. Pour ce qui regarde le salut et la prospérité de la Bohême, retenez bien qu'elle sera toujours et en tout d'autant plus heureuse que vous honorerez et aimerez davantage la Vierge Mère de Dieu, *palladium* du Royaume ; s'il plaît à Dieu, ce culte, vous le garderez toujours.

Nous, cependant, prions Dieu de tout cœur pour qu'il garde heureusement, et pendant de nombreuses années, le Sérénissime Empereur votre roi, son auguste famille, les évêques, le clergé tout entier et vos concitoyens de tout ordre et de toute classe. Dans ces mêmes sentiments, Nous vous accordons, à vous et à vos familles, comme augure des biens célestes et comme gage de Notre bienveillance, la Bénédiction apostolique.

—

Le 29 avril, le Souverain Pontife a reçu en audiences séparées les pélerinages lorrain et alsacien.

A l'adresse lue en français par l'évêque de Metz, le Saint-Père a répondu également en français :

Très chers Fils,

Les antiques gloires de l'Eglise de Metz, dont vous venez d'esquisser à grands traits le tableau, Vénérable Frère, sont un précieux trésor que le temps n'a pu amoindrir. Nous en avons sous les yeux le plus sûr et le plus consolant témoignage.

Autrefois, dites-vous, on vit un de vos prédécesseurs venir à Rome pour y consacrer son zèle aux grands intérêts de la Papauté. Aujourd'hui, ce n'est pas un évêque seul, pas une simple députation : c'est, après vous, tout un peuple

accouru pour déposer à Nos pieds, avec son offrande collective, l'expression de son filial dévouement. Nous vous en félicitons tous du fond du cœur et Nous vous en remercions.

Ce que vous fûtes hier, ce que vous êtes maintenant, vous le serez encore davantage demain, de retour dans votre diocèse et fortifiés par les grâces de votre pèlerinage. Nous en avons la ferme confiance. Et alors de quels travaux, de quel succès ne serez-vous pas capables !

Quatre cent cinquante mille fidèles animant du véritable esprit chrétien leur conduite personnelle et leur foyer domestique ; pour les former à la vertu, huit cents prêtres, servis par cette intelligence nette, cette ardeur contenue et et cet esprit de suite qui vous caractérisent, et se dévouant à leur ministère avec une généreuse abnégation, dans l'union la plus intime avec le chef et le père du diocèse ; tous enfin, peuple, clergé, évêque, empressés à s'inspirer des enseignements du Saint-Siège et à marcher dans les sentiers où il montre le salut : c'est tout ce qu'il faut pour garantir à votre vieille foi un rayonnement nouveau, à vos œuvres de zèle une fécondité digne des premiers âges de votre illustre Eglise.

Vous justifierez ces belles espérances, Nous n'en doutons pas. Et c'est pour vous encourager dans cette voie, laborieuse sans doute, mais d'autant plus glorieuse, que Nous vous donnons, ainsi qu'à toutes les personnes, toutes les familles, toutes les corporations, toutes les œuvres catholiques que vous représentez, Notre bénédiction apostolique.

Ces paroles toutes paternelles ont été accueillies à la fin par les acclamations renouvelées de l'assistance. Comme expression de leurs dévoués sentiments, S. G. Mgr Fleck a aussi présenté au Souverain Pontife la généreuse offrande des pèlerins et de tout le diocèse de Metz pour le Denier de Saint-Pierre.

Sa Grandeur a aussi offert à Sa Sainteté un grand et magnifique album comprenant une soixantaine de gravures des églises, monuments ou bourgades de la Lorraine.

Outre ces gravures, qui pour la plupart sont exceptionnellement belles, l'album contient aussi trois pages faites à la main et très remarquables par la finesse de l'ornementation qui encadre les noms des pèlerins.

Après avoir reçu ces hommages des dévoués sentiments des Lorrains, le Souverain Pontife a admis au baisement du pied les principaux organisateurs du pèlerinage.

—

C'est à une heure de l'après-midi que les pèlerins d'Alsace ont été reçus à leur tour par le Souverain-Pontife. Comme ils étaient plus nombreux encore que leurs fréres de Lorraine et qu'à eux aussi s'était joints leurs nationaux de Rome, pour former ensemble une assemblée de plus de 500 personnes, ils ont été invités à se réunir pour l'audience dans la vaste galerie des cartes géographiques, sous la conduite de l'évêque de Strasbourg S. G. Mgr Fritzen.

Le Saint-Père, vivement acclamé à son arrivée dans la galerie des cartes géographiques, était accompagné de LL. EEm. les cardinaux Séraphin Vannutelli, Ruffo-Scilla, Mocenni et Machi.

L'hommage du filial dévouement des pèlerins d'Alsace a été exprimé par leur évêque, Mgr Fritzen, d'abord dans une éloquente adresse latine dont Sa Grandeur a donné lecture devant le trône et dans laquelle l'attachement traditionnel de l'Alsace au Vicaire de Jésus-Christ a été traduit par les plus nobles accents. Ce même hommage s'est renouvelé à la présentation de l'offrande que Mgr Fritzen a faite au nom des pèlerins et de ses diocésains pour le Denier de Saint-Pierre, ainsi que d'un beau volume contenant un trés grand nombre d'adhésions données par les catholiques d'Alsace au pélerinage de Rome et aux sentiments dont il est venu se faire l'interpréte aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ.

Sa Sainteté a répondu en latin à l'adr esse également latine de Mgr Fritzen.

UNE CONQUÊTE

Le Gérant : P. Chantrel.

Paris. Imp. G. Picquoin, 53, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

TENTATIVES DE RÉSISTANCE CONTRE L'ÉGLISE AU IIIe SIÈCLE

I

Progrès de l'Église au IIIe siècle, particulièrement durant la paix qui précéda la persécution de Dèce et sous les règnes de Gallien et de Probus.

Marc-Aurèle était mort le 17 mars 180. Sous Commode qui lui succéda, la persécution dura encore deux ans, puis elle cessa pour ne renaître qu'avec Décius en 249. Ce calme inattendu de près de 70 années, après une si longue tempête, attira d'abord dans l'Église une foule de personnes de tout rang. Mais si les fidèles avaient la paix du côté des idolâtres, il n'en était pas de même du côté des hérétiques. Or, c'est cette lutte avec les hérétiques qui permit à l'Église d'arrêter la formule de sa foi, bien avant son triomphe définitif en 325 et de s'organiser d'une manière sérieuse.

Dès sa naissance, les progrès du christianisme avaient été immenses. Adorés comme des dieux, ou poursuivis à coups de pierres (Act., XIV, 11, 12), les apôtres parcouraient l'empire, faisant partout des prosélytes, fondant des églises, consacrant des prêtres. Quinze ans après la mort de Jésus-Christ (Act., XV, 6, seq.), cinq apôtres et des prêtres, sous la direction de saint Pierre, ouvraient à Jérusalem le premier concile. Mais la tâche des successeurs des apôtres à la fin du second siècle et jusqu'au milieu du troisième fut difficile. Il fallait répondre aux arguments des philosophes, lutter avec eux d'érudition et de subtilité, repousser la calomnie, gagner des prosélytes aux dogmes incompréhensibles de la Trinité, de l'Incarnation, de la Résurrection, faire embrasser une morale austère, une vie de dévouement et de sacrifice à des hommes élevés dans la morale relâchée du paganisme; il fallait enfin combattre des ennemis intérieurs, étouffer les hérésies, les réfuter, définir les vérités de la foi, organiser et gouverner les églises; telle est plus particulièrement l'œuvre de saint Irénée dans les Gaules; de saint Hippolyte à Rome; de saint Panthène, de saint Clément, de saint De-

nis, en Égypte; d'Origène, de Tertullien et de saint Cyprien en Afrique, d'un certain nombre d'autres moins connus aujourd'hui qu'Eusèbe cite : Héraclite, Maxime, Candide, Appion, Sextus, Arabien; auxquels on peut ajouter un Isidore et un Jérôme, loués par saint Anatole et le philosophe Hermias. Rappelons en quelques traits la physionomie chrétienne du culte de l'Église et de la vie chrétienne à cette époque.

A) *La foi de l'Église.* Tertullien, qui représente l'École de Carthage, nous donne trois résumés de la foi universelle, voici le plus court et le plus précis : « Il n'y a qu'une seule règle de foi. Elle consiste à croire en un Dieu unique, tout puissant créateur du monde, et dans son Fils, Jésus-Christ, né de la Vierge Marie, crucifié sous Ponce-Pilate, ressuscité des morts le troisième jour, reçu dans le ciel, siégeant maintenant à la droite du Père, devant revenir juger les vivants et les morts par la résurrection de la chair. » (*De virg. vel*, cap. I).

Écoutons Origène, qui représente l'École d'Alexandrie : « Voici le résumé de ce qui nous a été transmis par la prédication apostolique. Tout d'abord, il y a un seul Dieu qui a tout créé et formé, qui a fait toutes choses. Dieu de tous les justes, depuis la création et la formation du monde, Dieu d'Adam, d'Abel, de Seth, d'Hénoc, de Noé, de Sem, d'Abraham, d'Isaac, de Jacob, des douze patriarches, de Moïse et des prophètes. Ce Dieu, dans les derniers temps, comme il l'avait annoncé par les prophètes, a envoyé Notre-Seigneur Jésus-Christ, tout d'abord pour appeler à lui Israël, puis les Gentils, après la perfidie du peuple d'Israël. Ce Dieu juste et bon est le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, il a donné la loi, les prophètes et les Évangiles. Il est le Dieu des apôtres, le Dieu de l'Ancien et du Nouveau Testament. Jésus-Christ qui est venu dans le monde, est né du Père avant toute créature. Après avoir coopéré avec son Père dans la création de l'univers, car toutes choses ont été faites par lui, dans les derniers temps, il s'est anéanti et s'est fait homme et incarné, lui qui était Dieu, et il est demeuré ce qu'il était, c'est-à-dire Dieu, en devenant homme. Il a revêtu un corps semblable au nôtre et qui n'en différait que parce qu'il était né d'une Vierge et de l'Esprit Saint. La naissance, comme la souffrance de ce Jésus, a été en vérité; il n'a point enduré en apparence la mort commune, il est mort réellement; il est vraiment ressuscité des morts, et s'est entretenu avec des disciples après sa résurrection. D'après cette même tradition des

apôtres, le Saint-Esprit est uni en honneur et en dignité au Père et au Fils. » (*De princip.*, I, Præfatio, 4).

A la même époque, les catéchumènes d'Alexandrie étaient appelés à formuler leur foi dans ces termes : « Je crois dans le seul vrai Dieu le Père tout puissant, et dans son fils unique Jésus-Christ Notre-Seigneur et Sauveur, et dans le Saint-Esprit qui donne la vie. » (*Const.* École Égypt., II, 46). C'est exactement notre symbole actuel.

L'Ecole chrétienne d'Alexandrie par la plume de saint Clément, d'Origène et de ses disciples s'attacha surtout à l'apologie du christianisme. Elle plaida ce grand procès devant le tribunal de la haute culture et on peut dire qu'elle le gagna. Sa méthode n'a pas vieilli. Et nous ne saurions mieux faire encore à l'heure actuelle, que de reprendre ses belles et larges démonstrations sur l'harmonie profonde qui existe entre les besoins supérieurs de l'âme et l'Evangile, sur la légitimité de la certitude religieuse fondée sur la foi, sur la préparation évangélique à travers les ténèbres du paganisme.

Saint Irénée et saint Hippolyte sont les principaux théologiens de l'Occident qu'on appelle l'école gréco-romaine. Saint Irénée fut théologien par nécessité. Obligé de défendre les croyances chrétiennes contre le gnosticisme, il ne put se dispenser de les formuler en précisant leur sens véritable, qui lui semblait dénaturé par ses adversaires. Ce but apologétique et polémique donne à son exposition un caractère de simplicité et de netteté très frappant, il ne se paie pas de mots, repousse tout ce qui rappelle un vain et subtil symbolisme, et se meut en pleine réalité. De là vient que tout ce qui concerne la personne et l'œuvre de Jésus-Christ y est traité avec une supériorité incontestable. Son Dieu est un Dieu vivant; la sainteté et l'amour tiennent à son essence. Il affirme la Trinité, distinguant nettement le Père duquel tout procède, le Verbe, qui a tout reçu du Père, et le Saint-Esprit, qui était avant le monde. (*Hœres.* IV, 37). La création est un acte d'amour, elle n'a pas eu d'autre cause que la libre miséricorde du Père. La créature morale a été faite à l'image de Dieu. Adam a été créé libre. La chute a détruit dans l'homme l'œuvre de la création, en le dépouillant de la vie divine et immortelle qui était sa gloire et sa vraie nature. Dieu ne veut pas être vaincu, de là l'incarnation. « La mort est venue par un homme, la résurrection doit venir également par un homme. » (*Hœres.*, III, 20). Saint Irénée

élève très haut l'autorité des Evangiles qu'il compare dans un texte fameux aux quatre chérubins, aux quatre animaux de l'Apocalypse (*Hœres.*, III, 11).

Saint Hippolyte est le disciple de saint Irénée : « Dieu, dit-il, est tout d'abord un et seul ; il a produit tous êtres et les domine ; aucun être ne remonte aussi haut que lui ». (Phil., x, 32). Tout était en lui, et il était tout (Contra Nœt., 10). Il parle des trois personnes divines.

B) *Le culte de l'Eglise.* Il est de l'essence du sentiment religieux de se donner une expression solennelle et publique qui, non seulement le fasse sortir de la région purement intérieure et mystique par la parole ou par la formule, mais encore le revête par le symbole d'une forme sensible. L'un de ses caractères distinctifs est de révéler l'idéal aux hommes, ou plutôt de le ranimer dans leur âme. Il doit donc d'abord se rapporter d'une manière exclusive à la relation de l'homme avec Dieu, et laisser en dehors de son symbolisme tout ce qui n'y a pas trait directement. En second lieu, il est un acte au sens moral du mot, tout ensemble d'hommage dû à Dieu et d'union effective avec lui, de là l'adoration et l'offrande. Tel dieu, tel culte. Le culte chrétien ne saurait donc être ni la célébration d'un mystère, ni un procédé magique, comme dans les religions de la nature.

L'acte essentiel du culte est la prière. Origène, Tertullien, saint Cyprien lui ont consacré des écrits spéciaux ; ils nous en donnent l'idée la plus haute en la prenant dans sa simplicité première, sur les lèvres du chrétien qui cherche pour lui-même et pour les siens le secours divin. Ces écrits se rapportent surtout à la piété intime et domestique. L'oraison dominicale étant le plus parfait modèle de la prière, les grands théologiens de la prière en ont donné un commentaire complet. C'est vers la fin du IIIe siècle que l'Eglise s'appliqua à rattacher les heures de l'oraison aux souvenirs de la passion. Tertullien nous apprend qu'il n'était pas permis de rester assis pendant la prière. La pratique la plus fréquente était de se jeter à genoux, sauf le dimanche, où l'on devait se tenir debout en souvenir de la résurrection du Christ. (Tertullien, *De Cor. milit.* 3). Les mains devaient être élevées vers le ciel, ainsi que les regards. (Tertullien, *De orat*, 11 ; Cf. Origène, *De orat*, 31). Tous les actes les plus ordinaires de la vie sont relevés et consacrés par la prière. Le chrétien était tenu de prier avant de se rendre aux bains publics. (Tert. *De orat.* 20).

Le même principe qui avait réglé les actes de piété pour la journée présidait à ceux de la semaine et de l'année chrétienne. Le mercredi et le vendredi étaient voués à la prière et au jeûne. Dès le commencement du IIe siècle, le dimanche fut le grand jour du culte public. Le culte qui réunissait tous les fidèles se célébrait avec une solennité particulière (*Const. Apost.* VII, 30). Les fidèles n'avaient encore que deux fêtes publiques : Pâques et la Pentecôte. A ces fêtes il faut joindre l'anniversaire de la mort des martyrs. Au commencement du IIIe siècle nous voyons apparaître une troisième fête ; celle de l'Epiphanie, qui rappelait la consécration glorieuse de Jésus-Christ à son ministère par le Baptême. La fête chrétienne, à cette époque, gravite tout entière autour du souvenir de Jésus-Christ. En outre, il semble qu'aucune de ces fêtes, pas plus que la célébration du dimanche, ne fussent obligatoires. Ce n'est qu'au commencement du IVe siècle que le concile d'Elvire fit de la célébration du dimanche et de l'assistance des fidèles aux saints offices une règle rigoureuse que les empereurs chrétiens devaient transformer en une loi d'Etat.

Les premiers chrétiens avaient élevé des maisons de prière. Il n'était pas possible, en effet, qu'ils restassent longtemps enfermés dans des maisons particulières, sauf dans les cas assez rares où la maison de famille avait les proportions d'un bâtiment spacieux. C'est ce qui était arrivé à Rome pour la maison du sénateur Pudens. Dès le temps de saint Paul, nous voyons les chrétiens d'Ephèse se réunir dans une salle de cours publics chez le rhéteur Tyrannus. Saint Justin avait trouvé à Rome une salle analogue pour y enseigner la doctrine chrétienne.

Saint Clément d'Alexandrie, dans son beau récit sur le jeune brigand ramené à l'Eglise par saint Jean, suppose l'existence d'un édifice public pour le culte (Eusèbe, *Hist. Eccl.* III, 23). La chronique d'Edesse raconte la destruction d'un temple dans la grande inondation de 203. C'est au commencement du IIIe siècle qu'on commença à donner à ces édifices le nom d'églises. C'est une expression courante chez Tertullien et Origène. (Tertullien, *De idolatria*, 7 ; Origène, *In Josuah* Hom. X, 3).

Le culte chrétien au IIIe siècle n'a pas subi de modification apparente ; pourtant on y signale une transformation importante : la séparation entre les simples catéchumènes et les chrétiens éprouvés. La seconde partie du culte ne commençait

qu'après que tous les catéchumènes et les pénitents étaient sortis et que les saints avaient prononcé cette parole significative : *Les choses saintes aux saints*. Origène fait de cette séparation tranchée un des caractères qui recommandaient le plus le christianisme à l'estime et à l'admiration des hommes sérieux. Il insiste avec énergie sur ce qu'elle avait d'absolu. Il l'oppose à la facilité avec laquelle les philosophes introduisaient les premiers venus dans leur école.

L'Eglise s'attache à scruter avec soin la vie et les sentiments de ceux qui veulent s'asseoir sur les bancs de son catéchuménat, elle n'y admet que ceux qui se montrent décidés à une conduite pure. Ces auditeurs déjà éprouvés sont instruits à part, jusqu'à ce qu'ils aient été jugés dignes du baptême, et ce n'est qu'après l'avoir reçu en s'engageant à vivre chrétiennement, qu'ils sont introduits dans le culte proprement dit. Grâce à cet examen scrupuleux de tous les candidats au baptême, les indignes sont repoussés de l'adoration. Rien n'est donc plus faux que d'accuser l'Eglise d'être un carrefour ouvert à tous les vices (*Contra Cels.*, III, 51).

Une transformation, une plutôt une explication théologique nouvelle ayant trait à la sainte Eucharistie apparaît; c'est la valeur expiatoire de la Messe. La Messe n'est pas seulement une action de grâces, un mémorial de la Rédemption, c'est un sacrifice d'expiation. Par la Messe la Rédemption se continue, les mérites de ce sacrifice accroissent le trésor de l'Eglise ; l'Eucharistie a une vertu sacramentelle, la messe est véritablement un sacrifice. (Origène, *in Johan.* VI, 37). Le sacrifice de la Messe est destiné à apaiser Dieu, c'est un renouvellement de l'immolation du Calvaire. C'est dans les écrits de saint Cyprien que l'on trouve pour la première fois que l'Eglise offre à Dieu, à la Messe le sang de Jésus-Christ. « *Sanguinem Christi offerri* » (Ep. 63, 9), que le calice doit reproduire l'oblation du Seigneur à la croix.

Une croyance qui naît à cette époque défend de prononcer au moment de la communion, après les noms des bienfaiteurs de l'Eglise, ceux des frères et des sœurs, dont on pleurait la mort. Origène a dépeint en termes éloquents cette communion mystique et réelle entre ceux qui sont encore engagés dans le combat, et les martyrs triomphants (*De orat.* 11). C'est l'origine de l'invocation des saints.

C'est à partir du IIIe siècle que l'Alleluia figure dans le culte

public. (*Const. Apost.*, VIII, 13). Les cantiques chrétiens, dus à des poètes, apparaissent. Il semble, d'après une réflexion de Tertullien, qu'ils aient été introduits dans le culte public pour faire concurrence aux chants des théâtres. « Voulez-vous des cantiques et des chants, disait Tertullien aux chrètiens pour les détourner du théâtre, nous en possédons en quantité suffisante. » Origène nous a fait le récit d'un office public, vers l'an 230, à Alexandrie.

Pour compléter ce qui regarde le culte au IIIe siècle, nous dirons un mot de la vie ecclésiastique à cette époque.

Le premier qui formule ce que nous appellerions aujourd'hui les théories épiscopales est saint Irénée. C'est qu'il a vécu au milieu des plus grands périls de l'Eglise, périls du dehors et du dedans, sous le coup de la persécution la plus acharnée et dans la mêlée confuse des idées discordantes. C'est pour écraser l'hydre aux cent têtes renaissant sans cesse sous le pied qui la foule, qu'il veut fortifier l'autorité ecclésiastique, lui assurer une base inébranlable, rattacher l'épiscopat à l'apostolat. (*Contra hæres.*, III, 3; IV, 43). « L'Eglise affaissée et malade, dit-il, cherche à se reposer sur le siége épiscopal. » Cette image vive et spirituelle rend parfaitement la transformation qui tend à s'opérer dans l'organisation ecclésiastique. En droit, les évêques ne se séparent pas encore des *anciens ;* l'identité des deux charges à l'origine est reconnue sans difficulté. Saint Jérôme, trois siècles plus tard, se rangeait à cette opinion : « L'apôtre, disait-il, nous apprend que les évêques n'étaient pas distincts des anciens. Si dans la suite un d'entre eux a été choisi qui l'emportait sur les autres, cela a été fait pour remédier au schisme.» (*Comment. in Tit.* I, 5.)

Le commencement du IIIe siècle est l'époque où l'Eglise, par crainte des divisions, a rompu avec son organisation primitive, non pas en principe, mais en fait : c'est alors qu'elle a mis à part l'un des *anciens*, pour en faire sous le nom d'évêque le chef de l'Eglise. Le mot de clergé est pour la première fois appliqué aux charges ecclésiastiques par saint Clément. (*Quis dives*, 42) et par Tertullien (*De monog ;* 12). De leur temps, on entendait simplement par cette désignation une catégorie d'hommes. C'est ainsi que les chrétiens de Lyon, dans leur lettre à leurs frères d'Asie-Mineure, parlaient (du clergé des martyrs) (Eusèbe, *Hist. Eccl.*, V, 1 § 7). C'est Tertullien qui a introduit dans la langue ecclésiastique, le mot d'*ordre* (*Exhort.*

castit., cap. 7). C'est chez lui un souvenir de juriste. L'organisation de l'Eglise locale au commencement du IIIe siècle est en voie de formation. Il est assez difficile de marquer exactement chacun des pas qu'elle fait vers la hiérarchie. Mais celle-ci est dans l'air, en quelque sorte, dans les influences générales du temps, qui font peu à peu fléchir les institutions.

Une discipline sévère était la conséquence des principes sur lesquels l'Église reposait à cette époque. Fermement décidée à constituer une société religieuse, dont les membres fussent unis par le lien d'une même foi et d'une même sainteté, elle ne devait pas se contenter de défendre sa porte contre l'indifférence et la mondanité; elle devait encore exclure de son sein quiconque la déshonorait et donnait un démenti flagrant à la profession chrétienne. Une grande crise se produisit dans l'Église entre 220 et 280 à Alexandrie, à Rome et à Carthage; nous voulons parler des démêlés entre Origène et l'évêque Démétrius; des démêlés entre Tertullien et le pape saint Calixte; entre saint Cyprien et le clergé de Carthage; qui aboutirent à hâter l'organisation de la hiérarchie ecclésiastique.

C) *La vie morale des chrétiens.* Il n'y a rien de particulier pour l'époque qui nous occupe.

Ce qui précède, nous amène à cette conclusion, c'est que de 180 à 249, l'Église fixe sa doctrine, sa hiérarchie, son culte, qu'elle prend de plus en plus place dans le monde. C'est aussi à ce moment qu'eut lieu une dernière tentative de résistance du côté du paganisme : la résistance des néoplatoniciens avec Plotin. (*A suivre.*)

NÉCROLOGIES ÉPISCOPALES

ÉVÊQUES FRANÇAIS DÉCÉDÉS DURANT LE DIX-NEUVIÈME SIÈCLE DE 1800 A 1893 (1)

(Suite. — Voir les numéros du 16 janvier 1892 au 6 mai 1893.)

Année 1820 (*Suite*).

28 février. — Louis-Charles Bisson, troisième évêque constitutionnel du Calvados, était né le 10 octobre 1742, à Geffosses, canton de Lessay, arrondissement et diocèse de Coutances; il

était fils d'un laboureur du lieu. S'étant fait ecclésiastique, il devint, en 1771, curé de Saint-Louet-sur-Lozon, dans le canton de Marigny, arrondissement de Saint-Lô. Lors de la Révolution, il fit le serment, et fut choisi par Bécherel, évêque de la Manche, pour un de ses vicaires épiscopaux. On dit qu'il refusa pendant la Terreur de remettre ses lettres de prêtrise, et qu'il fut pour cela mis dans une maison d'arrêt. Lorsque les *Réunis* ressuscitèrent l'église constitutionnelle, ils jetèrent les yeux sur M. Bisson, et le firent nommer, par on ne sait qui, car la Constitution civile du clergé était anéantie, le firent nommer, disons-nous, à l'évêché du Calvados. Cet évêché était vacant par la mort de Julien-Jean-Baptiste Duchemin, né à Tinchebray en 1742, curé de Saint-Michel de Graignès et de Périers, puis supérieur du séminaire de Coutances, sacré le 10 février 1799, mort le 31 mars suivant. Duchemin avait succédé comme évêque du Calvados à Claude Fauchet, né en Nivernais en 1744, professeur, prédicateur et publiciste, membre de la première Législative, sacré le 1er mai 1791, mort repentant sur l'échafaud le 31 octobre 1793. Duchemin comme Bisson avait été vicaire épiscopal de Bécherel, évêque de la Manche. Bisson élu évêque du Calvados en 1798, fut sacré le 6 octobre 1799, et prit possession de son siége usurpé le 20 du même mois. Il donna des mandements, assista au concile de 1801, et souscrivit à la démission qui lui fut demandée en 1802 par le premier Consul, après la signature du Concordat. Il eut l'audace de continuer ses fonctions jusqu'à l'arrivée de l'évêque catholique, Mgr Brault, et se retira ensuite, comme Achille sous sa tente. Nous voyons son nom figurer en tête des chanoines honoraires de Bayeux, dans le *Calendrier pour l'an XII de la République* et *pour les années* 1803 *et* 1804 *de l'ère chrétienne*, mais on ne le retrouve plus dans les Calendriers des années suivantes. M. le chanoine Lecanu dans son *Histoire du diocèse de Coutances et Avranches* (Tome II, page 168) dit que Bisson se maria et fit tige de postérité. Nous n'avons pas trouvé ailleurs cette particularité, et nous n'avons pas compris Bisson parmi les onze évêques constitutionnels qui se marièrent (*Annales catholiques* du 16 janvier 1892). Nous savons qu'il se fixa à Bayeux où il disait la messe dans ses appartements sans reparaître en public et où il mourut en 1820. On ne saurait dire s'il se rétracta, nous ne le croyons pas; il n'entretint de liaisons qu'avec d'anciens constitutionnels comme lui; on en voulut à l'évêque de Bayeux qui

avait défendu de rendre au défunt les honneurs d'usage envers les évêques; le curé de la cathédrale, l'archiprêtre Le Moussu lui fit un office sans pompe, et quelques vieux libéraux, ainsi qu'on parlait dans ce temps-là lui érigèrent, par souscription un très modeste monument.

Bisson s'est illustré par un ouvrage qui suppose autant de science que d'imagination, c'est l'*Almanach de Coutances* qu'il publia pendant six années consécutives, depuis 1770; il donna aussi un *Annuaire du Calvados* pour l'an XII, et quelques mémoires dont le chanoine Laffetay s'est servi pour son *Histoire du diocèse de Bayeux*, surtout la biographie des cinq derniers évêques de Bayeux avant le schisme constitutionnel et institués sous l'ancien régime, Nosseigneurs de Nesmond, de Lorraine, de Luynes, de Rochechouart et de Cheylus. Dans un autre genre, on a de lui *Préservatif contre la séduction*, an IX, et *Avis aux personnes pieuses*, an X; ces deux écrits sont en faveur du schisme constitutionnel. Enfin, il publia des *Instructions sur le Jubilé*, en 1802, et des *Méditations sur les vérités fondamentales de la religion chrétienne*. Il laissa en manuscrit des *Pensées chrétiennes pour tous les jours de l année;* une *Histoire ecclésiastique du diocèse de Bayeux pendant la Révolution;* un *éloge du général Dagobert*, mort en Espagne en 1794, et un *Dictionnaire biographique de la Basse-Normandie.*

Il y a des réserves à faire contre les appréciations et les jugements des *Mémoires de Bisson*, mais les renseignements extraits de ces *Mémoires* pourraient servir d'avant-propos à une biographie de l'abbé Fauchet, premier évêque constitutionnel du Calvados.

20 mars. — Mgr Etienne-Jean-Baptiste-Louis DES GALOIS DE LA TOUR, archevêque de Bourges. Ce prélat était né à Aix, le 2 juin 1760, d'une famille de magistrature; il était, avant la Révolution, le second des dix vicaires généraux de Mgr de Talleyrand-Périgord, évêque d'Autun, doyen de la collégiale de Saint-Pierre à Moulins, et official dans cette résidence qui dépendait alors du diocèse d'Autun.

Au moment de la Révolution, on avait arrêté un plan pour l'érection d'un siége à Moulins, qui eût été démembré du diocèse d'Autun, et M. l'abbé des Galois de la Tour, désigné par le Roi pour ce siége. Cette combinaison n'eut pas de suite. M. de la Tour était d'un caractère ouvert et aimable, il était pénétré

de l'esprit de son état, et il porta plusieurs fois, en Angleterre, le secours de la religion aux prisonniers français.

Après la mort de Mgr de Mercy, archevêque de Bourges, survenue en 1811, ce siège patriarcal et primatial resta vacant huit ans, car Mgr Fallot de Beaumont, évêque de Plaisance, nommé par Bonaparte à Bourges, ne fut jamais reconnu par le Saint-Siége, bien que le chapitre lui eût donné des pouvoirs de vicaire général. Néanmoins il vint résider à Bourges et s'établit dans le palais archiépiscopal; et, au moyen de ses lettres de grand-vicaire, il s'empara de toute l'autorité, mais le 14 avril 1814, le chapitre refusa de donner son consentement à la demande qu'il lui fit faire d'officier pontificalement au *Te Deum* qui devait être chanté le 17 du même mois, en actions de grâces de l'heureuse rentrée du roi Louis XVIII dans ses Etats, à moins qu'au préalable il ne lui remît ses lettres de vicaire général, et qu'il ne consentît à officier que comme évêque étranger, ce qu'il refusa et il n'officia point. Quelques jours après il quitta la ville et renvoya au Chapitre ses lettres de vicaire général, par une lettre datée de Paris, le 30 avril 1814.

Mgr des Galois de la Tour fut pourvu par le Roi, en 1817, de l'archevêché de Bourges. Ses Bulles sont datées de Rome le jour des Calendes d'octobre 1817, la dix-huitième année du Pontificat de Pie VII; il ne prit cependant possession par procureur que le 24 octobre 1819, après qu'il eut été sacré, et en personne le 28 octobre même année. Il se prépara à sa consécration par une retraite à Issy, et il fut sacré le dimanche 26 septembre 1819 dans l'église des Carmes, rue de Vaugirard, à Paris, par Mgr de Bernis, ancien archevêque d'Albi, nommé à l'archevêché de Rouen, assisté de Mgr Mannay, ancien évêque de Trèves et évêque de Rennes en 1820, et de Mgr de Quélen, évêque titulaire de Samosate, vicaire général de la Grande-Aumônerie et bientôt coadjuteur de Paris. Vingt évêques étaient présents à la cérémonie, parmi lesquels étaient Mgr de Coucy, archevêque de Reims, Mgr de la Fare, archevêque de Sens, Mgr Le Blanc de Beaulieu, évêque de Soissons, Mgr de Salamon, évêque titulaire d'Orthosie, qui, l'année suivante, fut évêque de Saint-Flour, et beaucoup d'évêques élus, ainsi que plusieurs prélats étrangers qui se trouvaient en France, Mgr Plessis, évêque de Québec, et Mgr Plunkett, évêque d'Elphin en Irlande. Des curés de la capitale, des prêtres en grand nombre remplissaient l'église des Carmes, et des séminaristes exécutaient les cérémonies sous la

direction de M. l'abbé Legrix. Après le TE DEUM, le nouvel archevêque reçut des mains de l'archevêque consécrateur, le pallium qui lui avait été envoyé depuis deux ans.

Mgr des Galois de la Tour annonça son installation par un Mandement, daté de Bourges, le 29 octobre 1819, dans lequel il exprime ses justes frayeurs, mais aussi sa confiance, en marchant sur les traces de l'illustre prélat (Mgr de Mercy) qui avait rendu sa mémoire chère et précieuse à ce vaste diocèse, et en espérant qu'un troupeau qui lui est cher répondra à la tendresse qu'il a pour lui ; il recommandait, avec l'apôtre saint Pierre, ces trois choses à ses diocésains, d'aimer leurs frères, de craindre Dieu et d'honorer le Roi. Ce Mandement était suivi de la déclaration des cardinaux, archevêques et évêques de France, au nombre de trente-sept, parmi lesquels l'archevêque de Bourges, déclaration datée de Paris, le 13 septembre 1819, et dans laquelle les prélats qui avaient écrit au pape, le 30 mai précédent, pour le prier d'être l'arbitre et le médiateur dans l'état malheureux où se trouvait l'Eglise de France, remerciaient Sa Sainteté Pie VII du Bref qu'ils avaient reçu et adhéraient pleinement aux mesures provisoires que Sa Sainteté avait cru devoir adopter, pour apporter quelque remède temporel aux maux pressants de l'Église de France. Nous voyons parmi les signataires de la Déclaration, les noms des cardinaux de Périgord, de la Luzerne, de Bausset ; des archevêques de Rouen, de Tours, de Besançon, de Sens, de Toulouse, de Reims, d'Arles, de Vienne, de Bourges ; des anciens évêques d'Agen et de Châlons-sur-Marne ; des évêques élus ou nommés d'Auxerre, de Belley, de Chartres, de Samosate, du Puy, d'Amiens, de Béziers, de Beauvais, de Nantes, de Nevers, d'Orange, de Périgueux, de Poitiers, de Rodez, de Séez, d'Autun, de Saint-Dié, de Troyes, de Verdun, d'Aire, de Meaux, de Saint-Claude et de Tarbes.

Le 26 novembre 1819, l'archevêque de Bourges, patriarche, primat des Aquitaines, publiait une Ordonnance qui renouvelait les lois synodales et statuts du diocèse ; — le 27 décembre une autre Ordonnance qui partageait le diocèse en trois archidiaconés, Bourges, Châteauroux et Saint-Amand ; — le 11 janvier 1820, Mandement à l'occasion de l'anniversaire de la mort du roi Louis XVI ; — le 28 janvier, Mandement de Carême sur le jeûne et les expiations de la Pénitence ; — enfin le 16 mars 1820, il ordonnait un service solennel pour le repos de l'âme de feu Mgr le duc de Berry.

Le 18 mars, samedi, veille de la Passion, le prélat fit une ordination à la métropole ; il se trouva indisposé peu après ; une hydropisie de poitrine se déclara, et le mal fit de si rapides progrès que l'archevêque succomba le lundi. Il reçut cependant les derniers sacrements. Une mort si prompte fut d'autant plus sensible pour le diocèse que ce prélat ne faisait qu'y paraître, et n'avait pas eu le temps de réaliser ses vues pour le bien de l'Eglise. Le 22 mars son corps fut embaumé et déposé suivant l'ancien usage, sur le petit autel du troisième caveau des catacombes, destiné à la sépulture des archevêques.

MM. Gassot, Migeat, Hugon, vicaires généraux capitulaires, publièrent, le 25 mars, un Mandement qui ordonnait des prières et services pour le repos de l'âme du prélat défunt dont ils faisaient un juste éloge, et parlaient de sa foi qui dirigea toutes ses actions. La religion l'eut pour défenseur, pour apôtre, pour confesseur. « Si notre douleur est profonde, disaient MM. les vicaires capitulaires, si notre affliction est juste, vous en êtes comme nous pénétrés, nos Très Chers Frères, puisque la perte est commune. Ah ! que vous seriez encore plus touchés, si comme nous, dans l'intimidé des rapports avec lui, il vous eût été permis d'apprécier la beauté de son âme, la sagesse de ses vues, la pénétration de son esprit, l'inflexibilité de ses principes, les traits admirables de sa bonté, l'aménité de son caractère, en un mot son ardente charité et sa sollicitude pour les besoins de son troupeau ! Que de motifs nous rendent inconsolables à sa perte. Ainsi lorsqu'Israël vit que le grand-prêtre Aaron n'était plus, le deuil fut général, et les larmes coulèrent de tous les yeux. *Omnis autem multitudo flevit super eo* (Nombres, xx, 30). »

Mgr des Galois de la Tour portait pour armoiries :

De sable au sautoir d'or.

Juin 1820. — Jean-Baptiste BLAMPOIX, deuxième évêque constitutionnel de l'Aube. Né à Mâcon le 16 octobre 1740, Blampoix, ordonné prêtre, devint professeur de philosophie dans sa ville natale et s'acquittait de cet emploi avec un certain talent, lorsqu'ayant pris parti pour la Constitution civile du Clergé, il fut nommé à la cure de Vendœuvre, arrondissement de Bar-sur-Aube, alors diocèse de Langres, en 1791. Augustin Sibille premier évêque Constitutionnel de l'Aube, et ancien curé de Saint-Pantaléon de Troyes, sacré le 3 avril 1791 à Paris, et mort repentant à Troyes le 11 février 1798, eut pour successeur la même année le curé de Vandœuvre, qui fut élu on ne sait trop

comment, et qui fut sacré à Paris, le 4 novembre, dans l'église Notre-Dame, par Royer, évêque de cette métropole, assisté de Saurine, évêque des Landes, et de Grégoire, évêque de Loir-et-Cher. Le diocèse de Troyes apprit avec quelque étonnement qu'on avait prétendu lui donner un évêque dont il n'avait pas besoin, puisque Mgr de Barral vivait encore, et lorsque Blampoix se présenta pour prendre possession de la cathédrale, le préfet et le maire s'unirent aux habitants pour le repousser. Mais Blampoix avait des amis et un de ses collègues, homme fort connu et fort ardent pour la cause constitutionnelle, l'ancien conventionnel Grégoire, avait des liaisons très étroites avec Fouché, alors ministre de la police. Il en obtint des ordres impératifs pour mettre le citoyen évêque en possession de la cathédrale, où Blampoix entra on triomphe le 12 avril 1801, dimanche de *Quasimodo*. Il fut membre du Concile tenu par les Constitutionnels à Notre-Dame de Paris du 29 juin au 16 août 1801, et y lut un projet d'instruction sur le schisme, où il avançait les maximes les plus propres à justifier son parti. Il y établissait entre autres, qu'on ne peut être schismatique malgré soi ; d'où il suit que l'Église n'a le droit de retrancher personne de son sein : décision qui ne peut qu'être agréable aux schismatiques de tous les temps. Lorsqu'un ordre du gouvernement prononça la dissolution de ce conciliabule, Blampoix fut invité comme ses collègues à donner sa démission, et il s'y résigna. L'année suivante, Mgr Reymond, évêque de Dijon, le nomma à la cure cantonnale d'Arnay-le-Duc, dans l'arrondissement de Beaune où il ne resta que jusqu'en 1804, année où il se retira au sein de sa famille. Le pape Pie VII, lors de son passage par Mâcon au mois de novembre 1803, permit que Blampoix lui fût présenté, eut avec lui un assez long entretien, et le pressa contre son cœur, lui offrant de demander pour lui à l'empereur Napoléon I ce qu'il pourrait désirer. Les amis de ce prélat constitutionnel assurent qu'il n'eut pas la faiblesse de déférer aux sages exhortations du chef de l'Église. .

Blampoix vécut depuis à Mâcon fort isolé, estimé par son caractère ; mais n'avait point de rapport avec le clergé de la ville peu empressé de fraterniser avec lui. Il mourut subitement dans le courant de juin 1820, après avoir de nouveau rétracté son serment entre les mains d'un prêtre délégué à cet effet sur sa demande par Mgr de Vichy, évêque d'Autun.

On a de lui plusieurs lettres pastorales ou mandements.

Quelques-unes de ces pièces ont été imprimées dans les *Annales de la Religion*, où Blampoix a donné aussi divers articles en faveur de son parti et du serment de 1791. On trouve une notice sur Blampoix dans la *Chronique religieuse*, tome V, pages 279-283, dans *l'Ami de la Religion et du Roi*, tome XXV, page 395, et dans la *France Pontificale*, Diocèse de Troyes, page 89.

(*A suivre.*) M.-C. D'AGRIGENTE.

L'AVENIR DE LA POLITIQUE PONTIFICALE (1)

Le temps est le meilleur maître dans le jugement à porter sur les événements humains. C'est le caractère des grandes choses de devoir au temps leur saine appréciation et leur parfait épanouissement. L'engouement primesautier marque souvent les institutions caduques et les actions éphémères. L'histoire nous fait voir la contradiction assise au berceau des hautes entreprises de l'humanité.

Le groupe des amis est restreint et bien modeste autour de la crèche de Bethléem; la haine d'Hérode et les courtisaniers de son palais précipitent la fuite de l'Enfant-Dieu. Toute une populace avinée insultait le divin Crucifié, pendant que quelques pauvres femmes et un seul homme compatissaient à ses douleurs.

Quand Grégoire VII entreprit la réforme de l'Eglise, le monde entier, têtes couronnées, clergé régulier et séculier, se souleva indigné et récalcitrant ; et il mourut en exil le Pape que l'Histoire a salué le génie de son siècle, et dont la mémoire a mérité l'admiration et les éloges des pires ennemis de la Religion.

Que de hautes oppositions, que d'intrigues inavouables, que de rivalités l'on a vu sourdre et grouiller aux portes du Concile du Vatican ! Et voilà néanmoins que jamais dogme n'a été plus opportunément proclamé que l'Infaillibilité pontificale; pour la gloire de l'immortel Pie IX et le bien des peuples, il demeurera le grand événement du XIX[e] siècle.

(1) Cet article fait suite à ceux que nous avons publiés sous le titre : *La Philosophie de la politique Pontificale.* — Nous en laissons à l'auteur l'entière responsabilité, d'accord avec lui sur la plupart des points, et réservant notre appréciation sur plusieurs autres. Nos lecteurs feront d'eux-mêmes la distinction. (Note de la Rédaction.)

L'avenir! mystérieux creuset où, dépouillés de la scorie des passions, s'épurent, aux yeux de la postérité, juge froid et inexorable, les moindres actes de la vie humaine et des sociétés! L'avenir! miroir fidèle dans lequel apparaîtra dans tout son plus beau jour, à nos descendants moins aveugles et plus sages que nous, l'admirable et profonde politique de Léon XIII!

I

On ne l'a pas oublié, et tout homme sans parti pris, avec un peu de réflexion en conviendra toujours: la Religion est la base nécessaire des institutions politiques.

« Par son côté purement temporel la société humaine est essentiellement variable, écrivait un illustre prélat de l'école menaisienne. Nous la voyons, dans l'histoire, emportée par des révolutions qui modifient à l'infini les conditions contingentes de son existence; qui nous présentent les combinaisons les plus diverses de ces trois éléments politiques : la monarchie, l'aristocratie, la démocratie. Mais sous cette instabilité des formes accidentelles de la société, se trouve quelque chose d'admirable qui est la base nécessaire sur laquelle Dieu a posé la Société humaine: les notions divines de justice et de bienveillance que l'homme applique diversement, qu'il peut altérer même, mais qui ne peuvent périr sans que la Société périsse. Ce fond divin sur lequel s'appuie la Société, fut développé par Jésus-Christ. Là est le nœud de tous les problèmes sociaux : le pouvoir, son origine, ses titres; la liberté, ses origines, ses titres également divins; les rapports de ces deux éléments de toute société chrétienne. Cette économie, cette merveilleuse ordonnance que la religion met devant nous, qui explique tout, qui ennoblit, qui élève tout, déplaît à certains philosophes, et si vous me demandez pourquoi, en vérité, je n'en devine pas d'autre raison si ce n'est que dans cette hiérarchie Dieu occupe la place qui lui appartient à la tête du monde social. Substituer l'homme à Dieu voilà toute la pensée de ces hommes à qui il ne convient pas de donner le titre de philosophes qu'ils profanent, que nous appelons du nom de rationalistes qu'ils acceptent et qui exprime le caractère de leur entreprise et le but de leur système (1). »

C'est ce que rend amirablement encore le comte J. de Maistre

(1) Mgr de Salinis, *Divinité de l'Eglise*, tome III, conf. 45e.

dans des pages sublimes écrites sur la France, au lendemain même de la Révolution : « Quelques hommes de l'époque où nous vivons m'ont paru, dans certains moments, s'élever jusqu'à la haine de la Divinité ; mais cet affreux tour de force n'est pas nécessaire pour rendre inutile tous les efforts constituants : l'oubli seul du grand Ètre (je ne dis pas le mépris) est un anathème irrévocable sur les ouvrages humains qui en sont flétris. Toutes les institutions imaginables reposent sur une idée religieuse ou ne font que passer. Elles sont fortes et durables à mesure qu'elles sont divinisées, s'il est permis de s'exprimer ainsi. En un mot l'homme ne peut représenter le Créateur qu'en se mettant en rapport avec lui. Insensés que nous sommes, si nous voulons qu'un miroir réfléchisse l'image du soleil le tournons-nous vers la terre ? Ces réflexions s'adressent à tout le monde, au croyant comme au sceptique : c'est un fait que j'avance et non une thèse. Qu'on rie des idées religieuses, ou qu'on les vénère, n'importe, elles ne forment pas moins, vraies ou fausses, la base unique de toutes les institutions durables (1) ».

Ces données une fois rappelées et admises (et quel esprit sensé refuserait de les admettre ?) il paraît évident que l'avenir du monde est à la Religion et à elle seule. Or, la Religion n'est-elle pas précisément ce terrain commun sur lequel, toutes rivalités de partis laissées de côté, Léon XIII s'efforce de nous unir ? L'avenir est donc à sa politique. Cet avenir si sombre et si redouté, l'Encyclique du 12 février 1892 l'éclaire de ses lumineux rayons, comme, au sein du désert, la colonne de feu éclairait, pendant la nuit, la marche incertaine du peuple de Dieu.

L'avenir est entre les mains du Tout-Puissant, qui, seul Maître souverain, dispose tout avec ordre, poids et mesure. Que peut l'homme contre cet invincible bras de l'Éternel ? Y résister ? « Toute opposition au plan divin n'en fait que corroborer l'accomplissement et en précipiter le succès » (2). Néanmoins, aveuglé dans sa folie, l'orgueil humain a souvent essayé d'accaparer le domaine intangible de l'avenir. Qui n'a lu ces vers fameux du poète sur l'ambitieux Napoléon :

Quand il eut bien fait voir l'héritier de ses trônes
Aux vieilles nations comme aux vieilles couronnes

(1) *Considérations sur la France*, ch. v, p. 68, 69.
(2) *Divinité de l'Eglise*, t. III.

Éperdu, l'œil fixé sur quiconque était roi,
Comme un aigle arrivé sur une haute cime
Il cria tout joyeux, avec un air sublime
L'avenir, l'avenir, l'avenir est à moi !

On sait le reste :

Non l'avenir n'est à personne
Sire, l'avenir est à Dieu !...
Non ! si puissant qu'on soit, non, qu'on rie ou qu'on pleure
Nul ne te fait parler, nul ne peut avant l'heure
Ouvrir ta froide main,
O fantôme muet, ô notre ombre, ô notre hôte,
Spectre toujours masqué, qui nous suit côte à côte,
Et qu'on nomme demain ! (1)

Ce demain n'appartient donc qu'à Celui qui seul peut « le faire parler » seul « ouvrir avant l'heure sa froide main », seul en démasquer le mystère.

Or, c'est uniquement pour la gloire de ce Dieu et en son nom que le Pontife a parlé. Il nous supplie de nous occuper moins des choses qui passent, pour nous attacher davantage à ce qui demeure. Si l'avenir est à Dieu, il est nécessairement aussi à celui qui tient ici-bas sa place, selon la maxime évangélique : « Là où je suis, mon ministre y sera avec moi »(2), d'autant que ce ministre nous y apparaît portant avec lui ce qu'il y a de plus victorieux et de plus inébranlable au monde, la vérité.

Cette vérité, faisons-la entendre une fois encore, pour en épuiser toute la force et en utiliser tout le suc : sans la religion, pas d'état possible et durable. S'il en est ainsi, après un coup d'œil rapide jeté sur l'état actuel de l'Europe décadente, nous pouvons être amenés à dresser ce dilemme : ou la société humaine va crouler éperdue dans l'abîme du chaos, ou bien, comme le sol que le fer de la charrue défonce, la religion chrétienne va la renouveler.

Puisque la raison d'être, l'essence, la stabilité d'un État sont tout entières dans l'élément religieux qui l'anime, il est incontestable que, cet élément une fois disparu, les nations ne peuvent que retourner dans le néant d'où elles sont sorties. Ne devant vivre et subsister que par la religion, la ruine de celle-ci annoncera toujours la ruine de celles-là. Et c'est l'explication

(1) *Les chants du crépuscule* de Victor Hugo, V.
(2) Saint Jean, ch. XII.

la plus obvie des soubresauts, des convulsions successives et des ferments de discorde et de guerres qui agitent à ce moment les peuples. Faudra-t-il croire que nous approchons de la fin des temps? Sommes-nous à la veille de cette conflagration générale qui doit, en consumant le globe terrestre, marquer la catastrophe dernière? Ce n'est pas ici le lieu de l'examiner. Quoi qu'il en soit, et cela est constant d'après la série ordinaire des événements humains et la marche de la justice divine à travers l'histoire, les grandes et suprêmes assises ne se tiendront pas qu'au préalable le monde n'ait vu le triomphe souverain de la bonne cause.

Or, ce triomphe est-il autre que la mise à sa place de toutes choses, la paix maîtresse du trouble, l'ordre vainqueur du désordre? Et la nature, le simple bon sens, l'ordre vrai ne demandent-ils pas que le principal passe avant l'accessoire, la substance avant l'accident et que la religion informe et constitue les Sociétés. Voilà pourquoi, lorsque prêtant l'oreille aux bruits divers qui montent de la foule des mortels, j'entends d'un côté les passions grondantes solliciter fiévreusement de nouveaux appâts, trompant le peuple dans des promesses chimériques, faisant espérer un succès auquel elles ne croient pas elles-mêmes, vantant à qui mieux mieux les préférences des partis, et de l'autre, un Pontife, le vicaire de Jésus-Christ, impassible dans son courage, paternel dans sa parole, désintéressé dans ses démarches, dédaignant les frivoles questions de bas étage, ne demander aux nations que l'attachement à la foi de leurs ancêtres dites-moi, lecteur, à qui croirai-je ou ferai-je accroire qu'appartiendra l'avenir, sinon à celui qui va droit au fondement, à la substance, à ce qui ne change pas, à la Religion, en un mot, et qui, par là, laissant aux autres le sable mouvant, bâtit uniquement sur la pierre ? (1)

Ainsi donc, la politique de Léon XIII, en faisant appel au renouvellement de l'esprit religieux dans les âmes, donne au monde la clef de l'énigme sociale, et prépare, avec une confiante vigueur et une sûreté sans égale, le relèvement et la prospérité des nations.

Et n'est-ce pas admirable que, tous les États ayant également besoin de cette parole de résurrection et de vie, il n'en est point cependant à qui elle ait été adressée avec plus de sollicitude et

(1) Saint Mathieu, ch. VIII.

de paternelle insistance que la France. C'est là un signe non équivoque de l'auguste choix que le souverain Maître des peuples a daigné faire de notre pays, une marque consolante du rôle et des prérogatives qui lui sont encore réservés. Les prophètes de l'ancienne loi ont écrit de terribles arrêts et lancé bien des anathèmes. A qui la plupart du temps étaient destinés leurs oracles? A la nation choisie, au peuple qui portait dans ses flancs le Sauveur promis. Vous osez vous plaindre de la politique Pontificale, qui elle cependant n'a rien de si terrible, et l'on surprend sur vos lèvres le cri des disciples que l'annonce du prodige eucharistique avait consternés : « Ce discours est trop dur, qui pourrait l'entendre ? » (1) Insensés, que ne vous réjouissez-vous plutôt d'être l'objet d'un aussi salutaire avertissement ! La parole du pape est en effet le meilleur gage de notre espérance au milieu du désarroi national, car elle apporte le remède efficace à une plaie profonde, et aiguise nos armes pour la lutte décisive qui s'apprête : double pensée dont le développement fournira, nous le croyons, un nouveau lustre à la thèse qui nous occupe. (*A suivre.*)

DEUX DISCOURS DE M. DE MUN

Discours de Toulouse.

Voici les principaux passages du discours que M. de Mun a prononcé, le 20 avril, à l'Assemblée régionale des catholiques de Toulouse :

Monseigneur, Messieurs,

Ma première parole doit être l'expression d'une vive et profonde reconnaissance pour l'honneur que Sa Grandeur veut bien me faire et pour les paroles élogieuses qu'elle a bien voulu m'adresser.

Je remercie aussi du fond du cœur les organisateurs du Congrès de m'avoir ramené dans cette ville de Toulouse, où je retrouve les catholiques qui m'ont si souvent accueilli avec la plus chaleureuse sympathie.

Je demande à tous ceux qui m'écoutent de faire remonter ma gratitude à Monseigneur l'archevêque de Toulouse.

(1) Saint Jean, ch. VI.

Dans la lettre que le Souverain Pontife a daigné m'adresser, il y a trois mois, il renouvelle les conseils qu'il avait déjà donnés aux catholiques et les encourage à accepter la forme du gouvernement.

Ses paroles résument tout le Congrès que vous venez de tenir.

Il vous convie à vous unir sur le terrain de la défense de vos croyances et vous demande de ne négliger aucun moyen de les faire triompher.

C'est là, messieurs, le principal objectif. C'est, d'ailleurs, le but que vous avez poursuivi en vous réunissant dans cette magnifique assemblée des catholiques du Midi, c'est le sens général que vous avez donné à vos travaux.

Je ne saurais, quant à moi, trop vous louer, vous féliciter de l'initiative que vous avez prise en réunissant les catholiques de la région, non pas seulement pour entendre de beaux discours, mais pour prendre de viriles résolutions.

C'est le vœu que je forme ici pour toutes les régions qui vous ont déjà vus à l'œuvre et qui, je l'espère, sauront imiter l'exemple que vous leur donnez.

Il y a deux mois, j'étais à Rome, et j'en suis revenu avec une ardeur plus grande pour accomplir tout le devoir qui m'a été tracé par le Souverain Pontife.

Le Pape m'a répété, dans des conversations particulières, ce qu'il avait dit aux catholiques de France. J'ai trouvé ce vieillard, chargé d'années, plus jeune encore que je ne l'avais quitté à mon précédent voyage et j'ai tiré de ces nouveaux entretiens une foi nouvelle pour m'acquitter de la mission que je me suis imposée.

Ce n'est pas seulement le charme de cet entretien qui a fortifié cette foi, c'est aussi parce que, quand on se trouve auprès du siège de Pierre, toutes les hésitations s'évanouissent et qu'on ne voit qu'une chose : la grandeur de l'Eglise. (*Applaudissements.*)

Pourquoi nous assemblons-nous, messieurs ?

Pour faire entendre les revendications communes.

Vous avez protesté ensemble contre toutes les persécutions dont vous avez été victimes, contre tous les outrages faits à votre foi religieuse, contre la loi scolaire, contre la neutralité mensongère, impossible, qu'elle promet et qui entraîne une hostilité fatale à vos croyances, contre la nouvelle législation sur les fabriques.

Vous avez consacré de nouveau, par vos votes, les revendica-

tions qui sont communes à tous les catholiques; vous avez protesté, enfin, par des vœux énergiquement motivés, avec l'espérance de rétablir ce que nous aimons tous: la Patrie et la Liberté. (*Applaudissements.*)

Ce n'est pas assez d'émettre des vœux, de former des revendications.

Il y a longtemps que cela se fait. Et la protestation est toujours louable, salutaire, car il y a un combat perpétuel entre la force et la faiblesse, entre l'innocence et le vice; la lutte date de loin, et toujours il y a eu des protestations.

Mais ces protestations ne suffisent pas.

Non, l'action des catholiques ne doit pas se borner aux protestations, aux revendications et aux vœux. Elle deviendrait une habitude à laquelle se ferait l'esprit. Il faut que l'action passe dans les actes. Il faut que les catholiques se mêlent à la vie politique; et le but de votre Congrès est précisément d'enseigner le moyen d'y entrer.

Organiser les forces catholiques, c'est là qu'est la solution : assurer et modifier leur action dans le pays, envoyer au Parlement des représentants qui défendent vos idées et fassent triompher vos revendications, voilà ce que vous devez vous proposer.

C'est pourquoi il vous faut, non telle ou telle organisation de détail, mais une organisation solidement établie.

Il vous faut un système nouveau.

Le système de législation actuel est l'œuvre de la franc-maçonnerie, cette éternelle ennemie de Dieu! C'est à cette puissance occulte, aidée par les millions de la juiverie, qu'il faut déclarer la guerre. (*Applaudissements.*)

Voilà ce que vous voulez et ce qu'il faut détruire.

Dieu chassé de la loi, c'est l'égoïsme qui s'introduit dans les actes des hommes.

Dieu chassé de l'école, c'est la morale, c'est l'apaisement qui disparaissent.

Dieu chassé de l'atelier, c'est la défiance et la haine qui y pénètrent pour engendrer les fatales discordes. C'est l'exploitation, c'est la révolte, c'est la guerre civile.

Voilà sur quoi il faut nous entendre; voilà ce qu'il faut dire, en mettant de côté tout ce qui nous divise; voilà sur quoi, demain, il faut s'unir.

Mais, pour dire cela, il faut aller aux masses, en suivant le nouvel évangile, en leur apprenant la parole du Saint-Père.

Vous allez entreprendre cette œuvre politique par l'organisation de Comités régionaux.

Permettez-moi de vous faire une recommandation :

Vous voulez lutter ? Soyez disciplinés. Le grand mal de notre temps est que, par le fait des divisions des partis, il n'y a pas entre nous de discipline.

Si les catholiques voulaient combattre sans se diviser, la victoire leur appartiendrait bientôt. Or, le grand moteur de la victoire, c'est la discipliue, c'est l'obéissance aux chefs qu'on s'est choisis.

Nous parlons de lutter contre la franc-maçonnerie. C'est très bien. C'est un vieux désir, et les associations, pour lutter contre elle, se comptent par centaines.

Nous envions son organisation et les succès qu'elle obtient. Nous devons constamment nous rappeler que la situation qu'elle a conquise, elle la doit à la discipline de ses adeptes. (*Applaudissements.*)

Bien qu'il y ait entre eux discorde, dès qu'il s'agit de faire front à l'Eglise catholique, tous sont unis en vertu d'un mot d'ordre qui part on ne sait d'où, mais qui fait disparaître les personnalités et les rivalités, parce que la loge l'a voulu et l'a décidé.

Cette discipline, il faut que vous l'ayez pour vous, que vous l'observiez scrupuleusement.

Si vous n'êtes pas assez forts pour éteindre les rivalités, pour obéir à vos chefs, vous serez toujours vaincus.

La faiblesse des catholiques, qui est grande, vient surtout de ce qu'ils ne sont pas disciplinés.

Vous avez fait ici une tentative d'organisation ; quand vous l'aurez complétée, marchez. Vous vaincrez la maçonnerie en imitant sa discipline.

Mais ce qui est étonnant et ce qui est inexplicable, c'est que la franc-maçonnerie a un chef, et que ce chef, elle ne le connaît pas. Vous, messieurs, vous connaissez vos chefs ; allez à eux et secondez leurs efforts en leur apportant un concours absolu et sans réserves. (*Bravos.*)

Tel est le premier effort que les catholiques auront à tenter.

Le second tendra vers l'organisation.

Celui-là ne résulte pas d'un Congrès.

M. de Mun fait le tableau de cette organisation, par cantons, par communes.

Alors, vous serez vraiment un parti politique.

Si vous voulez former à l'action les catholiques, il vous faut faire ce qu'on a fait en Irlande : il vous faut demander des souscriptions à bon marché, à un sou ; il vous faut fonder des caisses locales. C'est par l'obole de la masse que vous parviendrez à vous créer des ressources.

Et je voudrais qu'il y eût partout des hommes capables de créer cette organisation, d'aller recruter des adhérents dans les plus pauvres quartiers, en répétant aux déshérités ce que disait cette femme irlandaise à un homme qui allait voter : « Souviens-toi de ton âme, souviens-toi de ton Dieu ! » (*Applaudissements.*)

Vous vous organiserez, messieurs, non seulement pour demain, mais pour toujours.

Il faut donc préparer cette organisation avec tout le soin que mérite la cause que vous désirez défendre.

Vous irez porter vos votes à ceux qui vous promettent le *minimum* de libertés dont vous avez besoin; et vous suivrez ainsi les conseils du Pape et vous créerez ainsi une œuvre invincible dans l'avenir.

Il m'arrive souvent, à l'étranger, d'entendre parler de notre vieux clergé français. Ce sont là des paroles qui font battre mon cœur de chrétien et de français. (*Très bien !*)

Le jour où le cardinal Manning est mort et où ses dépouilles ont traversé l'Angleterre, comme pour des funérailles de roi, il n'y a pas eu de manifestation plus grandiose que celle-là... pourquoi ? Parce que ce prêtre s'était mêlé à la vie de la nation.

Ouvrant sa porte à tous, c'est le cardinal Manning qui conseillait, qui défendait l'ouvrier, lequel, à son tour, le respectait et l'aimait. C'est là, messieurs, le rôle que je vous souhaite, car c'est le seul qui peut et doit vous appartenir. (*Triple salve d'applaudissements.*)

Je suis sûr que le peuple est bien moins loin de vous qu'il le croit et que la classe élevée le croit elle-même.

C'est un malentendu facile à dissiper. Quand on va au cœur du peuple, presque jamais il ne trompe. (*Applaudissements.*)

Je vous demande d'aller à son cœur et de lui paraître ce que vous êtes en réalité, en vous délivrant de l'équivoque si longtemps entretenue, et comme ce vieux Breton qui répondait à ceux qui l'interrogeaient : « Je ne suis pas le serviteur de Montfort, je suis le serviteur de Marie », de lui dire : « Nous sommes les serviteurs du peuple. »

Il faut aussi que l'on sache que vous êtes les serviteurs de l'Eglise.

La grande préoccupation des gouvernants est la lutte contre le socialisme.

Il y a deux manières de se défendre contre lui; il y a la concentration avec les capitalistes; il y a la concentration avec le peuple... Eh bien! soyez avec le peuple... C'est là la capitale erreur des conservateurs effrayés du socialisme, ce qu'il faut sauver, ce qu'il faut défendre, c'est le travail de l'enfant du peuple exploité par la juiverie et la franc-maçonnerie. (*Applaudissements.*)

Il faut donc faire connaître au peuple que la religion n'est pas un gendarme en soutane pour empêcher la foule de passer; il faut lui dire, au contraire, que la religion est pour le soutenir, pour le protéger, pour lui prodiguer toute sa paternelle sollicitude.

Je parlais tout à l'heure de la ville de Rome. Eh bien! j'y retourne. D'un angle du Vatican, le Pape, à l'heure de l'*Ave Maria*, bénit la ville endormie.

Eh bien! je vois d'ici le Souverain Pontife, étendant ses bras sur la cité comme pour la protéger.

Vous devez imiter le Saint-Père.

Il faut sans cesse rappeler au peuple l'image de l'Eglise penchée sur lui.

Réconcilier la démocratie naissante avec l'Eglise, c'est la pensée du Pape.

Dans un entretien intime, il me disait: « Parlez sans cesse au peuple de la préoccupation que nous avons de son bonheur! » Voilà la question, plus haute que toutes les questions politiques. La barbarie socialiste veut s'emparer des passions populaires. Le Pape lui dit: « Tu ne passeras pas! »

Vous voulez servir la patrie, ce qui vit sous les ruines des régimes déchus, c'est la patrie qui a survécu à toutes les révolutions.

Si vous êtes en face d'autres périls, comme en d'autre temps et sous d'autres mœurs, vous devez réformer la ligue catholique.

Demandez au peuple s'il veut renoncer à son baptême, et il vous répondra: « Non. » C'est dans l'atelier que vous trouverez de quoi organiser votre ligue. Quant à moi, je ne cesserai de combattre ce combat que lorsque le souffle me fera défaut.

Et laissez-moi, en terminant, messieurs, vous le dire avec un

sentiment de reconnaissance : Je lutterai et les catholiques de France lutteront avec d'autant plus d'énergie que c'est dans notre région, après ces superbes réunions, que naîtra l'avant-garde des forces qui fera revivre la foi dans notre pays, autrefois si grand et si prospère. *(Applaudissements prolongés.)*

Discours d'Arras.

Après quelques mots de bienvenue de Monseigneur l'évêque d'Arras, M. le comte de Mun prend la parole :

Oui, dit-il, l'Eglise et la France sont et resteront les deux grandes passions de ma vie, et mon dévouement à la classe ouvrière est la conséquence logique de ces deux grandes passions.

C'est dans ces mêmes sentiments que Mgr Williez a puisé le même dévouement, qu'il a si fortement prouvé dans le diocèse de Tours en s'intéressant à toutes les œuvres ouvrières, en les soutenant et en les provoquant.

Il remercie l'assistance de l'accueil sympathique qu'elle vient de lui faire ; il rappelle qu'il a parlé dans cette même salle, il y a quatorze ans, sur les lois scolaires, et qu'il a gardé un inoubliable souvenir de l'accueil qu'on lui a fait alors.

Puis il aborde son sujet.

Je n'ai pas l'habitude, dit-il, de m'émouvoir beaucoup des attaques de la presse. C'est la destinée des hommes publics d'y être exposés. Cependant, celles que j'ai subies cette semaine m'ont surpris. A propos d'une ou deux phrases, détachées de l'analyse sommaire et publiée à mon insu, d'un discours que j'ai prononcé à Toulouse, on m'a accusé de prêcher la guerre des classes, la haine des patrons, d'exciter les passions les plus coupables, de faire cause commune avec les socialistes les plus avancés, de tenir un langage presque criminel.

Il y a des accusations si fausses qu'on n'y répond pas. Et eussé-je envie de répondre à celle-ci, votre accueil d'aujourd'hui m'en détournerait. Il est à lui seul la plus éloquente des répliques. C'est pourquoi je vous en remercie du fond du cœur.

J'ai la conscience d'avoir fait, depuis vingt ans, avec beaucoup d'entre vous, de la pacification sociale le grand objet, la grande préoccupation de ma vie ; j'y ai travaillé par la parole et par les œuvres, j'y ai dévoué toutes mes forces, toute mon énergie, et s'il y a une idée qui résume toute ma carrière, c'est celle de

l'accord entre les patrons et les ouvriers. J'ose dire que si nous, qui n'avons cessé de chercher à l'établir, nous avions toujours été secondés par tous ceux qui m'attaquent aujourd'hui, comme nous avions le droit de l'espérer, la solution de la question sociale serait peut-être plus avancée.

Mais s'il y a des attaques auxquelles on peut ne pas répondre, il y a des idées qu'il ne faut pas permettre de dénaturer. L'occasion s'offre naturellement pour moi de remplir ce devoir. Permettez-moi d'en profiter.

La paix sociale, tout le monde la veut sans doute sincèrement. Mais sur quelles bases, par quels moyens peut-elle s'établir? voilà la question.

L'ordre social moderne, qui domine depuis un siècle les relations du capital et du travail, repose sur une conception matérialiste en opposition avec la loi divine, et qui se formule dans un régime économique fondé sur la toute-puissance de la richesse et de la liberté absolue du capital. Beaucoup de conservateurs et de catholiques s'accommodent de ce régime et trouvent que tout compte fait de ses avantages et de ses inconvénients, les choses y vont aussi bien que possible, et que prétendre le modifier par d'autres principes, par une plus juste organisation du travail, par une plus équitable notion des devoirs de la propriété, c'est tomber dans le socialisme le plus dangereux.

Dans ma conviction, et je le répète depuis quinze ans, il n'y a pas, au point de vue social, d'erreur plus funeste.

Le socialisme est né, précisément, des abus criants enfantés par ce régime séculaire; il en est le produit naturel, inévitable: il s'y développe comme le virus de certaines maladies dans un organisme tout préparé pour son éclosion, comme la haine naît spontanément de l'égoïsme. Prétendre le combattre en s'attachant au régime qui l'a engendré, c'est vouloir détruire l'effet en conservant la cause.

Si on veut lutter efficacement contre le socialisme, il faut d'abord rompre avec ces doctrines et les pratiques qui en découlent, et que l'Encyclique sur la condition des ouvriers condamne en termes si décisifs, dans ce passage fulminant où, parlant de la nécessité de venir en aide à ces hommes « qui sont, pour la plupart, dans une situation d'infortune et de misère imméritée », elle montre « les travailleurs, isolés et sans défense, livrés à la merci de maîtres inhumains, à la cupidité d'une concurrence effrénée », « l'usure dévorante s'ajoutant au mal », et « le mo-

nopole du travail et des effets de commerce devenu le partage d'un petit nombre de riches et d'opulents qui imposent un joug presque servile à l'infinie multitude des prolétaires. »

Eh bien! je supplie les catholiques de se tourner vers cette infinie multitude des prolétaires, sans doute afin de leur rappeler leurs devoirs et surtout de gagner leurs âmes à la foi chrétienne, mais en se montrant les défenseurs résolus de leurs droits légitimes, en les aidant à les conquérir pacifiquement par la réforme progressive des institutions et des lois; et quand je dis prendre en main la défense des droits du peuple, je veux dire reconnaître hautement les droits du travail et demander pour eux la consécration des lois.

On me dit que je veux les mettre, par là, en opposition avec les droits du capital et provoquer ainsi la guerre entre les deux éléments nécessaires de la production. C'est une accusation que je repousse de toutes mes forces. Je n'ai jamais rien dit de semblable.

Le capital et le travail sont intimement liés : ils ne peuvent rien l'un sans l'autre, pas plus l'un que l'autre. L'un et l'autre ont des droits certains, également respectables, et la paix ne peut naître que de leur garantie.

Mon avis est que les droits du travail ne sont pas respectés, et c'est la principale raison d'être du socialisme, l'explication de sa puissance et de son développement. Depuis un siècle, toute la législation a été faite en faveur du capital, pour assurer ses droits, pour lui donner toutes les facilités possibles d'organisation, pendant qu'elle ne faisait rien, ou à peu près, pour garantir les droits du travail et lui donner les moyens de les défendre. Voilà le vice profond de notre état social, l'injustice par laquelle il est déséquilibré.

L'association des capitaux, rendue nécessaire par les transformations de l'industrie, a été favorisée de mille manières; la liberté de la spéculation et de l'agiotage a été encouragée sans limites; les moyens d'accroître les bénéfices ont été multipliés sans scrupules, et, dans la lutte ouverte par la concurrence, l'antique forme du patronat a peu à peu disparu devant l'invasio ndes grands brasseurs d'affaires, pour qui l'homme n'a plus été qu'un instrument.

Ah! je ne confonds pas avec eux ces patrons chrétiens qui demeurent l'honneur de l'industrie, mais je me permets de le dire à ces hommes que je respecte et dont beaucoup sont mes

amis : Le régime économique de notre temps vous condamne à devenir, vous ou vos enfants, la proie du capitalisme cosmopolite, et c'est pourquoi il faut rompre avec lui.

En regard de toutes ces libertés données au capital, les unes légitimes et fécondes, les autres excessives et nuisibles, où sont les droits reconnus du travail?

Il n'y a pas dix ans que le droit d'association professionnelle, le droit de se réunir, de s'entendre en vue de défendre des intérêts communs, a été rendu aux travailleurs, et l'exercice de ce droit est encore soumis à des fluctuations sans nombre.

Le repos du dimanche, ce droit essentiel de l'âme, du corps et de l'esprit, cette sauvegarde de la famille, n'est entré dans la loi que depuis trois mois; il y est entré sous la forme du repos hebdomadaire qui ouvre la porte à toutes les violations de la conscience chrétienne; et, même sous cette forme, je connais nombre d'endroits où il est encore ignoré.

Le respect du foyer, assuré par la présence de l'épouse et de la mère, par la protection de la femme, de la jeune fille et de l'enfant contre l'abus du travail, contre l'odieux travail de nuit, on vient à peine de le conquérir, avec des années de lutte, et par une loi si insuffisante qu'elle est, en beaucoup de cas, inapplicable.

La préservation des forces de l'homme, par la limitation des heures du travail, nous l'attendons encore, nous ne sommes pas prêts de l'obtenir.

L'indemnité en cas d'accidents, ce droit élémentaire de celui qui donne son travail à autrui, la sécurité de la vieillesse garantie par une retraite suffisante, cette préoccupation constante et poignante des travailleurs, la plus légitime de toutes, nous ne les avons pas, et la législature va finir, encore une fois, sans avoir rien fait pour les donner.

Voulez-vous continuer cet accablant examen? Est-ce que les travailleurs ont le moyen, par une entente avec les patrons, de fixer d'un commun accord le taux du juste salaire? Non, ils n'ont d'autre ressource que la grève, et il y a des régions où, lorsqu'il a trois enfants, l'ouvrier ne peut plus nourrir sa famille.

Est-ce que les travailleurs trouvent dans des conseils permanents d'arbitrage le moyen de faire trancher les conflits qui s'élèvent entre eux et leurs patrons? Non, là encore, c'est la grève et l'arbitrage improvisé en pleine lutte.

Enfin, est-ce que les ouvriers ont la faculté d'avoir une représentation professionnelle légale, officielle, reconnue par tous? Non, le commerce, l'industrie, la Bourse ont ce droit-là : le travail ne l'a pas.

Eh bien! voilà des droits certains, indéniables, qui appartiennent aux travailleurs. Ils ne les ont pas : ils ont des droits politiques, ils n'ont pas de droits économiques, et c'est le fond de la question sociale. La plupart de ces droits, et d'autres encore, le capital les a; les mœurs, les institutions, les lois les lui donnent, ou bien il les tire de sa propre puissance. Le travail ne les a pas : voilà l'injustice à laquelle il faut mettre un terme, si on veut la paix sociale; car la paix ne se fonde pas sur l'injustice. C'est pourquoi je dis que l'urgent est de protéger le travail : le capital l'est déjà.

C'est là qu'est la force, le terrain d'action du socialisme; c'est par là qu'il exerce sa propagande, qu'il recrute des adeptes. Il n'aurait pas si facilement séduit la masse populaire si elle n'avait, par la privation de ces droits essentiels, le sentiment profond de l'injustice dont elle souffre.

Otez au socialisme ces revendications de justice, il ne lui restera que la haine, l'envie et la colère, et ce n'est pas assez pour conquérir le cœur des ouvriers : nous leur opposerons l'amour, et l'amour sera le plus fort.

Voilà ce que je demande aux catholiques de faire, s'ils veulent lutter efficacement contre le socialisme. Je leur demande d'aller camper sur son terrain et de lui arracher ses armes, en proclamant les droits du travail : c'est ce que j'appelle la concentration avec le peuple.

Telle est la partie capitale du discours de M. le comte de Mun.

Il continue en demandant qu'on aille au peuple avec amour, sincérité et confiance, avec la ferme résolution de l'aider à conquérir ses droits légitimes ; c'est la seule manière de lui faire entendre ses devoirs et de le détourner de la violence.

La violence, dit-il, qui la repousse, qui la condamne plus que moi? Ce qui m'a jeté dans la lutte pacifique, c'est le spectacle des violences de la Commune, de ces violences qui appellent la répression et se retournent contre le peuple.

Ceux qui conseillent la violence trompent les ouvriers et les mènent à la servitude. Mais la répression qu'elle entraîne à sa suite est impuissante à rien remédier, elle laisse l'aigreur dans les esprits et la haine dans les cœurs, elle n'est qu'un voile qui recouvre un abîme.

Le soir de Marignan, François Ier, épuisé de fatigue, demandait un verre d'eau, qu'on alla puiser à la rivière prochaine; mais le sang avait coulé avec tant d'abondance que les eaux en étaient rougies et que le verre d'eau qu'on lui apporta, loin d'éteindre la soif, ne fit que l'aviser et l'exciter davantage.

La répression est comme le verre d'eau de François Ier.

Ces violences, ces répressions, il faut les éviter, il faut les fuir, il faut les épargner au peuple, qui en est toujours l'éternelle victime.

La souffrance de ceux qui travaillent à la paix sociale est de se sentir, à certains moments, suspects aux uns et aux autres, aux patrons et aux ouvriers; mais cette méfiance, il faut la vaincre, il faut qu'on sache que nous voulons être des médiateurs, et pour cela, il faut s'adresser à la masse populaire, il faut qu'en nous le peuple sente de vrais amis, des hommes prêts à tout faire, à tout tenter pour lui; alors seulement, il nous donnera sa confiance.

M. de Mun cite l'exemple de M. Gaspard Decurtins, député au Conseil national helvétique, qui, à force de multiplier les preuves de son dévouement aux ouvriers, de prendre en main leur cause et la défense de leurs droits, s'est fait au milieu d'eux, lui catholique ardent et passionné, une place prépondérante, et, il y a quelques jours, à Bienne, au Congrès de la Fédération ouvrière, au milieu de socialistes déclarés, put faire voter une adresse à Léon XIII en remerciement de son Encyclique.

Voilà ce qui se passe à côté de nous. En sommes-nous là? Non, parce que nous sommes timides, parce que nous avons peur d'aller trop loin.

De l'autre côté de la Manche, quels services le cardinal Manning n'a-t-il pas rendus à l'Eglise en défendant les droits des ouvriers?

Il faut que deux passions nous animent: l'amour de la France, l'amour de l'Eglise.

La France, nous voudrions la revoir grande, prospère, à la tête des nations.

L'Eglise, il faut que nous voulions pour elle l'honneur d'être la gardienne des intérêts du peuple.

Il y a entre nous et le peuple un malentendu profond. Le peuple a besoin de croire à quelqu'un et à quelque chose.

Vous vous plaignez qu'il soit en proie aux meneurs; prenez leur place en prenant le chemin de son cœur. Allons à lui, prou-

vons-lui notre amour par des actes. Il n'y croit pas ; mais, quand nous l'en aurons persuadé par notre passion à défendre ses intérêts, alors il se fera des miracles, il croira en vous, et par vous, il croira en l'Eglise.

Je voudrais que ce dévouement à la classe ouvrière s'emparât de tout le monde, et devînt la conclusion pratique de ce Congrès.

Il se fait un mouvement profond dans l'état populaire qui présage de grandes transformations.

Ces transformations se feront-elles violemment ou pacifiquement ?

Si la violence l'emporte, c'est la barbarie ; si elles se font pacifiquement, c'est le salut.

L'évolution qui s'impose, il faut la faire pacifiquement, et elle ne sera telle que si l'Eglise la dirige.

M. de Mun termine en disant que c'est l'éternel honneur du Pape Léon XIII d'avoir fait l'Encyclique magistrale dans laquelle il nous a montré l'Eglise défendant les droits du travailleur et en demandant un cri d'acclamation pour le Pape des ouvriers.

ASSEMBLÉE EUCHARISTIQUE
DE JÉRUSALEM

Mgr Lagrange, évêque de Chartres, vient d'adresser à S. Em. le cardinal Langénieux la lettre suivante, en réponse à sa lettre-circulaire à l'occasion des solennités eucharistiques qu'il doit présider à Jérusalem en qualité de légat du Saint-Siège :

Chartres, 27 avril.

Éminence,

Hélas ! non : ainsi que je vous en exprimais la crainte à Rome, je n'ai pu, malgré le vif désir que j'en avais, vous suivre à Jérusalem, le mois de mai étant l'époque choisie par moi pour ranimer nos pèlerinages chartrains et ramener les foules à notre vieux sanctuaire ; et mon devoir d'évêque de Chartres étant de me trouver là. Mais je veux du moins, tout en vous exprimant mon regret de ce sacrifice, car c'en est un, vous dire tous les vœux que je forme pour cette grande œuvre et y applaudir hautement. Je devrais plutôt dire ces deux grandes œuvres, car il y en a deux : le pèlerinage eucharistique lui-même, et l'assemblée à cette occasion des deux Églises, occidentale et orientale.

I

Le pèlerinage eucharistique! Que je bénis Dieu de ces réunions, qui ont pris naissance, il y quelques années, en Belgique, à Liége, là où avait commencé le grand culte solennel de l'Eucharistie, et se sont continuées depuis à Avignon, à Toulouse, à Lille, à Fribourg, à Anvers et à Paris! Jérusalem semblait s'offrir comme un lieu deux fois indiqué, parce qu'elle est avec Rome le lieu le plus illustre de l'univers et celui même où fut institué ce mystère des mystères; et, je le dirai, l'heure solennelle où nous sommes ajoute encore à l'importance d'un tel choix.

Notre grande force à nous, chrétiens, c'est la prière; ce que toutefois il faut entendre; car le même courrier qui m'apportait votre lettre, m'en remettait une autre d'un prêtre polonais, lequel me citait, en paraissant y adhérer, ce qui m'étonna de la part d'un prêtre polonais, cette parole d'un prélat qu'il ne nommait pas et qui, à propos de la question romaine, croisait béatement les bras en disant : *Domino Dio fara da se.* Si c'est là une formule de confiance en la Providence, qui n'exclut pas l'action, à la bonne heure; mais si c'est une formule mystique d'abstention, non pas; ni en ce qui concerne nos patries, ni en ce qui regarde l'Église, et même nos simples vies individuelles, la confiance en Dieu et le recours à la grâce ne peuvent nous dispenser d'agir, comme si nous pouvions tout, mais en priant comme si nous ne pouvions rien. Et certes les pèlerins à Jérusalem ne sont pas des hommes d'abstention.

Mais quelles supplications peuvent égaler celles qui s'adressent à l'Eucharistie ? l'Eucharistie qui est tout le christianisme, puisque c'est Jésus-Christ lui-même; l'Eucharistie, le résumé de tous nos dogmes et de tout notre culte : *memoriam mirabilium suorum.* Voyez, dans le temple chrétien le point où se tournent tous les regards et toutes les âmes, qui apparaît comme le centre, sinon mathématique, du moins moral de l'édifice : c'est l'autel, c'est le tabernacle, c'est le lieu du sacrifice et de la communion; la demeure du Dieu de l'Eucharistie. L'Eucharistie, source des grâces, puisqu'elle est l'Auteur même de la grâce; témoigne un amour poussé jusqu'à l'infini, *in finem ;* dernier terme de la course, de ces grands pas, *magni passus*, que, selon l'expression d'un Père de l'Eglise, Jésus-Christ a fait vers l'homme; s'élançant comme un géant du ciel à la crèche,

de la crèche à la croix, de la croix à l'autel, de l'autel dans nos cœurs mêmes par la communion ; commençant ainsi sur la terre cette union de lui et de nous qui se consommera au ciel ; en attendant, source intarissable de vie pure et sainte ouverte au sein de l'humanité.

Donc, voilà la grande dévotion chrétienne, la plus nécessaire, la plus haute, la plus sûre ; voilà la raison de ces fêtes eucharistiques qui atteignent, dans le culte catholique, comme splendeur, le sommet ; la ranimer dans l'Eglise, la porter à sa plus haute intensité possible, en faire courir dans les cœurs la flamme, et réchauffer à cette flamme tous les courages, pour revenir de là à l'action, selon le mot de saint Chrysostome, « comme des lions, respirant le feu du divin amour et des saints combats », quoi de plus opportun, de plus nécessaire à l'heure présente ; heure de grands périls, de grandes luttes et, nous l'espérons du moins, de grandes victoires ; victoires pacifiques et d'autant plus glorieuses.

Plus qu'en aucun lieu de la terre les cœurs à Jérusalem s'embraseront pour l'Eucharistie. Dès l'origine du christianisme, la ville sainte n'a-t-elle pas exercé sur les âmes une attraction invincible? L'aller adorer où il avait posé ses pieds, et sur ses traces partout retrouvées et vivantes poser leurs pieds aussi ; baiser le rocher de la crèche et le rocher du calvaire : si vous voulez vous faire une idée de l'enthousiasme que ces perspectives inspiraient aux chrétiens des premiers âges, relisez dans saint Jérôme le voyage de sainte Paule à Jérusalem : ainsi sont nés ces pèlerinages ininterrompus dans l'Eglise, et même aussi un peu les croisades, et c'est ce sentiment qui encore aujourd'hui pousse aux lieux saints les foules croyantes.

De tous les souvenirs que vous y retouverez, Eminence, le Cénacle, certes, ne sera pas le moins émouvant. Relire là les pages sublimes de saint Jean, ô bonheur ! Si brefs d'ordinaire pour les plus grands faits de la vie du Sauveur, les Evangélistes se sont complu à retracer tous les détails de sa passion et de sa mort : au disciple qu'il aimait, saint Jean, est échu le rôle d'en écrire la préface, l'Institution de l'Eucharistie, et les *Novissima Verba* du Maître. Quelle effusion de ce cœur divin !

Je m'imagine, Eminence, que ce n'est pas sans avoir versé beaucoup de larmes que les pèlerins emmenés par vous achèveront la lecture de ces paroles au lieu même où elles furent prononcées. Incomparables émotions que je vous envie ! Mais

ma joie égale mes regrets quand je me représente les conséquences possibles de ces grands actes de piété, la répercussion dans les âmes catholiques de toutes ces impressions saintes, et le développement qui va résulter, et partout, puisque les deux Eglises, orientale et occidentale, seront là, de cette si puissante et si suave dévotion.

Que le pèlerinage de pénitence qui précède le vôtre s'harmonisera bien avec lui ! Quoique distincts, ils se compléteront, et l'on doit se réjouir grandement aussi de celui-là. Prier, oui ; et aussi expier. Ni à la prière, ni à l'expiation, ne comprennent rien ceux qui s'étonnent de nous voir lever les yeux vers les montagnes d'où nous attendons le secours ; mais nous, croyants, nous savons l'efficacité de ces deux choses surnaturelles par lesquelles le monde a été sauvé et le sera toujours. Seulement, il faut savoir en faire usage, et l'oser, publiquement, puisqu'il ne s'agit pas seulement de notre salut individuel, mais de nos patries et de l'Eglise. Voilà l'immense portée de ces pèlerinages auxquels si je n'ai pu en faire moi-même partie, j'ai bien volontiers permis à tous ceux de mes prêtres qui l'ont voulu de concourir.

II

Telle est donc votre première grande œuvre. L'autre en sort presque nécessairement. Du moment où les Eglises d'Orient et d'Occident se rencontreront là, ce berceau commun de leur foi, une question d'elle-même se pose, une pensée se lève dans toutes les âmes : la pensée des Eglises orientales séparées, la question de leur réunion ; d'autant plus que, expressément, elles sont invitées aussi par le Souverain Pontife à venir manifester à Jérusalem en l'honneur de l'Eucharistie, puisqu'elles y croient comme nous ; ce n'est pas là ce qui nous divise.

Eh bien ! Eminence, je vous le disais, ce retour des Eglises orientales séparées à la grande unité catholique a été toujours un des plus ardents désirs, je pourrais dire une passion de mon âme, que les vingt années passées par moi près du grand évêque d'Orléans n'étaient pas faites pour attiédir.

Que dis-je ! n'est-ce pas la passion de tout cœur catholique ? C'est la persévérante préoccupation de Rome ; et depuis le jour où cette union fut si près de se réaliser à Florence, la Papauté ne l'a jamais perdue de vue et l'a toujours portée dans son sein profond comme une espérance. De nos jours, grâces à Dieu ! que

de symptômes heureux ! Il semble que cet immobile Orient s'ébranle et se prépare. Et n'est-ce pas pour favoriser ce mouvement de retour que naguère Pie IX créait au sein de la Propagande une section pour les Eglises orientales? Quel spectacle inoubliable j'ai eu à Rome le 4 juillet 1862! Sur un simple signe de Pie IX le monde catholique était accouru autour du trône menacé du Pontife; l'Orient y était magnifiquement représenté en la personne de ses plus illustres évêques; naturellement ils songèrent à profiter de cette solennelle circonstance pour intéresser les catholiques d Occident aux besoins pressants de leurs églises: un appel fut donc adressé par eux aux pèlerins d'Europe, appel signé par NN. SS. Brunoni, vicaire apostolique de Constantinople ; Hassonn, archevêque primat arménien catholique ; Méléthos, métropolitain de Drama: Arabajinski, prélat chef spirituel de la nation bulgare ; une messe solennelle, selon le rit oriental, fut indiquée dans la magnifique église de Saint-André de la Vallée ; l'orateur choisi pour être l'interprète des vœux de l'Orient fut l'évêque que l'on s'accordait à regarder alors comme le plus éloquent défenseur du Saint-Siège, Mgr Dupanloup, une foule immense remplissait la vaste enceinte.

Quel frémissement courut dans toute cette foule lorsque, après avoir rappelé ce que l'Occident doit à l'Orient, l'illustre orateur s'écria : « Oh ! que l'Orient sera beau à voir quand les divines clartés qu'il a perdues retourneront vers lui ! quand le soleil de la foi, descendant glorieux à l'Occident, renverra ses suprêmes et ses brillantes splendeurs vers les cîmes du Sinaï, du Calvaire, de l'Ararat, vers tous les sommets sacrés de l'univers, éclairant de là toutes les plages, tous les déserts, toutes les rives de l'Afrique, de l'Asie et des îles inconnues ! » Fatidiques paroles qui semblaient annoncer les événements mûrs peut-être aujourd'hui.

Plus tard, au moment du concile du Vatican, l'appel adressé par Pie IX aux évêques des Eglises orientales séparées transportait encore le grand évêque : « J'ai vu, s'écriait-il, les évêques orientaux surtout tressaillir d'une sainte espérance ; déjà les vieilles chrétientés de l'Orient semblent à leurs yeux se ranimer au souffle qui partira du concile. Mais ce n'est pas là leur seul espoir. Il se produit depuis quelque temps, en effet, dans les profondeurs de l'Orient un travail secret ; les Eglises orientales séparées commencent à sentir ce que leurs malheurs, hélas !

auraient dû depuis longtemps leur apprendre : en se retranchant de l'unité, elles se sont retranchées du principe de vie et il n'y a de régénération possible pour elles que si elles reviennent à la chaire de Pierre, à la mère et maîtresse de toutes les Eglises. Ce sentiment, très vif chez quelques-unes, confus encore chez d'autres, qui peut dire jusqu'à quel point un concile le portera et quelle éclatante démonstration peut sortir de là pour les Eglises orientales contre le schisme qui leur a été si funeste? Ah! s'il était donné au Concile du XIXe siècle d'accomplir à Rome l'œuvre essayée autrefois à Florence, et si notre siècle, attristé par tant de malheurs, était destiné à contempler ce grand retour! »

Hélas! le concile du XIXe siècle, on sait pour quelles causes, a été interrompu. D'elle-même cette Assemblée eucharistique convoquée à Jérusalem ramène les mêmes espérances, et Léon XIII ne s'y est pas mépris : le grand Pape est intervenu, et il sera là, Eminence, en votre personne. Avec sa hauteur de vues habituelle, là, comme pour l'œuvre anti-esclavagiste et le continent noir, il a senti que quelque chose de grand se préparait, et il a entrouvert les vastes horizons qui se dessinent, il a aperçu les conséquences immenses qui sortiraient d'un retour de l'Orient à l'unité.

Grand Pape, que manquera-t-il à son œuvre, aussi grande que le monde? Quelle partie de l'univers aura été oubliée dans ses sollicitudes et ses vastes pensées? Toutes les redoutables questions, et philosophiques, et politiques, et sociales, qui agitent l'Occident en marche vers des destinées inconnues ont été entrevues et illuminées par lui, et toutes les erreurs confondues, et toutes les équivoques dissipées, et les peuples de l'Europe placés sur la voie des grandes pacifications et des grands progrès; le Nouveau-Monde, rassuré dans sa recherche des solutions sociales, encourage l'ancien dans la même œuvre de salut; ce n'est pas tout, la pénétration du continent noir par les peuples de l'Europe livrant ces immenses régions aux explorateurs et aux conquérants, Léon XIII a poussé en faveur de ces races déshéritées un cri d'affranchissement, et il leur envoie la civilisation avec l'Evangile. Et en Orient enfin, nous le disions, un visible travail s'accomplit, des symptômes nombreux le révèlent. Que veut la Providence; Et quelles compensations mystérieuses réserve-t-elle à son Eglise? Quoi qu'il en soit, attentif, Léon XIII regarde aussi de ce côté; et que les

évêques orientaux séparés répondent ou non aux désirs du Pontife, l'assemblée eucharistique nécessairement sèmera des germes pour l'avenir.

Votre présence aussi, Eminence, comme légat, d'elle-même parlera ; *silentium loquens*, comme dit saint Jérôme : Il y a des spectacles qui contiennent par eux-mêmes de grands enseignements. Qu'attendre encore? L'expérience est faite; le schisme n'a pas été bon, il a été fatal aux Eglises orientales : Qu'on essaye donc enfin de l'unité. Quelles raisons peurrait-on invoquer en faveur des vieilles craintes et des vieux ombrages? Ni les Eglises pour leurs rites propres, ni les gouvernements pour leur influence, n'ont rien à redouter de Rome, et l'on sait à Constantinople qu'il n'y a dans l'empire ottoman de sujets plus sûrs que les catholiques. Le choix de votre personne, comme représentant du Saint-Siège à ces assises de la piété eucharistique, permettez-moi de le dire, Eminence, est fait encore pour rassurer : Qui plus que vous, par la sagesse et la prudence, est l'homme des situations difficiles et délicates? Et quel symbole d'ailleurs plus touchant de cette unité espérée que ce dogme d'amour et de fraternité, d'harmonie et de concorde, d'union et de paix?

Quels que soient donc les résultats immédiats, il y a lieu de suivre les pèlerins de l'Eucharistie du regard et du cœur; d'appeler sur eux toutes les bénédictions de Dieu ; et pour nous, chrétiens d'Europe, chrétiens de France surtout, si prompts dans nos temps troublés à la désespérance, c'est le moment d'ouvrir largement nos âmes à la confiance envers la Providence, et en face des desseins que visiblement Dieu mûrit. Ces pensées tempèrent mes regrets.

Veuillez agréer, Eminence, l'hommage de mes fidèles, profonds et dévoués respects.

† François, *évêque de Chartres.*

LES CHAMBRES

On a dit de la Chambre des députés qu'elle ne savait pas ce qu'elle voulait, mais qu'elle le voulait bien. C'est inexact. La Chambre sait très bien ce qu'elle veut. Elle n'a qu'un but: duper le suffrage universel; elle n'obéit qu'à une seule préoccupation :

se faire réélire. Rien ne l'arrête dans la poursuite de cette idée fixe, et cette obsession se traduit par l'élaboration de projets de lois d'une fantaisie et d'une incohérence échevelées. C'est ainsi que l'autre jour elle créait... sur le papier le Crédit agricole et populaire, et que jeudi dernier vers trois heures de relevée, elle votait presque sans discussion en un tour de main, la suppression facultative des octrois.

Suppression des octrois! quel beau sujet de félicitations pour un député en peine de son avenir électoral! Aux ouvriers agricoles, il dirait: « Désormais vous vendrez vos produits plus cher »; aux ouvriers des villes: « Vous aurez tout à meilleur marché! » et sa réélection serait certaine. Il faudrait, en effet, avoir le caractère bien mal fait pour ne pas renouveler, à un homme public, un mandat législatif aussi consciencieusement et aussi judicieusement rempli. Certes, le suffrage universel ne professe pas toujours un culte bien ardent pour le souvenir des services rendus, mais il y a lieu de croire cependant qu'à défaut de toute autre reconnaissance, il aurait au moins celle du ventre.

Nous sommes malheureusement loin de compte, et ce que l'on essaiera de nous donner comme une réforme n'est au demeurant qu'une pure mystification.

Que sont les octrois? Un impôt, et le plus insupportable de tous, parce qu'il atteint la majeure partie des objets de consommation. Sous ce rapport, ils réalisent assez bien la concentration de l'animadversion publique. Mais si, pour les consommateurs, les octrois constituent un impôt, ils offrent aux municipalités une source importante de revenus. Par quoi les remplacera-t-on? Par des taxes directes, n'est-ce pas? Nous ne voyons pas bien ce que le contribuable gagnera au change. Que lui importe de payer un peu moins à Pierre, s'il est obligé de payer un peu plus à Paul! Du moment que l'addition ne change pas, c'est bonnet blanc et blanc bonnet. Si la Chambre avait voulu faire une œuvre sérieuse, au lieu de lancer un brûlot électoral, elle aurait adopté la proposition Jamais, qui rendait obligatoire la disparition de ces taxes dans un délai de cinq ans. Elle s'en est bien gardée. Elle ne visait qu'à se tailler une réclame électorale, et elle n'est pas sortie de ce cercle étroit et mesquin.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La dissolution de la Chambre. — Au cours de M. Aulard. — Les fêtes de Jeanne d'Arc. — A Marseille. — Dissolution du Reischtag.

10 mai 1893.

Les projets de dissolution de la Chambre sont tout à fait à l'ordre du jour. D'après le *Temps*, le gouvernement reste neutre — ce que personne ne croit. — Il considère qu'il y a des cas où la dissolution doit être provoquée par le pouvoir exécutif mais, que dans l'espèce, nous ne nous trouvons pas dans un de ces cas et que, dès lors, il n'a pas à prendre l'initiative d'une demande de dissolution. Mais, si certains députés veulent amener la Chambre à se prononcer sur le point de savoir si elle désire ou non voir abréger la durée légale de son mandat, le gouvernement n'a pas à s'y opposer. « Au point de vue du résultat de la consultation électorale, le gouvernement considère que la date est sans influence. Que les élections aient lieu à la date légale ou par anticipation, elles n'en seront pas moins favorables : tous les renseignements qu'on possède permettent d'affirmer dès maintenant que, quelle qu'en soit l'époque, elles constitueront un succès pour l'opinion républicaine. » A la façon dont la candidature « officieuse » est pratiquée on peut prédire à coup sûr, et le *Temps*, on le voit, ne s'en fait pas faute.

Néanmoins les avis, dans le monde parlementaire, sont très partagés au sujet de la dissolution. Les adversaires de cette mesure donnent pour principal argument de leur opposition que la Chambre, en consentant à la dissolution, ferait un aveu d'impuissance et que ses membres seraient mal fondés ensuite à se représenter devant leurs électeurs après s'être accusés eux-mêmes d'incapacité. Ils ajoutent qu'il est préférable, aussi bien au point de vue de l'intérêt général de nos institutions qu'au point de vue de l'intérêt particulier des députés, de laisser la Chambre poursuivre son mandat jusqu'au terme légal. Cela permettra de voter le budget de 1894, et quelques autres lois utiles. Enfin, ces députés insistent sur l'intérêt qu'il y a pour le gouvernement lui-même, dans les circonstances présentes, à être pourvu d'un budget régulier pour l'année prochaine, budget que la nouvelle Chambre, même si elle était élue par anticipation, ne pourrait probablement pas voter à temps.

Les partisans de la dissolution répliquent que cette mesure est indispensable parce que, en permettant à une Chambre nouvelle, débarrassée de préoccupations électorales, d'entrer à bref délai en fonctions, elle rendrait à l'action parlementaire une activité réfléchie et donnerait au gouvernement, pour la direction des affaires intérieures et extérieures, une force et une stabilité qu'il ne possède pas à un degré suffisant, actuellement. Ces membres font, d'ailleurs, observer que l'espoir de voter le budget de 1894 avant l'expiration de la législature est absolument chimérique. La Chambre n'a ni le temps ni les moyens de voter ce budget dans les conditions où il doit être établi et, si elle tente de le faire, elle en sera réduite à donner le spectacle d'un avortement.

Le *Temps* nous signale un avis intermédiaire. Certains députés pensent qu'il serait possible de concilier le respect de la durée légale de la législature actuelle avec l'anticipation des élections. Il suffirait pour cela d'abroger dans la loi de 1881 la disposition qui oblige à faire toutes les opérations électorales concernant le renouvellement de la Chambre dans les soixante jours qui précèdent l'expiration de son mandat, c'est-à-dire dans la période restreinte comprise entre le 14 août et le 14 octobre. En abrogeant cette disposition, on permettrait de faire les élections au début de juillet, tout en laissant subsister la Chambre actuelle jusqu'au 14 octobre. Le seul inconvénient qui était d'ailleurs celui auquel avait voulu remédier le législateur de 1881, serait la coexistence un peu prolongée de l'ancienne et de la nouvelle Chambre. De toutes manières, la question ne paraît pas devoir se poser immédiatement devant la Chambre : M. Letellier, qui doit prendre l'initiative de demander la dissolution, ne compte présenter son projet de résolution que quand le budget de 1894 aura été déposé par le gouvernement ; or, ce dépôt n'aura lieu que du 15 au 20 mai.

—

Il s'est produit, il y a quelques jours, à la Sorbonne, une manifestation quelque peu tapageuse. Le « néo-jacobin » M. Aulard en a été la victime; d'autres diront peut-être le héros.

Certains journaux ont exagéré l'importance de ce léger incident. Le voici, réduit à ses exactes proportions. Les traditionnels applaudissements qui saluent l'arrivée des professeurs se sont fait entendre comme de coutume, lorsque M. Aulard

est entré dans la salle des conférences pour faire son cours public; mais un certain nombre de jeunes gens ont riposté par des murmures et en frappant en cadence avec leurs cannes sur le plancher.

Inde iræ chez quatre ou cinq membres de la « Ligue démocratique », qui sont intervenus en faveur de celui qu'ils appellent le « patron ». Au bout de quelques instants, certains manifestants étant sortis, le calme s'est rétabli et M. Aulard a pu faire sa conférence sur Danton sans être aucunement interrompu.

Quelques journaux ont avancé que le Cercle du Luxembourg n'était pas étranger à ce tapage « anti-jacobin »; nous pouvons affirmer, après être allé aux renseignements, que le Cercle catholique des étudiants de Paris n'est pour rien dans le léger charivari qui a retenti aux oreilles de M. Aulard.

—

Les cérémonies de cette année, pour les fêtes de Jeanne d'Arc à Orléans, ont emprunté un éclat tout spécial à la présence de Son Em. le cardinal Meignan, archevêque de Tours, qui dimanche soir, sur le parvis de la cathédrale embrasée aux feux de Bengale, a reçu des mains du maire la bannière de Jeanne d'Arc. Les deux immenses tours, avec leurs centaines d'ogives ajourées, semblaient en feu. Une foule énorme assistait à la cérémonie. Lundi matin, messe avec chœurs et fanfares, suivie du panégyrique de Jeanne d'Arc par M. l'abbé Lemoine, le distingué professeur du petit séminaire. Sujet du discours : « Jeanne, miracle de Dieu. » De l'aveu de tous, rarement parole aussi éloquente, aussi profonde, avait résonné sous les voûtes de la cathédrale. L'orateur a insisté avec une admirable énergie sur le côté surnaturel, humainement inexplicable, de la mission de Jeanne d'Arc. A midi, procession. Les bannières et les banderoles, fouettées par une fraîche brise, flottent gaiement. L'armée, les magistrats en robe, le barreau, les autorités de la ville, les enfants de chœur et le clergé de toutes les paroisses composent cette procession qui se déroule à travers les principales rues de la cité.

NN. SS. les évêques de Soissons et d'Orléans, suivis de S. Em. le cardinal Meignan, ferment le cortège du clergé. Au retour, des milliers de fidèles fléchissent le genou sous la bénédiction cardinalice, donnée du haut du perron, et se relèvent au

bruit éclatant des fanfares. Le soir, brillant feu d'artifice. La population ne s'est pas un instant départie de son respect à l'égard du clergé et des éminents prélats.

—

Profitant du calme qui règne momentanément dans le monde politique parisien, Marseille semble vouloir accaparer, d'une façon un peu exagérée, l'attention publique. Les actes du conseil municipal du chef-lieu des Bouches-du-Rhône, ses résolutions, ses intentions, les délibérations secrètes de sa majorité socialiste, les paroles du maire, tout cela est répandu par la presse et par le télégraphe à travers le monde et tout cela n'est pas pour faire beaucoup d'honneur à notre pays. On affirme sérieusement aujourd'hui que certains conseillers de la cité phocéenne avaient formé pour le premier mai le dessein de faire enlever le préfet par huit vigoureux gaillards — peut-être était-ce d'eux-mêmes qu'il s'agissait. Qu'auraient-ils fait de ce haut fonctionnaire? Nous l'ignorons encore. On assure qu'ils ne renoncèrent à leur projet que lorsque l'un d'eux, ayant consulté le Code pénal, leur apprit qu'en introduisant cette aventure romantique dans la carrière administrative de M. Deffès, ils s'exposeraient eux-mêmes aux travaux forcés. Quoi qu'il en soit de ce dessein, sans doute inspiré, s'il a été réellement conçu, par la récente reprise d'une pièce de Ponson du Terrail, Marseille est à peu près la seule ville de France où le premier mai ne se soit point passé pacifiquement. Ses quatre adjoints sont poursuivis pour provocation à des attroupements, refus d'obéir à des sommations légales et rébellion.

L'arrivée prochaine du général Dodds complique les choses. Le conseil a refusé de voter des frais de réception et une proposition, déjà signée de la majorité de ses membres, lui est faite de protester contre les honneurs rendus au vainqueur du Dahomey. Cette proposition n'est que grotesque : il est vrai que c'est déjà trop lorsqu'il s'agit de l'acte des représentants d'une grande ville. Il y est dit, par exemple, que « l'expédition du Dahomey n'a été que la continuation des tueries humaines reprochées au tyranneau Behanzin »; que le conseil municipal de Marseille, composé de citoyens libres, ne saurait contribuer « à hisser sur le pavois un militaire quelconque »; et que le boulangisme « naquit de l'adoration d'un sabre ». Mais ces excitations n'auront-elles pas d'effet sur les groupes socialistes de Marseille,

ne les pousseront-elles pas à quelque manifestation stupide le jour de l'arrivée du général? Quelque bagarre ne viendra-t-elle pas troubler cette fête du patriotisme?

Nous entendions, il y a quelques jours, le langage énergique tenu à la tribune de la Chambre par le président du Conseil à propos de l'arrestation de M. Baudin. Nous espérons que la fermeté d'attitude manifestée par M. Dupuy ne concerne pas seulement Paris et les manifestations de ses groupes socialistes.

—

M. James Eustis, ambassadeur des Etats-Unis à Paris, a remis ses lettres de créance en audience solennelle au président de la République.

Voici le début de l'allocution prononcée par le nouvel ambassadeur :

Le gouvernement français a récemment élevé au rang d'ambassadeur son distingué représentant aux Etats-Unis. Mon gouvernement a immédiatement répondu à l'initiative prise par la France, et il a conféré le même rang à son représentant en France. C'est pourquoi j'ai l'honneur d'être le premier ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire accrédité par les Etats-Unis auprès de la République française.

Ce changement a été considéré par mon gouvernement comme une nouvelle manifestation de ses dispositions amicales à l'égard de la République française. Conformément aux sentiments du peuple américain, l'illustre citoyen qui est le chef du pouvoir exécutif de la République américaine, désire que les relations amicales qui existent depuis si longtemps entre nos gouvernements respectifs soient, non seulement maintenues, mais encore resserrées. Permettez-moi de vous donner l'assurance que mes inclinations personnelles m'aideront à coopérer de tout mon pouvoir à l'accomplissement de ce désir.

Dans sa réponse, M. Carnot a dit :

Le gouvernement de la République française en investissant son représentant aux Etats-Unis du caractère diplomatique le plus élevé, a voulu tout à la fois répondre au vœu du congrès américain et manifester hautement les sentiments de traditionnelle amitié qui unissent à travers l'Océan deux grandes nations rapprochées, comme vous venez de le dire si justement, par les liens historiques et par la similitude de leurs institutions démocratiques.

Nous nous félicitons de ce que nos intentions ont été comprises, et nous sommes heureux d'accueillir le premier ambassadeur extraordi-

naire et plénipotentiaire chargé de représenter parmi nous votre grande nation.

—

En conseil des ministres, on s'est entretenu, hier, de la situation au Dahomey et des offres de soumission faites par Behanzin. Le 19 avril dernier, en effet, le général Dodds, à la veille de son départ pour la France, télégraphiait au ministre de la marine que Behanzin, las de lutter contre la France, avait écrit pour faire savoir qu'il était disposé à faire sa soumission, demandant qu'on réglât sa situation et le lieu de sa résidence. Le gouvernement fit répondre qu'il assurerait l'existence de Behanzin, mais qu'il fixerait hors du Dahomey la résidence de l'ex-roi, au Sénégal par exemple. Behanzin, depuis la réception de cette dépêche, a envoyé à Wydah un de ses anciens chefs, porteur de son bâton royal, pour faire connaître sa réponse. L'ex-roi, sans revenir sur ses intentions de soumission, objecte que ses croyances religieuses et le souvenir de sa royauté lui interdisent de traverser la mer pour quitter le Dahomey ; il voudrait continuer à résider à Abomey ou à Cana. C'est hier qu'une dépêche du colonel Lambinet, remplaçant le général Dodds, a apporté à Paris la réponse de Behanzin. Le gouvernement à télégraphié au colonel Lambinet des instructions aux termes desquelles Behanzin sera invité à venir négocier lui-même, à Cotonou ou à Wydah, avec le chef de l'expédition française. Un sauf-conduit lui sera donné à partir d'Abomey, afin qu'il puisse venir en toute sécurité.

—

Le *Journal officiel* publie un décret réglementant, conformément à la loi du 2 novembre 1892, le travail dans les mines des enfants du sexe masculin âgés de treize à dix-huit ans. Voici le texte de ce décret :

Article premier. — La durée du travail effectif des enfants du sexe masculin au-dessous de seize ans, dans les galeries souterraines des mines, minières et carrières, ne peut excéder huit heures par poste et par vingt-quatre heures.

La durée du travail effectif des jeunes ouvriers de seize à dix-huit ans ne peut excéder dix heures par jour ni cinquante-quatre heures par semaine.

Ne sont pas compris dans les durées précitées du travail effectif le temps de la remonte et de la descente, ni celui employé à aller au chantier et à en venir, ni les repos, dont la durée totale ne pourra être inférieure à une heure.

Art. 3. — Les enfants et les jeunes ouvriers peuvent être employés au triage et au chargement du minerai, à la manœuvre et au roulage des wagonnets, à la garde et à la manœuvre des portes d'aérage, à la manœuvre des ventilateurs à bras et autres travaux accessoires n'excédant pas leur force.

Ils ne doivent pas être occupés à la manœuvre des ventilateurs à bras pendant plus d'une demi-journée de travail coupée par un repos d'une demi-heure au moins.

Les jeunes ouvriers de seize à dix-huit ans ne peuvent être occupés aux travaux proprement dits du mineur qu'à titre d'aides ou d'apprentis et pour une durée maxima de cinq heures par jour.

En dehors des exceptions prévues aux paragraphes précédents, tout travail est interdit, dans les galeries souterraines, aux enfants et jeunes ouvriers.

Art. 3. — Les dispositions spéciales prévues par l'article 9, paragraphe 3, de la loi du 2 novembre 1892, pourront dès à présent être appliquées aux exploitations des couches minces de houille dans lesquelles le travail est mené à double poste et lorsque le travail de l'un des postes consiste à exécuter aux chantiers d'abatage l'enlèvement des roches encaissantes et le remblaiement qui n'ont pu s'effectuer pendant le poste d'extraction.

L'exploitant qui voudra recourir à ce régime devra au préalable en avoir donné avis à l'ingénieur en chef des mines. En cas d'opposition de ce dernier, l'exploitant devra obtenir l'autorisation du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies.

Art. 4. — Le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois* et publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 mai 1893.

CARNOT.

Par le président de la République :

Le ministre du commerce de l'industrie et des colonies,

TERRIER.

—

Après une discussion qui a duré quatre séances, le Reichstag allemand a statué samedi sur le projet de loi militaire ou, pour parler plus exactement, sur l'amendement Huene, auquel le gouvernement s'était rallié. L'amendement a été repoussé par 210 voix contre 162. La riposte ne s'est pas fait attendre. Immédiatement après la proclamation du résultat du scrutin, le chancelier de l'Empire s'est levé : il a tiré de son portefeuille et lu le décret de dissolution. La période électorale est ouverte en Allemagne.

Le dénouement de ce grand débat n'a surpris personne. On savait, depuis quelques jours, que l'amendement serait repoussé : toute la question était de savoir quel serait le chiffre de la majorité. Il a été plus fort qu'on ne le pensait. Les partisans du projet croyaient qu'on réussirait à détacher de l'opposition un certain nombre de députés du centre et de progressistes. Il y a eu, en effet, des défections, mais plus rares qu'on ne l'avait supposé. M. Lieber, d'une part, M. Richter de l'autre, ont été suivis au scrutin par presque tous leurs amis politiques. C'est à peine si une vingtaine de dissidents des autres partis sont venus grossir la troupe des vaincus, composée des conservateurs, des nationaux libéraux et des Polonais.

On savait aussi, à n'en pas douter, quelle serait la conséquence du vote. La dissolution était certaine ; elle était toute prête.

Si présomptueux qu'il soit, Guillaume II n'a pu se méprendre complètement sur la portée de l'acte qu'il accomplissait et s'est nécessairement préoccupé de se mettre en garde contre ses conséquences.

Malgré les démentis édités, il a dû chercher à profiter de sa visite au Vatican pour obtenir une intervention du Saint-Père auprès des électeurs, en faveur du projet militaire. Mais cette tentative avait peu de chances de succès. La présence même de Guillaume II à Rome était la preuve qu'il tient plus que jamais aux bonnes grâces des gouvernants italiens et, par suite que la Papauté ne saurait faire fonds sur lui.

L'empereur d'Allemagne recourra à d'autres moyens.

Nous allons assister à une reprise de la grande guerre de plume contre la France, à la réédition de toutes les accusations portées depuis vingt ans contre nous, à un nouveau débordement de récriminations, de dénonciations, de calomnies à notre adresse.

Ainsi agissait M. de Bismarck en semblable occurrence, notamment en 1887, quand il poussait au vote du fameux septennat militaire.

Nous devons éviter de nous prêter à une diversion quelconque, de rien faire qui puisse enlever au projet militaire actuellement en cause son caractère exclusif de question intérieure, laisser Guillaume II seul en face de son peuple en général, et des socialistes en particulier.

Ce sont, en effet, les socialistes que l'empereur d'Allemagne va trouver en première ligne contre lui, dans la lutte qu'il a engagée par la dissolution du Reichstag.

Au Reichstag de 1887, ils n'étaient que 11.

Ils comptaient 36 représentants au dernier Parlement.

Combien seront-ils dans le prochain?

Suivant toutes apparences, ils conquerront, cette fois encore, de nombreux sièges.

Le présent conflit est, pour eux, un excellent terrain de lutte. Le gouvernement leur fait la partie belle en prétendant imposer au pays, contre sa volonté, un fardeau militaire qui l'épuise et l'écrase. Aussi, sont-ils pleins d'espoir. A l'avant-dernière séance du Reichstag, leur chef, M. Bebel, manifestait hautement sa confiance. Il affirmait que, du prochain scrutin, sortirait une majorité écrasante contre la loi militaire, et, visant la restriction du suffrage universel à laquelle songe le gouvernement formulait cette menace « qu'à la révolution d'en haut répondrait la révolution d'en bas ».

Cette guerre pourra bien être la première qui s'imposera à Guillaume II. Tout au moins, par les nouvelles élections qu'il vient de décréter, il verra grossir considérablement les rangs des socialistes. Pour avoir prétexte de dangers imaginaires à l'extérieur, il aura créé à l'intérieur le plus réel et le plus grave des périls. Pour avoir voulu augmenter démesurément son armée, il se trouvera avoir accru dans les plus redoutables proportions l'armée de ses pires ennemis.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Voici la traduction de la réponse faite par le Saint-Père à l'adresse du pèlerinage Alsacien, le 29 avril :

Très chers Fils,

Nous recevons et Nous agréons avec la plus grande bienveillance et gratitude les félicitations et les vœux, les sentiments de dévouement et de fidélité envers Nous que votre évêque et premier pasteur vient de Nous exprimer si éloquemment, tant en son nom et au nom du pieux prélat qu'il Nous a été très agréable de lui donner pour auxiliaire, qu'au nom du vénérable chapitre de sa cathédrale, de tout le clergé et des fidèles du diocèse de Strasbourg.

Déjà Nous connaissions la fermeté de votre foi et votre attachement à ce Siège Apostolique, et souvent, dans de graves circonstances, vous avez su en donner des témoignages éclatants.

Cela répond, du reste, parfaitement aux monuments chrétiens de votre histoire ; car dès vos origines vous avez été unis au Saint-Siège par des liens que rien ne pourra rompre jamais. En effet, comme vous l'avez rappelé tout à l'heure, Vénérable Frère, et qu'il ressort de vos annales religieuses, c'est de l'autorité et de la bouche de Pierre qu'est sortie la parole qui envoyait dans votre province son premier apôtre, saint Materne, dont vos aïeux ont reçu l'évangile du salut.

Le grain de sénevé que ce grand missionnaire venait confier à votre sol si éminemment fertile ne pouvait manquer de se transformer en un arbre vigoureux, roulant dans ses veines, une sève toujours féconde. Aussi parmi vous la piété solide et les fortes vertus n'ont-elles jamais cessé de fleurir et de produire d'admirables fruits de sainteté. Au milieu de ces héros dont les images figurent sur vos autels, une place à part était due au grand Pape dont vous avez évoqué le souvenir avec un légitime orgueil et dont Nous-même Nous sommes heureux de porter le nom. Encore simple évêque d'une petite ville de vos contrées, celui qui s'appellera Léon IX se sentait pour Rome, le siège de Pierre et le centre de l'unité chrétienne, une dévotion très tendre et très filiale. Tous les ans, il y venait en pèlerinage, entouré chaque fois d'un grand nombre de ses ouailles, afin d'y offrir leur respectueux devoirs au Chef de l'Eglise universelle et solliciter sa bénédiction.

A son exemple et à l'exemple de vos ancêtres, très chers Fils, vous avez voulu aujourd'hui accompagner le père de vos âmes et vous êtes venus, à l'occasion de Notre jubilé, honorer Pierre dans son successeur et Dieu lui-même dans son Vicaire. En recevant vos hommages, vos félicitations et vos vœux, Nous aimons, de Notre côté, à vous féliciter de vos dispositions si louables et si chrétiennes. Persévérez-y, chers Fils, et de plus en plus montrez-vous dignes

de vos origines et de votre titre d'enfants de la catholique Alsace.

Maintenez parmi vous la concorde et l'esprit de famille. Que les parents n'omettent rien pour procurer à leurs enfants une éducation foncièrement religieuse et que les enfants, en retour, leur témoignent le respect et la piété filiale qui leur sont dus ; que tous enfin restent inviolablement attachés à la religion, car elle seule possède le secret de les rendre heureux en ce monde et en l'autre. — A cette fin, et comme gage de ces faveurs célestes, Nous vous accordons à tous ici présents, avec toute l'effusion de notre cœur, la bénédiction apostolique; et cette bénédiction, Nous l'étendons à tous ceux que vous représentez auprès de Nous, au clergé, aux communautés religieuses, aux paroisses et aux fidèles de l'Alsace tout entière.

—

Le 4 mai, le Saint-Père a reçu en audience le pèlerinage Suisse.

Voici le texte du discours que le Saint-Père a prononcé, en réponse à l'Adresse qui avait été lue par Mgr de Saint-Gall :

Très chers Fils,

Les sentiments si généreux et si éminemment chrétiens que vous venez de Nous exprimer, sont dignes de la nation à laquelle vous appartenez. Cette nation est unie au Saint-Siége par des liens séculaires, et l'on peut dire que, dans la personne de ses fils qui composent Notre Garde, elle ne cesse d'être à côté du Souverain Pontife. C'est là un privilége, dont, sans nul doute, toute autre nation serait glorieuse et fière, mais que les Pontifes Romains n'ont accordé qu'au peuple suisse, en récompense de son dévouement et de sa constante fidélité à l'Eglise ; fidélité et dévouement qui ont mérité à vos cantons de la part de Jules II, Notre prédécesseur, le glorieux titre de défenseurs de la liberté ecclésiastique : *Ecclesiasticæ libertatis defensores*.

La Suisse, il est bon de le rappeler, a eu, elle aussi, ses époques néfastes. L'erreur et l'hérésie se sont infiltrées

dans ses montagnes et y ont produit des maux irréparables. Mais il convient de le dire à l'honneur de vos ancêtres, il ont su lutter avec succès et vous ont transmis intact le dépôt de la vraie religion. Nous en avons sous les yeux, dans ce nombreux pèlerinage, une éclatante démonstration; car, c'est pour affirmer votre foi au Vicaire de Jésus-Christ que, à l'occasion de Notre Jubilé épiscopal, vous êtes venus avec tant d'élan, au nom de tous les catholiques de la Suisse, Nous offrir vos hommages et vos félicitations; hommages et félicitations qui remplissent Notre âme de joie et de consolations et que Nous agréons de tout Notre cœur.

Persévérez, très chers Fils, dans vos pieuses dispositions au milieu des périls continuels, dont vous ne cessez d'être entourés. Conservez avec un soin jaloux le précieux trésor de la foi, demeurez inébranlables dans vos convictions catholiques, restez attachés, du fond de vos entrailles, à l'unique véritable Eglise, bâtie sur la pierre, dont le Siège apostolique est la base et le centre.

La fierté de votre caractère vous rend jaloux de la liberté et de l'indépendance de votre patrie. Eh bien ! que ces sentiments vous inspirent une égale ambition pour la liberté et l'indépendance de l'Eglise et de son Chef.

Nous, de Notre côté, malgré les difficultés, Nous continuerons de porter à votre pays le plus paternel intérêt. C'est ainsi qu'il nous a été agréable d'ériger, récemment, dans une de vos principales villes, cette jeune Université qui compte déjà de nombreux élèves, tant de la Suisse que de l'étranger, et qui promet pour l'avenir les plus heureux succès.

Comme gage de Notre particulière bienveillance, et des dons célestes dont nous prions Dieu de vous enrichir, Nous vous accordons la Bénédiction apostolique ; et cette bénédiction Nous l'étendons à vos familles, à vos amis, à tous les fidèles de la Suisse.

—

On écrit au *Monde* de Rome, 30 avril :

La cinquième des béatifications annoncées pour l'année jubilaire

de Léon XIII vient d'avoir lieu aujourd'hui, IVe dimanche après Pâques. Elle a été accomplie, comme les précédentes, au-dessus du vestibule de Saint-Pierre, dans la salle de la *Loggia*, splendidement ornée de fleurs, de draperies, de bannières, et toute resplendissante des feux d'un riche luminaire. L'honneur des autels y a été décerné aux bienheureux martyrs de la Compagnie de Jésus Rodolphe Acquaviva, Alphonse Paceco, Pierre Berno, Antoine Francisco et François Aranha, ce dernier simple frère coadjuteur, ceux-là prêtres missionnaires de la Compagnie.

Rodolphe Acquaviva, — issu de la célèbre famille ducale qui régnait encore à Atri dans les Abruzes au XVIe siècle et qui donna aussi à la Compagnie de Jésus son troisième supérieur général Claude Acquaviva, oncle de notre Bienheureux, — fut non moins admirable par la force d'âme avec laquelle il triompha de tous les obstacles pour suivre sa sainte vocation et par les vertus éminente- qui, dès le temps du noviciat, en firent l'émule de son angélique cols lègue saint Stanislas Kostka, que par l'ardeur avec laquelle il désira et finit par obtenir la couronne du martyre.

Cette même ardeur fut aussi partagée par ses bienheureux compagnons : Alphonse Paceco, Espagnol ; Pierre Berno, Suisse ; Antoine Francisco et François Aranha, Portugais ; qui tous aussi, par leur zèle apostolique, par leur fervente piété, avaient brillé, dès avant le martyre, parmi les plus dignes disciples de saint Ignace de Loyola, si bien que dans la lointaine mission des Indes portugaises où ils furent envoyés, on ne les désignait que sous le nom de *saints*.

Ce qui n'est pas moins admirable, c'est la suite des dispositions providentielles par lesquelles il plut à Dieu de les réunir au lieu de leur martyre, contrairement à tous les calculs humains, pour qu'il leur fût donné de verser ensemble leur sang pour la foi, comme des victimes d'élite dont l'holocauste serait souverainement agréable à la divine Majesté, autant que profitable au salut des âmes. Aussi bien, ils l'avaient eux-mêmes désiré avec une si grande ardeur, qu'ils méritèrent d'en avoir le céleste pressentiment et même la prophétique annonce.

Tel le bienheureux Acquaviva qui, pendant qu'il se trouvait encore à Rome et qu'il brûlait du désir de donner sa vie pour Jésus-Christ, fut averti de la mission qui lui serait confiée aux Indes et du martyre qu'il y subirait, par un simple laïque Bernardin Nursino, devenu ensuite l'un des premiers compagnons de saint Camille de Lellis dans la fondation des Clercs serviteurs des Infirmes. Tel aussi l'humble Frère coadjuteur François Aranha, qui, habitué, par esprit de mortification, à prendre son repos la nuit sur les dures planches d'une caisse assez grande pour contenir ensuite plusieurs corps, avait prédit qu'il y serait enseveli avec ses compagnons de martyre, comme cela advint en effet, dans des circonstances toutes providentielles. Tel

également le Bienheureux Paceco qui, s'offrant chaque jour en holocauste avec la sainte victime au sacrifice de la messe, avait mérité, la veille même de sa mort glorieuse, pendant qu'il se trouvait pour la dernière fois à l'autel, de voir le précieux sang bouillonner dans le calice, comme un signe surnaturel que son propre holocauste allait être agréé. Aussi reçut-il le martyre avec ses compagnons, dans cette attitude que le Bienheureux Acquaviva avait prise tant de fois, alors que prolongeant ses veilles et ses prières, il se prosternait et se découvrait les épaules comme pour les présenter au fer du bourreau, en s'écriant : *Paratum cor meum, Deus, et paratum collum meum, Deus cordis mei !* C'est précisément ce qu'il répété et avec lui ses Bienheureux compagnons au moment même du martyre.

Ils en cueillirent la palme au milieu d'horribles souffrances, dans une campagne de la province de Salsete, près de Coculia où ils s'étaient réfugiés, lorsqu'ils y furent surpris par les barbares que le gouverneur de Goa n'arrivait pas encore à dompter et qui étaient furieux d'avoir vu leurs idoles détruites, et leurs superstitions combattues par la prédication des Pères.

Ce fut le 15 juillet 1583 qu'ils y furent cruellement massacrés en haine de la foi, pendant qu'ils invoquaient le saint Nom de Jésus, ou qu'ils répétaient, à l'exemple du Sauveur sur la croix, des paroles de pardon. Cette date du 15 juillet correspondait à celle où, treize années auparavant, la Compagnie de Jésus avait vu quarante de ses fils cueillir aussi la couronne du martyre, sous la conduite d'Ignace de Azevedo, dans les missions du Brésil, et c'est précisément leur exemple qui avait inspiré à Rodolphe Acquaviva et à ses bienheureux compagnons un si ardent désir de verser leur sang pour Jésus-Christ.

La partie des Indes portugaises où ils cueillirent ainsi la palme du martyre ne tarda pas à éprouver les effets de leur puissante intercession. Pendant que leurs bourreaux périssaient misérablement, d'innombrables conversions s'opérèrent au lieu même où les serviteurs de Dieu avaient été immolés, si bien que les cinq villages de cette extrémité de la province de Salsete embrassèrent la foi et devinrent des chrétientés florissantes.

Il plut à Dieu d'illustrer aussi par des signes surnaturels le lieu du martyre, et le puits où leurs corps avaient été jetés devint bientôt célèbre dans toute la contrée par les grâces insignes obtenues par ceux qui se servaient de l'eau de ce puits, si bien qu'on l'appela *la source miraculeuse.* Ce ne fut pas moins prodigieux de retrouver intacts dans l'église de Raciol où ils avaient été ensevelis les corps de ces glorieux athlètes, en 1716, c'est-à-dire 163 ans après leur mort, et sur ces corps les traces des blessures où le sang apparaissait encore rouge comme si les blessures eussent été toutes récentes, prodige d'autant plus insigne, que l'extrême chaleur du climat de Goa ne tarde pas à réduire les cadavres en poussière.

Aussi les cinq martyrs, bien avant la solennelle béatification d'aujourd'hui, et même on peut dire aussitôt après leur mort, ne tardèrent pas à être vénérés comme confesseurs de la foi, comme le prouvent maints documents de l'époque, aussi bien à Rome ou aux Indes, que dans la patrie respective de ces serviteurs de Dieu. Mais en 1625 survinrent les décrets d'Urbain VIII prescrivant que, même pour les confesseurs de la foi, il fallait, outre la preuve du martyre, celle de deux miracles opérés à leur intercession ou de signes surnaturels constatés au lieu où ils ont versé leur sang. De là le procès ordinaire qui fut fait depuis et qui vient d'aboutir à la béatification solennelle.

A la cérémonie de ce matin, les bannières exposées dans la salle de la *Loggia*, comme les trophées de cette apothéose, représentaient, l'une, la *source miraculeuse* dont j'ai parlé, c'est-à-dire le puits où avaient été jetés d'abord les corps des martyrs et qui devint pour longtemps une vraie source de miracles ; l'autre, la guérison instantanée et parfaite d'une névrose incurable en la personne de Françoise Massi-Arrighi, à la simple application d'une image du B. Acquaviva et de ses compagnons.

Par une heureuse coïncidence, c'est l'archevêque même de Goa et patriarche des Indes orientales, Mgr Sébastien Valente, venu à Rome pour la visite *ad limina*, qui a été invité à pontifier à la cérémonie solennelle de ce matin, après qu'un maître des cérémonies a promulgué à l'ambon, sur l'ordre du préfet de la Congrégation des Rites, l'Em. Aloisi-Masella, le décret de béatification.

Etaient également présents LL. Em. les cardinaux Parocchi, Ledochowski, Serafini, Mazzella et Mocenni qui appartiennent à la Congrégation des Rites, et avec eux Mgr Nussi, secrétaire, et les autres prélats officiers et consulteurs de la Congrégation.

Il s'y trouvait aussi NN. SS. l'archevêque d'Albi et les évêques de Strasbourg, de Metz, de Coire, de Saint-Gall, de Lugano, venus respectivement à la tête des pèlerinages alsacien, lorrain et suisse. Dans une tribune spéciale, on remarquait le supérieur général des Jésuites, Rme P. Martins, avec les assistants ; et dans les autres tribunes ou dans la salle de la *Loggia* un grand nombre de religieux de la Compagnie de Jésus et de députations d'autres Instituts.

Ce qui a contribué aussi à rendre particulièrement solennels les honneurs rendus aux cinq Bienheureux martyrs des Indes, c'est l'énorme affluence des pèlerins lorrains, alsaciens et suisses qui ont assisté soit à la cérémonie du matin, soit à celle de l'après-midi, lorsque le Souverain Pontife, accompagné de plusieurs EEmes cardinaux, des prélats et personnages de sa cour, est venu prier devant l'autel des nouveaux Bienheureux et recevoir l'offrande de la postulation de la cause. A ce moment-là, il se trouvait dans la salle de la *Loggia*, quatre mille personnes offrant par la variété des pays et des conditions et par l'unanimité des sentiments de foi l'image de

l'Eglise militante unie à son chef pour invoquer avec lui la puissante intercession des héros chrétiens qui triomphent au Ciel. Et cette foule immense à laquelle s'ajoutait celle qui débordait dans la salle Royale et dans la salle Ducale a fait au Vicaire de Jésus-Christ une magnifique ovation, écho des accents de foi que tous les assistants ont unis aux siens pour prier les glorieux confesseurs du Christ.

—

On lit dans le *Moniteur de Rome* sous la date du 6 mai :

Hier vendredi, 5 mai, le Souverain Pontife a daigné recevoir en audience particulière le T. R. P. Leclercq, supérieur général des Frères de Saint-Vincent de Paul, accompagné de plusieurs de ses prêtres et de dix jeunes religieux de sa congrégation, qui suivent les cours de philosophie et de théologie du collège Romain. La maison-mère de l'institut est établie à Paris.

Les témoignages si précieux de Paternelle bonté que ces religieux, consacrés aux œuvres ouvrières, avaient reçus à maintes reprises de Sa Sainteté ont été surpassés et couronnés dans la longue soirée d'hier.

Pendant quarante minutes, l'amour, le dévouement pour la France et pour la classe ouvrière ont débordé du cœur de Léon XIII en accents ineffables, en élans d'ardeur passionnée.

Le Saint-Père a d'abord exposé que le clergé des paroisses doit, son ministère de prière, de prédication et d'administration des sacrements accompli, sortir de l'église et aller au peuple qui ne vient plus à lui. Puis Sa Sainteté a voulu se faire redire les origines de la congrégation...

Le Saint-Père a daigné prendrs le plus vif intérêt à cet exposé : les assistants ont alors entendu avec une ineffable consolation tomber plusieurs fois de ses lèvres le mot que leur vénéré fondateur avait recueilli lui-même de la bouche de Pie IX, d'immortelle mémoire, le mot de l'espérance : De nos jours, votre Institut est vraiment *providentiel.*

Léon XIII, dont la sollicitude pour les classes laborieuses aime à descendre dans les moindres détails, a daigné s'informer minutieusesement des œuvres par lesquelles les religieux prêtres et laïcs de la congréation prennent contact avec le peuple.

Le T. R. Père Leclerc a alors exposé à Sa Sainteté ce qu'est la *Maison-d'œuvre,* type des fondations de l'Institut, où les religieux s'appliquent à grouper les différentes œuvres d'assistance spirituelle et corporelle en faveur des ouvriers : patronage des enfants des écoles laïques, patronage d'apprentis, cercle d'ouvriers, maisons de famille pour les apprentis et jeunes ouvriers orphelins ou éloignés de leurs parents, œuvre des premières communions tardives, œuvre de Sainte-Famille pour l'apostolat des familles ouvrières, cercles mili-

taires ; institutions économiques ; caisse d'épargne, caisse des loyers, fourneaux économiques, institutions professionnelles, corporations, bureaux de placement chrétien, exposition industrielle, etc.

Le Souverain Pontife, par des questions étonnantes de précision, ne dédaigna pas d'entrer dans les plus petits détails de l'organisation des œuvres. Combien de fois et avec quel bonheur fut-il donné aux religieux d'entendre le Saint-Père leur dire : mais vos œuvres répondent à tous mes désirs ; vous faites tout ce que je demande ; vous appliquez ce que j'ai enseigné dans mon Encyclique sur la *condition des ouvriers.*

Léon XIII fit entendre de nouveau la note émue de son amour pour ouvriers. Sa Sainteté s'attendrit au souvenir des quinze jeunes ouvriers des patronages de Paris venus avec le pèlerinage de la Société de Saint-Vincent de Paul et présentés au Souverain-Pontife par le T. R. Père Leclerc à l'audience du 18 avril. Léon XIII s'était plu à les caresser et à les bénir avec effusion, leur rappelant qu'il était le Pape des ouvriers. Il avait reçu avec une reconnaissante émotion les cinq cents francs, denier de Saint-Pierre des patronages de Paris.

Le Saint-Père, au moment de clore ce paternel entretien, commenta avec une bienveillance ineffable pour le petit troupeau qui l'entourait la parole du Sauveur : *Messis multa, operarii autem pauci :* la moisson est grande, mais le nombre des moissonneurs est petit ! Et le Pape des ouvriers, en bénissant les religieux voués à l'apostolat des ouvriers, implora le Seigneur de donner un nouvel accroissement à leur famille religieuse et à leurs œuvres.

Le gérant [illegible]. CHANTREL

Paris — Imp. G. Picquoin, 53, rue de Lille.

LA NOUVELLE LÉGISLATION DES FABRIQUES (1)

L'administration des biens de l'Eglise vient d'être soumise à des règles d'une incontestable gravité. L'article 78 de la loi du 26 janvier 1892 et le décret du 27 mars 1893 ont suscité une émotion très profonde et très légitime dont il convient d'examiner les causes.

Tout jurisconsulte dira que cette œuvre législative s'est accomplie suivant une méthode déplorable.

Tout homme de bonne foi blâmera cette nouvelle violation du traité de paix qui règle les rapports entre l'Église et l'État.

Tout catholique protestera contre le mépris des droits de l'Église et, ne bornant pas là son courage, voulant même reprendre les places perdues, comprendra qu'il doit d'abord conserver les postes que la force ne lui a pas encore enlevés.

I

Lorsqu'une loi surgit, comme il arrive parfois, sans aucune préparation, elle risque de contredire la proverbiale sagesse du législateur. Mais si cette loi pose, subitement et sans examen, des règles qui naguère ont été repoussées après une enquête approfondie, elle mérite d'être tenue pour une œuvre de suprême légèreté. Tel est le cas de l'article 78 de la loi du 26 janvier 1892.

En 1879, à cette époque où commence la persécution légale, au milieu d'innombrables projets contre la religion, apparaît le dessein d'assujettir les fabriques à la comptabilité publique. Par une circulaire du 11 novembre 1879, M. le ministre de l'intérieur et des cultes annonce qu'il vient de soumettre au Conseil

(1) Nous extrayons cette étude de la *Revue administrative du Culte catholique*, recueil mensuel de législation, de doctrine et de jurisprudence, dirigé par M. C. Grousseau, avocat, professeur de droit administratif aux facultés catholiques de Lille, dont la première livraison a paru le 1er mai. — En souhaitant la bienvenue à cette excellente publication, nous sommes heureux d'en mettre quelques pages sous les yeux de nos lecteurs.

d'Etat un projet de règlement en ce sens et demande aux évêques de présenter leurs observations, s'ils le jugent à propos. Par une autre circulaire du 30 novembre 1879, le même ministre s'adresse aux préfets et provoque leur avis, notamment sur le point de savoir si les conseils de préfecture pourront, sans augmentation de personnel, recevoir cette nouvelle attribution. Enfin, quelques mois plus tard, par arrêté ministériel du 26 février 1880, une commission spéciale composée d'archevêques, de sénateurs, de députés et de conseillers d'Etat, est nommée à l'effet de procéder à la révision de la législation sur les fabriques.

Jamais question ne fut mieux étudiée. Or, le 1er mai 1880, le ministère qui venait de rendre les Décrets du 29 mars, présenta un projet de loi sur les fabriques. Il y était fait mention des règles de la comptabilité publique, mais c'était pour les déclarer rationnellement inapplicables à la comptabilité des fabriques. Voici comment s'exprimait l'exposé des motifs du projet du gouvernement, inséré au *Journal officiel* du 9 juin 1880 (page 6281) : « Le décret du 30 décembre 1809 n'a pas établi de contrôle pour la comptabilité des deniers fabriciens. Il n'a pas été depuis lors fait application à cette comptabilité spéciale des dispositions légales et réglementaires qui ont placé la comptabilité des communes et établissements publics communaux sous la juridiction des conseils de préfecture et de la cour des comptes. — *Cette exception semble tenir à la nature des choses*, car ce n'est qu'après avoir essayé à mainte repsise de la ramener sous l'empire des règles du droit commun, que les gouvernements qui se sont succédé depuis la Restauration y ont renoncé... »

Ce que l'on refusait ainsi de faire en pleine connaissance de cause vient d'être réalisé avec une inconscience parfaite, grâce à l'admirable système législatif qu'aucun peuple de la terre ne nous envie. On a incorporé la réforme dans le budget de 1892 et, comme le temps manquait pour examiner ce qu'il fallait prescrire, on s'est contenté de poser une règle générale dont le gouvernement déterminerait, si la chose était possible, les conditions d'application.

En vain Mgr Freppel formula de graves objections : l'article de M. César Duval fut voté par la Chambre des Députés, le 15 décembre 1891. Le ministre des cultes garda le silence : il est vrai que personne ne songea à demander l'avis du gouvernement. Sans doute on avait hâte de terminer une journée parlementaire qui avait commencé dès neuf heures du matin.

Au Sénat, la commission des finances aurait peut-être voulu agir avec moins de précipitation, mais elle n'eut pas même le loisir de dire pourquoi elle acceptait la réforme. Le rapport général de M. Ernest Boulanger ne contient pas un mot de plus que ce qui suit : « La Chambre des Députés a introduit dans la loi de finances, *à la dernière heure*, une disposition qui soumet la comptabilité des budgets des fabriques aux règles de la comptabilité des autres établissements publics. Votre commission accepte la réforme et repousse l'amendement de MM. Blavier, Brun et Chesnelong qui demandent la suppression de l'article. »

Voilà les sénateurs bien renseignés et, quand viendra la discussion, ils pourront s'éviter la peine d'écouter MM. Lucien Brun et Buffet rappelant que les ministres de 1880 avaient déclaré la réforme matériellement impossible et demandant au gouvernement de 1892 si la nature des choses s'était véritablement modifiée en douze ans. La réponse de M. le Garde des Sceaux, ministre de la justice et des cultes, est digne d'être offerte comme sujet de méditation à tous ceux qui ont le souci des lois bien faites. N'oublions pas qu'il s'agit de voter un texte portant que les comptes et budgets des fabriques seront soumis à *toutes* les règles de la comptabilité des autres établissements publics. M. le ministre s'exprime ainsi :

« S'il y a quelques difficultés pratiques que nous ne nions pas, elles ont été *prévues*. L'article ne consacre qu'un principe, celui du recours à *certaines règles* de la comptabilité publique. La fin de l'article répond en ces termes aux difficultés pratiques : « Un règlement d'administration publique déterminera les conditions d'application de cette mesure. » Par conséquent ce que vous aurez à voter si vous acceptez l'article, c'est le principe qu'en ce qui concerne, non pas la préparation du budget, j'insiste sur ce point, mais le règlement des comptes, le Conseil d'Etat sera appelé à appliquer *dans la mesure du possible bien entendu*, les règles de la comptabilité publique. » (*Journal officiel*, Débats parlementaires de la Chambre des députés, séance du 9 janvier 1892, page 1425.)

C'est ainsi que le Conseil d'Etat reçut la mission de réglementer l'impossible dans la mesure du possible. Au bout de cinq mois, — que s'était-il donc passé ? — un arrêté du 6 juillet 1892 formait près le ministre de la justice et des cultes une commission spéciale « à l'effet de rechercher les bases du règlement d'administration publique relatif à la comptabilité des fabriques ».

Décidément la tâche n'était pas facile et la date du 1er janvier 1893, dont parlait la loi, arriva plus vite que le règlement. Enfin, le 27 mars, M. le Président de la République put apposer sa signature au bas du décret.

Malheureusement ce n'était pas tout. L'article 29 du décret portait que la forme du budget des fabriques serait déterminée par un règlement arrêté de concert par les ministres des cultes et des finances. Encore un règlement à faire et il ne restait pas deux semaines avant la session de Quasimodo ! M. le ministre des cultes, malgré son respect pour les droits de son collègue des finances, ne se concerta qu'avec lui-même afin de ne pas perdre de temps et fit la circulaire du 30 mars, dans laquelle il prévoyait d'ailleurs que le nouveau modèle du budget arriverait trop tard. Au moins espérait-il que les fabriques « pourraient en avoir connaissance par l'intermédiaire des curés de canton et même des titulaires des principales succursales. »

Après l'exposé de ces faits dont l'exactitude est facile à vérifier, il est permis, pour l'honneur de notre pays, d'émettre le vœu que la législation française se fasse avec plus d'ordre, plus de calme et plus de régularité, même lorsqu'il s'agit d'adopter des mesures inspirées par la haine de l'Eglise.

II

La haine de l'Eglise ! Telle est bien la pensée maîtresse du nouveau régime des fabriques. On a dit et l'on dira le contraire. Depuis quatorze ans, on n'a pas manqué une seule fois, lorsqu'on a frappé l'Eglise, de soutenir qu'elle n'était pas en cause. C'est une tactique obligatoire sur le sol chrétien de la France.

Mais en vérité quel est donc l'intérêt social qui a déterminé le parlement à soumettre les fabriques aux règles de la comptabilité publique ?

Ce n'est pas l'intérêt de l'Etat, puisque l'Etat ne leur prête aucun concours et ne comble point leur déficit. Dans le nouveau modèle du budget des fabriques, on a supprimé, comme inutile, l'article « subvention de l'Etat », par ce motif qu'aucun crédit n'est plus inscrit au budget de l'Etat pour subventions aux fabriques. La logique exigeait-elle que l'Etat augmentât son intervention à mesure qu'il diminuait ses obligations ?

Ce n'est pas davantage l'intérêt des communes, car il y a été amplement pourvu. D'une part, les maires sont membres de droit des conseils de fabrique, en vertu du décret du 30 décem-

bre 1809. D'autre part, l'article 70 de la loi municipale du 5 avril 1884 porte que « le conseil municipal est toujours appelé à donner son avis sur... les budgets et comptes des fabriques..., les autorisations d'acquérir, d'aliéner, d'emprunter, d'échanger, de plaider ou de transiger, demandées par les mêmes établissements ; l'acceptation des dons et legs qui leur sont faits. » Et cependant, c'est au moment où l'on étendait le droit de contrôle du conseil municipal qu'on supprimait l'obligation générale pour la commune de suppléer à l'insuffisance des ressources de la fabrique !

Est-ce la Cour des comptes qui réclamait la nouvelle attribution qui lui est dévolue ? Non certes. Quand on sait qu'en 1891, pour la première fois depuis vingt ans, la Cour avait pu enfin prononcer dans le délai légal sa déclaration générale de conformité sur les comptes de l'Etat, on comprend les craintes très vives que manifestait discrètement M. le procureur général à la Cour des comptes dans son allocution du 4 avril 1892 : « Une loi de finances, du 26 janvier, est venue soumettre aux règles ordinaires de la comptabilité publique les comptes de fabriques et des consistoires à partir de 1893. Il en résultera pour la Cour un surcroît de travaux qui, de prime abord, n'a pas été sans nous inspirer quelques appréhensions. »

Qu'on ne cherche pas plus longtemps la raison d'être de la nouvelle législation des fabriques. Il n'y a pas autre chose qu'un épisode de la très savante persécution faite au catholicisme sur le terrain légal. Ce qui se réalise aujourd'hui est une partie du programme dressé pour les préliminaires de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Oui, un tel programme existe : il se trouve dans un document officiel que devraient connaître tous les catholiques ou plutôt tous les hommes qui détestent l'injustice. C'est le rapport de M. Paul Bert à la Chambre des députés, inséré au *Journal officiel* de l'année 1883, dans les Documents parlementaires de la Chambre, page 1167. Il rend compte des travaux de la commission de vingt-deux députés chargée d'examiner tous les projets relatifs au Concordat. Deux systèmes se trouvaient en présence : les uns se déclaraient pour l'abrogation du Concordat, la suppression du budget des Cultes et la séparation immédiate de l'Eglise et de l'Etat; les autres voulaient le maintien du Concordat, mais en réglementant son application de manière à le détruire. M. Paul Bert fit triompher cette dernière opinion et voici le résumé fidèle de son long rapport :

« Nous aussi, disait-il, nous sommes partisans de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, mais nous la repoussons aujourd'hui pour mieux en préparer l'avènement demain. N'oublions pas qu'il s'agit de la religion catholique, si grande dans le passé, si forte dans le présent. Elle reste grande dans le passé, car elle a, pour ainsi dire, pétri l'âme de la France. Elle reste forte dans le présent, car elle inscrit au registre de ses baptêmes les quatre-vingt-dix-sept centièmes des enfants de ce pays, et parmi les libre-penseurs il y en a bien peu qui refusent de faire bénir leur mariage par le prêtre : la plupart terminent même leurs jours en revenant à la foi de leur enfance. Prenez donc garde, car si l'Eglise était séparée de l'Etat et laissée libre, nous serions en face d'une puissance plus redoutable que jamais ! Et ne dites pas que, pour conjurer les dangers, vous êtes prêts à faire des lois rigoureuses, des lois d'exception contre le clergé et contre les catholiques. Dans l'état actuel de la société française, toutes ces mesures seraient absolument inefficaces et de plus fort dangereuses. L'heure de la séparation viendra, mais elle n'est pas encore venue. Prenons patience, attendons que les lois de l'instruction aient produit leur effet, attendons que l'éducation des femmes soit délivrée des croyances religieuses et, pendant ce temps, préparons la rupture avec l'Eglise par une série de mesures qui l'affaibliront graduellement. Quand l'Eglise sera devenue inoffensive, on pourra sans danger faire la séparation. »

C'est cette thèse inqualifiable que M. Paul Bert désigne sous le nom « d'exécution stricte du Concordat », comme si l'anéantissement graduel et déloyal du Concordat pouvait en être l'exécution ! Comme si ce grand traité de paix et d'alliance entre la puissance spirituelle et la puissance temporelle pouvait être transformé en un instrument de guerre au profit de l'Etat !

Il faut voir, dans le texte même du rapport de M. Paul Bert, le tableau des mesures indispensables pour « diminuer la puissance de l'Église ». Qu'il suffise de citer ici ce qui concerne les fabriques. « Les établissements ecclésiastiques ne peuvent plus posséder d'immeubles et *leurs richesses mobilières doivent concourir à l'augmentation du crédit public*, par leur placement en rentes sur l'Etat. *Les prêtres, à qui vous avez déjà enlevé la domination des cimetières perdent celle des fabriques*, dont la comptabilité bien établie ne permet plus d'abus, et dont les communes ne sont plus contraintes de combler les déficits. » En

conséquence, un article spécial est proposé pour ordonner que « les établissements ecclésiastiques seront astreints aux règles générales de la comptabilité publique. — Un règlement d'administration publique, rendu en Conseil d'Etat, les autorités diocésaines entendues, déterminera l'application de ces règles à chaque établissement ecclésiastique. »

Voilà l'origine et la portée de la nouvelle législation des fabriques. C'est un acte préparatoire à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, au mépris du Concordat et, il faut aussi l'ajouter, au mépris des droit innés de l'Eglise.

La faculté pour l'Eglise de posséder des biens ne vient pas de l'Etat, mais de la loi naturelle et de l'institution divine. Si donc l'Eglise admet que des conseils laïques partagent avec le clergé l'administration de ses biens, de tels conseils doivent évidemment dépendre de l'autorité ecclésiastique et rendre leurs comptes à l'Evêque. En décidant le contraire, l'article 78 de la loi du 26 janvier 1892 et le décret du 27 mars 1893 ont statué *contra libertatem aut jura Ecclesiæ.*

III

Sa Sainteté le Pape Léon XIII, dans son encyclique du 16 février 1892, adressée non seulement aux archevêques, aux évêques et au clergé, mais aussi à tous les catholiques de France, déclare que les gens de biens doivent s'unir comme un seul homme pour combattre, par tous les moyens légaux et honnêtes, les abus progressifs de la législation. « Le respect que l'on doit aux pouvoirs constitués ne sauraient l'interdire ; il ne peut emporter ni le respect, ni beaucoup moins l'obéissance sans limites à toute mesure législative quelconque, édictée par ces mêmes pouvoirs. Qu'on ne l'oublie pas, la loi est une prescription ordonnée selon la raison et promulguée, pour le bien de la communauté, par ceux qui ont reçu à cette fin le dépôt du pouvoir. En conséquence, jamais on ne peut approuver des points de législation qui soient hostiles à la religion et Dieu ; c'est, au contraire, un devoir de les réprouver. »

Si donc le clergé et les catholiques de France sont forcés de subir le nouveau régime des fabriques, ils ne cesseront jamais de protester contre la violation du droit.

Le droit est immuable, les lois ne le sont pas. Les exemples ne manquent pas en France, lorsqu'on veut citer des lois qui n'ont pas eu la vigueur nécessaire pour durer l'espace d'une

année, même après avoir été renforcées par des règlements d'administration publique. Il convient que les représentants du peuple reviennent sur une législation également blâmable dans la forme et dans le fond. Nous en appelons au législateur mieux informé et nous demandons que les autorités diocésaines soient entendues. Pourquoi n'accorderait-on pas ce que M. Paul Bert ne croyait pas pouvoir refuser?

En attendant, il importe de constater que les Evêques restent les maîtres de la confection des budgets des fabriques. C'est un point incontestable, formellement reconnu avant, pendant et après la discussion des nouveaux textes.

Avant! Il a toujours été admis que le droit d'approbation conféré à l'autorité ecclésiastique est tel qu'on ne peut recourir par la voie contentieuse contre la décision de l'évêque qui modifie les articles de dépense, les diminue ou les augmente. Insister sur cette solution serait inutile, puisqu'elle est citée sans discussion par le *Répertoire de Droit administratif*, rédigé principalement par des membres du Conseil d'Etat et de l'administration centrale.

Pendant! Le 9 janvier 1892, M. le ministre de la justice et des cultes disait au Sénat: « Ce n'est pas par voie de prétérition qu'on peut abroger les dispositions formelles de la loi de 1809. *En ce qui concerne la confection du budget des fabriques, rien n'est et ne saurait être innové. Le bureau des marguilliers prépare le budget en toute liberté et le soumet au conseil de fabrique qui le vote. Vous savez quelle est l'autorité, la seule qui puisse donner une sanction aux décisions de la fabrique, c'est à-dire approuver le budget : c'est l'autorité diocésaine.* Il n'y a rien de changé, par conséquent, *la confection du budget restera encore dans les mains où elle se trouve aujourd'hui.* L'article qui est en discussion vise simplement l'apurement des comptes... — Mais, je le répète, il ne peut être question que d'améliorer le règlement des comptes, non de modifier la préparation du budget dont l'approbation appartient toujours et doit appartenir à l'autorité diocésaine. »

Après! Dans sa circulaire du 30 mars 1893, M. le ministre de l'instruction publique et des cultes s'est exprimé ainsi qu'il suit : « Lorsque les budgets auront été établis par les conseils de fabriques, il vous appartiendra, Monsieur l'Évêque, de les arrêter. Le règlement du 27 mars 1893 n'apporte, en effet, sur ce point, aucune modification au décret du 30 décembre 1809, et c'est

toujours à vous qu'en vertu de l'article 47 de ce décret, appartient l'approbation des budgets des fabriques. »

La question est donc tranchée dans des termes qui ne laissent la place à aucune équivoque. Il appartient maintenant aux Evêques d'examiner si le Gouvernement respecte bien le droit qu'il leur reconnaît. Puisque la confection du budget des fabriques est absolument en dehors de la pensée du législateur de 1892, et par suite en dehors des pouvoirs de l'autorité civile, pourquoi M. le ministre de l'instruction publique et des cultes prescrit-il aux évêques de suivre un nouveau modèle de budget? En étudiant cet étrange modèle, on hésite à croire que l'incompétence de droit soit rachetée par la compétence pratique.

C'est à un empiètement d'un autre genre que les conseils de fabrique devront résister. Le nouveau décret porte que les fonctions de comptable de la fabrique sont remplies ou par les trésoriers-marguilliers, ou par des receveurs spéciaux que choisissent les conseils de fabrique, ou par les percepteurs des contributions directes. Un conseil de fabrique digne de ce nom ne permettra jamais que son comptable soit un agent du Gouvernement; que tous les titres, tous les fonds et toutes les valeurs de la fabrique soient remis au percepteur de l'Etat; que les levées de troncs dans les églises se fassent en présence d'un fonctionnaire pouvant remplir une mission dans le lieu sacré sans croire en Jésus-Christ.

On objecte que la situation des trésoriers-marguilliers va devenir impossible, ainsi que le Gouvernement l'avouait en 1880 et que Mgr Freppel le prédisait en 1891.

La vérité est qu'on raisonnait alors en supposant que les trésoriers-marguilliers seraient soumis à un cautionnement et grevés d'une hypothèque légale. Or, d'une part, l'article 15 du décret du 27 mars 1893 déclare que « les trésoriers-marguilliers ne sont pas astreints au versement d'un cautionnement. » Et, d'autre part, l'article 17 décide que « l'hypothèque légale n'est inscrite sur les biens des comptables de deniers des fabriques que si cette inscription est autorisé par une décision spéciale du juge de leurs comptes et seulement dans les cas de gestions occultes, condamnations à l'amende pour retards dans la présentation des comptes, malversations, débets avoués ou résultant du jugement des comptes. »

Qu'on ne s'imagine pas que l'hypothèque légale sur les biens des comptables des fabriques soit une création nouvelle. Avant

1892 la plupart des auteurs l'admettaient en vertu de l'article 2121 du code civil et soutenaient qu'elle pouvait être inscrite à tout moment. Aujourd'hui, au contraire, elle ne peut entraver le crédit du comptable avant qu'il y ait un jugement spécial.

Sans doute les trésoriers rencontreront des difficultés, mais ils les surmonteront en agissant de concert avec le clergé. Il devient obligatoire pour la plupart des curés et desservants de se tenir au courant de toutes les règles de la comptabilité des fabriques et d'être les conseillers permanents de leurs comptables.

L'épreuve est rude, mais si la bonne volonté ne fait pas défaut, si chacun accomplit son devoir présent, Dieu saura tirer le bien du mal et rendre, quand il Lui plaira, la liberté à son Eglise.

TENTATIVES DE RÉSISTANCE CONTRE L'ÉGLISE

AU IIIe SIÈCLE

(Suite. — Voir le numéro du 13 mai.)

II

Tentatives de résistance de la philosophie païenne :
Les néo-platoniciens; Plotin, Porphyre.

La dernière des écoles issues de la Grèce et du paganisme, l'école néo-platonicienne d'Alexandrie est, sans contredit, l'une de celles qui sont de nature à exercer le plus utilement la sagacité de la critique moderne. Quand elle parut, il y avait plusieurs siècles que les ouvrages de Platon et d'Aristote se partageaient l'admiration des hommes, et que Zénon et Epicure, après eux, avaient enseigné des doctrines contraires, qui étaient regardées par leurs disciples comme le dernier mot de la sagesse. A ces vigoureuses productions du génie hellénique, l'Orient mêlait l'influence de ses propres systèmes qui, pénétrant par l'Asie-Mineure et par l'Egypte en Europe, tendaient à renouveler la religion et les sciences de la Grèce, tandis que le christianisme par le sang de ses martyrs et par la voix de ses apologistes, conviait la gentilité à déserter les idoles pour le culte de la croix. Dans ces circonstances solennelles, la première pensée des néo-platoniciens fut de réunir en un seul corps les doctrines

antérieures de la philosophie grecque; leur second essai fut de les concilier avec les doctrines orientales; la force de la logique les obligea bientôt de pousser plus avant, et comme leur orgueil ne pouvait pas se résoudre à embrasser le christianisme, ils furent amenés pour le combattre avec moins de désavantage, à entreprendre la restauration du polythéisme à force d'interprétations arbitraires et d'hypothèses chimériques.

Aussi la vie de leur secte se trouve liée tout ensemble à l'histoire de l'antiquité, qui ne peut être bien entendue, si l'on n'a étudié Platon et Aristote jusque dans Plotin et dans Proclus; au développement des sectes orientales qui ont emprunté beaucoup d'idées, comme elles en ont prêté beaucoup aux Alexandrins; enfin, aux premières luttes du christianisme dont ils s'étaient déclarés les adversaires au nom de la science et au nom du paganisme. Nous ne parlons pas de l'influence qu'ils ont exercée, même après leur défaite, et dont il est facile de suivre les vestiges authentiques à travers tout le moyen-âge, soit chez les écrivains juifs ou arabes, soit chez les docteurs scholastiques.

La fondation de cette école a été attribuée à Potamon, à Ammonius Saccas, à Plotin. On sait fort peu de chose de Potamon. Nous n'avons sur lui que trois textes opposés entre eux : l'un de Diogène de Laërce, le moins incomplet; l'autre de Snidas ; le troisième de Porphyre. Nous ne savons rien d'important d'Ammonius Saccas, sinon qu'il a été le maître de Longin, d'Origène le païen, qu'il ne faut pas confondre comme l'a fait Eusèbe avec le grand Origène; on ne s'expliquerait guère, en effet, comment dans une ville comme Alexandrie qui comptait tant de professeurs de philosophie, Origène aurait été se mettre sous la direction d'un apostat; Porphyre nous apprend qu'Ammonius abandonna le christianisme, dès qu'il fut en âge de penser et de philosopher par lui-même, et Erennius, qu'il fut élevé dans la religion chrétienne. Snidas dit qu'on lui donna le nom de Saccas parce qu'il avait été portefaix dans sa jeunesse. Non seulement il n'a pas écrit d'ouvrages, mais il avait fait promettre à ses disciples de n'en point composer sur la doctrine qu'il leur enseignait. Cette promesse, quelque temps observée, fut enfreinte d'abord par Erennius, que les autres ne tardèrent pas à suivre.

Plotin naquit à Lycopolis en Egypte en 205, il mourut en 270. A huit ans, il fut mis entre les mains d'un grammairien, il

paraît qu'à cet âge il avait encore une nourrice « dont il découvrait, dit Porphyre, le sein pour têter avec avidité. » A vingt-huit ans, il se mit à étudier la philosophie et s'attacha à Ammonius; pour s'initier aux doctrines des Perses et des Indiens, il accompagna l'empereur Gordien, dans son expédition en Mésopotamie. A la mort de Gordien, il put atteindre Antioche, puis Rome, où il mourut. A en juger d'après certains traits de sa vie, que Porphyre, son biographe, nous a conservés, Plotin avait une organisation étrange, qui se prêtait à la production des phénomènes de spiritisme. Ses contemporains le considéraient comme un être en relation avec les dieux, ayant la faculté de découvrir les objets volés, de prévoir ce que chacun de ses compagnons deviendrait un jour. Les spirites de nos jours auraient dit de lui que c'était un médium, les hypnotiseurs un grand hystérique. Snidas affirme qu'il était épileptique; quoi qu'il en soit, il avait une grande éloquence naturelle. Rome païenne qui n'avait jamais entendu un enseignement philosophique aussi élevé écouta, avec une ardente curiosité, cet homme au corps débile et maladif, au visage amaigri par les austérités et les méditations ; ce sage, qui ressuscitait les sublimes spéculations de Platon et qui les éclairait d'une lumière mystique ravie à l'Orient.

La sévérité de sa morale, la pureté de sa vie, son détachement des biens de la terre, excitèrent une admiration sans bornes. Beaucoup de grands personnages lui confièrent en mourant la tutelle de leurs enfants et la surveillance de leurs héritages. Un sénateur, nommé Rogatien, renonça aux honneurs, abandonna sa fortune, affranchit ses esclaves, se fit indigent pour mener une vie philosophique, au sens de Plotin, c'est-à-dire exempte de toute préoccupation matérielle. L'empereur Gallien et l'impératrice Salomna, charmés des préceptes de Plotin, voulurent lui fournir les moyens de les mettre en pratique. Il fut convenu qu'on fondrait en Campanie une ville de philosophes, organisée sur le plan de la république de Platon, ce projet échoua.

Il est important de dégager Plotin de la responsabilité que plusieurs des Alexandrins ont encourue en soutenant une lutte des plus vives contre le christianisme naissant. Ce n'est que longtemps après la mort de son maître que Porphyre engagea contre le christianisme la polémique qui a rendu son nom si fameux. Quant à Plotin, on ne trouve pas dans ses écrits une

seule ligne qui soit dirigée contre les chrétiens. Son livre *Contre les Gnostiques* (IIe Eméade liv. IX) ne les concerne en rien, pas plus qu'on ne trouve dans sa vie un seul acte qui leur soit hostile.

Bien plus, Plotin n'est cité par les Pères qu'avec une estime presque égale à celle que professent pour lui les écrivains païens. Saint Augustin l'appelle « ce grand platonicien » (*Cité de Dieu*, X 3 ; t. II, p. 183 de la traduction de M. Saisset. Il croit trouver en lui un autre Platon : « Cette voix de Platon, dit-il, la plus pure, et la plus éclatante qu'il y ait dans la philosophie, s'est retrouvée dans la bouche de Plotin, tellement semblable à lui que l'un semble ressuscité dans l'autre. » (*Contra Academicos*, III, 10). En plusieurs endroits, notamment dans la démonstration de la Providence, saint Augustin s'appuie sur l'autorité de Plotin (*Cité de Dieu*, X, 14; II, p. 211 de la trad. de M. Saisset). Il était persuadé que les Alexandrins n'auraient eu à changer que quelques mots et quelques-unes de leurs opinions pour devenir chrétiens. (*De vera Relig.* cap. IV, § 7). D'autres Pères de l'Eglise qui n'ont pas une autorité moindre le citent également avec honneur et même lui font des emprunts importants. Saint Basile a orné ses homélies de morceaux entiers empruntés à Plotin. Dans un écrit intitulé : « Oratio de Spiritu sancto » qui se trouve à la fin du livre V de l'ouvrage *Contra Enomium*, saint Basile a inséré littéralement un morceau de Plotin sur l'Ame du monde (V. Enn., liv. I § 2), se contentant de remplacer le nom d'Ame du monde, par celui d'Esprit-Saint. Ces emprunts de saint Basile sont si nombreux qu'en 1838, A. Jahn a publié une brochure intitulée : « Basilius magnus Plotinizans ». En 1820, Engelhart en avait publié une intitulée : « De Dionysio Areopagita Plotinizante ». Synésius transportait les conceptions de Plotin dans ses hymnes aussi bien que dans ses traités philosophiques (*Sur la Providence*), où se trouvent en grande partie reproduites les idées exprimées par Plotin sur le même sujet (III. Enn. liv. I.)

M. Villemain dans son Tableau de l'éloquence chrétienne au IVe siècle, a mis ces emprunts tout à fait en lumière ; on en retrouve dans saint Grégoire de Nysse, sa « Catechetica oratio » est pleine de souvenirs des Ennéades ; dans Eusèbe, dans saint Cyrille (*Contre Julien*, L. V, p. 145 ; liv. VIII, p. 273-280). Au moyen-âge les plus grands docteurs de la scolastique, Albert-le-Grand et saint Thomas font de nombreux emprunts à Plotin, qui se retrouvent dans les écrits de Bossuet, de Fénelon, de

Malebranche, de Leibnitz (Voir *Ennéades de Plotin*, trad. de M. Bouillet, les notes sur les livres I et VIII, de la I[e] Ennéade).

Quand Plotin se décida à écrire sur les instances de Porphyre et de ses autres disciples, il ne put s'astreindre à suivre un plan ; il prenait les questions comme elles venaient. Porphyre nous a conservé l'ordre et la date de la composition des ouvrages de Plotin. Lorsqu'il s'occupa de mettre en ordre les écrits de Plotin, il préféra l'ordre des matières à celui de la composition. Il les partagea en six Ennéades, dont chacune se composait de neuf livres, par respect pour le caractère sacré des nombres 6 et 9. Plotin touche à toutes les questions depuis Dieu jusqu'à l'homme et ne laisse aucun problème sans l'approfondir.

Quand on aborde la lecture de Plotin, il faut s'armer de courage ; car, indépendamment des difficultés inhérentes aux questions débattues, on a souvent à lutter contre la fatigue et l'ennui qui naissent de la confusion des matières. Cependant, au milieu de ce chaos, brillent des éclairs ; après des développements fastidieux surviennent d'admirables morceaux dans lesquels le génie de la Grèce revit tout entier. La pensée du philosophe secoue les formules pesantes qui l'embarrassaient ; il se souvient qu'il est fils de l'antiquité et disciple de Platon, et il trouve les accents divins de son maître pour chanter les grandeurs invisibles de l'âme et les mystères de l'infini. Souvent lorsqu'il paraît égaré dans les stériles domaines de l'abstraction, il trouve une phrase, un accord parti du cœur, qui surprend, touche, éclaire et qui rappelle le maître éloquent, plein d'enthousiasme et de sensibilité sur le visage duquel, quand il pensait, on voyait briller, dit Porphyre, le rayon de l'intelligence. Ce mélange de lumière et d'obscurité, de pages sublimes, touchantes même, et de développements diffus et obscurs, n'a pas peu contribué aux vicissitudes de la renommée de Plotin.

Le fondement de tout le système de Plotin est la théorie des trois hypostases, c'est-à-dire des trois principes divins qui, de toute éternité sont émanés l'un de l'autre ; c'est ce qu'on appelle la triade alexandrine.

Le premier principe, s'appelle le Premier, le Bien, parce que tout en dépend, tout y aspire, tout en tient l'existence, la vie et la pensée. Il s'appelle aussi l'Un, le Simple, l'Absolu, l'Infini qui a manifesté sa puissance en produisant tous les intelligibles.

Le second principe est l'Intelligence, qui embrasse dans son universalité toutes les intelligences particulières. En se pensant elle-même, l'Intelligence possède toutes choses, elle est toutes choses, parce qu'en elle le sujet pensant, l'objet pensé et la pensée elle-même sont identiques. Ses idées sont les formes pures, types de tout ce qui existe ici-bas dans le monde sensible, les essences, les êtres réels, les intelligibles ; elles composent le monde intelligible.

Le troisième principe est l'Ame universelle, ou l'Ame du monde, dont procèdent les âmes particulières. Il y a en elle deux parties : la Puissance principale de l'Ame, ou l'Ame céleste, qui contemple l'intelligence et en reçoit les formes ; la Puissance inférieure de l'Ame, appelée puissance naturelle et génératrice, raison totale de l'univers, parce qu'elle transmet à la matière des raisons séminales qui façonnent et qui forment les animaux. Saint Augustin a expliqué en quoi la triade des Alexandrins différait de la Trinité chrétienne (*Cité de Dieu*, X, 23, 24, 29).

Après avoir posé ces trois principes, Plotin essaie de les rattacher l'un à l'autre d'une manière assez intime pour qu'ils ne fassent pas trois êtres séparés, trois dieux. Il essaie de le faire à grand renfort de subtilités et d'images. Il dit que « l'Intelligence sort de l'Un comme la lumière tout autour du soleil ; qu'elle est le rayonnement de cet Un éternellement immuable... que l'Ame est le verbe et l'acte de l'Intelligence, comme l'Intelligence est le verbe de l'Un. » Ce sont là des métaphores et non pas des raisons.

La nature humaine est le reflet des hypostases divines ; elle participe à l'amitié de la première ; par l'entendement elle est en communication avec la seconde ; et à l'image de la troisième, elle touche en même temps au monde des esprits et des corps, au soleil intelligible de la divinité, et au soleil sensible, au monde. Elle est l'intermédiaire par lequel les êtres matériels d'ici-bas se rattachent aux êtres spirituels, l'interprète des choses qui descendent du monde spirituel dans le monde sensible, ou vont de celui-ci à celui-là. Mais sa fin dernière c'est de s'unir à son divin modèle. Plotin pose alors comme un axiome qu'il n'y a de connaissance complète que celle qui est simple ; c'est-à-dire celle où l'être qui connaît et l'être connu se confondent, où l'intelligent et l'intelligible ne font qu'un.

Pour connaître Dieu, il faut s'unir à lui, ne faire qu'un avec lui.

Mais par quels degrés s'élever jusqu'à cette identification suprême? L'âme doit d'abord se dérober au spectacle du monde sensible. Le bonheur ne consiste pas dans la possession des biens extérieurs tels que la santé, la richesse ; ces biens ne sont même pas nécessaires pour être heureux comme le supposait Aristote. L'âme doit rentrer en elle-même, puis écarter, éliminer tout ce qui en elle est venu par les sens, ensuite se replier dans ses profondeurs jusqu'à ce qu'elle atteigne son essence qui lui donnera la notion immédiate de l'Intelligence ; enfin, si elle est capable d'un suprême effort, elle pourra remonter de l'Intelligence à son principe, se dépouiller des attributs qui la limitent, et s'identifiant avec Dieu, saisir en elle-même le sentiment de l'Unité absolue. Ce prodigieux effort d'abstraction s'appelle, en langage néo-platonicien, la simplification, l'unification de l'âme, l'extase. Porphyre nous apprend que pendant les six années qu'il passa avec Plotin, celui-ci eu quatre fois le bonheur de s'unir avec le Dieu suprême non pas virtuellement, mais par un acte réel et ineffable et il ajoute avec modestie que pour lui il n'a goûté ce bonheur qu'une seule fois. (*Vie de Plotin*, § 23.)

Le caractère essentiel de cette école c'est donc le mysticisme extatique, que nous devons retrouver dans Madame Guyon. « Le but auquel l'homme aspire, dit Plotin, ce n'est pas de ne point faillir, c'est d'être Dieu. » Le système de Plotin est, comme on le voit, un système panthéiste. Nous n'entrerons pas dans certaines parties accessoires de ce système qui ont trait à la magie, à l'astrologie ; mais nous ajouterons que Plotin encourageait ses disciples à conformer leur conduite à leurs principes, à rattacher tout leur être aux spéculations dont ils nourrissaient leur esprit. Lui-même, disait-on, menait « la vie d'un ange dans un corps humain. » C'est un des plus nobles caractères de cette école. Aussi Plotin est-il pur des folies, des rêveries théurgiques, des superstitions extravagantes qui signalèrent le déclin de l'école d'Alexandrie.

Après Plotin l'école néo-platonicienne tomba dans une décadence profonde. Porphyre vécut assez pour en être témoin. Il essaya inutilement de l'arrêter. A partir de Jamblique les doctrines essentielles de Plotin furent remplacées par un amas de vulgaires superstitions. A la fin du v[e] siècle, Proclus essaya de donner une forme scientifique à cet amas d'imaginations futiles. Au commencement du vi[e] siècle un écrivain inconnu, peut-être un néo-platonicien converti au christianisme, habilla à la chré-

tienne le système de Proclus, le compléta par une application de ses conceptions hiérarchiques aux choses ecclésiastiques, et attribuant ces divers opuscules à Denys l'Aréopagite, les lança dans le monde chrétien.

On a appelé l'école néo-platonicienne, une école éclectique, dont la prétention a été de tout réunir et de tout concilier, M. Bouillet, le dernier traducteur des Ennéades de Plotin, prouve, texte en main, que rien n'est plus fondé. Pythagore, Parménide, Empédocle, Aristote et surtout Platon sont les véritables maîtres de Plotin.

Les Ennéades ne contiennent pas une idée principale qui ne se trouve en germe chez quelqu'un de ces grands philosophes. Aussi est-on en droit de contester l'originalité du néo-platonisme, à moins que l'art de choisir les matériaux d'un système et de les coordonner ne soit un don très voisin de celui de l'invention originale.

Un autre point qui nous intéresse plus particulièrement ce sont les rapports du néo-platonisme avec le gnosticisme. Plotin a écrit un traité spécial contre la gnose (II Enn. liv. IX). Or : 1° il y a des analogies incontestables entre le gnosticisme et le néo-platonisme ; 2° pour expliquer ces analogies, il n'est nullement nécessaire d'admettre que Platon, Aristote... aient fait des emprunts à l'Ecriture sainte, comme le prétendaient les gnostiques, ni que Valentin, Basilide... soient des plagiaires de Platon, comme l'affirme Plotin.

Il suffit de reconnaître que les gnostiques et les néoplatoniciens ont puisé à des sources semblables, que Basilide, Valentin... se sont inspirés des idées métaphysiques de la Kabbale ou de Philon, et que Philon a connu la doctrine de Platon par Ammonius Saccas ; 3° par suite de l'analogie qui existe entre la doctrine de Platon et le christianisme, Plotin, en défendant les doctrines de son maître contre les attaques ou les interprétations arbitraires des gnostiques, se trouve être, sur la plupart des points, parfaitement d'accord avec les Pères de l'Eglise dans les reproches qu'il adresse à ses adversaires ; mais il ne faudrait pas croire que c'est dans Platon, comme Plotin l'affirme, qu'il a découvert la Trinité chrétienne. Elle peut y être, mais pour la découvrir il ne fallait rien moins que la lumière du christianisme. La Trinité de Plotin n'a rien de commun avec la Trinité chrétienne. Les Ennéades sont la conclusion hardie des prémisses posées par Platon ; elles sont le dernier mot de la

pensée hellénique, comme Plotin est le dernier homme de génie qu'ait produit la littérature grecque classique.

P. G. Moreau,
Vicaire général honoraire de Langres.

L'AVENIR DE LA POLITIQUE PONTIFICALE (1)

(Suite et fin. — Voir le numéro du 13 mai.)

II

Quelle est cette plaie dont nous voulons parler? Déjà énoncée dans le cours de cette étude, mais présentée ici sous une autre face, elle a tout envahi et elle explique tout comme elle a tout empoisonné. C'est le préjugé à peu près universellement accrédité sur le pouvoir. C'est l'idée fausse et absurde que la prospérité et l'avenir d'une nation, voire même le bien-être matériel des individus dépendent uniquement de l'existence de telle forme gouvernementale, ou sont attachés à la présence de telle classe de politiciens au char de l'État, à l'exclusion de toute action religieuse.

Saint Ignace de Loyola a marqué pour les voies spirituelles cette règle d'une haute sagesse. « Prier comme si tout devait venir de Dieu, agir comme si tout devait venir de l'homme (2). » C'est le juste milieu de la vertu, qui caractérise les œuvres de la Sainteté, la négation de cet exclusivisme toujours fatal aux entreprises humaines, ennemi de l'ordre et du progrès. Appliqué au pouvoir civil, cet axiome en ferait mieux comprendre la notion, en doublerait l'influence, et multiplierait les services que son action peut rendre.

Il apporterait un tempérament merveilleux à une confiance aveugle en ses propres forces et à un abandon trop absolu à la puissance de l'Etat. Malheureusement, l'amoindrissement de la foi religieuse, en enlevant toute mesure à l'impétuosité native

(1) Cet article fait suite à ceux que nous avons publiés sous le titre : *La Philosophie de la politique Pontificale.* — Nous en laissons à l'auteur l'entière responsabilité, d'accord avec lui sur la plupart des points, et réservant notre appréciation sur plusieurs autres. Nos lecteurs feront d'eux-mêmes la distinction. (Note de la Rédaction.)

(2) *Exercices spirituels.*

des appétits humains, a ouvert la porte aux excès ; et comme il y a en nous un sentiment instinctif de faiblesse, à défaut du secours divin auquel on ne croit plus ou que l'on néglige, les vœux et les espérances se tournent vers ce qui, aux yeux du peuple, représente d'une façon plus sensible et plus palpable le crédit souverain, le pouvoir. Suivant ce principe, dans la conduite ordinaire de la vie on s'est habitué à agir, non pas comme si tout devait venir de Dieu ou de l'homme, mais bien comme si tout devait venir du pouvoir. L'ouvrier dit : « Le Gouvernement devrait me donner du travail. » Le bourgeois réplique : « Etablissez la Monarchie et tout est sauvé. » C'est une remarque qu'il est loisible à chacun de faire. Lisez attentivement, dans les journaux, le dernier alinéa des articles de fonds : quelques sujets qu'ils traitent ils se terminent à peu près invariablement par cette conclusion ou autre : « Seul un gouvernement monarchique est capable de remédier à ce mal ou d'assurer la possession de ce bien. » « Seule la Royauté peut tenir le glaive de justicier libérateur » (1). « Travailleurs, dans la tombe de la bourgeoisie qui nous gouverne, nous enfouirons à jamais les privilèges et la misère, nous établirons le règne de la justice et de l'égalité » (2).

C'est à ce déplorable préjugé que fait allusion le député espagnol quand il dit: « Toutes les questions relatives au mal ou au bien se réduisent à une question de gouvernement et toute question de gouvernement à une question de légitimité, de telle sorte que le mal est impossible si le gouvernement est légitime et inévitable s'il ne l'est pas. » (3)

Le mal serait cependant petit, s'il n'avait laissé sur notre belle terre de France les traces profondes de ses déplorables effets. Celui qui froidement et sans parti pris feuillette les pages de nos annales depuis la Révolution reconnaît sans peine l'action directe que le préjugé a exercée sur le choix des hommes du pouvoir.

La France est une nation essentiellement catholique. Je n'en veux pour preuve que la statistique des recensements quinquennaux. Dans le dernier on a supprimé la phrase interrogative : quelle est votre religion ? Les sectaires avaient cru d'abord ame-

(1) *Le Soleil du Midi*, 5 décembre 1892.
(2) *Le Petit Provençal*, 4 décembre 1892.
(3) Donoso Cortos, *Essai sur le Catholicisme*. T. III, Liv. II p. 276.

ner ceux qui dans les clubs se proclamaint crânement libre-penseurs à consigner cette qualification sur les feuilles personnelles. Voyez-vous, avaient-ils dit, nous ne sommes plus un pays catholique. Grâces à Dieu, il n'en a rien été : on a donc jugé inutile de solliciter à nouveau une réponse toujours fidèlement la même.

La France est la fille aînée de l'Eglise du Christ. A ce chef, elle exerce sur le monde entier une puissance étonnante de prosélytisme pour les idées et le progrès : dans les régions orientales, catholique est encore synonyme de français. Assurément, et ce serait la pire des cécités de ne pas le reconnaître, notre patrie a reçu de Dieu une sublime mission d'apostolat vis-à-vis les autres nations de l'univers. C'est elle, l'histoire impartiale est là pour nous l'apprendre, qui la première, de tout temps et au premier rang, a mis au service de la religion et des grandes causes humanitaires, son or, son épée et son sang : *Gesta Dei per Francos*.

Eh bien! cette noble France, dont la vie sociale semble avoir été comme le prolongement de la vie de Dieu manifestée à la terre, par qui, depuis un siècle, s'est-elle fait représenter au pouvoir? Nous répondons, sans crainte de forfaire à la vérité : par des hommes méfiants ou hostiles vis-à-vis de l'Eglise, ou même en réalité hérétiques (le libéralisme est une hérésie). Elle la Catholique par excellence n'a plus eu à sa tête, depuis Louis XVI, des gouvernants ouvertement et franchement catholiques.

Au lendemain de nos désastres de 1870, sous l'impression amère du châtiment divin, il s'est trouvé un ministre qui a pu s'écrier à la tribune de l'assemblée nationale : « Et moi, Messieurs, j'adore le très saint Sacrement. » Mais en dehors de cette noble exception, malheureusement restée sans écho, je ne vois assis au banc du gouvernement français que des hommes qui se sont méfiés de l'Eglise, la traitant en ombrageuse rivale, ou l'ont persécutée comme une ennemie irréconciliable, ou encore ont apporté dans le maniement des affaires des principes qu'elle a formellement condamnés. Il semble que par le fait même que l'on accepte un portefeuille, il faille abdiquer aux yeux du public le plus beau titre de gloire qu'un homme puisse porter, et laisser suspendu au foyer familial l'auguste parchemin où sont écrits les engagements sacrés de notre Baptême et de notre Première Communion.

Il semble que la Religion et la Politique soient deux étrangères, qui n'ont rien à démêler ensemble, deux reines aux antipodes, ennemies ou indifférentes l'une à l'autre, indépendantes sur leur trône respectif qu'il leur faut défendre contre des empiètements réciproques. Le pouvoir civil a assez de force intrinsèque pour se suffire à lui-même, dit-on, sans qu'il soit besoin de l'élément religieux, dont l'empire ne dépasse pas le domaine de la morale et des consciences, dont le rôle doit se borner à régler les actes de la vie privée. Son intervention dans les affaires publiques ne peut être qu'un engin de discorde, qu'il convient d'écarter à tout prix. C'est ainsi que depuis la Révolution en France, les catholiques électeurs s'en sont allés toujours, leur brevet de catholicisme à la poche. Si profondes sont les racines implantées dans les esprits par le préjugé en question, que tout ce fatras d'erreurs, que le plus petit souffle philosophique suffirait à détruire, a passé dans les idées courantes ; et il n'y a pas bien longtemps un des principaux organes du parti monarchique, à Paris, n'a pas rougi d'insérer dans ses colonnes cette phrase inconcevable : « Plutôt la République des Francs-Maçons que le gouvernement des Curés » (1).

L'application d'un semblable système conduirait fatalement notre pays à la ruine. Il n'est pas nécessaire sans doute qu'il y ait des prêtres attachés au gouvernement des peuples, mais il est indispensable à la constitution et à la prospérité d'un Etat que l'esprit de religion en enseigne et en anime tous les actes ; ce qui devient radicalement impossible avec la Franc-Maçonnerie (2).

(1) Le journal « Le Soleil ».

(2) *Nota.* — L'histoire nous apprend que la présence d'ecclésiastiques à la direction des affaires a toujours été marquée par les services les plus signalés, et que loin d'être un obstacle au succès, sous leur gouvernement les peuples grandirent en importance et en pouvoir. Un simple coup d'œil sur les annales de notre pays suffit pour s'en convaincre. Nommer saint Léger, évêque d'Autun, saint Eloi, évêque de Noyon, Suger, abbé de Saint-Denis, et les cardinaux Richelieu, Mazarin, Fleury, c'est nommer les ministres dont l'action a été le plus efficacement utile aux intérêts et à la gloire de la France : « La France n'oubliera jamais le gouvernement du cardinal de Richelieu, dont le nom brille entre tous les grands noms de la monarchie française... Ximénès de Cisneros et Alberoni, les deux plus grands ministres de la Monarchie espagnole furent cardinaux et théologiens. » (Donoso Cortès, t. III.)

Et cette supériorité de génie et de sagesse dans le commandement

Le lecteur qui a suivi l'exposé de nos principes n'attend pas de nouvelles preuves; et celui dont l'esprit n'y serait point sensible, n'aurait qu'à prêter l'oreille et à regarder. « Où allons-nous, se demande-t-on avec inquiétude dans tous les camps? Quelle catastrophe nous réserve demain?

Les banques croulent, le commerce languit, le prestige national s'éteint, le peuple impatient murmure, le prolétariat s'impose, le socialisme gronde à la porte, prête à céder. Hélas ! on a voulu mettre Dieu au ban des institutions politiques, on a prétendu que la Religion n'avait rien à voir dans l'existence et la stabilité des gouvernements, et voilà que, elle disparaissant, tout l'édifice menace de disparaître. Un seul rayon d'espérance vient rasséréner ce sombre avenir, c'est la parole de Léon XIII. Car en nous invitant à laisser de côté les anciennes divisions pour nous unir sur le terrain religieux, le pape montre en toute évidence que loin d'être un trop plein et un obstacle à la grandeur d'un Etat, la Religion en est seule la moëlle et le pivot. Partout, l'Encyclique aux Français porte un coup droit au funeste préjugé dont nous recueillons les fruits empoisonnés. C'est pourquoi nous disons et soutenons énergiquement, sûrs de ne point errer, que l'avenir appartient à la Politique Pontificale.

où trouve-t-elle sa source, si ce n'est dans l'union plus intime et plus familière avec cette suprême intelligence qui ne se trompe jamais, avec cette incomparable lumière où il n'y a point d'ombres, Dieu, dont le prêtre est le ministre et comme le confident. « La science de Dieu donne à qui la possède sagacité et force, parce que tout à la fois elle aiguise et dilate l'esprit. Dans la vie des saints et particulièrement dans celles des Pères du désert, il est un point qui me semble surtout admirable et qui, je crois, n'a pas été encore convenablement apprécié.

Lisez-les avec attention et vous reconnaîtrez qu'il n'y a point d'homme habitué à converser avec Dieu et à s'exercer dans les contemplations divines, qui, toutes choses égales d'ailleurs, ne surpasse les autres hommes ou par la force de sa raison ou par la sûreté de son jugement ou par la pénétration de son esprit et surtout qui ne l'emporte par ce sens pratique en quoi consiste la vraie prudence et qu'on appelle « le bon sens ». Si le genre humain n'était pas condamné à voir les choses à rebours, il choisirait pour conseillers, entre tous les hommes les théologiens, entre les théologiens les mystiques et entre les mystiques ceux qui ont mené la vie la plus retirée du monde et des affaires. » (Donoso Cortès. Tome III, p. 272, 273).

Ces données démontrent combien la parole précitée du « Soleil » est répréhensible, et à la fois condamnée par le sentiment chrétien, l'histoire et la philosophie.

Elle ne doit cependant obtenir gain de cause qu'après un suprême assaut entre la vérité et l'erreur.

Comme la vérité, multiple dans ses applications, l'erreur est une dans son principe. Ramifiés à l'infini, ses rejetons divers se rattachent à un même trône, à un point de départ commun. Le point de départ des erreurs modernes n'est pas autre que le Protestantisme. « Le principe du libre examen et de la suprématie de l'esprit une fois admis, dit Rohrbacher il est impossible de ne pas avouer toutes ses conséquences, impossible de ne pas les envisager comme de simples nuances, comme des évolutions progressives de la réformation protestante, et à toutes les professions de luthéranisme, de calvinisme, de socinianisme, de déisme, de matérialisme, d'athéisme, de communisme, d'anarchisme, de scepticisme, un protestant, s'il est conséquent avec lui-même, n'a d'autre réponse à faire que de dire : Amen » (1)

Toutes ces diverses écoles peuvent se ramener à deux principales dont l'une caractérise le premier jet de l'erreur et l'autre l'évolution dernière, le fruit mûr, lequel tombé, la place reste libre à la vérité catholique triomphante. Ce sont le *Libéralisme* et le *Socialisme*.

Le Libéralisme, semblable à une greffe abâtardie, qui, encore indécise semble se confondre avec le rameau resté sain et vigoureux, s'efforce de concilier dans la théorie et dans la pratique, le bien et le mal, le juste et l'injuste, le vrai et le faux. Ce qu'il nie aujourd'hui, il l'affirmera demain, il refuse aux uns ce qu'il accorde aux autres, ce qu'il fait ici, il le défait ailleurs, le tout au mieux de ses propres intérêts (2).

« De toutes les écoles, l'Ecole libérale est la plus stérile, observe Donoso Cortès, parce qu'elle est la moins savante et la plus égoïste. Elle ne sait absolument rien sur la nature du bien et sur la nature du mal, elle a à peine une notion de Dieu ; elle n'en a aucune de l'homme. Impuissante pour le bien, parce qu'elle manque de toute affirmation dogmatique ; impuissante pour le mal, parce qu'elle a horreur de toute négation intrépide et absolue, elle est condamnée, sans le savoir, à aller se jeter, avec le vaisseau qui porte sa fortune, dans le port du catholicisme ou sur les écueils socialistes (3). »

(1) *Histoire universelle de l'Eglise catholique*, t. XXIII, liv. 84, § 6.
(2) Une forme de Libéralisme a nom « l'opportunisme. »
(3) *Essai sur le catholicisme*. Liv. II.

Ainsi faible et sans courage, s'effaçant devant la lutte, cherchant à contenter tous les goûts, pour en jouir à l'aise, à ménager tous les partis, pour s'en servir plus longtemps, cette forme de l'erreur s'use moins vite à l'ouvrage et épuise à petite dose les forces vitales des peuples en décadence, dont l'indifférence religieuse et l'apathie morale s'accommodent assez avec cet esprit d'atermoiements et demi-mesures. Voilà pourquoi depuis bientôt un siècle nous vivons en France sous le régime libéral. « Cette école ne domine que lorsque la société se dissout, le moment de sa domination est ce moment transitoire et fugitif où le monde ne sait s'il choisira Barabbas ou Jésus, et demeure en suspens entre une affirmation dogmatique et une négation suprême. La société alors, se laisse volontiers gouverner par une école qui jamais n'ose dire : j'affirme, qui n'ose pas non plus dire : je nie, mais qui répond toujours : je distingue... Un jour arrive cependant où le peuple, poussé par tous ses instincts, se répand sur les places publiques et dans les rues, demandant résolument Barabbas ou Jésus et roulant dans la poussière la chaire des sophistes. » (1)

C'est le tour du socialisme.

« Les écoles socialistes, abstraction faite des foules grossières qui les suivent et prises théoriquement telles qu'elles apparaissent dans les écrits de leurs maîtres et de leurs docteurs, l'emportent de beaucoup sur l'école libérale, précisément parce qu'elles vont droit à tous les grands problèmes et à toutes les grandes questions et parce qu'elles proposent toujours une solution péremptoire et décisive. Le socialisme n'est fort que parce qu'il est une théologie ; il n'est destructeur que parce qu'il est une théologie satanique. Etant donné, d'une part, ce que les écoles socialistes ont de théologique, de l'autre, ce que l'école libérale a d'anti-théologique et de sceptique, dans la lutte entre le socialisme et le libéralisme, le socialisme doit triompher ; mais ce qu'il a de satanique le fera succomber devant l'école catholique qui est à la fois théologique et divine. Sur ce point, du moins, l'instinct socialiste paraît s'accorder avec nos affirmations ; car c'est pour le catholicisme qu'il réserve ses haines ; pour le libéralisme il n'a que du dédain (2). »

Comme tout cela est profondément vrai et grandit à nos yeux

(1) *Essai sur le Catholicisme*, livre II.
(2) Donoso Cortès. Tome III, l II.

la politique de Léon XIII, lui assurant un glorieux avenir. Il n'est pas difficile de le comprendre. L'erreur en effet ne s'arrêtant pas dans ses évolutions successives, l'école libérale qui n'est qu'une sorte de mitigation de cette erreur, doit nécessairement s'effondrer un jour dans le système socialiste qui en est le dernier retranchement. Et ce jour ne vous semble-t-il pas levé ? Nous voyons de fait les couches libérales se disloquer, éperdues et flétries, dans la honte et la boue ; et derrière ces ruines, qu'on essaie en vain de dissimuler et de couvrir, se dresse rugissant le monstre du Socialisme. Sentant l'heure venue, il renonce à se cacher davantage ; il sort orgueilleux et avide de ces antres où depuis longtemps couvent de hardis projets. Il croit le moment arrivé de les réaliser. Et voilà qu'on lui fait place aux assemblées municipales et dans les Conseils généraux et bientôt il siégera plus compacte et plus fort aux fauteuils du parlement. Ses programmes connus de tous rallient chaque jour de nouveaux adeptes, qui, flairant le revirement de l'opinion lassée d'être toujours dupe des mensonges et des brigandages officiels, se jettent nombreux dans ses bras hospitaliers. Ainsi donc il ne va rester en face que deux adversaires : l'école socialiste et l'école catholique, prêts à se prendre corps à corps. Le combat décisif approche, et c'est à ce moment solennel que le Chef de l'Eglise prend la parole.

Comment, semble-t-il nous dire, vous vous chicaneriez sur des niaiseries, alors que va s'agiter au milieu de vous une question de vie et de mort? Loin de vous diviser, préparez-vous donc dans l'union qui fait la force. Il n'y a d'union possible et durable que sur le terrain religieux. C'est d'ailleurs sur ce terrain unique que vos ennemis vous appellent. Les socialistes n'ont guère cure des formes gouvernementales touchant lesquelles leurs sentiments sont confus, indéfinis et le plus souvent contradictoires. Mais le point bien caractérisé et sur lequel l'accord entre eux est parfait c'est qu'ils ne veulent plus de notre religion et de notre Dieu, ni dans la famille, ni dans la société par elles-mêmes capables de se conduire et de se rendre heureux.

En de telles conjonctures et ainsi comprise, la Politique pontificale est véritablement le signe de ralliement, le coup de clairon donné pour rappeler les bataillons dispersés. Refuser de l'entendre ce serait s'entêter à vouloir une déroute meurtrière. Mais plus haut que toutes les défiances et toutes les oppositions

l'avenir parlera. Il sera tout à l'honneur de celui qui, le devançant de son regard de génie en aura assuré la glorieuse victoire.

Nous ne sommes point prophète ni fils de prophète, mais nous ne serions pas surpris qu'un jour, en cette chère France réhabilitée dans la religion de ses ancêtres et de ses rois, ne s'élevât sur les places publiques, monument de reconnaissance et d'admiration, la statue de son meilleur ami, de son immortel sauveur, Léon XIII.

L'Abbé Ph. ALLÈGRE.

NÉCROLOGIES ÉPISCOPALES

ÉVÊQUES FRANÇAIS DÉCÉDÉS DURANT LE DIX-NEUVIÈME SIÈCLE DE 1800 A 1893 (1)

(Suite. — Voir les numéros du 16 janvier 1892 au 13 mai 1893.)

Année 1820 (*Suite*).

12 juillet. — Mgr Louis-Charles DE MACHAULT, évêque d'Amiens, né à Paris le 23 décembre 1737, était fils aîné de Jean-Baptiste de Machault, seigneur d'Arnouville, près de Gonesse, terre qui avait été érigée en comté pour lui, et de Geneviève-Louise Rouillé du Coudray. Son père, alors maître des Requêtes, devint successivement contrôleur général des finances, commandeur et grand trésorier des Ordres du roi, garde des sceaux et ministre d'Etat au département de la marine. Sa famille, honorablement connue dans la magistrature, descendait d'un juif, Denys de Machault, qui embrassa la foi chrétienne en 1394. Plusieurs membres de cette maison se donnèrent à l'Eglise: l'un, Louis de Machault, fut, au XVIIe siècle, prieur commendataire de Saint-Pierre d'Abbeville ; un autre fut supérieur du collège d'Amiens en 1608.

Louis-Charles fit ses études à Paris au collège de Louis-le-Grand que dirigeaient les Jésuites, chez lesquels il serait entré sans l'opposition de son père. Devenu prêtre, il fut appelé à Amiens par Mgr de la Motte qui le nomma son vicaire général, après la mort de l'abbé de Brantes, et archidiacre en 1764; il succéda bientôt comme abbé commendataire de Saint-Jean d'An-

gely, diocèse de Saintes, à M. de Pezé, ancien vicaire général du Mans; et, quand Mgr de la Motte, accablé par l'âge, voulut avoir un coadjuteur, il jeta les yeux sur M. de Machault que Louis XV lui accorda en 1771. Le coadjuteur reçut du pape le titre épiscopal d'Europe, et fut sacré le dimanche 15 mars 1772 dans la chapelle du château d'Arnouville, par Mgr de la Motte, assisté de Mgr du Bellay, ancien évêque de Fréjus, et de Mgr de Bourdeilles, évêque de Soissons, en présence de Mgr de Trézemane, ancien évêque de Glandève. Mgr de Machault officia pontificalement pour la première fois à Notre-Dame d'Amiens le 25 mars 1772, en présence de Mgr de la Motte avec lequel il vécut et fit quelques visites pastorales. M. le chanoine Delgove, dans son *Histoire de M. de la Motte* (livre VI, chap. III, page 501), raconte la visite faite en commun par les deux évêques à l'abbaye du Gard, dont le même auteur a écrit aussi l'histoire en 1866. Les bons religieux Trappistes, qui occupaient le monastère, voulant bien recevoir les deux saints prélats qui les honoraient de leur présence, leur firent un accueil des plus brillants, et les attributs de la pauvreté monastique avaient momentanément fait place aux apparences du luxe.

A cette vue, le coadjuteur, homme simple et modeste, ne put contenir son étonnement, et pieusement scandalisé il dit à M. de la Motte : « Ah ! Monseigneur, si saint Bernard revenait, il ne reconnaîtrait plus ses enfants ! — Ah ! Monseigneur lui répondit le spirituel vieillard, prenez garde : Si saint Pierre revenait, il nous faudrait vous et moi, retourner à pied ! » Ils étaient venus l'un et l'autre d'Amiens en carrosse.

On prétend que M. de la Motte disait qu'il laissait en Mgr de Machault à son diocèse, sinon un saint Jean Chrysostome, du moins un saint Jean l'Aumônier, et il est vrai que la douceur et la charité de Mgr de Machault lui méritaient ce titre. Ses libéralités pour les pauvres répondaient à sa tendre piété. Mgr de la Motte étant mort le 10 juin 1774, à quatre-vingt-douze ans, Mgr de Machault devint évêque d'Amiens en titre, et ce fut lui qui récita les dernières prières sur le tombeau où l'on venait de descendre le corps du prélat, sa voix était brisée par les sanglots.

Pour suppléer à l'oraison funèbre qui fit défaut lors de la cérémonie des obsèques, Mgr de Machault loua les vertus de son prédécesseur, en adressant aux fidèles du diocèse un Mandement d'installation daté du 26 juin 1774 et que nous possédons en vingt-et-une pages, c'est en abrégé la vie de ce prélat

que Mgr de Machault se proposait pour modèle. « Vous ne pouvez, mes Frères, disait-il, entendre prononcer le nom respectable de Louis-François-Gabriel d'Orléans de la Motte sans que toute votre sensibilité se réveille, sans voir se rouvrir la source de vos larmes. Il sera longtemps sur vos lèvres ce nom précieux, parce que la mémoire de celui qui l'a porté demeurera à jamais gravée dans vos âmes; les enfants l'apprendront de leurs pères, et vos derniers neveux se raconteront que dans le dix-huitième siècle cette ville a eu un évêque qui aurait honoré ceux du christianisme naissant; nous nous hâtons de vous tracer un tableau abrégé de sa vie; où les actions parlent, la langue doit se taire, les discours doivent cesser. »

Le 11 juin 1775, Mgr de Machault exerça la fonction que Mgr de la Motte dans ses derniers jours, s'était flatté de pouvoir remplir; il fit l'office de sous-diacre au sacre de Louis XVI. Il continua le bien qu'avaient opéré dans le diocèse plusieurs saints évêques qui s'étaient succédé depuis le commencement du siècle. Il fit les visites pastorales avec exactitude, présida à des missions et encouragea plusieurs établissements utiles.

Il attira les Frères des Ecoles chrétiennes en plusieurs lieux, et protégea aussi les écoles de filles tenues par les sœurs de la Providence dites *Barrettes*, parce qu'elles avaient été fondées dans le siècle précédent par le P. Barré, minime. Il accueillit les Jésuites dispersés par la tempête, et se servit utilement de leur ministère, principalement pour les missions. Sentant le poids d'un diocèse qui avait plus de neuf cents paroisses ou annexes, il fut le premier à en solliciter le partage, et il y eut en effet un projet pour ériger un évêché à Abbeville; la collégiale de Saint-Wulfran serait devenue la cathédrale, et on aurait uni au nouvel évêché les abbayes de Saint-Riquier et de Saint-Valéry. Mais ce projet ne fut pas mis à exécution.

Dans le second volume des *Actes de l'Eglise d'Amiens* par Mgr Mioland, nous trouvons plusieurs Mandements et Ordonnances de Mgr de Machault que nous citerons avec ceux que nous possédons.

Le 13 février 1775, il publia un Mandement pour régler la *Sonnerie des cloches* dans les églises du diocèse, donna, en 1775 encore, et en 1777, des *Avis synodaux* sur l'office du Sacré-Cœur, la confession des enfants avant la première communion, la négligence dans certaines paroisses pour les ornements, les cérémonies et le chant, sur la célébration des mariages, et autres sujets pratiques.

Le 10 octobre 1777, lettres pastorales sur l'*Obligation de prêcher.*

Le 15 août 1778, mandement pour l'*Etablissement d'un bureau de charité* en faveur des pauvres mendiants ; et *Règlement* pour les bureaux de charité de la ville d'Amiens.

En 1779, il donna d'autres *Avis synodaux* sur l'obligation de faire le prône, les catéchismes et sur différentes règles liturgiques. Il condamna la même année un livre d'Epitres et d'Evangiles avec des réflexions renfermant un grand nombre d'erreurs et de faussetés, qui avait paru avec le sceau de ses armes et qui avait été imprimé sans sa permission.

Le 13 janvier 1780 il donna son *Mandement de Carême* regrettant que le malheur des temps l'obligeât à apporter de l'adoucissement dans son observance.

En 1781, lorsqu'on publia avec éclat le *Prospectus des œuvres de Voltaire,* Mgr de Machault donna un Mandement pour détourner ses diocésains d'y prendre part. Le 26 octobre, même année, il ordonna le chant d'un *Te Deum* en actions de grâces de l'heureux accouchement de la Reine et de la naissance d'un Dauphin.

Le 1er février 1784, *Mandement pour le carême* avec des avis particuliers pour les paroisses de la campagne.

Le 30 mai 1784, *Publication d'un nouveau Rituel.*

Il donna en 1785 des *Avis synodaux* sur le prône et les catéchismes, les processions, le chant, l'habit ecclésiastique, et fit le 5 avril un *Règlement* établissant une assurance mutuelle contre l'incendie entre tous les ecclésiastiques du diocèse.

Le 6 février 1786, *Mandement pour le carême*, sur la sensualité.

Le 14 avril 1787, *Etablissement d'un bureau de charité* en faveur des incendiés du diocèse.

En 1788, nouveaux *Avis synodaux* sur les mariages, le rituel, l'habit de chœur.

Le 31 janvier 1789, *Mandement pour le carême*, sur les scandales du monde; et le 26 septembre suivant, *Ordonnance des prières des Quarante-Heures* dans toutes les églises du diocèse.

Le 2 février 1790, *Mandement sur le carême*, sur les mauvais livres et la philosophie moderne.

Mgr de Machault avait propagé la *Dévotion au Sacré-Cœur* et publia un Mandement du 20 mars 1787, avec un précis des

guérisons miraculeuses opérées par l'intercession de la sainte Vierge, à Notre-Dame de Brébière à Albert.

Il fut membre de la dernière assemblée du clergé, tenue en 1788, et député, l'année suivante, aux Etats-Généraux. Mais le tumulte de ces assemblées et la nature des discours qu'on y entendait souvent, répugnaient à son caractère et à ses goûts; il se montra peu aux séances et fut un des premiers à réclamer pour les droits de l'Eglise. Son instruction pastorale du 25 août 1790, sur la *Hiérarchie et la discipline ecclésiastique*, exposait les principes sur cette matière, elle est longue et appuyée d'autorités, et forme 95 pages in-8°.

Le prélat adhéra à l'*Exposition des principes* des trente évêques, et publia une *Déclaration sur le serment civique demandé*, 14 pages in-8°.

Obligé de quitter la France pour se soustraire aux violences et aux insultes, il se retira à Tournai où il donna, le 4 mars 1791, une Lettre pastorale sur le *Schisme et la persécution*, pour prévenir le schisme et l'élection d'un nouvel évêque; et ses conseils ayant été inutiles, il adressa de la même ville, le 6 mai suivant, une nouvelle lettre pastorale, 30 pages in-8°, pour protester contre l'élection constitutionnelle de Desbois, curé de Saint-André des Arts, montrer la nécessité de la juridiction, et tracer à ses curés les règles de conduite qu'ils devaient suivre dans les circonstances.

Lors de l'invasion de la Belgique par les armées françaises, Mgr de Machault quitta Tournai, se retira en Angleterre, puis vint établir sa résidence en Westphalie où il habita successivement les villes de Münster et de Paderborn. Le 1er juin 1795 il adressa à son clergé des *Avis concernant l'exercice du saint ministère*. Au mois de juin 1798, Pie VI écrivit à l'évêque d'Amiens et à d'autres évêques français pour les louer de leur fidélité; le 15 août suivant, Mgr de Machault se joignait à 48 prélats, exilés comme lui, pour apposer sa signature au bas d'une lettre pastorale collective *sur les atteintes portées à la religion*. On a lieu de croire qu'il fut favorable à la déclaration de promesse de fidélité, demandée aux prêtres, en 1800, pour exercer le ministère; et le 6 novembre 1801 il donna sa démission conformément au bref du 15 août précédent et par lequel le Pape demandait à tous les évêques français, nommés antérieurement à 1790, de donner leur démission pour faciliter l'exécution du Concordat. Rentré en France peu après, il se

retira près de son frère à Arnouville et y resta jusqu'à sa mort, aimant à se rendre utile pour les fonctions du ministère, donnant la confirmation dans les paroisses environnantes et exerçant sa charité envers les pauvres comme à Amiens. Sa douceur et sa piété lui avaient concilié tous les cœurs de ceux qui l'approchaient, et on lisait en quelque sorte sur sa figure le calme de son âme. Le 8 juillet 1818, Louis XVIII le nomma chanoine de Saint-Denis.

Le prélat paraissait, malgré son grand âge, jouir encore d'une assez bonne santé, quand il se sentit incommodé le 11 juillet 1820; il mourut le lendemain dans les sentiments de résignation et d'amour pour Dieu qui l'avaient animé toute sa vie. Sa dépouille mortelle ne fut point ramenée à Amiens; mais, peu de jours après son décès, on célébra à son intention un service solennel à la cathédrale, et Mgr de Bombelles, alors évêque d'Amiens, prononça l'éloge de son prédécesseur dont le souvenir était resté cher à son troupeau. On trouve dans les *Notices sur les évêques d'Amiens*, par Edmond Soyez, de la Société des Antiquaires de Picardie, une biographie de 35 pages sur Mgr de Machault qui portait pour armoiries :

D'argent, à trois têtes de corbeaux de sable, dégouttantes de gueules.

(*A suivre.*) M.-C. D'AGRIGENTE.

LA FÊTE DES ROSES

On nous écrit de Perpignan :

La rose est le symbole de la charité, de l'union fraternelle, A la voir s'épanouir dans nos jardins sous les rayons dorés du soleil, on pense à ces âmes virginales où s'infiltre la grâce divine, où toutes les vertus s'unissent harmonieusement. Qui peut aimer plus noblement et plus fortement qu'une âme immaculée? Où trouver des qualités plus précieuses, des dispositions plus saintes des résolutions plus énergiques ? Dès lors est-il étonnant que Marie soit aussi appelée la rose mystique, *rosa mystica?* Aussi, pour confirmer ce beau titre que l'Eglise donne à la reine des anges, il existe dans certaines paroisses une cérémonie particulière, qui porte le nom de bénédiction des roses. Cette cérémonie a lieu dans les premiers jours du mois de mai, le mois par excellence de la poésie et des parfums.

Plusieurs pasteurs se font une gloire de donner à cette bénédiction un éclat inaccoutumé, soit par l'ornementation intérieure du sanctuaire, soit en demandant à la musique ses suaves mélodies. Il est en particulier, dans le Roussillon, à Perpignan, une église où cette cérémonie revêt un éclat spécial ; c'est l'église de Saint-Jacques, siège de la confrérie du Rosaire pour la ville entière.

Témoin, pour la première fois, d'une manifestation religieuse si imposante, j'ai été émerveillé de la piété des fidèles, et du zèle de toutes les personnes qui savent, ici, s'imposer des sacrifices pour rehausser magnifiquement les fêtes de la Vierge. Aussi, quelle cérémonie ! et quels transports d'allégresse !... Au milieu d'un nuage d'encens, d'une gerbe de fleurs et de lumières, j'aperçois des milliers de roses déposées aux pieds de Marie ; et, lorsque le prêtre leur donne une bénédiction solennelle, la bénédiction traditionnelle, il me semble voir la douce Vierge fixer sur ses enfants des regards de tendresse, de miséricorde, et leur indiquer le chemin royal de la perfection évanlique. Le parfum de la rose pénètre doucement dans le cœur comme une vapeur légère pour y déposer les germes féconds de la charité, de l'amour divin dont elle est le symbole.

Mais ce n'est pas tout : il faut encore le concours de la musique ; et, sur ce point nous avons été servis à souhait. Des artistes distingués de la ville de Perpignan ont exécuté avec la dernière perfection la messe *en sol* de M. Emile Petit. Il ne m'appartient pas d'apprécier ce chef-d'œuvre ; mais, j'ai le droit de dire que le Roussillon possède encore des artistes consommés qui répondent toujours avec grâce et empressement à l'appel du prêtre, c'est-à-dire de la religion catholique.

L'art, qui n'est pas autre chose que l'expression du beau idéal, s'empare des âmes, et leur fait accomplir souvent des actes héroïques. Et quel idéal peut se dire plus poétique, plus élevé que celui de la religion catholique ? Les superbes cathédrales aux lignes harmonieuses, la musique sacrée avec ses chants plaintifs et ses douces mélodies élèvent l'âme au-dessus de la terre pour lui donner un avant-goût de la vision et du bonheur des élus. Oh ! la terre et ses plaisirs éphémères n'existaient plus pour le grand nombre des assistants pendant la bénédiction des roses ! On respirait une atmosphère céleste saturée de parfums ; on croyait entendre les sublimes accents des chœurs angéliques.

Cette fête — précieux héritage des ancêtres — avait été organisée pour célébrer dignement les grandeurs de Marie, la rose

mystique, le lis au milieu des épines, *rosa mystica... lilium inter spinas*. Puisse-t-elle recevoir de pareils honneurs dans un grand nombre de paroisses ! Puisse-t-elle surtout bénir d'une manière spéciale la paroisse Saint-Jacques de Perpignan, et toutes les personnes qui savent lui consacrer leurs forces et leurs talents !

LES SŒURS DE L'HOPITAL SAINT-LOUIS

Devant le Conseil d'Etat.

Le recours des Sœurs Augustines contre l'arrêté du préfet de la Seine qui avait ordonné leur sortie de l'hôpital Saint-Louis, a fait l'objet d'un débat contradictoire dans l'audience publique de l'assemblée du contentieux, le 5 de ce mois.

Conformément aux conclusions du commissaire du gouvernement, le Conseil d'Etat, par son arrêt du 12 mai courant, vient d'annuler, pour excès de pouvoir, l'arrêté du préfet de la Seine.

Voici en quels termes est conçue cette importante décision :

Le Conseil d'Etat, statuant au contentieux, sur le rapport de la section du contentieux, vu la requête présentée par la dame David, en religion Sœur Sainte-Clotilde, agissant au nom et comme supérieure générale de la congrégation des hospices de l'Hôtel-Dieu de Paris dites Sœurs Augustines, ladite requête enregistrée au secrétariat du contentieux du Conseil d'Etat, le 20 octobre 1888 et tendant à ce qu'il plaise au conseil annuler, pour excès de pouvoir, un arrêté du préfet de la Seine, en date du 25 août 1888 portant qu'il sera pourvu, le 1er décembre 1888, au remplacement par un personnel laïque, des religieuses Augustines hospitalières qui desservent l'hôpital Saint-Louis ;

Attendu que si, dans la plupart des hôpitaux desservis par des congrégations religieuses, cette organisation existe en vertu d'un contrat qui peut être résilié par l'administration, et si, par application de cette règle, les traités qui attachaient les Sœurs hospitalières à l'hôtel de la Charité, à l'hôtel Beaujon et à l'hôtel de Lariboisière, ont pu être régulièrement dénoncés par l'administration de l'Assistance publique, il n'en est pas de même en ce qui concerne l'hôpital Saint-Louis, pour lequel il n'est pas intervenu de contrat entre cette administration et la congrégation ;

Que les Sœurs Augustines qui desservaient de temps immo-

rial, outre l'Hôtel-Dieu, l'hôpital Saint-Louis ont été, lors du rétablissement des anciens ordres hospitaliers, spécialement affectées au service de cet hôpital par décret du Conseil d'Etat rendu le 25 décembre 1810, en exécution du décret réglementaire du 18 février 1809.

Qu'il n'appartenait donc pas au préfet de la Seine de faire cesser une situation qui ne pouvait être modifiée que par décret du Conseil d'Etat;

Vu l'arrêté attaqué ;

Vu le mémoire en défense présenté par l'administration générale de l'Assistance publique agissant poursuites et diligences de son directeur en exercice, le dit mémoire enregistré comme ci-dessus le 2 juin 1890 et tendant à ce que le pourvoi soit rejeté, avec condamnation aux frais de timbre et d'enregistrement;

Attendu que le décret du 18 février 1809, dont celui du 26 décembre 1810 n'est qu'une application aux Sœurs Augustines, n'a d'autre objet que de déterminer les conditions, moyennant lesquelles une congrégation peut être reconnue comme établissement d'utilité publique et ne met aucune obligation à la charge des tiers particuliers ou administrations publiques; que, si donc l'article premier des statuts annexés au décret du 26 décembre 1810 porte que la congrégation se compose des Sœurs de l'Hôtel-Dieu, de l'hôpital Saint-Louis, de la Pitié et autres établissements desservis par lesdites hospitalières, cette simple constatation d'un fait ne saurait faire obstacle à l'exercice du droit qui appartient à l'administration de l'Assistance publique de régler tout ce qui concerne le service intérieur des hôpitaux et de choisir le personnel appelé à les desservir ; qu'enfin l'arrêté attaqué, qui, en vertu de ce droit, ordonne le remplacement par un personnel laïque des religieuses Augustines qui desservent l'hôpital Saint-Louis, ne porte aucune atteinte à l'existence légale de la congrégation, puisque, aux termes de l'article 2 des statuts, le chef-lieu de celle-ci est non à l'hôpital Saint-Louis, mais à l'Hôtel-Dieu ;

Vu les observations présentées par le ministre de l'intérieur en réponse à la communication qui lui a été donnée du pourvoi, les dites observations enregistrées comme ci-dessus le 17 octobre 1890, et dépêche du ministre de l'instruction publique et des cultes du 29 juin 1888;

Vu le mémoire en réplique enregistré comme ci-dessus le 7 décembre 1891 par lequel la requérante déclare persister dans ses conclusions;

Vu le décret du 26 décembre 1810, ensemble les statuts des hospitalières de l'Hôtel-Dieu annexés audit décret;

Vu toutes les autres pièces produites et jointes au dossier;

Vu les lois du 16 vendémiaire an V et du 16 messidor an VII, le décret du 17 février 1809 et les lois du 24 mai 1825, du 10 janvier 1849 et du 7 avril 1851;

Vu les lois du 7-14 octobre 1890 et 24 mai 1872;

Ouï M. Mayniel, conseiller d'Etat en son rapport;

Ouï M. Chauffard, avocat des Sœurs hospitalières, et Me Arbelet, avocat de l'administration de l'Assistance publique de la ville et du département de la Seine en leurs observations;

Ouï M. Arrivière, maître des Requêtes, commissaire du gouvernement en ses conclusions;

Considérant que les Sœurs hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Paris sont chargées du service des malades dans l'hôpital Saint-Louis en vertu non d'un contrat passé avec l'administration des hospices, mais d'un décret en date du 26 décembre 1810, et des statuts y annexés, le décret intervenu dans les conditions prévues par l'article 5 du décret du 18 février 1809; que cet état de choses ne peut être modifié qu'en vertu d'un décret rendu dans les mêmes formes; que, dès lors, le préfet du département de la Seine, en décidant qu'il serait procédé, le 1er décembre 1888 au remplacement des Sœurs hospitalières dans l'hôpital Saint-Louis par un personnel laïque, a excédé la limite de ses pouvoirs,

Décide:

Article 1er. — L'arrêté ci-dessus visé du préfet du département de la Seine en date du 25 août 1888 est annulé.

NÉCROLOGIE

S. Em. le cardinal *Thomas* Zigliara est mort à Rome le 10 mai, à 1 heure de l'après-midi. « Il a succombé, dit le *Moniteur de Rome*, à la longue et pénible maladie dont il avait supporté toutes les souffrances avec une résignation admirable et vraiment à la hauteur de ses vertus.

« Quoique ces souffrances mêmes l'eussent fait présager, sa mort n'en sera pas moins très profondément sentie par le Sacré-Collège, où sa doctrine, son zèle, sa piété avaient brillé d'un si

vif éclat, de même qu'elles avaient été d'abord l'ornement de l'ordre de Saint-Dominique.

« Ç'a été jusqu'à la fin un spectacle des plus édifiants de voir avec quelle ferveur l'éminent cardinal aimait à tourner exclusivement toutes ses pensées vers le ciel, où il est appelé à la veille de l'Ascension du Sauveur. Pendant sa vie, d'ailleurs, il les avait toujours nourries de la pure doctrine des Pères et des Docteurs. Aussi a-t-il également propagé cette doctrine par ses ouvrages et par ses exemples : double motif de gloire pour son âme d'élite et de deuil pour tous ceux qu'il avait instruits et édifiés. »

Nous empruntons au même journal la notice biographique suivante sur l'éminent cardinal :

Le cardinal Zigliara est né à Bonifacio, en Corse, le 9 octobre 1833. A l'âge de 15 ans, il entra au noviciat des Pères Dominicains, où bientôt il se distingua par sa science et sa piété exemplaire. Après avoir fait toute la série des études thomistes requises dans l'ordre, il fut ordonné prêtre et ses supérieurs lui confièrent l'enseignement de la philosophie et de la théologie aux étudiants de l'ordre.

Ses traités et ses ouvrages de philosophie et de théologie thomiste l'ont rendu célèbre dans tout le monde catholique.

Nommé professeur de théologie de saint Thomas au collège de Saint-Thomas d'Aquin près de la Minerve, à Rome, le savant religieux groupa bientôt autour de sa chaire une élite de jeunes prêtres studieux qui, venus des différentes parties de l'Europe et de l'Amérique, étudiaient avec les jeunes profès dominicains la science profonde et solide de saint Thomas, que le Père Zigliara savait exposer avec autant de clarté que d'élévation.

A ses heures de loisir, le savant professeur prêcha avec succès la parole de Dieu dans différentes villes d'Italie.

Sa Sainteté Léon XIII, dès la deuxième année de son pontificat, éleva le modeste Dominicain de la chaire de professeur à la Minerve aux honneurs de la pourpre cardinalice. Thomas Zigliara fut créé cardinal diacre de la sainte Eglise romaine au consistoire du 12 mai 1879.

Le Saint-Père le nomma plus tard membre de la commission cardinalice pour la publication des œuvres complètes de saint Thomas d'Aquin et président de l'Académie romaine de Saint-Thomas.

Plus tard il fut nommé préfet de la Congrégation des Etudes.

Le 6 juin 1891, le cardinal Zigliara passa à l'ordre des cardinaux prêtres et opta pour le titre de Sainte-Praxède ; enfin, le Saint-Père avait voulu l'honorer du titre de cardinal évêque en le nommant, au consistoire du 16 janvier dernier, évêque suburbicaire de Frascati.

Le cardinal Zigliara faisait partie des congrégations suivantes :

Saint-Office, Evêques et Réguliers, Propagande, Rite Oriental, Index, Rites, Indulgences et Saintes-Reliques, Affaires ecclésiastiques extraordinaires.

Le cardinal Zigliara était protecteur de la Société bibliographique de Paris. Il appartenait à la commission des études historiques et il était l'un des présidents de l'Académie romaine de Saint-Thomas d'Aquin.

—

Le même jour, nous recevions de Chambéry la douloureuse nouvelle de la mort du vénérable archevêque de cette ville, Mgr Leuilleux.

Mgr Leuilleux était gravement malade depuis plusieurs jours, les derniers sacrements lui avaient été administrés, sur sa demande, mardi, à dix heures. Mardi également, M. l'abbé Bovet, chancelier de l'archevêché, avait adressé, au nom de Mgr l'archevêque, une dépêche à S. Em. le cardinal Rampolla, par laquelle le vénéré malade renouvelait l'expression de « ses sentiments de soumission, de vénération et d'amour pour le Saint-Père » et implorait la bénédiction apostolique, bénédiction que le Saint-Père lui a donnée « de tout cœur ».

Mgr *François de Sales-Albert* Leuilleux était né à Saint-Omer, diocèse d'Arras, le 17 décembre 1823. Il avait été préconisé évêque de Carcassonne dans le consistoire du 21 mars 1873 et il fut sacré à Boulogne-sur-Mer, le 11 juin suivant. Dans le consistoire du 13 mai 1881, il fut préconisé archevêque de Chambéry.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

En ce dimanche de l'octave de l'Ascension, où le Sauveur annonce, à l'Evangile du jour, que ses disciples lui rendront témoignage : *Et vos testimonium perhibebitis*, le Vicaire de Jésus-Christ a décerné les honneurs de la béatification à cinq illustres martyrs qui ont rendu ce témoignage au prix de leur sang. Ce sont : les bienheureux Pierre-Martyr Sanz, évêque titulaire de Mauricastre et vicaire apostolique de la provinee de Fu-Kien ; François Serrano, évêque titulaire de Tipasa et vicaire apostolique de cette même province ; Joachim Royo, Jean

Alcober et François Diaz, prêtres missionnaires, tous fils de cette catholique Espagne si féconde en héros chrétiens, tous issus de cet ordre illustre de Saint-Dominique qui a toujours été pour l'Eglise un puissant boulevard de salut, une pépinière d'apôtres et de pontifes, de docteurs et de martyrs.

Ce fut au siècle dernier qu'il leur fut donné de confesser héroïquement la foi, en Chine. Ils s'y étaient rendus avec cette vive ardeur que leur inspiraient pour le salut des âmes les traditions de l'ordre des Frères-Prêcheurs, comme aussi les vertus dont ils avaient brillé dès leurs premières années de noviciat, et enfin cet élan qui les avait portés, tout jeunes encore, à se consacrer aux missions lointaines. L'un deux, Joachim Royo lorsqu'il, partit d'Espagne à l'âge de 21 ans, le 16 septembre 1712, n'avait pas encore reçu la prêtrise ; elle lui fut conférée sur le théâtre même de ses travaux apostoliques et de son martyre.

Leur apostolat, béni du ciel, produisit d'abord une ample moisson de salut ; pendant qu'ils l'exerçaient avec le meilleur succès, survint, le 7 octobre 1735, la mort de l'empereur Young-Chin, qui, pendant les treize années de son règne, avait été le persécuteur acharné de la religion chrétienne. Mais la paix ne fut que de courte durée, car son fils Kien-Lung, qui lui succéda, bien que doué d'un caractère doux et bienveillant, se laissa circonvenir par les ennemis du nom chrétien ; et ceux-ci, par de perfides artifices et d'ignobles calomnies contre les missionnaires, réussirent à lui arracher de nouveaux décrets de persécution.

En vain, pendant quelque temps, nos missionnaires purent-ils échapper à toutes les recherches, accueillis qu'ils étaient en cachette chez les chrétiens les plus dévoués. Bientôt les vexations auxquelles ceux-ci étaient exposés induisirent le chef héroïque de la mission de Fu-Kien, l'évêque Pierre Sanz, à imiter l'exemple du Sauveur et se remettre lui-même à la merci des émissaires du vice-roi. Son exemple fut suivi par les quatre autres missionnaires, qui, après avoir été les compagnons de son apostolat méritèrent de lui être unis dans la prison et dans le martyre.

C'est alors que leur intrépidité brilla du plus vif éclat, soit dans la longue captivité qu'ils endurèrent, soit dans les tourments horribles auxquels ils étaient assujettis au cours d'interminables interrogatoires et qui leur valurent, en plus d'une circonstance, d'imiter leur divin Maître, souffletés et flagellés comme lui, comme lui aussi calomniés et ravalés au rang des

pires malfaiteurs; soit enfin par la vaillance avec laquelle ils ne cessèrent pas, dans la prison et devant les tribunaux, de confesser la foi de Jésus-Christ, d'en expliquer les sublimes vérités et de préparer ainsi le terrain aux nombreuses conversions qui suivirent leur mort glorieuse.

Le premier à être immolé fut l'évêque missionnaire Pierre-Martyr Sanz, qui, à son entrée dans l'ordre de Saint-Dominique à l'âge de seize ans, en 1696, avait ajouté ce nom de Martyr au sien comme pour présager l'immortelle couronne réservée à son zèle apostolique. Il eut la tête tranchée le 26 mai 1747, après avoir renouvelé jusqu'au bout les beaux exemples d'héroïsme, si bien que son bourreau lui-même en fut converti, ainsi que, sur le lieu du martyre, un Chinois jusque-là des plus fanatiques pour le culte des idoles et qui, au simple contact du sang jaillissant du corps du bienheureux confesseur de la foi, fut changé en un chrétien fervent et fit embrasser la vraie religion à toute sa famille, comme le proclame l'inscription placée au bas de l'une des bannières exposées ce matin dans la salle de la béatification.

Pour les quatre autre missionnaires, la sentence de mort tardait à recevoir son exécution, et pendant ce temps ils considéraient comme une grâce insigne et « comme le plus beau jour de la vie », d'après la parole de l'un d'eux, le bienheureux François Serrano, le jour où une cruelle incision vint graver sur leur front les deux lettres chinoises *Chan-Fan*, signifiant « condamné à la décollation ».

Ce fut ainsi dans l'intervalle de la sentence au martyre et pendant que l'on ignorait encore en Europe la mort glorieuse du vicaire apostolique du Fu-Kien, que le bienheureux François Serrano reçut secrètement dans sa prison la nouvelle de son élection comme évêque titulaire de Tapisa et coadjuteur dans le vicariat apostolique de cette même province. Sa captivité et celle de ses trois compagnons dura seize mois encore après le martyre du bienheureux Sanz. Ce fut la haine du vice-roi contre le nom chrétien et sa crainte de voir changer, par décret impérial, la sentence de mort en celle de l'exil qui les fit immoler nuitamment dans leur prison, après d'indicibles tortures.

Les geôliers firent périr par étouffement François Serrano et Joachim Royo, et par la strangulation, Jean Alcober et François Diaz, qui témoignèrent jusqu'au bout d'une sérénité imperturbable, si bien qu'elle resta empreinte sur leurs traits comme s'ils étaient endormis, d'après le témoignage qu'en fournirent

ensuite les geôliers eux-mêmes. Par un prodige semblable, le corps du B. Sanz avait paru si beau, si parfaitement conservé huit mois après le martyre, que le mandarin présent à la reconnaissance du corps pour le faire incinérer, d'après un nouvel ordre du féroce vice-roi, ne put s'empêcher de s'écrier : « Cet homme était saint et sans péché. »

D'autres signes surnaturels furent constatés dans la triste fin que ne tardèrent pas à faire, sous les coups de la justice divine, les principaux auteurs du martyre des cinq missionnaires dominicains.

Aussi lorsque les détails de leurs souffrances et de leur mort glorieuse furent connus à Rome, avec les signes surnaturels signalés à l'appui, Benoît XIV n'hésita pas à faire un magnifique éloge de ces confesseurs de la foi dans le consistoire du 24 juin 1752. Ensuite fut entrepris le procès canonique de leur béatification, et Pie VI rendit, le 8 septembre 1777 le décret sur le martyre des Vénérables serviteurs de Dieu.

Le 1er novembre 1892, S. S. Léon XIII porta le décret sur les miracles ou prodiges ayant confirmé le martyre, et le 6 janvier 1893, l'autre décret décidant que l'on pouvait procéder sûrement à la béatification.

La cérémonie solennelle en a été accomplie ce matin, au Vatican, dans la salle de la *Loggia*, où les bannières représentant les miracles, les fleurs répandues à profusion, les draperies ornant les arceaux, les colonnes, les tribunes, enfin les clartés d'un riche luminaire resplendissant autour de l'autel et le long de la frise apparaissaient comme des trophées de cette magnifique apothéose, comme une image de la gloire céleste. Après la promulgation du décret qui, sur l'ordre du cardinal-préfet des Rites, l'Eme Aloïsi-Masella, a été faite à l'ambon par le R. D. Jean Silvestri, maître des cérémonies de la basilique Vaticane, l'image des nouveaux bienheureux a été découverte, et le célébrant, S. G. Mgr Berlucca, évêque titulaire d'Hélénopolis, a récité la collecte implorant l'intercession des serviteurs de Dieu dont il a par trois fois encensé l'image. Il a entonné ensuite le *Te Deum*, dont les versets ont été alternés avec ardeur par le chœur des chantres de la chapelle Giulia et par toute l'assistance.

A cette partie de la cérémonie, ainsi qu'à la messe solennelle, célébrée ensuite par Mgr Berlucca, se trouvaient présents, avec l'Eme Aloïsi-Masella, préfet des Rites : LL. EEm. les cardinaux

Parocchi, Ledochowski, Melchers, Ruffo-Scilla, Mocenni, Macchi, appartenant aussi à la congrégation des Rites, ainsi que les prélats, officiers et consulteurs de cette congrégation, la postulation de la cause, les nombreuses députations de tous les ordres religieux et notamment de celui des Frères-Prêcheurs, avec le supérieur général, le Rme P. Fruhrwith. Il s'y trouvait aussi, dans une tribune spéciale, pour représenter l'Espagne catholique à cette glorification de ses fils, S. Exc. M. Merry del Val, ambassadeur d'Espagne près le Saint-Siége, avec le personnel de l'ambassade.

On remarquait enfin dans l'assistance ceux des pèlerins hollandais qui avaient différé exprès leur départ de Rome et qui assistaient à la cérémonie avec NN. SS. l'archevêque d'Utrecht et les évêques de Bréda et de Bois-le-Duc ; comme aussi les pèlerins polonais de Gnesen et Posen, arrivés sous la conduite de leur archevêque Mgr Stablewski, qui les présentera demain à l'audience pontificale.

L'affluence dans la salle de la *Loggia* a été plus considérable encore à la cérémonie de l'après-midi, lorsque le Souverain Pontife, accompagné de plusieurs EEmes cardinaux, des prélats et personnages de la cour, est venu prier devant l'autel des nouveaux Bienheureux et recevoir l'offrande de la postulation de la cause. Ainsi, pendant cette année bénie du jubilé de Léon XIII, la puissante intercession des héros qui triomphent au ciel répond d'une manière spéciale aux prières de l'Eglise militante et de son Chef. J.-B. V.

LES CHAMBRES

Mardi, la Chambre s'est occupée de notre situation à Madagascar.

Nous croyons qu'il importe à l'intérêt du pays de faire connaître cette question par ses petits côtés ; il est utile que chacun sache ce que les gens qui nous gouvernent font, au dehors, de l'influence et de l'honneur de la patrie.

Aussi, nous laissons la parole à M. de Mahy, persuadés que ses critiques produiront, dans tous les cœurs français, la douloureuse impression qu'ont ressentie ceux qui l'écoutaient.

Après les phrases banales de tout début, M. de Mahy s'exprime en ces termes :

Il s'agit de notre situation dans l'île de Madagascar; elle ne s'est pas améliorée depuis l'époque à laquelle nous nous en entretenions ici, il y a quelques mois.

Elle se serait plutôt empirée, et la politique que je montrais comme ne pouvant porter que de mauvais fruits semble condamnée aujourd'hui par les faits.

J'espère que M. le ministre des affaires étrangères voudra bien reconnaître que, sans vouloir employer ce qu'on appelle les moyens violents, le moment est venu de modifier la politique que le gouvernement français a cru devoir suivre à Madagascar.

Ce changement de politique ne saurait amener aucune complication ; ce qui en amène au contraire, c'est une politique sinon de faiblesse systématique, du moins une politique qui a pu être considérée comme une politique de tolérance extrême par ceux qui détiennent le gouvernement à Madagascar.

Il ne s'agit pas d'une expédition à organiser : j'ai déjà dit maintes fois qu'une expédition n'était pas nécessaire si nous suivions une politique ferme.

Je demande donc à M. le ministre de nous donner l'assurance d'un changement qui se manifestera, et dans le langage, et dans les actes.

Dans le langage d'abord : il conviendra de faire entendre à ceux qui nous font une résistance systématique qu'ils ont eu tort d'avoir une confiance illimitée dans la longanimité de notre gouvernement.

Je voudrais que, tout au moins, on les laissât dans l'incertitude de ce qui arrivera s'ils persistent dans leurs errements. Je voudrais que, par des paroles qui auraient du retentissement là-bas, le gouvernement vînt dire qu'il est dégagé des influences qui se vantent de l'amener à cette politique de tolérance extrême.

Il y a en France une école d'après laquelle ce sera un bien pour Madagascar de voir l'influence anglaise s'y substituer à la nôtre ; une école qui prétend que Madagascar doit appartenir non à la France, mais à une certaine race, la race hova, qui n'est qu'une petite minorité dans le pays, mais qui a cet avantage d'être convertie à l'anglicanisme.

On dit, dans cette école, que le christianisme anglais vaut mieux que l'indifférence religieuse ou même que le catholicisme pratiqués en France, qu'en conséquence il faut favoriser l'anglicanisme, et que l'Angleterre doit se substituer à nous à Madagascar. (Mouvements divers.)

On le dit et on le publie, et ces assertions ont du retentissement à Madagascar, où les missions anglaises l'emportent en influence sur les nôtres.

Les missions anglaises, d'ailleurs, ont en France des associés qui prennent fait et cause pour elles et qui laissent entendre qu'elles sauront obliger le gouvernement français à suivre pour toujours la politique qu'elles comptent lui imposer.

Je demande à M. le ministre de dire que ces influences n'existent plus, et quand on le saura là-bas, une grande partie des difficultés que je signale disparaîtront.

Il existe en France une vaste organisation qui a jeté son réseau sur le pays tout entier, sur la métropole comme sur la France coloniale et l'Algérie.

C'est la Société biblique britannique et étrangère, c'est l'Alliance évangélique internationale. Ces institutions ont en France des succursales qui sont composées pour moitié d'Anglais, pour moitié de nos compatriotes, sans doute très honorables.

M. LE COMTE ARMAND. — Mais pas patriotes.

M. DE MAHY. — Je ne dis pas cela, seulement leur patriotisme diffère du nôtre. (On rit.) Ils croient que la France n'a pas besoin de colonies.

Ils sont de l'école de Diogène et de saint Siméon Stylite, ils estiment que les richesses sont une source d'embarras; que plus une nation est riche, plus elle est exposée aux conflits, aux guerres, et que, par conséquent, plus nous serons pauvres et moins nous aurons d'ennuis. (Nouveaux rires. — Très bien! très bien!)

Je n'attaque pas leur patriotisme, mais je crois qu'ils se trompent.

Je voudrais que ceux qui prétendent que nous sommes une race un peu dégénérée, qui disent que le monde est destiné à devenir anglo-saxon et que l'influence anglaise doit y dominer, je voudrais que ceux-là voulussent bien rentrer en eux-mêmes. Qu'ils sachent que le moment est venu où la France va changer de politique, et qu'il ne convient pas de se faire les auxiliaires de l'étranger. (Très bien! très bien!)

Je sollicite d'eux cette conversion; je la leur demande. J'espère que mon appel sera entendu. Ils reconnaîtront que je n'ai employé vis-à-vis d'eux aucune parole injurieuse; je dis seulement qu'ils se trompent et qu'ils apportent dans la politique leurs idées de sectaires; on n'a pas le droit de dire que les idées nouvelles doivent être chassées du monde par l'influence de l'Angleterre.

Nous avons dissous les congrégations françaises. Elles sont remplacées aujourd'hui par des congrégations étrangères qui font tous les jours une propagande funeste, dangereuse, non seulement en France, mais dans nos colonies. A l'heure actuelle elles tentent d'empoisonner l'Algérie.

Je demande à M. le président du conseil la permission de mettre sous ses yeux la carte des provinces de la Société biblique étrangère.

Je voudrais que le gouvernement, et en particulier M. le ministre des affaires étrangères, exerçât une surveillance sur les agents de son département.

C'est ainsi que je trouve détestable qu'un agent français en Angleterre, notre consul à Edimbourg, qui a été précédemment consul à

Madagascar, fasse ouvertement de la propagande pour engager les Anglais à aller s'établir en grand nombre à Madagascar.

Vous avez entendu dire que trop souvent nos propres agents faisaient de Madagascar une peinture déplorable. On ne peut pas dire que ce soit le cas de celui-ci. Aujourd'hui qu'il est à Edimbourg, il fait tous ses efforts pour que Madagascar soit envahi par les Anglais.

Il est d'ailleurs logique avec lui-même. Il appartient à la religion professée en Angleterre, et il se conduit en homme religieux, mais non point en homme politique.

Sans demander la tête de personne, — et après vingt-deux ans de vie politique, précédés de luttes locales dans mon pays, on me rendra cette justice que je n'ai jamais demandé une destitution (Très bien ! très bien !), — donc, sans demander aucune répression, je prie seulement M. le ministre des affaires étrangères de placer ce consul dans un pays où sa politique sera moins dangereuse pour la France.

Je voudrais aussi que dans son administration on ne décourageât pas ceux qui veulent aller s'établir à Madagascar.

Je ne voudrais pas qu'un ministre plénipotentiaire dît qu'en s'établissant à Diego-Suarez la France a fait quelque chose de contraire aux traités.

Je suis convaincu que, si le gouvernement tenait à la tribune non pas un langage violent, mais un langage modéré comme le mien, cette attitude suffirait pour décourager tout ce monde-là.

Elle ferait comprendre au gouvernement de Madagascar que Madagascar est sous notre protectorat, et que ce protectorat doit être effectif. (Très bien ! très bien !)

Enfin elle rappellerait à tous qu'à la suite du partage de Zanzibar, où nous avions tant de droits, entre l'Angleterre et l'Allemagne, l'Angleterre elle-même a reconnu notre protectorat à Madagascar.

Si nos nationaux entendent cette parole, ils reprendront courage. Quant au gouvernement hova, il deviendrait sage. Un peu de crainte est le commencement de la sagesse, surtout pour les barbares. (Rires.)

Maintenant je voudrais quelques actes. Oh ! rassurez-vous : aucun acte violent. Je voudrais simplement que M. le ministre des affaires étrangères augmentât quelque peu l'escorte bien insuffisante de notre résident à Tananarive.

Je voudrais qu'on lui adjoignît quelques gendarmes. (On rit.)

M. Paul Doumer. — Ce sont d'excellents diplomates. (Nouveaux rires.)

M. de Mahy. — Oui, ce sont de bons diplomates, en tout cas meilleurs que l'*ultima ratio*, parce qu'ils la font pressentir.

C'est ainsi que j'ai pu parcourir tranquillement 50 ou 60 kilomètres sans escorte et, j'ajoute, sans courir aucun danger.

Eh bien, je voudrais que le gouvernement envoyât à Tananarive quelques gendarmes qui y apporteraient cet élément moral du prestige de l'arme d'élite (Applaudissements.)

Nous sommes, vous le savez, les gardiens de ce pays superbe; vous votez pour cela des sommes importantes au budget; et bien, je voudrais que nous fussions gardiens pour notre compte et non pour celui des étrangers.

Or le gouvernement hova a fait, à des étrangers, des concessions de territoire que je trouve excessives.

Ainsi il a concédé à un M. Talbot, Américain, savez-vous combien d'hectares? neuf millions d'hectares, c'est-à-dire à peu près neuf fois l'étendue du département de la Gironde. Je le répète : Je trouve cela excessif. (Approbation.)

Je crois que des concessions semblables ont un caractère dolosif. On ne s'y méprend pas à Madagascar; mais il n'en est pas moins vrai que cinq ou six personnes, parmi lesquelles des Anglais, naturellement, ont obtenu ainsi la concession du tiers environ de l'île.

Je voudrais aussi que le gouverneur de Diego-Suarez fût autorisé bien clairement à repousser les agressions des Hovas qui viennent, en armes, enlever des troupeaux.

Ils sont même allés jusqu'à enlever le dépôt de bœufs du service administratif. (Exclamations.)

M. Goujon. — Ce n'est pas délicat. (On rit.)

M. de Mahy. — C'est peu délicat, en effet. (Nouveaux rires); mais vous avouerez aussi que c'est notre excès de bonté qui nous vaut ces indélicatesses. (Très bien! très bien!)

Les concessions de terres dont je viens de parler, je les avais déjà signalées à la tribune en montrant leur caractère excessif, et le ministre des affaires étrangères d'alors, M. Ribot, voulut bien me répondre qu'il les trouvait excessives, lui aussi, et qu'il faisait toutes ses réserves.

Eh bien, comment nous a-t-on répliqué là-bas? On a voulu donner une leçon de choses à notre gouvernement; 60 ou 80 hommes commandés par un capitaine (7e ou 8e honneur, dans le langage du pays) sont venus installer une colonie anglaise à Diego-Suarez.

Le gouvernement hova s'est dit : « La France ne veut pas que nous ayons des concessions dans le territoire du protectorat; eh bien, nous allons nous en octroyer une dans la colonie même de Diégo-Suarez. »

Heureusement, nous n'avons pas laissé faire. Le sous-secrétaire d'Etat d'alors a écrit au gouverneur de Diego-Suarez de ne pas tolérer ces agressions, d'agir toutefois avec prudence et d'éviter tout conflit, de considérer les envahisseurs comme des irréguliers et d'en garder quelques-uns en prison.

Munis de ces instructions pleines de fermeté (On rit), le gouvernement chassa, avec des soldats indigènes, les envahisseurs.

Il faut vous dire que nous avons à Diego-Suarez un petit bataillon de tirailleurs indigènes qu'on n'a pas appelés tirailleurs de Madagascar, pour ne pas fâcher les Hovas ou l'Angleterre, mais tirailleurs comoriens, bien qu'ils ne soient pas recrutés aux Comores.

Le gouverneur de Diego-Suarez, agissant d'après les instructions de M. Jamais, envoya sur les lieux un petit corps composé de quelques soldats français et d'un certain nombre d'indigènes.

A leur arrivée, l'Anglais concessionnaire détala et les Hovas ne firent pas mine de résistance ; plusieurs d'entre eux furent incarcérés.

On saisit les instructions données au commandant hova par son gouvernement. En voici la substance : « Vous vous attacherez à persuader aux populations sakalaves et autres qu'elles n'ont rien à attendre de la France ; le mieux qu'elles ont à faire est d'accepter le gouvernement de la reine, parce qu'ils seront constamment lâchés par le gouvernement français, comme ils l'ont déjà été pendant la guerre. »

Eh bien, je demande qu'on s'arrange de telle sorte que tout le monde croie à Madagascar que ceux qui sont avec la France ne seront pas lâchés. (Très bien ! très bien !)

La Chambre et le Sénat ont décidé que la juridiction française serait établie à Madagascar au moyen de trois tribunaux.

Un seul a été créé à Tamatave, le choix des magistrats a été excellent, et ce tribunal donne pleine satisfaction non seulement aux Français, mais aux étrangers, qui ont vu qu'ils avaient là une garantie d'impartialité et de justice.

Je demande que la loi soit complètement appliquée et que les tribunaux de Majunga et de Tananarive soient enfin installés.

Je voudrais aussi qu'on établît quelques résidences nouvelles sur certains points de la côte de Madagascar. On a constaté au sud-est de l'ile la présence d'une quantité considérable d'arbres à caoutchouc.

Les Anglais se sont jetés là, tandis que les Français ne peuvent guère y aller parce qu'ils ne sont pas protégés.

Je voudrais que le gouvernement établît une résidence à Fort-Dauphin et qu'un Français ne pût plus écrire une lettre comme celle que j'ai communiquée à M. le ministre.

Ce Français, ancien élève de l'Institut agronomique, s'est établi à Madagascar ; il y a acheté une usine à sucre, et on ne peut pas le mettre en possession.

Il écrit : « Si j'étais Anglais ou si j'avais voulu faire de la politique anglaise, toutes les difficultés seraient levées. »

Je voudrais qu'aucun de nos compatriotes ne pût raisonnablement écrire de pareilles choses. (Applaudissements.)

Je demande qu'on fasse une chose qui semblait décidée depuis le commencement de l'expédition, je veux parler de l'installation d'une ligne télégraphique entre la France et Madagascar d'une part, entre Madagascar et l'île de la Réunion et l'île Maurice d'autre part.

Cette seconde ligne télégraphique a un intérêt tout particulier. Si elle avait existé, le cyclone qui a récemment ravagé Madagascar, et dans lequel nous avons perdu un navire de guerre dont une partie de

l'équipage a été noyé, aurait été indiqué trois ou quatre jours d'avance et on aurait pu prendre les précautions nécessaires. (Applaudissements.)

Sans parler de la douleur que nous cause la mort de plusieurs de nos marins, la seule valeur vénale du navire perdu aurait amplement couvert la dépense de l'établissement de cette ligne.

J'aurais peut-être quelque autre chose à dire, mais il faut se borner et je termine.

On me dit souvent : ne craignez-vous pas que l'exercice de nos droits à Madagascar n'amène un certain trouble dans nos relations avec l'Angleterre ? (Mouvements divers.)

Je ne partage pas cette crainte, non que je ne désire pas autant que qui que ce soit le maintien de nos bonnes relations avec notre puissante voisine, mais l'Angleterre n'a rien à voir chez nous, et le désintéressement que nous avons montré en ne soulevant pas de difficultés lors du partage, entre l'Angleterre et l'Allemagne, des Etats du sultan de Zanzibar, constitue un procédé qui ne peut être oublié ni d'elle ni de nous. (Très bien ! très bien !)

La question de Madagascar est une question d'ordre intérieur ; elle ne regarde que nous. (Très bien ! très bien !)

Quelques publicistes ont pensé que cette question pouvait être rattachée à la question d'Egypte. Il est essentiel qu'aucune confusion ne puisse s'élever à cet égard.

Le discours de M. Gladstone, en réponse à celui de sir Charles Dilke sur la question d'Egypte a provoqué en France une certaine émotion, que j'ai moi-même partagée.

Cette émotion a été vive au début, mais je pense que l'impression première peut être modifiée par la lecture du discours entier.

J'ai lu le discours et j'y ai vu que M. Gladstone a constaté lui-même les engagements pris vis-à-vis de la France par les gouvernements qui se sont succédé en Angleterre. C'est vrai que d'une courte phrase, qui paraît en contradiction avec le reste de son discours, il semblerait résulter qu'à ses yeux la situation de la France en Egypte ne différait pas de celle des autres puissances.

Mais il n'aurait pas pris le soin d'énumérer les nombreux engagements pris vis-à-vis de la France s'il en était ainsi, et je suis persuadé que dans cette partie de son discours il n'a pas eu la pensée de contester les droits de la France.

Cette constatation me paraît de nature à dissiper l'émotion produite par ce discours. Notre situation en Egypte est restée la même.

M. Robert Mitchell. — Malheureusement !

M. de Mahy. — Ce n'est, d'ailleurs, qu'incidemment que j'ai été amené à m'occuper de ce point ; je maintiens en tous cas, contrairement à l'opinion de quelques hommes d'Etat anglais, que la question d'Egypte et la question de Madagascar sont essentiellement différentes.

Nous sommes chez nous à Madagascar ; en Egypte nous avons des droits égaux à ceux de l'Angleterre, supérieurs à ceux des autres nations, et que je compte qu'on fera un jour respecter (Très bien ! très bien !)

M. LE COMTE DE LANJUINAIS. — Quelle est maintenant la situation des consuls étrangers à Madagascar?

M. DE MAHY. — J'aime mieux n'en pas parler !

Je résume ma question en un seul mot : à Madagascar, nous sommes chez nous ; nous y sommes, nous devons y rester, et j'espère obtenir du gouvernement la promesse que nous y resterons.

C'est au milieu de la patriotique émotion soulevée par M. de Mahy, que le ministre des affaires étrangères monte à la tribune.

« Si nous sommes à Madagascar, dit-il, ce n'est pas seulement en vertu de nos droits historiques, mais en vertu d'un traité formel. »

Le ministre des affaires étrangères trouve qu'il faut savoir échelonner nos sacrifices, car l'on est souvent arrêté par des nécessités budgétaires.

M. Paul de Cassagnac fait alors remarquer, en présence de pareilles déclarations, que jamais la Chambre n'a refusé de l'argent au gouvernement dans un but patriotique.

M. Develle consent cependant à donner satisfaction à M. de Mahy, une Résidence sera établie à Fort-Dauphin, l'on continuera l'établissement des tribunaux et, quant aux concessions de terres, elles ne seront jamais acceptées.

M. Develle reconnaît enfin, comme M. de Mahy, que la question de Madagascar n'est nullement liée à celle d'Egypte ; l'Angleterre, ajoute-t-il, exécute fidèlement les traités et ses consuls reçoivent l'*exequatur* par l'intermédiaire de notre résident.

Quant aux influences méthodistes dont a parlé M. de Mahy, le ministre affirme qu'il ne les connaît pas et qu'elles ne se sont d'ailleurs jamais exercées vis-à-vis de lui.

La partie la plus importante du discours de M. Develle est sans contredit celle qui a trait à un discours de M. Gladstone sur notre situation en Egypte, dont M. de Mahy avait incidemment parlé.

Les paroles de M. Develle ont soulevé dans toute la Chambre un vif sentiment de réprobation, car il est une chose que personne n'admettra jamais, c'est l'avilissement devant l'étranger.

M. Develle trouve, en effet, que les paroles du ministre anglais

ne doivent pas recevoir l'interprétation que l'on a voulu leur donner.

M. Gladstone n'a pas dit seulement: « La France n'a pas de titre spécial pour intervenir en Egypte, elle n'a que des droits égaux à ceux des autres puissances. »

Il a également dit, répondant à sir Charles Dilke: « Mais en même temps l'honorable membre doit avoir pensé que nous avions eu pratiquement de très nombreuses négociations avec la France sur ce sujet et que rompre violemment avec tout souvenir de la part spéciale que la France a prise dans toutes les négociations égyptiennes ne serait pas tout à fait en rapport, je crois, avec les relations amicales que nous avons avec ce pays, et cela ne constituerait indubitablement pas un acte politique en soi. »

Si l'honorable M. Gladstone a voulu dire que la France n'a pas de prétentions particulières sur l'Egypte, qu'elle peut seulement demander que l'Egypte, sous l'autorité du Sultan, soit remise aux Egyptiens, cette opinion a toujours été celle des différents cabinets français.

Mais le rôle que la France a joué dans la vallée du Nil, le souvenir des bienfaits de la civilisation qu'elle y a apportés, les intérêts qu'elle a dans le canal de Suez, lui donnent le droit de ne pas se désintéresser de ce qui se passe en Egypte.

M. Develle rappelle ensuite toutes les négociations qui ont eu lieu avec l'Angleterre, convaincu, ajoute-il, que dans les pourparlers qui ne vont pas tarder à être repris, l'Angleterre ne saurait avoir la pensée de rompre violemment les négociations.

En somme, M. Develle s'est contenté de plaider les circonstances atténuantes en faveur de l'abandon de nos intérêts en Egypte.

La Chambre, par sa froide attitude, lui a prouvé, à sa descente de la tribune, l'estime qu'elle professait pour ses perpétuelles concessions.

Quant à M. de Mahy, il ne vise dans sa réponse au ministre que la situation de Madagascar et il se déclare satisfait.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Pas de dissolution. — Retour du général Dodds. — Un intéressant procès. — Le budget.

13 mai 1893.

Il paraît que décidément nous n'aurons pas la dissolution. On a tâté l'opinion de la majorité et on a constaté que les députés

n'étaient pas du tout séduits par l'idée d'abréger de plusieurs mois la durée de leur mandat législatif : on sait ce qu'on a, on ne sait pas ce qu'on retrouvera aux prochaines élections. La Chambre n'est guère plus qu'un cadavre, mais c'est un cadavre récalcitrant. Elle éloigne de ses lèvres décolorées le calice plein d'amertume et de fiel que le gouvernement voulait lui présenter. Elle refuse de s'ouvrir le ventre à la façon japonaise en demandant elle-même à être dissoute. Et comme le gouvernement ne veut pas dissoudre la Chambre sans que celle-ci le lui ait demandé, il résulte de tout cela que l'Assemblée, illustrée par les scandales de Panama, vivra jusqu'au terme légal de son existence.

Elle vivra, si cela s'appelle vivre. Nos « honorables » continueront à siéger sur les bancs du Palais-Bourbon, à prendre part à des discussions qui ne peuvent aboutir à rien et à toucher leurs vingt-cinq francs par jour. Après tout, la seule chose indispensable à faire avant la fin de la législature, c'est le budget : le Sénat s'en chargera, car la Chambre en est tout à fait incapable. Cette Chambre est tombée dans un tel discrédit que le Sénat se trouve avoir, par comparaison, du prestige et de l'autorité.

—

Le général Dodds, de retour du Dahomey, est arrivé à Marseille où les autorités — municipalité exceptée — lui ont fait une réception magnifique. Puis, le général est parti pour Paris où la population a acclamé le vainqueur de Behanzin, comme l'avait fait celle de notre grand port méditerranéen. Il est regrettable toutefois, qu'il se soit produit, à Marseille, divers incidents profondément douloureux pour tous les cœurs patriotes. Le conseil municipal qui, on le sait, nourrit des convictions socialistes, a refusé de voter une subvention pour la cérémonie de réception organisée en l'honneur du vaillant général. Devant la mauvaise impression du fait, cette municipalité a voté des ordres du jour contradictoires, qui voudraient excuser mais qui aggravent cette faute contre le patriotisme. Les membres du conseil municipal n'ont pas voulu, disent-ils, après les récentes menaces de la dictature, hisser un général sur le pavois et lui faire les honneurs qui reviennent, en réalité, aux hommes du corps expéditionnaire. Mais ces édiles oublient, sans doute, qu'ils avaient antérieurement réprouvé l'expédition du Dahomey et condamné nos soldats eux-mêmes, les « continuateurs des

sanglantes orgies du barbare Behanzin ». Cette impardonnable manifestation a eu son écho aux quatre coins de la France et y a provoqué une douloureuse émotion. Point n'est besoin de grands efforts pour démontrer qu'il n'y a, dans cette suite d'ordres du jour, que l'étalage des sophismes habituels à certaine école socialiste. Heureusement la France ne saurait être rendue solidaire de pareilles divagations : elle comprend autrement que les socialistes marseillais le culte du drapeau et l'idée de la patrie.

—

M. Dodds (Alfred-Amédée), est né le 6 février 1842, à Saint-Louis (Sénégal). Entré à Saint-Cyr le 10 novembre 1862, il en sortit en 1864 comme sous-lieutenant et demanda à servir dans l'infanterie de marine.

Lieutenant en 1867, il se trouvait à la Réunion lors des troubles qui éclatèrent l'année suivante dans cette colonie. Le lieutenant Dodds devait s'y distinguer tout particulièrement par son sang-froid et son dévouement. Assailli à la tête de sa section par une populace furieuse, il vit plusieurs hommes tomber à ses côtés et fut lui-même grièvement blessé d'un coup de pierre au front. Dans cette circonstance critique, son énergie lui permit de venir à bout de l'exaspération légitime de ses soldats. Il sut les contenir et, en les empêchant de tirer sur la foule ameutée, il évita de grands malheurs. Cité à l'ordre du jour de la colonie par le contre-amiral Dupré, gouverneur, il fut, à cette occasion, promu capitaine.

En 1870, il fit tout d'abord partie de l'armée du Rhin. Prisonnier à Sedan, il réussit à s'évader et continua la campagne à l'armée de la Loire, puis à l'armée de l'Est, où il fut proposé puis nommé chevalier de la Légion d'honneur. Le capitaine Dodds, qui avait été interné en Suisse au mois de février 1871, fit encore partie de l'armée de Versailles et prit part au second siège de Paris.

Le général Dodds a fait plusieurs séjours aux colonies. Lors de l'expédition de la Haute-Casamance, sa conduite à l'assaut de Moriconnda lui valut un témoignage officiel de satisfaction du ministre.

Promu lieutenant-colonel le 25 mai 1883 (il était chef de bataillon depuis 1879) et officier de la Légion d'honneur, M. Dodds, envoyé au Tonkin, assista, en 1886, au siège et à la prise de Bac-Ninh. L'expédition avait été des plus dures. Nommé

colonel en 1887, à l'âge de quarante-cinq ans, il fut désigné pour exercer les fonctions de commandant supérieur des troupes au Sénégal. Au cours de ce commandement de trois années consécutives, il dirigea en personne plusieurs colonnes, notamment dans le Baol, en 1889, contre les Sérères; en 1890 et en mai de la même année, contre Ali-Boury, Bourbo-Djoloff, qui s'était allié avec Ahmadou et le fameux Abdoul-Boubakar pour attaquer à la fois tous les postes français. Cette expédition, qui se termina par la prise de Kaedi, eut pour conséquence la pacification complète du Fouta et l'anéantissement de la puissance d'Abdoul-Boubakar, dont la fin tragique survint peu de temps après.

Cette pacification, *obtenue sans perte d'hommes*, mit vivement en lumière le colonel Dodds. Le résultat obtenu, en effet, était dû en grande partie à la nouvelle organisation donnée au pays et, principalement aux procédés employés vis-à-vis des indigènes. Nos troupes et les nombreux contingents auxiliaires qui marchaient avec nous avaient observé la discipline la plus rigoureuse; le pays n'avait été ni dévasté ni pillé, et les habitants reconnaissaient eux-mêmes que jamais colonne n'avait poursuivi jusque-là avec autant de modération l'œuvre de conquête. En quinze jours, en plein mois de juillet, à la tête d'un contingent exclusivement composé de jeunes recrues de l'infanterie de marine, le colonel Dodds n'avait perdu qu'un seul homme, un sergent, atteint d'insolation; or, à l'heure actuelle, la mortalité moyenne, au Soudan représente plus de 20 0/0 des effectifs !

Cette campagne, qui devait le désigner au choix du gouvernement pour l'expédition du Dahomey, lui valut d'être promu en décembre 1891, commandeur de la Légion d'honneur. Il est inutile de rappeler ici les divers incidents qui ont marqué la chute de Behanzin. Le titre de général et les insignes de grand officier ont récompensé en toute justice les éminents services du général Dodds.

—

Un procès qui intéresse MM. les curés de Paris et les fabriques des paroisses s'est plaidé samedi à la première chambre du tribunal civil dans les circonstances suivantes :

En 1885, mourait, à Paris, un homme de bien, M. Bernay, artiste peintre, qui laissait une fortune considérable. Dans son testament olographe du 22 juin 1883, après avoir disposé de ses

biens entre une infinité de personnes, toujours en vue du bien à faire et de la charité à accomplir, M. Bernay ajoutait :

« Le reste total de ma fortune sera immédiatement réparti par mon frère ou mon exécuteur testamentaire du moment, par portions égales, entre MM. les curés de Paris, pour les besoins de leurs paroisses. Dans le cas où cette destination serait contestée, j'entends et déclare vouloir expressément que tout vienne en augment du legs que j'ai fait à mon frère ! »

Et par un codicille du 23 juin 1883, le testateur disposait en ces termes en faveur de son frère.

« Notre odieux gouvernement refusera probablement d'autoriser les curés à accepter. Le cas est prévu dans mon testament et tu garderas tout ! »

Un administrateur a été nommé à la succession de M. Bernay, en la personne de M. Hue, remplacé dans ses fonctions, après sa mort, par M. Graux.

MM. les curés de Paris, invoquant le testament du 22 juin 1883, ont demandé la délivrance du legs fait à leur profit et qui s'élève à environ 1,200,000 francs.

Mais les fabriques de diverses paroisses de Paris ont revendiqué le legs comme devant leur revenir, attendu qu'elles seules auraient qualité pour le recevoir et donner aux fonds la destination qu'ils comportent.

Au procès sont intervenus les légataires du frère du *de cujus*, qui, pour le cas où le legs en question serait déclaré caduc par le tribunal, demandent que le montant du legs leur soit attribué, conformément aux dispositions du testament.

Me Lalou, avocat, a plaidé pour les curés de Paris, Me Bellet pour les trésoriers des fabriques des paroisses, Me Barboux pour les légataires de M. Bernay, les consorts Troublé, et Me Delzons pour M. Graux, administrateur.

M. Cabat, substitut, a conclu en faveur des conseils de fabrique.

Le tribunal a remis à huitaine la continuation des débats.

—

Le conseil des ministres a arrêté d'une manière définitive le projet du budget de 1894 d'après les propositions de M. Peytral, ministre des finances. Voici les lignes générales de ce projet.

Le budget de 1894 se présente au chiffre de 3,414 millions, tant en recettes qu'en dépenses, car il est établi en équilibre

véritable. Les dépenses présentent une augmentation de 57 millions par rapport aux chiffres votés pour 1893; mais cette augmentation est due jusqu'à concurrence de 32 millions à l'élévation des garanties d'intérêt incombant à l'exercice prochain.

Les augmentations principales par ministère sont les suivantes:

Marine.	12	millions
Guerre.	2	—
Instruction publique. . .	5	—
Travaux publics.	6	—
Postes et télégraphes. . .	4	—
Colonies.	1	—

Par contre, il y a des réductions sur certains autres ministères, notamment 3 millions 1/2 sur les finances.

L'augmentation de 12 millions sur la marine est due au programme d'armements et de constructions neuves voté par le Parlement; celle de 5 millions sur l'instruction publique est due à l'application prévue de la loi sur le traitement des instituteurs; celle de 4 millions sur les postes et télégraphes est la conséquence des relèvements de traitement des agents inférieurs.

La grosse difficulté qu'a rencontrée l'établissement du budget de 1894 provient de l'accroissement de charges résultant de la garantie d'intérêt des chemins de fer. Le chiffre primitif des garanties, tel qu'il résultait des propositions du ministre des travaux publics était de 163 millions. Par des rectifications, il va pouvoir être ramené à 156 millions. Sur ce total, 105 millions représentent la part afférente de l'année 1893 et 51 millions résultent de la suppression du compte d'exploitation partielle, en ce qui concerne la Compagnie de Paris-Lyon. Pour les autres compagnies les opérations résultant de cette suppression ne sont pas encore liquidées.

Le ministre fait face provisoirement à ces 51 millions par des ressources extraordinaires: soit imputation sur la dette flottante, soit émission de bons, de manière à attendre les grandes opérations de conversion qui, dans un avenir prochain, rendront à nos budgets leur élasticité. Quant aux 105 millions, il les incorpore au budget ordinaire, maintenant ainsi la réforme inaugurée au budget de 1893. Il y a lieu de remarquer que l'incorporation des garanties au budget ordinaire dépassera, en 1894, de 30 millions le chiffre des incorporations de 1893, qui est de 75 millions.

Le produit de l'impôt ne fera pas seul face à cette incorporation en 1894. Le ministre compte user de ressources exceptionnelles qui seront liquidées l'année prochaine, mais qui ne seront pas demandées à des emprunts à contracter. Le ministre emploie, en effet, 28 millions de reliquats ou de disponibilités existant actuellement. Il trouve ensuite une ressource de 18 millions et demi dans la conversion des obligations trentenaires créées en 1885 pour le service de la caisse des écoles. L'amortissement de ces titres, qui devraient prendre fin en 1915, sera reporté à neuf années plus loin, soit en 1924; d'où une diminution de l'annuité incombant, de ce chef, à l'exercice 1894.

En ce qui concerne les recettes, voici de quelle manière le ministre compte présenter son projet de réforme de l'impôt des boissons. Il l'insérera dans l'exposé des motifs du budget, de manière à ne pas dessaisir le Sénat et déposera effectivement le projet sur le bureau de cette dernière Assemblée. Le projet supprime tous les droits sur les boissons hygiéniques, sauf le droit de circulation qui est maintenu; le droit d'entrée subsistera dans les villes qui maintiennent l'octroi. Le total actuel des droits sur les boissons hygiéniques est de 171 millions. M. Peytral effectue un dégrèvement de 97 millions 1/2 et laisse subsister 73 millions 1/2 de droits.

L'opération donne les résultats suivants pour chaque catégorie de boissons. *Vins :* droits actuels, 137 millions; dégrèvement, 78 millions : droits maintenus, 59 millions. *Bières :* droits actuels, 22 millions; dégrèvement, 12 millions; droits maintenus, 10 millions. *Cidres :* droits actuels, 12 millions; dégrèvement, 7 millions 1/2; droits maintenus, 4 millions 1/2. Un léger relèvement sur les licences est proposé. Le droit sur l'alcool sera porté de 156 francs 25, à 200 francs par hectolitre d'alcool, de manière à compenser la perte pour le trésor du dégrèvement des boissons hygiéniques. La Chambre avait, on s'en souvient, voté un droit de 246 francs par hectolitre.

En ce qui concerne les bouilleurs de cru, M. Peytral maintient la législation actuelle en la complétant par des mesures destinées à empêcher la fraude en donnant à la régie des moyens de contrôle. Actuellement, les propriétaires, qui veulent distiller leurs récoltes de vins, de fruits ou leurs marcs, ne sont soumis à aucune opération de régie, tant que l'alcool qu'ils ont fabriqué ne sort pas de leur propriété. S'il est transporté sur une voie publique, il est immédiatement soumis au droit commun. Ce

système est maintenu; mais M. Peytral propose d'astreindre les bouilleurs de cru à l'obligation d'une déclaration préalable. La régie, avertie, ne pourra, pas plus qu'aujourd'hui, exercer chez le propriétaire, mais elle pourra surveiller les abords de sa propriété et surprendre la fraude.

Enfin, le budget est complété par la suppression de l'impôt des portes et des fenêtres, et son remplacement par une taxe représentativc sur la propriété foncière bâtie.

UNE CONQUÊTE

Abonnements

Les prix d'abonnement aux *Annales Catholiques* sont :

ÉDITION ORDINAIRE

France. — Algérie. — Corse.

Un an	15 fr.	»
Six mois	8	»
Trois mois	4	50

Alsace-Lorraine. — Suisse. Belgique.

Un an	16 fr.	»
Six mois	9	»

Union postale universelle.

Un an	18 fr.	»
Six mois	10	»

Pays en dehors de l'Union postale.

Un an	24 fr.	»

ÉDITION SUR BEAU PAPIER

Les abonnements sont d'un an et respectivement de 18, 22, 24 et 36 fr.

Les abonnements partent du 1er de chaque mois.
Un numéro : 0 fr. 35, *franco* : 0 fr. 40.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris — Imp. G. Picquoin, 58, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

L'AMOUR DE LA SAINTE ÉGLISE

On a dit de la question de l'Eglise, qu'elle est « la question capitale de ce siècle ». Aucune autre assurément ne mérite d'être comme elle, dans toute vie sérieuse, l'objet d'une étude approfondie.

Aussi un illustre évêque, parlant de l'une de ces belles et fortes études sur l'Eglise catholique et sa divine constitution, ne craignait pas de déclarer que jamais, peut-être, « livre ne fut plus utile à notre génération jalouse de son indépendance hautaine, défiante envers le surnaturel, passionnée dans ses agitations, et pourtant découragée devant les ruines et les antinomies de ses systèmes (1). »

Les chrétiens eux-mêmes, ajoutait-il, n'ont pas toujours le sens et l'amour de l'Eglise. « Les exigences douloureuses de dé notre époque, les intérêts des uns, les petites dévotions des autres, amoindrissent et *naturalisent* (pour eux) cette sainte Eglise qui, étant avec Jésus-Christ une même chose, *son corps* et *sa plénitude* est avec lui la vue primordiale et dernière de Dieu dans toutes ses œuvres. »

Toutefois, pour la bien voir dans son plein jour, cette Eglise sainte, ce n'est pas assez de l'envisager par ses aspects extérieurs : il est nécessaire de pénétrer sa splendeur native, « trop souvent voilée par la poussière de la bataille. » Alors seulement, non contents de l'admirer nous-mêmes, nous serons en droit de convier tous les chrétiens, prêtres et fidèles, et jusqu'à nos frères séparés au spectacle ravissant qui fait les délices des vrais enfants de Dieu : « Venez, et je vous montrerai l'Epouse de l'Agneau ! » *Veni, et ostendam tibi sponsam, uxorem Agni* (Apoc. XXII, 9.)

Aussi bien nous sera-t-il permis d'appliquer à l'Eglise ce qu'elle nous faisait dire tout récemment encore, de l'une des

(1) Lettre de Mgr Mermillod à Dom Gréa, au sujet de son magnifique ouvrage : *De l'Eglise et de sa divine constitution* (Palmé, Paris). — C'est de ce livre que nous nous sommes principalement inspiré dans la première partie du présent travail.

saintes âmes de sa famille : « Il suffit de la voir pour la connaître, de la connaître pour l'aimer (1) ».

I

La sainte Eglise, en effet, est le commencement et la raison de toutes choses. Elle est « le Christ lui-même », le Christ total et accompli. » L'Eglise occupe donc, parmi les œuvres de Dieu, la place même du Christ. « Le Christ et l'Eglise, c'est un même ouvrage de Dieu. »

Tel apparaît, à qui l'étudie à fond dans son ensemble, le plan divin tout entier: Dieu chef du Christ; le Christ (dont le Pape n'est ici-bas que le représentant visible), chef de l'Eglise universelle ; l'Evêque, chef de son Eglise particulière. Au-dessus, nous pouvons entrevoir cette éternelle société du Père et du Fils de laquelle procède l'Eglise, « en laquelle elle est associée, et vers laquelle elle remonte comme vers son centre, sa béatitude et sa consommation ».

O beauté immortelle de l'Eglise catholique « où se ramasse, dit Bossuet, ce que tous les lieux, ce que tous les siècles présents, passés et futurs ont de beau et de glorieux (2) ! » Comment à ce spectacle, comment surtout dans cette étude ne pas puiser, « avec un amour sans mesure pour le Christ, notre Rédempteur et notre chef, une charité ardente pour l'Eglise, où il vit par son Saint-Esprit et à laquelle on se sent heureux et fier d'appartenir ! » Comment, en particulier, ne pas se sentir et devenir, pour elle, capable de tous les dévouements et affamé de tous les sacrifices, quand on la voit opprimer, ainsi qu'il arrive à l'heure actuelle, « cette divine Epouse du Christ qui seule donne la vraie liberté ; » quand on la voit persécuter « cette mère surnaturelle qui ne vit et n'agit que pour le bien et le bonheur des hommes, que Dieu lui a donnés pour fils (3) ».

Qu'est-ce donc que l'Eglise? demande l'auteur du livre dont nous résumons ici la substantielle introduction. Quelle place occupe-t-elle dans les desseins de Dieu et parmi ses autres ouvrages? Est-elle seulement une société utile aux âmes des

(1) Simul ut viderunt, et probaverunt; tantumque interfuit, ut probaretur, quantum ut videretur (1re *leçon du* 2e *nocturne de la fête de saint Eusèbe de Verceil*, 16 décembre).

(2) Sermon sur l'*Unité de l'Eglise* (1er point).

(3) Lettre de Mgr Gay à Dom Gréa (7 mai 1885).

hommes et répondant aux besoins de leur nature? N'est-elle, en un rang distingué, qu'un des mille bienfaits que Dieu a versés sur le monde?

Ou plutôt y a-t-il, en ce nom sacré d'Eglise, un mystère plus profond?

Oui, certes, il en est ainsi. Et voilà que « ce mystère de l'Eglise est le mystère même du Christ », c'est-à-dire du Verbe incarné, et par conséquent, si l'on ose parler de la sorte, le mystère le plus profond et le plus ravissant du Cœur de Dieu.

En effet, le grand mystère de Dieu incarné n'a été tiré, ni des entrailles de la puissance, ni de celles de la sagesse, mais des entrailles de cette « miséricorde » dont le nom exprime si bien l'idée d'un « cœur » s'épanchant sur une misère. » *Per viscera misericordiæ... visitavit nos* (Luc., I, 78).

C'est à la miséricorde qu'il appartenait d'attirer Dieu jusqu'à descendre dans la créature, non seulement par l'opération, mais par la présence personnelle. Le néant entendit la voix de Dieu dans la création, et sa parole retentit jusqu'à lui. Mais le péché fit venir Dieu lui-même au secours du pécheur: et ainsi la miséricorde détermina l'Incarnation, et se révéla dans l'Incarnation (1).

Dès lors, suivant une remarque de Mgr Pie, l'échec causé au Créateur par le péché est abondamment et surabondamment réparé; l'humanité et toute la création sont pleinement réhabilitées en la personne unique du Christ, de laquelle on ne saurait séparer la personne de sa sainte Mère (2). Et c'est bien là cet acte pur de sa bonté et de sa miséricorde, ce trop plein en quelque sorte de sa propre nature qui déborde dans la nôtre, et qui, par un accident divin et permanent, « fait entrer ainsi notre nature en participation de la sienne (3) ».

II

Mais que le Christ, en vertu de son droit personnel, introduise de la sorte dans la gloire de son Père la nature individuelle qu'il a épousée, n'est-ce pas la consommation finale du « mystère de Dieu »?

(1) Cf. Dom Gréa (*loc. cit.*), pp. 2 et 10.
(2) Cf. *Troisième instruction synodale sur les principales erreurs du temps présent, XV* (*Œuvres complètes*, t. V, p. 129).
(3) Ut per hæc efficiamini divinæ consortes naturæ (2 Pet. I, 4).

Non, répondent les saints Docteurs. Dans ce nouvel ouvrage où Dieu révèle ce qu'il y a en lui de plus profond et découvre les abîmes de sa tendresse et de sa bonté, il est comme « transporté d'amour » et fait tout « avec excès » (1). Il ne garde plus le poids, le nombre et la mesure de la sagesse ; il porte tout à l'extrême, et ses excès, il les prodigue.

Ce mystère étant donc une œuvre absolument et infiniment parfaite est nécessairement *un* en lui-même. Et néanmoins, Dieu trouvera, dans les profondeurs de ses secrets, l'art de multiplier ce qui est un, de propager à travers les siècles et le monde l'Incarnation, le sacrifice et la Rédemption, de les prodiguer et de les jeter sans mesure sur tous les chemins de l'humanité, de les porter tous les jours et à toutes les heures jusqu'au cœur de tous les hommes.

Ainsi l'Incarnation et la Rédemption se répandent par les canaux des sacrements, par l'Eucharistie, le baptême et la pénitence ; et ce Dieu incarné, le Christ Jésus se propage et vit en tous ceux qui ne refusent pas le don céleste, s'étend et se multiplie sans se diviser, toujours un et toujours rassemblant les multitudes en lui (2).

Or, c'est cette divine propagation du Christ qui « est le mystère même de l'Eglise (3) ».

L'Eglise est donc l'humanité embrassée, « assumée » par le Fils en la société du Père et du Fils, entrant par le Fils en participation de cette société, et toute transformée, pénétrée, environnée par elle (4).

C'est ainsi que le Sauveur Jésus porte l'Eglise entière dans le sein de Dieu. Désormais le Père, regardant son Fils dans le secret de cette société où le Fils est rentré, voit en lui toute l'Eglise qui lui est unie. Elle est donc un avec Jésus-Christ, elle est le corps mystique dont le Christ est la tête (5). Et en même temps, dans un autre sens non moins véritable, elle est l'Epouse mystique de ce même Christ, lequel, en pre-

(1) Propter nimiam charitatem suam, qua dilexit nos (Ephes., II, 4).

(2) Cum se (Dominus) cœpit per totum orbem divinitatis vigore transfundere, statim omne hominum genus in substantiam suam sui potestate protraxit... ut christianos cunctos faceret esse quod Christus est (Ambros. *Serm. XIII*, n° 3, *super Luc.* XII, 21).

(3) Cf. D. Gréa (*loc. cit.*, pp. 11 et 12).

(4) Ut societas nostra sit cum Patre et cum Filio ejus Jesu Christo (I Joan., I, 3).

(5) Ipse est caput corporis Ecclesiæ (Col., I, 18).

nant sur lui toutes les charges, lui a communiqué tous ses droits.

Or, comme le dit excellemment le P. Ramière, tout cela, Jésus-Christ l'a fait « par un mouvement de son Cœur, par une détermination libre de son immense amour ». C'est par les efforts répétés de ce libre et tendre amour qu'il a mérité pour nous les grâces de salut, et c'est par l'action constante et toujours libre de cet amour qu'employant sans cesse, et dans notre intérêt même, l'intermédiaire de son Epouse bien-aimée, la sainte Eglise, il répand dans nos âmes l'abondance de ses grâces.

« Si donc l'amour humain de Jésus-Christ a, comme notre propre amour, le cœur pour organe; si l'usage commun et la révélation faite à la B. Marguerite-Marie autorisent à identifier son Cœur avec son amour », nous pouvons et nous devons dire que la grande œuvre de son Eglise — non moins que l'œuvre particulière de notre divinisation personnelle — est « l'œuvre propre du Cœur de Jésus (1) ».

Ah ! si la première Ève était sortie du flanc d'Adam, endormi dans l'extase, parmi les fleurs de l'Éden, il est donc vrai que la seconde est sortie du Cœur de Jésus-Christ, « endormi aussi, mais sur la croix, dans une extase aussi, mais de douleur et d'amour (2) ».

III

Qu'on veuille bien toutefois le remarquer. Quand nous parlons de la *sainte Eglise*, nous ne voulons pas désigner seulement la société complète des fidèles du Christ, mais tout particulièrement le *corps des pasteurs*, chargés d'enseigner les simples fidèles, de leur communiquer la vie de la grâce et de les diriger dans la voie du ciel. C'est nommer, en d'autres termes, le *collège épiscopal*, car les évêques, associés à Jésus-Christ et à son représentant visible qui est le Pape, sont les membres principaux dont tous les autres dépendent et, comme on l'a dit avec raison, « leur collège est vraiment toute l'Eglise, parce qu'il renferme la multitude des fidèles dans sa vertu et sa fécondité ».

(1) Cf. *Le Cœur de Jésus et la Divinisation du chrétien*, p. 114.
(2) Mgr Bougaud : *Le Christianisme et les temps présents*, t. IV, p. 264.

C'est surtout considérée de la sorte que l'Eglise mérite le titre d'*Epouse du Christ*, et qu'elle en possède les caractères.

Elle est unie à l'Epoux dans la substance; elle est la mère des enfants de l'Epoux; elle partage son autorité sur les enfants et jusque sur les serviteurs.

Ainsi l'Eglise est unie à Jésus-Christ dans l'unité de sa chair et de son esprit, et dans la possession de tous ses biens.

L'Eglise, par l'épiscopat, est mère et elle engendre les enfants de Dieu.

Enfin l'Eglise est reine dans l'autorité de ce même épiscopat: elle exerce et partage sur la famille de Dieu, qui est sa fécondité, l'autorité de Jésus-Christ, qui est son Epoux, et « tous ceux qui sont de Dieu obéissent à sa voix (1) ».

Les serviteurs mêmes, c'est-à-dire tous les ouvrages de Dieu et toutes les créatures, lui appartiennent à leur manière, la doivent servir, et lui sont subordonnés dans leur fin.

Quant à l'humanité, fille d'Adam, elle se trouve constituée, vis-à-vis de l'Eglise dans des conditions de dépendance et de reconnaissance. « L'individu est sauvé par elle ; la famille doit la servir et la seconder dans l'éducation de l'homme et dans la communauté du foyer domestique; l'Etat doit la servir en conservant par la justice l'ordre des familles et des individus, et en secondant, dans sa mesure, le règne de la vérité et de la sainteté, la liberté de l'action par Jésus-Christ, la liberté d'expansion et la vie de son corps mystique, qui est cette Eglise même (2). »

Mais le premier de nos devoirs envers l'Eglise, c'est l'amour. On connaît le mot du grand évêque de Carthage: « Celui-là ne saurait avoir Dieu pour Père, qui ne tient pas pour Mère la sainte Eglise de Dieu (3). » Si l'Epoux divin est remonté au ciel, il nous a laissé, en effet, ici-bas celle qui est « vierge et mère tout ensemble, pure comme une vierge, aimante comme une mère (4) ». De là, cette sollicitude de toutes les heures qui veille aux intérêts de l'âme de ses enfants, s'inclinant sur leur berceau pour sanctifier leur entrée dans la vie, les suivant à

(1) Qui ex Deo est, verba Dei audit (Joan., VIII, 47).

(2) Cf. Dom Gréa (*loc. cit.*), pp. 37 et 58.

(3) Habere jam non potest Deum patrem, qui Ecclesiam non habet matrem (Cyprian. *De unitate Ecclesiæ*, VI).

(4) Παρθένος δὲ ἅμα καὶ μήτηρ ἐστιν· ἀκήρατος μὲν ὡς παρθένος, ἀγαπητικὴ δὲ ὡς μήτηρ. (Clem. Alex. *Pædagog.*, l. I, c. VI).

travers les vicissitudes du premier âge, les aidant de ses conseils et de ses leçons aux jours critiques de l'adolescence, et jusque dans l'âge mûr ou la vieillesse, les secourant, les relevant, les ramenant au besoin, sans jamais se lasser de leur faire largesse des immenses trésors de grâces dont le Cœur de Dieu l'a établie dépositaire et dispensatrice.

« O sainte Eglise catholique, nous écrierons-nous avec saint Augustin, ô véritable mère de la famille chrétienne, vous ne nous enseignez pas seulement à honorer d'un culte chaste et pur le Dieu dont la possession constitue la vie bienheureuse; vous embrassez aussi l'amour et la charité de ceux qui sont nos frères, en ménageant aux uns et aux autres les remèdes efficaces contre la multitude des infirmités dont le péché afflige nos âmes (1) ! » Et c'est ainsi que vous nous accompagnez, en nous comblant de vos biens, jusqu'au delà de la tombe, dans le sein même de Dieu ; car la mort, qui brise tous les liens terrestres, ne saurait rompre cette union avec vous qui nous permettra d'échanger, au sortir de la vie, les épreuves temporaires de la lutte contre les joies d'une béatitude éternelle.

IV

Est-il nécessaire d'insister pour énumérer les titres de l'Eglise à l'amour que lui doivent ses enfants?

« Il faut l'aimer, parce que la divine bonté a créé tout exprès pour nous cette maternité de l'ordre surnaturel, et qu'elle ne pourrait, sans cet amour, remplir sur nous sa fonction maternelle, c'est-à-dire nous élever surnaturellement. Il faut l'aimer, parce que Jésus-Christ l'aime, et l'aimer de ce suprême amour que nous devons avoir pour Jésus-Christ (2). »

N'est-elle pas, comme nous l'avons dit, le corps mystique du Christ se continuant jusqu'à nous à travers les siècles, et hors duquel nul ne saurait espérer le salut (3)? N'est-ce point par

(1) Ecclesia catholica, mater Christianorum verissima, non solum ipsum Deum, cujus adeptio vita est beatissima, purissime atque castissime colendum prædicas... Sed etiam proximi dilectionem atque charitatem ita complecteris, ut variorum morborum, quibus pro peccatis suis animæ ægrotant, omnis apud te medicina præpolleat (August. *De moribus Eccles. catholicæ*, c. XXX).

(2) R. P. Félix : *Retraite pascale de* 1870 (4e conférence).

(3) Ad salutem ac vitam æternam nemo pervenit nisi qui habet caput Christum : habere autem caput Christum nemo poterit, nisi qui in ejus corpore fuerit, quod est Ecclesia (August. *De unitate Ecclesiæ*, XIX).

elle que sont ici-bas perpétuées toutes les œuvres de ce même Christ, « conservateur » de ce même corps dont il est la « tête (1) » ? L'Eglise en un mot, n'est-elle pas dans l'humanité, ce qu'on a bien appelé « l'Incarnation permanente du Fils de Dieu » ?

Mais il faut l'aimer encore, ajouterons-nous avec l'orateur de Notre-Dame, « parce que cet amour est tout à la fois glorieux pour la mère et doux pour les enfants ». Il faut l'aimer enfin, « parce qu'il y en a qui la haïssent, et que nos cœurs doivent à son cœur les compensations de l'amour et les réparations de la haine ».

Chose incroyable, en effet, mais trop réelle, et qui ne s'explique de quelque manière que par « la présence de Satan dans l'humanité! » L'Eglise, cette bienfaitrice insigne du genre humain, s'est vue — depuis l'instant où, nouvelle Ève, elle sortit du Cœur de Jésus transpercé sur la croix — et se voit encore poursuivie par la haine la plus universelle, la plus odieuse, la plus implacable qui fut jamais (2). Née sur le Calvaire, il semble qu'elle n'en soit pas descendue.

Satan, son ennemi, puisqu'il est l'ennemi du Christ, s'est plu à fonder, en face d'elle l'exécrable et très criminelle société de la Franc-Maçonnerie, « qui n'est que l'infernale contrefaçon de cette Eglise catholique dont Jésus-Christ est le chef invisible, et le Pape le chef visible (3) ». Tant il est vrai que, si la dévotion au Cœur de Jésus est la manifestation de l'amour de Dieu pour les hommes, la Franc-Maçonnerie est la manifestation de la haine des hommes contre Dieu !

Et voici que cette secte maudite, « obstinée et féroce, nous dit Léon XIII, comme l'esprit du mal qui l'a enfantée (4) », déchaîne en ce moment même et sous nos yeux, non seulement en Italie et en France, mais dans presque tout l'univers, contre la sainte Eglise de Jésus-Christ, la plus satanique des persécutions. Il n'est pas jusqu'à la juiverie cosmopolite qui ne lui prête abominablement les mains, en attisant à nouveau la vieille animosité d'Ismaël, le fils de l'esclave, contre Isaac, l'enfant des promesses.

(1) Christus caput est Ecclesiæ, ipse salvator corporis ejus (Eph. v, 2).
(2) Cum odio sui cœpit veritas, simul atque apparuit, inimica esse (Tertull., *Apologet.* c. VII).
(3) Lettre de Mgr Gay à M. Claudio Jannet.
(4) « Ostinata e caparbia come lo spirito del male che l'ha partorita, » (Discours de Sa Sainteté, en réponse à l'adresse du Sacré Collège, le 23 décembre 1892).

Mais aujourd'hui, c'est la reine qui est mise à la porte, l'Eglise catholique. C'est la servante qui est comblée de faveurs, la Synagogue.

Du moins, quand le patriarche Abraham dut renvoyer Agar, « il lui mit, plein de compassion, une cruche d'eau sur l'épaule et un pain à la main. » A l'Eglise catholique, au contraire, à la reine qu'on jette dehors — hors les lois, hors les écoles, hors les institutions, hors le pays — à la reine chassée et vilipendée « on va jusqu'à soustraire, par tous les moyens possibles, le pain et l'eau (1) ».

Or c'est surtout sur l'âme de ses plus tendres enfants, pervertis dans l'atmosphère des écoles apostates, que l'Eglise pleure comme Rachel, sans vouloir être consolée de sa douleur amère. « De grâce, s'écriait hier encore Léon XIII, avec un accent plein d'émotion ; de grâce, qu'on ne touche ni à la foi du pays, ni aux institutions qui entretiennent sa vie, qu'on ne livre pas cet héritage sacré aux mains d'une secte profanatrice des enseignements du Christ Rédempteur ! (2) »

V

Il nous souvient des applaudissements enthousiastes qui accueillirent, il y a prés d'un demi-siècle, le cri passionné poussé par un grand orateur catholique du haut de la tribune française : « l'Eglise est plus qu'une femme, c'est une mère ! »

Eh bien ! l'Eglise, cette femme, cette mère, elle est plus encore aujourd'hui qu'une simple femme, plus aussi qu'une simple mère : elle est la femme malheureuse, la mère abreuvée d'angoisses sans mesure... Mais je me trompais tout à l'heure en disant qu'elle se refuse à toute consolation. Il en est une qu'elle attend de nous, qu'elle implore de nous avec larmes. La mère veut être aimée : c'est notre amour filial qne son cœur sollicite.

Si donc nous ne la frustrons point de cet amour aussi agissant que sincère, qu'elle mérite à tous égards, nous lui aurons donné, du même coup, tout ce que, de son côté, Dieu veut que nous rendions à l'incomparable mère de nos âmes. Sous l'im-

(1) M. l'abbé Joseph Lémann : *La Religion de combat*, l. IV, ch. v, p. 394.

(2) Discours du 23 décembre au Sacré Collège. — Cf. l'Encyclique à l'Episcopat d'Italie et la Lettre au peuple italien (8 décembre (1892).

(3) Discours de Montalembert à l'Assemblée nationale législative, sur *les conditions du retour de Pie IX à Rome* (19 octobre 1749).

pulsion d'un pareil amour, amour qui met en mouvement toutes les énergies de l'être, nous donnerons en effet à l'Eglise, et cette foi robuste autant que prompte et soumise à tous les enseignements qu'elle nous dicte de la part de Dieu, et cette obéissance aux commandements très justes qu'elle nous impose, ainsi qu'aux directions très sages qu'elle nous imprime. Ce sera, par là même, lui témoigner, avec le respect filial dû à sa très douce autorité, une pleine et indomptable confiance en sa très aimante maternité.

Et comme la sainte Eglise notre mère n'est pas une abstraction de l'esprit, mais une société très réelle et très vivante, notre amour sincère et agissant s'étendra, de toute nécessité, aux *choses* et aux *personnes* qui composent et forment, en quelque sorte, cette divine et glorieuse institution.

Les *choses de l'Eglise,* ce sont, par exemple, les sacrements qu'elle administre, la liturgie qu'elle met en honneur, le culte dont elle déploie les magnificences, les temples où ce culte s'exerce : tout, en un mot, ce dont traitent ces admirables Règles que saint Ignace a placées à la fin des *Exercices spirituels.* Règles admirables, en effet, qui nous enseignent si bien à garder « une parfaite conformité de sentiments avec l'Eglise militante », afin qu'en toutes choses l'autorité de l'Epouse de Jésus-Christ nous serve, selon le mot de saint Augustin, « comme de point d'appui pour nous élever sûrement jusqu'à Dieu (1). »

Quant aux *personnes de l'Eglise*, ce sont d'abord, en général, tous les membres de la grande famille catholique, répandus dans le monde entier. N'étant pas seulement hommes, mais fils chéris de l'Eglise, ils deviennent, de ce fait, deux fois nos frères, et nous devons dès lors les embrasser tous en Jésus-Christ de l'amour le plus fort et le plus tendre. Toutefois, la charité étant « l'ordre » même (2), nous devons régler de telle sorte nos affections, que nous aimions davantage encore ceux de ces frères à qui, par quelque nœud légitime, la Providence du Seigneur nous a plus étroitement unis. A plus forte raison en sera-t-il ainsi envers ceux qui demeurent plus intimement liés eux-mêmes à Jésus-Christ, notre commun chef : soit par l'abondance de la grâce et des vertus, soit par quelqu'une de ces délégations de

(1) Qua velut gradu certo innitentes, attollamur in Deum (August. *De utilitate credendi*, IX, 17.)

(2) Ordinavit in me charitatem (Cant., II, 4).

son autorité divine qui leur fait remplir envers nous, à divers degrés, dans l'ordre surnaturel, telle ou telle de ces fonctions saintes qu'on dirait souvent tenir, à la fois, et de la maternité de l'Eglise et de la paternité de Dieu.

Qui ne reconnaît à cette marque les hommes revêtus du sacerdoce de Jésus-Christ, ceux-là surtout qu'une Providence spéciale daigne donner à chacun de nous pour guides?

Ce sont encore, évidemment, tous les supérieurs ecclésiastiques, réguliers ou séculiers, et principalement, dans chaque diocèse, l'Evêque, cette représentation si vive et si touchante de Jésus, le bon Pasteur.

Enfin, et au-dessus de tous les autres, celui que l'amour de l'Eglise de Dieu nous fait un devoir d'aimer d'un amour plus puissant encore, c'est le Pape; c'est le Père universel dont le monde entier s'apprête, en ce moment, à célébrer avec allégresse les fêtes jubilaires; c'est celui dont le grand cœur — *Vicarius amoris Christi* — tient ici-bas par excellence la place du Cœur du Christ, Epoux invisible de l'Eglise visible; c'est ce père de l'humanité chrétienne — *le Saint-Père* — qui a, pour sauver tous ses enfants, « des sollicitudes, des dévouements, des douleurs telles que n'en connut jamais aucune autre paternité ». Souvent, dans le secret de Dieu et de son cœur, « il verse sur les pieds du Christ des larmes telles que n'en versent pas d'autres yeux sur la terre; et ce cœur du Père universel, du fond de ses tristesses, laisse entendre aux anges du ciel des gémissements tels qu'il n'en sort pas des autres cœurs humains (1). »

Si donc nous aimons vraiment le Cœur sacré de Jésus, Dieu fait homme pour nous, ce Cœur qui nous a tant aimés et auquel nous tous, associés de sa Ligue sainte, faisons profession d'appartenir plus que personne; si nous voulons, en célébrant dignement le jubilé pontifical, consoler et réjouir ce Chef auguste de l'Eglise de Dieu, Notre Saint-Père le Pape Léon XIII, ne négligeons rien pour nous unir le plus étroitement possible à cette divine Mère par les liens d'un amour généreux, dévoué, fidèle; d'un amour filialement docile à toutes ses directions, car là est le secret de briser enfin le joug odieux qui pèse sur elle, en arrachant à ses éhontés persécuteurs un pouvoir usurpé, et en lui rendant à elle-même, avec les âmes de ses fils, la liberté, la sécurité et l'honneur.

(1) R. P. Félix : *Conférences de* 1869 (6e conf., p. 339).

« La lutte approche, » nous dirait encore un des plus glorieux martyrs de l'Eglise d'Afrique ; « tenons-nous prêts (1). » Aussi bien le cœur est toujours prêt quand il obéit, et il obéit toujours quand il aime.

(*Messager du Sacré-Cœur.*) Emile RÉGNAULT.

ÉTUDE DU NOUVEAU TESTAMENT

I. Importance de cette étude. — II. Dans quel but ?
III. Avec quelles dispositions cette étude doit se faire.

I

L'importance de l'étude du Nouveau Testament, surtout pour les prêtres, est facile à comprendre, si on considère le Nouveau Testament en lui-même ou par rapport à nous.

En lui-même, il est autant supérieur à l'Ancien Testament que la mission du Fils de Dieu l'est à celle de Moïse et des Prophètes (Hebr., I, 1). Comme doctrine, c'est la révélation complète des mystères que la loi se bornait à faire entrevoir. Comme histoire, c'est le couronnement des œuvres de Dieu dans l'ordre surnaturel ; c'est la réalisation des promesses faites aux patriarches, des espérances de l'ancien peuple, des figures et des ombres du culte lévitique. (Jo., I, 17 ; Heb. VII, 11 ; VIII ; 8.)

Par rapport à nous, il n'est rien dont la connaissance nous soit plus nécessaire. Cette étude est sans doute nécessaire aux fidèles (Pie VI, *Litteræ ad arch. Hornet*, et Bossuet, *Inst. sur la lect. de l'Ecrit. Sainte*). Nous avons dans la vie de saint Jérôme certains détails qui nous prouvent quelle importance ce grand saint attachait à cette étude pour les fidèles. Sur les instances de Marcella et probablement du pape Damase, il s'était décidé à faire des lectures et des explications des Saints Livres devant les dames romaines converties, la fleur du patriarcat et de l'Eglise, qu'il appellera plus tard un Sénat, par respect pour leur vie grave et leurs vertus. Il lisait le texte, puis il ajoutait ses commentaires. Il exposait le sens littéral d'abord, puis il apportait ses interprétations. Il montrait les rapports des deux testaments et Jésus-Christ partout caché sous la lettre.

(1) Imminet pugna, stemus parati (Cypr., *Epist. LVI*, n° 1).

Charmé d'ouvrir à ces intelligences d'élite « cette prairie des Saintes Ecritures, tout émaillée, comme il dit, des fleurs célestes », il voulut que l'étude qu'elles en feraient fût, non pas à la surface, mais dans les profondeurs, « là où sont, disait-il encore, le suc et les vrais délices des Livres Saints ». « L'Ecriture, aimait-il à répéter, est comme une perle que l'on peut fouiller sous toutes les faces. Ainsi sous chacun de ses mots, si on cherche, on trouvera des sens profonds. » « Tout ce que nous lisons dans les Livres Saints, disait-il encore, est lumière, même quand on s'arrête à la surface, à l'écorce. Mais c'est au fond, dans la moelle, que sont cachées les grandes douceurs. Il faut briser le noyau pour avoir l'amande. »

Plusieurs de ces dames, comprenant que la vraie clef d'or de ce trésor des Ecritures c'est la langue dans laquelle elles ont été écrites, n'eurent pas peur de cette formidable étude de l'hébreu qui avait coûté à saint Jérôme tant de labeurs. Paula et sa fille Eustochium apprirent si bien cette langue qu'elles la parlaient correctement et récitaient tous les psaumes en hébreu. Au reste saint Jérôme avait imposé à tous ses disciples la lecture de l'Ecriture, et il ne leur permettait pas de laisser passer un seul chapitre sans en apprendre un nombre déterminé de versets. Il leur permettait les commentaires, mais non les médiocres. Un jour que Marcella voulait lire les commentaires sur saint Matthieu, de Rhéticius, évêque d'Autun, saint Jérôme trouvant l'ouvrage trop faible pour un tel esprit le lui interdit.

Mais l'étude du Nouveau Testament est bien autrement nécessaire aux prêtres, qui sont les ministres du Nouveau Testament (II Cor., III, 6). C'est sa doctrine que nous avons à prêcher, c'est sa morale, ce sont ses lois, ses conseils, ses exemples, que nous devons exposer, pratiquer, défendre ; c'est donc le Nouveau Testament que nous devons étudier et connaître avant tout. Fénélon (3ᵉ *Dialogue sur l'Eloquence*) entre à ce sujet dans des détails nombreux et instructifs pour nous : « Il faudrait, dit-il, avoir longtemps étudié et médité les Saintes Ecritures, c'est surtout le Nouveau Testament qu'il a en vue, avant que de prêcher. Un prêtre qui les saurait et qui aurait le talent de parler, joint à l'autorité du ministère et du bon exemple, n'aurait pas besoin d'une longue préparation pour faire d'excellents discours ; on parle aisément des choses dont on est plein et touché. »

Aussi il ne voulait pas que le prédicateur se contentât de

faire connaître l'Ecriture aux fidèles par des passages détachés, c'est, dit-il, « la défigurer ». « Ces passages, tout beaux qu'ils sont, ne peuvent seuls faire sentir toute leur beauté quand on n'en connaît point la suite; car tout est suivi dans l'Ecriture et cette suite est ce qu'il y a de plus grand et de plus merveilleux. Faute de la connaître on prend les passages à contre-sens ; on leur fait dire tout ce qu'on veut et on se contente de certaines interprétations ingénieuses, qui, étant arbitraires, n'ont aucune force pour persuader les hommes et pour redresser leurs mœurs. » Il aurait voulu qu'au lieu de se contenter de coudre ensemble des passages rapportés, les prédicateurs expliquassent les principes et l'enchaînement de la doctrine de l'Ecriture, qu'ils en prissent l'esprit, le style, les figures, que tous leurs discours servissent à en donner l'intelligence et le goût. « Il n'en faudrait pas davantage, ajoute-t-il, pour être éloquent; car se serait imiter le plus parfait modèle de l'éloquence. » Et il s'élève avec force contre les sermons qui ne sont que des raisonnements de philosophes, dans lesquels on ne cite l'Ecriture qu'après coup, par bienséance ou pour l'ornement. « Alors ce n'est plus la parole de Dieu, c'est la parole et l'invention des hommes. » « Ces sermons sont de beaux raisonnements sur la religion. Ils ne sont pas la religion même. »

Et il explique que dans les premiers siècles de l'Eglise on était persuadé que l'Ecriture Sainte suffisait; bien qu'on reconnût que ceux qui avaient étudié pendant leur jeunesse la poésie et l'éloquence, pussent en tirer un grand profit pour l'intelligence même de l'Ecriture, comme l'a exposé saint Basile (*De la lecture des livres païens*, Hom., XXII, op. tom. II, p. 178).

Néanmoins, saint Augustin nous apprend qu'on ne permettait pas à ceux qui ignoraient les lettres profanes de les apprendre lorsqu'ils étaient déjà engagés dans l'étude des saintes lettres (*De Doct. Christ.*, lib. II, n° 58). De là, les *Constitutions apostoliques* exhortent les fidèles à ne pas lire les auteurs païens : « Si vous voulez de l'histoire, dit ce livre, si vous voulez des lois, des préceptes moraux, de l'éloquence, de la poésie, vous trouverez tout dans les Ecritures. » (Lib. I, ch. VI.)

Fénelon ne blâme pas moins ces prédicateurs zélés, qui, sous prétexte de simplicité apostolique, n'étudient solidement ni la doctrine de l'Ecriture, ni la manière merveilleuse dont Dieu nous y a appris à persuader les hommes; qui s'imaginent qu'il n'y a qu'à crier et qu'à parler souvent du diable et de l'enfer.

« Sans doute, dit-il, il faut frapper les peuples par des images vives et terribles, mais c'est dans l'Ecriture qu'on apprendra à faire ces grandes impressions. On y apprendra aussi admirablement la manière de rendre les instructions sensibles et populaires sans leur faire perdre la gravité et la force qu'elles doivent avoir. Faute de ces connaissances, on ne fait souvent qu'étourdir le peuple : il ne lui reste dans l'esprit guère de vérités distinctes et les impressions de crainte même ne sont pas durables. Cette simplicité qu'on affecte n'est quelquefois qu'une ignorance et une grossièreté qui tente Dieu. » Il termine par ces paroles de saint Jérôme à Népotien : «... Il faut que les discours d'un prêtre soient pleins d'Ecriture Sainte... » (Ep. xxxiv.)

MM. Bacuez et Vigouroux nous donnent une nouvelle raison d'étudier le Nouveau Testament de préférence à l'Ancien, c'est que l'Ancien n'a d'intérêt qu'autant qu'il sert à établir et à expliquer le Nouveau. Ce qui doit recommander le Nouveau Testament à notre attention, c'est précisément ce qui le fait négliger par beaucoup de savants qui ne sont que des savants. Comme ils cherchent surtout à augmenter leurs connaissances et à faire briller leur talent, le Nouveau Testament, dont l'étude est plus pratique au point de vue de la foi et des mœurs que l'Ancien, a cependant pour eux moins d'attrait. Ils lui préfèrent l'Ancien et les études accessoires d'archéologie, de philologie... qui exercent l'esprit sans parler à la conscience. L'Evangile les attirerait aussi s'il n'était qu'une histoire ; mais il est surtout une instruction, et c'est ce qui les retient. Au lieu de compter pour rien, comme saint Paul, les études qui ne mènent pas au divin Maître, ils n'ont de goût que pour ce qui les en détourne. Au trésor caché et à la perle sans prix, ils ne rougissent pas de préférer une question curieuse, une découverte sans importance, une conjecture ou un paradoxe d'un auteur juif ou païen. Tout pique leur attention et excite leur ardeur, excepté ce qui le mérite. (*Manuel biblique*, t. III, p. 81.)

II

Abstraction faite de toute vocation particulière, ce qu'un ecclésiastique doit chercher avant tout dans le Nouveau Testament, c'est la science du salut et la perfection pour lui et pour les autres ; c'est le moyen de s'unir à Dieu et de lui gagner des âmes. Ce qu'il doit le plus étudier, par conséquent, c'est

l'Homme-Dieu, le Maître et le modèle suprême. Qu'il s'efforce de le connaître d'une manière complète, non seulement dans sa double nature, dans sa doctrine, dans ses maximes, mais encore dans sa vie, dans ses mystères, dans ses perfections, dans ses vertus, dans ses amabilités, dans ses bienfaits. (Jo., xvii, 3; xx, 31 ; I Cor., ii, 2, 12 ; Phil., iii, 8 ; II Petr., iii, 18.)

Comme le dit saint Augustin, « tous les trésors de la sagesse et de la science sont cachés en lui. Il les cache, ce n'est pas pour amener à les nier, mais c'est pour nous exciter à vouloir découvrir les trésors qu'il nous cache. Voilà la raison et l'utilité des obscurités de l'Ecriture. » (Serm. li, 4.) Que le prêtre considère la vérité, la beauté, la portée des instructions et des exemples du Maître; qu'il comprenne, comme le dit Hugues de Saint-Victor, que la vérité se trouve dans sa doctrine, la vertu dans ses préceptes, le bonheur dans ses promesses. Qu'il étudie ensuite ses Apôtres, tout remplis de son esprit, comme d'autres lui-même. Par là, il se rendra capable de le faire connaître et aimer aux fidèles; il acquerra la science du royaume des cieux, et il réalisera dans sa personne le type du prédicateur, du directeur, du pasteur des âmes, « Scriba doctus in regno cœlorum, qui profert de thesauro suo nova et vetera » (Matth., xiii, 51, 52 ; Cf. Matth., xii, 35), représenté par ce scribe docte et intelligent qui tire de son trésor des choses nouvelles et des choses anciennes.

Est-ce à dire qu'on doive négliger les études critiques? Nullement ; mais il faut observer qu'elles ne sont pas l'appoint le plus important. Sans doute, comme l'écrivait Tertullien à Marcion : « La première vérité qu'il faut croire est qu'on ne doit rien croire légèrement. » Sans doute la première chose à faire, c'est de reconnaître l'autorité des Saints Livres, d'en constater l'authenticité, l'intégrité, l'inspiration ; de savoir les défendre contre les objections des incrédules (S. Aug., Serm. cv, 2, 3), et Léon XIII recommandait encore récemment aux évêques d'Italie « de donner tous leurs soins à ce que la jeunesse cléricale soit pleinement instruite dans les matières qui touchent à l'interprétation et à l'autorité des Ecritures sacrées. » (*Lettre encyclique* du 15 février 1882.) Néanmoins ce n'est qu'un préliminaire, et l'on aurait tort de s'y trop attarder. A quoi servirait d'entrer en possession d'un trésor, si l'on ne devait pas en faire usage ; d'avoir la clef d'un palais, si l'on ne voulait pas y entrer et en contempler les merveilles? L'Ecriture est un

temple où Dieu rend ses oracles. On ne saurait mettre trop de zèle à protéger l'édifice contre les attaques de ses ennemis ; mais si l'on devait toujours rester au dehors pour veiller à sa sûreté, quel avantage tirerait-on des révélations qui se font au dedans ? Il faut donc pénétrer le plus tôt possible à l'intérieur pour écouter la voix de la divine sagesse. Les ecclésiastiques judicieux et pratiques recommandent de s'attacher aux textes inspirés, de lire de préférence les plus beaux endroits, qui sont les plus clairs (S. August., *de Doct. Christ.*, II, 14), de les lire posément, avec réflexion, en en pesant tous les termes, de les relire le plus possible, dans des langues et des dispositions diverses, de manière à les voir sous tous les aspects, à en découvrir tous les sens ; de les rapprocher d'autres passages analogues ou opposés en apparence, afin d'en saisir les rapports et les différences ; afin de s'en pénétrer, de s'en nourrir et de les graver profondément dans sa mémoire. (Jo., V, 39 ; II Tim., III, 15 ; Cf. S. Amb. *Epist. ad Const.*, I, II, 3 ; S. Aug., *in Joan.*, CXLIII.)

Il n'est pas inutile de savoir un peu d'hébreu, soit pour entendre les termes syrochaldéens et les étymologies, soit pour préciser les expressions grecques, calquées sur l'hébreu, soit pour apprécier la valeur des citations ou pour se rendre compte des irrégularités dont le Nouveau Testament est semé. Il est bien vrai que les interprètes donnent l'explication de ces idiotismes ; mais on ne peut nier qu'on les comprenne toujours mieux quand on les a appris dans la langue hébraïque elle-même. (Bossuet, 1re *Instruction sur le livre qui a pour titre : Le Nouveau Testament*, VIIe Remarque.)

Il serait à désirer qu'on entendît le grec et qu'on ait sous la main les textes originaux. Avec la seule connaissance du latin on est exposé à quelques inconvénients :

1° On aura peine à s'expliquer les hellénismes que le traducteur a insérés dans la Vulgate, en calquant servilement le latin sur le grec. (Cf., Matth., XII, 12 ; Luc, XII, 24 ; XXII, 25 ; Act., XIX, 26 ; I Cor., II, 14 ; II Cor., X, 15 ; Gal., IV, 24 ; II Thess., II, 1 ; Heb., III, 3 ; IX, 2, 4, 5, 9, etc.)

2° On n'entendra qu'imparfaitement les mots grecs qu'il a cru devoir faire passer dans sa traduction, par exemple : agonia, allegoria, anathema, angelus, antichristus, apocalypsis, aporiari, apostata, azyma, baptismus, blasphemia, bravium, cauteriare, colaphizare, charisma, christus, diabolus, diaconus, ec-

clesia, evangelium, hœresis, holocaustum, idolium, idolatria, judaizare, martyr, neophytus, parabola, presbyter, proselytus, scandalum, schisma, synagoga, etc..., et quelquefois on ne saura pas reconnaître le cas ou le genre des noms, le latin ne pouvant, faute d'articles, les indiquer comme le grec. (Cf. Matth., III, 9; Luc, I, 64; Act., I, 6; Rom., V, 7; IX, 28; XVI, 23; II Cor., V, 13; II Tim., IV, 3.)

3° On pourra craindre assez souvent de ne pas saisir la pensée entière des auteurs inspirés; car les termes latins n'équivalent pas toujours aux termes grecs, et en rendant l'idée principale, ils laissent souvent échapper les sens accessoires, les nuances, les insinuations, etc... (Cf. in Gal., V, 8. Comparer avec les termes correspondants du texte grec: regere, Matth., II, 6; venire, III, 1; tentare, Matth., IV, 1; multum loqui, quærere, sollicitus esse, Matth., VI, 7, 33, 34; stare, misereri, XVIII, 16, 29; negligere, XXII, 5; possidere XXV, 34; observare, Marc, III, 2; suscipere, Luc, I, 54; parcere, Joan., XXI, 1; avaritia, I Cor., V, 11; Eph., V, 3, etc.)

C'est ainsi qu'il n'a pas été possible de rendre en latin la précision que donnait à quelques mots l'article défini, qui existe en grec aussi bien qu'en français, par exemple, aux mots theos unios, Christos, prophetes, Kurios, Basileus, pneuma, artos, agios, polis... (Cf. Apoc., XVII, 10, 16, 19; XIX, 1, etc.)

Or la force de certaines preuves ou la faiblesse de certaines objections dépendent de ces particularités, de cette précision, de ces nuances. Il faut donc mettre la connaissance du grec au nombre de celles qui sont le plus désirable dans un exégète, un théologien, un polémiste.

Mais ce serait une exagération de prétendre que sans la science du grec et surtout de l'hébreu, on n'a pas l'intelligence du nouveau Testament, ou qu'on n'est pas capable d'en établir et d'en défendre solidement la doctrine. En effet, au XVI° siècle, on déféra à l'Université de Paris ces deux propositions: « L'Ecriture ne s'entend guère sans les langues grecque, hébraïque et semblables. » « Sans les dites langues un prédicateur ne saurait expliquer exactement les Évangiles et les Épitres. » Toutes deux furent condamnées: la première comme téméraire et scandaleuse, la seconde comme impie et pernicieuse. L'auteur fut suspecté de luthérianisme. (Duplessis d'Argentré, *Collectio judic. de novis error.* 30 april. 1530).

Nous avons assez de moyens de nous instruire des vérités

chrétiennes pour pouvoir en négliger quelqu'un sans inconvénient. Ce qu'on ne saura pas voir dans un texte grec qui l'insinue ou l'affirme implicitement, on le trouvera clairement énoncé dans un autre passage ou du moins dans l'enseignement de l'Eglise. La tradition, dit Bossuet, tient lieu de tout à ceux qui la savent, pour établir le fond de la religion sans hébreu et avec assez peu de grec. Saint Augustin n'a pas laissé de devenir le plus grand théologien de l'Occident et de combattre toutes les hérésies par les démonstrations les plus convaincantes. » (1re Inst. sur la version du N. T., imprimée à Trévoux, VIIe passage ; Déf. de la Trad. IV, 16, 18; VIII, 58; sur la Biblioth. de M. Dupin, saint Aug. et saint Jérôme). Cependant il convient d'ajouter qu'Erasme nous affirme que saint Augustin, bien qu'il ait avoué dans ses confessions (I, 4) son horreur du grec : *jam episcopus, jam senex ad puero sibi fastiditas græcas litteras reversus est.*

Un catholique ne doit pas oublier que la connaissance des vérités chrétiennes a été donnée à l'Eglise avec la Lettre des Saints Livres et même avant ces livres. Cette connaissance vit toujours dans son sein. Elle se transmet par la prédication, par la liturgie, par la littérature chrétienne. Soupçonner les pasteurs et les fidèles d'avoir mal entendu le grec et l'hébreu au commencement, alors que la plupart étaient hébreux ou grecs de naissance, est une méfiance ridicule, et prétendre qu'à moins de connaître ces langues on ne peut entendre la Bible, quand on a soi-même pour principe, comme les protestants, que chaque fidèle est obligé de la lire et capable de la comprendre, c'est la plus flagrante des contradictions.

Pour être certain d'une chose il n'est pas nécessaire de l'avoir découverte ou reconnue par soi-même, et notre programme ne peut être ce cri d'un professeur allemand : *pereant qui ante nos.* « Si un protestant, a écrit le P. Lacordaire, qui est seul au monde, en présence de la Bible, a un besoin logique d'en connaître les sources et par conséquent les idiomes, il n'en est pas ainsi du catholique qui sait ce qu'il est. Vivant dans l'Eglise, perpétuellement assistée par l'Esprit de Dieu, il lui suffit qu'elle connaisse ce qu'il ignore. La lumière lui appartient et il trouve dans l'immense communion des siècles et des docteurs chrétiens, le glorieux avantage de parler toutes les langues et de résoudre toutes les difficultés. » (*Lett. sur la Vie Chrét.* II; Cf. S. Aug., *in Ps. CXLVII*, 19; Epist. CI, 4; *de Trinit.* III, 1; S. Greg. M. *Epist.* VII, xi).

En première ligne des commentateurs on doit placer les Pères de l'Eglise, qui se sont trouvés pour la plupart dans les meilleures conditions pour bien entendre le Nouveau Testament. Bossuet affirme que si l'on veut devenir un solide interprète de la parole de Dieu, on ne saurait trop lire et relire leurs écrits (*Déf. de la Trad.* IV, XVIII). Il ne faudrait pas prétendre cependant qu'ils n'ont rien laissé à faire, et qu'on doit se borner à recueillir leurs instructions. S'ils ont parfaitement saisi l'esprit et la substance de nos Saints Livres, ils ont laissé dans l'ombre une foule de questions d'histoire, de chronologie, de langue, qui, pour n'être pas essentielles à la foi ni à la portée de tous ne laissent pas d'avoir de l'intérêt pour un grand nombre, surtout pour ceux qui sont appelés à instruire leurs frères et à défendre la foi de l'Eglise.

C'est pourquoi la science des Ecritures est appelée à progresser comme toutes les autres, et pour ne pas rester en arrière, il importe de joindre à l'étude des Pères celle des commentateurs contemporains, d'autant que les interprétations des Pères ne sont infaillibles et indiscutables que lorsqu'elles portent dans leur caractère dogmatique et leur unanimité, le sceau de l'enseignement doctrinal de l'Eglise. (Conc. Trid., sess. IV, de can. Script.)

III

Quant aux dispositions que demande cette étude, il n'y a pas de doute qu'il ne faille y apporter avec l'esprit de foi, « sic audiamus Evangelium quasi præsentem Deum, » dit saint Augustin (in Joan. XXX, 5), l'esprit de piété (Prov., II, 3); on connaît l'emblème que M. Olier fit mettre sur sa Bible : le livre inspiré en regard de l'agneau divin, avec la devise : « Par cultus et amor utrique; » d'humilité (Prov., XI, 3); un certain degré d'ardeur et d'application (Jo., VII, 17; Act., XVII, 11, 12; I Thess., II, 13; Heb. XI, 1; Fénelon, Médit. I. Etude de l'Evangile). « Creusez les Ecritures, disait le divin Maître, approfondissez les Saints Livres. » (Jo., V 39.) Les textes les plus clairs ont souvent une grande profondeur (Eph., III, 14-19).

Dans toute étude, l'application est une condition de succès. On ne réussit guère en quoi que ce soit, si l'on ne s'y met de toute son âme, avec une volonté déterminée et généreuse. « Plus vous aurez de cœur, d'esprit, de pénétration, de science, de bonne volonté, de courage, d'expérience, de charité surtout,

d'amour des âmes, plus vous verrez le texte évangélique s'étendre, s'agrandir pour vous. » (Gratry, Sources).

P.-G. Moreau,
vicaire général honoraire de Langres.

LE TERRAIN DE L'ENCYCLIQUE

Sous ce titre, nous trouvons dans la *Vérité* une remarquable étude signée « Un prêtre basque », que vient de publier la *Semaine de Bayonne*. Ceux qui la liront n'auront pas de peine à deviner que ce prêtre n'est pas le premier venu.

En raison de son importance, nous n'hésitons pas à la reproduire intégralement :

Monsieur le rédacteur,

Me permettrez-vous de traiter dans vos colonnes une question, très délicate sans doute, mais qu'il importe de résoudre sous peine de voir les malentendus, les divisions et le découragement gagner chaque jour du terrain parmi nous ? Cette question, la voici : *Quel est au juste le sens des instructions* (ordres ou conseils) *donnés par le Souverain Pontife aux catholiques de France ?*

Nombre de nos amis parlent sans cesse du « terrain de l'Encyclique ». Mais, pour mon compte, je suis encore à la veille d'en rencontrer deux qui s'entendent sur les limites exactes de ce terrain.

L'Encyclique, d'après celui-ci, demande qu'*on se fasse républicain*. D'après cet autre, l'Encyclique ne demande pas du tout qu'on se fasse républicain, mais seulement qu'on *accepte la république*; et cet autre, bien entendu, néglige de nous dire en quoi consiste cette *acceptation*. Un troisième déclare que l'Encyclique défend simplement la *violence*, la *révolte* contre la république, etc., etc.

Une chose certaine, c'est qu'ici et là on a forcé et partant faussé la portée des instructions pontificales ; on a froissé de vieilles et légitimes fidélités, blessé de patriotiques espérances : on a paru exiger comme une apostasie et une trahison là où il n'était demandé tout au plus qu'un sacrifice, si grand fût-il, parfaitement compatible avec les fiertés et les délicatesses de l'honneur le plus chatouilleux : et par suite l'union des catho-

liques, si nécessaire, si féconde, cette union tant désirée par le Souverain Pontife pour la défense et la conquête de la liberté chrétienne, l'union des catholiques s'est trouvée gravement compromise. Il faut dire aussi, pour indiquer toutes les causes de nos divisions, que certains catholiques, mal dégagés des préjugés gallicans et libéraux, contestent au Pape le droit d'intervenir dans les affaires politiques de France, même pour la sauvegarde des intérêts religieux ; comme si le Pape, en sa qualité de chef de l'Eglise, n'était pas, aussi bien que le maître infaillible de la doctrine, le chef suprême de la discipline, et par là le juge sans appel et l'ordonnateur souverain de ce qu'il convient de faire ou de ne pas faire pour le bien de la religion ?

Mais quel est donc au juste le sens des instructions pontificales, et sur quel terrain Léon XIII demande-t-il que se réalise l'union des catholiques de France ? Comme réponse topique à cette question, je n'ai rien trouvé d'aussi net, d'aussi mesuré, d'aussi acceptable, d'aussi *informé* que l'interprétation *officielle* que donnait naguère Mgr l'évêque d'Annecy de l'Encyclique du 16 février 1892. S'il est quelqu'un en France qu'on ne puisse suspecter de restreindre, au bénéfice des vieux partis, la portée de la parole pontificale, c'est bien Mgr Isoard : aucun évêque n'a fait si vigoureusement écho au toast d'Alger ; aucun n'a proclamé si hardiment que c'en est fait pour notre pays des institutions monarchiques. C'est donc un républicain que l'on entend plutôt qu'un monarchiste ; mais avant tout c'est un évêque dans sa fonction officielle de docteur et de pasteur. Et même, à dire vrai, dans l'espèce, l'on ne devait entendre et l'on n'entend, en effet que l'évêque. La page qu'on va lire est prise dans la *Lettre pastorale au sujet du jubilé épiscopal de Notre Saint Père le Pape Léon XIII*, publiée par l'évêque d'Annecy, le 14 du mois de janvier 1893, *en la fête de saint Hilaire, pontife et docteur de l'Eglise.*

Le second des actes (pontificaux), dit l'éminent prélat, qui ont marqué ces dernières années concerne directement la France ; mais il est en même temps un enseignement pour toutes les autres nations : car elles peuvent un jour ou l'autre se trouver dans la situation où nous nous trouvions il y a très peu de temps.

Deux partis se partageaient notre pays depuis vingt-deux ans. Dans l'un de ces partis, on disait que la France doit, si elle veut être prospère, reprendre la forme de gouvernement qui a été la sienne pendant plusieurs siècles ; qu'à sa tête doit se trouver

une famille lui donnant toujours un chef, roi ou empereur, — une famille royale ou impériale. L'autre parti soutient, au contraire, que cette forme de gouvernement ne convient plus au temps où nous sommes, et que c'est un gouvernement républicain qui doit, désormais, diriger les affaires de tous.

Comme vous le voyez, les premiers regardaient plus habituellement en arrière et se préoccupaient beaucoup du passé; les autres ont le regard fixé sur l'avenir et s'occupent des changements qui s'opèrent dans la vie des peuples.

Le Souverain Pontife n'a donné à aucun de ces partis NI ENCOURAGEMENT NI BLAME. *Car cette question n'intéresse pas la conscience.* L'Eglise a toujours enseigné que les fidèles *peuvent* accepter la forme de gouvernement qui prévaut dans leur pays. Seulement, il y avait en France une particularité qu'il faut remarquer avec soin.

Les hommes qui estimaient que le gouvernement monarchique est celui qui nous convient le mieux, disaient qu'on ne pouvait pas être bon catholique si on ne pensait pas comme eux. Ils répétaient que, par cela seul que l'on voulait vivre en bon et vrai catholique, il fallait penser et déclarer que la France ne sera libre et heureuse que le jour où une monarchie sera rétablie. — Ces paroles avaient été si souvent répétées, que la plupart de nos concitoyens étaient convaincus que catholique et monarchiste ne faisaient qu'un, et qu'un homme préférant le gouvernement républicain à tout autre était nécessairement un homme sans religion, et même un ennemi de la religion catholique.

On disait donc : Cet homme est catholique, donc il est monarchiste. On disait aussi d'un autre côté : Celui-ci est républicain, donc il est ennemi de la foi de l'Eglise.

Or, il y avait dans ses manières de penser et de parler une très grave erreur, et qui intéressait grandement l'avenir de la religion dans notre pays. Quelques évêques signalèrent cette erreur et ses dangers vers la fin de 1890. Le Pape approuvait leur pensée: il jugea bientôt que lui-même devait parler. C'est en effet, le devoir des Souverains Pontifes de signaler les erreurs, et de montrer où est la vérité dans les choses qui touchent aux devoirs qu'ont les chrétiens envers eux-mêmes, envers la famille, envers la société.

Dans une lettre écrite le 16 février 1892 aux évêques, au clergé et à tous les fidèles de la France, le Pape Léon XIII enseigne que *l'on peut être bon catholique en désirant que la*

France ait un gouvernement républicain. Après avoir affirmé cette vérité, il en rappelle une seconde qui est *très oubliée dans notre pays*: c'est que *tout catholique* QUI VEUT SAUVER SON AME *doit* S'EFFORCER *de faire donner à sa patrie des lois qui ne soient pas nuisibles à la religion.*

Donc, si j'ai bien compris Mgr l'évêque d'Annecy :

Après comme avant l'Encyclique, on peut avoir la conviction que la « France doit, si elle veut être prospère, et par conséquent chrétienne, reprendre la forme du gouvernement qui a été la sienne pendant plusieurs siècles », la forme monarchique.

Après comme avant l'Encyclique, on peut avoir la conviction que « cette forme de gouvernement (monarchique) ne convient plus au temps où nous sommes, et que c'est un gouvernement républicain qui doit, désormais, diriger les affaires de tous ».

Ce sont là des opinions libres, qui « n'intéressent pas la conscience » et auxquelles « le Souverain Pontife n'a donné ni encouragement ni blâme ».

Et c'est pourquoi, contrairement à ce qu'écrivait hier même un collaborateur de l'*Univers,* d'ordinaire mieux inspiré, l'Encyclique n'oblige personne « à sacrifier des convictions longtemps caressées et d'autant plus profondes qu'elles étaient plus désintéressées. »

— Mais ces convictions ou opinions, faut-il les garder par devers soi, dans le sanctuaire de la conscience ? Ou bien est-il permis de les exprimer, même publiquement ?

Il est certain que par mesure disciplinaire, pour réaliser une union plus étroite entre les catholiques et par là fortifier leur action contre l'ennemi commun, le Pape s'il l'avait jugé à propos, aurait pu nous dire : « En matière de forme gouvernementale, gardez vos convictions et vos espérances; mais n'en parlez pas, parce qu'à l'heure actuelle le silence sur ce point est plus utile, sinon nécessaire, à la défense de la religion. » Ce faisant, le Pape n'eût imposé aucune abdication impossible, aucune palinodie déshonorante, aucun oubli de la loyauté et de la dignité. Tout simplement il eût demandé qu'on s'abstînt de réclamer tout ce qui paraissait bon et désirable, pour sauvegarder plus efficacement par ce moyen le bien essentiel : la liberté de l'Eglise et de la conscience chrétienne. C'eût été pure affaire de tactique, d'une tactique à laquelle on a recours tous les jours dans le train ordinaire de la vie. Et les tenants des vieux partis n'ont-ils pas déjà pour la plupart, avec une louable abnégation, pratiqué cette tactique sous le drapeau de l'*Union conservatrice ?*

Pourquoi dès lors auraient-ils refusé de s'y soumettre sous le drapeau de l'Union catholique, sous l'étendard de la croix?

Mais en fait, le Pape a-t-il jugé à propos d'imposer cette tactique? A-t-il demandé aux catholiques de France de garder *in petto*, bien *in petto*, leur préférences en ce qui concerne la forme du gouvernement dans notre pays? A cette question, le récent congrès catholique de Toulouse a répondu par l'affirmative, ainsi qu'il appert du passage suivant du rapport de M. de Bellomayre, que l'assemblée a souligné de ses applaudissements.

« Pour rapprocher des milliers de Français, est-il une vue politique plus haute que la défense de leurs croyances et de leurs libertés? Est-il un signe de ralliement comparable à la croix de bois qui a vaincu, transformé, civilisé le monde? Le titre de *catholique* ne suffira-t-il pas à créer et à inspirer une phalange d'hommes résolus *avant tout* à poursuivre, dans l'apaisement de nos dissensions, le respect par l'Etat de la liberté religieuse?

« Cette union est possible, car elle suppose, non pas une irréalisable conformité de vues sur le système de gouvernement, mais la volonté de s'abstenir des controverses constitutionnelles, de les clore avec sincérité, dans l'espoir de conquérir les réparations nécessaires par le jeu même des institutions existantes.

« La raison, l'expérience invitent les catholiques à ce loyal effacement de leurs opinions particulières et de leurs prétentions rivales, dans un intérêt supérieur à tout autre. *Il leur est*, en outre, *conseillé par l'autorité la plus auguste.* Qui donc oserait, parmi eux, élever son jugement personnel au-dessus de la sagesse du Vicaire de Jésus-Christ? Qui voudrait assumer la pesante responsabilité d'entraver ouvertement la concentration des forces catholiques, ou même de la retarder par une blâmable abstention?

« Tel est le sens de cette affirmation que les revendications catholiques doivent être formulées et soutenues en dehors de toute contestation du principe même des institutions.

« Tel est le sens de cette affirmation que l'action catholique, pour rallier toutes les bonnes volontés, pour être nette, sincère, exempte d'équivoque, doit s'exercer sur le terrain *constitutionnel.* ».

On le voit, M. de Bellomayre cherche à unir, et sur son terrain constitutionnel ainsi défini, les catholiques de tous les partis, sans rien sacrifier de leurs convictions intimes, peuvent

se rencontrer pour la défense de la liberté religieuse. Il ne s'agit de crier ni *Vive le Roi*, ni *Vive la Ligue*, ni même *Vive la République*. Cela est laissé de côté; de cela on ne parle pas, on ne s'occupe pas. Comme le dit l'honorable rapporteur, les opinions particulières, les prétentions rivales se résignent à un loyal effacement. L'on crie seulement de tout cœur: *Vive l'Eglise!* et, la main dans la main, l'on marche sus à la *secte*. Encore un coup, pourquoi le royaliste le plus ardent, l'impérialiste le plus renforcé, s'il est catholique, refuserait-il d'accepter cette consigne, de s'établir sur ce terrain, de lutter dans ces conditions? A mon humble avis, pour le dire en passant, c'est sur ce terrain et dans ces conditions qu'à l'heure présente les catholiques de France peuvent combattre avec le plus de succès pour la liberté de leur foi.

Mais ce terrain, ces conditions, d'après Mgr l'évêque d'Annecy que j'ai pris pour guide dans cette étude et dont je voudrais développer et appliquer exactement la doctrine, ce terrain et ces conditions de lutte, Notre Saint-Père le Pape a-t-il demandé aux catholiques de France de les adopter et de s'y tenir? Oui, comme le prétend M. de Bellomayre. Le Pape a-t-il demandé aux catholiques de France de garder *in petto*, de taire absolument leurs préférences et leurs espérances en ce qui concerne la forme du gouvernement dans notre pays? Je ne le crois pas; je ne crois pas, dis-je, que Mgr Isoard donne cette portée aux instructions pontificales.

Et d'abord, en effet, parlant des deux partis qui se partagent notre pays depuis vingt-deux ans, du parti monarchique d'après lequel « la France doit, si elle veut être prospère, reprendre la forme du gouvernement monarchique », et du parti républicain d'après lequel « cette forme de gouvernement (monarchique) ne convient plus au temps où nous sommes », le docte prélat déclare qu'à *aucun de ces partis* le Souverain Pontife n'a donné *ni encouragement ni blâme;* car, ajoute-t-il, *cette question n'intéresse pas la conscience*. La conclusion me semble évidente; dès là que ces deux partis, avant l'Encyclique, avaient pleine liberté de soutenir publiquement leurs prétentions par les arguments qui leur paraissaient les meilleurs, depuis l'Encyclique encore, puisque celle-ci ne leur a donné ni encouragement ni blâme, ils jouissent de la même liberté et peuvent développer publiquement leurs moyens d'attaque et de défense. La seule chose que le Pape a souvent recommandée aux catho-

liques dans ces questions libres, qui n'intéressent pas la conscience, c'est une discussion modérée, courtoise, charitable, ainsi qu'il sied entre enfants dévoués d'une même mère, entre enfants dévoués de l'Eglise, entre enfants dévoués de la France.

Par ailleurs, s'il était interdit aux monarchistes de crier: *Vive la monarchie!* et d'en donner les raisons, il devrait être interdit aussi aux républicains de crier: *Vive la république!* sans quoi, il saute à l'esprit que l'Encyclique aurait singulièrement favorisé le parti républicain. Mais non, déclare Mgr d'Annecy, pas plus aux républicains qu'aux monarchistes le Souverain Pontife n'a donné ni encouragement ni blâme ; aux deux partis, il a fait mesure égale. Or, personne, au nom du Pape et en s'appuyant de son Encyclique, ne conteste qu'il soit loisible aux catholiques de crier : *Vive la république!* il doit donc leur être tout aussi loisible de crier : *Vive la monarchie!* ou bien la logique n'est plus la logique.

Mais enfin, quel est donc au juste le sens de l'Encyclique, et qu'a dit le Souverain Pontife aux catholiques de France? Deux vérités, répond Mgr Isoard.

La première, c'est qu'« on peut être bon catholique, en désirant que la France ait un gouvernement républicain ».

Ces jours-ci, précisément, la *Gazette de France* rééditait une lettre adressée par le comte de Mun au *Journal de Paris* le 14 février 1884, et dans cette lettre on lit la déclaration suivante: « J'ai salué dès le premier jour Monsieur le comte de « Paris, comme le légitime héritier du droit monarchique en « France, et *je n'ai pas cessé de croire* un seul instant *que le* « devoir *des catholiques était de* DÉFENDRE, à la fois, LA CAUSE « QU'IL REPRÉSENTE *aujourd'hui*, et les idées qui leur paraissent, dans l'ordre religieux et social, la base nécessaire d'un « gouvernement vraiment conservateur ».

Voilà l'*erreur*; le comte de Mun fait un *devoir* aux catholiques, en tant que tels, de soutenir la cause monarchique, et par conséquent, quiconque « préfère le gouvernement républicain » est convaincu, tout au moins accusé, de manquer à son devoir de catholique, accusé d'être « un homme sans religion et même ennemi de la religion catholique ».

Le Pape, à l'encontre de cette erreur, enseigne que l'on ne manque nullement à son devoir d'enfant de l'Eglise et « que l'on peut être bon catholique en désirant que la France ait un gou-

vernement républicain ». Ah! par exemple, ce que le Pape ne dit pas du tout, c'est que, pour être bon catholique, *il faille* préférer le gouvernement républicain ; non. *On peut* être bon catholique, en préférant le gouvernement républicain, très bien ; mais *on peut* être tout aussi bon catholique en préférant le gouvernement monarchique.

Sur ce point, encore un coup, le Souverain Pontife n'a donné ni encouragement ni blâme : il faut seulement que sur cette question libre, et qui n'intéresse pas la conscience, les « deux partis » évitent de dire « qu'on ne peut pas être bon catholique si on ne pense pas comme eux ». La parole du Pape, sans nul doute, visait directement les monarchistes : mais, le cas échéant, elle serait tout aussi vraie pour les républicains.

La seconde vérité enseignée par le Pape, *vérité très oubliée dans notre pays*, dit Mgr Isoard, et qui regarde tous les enfants de l'Eglise sans distinction de partis politiques, cette seconde vérité, « c'est que tout catholique *qui veut sauver son âme* doit *s'efforcer* de faire donner à sa patrie des lois qui ne soient pas nuisibles à la religion », s'efforcer, par conséquent, d'amender et de détruire la législation impie qui, depuis quinze ans et plus, opprime la liberté catholique dans notre pays, notamment la loi scolaire et la loi militaire, que l'épiscopat tout entier et le Souverain Pontife lui-même ont stigmatisé comme grandement nuisibles à la religion.

Donc, en résumé : 1° dans la question de forme gouvernementale, les catholiques de France sont libres de penser et de parler comme ils l'entendent. Monarchistes ou républicains, pourvu qu'ils gardent la charité fraternelle : à leur aise! Mais, 2° là où les catholiques ne sont pas libres du tout, là où leur union complète est nécessaire, impérieusement exigée, c'est dans la question de la législation. Sous peine de perdre son âme, un catholique ne peut soutenir des lois nuisibles à la religion ; il y a plus : sous peine de perdre son âme, tout catholique doit *s'efforcer* de faire donner à sa patrie des lois qui ne soient pas nuisibles à la religion! Mgr d'Annecy déclare que cette seconde vérité est très oubliée, et par suite le grave devoir qu'elle impose très négligé dans notre pays. Hélas! Et d'où viennent donc surtout nos défaites? Et quel terrible jugement n'aurons-nous pas à subir sur ce point, et devant l'histoire et devant Dieu!!

Le voilà dans ses lignes précises, tracées par la main de Mgr Isoard, le « terrain de l'Encyclique », ce terrain objet de

tant de contestations passionnées, de tant de répugnances et même de colères. Sur ce terrain, ainsi établi, tous les vrais catholiques, qui font passer la religion avant tout, peuvent aisément s'unir et lutter contre l'ennemi commun.

Mgr l'évêque d'Annecy a-t-il bien compris les instructions pontificales? Qui voudrait en douter, étant donné surtout que l'éminent prélat a interprété l'Encyclique dans la forme officielle et solennelle d'une lettre pastorale?

Et moi-même, ai-je été assez heureux pour saisir et rendre toute la pensée de Mgr Isoard? Je l'espère.

En tout cas, ma bonne foi est hors de cause, puisque j'ai inséré dans mon travail le texte intégral de Mgr d'Annecy. Et si ma logique s'était trouvée en défaut, je suis volontiers prêt à la redresser, sur de bonnes raisons.

Veuillez agréer, Monsieur le rédacteur, l'assurance de mon respectueux dévouement en Notre-Seigneur.

Un Prêtre Basque.

LE SECRET DE LA CONFESSION

Le Conseil d'Etat, après deux séances tenues les 5 et 12 mai, vient de rendre un arrêt capable d'étonner en un temps où l'on ne s'étonne plus de rien.

Voici d'abord le texte de l'arrêt et l'exposé fait par la *Gazette des tribunaux* des circonstances dans lesquelles il a été rendu :

Les élections municipales qui ont eu lieu le 1er mai 1892 dans la commune de Pluguffan (Finistère) ont fait l'objet des protestations de divers électeurs, MM. Kerrec, Le Bellec et autres. Ces protestations accusaient le clergé local d'avoir exercé sur les électeurs une pression abusive, sous forme de recommandations, de menaces faites à des fidèles pendant la confession, ou même de refus de sacrements durant le temps pascal, parce que les noms desdits fidèles figuraient sur la liste républicaine, ou parce qu'ils s'étaient simplement déclarés partisans de cette liste. Saisi des faits dont il s'agit, le conseil de préfecture du Finistère, par arrêtés en date des 27 mai et 1er juillet 1892, ordonna une enquête, puis annula les opérations électorales attaquées.

MM. Pernès, Hénaff, Cornec, de Lécluse de Longraye et autres candidats proclamés élus membres du conseil municipal de Pluguffan le 1er mai 1892, ont déféré lesdits arrêtés au Conseil d'Etat, en sou-

tenant que les faits admis en preuve par le conseil de préfecture n'étaient pas pertinents et qu'en ce qui concerne notamment les actes de pression reprochés au clergé, la preuve contraire ne pouvait être administrée ; qu'ainsi l'enquête ne pouvait être considérée comme contradictoire.

Saisi de ces conclusions, le Conseil d'Etat après avoir entendu M. Eymond, auditeur, en son rapport, et M. Arrivière, commissaire du gouvernement, en ses conclusions, a rendu l'arrêt suivant :

« Le Conseil d'Etat,

« Vu, etc.,

« Ouï, etc.,

« Sans qu'il y ait lieu de rechercher si l'enquête ordonnée par le premier arrêté attaqué pouvait porter sur des recommandations ou des menaces faites à des fidèles pendant la confession, et si on doit faire état des témoignages produits à ce sujet ;

« Considérant qu'il résulte de l'instruction, indépendamment de ces mêmes témoignages, que les membres du clergé desservant la paroisse de Pluguffan ont usé de leur ministère pour exercer une influence abusive sur un certain nombre d'électeurs ; qu'il est constant que plusieurs de ces derniers se sont vu refuser les sacrements, durant le temps pascal, soit parce que leur nom figurait sur la liste républicaine, sois parce qu'ils s'étaient simplement déclarés partisans de cette liste ; que ces faits constituent une atteinte à la liberté et à la sincérité des élections auxquelles il a été procédé dans cette commune le 1er mai 1892 pour le renouvellement du conseil municipal ; que, dès lors, c'est avec raison que le conseil de préfecture a annulé lesdites opérations électorales et que, par suite, la requête doit être rejetée,

« Décide :

« Article 1er. La requête ci-dessus visée des sieurs Pernès, Hénaff et autres, est rejetée. »

Cet arrêt a la prétention de réprimer l'ingérence du clergé dans le domaine politique, et il constitue l'acte d'ingérence le plus criant et le plus monstrueux du pouvoir civil dans le domaine religieux.

Des élections sont cassées sous prétexte que « plusieurs électeurs se sont vu refuser les sacrements durant le temps pascal ».

Ainsi, le Conseil d'Etat s'institue juge du prêtre qui refuse à un chrétien les sacrements ; il se fait arbitre des raisons pour lesquelles ce prêtre ne donne pas à un confessé l'absolution ; il décide que ceci ou cela est ou n'est pas un péché grave. Se peut-il une intrusion plus manifeste et plus révoltante ?

NÉCROLOGIE

Le télégraphe nous a apporté, jeudi dernier, pendant le tirage de notre précédent numéro, une nouvelle aussi douloureuse qu'inattendue.

Mgr Gonindard, archevêque de Rennes, est mort subitement le 17 mai, dans la gare de Rennes, au retour d'une tournée de confirmation et au moment même où il venait de descendre du train de Combourg. L'émoi a été grand dans la ville et dans tout le diocèse, car Mgr Gonindard était très aimé de son clergé et de ses diocésains, qui le connaissaient et par conséquent l'appréciaient à sa grande valeur, depuis plusieurs années. On sait, en effet, que s'il n'était archevêque de Rennes que depuis le 5 mars dernier, date de la mort du cardinal Place, il était coadjuteur du cardinal archevêque depuis le 27 mai 1888.

Mgr Gonindard avait été auparavant évêque de Verdun, siège auquel il fut préconisé le 27 mars 1885. Il était né au Perreux, diocèse de Lyon, le 1er janvier 1838.

Le *Journal de Rennes* donne sur la mort de Mgr Gonindard de nombreux détails, que nous lui empruntons. C'est à une maladie de cœur, dont il était atteint depuis assez longtemps déjà, que Mgr Gonindard a succombé.

Lors des obsèques du cardinal Place, tout le monde avait été frappé de l'expression de son visage et de l'altération de ses traits, qui indiquaient dès lors une maladie grave et laissaient beaucoup craindre pour l'avenir.

Dès ce moment, une maladie de foie s'était manifestée, et Monseigneur fut mis par les médecins au régime exclusif du lait.

Le voyage de Rome et l'accueil tout particulièrement affectueux que le Pape a fait au vénérable archevêque l'avait en quelque sorte galvanisé, mais sans modifier malheureusement son mal, déjà trop profond.

En descendant de chaire dimanche il éprouva un violent frisson, suivi d'un accès de fièvre très fort.

La journée du lundi fut assez mauvaise. Le médecin de Monseigneur et tout son entourage le suppliaient de ne pas partir mardi matin ; mais il voulait accomplir son devoir jusqu'au bout, jusqu'au delà des limites des forces humaines.

C'est cette volonté vraiment héroïque qui a hâté sa fin.

A Combourg, l'archevêque donna la confirmation à 700 enfants ; il sortit de la cérémonie absolument exténué.

Mercredi matin, les prêtres qui l'entouraient commencèrent à avoir conscience du danger; ils supplièrent l'archevêque de ne pas aller à Cuguen. Il s'y rendit quand même et parut presque mourant pendant toute la cérémonie.

La mort de Mgr Gonindard a donc été déterminée par un état d'épuisement qui depuis longtemps avait miné sa constitution, et s'était aggravé par les fatigues successives de ces deux derniers jours, imposées par une volonté énergique à un corps ruiné et accablé par la fièvre.

Il est impossible de décrire l'impression de stupeur et de consternation qu'a produite à Rennes la nouvelle de la mort du prélat, qui avait su conquérir la respectueuse affection de ses diocésains; son affabilité, sa bonté lui avaient conquis tous les cœurs.

A l'arrivée à Rennes, son valet de chambre lui dit : — Voyez donc, Monseigneur, comme on aperçoit bien l'église de Bonne-Nouvelle, comme elle domine la ville.

Monseigneur répondit : — Je ne vois plus.

Déjà les yeux étaient ternes et presque vitreux.

Monseigneur descendit du wagon à Rennes à trois heures dix, il s'appuyait d'un côté sur le bras de son domestique, de l'autre sur celui de M. l'abbé Contin.

Il se traînait, et ceux qui le soutenaient le sentaient s'appuyer de plus en plus fort sur leur bras. Ils traversèrent la voie, et sortirent par la porte ordinaire des voyageurs.

Dans la cour de la gare, Monseigneur sentit tout d'un coup les forces lui manquer; il s'est appuyé si fort sur le bras de son domestique, que celui-ci est tombé à genoux, il a remué les lèvres, jeté un long et expressif regard à ceux qui le soutenaient, il s'est laissé tomber sur une chaise apportée en toute hâte, un peu d'écume est venue aux lèvres, il était mort!

M. Contin avait eu le temps de lui donner l'absolution *in articulo mortis*. A ce moment même, M. l'abbé Guillois, premier vicaire général, arrivait dans la cour de la gare, afin de partir pour aller assister à une première communion. On lui dit qu'un évêque se meurt: il accourt et reconnaît Mgr Gonindard. Il n'a que le temps de réciter les dernières prières.

Monseigneur est alors placé dans sa voiture, qui le ramène lentement à l'archevêché.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Le Souverain Pontife a reçu en audience les pèlerins maltais en ce moment à Rome. Ils ont été présentés au Saint-Père par Mgr Pace, archevêque-évêque de Malte, qui a donné lecture d'une adresse en italien, exprimant les sentiments des pèlerins.

Voici, d'après le *Moniteur* de Rome, quelle a été, substantiellement, la réponse de Sa Sainteté :

C'est avec un noble et saint orgueil, leur a-t-il dit, que vous rappelez les origines de l'Eglise de Malte. Certes, ce n'est pas sans un secret dessein de la Providence que le navire transportant l'apôtre saint Paul vint échouer sur les rochers de votre île. Ce naufrage devait être votre salut, car dès lors les devoirs d'humanité et les honneurs rendus à l'illustre naufragé reçurent de Dieu une ample récompense. A dater de ce jour, en effet, vous fûtes engendrés au christianisme, en méritant même d'en devenir les prémices, grâce à la parole de l'Apôtre des nations, en méritant aussi d'être les témoins de ses prodiges, si bien que votre île put s'appeler la terre de saint Paul. »

En termes non moins frappants, le Saint-Père leur a rappelé les glorieux exemples de leurs ancêtres, notamment de ces intrépides chevaliers de Malte qui, pendant les trois siècles de leur domination, furent si bien méritants de la chrétienté et opposèrent un boulevard inexpugnable aux invasions musulmanes.

Au demeurant, le Souverain Pontife ne s'est pas borné à louer le glorieux passé de Malte; il a été aussi heureux de reconnaître que la foi s'y maintient encore vive et agissante, et que les catholiques maltais tiennent à briller au premier rang dans les témoignages de leur amour et de leur fidélité au vicaire de Jésus-Christ.

« Vous Nous en avez donné, leur a-t-il dit, la preuve lumineuse à l'occasion de notre jubilé épiscopal, soit par des actes solennels de religion et de vives manifestations de joie, soit par les œuvres entreprises pour perpétuer le souvenir de cet heureux événement, soit enfin par le présent pèlerinage, que vous avez entrepris pour affirmer vos généreux sentiments et pour puiser, auprès de l'auguste tombeau du Prince des Apôtres, un renouvellement de vigueur et de constance. »

Le Saint-Père les en a félicités d'autant plus vivement que, si les temps sont changés, si de nombreux ennemis assaillent l'Eglise, cette guerre contre la foi divine et les institutions chrétiennes n'est pas moins acharnée que celle à laquelle résistèrent si vaillamment les anciens catholiques maltais.

« De Notre côté, a poursuivi Léon XIII, Nous faisons ce qui est en Notre pouvoir pour ramener la société civile sur le droit chemin ; mais Nos efforts requièrent le concours des catholiques, qui doivent, à cet effet, se montrer étroitement unis entre eux, dociles à Nos paroles, prêts aux plus généreux sacrifices. Oui, il faut renouveler les exemples des anciens chrétiens, moyennant la profession ouverte de la foi, la pratique des solides vertus et le zèle à favoriser les grands intérêts de la religion, d'où dépend presque entièrement le salut et le bien-être de la société civile. »

Et, avec une forte et paternelle affection, le Pape a exhorté les catholiques maltais à persévérer dans leurs magnanimes résolutions. « Suivez, leur a-t-il dit, les traces glorieuses de vos ancêtres et, par là, montrez-vous reconnaissants envers la Providence divine, qui accorde encore à votre foi cette liberté que l'on cherche en vain ailleurs. Efforcez-vous de donner une vigoureuse impulsion aux œuvres catholiques qui fleurissent parmi vous, en vous dévouant surtout à celles qui ont pour objet la saine éducation de la jeunesse et l'utilité des classes indigentes. »

A cette fin, le Souverain Pontife a appelé sur les pèlerins et sur tous les catholiques maltais l'abondance des grâces célestes, dont il a donné le gage dans la bénédiction apostolique affectueusement accordée aux assistants.

—

Voici la traduction du discours que le Souverain Pontife a adressé, le 12 courant, aux pèlerins hollandais :

Comme vous, chers fils, Nous admirons la disposition admirable de la Providence divine qui veut que la sainte Église développe en elle l'image du Christ, son fondateur, dans ses douleurs et ses joies, dans ses humiliations et ses triomphes. Cette disposition s'est accomplie pour elle dans chacune des nations chrétiennes de l'univers et la ressemblance avec le Christ a été particulièrement frappante dans

son Chef, dans le Pontife romain ; cette vérité, que l'histoire nous montre, éclate d'ailleurs à tous les yeux.

Mais si, dans cette dureté des temps que vous déplorez, la situation du Pontife romain rappelle les douleurs du Christ sur le Calvaire, il semble toutefois qu'il reçoit l'honneur exprimé par cette parole divine : *Et ego si exaltatus fuero a terra omnia traham ad me ipsum.* Il est consolant et juste d'ailleurs de constater avec quelle ardeur grandissante de jour en jour, les peuples se tournent vers le Saint-Siége apostolique et quel torrent de bienfaits découle chaque jour, sur le monde entier, de cette confiance universelle. Si vous jugez que Nos efforts ont pu contribuer à amener d'heureux résultats, c'est à Dieu auteur de tout bien, à Dieu Notre secours que Nous en rapportons toute la gloire avec une infinie reconnaissance ; à vous, cher fils, nos félicitations pour la part que vous prenez, par votre foi active et empressée, au développement de cette influence du Pontificat romain qui attire tout à lui d'une manière admirable ; à vous, que la voix de la religion a seule, Nous le savons, arrachés un instant à votre patrie.

Ce n'est pas, en effet, la grandeur de cette ville de Rome, demeure de tous les arts, qui vous a attirés, mais le caractère auguste de la ville de saint Pierre. C'est votre amour filial qui vous a conduits ici, afin que dans cette lutte universelle d'hommages envers Nous, à l'occasion de Notre Jubilé épiscopal, la Hollande catholique ne le cédât à aucune autre nation. Ce sentiment était bien digne du peuple qui, n'y a pas de bien longues années, a disputé aux autres peuples l'honneur de defendre le siège de Pierre, et envoyé l'élite de ses enfants offrir généreusement leur vie ; il m'est doux de saluer parmi vous, en ce moment, quelques-uns de ces jeunes héros d'alors.

Un tel souvenir, vos paroles si chrétiennes de condoléance émue, vos assurances de respect, Nous sont bien agréables, et de toute l'affection de Notre cœur paternel Nous vous exhortons à mettre, à établir fermement votre espérance dans Celui qui prononça cette parole qui n'a jamais été démentie ; *Confidite, ego vici mundum.*

C'est pourquoi, chers fils, vous rappelant que la force de l'Eglise ne souffre pas, comme tout ce qui est humain, de la puissance destructive du temps ni des injures des tempêtes, chacun s'efforcera au milieu de l'orage de ne pas perdre confiance dans le secours du ciel; ainsi, ou les causes du mal seront détruites, ou ce qui était organisé pour notre perte tournera à notre salut.

Par des prières répandues en présence de Dieu, par la sainteté de votre vie qui fera valoir vos prières, implorez, hâtez le secours du ciel afin que la tristesse de l'Eglise se change en joie, qui sera en même temps le bonheur des nations. Comme gage de l'accomplissement de ces vœux, recevez la bénédiction apostolique que Nous accordons de tout cœur à vous, à vos familles, à tous vos concitoyens qui sont ici présents ou unis qu'ils sont à vous par la communauté fraternelle de leurs sentiments.

—

Voici la traduction de l'allocution latine adressée le 15 mai aux pèlerins polonais par Sa Sainteté :

En parlant dernièrement aux catholiques de Hollande, Nous avons voulu qu'ils fussent bien pénétrés de cette vérité que la vertu bienfaisante du Pontificat romain, qui s'épanche dans son cours immortel pour le salut des nations, n'a point d'autre source que la divine Providence. Ce souvenir Nous revenait tout à l'heure, pendant que vous énumériez avec complaisance la suite de Nos œuvres, et aussi le mot du Prince des Apôtres, disant à la foule stupéfaite d'un de ses prodiges : « Pourquoi vous en étonner, et nous regarder avec admiration, comme si c'était par notre vertu ou notre puissance que nous avions fait marcher cet homme ? » (Act. III). Car Nous aussi, et avec une plus grande reconnaissance encore, Nous devons rapporter à la vertu et à la puissance divines tout ce qu'il Nous a été donné de faire, comme vous le rappeliez, dans l'exercice de Notre charge épiscopale et apostolique, et les maux que Nous avons pu écarter des peuples chrétiens, comme les biens de tout genre que Nous avons pu leur procurer.

Dans cet ordre de choses qui touche le plus à la cause de l'Eglise et des nations, il importe extrêmement de considérer les desseins et la bonté de Dieu, et d'en tirer un enseignement. Car il apparaît manifestement que la dispensation et la mesure de ces bienfaits de toute sorte qui découlent de l'Eglise sur les nations, sont en rapport, chez Dieu, avec les mérites et les titres que ces nations ont auprès de lui par leur piété et leur soumission envers l'Eglise, et par la constance de leur foi dans les temps critiques ; et ainsi celles-là abondent des vrais biens et sont véritablement heureuses qui se distinguent par leur zèle pour l'Eglise.

Que ce soit là un sujet de joie et de gloire pour la Pologne dont il Nous est particulièrement agréable de voir la province de Gnesen et Posen représentée en vous, mes chers Fils, qui êtes ici, et d'en recevoir les félicitations. Nous Nous réjouissons, en effet, de votre foi, que le saint évêque Adalbert a rendue si abondante au prix de ses travaux et de son sang versé, et pour laquelle vos pères ont combattu avec tant de courage et une valeur si forte, en remportant d'illustres victoires inscrites dans les fastes de l'histoire. Nous aimons en vous cette constance que vous avez eue à ne point laisser la religion des ancêtres s'affaiblir dans aucune épreuve, ni succomber sous aucune violence, si bien qu'elle est sortie, au contraire, plus solide et plus glorieuse des plus violents assauts et des calamités qui l'ont accablée.

Mais si vous avez déjà recueilli de votre foi et de votre constance des fruits importants, même pour la consolation de cette vie et pour votre paix, Nous vous exhortons instamment à ne point douter que vous n'en retiriez de bien plus grands encore et de bien préférables plus tard : car elles subsistent toujours les promesses divines si magnifiquement annoncées par l'apôtre Paul (Hebr., XI.)

Pour ce qui est de Nous, que tous les fils de la catholique Pologne sachent que Nous embrassons particulièrement dans Notre pensée et Notre sollicitude leurs intérêts sacrés, et que Nous n'avons rien de plus à cœur que de leur témoigner de plus en plus Notre bienveillance et Notre

attention en leur procurant des adoucissements et des secours opportuns.

Aussi, Nous a-t-il été très agréable et d'un juste sujet d'espoir pour votre bien spirituel de pouvoir, avec le consentement de l'auguste empereur et la bonne volonté des ministres, désigner un archevêque à vos Eglises. Louange soit aussi pour l'heureux accomplissement de Notre espoir à ce vénérable Frère qui, avec sa prudence et sa charité éminente, a si bien conquis en peu de temps tous vos esprits, qu'on voit plus manifestement quel secours vous a été donné dans ce pasteur pour l'amélioration en toute chose de vos intérêts spirituels. Et Nous n'avons pas besoin de vous exhorter à lui donner l'obéissance et le respect qui lui sont dus, mais bien plutôt, Nous demandons à Dieu, les yeux levés vers lui, et Nous le supplions d'accorder au pasteur et aux troupeaux un secours opportun. Et Nous demandons surtout, comme ce qu'il y a de préférable pour vous et votre nation, que vous préfériez, toujours comme elle le mérite, la foi catholique à toutes les choses humaines et que vous la défendiez avec le courage de vos ancêtres : car rien n'est préférable au chrétien que la foi, pour la défense de laquelle il n'y a point de dommages ni d'épreuves qu'il ne faille supporter avec courage.

Recevez, chers Fils, ces enseignements et ces vœux, en échange du témoignage qui Nous a été si agréable de votre amour. Et que votre retour dans votre patrie s'effectue heureusement, avec la bénédiction apostolique que Nous donnons à votre archevêque, à chacun de vous, au clergé et à votre peuple, avec grand amour.

—

La rose d'or qui est destinée à la reine des Belges et que S. S. Léon XIII vient de faire exécuter par le joaillier pontifical, M. Tanfani, a une forme élancée et des plus élégantes, rehaussée par l'éclat des pierres précieuses qui en ornent les boutons et les pétales, sous lesquels est placé le baume, symbole des vertus que ce présent est destiné à honorer.

La tige de cette rose d'or s'élève du milieu d'un vase égale-

ment d'or, en style du xv[e] siècle, tout ciselé de beaux dessins en relief. Au pied du vase, sur une plaque d'or poli, est gravée la dédicace en ces termes :

MARIÆ. HENRICÆ. BELGARVM. REGINÆ
ROSAM. AVREAM
LEO. XIII. PONTIFEX. MAXIMVS
D. D. D.
ANNO. MDCCCXCIII

Le vase et la rose sont renfermés dans un bel étui de noyer, orné au centre des armes pontificales.

—

France

Alger. — Le mardi 2 mai Mgr Perraud a prononcé, dans l'église métropolitaine d'Alger, la seconde partie de l'oraison funèbre de S. Em. le cardinal Lavigerie, dont Carthage avait eu les prémices.

Rien n'a manqué à cette imposante solennité; ni le concours d'un clergé nombreux, ni la présence des autorités civiles et militaires, ni l'affluence d'un peuple se pressant autour de la chaire sacrée, autant pour rendre un dernier devoir à l'illustre défunt, que pour entendre prononcer son éloge par une voix éloquente.

L'église richement décorée de tentures de pourpre voilées de crêpe étincelait de mille lumières.

Les officiants, en ornements de deuil, remplissaient les stalles de chaque côté du chœur. Parmi eux on distinguait Mgr Livinhac, évêque de Pacando; Mgr Brincat, évêque d'Adrumète; Mgr Toulotte, évêque de Thagaste; le Révérend dom Augustin, abbé de la Trappe de Staouëli; NN. SS. Millot et Maye, protonotaires apostoliques. Le gouverneur général de l'Algérie occupait une place d'honneur dans le sanctuaire, et les principales notabilités de la ville étaient rangées dans la nef principale, à sa suite.

La messe a été célébrée par S. G. Mgr Dusserre, archevêque d'Alger, entouré de son chapitre.

La maîtrise de la Métropole, sous la direction de M. l'abbé Pascouaud, a exécuté des chants dont le caractère répondait à la circonstance.

Le saint sacrifice achevé, Mgr Perraud est monté en chaire au milieu du silence d'une foule recueillie, avide de l'entendre.

Sa figure austère sur laquelle rayonnent l'intelligence et la bonté, rappelle les moines du moyen-âge : une physionomie d'ascète tempérée par la bienveillance. L'organe, sans être très puissant, est net et distinct; il porte facilement jusqu'aux extrémités de l'église. Sa parole, sans rechercher les grands éclats, vibre néanmoins et éveille l'émotion.

C'est avec une chaleur communicative que Mgr Perraud dépeint l'illustre prélat portant les signes d'une vieillesse précoce, courbé par les fatigues et les soucis, prenant le bâton du pèlerin pour aller secouer le monde de sa torpeur et dénoncer le honteux trafic.

C'était l'heure des travaux surhumains, mais c'était aussi l'heure du triomphe. On se prend à regretter que l'éminent cardinal n'ait pas été surpris par la mort à ce moment même de sa vie où les acclamations universelles et les suffrages du Souverain Pontife l'entouraient d'une auréole qui ne semblait pas devoir s'éclipser. Mais Dieu réserve à ses élus des épreuves qui sont le signe de l'amour qu'il leur porte : l'olive doit passer sous le pressoir.

Le cardinal Lavigerie a trouvé sa part d'amertume.

Le fameux toast, adressé aux officiers de l'escadre, marqua pour lui cette phase de tristesse. On se rappelle l'émotion provoquée par ce manifeste. Docile aux inspirations du Pape, le cardinal Lavigerie, en invitant les catholiques français à se rallier à la forme actuelle du gouvernement, n'avait fait que suivre la tradition de l'Eglise de France, qui, à travers les changements successifs des dynasties et les formes mobiles des gouvernements, a toujours respecté les pouvoirs établis. Là cependant est la cause des chagrins et des déboires qui ont abrégé les jours du Cardinal. Il s'est éteint dans la tristesse, mais consolé par la pensée d'avoir obéi jusqu'au bout et sans compter avec les sacrifices.

Mgr Perraud a tenu pendant près d'une heure son auditoire sous le charme de sa parole, faisant partager à l'Assemblée ses nobles et saintes émotions. A la sortie de l'église, il n'y avait qu'une voix pour reconnaître que cet éloge avait égalé toutes les espérances et que l'art de l'académicien était au service d'un grand cœur d'évêque.

Ce n'est pas une éloquence de tribune : c'est le cours entraî-

nant et limpide d'une inspiration qui a sa source dans les plus nobles sentiments. C'est l'effusion d'une grande âme maîtresse d'elle-même, mais échauffée de saintes ardeurs. Mgr Perraud a d'abord esquissé à grands traits les premières œuvres du cardinal Lavigerie : il l'a représenté au milieu de son Eglise comme l'olivier des Saintes Ecritures qui étend et multiplie tous les jours ses rameaux chargés de fruits. Il rappelle les premières luttes de l'archevêque d'Alger rompant les digues administratives qui s'opposaient à l'évangélisation du peuple arabe, les prodiges de sa charité pendant la famine, la fondation des villages indigènes au Chélif pour ses néophytes, la mission du Sahara, de la Kabylie, du Soudan et de l'Afrique équatoriale. Puis il le montre au moment où, après avoir mis la dernière main à tant d'entreprises hardies, il semble pouvoir jouir d'un repos mérité, recevant du Souverain Pontife la mission de prêcher au monde la croisade anti-esclavagiste.

REIMS. — Un congrès ouvrier catholique vient de se tenir à Reims. Voici le texte officiel des vœux émis et votés par le congrès.

Vœux émis par la première section et approuvés par l'assemblée générale relatifs au salaire.

1° Le congrès de Reims proclame à la suite de Léon XIII le principe de justice sociale qui exige, en retour de son travail, un salaire suffisant à l'entretien du travailleur sobre et honnête et de sa famille.

2° A la suite des budgets ouvriers et des rapports déposés et communiqués au congrès, il résulte que la situation des ouvriers de la région, prise dans son ensemble, est une condition de misère imméritée.

Comme remède général, le congrès préconise :

a) Les unions professionnelles, selon le plan qui a été adopté par la troisième section, et ayant comme objectif le relèvement des salaires;

b) Les institutions qui sont capables de faire produire davantage au salaire de l'ouvrier, entre autres les Sociétés coopératives de consommation.

Le congrès se prononce également :

a) Pour la suppression des gaspillages des deniers publics dans les dépenses inutiles et la création d'emplois de complaisance;

b) Pour la diminution de l'impôt foncier et des droits qui, directement ou indirectement tombent sur la consommation;

c) Pour le remplacement de ces impôts par l'impôt sur la fortune mobilière, pour autant que l'équilibre du budget l'exige.

3° Comme mesure immédiatement réalisable, le congrès préconise les caisses de famille selon le type de l'usine du Val-des-Bois, et fait un appel spécial aux industriels de la région, qui, en un temps relativement court, ont réalisé des fortunes considérables.

Vœux émis par la troisième section (qui s'occupe de l'organisation des syndicats) et ratifiés par l'assemblée générale.

1° Le congrès ouvrier de Reims se prononce pour la constitution dans chaque métier de syndicats, composés exclusivement d'ouvriers, parallèlement à la constitution de syndicats de patrons de même métier.

2° Les deux syndicats auront à désigner chacun de leur côté le même nombre de délégués pour constituer le conseil du métier auquel appartiendra de discuter et de trancher toutes les questions intéressant les syndicats.

3° En cas de non entente entre les délégués ouvriers et les délégués patrons, un arbitre sera désigné pour trancher le différend. Cet arbitre doit être accepté par les délégués ouvriers et par les délégués patrons.

4° Le conseil syndical peut décider que cet arbitrage sera permanent au sein du conseil syndical.

5° L'objectif du syndicat doit atteindre le salaire, la durée du travail des hommes, des femmes et des enfants, l'assurance sous toutes ses formes et tout ce qui peut :

a) Redresser les griefs légitimes des ouvriers ;

b) Favoriser l'ascension sociale par le développement matériel, moral et intellectuel des ouvriers.

6° L'on reconnaît que les conseils d'usines composés d'ouvriers et de patrons chrétiens sont des institutions éminemment utiles et dont l'action bienfaisante est à renforcer et à étudier autant que possible dans tous les établissements industriels.

Autres vœux émis par la troisième section relatifs aux Cercles chrétiens d'études sociales.

Considérant que le syndicat doit être l'incarnation des idées de justice sociale et d'aide mutuelle ;

Considérant qu'une institution peut difficilement se fonder utilement avant que les adhérents ne soient pénétrés des idées que l'on veut incarner ;

Le congrès émet le vœu que les « Cercles d'études sociales » soient formés et précèdent la fondation de syndicats, car c'est le moyen d'instruire et de bien comprendre l'idée syndicale.

Terre Sainte

Jérusalem. — Les pèlerins de toutes les nations sont venus dans la Ville sainte pour prendre part aux solennités eucharistiques qui ont été magnifiques, et par le nombre, et par la piété, et par le bon esprit qui s'y manifestent.

A Jaffa, le 11 mai, le clergé de Jérusalem, le personnel du Patriarcat de la Custodie, les communautés religieuses, sont venues féliciter le cardinal légat du Saint-Père.

Le consul général, en grand uniforme, a assisté à l'office de l'Ascension, présidé à l'église paroissiale par le cardinal Langénieux, qui, revêtu de la cappa magna, a donné la bénédiction papale.

L'évêque de Montevideo et de nombreux évêques orientaux ont traversé Jaffa pour se rendre à Jérusalem, ainsi que soixante-quinze officiers et une partie du personnel de la flotte française mouillée devant Jaffa.

A Jérusalem, les pèlerins ont célébré la fête de l'Ascension sur la montagne des Oliviers par une solennelle adoration du Saint-Sacrement de jour et de nuit.

Le lendemain vendredi, un immense Chemin de Croix s'est déroulé dans Jérusalem, avec les deux grandes croix portées par sept évêques, des prêtres, des laïcs. De nombreux officiers de la flotte française, venus individuellement, ont été chaleureusement accueillis.

Samedi 13 mai, le cardinal légat a fait son entrée solennelle à trois heures, en grand manteau de pourpre avec le chapeau rouge à glands d'or.

Cette entrée a été splendide ; elle s'est effectuée selon le pontifical, à cheval et sous un dais. Le consul français et tout le personnel du consulat, en grande tenue, représentaient le protectorat. Les délégués des consulats de toutes les puissances étaient présents. Les autorités et l'armée turque, avec deux généraux, les officiers de la marine française, faisaient escorte avec la population entière.

Le patriarche a reçu le cardinal légat à la porte de Jérusalem, avec cinquante évêques, tout son clergé, les communautés, et des pèlerins de toutes les nations.

De toutes parts s'élevaient des acclamations enthousiastes : « Vive Léon XIII ! Vive le Légat ! » On s'est rendu ensuite en procession solennelle au Saint Sépulcre, où l'on a chanté un *Te Deum*.

De belles cérémonies se succèdent avec grande piété. Une première procession de Saint-Sacrement avec de beaux reposoirs a eu lieu chez les Dames de Sion.

De toutes parts, on annonce l'arrivée de hauts dignitaires ecclésiastiques. Le patriarche latin, Mgr Ludovic Piavi, a mis la moitié de son palais à la disposition de Mgr Langénieux et de Mgr Doutreloux, évêque de Liège.

Le patriarche grec, Mgr Youssef, qu'on appelle aussi Gregorios Ier, est revenu à Jérusalem depuis quinze jours.

En outre des prélats déjà arrivés et qui sont : Mgr Haas de Bâle, Mgr de Goesbriant de Derlington, Mgr l'évêque grec de Tinos, Mgr Sampiero, de Vercelli, Mgr l'évêque de Potosi, Mgr Ephrem Rahmani, archevêque de Bagdad, on annonce la venue de quatorze prélats ou missionnaires de Constantinople, ayant à leur tête Mgr Azarian ; de quatre évêques maronites, de Mgr Memerbaschi, archevêque de Damas et d'un autre évêque syrien, etc.

Les réunions eucharistiques occuperont toute la semaine que termine la fête de la Pentecôte. Il y aura sept assemblées générales dont deux à Saint-Sauveur, dans l'immense couvent des Franciscains ; deux à Sainte-Anne, chez les Pères Blancs ; et trois à Notre-Dame de France, dans une vaste tente haute de onze mètres, pouvant contenir deux mille personnes et éclairée par l'électricité qu'on installe en ce moment et qui va fonctionner pour la première fois à Jérusalem.

Les réunions seront encadrées entre deux solennités : une grand'messe pontificale le matin et une procession du Saint-Sacrement l'après-midi. Chacune des sept messes sera dite suivant un « rite catholique différent ». Cela ne s'est jamais vu et serait impraticable à organiser partout ailleurs, même à Rome. En voici l'horaire.

Lundi, messe du rite latin, célébrée par le légat à l'église Saint-Sauveur des Franciscains.

Mardi, messe du rite grec, célébrée par le patriarche grec, à Sainte-Anne.

Mercredi, messe du rite syriaque, à Saint-Etienne.

Jeudi, messe du rite arménien, célébrée par Mgr Azarian, patriarche de Constantinople, à Notre-Dame du Spasme.

Vendredi, messe du rite slave, à l'*Ecce Homo*.

Samedi, messe du rite maronite, à l'église patriarcale latine.

Une messe du rite copte sera dite le dimanche ou le lundi de la Pentecôte.

LES CHAMBRES

Séance du 19 mai.

Adoption en première délibération d'une proposition de loi modifiant l'article 310 du Code civil.

M. LE PRÉSIDENT. — L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de M. Jullien et de plusieurs de ses collègues ayant pour objet de modifier l'article 310 du Code civil. (Divorce).

Personne ne demande la parole?...

Je consulte la Chambre sur la question de savoir si elle entend passer à la discussion des articles.

(La Chambre consultée, décide qu'elle passe à la discussion des articles.)

« Art. 1er. — L'article 310 du Code civil est désormais rédigé ainsi qu'il suit :

« *Art.* 310. — Tout jugement de séparation de corps devenu définitif depuis trois ans au moins, sera converti en jugement de divorce si l'un des époux le demande. »

(L'article 1er est mis aux voix et adopté.)

M. LE PRÉSIDENT. — M. Graux propose d'intercaler dans l'article 1er et l'article 2 du projet de la commission la disposition suivante :

« L'article 238, § 5, du Code civil est modifié ainsi qu'il suit :

« Les mesures provisoires prescrites par les juges peuvent, dans tous les cas, être modifiées ou complétées au cours de l'instance, par jugement du tribunal, sans préjudice du droit qu'a toujours le juge des référés de statuer en tout état de cause. »

Personne ne demande la parole ?

Je mets aux voix la disposition présentée par M. Graux.

(Cette disposition, mise aux voix, est adoptée.)

M. LE PRÉSIDENT. — Ce texte devient l'article 2 de la proposition.

« Art. 3 (ancien 2). — La présente loi pourra être invoquée même par les époux dont les demandes en conversion ont été rejetées antérieurement à sa promulgation.

(L'article est mis aux voix et adopté.)

« Art. 3 (ancien 4). — En matière de divorce et de séparation de corps, à défaut par celui des époux en faveur de qui la décision judiciaire est intervenue de faire signifier le jugement ou l'arrêt dans le mois, la partie condamnée pourra le faire signifier elle-même et pourra requérir, à cet effet, la délivrance d'uue grosse, par dérogation à l'article 354 du Code de procédure civile. Le résultat de cette signification sera de faire courir les délais d'appel et de pourvoi à l'égard des deux parties. — (Adopté).

« Art. 5 (ancien 4). — Sont abrogées toutes les dispositions contraire à la présente loi. — (Adopté).

« Art. 6 (ancien 5). — La présente loi est applicable à l'Algérie et aux colonies. — (Adopté.)

(La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.)

—

Séance du 20 *mai.* — M. Labussière dépose son rapport sur la demande de poursuites contre Baudin. La lecture est ordonnée.

M. Dupuy demande la discussion immédiate. Il a deux raisons, dit-il, pour la demander : la première, c'est que le ministre de la justice doit s'absenter la semaine prochaine...

Une voix à gauche : Il va rechercher Arton. (Bruit.)

M. Baudry d'Asson. — Et Cornélius Herz.

M. Dupuy. — Ce n'est pas à vous qu'il appartient de parler de ces choses-là.

M. Baudry d'Asson riposte violemment au milieu du bruit. Il est rappelé à l'ordre.

M. Dupuy à M. Baudry d'Asson : Il y a dans tous les partis des hommes qui n'ont pas conscience de leur situation.

M. Dupuy dit : La seconde raison pour discuter immédiatement, c'est qu'un retard pourrait aggraver la situation.

M. Pelletan interrompt.

M. Dupuy. — Vos journaux vivent de l'affaire Baudin. (Violentes protestations à l'extrême gauche.)

M. Dupuy conclut en demandant la discussion immédiate.

M. de Cassagnac prie la Chambre de retirer le rappel à l'ordre avec inscription au procès-verbal dont M. Baudry d'Asson a été frappé. (Protestations au centre.)

M. Baudry d'Asson demande la parole pour un fait personnel. (Mouvement et bruit.)

M. Casimir Périer. — Vous aurez la parole à la fin de la séance.

La Chambre décide la discussion immédiate.

M. Dumay combat le rapport. Il demande pourquoi on ne l'a pas poursuivi comme Baudin, lui qui a été arrêté dans les mêmes conditions.

M. Dupuy. — Vous ne vous êtes pas non plus montré très raisonnable au 1er mai.

M. Guérin dit que la question à examiner est de savoir si la demande de poursuites a un caractère arbitraire. Il justifie la procédure suivie. Cependant par déférence pour la Chambre, il lui demande de se prononcer sur les poursuites qui auraient pu avoir lieu sans son assentiment, car il y a flagrant délit. (Applaudissements au centre.)

M. Jaurès regrette que la commission des poursuites n'ait pas cru devoir entendre les témoins favorables.

M. Jaurès dit que les présomptions contre Baudin sont insuffisantes. La Chambre ne votera pas les poursuites.

M. de Boisserin combat les conclusions de la commission. M. Labussière demande de voter les poursuites.

M. Leygues reproche à M. Guérin d'avoir communiqué à la commission les pièces du dossier. M. Leygues votera contre les poursuites.

M. de Bernis s'abstiendra. La discussion n'a aucun caractère politique.

La discussion est close.

Le scrutin est ouvert sur les conclusions du rapport de la commission tendant à autoriser les poursuites.

La demande de poursuites est adoptée par 276 voix contre 194.

M. Baudry d'Asson, s'expliquant sur le rappel à l'ordre, dit qu'il n'acceptera jamais une injure, qu'elle vienne du président du conseil ou d'un autre député.

M. Dupuy m'a injurié publiquement, j'exige des excuses publiques. (Exclamations au centre.)

M. Dupuy n'a pas le droit de faire des insinuations perfides. Si le ministre ne retire pas ses paroles, j'aurai le droit de dire que c'est un calomniateur et un menteur. (Bruit au centre.)

M. Dupuy dit que l'interruption de M. Baudry d'Asson étant injurieuse pour lui, il avait droit d'y répondre comme il l'a fait.

M. Baudry proteste.

L'incident est clos.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Pluie de discours. — A Saint-Denis. — Le divorce. — Étranger,

25 mai 1893.

La pluie fait pousser les petits pois et les discours. Quel déluge de phrases dimanche dernier! C'est une inondation! M. Viger à Angoulême, MM. Goblet et Lockroy à Bordeaux, M. Dupuy à Toulouse, ont versé les flots de leur éloquence. Mais c'est M. Dupuy qui doit à sa qualité de président du Conseil d'être le plus écouté et le plus lu. Ce n'est point qu'il surpasse ses concurrents en l'art de bien penser et surtout de bien dire, ni qu'il nous ait appris des choses bien nouvelles, mais son discours était attendu avec une certaine impatience. Il le prononçait à Toulouse, à deux pas de ce Capitole où M. Constans est dieu, et on lui attribuait le secret désir de dire son fait à son prédécesseur qui, aux yeux de pas mal de gens, passe pour son successeur éventuel. On ajoutait qu'il saisirait l'occasion de développer un vrai programme de gou-

vernement, et que les heureux Toulousains auraient la primeur d'un discours ministre.

M. Dupuy a parlé, en effet, mais il est douteux qu'il recueille quelque bénéfice de son lourd bavardage. Ce peut être un brave homme, c'en est même un assurément, mais ce n'est ni un politique, ni un homme d'État, ni un orateur. Il a pesamment repoussé les avances des ralliés et les conseils de Léon XIII, et esquissé le programme des républicains aux prochaines élections en des termes qui sentent d'une lieue leur pédant de collége. Nous estimons inutile de servir ce morceau d'une digestion laborieuse où sont rappelés les bienfaits de la concentration et la nécessité de la maintenir.

Mais ce qui donne bien la mesure de M. Dupuy, c'est la suffisance dont son discours déborde, la confiance inouïe qu'il a dans ses mérites et l'aplomb avec lequel il affirme qu'il est indispensable. Nous ferons les élections, a-t-il dit, nous en avons la certitude. Eh! tout doux, monsieur le ministre, la Chambre est semée de chausse-trapes, et de plus malins que vous ne les ont pas aperçues. Au surplus, parler ainsi tant que la session n'est pas close nous paraît d'une jolie imprudence. A quoi a tenu la vie du Cabinet le jour de l'interpellation Baudin? A un fil. Si la droite était réellement une droite d'opposition, si elle faisait de la politique d'opposition simplement comme celle des républicains sous l'Empire, M. Dupuy n'aurait pas été à Toulouse, ni M. Viger à Angoulême, ni M. Guérin à Tunis.

Et rien ne dit qu'au cours de la discussion du budget pour 1894, le Cabinet ne tombera pas sur une question peut-être insignifiante. Cela s'est vu, cela peut se revoir, et ce n'est point assurément l'attitude impertinente du président du Conseil depuis quelque temps qui lui évitera un échec. Le pouvoir, en effet, a rendu M. Dupuy nerveux; il est aussi peu maître de lui que de l'avenir, et son algarade inconvenante envers M. Baudry comme ses coups de boutoirs adressés à M. Pelletan ne sont pas pour lui maintenir des sympathies. Peu nous en chault, d'ailleurs, car, que M. Dupuy reste ministre ou bien soit remplacé par un autre, ce sera toujours bonnet blanc ou blanc bonnet, et ce sera également toujours le même air que jouera celui qui tiendra la flûte ministérielle. Les uns le jouent mieux que les autres, mais M. Dupuy le joue fort mal et sans grâce: il n'a pas l'embouchure, et il est à craindre qu'on ne lui laisse pas le temps de s'y habituer.

—

Voici la partie du discours ministériel qui a trait à la politique du Saint-Père. Nous n'avons pas à en faire ressortir l'inconvenance :

Aujourd'hui tout le monde veut être républicain, et je crois qu'il faudrait aller bien loin pour découvrir cette curiosité rare : un monarchiste. (On rit.)

Quelques-uns disent que ce concert unanime vient de ce que le Pape a parlé ; mais il ne suffirait pas aux électeurs français qu'on leur dit : *Roma locuta est*, pour que les électeurs français répondissent : *Amen.* (Rires et applaudissements.)

Certes, les conseils partis de Rome, dans une pensée élevée d'apaisement, de conciliation et, pour tout dire, d'humanité, ne sont indifférents à aucun de ceux qui pensent dans le monde, et ce serait folie de méconnaître la force persuasive qui vient de ce pouvoir qu'un homme d'Etat a appelé : la puissance intangible.

—

Il ne suffit pas aux citoyens municipaux de Saint-Denis d'être grotesques ; il faut qu'ils soient sinistres.

La future Franciade est devenue un Etat dans l'Etat. Ses tyranneaux rédigent un édit par jour.

Par leur ordre, hier, on a déboulonné l'admirable Christ de pierre qui étendait paisiblement ses bras de martyr sur les tombes du cimetière.

Ce crime a demandé deux jours. En leur délicatesse, les jacobins de Saint-Denis ont choisi pour l'accomplir les fêtes de la Pentecôte.

Sur un piédestal de 3 mètres de haut s'élevait une croix de 4 mètres contre laquelle se tordait dans une dernière souffrance celui qui n'a jamais vécu qu'au milieu des déshérités, qui n'a jamais plaidé que leur cause et qui leur a ouvert le ciel.

Des charpentiers ont de nouveau entouré de cordes ses bras ; ils ont, comme il y a 1893 ans, appliqué contre la croix des échelles — et, hisse ! La première pierre du haut a été enlevée, puis la deuxième, puis la troisième.

Tout près du monument en destruction, des gamins, qui ne sont pas encore électeurs mais qui certainement se promettent d'élire des conseillers non moins extraordinaires que ceux d'aujourd'hui, admiraient, la cigarette aux lèvres, ce spectacle édifiant.

A vingt pas d'eux, de nombreux groupes, composés de gens

paisibles qui ne croyaient pas à la possibilité de « la chose », regardaient, consternés, diminuer la croix autour de laquelle reposent depuis des siècles leurs grands-pères.

Au milieu d'eux, des premières communiantes effarées. Pauvres petites! Que penseront-elles de la vie? Le matin, on leur parlait du Christ comme du roi du ciel, et tout de suite elles le voient s'étaler en morceaux sur le sol. Sous leurs yeux s'accomplit, dans un silence presque religieux, le sacrilège.

En vérité, le monde est d'une veulerie! Ainsi, voilà une ville qui a trente mille habitants, dont très peu ont voté pour leurs étranges édiles, dont beaucoup vont à l'église.

Ils ont tous permis cela!

Aucun n'a eu le courage de chasser du cimetière les démolisseurs de celui qui a chassé tout seul les marchands du temple.

Il fallait s'approcher des plus indignés pour entendre des mots comme ceux-ci, proférés à voix très basse :

— Qu'est-ce qu'ils vont mettre à la place? La statue de la République?

— Celle de Ravachol, peut-être!

Une petite fille dit :

— On va le placer autre part, hein, maman?

— On va l'abriter sous un hangar, mon enfant, car les édiles de Saint-Denis ont encore l'hypocrisie de vouloir faire croire qu'ils respectent les œuvres d'art. Ils ont déboulonné; ils n'ont point cassé. Bientôt peut-être ils parleront de la reconnaissance qu'on leur doit.

Et, pratiquement, ils auront raison. On les connaissait. On a voté pour eux. Ils sont logiques. Ils réalisent tout ce qu'ils ont promis. Et la honte du sacrilège d'hier retombe sur une population qui, s'étant désintéressée de la lutte électorale, a laissé de tels maîtres s'établir dans une ville qui, depuis onze cents ans, n'est célèbre que par la beauté et les richesses historiques de son église!

—

Avant l'expiration de son mandat, la Chambre va avoir à statuer sur deux grosses questions coloniales qui vont lui être soumises par voie de demandes de crédits supplémentaires; les questions du Dahomey et du Soudan.

Pour le Dahomey le gouvernement va demander sept millions afférents à l'exercice 1893 et qui correspondent à la dernière

phase de la période militaire. Il y aura lieu, ensuite, de se préoccuper de l'organisation de la colonie pour le moment, d'ailleurs très prochain, où l'action militaire n'aura plus à s'exercer.

Pour le Soudan le gouvernement demande deux millions. Cette somme correspond aux dépenses effectuées en 1892. La campagne menée contre Samory a coûté 900,000 fr. Les mesures rendues nécessaires par l'épidémie de fièvre jaune de l'année dernière ont coûté 667,000 fr. La mission Quinquandon a occasionné une dépense de 40,000 fr.

Enfin il a fallu consacrer 100,000 fr. à la construction de casernements et 130,000 fr. au transport par voitures d'un nouveau système qui est moins dispendieux et plus rapide que le transport par porteurs indigènes.

Il est certain qu'à l'occasion de la discussion de ces crédits la Chambre voudra débattre avec le gouvernement toutes les questions d'organisation et de délimitation qui concernent ces deux colonies. C'est d'ailleurs en prévision de ce débat que le gouvernement a appelé à Paris le général Dodds en ce qui concerne le Dahomey. Quant au Soudan, le plan du sous-secrétaire d'Etat des colonies est arrêté et sera également soumis à la Chambre.

—

Une nouvelle aggravation vient d'être décidée par la Chambre. Sans débat et au milieu de l'inattention générale, la Chambre a voté une loi qui porte qu'au bout de trois ans toutes les demandes en séparation de corps sont *obligatoirement* transformées en divorce sur la réclamation d'un seul des conjoints. Jusqu'à présent, à l'expiration de ce délai, les tribunaux restaient libres de refuser le divorce. Désormais ils devront le prononcer.

Du moins tel serait le résultat du vote de samedi, si une deuxième délibération ne devait avoir lieu et si le Sénat ne maintenait pas les décisions qui avaient laissé une certaine faculté aux tribunaux. Il est nécessaire de combattre énergiquement la mesure votée sans examen.

Nous avons cité les chiffres officiels qui attestent l'extension rapide du divorce. En *cinq ans*, *vingt-sept mille* unions ont été rompues selon la loi civile ! Le désordre des esprits est si grand que les auteurs de la proposition votée mardi se plaignent de ce que les magistrats, « considèrent le divorce comme un mal qu'il est nécessaire de circonscrire autant que possible. » M. Naquet

lui-même n'avait pas osé soutenir que le divorce fût un bien. On voit que le système désastreux s'est acclimaté. Si des efforts énergiques ne sont point faits, le mal deviendra irréparable.

—

Le gouvernement belge n'a point les tendresses du nôtre pour les socialistes. Il vient d'en donner la preuve en expulsant MM. Lamendin et Basly, qui avaient cru pouvoir porter tranquillement leurs excitations au congrès socialiste présentement réuni à Bruxelles. Les autres délégués français voulaient d'abord se solidariser avec ces deux victimes, mais ils ont fini par se laisser persuader de n'en rien faire.

—

Il y avait, dimanche, une élection sénatoriale dans la Somme. M. de Douville-Maillefeu a été battu par M. Jumetel, républicain comme lui. Les adversaires de M. de Douville-Maillefeu — et il en compte pas mal parmi ses amis politiques — y verront sans doute un avertissement de l'échec définitif réservé au député d'Abbeville, aux élections législatives prochaines.

—

De très fâcheuses nouvelles nous arrivent de Madagascar. Elles sont multiples et aussi mauvaises que nombreuses. Nous voyons le gouvernement hova se préparer ouvertement à la guerre contre nous, acheter en Angleterre de nombreux canons, des milliers de fusils et des quantités considérables de munitions, procéder à de grosses levées d'hommes, chercher manifestement l'occasion d'une rupture avec nos gouvernants. On lit dans le *Madagascar*, journal français publié à Tananarive :

Trente-six pièces de canon de campagne, de fabrication anglaise, viennent d'être débarquées à Vatomandry par un vapeur anglais, pour le gouvernement malgache, ainsi qu'une grande quantité de fusils et de munitions de guerre dont trois mille six cents obus, soit la centaine règlementaire pour chaque pièce.

En outre, des milliers de fusils d'un modèle perfectionné et un nombre considérable de caisses de cartouches, également de provenance anglaise, ont été débarqués tous ces temps derniers à Tamatave, toujours par des vapeurs anglais et pour le compte du premier ministre hova.

Cela, tout le monde le sait aujourd'hui. Des témoins l'ont constaté

de visu et la colonie étrangère commerciale s'en émeut à juste titre.

Car il n'est plus possible de se faire illusion : les Hovas se préparent activement à nous faire la guerre.

La tension voulue que Rainilaiarivony provoque entre le palais d'Argent et la Résidence générale en est une éloquente preuve. Le premier ministre veut et cherche une rupture qui lui permette de tenter un effort suprême pour s'affranchir de notre tutelle, cependant bien platonique.

Il est profondément regrettable qu'en présence de cette volonté, clairement manifestée, du chef de la monarchie hova, le gouvernement français, en la personne de son représentant, n'ait pas cru devoir prendre d'énergiques mesures pour paralyser l'armement à outrance d'un peuple qui n'a d'autre but que celui de nous jeter à la mer.

Nos gouvernants ignorent-ils ce qui se passe à Madagascar, comme ils ignorent ce qui se passe sur la frontière siamoise ? Ce n'est pas probable, quelle que soit leur incurie. Seulement, ils aiment mieux laisser tout passer, tout subir, que de formuler des réclamations, que d'exercer une action, que de risquer une querelle. Nos droits, cependant, ne sont pas douteux. Ils nous ont coûté assez cher.

Nous avons dépensé, pour les soutenir, assez d'argent et de sang dans notre dernière expédition à Madagascar. L'Angleterre, elle-même les a reconnus formellement par un traité. Au quai d'Orsay, on est donc dans les meilleures conditions pour agir vis-à-vis du gouvernement hova aussi bien que des Anglais. Mais nos gouvernants n'aiment pas se frotter aux grandes puissances. Ces jours derniers, quand M. de Mahy signalait les manœuvres manifestement hostiles de l'Angleterre, ils se contentaient de répondre prudemment que tout allait bien. Prudence fausse, d'ailleurs, comme leurs autres sentiments. Ce n'est pas en reculant qu'on évite le péril. A Madagascar, et ailleurs, on ne recule que pour mieux sauter.

L'ouverture de l'Exposition de Chicago a eu lieu le 1er mai. Elle couvre 1200 acres, soit environ 9 fois et demie l'espace occupé par l'exposition de 1889 à Paris

Après les prières et la récitation d'une ode, M. Cleveland a prononcé le discours suivant :

En vous offrant aujourd'hui, mes chers concitoyens, mes chaudes félicitations pour les ressources stupéfiantes dont a fait preuve votre

activité, pour les nouvelles marques d'intelligence et d'esprit d'initiative par lesquelles les Américains vont encore une fois étonner le monde, je ne crains pas que ces éloges soient taxés d'exagération, même par les nations les plus vieilles et les plus éminentes de l'Ancien Continent qui ont assisté à l'enfantement de cette grande œuvre et qui en contemplent aujourd'hui les merveilleux résultats.

A l'enthousiasme qui nous saisit nous même à la vue de ce spectacle vient s'ajouter la fierté que nous causent les congratulations des pays étrangers Notre désir est de mettre en lumière les progrès que nous avons faits dans la voie de la civilisation la plus raffinée et, persuadé qu'en créant un stimulant aux plus nobles aspirations de nos concitoyens, nous travaillerons à la réalisation de la prospérité nationale que nous promet la destinée, nous saisissons avec joie l'occasion qui s'offre ici à nous de faire en quelque sorte l'inventaire des résultats que nos efforts ont obtenus dans toutes les directions.

Nous avons élevé ces magnifiques bâtiments et nous avons aussi construit le magnifique édifice d'un gouvernement populaire dont les dimensions grandioses sont le but des regards du monde entier.

Nous avons créé et nous avons rassemblé ici les œuvres d'art ; les produits du talent et de l'ingéniosité américaine; nous avons également créé des hommes qui se dirigent soi-même. C'est une haute mission, dans laquelle nous et nos hôtes de l'étranger sommes engagés' en collaborant à l'inauguration d'une entreprise vouée au progrès de l'humanité. Par l'œuvre que nous entamons ici, nous donnons le plus noble exemple de la fraternité des peuples. Restons fidèles à l'enseignement qui se dégage de cette cérémonie. N'oublions pas le caractère touchant de cette heure. Et, de même que les machines qui donnent la vie à cette vaste exposition sont mises maintenant en mouvement, de même livrons nos espérances et nos aspirations à l'impulsion des forces qui, dans tous les temps à venir, auront une influence sur la prospérité, la dignité et la liberté de l'humanité !

—

Une crise ministérielle s'est ouverte en Italie dans des circonstances particulièrement extraordinaires. La Chambre a rejeté au scrutin secret le budget de la justice par 138 voix contre 133. Après avoir délibéré avec ses collègues, M. Giolitti, a porté au Roi la démission de tout le ministère.

La décision de la Chambre a beaucoup surpris. On savait bien que le cabinet Giolitti ne jouissait pas dans le monde parlementaire de vives sympathies, et sans l'affaire des banques, qu'il a escamotée comme la majorité des hommes politiques le désirent, il y a longtemps qu'il serait par terre. Mais aucune question importante n'avait été soulevée au cours du budget de la justice, et d'ailleurs il est sans précédent en Italie qu'un budget ait été repoussé par la Chambre.

Certains députés affirment que M. Giolitti désirait avoir un

portefeuille disponible afin de pouvoir l'offrir à un sénateur et déterminer ainsi le vote de la loi sur les pensions actuellement en discussion au Sénat.

Il paraît certain que M. Giolitti n'est pas très mécontent d'avoir rencontré une occasion de remanier son cabinet, qui va reprendre le pouvoir tout entier, sauf le ministre de la justice.

—

Le projet de loi du comte Czaky sur la liberté des cultes vient d'être présenté au Parlement hongrois.

Ce projet commence par supprimer la juridiction ecclésiastique en matière pénale. Il refuse à l'Eglise le droit de prononcer aucune punition corporelle, prison ou amende. Il restreint ensuite la propriété ecclésiastique. L'Eglise ne peut plus acquérir des biens immobiliers que pour des buts religieux et scolaires.

Relativement aux personnes, le projet de loi dispose que les prêtres doivent être de nationalité hongroise et posséder un brevet hongrois. Le gouvernement se réserve le droit de demander la destitution des prêtres en charge qui feraient acte d'hostilité contre l'Etat. Faute par l'autorité ecclésiastique d'obtempérer à la réclamation du gouvernement, la paroisse serait dissoute.

Les autres articles du projet de loi ont trait à l'exercice des cultes. Les citoyens sont rattachés à l'une ou à l'autre religion existante. Celui qui veut être non-confessionnel doit avoir brisé l'attache avec la religion à laquelle il appartenait. Les citoyens qui n'appartiennent à aucune confession nationale, comme les étrangers, peuvent se réunir pour exercer leur culte.

Tel est dans son ensemble le projet sur la liberté des cultes présenté par le gouvernement hongrois, et qui se rattache à la loi sur le mariage civil précédemment soumis au Parlement.

Le ministère Czaky joue son existence et la paix du pays avec cette législation politico-religieuse, qui est pour la Hongrie l'annonce d'un autre Kulturcampf. Mais heureusement il rencontrera devant lui l'épiscopat hongrois, qui s'est levé unanimement pour la défense des droits de l'Eglise et le maintien des traditions religieuses nationales.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

3. — **Simples Histoires de Jeunes Filles**, par Mme de Gentelles. — Un volume in-8° de 240 pages illustré de nombreuses gravures. — Paris, Lille chez Desclée. Prix : 1fr. 30

Simplement contées, soit, mais pas si simples, ces histoires. Elles sont accidentées comme la vie réelle, qui trop souvent est un drame où heur et malheur se balancent, éprouvant tour à tour et récompensant la vertu. D'ailleurs nul ne s'en plaindra ; il arrive si rarement qu'un livre donne plus que ne promet son titre : or c'est le cas pour ce recueil où monologues, scènes et nouvelles se disputent l'intérêt du lecteur.

4. — **Les Saints de France du 1er au XIIIe Siècle**, par Mlle Isabelle Verny. — 1 vol. grand in-8° jésus de 500 pages, illustré de 141 grav. — Paris, Lille 1893 chez Desclée. — Prix : édition de luxe sur papier fort ornée de filets rouges couverture papier cuir : 8 fr. édition ordinaire 5 fr.

Les saints sont les vrais grands hommes, les plus insignes bienfaiteurs d'un pays : du lieu de l'éternel repos, ils ne cessent de veiller sur ceux qui les invoquent à titre de patrons ; et cependant, qui les connaît ? Il n'est pas d'écrivain, d'inventeur ou de capitaine, dont la statue ne germe entre les pavés de nos places publiques ; mais pour les saints, c'est autre chose. Sauf un Remi, une Clotilde, un Martin, un Louis IX, un Bernard et quelques autres qui ont laissé dans l'histoire profane un lumineux sillon, on ignore tout des saints, excepté leurs noms, et encore ? Mlle Verny a voulu combler cette lacune et remédier à cet oubli. Institutrice volontaire depuis près de trente ans, elle a pu constater que la vie des saints de France n'offrait pas moins d'intérêt aux enfants, tout en étant plus utile, que les coups de canon des illustres tueurs d'hommes ; et de ses récits si souvent racontés elle vient de faire un livre charmant, que nous recommandons aux grands comme aux petits : les uns et les autres y puiseront un redoublement de gratitude pour Dieu qui a tant aimé la France, d'amour pour la France qui a si bien justifié son droit d'aînesse en prodiguant, à l'Eglise de siècle en siècle et sans morte-saison, des moissons de saints.

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont *deux exemplaires* ont été déposés dans les bureaux des *Annales catholiques*. MM. les auteurs et MM. les éditeurs sont priés d'indiquer le prix des livres qu'ils envoient. — L'administration des *Annales* se charge de fournir, au prix de librairie, les ouvrages dont il est rendu compte dans ce Bulletin.

Le Gérant : P. CHANTREL.

Paris. Imp. G. Picquoin, 53, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

MONSEIGNEUR GONINDARD

ARCHEVÊQUE DE RENNES, DOL ET SAINT-MALO

La nouvelle de la mort subite mais non imprévue de Mgr Gonindard est arrivée comme un coup de foudre dans une communauté du diocèse de Valence qu'il affectionnait, et dont la supérieure générale lui avait presque tenu lieu de mère. C'est là que nous avons pu recueillir quelques notes sur la vie de ce vénéré prélat qui avait annoncé sa visite prochaine dans cette communauté de Fiancey qu'il avait souvent visitée, et où il n'avait pu s'arrêter à son retour de Rome, soit à cause de ses tournées de confirmation annoncées et préparées, soit à cause de l'état de sa santé dont il se plaignait du reste depuis plusieurs mois, comme nous le voyons par une lettre du 10 janvier dernier, adressée à la mère générale des religieuses du Sacré-Cœur de Marie.

Après avoir parlé de la situation pénible du cardinal Place dont il était le coadjuteur, qu'il avait déjà administré le 17 décembre 1881, et *qui*, disait-il, *ne vit ni ne meurt*, il parlait de ses propres épreuves : «... Que j'ai eu à souffrir ! ajoutait-il. Aussi ma santé s'en est mal trouvée. Elle est sensiblement altérée, et je la recommande à vos prières. J'ai des douleurs chroniques de l'estomac et des intestins qui me font souffrir et me débilitent considérablement... » A cette affection cardiaque était venue s'ajouter une maladie du foie qui ne l'avait pourtant pas empêché de faire, il y a quelques jours, un voyage à Rome où il avait été si bien reçu par le Souverain Pontife. Il avait voulu rendre compte, le dimanche 14 mai, à ses diocésains, du haut de la chaire de sa cathédrale, de son voyage à la Ville Eternelle.

A la fin de son discours il éprouva un violent frisson suivi d'un accès de fièvre, et voulut néanmoins, malgré les supplications de son entourage, partir le surlendemain pour aller donner la confirmation à Combourg où il éprouva de nouvelles fatigues ainsi qu'à Cuguen, paroisse de ce canton. Il dut rentrer à Rennes le même jour 17 mai, et c'est dans la cour de la gare qu'il rendit subitement le dernier soupir après avoir reçu de son vicaire

général qui l'accompagnait, M. Contin, l'absolution *in articulo mortis*. Cette mort soudaine d'un si docte et si pieux prélat est une grande perte pour son diocèse et pour l'Eglise. Esprit très distingué, Mgr Gonindard était un orateur hors ligne, un administrateur ferme et conciliant, et surtout un ami fidèle, laissant à tous l'exemple du devoir accompli. Ce prélat avait une physionomie expressive et des manières distinguées qui le rendaient sympathique dès le premier abord.

Issu d'une famille pieuse du département de la Loire, Jean-Natalis-François Gonindard était né le 1er janvier 1838, à Perreux, arrondissement de Roanne. Son père était médecin, et de ses deux sœurs, l'une mourut en 1882, religieuse bénédictine au monastère de Pradines (Loire), archiprêtré de Saint-Symphorien-de-Lay, où elle remplissait les fonctions de maîtresse générale du pensionnat dans cette ancienne abbaye fondée en 1795 et érigée en 1816; l'autre, Mme Gourdiat, est mariée à un riche propriétaire de Lyon et a deux enfants. M. Gonindard fit ses études secondaires au petit séminaire de Montbrison qui avait alors pour supérieur M. Pagnon que le cardinal de Bonald appela à Lyon en 1856, comme vicaire-général, les acheva par le cours de philosophie et de mathématiques en 1857, à Largentière dont le supérieur était M. Chambeyron. Il fit son noviciat et ses études théologiques dans la maison des Chartreux. Dans cet établissement d'où l'on vit sortir des hommes éminents, comme Mgr Miolant, archevêque de Toulouse, le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, Mgr de la Croix d'Azolette, archevêque d'Auch, NN. SS. Plantier de Nimes, David de Saint-Brieuc, Thibaudin, archevêque de Cambrai, Mgr Gonindard occupa l'un des premiers rangs parmi cette pléiade d'hommes de mérite qui fournit encore aujourd'hui au diocèse de Lyon des missionnaires éloquents et des professeurs remarquables.

Ordonné prêtre en 1861, Mgr Gonindard fut admis dans la maison des prêtres de Saint-Irénée, et fut nommé la même année, professeur aux Chartreux. Envoyé ensuite à Paris à l'école des Carmes, il en sortit après un an d'études, licencié ès-lettres, et revint à Lyon professer les humanités. En 1869, lorsque Mgr Thibaudier, directeur des études aux Chartreux, fut nommé supérieur de la maison des Hautes-Etudes, fondée par le cardinal de Bonald, ce fut M. Gonindard qui lui succéda comme directeur.

Il resta onze années dans ces fonctions, constamment en rap-

port avec les membres de l'Université, et le clergé de la province. Il acquit vite une grande expérience des hommes et des choses. Dans l'administration qui lui avait été confiée, il fit preuve d'un grand tact et d'une prudence consommée.

Le cardinal Donnet, qui l'appréciait, le nomma chanoine d'honneur de Bordeaux ; et quand il fut question d'élever à l'épiscopat M. Gonindard, le vénérable M. Hyvrier, supérieur de l'institution des Chartreux, qui se connaissait en hommes, disait en parlant de lui : « Il fera un évêque tel qu'il les faut tous pour l'Eglise et pour la France. » Mgr Hacquard, évêque de Verdun, étant mort le 31 mai 1884, un décret du 31 décembre de la même année désigna, pour le remplacer, M. Gonindard qui fut préconisé le 27 mars 1885, et sacré, dans la primatiale de Saint-Jean-de-Lyon, le 10 mai suivant, par le cardinal Caverot, assisté de Mgr Thibaudier alors évêque de Soissons, et de Mgr Isoard, évêque d'Annecy, en présence de Mgr Foulon, archevêque de Besançon, et du Révérendissime dom Benoît Margerand, ancien abbé de la Trappe des Dombes.

Les élèves de l'institution des Chartreux, voulant donner au nouveau prélat un souvenir de leur filiale affection, lui offrirent une crosse et un anneau pastoral. Quelques jours avant sa préconisation, Mgr Gonindard prononça devant une assemblée nombreuse, le 18 mars, dans l'église de Saint-Nizier de Lyon, un remarquable discours en faveur de l'œuvre des Juvénats des Frères de Saint-Viateur de Vourles dont il visita le noviciat le 20 mai, peu de jours après son sacre : ce fut une fête pour la communauté. Le 12 avril, le prélat se fit entendre dans l'église de Notre-Dame-des-Victoires de Roanne, qui lui rappelait les meilleurs souvenirs de sa vie, pour la fête de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement.

Un mois après, le 12 mai, il donnait un sermon de charité, dans l'église de Saint-Bonaventure de Lyon, au profit de l'œuvre des *Maisons de patronage* pour les apprentis et fit l'historique de cette œuvre, éminemment patriotique, dont les deux fondateurs moururent pour la France en 1871. Le 19 mai, il donna la confirmation au Petit-Séminaire de Montbrison, accompagné de trois anciens supérieurs de cette maison, MM. Pagnon, Caton et Vettard ; le lendemain il présida à la profession de deux religieuses à Pradines, et le 21 mai il donnait la confirmation à Perreux, son pays natal.

Bientôt il fit son entrée solennelle à Verdun, après s'être fait

précéder par une lettre pastorale à l'occasion de la prise de possession de son siége, datée de Lyon du 24 mai, jour de la Pentecôte 1885.

Il y développait la mission et le rôle de l'évêque, pensée qu'il avait sérieusement méditée en se préparant à son sacre dans la retraite à Paray-le-Monial; puis il énumérait ses motifs de confiance. Il ne tarda pas à faire sa visite *ad limina Apostolorum*, et il en fit le sujet de son mandement de carême de 1886, daté du 25 février, après avoir publié, le 6 du même mois, une lettre pastorale sur le *Jubilé universel* accordé par S. S. Léon XIII. Il fit coïncider son Jubilé sacerdotal avec les fêtes de Noël de 1886 et le jour de l'an de 1887; il alla placer ce souvenir sous la protection de Jeanne d'Arc à Vaucouleurs.

Il n'a donné à Verdun que quatorze circulaires ou mandements, dont une du 7 février 1887, pour annoncer le *Jubilé sacerdotal du Pape*, une autre pour le carême du 14 février, sur l'*Effacement du caractère chrétien*, et le dernier du 30 juillet 1887, à l'occasion de sa *translation de l'évêché de Verdun à l'archevêché de Sébaste et à la coadjutorerie de Rennes*, où l'avait demandé le cardinal Place, qu'il a secondé durant six années en se conciliant tous les cœurs.

Il devint archevêque de Rennes, à la mort du titulaire, le 5 mars 1893; et on se souvient avec quelle élévation chrétienne, dans son mandement de prise de possession comme archevêque de Rennes, il avait rappelé les devoirs de l'évêque catholique en face de la révolution triomphante.

On sait que Mgr Gonindard était un orateur éloquent, portant la parole avec dignité et improvisant avec une facilité extraordinaire. Il fut toujours apprécié de son auditoire notamment dans le vaste diocèse de Lyon, et dans ceux d'Annecy et de Tarentaise où il prêcha des retraites pastorales.

Parmi ses allocutions familières figure au premier rang celle qu'il prononça en l'église de l'Abbaye-aux-Bois pour la profession de sœur Marie-des-Anges, Mlle Marguerite Veuillot; et parmi les nombreux discours que nous ne pouvons citer tous, nous signalerons les principaux. D'abord cinq discours prononcés aux distributions de prix de l'institution des Chartreux:

Du Devoir d'affirmer son éducation, en 1869;

Causes et conséquences de l'oubli du respect, en 1872;

Des Amitiés de Collège, en 1874;

Du Patriotisme dans l'éducation chrétienne, en 1877;

Du bienfait de la vie, 17 juillet 1882.

Le *Panégyrique de Jeanne d'Arc à Orléans*, 8 mai 1888; il prit pour sujet l'*Ame de Jeanne d'Arc*, et traita ce sujet mystique avec une si grande profondeur de vues et une si admirable élévation de langage, qu'il parvint à faire goûter sa savante étude psychologique tout autant que s'il eût prononcé un panégyrique d'un caractère plus uniquement patriotique. Les prélats présents étaient le cardinal Bernadou, archevêque de Sens, Mgr Coullié, évêque d'Orléans, Mgr Bécel, évêque de Vannes et Mgr Garabed Aslanian, évêque de Tarse en Cilicie.

Allocution pour le *Jubilé épiscopal* et les *noces d'or sacerdotales* de Mgr Meignan, archevêque de Tours, coïncidant avec les fêtes de saint Martin, 16 novembre 1890, en présence des prélats de Bordeaux, de Poitiers, de Verdun, etc.

Le *triomphe de la grâce dans saint Bernard*, discours prononcé le 14 juin 1891, dans l'église Saint-Michel à Dijon, pour le huitième centenaire de saint Bernard.

Allocution pour la *Bénédiction du bourdon de Fourvière*, le 6 septembre 1891, en présence du cardinal Foulon. Il développa ce passage du Cantique des Cantiques (livre 2e, verset 4e) *Sonet vox tua in auribus meis*.

Discours dans la primatiale de Saint-André de Bordeaux, le 18 novembre 1891, à l'occasion de l'*Inauguration du tombeau du cardinal Donnet*, en présence des archevêques de Bordeaux et d'Albi, et des évêques de Périgueux, de Luçon, de La Rochelle et d'Agen; son texte fut ce passage d'Isaïe (ch. 40, ver. 9) *Ascende tu qui evangelizas Sion*.

Oraison funèbre de Mgr Freppel, prononcée le 9 février 1892, dans la cathédrale d'Angers. Développement de cet autre texte d'Isaïe (Ch. I. V. 3). *Consolabitur Sion et invenietur in ea gratiarum actio et vox laudis.*

Éloge funèbre de Mgr Thibaudier, archevêque de Cambrai, prononcé le 24 février 1892, en présence des évêques de Monaco et de Lydda, au service de trentaine pour le repos de l'âme de ce prélat. Il choisit pour texte ce verset du psaume 77e : *Pavit eos in innocentia cordis sui et in intellectibus manuum suarum deduxit eos.*

Discours prononcé le 31 mai 1892 dans la primatiale de Saint-Jean, de Lyon, à l'occasion du *Jubilé épiscopal* du cardinal Foulon.

M. l'abbé J. Penel, directeur des études à l'Institution des

Chartreux, a consacré à la mémoire de Mgr Gonindard dans la *Revue hebdomadaire* de Lyon du 26 mai une intéressante notice; il avait succédé, au comité de rédaction de cette publication, à Mgr Gonindard qui en fit partie jusqu'à sa nomination à l'évêché de Verdun et en était demeuré lecteur assidu. Il s'applique surtout à faire ressortir le trait dominant de la physionomie du prélat défunt, même de sa physionomie physique, celui qui frappait au prime-abord, son amabilité. Il en avait apporté le don en naissant dans les traits sympathiques et l'air ouvert de son visage. Toute sa vie il conserva et accrut ce don. Pendant les années de son noviciat aux Chartreux, le jeune abbé Gonindard, très aimable et en même temps très simple et très pieux, fut très goûté de ses supérieurs, surtout du vénéré M. Desgeorges, supérieur général. Professeur, puis directeur aux Chartreux, il mit son amabilité au service de la grande œuvre de l'éducation, ce fut une de ses qualités professionnelles, et il lui dut une bonne part de son influence auprès des élèves et de leurs familles. Il en fit aussi profiter les divers ministères de prédication ou de charité auquel il aima dès lors à se prodiguer. Devenu évêque, sa bonne grâce et le charme de son accueil, rehaussés par la dignité épiscopale, lui valurent de véritables triomphes et aussi quelques gros chagrins. Sa disposition à se prêter à tout ce qu'on lui demandait, était secondée par une grande facilité de compréhension et d'assimilation. Ayant le goût de l'action, il ne fut jamais homme de cabinet. Mais il avait l'esprit cultivé, comme nous le remarquons dans ses discours et mandements, et nourri de bonnes doctrines littéraires. Il avait une admirable facilité de parole et de travail dont il abusait un peu; faisant ainsi plaisir à quelques-uns de ses amis, à ceux à qui il ne savait pas refuser un sermon de charité ou de vêture, un discours de mariage ou une retraite. En chaire, sa personne, son action, sa voix bien timbrée étaient sympathiques. En somme, c'était un orateur écouté et apprécié. M. l'abbé Penel qui venait d'accompagner à Rome Mgr Gonindard et qui a pu admirer les dons de cette riche nature, était mieux que personne à même de parler de la vie, des œuvres et du caractère de ce prélat trop tôt ravi à l'Église. Il résume en trois mots la vie religieuse de Mgr Gonindard : la piété, la charité, le zèle, qui furent l'épanouissement surnaturel de son amabilité. La mort l'a surpris les armes à la main. *In memoria æterna erit justus.*

Le lendemain du jour où il a succombé, un service religieux a été célébré dans l'église de Notre-Dame des Victoires de Roanne, pleine encore de son souvenir, et qui avait reçu les prémices de son ministère. Il en a été ainsi à Perreux, sa paroisse natale; un autre service funèbre solennel, sera célébré à l'institution des Chartreux. Nous-même, à la nouvelle de sa mort, avons célébré avec M. l'Archiprêtre de Villeurbonne, la sainte messe pour le repos de son âme, dans la modeste chapelle du couvent de Fiancey, diocèse de Valence où le regretté prélat aimait à venir de temps en temps, et où il ne sera pas oublié, non plus que dans la famille de Barral qu'il visitait à Bissy quelques jours avant sa mort, et d'où, accablé déjà et défait mais encore joyeux, il envoya à ses amis une de ses dernières bénédictions.

La chaire chrétienne perd dans ce distingué prélat un de ses orateurs les plus remarquables et les plus aimés, comme nous avons pu en juger il y a juste un an, quand il racontait la vie si remplie du cardinal Foulon dont il ne croyait pas faire d'avance l'oraison funèbre, dans la chaire de la Primatiale de Saint-Jean de Lyon, où il avait été sacré lui-même sept ans auparavant en présence du prélat dont il célébrait le jubilé épiscopal, alors archevêque de Besançon, et où il assista avec Mgr Perraud, l'année suivante, 25 juillet 1886, Mgr Thibaudier évêque de Soissons, au sacre de Mgr Gouthe-Soulard, archevêque d'Aix qu'il vit à Marseille, il y a quelques semaines, en allant à Rome.

Les *Annales* ont raconté, d'après les journaux de Rennes, les derniers moments du métropolitain de Bretagne. Les évêques de Vannes et de Saint-Brieuc ont annoncé par des Lettres circulaires cette triste nouvelle à leurs diocésains.

« Depuis moins de trois mois, écrit Mgr Bécel, Mgr Gonin-« dard *était entré dans les travaux* de son regretté prédéces-« seur. Il avait d'avance gagné le cœur des prêtres et des fidèles « qui fondaient sur lui les plus belles espérances. Aussi bien « l'aurore de cet épiscopat faisait présager de longs jours pleins « de mérites et de vertus... Et voilà que, au moment où revenu « de Rome avec les lumières, les encouragements et les bénédic-« tions du Souverain Pontife, notre métropolitain prenait en mains « le gouvernement de son archidiocèse, nous arrive à l'improviste « cette lugubre nouvelle qui nous cause la plus profonde dou-« leur : *Archevêque mort!!!...* consterné par ce coup d'autant « plus violent qu'il était moins attendu, je n'ai pas la force

« d'épancher plus longtemps mon cœur dans les vôtres. Soumet-« tons-nous plutôt à la sainte volonté de Dieu qui n'a besoin de « personne pour gouverner son Eglise... Prions avec confiance « pour le repos de l'âme de l'illustrissime et révérendissime « archevêque trop tôt ravi à l'amour et aux besoins d'un peuple « qui avait su apprécier ses rares qualités de cœur et d'esprit. »

« La nouvelle de cet événement, dit à son tour Mgr Fallières « évêque de Saint-Brieuc, a causé à Rennes, à Saint-Brieuc et « partout la plus vive émotion... Mais les pensées de Dieu sont « bien différentes de celles des hommes, ses desseins nous éton-« nent un moment; ils nous apparaissent plus tard dans la « lumière de son amour, comme les plus aimables et les meil-« leurs... Vous n'aurez pas attendu cette lettre, nos très chers « Frères, pour faire monter vers le ciel vos suffrages en faveur « de l'âme de notre si regretté métropolitain; vous prierez « cependant encore, ne serait-ce que pour donner une consola-« tion à votre cœur. Le mardi 30 mai, un service solennel sera « célébré dans les cathédrales de Saint-Brieuc et de Tréguier « pour le repos de l'âme de Mgr Gonindard. Nous serions heu-« reux qu'une cérémonie semblable eût lieu le même jour dans « toutes les églises et chapelles publiques de notre diocèse... »

Les obsèques de l'archevêque de Rennes ont eu lieu le 25 mai, présidées par Mgr Bécel, évêque de Vannes, les cardinaux de Tours et de Rouen n'ayant pu se rendre à Rennes où ils étaient attendus et annoncés. Mais s'y sont trouvés NN. SS. Hugonin, évêque de Bayeux, Coullié, évêque d'Orléans, Trégaro, évêque de Séez, Labouré, évêque du Mans, Cléret, évêque de Laval, Fallières, évêque de Saint-Brieuc, Mathieu, évêque d'Angers, Belmont, évêque de Clermont, l'évêque de Quimper s'était fait excuser, le R. P. Abbé de la Trappe de Thymadeuc, Mgr Maricourt, recteur des Facultés catholiques d'Angers, Mgr Sauvé, ancien recteur; la Cour d'appel, les Conseils général et municipal, l'armée et une foule considérable de fidèles. L'inhumation a eu lieu dans la cathédrale.

Mgr Gonindard était chanoine d'honnenr de Lyon, de Bordeaux et de Verdun, et portait pour armoiries :

De gueules, à la croix longue ou haussée et potencée les trois croisillons patés d'or; terrassée de sinople accostée à dextre d'un lion contourné d'argent, à senestre d'un dauphin d'or, au chef cousu d'azur, chargé d'une étoile rayonnante d'argent la croix brochant sur le chef, avec cette devise :

DE CRUCE AD LUCEM

Le lion et le dauphin (Rhône et Loire) représentent le diocèse de Lyon par les armes combinées de Lyon et du Forez. C'est la signification du lieu de naissance du prélat. La croix au milieu traduit son origine spirituelle, car les prêtres de Saint-Irénée ou des *Chartreux*, comme on les désigne communément, ont en sous-titre l'appellation de *Prêtres de la Croix*. C'est pour cela que deux fois par jour, dans leur prière commune, ils récitent cette invocation : « Tout pour la croix de mon adorable Jésus! »

Le lion et le dauphin présentent donc un prêtre de la croix à la lumière figurée par l'étoile rayonnante. C'est l'arrivée à l'épiscopat qui impose à celui qui le reçoit, l'obligation de répandre la lumière : *Vos estis lux mundi*. Dès lors la devise sort naturellement, *De cruce ad lucem*.

De plus Pie IX, sous lequel Mgr Gonindard fut ordonné prêtre, est ainsi qualifié *Crux de cruce*; et Léon XIII, *Lumen in cœlo*. C'est aussi dans ce sens un passage de la croix à la lumière.

Enfin la croix c'est la souffrance d'ici-bas, d'où on arrive à la douce lumière du ciel.

Couvent de Fiancey, mai 1893.

M. C. D'AGRIGENTE.

PREMIÈRE COMMUNION

Jésus-Christ.

Purs comme un ciel serein que le matin colore,
Et rayonnants des feux de mon céleste amour,
Venez, mes biens-aimés, marchez comme l'aurore
Jusqu'à l'achèvement du jour.

Les Enfants.

O Seigneur, ô Jésus, comment ne pas vous suivre !
Pour qui les a connus vos sentiers sont si doux ;
Celui qui près de vous un jour s'est senti vivre
Peut-il vivre un jour sans vous ?

Jésus-Christ.

Vous possédez la source où toute soif s'étanche,
Elle se donne à vous pour ne vous quitter plus,
Tant que vous garderez cette tunique blanche,
Chaste vêtement des élus.

Les Enfants.

Le lis dont Salomon, dans sa magnificence,
Ne pouvait égaler la royale splendeur,
Garde jusqu'à la fin la robe d'innocence
Que vous lui donnâtes, Seigneur,

L'arbre qui croît heureux, sur les bords d'un grand fleuve,
Bien loin d'en détourner son feuillage orgueilleux,
Se penche avec amour sur l'onde qui l'abreuve
Et l'aide à monter vers les cieux.

Du bras qui les conduit, de la main qui les sème,
Les troupeaux et les champs reconnaissent les soins ;
Pour vous, Seigneur et Roi, qui vous donnez vous-même,
Ingrats, pourrions-nous faire moins ?

Jésus-Christ.

Oui, la terre et les cieux, et toute créature
Ne savent, à mon nom, qu'obéir, adorer ;
Et l'homme, à qui des biens j'ai comblé la mesure,
L'homme seul ose murmurer.

Quand des plus égarés un seul rentre en ma voie,
Si du moins tous pouvaient regarder dans mon cœur,
Peut-être seraient-ils plus touchés de ma joie
Qu'ils ne l'étaient de ma douleur.

Enfants, consolez-moi, si mes faveurs divines
Ne reçoivent souvent que l'opprobre et l'affront,
Vos innocentes mains écartent les épines
Qui couronnent encor mon front.

Les Enfants.

Pitié pour les pécheurs ! si grande est la souffrance
Pour l'enfant qui d'un père outragea la bonté,
Et fuit loin d'un regard qu'il sait par son offense
Avoir justement irrité.

Peut-être il fut un jour qu'ils appelaient leur mère,
La couvrant de baisers qu'elle ne rendait pas,
Puis ils ne virent plus celle qui sur la terre
Avait guidé leurs premiers pas.

Si tous vos dons, Seigneur, racontent votre gloire,
Les monts, les bois, les fleurs et la splendeur du jour,
Une mère fait plus : son amour force à croire
A la grandeur de votre amour.

Jésus-Christ.

Enfants, la main de Dieu ne délaisse personne ;
Sur sa bonté que tous se reposent en paix ;
Ma main hier fermée, aujourd'hui s'ouvre et donne,
Plus libérale que jamais.

De vos cheveux pas un sans mon vouloir ne tombe,
Chaque plume est comptée à l'humble passereau ;
Tout être est mon enfant, et surtout si la tombe
L'a fait orphelin au berceau.

Qu'il soit seul, entouré de dangers et d'alarmes,
Plus il est loin de tous, plus je suis près de lui !
Mon cœur porte le sien, il pleure avec ses larmes,
Et reste son plus sûr appui !

Pour vous, quand finira de vos jeunes années
Le matin souriant, quand il faudra souffrir,
Si votre âme devient comme ces fleurs fanées
Qu'un vent desséchant fait périr ;

Aux sources d'ici-bas, si votre lèvre avide
Veut se désaltérer, et si, bientôt lassés,
Vous sentez croître en vous la soif d'amour, le vide
Que mon absence avait laissés ;

Que ce jour si rempli de grâce et de prière,
Resté comme un parfum au fond de votre cœur,
Vous ramène vers moi, moi qui suis le bon Père
Et le divin Consolateur.

Mais, fidèles et bons, qu'auprès de vous s'approche
Quelque être par le vice ou le doute abattu,
Ah ! ne lui faites pas par un cruel reproche
Sentir comme un poids la vertu.

Vertu sans charité, c'est un oiseau sans aile,
Une semence au cœur impuissante à germer !
Ayez la charité qui fait la vertu belle,
Car sa beauté la fait aimer.

Par amour de Jésus, enfants, pour qu'on vous aime,
Afin qu'à vous, à tous, beaucoup soit pardonné,
Aimez, aimez ! car plus vous donnez de vous-même,
Plus au ciel il vous est donné.

L'abbé A. B.

DU SACERDOCE MOSAIQUE

Exposer : I. L'institution divine. — II. La hiérarchie du sacerdoce mosaïque, en traitant des insignes, des fonctions et des privilèges du Grand-Prêtre, des prêtres et des lévites. (Exode, XXVIII et XXIX ; Lévitique, VIII et IX.)

I

Dans l'Ancien Testament, le sacerdoce ne fut attaché à une certaine famille que depuis la loi de Moïse. Auparavant les premiers nés de la famille, les pères de famille, les princes, les rois étaient prêtres-nés dans leur famille et dans leur ville. (Becan, *Analogia V. Novique Testamenti*, cap. VII ; Goschler, *Dictionn. de la Théol. cath.*, art. prêtre.) Caïn et Abel, Noé, Abraham et Job, Abimélech et Laban, Isaac et Jacob offrent eux-mêmes leurs sacrifices. Dans la cérémonie de l'alliance que le Seigneur fit avec le peuple au pied du Sinaï, Moïse fit l'office de médiateur (Exod., XXIV, 5, 6), et on choisit pour faire celui de prêtres, des jeunes hommes du milieu des enfants d'Israël.

Mais depuis que le Seigneur eut choisi la tribu de Lévi pour le servir et que le sacerdoce eut été fixé dans la famille d'Aaron, alors le droit d'offrir des sacrifices à Dieu et de bénir, ce que Goschler appelle « le sacerdoce populaire », fut réservé aux seuls prêtres de cette famille (Cf Jahn, *Arch. bibl.*, cap. IV, § 349). « Qu'aucun étranger qui n'est point de la race d'Aaron.. » (Num., XVI, 49).

On sait ce qu'il en coûta à Ozias ou Azarias, roi de Juda, qui ayant entrepris d'offrir l'encens au Seigneur, fut sur-le-champ frappé de lèpre (II Par., XXVI, 19), chassé de son palais et exclu de l'administration jusqu'à sa mort. Il semble toutefois, que dans certaines occasions, les Juges et les Rois aient offert des sacrifices au Seigneur.

Ainsi Samuel, qui n'était pas prêtre, offre un agneau en holocauste (I Reg., VII, 9) ; il bénit l'hostie du peuple (I Reg., IX, 13) ; il va à Bethléem et y offre un sacrifice (I Reg., XVI, 5). Saül offre un holocauste au Seigneur (I Reg., XIII, 9, 10). Elie en offre un sur le Carmel (IV Reg., XVIII, 33). David immola lui-même dans la cérémonie du transport de l'Arche à Jérusalem (II Reg., VI, 13) ; dans l'aire d'Aréuna (II Reg., XXIV, 24). Salomon monta à l'autel d'airain qui était à Gabaon et y offrit des sacrifices (II Par., I, 5).

Ces actes qui sont approuvés par Dieu, puisqu'ils ne sont pas suivis de blâme ni de punition, sont-ils en contradiction avec l'unité du sacerdoce mosaïque? Non, parce que :

1° L'action d'offrir un sacrifice et de bénir le peuple, telle qu'elle était faite par ces rois, ne doit pas être considérée comme une fonction proprement sacerdotale. Tout israélite, en effet, non seulement pouvait, mais devait offrir les sacrifices, et nous ne voyons nulle part que les rois aient été exempts de cette obligation; d'autre part, quand il est question du sacrifice des rois, on sent qu'ils n'agissent pas comme prêtres.

Les trois passages qui contredisent le plus à cette observation se trouvent II Reg., VI, 12, 20; I Reg., III, 4; VIII, 5, 62. Or dans le dernier passage, il est dit que la multitude du peuple et Salomon immolaient des victimes; jamais aucun commentateur n'en a conclu qu'ils avaient usurpé une fonction sacerdotale. Un israélite aurait fait une infraction à la loi mosaïque s'il avait offert un des sacrifices prescrits par la liturgie, celui du matin, du soir, du sabbat, d'une fête, qui aurait aspergé les cornes de l'autel du sang de la victime, qui serait entré dans le Saint ou dans le Saint des Saints. Mais quand un israélite offrait un sacrifice en dehors des sacrifices liturgiques, il ne faisait qu'obéir à la loi qui voulait que celui qui *offrait* près du sanctuaire immolât lui-même la victime, sans pouvoir, sauf le cas d'impossibilité de sa part, se décharger sur un autre de cette action.

Quant à ce qui regarde la bénédiction, non seulement tout israélite pouvait bénir d'autres personnes surtout ses parents, mais cet acte était réputé pieux et méritoire (Deut., XXIV, 13).

Outre la tribu de Lévi, cinq autres tribus sont chargées de répéter sur le mont Garizim les paroles de bénédiction prononcées sur le peuple, ce qui était réellement bénir le peuple (Deuter., XXV, 12). C'est ainsi encore que nous voyons Joab bénir David (II Reg., XIV, 22); les moissonneurs de Booz répondre au salut de leur maître : « Benedicat tibi Dominus » (Ruth., II, 4); le peuple d'Israël bénit Salomon après avoir été béni par lui (I Reg., VIII, 55; XX, 60; Cf. Prov., XXVII, 14).

Ces bénédictions sont différentes de la bénédiction liturgique dont la formule est prescrite (Num., VI, 24-26), et réservée aux prêtres seuls. Il est facile de voir que les paroles de Salomon diffèrent de la formule du livre des Nombres; quant à David il bénit le peuple « in nomine Domini exercituum, » locution étrangère au Pentateuque.

2° Il ne faudrait pas s'étonner si quelquefois les premiers rois ont exercé de temps en temps des fonctions sacerdotales sans y être autorisés par la loi de Moïse ; il n'était pas toujours facile de leur faire entendre qu'il leur était interdit, à eux les *oints* et les *représentants* de Jéhovah, de lui offrir des sacrifices et de bénir le peuple.

3° L'unité du culte comme l'unité du sacerdoce n'ont été possibles qu'au temps où, comme Moïse le suppose lui-même, les Israélites seraient les paisibles possesseurs de la terre promise ; qu'un lien fraternel unirait ensemble toutes les tribus ; que Jéhovah serait généralement reconnu et honoré comme le seul vrai Dieu. Or, dans les premiers siècles qui suivirent la mort de Moïse, ces conditions, surtout la première, se présentèrent rarement ; il en résulta que les descendants de Lévi ne purent occuper la position que Moïse leur avait marquée ; non seulement parce qu'ils durent pourvoir à leur subsistance comme le reste de leurs frères ; mais parce qu'ils durent être souvent remplacés par les chefs de famille qui, à défaut de sanctuaire national, furent obligés, pour satisfaire leur piété, de dresser des autels dans leurs maisons. Comme c'étaient les plus pieux qui agissaient ainsi, on les imita, et ainsi s'indroduisirent des usages qui subsistèrent après que la cause qui leur avait donné naissance eut disparu. Usages que Dieu ne blâma pas, à cause du motif qui les avait inspirés, mais qui sont en opposition avec l'unité du sacerdoce mosaïque. (Abbé Trochon, la *Sainte Bible, le Deutéronome, Introduction.*)

Quoi qu'il en soit, les fonctions sacerdotales, comme d'offrir les sacrifices à Dieu, et de bénir le peuple d'après certains rites fixés, furent désormais attribuées à la seule tribu de Lévi (Ecclesiast., XLV, 8). Ce choix fût comme une sorte d'échange et de compensation que fit Dieu en souvenir des premiers-nés d'Israël qu'il avait arrachés à la colère de l'Ange exterminateur (Ex., XIII, 2 ; Num., III, 12, 41, VIII, 6, 13 et seq. ; Cl. Becan, *op. cit.*, cap., VII).

C'est ce choix de Dieu et l'initiation qui le suit qui donnent un caractère divin au sacerdoce mosaïque, comme le choix et l'initiation des apôtres prouve l'institution divine du sacerdoce chrétien : « Faites approcher de vous Aaron votre frère et ses enfants, en les séparant du milieu d'Israël, afin qu'ils exercent devant moi les fonctions du sacerdoce. » (Ex., XXVIII, 1 ; Lev., VIII, 1, 2, 3). Ces paroles indiquent nettement que personne ne

devait désormais remplir de fonctions sacerdotales en dehors de ceux qui étaient appelés par Dieu. Aaron est le symbole du Christ, le seul vrai prêtre.

On peut trouver une autre preuve de l'institution divine du sacerdoce mosaïque dans la description des ornements des prêtres.

« Vous ferez un vêtement *saint* à Aaron. » (Ex., XVIII, 2). Ce vêtement est appelé saint parce qu'il ne doit être revêtu que pour le service de Dieu, que par des prêtres consacrés, que pour officier dans un lieu saint. « Ce vêtement sera pour la gloire et l'ornement de Dieu. »

Pour la gloire de Dieu, parce que lorsque le prêtre l'aura revêtu, il servira, par ses prières, d'intermédiaire entre le peuple et Dieu; pour l'ornement de Dieu, parce que le prêtre, selon la remarque du V. Bède, doit enseigner au peuple, par sa seule présence, la justice et la sainteté, l'amour de la doctrine, le respect de la loi. « Vous parlerez à tous ceux qui sont sages de la sagesse du cœur, que j'ai remplis de l'esprit de prudence, afin qu'ils fassent des vêtements à Aaron votre frère et, qu'étant ainsi sanctifié, il me serve dans son ministère. » (Ex., XXVIII, 9.)

Cette précaution que Dieu prend pour que les ouvriers qui travailleront aux vêtements d'Aaron soient remplis de sagesse, de prudence, prouve quelle importance Dieu attachait à la confection de ces vêtements; il voulait que ces ouvriers n'aient pas seulement une science et une habileté consommée dans les arts, mais quelque chose de plus élevé, à cause du sujet si saint pour lequel ils devaient travailler; Dieu les voulait remplis de l'esprit de prudence. Dans l'Ecriture cette expression *Spiritus prudentiæ* indique toujours une prudence inspirée par Dieu; c'est une sorte de don surnaturel que Dieu accorde en raison de l'œuvre éminente à laquelle il applique quelqu'un. Les richesses de ces vêtements montrent, comme l'a écrit Corneille La Pierre, que Dieu voulait qu'il n'y ait rien de vulgaire dans ses prêtres, « in sacerdote nihil debet esse plebeium, » et à l'appui de son opinion, il cite des textes analogues de saint Ambroise (*Ep., VI, ad Irenæum*), de saint J. Chrysostome (*I. II, de Sacerd.*), de saint Grégoire (*1 p. Pastor*, c. 3), de l'archevêque saint Malachie et de saint Bernard.

« Cette ordonnance, ajoute Dieu, sera stable et perpétuelle pour Aaron et pour sa postérité après lui. » (Ex., XXVIII, 43.) «... Ils seront mes prêtres pour me rendre un culte perpétuel. » (Ex., XXIX, 9).

Les détails de la consécration d'Aaron, qui se trouvent dans le chapitre XXIX de l'Exode, achèvent de prouver quelle haute dignité Dieu conférait à Aaron et à ses descendants. Il est sacré avec de l'huile (Ex. XXIX, 7) sur la tête, sur les mains, et cette cérémonie est répétée pendant sept jours. Or, observe saint Cyprien (*Tr. De Unctione Chrismatis*), « cette huile signifiait : 1° la haute dignité des mystères que ces prêtres accompliraient ; 2° qu'il en était de l'excellence de leur dignité comme de l'huile qui surnage au-dessus des autres liquides, leur état surpasse tous les autres états, tant au point de vue de la direction qu'ils donnent aux autres que de l'intimité qu'ils ont avec Dieu ; 3° cette huile était le symbole du Sacrement de l'Ordre. » C'est à plusieurs reprises que Dieu indique que ces cérémonies ont pour but de sanctifier Aaron (Ex., XXIX, 36, 37); même celui qui le touchera sera sanctifié.

Le chapitre VIII du Lévitique est la répétition du chapitre XXIX de l'Exode ; Moïse raconte de nouveau l'ordination d'Aaron en y ajoutant quelques détails nouveaux.

Le chapitre IX du Lévitique est le récit des premiers actes du ministère sacerdotal d'Aaron ; nous dirions aujourd'hui de sa première messe. Cette cérémonie est divisée en trois parties : 1° Il immole un veau pour son péché ; puis la victime de l'holocauste ; 2° Il offre ensuite les victimes pour le peuple : Un bouc pour les péchés, un veau et un agneau pour l'holocauste, un bœuf et un bélier comme hosties pacifiques ; 3° Il bénit le peuple. C'est alors que le feu du ciel descendit et dévora toutes les victimes pour montrer que Dieu agréait ces sacrifices. Cette effusion de sang sur l'autel est le symbole du sang de Jésus-Christ offert par les mains du prêtre à la messe. Tout ce symbolisme est rempli d'instructions pour le prêtre.

Une dernière raison qui prouve l'institution divine du sacerdoce Mosaïque, c'est l'intervention de Dieu quand Dathan et Abiron, de la tribu Ruben, et les enfants de Coré qui prétendaient que les droits du sacerdoce devaient s'étendre sur toute la tribu de Lévi (Num., XVI, 30-33) se révoltèrent.

Ce châtiment ayant excité les murmures du peuple, Aaron vint, l'encensoir à la main, intercéder auprès du Seigneur, pour arrêter la plaie qui avait frappé le peuple séditieux. (Num., XVI, 41-48.) Le sacerdoce fut de nouveau confirmé dans sa famille. Des douze verges qu'on porta pour les princes de chaque tribu dans le tabernacle, et qu'on déposa devant l'arche d'alliance, la

verge seule d'Aaron fleurit et porta des boutons, des fleurs et des amandes mûres (Num., xvii, 1-8). Dès lors, l'élection divine d'Aaron (Cf. Hébr., v, 4) et de sa famille fut mise hors de doute et ne fut plus attaquée.

II

Toute la tribu de Lévi avait été destinée au ministère sacré, mais non pas de la même sorte; car des trois fils de Lévi: Gersom, Caath, Mérari, le Seigneur choisit dans la famille de Caath, la maison d'Aaron, pour exercer les fonctions de son sacerdoce. Tous ceux de la même famille de Caath, même les enfants de Moïse et des descendants, demeurèrent dans le rang de simples lévites.

A) Le grand prêtre était le chef de la religion et le juge ordinaire des difficultés qui la concernaient, et même de tout ce qui regardait la justice et les jugements de la nation juive (Deut., xvii, 8, 9, 10). Cf. Deut., xix, 17; xxi, 5; xxiii, 9, 10; Ez., xlvi, 24, où cette discipline est bien marquée) (Cf. Dom Calmet, *Dissertation sur la police des Hébreux,* en tête du Commentaire sur le livre des Nombres). Le grand prêtre avait seul le privilège d'entrer dans le sanctuaire une fois l'année (Lév., xvi, 2, 3, 4...) le jour de l'expiation solennelle pour expier les souillures de tout le peuple. Il devait être né d'une personne de sa tribu, que son père aurait épousée vierge (Lév., xxi,, 13), et exempt de tous les défauts corporels marqués dans le Lévitique (xxi, 17,18).

En général, tout prêtre qui avait des défauts corporels ne pouvait ni offrir des sacrifices, ni entrer dans le Saint, pour y présenter les pains de proposition; mais il lui était seulement permis de se nourrir des offrandes que l'on faisait au Tabernacle. (Lév., xxi, 21, 22, 23). Dieu avait attaché à la personne du grand prêtre l'oracle de sa vérité; en sorte que, quand il était revêtu des ornements de sa dignité, et de l'urim et thummin, il répondait aux demandes qu'on lui faisait, et Dieu lui découvrait les choses cachées et futures. (Ex., xxviii, 30; Eccli., xlv, 12; I Reg., xxiii, 9; xxx, 9). Il lui était défendu de porter le deuil d'aucun de ses proches, pas même de son père ou de sa mère, et d'entrer dans un lieu où il y aurait un mort, de peur d'y contracter quelques souillures. (Lév., xxi, 10, 11, 12). Il ne pouvait épouser ni une veuve, ni une femme répudiée, ni une courtisane, mais seulement une fille vierge de sa race. (Lév., xxi, 13, 14). Il devait garder la continence pendant tout le

temps de son service. (Ex., xix, 22). La fille d'un prêtre, surprise dans un crime d'impureté, devait être brûlée.

Le grand prêtre avait des vêtements plus magnifiques que celui des simples prêtres. Les caleçons de lin, la robe de lin, la ceinture et la tiare lui étaient communs avec les autres prêtres, mais d'étoffes plus précieuses ; le lin des caleçons était plus fin, et le lin de la tunique d'une tissure particulière. Quatre vêtements lui étaient particuliers. Sur sa tunique il portait une longue robe couleur de bleu céleste au bas de laquelle, au lieu de franges, était une bordure composée de sonnettes d'or et de pommes de grenade faites de laines de différentes couleurs, et rangées de distance en distance les unes auprès des autres. Cette robe descendait jusqu'au bas des genoux. (Ex., xxviii, 39 ; xxxix, 3, 5). Elle était ceinte d'une large ceinture brodée qu'on appelle l'*éphod*.

L'Ephod consistait en deux rubans d'une matière précieuse qui prenaient sur le cou, et descendant de dessus les épaules, venaient se croiser sur l'estomac; puis, retournant par derrière, servaient à ceindre la robe. Les laïques pouvaient porter un éphod. Il est dit de David qu'il avait un éphod de lin. L'éphod du grand prêtre avait sur les épaules deux grosses pierres précieuses, sur chacune desquelles étaient gravés six noms des tribus. Sur la poitrine, à l'endroit où les rubans se croisaient, se voyait le pectoral ou le rational, qui était une pièce carrée d'un tissu très précieux et très solide, large de dix pouces, dans lequel étaient enchâssées douze pierres précieuses, sur chacune desquelles était gravé le nom d'une des tribus d'Israël. Le nom de Rational était donné à cet ornement, soit parce qu'il était sur le cœur, qui est comme le siège de l'âme; soit parce qu'il était comme l'oracle par lequel Dieu rendait ses réponses. Lorsque le grand prêtre voulait le consulter, il attachait le rational sur sa poitrine. Le Seigneur répondait par l'*urim* et *thumin*; urim signifie lumière et connaissance, thumin perfection, comment Dieu répondait-il ? On l'ignore; ce qui paraît certain, c'est que ces mots n'étaient pas gravés sur le rational, comme on l'a cru, car on trouve souvent que Dieu fut consulté par l'*urim* seul. On pense que c'est une manière de s'exprimer, et que quand le grand prêtre interrogeait Dieu officiellement, on était autorisé à accepter sa réponse comme la parole même de Dieu. Le grand prêtre portait encore une lame d'or sur sa tiare où était écrit : « La sainteté est au Seigneur. » Cette lame était liée par derrière la tête avec deux rubans.

La consécration d'Aaron et de ses fils se fit dans le désert par Moïse (Deut., xx, 3, 4), avec beaucoup de solennité. (Ex., xl, 12; Lév., viii, 1, 2, 3). L'éloge d'Aaron a été fait par l'auteur de l'Ecclésiastique (xlv, 7, 8...) Il y en a qui pensent que ses successeurs ne furent pas consacrés comme lui, et qu'on se contentait de revêtir le nouveau grand prêtre des habits de son prédécesseur, comme on le fit à la mort d'Aaron (Num., xx, 25, 26), c'est l'opinion de dom Calmet (art. *Prêtres*). D'autres auteurs cependant estiment qu'on leur donna l'onction jusqu'à la captivité de Babylone. Ainsi Bécan (cap. vii, quæst. III), qui cite le fait de Jonathas Asmonien qui se contenta de se revêtir des habits du grand prêtre à la fête du Tabernacle pour entrer en possession de cette dignité (I Macc., x, 21). Néanmoins il est probable que l'installation du grand prêtre consistait en trois choses : sa purification, sa consécration sur la tête et les mains et la remise des services.

B) Les prêtres étaient obligés d'entretenir le feu sur l'autel de l'holocauste ; on sait avec quelle rigueur Dieu châtia Nadab et Abiu pour avoir offert de l'encens avec un feu étranger (Lév., x, 12) ; de garder les vases sacrés, d'offrir les sacrifices, d'écorcher et de laver les victimes, (II Par., xxix, 34; xxxv, 11) de faire des aspersions soit d'eau, soit de sang sur les personnes, sur les hosties, sur le Livre de la Loi, de faire brûler l'encens sur l'autel, d'accommoder les lampes, de mettre des pains de proposition frais. Eux seuls avaient le privilège de recevoir le sang des victimes et d'en arroser l'autel. Le soin de nettoyer le bois qui se brûlait sur l'autel appartenait à ceux qui étant de la race sacerdotale étaient exclus du sacerdoce à cause de quelque défaut. Tous les jours au soir et au matin, un prêtre désigné par le sort au commencement de la semaine portait dans le Saint un encensoir fumant et le posait sur l'autel des Parfums (Luc., i, 9).

Outre les sacrifices et le service du temple, les prêtres étaient chargés d'instruire le peuple et de juger les affaires (Osée, iv, 60 ; Malac., ii, 7) ; de distinguer les différentes sortes de lèpres (Lév., xiii, xiv) ; d'étudier les causes de divorce et les causes de jalousie (Num., v, 14), les vœux, les cas concernant la loi, les souillures que l'on contractait. Ils donnaient publiquement la bénédiction au peuple au nom du Seigneur (Num., v, 23, 24, 35) ; dans la guerre ils étaient chargés de porter l'arche d'alliance, de consulter le Seigneur, de sonner les trompettes

sacrées (Num., x, 8, 9) de prononcer certaines paroles à la tête de l'armée. Les prêtres étaient partagés en vingt-quatre classes, qui avaient chacune leur chef; on l'appelait le prince des prêtres. Toutes les semaines une de ces classes allait à Jérusalem remplir les fonctions du Sacerdoce et tous les jours de sabbat elles se succédaient. Aux fêtes solennelles elles se rassemblaient toutes. Le prince de chaque classe nommait tous les jours une famille entière pour offrir le sacrifice, et elles se joignaient à la fin pour sacrifier. Les fonctions se tiraient au sort, c'est ainsi que le sort tomba sur Zacharie, père de saint Jean, pour offrir l'encens sur l'autel des parfums.

Leur habit ordinaire était une robe ou tunique de lin sans couture avec une ceinture de diverses couleurs (Ex., xxviii, 4) creuse comme la peau d'un serpent, au dire de Josèphe (*Antiq.*, l. III, c. iii), tissu fort lâche et de la largeur de trois doigts. Ils la portaient sur la poitrine au-dessous des bras. On y voyait des fleurs, des laines de couleur d'écarlate, de pourpre et de bleu. Elle faisait deux fois le tour du corps, était noué par devant et tombait à terre. Elle avait trente-deux aunes de long. Ils portaient un bonnet qui ressemblait à un casque. Ils ne portaient point de grands cheveux dans le temple (Ezech., xliv, 20; Lévit., x, 6; xxi, 5). Le rite qui les consacrait se composait de trois cérémonies : la purification, l'onction des mains et des pieds et la remise des services, ce que l'Ecriture appelle emplir les mains. Bécan donne à ce sujet de nombreuses explications.

La tribu de Lévi n'avait pas reçu de territoire en partage. Elle vivait des dîmes, des prémices, des offrandes que l'on faisait au Temple, des parts des victimes pour le péché et d'actions de grâces que l'on immolait dans le temple et dont certaines parties lui étaient assignées pour honoraire.

C) Tous les descendants de Lévi peuvent être compris sous le nom de lévites. Mais on entend principalement sous ce nom ceux qui étaient employés aux ministères inférieurs du temple. Ils étaient descendants de Lévi par Gersom, Caath et Mérari, à l'exception de la famille d'Aaron. Dieu les choisit en la place des premiers-nés d'Israël (Num., iii, 6... 1, 6) pour le service de son tabernacle et de son temple.

Ils étaient chargés d'en garder les portes, d'y faire la garde la nuit et le jour, de porter, durant les marches du désert, les vases et les instruments, les ais, les voiles et les tables du

Tabernacle. Moïse avait assigné à chacun sa place (Num., III, 17, 18, seq.) Comme ce service était pénible, Moïse avait assigné que les lévites ne le prendraient qu'à vingt-cinq ans (Num., VIII, 24), époque où commençait une sorte de noviciat qui durait cinq ans (Num., IV, 3) ; et qu'ils le quitteraient à cinquante ans. Quand le Tabernacle fut fixé, David leur fit prendre le service à vingt ans. Il les divisa en vingt-quatre classes, chacune d'elles servant à son tour et par semaine (I Par., XXIII, 24 ; II Par., XXXI, 17; Esdr., III, 3). Ils obéissaient aux prêtres dans le service du temple, leur présentant le bois, l'eau et les autres choses nécessaires pour les sacrifices. Ils chantaient et jouaient dans des instruments dans les cérémonies. Ils s'appliquaient à l'étude de la loi et étaient les juges ordinaires du pays sous la direction des prêtres. Ils avaient la dîme des grains, des fruits et des animaux dans Israël (Num., XVIII, 21, — 24) ; mais ils devaient donner aux prêtres la dîme de leurs dîmes, à titre de prémices. Dieu leur avait assigné quarante-huit villes en Canaan pour demeure (Num., XXXV, 1, 2, 3...).

De ces quarante-huit villes on en donna treize aux prêtres, dont six servaient de villes de refuge (Josué, XX, 7; XXI, 19, 20... Pendant le temps de leur service dans le temple, les lévites y étaient nourris avec les offrandes journalières. (Deut., XVIII, 6, 7, 8). Ils ne portaient point d'habits particuliers. La cérémonie de leur consécration fut réglée par Dieu (Num., VIII, 5 et seq.) Elle devait être fort simple. (II Par., XXIX, 34).

P. G. Moreau,
Vicaire général honoraire de Langres.

FRA BERNARDINO

(*Souvenir de Castelgandolfo.*)

I

Les italiens qui depuis vingt-trois ans, se livrent, dans leur Rome dite *intangible* (1), à une *haussmanisation* endiablée, pour donner à leur nouvelle capitale un costume moderne, n'ont

(1) Les Italiens veulent que Rome soit intangible pour les Romains papalins, mais elle ne l'est guère pour les Piémontais *maçons*, démolisseurs et constructeurs.

pas encore, grâce à Dieu, *gâté* la campagne romaine. Ils ont jusqu'à présent respecté la solitude grandiose et merveilleuse qui donne un si beau cadre à la Ville-Eternelle.

« Il y a, disait Bousteten en 1802, une déesse *Roma* placée sur la tour du Capitole. Si cette statue avait le sentiment de son état, quel eût été son supplice d'être condamnée depuis tant de siècles à voir les déserts qui entourent cette ville autrefois si superbe ! »

La déesse *Roma* a-t-elle été emportée par l'inondation piémontaise en 1870? Je l'ignore. Mais si elle est encore sur son trône capitolin, je me figure aisément qu'en voyant la rage de destruction et de maçonnerie qui s'est emparée des nouveaux maîtres de Rome, elle doit se consoler à l'aspect des déserts inviolés qui l'entourent toujours. Rien n'a changé dans la physionomie austère et poétique de la campagne romaine.

La description que nous en a laissée Châteaubriand est toujours vraie : il n'y a rien à retrancher à son tableau que tout le monde connaît.

« Figurez-vous, dit le célèbre écrivain — je ne cite que quelques fragments de sa page magistrale — figurez-vous quelque chose de la désolation de Tyr et de Babylone dont parle l'Ecriture ; un silence et une solitude aussi vastes que le bruit et le tumulte des hommes qui se pressaient jadis sur le sol. On croit y entendre retentir cette malédiction du prophète : *Venient tibi duo hæc subito in die unâ: sterilitas et viduitas* (1). Point d'oiseaux, point de laboureurs, point de monuments champêtres, point de mugissements de troupeaux, point de villages. » Malgré tout, « rien de comparable, pour la beauté, aux lignes de l'horizon romain, à la douce inclination des plans, aux contours suaves et fuyants des montagnes qui le terminent... Une vapeur particulière, répandue dans les lointains, arrondit les objets et dissimule ce qu'ils pourraient avoir de dur ou de heurté dans les formes. Les ombres ne sont jamais lourdes et noires... Une teinte singulièrement harmonieuse marie la terre, le ciel et les eaux; toutes les surfaces, au moyen d'une graduation insensible de couleurs, s'unissent par leurs extrémités, sans qu'on puisse déterminer le point où une nuance finit et où l'autre commence. »

Voilà, rendue dans un beau langage, une impression du com-

(1) Deux fléaux te frapperont subitement et à la fois : la stérilité et le veuvage.

mencement de ce siècle sur les alentours de Rome ; l'impression d'aujourd'hui est exactement la même. Si Châteaubriand revenait sur terre et qu'il fût de nouveau ambassadeur au Vatican, il n'aurait rien à changer au tableau de sa chère campagne romaine ; il ne devrait y ajouter, pour être complet, que des lignes ferrées et des tramways. Il n'aurait qu'à faire circuler des locomotives fumantes au milieu des pâturages où l'on voit encore « les grandes victimes de Clitumne, des bœufs blancs et des troupeaux de cavales demi-sauvages qui descendent an bord du Tibre et viennent s'abreuver dans ses eaux. »

C'est dire que si Rome perd tous les jours de son charme pour les artistes, la solitude qui l'environne ne perd rien de sa poésie. On peut répéter d'elle ce qu'on a dit de la *Notte* (1) de Michel-Ange : « C'est par sa mort même qu'elle est vivante : *Perch'è morta, ha vita.* » Aussi, il n'est pas étonnant que tous les touristes qui visitent la Ville-Eternelle veuillent voir, ne serait-ce qu'en passant, les sites qui l'avoisinent.

Qu'y a-t-il, en effet, de plus pittoresque que Tivoli avec ses cascatelles et ses villas? Qu'y a-t-il de plus de curieux que Subiaco, avec son *chapelet* de monastères et sa *rocca* abbatiale ? Qu'y a-t-il de plus intéressant qu'Ostie, avec ses temples, ses thermes et ses rues qui donnent un avant-goût des Ruines de Pompéi? A trente et quarante lieues à la ronde, le poète, le peintre, l'archéologue trouvent partout des enchantements nouveaux. Mais le plus souvent, les pèlerins ou les visiteurs de Rome sont pressés: rappelés par des affaires, limités par le temps, ils veulent faire vite; on leur conseille alors la tournée des *castelli romani*. Dans cette tournée, qui ne demande qu'une seule journée, on peut voir Albana, l'Ariccia, Genzano, Nemi, Castelgandolfo et Frascati.. les perles de la campagne romaine. Il suffit pour cela d'avoir une bonne voiture.

Or, un jour, j'ai fait cette course avec des amis, et je veux raconter l'histoire touchante et charmante à la fois qui nous est arrivée sur les bords du lac d'Albano, aux portes de Castelgandolfo.

C'était en 1874, par une superbe journée d'hiver, le 11 janvier, si mes souvenirs sont fidèles. Nous étions partis de Rome de très bonne heure. A deux heures de l'après-midi, nous avions déjà déjeuné à Albano, *alla stella d'oro*, visité la ville,

(1) La nuit.

traversé l'Ariccia, Genzano, vu l'admirable lac de Némi, et nous nous trouvions sur la route appelée le *galleria di sopra* qui conduit d'Albano à Castelgandolfo.

Nous étions descendus de voiture pour mieux admirer la nature environnante : le soleil était splendide ce jour-là, le ciel limpide et l'air pur ; tout en cheminant nous contemplions le grand lac d'Albano que nous avions à nos pieds, *monte Cavo* qui, à droite, nous montrait *Rocca di papa* suspendue comme une grappe à ses pentes volcaniques et Castelgandolfo qui, en face, nous attirait par ses souvenirs et son château.

Tout à coup nous aperçûmes dans le lointain, sous les grands chênes qui ombrageaient l'allée que nous suivions, une ombre grise qui dans ses mouvements, du reste harmonieux, s'abaissait vers la terre pour se relever presque aussitôt. Ce spectacle étrange nous intrigua. Nul parmi nous ne savait deviner quel était le personnage mystérieux qui se livrait à cet exercice.

Etait-ce un homme, une femme, un moine, un prêtre? De loin nous ne pouvions le dire ; nous hâtâmes le pas et voilà que nous découvrîmes un Franciscain qui, tant qu'il ne se croyait pas vu, s'abaissait pour ramasser quelque chose à terre et le mettre ensuite dans un sachet qui pendait à son bras.

Quand il ne put plus se cacher dans la chênaie, et qu'il sentit près de lui des voyageurs, peut-être des curieux, il continua sa marche — sans l'interrompre ce coup-ci pour se baisser vers le sol — comme un religieux qui médite ou qui prie. — Pourquoi arrêtait-il ainsi sa cueillette? Éprouvait-il quelque honte à ramasser quoi que ce fût devant nous? — Nous fûmes surpris de sa nouvelle attitude, et nous nous dîmes ensemble : « Il faut en avoir l'explication. » J'étais le seul à parler l'italien. Je m'approchai du moine, très poliment, le chapeau à la main, je lui dis bonjour. Il m'accueillit aimablement et nous causâmes. Nous parlâmes de bien des choses, de Rome, du Saint-Père, des *buzzurri* (1), de l'avenir, du passé, du *Santo bambino* (2), et nous devînmes facilement une paire d'amis. C'était d'ailleurs le type le plus parfait de ces moines italiens à la mine paterne, au sourire perpétuel, qui ont toujours une prise à vous offrir et une bonne parole à vous dire. — Aussi, je sus bientôt qu'il

(1) Nom donné par les Romains aux Piémontais.

(2) Célèbre Enfant-Jésus gardé à Rome par les Franciscains de l'*Ara-Cœli*.

s'appelait Fra Bernardino, qu'il était né à Montefeltro, et qu'il était portier au couvent des Franciscains que nous devions rencontrer dans quelques instants sur notre route. — C'est dire que de prime-abord je gagnai toutes ses sympathies. J'en profitai pour lui poser la question qui nous intéressait le plus :

— Que faisiez-vous tout à l'heure, mon Frère, lui dis-je, sous le chêne?

— Ah! vous m'avez donc vu dans la chênaie?

— Oui, nous avons vu une ombre s'abaissant et se relevant tour à tour, dans le lointain, et cela nous a tous fortement intrigués.

— Et vous voulez donc savoir ce que je faisais là?

— Oui, nous n'osions pas vous le demander; mais puisque vous êtes si bon, nous vous prions de nous le dire.

— Eh bien, le voici. Je viens tous les jours, sous ces vieux chênes et j'y ramasse les glands qui tombent à terre.

— Et que faites-vous de ces glands?

— Comment? vous demandez cela à nous pauvres moines persécutés, dépouillés, appauvris par les *buzzurri?*

— Et sans doute, car nous ne comprenons pas trop l'usage que vous pouvez en faire.

— Eh bien, voyez-vous, depuis la prise de Rome par les Piémontais, depuis surtout que le gouvernement nouveau s'est emparé de nos biens, nous sommes à la portion congrue. Parmi nous les Pères *touchent* 600 livres et les Frères 300. Comment vivre avec ce mince secours? Nous sommes vraiment misérables. Nous devons par conséquent être industrieux pour ne pas mourir de faim! Dans les monastères de Rome, vous le savez sans doute, les religieux prennent, tous les matins, le café noir pour leur déjeuner : la *colazionne*. Or, dans notre couvent, nous ne sommes pas assez riches pour nous payer notre provisiom de café pour tous les jours, que faisons-nous? Vous le devinez : je viens, chaque jour, dans l'après-midi, à l'endroit où vous m'avez aperçu sous les chênes que voilà; j'y ramasse autant de glands que je puis en trouver, je les porte au Frère Pancrace, notre cuisinier, qui les torréfie et qui les mêle aux bons grains de notre café pour le lendemain. Ainsi, nous avons chaque matin notre *colazionne* ordinaire, sans quoi, nous devrions-nous en passer bien souvent. Mais la Providence est bonne, elle est paternelle, elle veille sur nous; et quand elle a planté là ces grands chênes, elle savait qu'aux jours de la persécution nous trouverions, à leur

pied, le principal élément de notre déjeuner matinal. Aussi, nous ne nous plaignons pas; nous sommes les enfants de saint François qui était le fiancé de la pauvreté, et, en attendant des jours meilleurs, nous nous contentons de ce que le bon Dieu nous donne. Nous ne sommes que ses indignes serviteurs, et nous devons nous estimer fort heureux d'avoir à notre portée une chênaie qui nous fournit des glands en abondance. Aussi, pour ma part, je dis tous les matins, en pensant à cette manne nouvelle : Vive la Providence!

Ce récit, fait avec une grande simplicité et une douce bonhomie, nous toucha. Instinctivement, nous mîmes la main à notre porte-monnaie, et nous en tirâmes quelques livres que nous priâmes Fra Bernardino d'accepter :

— Tenez, lui dîmes-nous, veuillez, mon Frère, agréer ceci de la part de trois pèlerins français, de passage à Castelgandolfo. En souvenir de nous, prenez ces jours-ci du café sans mélange, et priez quelquefois pour nous.

Le religieux ne refusa pas notre offrande, et nous remercia gracieusement de notre sympathie. Il nous accompagna quelques minutes pour nous montrer les principaux sites du voisinage, et nous conter l'histoire du lac d'Albano qui occupe, paraît-il, un cratère éteint, et du château des Papes que nous allions visiter.

Puis, il nous demanda la permission de nous offrir une prise de son pauvre tabac qui paraissait aussi mêlé que son café, et nous montrant successivement le ciel, la campagne et l'horizon, il nous dit sur un ton mystique : « Peut-on se plaindre de la destinée quand on passe sa vie en présence d'une si belle nature? Rappelez-vous, Messieurs, le cri de Fra Bernardino : En toutes choses, partout et toujours, Vive la Providence! »

— Vive la Providence! dîmes-nous tous en chœur, la Providence qui donne la pâture aux petits des oiseaux....., et, ajouta le bon Frère, le café aux enfants de saint François.

Nous nous séparâmes sur ce mot, et, tout le long de notre route, ce petit sermon défraya notre conversation tour à tour sérieuse et enjouée.

Nous visitâmes rapidement à Castelgandolfo le château pontifical, et à Albano la villa Aldobrandini, et nous reprîmes, enchantés de notre excursion, et surtout de notre rencontre, le chemin de Rome.

Il était déjà tard, et depuis quelques instants nous jouissions du spectacle bucolique annoncé par Tityre à Mélibée :

Et jam summa procul villarum culmina fumant,
Majoresque cadunt altis de montibus umbræ.

Nous n'eûmes, en route, ni accidents, ni voleurs pour nous empêcher de savourer les vers de Virgile et l'histoire du moine; et, une heure après l'*Ave Maria*, nous rentrions dans la Ville-Éternelle, de plus en plus ravis de la bonne journée que le Ciel nous avait donnée.

Un bon dîner nous attendait chez la *padrona di casa* (1), et nous le terminâmes par une tasse de café, et par le cri de Fra Bernardino : « Vive la Providence !! »

III

Mais notre histoire devait avoir un épilogue. Le lendemain, parcourant la ville, nous entrâmes dans l'église de *Saint-André della Valle*. L'octave de l'Epiphanie n'était pas encore finie. Or, on sait que dans cette église il y a tous les jours, pendant cette octave, un sermon fait dans l'une des langues vivantes parlées à Rome, c'est-à-dire, en allemand, en anglais, en espagnol, en français et en italien. Or, c'était ce jour-là le tour de la langue française.

Le prédicateur était un prêtre français de passage à Rome. Il montait en chaire quand nous entrâmes; nous nous assîmes pour l'écouter. Mais quel ne fut pas notre étonnement quand nous l'entendîmes prendre pour texte ces paroles de saint Jacques : *Dat omnibus affluenter*, et annoncer un sermon sur la Providence ?

Il était encore un peu novice dans l'art oratoire. Lorsqu'on ne peut mettre la main sur un orateur distingué pour le sermon de l'Epiphanie à Saint-André, on s'adresse au premier venu qui consent à faire un discours dans la langue annoncée.

Cependant, il ne termina pas trop mal son instruction et je me souviens encore des principales considérations de sa péroraison : « O mon Dieu, disait-il, quelle grâce, quelle consolation pour moi de pouvoir, ici, considérer les merveilles de Votre Providence et de contempler à loisir les sacrés caractères qu'elle me représente !

Providence infiniment adorable, digne de l'hommage de toutes les créatures qui, étant ses ouvrages, doivent toutes selon leurs moyens, contribuer à sa gloire !

(1) Maîtresse de maison, femme qui loge et donne à manger dans beaucoup de maisons romaines.

Providence infiniment aimable par les ménagements pleins de condescendance qu'elle emploie pour disposer toutes choses, les conduisant doucement à ses fins, mais toujours sûrement et efficacement !

Providence souveraine et indépendante, à qui rien ne résiste quand elle veut exercer absolument son empire, qui bien loin d'être arrêtée par les obstacles, fait changer les obstacles même en moyens et les fait servir aux desseins qu'elle a formés !

Providence tendrement compatissante dans ses sentiments, prenant part à nos maux, touchée de nos peines, s'intéressant à tout ce qui nous intéresse, et toujours portée à nous secourir, à nous soulager dans tous nos besoins !

Providence universelle qui s'étend à tout, qui veille sur tout, qui fait lever son soleil sur les bons et sur les méchants, qui fait pleuvoir sur le juste et sur le pécheur, sans jamais refuser à personne son secours, quand on le réclame avec confiance !!... »

Le jeune prédicateur nous conduisait ainsi tant bien que mal à la vie éternelle, et quand il fut descendu de la chaire, nous assistâmes à la messe des Maronites chantée ce jour-là. Car il faut savoir qu'à Rome l'Epiphanie n'est pas seulement la fête des langues, mais que c'est aussi la fête des rites.

Pendant l'octave, l'une des communions orientales catholiques est chargée de célébrer l'office divin, et de la sorte, on peut voir tour à tour les Cophtes, les Melchites, les Arméniens, les Maronites déployer la pompe de leurs cérémonies dans l'église de Saint-André *della Valle*.

Après la messe maronite, nous voulûmes continuer nos courses à travers les églises, les ruines de Rome, et en sortant nous n'eûmes rien de plus pressé que de nous communiquer nos impressions sur le sermon que nous venions d'entendre, « Décidément, dîmes-nous tous, celui d'hier valait mieux. — Dans sa simplicité Fra Bernardino a été plus éloquent que notre compatriote. — Son récit fait en face d'un paysage merveilleux pour nous expliquer la cueillette du gland et la composition du café monastique, restera toujours pour nous la plus belle homélie que nous puissions entendre sur la Providence. »

IV

Depuis que cette histoire s'est passée, j'ai assisté à des événements tragiques et douloureux ; j'ai vu des misères et des persécutions ; j'ai rencontré des cœurs brisés, des familles désolées ;

mais j'ai toujours remarqué que dans le code des lois divines il y en a une qui s'appelle la loi des *compensations providentielles*.

En vertu de cette loi, les malheureux, les persécutés, les pauvres, trouvent toujours à côté d'eux quelque chose qui pour eux est un secours, une espérance, une consolation, quelque chose en un mot qui *compense* leur infortune.

Pour le Franciscain de Castelgandolfo, c'était du gland de chêne en 1874; pour d'autres, c'est ce que le bon Dieu ordonne ou permet. Parfois c'est un rien, mais c'est un rien qui du moins porte le sceau du bon Dieu.

Voilà pourquoi il faut en toutes choses revenir au mot de Fra Bernardino : « Vive la Providence ! ! ! »

L'abbé Henry CALHIAT.

ACADÉMIE FRANÇAISE

Réception de M. H. de Bornier.

M. H. de Bornier, ayant été élu membre de l'Académie française, y a pris séance le 24 mai.

Discours de M. le Vicomte H. de Bornier.

MESSIEURS,

M. Xavier Marmier avait l'habitude de nous dire : « Je ne suis pas complètement heureux quand il m'arrive des bonheurs qu'un ami n'a pas obtenus encore. »

Plus tard, j'ai appris, par la confidence de ses parents les plus proches, qu'il voulait bien songer à moi en me parlant de la sorte, et que, dans ses dernières années, il me souhaitait souvent ce qui a été la grande joie et le grand honneur de sa vie.

L'Académie française a sans doute deviné ce secret désir, puisque, grâce à votre bienveillance, je succède à l'excellent confrère, à l'écrivain si distingué qu'elle regrette.

Le seul espoir dont j'ose me flatter, c'est de parler de lui avec cette sympathie de l'esprit et du cœur qu'il inspirait à tous ceux qui furent accueillis dans son intimité ; c'est de lui rendre pleine justice en résumant les impressions que la conformité des goûts, des pensées et de la carrière peut donner à un homme sur un autre homme. J'ai eu l'honneur de bien connaître M. Xavier Marmier : ce n'était pas difficile : personne n'avait plus de fran-

chise et d'abandon ; je ne veux pas dire que ce fût en lui un mérite, car il n'avait qu'à y gagner...

M. X. Marmier a aimé surtout trois choses : les voyages, les livres..., je tâcherai d'expliquer tout à l'heure quelle était la troisième.

Les voyages d'abord. Avant la Révolution française, les grands poètes ne voyageaient guère. Corneille partait de Rouen, non pas pour admirer les paysages, il n'en avait pas besoin pour peindre

Cette obscure clarté qui tombe des étoiles.

Non : il allait à Paris porter le *Cid*, *Horace* ou *Cinna*. Racine fut moins sédentaire : dans sa jeunesse, il alla jusqu'à Uzès ; mais c'était avec l'espoir d'être prieur. Regnard est allé plus loin, presque aussi loin que M. X. Marmier, jusqu'en Laponie, mais il ne songeait pas encore à écrire des comédies, et ce n'est point son esclavage à Alger et à Constantinople qui a pu lui inspirer les *Folies amoureuses*. La Fontaine fit un voyage en Limousin, qu'il racontait à sa femme en des Lettres intéressantes et pittoresques. Ce qu'il y rencontra de plus curieux ce fut un de ses parents qui devait avoir Voltaire parmi ses descendants ; on le voit, il ne faut pas compter La Fontaine parmi les poètes voyageurs, et Voltaire non plus. Voltaire prenait la route de Ferney, mais en seigneur qui va revoir ses domaines ; il alla aussi en Angleterre, et n'eut pas à regretter le voyage, puisqu'il y découvrit Shakspeare ; la fantaisie lui vint d'aller en Prusse, mais il y fut moins heureux.

En ces temps-là, les poètes voyageaient donc pour leur plaisir ou leurs affaires, et non pour demander à la nature des inspirations et des idées nouvelles ; ils n'allaient pas chercher la collaboration mystérieuse des océans lointains, des continents inexplorés, des montagnes inaccessibles, des vastes savanes de l'Amérique, des arides déserts de l'Arabie ou des banquises formidables du Groëland : leur pensée, toujours repliée sur elle-même, leur suffisait.

Dès les premiers jours de la Révolution il en fut autrement.

Les grands écrivains du romantisme ont dû peut-être une part de leur génie à ces courses, volontaires ou non, à travers le monde. Pour en nommer quelques-uns seulement, Chateaubriand rapportait d'Angleterre la pensée du *Génie du Christianisme*, d'Amérique les *Natchez*, *Atala* et *René* ; plus tard il revenait d'Afrique et d'Asie avec les *Martyrs*. Mme de Staël,

qui voyagea souvent malgré elle, en voulait un peu moins, je suppose, à ceux qui lui ouvraient les chemins de l'exil quand elle y trouvait *Corinne* et ce livre qui est une date, l'*Allemagne*. Victor Hugo, longtemps après, écrivait sur les bords du Rhin ses lettres d'une originalité grandiose, et il y rencontrait un soir, parmi les larges ombres tombant sur le fleuve, ce *grand Chevalier d'Alsace Eviradmus*, le héros d'un des plus nobles et des plus émouvants poèmes de la *Légende des siècles*. Alfred de Musset fit le voyage de Venise, mais pour souffrir, il est vrai que le cri de sa douleur s'est appelé la *Nuit d'octobre*. Alexandre Dumas, dont la prodigieuse imagination n'aurait pas eu besoin des impressions extérieures, voyageait cependant beaucoup, en touriste, en auteur dramatique, et surtout en mousquetaire, sachant bien qu'il ferait de bonnes connaissances, que Porthos l'attendait sur la route de Picardie, Athos sur celle de Blois, d'Artagnan sur celle de Gascogne et Aramis sur tous les chemins mystérieux.

Cette soif ardente de l'inconnu qui tourmente les poètes modernes, Lamartine l'a expliquée en ces vers admirables que M. X. Marmier nous récitait souvent et dont il voulait faire la préface à un Guide poétique du voyageur :

Notre âme a des instincts qu'ignore la nature,
Semblables à l'instinct de ces hardis oiseaux
Qui leur fait, pour chercher une autre nourriture,
Traverser d'un seul vol l'abîme aux grandes eaux.

. . . .

Moi j'ai comme eux le pain que chaque jour demande,
J'ai comme eux la colline et le fleuve écumeux ;
De mes humbles désirs la soif n'est pas plus grande,
Et cependant je pars et je reviens comme eux.

. . . .

M. X. Marmier n'eût pas permis de citer aucun des vers qu'il nous a légués après des vers de Lamartine.

Et cependant que de grâce, de variété, de charme et de mélancolie dans ses *Poésies d'un Voyageur!* Elles ont surtout un mérite plus rare qu'il ne semble : la sincérité.

Etre sincère, en vers comme en prose, c'est plus qu'une qualité, c'est presque une vertu, et une vertu d'autant plus méritoire qu'elle compromet souvent celui qui la pratique ! Il ne s'en doute pas, il ne prévoit guère les inductions malignes, les fâcheux commentaires, les calomnies odieuses que l'on pourra

tirer de ses aveux loyaux; s'il s'en doutait, peut-être briserait-il sa plume.

M. X. Marmier ne songea point à briser la sienne : en lui la sincérité n'était pas seulement naturelle, mais, pour employer un mot dont on abuse un peu, inéluctable. De là le principal attrait de ses récits de voyage et de ses romans, et on n'est point tenté, par exemple, de l'accuser d'un enthousiasme factice quand il s'écrie : « O grande, noble, sublime nature, temple de Dieu, salutaire refuge des cœurs blessés, combien peu d'hommes sentent le charme suprême de ta beauté (1)! »

Cet enthousiasme, qu'il ne perdit jamais, même aux heures où tant d'autres enthousiasmes s'envolent loin de nous, M. X. Marmier l'avait ressenti dès sa première jeunesse. A vingt ans, il partait pour l'Allemagne, allant à pied le plus souvent, la bourse légère et le cœur plein. Il aimait l'Allemagne, non point toutefois sans quelques mouvements d'inquiétude. Comme Victor Hugo plus tard, quand un étudiant allemand le saluait des mots accoutumés : *Vivat Gallia regina!* il répondait sans doute : *Vivat Germania mater!* Mais il sentait déjà vaguement que l'on doit prendre garde à la tendresse de certaines mères!

Le jeune voyageur, s'il n'était pas riche, trouva tout de suite le moyen de payer ses frais de route : ce fut de raconter ses voyages. Il a expliqué, en quelques pages d'une bonne humeur exquise, comment, à Leipzig, il apprit l'allemand assez vite et assez bien pour traduire des Contes populaires et pour faire avec plus de luxe un second voyage. Je crois que ce luxe consistait à acheter des livres pour apprendre toutes les langues, depuis l'espagnol jusqu'au russe; il aurait même appris le groënlandais, mais c'était une langue trop simple et trop facile pour lui.

C'est ainsi, avec cet argent fièrement gagné, qu'il a pu voir l'Amérique, l'Asie, la Russie, le Spitzberg, tout ce qui tentait ses aventureuses curiosités. Les récits qu'il en a faits sont aussi charmants qu'instructifs : charmants, parce qu'on y voit partout l'homme de cœur; instructifs, parce que l'on y sent l'érudit qui a puisé aux vraies sources, et dont la mémoire est aussi sûre que le jugement. M. X. Marmier sait tout sur les pays qu'il visite : les légendes, les élégies, les poèmes, les drames, l'his-

(1) *Voyage en Suisse*, ch. 7.

toire naturelle ; il nous raconte aussi bien l'existence d'un roi ou d'un grand poète que la vie du plus humble artisan ou d'une bergère de la montagne ; il admire les palais superbes, les donjons, les cathédrales, et il s'arrête pour écouter un oiseau qui chante dans la haie ou cueillir une fleur au bord du chemin : son instinct poétique y trouve son compte, mais son érudition n'y perd rien de ses droits, et il a écrit un de ses meilleurs livres sur les oiseaux et les fleurs; c'est, je crois, celui qu'il préférait; peut-être avait-il raison : les fleurs et les oiseaux n'attristent jamais leur historien.

M. Cuvillier-Fleury a dit, en lui souhaitant ici même la bienvenue, que les romans de M. X. Marmier sont encore des voyages. Rien n'est plus juste, et l'on peut ajouter qu'il a créé un nouveau genre de romans, ce qu'on appelle aujourd'hui les *Voyages extraordinaires*. La poétique en est fort simple : choisir un sujet qui se puisse raconter en quelques lignes, et cependant en faire tout un volume dont l'intérêt sera dans les descriptions, les souvenirs historiques, les peintures de mœurs et les épisodes.

Qu'est-ce que *Gazida*, le roman de M. X. Marmier? Un jeune Canadien épouse une jeune Indienne après un petit nombre de péripéties; mais l'auteur trouve moyen de nous dire en détail ce qu'il sait sur les premiers habitants du pays, sur le Canada, cette terre restée française, car une terre reste toujours française quand nos soldats ont préféré y mourir plutôt que de la vendre.

Presque tous les romans de M. X. Marmier sont écrits dans ce système, si le mot système peut convenir aux œuvres d'un écrivain qui suivait la pente de sa nature et ne se hasardait pas aux théories.

Voilà, ce me semble, l'honneur qui doit rester attaché à son nom : il a indiqué une route nouvelle au talent de ses successeurs, et les romanciers, qui sont une race reconnaisante, se plaisent à le proclamer.

De ces voyages lointains M. X. Marmier rapportait mieux que des ouvrages remarquables. L'abbé Regnier-Desmarais, qui fut secrétaire perpétuel de l'Académie française, écrivait dans son *Voyage à Munich*, en 1860, les deux vers si connus :

Rarement à courir le monde
On devient plus homme de bien.

Il aurait écrit le contraire, s'il avait connu M. X. Marmier.

Dans ses romans, les personnages qu'il préfère, ceux qui sont

nés de son cœur et de ses meilleures pensées, sont courageux, probes, fidèles, mais surtout ils sont bons ; on sent que l'auteur en a trouvé le modèle en lui-même ; ils ont, comme lui, ce don de sympathie qui est le charme le plus pénétrant de toutes les œuvres d'art.

On a remarqué avec raison qu'il manquait un loup dans les bergeries de Florian : on ne saurait exiger toutefois qu'il n'y ait que des loups dans la bergerie ! Ils se mangeraient sans doute entre eux, malgré le proverbe; ce spectacle, pour être rassurant n'en serait pas plus agréable à voir.

M. X. Marmier fut toujours de cet avis. Il excelle à la peinture des braves gens ; quand il est obligé, au contraire, de peindre un méchant, un égoïste, un hypocrite, son talent s'y refuse par une sorte de pudeur qui sied à un écrivain comme à une femme : quelques lignes pour expliquer le caractère d'un coquin, cela lui semble du temps volé à la vertu.

Non seulement il s'ingénie à rendre ses héros meilleurs, mais il s'améliore lui-même en écrivant : dans un de ses romans se trouve une page qui ressemble à une vengeance personnelle, et la page est d'un accent très rude, car un coup d'aile du cygne est redoutable, dit-on. Il en eut, je le sais, quelque repentir, et, en y ajoutant ce que nous apporte l'expérience, il revint pour toujours à cette bonté qui lui était naturelle, comme à d'autres la malice, l'envie et l'ironie. C'est le charme et le rare mérite de ses œuvres romanesques.

La même louange est due à ses récits de voyages. Certes, dans les nombreux pays qu'il visite, les souvenirs du passé se présentent en foule à son esprit ; il raconte avec habileté les batailles d'autrefois, les villes prises d'assaut, les couronnements de rois et d'empereurs, les gloires et les tristesses des peuples ; mais il se plaît visiblement à nous montrer dans le cœur des hommes les qualités touchantes, les émotions nobles et douces ; son style s'attendrit à reproduire un trait de bienfaisance, les choses les plus simples, une fermière qui offre du pain et du lait à un petit enfant, un humble conducteur de diligence qui donne son manteau à une jeune fille glacée de froid, un soldat blessé recueilli par un prêtre, toutes les bonnes actions dont il est le témoin ; il n'oublie que les siennes, mais on les devine au plaisir qu'il éprouve à raconter celles des autres.

Regnier-Desmarais se trompait donc, Messieurs, et, grâce à M. X. Marmier, nous pouvons modifier un peu ses deux vers :

Très souvent à courir le monde
On devient plus homme de bien.

Homme de bien et meilleur patriote encore, meilleur Français, M. Xavier Marmier en fut la preuve vivante : plus il est loin du sol natal, plus son âme s'en rapproche, et nous n'avons qu'à prendre au hasard parmi les vers émus où il parle de la patrie absente, où il évoque par la pensée les lieux et les êtres qui lui sont chers, ses amis qui se disent peut-être : A présent, que fait-il ?

Ce qu'il fait ? N'en doutez pas, il songe au retour. C'est lui qui a écrit ce mot si juste : « L'absence est une mort temporaire. » Il a raison : le retour au pays natal est comme une résurrection du cœur. Un Français — qui a été plus Français que M. X. Marmier ? — est sans doute le modèle des voyageurs : il ne se moque presque de rien, s'étonne encore moins, regarde les hommes et les choses avec le même sourire joyeux, car il a fait, avant de partir, sa provision d'indulgence, de verve et de gaieté. Cependant, peu à peu, la provision s'épuise, une lente tristesse s'empare de lui. Le Parisien voyageur — il n'y a plus guère que des Parisiens en France — s'aperçoit que bien des choses lui manquent à présent : la flânerie sur les boulevards, son cercle, son journal dont il n'était jamais content, les séances de la Chambre où il n'est jamais allé, les premières représentations, les soirées mondaines pour lesquelles il s'habillait en maugréant, et le voilà triste ! Les longues tristesses lui seraient intolérables : il prend le premier train qui le rapprochera de la France ; lui qui, à l'exemple de M. Marmier, regrettait les diligences, il comprend et admire les chemins de fer, il se confie sans crainte à la locomotive, à ce *rude aveugle* dont parle Alfred de Vigny. Plus vite ! plus vite encore ! Voici la France ! Il le sent bien à un je ne sais quoi qui est dans l'air et qui dilate le cœur. C'est elle ! c'est la frontière ! c'est la première gare ! Il descend en hâte, achète d'abord tous les journaux, et il trouve, ce jour-là, que tous ont raison. Quelquefois, il lui arrive mieux encore : des soldats en marche passent devant lui ; il peut voir, comme un poète que vous aimiez, Joseph Autran,

Le jeune colonel et le vieux régiment.

et il trouve que c'est bien. Si c'est le colonel qui est vieux, si c'est le régiment qui est jeune, il trouve que c'est bien encore, car ce sont nos soldats qui passent, alertes, prêts pour ce que

Dieu prépare, graves par les souvenirs, gais par les espérances et marquant déjà le pas de la victoire! Alors le voyageur sent des larmes monter à ses yeux en regardant le drapeau qu'il n'a pas vu depuis si longtemps, et il se console d'en avoir vu d'autres!

Personne n'a plus profondément ressenti ni mieux exprimé que votre éminent confrère ces allégresses du retour, et ce patriotisme de son esprit et de son cœur lui sera compté autant qu'un beau livre.

Quand il avait bien couru ainsi du pôle Nord au pôle Sud, M. Xavier Marmier venait se reposer dans cette riche bibliothèque de Sainte-Geneviève dont il était conservateur. Se reposer? Je me trompe : un bibliothécaire ne se repose jamais, quoi qu'en disent les malins; un bibliothécaire est une espèce particulière de voyageur.

Dresser le plan d'un bon catalogue, décrire un incunable, résumer en peu de mots le titre compliqué d'un livre, déterminer l'âge d'un manuscrit, c'est une affaire de métier; des érudits illustres, à la Bibliothèque nationale et dans les autres bibliothèques, en ont fait une science, un art véritable; cependant un bibliothécaire a bien le droit, j'ajoute le devoir, de poétiser ses graves fonctions. Rien de plus simple : il lui suffira de passer une heure ou deux, chaque jour, à parcourir les vastes salles, à se promener lentement entre les rayons chargés d'in-folio et d'in-octavo. C'est un voyage de découvertes, un des plus intéressants que l'on puisse faire et des plus pittoresques.

(*A suivre.*)

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Voici, empruntée au *Moniteur de Rome*, la traduction du discours prononcé, le 25 mai, par le Saint-Père, en réponse à l'Adresse lue par le cardinal Vaszary au nom du pèlerinage hongrois :

Il vint à Nous, il n'y a pas longtemps, une pieuse caravane de pèlerins de Hongrie, sous la conduite de l'évêque de Csanad. Celui-ci, à son départ, Nous manifesta le confiant espoir que d'autres fidèles de la même contrée viendraient bientôt vers Nous, animés qu'ils y seraient par les exhortations de vive voix de ceux de leurs concitoyens qui allaient

rentrer, ainsi que par l'émulation d'une même piété filiale à Notre égard. Or la promesse de cet excellent évêque n'a pas trompé Notre attente. Voici, en effet, que sous la conduite du primat même de Hongrie, Nous voyons ici beaucoup d'autres pèlerins venus de ces mêmes contrées avec une ardeur et une affluence telles qu'on eût pu à peine en espérer autant si ç'avait été le premier et seul groupe de pèlerins que la Hongrie nous eût envoyé. Non moins vive aussi que celle que nous avions admirée chez vos frères, se manifeste votre vénération et votre piété filiale envers Nous. Ces sentiments, en effet, viennent d'être lumineusement témoignés dans ces nobles paroles par lesquelles vous, Notre cher fils, envisageant ce que Nous avons cru faire pour le bien commun, ainsi que l'exigeait le devoir de Notre ministère, vous exprimiez le vœu qu'il plût à Dieu de Nous conserver longtemps encore et de donner une heureuse issue et des fruits de victoire au combat que Nous soutenons pour sa cause.

Certes, pendant que nous rendons avec vous grâces à Dieu de Nous avoir guidé de sa lumière en même temps qu'Il soutenait Nos forces dans ce que Nous avons accompli, il est juste qu'aux vœux exprimés par votre filial amour, répondent, de Notre côté, des vœux dignes de Notre nom et de Notre affection de père. C'est pourquoi Nous souhaitons à votre illustre nation une gloire et une prospérité solides, et en la lui souhaitant du fond du cœur, que pouvons-Nous lui désirer de plus excellent, sinon qu'elle conserve entier et immuable le zèle de la foi catholique, d'où a résulté pour votre pays une si grande abondance de biens, d'où lui sont venus tant d'honneurs en temps de guerre, tant de splendeurs en temps de paix? C'est grâce à elle que les mœurs féroces de la barbarie ont été amendées et policées et que les arts libéraux ont été introduits et favorisés.

Ces bienfaits furent surtout obtenus, on le sait, sous la conduite et les auspices d'Etienne Ier, à qui le royaume de Hongrie, comme à son saint fondateur, doit son origine.

La postérité garde fidèlement la mémoire de l'exemple de ses vertus ainsi que de ses faits et gestes dans le gouverne-

ment du peuple et de l'armée, pendant que subsistent encore ses institutions salutaires dont les citoyens éprouvent le bienfaisant secours. Bien plus, afin que la vive lumière de l'Evangile, d'où avait jailli tant de splendeur, de civilisation et de gloire ne vînt à languir parmi vous, le saint roi se préoccupa, dans sa sage prévoyance, de pourvoir de valides secours la foi de votre nation. C'est à cette fin qu'il consacra pieusement son royaume à la Reine du Ciel et qu'il la choisit comme patronne, afin que, ayant pris ce royaume sous sa sauvegarde, elle le protégeât et le favorisât à jamais.

A ce même but visait le soin qu'il mit à rendre de plus en plus étroite l'union de son royaume avec le Siège apostolique, dont il obtint des honneurs non moins que des faveurs et des privilèges insignes. Sa mort même n'interrompit pas cette correspondance de sollicitudes et d'égards entre Nos prédécesseurs et les rois de Hongrie. En effet, les antiques documents puisés dans les précieux recueils du Vatican, d'où ils viennent chaque jour à la lumière et sont édités par les soins de savants hommes, montrent de mieux en mieux que jamais la vigilance des Pontifes romains envers la Hongrie, non plus que la fidélité de votre nation à honorer le Saint-Siège, n'ont été en défaut.

Mais pour en revenir à la mémoire du saint fondateur de votre royaume, il n'est pas inopportun de rechercher comment il s'efforça de maintenir dans l'esprit de ses sujets l'ardeur de la foi, en les exhortant à de pieuses pérégrinations aux sanctuaires les plus insignes, notamment au tombeau du prince des Apôtres, objet de la vénération du monde entier. Cette pratique, si propre à favoriser et à affermir la foi, il l'encouragea lui-même par son exemple, pendant qu'il pourvut aussi à faire préparer les hospices qui recevraient ici les pieux pèlerins. Ce souvenir doit certes vous être particulièrement cher, car il vous montre que votre pèlerinage à la Ville-Sainte répond aux fastes de votre histoire et aux gloires que vous ont transmises vos ancêtres.

Ainsi donc ce dépôt sacré de la foi et cette gloire de vraie civilisation que vous avez reçus d'eux, il vous faut

également les transmettre incorruptibles à vos enfants ; car nul héritage ne saurait leur être plus désirable. C'est, qu'en effet, nous en sommes arrivés à une époque qui est, vous le savez, pleine de maux et d'épreuves et qui, de même qu'ailleurs, dans votre patrie aussi, est surtout funeste à l'Eglise et aux intérêts catholiques. Au reste, loin d'abattre vos esprits, il faut que cela serve à les retremper et à les affermir. Retenez donc et défendez avec constance la doctrine de vérité que vous avez apprise de l'Eglise votre mère ; et puisque dans cette doctrine, après le premier commandement, celui-là l'emporte qui ordonne la charité mutuelle, chérissez notamment et pratiquez cette vertu. C'est en elle que gît la véritable paix et la concorde des esprits; c'est d'elle que dérive tout avantage, toute prospérité aussi bien pour les intérêts publics que pour ceux des particuliers.

Et pour que votre Hongrie soit enrichie de ces biens, Nous invoquons d'abord sur le Roi Apostolique et sur son auguste Maison, ainsi que sur toutes les institutions du royaume l'abondance des faveurs célestes dont Nous désirons que soit le gage la bénédiction apostolique que Nous accordons affectueusement dans le Seigneur à eux ainsi qu'à vous, à vos familles et à tous et à chacun de vos concitoyens.

France

Bordeaux. — Mgr Lecot, archevêque de Bordeaux, vient d'adresser une lettre des plus remarquables au comité bordelais de la grève des maçons et tailleurs de pierre.

L'éminent prélat y déclare avoir l'intention de secourir les familles nécessiteuses des ouvriers grévistes, auxquelles d'ailleurs il a déjà ouvert un crédit de 500 francs en bons de pain et de soupes. Il termine sa lettre en faisant un pressant appel à la raison et au sentiment patriotique des ouvriers, et en les exhortant à la patience et au calme.

Nous ne saurions trop nous réjouir de l'attitude si digne et si courageuse de Mgr l'archevêque de Bordeaux. Il a rappelé à tous les bons chrétiens quels doivent être leurs sentiments de charité à l'égard de ceux qui ne peuvent vivre de leur travail

et il a affirmé que la conséquence de cette charité doit être d'adoucir les rapports entre patrons et ouvriers.

Voici le texte de la lettre de Mgr Lecot :

Messieurs,

Le sort des pauvres familles des ouvriers inoccupés m'intéresse et me touche au-delà de tout ce que vous pouvez imaginer. Aussi, n'ai-je pas attendu votre demande pour leur venir en aide.

Dès le premier jour de la grève, j'ai donné des ordres pour qu'on secoure les familles dans le besoin, et à la fin de la semaine dernière, voyant la situation se prolonger, j'ai ouvert un premier crédit de cinq cents francs, en bons de pain et de soupes au fourneau de Saint-Ferdinand et dans tous les bureaux de charité des diverses paroisses de Bordeaux, tenus par les sœurs de Saint-Vincent de Paul.

Les religieuses qui connaissent parfaitement les maisons d'ouvriers dont le chef est sans travail, savent qu'elles doivent affecter spécialement cette somme à vos familles. Les autres pauvres que j'ai l'habitude de secourir directement ou par l'intermédiaire des mêmes Sœurs auront leurs secours ordinaires en dehors de cette allocation. Je n'hésite pas, messieurs, à vous exprimer le sentiment de vive commisération et de profonds regrets que j'éprouve à voir se prolonger une situation qui aurait dû être réglée dès les premiers jours. Un arbitrage indépendant aurait pu terminer tout depuis longtemps, et nous n'aurions pas la douleur de voir des ouvriers qui souffrent cruellement parce qu'ils n'ont pas leur unique ressource qui est le salaire de tous les jours.

J'espère au moins, messieurs, que le terme de ce malentendu, dont vous êtes les premiers à souffrir, est très proche à cette heure. Vous examinerez de sang-froid et avec votre conscience, les propositions qui vous seront faites et j'espère que vous pourrez avec honneur accepter les satisfactions qui vous seront données. En tout cas, messieurs, et jusqu'à ce qu'ait lieu la première paye de quinzaine, vous me trouverez toujours disposé à faire tous les sacrifices en mon pouvoir pour aider vos familles nécessiteuses et pour multiplier les secours en faveur de vos chers enfants, que Dieu a fait aussi les miens.

N'oubliez pas de votre côté que si l'obstination est une mauvaise conseillère, le calme doit être la règle absolue de vos démonstrations. Que la raison et le sentiment patriotique guident toutes vos démarches ! A cette condition, vous jouirez de l'estime générale et on sera fier de reconnaître dans vos syndicats, l'honneur et le patriotisme si justement vantés de nos vieilles corporations ouvrières.

N'oubliez pas vos familles, songez au renom pacifique de notre vieille cité et soyez toujours et à jamais de dignes enfants de la France.

Votre ami et père en Dieu, † VICTOR-LUCIEN,

archevêque de Bordeaux.

Étranger.

Jérusalem. — Nous commencerons dans notre prochaine livraison le compte-rendu du magnifique congrès de Jérusalem.

LES CHAMBRES

Tout récemment, on s'indignait fort à la Chambre que des agents de la sûreté se fussent permis de maltraiter un député. On l'avait, ce qu'on appelle communément, « passé à tabac ». De là grande indignation et il s'en fallut de peu que le ministère ne soit renversé pour cette atteinte à la dignité et à la liberté d'un mandataire du peuple souverain. Eh bien ! si par hasard le Peuple souverain avait la curiosité de regarder ce qui se passe dans l'enceinte législative, il pourrait dire, comme certains héros de comédie : « Mais on ne parle que de ma mort, là-dedans. » Il est certain que les députés, si susceptibles quand on touche à leurs prérogatives, paraissent avoir un médiocre souci de l'indépendance et même de l'existence du suffrage universel, leur maître à tous.

Malheureux suffrage universel ! Pauvre maître ! On le rabroue, on le ligotte, on le roue, on le « passe, lui aussi, à tabac ». Et ce sont ses mandataires et ses serviteurs qui se livrent sur lui à ces actes de violence. On l'enserre de plus en plus, on l'étouffe, on le bâillonne, il ne pourra bientôt ni se mouvoir, ni respirer, ni parler sans risquer de tomber sous le coup des réglementations vexatoires, qui lui vaudront amende et prison, s'il se permet de les enfreindre et de les méconnaître.

Trituration des circonscriptions électorales ; interdiction des candidatures multiples ; limitation du délai de présentation des candidatures ; démission préalable des fonctionnaires publics visant un mandat législatif ; incompatibilités atteignant à tort et à travers des catégories entières de citoyens maîtres d'industrie, administrateurs de compagnie, professeurs d'Université, membres du clergé ! etc., etc.

On ne sait plus où s'arrêtera dans cette voie d'arbitraire, cette Chambre d'affolés et d'incohérents. La série est ouverte et elle continue. On votera sans doute demain une disposition défendant à tout candidat invalidé pour cause de corruption de se repré-

senter avant un délai de deux ans. Cette dernière disposition sera par excellence l'arme dont usera la majorité républicaine pour assouvir ses rancunes, satisfaire ses haines, éliminer des assemblées les députés dont l'influence, le talent, l'indépendance les épouvantent. On sait avec quel mépris des décisions du suffrage universel les Chambres républicaines invalident les élus du pays.

Elles variaient les prétextes, pour n'avoir pas trop l'air de frapper systématiquement les députés conservateurs dont un rival républicain et battu convoitait le siège. Mais le suffrage universel se révoltait parfois contre ces abus de pouvoir et renvoyait siéger à la Chambre celui qu'il avait librement élu. L'invalidé en appelait de la décision inique de la Chambre à la justice du peuple et il fallait bien que la Chambre finît par se soumettre. Dorénavant, ce droit d'appel sera ravi à l'invalidé ; on le frappera sous prétexte de corruption, parce qu'il aura donné deux sous, sur le chemin, à un mendiant, ou bu un verre de vin, dans une auberge, avec un paysan.

—

Le Sénat vient de terminer brillamment les débats relatifs au gouvernement général de l'Algérie; deux discours importants et très intéressants ont été prononcés, l'un par M. Pauliat, l'autre par M. Cambon, gouverneur de notre grande colonie africaine et nommé commissaire du gouvernement pour la discussion engagée au Luxembourg.

M. Pauliat se faisant l'avocat des indigènes, s'est surtout attaché à protester contre la situation intolérable qui est faite à ceux-ci. L'honorable sénateur du Cher s'est aussi énergiquement élevé contre la tactique de certains colons, qui, contre toute vérité, s'efforcent de représenter l'Algérie comme une terre de misère et de meurt-de-faim, afin, sous mille prétextes, de soutirer l'argent de la mère-patrie. En terminant, M. Pauliat a vivement pris à partie l'administration algérienne, « qui, a-t-il dit, fonctionne exclusivement dans l'intérêt des majorités électorales et qui est complètement à leur dévotion ». Toutes ces critiques, toutes ces accusations n'ont pas été sans provoquer des interruptions assez violentes de la part de MM. Mauguin et Jacques, indirectement visés.

Après M. Pauliat, M. Cambon est monté à la tribune. Son discours était très attendu; il a dépassé l'attente. Le Sénat tout

entier, à droite comme à gauche, a chaleureusement applaudi la parole simple, claire, distinguée et, pour tout dire, très éloquente de M. le gouverneur général.

Après avoir résumé en quelques mots heureux l'histoire de la conquête et de la colonisation algériennes, M. Cambon a successivement examiné avec une indiscutable compétence les principales questions actuellement pendantes en Algérie;

A juste titre, M. Cambon a revendiqué pour le gouverneur général une autorité plus grande sur les fonctionnaires algériens des divers ordres. Il en a donné plusieurs excellentes raisons :

Je le tiendrais pour très utile, a-t-il dit, pour plusieurs raisons, mais pour une principale, qui est celle-ci : c'est que l'Algérie est connue pour être — passez-moi l'expression — la terre classique des conflits. Les Arabes sont divisés les uns des autres en partis qu'ils appellent des *çofs*, et c'est devenu une banalité de dire que ce que les Français ont pris surtout en Algérie, c'est l'esprit de *çof*.

Il est certain qu'il n'y a pas de petit village, de petit centre, où vous ne voyiez naître des partis et des divisions, et j'ai remarqué souvent que les fonctionnaires épousaient avec trop de facilité les passions des pays au milieu desquels ils vivent. Comme ils dépendent de chefs différents, cela crée une série de difficultés pour la bonne administration, difficultés auxquelles certainement nous pourrions mettre fin si l'autorité supérieure, de laquelle dépendrait, au moins pour avis, les nominations, pouvait enfin inspirer un peu plus de sentiment de solidarité et d'unité d'esprit à tous les corps de fonctionnaires.

Après avoir délicatement traité cette délicate question des fonctionnaires, après avoir demandé qu'on rajeunisse leurs cadres, notamment celui des sous-préfets, beaucoup trop vieux, M. Cambon en est venu, en terminant, au gros problème de l'assimilation des indigènes. Il ne croit pas que cette assimilation soit possible, du moins complète et rapide.

On se trouve en présence, a-t-il dit, d'un peuple qui résiste à nos sollicitations, à nos exemples, à notre système d'éducation ; d'un peuple qui vit d'une existence propre et qui en est fier. En réalité, messieurs, cela vient de ce que l'Algérie n'est pas du tout un pays habité par des peuplades sauvages, comme pouvait être l'Amérique lorsque l'activité européenne s'en est emparée. L'Algérie, c'est une partie de l'Orient, et ce qui caractérise ce que nous sommes convenus d'appeler l'Orient, c'est-à-dire les côtes de la Méditerranée depuis Salonique jusqu'à Tanger, c'est la coexistence de races différentes les unes à côté des autres.

En Orient, il n'y a pas de race unique; il n'y a pas d'idée de patrie.

Tandis qu'en France, en Allemagne, en Angleterre, il serait très difficile à chacun de dire quelle est la part du sang gaulois, germain ou latin qui coule dans ses veines, en Orient, au contraire, depuis des siècles le Grec, l'Israélite, le Turc, l'Arabe, le Franc vivent côte à côte sans se mêler, ayant leurs églises, leurs institutions, leurs traditions, leurs souvenirs, et n'ayant pour les administrer qu'un fonctionnaire, un administrateur qui est tout à fait étranger à cette foule de peuples et qui les tient dans sa main, sans s'attacher à leurs intérêts particuliers, sans épouser aucune de leurs passions ni aucun de leurs sentiments.

C'est pour répondre à cet ordre d'idées que la diplomatie européenne, dans le passé, avait trouvé cette formule politique des capitulations qui faisaient aux Européens établis dans le Levant une situation analogue à celle de ces populations vivant à côté les unes des autres avec leurs lois propres.

Or, l'Algérie, c'est une part de l'Orient, et, je l'avoue, je suis sceptique quand j'entends dire qu'en donnant des droits à celui-ci ou à celui-là, par un projet de loi ou par une discussion, on peut changer cet état de choses.

Ce que Rome, ce que Byzance, ce que les Turcs et les Arabes n'ont pas pu réaliser en Orient au cours de tant de siècles, ce n'est pas après soixante ans que nous pouvons nous vanter d'être à même de l'accomplir, et il faut comprendre que nous avons affaire à une contrée aussi différente des pays européens que des colonies où la civilisation fait disparaître les peuplades qu'elle y trouve.

En Algérie, la France se trouve en présence d'éléments de population divers, se distinguant les uns des autres, tenant à se distinguer, qui continueront de vivre sans mêler ni leurs idées, ni leurs sentiments intimes. Ne cherchez point à doter ce pays d'institutions qui se heurtent aux traditions du passé. Donnez-lui, au contraire, un administrateur capable de pénétrer la complexité de l'œuvre qui lui est confiée et muni de pouvoirs qui lui permettent de tenir compte d'intérêts en apparence opposés et d'approprier son action à la nature diverse et des hommes et des choses.

Il poursuivra avec persévérance l'œuvre colonisatrice de la France et la prospérité de nos colons français sur les côtes de la Méditerranée. Il devra aux indigènes qui peuplent l'Algérie l'administration impartiale, modératrice, juste et paternelle que vous voulez leur donner.

En descendant de la tribune, M. Cambon a été salué par une triple salve d'applaudissements et a reçu les félicitations d'un grand nombre de sénateurs.

Sur ce magistral discours, la discussion a été déclarée close et M. Constans, président de la commission, a déposé l'ordre du jour suivant :

Le Sénat, constatant l'accord du gouvernement et de la commission sur la nécessité de rapporter les décrets de rattachement et de fortifier les pouvoirs du gouverneur général de l'Algérie conformément aux conclusions du rapport et aux déclarations de la commission, passe à l'ordre du jour.

Par 262 voix contre 2 (MM. Hamel et Allègre), cet ordre du jour a été voté.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Congrès ouvrier de Reims. — Au Siam. — Anniversaire du 28 mai.— Etranger.

1er juin 1893.

Un congrès ouvrier catholique vient de se tenir à Reims sous la direction de patrons ou de personnes des classes supérieures, prêtres ou laïcs. Voici le texte officiel des vœux qui ont été émis dans les diverses sections et adoptés en séance générale :

Vœux émis par la première section adoptés par le congrès en séance générale et relatifs à l'instruction primaire et professionnelle.

1° Que l'éducation morale soit basée sur l'éducation religieuse et que l'enseignement religieux soit inscrit à nouveau dans les programmes officiels de l'instruction primaire ;

2° En supposant un programme commun adopté par toute la France, comprenant les matières indispensables et d'utilité générale (lecture, écriture, arithmétique, etc.), que l'éducation intellectuelle tienne compte des aptitudes de l'enfant et des besoins généraux du pays ;

3° Les programmes d'enseignement primaire étant en général trop étendus, il faudrait les réduire à l'indispensable et charger des commissions scolaires locales, composées en majorité de pères de famille, de les compléter en ce qui concerne l'éducation professionnelle ;

4° Que le certificat d'études soit remplacé par des examens trimestriels et annuels ayant pour sanction à la fin des études un certificat de même valeur que le certificat actuel. Les parents des élèves seraient invités à assister à cet examen ;

5° Que l'école ménagère soit rendue obligatoire dans toutes les écoles de filles ;

6° Que des travaux professionnels soient exécutés dans les écoles de garçons sous la direction et la responsabilité de l'instituteur, avec le concours d'ouvriers capables et intelligents habitant la commune ;

7° Considérant que les ouvriers chrétiens paient deux fois l'éducation de leurs enfants :

1° Par des impôts communs à tout citoyen et appliqués uniquement à l'éducation laïque dont ils ne veulent pas,

2° Par les cotisations nécessaires à l'établissement et à l'entretien des écoles libres dont ils ont besoin ;

Protestent contre une injustice aussi criante et demandent que l'Etat pourvoie à une répartition plus équitable des charges et des secours.

Vœux votés dans la deuxième section, relatifs à la situation des femmes et des enfants dans les ateliers.

Le congrès émet le vœu :

1° Que les femmes et les jeunes filles quittent l'atelier cinq minutes avant les hommes ;

2° Que dans les ateliers, autant que possible, les sexes soient séparés ;

3° Qu'une commission de surveillance soit nommée à l'effet de veiller à la moralité de l'usine et de s'entendre avec le patron contre toute infraction commise en cette matière ;

4° Que, par le contrôle permanent du patron, les contre-maîtres soient souvent rappelés au sentiment de leur responsabilité et au devoir de la surveillance.

Vœu voté dans la deuxième section relativement aux conseils d'usine.

1° Considérant que le meilleur moyen d'assurer la paix, de prévenir et au besoin d'apaiser les différends qui menacent la tranquillité d'une usine ;

2° Considérant que beaucoup d'ouvriers souffrent dans les ateliers, soit de la part de leurs camarades, soit de la part d'un mauvais contre-maître qui ne partagent pas leurs idées, que beaucoup d'ouvriers ne sont pas assez fermes pour porter ces observations au patron et en obtenir justice ;

3° Considérant, en un mot, que le meilleur moyen de prévenir tout conflit entre le capital et le travail est d'instituer l'arbitrage ;

4° Considérant la nécessité de relever l'ouvrier en lui rendant sa part de responsabilité, convaincus des avantages qui en résulteraient pour les patrons comme pour les travailleurs ;

Emet le vœu que des conseils d'usine soient partout établis.

Vœux votés dans la troisième section, relativement aux contre-maîtres.

Convaincus que beaucoup des maux qui excitent les récriminations de l'ouvrier sont dus au mauvais choix et au gouvernement plus mauvais des contre-maîtres, le congrès émet les vœux suivants :

1° Que, pour le choix d'un contre-maître, on fasse attention non seulement à ses capacités professionnelles ou de commandement, mais encore à sa moralité, à sa probité, à son esprit de justice et d'humanité ;

2° Que le patron vérifie lui-même toute accusation, toute punition, toute amende portée contre un ouvrier ;

3° Que le patron choisisse de préférence les contre-maîtres parmi les ouvriers de l'usine reconnus dignes de cette fonction, qu'on les y prépare en leur confiant d'abord des postes peu importants où ils apprennent peu à peu à commander.

Vœux émis par la troisième section relativement aux confréries.

Considérant qu'aucune œuvre sociale ne peut se fonder sans la base du principe religieux, c'est-à-dire sans la justice et la fraternité chrétiennes ;

Considérant que le principe religieux, pour être remis en honneur et recouvrer toute son influence sur la société, a besoin d'être organisé solidement par le moyen des confréries ;

Considérant que le Souverain Pontife recommande instamment la création des confréries pour la régénération du monde du travail, et que d'un autre côté Léon XIII a comblé de faveurs et étendu à l'univers entier l'Archiconfrérie de « Notre-Dame de l'usine et de l'Atelier, patronne du travail et des corps d'états », la signalant ainsi à toutes les catégories de travailleurs ;

Le Congrès émet le vœu que l'Archiconfrérie de Notre-Dame de l'Usine et de l'Atelier, patronne du travail et des corps d'états, soit établie dans les usines, les ateliers, les associations ouvrières, etc., avec la faculté de choisir parmi les titres de l'Archiconfrérie celui qui conviendra le mieux aux traditions ou langage de la population.

Si une association locale existe sous un vocable accepté de tous, mais qu'elle ne jouisse pas de faveurs spirituelles et n'ait pas d'existence canonique, le Congrès émet le vœu qu'elle garde son autonomie complète, mais qu'elle s'affilie à l'Archiconfrérie de Notre-Dame de l'Usine, afin de resserrer les liens qui doivent unir toutes les associations chrétiennes.

—

A côté de ces résolutions, d'autres d'un caractère fâcheux, des paroles très regrettables se sont produites à ce Congrès, et grand nombre de journaux et de catholiques ont dû protester.

Ainsi, par exemple, le compte rendu des décisions prises porte que le Congrès « préconise les Caisses de famille selon le type de l'usine du Val-des-Bois, *et fait un appel spécial aux industriels de la région qui*, EN UN TEMPS RELATIVEMENT COURT, *ont réalisé des fortunes considérables.* »

Les mots soulignés constituent la sommation. C'est là un fait extraordinairement grave. A Reims, on mettra les points sur les *i*, des noms propres là où il y a une désignation plus vague.

La charité qui n'est pas libre n'est plus la charité. De quel droit des ouvriers viennent-ils, s'érigeant en directeurs de conscience, sommer les patrons riches de faire des sacrifices en leur faveur? Il y a là une manœuvre vraiment insolite, révolutionnaire, qui apparaît pour la première fois dans des Congrès ouvriers. Les Congrès socialistes, que nous sachions, n'ont pas été jusqu'à ces mises en demeure hautaines.

Qu'on y prenne garde : ceux qui approuvent de tels procédés sont souvent ceux qui annoncent ou croient des Révolutions prochaines ; — comment ne voient-ils pas qu'ils désignent du doigt à la violence, au pillage des hôtels, des châteaux, des usines déterminés?

Et pourquoi surtout ces mots : « *qui, en un temps relativement court,* ont réalisé des fortunes considérables ». Qu'est-ce que le temps long ou le temps court vient faire ici? Une fortune peut se produire en deux ou trois années, et être aussi légitime qu'une autre acquise par les efforts de plusieurs générations. J'invente un procédé nouveau, par exemple, celui de souder l'aluminium, l'objet de tant de recherches actuelles, et je vends mon procédé pour 10 millions, ces 10 millions ne constitueraient-ils pas une fortune légitime, absolument légitime?

Je suis propriétaire de vignobles en Champagne — l'exemple est topique puisqu'il s'agit d'un Congrès tenu à Reims. Je parviens à faire prendre ma marque à force d'activité, de démarches, en risquant surtout de très grosses sommes en frais de publicité, et je gagne vite une fortune considérable. Qu'y a-t-il là qui ne soit légitime? Qu'y a-t-il là qui impose des devoirs particuliers?

Que la richesse ait des devoirs, qui le nie? de grands devoirs encore, nous le savons tous; mais ces devoirs varient-ils suivant que la fortune ait été acquise vite ou lentement?

Je possède des épargnes, deux ou trois obligations de ville peut-être. J'ai gagné un gros lot au tirage; mon gros lot si facilement acquis n'est-il pas entré légitimement dans mon porte-monnaie?

Pour un industriel qui s'enrichit, il y en a cinq, dix peut-être qui se ruinent. On l'oublie trop, à Reims et ailleurs. L'industrie est un champ de bataille où il y a des vaincus et des

vainqueurs, plus de vaincus que de victorieux. Quoi qu'il en soit, comment ceux-là même qui semblent reléguer la charité dans le grenier viennent-ils réclamer des riches, une sorte de menace à la bouche, l'exercice de cette grande vertu, de ce liant par excellence? Cela n'est pas de nature à produire l'apaisement social.

Nous croyons volontiers que les auteurs responsables des décisions du Congrès de Reims, n'ont pas aperçu la gravité de leur intimidation; le devoir n'en reste pas moins pour nous de signaler les tendances de plus en plus dangereuses de certaine école. Elle ignore, semble-t-il, qu'au fond de chaque homme il y a des passions, les germes des péchés capitaux, et qu'il suffit d'une parole pour faire lever la colère, l'envie de ceux qui sont en bas contre ceux qui sont en haut. Les discussions théoriques sont bien moins dangereuses que les appels brûlants jetés dans le peuple contre les classes supérieures. Il est peut-être encore temps de réparer le mal commis; demain, le sera-t-il encore?

—

Deux faits sont très remarqués dans l'élection à laquelle il vient d'être procédé par les bureaux de la Chambre : l'exclusion à peu près complète de la Droite de la commission du budget et l'élection de M. Rouvier.

Les journaux républicains affirment que les affaires du Panama n'ont pas produit grand effet sur les masses électorales et que l'on s'en apercevra aux élections prochaines. Mais voici quelque chose de mieux : M. Rouvier est élu membre de la commission du budget et en brigue, dit-on, la présidence. S'il l'obtient, ce sera une éclatante réhabilitation des « panamistes »; il est vrai que ce ne sera pas le pays qui l'aura prononcée, mais la Chambre — et que l'opinion de la Chambre à cet égard ne peut pas compter beaucoup.

Tandis que M. Rouvier entre à la commission du budget, la Droite en sort. L'année dernière, elle y avait quatre représentants; elle n'en aura plus qu'un seul. Déjà elle était très loin d'avoir dans l'ancienne commission le nombre de représentants auquel légitimement elle pouvait prétendre; on ne les a pas même réélus. M. Mège, le seul conservateur qui fasse partie de la commission nouvelle, est assurément un homme de valeur; mais il est bien certain qu'il ne peut pas, à lui seul, étudier et discuter sérieusement les innombrables questions que soulève

l'établissement d'un budget. On n'a pas osé exclure absolument la Droite; on s'est arrangé pour rendre son intervention à peu près illusoire et impuissante. Formant le quart de la Chambre, les conservateurs devraient être représentés par huit membres dans la commission du budget: on n'en laisse entrer qu'un seul; c'est une dérision et un véritable scandale.

—

Le *Figaro* publie des renseignements très alarmistes sur la situation de la France au Siam. D'après notre confrère, il y aurait à Bangkok une grande effervescence. Les Siamois armeraient de tous côtés et mettraient en état les forts qui défendent l'entrée du Menam. On aurait appelé dans la capitale tous les hommes valides habitant dans un rayon de 60 kilomètres: la levée en masse comme en France en 1792! Si nous en croyons le *Figaro*, des fusils et des munitions en quantité considérable auraient été dirigés sur le Mékong. Notre confrère précise; pour montrer combien ses informations sont sûres, il indique les dates. C'est le 14 avril que les fusils et les munitions sont partis, et, le même jour, — les reporters du *Figaro* l'affirment, — s'est tenu au palais de Bangkok, sous la présidence du roi, un conseil des ministres qui a pris les résolutions les plus belliqueuses à l'égard de la France.

Ces résolutions ont déjà reçu un commencement d'exécution, affirme le *Figaro*. Notre confrère nous montre les frontières du Cambodge forcées à la fois au nord, à l'ouest et au sud « par des Siamois en armes devant lesquels reculent en désordre les milices indigènes ». Une véritable invasion!

Sans doute il y a dans tout cela beaucoup de fantasmagorie. Les Siamois ne sont, ni militairement ni financièrement, en état de nous faire une guerre sérieuse. Pour lancer une armée sur le Cambodge, il faudrait qu'ils eussent une armée, et ils n'en ont pas. Les douze mille hommes qui forment « l'armée siamoise » n'existent que sur le papier. Ils se réduisent, en réalité, à trois ou quatre mille hommes dont mille ou douze cents tout au plus ont de bons fusils.

Les Siamois ne sont pas une population guerrière et le royaume de Siam est en complète décadence et incapable de nous opposer une résistance sérieuse. Quant à l'Angleterre, elle n'a pas à s'occuper de nos démêlés avec le gouvernement siamois à propos de la vallée du Mékong. L'Angleterre ne serait fondée à inter-

venir que si nous forcions les passes du Menam pour attaquer Bangkok, parce qu'il y a à Bangkok une colonie d'Indous et une colonie de Chinois de Hong-Kong qui forment une population de vingt mille individus environ, placés sous la protection du consul anglais, et que, d'autre part, les intérêts commerciaux de l'Angleterre dans la capitale du Siam sont très importants. Mais notre gouvernement n'a pas, que nous sachions, l'intention d'envoyer des navires de guerre bombarder Bangkok. L'opération militaire qu'on accomplit ne consiste qu'à expulser les Siamois des régions qui sont sur la rive gauche du Mékong. Et, puisque l'on a commencé à faire cette opération, il faut la continuer; sans cela nous aurions l'air de reculer devant les Siamois, ce qui serait très fâcheux pour notre prestige. Si nous avons dans la vallée du Haut-Mékong, du côté de la Birmanie, province annexée récemment à l'empire britannique de l'Inde, des contestations avec l'Angleterre pour une question de délimitation de frontières, cela se réglera diplomatiquement. On a trop tardé à entreprendre le déblaiement de la rive gauche de la vallée du Méhong, et peut-être a-t-on mené l'opération avec des forces insuffisantes. Mais il y a une exagération évidente à dire que le petit incident de Khône où quelques soldats français ont été surpris et entourés par des Siamois, met en jeu l'existence de notre empire de l'Indo-Chine, et que pour le sauver il faudra une flotte et une armée. Dieu merci, nous pouvons garder notre flotte et notre armée pour d'autres besognes plus importantes.

—

Le 28 mai, a eu lieu à Paris, comme chaque année à pareille époque, le fameux pèlerinage communard au mur des fédérés, en souvenir de leurs coreligionnaires politiques qui tombèrent fusillés au Père-Lachaise, le 28 mai 1871. La veille, le journal le *Prolétaire*, dirigé par un comité de députés et de conseillers municipaux de la Ville-Lumière, élus avec l'appui des éléments officiels, avait paru en rouge avec un appel aux vétérans des discordes civiles et criminelles, les invitant à se réunir le lendemain au Père-Lachaise « au pied du mur où tombèrent, il y a vingt-deux ans, les derniers combattants du droit et de la justice sociale ». Ces choses-là doivent s'entendre en sens inverse, car les défenseurs du droit, c'étaient les vrais soldats morts dans cette lutte impie. Suivait un *sursum corda* se terminant par

ces mots : « Les socialistes donnent une leçon de probité politique aux gouvernants et jurent que, fidèles à la mémoire de leurs précurseurs, résolus à suivre leurs enseignements, ils n'auront ni trêve ni repos tant que l'œuvre de réparation sociale ne sera pas accomplie. » Paris en feu, les ruines de la Commune venant s'ajouter aux ruines de la guerre, le massacre des otages, sont-ce là les enseignements que les socialistes et les communards du conseil municipal de Paris sont résolus de suivre ? » Quoi qu'il en soit une vingtaine de groupes révolutionnaires avaient répondu à l'appel et se sont dirigés, à dix heures du matin, vers le cimetière avec leurs couronnes d'immortelles et leurs drapeaux rouges qu'ils ont déployés dès leur entrée au Père-Lachaise. Bien entendu, sur le parcours du cortège et surtout dans le cimetière, les cris de : Vive la Commune ! ont retenti sans que la police soit intervenue. C'est là ce qu'on est convenu d'appeler, dans le langage officiel du jour, une manifestation pacifique.

—

L'inauguration du port de Tunis qui a eu lieu la semaine dernière a été l'occasion de nombreux discours. Le ministre de l'instruction publique a prêché l'union et la concorde à la population tunisienne. « Ici, a-t-il dit, vous travaillez tous pour la France. Nous dirons au gouvernement qu'à Tunis il n'y a plus de partis. Vous avez compris que, dans une colonie naissante, les divisions seraient un grave danger, presque une trahison. Vous voyez la France de loin, peut-être la voyez-vous mieux, n'étant guidés que par le drapeau. » Ces paroles de M. Poincaré ont été très applaudies. Elles sont, en effet, correctes. Mais si la Tunisie est bien réellement telle que nous la dépeint le ministre, si elle n'a pas de partis, nous ne saurions trop lui conseiller de « voir la France de loin », de très loin même pour ne pas prendre exemple sur elle. Plus elle va, en effet, et plus les divisions s'accentuent dans son sein. Avant de quitter ce pays enchanteur pour « venir dire au gouvernement qu'à Tunis, il n'y a plus de partis », MM. Guérin et Poincaré ont tenu à visiter Carthage. Conduits par le P. Delattre, les ministres ont visité les fouilles qui, depuis deux ans, ont reçu un développement extraordinaire. Ils se sont rendus ensuite à la cathédrale et au musée. Une collation improvisée leur a été servie dans la salle Saint-Louis. Les ministres ont félicité chaudement le P. De-

lattre des beaux résultats obtenus. Avant de quitter Carthage, M. Poincaré a remis au P. Delattre les insignes d'officier de l'instruction publique.

—

Une circulaire du ministre de la guerre convoque les étudiants ecclésiastiques des contingents de 1890 et de 1891, en septembre prochain, à l'effet d'accomplir leurs vingt-huit jours de service dans les hôpitaux militaires. On fait observer à ce sujet que ces jeunes ecclésiastiques ont pour la plupart reçu le sous-diaconat auquel est attachée l'obligation rigoureuse de la récitation du bréviaire, et que ce ne sont plus des aspirants au sacerdoce, mais des élèves y participant déjà. En conséquence, on demande que, « sans retrancher un seul jour de service, on réunisse les trois périodes de rappel en une seule période placée pendant les vacances qui suivent la première année d'études ecclésiastiques, après l'accomplissement du service obligatoire de dix mois (juillet, août, septembre) ». Cette réclamation formulée par les journaux conservateurs paraît très légitime aux organes indépendants et on doit y avoir égard, disent-ils, car il faut pour tout le monde, atténuer, autant que faire se peut, les rigueurs du service militaire.

—

Les journaux catholiques allemands publient le manifeste électoral du Centre.

En raison de son étendue considérable, nous sommes obligé de nous borner à en donner l'analyse, d'ailleurs très substantielle :

C'est pour la troisième fois depuis quinze ans que le Reichstag est dissous. Il ne s'agit pas de l'existence, de l'honneur et de l'avenir du pays. Ce qui fait l'objet du litige c'est la manière dont il faut maintenir, affermir et assurer l'empire allemand contre l'ennemi intérieur et extérieur. La question est de savoir si l'empire deviendra, même en temps de paix, un Etat militaire, un camp permanent, et s'il convient de sacrifier dans ce but les ressources nationales jusqu'à épuisement. Il était nécessaire que le peuple allemand fût consulté sur ce point.

Le Centre est et sera opposé au projet Caprivi ainsi qu'à la proposition Huene.

Nous sommes prêts, comme nous l'avons toujours été, à accorder pour l'armée et la flotte tout ce qui est nécessaire à la sécurité du

pays. Mais nous demandons que la représentation nationale puisse se prononcer librement. Si nous reconnaissons la nécessité d'avoir une armée et une flotte en bon état, nous ne pouvons pas ne pas reconnaître également la nécessité de ménager les ressources financières et économiques de l'empire, des divers Etats et du peuple. Si l'article de la Constitution qui appelle tout Allemand sous les armes nous est sacré, nous sommes également forcés de nous en tenir aux résolutions Windthorst, acceptées il y a trois ans par le Reichstag, dont la première autorise des exceptions au service actif en raison des charges excessives qu'entraînerait la convocation de tous les hommes valides.

Nous sommes pour le service de deux ans des troupes d'infanterie et nous accorderons volontiers les compensations nécessaires, telles qu'une augmentation de l'effectif en temps de paix. Mais nous considérons comme excessives les majorations demandées en hommes et en argent. Nous avons dû repousser des propositions qui auraient pour conséquence une insupportable aggravation de charges. Nous avons et avions conscience de la responsabilité que nous encourions, mais nous nous savons d'accord avec nos électeurs et fidèles à notre passé comme à notre programme.

Nous resterons attachés à nos principes ; les résolutions Windthorst, qui sont celles du Reichstag dissous, nous serviront de règle à l'avenir comme dans le passé.

Quant au reste, le Centre estime superflu de développer et de recommander à nouveau son vieux programme déjà huit fois adopté par ses électeurs.

Ce n'est pas l'utilité momentanée, c'est la justice qui fait le fondement des Etats. Ce qui est conforme à la justice, voilà ce qui seul est vraiment utile, comme ce qui est contraire est nuisible.

La loi suprême est la Constitution. Il faut que la nation la respecte, il faut que tous et chacun s'y soumettent. Autrement, l'ordre social, ainsi que la sécurité intérieure et extérieure, est en danger.

Voilà pourquoi nous voulons conserver à l'empire allemand le caractère d'un Etat fédératif sur la base du suffrage universel direct et secret.

Sans liberté de conscience, point de vraie liberté civique et sociale ! Le *Kulturkampf* n'est pas encore terminé. Il se continue d'une façon dissimulée.

Nous aurons à cœur de travailler à fermer cette blessure toujours saignante en poursuivant la restitution de ses droits et de ses libertés à l'Eglise catholique.

Avant tout, il faut que les lois contre les Jésuites et les Ordres affiliés disparaissent. Nous ne cesserons d'en réclamer l'abrogation.

Nous serons toujours à la tête de ceux qui combattent le libéralisme et le socialisme devenus plus dangereux que jamais. Puisque,

comme tout le monde le reconnaît, un socialiste ne peut être un croyant, il faut que tous les croyants se déclarent nettement contre les socialistes. Le renversement de l'ordre social existant ne saurait guérir les maux dont souffre la vie économique, industrielle, politique et sociale, mais bien le retour aux principes chrétiens. C'est dans ce sens que le Centre a largement contribué à la création d'une législation d'assurances et de protection en faveur de la classe ouvrière. Il donnera de même toute sa sollicitude à ces questions vitales, ayant conscience qu'il travaille ainsi fructueusement au mieux des intérêts généraux et particuliers.

Nous avons voté les traités de commerce avec l'Autriche-Hongrie et l'Italie pour donner une base économique durable à la triple alliance et parce qu'une sauvage guerre de tarifs eût compromis la paix européenne. Le nouveau *Curs* n'eût pu y réussir sans le Centre; aussi les accusations de manque de patriotisme nous laissent-elles froids.

Il est impossible de retarder davantage le relèvement de la situation économique du pays par des dépenses d'une utilité générale, par la réforme du système financier et de l'administration des impôts. Il faut qu'un terme soit mis à l'augmentation continuelle de la dette publique. Nous pousuivrons, en même temps que l'économie, une répartition plus équitable des charges et nous demeurerons les adversaires des monopoles.

Le moment est grave, plus grave qu'il ne l'a jamais été. Les élections seront décisives pour notre vie constitutionnelle et économique.

La lutte sera vive. Nos adversaires ont acquis de nouveaux alliés et tous les moyens leur sont bons. Il s'agit pour tous les partisans du Centre d'être unis et inébranlables. A cette condition seulement nous serons une fois de plus invincibles.

Donc, en avant! serrons les rangs et allons aux urnes avec Dieu, pour la vérité, la liberté et le droit.

Le manifeste est signé du comte Hompesch, comte Preysing, baron de Buol, docteur Bruel, Dieden, Fritzen, Grœber, baron de Heereman, docteur Lieber, Reindl, docteur Schædler.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

5. — **Petit Manuel des Pèlerins, à Notre-Dame de Lourdes**, par l'abbé Henry Calhiat, missionnaire apostolique, chanoine honoraire. — Prix : 0 fr. 30 l'exemplaire, par la poste, 0 fr. 35. 30 fr. le cent, 15 fr. les cinquante, expédiés franco en gare. S'adresser à l'auteur, à Montauban, Tarn-et-Garonne. Au moment où vont recom-

mencer, dans la plupart des diocèses de France, les pèlerinages à notre sanctuaire pyrénéen, nous nous faisons un plaisir de recommander aux ecclésiastiques et aux fidèles le *Petit Manuel des Pèlerins* à Notre-Dame de Lourdes.

Ce volume de 104 pages, imprimé en caractères elzéviriens, et revêtu d'une élégante couverture, sur laquelle sont reproduites la Vierge, la basilique et la grotte, est le *vade-mecum* indispensable de ceux qui veulent faire une pieuse pérégrination à Lourdes, car il répond à tous les désirs d'un dévot de Marie.

Il suffit, pour s'en convaincre, d'en connaître l'heureuse disposition ; il comprend quatre parties. Dans la première, nous trouvons notamment des avis généraux, les prières de l'itinéraire, une notice historique sur le pèlerinage; dans la deuxième, les prières à faire au sanctuaire, les Litanies de Notre-Dame de Lourdes, etc. ; dans la troisième, les cantiques à chanter durant le pèlerinage ; et dans la quatrième, trois lectures ou méditations religieuses qui sont pleines de sentiments, noblement exprimés en vers et en prose.

L'auteur, qui est notre collaborateur, est bien connu par les nombreux ouvrages échappés à sa plume. Nous nous contenterons de citer : *A Notre-Dame de Lourdes*, *Rome nouvelle*, *Une Mosaïque de Pensées*, *Histoire populaire du Pape Léon XIII*, *Vie de la Mère Thouret*, etc., etc. qui lui ont valu les éloges les plus flatteurs de la presse et de l'épiscopat.

Ce Manuel n'a pas un caractère diocésain, et peut, par suite, servir aux pèlerins de tous les diocèses.

UNE CONQUÊTE

Après avoir trop longtemps subi le joug des sectes, la France commence à se ressaisir. C'est ainsi que les Catholiques, par le *Dictionnaire des Dictionnaires*, ont enfin repris le domaine encyclopédique usurpé depuis plus d'un siècle par la Franc-Maçonnerie et la Libre Pensée, et y ont planté la croix. Il importe d'affermir et d'étendre cette précieuse conquête. Quiconque a souci de l'intérêt familial, social, religieux, conservateur, voudra participer à cette croisade, qui a pour cri : Foi et Science, Dieu et Patrie. D'ailleurs, il s'agit d'une œuvre aujourd'hui indispensable, d'une utilité quotidienne ; et l'on peut encore en souscrivant de suite, se la procurer dans des conditions exceptionnelles. On trouvera plus loin ces conditions avec le bulletin de souscription.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris — Imp. G. Picquoin, 53, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LA VOCATION A L'APOSTOLAT

Commenter ces paroles du Sauveur : « Ego elegi vos et posui vos ut eatis et fructum afferatis et fructus vester maneat. » (S. Jean, Ev. xv, 16).

Ces paroles ont trait : I. A l'amour de Dieu et du prochain. — II. Résultat chez les fidèles de l'amour de Jésus-Christ, qui est un amour prévenant à la vocation à l'apostolat qui vient de Dieu. — III. Elles indiquent que cette vocation ne doit pas être oisive, mais porter des fruits de salut.

I

Ego elegi vos. — Notre-Seigneur veut indiquer à tous les fidèles quelles sont les relations d'amitié qui doivent désormais exister avec lui et entre eux.

Avec lui, leur bonheur sera complet quand la « propre joie » de leur Maître sera passée au fond de leurs cœurs (xv, 11). Or, cette joie, ils la connaîtront dès que leur charité pour lui sera analogue à la sienne pour eux et à celle de son Père pour lui (xv, 9); mais cette charité, ils ne l'auront que par la pratique courageuse de ses commandements (xv, 10). Or, cette joie, ce bonheur, cette charité, cette obéissance, c'est à moi uniquement que vous les devrez; car c'est moi qui vous ai choisis, sans qu'il y ait eu rien en vous qui m'y obligeât. Tout le bonheur que vous allez goûter, tout le bien que vous ferez, vous me le devrez; vous êtes donc tenus envers moi à une reconnaissance dont je veux voir des marques évidentes.

Entre eux; je ne vous ai ainsi choisis que pour que vous rendiez aux autres ce que je vous ai fait; que pour que vous vous entr'aimiez mutuellement à votre tour. Ce que j'ai fait pour vous, il faut que vous le reproduisiez les uns envers les autres. Il faut donc que vous soyez prêts à faire pour les autres les mêmes sacrifices que je suis prêt à faire pour vous, c'est-à-dire à donner votre vie s'il le fallait. Voilà pourquoi je vous ai choisis, pourquoi vous êtes mes disciples de prédilection; vous avez à faire connaître aux autres, par vos actions, en quoi con-

siste l'amour de Dieu et l'amour du prochain ; c'est pourquoi au lieu de vous appeler serviteurs comme je l'ai quelquefois fait : « Si quelqu'un me sert, qu'il me suive, et où je suis là aussi sera mon serviteur. Si quelqu'un me sert, mon Père l'honorera. (Jo., xii, 26). Vous m'appelez Maître et Seigneur, et vous dites bien, car je le suis » (Jo., xiii, 13) ; parce que ce titre exprimait fort bien alors la nature de vos relations à mon égard ; je vous appellerai désormais mes amis, parce que ce titre vous convient mieux. Le serviteur, en effet, ne sait pas tout ce que fait son maître, tandis que vous savez maintenant tout ce que moi-même j'ai appris de mon Père.

Dans cette noble et sainte amitié qui régnera désormais entre vous et moi, rappelez-vous que c'est de moi qu'est venue l'initiative. J'insiste sur ce point pour que votre reconnaissance pour moi soit sans bornes.

Il y a entre le serviteur et l'ami une telle différence et vous devez m'être si reconnaissants de ce que je vous ai introduits dans mon intimité par pure bonté, que vous devez être prêts à vous imposer pour moi tous les sacrifices que je jugerai convenable de vous imposer.

Or un de ces sacrifices c'est d'aimer vos frères de la même façon que je vous ai aimés, de les aimer aussi purement que je vous ai aimés moi-même, sans aucun mérite de leur part, sans attendre qu'ils vous préviennent, mais en les prévenant en tout et toujours, par amour pour moi, qui vous ai prévenus le premier. (Bossuet, *Médit. sur l'Ev. La Cène*, 2ᵉ partie, 12ᵉ jour.) Et Bossuet insiste sur cette prévenance de Notre-Seigneur envers nous.

Ce n'est pas nous, en effet, explique-t-il, qui l'avons choisi; car, comme le dit saint Paul, « qui est celui qui lui a donné le premier? » (Rom., xi, 35), c'est-à-dire qui est celui qui s'est attiré sa grâce en le prévenant? C'est au contraire lui qui nous a choisis et prévenus ; c'est lui qui nous a trouvés ennemis et nous a fait amis ; c'est lui qui nous a aimés avant que nous l'aimions, ou que nous puissions l'aimer, puisque c'est lui qui nous a donné l'amour dont nous l'aimons ; ce qu'il ne peut avoir fait que par amour. Il n'a donc pas été prévenu par nous, mais c'est lui qui nous a prévenus, et il nous prévient à chaque moment, nous continuant la grâce par laquelle, il nous a prévenus la première fois. Or s'il nous traitait rigoureusement, s'il voulait punir toutes nos infidélités, combien de fois serait-il porté à nous

soustraire les grâces auxquelles nous ne répondons pas assez ? Qui donc pourrait se plaindre, s'il nous retirait ses dons?

Mais il continue à nous prévenir malgré nos ingratitudes et nos négligences. Or la récompense qu'il veut tirer d'un amour si gratuit, c'est que nous aimions nos frères aussi purement et aussi gratuitement qu'il nous aime, sans que notre amour se ralentisse par leur froideur, leur négligence et par leurs injures, puisqu'au milieu de tant d'injures qu'il reçoit de nous, il nous aime toujours.

Et il a choisi l'amour envers le prochain comme expression de notre amour envers lui, parce que comme nous ne pouvions lui faire du bien qu'en la personne de nos frères, qui sont ses membres, c'est de cette façon seulement que nous pouvons lui prouver notre reconnaissance selon ce qu'il a dit. « Toutes les fois que vous faites du bien à l'un de ces petits, qui sont petits à vos yeux et grands aux miens, parce qu'il sont mes membres, c'est à moi que vous le faites » (Matth., xxv, 40, 45). D'ailleurs comme l'explique saint Paul (Rom., xiii, 8, 9), celui qui aime son frère accomplit la loi ; car tous ces préceptes : « Vous ne tuerez pas, vous ne déroberez pas, vous ne convoiterez pas la femme d'autrui, ni sa maison, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bien en quelque manière que ce soit, » (Ex., xx, 17), tous ces préceptes sont renfermés dans celui de l'amour fraternel. (Rom., xiii, 9, 10).

C'est l'interprétation que donne Corneille Lapierre, après saint Cyrille, saint Jean Chrysostome, Maldonat, Tolet et d'autres. Ils ajoutent que Notre-Seigneur aurait ainsi parlé à ses Apôtres afin de les prémunir contre les tentations de l'orgueil. Il semble leur dire : « Si désormais vous connaissez tous mes secrets, ce n'est pas à vos mérites que vous devez l'attribuer, mais à ma seule affection pour vous. » *Non enim vos hoc me elegistis, sed ego gratis vos ad hoc elegi et exaltavi.*

Saint Augustin (*De prædest.* Sanct., lib. i), Bède entendent ce passage de la *prédestination*. Mais on fait observer que cela ne doit pas être le sens, car comment expliquer le *non vos me elegistis ?* Il est bien certain que les Apôtres n'ont pu faire entrer Notre-Seigneur dans le ciel, et Notre-Seigneur n'avait pas à le leur dire ; de plus, il semble bien que Notre-Seigneur ne voulait pas faire allusion à la prédestination des Apôtres puisque cette prédestination est attribuée au Père ; elle fait en effet partie de la Providence qui est plus spontanément la fonction

du Père. Il est plus conforme au sens littéral d'expliquer ce texte comme nous l'avons déjà fait. C'est par pure bonté que Notre-Seigneur a élevé ses Apôtres au titre d'amis, afin qu'eux-mêmes traitent leurs frères de la même façon, qu'ils les préviennent par leur charité, comme ils ont été eux-mêmes prévenus par la charité du Christ.

II

Et posui vos ut eatis. — Ces paroles, *ego elegi vos*, marquent la vocation à l'apostolat qui vient de Dieu, par pure bonté, sans mérite antérieur de la part des élus.

Et dans quelle intention Notre-Seigneur les a-t-il choisis?

Il le leur dit: *Et posui vos ut eatis.* Il est pour votre bien et pour le bien des autres. Il leur marque ainsi la fin du sacerdoce.

D'ordinaire ce sont les disciples qui font eux-mêmes choix du maître dont ils désirent suivre les leçons, c'était le cas chez les Juifs; *sed ego*, mais moi, *elegi vos*, moi je vous ai choisis. Je vous ai choisis douze (Jo., VI, 71; Luc, VI, 13; IX, 1). Je sais ceux que j'ai choisis (Jo., XIII, 18). Je n'ai appelé que ceux que j'ai voulu (Marc, III, 13; Matth., X, 1); *posui vos;* il faut remarquer la répétition emphatique du pronom; le verbe *posui* est très expressif, je vous ai institués; saint Paul emploie ce verbe dans le même sens. « J'ai été établi le prédicateur, l'apôtre et le maître des nations. » (II Tim., I, 11). « Dieu a fait Notre-Seigneur héritier de toutes choses... » (Heb., I, 2), c'est-à-dire qu'il l'a établi selon sa nature humaine seigneur et possesseur de toutes choses par la donation qu'il lui en avait faite, afin qu'il en dispose avec un pouvoir aussi absolu que le sien. C'est dans ce sens que Notre-Seigneur dit à ses apôtres: « Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre. » (Matth. XXVIII, 18.)

Saint Chrysostome explique à tort *posui* dans le sens de *plantavi*, à cause de la parabole de la vigne qui précède, comme si Notre-Seigneur disait: « Je vous ai plantés dans ma vigne pour que vous soyez des branches fertiles. » Maldonat prend *posui* dans le sens de *declaravi.* Le magistrat, dit-il, est d'abord choisi, c'est l'élection; puis il reçoit notification du choix, on le lui fait connaître, afin qu'il puisse exercer les fonctions de sa charge. Notre-Seigneur agit ainsi avec ses Apôtres, il les choisit d'abord (Matth. X, 1; Marc, III, 14; Luc, VI, 3); ensuite il les fait entrer en possession de leur charge (Marc, VI, 7; Luc, IX, 1, 2),

comme l'indiquent les passages de saint Marc: « Après que Notre-Seigneur eut choisi ses douze Apôtres, il les envoya deux à deux et leur donna puissance sur les esprits impurs; » de saint Luc: « Jésus ayant appelé les douze Apôtres leur donna puissance et autorité sur tous les démons et le pouvoir de guérir les malades; puis il les envoya prêcher le royaume de Dieu et rendre la santé aux malades. » Mais le vrai sens de *posui* est *constitui*. Le Christ établit les Apôtres dans leur charge de telle façon que vouloir y entrer à leur place sans y être appelés par eux, c'est commettre un véritable vol, une usurpation, c'est rendre infructueux les efforts que l'on tenterait.

« Ceux que Dieu a prédestinés, il les a aussi appelés, a dit saint Paul; ceux qu'il a appelés, il les a aussi justifiés, et ceux qu'il a justifiés, il les a aussi glorifiés. » (Rom., VIII, 29, 30). Sans doute ces paroles s'adressent à tous les chrétiens, mais cette histoire n'est-elle pas surtout celle du prêtre? La prédestination est un décret divin qui regarde tous les êtres raisonnables; décret parfaitement libre, qui est l'effet de la bonté, de la miséricorde, de l'amour. Ce décret est pour tous, aussi bien pour le dernier des élus que pour ceux d'entre les justes que Dieu appelle au plus haut degré de la gloire.

Ainsi Jean-Baptiste, saint Joseph, la très sainte Vierge, ont été l'objet d'un décret de prédestination qui les sépare à jamais de tous les autres prédestinés. L'humanité elle-même de Notre-Seigneur a été l'objet d'un décret de prédestination. En parlant du Verbe incarné saint Paul nous dit que Dieu a prédestiné Jésus-Christ à la filiation divine, *prædestinatus est Filius Dei* (Rom., I, 4), c'est-à-dire que par la puissance, par l'Esprit de sainteté, par sa résurrection d'entre les morts, il a été déclaré publiquement Fils de Dieu.

Le prêtre a sa place dans cette prédestination. Dieu nous a prédestinés au sacerdoce. Si de toute éternité Dieu a prédestiné le corps et l'âme de Jésus-Christ à l'union hypostatique; si de toute éternité une jeune fille de la race d'Adam a été prédestinée à la maternité divine, il est certain que chacun de nous peut dire avec vérité: Dieu m'a prédestiné à devenir un jour, au temps marqué par son infinie sagesse, un représentant de son divin Fils auprès des fidèles. Il a voulu que je devienne, selon l'énergique expression de saint Paul, non pas un homme du monde, mais l'homme de Dieu, *homo Dei*.

Nous avons été prédestinés au sacerdoce. Jésus-Christ nous

a choisis, nous avons été préférés aux autres enfants, aux autres amis de Dieu ; c'est sur nous que sa pensée s'est arrêtée. Un tel choix peut-il être regardé comme une chose commune? N'est-ce pas un fait relativement rare, un privilège? Aussi Notre-Seigneur a-t-il tenu à ce que les Apôtres comprissent la grandeur de leur destinée et qu'ils appréciassent toute l'étendue de la faveur renfermée dans ce mot : *Ego elegi vos et posui vos ut eatis.* Ce fut après une nuit passée en prières (Luc, VI) qu'il les choisit, qu'il leur expliqua leur nouvelle dignité et comment ils seraient tout-puissants sur les démons.

C'est là ce qui explique pourquoi le jeune clerc est élevé d'une façon différente des autres jeunes gens ; c'est afin que les vérités de la foi pénètrent son âme de toutes parts. Cette éducation ecclésiastique est la réalisation pour eux de cette parole de saint Paul, *quos vocavit, illos et justificavit.* Lorsque Moïse eut reçu directement de Dieu l'ordre de construire l'arche d'alliance, le tabernacle et tout ce qui devait servir au culte, Dieu ajouta cette parole : « J'ai appelé nommément Bézéléel, et je l'ai rempli de mon Esprit, de l'esprit de sagesse, d'intelligence et de science, afin qu'il fasse tout ce que je vous ai ordonné de faire. » Or, tout était figure dans le culte ancien.

L'œuvre figurée par la construction de l'arche, c'est la sanctification des âmes ; des âmes saintes, voilà le tabernacle que Dieu demande aujourd'hui ; les marbres précieux, les bois incorruptibles, l'or, l'argent, la soie, représentent les grâces variées que Dieu réserve pour les chefs-d'œuvre de son amour. Or l'ouvrier qui doit étudier ses plans, c'est le prêtre. Quand le Fils de Dieu parut dans le monde, il nous dit quelle était la fin de sa mission *ut salvetur mundus per ipsum.*

Avant de mourir, Jésus-Christ déclare qu'il a fait l'œuvre de son Père, qu'il a constamment honoré son Père, ne cessant jamais de faire ce qui lui était agréable. Or, *sicut misit me Pater et ego mitto vos ;* le prêtre doit continuer l'œuvre de Jésus-Christ. « Je remplis, disait saint Paul, ce qui manque aux souffrances de Jésus-Christ. » Ce qui manque aux âmes, c'est l'application pratique, individuelle des mérites du Sauveur. Or cette application qui est l'œuvre de Dieu est faite par le prêtre. C'est partout où il se proposait d'aller lui-même qu'il envoie ses Apôtres et ses disciples, *quo erat ipse venturus* (Luc, X, 1). Le prêtre est le précurseur de Jésus-Christ, s'il va préparer sa voie, Jésus viendra et établira son règne ; la foi et l'amour, la

sainteté et la pratique du bien, voilà ce que le Sauveur apporte; mais la terre où il se propose de répandre cette divine semence, il la veut préparée, défrichée, remuée. C'est le prêtre qui fera ce travail, *posui vos ut eatis*, envoyé là où Jésus-Christ veut venir.

Ainsi, quel que soit le peuple auprès duquel le prêtre est envoyé on a le droit d'attendre après lui Jésus-Christ, sa grâce, son règne dans les âmes. Comme Jean-Baptiste, le prêtre doit demeurer au désert; pour le prêtre le désert c'est le séminaire, la solitude, l'étude, la méditation, la prière qui fortifie son esprit; puis un jour vient où Dieu lui ordonne, comme à Jean-Baptiste, de commencer l'exercice de son ministère. *Factum est verbum Domini super Joannem filium Zachariæ in deserto. Et venit.*

Rappelons-nous que jamais ni les intrigues, ni les protections, ni la faveur des riches et des grands de ce monde ne remplacent pour le prêtre cette grande voix que Dieu fit entendre à Jean-Baptiste dans le désert. *Fuit homo missus a Deo.* Il n'était qu'un homme, mais il est envoyé de Dieu pour être le témoin de Jésus-Christ. Voilà la fin de sa mission et de son ministère. Il n'est pas la lumière, mais le témoin qui atteste la présence de la lumière. Il attestera sa présence jusqu'à répandre son sang. Il sera un témoin éclairé, fidèle, courageux, persévérant.

Voilà ce que Jésus-Christ attend de nous; que nous soyons les témoins de son Evangile : *Eritis mihi testes.* Nous n'avons été choisis, appelés, envoyés vers nos frères que pour remplir ce ministère. Il faut que Jésus croisse et que nous diminuions. Celui-là est infidèle à sa vocation, qui se contentant de vivre en homme probe, estimable, digne de la considération des personnes vertueuses, ne travaille pas à être pour les peuples qui l'entourent un flambeau brûlant et brillant, *posui vos ut eatis;* je vous ai établis pour que vous alliez au loin, sur le théâtre de votre apostolat.

III

Et fructum afferatis... — Ces mots nous ramènent à l'allégorie de la vigne qui précède. Après avoir décrit la conduite du vigneron à l'égard de la vigne, Notre-Seigneur indique que sur cette vigne symbolique comme sur les ceps matériels, il y a des sarments de deux sortes qui sont soumis à des traitements très divers. Il y a d'abord le sarment stérile, qui sera brûlé sans pitié; il tombera d'ailleurs de lui-même. Il y a le sarment qui

porte des fruits de sainteté, des vertus, des bonnes œuvres. Ce sarment est attaché au Christ, il lui est identifié, comme les sarments, au sens physique, confondent leur nature avec le cep sur lequel ils sont nés, et sont abreuvés de sa sève. Il ne suffit pas que le rameau tienne extérieurement au cep, il faut de plus que le suc soit transmis de la vigne au sarment. L'union doit être tout ensemble extérieure et intérieure.

Or, Notre-Seigneur désigne deux sortes de fruits produits par cette union : 1° la glorification de son Père. « Mon Père est glorifié en ce que vous portiez beaucoup de fruits. » (xv, 8) 2° les âmes gagnées du Verbe. Étudions ces deux sortes de fruits que le prêtre doit faire naître.

1° L'ange qui annonça la naissance de Jean-Baptiste et celle de Notre-Seigneur, qualifia les deux enfants par la même parole : *Hic erit magnus.* Comment expliquer cette sorte d'égalité qui n'est cependant qu'une similitude ? Car Jean-Baptiste est appelé grand d'une vraie grandeur : *Erit magnus coram Domino.* Or saint Paul nous l'explique ; le prêtre est l'homme de Dieu. *Tu, o homo Dei!* Cette expression dans l'Ecriture n'est généralement appliquée qu'aux grands saints. Elie est appelé homme de Dieu ; Samuel reçoit le même titre. Un prophète nous dit : « L'homme de Dieu est venu de Juda à Béthel ayant dans sa bouche les ordres du Seigneur. »

L'homme de Dieu est son interprète, son ambassadeur, son ministre, celui qui parle et agit auprès des hommes de la part de Dieu, celui que Dieu emploie pour les gouverner en son nom. Lorsque saint Paul emploie cette expression, c'est comme s'il disait à son disciple : « Souviens-toi, ô Timothée, de qui tu es et qui tu sers ; tu es de Dieu, tu sers Dieu, tu es le coopérateur de Dieu. » Aussi, voyez les conséquences qu'il tire lui-même du principe qu'il vient de poser : *Sectare justitiam...* (I Tim., vi, 11, 12). Telle est la grandeur et la sublimité du prêtre considéré par rapport à Dieu.

Cette sublimité n'est pas moins admirable quand on considère le prêtre dans ses rapports avec Jésus-Christ. Le prêtre, en effet, est le témoin de Jésus-Christ. C'est de lui que les peuples attendent ce qu'ils doivent connaître de Jésus-Christ. Montrer Jésus-Christ aux grands et aux petits, aux riches et aux pauvres, et le montrer tel qu'il est, tel que l'Evangile nous le découvre ; tel est le ministère du prêtre ; or le ministère est si grand quo Dieu le Père a voulu l'exercer lui-même ; deux fois après le

baptême du Sauveur et sur le Thabor, *Hic est Filius meus*, et que le Saint-Esprit l'a exercé lui-même au jour de la Pentecôte. En se communiquant aux Apôtres, il leur parle de Jésus-Christ. Le prêtre continue en faveur de Jésus-Christ le ministère qui n'a été dédaigné ni par Dieu le Père, ni par le Saint-Esprit.

Aussi prenez garde qu'en présence de ce qui se fait aujourd'hui contre Dieu et Jésus-Christ, nous ne répondions que par un « que m'importe ! » qui serait la preuve de la ruine de la foi dans notre âme. »

2° Dieu nous envoie aux âmes. Or, écoutons ce qu'il dit à Jérémie : *Ecce constitui te ut evellas et destruas ut ædifices et plantes* (Jer., I, 10). Il nous dit les mêmes paroles. Or, une chose doit nous frapper dans l'Evangile, c'est la bonté avec laquelle Notre-Seigneur a voulu présenter à ses Apôtres le travail tout spirituel auquel il les destinait, en comparant les œuvres de l'ordre surnaturel aux travaux et aux œuvres de l'ordre matériel.

La première de ces images est celle de la pêche. Une barque, des filets, des poissons retirés des abîmes de la mer, c'était, au figuré, toute l'histoire du ministère sublime auquel le Fils de Dieu destinait ses Apôtres. *Faciam vos fieri piscatores hominum* (Matth. IV, 19). Le résultat de cette pêche est figuré par la pêche miraculeuse.

La seconde image c'est l'agriculture. *Dei agriculturæ estis* (I Cor., III, 9). Il s'agit dans la pensée de Jérémie, comme dans celle de saint Paul, comme dans celle de Notre-Seigneur, *vos palmites*, de champ, de terre à cultiver et ensuite d'édifier, de construire. *Dei ædificatio estis*. Il y a des terres bonnes, fertiles, sur lesquelles descendent tous les jours les bénédictions du ciel. Tel fut le paradis terrestre. Après le péché, la terre produisit partout des ronces et des épines, il fallut commencer à détruire, à arracher, à brûler. Voilà l'image. La vraie terre de Dieu, sa vigne, c'est la grande famille humaine tout entière. L'ouvrier c'est le prêtre. *Constitui te ut plantes*. Comment aidons-nous le Père dans son œuvre? *Pater meus agricola est*. (Jo., XV, 1).

Il faut arroser. Dieu s'en charge souvent. (Ps. CXLVI, 8; LXVII, 10); mais cette pluie surnaturelle doit être demandée. N'est-ce pas de notre faute si Dieu n'a pas fait tomber la pluie salutaire que demande l'Eglise : *Ut congruentem pluviam nobis concedere digneris*. Quand celui qui est chargé de ramener les âmes à Dieu s'est adressé avec ferveur à celui qui est appelé *fons vitæ*, qui dit de lui-même : *Si quis sitit, veniat ad me*, la

grâce arrosera son travail. A défaut des eaux de la pluie, l'agriculteur utilise les fleuves, les sources qui jaillissent de la terre. Par les canaux préparés avec soin, il conduit l'eau sur toutes les parties de son champ. Ce sont les œuvres de zèle.

Le prêtre qui fait son œuvre comme Jésus-Christ, qui nous déclare avoir fait le sien, *opus consummavi*, pourra déposer sur la table de son Maître toutes sortes de fruits beaux à la vue et d'un goût délicieux.

Et fructus vester maneat. Saint Cyrille applique cette parole à l'Evangile, par opposition à l'ancienne loi, qui n'a pas vécu et qui a été abrogée par le Christ; mais le sens *planus et plenius*, comme dit Corneille Lapierre, est que le résultat des efforts de l'Eglise est la conversion du genre humain; chaque génération de prêtres apporte ses fruits qui demeurent, en ce sens que le ciel est la récompense de ceux qui se sont convertis. C'est pour encourager les Apôtres que Notre-Seigneur leur a fait entrevoir ce résultat de leurs efforts.

P. G. Moreau,
Vicaire général honoraire de Langres.

UN HOMMAGE AU CHRIST

A L'OCCASION DE L'EXPOSITION DE CHICAGO (1)

On sait qu'un congrès catholique important, convoqué par l'épiscopat des Etats-Unis, doit se tenir à Chicago, pendant l'Exposition. Les Américains aiment à faire grand et l'on doit attendre de ce congrès des résolutions marquantes.

Le Conseil de la *Fédération du Sacré-Cœur* de Paray-le-Monial a pensé qu'il pouvait tenter de proposer, sous forme de pétition, quelques nobles projets à la grande assemblée américaine.

Aux Etats-Unis, les diverses confessions chrétiennes vivent en paix l'une à côté de l'autre. Une proposition des catholiques pourrait être agréée par tous, si elle répond au sentiment national.

Pourquoi le congrès de Chicago ne proposerait-il pas au

(1) Extrait de la Revue *Le Règne du Cœur de Jésus*, que nous aimons à citer.

peuple américain de rendre à Dieu et au Christ *un hommage social*, à l'occasion du quatrième centenaire de la découverte accomplie par Colomb, Colomb le grand chrétien qui se proposa comme but principal d'ouvrir à l'Evangile un monde nouveau? Le congrès de Chicago dirait au peuple américain à peu près ce qui suit :

« Frères dans le Christ, notre noble nation joint à l'expérience des nations européennes, dont elle bénéficie, la sève de la jeunesse. C'est à nous que revient l'initiative des projets hardis et des grands progrès humanitaires, de même que nous avons souvent l'honneur des inventions industrielles et des découvertes scientifiques.

« Nous vous proposons donc de rappeler au monde les bienfaits de la paix et le devoir de l'union entre les peuples chrétiens, par l'institution d'une fête annuelle, d'une fête chrétienne de la paix sociale, sous les auspices de Colomb.

« La paix est un des grands biens de l'humanité. La guerre est un fléau que la liturgie catholique compare à la famine et à la peste ; et ce fléau tend à devenir encore plus destructeur maintenant qu'il y est servi par des engins nouveaux, tristes fruits de nos découvertes scientifiques. La constitution d'un *arbitrage suprême* serait la meilleure garantie de la paix universelle. L'établissement d'une fête de la fraternité évangélique y préparerait les esprits.

« Cette fête devrait être chrétienne : l'esprit d'union et de paix est un fruit de l'Evangile. Les républiques américaines le comprendront. Chez elles les élites de la société s'inspirent unanimement du christianisme. Le culte chrétien s'y partage, il est vrai, en confessions diverses. Mais nous nous appuyons dans cette requête sur les principes qui nous unissent et non sur ceux qui nous divisent.

« Tout chrétien connaît le précepte : « Aimez-vous les uns les autres. » — La fraternité humaine dans le Christ est la base des sociétés chrétiennes. Il faut la raffermir en proclamant cette fraternité, vraie base de la paix sociale. Au moment où les distances s'effacent, où les relations internationales sont plus faciles et plus fréquentes, il importe que les peuples se sentent frères : Dieu le veut ainsi.

« C'est pour cela que nous cherchons à promouvoir l'institution de cette fête, destinée à devenir internationale.

« Elle doit être célébrée d'abord dans les temples, par un

hommage au Créateur et au Rédempteur. Les catholiques s'inclineront à la messe devant le Christ qui leur a enseigné la prière de la fraternité et de la paix sociale, le *Pater noster*. Les protestants réunis dans leurs temples réciteront la même prière. La journée aura ses réjouissances publiques. L'objet même de la fête rappellera et prêchera à tous la paix universelle et la fraternité humaine.

« Nous proposons de placer cette solennité sous le patronage de Colomb (1). N'est-ce pas lui qui a réuni les deux continents ? Son nom est aussi glorieux dans l'hémisphère où il naquit que dans celui où il planta la croix. Ce nom, par lui-même, enseigne et recommande la fraternité. »

Ces pensées sont celles que la *Fédération du Sacré-Cœur* propose avec confiance au Congrès de Chicago. Puissent-elles être accueillies par les Américains, qui joignent un véritable esprit religieux à l'initiative la plus hardie ! L'Amérique nous rendra ce que nous lui avons donné par nos missionnaires, si elle nous convie ainsi à un acte d'hommage au Christ, roi des nations, prince de la paix et source de toute vraie civilisation (2).

L. D.

ACTES DU SAINT-SIÈGE

Congrégation de la Discipline régulière.

Vers la fin de novembre 1892, la S. Congrégation de la Discipline régulière a adressé aux chefs d'ordres religieux une

(1) Ceci doit évidemment être entendu selon la manière qui est possible sans qu'on paraisse rendre à Christophe Colomb un culte religieux et public, puisqu'un culte de ce genre n'a pas été jusqu'ici autorisé à son égard par l'Eglise. On a, du reste, sur ce point un précédent des plus authentiques. Le Souverain Pontife n'a-t-il pas voulu lui-même que le centenaire du 12 octobre dernier fût célébré par des solennités religieuses, auxquelles non seulement le souvenir de Colomb était lié, mais qui étaient prescrites à l'occasion même de sa découverte et de sa personne ?

C'est d'une manière analogue et *seulement dans cette mesure*, croyons-nous, que la solennité religieuse dont il s'agit en ces pages pourrait être placée sous les auspices de Colomb.

(2) Le Conseil de la *Fédération du Sacré-Cœur* a encore en vue, à l'occasion de l'Exposition de Chicago, un autre projet grandiose. Peut-être en dirons-nous quelque chose ultérieurement.

importante instruction sur les religieux obligés au service militaire en Italie.

Comme ces instructions peuvent particulièrement intéresser les autorités ecclésiastiques dans les pays où malheureusement on a déclaré aussi que les religieux devraient avoir comme tous les citoyens le *sac au dos*, nous croyons utile de reproduire la traduction française de ce document ; nous la trouvons dans l'excellent journal du Droit canon et de la Jurisprudence canonique :

La Congrégation de la Discipline régulière, tendant toujours au bien des corporations religieuses, ne peut oublier les intérêts des jeunes gens qui en sont les plus belles espérances ; par conséquent, autorisée par le Saint-Père, elle confirme les constitutions apostoliques qui ont été données dans le passé pour règle de leur état ordinaire, et donne aux Supérieurs généraux, au sujet des jeunes gens soumis à la *conscription militaire*, les prescriptions spéciales suivantes :

1.) Pour ceux qui appartiennent à la première catégorie et sont certains de n'être pas réformés au service, la *Profession solennelle* et l'admission aux *Ordres sacrés* doivent être retardés jusqu'à ce que le service actif d'un an ou de plus de temps soit accompli.

2.) Il est utile de favoriser le volontariat d'un an, en accordant même des subsides aux jeunes gens qui en ont besoin, subsides à donner en tout ou en partie, selon les moyens dont peut disposer chaque ordre, afin de suppléer ainsi à la taxe requise par le gouvernement et aux autres dépenses durant le service ; mais il est bien entendu que ces subsides ne seront accordés qu'aux jeunes gens de bonnes espérances, dociles et obéissants.

3.) Il est nécessaire qu'avant de commencer le volontariat ou le service ordinaire, les jeunes gens suivent au moins pendant dix jours un cours d'exercices spirituels, et qu'ils aient fait une partie de leurs études théologiques (précédées du cours complet des études ordinaires) afin qu'ils soient affermis dans les idées et dans les habitudes religieuses.

4.) Afin que les jeunes gens conservent plus facilement leur vocation en y conformant leur conduite, il ne suffira pas de saintes exhortations, de la fréquentation des sacrements, et de la lecture des bons livres, il faudra qu'ils soient en relations avec les ecclésiastiques désignés par les Ordinaires des lieux. Ces ecclésiastiques, chargés de la direction spirituelle des jeunes conscrits, se prêteront avec tout le dévouement possible à l'accomplissement de cette mission et agiront selon les circonstances. Pour faciliter cette tâche importante, les supérieurs généraux donneront l'ordre à leurs provinciaux d'adresser

aux Ordinaires la liste de leurs sujets enrôlés sous les drapeaux, en indiquant leurs demeures afin que l'autorité puisse veiller sur eux. De leur côté, les Ordinaires feront connaître aux provinciaux quels sont les prêtres chargés du soin de leurs religieux.

Lorsqu'ils changent de résidence, les jeunes gens doivent en donner avis à leurs provinciaux et leur faire connaître leur genre de vie. S'ils obtiennent une semaine de congé, ils doivent en consacrer au moins trois jours à des exercices spirituels. Il n'est pas nécessaire de dire que, dans les villes où existent des maisons de leur ordre, les provinciaux peuvent y désigner un religieux chargé du soin spirituel de leurs sujets enrôlés, mais dans ce cas il reste toujours l'obligation de faire connaître à l'ordinaire l'endroit de leur diocèse où les jeunes gens accomplissent leur service militaire.

5.) Ceux qui, leur service militaire terminé, persévèrent dans leur sainte vocation et ont tenu une conduite irréprochable, seront admis de nouveau dans l'ordre; ils y suivront, d'abord, un cours d'exercices spirituels, et ne seront admis à la *profession solennelle*, ni aux *ordres sacrés*, qu'après un intervalle d'au moins un an. Pendant ce temps, ils pourront donner des preuves de la solidité de leur vocation, reprendre leurs études sacrées, ils demeureront dans un noviciat ou dans tout autre lieu d'étroite observance, sous la direction d'un religieux, recommandable par son âge et son caractère, désigné pour rendre témoignage de leur vertu.

Il faudra user d'une grande prudence dans l'admission de ceux qui auront accompli plus d'un an de service militaire.

Pour tous ces jeunes gens, devront être exigées des lettres testimoniales données par les évêques des diocèses où ils auront demeuré au moins trois mois. Il est recommandé d'observer strictement les saints canons pour tout ce qui regarde les irrégularités encourues pendant le service, irrégularités pour lesquelles il faudra demander la dispense du Souverain Pontife.

6.) Les mesures de précaution prescrites au n° 4 seront observées à l'égard de ceux qui, après leur profession ou leur admission aux ordres sacrés, seront appelés sous les drapeaux pour un temps notable.

7.) Pour les cas exceptionnels et imprévus, les supérieurs généraux des Ordres s'adresseront à cette Congrégation pour toutes les instructions ou dérogations jugées nécessaires.

Rome, 27 novembre 1892.

I. card. Verga, *préfet.*

Sanctæ Congregatio Romanæ et Universalis Inquisitionis.

DUBIA QUOAD CONSTITUTIONEM « APOSTOLICÆ SEDIS » (1)

I. *Utrum scienter legentes publicationes periodicas in fasciculos ligatas, habentes auctorem hæreticum et hæresim propugnantes, excommunicationem incurrant, de qua Bulla* Apostolicæ Sedis 12 *octobris* 1869 *in excommunicationibus Romano Pontifici speciali modo reservatis articulo* 2 *?*

II. *Utrum per* acta a Sancta Sede Apostolica profecta *designentur tantum acta quæ immediate a Summo Pontifice proficiscuntur, an etiam quæ mediate a Summo Pontifice proficiscuntur, an etiam a Sacris Romanis Congregationibus proveniunt?*

III. *Utrum absolventes complicem in re turpi cum ignorantia crassa et supina hanc excommunicationem incurrant, an non?*

IV. *Utrum colligentes eleemosynas majoris pretii pro missis si eas celebrari faciunt in eodem loco ubi collegerunt, pro minori pretio, hanc censuram incurrant, nec ne?*

V. *Utrum Clericus in sacris constitutus vel Regularis, aut monialis, si præter impedimentum voti solemnis castitatis alia habeat impedimenta, exempli gratia, affinitatis, consanguinitatis, hanc censuram incurrant, an non?*

VI. Quoad absolutionem censurarum specialiter reservatarum in articulo vel periculo mortis dubitatur : *Utrum infirmus si convalescit et onus non adimplet se præsentandi Superiori, in eamdem excommunicationem reincidat, an non?*

Feria IV die 13 januarii 1892, in Congregatione generali Sanctæ Romanæ et Universalis Inquisitionis habita coram Eminentissimis et Reverendissimis Dominis Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinalibus generalibus Inquisitoribus, propositis suprascriptis dubiis, ac præhabito voto Dominorum Consultorum, iidem Eminentissimi ac Reverendissimi Domini rescribi mandarunt :

Ad I : *Affirmative.*

Ad II : *Negative ad primam partem; affirmative ad secundam.*

(1) Extrait de la *Revue des R. P. Dominicains.*

Ad III : *In casu, incurrere.*

Ad IV : *Affirmative ad primam partem; negative ad secundam.*

Ad V : *Incurrere.*

Ad VI : Detur Decretum feriæ quartæ, 19 augusti 1891 super dubiis quæ sequentur : — 1. *An obligatio standi mandatis Ecclesiæ a Bulla* Apostoliæ Sedis, *imposita sit sub pœna reincidentiæ, vel non?* 2. *An obligatio standi mandatis Ecclesiæ in sensu Bullæ* Apostolicæ Sedis *idem sonet ac obligatio se sistendi coram Summo Pontifice, vel an ab illa debeat distingui?*

Responsum ad 1_{um} : *Affirmative ad primam partem; negative ad secundam.*

Ad 2um : *Obligationem standi mandatis Ecclesiæ importare onus sive per se sive per confessarium ad Summum Pontificem recurrendi.*

Feria autem quinta, die 14 januarii 1892, facta de his omnibus per Reverendissimum Adsessorem Sancti Officii Sanctissimo Domino Nostro Leoni PP. XIII relatione, Sanctitas Sua resolutiones Eminentissimorum Patrum adprobavit et confirmavit.

Ex Cancellaria Sancti Officii die 16 januarii 1892.

I. Mancini.

S. Rom. et Univ. Inq. *Notarius.*

Piæ Consociationis Sacræ Familiæ Regulæ.

I. Finis. — In brevi Apostolico *Neminem fugit*, a SSmo D. N. Leone PP. XIII, die 14 mensis Junii 1892 pro universo terrarum orbe promulgato, habetur, Piæ Consociationi a S. Familia id esse propositum : « Familias christianas arctiori pietatis nexu Sacræ Familiæ devincire, vel potius omnino devovere, eo etiam consilio, uti scilicet Jesu, Maria, Joseph familias sibi deditas tamquam rem propriam tueantur et foveant ». ; — quare omnes, quicumque ad eam pertinent societatem, oportere contendere ut « inter se colligatis fide mentibus, caritate voluntatibus, in amore Dei atque hominum, vitam ad propositum exigant exemplar ». — Ad hæc facilius certiusque assequenda, Cardinalis vice sacra Urbis antistes, ab Ipso Pontifice Maximo Leone XIII Consociationis universæ Præses electus datusque Patronus, audito cœtu a consiliis, hæc quæ sequuntur servanda decrevit.

II. Adimplenda munera. — *a*) Cardinalis Præsidis erit, cœtus virorum a consiliis, quando Ipsi opportunum videbitur, indicere eisque præesse, litteras ad Episcopos diœcesanos, pro suis quemque negotiis, itemque paginas aggregationis atque ejusmodi alia subscribere. Ejusdem erit parœciarum numerum ac familiarum, recipere, quæ per varias orbis regiones in Piæ Consociationis album fuerint adscriptæ. Sacris cœtibus ac religionis solemnibus, quæ a Pia Consociatione celebrari in urbe contigerit, vel Ipse præerit, vel alius ab Eo sufficiendus antistes. Sui denique muneris erit, de omnibus, quæ piam hanc Societatem spectent, per consiliarios suos edoceri, præsertim in iis, quæ ab his possent ex officio fieri, vel quæ aliquam difficultatem præseferre videantur.

b) Trium (quorum alter est a secretis pro tempore S. Rituum Congregationis), quos Cardinalis Præses sibi adscivit, urbanorum Antistitum erit diligenter conventibus interesse, suam sententiam dicere, significare Præsidi si quid noverint Piæ Societati profuturum, in omnia, quæ ad hujus bonum referantur sedulo incumbere.

His accedit Sacerdos, qui fungatur munere Secretarii Piæ Societatis ad id electus a Cardinali Præside. Huic curæ erit, graviora, quæ in conventibus occurrant pertractanda negotia, adnotare; quæ ad rei incrementum collatura duxerit, proponere; scriptis edendis a Pia Consociatione vigilem navare operam; de omnibus ac singulis communicare cum Præside, ut et necessaria adprobatione et duplici subscriptione muniantur.

Porro Sacerdos a secretis adsciscere sibi in auxilium, poterit alium Presbyterum, a Præside adprobandum qui Secretarii vices adimpleat. Ad eum itaque pertinebit dandas ad Episcopos aliosve litteras exarare, eorumque epistolis rescribere, prout a Cardinali Præside fuerit edoctus, cui et Secretario postea tradet subscribendas. Penes ipsum erit pluteus, sive archivum, quo scripta, libellos, sacras imagines, aggregationis paginas et alia ejusmodi servabit in usum Sodalium, prout Piæ Consociationis consilium constituerit. Agendas sibi expensas ipse describat et Præsidi ferat, cui etiam rationem reddet.

III. Extra urbem. — *a*) Episcopi diœcesani erit aliquem e suis Sacerdotibus, quantum fieri possit digniorem, eligere ad munus Moderatoris, hujus studium excitare in bonum Pie Consociationis quo alacriorem operam in omnibus, quæ ipsum spectaverint, afferat; sedulo advigilare; ab ipso electo Moderatore

de omnibus velle doceri quæ ad Piæ Consociationis bonum referantur.

b) Ad diœcesanum Moderatorem pertinebit Moderatores parochiales opera et consilio juvare, ut pari alacritate ac prudentia sese in omnibus gerant. Ab unoquoque eorum sæpe numerum et nomina exquiret familiarum, quæ Pie Consociationi fuerint adscriptæ, de quibus edoceri deinde possit. Neque harum modo, sed et nomina descriptarum parœciarum in tabulis recensenda curabit: mox earum exemplar ad Urbem mittet.

c) Parœciarum Rectores singuli Moderatoris officium inter oves sibi creditas assumant obeantque. De suæ quisque Consociationis negotiis cum Moderatore diœcesano communicet, cujus auctoritate, consilio, opera juvari possint. Familias parœciæ in sociorum numerum adscisci cupientes in tabulas referet, palamque Moderatori diœcesano faciet. Quotannis, stato die, parœciæ familias recensere studebit novasque, si fieri possit, in album Societatis inscribendas curabit. Quo autem Sacræ Nazarethanæ Familiæ cultus honorque foveatur magis, sermonem interdum de Pia Consociatione ad oves suas habeat, quum in festis peculiaribus Domini, Deiparæ ac S. Josephi, tum maxime quum Sodalium pactum erit solemniter renovandum, vel etiam quum in parochiali Ecclesia religiosam aliquam ejusdem S. Familiæ solemnitatem celebrari contingat, quam et indicere et dirigere prudenti ejus arbitrio relinquitur. Idem, si opportunum videbitur, auxiliares viros ac mulieres moribus et pietate præstantes in parte laboris adsumat, qui rei provehendæ omni studio dent operam.

d) Delecti ex utroque sexu rei provehendæ, alteri inter viros, alteræ inter mulieres, ab suo edocti Parocho, in Piæ Consociationis incrementum magno studio prudentiaque incumbent, adhibitis, quæ ad rem sunt validissima, precibus, hortationibus, virtutum exemplis. Præterea in omnibus, pro quibus eorum opera uti Parochi in Domino judicaverint, dociles omnino se præbeant.

IV. Servanda a Familiis adscriptis. — *a*) In honorem Nazarethanæ Familiæ studeat quicumque ei dederit nomen similitudinem aliquam earum virtutum adripere, quarum Jesus, Maria, Joseph præclarissima in terris exempla prodiderunt, quum omnibus tum maxime iis, qui labore manuum victum quærunt. Sed ad illas in primis animum adjiciant, quæ sanctitatem domesticæ societatis spectant, uti sunt mutua caritatis officia, præsertim inter conjuges, filiorum recta institutio horumque obe-

dientia et obsequium in parentes, pax et concordia domi aliaque hujusmodi. Itaque a vitiis omnine caveant, ab iis maxime quæ singularem infamiæ notam Christiano homini inurant, quæque Ipsi Sacræ Familiæ injuriam videantur afferre præcipuam, cujus generis sunt impia verba aut obscœna, ebrietates, incompositi mores, hisque similia.

b) Ad Pœnitentiæ et Eucharistiæ Sacramenta solemnioribus saltem anni diebus pie accedent, præsertim quo die Familiarum consecratio renovabitur.

c) Ecclesiæ præcepta, in tanta morum demutatione ac corruptela tam parvi habita, suaviter observari curabunt, ea potissimum ex quorum custodia aliis bona exempla derivant, uti auditio sacri festis diebus, abstinentia, præscripto tempore, a cibi vetitis, aliaque ejusmodi.

d) Peculiari honore celebranda curabunt festa Piæ Consociationis propria, quæ plenaria indulgentia a Summo Pontifice, fuere ditata, in primisque solemnem constitutum diem in honorem Sacræ Familiæ, qui dies erit per universum orbem Dominica infra octavam Epiphaniæ, quo simul, nisi aliter expedire Moderatoribus parochialibus in Domino visum fuerit, ritus consecrationis renovabitur.

e) Dent operam ut, semel saltem in die, ante Sacræ Familiæ imaginem communes fundantur preces, in quibus præcipua ratione commendatur Rosarii in honorem Deiparæ recitatio.

f) Pietatis exercitationes, qua diximus, enixe commendantur iis, qui ad Piam Consociationem pertinent, nullatenus tamen eorum onerata conscientia.

Datum Romæ ex Ædibus Vicariatus, Dominica infra Octav. Epiph., die 8 Januarii 1883.

L. M. Card. Vic., *Præses.*

C. Mancini a Secretis.

LE CONGRÈS EUCHARISTIQUE DE JÉRUSALEM (1)

L'arrivée du cardinal-légat à Jaffa.

C'est le 7 mai, que S. Em. le cardinal Langénieux, légat du Saint-Siège, débarquait à Jaffa, où fit escale l'*Orion*, bateau de

(1) Correspondance de *La Vérité.*

la Compagnie du *Lloyd* autrichien qui portait Son Eminence.

Aussitôt débarquée, Son Eminence reçut la visite du vice-consul de France et du supérieur du couvent de Terre-Sainte à Jaffa, accompagnés de leur drogman.

Puis le cardinal-légat monta dans une barque portant le pavillon de Terre-Sainte qui devait le mener jusqu'au quai.

Une foule immense l'y attendait, parmi laquelle on remarquait M. le maire de Jaffa, les drogmans des vice-consulats et plusieurs religieux.

Son Eminence traversa leurs rangs, précédée de cawas et des soldats, pour se rendre au couvent franciscain, entendre la sainte messe dans l'église de Saint-Pierre, puis le cardinal prononça un discours dans lequel, après avoir remercié les assistants de leur bon accueil, il fit connaître les motifs qui l'amenaient au Congrès eucharistique.

Pendant son séjour à Jaffa, Son Eminence a reçu la visite du gouverneur et des notables de la ville. Le 11, Son Eminence assista officiellement dans l'église de Saint-Pierre à une messe où assistèrent également M. le consul général de France et l'élève chancelier en uniforme venus exprès à Jaffa pour cette circonstance ; l'église était remplie des gens de toutes nations, la musique des jeunes gens jouait sur le parvis de l'église.

Le samedi 13, à 11 h. 30, Son Eminence monta un beau cheval blanc caparaçonné d'argent. Il était escorté par son gentilhomme M. le vicomte Raoul Chandon de Briailles, portant son uniforme, et par une grande suite ; pour se rendre à la gare, le cortège s'organisa en grande solennité, les cavaliers et les cawas précédant son Eminence.

Malgré le soleil qui dardait ses rayons de feu sur la terre sablonneuse, les chemins, les maisons, les fenêtres étaient envahis par la foule qui se pressait pour voir passer le cortège. Aux vœux et aux félicitations des spectateurs le cardinal répondit par des bénédictions et des salutations répétées.

A la gare il put prendre un train spécial pour se rendre à Jérusalem.

L'entrée du cardinal légat à Jérusalem.

Le 13, vers trois heures de l'après-midi, Son Eminence arrivait à Jérusalem. Le consul général l'attendait, en grand uniforme, avec sa suite, et lui adressa quelques chaleureuses paroles de bienvenue et de félicitations. Le cardinal y répondit par de

gracieuses et touchantes paroles, après quoi M. le consul présenta le maire de la ville à Son Eminence. En même temps, la musique de l'orphelinat catholique de don Belloni de Bethléem jouait différents airs avec beaucoup d'entrain.

Entrant sous la tente placée à côté de la gare et destinée aux réceptions officielles. S. Em. le cardinal Langénieux y passa une heure, pendant laquelle il reçut la visite de plusieurs évêques latins et orientaux, des prélats, des officiers français de l'escadre de la Méditerranée, venus en pèlerinage à Jérusalem pour cette circonstance, les représentants des patriarcats et des couvents non-unis et les drogmans des consulats étrangers.

Vers quatre heures, Son Eminence monta sur un cheval blanc richement paré d'une jolie selle couverte de velours et brodée en or; en même temps s'ébranlait le nombreux cortège qui lui devait faire escorte : les religieux de sa suite avec un porte-croix, tous à cheval; nombre de pèlerins et religieux se développant sur une grande ligne en avant du cortège, pendant que la musique de Sainte-Anne et celle de don Belloni jouaient tour à tour et faisaient entendre de belles harmonies; les cavaliers de la gendarmerie, le fusil à la main, et les cawas des consuls et des couvents portant sur les étriers leurs longues cannes d'argent précédaient le cardinal-légat, suivi par une voiture où se trouvaient M. le consul général de France et Mgr l'évêque de Liège, M. le vicomte Raoul Chandon de Briailles, et l'élève du consulat général; plusieurs autres voitures et cavaliers formaient une suite imposante.

Au fur et à mesure que s'avançait le cortège, le cardinal bénissait et saluait la foule qui occupait les deux côtés du chemin. Sur le versant des montagnes de la route de la gare à Jérusalem une foule de femmes, dans leur pittoresque costume, étaient gracieusement étendues à l'orientale, attendant pieusement, bien que de religions différentes, l'arrivée du cortège dont elles complétaient l'imposant décor.

La grandeur de l'idée religieuse qui amenait S. E. le légat au milieu de la ville sainte avait pour ainsi dire électrisé les musulmans; à l'entrée de la porte de Jaffa, ils se tenaient là en deux rangs pressés, témoignant par leur attitude respectueuse de l'immense reconnaissance pour l'honneur qui leur était fait.

A l'entrée de la ville, S. E. le légat revêtit les ornements sacerdotaux, que couronnait une mitre resplendissante d'or et de pierreries. Mgr Piavi vint baiser respectueusement la main de

S. E. qui, dans son émotion, répondit à cette marque de déférence par un baiser fraternel.

C'est dans cet ordre que, majestueusement, ainsi qu'il convenait à un si grand acte, le cortège s'avança jusqu'au Saint-Sépulcre. De tous les côtés, ce n'était que des cris de : *Vive le Pape! Vive Léon XIII!* Et lorsque le cortège, ayant pénétré sous les voûtes de cette église incomparable, le chant du *Te Deum* s'éleva, des milliers de poitrines y répondirent et l'orgue mêlant à ces chants sa voix majestueuse, ce fut un spectacle et une impression qui n'avaient rien de la terre.

A la fin, Son Eminence, ayant donné sa bénédiction à la foule, se rendit au patriarcat latin, où il habite pendant tout le congrès.

Le surlendemain, 15, l'Eglise paroissiale du Saint-Sauveur était parée de ses plus riches ornements ; le maître-autel était surmonté de gros chandeliers d'argent et les lustres comme les autels étincelaient de mille feux.

Mgr Doutreloux, évêque de Liège, officia, en la préseuce de S. Em. le cardinal-légat venu avec sa suite ; plusieurs évêques avaient, en outre, pris place à côté et en face de l'autel. La musique accompagnant les beaux chants des religieux, était exécutée en perfection.

Remplie d'innombrables fidèles de toutes les nations, l'église avait l'aspect le plus imposant. Les offices ne durèrent pas moins de deux heures.

Ouverture du Congrès

C'est à 9 heures du matin qu'a eu lieu la première réunion du congrès dans cette même église de Saint-Sauveur. Devant le maître-autel S. Em. le cardinal-légat, occupait un fauteuil doré, au milieu de la grande assemblée des patriarches, archevêques, évêques et prélats. Son Eminence ouvrit alors le congrès par un beau discours, dont je vous envoie le texte ; on exposa quels étaient les désirs du Saint-Père, par rapport à ce congrès eucharistique. (Applaudissements). Son Eminence fit l'éloge de Sa Majesté le Sultan, qui avait permis la tenue du congrès. Puis, il lut à haute voix et aux applaudissements de l'auditoire un télégramme à Sa Sainteté. Un autre télégramme envoyé à S. M. le Sultan a été lu également à haute voix et pareillement applaudi.

On sait que Mgr Doutreloux, évêque de Liège, préside et dirige les travaux du congrès.

Le premier évêque qui prit la parole fut Mgr le patriarche grec catholique, qui fit un long discours (lu par son secrétaire), sur l'Eucharistie. Il fut très applaudi.

A son tour, Mgr Piavi, patriarche de Jérusalem, parla pour montrer le grand chemin ouvert aux rites orientaux; on remarque dans son discours une grande énergie et un sens profond.

Après un quart d'heure où il a été plusieurs fois applaudi, Sa Béatitude passa le discours à son secrétaire pour l'achever.

Le congrès ne finit que vers 11 heures par la bénédiction de S. Em. le cardinal légat.

Voici le discours d'ouverture prononcé au Congrès Eucharistique de Jérusalem par S. Em. le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, légat du Saint-Siège :

Excellences,
Mes Seigneurs,
Mes Frères,

Pax vobis! C'est ainsi que le Christ Jésus saluait ses Apôtres et qu'eux-mêmes, à son exemple, saluaient les assemblées chrétiennes. Partout où Il se manifeste aux siens après sa résurrection, Il leur apporte la paix : « *Nolite timere! Ego sum! Pax vobis* (1)*!* Maintes fois on le retrouve sous la plume des hommes apostoliques, en tête des Epîtres, ce salut pacifique qui exprimait si bien la transformation profonde opérée par la divine Charité dans les mœurs du genre humain.

C'était d'ailleurs la grande promesse que les anges avaient faite au monde, aux portes mêmes de Jérusalem dans la nuit de Noël : « Dieu va être glorifié et les hommes connaîtront la paix : *Gloria Deo! Pax hominibus!* »

Je ne saurais mieux exprimer, en ce moment, les sentiments avec lesquels je viens représenter au milieu de vos assemblées le Pontife suprême qui consacre les puissances de son génie et les délicatesses de son cœur, à tout pacifier au nom de Jésus-Christ, non seulement dans l'Eglise, mais dans le monde du travail et jusque dans les régions si troublées de la politique contemporaine : « *Annuntians pacem per Jesum Christum* » (2).

Si donc vous me demandiez, comme jadis les vieillards de Bethléem à Samuel, dans quel esprit je viens à vous, *pacificusne est ingressus tuus ?* délégué de Celui que l'histoire appellera le grand Pacificateur des temps modernes, je vous répondrais avec le prophète : *Pacificus ! ad immolandum Domino veni* (3), je viens vous convier à rendre

(1) Luc, xxiv, 36. — Jean, xx, 21, 26.
(2) Act., x, 36.
(3) I Rois, xvi, 4.

gloire à Dieu dans le Très Saint-Sacrement de l'autel et vous redire les paternelles sollicitudes de Léon XIII pour ces nobles Eglises qui gardent sur la terre d'Orient les saintes traditions du passé : « *Gloria Deo! Pax hominibus !* »

Du moment qu'une œuvre s'était créée, universelle comme l'Eglise, avec la mission de promouvoir la dévotion au Très Saint-Sacrement, de provoquer partout de solennelles manifestations de foi et d'amour à l'Eucharistie, de réparer les outrages et les profanations dont l'impiété poursuit le Christ Notre-Seigneur jusque sur ses autels et de travailler ainsi, par l'expansion de la charité, par l'onction de la prière et du sacrifice à développer le règne de Dieu sur la terre, il était indubitable qu'un jour ou l'autre cette œuvre tournerait ses regards vers Jérusalem, la ville eucharistique par excellence; il était indubitable qu'après avoir, depuis douze ans, ranimé dans les centres catholiques les plus importants la piété des fidèles et le zèle des pasteurs, elle aurait la sainte ambition de venir se retremper elle-même à la source de toutes grâces, au Cénacle, au Calvaire, au Saint-Sépulcre, de rapprocher sa foi de la foi antique de l'Orient qui, sur ce point, n'a jamais connu d'éclipse, d'éclairer ses croyances à la lumière des traditions primitives si fidèlement conservées et de ménager à l'Eucharistie, pour répondre aux blasphèmes et aux négations d'un siècle qui ne prie plus, l'hommage imposant de l'Orient et de l'Occident, associés dans une adoration commune au pied du même autel.

Vous savez comment la Providence a béni ces desseins ; et Monseigneur l'évêque de Liège pourrait vous dire combien de fois nous avons senti, dans la marche des choses, que Dieu était avec nous. De précieuses sympathies se sont affirmées; les difficultés se sont aplanies; la haute et souveraine bienveillance de Sa Majesté Impériale, dont le Pape, il y a quelques semaines seulement, louait encore devant nous « le sens élevé, l'équité, la prudence » nous a ouvert les voies et voilà qu'il nous est donné de réaliser, dans un sentiment de fraternelle émulation, le projet conçu, il y a un an, dans une pensée de foi, pour la plus grande gloire de Dieu et pour le triomphe de la Sainte Eglise.

Telle est, Vénérables Frères, l'histoire de cette pieuse entreprise, tel est son but.

Le monde a paru s'étonner : il n'aura qu'à s'édifier et à s'instruire. Si maintenant Léon XIII, qui ne l'avait point fait pour d'autres, a réservé de pareils honneurs aux solennités eucharistiques de Jérusalem, s'il a voulu y prendre une part active, s'il les a rattachées aussi étroitement à sa propre personne, en en confiant la présidence à un Légat qui tiendrait sa place et agirait en son nom « *Nostri abstentium nomine et vice, personam nostram gerat* », c'est qu'elles empruntent aux circonstances particulières du lieu où elles se tiennent et de la présence de ces illustres prélats de l'Orient, que je

salue avec vénération, un caractère de grandeur exceptionnel qui les distingue parmi toutes les autres ; c'est qu'elles attireront davantage l'attention du monde catholique ; qu'elles parleront plus haut et qu'elles rendront à la face de l'incrédulité moderne un témoignage plus éclatant au plus saint de nos dogmes.

C'est enfin, et j'insiste sur cette considération, parce qu'elle n'est pas la moindre, qu'elles offraient au Souverain Pontife l'occasion de donner solennellement un gage nouveau de son admiration et de sa sympathie aux chrétientés orientales, ces filles premières-nées de l'Eglise de Dieu.

Voilà pourquoi, confident de ses pensées, chargé de vous exprimer ses propres sentiments, comme Il aurait aimé à le faire Lui-même, *Nostri absentium nomine et vice*, je voudrais que dans ma parole et dans mes actes quelque chose vous apparût de sa bonté et de sa bienveillance; et je vous répète, pour que les dispositions intimes de mon âme vous soient connues dès la première heure, ce que je disais naguère à Léon XIII dans une audience d'adieu : « Je serai le Légat de votre cœur pour leur faire connaître votre amour! »

II

Comment, en effet, le Siège Apostolique n'aurait-il pas une prédilection marquée pour cette terre d'Orient où Dieu, pendant des siècles, a concentré et manifesté avec tant d'éclat son action dans le monde : terre des patriarches et des prophètes; terre des vrais sacrifices figuratifs; terre natale du Sauveur qui a porté et encadré sa vie mortelle; autel sacré de la Rédemption : source divine de l'Eucharistie; berceau de la sainte Eglise de Dieu d'où se sont répandus sur le genre humain, avec la lumière de la foi et le feu de la charité, les bienfaits de la civilisation chrétienne.

Béni entre tous les peuples par son passé biblique, comme Marie le fut entre toutes les femmes par sa maternité, l'Orient s'est acquis encore une gloire incomparable à l'origine du christianisme.

Il a fourni à l'Eglise naissante tous les éléments essentiels pour affermir sa constitution et assurer son développement : ses premiers pasteurs, sa langue liturgique, ses apôtres, ses premières institutions et ses premiers fidèles. Il a vu germer les premières chrétientés, pour lesquelles saint Paul a écrit toutes ses Epîtres ou à peu près. Il a été le foyer de l'apostolat; à lui seul il a fait tressaillir le monde entier aux accents de sa prédication, *in omnem terram exivit sonus eorum* (1), et les nations catholiques, quelle que soit d'ailleurs leur histoire, — la France plus que d'autres puisqu'elle fut privilégiée dans cette répartition des dons de la Providence aux temps apostoliques — lui

(1) Rom., x, 18.

demeurent redevables des fruits merveilleux que l'Evangile et les Sacrements ont opéré chez elles, *de plenitudine ejus nos omnes accepimus* (5).

Quand l'homme ennemi sortit pour semer la zizanie dans le champ du Seigneur, l'Orient a rassemblé ses conciles, à Jérusalem d'abord, puis à Nicée, à Ephèse, à Constantinople, à Chalcédoine ; et sous l'anathème de ses évêques, l'hérésie a été confondue ! Il s'est levé avec ses grands docteurs. Il a donné à nos dogmes leur formule précise et exposé dans d'immortels écrits les splendeurs de la doctrine : c'est Justin de Naplouse dont les Apologies contiennent des pages précieuses sur le saint sacrifice : — c'est Clément d'Alexandrie avec ses lumineuses expositions dogmatiques ; — Origène et ses savants traités ; — Eusèbe de Césarée, le père de l'histoire ecclésiastique ; — l'intrépide Athanase, la terreur de l'arianisme ; — l'évêque Epiphane, véritable « bouclier de la foi » au IVe siècle ; — les Basile de Cappadoce, les deux Grégoire de Nysse et de Naziance ; saint Cyrille de Jérusalem, dont les catéchèses parlent si éloquemment de la présence réelle ; saint Ephrem, le chantre inspiré des gloires de Jésus et de Marie ; — saint Jean, la Bouche d'Or, autre champion de l'Eucharistie à Antioche et à Constantinople. C'est l'oracle du concile d'Ephèse, Cyrille d'Alexandrie, le docteur de l'Incarnation ; Jean Damascène, de la Laure de Saint-Sabas, l'orgueil de l'Orient, le théologien et le poète du Saint-Sacrement ; Cyrille et Méthode, les apôtres des Slaves ; — Josaphat en Pologne, et cent autres, qui ont fait l'honneur de ce pays et demeurent nos pères et nos maîtres dans la foi !

Quand il fallut rendre à la vérité le témoignage du sang, l'Orient offrit ses martyrs : Etienne, le premier de tous ; — le collège apostolique tout entier ; Jacques le frère du Seigneur, ici à Jérusalem ; Pierre, à Rome, avec Paul, l'Apôtre des nations ; les autres, aux quatre coins du monde ; — et, après eux, Ignace d'Antioche « le froment du Christ » ; — Polycarpe de Smyrne ; — Cosme et Damien, etc. Puis, des saintes femmes, parmi lesquelles Thècle, la protomartyre ; — sainte Barbe, — Catherine d'Alexandrie, la docte vierge qui rendit hommage à la foi de l'Evangile autant par l'éclat de sa science que par l'héroïsme de sa mort ; et, enfin, l'innombrable légion des chrétiens que les soldats de Chosroès ont immolés en masse dans toute la région !

Et dans le même temps, saint Théodose jetait dans le désert de Juda les premiers fondements de la vie cénobitique, Paul l'ermite, Antoine et Pacôme en Egypte, Hilarion en Palestine, Basile en Cappadoce, se faisaient les grands initiateurs de l'ascétisme qui passa plus tard avec saint Benoit en Occident. La Thébaïde, le Liban, l'Arménie, la Chaldée, la Grèce, l'empire d'Orient tout entier se peuple d'ana-

(1) Jean, I, 16.

chorètes ; les laures se multiplient ; et, dans la solitude, la prière des moines pénitents achève les conquêtes que l'ardeur des apôtres, la science des docteurs et le sang des martyrs avaient commencée pour l'expansion du règne de Jésus-Christ sur la terre.

Enfin, cet Orient, à la sève si féconde, qui a fixé la tradition, défini le dogme, inauguré les rites primitifs du culte et formulé les règles premières de la discipline ; cet Orient qui a pris toutes les initiatives et recueilli toutes les prémices ; qui a si noblement donné l'exemple en prêchant la loi ; où l'héroïsme, le génie et la grâce ont suscité une si admirable éclosion de vie surnaturelle pour l'enseignement et l'édification du monde catholique jusqu'à la fin des temps, il a eu la gloire encore de fournir de nombreux Pontifes à l'Eglise de Dieu : vingt-deux papes, pendant les huit premiers siècles !

Est-ce assez, Vénérables Frères, pour justifier l'amour, l'admiration et la reconnaissance du Siège Apostolique ?

Sans doute, les événements sont venus, dans la suite des temps, qui ont douloureusement éprouvé l'Orient chrétien. Mais l'histoire ne permet pas de rendre responsables de ces malheurs les peuples qui en furent victimes. Elle atteste au contraire que, livrées à elles-mêmes, les églises orientales sont restées fidèles à leurs traditions essentielles ; qu'elles ont su sauvegarder leur constitution intime ; qu'elles n'ont point laissé entamer le dépôt de la foi ; que les doctrines hérétiques de la Réforme au XVIe siècle, malgré une perfide insistance, n'ont pas pu mordre sur elles ; et qu'enfin, grâce à la prière et aux sacrements, à la dévotion à Marie et au culte des saints, le sentiment religieux est profondément enraciné au cœur des populations. Et à cet enseignement de l'histoire, la théologie répond que l'œil de Dieu discerne encore dee élus là où les regards de l'homme n'ont plus de signes pour les reconnaître.

La Vérité, Vénérables Frères, c'est que l'Orient garde son glorieux passé et que ses épreuves lui acquièrent un titre de plus à la constante sollicitude des papes, dont Léon XIII poursuit en ce moment l'œuvre pacifique avec une délicatesse qu'aucun d'eux n'a jamais poussée plus loin. Que de fois, dans les termes les plus touchants, il a exprimé sur ce point la pensée intime de son cœur : « Oh ! combien Nous sont chères les Eglises d'Orient ! Combien Nous admirons leurs antiques gloires et comme Nous serions heureux de les voir resplendir de leur premier éclat (1) » !

Voyez-vous, maintenant, Vénérables Frères, dans quels sentiments de paternelle mansuétude le Souverain Pontife « a voulu prendre part, ainsi qu'il le dit Lui-même, à cette manifestation eucharistique, *participes esse aliquo modo nosmetipsi velimus* (2). Voyez-vous pourquoi Il a

(1) Allocution du 16 avril 1879.
(2) Bref du 1er février 1893.

tenu à en rehausser la solennité et l'importance, à lui imprimer un caractère plus auguste « *dignitas*, *celebritas*, *decus* (1) ? » C'est qu'Il veut sous cette forme honorer l'Orient chrétien, et faire entendre sous le symbole délicat du Sacrement de l'Amour, une parole de paix aux chrétientés orientales.

Donc, Mes Frères, puisque nous sommes appelés à traduire des pensées si élevées et réaliser des desseins aussi graves, *sursum corda !* Montons sur les hauteurs ! plus haut que les intérêts du temps ! plus haut que les rivalités et les passions humaines, pour nous recueillir en la présence de Dieu, car *ad immolandum Domino veni*, c'est pour sacrifier avec vous au Seigneur que je suis envoyé ; pour rendre hommage au Christ Jésus réellement et substantiellement présent sur les autels de tous les rites, où le sacerdoce de l'Orient et de l'Occident répète, en mémoire de Lui, les paroles toutes puissantes qui sont tombées de ses lèvres, au Cénacle la veille de sa mort.

Ce n'est point œuvre de diplomatie, ni œuvre de polémique, mais œuvre de piété et d'adoration ; l'Eucharistie en est le principe, elle en est l'âme. Tout pour elle et tout par elle ! Notre zèle est ardent, notre dévouement est absolu, mais nos espérances dans l'accomplissement de cette mission reposent uniquement sur l'action de la divine Charité qui réconcilia jadis, dans le sang de la Rédemption, les enfants avec leur Père et les frères entre eux.

Au pied du Très Saint-Sacrement, gage d'amour, et, par conséquent gage d'union, la foi est la même, l'harmonie des sentiments est parfaite, la prière sera fervente : pourquoi Dieu ne bénirait-il point des vœux qui tendent à sa gloire, à l'exaltation de son Eglise et au salut des âmes ?

Amen, amen, dico vobis, quid petieritis Patrem in nomine meo dabit vobis, c'est la parole même du Fils de Dieu qui nous donne confiance : « En vérité, je vous le déclare, ce que vous demanderez en mon nom à mon Père, il vous l'accordera. » Puis il explique d'où viendra à cette prière son efficacité. « Ce n'est pas, dit-il, que j'intercèderai, Moi, auprès de mon Père pour vous ; *et non dico vobis quia ego rogabo Patrem de vobis*, non, la raison en est plus simple : *Ipse enim Pater amat vos*, c'est que mon Père vous aime ! Et pourquoi ? Parce que vous m'avez aimé et parce que vous avez cru que je viens de Dieu, *quia vos me amatis et credidistis quia ego a Deo exivi* (2).

Or, n'est-ce pas un sentiment de foi et d'amour qui vous amène ici, des extrémités de l'Orient, des confins de l'Afrique, des provinces de l'Asie occidentale, de France, de Belgique, des diverses contrées de l'Europe et même des rives lointaines de l'Amérique ? Si vous êtes réunis à Jérusalem en ce moment, pèlerins, prêtres, religieux,

(1) Lettre du 8 novembre 1892.
(2) Joan., XVI, 23-27.

pontifes de toutes langues et de toutes tribus, n'est-ce point dans le but unique de témoigner à Jésus-Christ que vous l'aimez et d'affirmer que vous croyez en sa divinité ? J'en conclus sur la foi de l'Evangile que le Père vous aime : *Ipse enim Pater amat vos*, et que si vous priez, vos vœux seront exaucés, *si quid petieritis Patrem, dabit vobis!*

Pendant cette semaine liturgique de la retraite du Cénacle, en union avec le collège apostolique, recueillons-nous donc sous le regard de Dieu ; mettons en commun et nos supplications solennelles et nos prières intimes, nos pensées, nos efforts, nos sacrifices, « *omnes unanimiter perseverantes in oratione cum Maria Matre Jesu* (1) » ! Pour que l'action divine soit plus manifeste, effaçons, dans un désintéressement parfait et surnaturel, nos propres personnalités, et laissons la grâce d'En Haut agir librement dans nos âmes. Prêtons un esprit attentif aux lumières de l'Esprit-Saint, un cœur docile à ses inspirations ; car ce que nous pouvons, nous ne le pouvons qu'en Lui, et, ce que nous obtiendrons, nous ne l'obtiendrons que par Lui : « *Spiritus autem adjuvat infirmitatem nostram... ipse postulat pro nobis gemitibus inenarrabilibus* (2) ».

C'est ainsi, Vénérables Frères, que nos Assemblées eucharistiques de Jérusalem, « en même temps qu'elles augmenteront chez les catholiques l'amour du Dieu de nos autels, seront pour les chrétiens séparés, selon le désir qu'exprimait Léon XIII, le 15 du mois passé, dans son allocution aux pèlerins français, une muette mais éloquente invitation à venir se fusionner avec nous dans un seul et même sentiment de Foi, d'Espérance et de Charité ! »

(*A suivre.*)

ACADÉMIE FRANÇAISE

Discours de M. le Vicomte H. de Bornier.

(Suite. — Voir le Numéro précédent).

M. de Sacy, qui ne fut pas seulement un grand lettré, mais un bibliothécaire et un bibliophile de premier ordre, a écrit ces lignes pleines d'une sorte de passion touchante : « Je deviendrais aveugle que j'aurais encore, je le crois, du plaisir à tenir dans mes mains un beau livre. Je sentirais du moins le velouté de sa reliure, et je m'imaginerais le voir. » Si un bibliothécaire aveu-

(1) Act., II.
(2) Rome, VIII, 26.

gle peut goûter de telles joies, combien doit être heureux celui qui, comme M. X. Marmier, a gardé la vue perçante et le pied ferme!

En marche donc pour le pays des livres! Voici la *Bible* de 1462, voici les *Constitutions de Clément V*, un chef-d'œuvre de Schoiffer; le *Cicéron* de 1469; voici un *Saint Augustin* aux armes de Letellier, l'archevêque de Reims: l'écusson aux trois lézards, chargé des trois étoiles d'or; voici un rarissime volume, une admirable reliure portant l'exergue de Grolier: *Grollerii et amicorum!* Mais ce sont les aristocrates de la bibliophilie; un Grolier se vend aujourd'hui jusqu'à 15.000 francs!

Allons vers les démocrates. Voyez-vous, dans ce coin plein d'ombre, ce modeste in-12 relié simplement en parchemin? Ouvrons-le et tâchons d'en établir l'histoire, la généalogie, de savoir, d'après certains signes, certains points de repère, par quelles mains il a passé. Ah! grand Dieu! Voyez, là, sur la première page, cette signature: Corneille! Est-ce le grand Corneille qui a écrit son nom sur ce volume oublié? Nous le saurons! Et si c'est grand Corneille.... la main qui tenait la plume du *Cid* et d'*Horace* a donc feuilleté ce livre inconnu, son regard s'est fixé sur ces pages, il y a trouvé peut-être une inspiration ou une consolation? Mais alors, ce livre est sacré; ce bouquin, qui se vendrait dix sous sur les quais, devient illustre et vénérable, et, s'il m'appartenait, je ne l'échangerais pas contre un Grolier de 15.000 francs!

Ce désintéressement, vous l'auriez tous, Messieurs; je suis sûrs, par exemple, que votre secrétaire perpétuel ne donnerait pas pour tous les Groliers du monde son exemplaire de la *Pharsale* de Lucain. Ce n'est pas, je suppose, parce que ce joli volume a été imprimé à Amsterdam, en 1643, avec les notes de Grotius, mais parce qu'il porte deux fois la signature de Racine. Tout au plus votre secrétaire perpétuel préférerait-il, par piété filiale, la signature de Molière.

Vous vous représentez également, Messieurs, quel fut le bonheur du bibliothécaire de l'Arsenal qui, le premier, mit la main sur les *Poésies de Desportes* avec les notes manuscrites de Malherbe. Malherbe n'est plus à la mode, à ce que l'on prétend; mais il a fait quelques strophes qui sont restées classiques: je conviens qu'elles datent seulement de deux siècles et demi. On dure ce que l'on peut.

M.X. Marmier avait de ces rencontres heureuses dans ses

promenades au milieu de la bibliothèque des Génovéfains, et il continuait ainsi ses voyages, cette fois à travers l'histoire, la géographie, la théologie, les sciences et les lettres.

J'ai dit en commençant que M. X. Marmier a aimé surtout trois choses : les voyages, les livres... Lui-même va nous dire quelle fut la troisième :

« Nul homme, écrit-il dans son volume *Prose et Vers*, nul homme ne saura comme la femme se consacrer à ses affections, poursuivre sans se lasser son œuvre de dévouement, courber sans se plaindre son front sous un nuage... Nul homme ne saura comme la femme s'associer au bonheur d'un ami ou à son deuil, compléter la joie de ceux qui lui sont chers par la joie qu'elle en ressentira. »

Ce ne sont point là de vaines paroles, c'est l'expression d'un sentiment très raisonné. M. X. Marmier avait trop de pénétration pour trouver toutes les femmes parfaites, mais il souffrait de voir démasquer dans un livre ou étaler sur la scène leurs défauts, leurs vices et leurs ridicules ; il en voulait à Boileau pour son injuste satire ; il en aurait même voulu à Molière à cause d'Arsinoé, de Bélise et de Philaminte ; mais il aimait tant Elmire, Eliante et Henriette qu'il pardonnait volontiers à Célimène. M. Marmier sentait cela très vivement, et nous partageons tous, à notre insu quelquefois, cette délicatesse de son esprit. Nous pouvons apprécier comme il convient les romans et les comédies où le caractère des femmes est analysé avec ingéniosité, avec finesse ou avec puissance ; mais il ne faut pas que les fictions littéraires soient prises au pied de la lettre et fassent loi dans la vie réelle, il ne faut pas que l'on nous donne l'exception pour la règle. Quand des jeunes gens — pour ne pas nous en prendre aux autres — disent avec une certaine fatuité : Nous connaissons les femmes ! il est permis de leur répondre humblement : Prenez garde ! à force de croire que l'on connaît les femmes, on ne connaît pas la femme !

Certaines femmes peuvent être coquettes par exception, perfides par hasard, méchantes par miracle ; mais la femme dont parle M. Marmier, la vraie femme, est bonne, loyale, vaillante et fidèle ; c'est la mère, la sœur, la fille, l'épouse : celle-là est à Dieu ; les autres... les autres lui reviendront !

Cette femme-là, M. X. Marmier la comprenait avec ce que l'on pourrait appeler la tendresse de l'admiration. Je crois le voir encore dans son cabinet de travail, qu'il préférait à son

salon, le dimanche, à l'heure où il attendait ses amis. De sa place il pouvait apercevoir, par les tapisseries entr'ouvertes, les visiteurs qui traversaient l'antichambre. Si c'était un homme, on le devinait à la politesse grave du maître de la maison ; si c'était une femme, on le devinait mieux encore à l'éclair de joie qui passait dans ses yeux. Il allait vers elle avec cette grâce des vieillards qui font oublier leur âge parce qu'ils ne l'oublient pas ; son regard avait la même attention voilée et le même respect, que la visiteuse fût jeune ou ennoblie par des cheveux blancs ; c'était de sa part une manière exquise de s'intéresser à toutes les choses qui préoccupent une femme, aux mille petits riens de son existence; une sollicitude délicate en demandant des nouvelles des vieux parents, des enfants, et même des maris ! Si les nouvelles étaient bonnes, le voilà tout heureux; moins bonnes, il trouvait bientôt pour ce cœur affligé des consolations et des espérances. Il s'ingéniait à ramener le sourire sur ce visage inquiet : tout lui servait pour cela, même ses autres visiteurs : il faisait leur éloge ou leur cherchait de douces querelles vantait leurs ouvrages ou les critiquait agréablement, les embarrassait d'une façon ou d'autre, ce qui amuse toujours une femme !

Quelquefois il employait un moyen qui lui coûtait plus cher : il allait chercher un volume dans sa bibliothèque. « Madame, vous voyez ce livre ? C'est une merveille, une rareté ; je l'ai eu pour rien, chez un bouquiniste ; c'est l'histoire de votre pays, voyez ! » La visiteuse prenait dans ses mains le livre précieux, le regardait avec admiration, et puis le rendait au propriétaire. Mais il y a une finesse dans la manière de rendre un livre : le propriétaire, très fin aussi, faisait semblant d'hésiter et de prendre une résolution subite : « Décidément, Madame, ce livre ne m'appartient pas ; il est à vous puisqu'il semble vous plaire. Gardez-le donc, je vous en supplie ! » Elle refusait, il insistait, et elle se résignait à emporter le livre. Alors, ce qui n'est pas la coutume des propriétaires, le propriétaire dépouillé devenait rayonnant ! Oui, mais dès qu'elle était partie, il devenait triste tout à coup. Pourquoi ? Nous le savions, mais nous ne lui en parlions jamais ; c'est à peine s'il faisait quelquefois allusion à cette grande douleur de sa vie. Dans les *Souvenirs* manuscrits de son père, qui m'ont été confiés je relève ces quelques lignes : « En 1843, Xavier avait épousé une jeune fille de Pontarlier qui mourut après dix mois de mariage ; l'enfant était mort en

naissant. Xavier, depuis lors, a eu de belles occasions pour se marier de nouveau et très avantageusement, mais il n'a pu encore s'y décider. » Il ne s'y décida jamais. Il se rappelait sans doute ces vers écrits le jour de son mariage :

Sol paternel, pays que j'aime,
Dans vos vallons recevez-nous ;
Vous qui sonniez pour mon baptême,
Cloches, sonnez pour les époux.

Elles sonnèrent bientôt les funérailles, et il ne voulut pas les entendre sonner de nouveau pour le bonheur ; ses larmes lui étaient chères, et elles redoutaient les témoins :

Pleure ta joie et ton orgueil
Au soin discret de la nature ;
Laisse en silence dans ton deuil
Saigner le sang de ta blessure.

La blessure ne devait jamais se fermer. C'est pour cela qu'il était triste quand une femme quittait sa maison !

Sa tristesse voilée, mais d'autant plus profonde, ne trouvait d'apaisement que dans l'espoir du dernier repos, du calme suprême auquel la résignation nous prépare, et il en goûta la mystérieuse douceur dans les longs jours qui lui restaient à vivre.

Cette attente mélancolique et sereine fut troublée pourtant vers les dernières années de sa vie : ses amis le pressèrent d'accepter une candidature politique dans son pays, à Pontarlier. Il était de sang légitimiste et catholique, appartenant à une de ces anciennes familles de la bourgeoisie qui valent la noblesse ; mais il avait peu de penchant pour la politique active, et un voyage à la Chambre des députés était le seul qui ne fût pas de son goût. Avait-il si grand tort ? Il avait observé de près les abîmes, les beautés et les horreurs de la nature ; et il ne tenait pas à en connaître d'un autre genre !

Cependant ses amis insistèrent ; on lui dit : C'est le devoir ! Il courba donc la tête, mais ses électeurs comprirent sa secrète frayeur, et ils lui épargnèrent leurs suffrages. M. X. Marmier ne fut pas ingrat envers eux : il leur a légué sa bibliothèque. C'est un cadeau de prince.

Cette bibliothèque, il l'avait composée jour à jour, avec un soin jaloux et une compétence spéciale ; il s'en allait le long des quais voisins de l'Institut fouillant d'un œil expert les boîtes

des bouquinistes, ne dédaignant pas les livres rares, préférant les livres utiles; il se disait : Après moi, mes compatriotes jouiront du trésor que j'amasse pour eux ; un jeune montagnard du Jura ouvrira un de ces volumes et y trouvera qnelquc pensée fortifiante et saine; son esprit et son cœur lui devront une direction meilleure; il deviendra un philosophe, un poête, un soldat, un homme de foi sincère et de patriotisme ardent. J'aurai rendu un service au pays, et je peux déjà dire comme le fabuliste :

Mes arrière-neveux me devront cet ombrage!

Ce travail quotidien fut la dernière joie de M. X. Marmier. Elle lui avait été si douce qu'il voulut en témoigner sa reconnaissance posthume à ces modestes bouquinistes qui furent en quelque sorte ses collaborateurs : selon son désir un banquet les réunit et ils remplirent un verre en souvenir de leur vieil ami.

Sa robuste vieillesse n'avait rien diminué de sa rare intelligence : il en profita pour rassembler ses souvenirs et se juger lui-même. Joubert a dit, enveloppant une pensée juste dans une image poétique : « Le soir de la vie apporte avec lui sa lampe! » M. X. Marmier voulu examiner son passé à cette lumière qui ne trompe pas. Sans oublier le plus cruel chagrin de sa vie, il se rappelait aussi les hommes de haut rang et de grande renommée qui furent les protecteurs de sa jeunesse, le duc Victor de Broglie, le comte d'Haussonville, le duc Pasquier, dernier chancelier de France, dont il ne parlait qu'avec une reconnaissance attendrie, et il convenait qu'il avait eu sa part des bonheurs humains. L'orgueil de s'être montré digne de ces amitiés illustres lui était bien permis, car les jalousies, les animosités, les faiblesses de la vie littéraire lui furent inconnues. A peine pouvait-il s'accuser d'une légère rancune, dont je ne crains pas de rappeler ici le souvenir.

Quand M. Marmier sollicita pour la première fois vos suffrages, un de ses amis les meilleurs, étranger du reste à votre Compagnie, témoigna peu d'ardeur pour sa candidature. Monsieur Marmier en éprouva plus que du chagrin, et même, quand il eut pris place parmi vous, son dépit ne cessa point, tout au contraire : quand il nous racontait, le dimanche, vos séances du jeudi, on sentait qu'il goûtait avec passion le charme de vos entretiens et leur utilité pour son talent ; ce qu'il gagnait, ce que l'on gagne dans votre intimité lui faisait regretter

davantage le temps perdu ; sa petite rancune contre son ami n'était donc que de la reconnaissance pour vous ! Je n'osais certes point lui rappeler qu'une fois élus votre règle est de croire que tout le monde a voté pour vous au dedans, et au dehors que tout le monde a désiré votre succès. Mais je me permis, un jour, de lui faire observer que nous ne devons rien reprocher à la vie quand elle espace nos bonheurs : il convint que j'avais raison.

M. X. Marmier s'adressait un second blâme, celui-là bien plus immérité. Il s'accusait volontiers d'avoir été trop sensible au succès de ses livres, aux éloges qui lui furent prodigués, aux critiques qui ne lui furent pas ménagées non plus. Nous lui répondions que l'on est assez modeste quand on craint de ne pas l'être. Sur un autre point, sa modestie inquiète s'alarmait davantage. Depuis qu'il avait pris son rang parmi vous, il craignait d'attribuer à son seul mérite à ce qu'il attribua d'abord à votre seule bienveillance. A cela notre réponse était facile encore ; il nous suffisait de lui rappeler les fières paroles de M. Guizot, le jour où il répondit au discours de réception d'un de ses adversaires politiques : « A mesure que je me détache de moi-même et que le temps m'emporte loin de nos combats, j'entre sans efforts dans une appréciation sereine et douce des idées et des sentiments qui ne sont pas les miens. » Ce qui est vrai pour un homme politique ne saurait être moins vrai pour un homme de lettres.

Il est impossible, dans notre temps surtout, qu'un écrivain n'ait pas la notion exacte de sa gloire ou de sa renommée ; à aucune autre époque la gloire littéraire n'a été plus visible, plus palpable en quelque sorte. Pour ignorer le bruit qui se fait autour de ses œuvres il lui faudrait fermer l'oreille, et il n'est point fâché de l'ouvrir ! Chaque matin il écoute le retentissement sonore de son nom dans le clairon de mille et mille journaux ; il se sent le roi d'un peuple de lecteurs, et ne songe pas aux révolutions ; le soir, au théâtre, il goûte de plus près encore à la coupe enivrante du succès ; son drame ou sa comédie saisit la foule et la pétrit pour ainsi dire ; un autre jour, son poème, son livre de critique ou d'histoire, éclate en longs éclats comme une mine chargée par des mains habiles et fortes ; on épuise pour lui toutes les formules de l'admiration ; tout y ajoute car tout le constate, même l'envie, la rage sombre de ses détracteurs, ce que, Victor Hugo appelle les *applaudissements farouches des huées*. Comment cet homme échappera-t-il à

l'orgueil qui semble inséparable de pareils triomphes? Où donc, lui qui n'a connu que des admirateurs, trouvera-t-il des juges? Ici, Messieurs.

Le jour où un écrivain, si grand qu'il puisse être, franchit le seuil que vous lui avez ouvert, il éprouve déjà je ne sais quelle timidité qu'il ignorait ailleurs; vos suffrages l'ont fait votre égal, mais il sait bien que vous avez été ses juges et que vous le resterez; il gardera la fierté de son talent, mais déjà il le compare, le pèse et l'estime au vrai prix. Ce n'est pas en vain qu'il verra de plus près les maîtres de l'éloquence et de la poésie, ceux qui ont lutté, qui luttent encore pour les nobles causes, la science, l'art, la liberté, la justice : il a fait ou il fera comme eux; mais il sent désormais que la gloire ne peut pas être l'apanage d'un seul homme. Et puis... il y a ici, comme on l'a dit du Foyer de la Comédie-Française, il y a ici les statues et les bustes! Il y a les marbres des penseurs et des sages qui semblent vivants encore, selon le mot de Virgile : *Vivos de marmore vultus!* Ils vivent, en effet, de cette vie auguste qui ne connaîtra pas la mort; l'éclair de leur génie s'est fixé sur leur visage; on y lit ce qu'ils ont fait et ce qu'ils ont rêvé, le dédain des succès frivoles, le jugement supérieur qui, dans leurs propres œuvres, n'admet que les beautés incontestables; et leur sévérité pour eux-mêmes nous enseigne à ne pas être plus indulgents pour nous. A leur seule présence, nous sentons aussi que le meilleur de nos pensées vient d'eux et leur appartient; qu'il y a, ainsi que l'atavisme du sang, l'atavisme du génie et de la gloire, et que, si nous voulons justifier notre orgueil, il faut le faire remonter aux aïeux vénérés et redoutables.

M. X. Marmier ne transigeait pas avec lui-même, vous le voyez, Messieurs, dans cet examen de conscience littéraire; son inquiétude, sans cesse en éveil, faisait ainsi le tour des choses passées. Il se demandait, par exemple, de bonne foi, si, parmi ses très nombreux ouvrages, rien ne s'était glissé dont puisse s'alarmer une morale sévère.

Loin de s'en étonner, il n'est pas d'écrivain, ce me semble, qui ne doive ressentir la même inquiétude. Homme, il a cédé souvent aux entraînements, aux faiblesses et aux passions; heureux du moins si on a pu dire de lui : Sa morale vaut mieux que sa moralité!

Vous connaissez tous le vers de Dante, au cinquième chant de l'*Enfer*, le plus terrible anathème qui ait été lancé contre

les ouvrages corrupteurs, un de ces cris de génie qui retentissent dans un poème comme un cri de lion dans la montagne. Ce vers fait allusion à un roman célèbre, *Lancelot du Lac*, dans lequel Gallehaut (Galeotto) sert de vil entremetteur aux amours coupables du héros et de l'héroïne. Lorsque Dante interroge Francesca emportée avec Paolo à travers la géhenne de l'adultère, elle raconte comment la lecture de ce roman les a conduits à la faute irréparable, et elle termine par ce vers dont aucune traduction ne peut rendre l'énergie :

Galeotto fù il libro e chi lo scrisse.

« *Pour nous*, Galeotto, ce fut ce livre et celui qui l'a écrit. »

Galeotto... voilà l'éternel corrupteur, qui peut changer de nom, mais qui est le même dans tous les pays et tous les temps, le voilà flétri par le justicier inflexible! Fut-il jamais de leçon plus cruelle et plus utile toujours? Hélas ! quel homme peut répondre de la pureté absolue de ses ouvrages? Celui qui a voulu absoudre quelque grand crime de l'histoire... *Galeotto !* Celui qui, pour forcer les applaudissements, a jeté au public un de ces vers, une de ces maximes dont les âmes sont longtemps troublées... *Galeotto!* Celui qui a calomnié l'honneur, insulté le génie, découragé la vertu, préparé pour le vice et la haine des triomphes infâmes... *Galeotto!* Et même celui qui, par crainte du ridicule et du rire des méchants, par une de ces lâchetés intérieures aussi coupables que les lâchetés notoires n'a pas dit ce qu'il sentait utile et bon de dire... *Galeotto !*

M. Xavier Marmier ne trouva rien, malgré sa sévérité pour lui-même, et nous ne trouvons rien à condamner dans ses livres: il pouvait aller sans crainte vers le Juge invisible. Depuis longtemps, il était en règle avec Dieu ; sûr de finir en chrétien, il pouvait frapper aux portes de lumière avec des mains purifiées. Aussi, quand il sentit l'heure venir, le calme monta de son cœur à son visage, et, comme il souriait d'habitude aux visiteurs qu'il aimait, il sourit doucement à la mort.

(*A suivre.*)

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Sa Sainteté Léon XIII a reçu, le 29 mai, les pèlerins grecs-ruthènes. Voici, d'après le *Moniteur de Rome*, la traduction du discours que leur a adressé le Saint-Père :

Chers fils,

Au milieu de ce concours universel de félicitations à l'occasion du cinquantième anniversaire de Notre consécration épiscopale, que Dieu Nous a fait la grâce de voir, Nous accueillons avec une grande joie les hommages que Nous présente aujourd'hui cette nation ruthène de Galicie qui Nous est si chère.

Ces marques de votre affection filiale Nous ont été particulièrement douces à recevoir, parce que vous constatez avec reconnaissance, par la bouche de votre métropolitain, que nous accordons à vos intérêts *une protection et une attention paternelles et particulières.*

Et, en effet, c'est un bonheur de le rappeler, Nous avons, avec l'aide de Dieu, fait beaucoup pour votre bien général. Un de Nos principaux bienfaits fut le relèvement chez vous de cet Ordre basilien si célèbre dans votre pays, qui a tant et si bien mérité de vos ancêtres et qui gisait presque sans vigueur; Nous l'avons relevé dans une grande espérance fondée sur le passé. Puisque naguère, à l'époque où cet Ordre était florissant, votre Eglise florissait, elle aussi, avec tant de force, il était naturel, pour lui rendre cette même splendeur et la développer encore en lui, de lui donner son antique et puissant appui. Nous pouvons aujourd'hui Nous réjouir de la moisson de fruits qui, grâce à vos évêques, mûrit très abondante ; les aides excellents que les évêques et le clergé ont déjà trouvés pour leur œuvre seront bientôt plus nombreux encore.

Nous avons, ensuite, établi le nouveau siège épiscopal de Stanislaow afin qu'il fût plus facile, vu l'étendue de la contrée, de travailler au salut des âmes.

Dernièrement, Nous avons, pour que votre nation reçoive les bienfaits de la religion catholique selon les besoins et les circonstances, fait réunir à Lemberg le synode provincial, qui ne s'était pas tenu depuis deux siècles. Nous vous avons envoyé pour le présider un homme d'une sagesse éprouvée ; enfin, Nous n'avons négligé aucune des occasions qui se sont présentées de travailler à votre bien.

En le félicitant, Nous reconnaissons que le peuple ruthène a toujours répondu à Nos soins et à Nos desseins; il veut y répondre encore davantage chaque jour, de tout son cœur et toute son intelligence; Nous en avons pour garant indiscutable ce pèlerinage, si lointain pour vous, que vous avez entrepris au sépulcre de Saint-Pierre comme au sanctuaire de la foi et à la source de la force chrétienne. Vous venez, chers fils, d'exprimer vous-mêmes ces sentiments; bien plus, vos paroles Nous expriment un empressement d'obéissance tel qu'il semble que vous n'attendiez de Nous rien avec plus d'ardeur, qu'une direction et des conseils.

Notre première exhortation est pour les évêques, au sujet d'intérêts qui réclament le plus leur sollicitude pastorale. Nous voulons parler du soin le plus parfait de l'éducation des élèves ecclésiastiques dans les séminaires. Qu'ils ne cessent pas de veiller à la culture ecclésiastique de leurs âmes, à la bonne organisation de leurs études, et particulièrement à la discipline parfaite de leurs mœurs; qu'ils ne confient ce soin qu'à des hommes joignant à une science éminente la suite dans les projets et surtout un grand esprit sacerdotal.

Au clergé, Nous recommandons de la façon la plus pressante l'obéissance aux évêques et surtout un esprit fraternel de concorde et de paix.

Avec cette obéissance et cette union, l'autorité du clergé sera grande et salutaire sur le peuple, et les décisions prises avec tant de sagesse dans le synode seront observées, et l'on verra tomber et disparaître dans les cérémonies les variations non autorisées, qui sont plus fâcheuses qu'on ne pense. Avec une sollicitude égale, le clergé cultivera dans le peuple la piété utile à tout, et n'hésitera pas à employer certaines formes de piété en usage chez les Latins. Ainsi, sans que le rite grec en souffre dans son intégrité, l'union à l'Église latine et romaine gagnera en force. Nous voulons qu'une entente et une sympathie fraternelle règnent entre le clergé grec et le clergé latin; car, appelés au service du même Maître, travaillant sous une même direction, ils doi-

vent s'aider et se soutenir réciproquement par des exemples de charité et de sainteté.

Que tout le peuple ruthène garde la foi catholique et lui fasse honneur par sa conduite, comme il convient pour le bien le plus précieux de tous. Qu'il reçoive avec respect, de la part de ses évêques, les enseignements que Nous avons donnés sur la foi et qu'il les suive avec fidélité; que le peuple évite tous les dangers d'erreur et de corruption. Nous recommandons aux évêques de veiller avec soin à ce que la foi des simples ne soit pas trompée par les manœuvres, et surtout par les écrits de ceux qui n'appartiennent pas à la religion catholique.

Nous vous parlons, chers fils, un peu longuement; reconnaissez en cela la sollicitude apostolique que Nous inspirent non seulement vos intérêts, mais encore le bien d'autres âmes bien nombreuses dont le salut semble être attaché au vôtre d'une manière si particulière. Comme Urbain, Notre prédécesseur, dont vous avez rappelé une parole mémorable, Nous avons la ferme confiance que le spectacle de la foi ardente et des mœurs parfaites de la nation ruthène réveillera un jour, que l'Église romaine appelle, l'Orient à la fraternité.

Persuadé que cette espérance très agréable à Dieu lui doit être recommandée, Nous prions à cet effet l'auguste Mère de Dieu, l'archange saint Michel et le saint martyr Josaphat, afin que sous leur protection la grâce divine se développe de plus en plus féconde parmi vous. Recevez, comme gage de réalisation de ces vœux, la Bénédiction Apostolique, que Nous accordons avec une grande affection à chacun d'entre vous, à vos évêques, au clergé et à toute votre nation.

—

Seront créés cardinaux dans le consistoire secret qui sera tenu le 12 juin prochain les prélats dont les noms suivent :

NN. SS. Bourret, évêque de Rodez; Lecot, archevêque de Bordeaux; Schlauch, archevêque de Gran (Hongrie); Graniello, archevêque de Césarée, secrétaire de la Sacrée Congré-

gation des Evêques et Réguliers; Sarto, évêque de Mantoue.

Le chevalier Alfonzo Datti, garde-noble, est chargé par le Pape de notifier à Mgr Lecot, archevêque de Bordeaux, son élévation à la pourpre. Les gardes-nobles comte Francesco Bezzi et comte Valentino Canali sont chargés de la même mission auprès de Mgr Bourret, évêque de Rodez, et auprès de l'archevêque de Gran.

On sait que les gardes-nobles sont uniquement chargés de porter aux nouveaux élus la barrette cardinalice.

La notification de l'élection se fait par billet de la secrétairerie d'Etat envoyé directement aux nouveaux *porporati*.

France

PARIS. — M. l'abbé Garnier vient d'adresser au directeur du *Progrès médical* la lettre suivante :

Monsieur le directeur,

Dans votre dernier article sur *La laïcisation des hôpitaux*, vous avez la bonté de vous occuper de ma personne et de mes actes, et comme vos réflexions ont besoin d'être considérablement redressées, vous ne serez pas surpris que j'use de mon droit et que j'exige l'insertion complète de cette réponse dans le plus prochain numéro du *Progrès médical*.

Le fond de l'article que vous avez publié et qui est signé « Bourneville » peut se résumer ainsi : aux élections municipales, l'attention des électeurs a été attirée sur la réintégration des Sœurs dans les hôpitaux ; or, les candidats favorables à cette réintégration n'ont pas obtenu la majorité, mais seulement 75,000 voix, dites-vous ; donc, il faut laïciser tous les hôpitaux sans aucune exception.

Voilà votre raisonnement.

Quand même le chiffre que vous donnez serait exact, votre conclusion est injuste.

Comment voilà 75,000 familles qui demandent à être soignées par les Sœurs, et, sous prétexte qu'elles ne sont pas la majorité, vous les envoyez promener !

Mais c'est la plus odieuse des tyrannies de la part d'hommes qui se disent les vrais et les seuls amis du peuple.

Ne peut-on pas laisser des laïques dans la plupart des hôpitaux et mettre des Sœurs ailleurs pour ceux qui en veulent ?

Jamais les catholiques, quand ils étaient les maîtres, n'ont méprisé la liberté publique comme le font vos prétendus libéraux. Quatorze hôpitaux n'ont jamais eu que des laïques et personne ne s'en plaignait, parce que le personnel était chrétien.

Mais les chiffres que vous donnez ne sont pas exacts.

Déjà avec 75,000, nous serions en grand progrès, puisqu'il y a trois ans 34,000 électeurs seulement avaient soutenu la cause des Sœurs et des malades. Vous devez reconnaître que votre œuvre de laïcisation est loin de gagner dans l'estime publique.

Au lieu de 75,000 voix, il faut cependant que vous vouliez bien nous en reconnaître plus de 120,000.

Vous avez été induit en erreur, parce que vous avez cru que, dans chaque quartier, un seul candidat était favorable à la réintégration. Le comité n'en soutenait qu'un en effet, mais il y en avait souvent deux, parfois trois, dont il faut bien compter les voix au total général : ce qui donne 109,000 pour le premier scrutin et une augmentation de 11,000 environ pour le scrutin de ballottage.

Comme le nombre des votants n'a été que de 315,000, nous avons donc plus du tiers des électeurs pour nous. Et c'est devant cette imposante manifestation de l'opinion publique que vous exigez des laïcisations complètes et définitives.

Merci, monsieur, de nous avoir si bien renseigné sur les sentiments de mépris que les sectaires et les francs-maçons professent à l'égard du peuple et des électeurs : le peuple vous répondra plus nettement encore dans un avenir prochain.

J'ajoute qu'avec 120,000 voix nous n'avons pas encore la vérité sur les sentiments de la population parisienne à l'égard des religieuses et des laïques.

Dans les élections municipales, les questions, en effet, sont multiples ; l'électeur agit souvent dans un sens pour une raison spéciale et malgré sa conviction sur un autre point. Puis les influences les plus diverses sont en présence et les questions de personnes ont une importance très grande.

Il y a un moyen très simple de savoir si, oui ou non, les pauvres et les malades de Paris sont contents des laïques, ou s'ils réclament le retour des Sœurs : c'est le *referendum sur cette seule question*. Nos amis l'ont demandé ; vous avez eu soin de le refuser ; vous étiez certains d'être battus à une écrasante majorité.

Nous le réclamons de nouveau, et si vous êtes respectueux des droits du peuple, vous devez appuyer cette demande.

Il sera facile ensuite de donner satisfaction à tous : les Sœurs et les infirmières laïques seront partagées entre les hôpitaux proportionnellement aux résultats du *referendum*, et chaque malade choisira.

Vous ne pouvez vous plaindre ; d'un côté, nous payerons les laïques chères à votre cœur, et de l'autre, nous vous ferons des économies puisque les Sœurs, soignant mieux, coûtent moins cher.

Recevez, monsieur le directeur, mes salutations respectueuses.

Th. Garnier, *prêtre*.

Bordeaux. — L'*Aquitaine*, semaine religieuse du diocèse de Bordeaux, publie la lettre suivante qui lui est adressée par Mgr Lecot.

Bordeaux, 3 juin.

Monsieur le Directeur,

Je ne puis m'opposer à ce que vous vous occupiez, dans la *Semaine Religieuse* du diocèse, de la lettre que j'ai écrite au comité ouvrier de la place d'Aquitaine, cette page si simple et si loyale, il me semble, qui a fait tant de bruit dans le monde hors de Bordeaux; mais je tiens à réduire les choses à la proportion qu'elles doivent garder en toute vérité.

1° Cette lettre a été écrite pour répondre à une lettre du comité me demandant des secours.

2° Ladite lettre n'était nullement dans ma pensée destinée à la publicité. C'est le comité ouvrier qui l'a donnée aux journaux, sans que j'en fusse averti et sans que j'en pusse rien soupçonner.

3° J'affirme dans cette lettre que je continuerai ce que j'avais commencé à faire et que je secourrai les familles nécessiteuses dans toute l'étendue de mon pouvoir. C'était la résolution prise après examen dans une réunion de prêtres, qui furent unanimement de cet avis.

Nous ne pouvions soutenir la grève, puisque c'eût été prendre parti; mais nous devions secourir les malheureux. Aucun prêtre, aucun évêque dans le monde entier ne saurait être d'un avis contraire.

J'ai cherché à donner deux ou trois conseils, utiles qui n'ont pas été accueillis sans quelque égard, m'a-t-on affirmé; le surlendemain, le comité tout entier venait m'exprimer cordialement sa reconnaissance pour le peu de bien que j'avais pu faire aux familles des grévistes.

J'affirme que, au cours de ces explications qui ont duré près d'une heure, je n'ai entendu, de la part de ces braves ouvriers, que des paroles de modération, de soumission aux lois, de sympathie même pour leurs patrons qu'ils estiment.

J'ai entendu exprimer par eux des regrets sincères pour quelques actes qui n'ont pas voulu être violents, m'ont-ils dit, mais qui sans doute ont pu dépasser un peu les limites permises au débauchage par persuasion.

J'ai eu, de plus, la vive satisfaction de constater que les grévistes délégués auprès du juge de paix Néron avaient apprécié avec enthousiasme l'impartialité et l'indépendance de ce vénéré magistrat.

Que les journaux me prêtent, après cela, toutes sortes d'intentions, dignes d'éloge ou dignes de blâme, je n'ai pas à m'y arrêter un seul instant. J'ai l'assurance absolue d'avoir fait mon devoir avec toute la simplicité possible.

Cela suffit à ma conscience d'évêque et de Français.

Recevez, etc. Victor-Lucien.

Archevêque de Bordeaux.

LES CHAMBRES

De toutes les dispositions adoptées par la Chambre pour prévenir le cumul du mandat législatif avec d'autres fonctions, la plus grave est assurément celle qui a été votée lundi contre les membres du clergé.

Sans doute, dit très justement la *Vérité*, ce vote n'aura pas pour effet de retirer au suffrage une faculté dont il soit disposé, en fait, à user largement aujourd'hui ; mais il constitue en principe, un acte dont la signification demeure grave, et dont il faut dénoncer toute la portée.

Bien souvent déjà, la question avait été posée devant les Chambres républicaines, et notamment dans les premières années de la carrière parlementaire de Mgr Freppel ; jamais encore elle n'avait été tranchée d'une façon formelle ; la brusque solution qu'elle vient de recevoir indique que la sécularisation sociale s'acclimate insensiblement, sans que ses progrès désormais causent une sérieuse émotion.

Le pis est que l'incompatibilité dont nous parlons n'a prévalu que grâce à un artifice parlementaire. Le rapporteur, M. Sarrien, qui luttait péniblement contre la proposition Bazille, voyait, à chaque scrutin, se coaliser contre lui les votes de l'extrême gauche et ceux de la droite. L'extrême gauche ne songeait, elle, qu'à faire échec aux candidats que l'opportunisme sera tenté, aux prochaines élections, de recruter parmi les fonctionnaires actuels ; quant à la droite, soit qu'en principe elle condamne tout cumul, soit qu'elle ait intérêt à combattre le plus possible les candidatures officielles, elle ne faisait pas difficulté à donner ses voix à la proposition Bazille. Il ne restait donc au rapporteur que les voix du centre, dont la docilité s'accommode volontiers d'affiches électorales où le nom du candidat se trouverait flanqué de désignations officielles qui feraient dire à l'électeur : « Ce candidat est dans les affaires ; c'est l'homme du gouvernement, c'est le bon ! » Fournir à la droite une raison de ne plus confondre ses votes avec l'extrême gauche, telle était la tactique qui s'imposait à la stratégie de M. Sarrien. C'est d'ailleurs le vieux jeu : l'anticléricalisme étant le ciment ordinaire de la concentration, il suffisait de jeter dans le débat les intérêts religieux, pour qu'aussitôt la droite fût isolée devant la jonction du centre et de l'extrême gauche.

Qu'a donc fait le rapporteur? Prétextant que les mots de « fonctionnaires rétribués par l'Etat » n'étaient pas assez explicites en ce qui concerne les membres du clergé, il a insidieusement demandé à M. Bazille de s'expliquer à cet égard. Celui-ci qui flairait le piège, a cherché à se dérober ; mais, vaille que vaille, il a fini par obéir à la consigne maçonnique, et par convenir que, dans sa pensée, les membres du clergé, étant des « fonctionnaires », figuraient implicitement parmi les citoyens qui ne pourraient, sans démission préalable, briguer un siège législatif. Mais M. Sarrien voulait plus : il voulait un vote. Il a donc réclamé un paragraphe spécial pour assimiler expressément les ecclésiastiques aux fonctionnaires auxquels serait interdit le cumul, et 369 voix (le centre et l'extrême gauche) ont, contre 137 (la droite), adopté ce paragraphe qui ferme aux membres du clergé l'accés du Palais-Bourbon.

—

La Chambre a abordé de nouveau le projet de loi sur les accidents du travail. M. de Mun a prononcé, à cette occasion, un remarquable discours que nous publierons.

—

Le Sénat a ouvert la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre, relatif à la réforme des boissons. Ainsi se trouve tranché le conflit que des gens méticuleux avaient voulu soulever au sujet de l'opportunité de ce débat. Quelques manœuvriers parlementaires prétendaient, en effet, que le Sénat n'avait pas le droit de discuter le premier les matières financières, droit qu'il s'arroge dans l'espèce, attendu, disent-ils, que le budget de 1893, dont la réforme des boissons a été indûment disjointe, a été voté et promulgué en son temps, et que le projet dont il s'agit est le résultat d'une initiative parlementaire. Du reste, la fixation de l'ordre du jour n'a pas passé sans observation : beaucoup de sénateurs auraient préféré gagner du temps et ajourner l'entrée en matière au 12 juin, dans l'espoir que d'ici là la Chambre, peut-être, prendrait l'initiative d'une solution. Le projet sénatorial comprend soixante-six articles, tandis que celui de la Chambre n'en avait que trente-six. M. Bisseuil qui, le premier, a pris la parole, a prétendu que les débitants seront les seuls à bénéficier de la suppression de l'exercice et de l'ensemble de la réforme proposée. L'orateur s'élève surtout contre

la prétention de la commission de réglementer le privilège des bouilleurs de cru. En un mot, le *statu quo* lui paraît préférable à tous les points de vue. M. Bocher a parlé dans le même sens ; mais le siège du Sénat est déjà fait, et les orateurs, si éloquents qu'ils puissent être, ne changeront rien à ses décisions. La commission a pris, du reste, l'engagement de repousser tous les amendements qui se présenteront au cours de la diseussion. Il faut bien faire quelque chose aussi pour les marchands de vins à la veille des élections !

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Discours de Toulouse. — Conseil municipal de Saint-Denis. — Au Siam. La Rose d'or. — Etranger.

8 juin 1893.

Le discours que M. Constans vient de prononcer à Toulouse est l'événement de la semaine.

M. Constans donc a parlé. Il a fait, avec sa rondeur habituelle, un discours de juste milieu. Le ton est hardi, bon enfant, séduisant ; le fond se résume en promesses vagues. Nous y voyons des appels à l'ordre, à la concorde, à la paix, à la liberté ; mais en fait et en doctrine, quelles bases donne-t-on à ces bonnes intentions, ces bons désirs ? Nous les cherchons sans les trouver.

Le discours de M. Constans est habile. Il l'est même trop. Il est plein de choses gracieuses pour tout le monde. Reste à savoir comment tout cela peut se concilier.

Après un moment d'hésitation devant l'universelle réprobation qu'ils avaient soulevée, les conseillers municipaux de Saint-Denis se sont ressaisis et marchent en avant de plus belle. La croix monumentale du cimetière étant démolie, au milieu de la consternation, c'est-à-dire de la résignation générale, et sans que cette insulte à la foi de la majorité des habitants de Saint-Denis tirât à conséquence pour ses auteurs, ceux-ci se sont avisés qu'il restait encore une autre croix, celle qui surmonte la porte du cimetière. L'ordre a été donné de l'enlever.

Bien entendu la « vive émotion » des gens de Saint-Denis,

leur « consternation », leur « indignation » et les divers sentiments analogues de mise en la circonstance n'y ont pas manqué, mais la croix a été enlevée quand même, sans la moindre opposition.

Il reste à savoir jusqu'où l'admirable patience des citoyens de Saint-Denis va permettre à leurs tyrans de pousser leur expérience du socialisme. Jusqu'ici nous n'avons rien vu d'original, ni même de nouveau. Les manifestations contre le cléricalisme et contre la police ne sont jamais que les banalités du commencement. Jusqu'ici l'infâme capital est respecté. Le bourgeois ne tremble pas encore : il compte sur la police et sur la garnison, sachant bien que les meneurs ne sont pas gens à en venir aux extrémités héroïques. De tout cela résulte une situation bizarre, où rien ne commande l'admiration, mais qui est assez instructive et qui le deviendra davantage encore. Il peut arriver que demain dix autres villes de France tombent dans la même situation, ridicule et non moins pénible, et destinée à rester comme un exemple.

Exemple non seulement des incohérences du suffrage universel, mais des conséquences de la peur et des abstentions des « honnêtes gens » devant le devoir civique de montrer leur opinion. Les dimanches où l'on votait, les conservateurs de Saint-Denis restaient chez eux, ou se promenaient à Enghien, à Montmorency... laissant les urnes aux ouvriers sortis des usines. Et ceux-ci tout naturellement ont voté, comme c'était leur droit, selon leurs aptitudes et leurs goûts : pour des bavards et des socialistes.

Ils ne pouvaient pourtant pas, franchement, nommer malgré eux les bourgeois partis à la campagne !

La ville de Saint-Denis, populeuse, riche, industrielle, à une demi-heure du tumulte de Paris, serait un superbe champ d'expérience du socialisme.

Ce doit être l'avis du gouvernement qui a eu vingt motifs plutôt qu'un de dissoudre ce conseil municipal sans précédent. On le garde pour voir... apparemment, et les loges y tiennent. Ce sera peut-être intéressant, mais c'est aussi fort dangereux.

—

Les différentes dépêches envoyées par M. de Lanessan annoncent que les détachements français ont fait repasser le Mé-Khong aux Siamois.

Ce qui est à remarquer dans cette rapide action, c'est le peu de résistance offert par les mandarins siamois qui partout se sont retirés sur l'invitation de nos résidents.

Mais ces allures pacifiques sur la rive gauche se transforment sur la rive droite en armements de toute nature.

De nombreuses dépêches affirment en effet — et la légation de Siam a montré cette fois moins d'empressement à les démentir — que le Siam met sur pied plusieurs milliers de soldats. Hier encore, le courrier de Bangkok rapportait que deux colonnes fortes d'environ 2.000 hommes, commandées par des chefs éprouvés, s'étaient mises en route « vers la frontière de l'Est », c'est-à-dire vers le Mé-Khong, que de nouvelles levées se préparaient, etc., etc.

Tout en accueillant avec réserve ces informations probablement très exagérées, il est nécessaire cependant de nous mettre à l'abri d'une surprise qui serait cette fois plus grave que celle de Khône; au reste, on annonce que plusieurs milices cambodgiennes vont être formées.

Aussi pensons-nous qu'il ne faut pas regarder l'évacuation facile des postes siamois de la rive gauche du Mé-Khong comme la fin des difficultés pendantes, mais simplement comme la première phase de la partie qui se joue entre le Siam et nous en Indo-Chine.

—

C'est Mgr Nicotra, secrétaire de Son Eminence Mgr Nava, di Bontife, le nonce du Pape à Bruxelles, qui a été chargé par mission spéciale d'aller prendre la Rose d'or à Rome pour la rapporter en Belgique à la nonciature.

C'est vendredi, jour de la fête de saint Philippe, que Sa Sainteté Léon XIII a bénit la Rose d'or dans sa chapelle privée.

Contrairement à ce qui avait été annoncé, la Rose ne renferme aucune pierrerie, pas plus que le vase. Celui-ci, finement martelé et ciselé avec la plus artistique discrétion, ressemble aux vases de Sèvres, dont il a la forme et la circonférence sans être aussi élancé, Avec la Rose il mesure une hauteur de 80 à 90 centimètres. La plante se compose d'une quantité de roses, une quinzaine environ, depuis le bouton à peine formé, dont on n'aperçoit encore que la verdure embaumante, jusqu'à la rose tout épanouie, dont les pétales tremblotants sont sur le point de joncher le sol, atteints par le temps qui fane et ternit les plus jolies roses...

Ces pétales sont en feuilles d'or si fin qu'on les voit pour ainsi dire s'agiter et se séparer de la fleur. C'est cette rose tout épanouie, qui se dévisse par le milieu, formant un creux où S. S. Léon XIII a déposé vendredi le baume sacré, après avoir récité la formule, faisant hommage à la reine des Belges de ce précieux gage de haute amitié.

A la cérémonie de la bénédiction ont assisté Mgr le cardinal Mocenni, Mgr Nicotra, M. le baron Wetthnall, ministre de Belgique auprès du Saint-Siège, MM. le comte d'Ursel, secrétaire, et le comte Cornet d'Elzius, attaché de légation, avec sa femme.

Après la bénédiction, Notre Saint-Père s'est approché du ministre de Belgique et lui a exprimé que depuis longtemps il avait eu l'intention d'offrir à la Reine la Rose d'or, mais qu'il avait attendu l'occasion de son jubilé de cinquante ans d'épiscopat.

S. S. Léon XIII a accordé, après la cérémonie, une audience privée à M. le ministre de Belgique, et une autre à Mgr Nicotra. Ces deux audiences se sont prolongées assez longtemps et le Saint-Père a été pour ses audienciers plein d'affable cordialité.

Le lendemain, en présence de tous les intéressés, la rose enveloppée dans l'étui qui est à lui seul une richesse, a été emballée précieusement, et Mgr Nicotra est reparti aussitôt pour la Belgique où il est arrivé dans la soirée.

Mardi, Son Eminence Mgr Nava di Bontife s'est rendu, avec Mgr Nicotra chez M. de Mérode, ministre des affaires étrangères, pour lui annoncer officiellement que la Rose d'or est arrivée en Belgique.

Le sultan a accordé au cardinal Langénieux la décoration du grand cordon de l'Osmanié. Cette haute distinction donnée par le sultan confirme l'excellent effet produit par le Congrès de Jérusalem sur les populations syriennes : le fait seul, dit le *Journal des Débats*, qu'un cardinal français ait été reçu officiellement et en grande pompe par les autorités turques dans une ville où jamais, depuis les Croisades, un prince de l'Eglise n'était entré, est d'une importance considérable : il a donné à ces populations, qui ne séparent jamais le point de vue religieux du point de vue politique, une haute idée de l'influence et du prestige de la France.

LE DISCOURS DE M. CONSTANS

Voici, tel qu'il est publié par le *Matin*, organe de l'ancien chef du cabinet, ministre de l'intérieur, le discours prononcé à Toulouse par M. Constans.

Les sous-titres ainsi que l'indication des mouvements de l'auditoire sont également du *Matin*.

Messieurs ou plutôt très chers amis,

Je vous remercie bien cordialement de votre accueil si affectueux. Il ne me surprend certes pas, car celui qui en est l'objet est, depuis de longues années, votre compagnon de luttes et de succès, votre vieux camarade, presque votre doyen. (Applaudissements.)

Je n'aime pas les discours, vous le savez mieux que personne, et avant même d'avoir vécu en Orient, j'avais souvent apprécié la sagesse du proverbe arabe : « La parole est d'argent et le silence est d'or. »

On gagne souvent à se taire. (Rires.) Cependant aujourd'hui, je suis heureux de m'entretenir avec vous.

C'est que, depuis quelque temps, on s'occupe de moi beaucoup plus certainement que je ne le voudrais. Les uns me traitent avec une dureté à laquelle je suis habitué sans doute, mais qui pourtant ne me paraît pas avoir de motif actuel. Les autres, et je les en remercie, sont aimables... presque jusqu'à l'excès. Ces jours derniers, enfin, on m'a fait prononcer des discours auxquels je n'avais point songé et, bien entendu chacun m'a fait parler à sa façon. Mes amis ou mes adversaires ont également pu se méprendre sur ma pensée et, bien involontairement sans doute, la travestir. J'ai donc cru qu'il était préférable de m'expliquer moi-même et voilà pourquoi je suis au milieu de vous. (Mouvement d'attention.)

Vous entendiez tout récemment une parole autorisée, pleine de conviction et de confiance (Sourires), celle de M. le président du conseil. S'il est, hélas! plus d'un point sur lequel je regrette de ne pas être en complet accorde avec l'honorable M. Dupuy, il en est un au moins qui nous réunit absolument. M. Dupuy a déclaré que les prochaines élections donneraient une majorité incontestablement républicaine. Je vais plus loin : je dis qu'elles seront presque unanimement républicaines. (Applaudissements unanimes.)

La future Chambre.

Mais cela suffit-il que nous ayons une énorme majorité à la future Chambre, si ce n'est pas une majorité de gouvernement? (Nouveaux applaudissements.) C'est une question que nous examinerons dans un instant, et je n'insiste pas davantage sur le discours de l'honorable président du conseil.

Il me serait aisé de relever les courts passages où vous avez cru voir une allusion à mon adresse: je n'en parlerai point. M. Dupuy était notre hôte; je désire qu'il garde de notre ville un agréable souvenir. S'il y mêle jamais quelque regret, ce ne pourra être que celui d'avoir peut-être manqué d'un peu de bienveillance pour l'un des fils absents de la grande famille qui lui donnait une respectueuse et cordiale hospitalité. (Applaudissements.)

Presque à la même heure où le président du conseil prononçait son discours de Toulouse, un autre orateur, M. Goblet, parlait en termes tout différents à Bordeaux. Il avait presque autant d'éloquence, tout autant de conviction (Rires), et il y ajoutait une qualité précieuse: une très grande clarté. Je suis en désaccord presque sur tous les points avec M. Goblet; sur un seul, cependant, je m'efforcerai de lui ressembler. Il a dit ce qu'il voulait sans aucune équivoque, et sans équivoque je viens dire à mon tour ce que je crois bon, ce que crois utile pour la République et pour le pays.

La République est pour ainsi dire arrivée à un tournant sur la route qu'elle parcourt nominalement depuis vingt-deux et effectivement depuis quinze années.

Tant qu'elle a été discutée, tant que ses irréconciliables adversaires ont pu croire et faire croire à leurs succès, les républicains ont dû tout sacrifier à la nécessité de défendre un gouvernement qu'ils jugeaient le seul capable d'assurer à ce pays l'ordre dans la liberté et le développement sans secousse de ses destinées. Alors tout leur programme tenait dans un seul mot: la République. La nécessité de faire masse contre l'ennemi commun les obligeait à oublier qu'ils n'ont pas tous les mêmes idées en matière de gouvernement.

Delà sont nés les ministères de concentration dont on a beaucoup médit et dont on aurait pu médire encore bien davantage sans qu'il fût possible de les remplacer.

Aujourd'hui et même depuis quelque temps déjà, cette première période est terminée. (Très bien! très bien!)

La République indiscutée.

La République n'est plus discutée. Ses adversaires ont déposé les armes. Ils avouent eux-mêmes, quand ils se présentent devant les électeurs, qu'ils ne veulent pas renverser le gouvernement établi, mais simplement l'améliorer. (Rires.) On ne crie plus : « Vive le roi ! » et « Vive l'empereur ! » que dans les intervalles des périodes électorales et dans les locaux clos et couverts. (Nouveaux rires.)

La période de la conquête est finie; celle de l'organisation commence. (Bravo ! bravo !) Certes, je sais mieux que personne qu'elle est déjà commencée, et qu'en combattant d'une main les républicains se sont essayés à organiser de l'autre.

J'ai des raisons pour ne pas oublier la période qui a succédé à la défaite du césarisme dont nous fûmes menacés, période pendant laquelle la République a fait assez bonne figure en face de l'Europe. Nous nous souvenons de Cronstadt et de Plymouth. (Applaudissements.) Je veux dire simplement qu'aujourd'hui, après la victoire, nous pouvons employer nos deux bras à l'œuvre d'organisation nationale et démocratique. (Oui ! Oui ! — Nouveaux applaudissements.)

La victoire donne des avantages, mais elle crée des devoirs. Aujourd'hui, nous n'avons plus le droit de dire seulement aux électeurs : « Nous défendons la République », puisque la République, n'étant plus attaquée n'a plus besoin d'être défendue autrement que par une garde vigilante.

Il faut leur dire autre chose. Il faut leur redire ce que nous voulons et pouvons faire non pas dans un avenir lointain, mais demain, mais tout de suite. (Très bien !)

Ce que veut le pays.

Il me semble que ce que demande ce pays qui est venu presque tout entier à nous, et qui ne nous abandonnera jamais si nous savons être sages, c'est avant tout l'ordre, et l'ordre ne se peut concevoir sans l'autorité.

Nous devons donc nous affirmer, non comme des autoritaires, mais comme des gouvernementaux. Il faut que l'on sente partout la main douce et ferme du pouvoir. C'est un premier besoin. Nous devons le satisfaire, au risque même de mécontenter ceux d'entre nous qui ne comprennent la politique que dans l'opposition, et qui se comportent parfois avec le gouvernement répu-

blicain comme ils se comportaient jadis avec le gouvernement impérial. (Applaudissements prolongés).

Or, maintenir l'ordre, ce n'est pas accumuler des soldats sur des points menacés; c'est rendre, au contraire, le rôle de l'armée inutile en gouvernant de façon à ce que les auteurs de désordres aient conscience de leur impuissance et ne soient jamais tentés d'en sortir.

Le premier résultat de la force gouvernementale, c'est l'ordre, et le premier résultat de l'ordre, c'est la paix sociale qui s'obtient par la tolérance pour les idées : les républicains doivent donc être tolérants. (Applaudissements.)

Liberté des consciences.

La tolérance, c'est le respect bienveillant de la liberté d'autrui, même lorsqu'elle nous gêne (Rires), pourvu toutefois qu'elle s'exerce dans la limite fixée par les lois. (Applaudissements.) C'est presque une vertu : c'est pourquoi la pratique en est difficile. Mais elle est aussi un devoir, et nous ne nous y soustrairons pas.

Longtemps les catholiques, mêlant la religion à la politique, ont lutté contre nous; longtemps nous avons dû lutter contre les catholiques, tout en respectant le pacte qui s'appelle le Concordat. Aujourd'hui, les catholiques, obéissant à l'ordre que leur en a donné le chef de la catholicité, déclarent renoncer aux hostilités. Nous les suivrons sur ce terrain nouveau, car nous n'avons aucun intérêt à entretenir la division au sein des enfants de la même patrie. (Marques d'approbations.)

Lois acquises.

Mais il ne faut pas s'y tromper, messieurs, et je tiens à le dire hautement : quand un républicain parle de paix religieuse, il ne peut s'agir pour lui de revenir en arrière, de porter une atteinte quelconque à cet ensemble de lois démocratiques (applaudissements), qui ont pu, au moment où elles ont été faites, soulever bien des résistances, mais qui sont aujourd'hui consenties, presque acceptées par ceux-là mêmes qui les ont combattues avec le plus d'acharnement. (Nouveaux applaudissements.) Non, il ne peut s'agir, pour la loi publique, d'un recul quelconque, d'une marche en arrière, si lente qu'elle soit. Nous voulons conserver notre patrimoine, tout notre patrimoine. (Applaudissements répétés).

Mais nous ne voulons pas davantage attenter à la liberté d'autrui. Que tout citoyen, s'il est catholique, puisse aller à la messe; au prêche, s'il est protestant; à la synagogue s'il est israélite : ce sont là choses de conscience. Elles ne regardent pas l'État, qui doit une égale bienveillance à toutes les confessions, et prévient par l'égalité des traitements les luttes religieuses qui déjà se sont fait jour sous couleur de guerres de races. (Assentiment général.)

Cette attitude accélérera peut-être le mouvement de ralliement qui se manifeste parmi nos adversaires d'hier. Il inquiète quelques-uns de nos amis; j'avoue qu'il ne me préoccupe pas.

Les nouvelles recrues.

A ces anciens adversaires nous ne confierons pas la garde de la République. Nous les accueillerons : d'abord, parce que nous n'avons ni le droit ni les moyens de leur fermer la porte, parce qu'après avoir détruit tous les privilèges, nous ne voulons pas en ressusciter de nouveaux à notre bénéfice (Applaudissements), parce qu'enfin le parti républicain restera ainsi fidèle à son passé.

A-t-il jadis songé un seul instant à refuser le concours de M. Thiers, entraînant à sa suite toute cette fraction de la nation que hantaient encore des frayeurs imaginaires et des préventions injustifiées ? Et Gambetta, dont personne ne discutera, je l'espère, la foi républicaine, hésitait-il à déclarer à Bordeaux, en 1875, « qu'il ne connaissait pas une politique plus désirable que la conciliation entre les Français abjurant leurs anciennes idées et venant à la République » ? (Applaudissements.) M. le président de la République, enfin, dans son patriotisme clairvoyant, n'a-t-il pas exprimé à maintes reprises les mêmes sentiments en disant « que son plus vif désir, sa plus ferme pensée était précisément de faire l'union entre tous les Français » ? (Nouveaux applaudissements).

Nous accueillerons donc les nouveaux arrivants comme nous avons accueilli ceux qui, depuis quinze ans déjà, sont venus s'unir et se grouper avec les anciens, et ceux-ci seront certainement les moins exclusifs, parce que plus ils sont anciens, plus ils aiment la République et plus ils se réjouissent de ses conquêtes. Nous ne suspectons la bonne foi de personne, et, d'ailleurs, pour le plus grand nombre des nouveaux venus qui ne demandent rien et ne désirent qu'une chose, travailler avec

nous à la prospérité et à la grandeur de notre pays, comment douter de la loyauté, de la sincérité de leur adhésion ?

La sincérité des autres, ce n'est pas nous qui devons l'apprécier ; le suffrage universel est seul et souverain juge de la valeur de ces conversions. (Très bien !) L'électeur qui vit avec le candidat, qui le connaît de longue date, saura discerner le degré de confiance qu'il peut attacher à ses opinions nouvelles. J'ai foi dans son bon sens, que rien ne trouble. Il reconnaîtra ceux qui veulent réellement la réconciliation dans la République et par la République. (Applaudissements.)

(A suivre.)

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

6. — **Œuvres oratoires de Bossuet**, édition critique complète, par l'abbé J. Lebarq, docteur ès-lettres; t. V, 1666-1670. In-8 de 695 pages. Paris, chez Desclée. Prix 6 francs.

Pour faire connaître à nos lecteurs le nouveau volume de l'excellente édition des *Œuvres oratoires de Bossuet* dont nous avons déjà parlé dans les *Annales*, il suffira de citer l'avertissement de M. Lebarq.

Ce cinquième volume débute par le *Carême royal de Saint-Germain* (1666), et s'achève par l'*Oraison funèbre d'Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans* (1670), au moment où Bossuet va recevoir la consécration épiscopale. Cela fait présumer l'importance et la beauté des œuvres qui le composent. On y trouvera une éclatante confirmation de ce que nous avions dit à l'avance, dans l'introduction du tome IV, sur les progrès que l'expérience devait encore amener dans l'éloquence et surtout dans le style du grand orateur.

Plusieurs discours de cette époque, il est vrai, ne sont qu'esquissés. Il en est ainsi notamment de tout l'*Avent de saint Thomas du Louvre* (1668), sauf pour le panégyrique du patron de cette église, saint Thomas de Cantorbéry. Mais il y a dans les esquisses de Bossuet des pages immortelles : par exemple, à la même date, dans le *panégyrique de saint André*.

Les sermons du *Carême* et de l'*Avent de Saint-Germain*. (1666 et 1669) sont plus complètement rédigés et peuvent, avec quelques autres prononcés en dehors des stations suivies, nous donner la mesure de Bossuet dans sa pleine maturité.

Les deuils qui, à cette époque, survinrent dans la famille royale, furent encore pour son génie des occasions solennelles de déployer toute sa magnificence. Il avait prononcé l'*Oraison funèbre d'Anne d'Autriche*, au service du bout de l'an, au commencement de l'année 1667. Elle ne nous a pas été conservée ; et il ne reste sur cette

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont *deux exemplaires* ont été déposés dans les bureaux des *Annales catholiques*. MM. les auteurs et MM. les éditeurs sont priés d'indiquer le prix des livres qu'ils envoient. — L'administration des *Annales* se charge de fournir, au prix de librairie, les ouvrages dont il est rendu compte dans ce Bulletin.

reine pieuse et charitable, dont la mémoire était justement chère à l'ami de saint Vincent de Paul, qu'une péroraison introduite dans le sermon d'ouverture du *Carême de Saint-Germain*. Vinrent celles de Henriette de France (1669) et de Henriette d'Angleterre (1670). La cour ayant exigé l'impression de ces chefs-d'œuvre, ce fut une règle posée pour ceux qui devaient suivre dans le même genre. En envoyant à un Trappiste, quelques années plus tard, ces discours funèbres sur les deux Henriette, leur auteur qui n'en ignorait nullement la valeur, s'il en dédaignait la gloire, écrira au célèbre abbé de Rancé, qu'on peut les regarder « comme deux têtes de mort assez touchantes. »

Ce volume, comme le précédent, contient quatre fac-simile choisis parmi les plus belles pages des sermons.

La gravure du commencement reproduit le célèbre portrait en pied, peint par H. Rigaud, et gravé plus tard par P. Drevet. Le *Journal* de Ledieu nous apprend qu'il fut commencé à la fin de 1701, quand Bossuet entrait dans sa soixante-quinzième année. Les parties accessoires ne furent achevées qu'après sa mort. La tête seule fut dessinée d'après nature, en trois ou quatre séances. L'artiste drapa plus tard son personnage d'après le goût pompeux de ses contemporains, exagérant à dessein la taille qui était moyenne, et imprimant un caractère théâtral à toute sa composition. Nous sommes de ceux qui regrettent que cette peinture ait contribué pour sa part à donner une idée fausse d'un homme aussi simple que sublime, qui, comme un de ses héros (Condé), n'avait pas besoin de se hausser pour paraître grand. Et toutefois, cette œuvre est si célèbre, que nous ne pouvions nous dispenser d'en rappeler le souvenir. Les deux autres portraits (t. I et III), dont l'un est également de Rigaud, fourniront, croyons-nous, le correctif nécessaire.

7. — **L'Ame Sainte** embrasée d'un ardent amour pour Jésus et Marie et d'une tendre dévotion envers leurs cœurs sacrés, par un religieux chartreux. Ouvrage traduit de l'italien par M. l'Abbé Fourot, chanoine honoraire de Langres, béni par le Souverain Pontife Pie IX et par Sa Sainteté Léon XIII. — Paris, 1893, troisième édition, à l'imprimerie N.-D. des Prés, à Montreuil-sur-Mer. — Prix : 2 fr. 50.

Le livre intitulé l'*Ame Sainte*, dit un pieux Auteur, est véritablement un manuel complet de piété pour tous les jours de l'année, puisque chaque jour il offre comme nourriture à l'âme tantôt de pieuses lectures et de saintes réflexions, tantôt des pratiques de dévotion et des élans d'amour vers Jésus et Marie. On y trouve également les principales neuvaines qui se présentent dans le courant de l'année en l'honneur de Jésus et de Marie, et de quelques saints qui se montrèrent plus embrasés d'amour pour ce Divin Sauveur et sa sainte Mère. C'est pourquoi un des examinateurs de l'*Ame Sainte* a pu dire avec raison que, les pieux fidèles trouveront dans cet ouvrage comme dans un parterre, des fleurs et des fruits sans nombre pour les charmer et les nourrir chaque jour et dans chaque saison de l'année.

Le Messager du Sacré-Cœur, (livraison de Juillet 1884) dit également au sujet de la seconde édition de l'*Ame Sainte* :

Cet ouvrage plein d'onction et de piété sera très utile aux personnes désireuses de la perfection.

Le Gérant : P. Chantrel.

Paris. Imp. O. Picquoin, 53, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LE PAPE. SON INFAILLIBILITÉ

I. Le Pape. — II. Son infaillibilité; A) Nature de l'infaillibilité pontificale; B) Son étendue dans le domaine intellectuel et moral; C) Conditions sans lesquelles son exercice ne peut être libre et légitime.

I

Le Pape est le chef visible de l'Eglise, institué par Jésus-Christ pour être son vicaire sur la terre. Ce vicaire devint nécessaire lorsque le Christ monta au ciel; parce que l'Eglise, qui est une société parfaite, mais composée d'hommes, a besoin d'être visiblement gouvernée sous peine de se désagréger.

Toute société humaine, en effet, étant une assemblée d'hommes unis entre eux pour obtenir une fin commune par des moyens convenables, se compose nécessairement de trois éléments ; d'un certain nombre d'hommes ; d'une fin immédiate que les associés se proposent d'obtenir; d'une autorité qui unit les forces des associés en vue de la fin proposée, qui les meut, et les dirige vers cette fin. L'autorité est l'âme de la société. Sans elle les forces individuelles se disperseraient et ne tendraient pas uniformément à la fin sociale. Une multitude ne peut être amenée à l'unité que par un pouvoir *un*, d'une unité physique et morale. Or, Notre-Seigneur a donné à l'Eglise une forme sociale; il a donc dû lui accorder les trois éléments de toute société.

L'Eglise n'est pas seulement une société véritable, elle est encore une société parfaite, c'est-à-dire une société existant par elle-même, ne faisant partie d'aucune autre société du même genre, et indépendante dans son ordre, quant à sa fin et quant aux moyens d'y parvenir. On distingue, en effet, « la société parfaite de la société imparfaite. La première n'est subordonnée à aucune autre société et doit renfermer par conséquent tous les pouvoirs nécessaires à son administration, pour se conserver et pour se défendre. La seconde, étant renfermée dans un cercle plus étroit, n'a sur ses membres qu'une certaine portion d'autorité dépendant de la société dont elle fait partie. De la première classe sont les royaumes ou républiques dans l'ordre civil, et l'Eglise dans l'ordre de la religion. De la seconde classe sont les

différents corps et communautés soit civiles, soit ecclésiastiques, subordonnés au gouvernement de l'Etat ou de l'Eglise. » (Pey. *De l'aut. des deux puiss.* 1er p. t. I. p. 1, seq).

Or, la notion d'Etat comprend trois éléments : l'élément d'hiérarchie ou de supériorité; l'élément de supériorité souveraine et indépendante dans sa sphère propre. L'Eglise société parfaite, le Syllabus est formel à cet égard (n° 19), doit donc posséder ces trois éléments. A sa tête doit donc se trouver une puissance souveraine capable d'assujettir les volontés et les forces des associés et de les faire concourir au bien public. « C'est par la seule autorité du gouvernement, dit Bossuet, que l'union est établie parmi les hommes. »

Sans doute l'Eglise est gouvernée par le Christ qui en est le chef véritable, la pierre angulaire, le souverain pontife, le docteur; mais en venant au secours de la nature humaine, Notre-Seigneur Dieu et homme voulut se servir des hommes comme d'instruments, et c'est pourquoi il institua dans son Eglise, comme représentant souverain de son autorité suprême, Simon, qu'il avait déjà honoré de grands privilèges, et dont, dans cette circonstance, il changea le nom en celui de Pierre. Pierre fut d'abord établi comme le fondement sur lequel devait être bâtie l'Eglise; puis il fut revêtu des pleins pouvoirs du souverain pontificat (Matth. XVI, 18, 19; XVIII, 17, 18; XXVIII, 18), de l'enseignement (Luc, XXII, 32; X, 16) et du gouvernement suprême (70, XXI, 15, 17; triple pouvoir qui est renfermé dans le terme de primauté.

Nul ne doit lui échapper ; il ne doit y avoir qu'un pasteur et qu'un troupeau, et ce pasteur unique doit diriger non seulement les agneaux, mais encore les brebis; le pouvoir transmis à Pierre s'étend non seulement sur tel ou tel peuple, mais sur tous, sur les laïques et sur les prêtres; sur les princes et sur les évêques. Sans doute Notre-Seigneur a confié la même mission sacerdotale, magistrale et gouvernementale à tout l'épiscopat, mais seulement après l'avoir conférée à Pierre dans toute sa plénitude et dans sa plus haute portée. Tous les apôtres ont reçu ces pouvoirs, mais Pierre a reçu le pouvoir suprême parmi eux tous et sur eux tous.

Le but de la réunion de tous les pouvoirs souverains dans la même personne est donc l'unité de l'Eglise et sa conservation, qui est fondée sur cette unité. Notre-Seigneur, Dieu de paix et d'ordre, n'avait rien de plus à cœur que cette unité, « et c'est

pourquoi, comme le dit saint Jérôme, l'un des douze fut choisi, afin que l'institution du chef suprême empêchât la division et la dissolution de tout le corps » (*Adv. Jov.*, I, 14); c'est pourquoi aussi la société des Apôtres parmi lesquels cette dissolution n'était pas à craindre, puisqu'ils devaient être le modèle de l'Eglise et de tous les temps, fut instituée par le Christ suivant l'ordre qui devait régner à jamais dans son Eglise; c'est pourquoi les Apôtres furent subordonnés en qualité de premiers évêques, au prince des Apôtres, premier pape.

Aucun apôtre ne put dès lors fonder une communauté chrétienne qu'elle ne fût, sous peine d'être isolée, fondée sur Pierre et subordonnée à Pierre; et la foi de chacun des Apôtres ne fut la base de l'Église instituée par lui qu'autant qu'elle fut d'accord avec la foi de Pierre. Les Apôtres avaient sans doute tous, avec Pierre, la plénitude de la puissance apostolique, mais ils étaient soumis à son autorité. L'apostolat porte la souveraineté en lui, mais seulement en vertu de l'unité; et parce que Pierre, principe de l'unité, prince des Apôtres, revêtu de la souveraineté, est membre et chef de l'apostolat.

Nous n'avons pas à exposer ni à réfuter les erreurs de Marsile de Padoue, dans son livre *Defensor pacis*, au XIVe siècle; de Luther (*De captiv. Babyl.*, tome II); de Jurieu (*Traité de l'Église*, ch. XXI); de Claude (*Déf. de la Réforme*); de Richer (*De la Police ecclésiastique*, 1591); de Quesnel, d'Henri VIII (Bossuet, *Variat.*, liv. VII); de Grotius (*Du pouvoir du magistrat sur les choses sacrées*, VIII, IX, XII); de Fébronius, qui tous ont plus ou moins nié que Notre-Seigneur ait donné à son Église la constitution d'une forme monarchique; cela est aujourd'hui hors de doute pour tous les vrais catholiques. Qu'il nous suffise d'observer qu'en choisissant cette forme Notre-Seigneur a eu ses motifs. Cette forme est de soi la plus en harmonie avec le gouvernement divin, le plus conforme à la grande loi qui préside à la formation et au développement des êtres (Mgr Sauvé. *Le Pape et le Concile du Vatican*, 1890). Il est incontestable que l'unité de foi et l'unité de gouvernement se trouvent mieux assurées dans un seul dépositaire de la puissance souveraine que dans plusieurs co-souverains. Monarque invisible, Notre-Seigneur a voulu être représenté par un monarque visible. Tel est le dessein conçu par le divin Sauveur; tel est celui qu'il a réalisé, comme le prouvent l'Ecriture, les faits et l'enseignement des Papes, la tradition et la pratique de l'Église, l'enseignement universel des docteurs.

a) *L'Ecriture*. Pierre seul a été établi le fondement de l'Église ; Pierre seul a reçu les clefs qui sont le symbole de la souveraine puissance ; Pierre seul a été établi pasteur des agneaux et des brebis. Notre-Seigneur n'en a choisi qu'un ; on ne voit nulle part qu'il ait donné aux autres apôtres un poste quelconque dans la souveraineté confiée à Pierre seul. Les métaphores elles-mêmes, dont se sert Notre-Seigneur pour désigner l'Église, indiquent la forme monarchique. L'Église est un édifice, un royaume, une bergerie, une barque, un corps, comme disait Raymond Brutker, dans son pittoresque langage, « Notre-Seigneur a bâti l'Église sur une *seule pierre*, et non pas sur un tas de pierres. »

b) Les Papes ont toujours parlé et agi en véritables monarques. Toujours ils se sont attribué et ont mis en pratique le droit de porter des lois obligatoires pour l'Église entière, pour les évêques comme pour les fidèles, sans le consentement de qui que ce soit ; de rendre des jugements en dernier ressort et sans appel ; de porter des peines dont eux seuls pourraient absoudre. »

Cela tient à ce qu'il était impossible que la primauté accordée à Pierre en vue de l'unité et de la conservation de l'Église fût attachée à la personne mortelle de Pierre ; car Pierre mort, l'Église aurait été privée de sa base. Il fallait qu'il y eût une succession dans cette primauté. Cette succession ne pouvait dépendre de l'arbitraire et du hasard ; il fallait, comme dans toutes les royautés de la terre dont la succession dépend de principes fixes et arrêtés, qu'une organisation ferme et invariable maintînt l'Église ; quand Pierre mourut, chacun comprit que celui qui lui succédait héritait de sa primauté. De même que ce privilège fut universellement reconnu à l'évêché de Rome, dès les premiers siècles, de même les Papes revendiquèrent et exercèrent les droits inhérents à cette primauté.

c) Les Conciles généraux ont reconnu à diverses reprises la souveraineté pleine et entière du Pape. Ainsi le Concile de Lyon proclame que l'Église a reçu dans la personne du bienheureux Pierre « la souveraine et pleine primauté sur l'Église universelle ». Le Concile reconnaît et professe que le « Pontife romain a reçu de Jésus-Christ, dans le bienheureux Pierre, la pleine puissance de paître, régir et gouverner l'Église universelle ». Le Concile de Trente parle de la « puissance suprême confiée au Pape dans toute l'Église ».

d) L'entente des Pères et des Docteurs est presque unanime.

Saint Irénée parle de la principauté de l'Eglise romaine; Tertullien appelle le Pape, le Pontife le plus grand, l'Evêque des Evêques; saint Athanase, suprême ou souverain le Siège apostolique; saint Cyprien enseigne que la prééminence ou supériorité est donnée à Pierre, afin que l'Eglise soit une; saint Augustin appelle le Pape le Pasteur de toute l'Eglise, le Pasteur des pasteurs; saint Maxime dit qu'au Siège apostolique, par dessus toutes les Eglises, appartient l'empire, l'autorité et la puissance de lier et de délier en tout et partout.

Saint Thomas, écho fidèle de la Tradition, enseigne que le Pape est le premier et le plus grand des évêques, qu'il a la prélature universelle sur toute l'Eglise, qu'il a la plénitude de la puissance dans l'Eglise (*Cont. error. Græc.*); qu'il est chargé d'avoir soin de toute l'Eglise à la place du Christ (*Cont. Gent.*) qu'il a la plénitude de la puissance pontificale, comme le roi dans son royaume; qu'il est la tête (visible) du corps mystique du Christ. L'Eglise, dit-il encore, doit être conservée surtout dans l'unité, qui est une de ses notes essentielles. Or, un seul est autrement propre que plusieurs à assurer l'unité, puisque plusieurs doivent s'unir moralement, c'est-à-dire devenir un, pour produire cette même unité.

Cajetan, son plus illustre commentateur, donne comme certaine cette proposition que le Pape a la suprême puissance dans l'Eglise de Dieu, proposition fondée, dit-il, sur l'institution de Jésus-Christ. (*Tract. de compar. auct. Pap. et Concilii*, cap. 1.) L'Eglise de France n'a pas eu d'autre doctrine. Hincmar au XIe siècle, saint Bernard au XIIe affirment en termes magnifiques la plénitude de la puissance du Pape dans l'Eglise. Au XVe siècle, la Faculté de théologie de Paris infligeait la note d'erreur à cette opinion que « le Pape romain n'est pas l'évêque universel ». Gerson lui-même, Pierre d'Ailly, jusqu'aux articles des libertés gallicanes recueillis par Pithou admettent l'exercice constant de la juridiction souveraine du Pape dans les Eglises de France.

Nous n'avons pas à nous occuper des objections faites contre l'autorité souveraine du Pape; mais nous devons mentionner que la Constitution *Pastor æternus* du Concile du Vatican déclare que: « Si quelqu'un dit que le Pontife romain n'a pas la pleine et suprême puissance de juridiction sur toute l'Eglise ;... ou qu'il a seulement la partie principale, mais non la plénitude totale de cette suprême puissance ;... qu'il soit anathème. » (Sess. IV, cap. I.)

Le Pape est donc le seul et vrai souverain de l'Eglise. L'Eglise est une monarchie, non pas tempérée par l'épiscopat, mais par le droit naturel et par les lois contenues dans l'Ecriture et la Tradition.

II

A) L'infaillibilité considérée en elle-même est le privilège non seulement de ne point se tromper en fait, mais de ne pouvoir tromper. Dieu seul est *essentiellement* infaillible. Toute créature est faillible, elle ne peut jouir que de l'infaillibilité participée. Il ne faut pas confondre la certitude avec l'infaillibilité.

L'Eglise a reçu le privilège de l'infaillibilité dans la mesure nécessaire à l'accomplissement de sa mission qui est de garder, de transmettre intact et de défendre le dépôt sacré de la foi. Cette infaillibilité, promise et assurée par le Christ à l'Eglise, n'est ni une inspiration, ni une nouvelle révélation, ni même une propriété ou qualité intrinsèquement inhérente à l'Eglise. C'est une assistance extrinsèque, surnaturelle et spéciale, dont la cause est Dieu lui-même, et dont l'effet est l'exclusion de l'erreur pour l'Eglise en matière de foi et de mœurs, et en tout ce qui s'y rattache. Sans cette assistance, l'Eglise, qui est une société d'hommes naturellement sujets à l'erreur, pourrait se tromper en donnant son assentiment à des doctrines contraires à la révélation ; elle pourrait aussi nous tromper en enseignant l'erreur ou en prononçant, dans les doutes qui peuvent surgir sur la foi, des jugements erronés.

L'Eglise doit donc être assistée de Dieu, de façon à être assistée dans sa croyance, infaillible dans son enseignement ou magistère ordinaire, infaillible dans ses sentences doctrinales. L'infaillibilité de l'Eglise se manifeste donc sous trois aspects : l'infaillibilité dans l'adhésion à la foi, l'infaillibilité dans l'enseignement de la foi, l'infaillibilité dans l'interprétation authentique et judiciaire de la foi. Les théologiens catholiques ont mis hors de tout conteste la vérité de l'infaillibilité de l'Eglise en s'appuyant : 1° sur les paroles mêmes du Sauveur (Matth., XXVIII, 18 et seq. ; XVI, 18) ; 2° sur les enseignements des Apôtres (Eph., IV ; I Tim., III, 15) ; 3° sur la tradition ou les témoignages des Pères et des Docteurs ; 4° sur la pratique de l'Eglise qui s'est toujours crue infaillible et a agi en conséquence ; 5° sur la raison, qui nous dit que la nature de l'Eglise, ses propriétés et sa fin exigent *de via ordinaria* l'infaillibilité (Perrone, *de Ver. relig.*, pars 2e, prop. I).

Cette nécessité d'un magistère infaillible de vérité dans l'Eglise n'est que trop mise en relief, suivant la pensée de Mgr Ketteler, par l'impuissance où se trouve, dans l'état actuel des choses, la raison humaine abandonnée à ses seules forces; impuissance absolue de s'élever à la connaissance des vérités surnaturelles que l'homme ne saurait atteindre sans le secours de la révélation; impuissance morale d'acquérir et de conserver, au moins exempte de doute et d'erreur intégrale, la connaissance des vérités naturelles sur Dieu, l'âme humaine et la loi morale qu'il importe le plus à l'homme de posséder. L'histoire des observations humaines montre bien qu'en dehors du magistère de la révélation divine, l'homme ne fait qu'aller en chancelant d'une erreur à l'autre, pour aboutir à un scepticisme universel.

B) Le concile du Vatican n'a défini que d'une manière générale l'objet de l'infaillibilité de l'Eglise en déclarant qu'elle s'appliquait aux définitions doctrinales *de fide et moribus*. Les théologiens ont développé cette définition.

1° De l'aveu de tous, l'infaillibilité s'étend sur tout ce qui a été divinement révélé et par conséquent sur la canonicité et l'inspiration des livres saints, sur la rédaction des symboles et la définition des vérités de foi, sur l'explication des préceptes moraux et des conseils évangéliques, sur les faits historiques contenus dans les saintes Ecritures... (Théol. Claramont. *De verâ Ecclesiâ*).

2° L'Eglise est infaillible dans sa discipline générale, non en ce sens que cette discipline est immuable ou qu'elle contienne des préceptes aussi salutaires et aussi saints que possible, mais en ce sens que cette même discipline ne renferme rien de contraire à la loi divine. Cependant il est à remarquer que l'Eglise peut se taire sur des erreurs existant dans certaines contrées sans que ce silence puisse être pris pour une concession de sa part. Ce qui est vrai de sa discipline générale l'est aussi de sa pratique universelle dans les prières et dans la Liturgie officielle, en ce sens que l'Eglise ne peut en cela établir ou sanctionner quoi que ce soit de contraire au droit divin. Mais il ne faudrait pas conclure de là que tout ce qui se trouve dans la liturgie ou dans le bréviaire romain ou dans le martyrologe appartient à la foi catholique (*Ibid.*, n° 2).

3° Suivant l'opinion commune, l'Eglise est infaillible quand elle juge solennellement et définitivement que tel bienheureux

doit être inséré dans le catalogue des saints. Elle n'est pas infaillible dans la béatification, bien qu'il y aurait témérité à ne pas adhérer à ce décret.

4° L'Eglise est infaillible quand elle se prononce sur un fait dogmatique, c'est-à-dire, soit sur un fait qui contient un dogme, soit sur un fait contenu dans un dogme, soit sur un fait nécessaire ou utile, pour connaître, exposer ou défendre un dogme.

5° Quand elle se prononce sur le sens objectif d'une proposition, sans quoi elle serait désarmée contre les hérétiques; qu'elle inflige à cette proposition les notes d'erronée, de voisine de l'hérésie, de scandaleuse, de téméraire.

6° Quand elle promulgue la doctrine catholique. Ainsi, les chapitres doctrinaux du saint concile de Trente ont la même autorité que les canons. Toutefois, il ne faudrait pas regarder comme hérétique celui qui, sciemment, s'écarterait de la doctrine exposée dans ces chapitres, encore bien qu'il péchât mortellement contre la foi.

7° L'infaillibilité de l'Eglise n'est pas restreinte aux vérités contenues actuellement ou virtuellement dans le dépôt de la révélation, elle s'étend à toutes les vérités, même non révélées, que l'Eglise juge devoir être admises par les catholiques, afin que les vérités soient sûrement conservées, certainement, pleinement et définitivement proposées, expliquées et fermement défendues contre l'erreur. Toutefois l'Eglise ne condamnera jamais des doctrines philosophiques, politiques ou physiques qu'autant qu'elles peuvent nuire à la vérité religieuse ou au bien des âmes. L'Eglise n'a pas à se prononcer sur les systèmes qui n'auraient aucun inconvénient au point de vue spirituel et elle n'a pas mission de juger des systèmes humains, encore qu'ils ne soient conformes ni à la raison ni à l'expérience. Mais si l'Eglise condamne ces systèmes, ils sont dûment condamnés et, par conséquent, on ne saurait alléguer que l'Eglise est sortie de sa sphère ou qu'on ne voit pas en quoi ces erreurs peuvent être nuisibles à la religion. L'Eglise a mission pour le voir et le dire, et c'est à elle qu'il faut s'en rapporter.

Par là même que l'Eglise proclame une vérité et la propose à l'assentiment obligatoire et définitif de ses sujets, elle définit et propose à leur assentiment sa compétence quant à la chose définie. L'Eglise ne peut pas définir et proposer à la croyance universelle une doctrine qu'elle n'aurait pas le droit de définir, et qui, étant en dehors de sa compétence, pourrait être définie à tort.

Quels sont ceux qui dans l'Eglise jouissent du privilège de l'infaillibilité ?

Avant la définition du Vatican tous les catholiques admettaient l'infaillibilité passive de l'Eglise enseignée par le Pape et les Evêques; et l'infaillibilité active du Pape et des Evêques enseignant ou jugeant d'accord entre eux. La question sur laquelle ultramontains et gallicans se divisaient était de savoir si les jugements du Pape dits *ex cathedrâ*, en matière de foi ou de mœurs étaient d'eux-mêmes infaillibles, sans que les évêques y fussent intervenus à titre de juges ou de conseillers, et avant d'y avoir donné leur adhésion expresse ou tacite.

Les ultramontains enseignaient l'affirmative : tout jugement du Pape *ex cathedrâ* est irréformable ; l'assentiment des évêques ne donne aucune force à la sentence pontificale, quant à sa certitude infaillible. Quant à craindre que l'Eglise se sépare du Pape, c'est une hypothèse inpossible. Les gallicans étaient pour la négative : la sentence *ex cathedrâ* du Pape n'acquiert sa valeur définitive et irréfragable que par l'accession des évêques. Au Concile du Vatican tous les évêques furent d'accord sur deux points : Tous proclamaient sans difficulté : 1° que le Pape était infaillible quand il portait, en concile, un jugement conciliaire ; 2° qu'en dehors même du concile, il était infaillible quand il y avait accord entre lui et l'épiscopat. Restait la question de savoir si le Pape était infaillible, quand il émettait comme tête de l'Eglise un jugement définitif et terminant toute controverse, en matière de foi ou de mœurs.

Cette question fut longtemps discutée, des évêques prirent la parole contre la doctrine de l'infaillibité elle-même du Pape, d'autres contre l'opportunité elle-même de la définition ; le Concile définit : 1° que le Pape avait toute la plénitude de l'autorité souveraine sur l'Eglise universelle ; 2° qu'il était infaillible dans l'exercice suprême et définitif de la juridiction doctrinale, indépendamment de toute adhésion de l'épiscopat. Ce sont les deux dogmes définis par la Constitution *Pastor æternus*, le 18 juillet 1870. Un certain nombre de conséquences découlent de ces deux dogmes de la primauté et de l'infaillibilité pontificale. Mgr Sauvé dans l'ouvrage cité plus haut (335–339) les donne tout au long.

C) Quelles sont les conditions requises pour que l'exercice du Magistère du Pape puisse s'exercer librement ?

a) Quatre conditions nous paraissent indispensables pour que

ce ministère apostolique puisse s'exercer véritablement et d'une manière utile pour les Fidèles.

1° *La visibilité*. Placé comme il est sur la terre, le vicaire de Jésus-Christ, entouré de peuples et au milieu des hommes, chargé par devoir d'enseigner, de diriger, de faire retentir sa voix jusqu'aux extrémités de la terre, doit avoir un siège visible à la portée du regard de tous, c'est pourquoi les Saints Pères nous ont appris que c'était en vue de cette visibilité que saint Pierre avait choisi Rome, capitale de l'Italie, pour être le siège de sa puissance, Rome étant à cette époque le centre du monde antique et étendant sa domination sur toute la terre habitée. La raison donnée par les Saints Pères nous autorise à penser que le Pape pourrait choisir une autre ville que Rome, s'il le jugeait convenable, ou si les circonstances l'y forçaient, ce qu'il importe c'est que son siège soit visible.

2° *L'autorité*. Cette puissance spirituelle doit pouvoir s'affirmer avec les marques extérieures que les hommes reconnaissent à tous les dépositaires d'une autorité : c'est pourquoi, en dépit des objections qu'on élève contre le pouvoir temporel des Papes, ce pouvoir favorise le pouvoir apostolique des papes, à cause de l'éclat et de la splendeur dont il environne le Pape ; c'est pourquoi Pie IX, en 1870, a stipulé certaines conditions de gloire extérieure qu'il estimait utiles à l'influence de son prestige.

3° *La puissance*. Nous voulons indiquer par ce mot les revenus matériels dont le Pape a besoin pour exercer son action partout, par ses ministres. C'est ici où l'Œuvre du Denier de Saint-Pierre trouve sa place, puisque la spoliation a privé le Pape de ses revenus légitimes.

4° *L'indépendance* contre toute autorité terrestre, quels que soient son caractère et sa nature ; indépendance contre les peuples et les rois. Il faut que le Pape puisse parler et agir, sans qu'il y soit poussé par la crainte, par l'espérance, par les menaces ; il faut qu'il parle, qu'il lie, qu'il délie partout où sa voix devra se faire entendre. Il faut que cette indépendance soit reconnue et avouée par tous. Or, ce qui fait un pouvoir indépendant aux yeux des hommes, c'est le sol sur lequel il vit, ce sont les peuples qui l'environnent, les hommages qu'il reçoit. Sans doute le pouvoir temporel n'a pas toujours existé ; il ne peut pas être considéré comme nécessaire, essentiel ; la primauté de Pierre, fût-elle chargée de chaînes et réduite à la pauvreté,

sera toujours l'instrument des desseins de la Providence ; mais, dans l'état de choses actuel, en tenant compte de la façon dont jugent les hommes, il faut admettre que le pouvoir temporel est une institution profondément utile, et, pour nous servir des paroles de Pie IX lui-même, nous apparaît comme un droit qui, dans les desseins actuels de la Providence, est nécessaire et indispensable pour le libre exercice de l'apostolat catholique du Saint-Siège (Protestation de Pie IX, 14 février 1849). Il est nécessaire que la personne du Souverain Pontife soit sacrée, inviolable dans sa réputation, placée en dehors des attaques des partis; qu'elle ne soit justiciable d'aucune autorité, toutes les fois que ses actes touchent au spirituel et ont pour but de défendre ou de mettre en jeu les intérêts de l'Église (Cardinal Grasselini : *Les Rapports du pouvoir temporel avec la souveraineté spirituelle*, Paris, 1865).

b) A quoi le Pape est-il obligé pour que sa décision ait le caractère d'une décision *ex Cathedrâ?* On a exigé des conditions qu'il faut tout d'abord écarter. — 1° On a dit qu'il fallait que le Pape consultât d'abord le Concile ou au moins le clergé de Rome. D'après l'ancienne discipline ecclésiastique, les définitions papales *ex Cathedrâ* étaient lues et examinées préalablement dans des conciles formés principalement des évêques d'Italie, ou du moins dans une assemblée où siégeait le clergé de l'Église romaine. Plus tard, les Consistoires des cardinaux remplacèrent ces réunions; c'est dans leur sein que les papes lisaient et lisent encore aujourd'hui les Constitutions destinées à l'Église universelle.

Mais on ne peut soutenir que les déclarations pontificales ne soient pas des jugements *ex Cathedra*, si dans les temps anciens elles ne furent pas examinées dans les synodes épiscopaux, et si aujourd'hui elles ne sont pas montrées aux cardinaux. Certaines solennités peuvent varier, le principe ne change jamais. La prérogative du Pape, comme dit le Concile du Vatican, est exercée « en vertu de l'assistance divine qui lui a été promise dans la personne du bienheureux Pierre ». L'infaillibilité est due à l'assistance de Celui qui a dit à Pierre : « J'ai prié pour toi afin que ta foi ne défaille point. »

Néanmoins, cette promesse et cette assistance n'empêchent pas, avant la définition, les études, les recherches, les travaux sur la doctrine traditionnelle et révélée; au contraire elles en font un devoir spécial au chef de l'Eglise. Le Pontife est obligé,

selon l'importance de la controverse, d'assembler des Congrégations, de faire une enquête sur les traditions de l'Eglise universelle et sur celles de l'Eglise de Rome en particulier, de prendre plusieurs autres précautions semblables. La raison de ces préliminaires est évidente, et le Pape qui s'en dispenserait commettrait certainement une faute; cependant l'infaillibité ne dépend point de l'observation de ces règles, elle découle uniquement de l'assistance surnaturelle qui, toutes les fois que le docteur universel doit remplir son auguste ministère, le dirige dans la recherche de la vérité; aussi la décision d'un pape qui négligerait toutes ces précautions que dictent la foi, la piété, le bon sens, ne serait-elle pas moins aussi valide, aussi légitime que s'il les avait observées.

2° C'est une autre erreur de soutenir que le Pape est strictement obligé d'user de certaines formules solennelles pour faire connaître qu'il donne une décision infaillible *ex cathedrâ*; il n'est même pas tenu, dans ses lettres apostoliques, d'employer telle forme particulière plutôt que telle autre. C'est pourquoi il est tout à fait indifférent au vicaire du Christ, quand il affirme la vérité comme docteur universel de l'Eglise, d'envoyer une bulle ou une encyclique, ou une constitution. Plusieurs bulles traitent exclusivement de matières étrangères à la foi; au contraire, un grand nombre d'encycliques sont évidemment des décrets *ex cathedrâ*, par exemple l'encyclique de Grégoire XVI, *Mirari vos*, celle de Pie IX, *Quanta cura*. Autrement il faudrait supposer que le Pape a reçu l'ordre de ne parler *ex cathedrâ* que par une bulle. Une décision est *ex cathedrâ* lorsque le Pape, dans un concile ou hors d'un concile, verbalement ou par écrit, donne à tous les fidèles chrétiens, à la place de Jésus-Christ, au nom des apôtres Pierre et Paul, ou en vertu de l'autorité du Saint-Siège, ou en d'autres termes semblables, avec ou sans la menace de l'anathème, une décision relative à la foi ou aux mœurs.

3° Mgr Maret avait voulu faire de la sainteté une condition nécessaire de l'infaillibilité personnelle. « Afin de rendre un pape pécheur personnellement infaillible, dit-il, Dieu doit opérer un miracle bien plus grand, puisque ce miracle produira l'infaillibilité dans le sein du péché, puisque ce miracle séparera la sainteté de l'infaillibilité, c'est-à-dire produira un effet sans le concours d'une cause qui semble naturelle à son développement. Ce miracle est sans doute possible à Dieu; mais son effet, la

séparation de l'infaillibilité et de la sainteté, il faut l'avouer, étonne et confond la raison. Ne répugne-t-il pas à la raison, à la conscience de croire et d'affirmer qu'un Jean XXII a été infaillible, qu'un Benoît IX a été infaillible, qu'un Alexandre VI a été infaillible ? » (*Du Concile général*, l. VI, ch. XIII, n. VI, t. II, p. 254).

Non, l'infaillibilité n'exige pas le concours de la sainteté. La sainteté est fondée sur la charité surnaturelle, c'est en elle qu'elle puise sa vie et son accroissement; l'infaillibilité repose sur la foi, c'est par elle qu'elle devient sûre et inébranlable. La sainteté est une communication de l'amour et de l'Esprit de Dieu (Rom., V, 5); l'infaillibilité papale n'a rien de commun avec cet amour; elle peut exister sans lui comme la foi peut exister sans la charité. «... Quand le Christ a prié pour que la foi de Pierre ne défaille pas, qu'a-t-il demandé pour lui, s'écrie saint Augustin, sinon une volonté très libre, très forte, très invincible, très persévérante dans la foi ? » (*De Correp. et Grat.*, cap. VII, n. 17). Dieu ne donne aux papes cette volonté qu'en tant qu'ils sont appelés à accomplir leur charge de docteurs universels de l'Eglise; la sainteté, au contraire, étant le fruit, le développement et l'accroissement progressif de la charité habituelle, n'est pas un don intermittent, passager, que l'âme possède dans certaines circonstances.

En résumé, la seule condition requise du côté du pape pour que sa décision *ex cathedrâ* soit légitime, c'est sa volonté expresse de parler *ex cathedrâ*; quand elle est exprimée, nous devons nous incliner.

P. G. MOREAU,
Vicaire général honoraire de Langres.

LE RÈGNE SOCIAL DE LA SAINTE VIERGE MARIE

Nouvelle consécration de l'Equateur.

La très sainte Vierge Marie partage les droits de son divin Fils à la souveraineté sur les nations. La sainte Eglise lui donne le titre de Reine. Elle lui applique le psaume XLIV, qui nous montre la Reine du peuple de Dieu assise à la droite du Roi : *Astitit Regina a dextris tuis.* Elle est la nouvelle Esther. Elle est la Mère et l'épouse du Roi.

Les nations chrétiennes ont, en maintes circonstances, proclamé cette royauté de Marie.

Tout dernièrement, c'était la République de l'Equateur, déjà consacrée au Sacré-Cœur de Jésus, qui rendant hommage à notre divine Mère, se consacrait pareillement à elle et lui vouait un monument national sur une des collines qui dominent la capitale du pays.

Un acte de l'épiscopat de l'Equateur, daté du 9 juillet 1892, avait consacré la nation au Cœur immaculé de Marie, en reconnaissant la divine Mère du Sauveur pour la Patronne, la Protectrice, l'avocate spéciale de l'Equateur et sa médiatrice efficace devant le trône des miséricordes.

Dans une magnifique lettre pastorale les évêques renouvelaient la consécration de la nation au Sacré-Cœur et rappelaient aux populations que si Notre-Seigneur Jésus-Christ est notre médiateur auprès de son Père, la Vierge Marie est elle-même notre médiatrice providentielle auprès de son divin Fils. Il convenait donc de consacrer aussi la nation à la très sainte Vierge Marie, pour obtenir son puissant appui auprès du Cœur sacré de Jésus (1).

(1) L'Equateur avait, antérieurement déjà, été placé, d'une certaine manière, sous le patronage de la sainte Vierge, mais avec le vocable de Notre-Dame de la Merci, et non par une consécration proprement dite.

Ce fut, en 1860, à la suite de la prise de Guayaquil par Garcia Moreno et le vieux général Florès. Ce fait d'armes avait, après une lutte de quinze mois, délivré l'Equateur de Franco et Urbina, les hommes de la Révolution.

« Le chrétien se souvint alors, dit le P. Berthe, que la victoire doit s'attribuer moins au génie de l'homme qu'à l'intervention du Dieu des armées. La prise de Guayaquil ayant eu lieu le 24 septembre 1860, fête de Notre-Dame de la Merci, il décréta que « pour remercier la « Mère du Divin Libérateur, comme pour mériter son assistance dans « l'avenir, *l'armée de la République serait placée désormais sous la « protection spéciale de Notre-Dame de la Merci et que chaque année « au retour de ce grand anniversaire, le gouvernement et l'armée « assisteraient officiellement aux solennités de l'Eglise.* »

Lorsque, en 1873, Garcia Moreno fit consacrer la République au Sacré-Cœur de Jésus, quelques membres du Parlement conçurent déjà l'idée d'élever dans la capitale un temple à ce divin Cœur. D'autres émirent un avis contraire et ils alléguaient outre la difficulté d'une dépense trop forte pour les finances du pays, « *le danger d'éclipser trop, par ces magnificences, le culte de Notre-Dame de la Merci, patronne de la République.* » Garcia Moreno se prononça pour le

Les évêques faisaient appel au Chef de l'Etat, aux Représentants de la nation, à la magistrature et au peuple pour obtenir la réalisation d'une consécration vraiment nationale. Leur appel a été entendu.

Le décret proposé au Sénat y a été voté à l'unanimité. Une voix s'était élevée contre le projet à la Chambre des députés. L'orateur n'avait pas craint même de joindre le sarcasme à ses pitoyables arguments. La divine Providence intervint. A cette séance le député reçut la nouvelle que sa mère venait de tomber gravement malade. Une coïncidence si frappante le fit réfléchir et il retira sa proposition.

Les Chambres ont voté l'érection d'une statue colossale de Marie, en témoignage de la consécration nationale. La statue s'élèvera sur la colline de Panecillo, en regard de celle de Chilena, qui portera la basilique du Sacré-Cœur.

Voici du reste les termes du décret :

« Le Congrès de l'Equateur, considérant :

1° Que les illustres prélats de cette province ecclésiastique ont consacré la République au Cœur immaculé de Marie ;

2° Qu'en tout temps cette nation a reçu du ciel les faveurs les plus signalées par l'intercession puissante de Marie ;

Décrète :

Art. 1. — La législature consacre l'Equateur au Cœur immaculé de Marie et reconnaît l'auguste Mère de Dieu comme la Reine, la Mère bien-aimée et la Protectrice spéciale de cette République.

Art. 2. — Le pouvoir exécutif, d'accord avec les évêques, demandera au Saint-Siège que le Cœur immaculé de Marie soit déclaré, après le Sacré-Cœur de Jésus, patron spécial de cette République.

Art. 3. — En témoignage et souvenir de cette consécration,

projet. « Vous voulez donc destituer Notre-Dame de la Merci ? » lui dit un de ses ministres. « Pensez-vous qu'elle soit jalouse de son Fils, » répliqua le président. Néanmoins le Congrès recula à cette époque devant l'érection d'un temple au Sacré-Cœur.

(Voir *Garcia Moreno*, par le P. Berthe, édit. complète en un vol., pp. 311 et 698.)

Dans la consécration qui vient d'avoir lieu, la Mère et le Fils ont été unis par les hommages de la nation, puisque comme on le voit, les évêques ont renouvelé la consécration au Divin Cœur de Jésus, avant d'accomplir la consécration au Cœur de Marie.

on érigera en cette capitale, sur la cime du mont Panecillo et aux frais de la nation, une statue de bronze de la sainte Vierge avec cette inscription sur le piédestal : *L'Equateur, à la Mère immaculée de Dieu, son auguste Reine, sa très aimable Mère et la souveraine Protectrice de cette République. — Décret législatif de* 1892.

Art. 4. — Pour les frais d'acquisition de la statue en Europe et pour son installation au lieu désigné, le Congrès vote la la somme de 10.000 sucres (environ 50.000 francs).

Donné à Quito, le 5 août 1892. »

(*Suivent les signatures du Président de la République, du Ministre des cultes, des Présidents du Sénat et de la Chambre*).

Une cérémonie vraiment imposante a réalisé la consécration promise par le Décret. Dans une procession immense, se déroulant à travers les rues semées de fleurs et ornées d'arcs de triomphe, on a vu la population de Quito, enfants, corporations, clergé, députés, sénateurs, ministres et présidents, se transporter au lieu marqué pour la construction de la Basilique du Sacré-Cœur; là, eut lieu la bénédiction liturgique de la première pierre de la chapelle absidale dédiée à la sainte Vierge et dans cette pierre fut déposé l'acte de consécration, signé par les principaux dignitaires civils et ecclésiastiques.

Pour justifier cette consécration, un orateur à la Chambre a rappelé éloquemment l'exemple des autres nations catholiques.

En Italie, c'est devant l'image de la sainte Famille, placée sur le maître-autel de l'église majeure, que les magistrats et les cités venaient chaque année renouveler leurs serments. Ces images étaient appelées *Maestà* ou Majestés.

En Espagne, le roi Charles III et les Cortès, en 1760, acclamèrent l'Immaculée Conception pour patronne spéciale de la péninsule et de toutes ses colonies, qui comprenaient alors la plus grande partie de l'Amérique.

En Autriche, c'est en 1629 que l'empereur Ferdinand II, menacé par les Suédois, fit élever sur la Place majeure de la capitale une statue de la Vierge immaculée, comme témoignage d'une consécration nationale et d'un hommage social à Marie. On lit sur le piédestal de la statue l'inscription suivante :

« A Dieu, souverainement bon, empereur du ciel et de la terre, et par qui règnent les rois; à la Vierge Mère de Dieu, conçue sans péché et par qui commandent les princes, élue en ce jour par une dévotion particulière pour souveraine et patronne

de l'Autriche; Ferdinand II, empereur, livre, dédie et consacre, autant qu'il est en lui, sa personne, ses fils, ses peuples, ses armées, ses provinces; et en souvenir perpétuel de cette consécration, il a érigé cette statue. »

L'acte de consécration se fit solennellement au pied de cette statue. L'empereur, la cour, l'armée, la magistrature, le peuple étaient là. L'archevêque de Vienne célébra la messe sur la place même. L'empereur lut la consécration et le peuple la ratifia par ses acclamations. L'Autriche dut à la protection de Marie les victoires qu'elle remporta alors sur les Suédois et sur les Turcs.

Quant à la France, toujours elle a été dévouée à Marie. On l'a appelée le *Royaume de Marie*. Elle a tant de sanctuaires, tant de merveilleuses cathédrales consacrées à Marie! La Vierge Marie l'a favorisée souvent de ses apparitions et de nos jours encore, elle est venue l'encourager à La Salette, à Lourdes et à Pontmain. C'est en France que Marie a donné le rosaire et la médaille miraculeuse.

C'est au XVII[e] siècle, en 1638, qu'eut lieu la consécration officielle et solennelle de la France à cette auguste Reine; on sait dans quelles circonstances.

Louis XIII avait rencontré bien des difficultés pendant les premières années de son règne. Il sentait le besoin de recourir au ciel. Il consacra la France à Marie (1), au pied du maître-autel de l'église Notre-Dame. Il avait convoqué le Parlement, la magistrature, le corps de ville et le peuple. Il pria les évêques de faire faire dans toutes les paroisses la même consécration par les représentants de l'Etat et de la cité, et d'instituer en mémoire de cet événement une procession annuelle, le jour de la fête de l'Assomption.

C'est l'origine de nos processions du 15 août, auxquelles prenaient part jadis tous les corps de l'Etat.

La récompense de cet acte de foi fut digne de la munificence de Marie. Ce fut la conservation de la religion catholique en France et un siècle de gloire, de grandeur, qui a été certainement l'un des sommets de l'histoire des peuples.

Cette consécration fut renouvelée sous les règnes suivants. Il n'en reste, hélas! que les processions de l'Assomption, souvent bien ternes et bien tièdes aujourd'hui.

(1) On peut lire le décret de Louis XIII dans le volume *La France et le Sacré-Cœur*, par le P. Alet.

Puisse la très sainte Vierge nous pardonner, nous rappeler au pied de ses autels et amener la France à se consacrer officiellement au Cœur adorable de son Fils, comme l'Equateur nous en a donné l'exemple! Puisse-t-elle enfin obtenir que, dans notre chère France, dans cette vaillante République de l'Equateur et dans les autres nations, s'établisse effectivement et pleinement le règne de ce divin Cœur, son règne au fond des âmes et sur la société!

NÉCROLOGIE

Mgr Leuillieux, archevêque de Chambéry.

Mgr *François-de-Sales Albert* Leuillieux, archevêque de Chambéry, dont nous avons annoncé la mort survenue le jour de l'Ascension, 11 mai, à six heures du soir, était né à Saint-Omer le 17 décembre 1823, d'une famille honnête, plus recommandable par sa probité que par sa fortune; il fit à Dohem, canton de Lumbres, ses premières études qu'il vint achever au Petit Séminaire d'Arras, sous la direction de M. Wallon-Capelle qui devint vicaire général en 1866. Discerné parmi ses condisciples par le cardinal de la Tour-d'Auvergne, il fut envoyé au Séminaire de Saint-Sulpice où il puisa les éléments d'une science théologique aussi variée que solide. Ordonné prêtre le 23 décembre 1848, il fut nommé vicaire à Saint-Nicolas de Boulogne-sur-Mer. Cette paroisse alors d'une étendue considérable, et qui avait pour curé le vénéré M. Lecomte, comprenait les faubourgs de Capécure et de Bréquerecque.

Dans ce vaste champ où le zéle sacerdotal trouvait une ample matière à s'exercer, le jeune vicaire de Saint-Nicolas s'attacha spécialement à l'œuvre de la conversion des Anglais. Dieu bénit et récompensa plus tard largement ses efforts. Attaché comme aumônier militaire, lors de la formation des camps de Boulogne, à l'époque de la guerre de Crimée, l'abbé Leuillieux sut promptement gagner l'affection des soldats par l'affabilité de ses manières ; toujours digne néanmoins et plein de circonspection, sa prudence dans ses rapports avec l'administration écarta les obstacles qui auraient pu entraver son charitable ministère. Frappé de l'état d'abandon forcé où l'éloignement du

centre religieux laissait les habitants dispersés du faubourg de Bréquerecque, il conçut alors le projet de bâtir une église dans ce quartier déshérité.

Les Anglais catholiques, à la conversion desquels il avait travaillé, lui vinrent en aide dans cette grande entreprise ; la noble famille Clifford donna sans compter. Avec son aide si généreuse, l'abbé Leuillieux put mener à bonne fin la construction d'une très belle église romane, bâtir un presbytère, établir des écoles de filles et ouvroirs, en un mot, fonder une paroisse nouvelle dont il fut nommé curé en 1857 par Mgr Parisis qui avait bénit l'église le 1er décembre 1856. C'est à l'infatigable curé de Saint-François de Sales que la piété chrétienne aussi bien que l'architecture est redevable de la réédification de la chapelle du Saint-Sang, véritable joyau religieux, au jugement des connaisseurs. Au moment où la guerre éclata entre la France et la Prusse, Monsieur l'abbé Leuillieux était en pourparlers avec la Compagnie de Jésus pour la mettre en possession de la cure de Brequerecque, en attendant que les Pères pussent fonder, dans la ville importante de Boulogne, un établissement d'instruction secondaire.

M. Leuillieux ne quitta son poste qu'en 1871 pour devenir supérieur de la congrégation des religieux Augustins du Précieux-Sang dont la maison-mère est à Arras; il fut nommé chanoine prébendé et vicaire-général honoraire. Il avait assisté au Concile du Vatican en qualité de théologien de Mgr de la Tour d'Auvergne, archevêque de Bourges, son ancien condisciple à Saint-Sulpice.

Bientôt un décret signé par M. Thiers le 16 décembre 1872 l'appela à l'évêché de Carcassonne vacant par le départ de Mgr de la Bouillerie nommé coadjuteur de Bordeaux; il fut préconisé le 21 mars 1873, et sacré le 11 juin, à Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer par Mgr de la Tour-d'Auvergne, archevêque de Bourges, assisté de Mgr Foulon, évêque de Nancy, et de Mgr Danell, évêque de Southwark en Angleterre, ses trois condisciples, en présence de Mgr Lequette, évêque d'Arras qui porta la parole en cette circonstance et développa les enseignements qui découlaient de cette magnifique cérémonie. Mgr Leuillieux fit son entrée solennelle à Carcassonne le 24 juin, après s'être fait précéder de sa lettre pastorale de prise de possession datée du jour de son sacre, et dans laquelle il développait les moyens et les résolutions qu'il prenait pour remplir son ministère.

Jusqu'en 1881, Mgr Leuillieux publia à Carcassonne 51 mandements, circulaires ou instructions pastorales : nous nous contenterons de donner les sujets de ses instructions pour le carême :

Sur la *Richesse*, en 1874 ; — sur le *Jubilé*, en 1875 ; — sur l'*Action de grâces*, en 1876 ; — Le *Saint sacrifice de la messe considéré comme remède aux maux qui nous affligent*, en 1877 ; — Le *Devoir pascal*, en 1878 ; — le *Mariage chrétien*, en 1880 ; sur sa *Promotion à Chambéry*, en 1881.

Il fut en effet nommé archevêque de Chambéry par décret du 13 janvier 1881, préconisé le 13 mai suivant, et fut intronisé le 16 juillet, jour où il donna sa première lettre pastorale dans laquelle il exprimait ses craintes et ses espérances. Il a donné à Chambéry une soixantaine de lettres pastorales ou circulaires. Voici les sujets de ses instructions quadragésimales :

La *Modération chrétienne*, 1882 ; — La *Confiance en Dieu*, 1883 ; — La *Paix chrétienne*, 1884 ; — La *Vérité*, 1885 ; — Les Encycliques *Immortale Dei* et *Quod autoritate apostolica*, 1886 ; — La *Vérité chrétienne sur Dieu*, 1887 ; — *Attributs de Dieu et unité en trois personnes*, 1888 ; — L'Encyclique *Exeunte jam anno*, 1889 ; La *Maladie*, 1890 ; — Sur la *Langue*, 1891 ; — L'Encyclique sur la *Condition des ouvriers*, 1892 ; — La *Famille de Nazareth modèle des familles chrétiennes*, 1893.

Mgr Leuillieux était comte romain, chanoine d'honneur d'Arras et de Carcassonne ; il portait pour armoiries :

« D'azur, à un personnage qui est la Foi, vêtu d'argent, la « face à demi-voilée, auréolé d'or, accosté de deux agneaux « d'argent ; élevant de la main dextre un calice d'or surmonté « d'une hostie d'argent rayonnante d'or, et tenant de la main « senestre une croix de calvaire d'argent ; le tout sur un quart « de globe au naturel ; » et pour devise, celle qu'avait le cardinal Bernadou, tirée du livre de l'Ecclésiastique (XLV, 4):

In fide et lenitate

Les obsèques de Mgr Leuillieux, archevêque de Chambéry, ont eu lieu avec la plus grande solennité. Les cordons du poéle étaient tenus par le général baron Berge, commandant le 14e corps d'armée à Lyon ; le général Bérenger, commandant la 28e division d'infanterie à Chambéry, et par MM. Salvador, secrétaire général de la préfecture ; Barciet de Labusquette, premier président de la cour d'appel, Chiron, premier adjoint

au maire de Chambéry, et le marquis Roncière de la Bathie de Montgex.

Le cortège a parcouru les principales rues de la ville. L'inhumation a eu lieu dans l'église métropolitaine.

J.-B. M. C. d'Agrigente.

ACADÉMIE FRANÇAISE

Réception de M. H. de Bornier à l'Académie.

(Suite. — Voir les Numéros précédents).

Réponse de M. le Comte d'Haussonville.

Monsieur,

Vous avez eu, il y a dix-huit ans, une rare bonne fortune. Vous avez réalisé dans l'âge mûr une pensée de jeunesse, et c'est je crois, la définition la plus exacte qui ait été donnée du bonheur. Quel est, en effet, l'homme ayant appartenu à votre génération qui n'a rêvé, sur les bancs du collège, d'écrire une tragédie en cinq actes et en vers et de la faire jouer au Théâtre-Français ? Or c'est là précisément ce qui vous est advenu. Jouer n'est pas assez dire, car votre tragédie a été acclamée. Elle a eu cent quinze représentations consécutives, et lors d'une reprise toute récente elle retrouvait son succès du premier jour. Elle a été traduite dans presque toutes les langues, en allemand, en polonais, en danois, en hollandais. Elle n'a pas fait seulement le tour de l'Europe, elle a pénétré dans le Nouveau-Monde et elle est devenue une œuvre tellement internationale que, le jour de l'ouverture de l'Exposition universelle, M. le Président de la République lui-même y a trouvé matière à une citation. Enfin le conseil municipal de votre ville natale a baptisé naguère de votre nom la rue où vous êtes venu au monde. Savez-vous bien, Monsieur, que tout cela ressemble fort à la gloire ? A cette gloire il manquait cependant une consécration. En portant sur vous ses suffrages, l'Académie a entendu vous la conférer, et je suis heureux qu'il m'incombe de souhaiter en son nom la bienvenue à l'auteur de la *Fille de Roland*.

Du reste, Monsieur, vous étiez fait pour l'Académie, et de bonne heure elle vous a discerné. Deux fois elle vous a attribué

le prix de poésie, une fois le prix d'éloquence. C'était pour un éloge de Chateaubriand. En ce temps-là, il y a quelque trente ans, l'Académie demandait à ses lauréats des éloges. Aujourd'hui elle leur demande surtout des études. Que voulez-vous ! Fût-on chargé, comme nous le sommes, de maintenir la tradition, il faut bien se plier un peu au goût du temps, qui n'est guère à l'éloge. Vous avez donc fait l'éloge de Châteaubriand. Il fallait pour cela un certain courage. C'était alors la mode de dénigrer l'homme, de rabaisser le talent, et l'heure n'était pas encore venue de saluer en lui, comme on sait le faire aujourd'hui, le grand ancêtre, le père de toute notre littérature moderne. Mais le courage ne vous a jamais fait défaut, et je vous soupçonne d'avoir conçu de bonne heure le dessein de remettre en honneur, sur notre scène, le drame historique en vers, auquel la comédie de mœurs en prose avait fait quelque tort. A cette tâche vous vous êtes préparé de bonne heure. Vous aviez, en effet, seize ans quand vous avez fait représenter votre première tragédie. Il est vrai que c'était sur le théâtre du petit séminaire de Saint-Pons, où vous avez été élevé. A ce moment-là, vous étiez déjà président d'une académie : auteur dramatique et académicien, double vocation dans laquelle le temps n'a fait que vous confirmer.

Cependant le drame en vers ne vous a point absorbé au point que vous ayez dédaigné d'écrire en prose. Dans une aimable préface vous racontez vous-même qu'au temps de votre jeunesse, quand vous aviez une pièce en souffrance au Théâtre-Français ou à l'Odéon, vous écriviez des nouvelles pour tromper les ennuis de l'attente. Remercions donc les directeurs qui vous ont fait attendre, car ces passe-temps ont eu pour vos lecteurs autant d'utilité que d'agrément. Ainsi, vous avez entrepris d'apprendre aux femmes : *Comment on devient belle*. C'est le titre d'une de vos nouvelles. La recette est infaillible. On devient belle par l'amour et par la charité. Vous avez également enseigné aux hommes : *Comment on devient beau*. La chose leur est plus difficile ; ils y peuvent arriver cependant par l'étude et par le travail. Vous avez encore écrit : le *Jeu des vertus* et le *Roman du phylloxéra*. Mais celle de vos œuvres d'imagination pour laquelle vous m'avez confié vous-même votre secrète complaisance et qui a reçu du public l'accueil le plus flatteur c'est *la Lizardière*. Le héros de la Lizardière est un jeune marquis qui vit fièrement dans le castel ruiné de ses pères,

fidèle à leur vieille devise : *Tout droit*. Servir ou travailler serait également déroger à ses yeux. Trop pauvre pour vivre de ses revenus, il ne peut empêcher que son vieux donjon ne soit saisi puis acheté par la fille d'un riche sénateur, d'un sénateur de l'Empire. Il part pour l'Amérique, d'où il revient au bout de quelques années ayant amassé une petite fortune, et, par un dénouement heureux autant qu'imprévu, il épouse la fille du riche sénateur, qui était secrètement éprise de lui. Il travaillera désormais, car il a compris que, tout en demeurant fidèle aux traditions de sa famille, il convient cependant de se plier aux exigences de son temps, et que, suivant le conseil à lui donné par une vieille cousine, il faut savoir être à la fois un aristocrate et un lutteur.

Mais j'ai hâte, monsieur, d'en arriver à vos œuvres poétiques. C'est comme poète, en effet que vous vivrez. A vingt ans, vous avez débuté par un petit volume, plein de sensibilité et de grâce qui témoigne surtout de vos sentiments pour votre père, pour votre mère, pour votre sœur, auxquels vous adressez des épîtres, ainsi que de votre admiration pour Lamartine et pour Hugo, les dieux de l'époque. Peut-être avez-vous oublié vous-même ces *Premières Feuilles* qui n'ont point été réimprimées. Comme poète lyrique, il faut vous juger d'après un recueil où vous avez rassemblé, à côté d'un poème sur *la France dans l'extrême Orient*, qui vous a valu les suffrages de l'Académie, des poésies intimes dont le sujet est tiré de votre vie de famille ; ou bien au contraire des hymnes tout vibrants de fierté nationale et d'amour de la patrie. Il y faut louer un effort constant et soutenu vers l'idéal, l'art avec lequel vous savez couvrir d'un riche vêtement de nobles et incontestables pensées, mais surtout un certain tour d'imagination qui des humbles spectacles de la terre vous élève naturellement plus haut. Je citerai comme exemple de ce procédé (au meilleur sens du mot) une petite pièce intitulée : *Paysage*, à laquelle je trouve un charme pénétrant :

Le soir tombe : là-bas, sur les collines sombres,
Des saules et des pins jettent leurs grandes ombres.
Sous la lune qui monte on distingue à demi
Les toits et le clocher d'un village endormi.
Un passeur, détachant sa barque de la chaîne,
Lentement la conduit vers la rive prochaine,
Et, rêveur, je crois voir, levant plus haut mes yeux,
L'invisible passeur des âmes dans les cieux.

J'aime cette métaphore du *passeur des âmes*. Au premier abord elle peut sembler un peu obscure, mais l'inspiration générale de votre œuvre va nous servir à l'interpréter, car, dites-vous ailleurs :

...Depuis que le Christ est venu sur la terre,
L'homme a dû revêtir un autre caractère,
Un plus vaste horizon s'est ouvert à ses yeux
Et le plus humble a lu dans le secret des cieux.

Celui que vous appelez le passeur des âmes, c'est évidemment Celui qui a enseigné aux humbles à lire dans les cieux et je pense comme vous que les nations ne trouveront jamais d'instituteur qui l'égale.

Ces vers que je viens de citer sont tirés de votre premier drame, *Dante et Béatrix*. Pareil sujet devait vous tenter, quoiqu'il fût assez malaisé de faire parler convenablement le Dante en vers français. Il a si bien parlé lui-même en vers italiens ! Vous avez su triompher de la difficulté. Vous nous l'avez montré nommé prieur, nous dirions aujourd'hui président de la République à Florence, s'efforçant de concilier les partis et de réaliser ce que dans notre jargon politique nous appelons : la conjonction des centres. Il y échoue, naturellement, et paye son échec de l'exil. Je ne vous querellerai pas sur ce dénouement ; mais ce que j'ai quelque peine à vous pardonner, c'est de lui avoir fait demander Béatrix en mariage. Je sais bien qu'il est refusé sinon par elle, du moins par son père, et qu'elle meurt précisément d'avoir dû promettre sa main à un autre. Mais n'était-ce point donner à cette idéale figure trop de réalité ? Que savons-nous de Béatrix ? Heureusement fort peu de chose et jusqu'à présent elle a pu échapper au document ; scoliastes italiens et français ont eu beau s'y mettre, ils n'ont rien su découvrir que Dante ne nous eût déjà dit. Qu'elle demeure donc à nos yeux la créature céleste sur la trace de laquelle nous nous élevons peu à peu avec le poète des obscurités d'ici-bas vers les clartés d'en haut et, du seuil éclatant de ce Paradis où nous l'avons laissée, qu'elle ne descende pas pour s'exposer aux feux de la rampe.

Vous n'avez, au reste, je le reconnais, encouru le reproche qu'à demi. Vous n'avez point essayé de faire représenter votre drame, qui est plutôt un poème dialogué, et c'est à l'antiquité que vous avez emprunté vos premiers personnages scéniques :

Et toi, triste famille à qui Dieu fasse paix,
Race d'Agamemnon qui ne finis jamais,

s'écriait au commencement du siècle, Berchoux, l'auteur de la *Gastronomie*. Mais c'était un épicurien. A vous, monsieur, poète austère, cette race n'a point fait peur, et vous avez traduit, en l'arrangeant, l'*Agamemnon* de Sénèque le Tragique. Pourquoi n'avez-vous pas aussi bien choisi l'*Agamemnon* d'Eschyle ? Vous en donnez une raison que j'ai quelque peine à comprendre. C'est, dites-vous, que l'*Agamemnon* d'Eschyle étant un chef-d'œuvre, tandis que celui de Sénèque est une tragédie de troisième ordre, on vous aurait justement blâmé de prendre avec Eschyle des libertés que vous avez pu prendre avec Sénèque. Vous avez eu tort, monsieur, de douter ainsi de vous-même. Vous êtes homme de goût. Vous n'auriez point pris avec Eschyle des libertés malséantes et l'éclatant succès d'*Œdipe roi* a montré depuis lors à quels effets puissants pouvait prêter une tragédie antique adaptée à la scène moderne et interprétée par un tragédien de génie. C'est la faute de Sénèque si la fortune de votre *Agamemnon*, bien accueillie cependant du public, n'a pas été aussi durable. Par compensation, il avait eu celle d'être reçu, appris, joué en un mois, comme un à-propos. Plus d'un parmi les auteurs dramatiques vos confrères a dû vous envier cette heureuse chance et vous deviez bientôt vous l'envier à vous-même. Qui pourrait croire aujourd'hui que la *Fille de Roland* a attendu onze ans son tour ? Onze ans ! Grand espace de la vie d'un auteur et même d'un peuple, surtout quand dans la vie de ce peuple se sont passés les événements les plus douloureux dont son histoire fasse mention.

Mais que vais-je faire ? Je vais détruire une légende, car la *Fille de Roland* a déjà la sienne. La pensée de ce drame vous serait venue dès le lendemain de nos malheurs. Vous y auriez appliqué pendant plusieurs années votre âme de patriote que vous auriez fait passer tout entière en des vers brûlants. Au sortir du creuset de votre pensée, vous l'auriez portée toute fumante au directeur du Théâtre-Français, qui depuis la guerre ne vivait que sur des reprises, attendant une œuvre. A cette lecture il tressaillait, l'œuvre était née et, quelques mois après la France l'acclamait.

Pourquoi faut-il dire que la *Fille de Roland* a été terminée en 1863, reçue en 1864, jouée seulement en 1875 ? L'intervalle a dû vous paraître long, mais aujourd'hui sans doute vous ne le

regrettez pas. Qui peut savoir en effet si votre *Fille de Roland* eût reçu le même accueil quelques années plus tôt? Dans la préface que vous y avez ajoutée (vous avez, monsieur, je tiens à le faire remarquer en passant, la préface modeste et charmante), vous dites que votre succès est dû surtout au public, qui s'est fait votre collaborateur. Cela est vrai, mais ne vous croyez point tenu de ce fait à trop de modestie. C'est le propre des œuvres qui doivent durer que chaque génération les écoute avec des sentiments nouveaux, qu'elle y mêle une part d'elle-même et qu'elle y découvre des beautés ou des desseins qui avaient échappé à l'auteur. Croyez-vous, par exemple, que Shakespare ou Molière aient compris Hamlet ou Alceste comme nous les comprenons aujourd'hui? Peut-être bien n'ont-ils entendu faire d'Hamlet qu'un insensé et d'Alceste qu'un jaloux. Mais le personnage créé par leur génie inconscient a dépassé leur conception primitive. Hamlet, c'est pour nous l'esprit sans vigueur qui ne sait ni croire ni agir et dont le ressort trop faible plie sous le double poids du doute et de la responsabilité. Alceste, c'est l'honneur sans défaillance, l'amour sans faiblesse, qui tient tête à la vie, et plutôt que de lui céder, se réfugie dans la solitude d'une mélancolie hautaine. Shakespeare et Molière ont-ils entendu y mettre tout cela? On en peut douter, mais nous l'y mettons à leur place. Chacun de nous leur prête quelque chose de ce qu'il a rêvé ou souffert, et c'est ainsi que nous avons l'honneur de collaborer tantôt avec Shakespeare, tantôt avec Molière.

C'est ainsi également, monsieur, et vous ne vous plaindrez assurément pas de la comparaison que votre public a collaboré avec vous. Il faut déjà, le Ciel en soit loué, un certain effort de mémoire pour nous remettre dans l'état d'âme où nous étions pendant les premières années qui ont suivi la guerre. Les jours étaient tristes, les temps étaient lourds. Heureux les jeunes qui ne les ont pas connus! La France n'avait point encore repris confiance en elle-même. Après avoir douté de sa force, elle se prenait à douter de son génie, car depuis que le fracas des armes avait cessé, aucun de ces accents qui remuent l'âme n'était venu frapper ses oreilles. Tout à coup elle entend retentir sur notre première scène des vers vibrants comme une fanfare, comme les derniers échos du cor de Roland, vers pleins de consolations et de promesses et qui étaient doux à sa douleur, comme les caresses d'un fils à une mère blessée. Quoi d'étonnant si elle vous a su gré de ces caresses et si elle a cru que vous vouliez

panser sa blessure? La France au reste a pu se tromper de date, elle ne s'est point trompée de sentiment. Votre pièce est bien celle d'un patriote ardent. Vous n'avez point, il est vrai, puisé votre inspiration à la source de nos malheurs, mais à celle de notre histoire, et il n'y en a pas de plus féconde. Chez vous, en effet, le poète était, sans qu'on le sût, doublé d'un érudit. Depuis près de 20 ans, vous viviez dans cette vieille bibliothèque de l'Arsenal en compagnie des souvenirs de Sully et, ce qui vaut mieux encore, d'Henri IV. Les trésors dont vous aviez la garde n'étaient point demeurés pour vous lettre close. Maintes fois vous aviez feuilleté nos vieilles chroniques, nos vieux mémoires, ces chansons de gestes de la France ou chaque génération a inscrit tour à tour ses victoires ou ses défaites. L'indomptable vitalité dont, à travers les siècles, notre race a fait preuve, vous avait donné la confiance qu'il n'y avait point de fortune si adverse que son génie ne dût parvenir à en triompher. Aussi, comme vous avez su trouver de beaux vers pour exprimer cette confiance :

> O France ! douce France ! ô ma France bénie.
> Rien n'épuisera donc ta force et ton génie !
> Terre du dévouement, de l'honneur, de la foi,
> Il ne faut donc jamais désespérer de toi !

Oui, vous aviez raison, monsieur, et dix-huit ans écoulés l'ont bien montré. C'est bien sur ce ton qu'il convient parler de la France, avec cet amour, avec ce respect, et cela malgré ses fautes, peut-être même à cause de ses fautes. Ces fautes, elle ne les a pas oubliées ; elle veut bien qu'on les lui rappelle ; mais, quand on les remet sous ses yeux, elle ne veut pas qu'on l'humilie ni qu'on la rabaisse. Elle a bien droit au *Gloria victis*. Elle l'a payé assez cher.

Les circonstances où votre *Fille de Roland* est venue au jour ne suffisent pas pour en expliquer l'éclatant succès. Une part en revient encore, et vous me reprocheriez de ne pas le rappeler, aux interprètes que vous avez eu la bonne fortune de rencontrer, à cette réunion d'artistes incomparables qui savent allier la tradition à la nouveauté, la conscience à l'éclat, et dont on peut dire avec vérité que l'Europe nous les envie, et non seulement l'Europe, mais encore l'Amérique, car elle nous les prend trop souvent. Circonstances et interprètes n'auraient cependant servi de rien, si votre drame n'avait ces qualités fortes qui font durer une œuvre et la préservent des atteintes

du temps. Laissez-moi d'abord vous faire compliment d'y avoir observé avec exactitude la règle des trois unités et ne voyez pas dans cet éloge quelqu'une de ces épigrammes discrètes que du directeur au récipiendaire souffrent nos usages. Ce serait une erreur. Vous ne sauriez croire combien au contraire le compliment est sincère dans ma bouche. J'ai toujours trouvé en effet (sans doute pour n'en avoir jamais éprouvé par moi-même la tyrannie) que ces vieilles règles avaient du bon et qu'à s'en dégager nos auteurs dramatiques n'avaient pas gagné autant peut-être qu'ils le croyaient. « Il n'y a ni règles ni modèles », s'écriait fièrement en 1827 l'auteur de la préface de *Cromwell.*

Soit ! mais pour avoir ainsi secoué ses entraves, l'art du théâtre s'est-il élevé beaucoup plus haut qu'à l'époque où il était enchaîné, au temps de *Polyeucte* ou de *Phèdre ?* Que les pédants d'autrefois n'aient singulièrement exagéré la rigidité des principes qu'avait posés la Poétique des anciens, ce n'est pas douteux. Mais n'est-il pas également vrai que ces antiques préceptes de l'unité de temps, de lieu et d'action ne font que traduire sous une forme un peu scolastique une idée profondément juste : c'est qu'à la scène l'effet est d'autant plus puissant qu'il est plus condensé ? Si l'attention du spectateur doit suivre une action pendant une trop longue période de temps, si elle est dispersée entre un trop grand nombre de lieux, si elle se partage entre des incidents trop multiples, elle se distrait, se lasse, s'affaiblit et les pédants finissent par avoir raison, ce qui est toujours d'un fâcheux encouragement. Aux gens de goût de s'inspirer de leurs préceptes tout en s'affranchissant de leurs formules, et c'est ce que vous avez fait, monsieur, supérieurement.

Vous avez respecté l'unité d'action, la plus importante de toutes. Vous savez quelle forme les railleurs d'autrefois donnaient à leurs critiques contre la simplicité des moyens de notre théâtre classique. Premier acte : épousera. Deuxième acte : n'épousera pas. Troisième acte : épousera. Quatrième acte : n'épousera pas. Cinquième acte : épouse ou n'épouse pas, suivant le dénouement. Votre pièce ne marche point d'une allure aussi compassée; mais à travers des épisodes ingénieux qui entretiennent ou relèvent l'intérêt, vous amenez vos spectateurs émus et incertains en face de cette haute question morale que le dernier acte doit résoudre. Le fils du traître peut-il épouser la fille de la victime ?

Doit-il, au contraire, expier par le sacrifice de son amour la faute de son père? Ici, d'après vos propres confidences, vous auriez été pris d'hésitation. Attendri par l'amour de Gérald, vous auriez incliné d'abord à lui permettre d'épouser Berthe. Fi donc! C'eût été là une fin bourgeoise, et vous aviez élevé nos âmes trop haut pour nous y laisser consentir. Puis, vous armant de sévérité, vous avez songé à rompre leurs fiançailles et à les faire entrer tous deux au couvent. C'était déjà mieux, mais peut-être le couvent arrivait-il là un peu trop à propos. Enfin, un jour, l'inspiration vous est venue, et vous avez trouvé le dénouement véritable: Gérard renonce de lui-même à son amour; il dit adieu à Berthe devant toute la cour, et il s'éloigne à pas lents, tandis que Berthe en extase lui montre le ciel où ils se retrouveront...

... Barons, princes, inclinez-vous
Devant celui qui part : il est plus grand que nous,

dit Charlemagne, et la toile tombe. Gérald n'épouse pas.

(*A suivre.*)

ACTES DU CONSISTOIRE

Du 12 *juin* 1893.

N. S. P. le Pape Léon XIII a tenu le 12 juin au palais apostolique du Vatican, le Consistoire secret qui avait été annoncé et dans lequel, après avoir prononcé une allocution, il a créé et publié cardinaux de la sainte Eglise Romaine et *de l'Ordre des Prêtres* :

Mgr *Victor-Lucien-Sulpice* Lecot, archevêque de Bordeaux, né à Montscourt-Lizerolles, au diocèse de Soissons, le 8 janvier 1831;

Mgr *Joseph-Marie* Granniello, des Clercs Réguliers de Saint-Paul (Barnabites), archevêque titulaire de Césarée-du-Pont, secrétaire de la Congrégation des Evêques et Réguliers, né à Naples, le 8 février 1834;

Mgr *Joseph-Chrétien* Bourret, évêque de Rodez, né à Labro, dans le diocèse de Viviers, le 9 décembre 1827;

Mgr *Laurent* Schlauch, évêque de Grosswardein, né à Uj-Arad, au diocèse de Csanad, le 27 mars 1824;

Mgr *Joseph* SARTO, évêque de Mantoue, né à Riese, dans le diocèse de Trévise, le 2 juin 1835.

Puis, l'option au Siège suburbicaire de Frascati ayant été faite, le Saint-Père a daigné proposer et pourvoir les Eglises suivantes :

L'Eglise suburbicaire de Frascati, pour l'Eme et Rme cardinal *Séraphin* VANNUTELLI, transféré de l'Eglise métropolitaine de Bologne et renonçant au titre de Saint-Jérôme-des-Esclavons ;

L'Eglise titulaire archiépiscopale de Damiette, pour Monseigneur *André* AJUTI, nonce apostolique de Bavière, transféré de l'Eglise titulaire d'Acrida ;

L'Eglise titulaire archiépiscopale d'Antioche de Pisidie, pour Mgr *Henri* DE ROSSI, promu du siège de Caserte ;

L'Eglise métropolitaine de Ferrare, pour Mgr *Egidius* MAURI, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, promu des sièges unis d'Osimo et Cingoli ;

L'Eglise titulaire archiépiscopale de Philipopolis, pour Mgr *Macaire* SORINI, promu des sièges unis de Fabriano et Matelica ;

L'Eglise cathédrale de Montalcino, pour Mgr *Amilcar* TONIETTI, transféré du siège de Massa di Carrara ;

L'Eglise cathédrale de Jesi, pour Mgr *Amelius* LONGHI, transféré du siège de San Severino ;

L'Eglise cathédrale de Segni, pour Mgr *Constantin* COSTA, de la Congrégation des Passionistes, transféré de l'Eglise titulaire épiscopale d'Antipatride ;

L'Eglise cathédrale de Lucera, pour Mgr *Joseph* CONSENTI, de la Congrégation des Rédemptoristes, transféré du siège de Nusco ;

L'Eglise cathédrale de Caserte, pour Mgr *Janvier* COSENZA, transféré de l'Eglise titulaire de Dioclée ;

L'Eglise cathédrale de Pozzuoli, pour Mgr *Michel* ZEZZA ZAPPONETA, transféré de l'Eglise titulaire épiscopale de Calédonie ;

L'Eglise cathédrale de Nusco, pour Mgr *Emile* TODISCO-GRANDE, transféré de l'Eglise titulaire épiscopale d'Arcadiopolis ;

Les Eglises cathédrales unies de Terracine, Piperno et Sezze, pour le R. D. *Paul-Emile* BERGAMASCHI, de Pontecorvo, chanoine à Rome de Sainte-Marie-de-Monte-Santo, *minutante* de la Congrégation de la Propagande ;

L'Eglise cathédrale de San-Severino, pour le R. D. *Josué* Bicchi, du diocèse de Città di Castello, docteur en théologie et dans l'un et l'autre droit, chanoine théologal de la cathédrale de Città di Castello, examinateur pro-synodal et pro-vicaire général ;

L'Eglise cathédrale de Foggia, pour le R. P. *Charles* Mola, de Naples, prêtre de la Congrégation napolitaine de l'Oratoire de Saint-Philippe de Néri ;

L'Eglise cathédrale d'Anglona et Tarsi, pour le R. D. *Séraphin* Angelini, du diocèse de Marsi, archiprêtre-curé de Carsoli, examinateur pro-synodal, co-visiteur et recteur du Séminaire de Penina dei Marsi ;

Les Eglises cathédrales unies d'Isernia et Venafro, pour le R. D. *Nicolas* Merola, d'Ascoli Satriano, où il est chanoine chantre de la cathédrale, examinateur synodal et pro-vicaire général ;

L'Eglise cathédrale de Parme, pour Mgr *François* Magani, de Pavie, docteur en théologie, camérier d'honneur de Sa Sainteté, membre des académies de Pavie et de Parme, promoteur fiscal à Pavie de la curie épiscopale, examinateur synodal, député du séminaire et prévôt-curé de Saint-François;

L'Eglise cathédrale d'Ales et Terralba, pour le R. D. *Palmier* Garau, de l'archidiocèse de Cagliari, docteur en théologie, doyen du chapitre métropolitain de Cagliari;

L'Eglise cathédrale d'Ogliastra, pour le R. D. *Sauveur* Depau, de ce même diocèse, docteur en théologie, archiprêtre de la cathédrale d'Ogliastra et pro-vicaire général;

L'Eglise titulaire épiscopale de Canope, pour le R. D. *Ferdinand* Cieri, du diocèse de Nusco, où il est recteur et directeur des études au séminaire, chanoine honoraire de la cathédrale de Marsi, examinateur pro-synodal dans les diocèses de Nusco, de Marsi, d'Oppido et de Policastro, délégué comme coadjuteur avec future succession de Mgr Joseph-Marie Cione, évêque de Policastro;

L'Eglise titulaire d'Arabisse, pour le R. D. *Guillaume* Stagno, des princes d'Alcantres de Messine, chanoine de l'église métropolitaine de sa patrie, délégué comme auxiliaire de l'Eme et Rme cardinal Joseph Guarino, archevêque de Messine.

—

Après le Consistoire, le Saint-Père a reçu dans la salle du

Trône, les nouveaux évêques présents à Rome, auxquels il a imposé le rochet. Egalement après le Consistoire secret les deux nouveaux cardinaux présents à Rome : LL. EEm. Graniello et Sarto, ainsi que les six cardinaux créés au Consistoire du 16 janvier 1893: Di Pietro, Galimberti, Meignan, Thomas, Vaszary, Sanz y Forès ont reçu les félicitations d'usage (visites *di calore*) en attendant le Consistoire public du 15 courant, dans lequel le Souverain Pontife leur imposera le chapeau.

CAUSERIE SCIENTIFIQUE

Les chemins de fer électriques. — La photographie des couleurs. — Les Ponts métalliques.

La traction électrique des trains circulant sur les voies ferrées est à l'ordre du jour des Compagnies de chemins de fer, mais la question n'est point neuve, car elle a été soulevée il y a plus de quinze ans et elle avait reçu une première solution dès 1879. La maison Siemeus et Halske exposait, en effet, cette même année, à Berlin, un petit chemin de fer électrique, qui fut transporté à Bruxelles l'année suivante et qui eut beaucoup de succès à l'Exposition internationale de 1880. Edison le copia plus tard à New-York. C'était un chemin de fer à voie étroite, sur lequel on remarquait trois petites voitures à six places ; un rail isolé amenait le courant au moteur électrique et les rails ordinaires formaient le circuit de retour. Le succès de cette ligne fut tel que MM. Siemeus et Halske établirent à Berlin un service public, allant de Lichterfeld à la Cadettenschule et mesurant 2,500 mètres : il fut inauguré le 12 mai 1881 et donna d'excellents résultats : le courant était amené à la dynamo-motrice par les rails eux-mêmes, qui devaient, par suite, être soigneusement isolés.

MM. Philippart, Faure et Reynier indiquèrent vers la même époque une autre solution du problème en faisant de la traction électrique à l'aide d'accumulateurs placés dans les voitures mêmes. Ce mode de traction, dont M. Julien a été un des principaux promoteurs, a été adopté à Bruxelles, à Paris et dans plusieurs grandes villes du continent et il a permis une exploitation régulière et surtout économique : une voiture peut franchir 35 kilomètres avec sa provision d'énergie et les frais ne dépassent pas 54 centimes par kilomètre, alors que la traction

par chevaux en coûte au moins 57. Les perfectionnements ultérieurs des accumulateurs contribueront à répandre de plus en plus ce mode de traction, qui supprime tous les conducteurs et présente par suite un avantage indéniable sur tous les autres systèmes électriques.

L'invention du chemin de fer électrique est donc européenne, nous venons de le démontrer; mais il faut reconnaître que l'esprit pratique des Américains a tiré le meilleur parti de ce mode de traction, car aujourd'hui il existe plus de 5,000 kilomètres de voies urbaines desservies par des moteurs électriques, dans les États-Unis, alors que nous n'en avons assurément pas cinquante en Angleterre, en Allemagne et en France. Notre idée nous revient donc, singulièrement mûrie, éprouvée par une longue pratique, développée par l'étude et surtout remarquablement élargie, car les ingénieurs américains ont conçu le projet de créer de grandes lignes de chemins de fer électriques, et, comme chez eux, il n'y a pas loin du projet à l'exécution, ils en ont commencé la construction. Voici qu'on nous annonce la formation de la Compagnie de Chicago à Saint-Louis; une voie ferrée rectiligne reliera ces deux villes en ligne droite, et les 400 kilomètres qui les séparent seront franchis en deux heures et demie; l'électricité traînera, éclairera et chauffera les convois, et elle actionnera les freins en même temps qu'elle transmettra tous les signaux. Il ne manque rien au projet; le public se promet de merveilleux voyages, tandis que les actionnaires escomptent de gros bénéfices; espérons que tout le monde sera satisfait.

Il est vrai de dire que l'entreprise se présente bien. Et d'abord, les ingénieurs savent que les électromoteurs, qui sont rotatifs, conviennent mieux aux locomotives que les moteurs à vapeur à mouvement alternatif, qui produisent des mouvements de lacet, de galop, de roulis et de tangage très fatigants pour la voie. D'autre part, la partie mobile de l'électromoteur pouvant être calée directement sur les essieux, on supprime tous les organes intermédiaires; de plus, la locomotive n'a ni chaudière, ni eau, ni charbon à porter avec elle, et elle est, par suite, plus simple et plus légère. Elle constitue par excellence l'appareil à marche rapide. Les trains pourront se suivre à trois minutes de distance, comme cela se pratique sur le chemin de fer *City and South London*. Au point de vue de l'exploitation, il n'est pas inutile de faire observer que, dans nos trains à vapeur actuels, il y a 19 tonnes de poids mort à déplacer par tonne de charge

payante, alors que dans un train électrique, il n'y en a que cinq. Les voies pourront aussi être allégées. Bref, la traction électrique a pour elle toutes les promesses.

La plus grosse difficulté consiste dans le transport de l'électricité et dans le captage du courant par le véhicule moteur. Le plus habituellement, l'électricité est produite dans des usines terminus, par des dynamos installées à poste fixe, alimentant la ligne : ainsi, la ligne de Chicago à Saint-Louis sera divisée en vingt-cinq sections de 16 kilomètres chacune ; les stations centrales seront distribuées sur le parcours, de manière à être situées à la bouche des puits de mine de charbon appartenant à la Compagnie.

Sur le chemin de fer de Bessbrock à Newry (Angleterre) la station est placée à Bessbrock, au pied d'une puissante chute d'eau dont on utilise l'énergie ; cette condition est excellente. Le courant engendré est amené au véhicule roulant sur la voie, soit par des conducteurs aériens, comme sur la ligne de Francfort-Offenbach, soit par un rail central d'acier, placé au milieu de la voie et aussi bien isolé que possible par des traverses de bois paraffinées, soit encore par des conducteurs mieux isolés renfermés dans des galeries souterraines disposées sous la voie : c'est le dispositif adopté pour les tramways de Budapest. L'électromoteur de la locomotive se raccorde à ces conducteurs par des frotteurs ou par des roulettes dites *trolleys*, qui appuient ou roulent sur le rail isolé : les rails de la voie servent de conducteurs de retour par l'intermédiaire des roues des wagons. On comprend sans peine les difficultés pratiques de ces systèmes.

C'est pour les éviter que M. Heilmann a imaginé sa locomotive électrique engendrant elle-même son électricité et fournissant le courant à des moteurs placés sur tous les essieux du train aussi bien de la locomotive que des voitures. Cette locomotive porte une chaudière, une machine à vapeur et une dynamo : cet ensemble repose sur un bâti de 16 mètres de long, supporté par deux boggies articulés à quatre essieux ; la chaudière est en queue, la dynamo en avant, et la machine à vapeur entre deux. Le conducteur aura sous la main le levier de commande de la machine et les appareils de commutation et de distribution électriques. Le tout pèsera quarante-deux tonnes et 700 chevaux de puissance. Les roues motrices auront $1^{m},15$ de diamètre, ce qui fait prévoir une vitesse maximum de 120 kilomètres à l'heure. Cette locomotive va être essayée prochainement par les chemins de fer de l'Etat français.

La Compagnie du Nord a étudié une locomotive du même genre pour le métropolitain parisien, mais c'est un type mixte dans lequel l'électricité n'entre en jeu qu'au moment de gravir les fortes rampes ou bien à la traversée des tunnels pour éviter la fumée. On peut attendre de bons résultats de cette combinaison.

Les essais qui seront effectués dans le courant de ce mois auront une grande portée, car ils feront connaître dans quelle mesure l'électricité peut être employée à la traction. Nos lignes actuelles ne tolèrent que des vitesses maximum de 100 kilomètres ; on espère atteindre 150, sans fatiguer davantage les voies et par suite sans compromettre la sécurité des voyageurs ; si les espérances des ingénieurs se réalisent, on pourra faire *en moyenne* 100 à 110 kilomètres à l'heure, au lieu de 70 qu'on ne dépasse guère, même en Angleterre. Nous sommes donc tous intéressés au succès des électriciens. A. WITZ.

—

En matière scientifique aussi, on peut avoir une bonne ou une mauvaise presse. Il est certes permis d'avancer que jusqu'ici elle a eu une bien bonne presse, la photographie des couleurs !... Si bonne qu'il serait presque difficile qu'elle devînt encore meilleure. On finirait positivement par nous en faire voir de toutes les couleurs. Ainsi, nous lisions récemment dans un journal très répandu : « Une nouvelle qui intéresse au plus haut point la science et les photographes amateurs ; il y aura, au Photo-Club, ce soir, une conférence indiquant un procédé tout nouveau pour la photographie des couleurs ; les procédés de Lippmann seraient dépassés. L'auteur de la découverte est M. Lumière, fils. » Comme on y va ! Un procédé tout nouveau, une découverte !! On pense naturellement qu'il s'agit d'une invention capitale et de conception neuve. Très bonne presse, excellente presse ! La vérité la voici :

Dans sa séance du 17 avril de l'Académie des sciences, M. Lippmann a présenté de très jolies épreuves en couleurs obtenues par MM. Auguste et Louis Lumière. Seconde présentation à la dernière séance de la Société française de photographie. MM. Lumière ont projeté à la lampe oxhydrique des épreuves de paysages avec toutes leurs couleurs ; il en est un notamment avec son ciel, sa verdure, ses eaux tranquilles et ses maisons qui est une véritable merveille. Enfin, troisième présentation au

Photo-Club, cette fois, il est vrai, illustrée par une conférence intéressante de M. Berger, du laboratoire de recherches physiques de la Sorbonne. Ainsi une, deux, trois! Le Photo-Club vient bon troisième, ce n'est pas pour le lui reprocher; on vient quand on peut; mais c'est pour rappeler que la fameuse découverte qui devait être révélée dans cette séance mémorable avait déjà fait l'objet de deux communications antérieures. Maintenant, y a-t-il découverte, y a-t-il procédé nouveau? La méthode Lippmann est-elle dépassée?

Ah! quelle bonne presse! La méthode différentielle de M. Lippmann est connue; nous l'avons indiquée quand elle est née il y a deux ans. Ce sont les rayons colorés émanant des objets eux-mêmes qui modifient une fois pour toutes la plaque sensible de façon que toute lumière blanche incidente qui tombera ensuite sur la plaque ainsi préparée se décompose et renvoie à l'œil les vraies couleurs des objets. Dans l'obtention du cliché, chaque couleur a marqué sa trace sur la couche d'argent par un arrangement convenable des molécules et, désormais, réciproquement cette seule couleur pourra frapper la rétine quand de la lumière tombera sur le cliché. C'est la carte forcée. Or, cette admirable conception qui oblige ainsi la lumière blanche à se partager en ses rayons teintés sur l'épreuve a-t-elle été dépassée, transformée ou modifiée en quoi que ce soit? Mais pas du tout. MM. Lumière emploient la méthode Lippmann et n'ont jamais émis la prétention d'avoir inventé un nouveau procédé. Au Photo-Club comme ailleurs, les épreuves que l'on a vues ont été obtenues par le procédé Lippmann. Alors?

Alors, la bonne presse a été trop bonne. Il fallait simplement dire: « La photographie des couleurs vient de faire un pas en avant, et on doit ce perfectionnement à MM. Lumière.» MM. Lumière, en effet, qui sont devenus maîtres dans l'art de fabriquer d'excellentes plaques photographiques (quand elles sont bonnes), sont parvenus à mettre à la disposition de la méthode différentielle des plaques transparentes et isochromatiques parfaites, c'est-à-dire impressionnables avec la même intensité pour toutes les couleurs. Nous n'en possédions pas d'aussi vraiment isochromatiques; nos plaques sont peu sensibles au rouge, au vert, etc.

Les nouvelles le sont réellement, et, de plus, elles sont beaucoup plus rapidement impressionnables que les autres. Dans ces conditions, on obtient les teintes avec tous leurs tons justes : les

bleus de ciel sont très beaux; les blancs qui sont la résultante de toutes les teintes, sont étonnants. Les blancs ne sont visibles comme les autres couleurs que par réflexion; autrement, on ne distingue que le précipité brun foncé photographique. Mais, l'épreuve bien orientée, les teintes sont d'un éclat merveilleux.

Dans un bouquet, on peut admirer les roses, les violettes, les jasmins, avec toutes leurs nuances, avec leur délicatesse infinie de tons. Voici un cottage avec les verts sombres et clairs, avec un ciel d'azur. Voici une reproduction de chromolithographie avec ses tons crus et ses couleurs hardies. Voici un écran japonais avec ses coloris exotiques. C'est parfait, c'est absolument remarquable. Les plaques de MM. Lumière permettent la reproduction complète, absolue, des couleurs les plus composées. De plus, il fallait jusqu'ici plus d'une heure quelquefois au soleil pour obtenir l'impression colorée; avec les nouvelles plaques, le temps de pose se réduit à vingt ou vingt-cinq minutes. Il est donc indiscutable que, grâce aux nouvelles plaques, la photographie des couleurs sort de la période des essais pour entrer dans la période des applications.

Maintenant, il sera nécessaire de diminuer encore énormément la durée de pose, si l'on veut arriver aux portraits; puis chaque épreuve est unique comme dans le daguérotype; il faudra, comme l'a exposé précisément M. Guitton dans une soirée précédente du Photo-Club, arriver à tirer des épreuves sur papier. Quand ces deux résultats seront atteints, la photographie des couleurs sera vraiment trouvée et passera du domaine scientifique dans le domaine industriel. On verra, sans doute, cela bientôt au Photo-Club.

—

Les accidents qui se sont produits dans ces dernières années sur différents ponts métalliques de chemin de fer ont appelé de nouveau l'attention sur les conditions de rupture de ces constructions. M. Deslandres, ingénieur des ponts et chaussées, d'une part; d'autre part, M. le professeur F. Steiner, de Prague, se sont livrés à une étude très importante à cet égard. Les ponts métalliques se multiplient tous les jours sur les voies ferrées et les conditions de stabilité que nous connaissons et qu'exige le contrôle administratif ne semblent pas suffisantes pour nous mettre à l'abri de toute chute de pont. Il existe une autre cause peu connue de rupture des travées métalliques qu'il

importe de mettre en évidence. Depuis longtemps on connaît bien l'action des chocs rythmés sur les ponts suspendus. On a encore présente à la mémoire la catastrophe du pont d'Angers, qui s'est rompu inopinément pendant le passage d'un régiment. Ce qui est vrai pour les ponts suspendus l'est malheureusement tout aussi bien pour les ponts métalliques. Les oscillations rythmées peuvent rompre les poutres d'acier. C'est une loi générale. Il est aisé de briser un verre en le faisant vibrer. Si l'on fait donner une note à un verre avec un archet et si l'on chante à côté avec force en reproduisant la même note, bien souvent le verre casse par excès de vibrations. Les vibrations s'ajoutent s'il y a concordance. L'effet est le même pour un pont.

Les vibrations, ici, sont déterminées par les pas répétés des piétons ou des chevaux, le roulement des voitures ou des trains. Aussi peut-on avancer avec l'ingénieur américain Robinson qu'il existe une vitesse des trains dangereuse pour chaque pont métallique. M. Steiner a déterminé pour divers ponts le nombre de vibrations qu'il ne faut pas dépasser et qui est d'autant plus grand que l'ouvrage est plus petit et moins chargé. Il a reconnu tout le danger qu'offrent les pulsations des contre-poids des roues et le défaut de continuité de la voie.

M. Deslandres s'est livré à une série d'expériences sur les ponts, récemment reconstruits, de Pontoise et de Beaumont, à l'aide d'appareils enregistreurs, etc. Le passage incessant des trains fatigue les ponts. Il existe de plus une *vitesse critique* à laquelle correspond un maximum de fatigue; au-dessous et au-dessus de cette vitesse, l'action rythmée est de moins en moins sensible. M. Deslandres donne le moyen de préciser pour chaque pont la vitesse dangereuse, et il recommande de s'en abstenir si l'on veut que le pont ne finisse par se rompre. Aussi émet-il cette idée rationnelle de placer un écriteau à chaque extrémité d'un pont sur lequel serait indiqué le chiffre de cette vitesse critique. Les mécaniciens prévenus éviteraient de la donner aux trains. Losrqu'un pont est déjà fatigué et vieux, il est toujours prudent de le franchir au-dessus de la vitesse critique plutôt que de le traverser à une vitesse moindre. On a même le plus grand tort souvent de recommander de passer un pont léger à toute petite vitesse ; quelquefois, c'est le meilleur moyen de déterminer un accident. Les ponts légers vibrent davantage sous un train à marche lente.

M. Deslandres a déterminé les flèches produites sur le pont métallique de Pontoise pendant le passage de voitures au trot. Quand une voiture circule au trot du cheval, les oscillations se répètent au nombre d'un peu plus de trois par seconde, ce qui est en concordance avec l'allure du cheval qui fait alors trois pas par seconde. Une voiture vide donne dans ces conditions une flèche de 2 millim. 5. La charge réglementaire d'essai du pont de 39.000 kilog. ne donne que 4 millim. 8. Trois voitures au trot se suivant à la file fournissent une flèche de 4 millim. 6, autant que l'énorme charge d'essai et, cependant, elles ne pèsent au total que 4.500 kilog. Si les impulsions rythmiques des trois chevaux ne sont pas concordantes, la flèche n'est plus que de 1 millim. 5. On voit donc apparaître nettement ici l'influence toute-puissante de la concordance des vibrations. Il est clair que, si cinq au six voitures franchissaient le pont avec des impulsions rythmiques concordantes, l'ouvrage serait menacé. Il importe donc d'examiner de près nos ponts métalliques, de ne pas craindre de construire des ouvrages très lourds, de ne plus économiser le métal, et, dans tous les cas, d'établir pour les ouvrages existants, leur caractéristique de sécurité comme le demande M. Deslandres. Autrement plus nous irons et plus nous devrons craindre de voir nos ponts métaliques un peu vieux se rompre au passage de trains mal gouvernés. Ce n'est pas une perspective agréable ; c'est pourquoi il est bon de stimuler l'opinion et de demander qu'on s'entoure de nouvelles précautions contre un péril qui pourrait bien ne pas être chimérique.

DE PARVILLE.

LE DISCOURS DE M. CONSTANS

(Suite et fin. — Voir le numéro du 10 juin.)

La question ouvrière.

Mais, Messieurs, le programme républicain ne serait pas complet s'il ne faisait pas une place, la première, à ces préoccupations qui absorbent aujourd'hui tous les esprits, aux questions sociales. La République a le devoir de les résoudre, puisque, gouvernement du peuple, elle ne peut justifier son nom et son son essence qu'en réalisant les réformes qui l'intéressent le plus directement.

Le parti républicain a toujours eu pour but à l'intérieur l'émancipation des classes laborieuses et l'amélioration de leur sort. Il leur a donné la liberté de se syndiquer pour débattre et défendre leurs intérêts professionnels.

Les syndicats n'ont pas encore produit tout le bien qu'on en espérait, tout le bien qu'ils ont produit en Angleterre, où ils sont devenus des intermédiaires conciliants entre patrons et ouvriers. Il faut attendre qu'ils englobent non seulement une minorité, active parfois jusqu'à l'agitation, mais la grande majorité des travailleurs, toujours plus raisonnable et plus attentive à ses divers intérêts.

A ce propos, ne peut-on pas se demander si le meilleur moyen de réconcilier avec la propriété les syndicats, organisés jusqu'ici en dehors du capital, ne serait pas de leur en faire goûter les avantages? Des syndicats ayant le droit de posséder et devenus riches seraient peut-être des syndicats prudents et, en tout cas, des syndicats pécuniairement responsables des dommages qu'ils pourraient causer. (Assentiment général.)

Quoi qu'il en soit, les patrons feront sagement d'accepter sans arrière-pensée cette institution nouvelle, qui s'établit dans tous les pays du monde, et qui semble être inhérente au régime de la grande industrie; mais nous ne devons pas permettre qu'elle dégénère en un instrument de persécution contre une partie des ouvriers. (Applaudissements.)

Liberté du travail.

Le droit de rester hors de tout syndicat n'est pas moins respectable que le droit de se syndiquer. (Nouveaux applaudissements.) Le droit de travailler est aussi digne de protection que le droit de se mettre en grève. (Applaudissements.) La France ne se laissera ramener par personne au régime des corporations. Il faut qu'entre l'ouvrier qui offre son travail et le patron qui engage son capital, le débat reste libre, à l'abri de toute violence (Applaudissements); l'existence même de l'industrie est à ce prix, et toute faiblesse du gouvernement sur ce point, en décourageant l'esprit d'entreprise, peut devenir funeste aux ouvriers eux-mêmes. (Applaudissements prolongés.)

Mais il ne suffit pas de donner aux travailleurs la liberté et de les habituer à la pratiquer; ils ont d'autres besoins, ils aspirent à l'aisance, à l'indépendance matérielle tout au moins, et cependant ils n'ont pour perspective, après une vie laborieuse, qu'une vieillesse exposée au dénuement.

Ce n'est pas une raison pour maudire le capital et pour menacer la propriété individuelle. Ceux qui prêchent le collectivisme et parlent de remettre à l'Etat d'abord la banque, les chemins de fer, les mines, les grandes entreprises, pour arriver ensuite à lui confier l'exploitation du sol, ceux-là oublient que dans leur immense majorité, les Français adultes sont propriétaires, ne fût-ce que d'un livret de caisse d'épargne, et qu'ils entendent garder leur bien et le gérer eux-mêmes. (Bravo ! bravo !)

Dans un pays comme le nôtre, il ne peut pas s'agir de menacer les propriétaires et les capitalistes, mais d'en multiplier le nombre et de réduire, au contraire, la masse de ceux qui n'ont au monde que leur salaire. (Très bien ! très bien !)

La participation aux bénéfices, la coopération pourront, avec le temps, offrir à un certain nombre le moyen de sortir de l'état de salariés. Il faut encourager ces espérances, mais il faut faire davantage.

Les caisses de retraites.

L'ouvrier prévoyant peut se créer lui-même, avec des versements modiques, mais persévérants, un pécule pour ses vieux jours, les sociétés de secours mutuels, qui servent pour 3,500,000 f. de pension à leurs vieillards, en sont la preuve. Dans certaines grandes exploitations, le patron contribue par ses versements à la retraite des vieux travailleurs ; mais c'est là, encore aujourd'hui, l'exception ; il faut que ce soit à l'avenir la règle. (Très bien ! très bien !)

L'Etat devra alors venir à la rescousse. Le travailleur qui épargne assidûment sur son salaire, pour éviter de tomber à la charge de ses semblables, rend service à la société aussi bien qu'à lui-même. Il est juste que la société lui en soit reconnaissante. Quel mal y aurait-il à ce que l'Etat s'engageât à accroître toute pension alimentaire qui aurait été constituée par de longues années d'économies ?

Il y a déjà en France plus d'un million de mutualistes. Le jour où la caisse des retraites ouvrières compterait trois ou quatre millions de clients fidèles, assurés de voir leurs versements doublés ou triplés par le concours des patrons et de l'Etat, un élément d'ordre et de paix indestructible aurait été créé. C'est ce que voulait le gouvernement quand, faisant appel à toutes les bonnes volontés et sans avoir la prétention de pré-

senter une solution parfaite, je déposai en son nom le projet de loi sur les retraites des ouvriers.

Je crois même qu'il ne faudrait pas ajourner les effets d'une pareille loi et faire aux travailleurs une promesse qui, réalisable dans vingt-cinq ans, leur paraîtrait vaine. Il ne faut pas montrer la Terre promise en disant à un grand nombre de ceux qui l'ont vue qu'ils n'y entreront jamais; je voudrais donc voir, dès maintenant, bénéficier de la loi des retraites au moins les plus humbles des pensionnés des sociétés de secours mutuels et de la Caisse des retraites. (Applaudissements.)

Il en coûterait quelques millions sans doute, mais la conversion pourrait les fournir. Elle vaudra plus ou moins, suivant la manière dont ou l'aura préparée, suivant qu'on aura troublé le marché financier par des menaces ou qu'on aura rassuré le pays par une bonne politique. Il faut que les résultats en soient complets. Une part pourra devenir le gage des retraites des vieux travailleurs, et il ne serait pas inutile que d'ici peu nous eussions semé à travers le pays quelques milliers de retraités subventionnés par l'Etat. (Applaudissements.) Ils enseigneraient partout, par leur seule présence, que nous avons voulu faire une réalité de cette formule : Aide-toi, la République t'aidera! (Vifs applaudissements.)

La démocratie rurale.

La démocratie rurale, cette réserve de la République, n'a pas moins de droits à sa sollicitude. Nous devons, par suite, nous ingénier à développer le bien-être, la richesse, la sécurité du monde agricole. Il faut rendre, par la réduction des frais, la petite propriété d'un accès plus facile, et par le crédit agricole, par des prêts à long terme, permettre aux cultivateurs de se livrer à toutes les dépenses productives. Le dégrèvement sur les transports, les subventions aux syndicats, sont des mesures dont l'exécution peut être immédiate. Quant à la revision du cadastre et au dégrèvement de l'impôt foncier, si impatiemment attendus, ce sont là des projets qui se heurtent à bien des difficultés; mais le parti républicain se doit à lui-même d'en assurer la réalisation pour un avenir prochain. (Très bien! Très bien!

Telle est, messieurs, dans ses grandes lignes, la politique que je viens vous proposer. Elle peut se résumer en quelques mots: fortifier l'autorité, réconcilier le travail et le capital par des lois qui, au lieu de combattre la misère dans ses effets, la pré-

viennent en l'atteignant dans ses causes ; rassurer les intérêts, développer l'agriculture, réunir à l'abri de la République tous les Français, établir ainsi la paix sociale. (Chaleureux applaudissements).

N'est-ce donc pas là un programme de concorde et de progrès assez vaste pour occuper une législature, assez large pour grouper tous les républicains de gouvernement ?

Cette politique a été conçue et enseignée par Gambetta, et plusieurs des gouvernements qui se sont succédé dans ce pays ont tendu à la mettre en pratique, bien qu'il ne l'aient jamais nettement formulée. C'est elle qui peut le mieux favoriser notre politique extérieure.

La France devant l'étranger.

Après 1870, au lendemain de nos désastres, un homme d'Etat a pu dire avec raison : « Quand la France est abattue, il n'y a plus d'Europe. » Eh bien ! messieurs, aujourd'hui et depuis longtemps déjà, cette parole n'est plus vraie. La France a recouvré le rang et l'influence qui doivent lui appartenir, la République l'a dotée d'une formidable puissance militaire et d'une merveilleuse puissance financière. De précieuses sympathies lui sont venues et d'amicales relations ont pu s'établir entre elle et une noble nation. (Applaudissements.)

Elles sont basées sur une confiance réciproque, et j'ai la foi qu'un gouvernement fort, appuyé sur une majorité solide, les rendrait encore plus étroites. (Vifs applaudissements.) Ce serait tout avantage, non seulement pour les deux nations, pour l'une comme pour l'autre, mais encore pour l'Europe, dont elles garantiraient la paix.

La France, en effet, veut sincèrement et résolûment la paix. Elle la veut pour se consacrer à l'organisation progressive de sa démocratie, à l'étude des réformes que cette organisation comporte; elle la veut pour consolider et mettre en valeur son empire colonial, qu'elle entend conserver intact. (Nouveaux applaudissements.) Respectueuse des droits et des intérêts légitimes des peuples, la France veut la paix, mais elle la veut avec le maintien intégral de ses propres droits et de ses propres intérêts, qu'elle est bien résolue à défendre et à faire respecter par tous et partout. (Applaudissements répétés).

J'ai fini, ou plutôt j'aurais fini, si je ne tenais à remercier les représentants de la presse qui ont bien voulu venir assister à

notre réunion ; ils me donnent ainsi le témoignage qu'ils n'ont pas cru que j'étais l'ennemi de leur liberté. Je n'ai jamais songé, comme on l'a prétendu il y a peu de jours, à restreindre ses prérogatives. D'ailleurs, je suis l'un de ceux qui ont le plus contribué à la confection de la loi à l'abri de laquelle elle est placée. J'ai donc pour elle les sentiments qu'a un père pour son enfant, même lorsque sa constitution ne paraît pas devoir être exempte de critique (rires), et je suis heureux de pouvoir le leur affirmer ici. (Applaudissements.)

Aux jeunes générations.

Et maintenant j'ai bien fini; je vous ai fait connaître toute ma pensée, loyalement et franchement; je vois autour de moi, à côté de leurs pères, les fils de ceux avec qui nous avons travaillé à établir la République dans ce pays. C'est sur eux que je compte surtout pour faire cette République encore plus grande et plus prospère. J'ai confiance qu'ils suivront les conseils d'un vieil ami qui reporte sur eux toute son affection et toutes ses espérances. (Applaudissements plusieurs fois répétés.)

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Un discours de M. Dupuy à Albi. — Election sénatoriale. — La santé de M. Carnot. — Moins-values bubgétaires. — Le Tonkin.

15 juin 1893.

La victoire de *Ragotsky*, qui a gagné dimanche à Longchamp le grand prix de Paris, passionne certainement plus les esprits que le discours de M. Carles Dupuy, président du conseil. Il n'est pas possible d'être aussi maladroit. Après le discours retentissant, prononcé à Toulouse par M. Constans, les commentaires passionnés qu'il a motivés par l'indication d'une politique de conciliation et de modération, on pouvait croire que M. Dupuy s'efforcerait, dans son propre intérêt et dans l'intérêt du parti élyséen visé évidemment par l'ancien ministre de l'intérieur, de formuler d'une façon claire, précise, le programme du gouvernement. On avait compté sans son hôte, et il faut en déchanter. Jamais plus banale harangue n'a été faite à la veille du jour où le suffrage universel va être appelé à se prononcer, au moment où il cherche une orientation qu'il incombait au gouvernement de lui indiquer.

Nos lecteurs nous sauront gré de leur épargner la lecture de ce manifeste, et se contenteront aisément du résumé que nous allons leur présenter. Nous passons rapidement sur une allusion de M. Dupuy, relative aux risques que le voisinage d'Albi avec Carmaux pouvait lui faire courir et sur l'éloge obligatoire qu'il a fait de la stabilité du régime républicain « sur un vieux sol pétri pendant des siècles par la royauté »; image hardie qu'un professeur de rhétorique, un ancien collègue de M. Dupuy aurait même soulignée comme prétentieuse. Nous passons aussi sur une allusion concernant nos relations avec la Russie, allusions qui ont perdu aujourd'hui quelque peu de leur nouveauté, mais qui n'en soulèvent pas moins des applaudissements.

Le compte-rendu les mentionne, mais ne mentionne aucun « mouvement », aucun « bravo », lorsque le ministre a commencé par l'éloge des législatures anciennes, l'éloge de la législature actuelle, qui forme le morceau de résistance de son lourd pâté oratoire. « Chacune des législatures passées, à l'entendre, a apporté sa pierre à l'édifice, et nous avons dans ces lois organiques qui s'appellent la loi scolaire et la loi militaire, *lois sur lesquelles personne aujourd'hui n'oserait revenir*, deux exemples décisifs d'une organisation réelle et durable ! »

Ceci est la première réponse nette et claire au discours de Toulouse, et M. Dupuy a pris à son compte la devise de Guillaume-le-Taciturne: « *Je maintiendrai !* » Là où M. Constans, l'homme des décrets, avoue qu'il faut apporter des tempéraments, M. Ch. Dupuy répond par un : *Sint ut sunt aut non sint.* C'est peut-être crâne, mais c'est joliment impolitique, et ajoutons-le, fort peu « opportuniste ». Est-ce aussi l'heure de vanter devant des contribuables écrasés par les impôts, la « reconstitution de nos finances », et au moment où le budget se solde par des déficits perpétuels, ce langage n'a-t-il pas l'air d'un défi ?

N'en est-ce pas un autre que louer, comme l'a fait M. Dupuy, ce Parlement-croupion, et nous énumérer comme des œuvres méritant le respect de l'opinion publique les lois hâtives, mal conçues, dangereuses, qui ont été votées en ces derniers temps ? Et cette allusion, d'une banalité écœurante, aux scandales panamistes que M. Dupuy qualifie de « fautes individuelles » ! Il fallait mieux ne pas rappeler ce désastreux incident qui a mis à nu la plaie mortelle du régime actuel : la corruption. Mais M. Dupuy, ce pion parvenu, ne doute de rien et piétine dans les plates-bandes républicaines avec une inconscience touchante.

M. Constans avait parlé des ralliés : il en a parlé à son tour et il faut citer ce qu'il en a dit :

Ceux-là mêmes qui se rendent le plus difficilement à l'évidence et sur lesquels, en dépit de leur bon vouloir, pèsent tyranniquement les souvenirs du passé, ont fini par rendre justice à la République : témoin cette évolution, dont on a tant parlé et qu'assurément nous ne verrions pas se produire si la République n'était pas un régime digne d'estime et de respect, car je fais à ces adversaires d'hier qui demandent place aujourd'hui dans ses rangs, je fais à ces nouveaux venus l'honneur de penser que, s'ils n'avaient pas pour la République des sentiments d'estime et de respect, ils n'y seraient jamais venus. Je ne recherche pas à cette heure s'ils veulent conquérir la République : je constate simplement qu'elle les a déjà conquis.

Et c'est tout! D'aucuns estimeront que ce n'est guère et que M. Constans a été autrement net.

Et c'est là, malheureusement pour M. Dupuy, le grand défaut de sa harangue : il a essayé de chausser les savates de son rival, mais il n'a pas pu marcher avec et autant le discours de Toulouse était clair, habile, net, autant celui de M. Dupuy est confus, malhabile et sans conclusion. Il n'y est pas question, il est vrai, de concentration républicaine, il y est question de « respect à la loi » — une turlutaine qui ne rime à rien, à moins qu'elle ne rime à Constans — mais ce n'est point là ce qui constitue un programme et nous sommes tout aussi peu avancés après qu'avant le discours d'Albi.

En résumé, c'est un pot-pourri sans sel, une sorte de *Tararaboum De-Hay*, qui aura certainement moins de succès que cette fumisterie d'outre-Manche.

—

Parmi les paroles prononcées à Albi, il convient de noter à part celles qui ont été échangées entre Mgr l'archevêque du diocèse et le président du conseil.

Voici ce qu'a dit Mgr Fonteneau :

J'ai l'honneur de vous présenter mes vicaires généraux et les membres de mon chapitre métropolitain, les directeurs de mon grand séminaire, le clergé paroissial de la ville d'Albi, ainsi que les aumôniers des établissements de charité et d'instruction. Respect à Dieu et au pouvoir établi, telle est leur devise, telle est la raison de leur apostolat, tel est le double but de leur mission. Ministres de paix, étrangers par vocation et par discipline aux luttes des partis, ils sont les hommes de tous.

Monsieur le président, nous sommes heureux de votre présence au sein de cette ville, au milieu de ces fêtes régionales. L'agriculture, le commerce, l'industrie, les beaux-arts vous y attirent; nous partageons votre haute sollicitude, nous applaudissons à vos encouragements et nous appelons sur la République française, sur le chef de l'Etat et sur vous toutes les bénédictions du Ciel.

M. Dupuy a répondu :

Le gouvernement de la République, je l'ai dit ailleurs et je le répète ici, ne méconnaît aucune des forces morales de ce monde. Nous sommes dans un temps où l'association des pouvoirs de persuasion est absolument nécessaire, non seulement dans l'intérêt général, mais aussi dans l'intérêt de la patrie, et je me plais à dire que l'union des sentiments religieux dont vous êtes l'interprète en ce moment et celie des sentiments patriotiques qui sont le patrimoine commun à tous les Français, loin de se nuire, ne peuvent, au contraire, que se fortifier. C'est dans cet esprit que je vous remercie des vœux que vous formez pour la République française, pour son Président et pour le plébéïen modeste qui, en ce moment, a l'honneur de représenter l'Etat.

Il semble que « le plébéïen » ainsi que s'appelle M. Dupuy, avec une affectation non exempte de calcul, apparaît un peu trop dans la morgue dédaigneuse avec laquelle le ministre veut bien donner un *satisfecit* à l'autorité religieuse.

—

A Arras, en l'absence de Mgr Williers, retenu à Boulogne, c'est M. le vicaire général Liénard qui a harangué le ministre Viger venu présider un concours. Il l'a fait en ces termes :

Nous saluons en vous le gouvernement de la République et lui offrons comme à vous-même l'expression de notre respect. Les ministres de la religion applaudissent aux efforts faits par vous pour relever et encourager l'agriculture. D'autre part, nous n'oublions pas que nous sommes Français et citoyens, et nous nous efforçons de servir la patrie et la religion en nous inspirant des enseignements du Saint-Père Léon XIII.

M. Viger a répondu :

Monsieur le vicaire général, les sentiments que vous m'exprimez iront droit au cœur de tous les Français. Vous n'avez pas craint de prononcer le mot de République, vous inspirant en cela des enseignements donnés de si haut par un Pape qui laissera une grande page dans l'histoire. Je vous en remercie.

M. Viger a exprimé le regret de ne pas voir Mgr l'évêque,

dont il connaît, a-t-il dit, les sentiments de conciliation, et il a prié le vicaire général d'être auprès de lui l'interprète de ses respects.

—

Une élection sénatoriale a eu lieu dimanche dans les Vosges pour remplacer M. Jules Ferry, sénateur de ce département. Deux candidats républicains étaient en présence : M. Charles Ferry, frère de l'ancien ministre, et M. Albert Ferry, actuellement député de la majorité; c'est ce dernier qui a été élu. Dans son manifeste électoral de 1889, M. Albert Ferry, qui, depuis, a peu fait parler de lui, disait : « Le pays est fatigué de politique. Il a obtenu déjà satisfaction dans les revendications qui lui tiennent le plus au cœur : la séparation de l'Église et de l'État est faite dans l'école, et chaque citoyen mettra désormais le sac au dos en même temps qu'il recevra sa carte électorale. »

—

Il n'est plus douteux que M. Carnot soit assez malade. Tout se borne, disent les officieux, à une faiblesse persistante. Mais les Drs Brouardel, Potain et Planchon, appelés en consultation, ont été d'avis que cet état de faiblesse persistante était assez sérieux pour ne pas permettre au président de la République d'entreprendre le voyage projeté pour le 18 juin. Ils ont donc cru devoir s'y opposer formellement.

—

La huitième Chambre correctionnelle a condamné à 100 francs d'amende et à huit jours de prison, avec application de la loi Bérenger pour la prison, un des manifestants du cours de M. Aulard, un jeune homme de vingt et un ans, M. Gaston Mayol de Luppé.

M. de Luppé, au dire des témoins, aurait levé sa canne en disant qu'il voulait tuer quelqu'un !

Cette idée pouvait venir avec assez de vraisemblance à des gens réunis pour entendre l'éloge de la Révolution qui a tué tant de monde. Quant à passer de l'idée à l'action, comme cela, tout de suite, une canne à la main... c'était peut-être manifester une chaleur de conviction qui faisait vraiment trop d'honneur à l'éloquence de M. Aulard.

Quoi qu'il en soit, le secrétaire de la Faculté des lettres,

M. Lanthoine, se crut destiné à devenir la victime de l'opinion politique qu'exprimait M. de Luppé.

C'était lui que menaçait la canne farouche, lorsqu'un employé de la Faculté, M. Maranger, aperçut la scène, mesura la grandeur du péril, et s'élança comme un héros. Mais sa vertu fut mal récompensée. M. de Luppé, à qui il voulut arracher sa canne, l'accueillit d'un coup de poing sur le nez.

M. de Luppé ne comparaît point escorté de cinquante sergents de ville, comme le député Baudin. M. Lanthoine et M. Maranger, témoins à charge, et deux étudiants, M. Laborde et M. Viot, à décharge, racontent, les uns l'attentat, et les autres ce qu'ils nomment la manifestation pacifique.

M. le président Bernard les admoneste et prononce la condamnation dans laquelle on remarque cet attendu... « Que M. de Luppé s'est trouvé dans une bagarre où il n'avait rien à faire... »

Il y a beaucoup de sagesse dans ce considérant, et il ne reste plus à M. Bernard qu'à l'appliquer avec une sage impartialité qui résoudrait la question Aulard : ce n'est pas aux jeunes gens, c'est à M. Aulard qu'il faut réserver les douceurs de la loi Bérenger. En effet, les jeunes gens sont toujours un peu à leur place, ils ont toujours un peu à faire aux cours de la Sorbonne. Ce sont les professeurs comme M. Aulard qui n'ont rien à faire dans les endroits où s'assemble la jeunesse, et où ils viennent impunément lui apporter des excitations imprudentes et révolutionnaires.

—

Une petite note, communiquée aux journaux, constate, dans le rendement des impôts pour le mois de mai 1893, une moins-value de six millions par rapport aux évaluations budgétaires. Le mois d'avril, croyons-nous, avait donné un résultat de ce genre. Et si nos souvenirs sont exacts, les chiffres du premier trimestre de l'année n'offraient, pour le Trésor, rien de plus rassurant.

Or, le budget de 1893 a été « bouclé » tout juste. C'est à peine si le total des recettes dépassait de quelque cent mille francs sur le papier, le total des dépenses. Il faut, en outre, prévoir le vote, dans le cours de l'exercice, d'un certain nombre de crédits supplémentaires ; c'est de règle. Nous voici donc presque certains, déjà, d'aboutir pour cette année à un déficit d'une cinquantaine de millions, au grand minimum.

Il nous semble qu'il serait bon d'attirer sur ce point l'atten-

tion de la nouvelle commission du budget, au moment où ses travaux commencent. On ferait bien de mettre publiquement sous ses yeux les erreurs de sa devancière, afin de l'exciter à mieux établir ses additions. Elle éviterait ainsi que l'œuvre de cette Chambre, qui devait, financièrement réaliser d'importantes réformes, soit, en fin de compte, de léguer au pays un déficit de cent à cent cinquante millions.

Sans doute, l'annonce d'un nouveau déficit n'émeut habituellement pas beaucoup la France. Elle en reçoit la nouvelle avec le plus grand calme,

Et comme habituée à de pareils présents.

Mais il ne faut point abuser, même des choses mauvaises. Le parti opportuniste-radical fera bien d'y songer un peu. Depuis quinze ans, il gouverne par la persécution, le déficit et l'emprunt. Les électeurs se lasseront peut-être, un jour, de ce régime. Inquiéter à la fois les consciences et les intérêts, voilà qui est trop !

M. Constans, homme sage et qui se rend compte du mouvement de l'opinion publique, propose qu'on n'entre pas plus avant dans les voies de la persécution. C'est déjà quelque chose, si c'est loin d'être assez. Il pourrait, en outre, demander à son parti de ne pas s'engager plus à fond dans les ornières du déficit. A d'autres hommes, à une autre majorité, on réclamera davantage : les mesures réparatrices qui sont nécessaires.

—

Mgr le prince Henri d'Orléans a communiqué au *Figaro* de très intéressants renseignements sur la situation actuelle du Tonkin, les défauts de notre administration coloniale, les réformes qui s'imposent et les gaspillages qui se commettent. Le prince étudie successivement toutes les questions de la solution desquelles dépend la mise en valeur de notre colonie indo-chinoise.

Sans doute, il a été beaucoup fait au Tonkin, mais il reste plus à faire. Si on compare notre colonie aux colonies anglaises et néerlandaises, on est obligé de constater notre infériorité. Celle-ci tient, au Tonkin, à ceux causes : la piraterie et l'administration.

La première ne disparaîtra que lorsque le pays sera pacifié. Or, en dépit des affirmations officielles, la pacification n'est

point faite, même dans le Delta. Il est difficile qu'il en soit autrement alors qu'à chaque instant on change de système et que l'effectif des troupes est toujours maintenu à un chiffre trop faible.

Un gouvernement bien entendu du Tonkin ne suffirait pas d'ailleurs à la suppression de la piraterie. Il devrait au dehors être soutenu par une politique extérieure énergique. Nous devrions être craints ou tout au moins respectés par nos voisins. Le gouvernement ne sait que faire à ceux-ci des concessions dont il est assez naturel qu'ils abusent.

Il nous est impossible de suivre Mgr le prince Henri dans les développements qu'il donne à ses pensées. Le chapitre consacré aux réformes nécessaires exigerait à lui seul de longs commentaires. L'étude publiée par le *Figaro* n'est qu'un fragment d'un ouvrage que le jeune prince va prochainement publier et qui attirera d'autant plus l'attention que l'auteur dit avec vérité: « J'ai été sincère et je le reste: et en livrant à la connaissance de tous le résultat de mon enquête, je crois avoir travaillé à la cause qui a été et qui sera toujours mon seul but, en dépit des difficultés qu'on pourra m'opposer: la grandeur de mon pays. »

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Le Saint-Père a reçu en audience, dans la salle du trône, plusieurs évêques maronites, avec une députation qui s'est jointe à eux pour offrir à Léon XIII, à l'occasion du jubilé, l'hommage de l'attachement traditionnel de la nation maronite envers le Saint-Siège.

Ont été d'abord introduits en présence de Sa Sainteté LL. GG. Mgr Hoyeck, vicaire patriarcal et délégué du patriarche des Maronites; Mgr Joseph Debbs, archevêque maronite de Beyrouth; Mgr Etienne Evodius, archevêque maronite de Tripoli; Mgr Mourad, archevêque maronite d'Héliopolis (Balbeck); et le R. P. Benoît Motaïni, supérieur général de la Congrégation maronite de Saint-Antoine.

Le Saint-Père s'est plu à leur rappeler, en termes de grand éloge, la constance des Maronites dans la foi catholique. Cette

constance, a-t-il dit, il faut l'attribuer à l'intercession de l'apôtre de votre nation, saint Maron, et à celle des 350 moines qui furent martyrisés avec lui. Le Souverain Pontife a également aimé à rappeler les célèbres Asséman et leurs condisciples qui vinrent se former à la science et à la vertu dans le collège maronite fondé à Rome par Grégoire XIII.

A ce collège qu'il a dernièrement rétabli, Léon XIII vient d'assigner, comme il l'a dit lui-même dans cette audience, un local convenable au premier étage du palais Mignanelli, tout près du Collège de la Propagande, dont les clercs maronites fréquentent les cours. Aussi bien, en cet endroit, a ajouté gracieusement le Saint-Père, l'air est bon, et les Maronites en ont besoin, habitués qu'ils sont au Mont Liban et au parfum des cèdres.

Ensuite le Souverain Pontife a daigné aussi admettre en sa présence les autres membres de la députation maronite, à savoir : le R. P. abbé Paul Nugein, secrétaire du patriarcat maronite ; le R. D. Joseph Bisteni, secrétaire de l'archevêque de Beyrouth; le R. P. Germain Dirami, secrétaire du supérieur général des religieux maronites de Saint-Antoine; le R. abbé Michel Simon, curé maronite à Alexandrie en Egypte; ainsi que quatre notables laïques maronites.

Alors S. G. Mgr Hoyeck a donné lecture d'une Adresse en langue italienne exprimant les dévoués sentiments de cette députation.

Le Saint-Père, bien qu'il eût déjà manifesté dans son discours aux évêques sa paternelle affection envers la nation maronite, a tenu encore à prendre la parole et il a répondu point par point à tous les passages de l'Adresse qui venait de lui être lue et qu'il a paraphrasée.

Une lettre du patriarche des Maronites, Mgr Jean-Pierre Hagg, a été ensuite remise à Sa Sainteté par Mgr Hoyeck, en même temps qu'une offrande de 10,000 fr. représentant d'après l'inscription qui l'accompagnait « l'obole de l'amour filial de la nation maronite ».

Le R. P. abbé Kardhai, procureur général des Maronites à Rome, lequel assistait aussi à l'audience, a présenté au Saint-Père deux volumes richement reliés et ornés des armes pontificales.

L'un de ces volumes est le dictionnaire syrien-arabe, composé par M. l'abbé Kardhai lui-même; l'autre est un ouvrage publié par les soins d'Ebed-Jesa Sobensi.

—

C'est jeudi soir, à six heures, que le Souverain Pontife a reçu, dans la salle des Tapisseries, le groupe des pèlerins italiens qui, à leur retour de Jérusalem, se sont arrêtés à Rome pour recevoir la bénédiction de Sa Sainteté. A ces pèlerins, qui étaient au nombre d'une soixantaine, la plupart de la haute Italie, ont obtenus de pouvoir se joindre, en nombre à peu près égal, plusieurs autres personnes, formant ensemble une belle assistance d'environt cent vingt personnes de divers pays.

M. l'abbé Joseph Vincini, de Saluces, a présenté au Pape les pèlerins italiens en exprimant les sentiments de vénération et de filial attachement au Vicaire de Jésus-Christ, qui les avaient portés à s'arrêter à Rome, avant de rentrer dans leurs diocèses respectifs.

Le Saint-Père leur a exprimé sa haute satisfaction pour la réussite du pèlerinage eucharistique auquel ils avaient pris part et qui a heureusement triomphé des difficultés suscitées d'abord. Sa Sainteté a rappelé à l'appui en disant combien Elle les avait appréciés les deux discours qui ont été prononcés au Congrès par S. Em. le cardinal Langénieux. Avec non moins de satisfaction, Léon XIII a constaté, d'après le rapport que lui en avait fait Mgr l'évêque de Liège, l'esprit d'union et de ferveur qui a constamment régné parmi les pèlerins et qui a produit en Orient l'impression la plus favorable, dont les hétérodoxes eux-mêmes ont profité, ainsi qu'on l'a vu à leurs bonnes dispositions. C'est pour Nous, a ajouté le Saint-Père, un objet de grande consolation, bien propre à Nous inspirer les plus chères espérances. Mais il ne faut pas cesser de prier, afin que ce mouvement si bien commencé aboutisse à de salutaires résultats.

Voyant ensuite parmi les assistants quelques élèves du Collège anglais, le Saint-Père leur a adressé la parole en leur disant encore une fois combien il avait été heureux de recevoir le pèlerinage anglais, le plus nombreux et le plus important qui soit jamais venu de l'Angleterre et qui, par la piété et le dévouement des pèlerins, a vivement consolé son cœur paternel.

France

Paris. — M. H. d'Héricault, l'auteur si goûté de tant d'écrits remarquables sur la Révolution, adresse à la *Vérité* la lettre suivante qui dénonce un scandale abominable.

Mon cher ami,

J'ai été mercredi au Théâtre-Français. La nouvelle n'est pas d'importance. Mais, savez-vous par quoi je fus salué en descendant de voiture à la porte du théâtre? Par une voix forte et enrouée qui hurlait un titre : *la Bible folichonne!* Vous entendez, la Bible *folichonne*. Il me sembla que je recevais un coup. Je sentis que je rougissais. Je me retournai vivement. Le crieur avait cette figure morne, qui est si caractéristique, des aboyeurs rompus au métier. Il l'exerçait, en conscience, probablement sans méchanceté, peut-être sans intelligence. Il ajoutait sur « les curés » quelques mots blessants qui faisaient évidemment partie du titre. Il n'y avait pas à s'escrimer contre lui. « Toi, mon bonhomme, me dis-je, en ma candeur, tu profites, pour insulter les honnêtes gens, de ce que les sergents sont occupés à faire circuler les voitures, tu ne tarderas pas à te faire cueillir. »

Point. Il resta toute la soirée. Il était là, insultant la Bible, avec l'approbation du gouvernement.

Si la Bible était respectée seulement par tout Français catholique, je comprendrais qu'on la laissât déhonorer. « Les battus paient l'amende. » Nous sommes les battus, et depuis quinze ans nous payons toutes les amendes. Mais le Théâtre-Français est le « rendez-vous de la bonne compagnie ». Il y vient des honnêtes gens de tous les pays, et la Bible est le *Livre*, le livre saint et sacré pour tous les peuples chrétiens. Pour les Russes, comme pour les Italiens, comme pour les Anglais, comme pour les Américains. Cette *folichonnerie*, c'est l'élément de la foi, c'est l'œuvre de l'inspiration divine, c'est le conseil, c'est le guide, c'est la consolation.

Est-ce aux Juifs qu'on voulait plaire? Mais pour eux aussi ce livre est saint et sacré. Pour les musulmans mêmes il est vénérable. Je puis croire que même pour les francs-maçons qui menaient, ce soir-là, leur mère, leur femme, leurs filles aux Français, quelques-uns ont rougi d'entendre ainsi souiller le livre dans lequel elles n'avaient pas cherché des leçons de *folichonneries*.

A qui donc les « pouvoirs publics » ont-ils voulu plaire? Je le sens, je l'ai vu! C'est à trois ou quatre crapuleux, drôles, vendeurs de contre-marques qui criaient en assurant qu'après la « Bible Folichonne » on allait avoir la « Bible Cochonne. » Cela est dans la logique. Mais, n'est-il pas possible d'entrer dans la maison de Corneille sans trouver cette ordure sur le seuil? Si l'administration tient absolument à avoir *la Bible Folichonne*, que ne l'envoie-t-elle crier à la porte du Bal des Vaches! Vous ne savez pas où il est, moi non plus. Mais n'insistons pas, car si la Bible est mal protégée en bon lieu, il n'en est pas de même, paraît-il, de ce bal. C'est du moins ce que j'ai pu conclure de la conversation de deux de mes voisins dont l'un, probablement Anglais, demandait à son compagnon, un Parisien, mal *résigné* évidemment :

— Dites-moi, s'il vous plaît, ce que la Bible avait fait au gouvernement de la République française!

— C'est, répondit l'autre, qu'elle déconseille d'aller au bal des Vaches.

Peut-être ce dernier exagérait-il ? Je livre cette conversation politique à vos méditations, — et je reste bien cordialement vôtre.

CHARLES D'HÉRICAULT.

Et maintenant peut-on espérer que le parquet daignera enfin ouvrir les yeux sur l'ignoble commerce au sujet duquel M. Ch. d'Héricault exprime une si légitime indignation ?

ÉTATS-UNIS. — *Les Œuvres catholiques à l'Exposition de Chicago.* — La « foire du monde », comme l'appellent les Américains, qui doit se tenir dans une cité de 1,500,000 habitants, offrira cette caractéristique sur laquelle ne sauraient trop insister les croyants de la vieille Europe : par respect pour le jour du Seigneur, très observé aux États-Unis, l'Exposition sera fermée le dimanche. Il convenait que quelques grandes Œuvres catholiques de France manifestassent leur activité par la participation qu'elles prendraient à l'Exposition de Chicago.

L'Œuvre du Vœu national au Sacré-Cœur a envoyé une splendide aquarelle représentant la basilique du Sacré-Cœur, magnifiquement encadrée dans les squares et promenades qui lui serviront d'introduction et de cortège. Des photographies, un résumé du *Bulletin* de l'Œuvre complèteront cet envoi qui occupera le centre de l'Exposition catholique. Une carte murale, mentionnant, diocèse par diocèse, le nombre de prêtres, de grands et petits séminaires, donnera la physionomie de la France ecclésiastique en 1893.

Comme pour répondre au panorama de la France ecclésiastique, une autre carte murale établie d'après les documents fournis par la Société générale d'Education et d'Enseignement, indiquera, départements par départements, le nombre d'élèves et le nombre d'écoles primaires tenues par des congréganistes ; éloquent tableau qui arrive à l'appui de la récente déclaration que Léon XIII faisait à Mgr l'évêque de Vannes : « C'est surtout à cette œuvre qu'il faut consacrer vos ressources, dans l'intérêt de l'Eglise et de votre pays. »

La *Société générale d'Education*, dont le programme est ainsi résumé par la plus haute autorité qui soit au monde, a joint à cette carte la collection de ses vingt bulletins, recueils qui donnent de précieuses indications sur le mouvement et les moyens de défense de l'enseignement libre depuis tantôt vingt-cinq ans. Une notice préparée spécialement, en vue de l'Exposition de Chicago, résume les travaux accomplis depuis un quart

de siècle par cette grande œuvre de défense sociale et religieuse. De son côté, le *Comité catholique* de Paris a envoyé la collection des comptes-rendus annuels de ses Congrès, et il a accompagné cet envoi d'une substantielle notice sur le *Dimanche en France* et les *Associations dominicales*.

L'œuvre de la *Propagation de la Foi* exposera ses Annales, publiées en treize langues, à la glorification des conquêtes du Christ vainqueur du monde.

L'Office central des Institutions charitables, cette œuvre récente, mais à laquelle tant de services rendus ont déjà donné bien des chevrons, expose deux cadres importants. L'un d'eux détermine avec précision le but de cette œuvre libre d'assistance, qui sert de lien entre les œuvres charitables du pays tout entier, échange des renseignements et des services avec les œuvres charitables de tous les pays, et s'applique à vulgariser les institutions de prévoyance contre la misère. Il énumère les trois grandes fondations réalisées déjà à l'aide des plus généreux concours : l'œuvre Laubespin, maison de travail pour les hommes ; la maison d'hospitalité par le travail pour les femmes, et l'œuvre de travail à domicile pour les mères de famille. Six photographies peintes rendent la physionomie animée de ces établissements pratiques.

L'autre tableau offre la statistique complète et très intéressante des résultats obtenus en France par la charité privée.

La bibliothèque contient une collection de volumes et de brochures offrant des monographies des œuvres libres d'assistance.

UNE CONQUÊTE

Le Gérant : P. Chantrel.

Paris. Imp. G. Picquoin, 53, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

ACTES DU CONSISTOIRE SECRET

Le Saint-Père a tenu, le 15 juin, le consistoire secret annoncé, dans la salle habituelle. Là, après avoir, selon le rite d'usage, fermé la bouche aux EEmes cardinaux Di Pietro, Sanz y Forès, Meignan, Thomas, Galimberti, Vaszary, Granniello et Sarto, Sa Sainteté a proposé et pourvu les Eglises suivantes :

L'Eglise patriarcale de Venise, pour l'Eme et Rme cardinal *Joseph* Sarto, promu du siège de Mantoue;

L'Eglise titulaire archiépiscopale de Sinnada, pour Monseigneur *Pierre-Raphaël* Gonzalez, promu du siège d'Ibarra, député comme coadjuteur avec droit de future succession de Mgr Joseph-Ignace Ordonez, archevêque de Quito;

L'Eglise métropolitaine de Lyon, pour Mgr *Pierre-Hector* Coullié, promu du siège d'Orléans;

L'Eglise métropolitaine de Carthage, pour Mgr *Barthélemy-Clément*, Combes, promu du siège de Constantine en Algérie;

L'Eglise métropolitaine de Rennes, pour Mgr *Joseph-Guillaume* Labouré, promu du siège du Mans;

L'Eglise titulaire archiépiscopale d'Anazarbe, pour Mgr *Joachim* Larrain Gandarillas, promu de l'Eglise titulaire épiscopale de Martyropolis;

L'Eglise métropolitaine de Chambéry, pour Mgr *François* Hautin, promu du siège d'Evreux;

L'Eglise cathédrale de Neosolio ou Neusohl, en Hongrie, pour Mgr *Charles* Rimely, de Strigonie, docteur en théologie, prélat domestique de Sa Sainteté, abbé de Saint-Sauveur de Leker, chantre et chanoine de la collégiale de Saint-Martin de Posnanie;

L'Eglise cathédrale d'Osma, pour Mgr *Victorien* Guisasola y Menendez, d'Oviedo, protonotaire apostolique *ad instar participantium*, docteur en droit canonique, chanoine-chantre de l'église métropolitaine de Compostelle et examinateur synodal;

L'Eglise cathédrale de Chihuahua, au Mexique, récemment érigée par Sa Sainteté, pour le R. D. *Joseph* de Jesu Ortiz, de l'archidiocèse de Mechoacan, où il est chanoine de l'église métropolitaine et vicaire général;

L'Eglise titulaire épiscopale de Joppé, pour le R. D. *Joseph-François* Van der Satppen, de l'archidiocèse de Malines, où il est chanoine de l'église métropolitaine, délégué comme auxiliaire de l'Eme et Rme cardinal Pierre-Lambert Goossens, archevêque de Malines ;

L'Eglise titulaire épiscopale d'Arsinoë, pour le R. D. *Jean* Boneo, de Buenos-Ayres, docteur en théologie, chanoine de l'église métropolitaine et vicaire-général, délégué comme auxiliaire de Mgr Léon-Frédéric Aneyros, archevêque de Buenos-Ayres ;

L'Eglise titulaire épiscopale de Tiberiopolis, pour le R. D. *Antoine* Espinoza, de Buenos-Ayres, docteur en théologie, chanoine de l'église métropolitaine, député aussi comme autre auxiliaire de Mgr Léon Frédéric Aneyros, archevêque de Buenos-Ayres ;

L'Eglise titulaire épiscopale d'Anthédon, pour le R. D. *Guillaume-Jean* Carter, de La Serena, docteur en philosophie, en théologie et en droit, missionnaire apostolique, membre de l'académie théologique de l'Université du Chili et chanoine de l'église métropolitaine de Saint-Jacques du Chili;

Monastère de la B. V. M. de Maris Stella et Prieuré de la B. V. M. d'Angia-Majeur, pour le R. P. Laurent, dans le monde Antoine Vocher, du diocèse de Brixen, prêtre profès de l'ordre Cistercien dans ce même monastère.

Sa Sainteté a notifié ensuite les églises pourvues précédemment par bref, à savoir :

L'Eglise de Dubuque, aux Etats-Unis d'Amérique, récemment élevée par Sa Sainteté au rang d'Eglise métropolitaine, pour Mgr *Jean* Hennessy, qui était évêque de ce même siège;

L'Eglise titulaire archiépiscopale d'Ossirinco, pour Monseigneur *Jean-Joseph* Kain, promu du siège de Weeling, député comme coadjuteur avec droit de future succession de Mgr Pierre-Richard Kenrick, archevêque de Saint-Louis dans le Missouri ;

L'Eglise titulaire archiépiscopale de Léontopolis, pour Monseigneur *Dominique-Clément* Soulé, ancien évêque de Saint-Denys, délégué comme administrateur apostolique du diocèse de la Guadeloupe ;

L'Eglise métropolitaine de Colombo, pour Mgr *André-Théo-* ...élizan, des Oblats de Marie-Immaculée, promu du ...na ;

L'Eglise titulaire archiépiscopale de Sébaste, pour Mgr *Placide-Ludovic* CHAPELLE, promu de l'Eglise d'Arabisse, coadjuteur avec future succession de Mgr Jean-Baptiste Salpointe, archevêque de Santafe, aux Etats-Unis d'Amérique;

L'Eglise titulaire archiépiscopale de Sardes, pour Mgr *Jules* TONTI, promu de l'Eglise de Samos, délégué apostolique de Saint-Domingue;

L'Eglise cathédrale de Saint-Joseph dans le Missouri, pour Mgr *Maurice* BURKE, transféré du siège de Cheyenne;

L'Eglise cathédrale de Les Caïes dans Haïti, pour le R. D. *Jean-Marie-Alexandre* MORICE, du diocèse de Vannes, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Port-au-Prince et administrateur apostolique des diocèses de Port-au-Prince-Gonaïves et Les Caïes.

L'Eglise titulaire épiscopale de Laranda, pour le R. D. *Patrice* DELANY, du clergé de Ballarat, député coadjuteur avec future succession de Mgr Daniel Murphy, archevêque d'Hobart, en Australie;

L'Eglise titulaire épiscopale de Doliche, pour Mgr *Albert* BITTER vicaire apostolique de Suède;

L'Eglise titulaire épiscopale de Mauricastre, pour le R. P. *Walter* STAAL, de la Compagnie de Jésus, de l'archidiocèse d'Utrech, député comme vicaire apostolique de Batavia;

L'Eglise titulaire épiscopale d'Amizone, pour le R. P. *Ignace* IBAUER, de l'ordre des Fréres-Prêcheurs, député comme vicaire apostolique d'Amaï, en Chine;

L'Eglise titulaire épiscopale de Limira, pour le R. D. *Alexandre* CARDOT, du séminaire des Missions-Etrangères de Paris, délégué comme coadjuteur avec future succession de Mgr Paul-Ambroise Bigandet, évêque titulaire de Ramata et vicaire apostolique de la Birmanie méridionale;

L'Eglise titulaire épiscopale de Tripoli, pour le R. D. *Louis* LASAGNA, du diocèse de Casale, supérieur des missionnaires de sa congrégation au Brésil.

Ensuite Sa Sainteté a, selon le rite d'usage, ouvert la bouche aux EEmes et RRmes cardinaux Di Pietro, Sanz y Forès, Meignan, Thomas, Galimberti et Sarto. Après cela, la postulation du sacré-pallium a été faite à Sa Sainteté pour les Eglises métropolitaines de Ferrare, Lyon, Carthage, Rennes, Chambéry, Dubuque et Colombo.

Puis l'Eme et Rme cardinal Sarto a prêté entre les mains de Sa Sainteté le serment d'usage et a fait la postulation du sacré-pallium pour l'Eglise patriarcale de Venise.

Enfin, le Saint-Père a mis l'anneau cardinalice aux nouveaux princes de l'Eglise, en assignant à l'Eme Di Pietro le titre presbytéral des saints Boniface et Alexis ; celui de Saint-Eusèbe, à l'Eme Sanz y Forès ; celui de la Trinité-du-Mont, à l'Eme Meignan ; celui de Santa-Maria-Nuova et Sainte-Françoise, à l'Eme Thomas ; celui des Saints-Nérée et Achillée, à l'Eme Galimberti ; celui des Saints-Sylvestre et Martin-aux-Monti, à l'Eme Vaszary ; celui des Saints-Quirico et Giulitta, à l'Eme Granniello ; et celui de Saint-Bernard-aux-Thermes, à l'Eme Sarto.

LES NOUVEAUX CARDINAUX

S. Em. le cardinal Lecot.

Mgr Lecot est né le 8 janvier 1831, à Montescourt (Aisne), d'une famille dont il reçut une excellente éducation religieuse. Après avoir fait ses études classiques au petit séminaire de Compiègne, il entra, pour faire ses études théologiques, au grand séminaire de Beauvais ; son talent de parole se fit remarquer, dès lors, dans les conférences où s'exercent les jeunes séminaristes.

Bientôt nommé professeur au petit séminaire de Noyon, il quitta ce poste au bout de huit ans pour entrer, comme vicaire. à la cathédrale. Là, son zèle pour les œuvres eut bientôt l'occasion de se manifester d'une façon spéciale, car il suivit à la guerre comme aumônier volontaire la troupe des mobiles de l'Oise.

Il avait été moins heureux dans sa collaboration à une feuille libérale : *La Foi Picarde*, qui paraissait sous l'Empire, et à laquelle Mgr Gignoux, le saint évêque de Beauvais, lui persuada de ne plus collaborer.

Après la guerre, sa popularité le désigna bientôt pour un poste plus considérable. Il devint curé d'une des paroisses de Compiègne, où, non content de prodiguer son éloquente parole, il eut souci de faire entendre plusieurs des prédicateurs alors les plus en renom. C'est ainsi que le R. P. Didon y fit un de ses

premiers discours, après le silence de quelques années que lui avaient valu certaines de ses prédications par trop retentissantes.

C'est, dit-on, le célèbre dominicain qui aurait, le premier, attiré l'attention d'un des ministres alors au pouvoir sur les mérites de M. l'abbé Lecot et ses titres à l'épiscopat. Quoi qu'il en soit, le gouvernement par l'organe de M. Fallières, alors ministre des cultes, proposait, en 1886, M. l'abbé Lecot pour l'évêché de Dijon, et Rome agréa cette proposition.

Quatre ans plus tard, le 3 juin 1890, Mgr Lecot, qui n'avait pour ainsi dire fait que passer à Dijon, mais qui avait su s'y faire regretter, était promu à l'archevèché de Bordeaux. Son arrivée y fut accueillie avec joie, et divers incidents, dont le dernier est une lettre aux boulangers grévistes, ont mis en évidence son souci de se mêler, en évêque, aux questions les plus épineuses de ce temps.

Le cardinal Bourret.

Mgr Bourret, que Sa Sainteté Léon XIII vient d'élever aux honneurs de la pourpre cardinalice, est né le 9 décembre 1827, à Labro, près Saint-Etienne de Ludgarès (Ardèche).

Sa famille, une des notables du pays, s'était toujours fait remarquer par des traditions de foi et d'honneur. Sa mère, une grande chrétienne, fut sa première éducatrice. De bonne heure cependant, elle s'associa pour cette grande œuvre un saint prêtre de la Lozère, M. l'abbé Barral, vicaire de Luc, qui le garda trois ans auprès de lui et le prépara à sa première communion.

Ce cher maître, dont l'évêque de Rodez a conservé un impérissable souvenir, se retira quelque temps après, avec son père, à la Trappe d'Aiguebelle. Ils y sont morts tous les deux en odeur de sainteté.

Après avoir été ainsi initié aux premiers éléments de la grammaire, le jeune Bourret alla continuer ses classes de latin, jusqu'à la quatrième exclusivement, au collège de Langogne, fondé par les abbés Bonhomme, cousins germains de sa mère.

En 1841, âgé de 14 ans à peine, il fut attiré au petit séminaire de Paz, connu sous le nom de Chartreuse, par ces mêmes parents, dont l'un avait été successivement le secrétaire et le grand vicaire de Mgr de Bonald. Il fit là ses classes littéraires avec beaucoup de succès, et après sa rhétorique passa tout naturellement au grand séminaire pour y suivre le cours de philosophie.

La philosophie terminée, le jeune lévite alla faire sa théologie au séminaire de Saint-Sulpice à Paris, jusqu'après la Révolution de 1848. Il eut là d'éminents condisciples, parmi lesquels le cardinal Lavigerie, le cardinal Langénieux, le cardinal Thomas, Mgr Hugonin, évêque de Bayeux; Mgr Lagrange, évêque de Chartres; feu Mgr Leuillieux, archevêque de Chambéry, et M. Le Rebours, curé de la Madeleine à Paris.

Quand il eut terminé ses études théologiques, l'abbé Bourret, trop jeune pour être promu aux saints ordres (il n'avait guère que vingt ans), rentra dans son diocèse de Viviers et fut envoyé comme professeur de grammaire au collège de Privas, tenu par des Basiliens. Il y passa deux années, 1849 et 1850, et fut ordonné sous-diacre et diacre par Mgr Guibert, alors évêque de ce diocèse. Une Passion qu'il fut appelé à prêcher dans l'église principale de Privas, pendant qu'il n'était que diacre, révéla ses éminentes qualités oratoires.

Au mois d'octobre 1850, M. l'abbé Bourret entra à l'école des Carmes à Paris, pour y préparer sa licence ès-lettres. Il y passa trois ans, d'abord comme élève, ensuite comme maître de conférences pour les élèves qui se préparaient à l'Ecole polytechnique et à Saint-Cyr.

Au mois de septembre 1851, il avait été ordonné prêtre dans la chapelle de Picpus par Mgr Bonamie, archevêque de Chalcédoine, qui remplaçait Mgr Sibour, archevêque de Paris.

En 1853, il fut nommé chapelain des Bénédictines du Saint-Sacrement, dites du Temple, en remplacement de M. l'abbé Lavigerie, qui devenait professeur d'histoire à la Sorbonne.

Là il prépara le doctorat ès-lettres et la licence en droit civil, sous la direction de Mgr Sibour, à qui M. Fortoul, ministre des cultes, avait persuadé de faire étudier deux ou trois jeunes prêtres pour les faire auditeurs ecclésiastiques au Conseil d'Etat. Pendant ce temps il suivait les cours de la Sorbonne, lié particulièrement avec Mgr Maret, son compatriote, qui en était doyen.

Tout ceci le conduisit en 1857. Après l'assassinat de Mgr Sibour, l'évêque de son pays d'origine, Mgr Guibert, fut nommé à Tours en remplacement de Mgr Morlot, transféré à Paris, et proposa à son diocésain, dont il avait apprécié les qualités, de devenir son secrétaire.

L'abbé Bourret partit pour Tours en compagnie du prélat, le 4 mai de la même année 1857, après avoir passé son doctorat

en théologie et en droit canonique à la Sorbonne, où il revint comme professeur de droit ecclésiastique le 11 décembre 1861. Il entra là après une réorganisation que Mgr Maret avait ménagée, sur la présentation du cardinal Morlot, en compagnie de M. l'abbé Meignan et de M. l'abbé Pereyre, qui mourut deux ou trois ans après et fut remplacé par M. l'abbé Perraud.

Il y professa pendant dix ans le droit canonique, ou plutôt l'histoire du droit civil et ecclésiastique, soit romain, soit français, dans ses rapports avec le droit canonique. Il y eut pour collègues entre autres le savant abbé Bargès, Mgr Freppel, Mgr Hugonin, M. Bautain et le P. Gratry.

Les archevêques de Paris lui témoignèrent en tout temps beaucoup d'estime et de bienveillance ; en 1866, Mgr Darboy le nomma chanoine de la métropole.

Très lié avec le cardinal Lavigerie, qui l'avait de bonne heure fait chanoine de Nancy, l'abbé Bourret l'accompagna à Alger, où il resta quelque temps pour assister à son installation et où il reçut en échange de ses bons offices des lettres de vicaire général honoraire. Plus tard il le suivit encore à Rome aux fêtes du centenaire des Apôtres.

Au moment du concile, il fut choisi pour consulteur et fournit divers travaux aux commissions préparatoires. Il y accompagna Mgr Dabert, évêque de Périgueux, et y eut des rapports fréquents avec Mgr Lavigerie et Mgr Guibert, entre lesquels il partageait son temps.

A ce moment là déjà plusieurs prélats l'avaient proposé pour l'épiscopat. On songeait à l'envoyer à Angers, quand Mgr Freppel y fut nommé.

Lorsqu'éclatèrent nos désastres en 1870, M. l'abbé Bourret ne quitta point Paris et s'offrit pour le service des blessés. Il fut en même temps aumônier de deux ambulances : l'une rue de la Presse, 17, l'autre rue des Saint-Pères, dans l'hôtel des Ponts et Chaussées.

Il resta encore à Paris pendant la Commune et vit arrêter Mgr Darboy avec les prêtres de Saint-Sulpice. Menacé lui-même, il put s'échapper à la faveur d'un déguisement, le 14 avril, dimanche de Quasimodo. Il se retira à Versailles, par Saint-Denis, chez les religieuses de la Retraite, dont il avait été le chapelain à Paris. Il y trouva le nonce Chigi, qui s'y était déjà réfugié depuis quelque temps, et vécut avec lui jusqu'à la reprise de Paris.

Un de ses premiers soins dans cette retraite fut de s'occuper de la délivrance des otages, de concert avec son illustre commensal. Il lui fit écrire au Pape Pie IX et au cardinal Antonelli deux lettres dont il remit les copies des minutes au chapitre de Paris. C'est lui-même qui rédigea la lettre signée par deux ou trois chanoines de la métropole et envoyée aux ambassades des diverses puissances, leur demandant d'intervenir pour sauver l'archevêque de Paris.

Copie de cette lettre ainsi que de celle de M. Wasburne, ministre des Etats-Unis, se trouve également dans les archives du chapitre de Paris.

Après la Commune, M. Jules Simon, devenu ministre des cultes, allait le proposer pour l'évêché d'Ajaccio; mais, sur ces entrefaites, le siége de Rodez vint à vaquer et on l'y nomma, le 19 juillet 1871, en même temps que Mgr Guibert à Paris. Il fut préconisé le 27 octobre et sacré le 30 du même mois, en l'église Saint-Sulpice à Paris.

Dès son installation à Rodez, il vit du premier coup d'œil toutes les ressources et tous les besoins de son vaste diocèse et se mit à l'œuvre avec un zèle tout apostolique. Persuadé, non sans raison, que la sève et la vigueur d'un diocèse viennent surtout de son clergé, il tourna de ce côté ses premières préoccupations et ses principales sollicitudes.

Le nouvel évêque de Rodez, en quelques années, eut la joie et la consolation de voir son grand séminaire dépasser le chiffre de 300 élèves. C'est grâce à cette abondance qu'il put devenir le fournisseur des autres diocèses moins riches et surtout des congrégations religieuses, auxquelles il a toujours été heureux de donner largement. Dans son dernier voyage à Paris, il trouva, non sans un légitime orgueil, vingt-cinq de ses diocésains au séminaire du Saint-Esprit, pour les colonies. Les missions africaines du cardinal Lavigerie lui doivent leur *état-major* et un grand nombre d'excellents sujets. C'est ainsi que l'évêque de Rodez a su exploiter son diocèse, fécond en vocations sacerdotales, pour le bien de l'Eglise et de la France.

Produire ne suffit pas, il faut obtenir une bonne qualité. A cette fin Mgr Bourret n'a rien négligé pour élever le niveau des études ecclésiastiques. Il envoie tous les ans ses meilleurs séminaristes aux universités de Rome, de Paris et de Toulouse et à l'heure qu'il est il compte dans son diocèse plus de quarante prêtres docteurs en théologie, plus de vingt licenciés ès-lettres

ou ès-sciences et plus de cent cinquante bacheliers. Ceux de ses jeunes prêtres qui n'ont point leurs grades théologiques au complet sont soumis à six années d'examen, dont le programme embrasse l'ensemble des sciences ecclésiastiques. Il y a des épreuves orales qui durent une heure, une composition écrite sur la Somme de saint Thomas, et une improvisation oratoire sur un texte qui est tiré au sort une heure avant de se présenter devant la Commission. Ces examens remplacent les concours d'autrefois et sont en bonne partie la base des placements.

Non moins préocccupé du perfectionnement moral que du développement intellectuel de ses prêtres, Mgr Bourret les appelle très régulièrement et sans exception à des retraites sérieuses, silencieuses, fermées, pour lesquelles il a fait des règlements que bien d'autres diocèses se sont empressés d'accepter.

Les communautés religieuses dans son diocèse sont des auxiliaires très utiles et presque indispensables du clergé séculier. Mgr Bourret l'a compris et dès les premières années de son épiscopat il s'est empressé de les réorganiser, de les développer et de les asseoir sur des bases canoniques; une de ses grandes gloires sera d'avoir relevé les ruines de tous les anciens monastères du Rouergue et de les avoir repeuplés de religieux et de religieuses dont les services ne sont pas moins appréciables au point de vue temporel qu'au point de vue spirituel.

L'œuvre des missions diocésaines et celle des catéchismes ont reçu de sa direction une impulsion toute particulière. Très au courant des mœurs et du caractère des populations des campagnes, Mgr Bourret a compris comment il fallait aller au peuple et quel langage il fallait lui tenir pour lui faire du bien. Afin de mieux inculquer sa méthode à son clergé, heureux et fier d'un tel maître, il s'est fait tour à tour missionnaire et catéchiste.

Nous ne devons pas omettre de dire dans cette notice qu'après nos malheurs de 1870, Mgr Bourret fut un des premiers initiateurs du mouvement des pèlerinages qu'on vit tout à coup se faire en France. Il contribua à populariser celui de Notre-Dame de Lourdes, en conduisant à la grotte quatre mille hommes de ses montagnes. Peu de temps après, le nonce de Paris, entouré de plusieurs évêques parmi lesquels Mgr Guibert, venait couronner solennellement à Ceignac la Vierge du Rouergue au milieu d'un concours de plus de trente mille pèlerins.

Deux amours se sont toujours partagé le cœur de l'évêque de Rodez : l'amour de l'Eglise et l'amour de la patrie, et dans le

nouveau mouvement providentiel opéré en France par le grand Pape Léon XIII, il a été un des premiers à le comprendre et à le servir.

C'est pour toutes ces raisons que son diocèse ressent si vivement l'honneur qui lui est fait et se prépare à faire éclater avec transport ses sentiments de filiale reconnaissance pour le grand Pontife qui lui a ménagé cette haute récompense et cette gloire exceptionnelle.

Le cardinal Schlauch.

S. Em. le cardinal Schlauch, que S. S. Léon XIII vient de créer prince de l'Eglise, est un véritable personnage par la vigueur et la lumière de sa foi et par la profondeur et l'étendue de sa science théologique et politique. Son influence s'est surtout exercée dans la chaire sacrée et à la tribune de la Chambre des magnats, où, dans les délégations, son éloquence se faisait également admirer, qu'elle se servît soit de la langue hongroise, soit de la langue allemande.

Cet éminent prélat est né à Uj-Arad, diocèse de Csanad, le 27 mars 1824. Une importante paroisse du diocèse recueillit les prémices de son zèle; il y montra ces qualités précieuses d'administration et de tact qui, jointes à une vertu indiscutable, mettent aux mains d'un curé le gouvernement de sa paroisse. Les œuvres opérées dans le ministère paroissial par M. le curé Schlauch, l'habileté et la douce mais inébranlable énergie qu'il montra dans la solution des affaires les plus difficiles et les plus graves, attirèrent l'attention des supérieurs ecclésiastiques et du gouvernement lui-même, et l'abbé Schlauch fut nommé évêque de Szathmar. Devenu membre de la chambre des magnats, il se révéla bientôt orateur politique d'une compétence et d'une éloquence qui firent de lui une des gloires de cette assemblée; le discours qu'il y prononça en 1885 contre les unions mixtes entre chrétiens et israélites eut un grand retentissement.

En 1888, Mgr Schlauch fut transféré du siège de Szathmar à celui beaucoup plus important de Grosswardein et son zèle et ses puissantes facultés eurent dès lors un champ d'action plus vaste.

A la même époque, Mgr Schlauch eut l'occasion de prononcer, au sein de la Délégation hongroise, un remarquable discours sur la nécessité du pouvoir temporel comme garantie de liberté d'action spirituelle pour le Souverain-Pontife.

Il y a trois mois à peine, l'évêque de Grosswardein fit, en mars 1893, un discours qui fut l'objet d'une foule d'importants commentaires et que toute la presse, même libérale, admira en Autriche-Hongrie. Avec une vigueur d'éloquence et une clarté de raisonnement irrésistible, il fit voir à la Chambre des magnats, le point de vue religieux de toutes les questions politico-religieuses qui s'agitent aujourd'hui en Hongrie, telles que les mariages, les registres d'état civil, l'admission des juifs aux unions mixtes.

Le triomphe de cette belle éloquence de grand évêque homme d'Etat fut le vote par lequel l'assemblée paralysa l'action du libéralisme qui ne préparait rien moins qu'un *Kulturkampf*, avec la complicité du ministère.

Le nouveau cardinal de Grosswardein doit à la multiplicité de ses connaissances et à son éloquence de faire partie de toutes les sociétés savantes et religieuses de la Hongrie. Ses qualités d'orateur et d'homme politique lui ont valu de faire toujours partie des Délégations hongroises chargées de traiter les affaires importantes intéressant à la fois les deux royaumes.

Gloire et lumière des corps politiques de son pays, le cardinal Schlauch sera l'un des ornements les plus magnifiques du Sacré Collége, où S. S. Léon XIII concentre toutes les splendeurs de l'Eglise catholique au point de vue de la vertu et de la science.

Le cardinal Granniello.

Mgr Joseph-Marie Granniello est né à Naples en 1834. Il accomplit avec succès le cours de ses études littéraires aux écoles publiques du collège de Sainte-Marie de Caravaggio, et il s'y distingua parmi ses condisciples par son ardeur au travail, ainsi que par sa rare modestie et sa piété exemplaire. A seize ans, il demanda à entrer dans l'Ordre des Clercs Réguliers Barnabites, qui l'avaient élevé, et il fit son noviciat dans la province de Naples. Après sa profession des vœux simples, on l'appliqua à l'étude de la philosophie dans un scolasticat de province ; ensuite il fut appelé à celui de Rome pour entreprendre les cours de théologie.

A l'âge de 21 ans accomplis, il professa les vœux solennels le 15 août 1855, et deux ans après il fut ordonné prêtre. Malgré la délicatesse de sa constitution et de sa santé, ses progrès dans les sciences et son amour du travail le désignèrent aux supé-

rieurs pour le lectorat de théologie au scolasticat de Rome. Il se dédia à cet enseignement pendant quatorze ans, jusqu'en 1874, à l'exception d'une année où son état de santé l'obligea à un repos absolu, et d'une autre année encore où, pour le même motif, il fut envoyé respirer l'air natal à Naples. Là, il professa un cours d'histoire au Lycée du Collège. Sa renommée de science le désigna au Saint-Père Pie IX qui l'appela à faire partie de la Congrégation des Indulgences et Saintes Reliques, en qualité de consulteur. C'était en 1867, et Mgr Granniello n'était alors âgé que de 33 ans. La même année, il fut agrégé comme *qualificateur* à l'importante Congrégation du Saint-Office. En 1870, il fut nommé consulteur de la Congrégation du Concile et, en 1873, il reçut définitivement la nomination de consulteur du Saint-Office.

En 1877, le Chapitre général des Barnabites le nomma procureur général de l'Ordre, charge que la confiance de ses confrères lui confirma jusqu'au moment où le haut discernement de S. S. Léon XIII l'appela, en date du 31 décembre 1891, au poste de secrétaire de la Congrégation des évêques et réguliers. Sa Sainteté l'avait précédemment nommé consulteur de la Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires. Le poste de secrétaire de la Congrégation des évêques et réguliers comportait qu'il fût élevé à la dignité épiscopale ; et en effet, dans le Consistoire du carême de 1892, le Souverain Pontife le préconisa archevêque titulaire de Césarée-du-Pont. Ce fut l'Eme cardinal Monaco La Valletta qui le consacra le dimanche de la Passion de la même année, dans l'église de Saint-Charles-au-Corso.

Comme consulteur des plus importantes congrégations romaines et notamment comme secrétaire des évêques et réguliers, son avis faisait autorité, inspiré qu'il était toujours par le zèle des intérêts du Saint-Siège, autant que par une doctrine sûre, pleine de tact et de sagesse. Et maintenant appelé à donner ses conseils dans l'auguste Sénat de l'Eglise, il rendra sans doute de nouveaux et importants services.

Le cardinal Sarto.

Le nouveau cardinal Joseph Sarto, évêque de Mantoue, est l'un des prélats les plus éminents de l'Italie, par sa vertu, sa science et son éloquence. Né à Riese, au diocèse de Trévise, le 2 juin 1835, il commença ses études dans son pays natal. Ensuite il fut envoyé au collège de Castelfranco, dans la Vénétie,

où il développa des facultés extraordinaires dans toutes les branches de l'enseignement. Après de brillants succès, il revêtit l'habit ecclésiastique et entra au séminaire de Padoue, d'où il sortit pour recevoir l'onction du sacerdoce dans la cathédrale de Castelfranco, des mains de Mgr Antoine Farina, évêque de Trévise. Malgré sa jeunesse, on lui confia la cure de Tombolo ; en 1867, il fut nommé curé de Salzano où il montra un zèle apostolique que l'évêque de Trévise reconnut en l'élevant à la dignité e chanoine de sa cathédrale. Primicier du chapitre, puis chancelier et vicaire général de l'évêque, il trouva toujours dans son zèle, au milieu même de ses nombreuses occupations, du temps à consacrer au ministère direct des âmes, particulièrement au séminaire du diocèse dont il était le directeur spirituel.

La formation parfaite du clergé fut en effet le but spécial de ses efforts, et il travailla sans relâche à rapprocher tous les prêtres qu'il dirigeait du type éternel donné par l'Apôtre : *Sacerdos alter Christus*. Un zèle aussi ardent témoignait assez que Mgr Sarto avait une âme d'évêque. Aussi tout le clergé de Trévise applaudit, malgré les regrets qu'il avait de le perdre, lorsqu'il apprit que, au consistoire de 1884, le chancelier de l'évêché avait été préconisé au siège épiscopal de Mantoue.

S. Em. le cardinal Parocchi, voulant donner à la ville de Mantoue, d'où il est originaire, ainsi qu'à Mgr Sarto dont il appréciait hautement les hautes qualités, une marque particulière de son attachement, consacra lui-même le nouvel évêque. Celui-ci, à peine établi dans son diocèse, s'occupa avec ardeur de l'esprit sacerdotal et du relèvement des études parmi les prêtres confiés à ses soins. Dans les réunions publiques, aux congrès et particulièrement à celui de Plaisance, il excita l'admiration et la confiance de toute l'Eglise d'Italie par sa science profonde des questions qui intéressent si fortement l'humanité à notre époque. C'est au zèle et à l'activité qu'il a su communiquer à son clergé qu'est dû l'éclat avec lequel ont été célébrés les centenaires de saint Anselme et de saint Louis de Gonzague, dans le diocèse de Mantoue. S. S. Léon XIII, en appelant Mgr Sarto aux honneurs de la pourpre cardinalice, a voulu mettre en honneur, dans l'évêque de Mantoue, l'union de la science la plus éclairée et la plus profonde avec le zèle apostolique le plus infatigable.

LES NOUVEAUX ARCHEVÊQUES

Monseigneur Coullié, archevêque de Lyon.

Le *Journal du Loiret* annonce la nomination de Mgr Coullié à l'archevêché de Lyon et il dit :

Mgr Coullié avait su s'attacher affectueusement son diocèse tout entier. Les regrets du clergé et de la population seront vifs ; son départ les attristera. Tous cependant applaudiront à la promotion qui élève Mgr Coullié sur le siège le plus antique et le plus haut de l'Eglise de France; il y portera les vertus et les mérites qu'ils saluaient en lui si justement.

Mgr Coullié aura eu l'honneur difficile de succéder à deux grands évêques, Mgr Dupanloup et Mgr Foulon. Nous ne doutons pas qu'il ne recueille dignement, à Lyon comme à Orléans, le glorieux héritage du bien qu'ils ont fait et de celui que, dans l'éternelle continuité de la vie chrétienne, ils ont laissé à faire après eux.

Orléans est fier de donner à l'Eglise de France le nouvel archevêque de Lyon, après lui avoir donné, dans une période si courte, les évêques de Laval, d'Evreux, de Chartres et de Nantes.

Le *Salut public* salue en ces termes la nomination du nouvel archevêque :

Léon XIII et le gouvernement français, en appelant au premier siège des Gaules Mgr Coullié, évêque d'Orléans, ne pouvaient faire un choix meilleur, ni surtout plus judicieux. Il importait, avant toutes choses, de donner comme successeur au vénéré cardinal Foulon un prélat qui n'interrompît pour ainsi dire pas la tradition de science et de sagesse dont l'archevêque qui vient de mourir fut l'illustre continuateur sur le siége archiépiscopal de Lyon.

A ce titre Mgr Coullié, évêque d'Orléans, ami personnel du cardinal Foulon et son condisciple au petit séminaire de Notre-Dame des Champs, était tout désigné. Les deux prélats, celui qui vient de mourir et celui qui nous arrive, ont trop de points de contact, trop d'affinité morale et intellectuelle pour que cette heureuse particularité ait échappé à l'œil clairvoyant du Saint-Père.

Aussi les esprits larges et les âmes dévouées qui ont vu les

résultats obtenus dans le diocèse par la haute sagesse administrative de Mgr Foulon se réjouissent-ils pleinement de la venue parmi nous de l'évêque d'Orléans.

Mgr Coullié est né à Paris, le 14 mars 1829. Il est, par conséquent, dans sa soixante-cinquième année.

Ses études à Notre-Dame-des-Champs achevées, il entra au petit séminaire de Saint-Sulpice, célèbre par les personnalités religieuses, philosophes, théologiens et orateurs sacrés qui en sont sorties. Mgr Hautin, le nouvel archevêque de Chambéry, y fut un de ses condisciples.

L'archevêque de Paris, qui appréciait à juste titre le savoir de l'abbé Coullié, et qui voyait dans la correction absolue de son caractère et le tact exquis qu'il apportait dans ses relations extérieures une garantie du bien qu'il était appelé à faire, dans un diocèse comme celui de Paris, où le zèle sans la sagesse est si souvent stérile, le désigna tout de suite aux postes les plus importants du diocèse. Il s'y fit apprécier et, à des points de vue divers, il conquit l'estime et la confiance de tous.

L'éducation traditionnelle donnée à Notre-Dame-des-Champs et à Saint-Sulpice, tout en faisant de l'abbé Coullié un spéculatif et un studieux, n'avait pas nui à l'homme d'action que l'exercice de toutes les charités mit en relief de prime-abord; elle n'étouffa point non plus la voix persuasive et chaude du jeune orateur qui se révélait dans les chaires de Paris. Il restait au jeune prêtre à faire preuve de qualités administratives, — nous ne dirons pas si rares, mais au moins si nécessaires aujourd'hui. Le poste de vicaire général du diocèse, que lui confia l'archevêque de Paris, lui donna l'occasion de se signaler comme un administrateur des plus habiles.

Lorsque Mgr Dupanloup, brisé par les fatigues d'une longue carrière et par des travaux qui suffiraient à remplir la vie de plusieurs hommes et non des moins doués et non des moins laborieux, manifesta le désir de se voir adjoindre, en qualité de coadjuteur, un prêtre jeune et actif qui pût le remplacer dans l'administration de son diocèse pendant qu'il consacrait au Parlement et même à l'Académie française ses dernières forces, l'abbé Coullié, vicaire général de Paris, fut, sur la demande de l'illustre prélat, nommé coadjuteur du siège d'Orléans, avec future succession, par décret du 23 août 1876. Le 29 septembre de la même année, il fut préconisé avec le titre canonique d'évêque de Sidonie, *in partibus*, et sacré le 19 novembre à Notre-Dame de Paris.

Mgr Dupanloup mourut le 11 octobre 1878, et Mgr Coullié prit immédiatement la succession du diocèse d'Orléans, dont il était du reste l'administrateur effectif depuis deux années.

Mgr Coullié a eu, dans ses rapports avec les pouvoirs publics, une attitude digne en tous points d'un évêque qui a conscience de sa haute mission sociale et religieuse. C'est lui qui, avec le vénéré cardinal Foulon, en présentant son clergé à M. le président de la République, le 7 mai 1891, lors des fêtes officielles célébrées à Orléans en l'honneur de Jeanne d'Arc, prononça ces nobles paroles : « Les deux sentiments qui ont inspiré la vie de notre libératrice : le patriotisme et la foi, résument aussi la nôtre. Comme Jeanne d'Arc, nous n'avons tous, prêtres et évêques, d'autre ambition que de consumer nos forces au service de Dieu et de la patrie. »

Sous le portail de la cathédrale d'Orléans, se tenait, avec le chef du diocèse, Mgr Foulon, notre archevêque. Le corps municipal, précédé de la bannière de Jeanne d'Arc, s'avança vers les deux prélats et, remettant la bannière à l'archevêque de Lyon, le maire d'Orléans s'exprima ainsi : « Je suis heureux de remettre cet étendard au primat des Gaules comme symbole de l'union de tous les Français. »

Nous ne pouvons, en notre double qualité de catholiques et de citoyens dévoués à notre patrie, nous rappeler une meilleure parole en songeant que l'un des plus ardents défenseurs du patriotisme et de la sainteté de Jeanne d'Arc vient parmi nous. Aussi est-ce avec les sentiments de la plus respectueuse déférence que nous saluons sa bienvenue.

Mgr Hautin, archevêque de Chambéry.

Le *Courrier de l'Eure*, après avoir mentionné la nomination de Mgr Hautin, évêque d'Evreux, à l'archevêché de Chambéry, ajoute :

Ce n'est pas sans un sentiment de tristesse que les diocésains de Mgr Hautin apprendront son élévation à l'archiépiscopat. Depuis trois ans à peine à la tête de ce diocèse, le vénéré prélat y avait conquis rapidement d'universelles sympathies par l'affabilité de son accueil, par son éloquence persuasive, qu'inspirait son zèle ardent pour le salut des âmes, enfin par toutes les qualités du cœur et de l'esprit, qui le désignaient pour un siège plus important. Quelque courte qu'ait été la durée de son admi-

nistration, Mgr Hautin laissera dans le diocèse d'Evreux un souvenir qui ne s'effacera pas de sitôt.

Quant à nous, tout en éprouvant un sincère regret de le voir s'éloigner d'Evreux, nous exprimons au nouvel archevêque de Chambéry nos respectueuses félicitations de ce que son mérite a reçu si rapidement la récompense qui lui était due.

Voici quelques notes biographiques sur le nouvel archevêque de Chambéry :

Mgr Hautin naquit à Paris, sur la paroisse de Saint-Merry le 2 mai 1831.

Il fit de brillantes études au petit séminaire de Paris, dirigé alors par M. l'abbé Dupanloup.

Parmi les professeurs du jeune élève se trouvait l'abbé Foulon, devenu plus tard cardinal-archevêque de Lyon. Au grand séminaire de Saint-Sulpice, l'abbé Hautin eut pour condisciples Mgr Lamazou, mort évêque de Limoges; Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier, et Mgr Renouard, évêque de Limoges.

Ordonné prêtre le 23 décembre 1854, l'abbé Hautin devint successivement directeur de la maîtrise de l'Abbaye-aux-Bois, directeur de la maîtrise de Sainte-Clotilde, curé de Saint-Michel des Batignolles, et, en 1866, supérieur du petit séminaire Saint-Nicolas du Chardonnet. Il se fit recevoir, à cette époque, licencié ès-lettres.

Chanoine de Notre-Dame de Paris, M. l'abbé Hautin fut choisi, le 23 juillet 1880, par Mgr Coullié, évêque d'Orléans, comme vicaire général, avec la charge spéciale de s'occuper des petits séminaires et des écoles secondaires ecclésiastiques.

A la mort de M. l'abbé Tranchau, qui avait succédé à Mgr Rabotin, M. Hautin fut nommé, le 10 décembre 1887, vicaire général officiel du diocèse et archidiacre d'Orléans et de Pithiviers.

Il occupait ce poste quand, le 26 juin 1890, il fut préconisé évêque d'Evreux, où il succédait à Mgr Grolleau.

Mgr Hautin fut sacré le 8 décembre 1890, dans la cathédrale d'Orléans, par Mgr Coullié, assisté de Mgr Lamarche, évêque de Quimper, et de Mgr Renouard, évêque de Limoges.

LA QUESTION SOCIALE (1)

Messieurs,

Le programme de l'assemblée est épuisé, et le moment est venu de résumer ses travaux.

Elle a présenté, nous l'avons vu, un caractère très nouveau. Au lieu de nous borner, comme dans les assemblées précédentes, à une revue de nos fondations et de nos œuvres, à l'étude des moyens propres à en assurer le développement, nous avons abordé de front la redoutable question du socialisme.

Beaucoup d'entre nous, messieurs, s'étaient demandé si, portée sur ce terrain et conviée à des discussions si hautes, l'assemblée générale serait aussi vivante et aussi remplie que celle des années précédentes.

Je ne doute pas que ces inquiétudes ne soient dissipées, et que la cause du programme social ne soit définitivement gagnée. L'expérience a pleinement réussi.

Je fais cette constatation avec une vive satisfaction à cause de la part de responsabilité que j'ai prise dans la modification du programme. Mais j'en veux surtout tirer occasion pour féliciter et remercier notre ami La Guillonnière, à qui appartient l'honneur d'en avoir conçu la pensée et arrêté le plan, et le mérite d'avoir su les mettre à exécution, avec le concours dévoué du personnel de la deuxième section, et grâce à leur zèle intelligent, nous avons réuni, en un mois, un véritable trésor de documents, d'enquêtes et de statistiques, dont vous voyez ici le monceau, que je n'ai pas fait apporter pour les besoins de la cause, mais que je suis bien aise de vous montrer. (*Applaudissements.*)

Naturellement, il a été impossible de faire connaître à l'Assemblée tous ces travaux; mais j'espère que le fruit de si longs labeurs ne sera pas perdu et que ces documents si intéressants, si vivants, ne deviendront pas la propriété exclusive de M. de la Guillonnière. (*Rires.*) Cela ne servirait qu'à lui donner un surcroît de talent et de savoir dont il n'a nul besoin.

Je voudrais, au contraire, que ces documents fussent mis à la

(1) **Discours de M. Albert de Mun** prononcé le 10 juin 1893 à la séance de clôture de l'assemblée générale annuelle des Cercles catholiques d'ouvriers.

disposition de tous les membres de l'œuvre et même du grand public, soit par l'intermédiaire de l'*Association catholique*, soit par celui de la *Corporation*.

Ils éclaireront la question sociale d'un jour que ne soupçonnent pas ceux qui n'ont point pris part à nos réunions.

Messieurs, personne ne peut plus aujourd'hui nier que la question sociale ne domine toutes les autres.

C'est une vérité qui frappe tous les yeux.

Mais, qu'est-ce que la question sociale? De la réponse que chacun fait à cette question dépend la manière dont il en comprend la solution.

Il est des hommes (beaucoup de nos amis communs sont du nombre) pour qui la question sociale n'est que l'éclosion, à la surface de la société, des passions mauvaises qui couvent dans son sein, le cri de révolte de l'envie, et la revanche des pauvres contre les riches ; pour ceux-là, il n'y a, au mal social, d'autre remède que la force, et d'autre réplique que les coups de fusils aux revendications populaires.

D'autres se souviennent de la parole célèbre de Gambetta qui n'était pas un vain paradoxe, mais la formule très réfléchie et très expressive de tout un système: « Il n'y a pas de question sociale, il n'y a que des questions sociales », recette admirable et rassurante, parfaitement appropriée à l'opportuniste bourgeois satisfait d'un état dont le principal mérite était de l'avoir enfauté et dont il consentait seulement à améliorer les détails en y mêlant un peu de philanthropie.

D'autres, enfin, que je ne confonds pas avec ceux-là, et parmi lesquels il faut placer un trop grand nombre de catholiques formés à l'école du libéralisme économique, reconnaissent bien qu'il y a une question fondamentale qui se retrouve dans tous les problèmes sociaux; mais ils déclarent que ce n'est pas une question d'organisation économique, mais seulement une question religieuse. Dans ma conviction, les uns et les autres se trompent.

Sans doute, la question religieuse est intimement liée à la question sociale, parce que la religion, d'où découlent les règles de la morale, domine toutes les relations des hommes entre eux, aussi bien dans l'ordre économique que dans l'ordre politique; mais la question religieuse n'est pas toute la question sociale, et celle-ci prend sa source dans le vice de l'organisation économique.

Le fait qui saute aux yeux, dès qu'on y regarde et que M. de Molinari fait très bien ressortir dans la préface de son livre récent sur les Bourses du travail, c'est que, dans la marche ascendante du progrès matériel de notre temps, ceux qui tirent leurs revenus des capitaux se sont enrichis dans une proportion beaucoup plus forte que ceux qui vivent du produit de leur travail.

Les premiers voient l'existence de leur famille assurée, sans que leurs femmes et leurs enfants soient obligés de concourir au travail; leur foyer garanti, leur vieillesse préservée. Pour les autres, rien de semblable; la vie est mal assurée; la famille tout entière est livrée au labeur journalier. Le foyer est détruit, le lendemain incertain, la vieillesse vouée à l'insécurité.

Pour les uns, la propriété est l'état normal, l'accès en est facile, la jouissance protégée par une législation jalouse : pour les autres, la propriété individuelle est une rare exception, la propriété collective est un rêve irréalisable, le salariat perpétuel est la loi commune.

Et de là, dans les esprits populaires, cette idée grandissante que la richesse est injustement répartie.

A cette situation de fait, il y a une cause principale. Le capital et le travail, ou, si vous voulez l'ouvrier, et l'instrument de production, réunis autrefois dans le régime du moyen âge, sont aujourd'hui séparés.

Le travail, suivant la marque très frappante d'un de nos amis de Belgique, est l'agent de production ; le capital n'en est que l'instrument, et cependant c'est le capital qui en est devenu le seul entrepreneur.

Favorisé par la liberté absolue du crédit et du commerce, il est devenu tout-puissant : le patron, la Compagnie qui le détient domine absolument l'ouvrier qui n'a que son travail, et celui-ci est obligé de se livrer, pour un salaire souvent insuffisant, la plupart du temps débattu arbitrairement.

Je retiens votre attention sur ce double caractère de l'infériorité du travail vis-à-vis du capital : insuffisance de la rétribution, conditions inégales dans lesquelles elle se détermine, parce que ce sont les causes principales de la souffrance des travailleurs : Le socialisme est né de cette situation générale.

Messieurs, dès notre première séance, le P. de Pascal, traitant cette question avec sa compétence et sa lucidité ordinaire, disait avec bien de la raison que le grand tort de ceux qui nous

accusent d'être socialistes, c'est de pas bien savoir ce que c'est que le socialisme, parce qu'il n'ont jamais pris la peine de l'étudier. C'est pourtant la première chose qu'il conviendrait de faire, et toutes les phrases enflammées sur le péril social ne sauraient dispenser de savoir ce dont on parle.

En 1848, après les journées de juin, Proud'hon, comparaissant en accusé devant le tribunal correctionnel, expliquait aux juges qu'il était allé admirer les sublimes horreurs de la canonnade le président l'interrompit et lui dit :

« Mais je croyais que vous étiez socialiste?

— Sans doute, M. le président.

— Mais qu'est-ce donc, reprit le président, que le socialisme?

— C'est tout système ayant pour objet l'amélioration de la société.

— Mais alors, nous sommes tous socialistes !

— C'est bien ce que je pense, M. le président. (*Rires.*)

M. Proud'hon se moquait du président du tribunal et de tout le monde, mais beaucoup de gens en sont restés à son interrogatoire : ils ne savent pas bien ce qu'est le socialisme ; mais ils en ont peur parce que c'était l'opinion de M. Proud'hon, et ils crient au socialisme dès qu'on leur parle de changer quelque chose à l'état de la société.

Il faut donc nous expliquer bien clairement là-dessus.

Le socialisme est une doctrine sociale et philosophique, aujourd'hui parfaitement connue et définie.

Si, quand on nous accuse d'être socialistes, on l'entend dans le sens du président du tribunal de 1848, c'est une plaisanterie et il faut y répondre ce que dit M. de Laveleye après avoir rapporté l'anecdote de Proud'hon : On est toujours le socialiste de quelqu'un. (*Rires.*) Si, au contraire, on l'entend dans le sens véritable du mot, si on veut dire que nous acceptons et que nous défendons les idées des socialistes, c'est une grave accusation qu'on porte contre nous, et il faut la prouver, sous peine de tomber dans la mauvaise foi ou dans l'ignorance. (*Applaudissements.*)

Expliquons-nous donc là-dessus.

Le socialisme est tout système d'économie sociale qui veut réduire tous les instruments du travail en propriété commune nationale, et organiser la production collective et la répartition des richesses économiques par l'Etat.

Voici tout le socialisme. C'est la doctrine de Karl Marx, dont

le livre est devenu l'évangile du parti, accepté, en dépit de leurs divergences apparentes, par tous les groupes et toutes les écoles.

Propriété collective des instruments de production par l'expropriation des capitalistes usurpateurs, exploitation de ces instruments de production par l'ensemble des travailleurs libres, voilà la formule de Karl Marx : elle est bien conforme à la définition.

Il y ajoute l'affectation d'une partie du produit social, c'est-à-dire du revenu net du travail collectif à la continuation de la production, et la distribution du reste sous forme de propriété privée : ce qui permet aux socialistes de dire qu'ils n'entendent pas détruire d'une manière absolue la propriété individuelle.

En France, M. Lafargue, héritier des doctrines de son beau-père, et M. Jules Guesde, l'écrivain le plus autorisé du parti, reproduisent les idées du maître, et s'il est vrai que les possibilistes, en particulier M. Benoist Malon, qui les représente d'une manière très distinguée, ne réclament, quant à présent, que les réformes légales compatibles avec l'état économique actuel, ils n'en poursuivent pas moins, eux aussi, par des voies plus lentes l'idéal commun : la nationalisation des moyens de production, la distribution par l'Etat, des objets produits.

Eh bien ! si on dit que ce sont là nos idées, si on dit que nous enseignons, que nous soutenons cette doctrine, que nous ne l'avons pas ouvertement combattue toutes les fois que nous l'avons rencontrée, si on dit cela, il faut le prouver, non pas par des accusations générales, mais par nos paroles et par nos écrits. Si on ne le peut, on n'a pas le droit de nous accuser. On en a d'autant moins le droit qu'il y a entre le socialisme et nous, non seulement l'abîme de sa conception sociale, mais celui de la négation religieuse.

Par l'effet naturel de son erreur fondamentale sur l'origine et la fin de l'homme, le socialisme est devenu athée : pas plus qu'au point de vue social, il ne peut rien y avoir de commun entre nous et lui au point de vue philosophique. Nous sommes, nous, des catholiques soumis à l'Eglise, cherchant la lumière dans sa doctrine, n'en voulant point d'autre pour guider notre marche. (*Applaudissements.*) Nous n'avons pas, j'ai le droit de le dire, une seule défaillance à nous reprocher à cet égard ; nous avons confessé notre foi, nous la confessons tous les jours, partout, dans tous les milieux, devant tous les auditoires.

J'ose dire que l'Encyclique sur la condition des ouvriers a été pour nous le plus magnifique des encouragements (*Applaudissements*) en même temps que le plus lumineux des enseignements. Nous n'avons pas d'autre ambition que d'y obéir avec une loyale sincérité, pleinement et sans restrictions ni réserves. (*Très bien! et applaudissements.*) Voilà notre position dans ce grand débat. Il faut que ce soit, bien entendu, une fois pour toutes. Et c'est pourquoi j'ai voulu saisir l'occasion que m'offrait la clôture de cette assemblée pour m'expliquer publiquement et dissiper toutes les équivoques.

Ceci dit, je me hâte d'ajouter et je le fais comme on revendique un titre d'honneur, que nous travaillons pour rétablir la justice dans les relations du capital et du travail. J'ai montré qu'elle n'existait pas, et que cette injustice était le fond de la question sociale.

Messieurs, si cela est vrai, si l'étude et l'examen des faits le démontrent, si nous en sommes convaincus, il n'y a pas à hésiter: notre devoir est de le dire franchement, hautement, quelles que soient les colères, les accusations et les attaques que nous puissions soulever ; la conscience nous y oblige. (*Applaudissements.*)

Louis Veuillot, dans une lettre écrite d'une ville d'eaux où il suivait un traitement, raconte ses conversations avec son ami M. Lapeyre et il dit : « Lapeyre est terrible : il soulève des questions ! »

Je crois bien que nous sommes comme M. Lapeyre.

Nous soulevons des questions ! et on n'aime pas cela ; cela trouble la quiétude de la vie mondaine.

On aimerait mieux se laisser aller doucement au courant d'un état social dont on sait bien, mon Dieu ! qu'il n'est pas parfait, mais qui, après tout, a bien son mérite, et qu'il ne faut pas ébranler par toutes ces questions qu'on soulève si mal à propos.

Mais ces questions-là, malheureusement, quand on ne les soulève pas, elles se soulèvent toutes seules. Et alors elles soulèvent bien des choses avec elles : les pavés quelquefois, souvent aussi les personnes et les propriétés. Je trouve qu'il vaut mieux ne pas attendre, en dormant, que la maison croule, et dire tout haut ce qui la menace, au risque de troubler la quiétude des habitants ! C'est encore un service qu'on leur rend : et quand on nous dit que nos paroles, nos revendications, nos constatations sociales apportent une force aux socialistes dont nous sommes, ainsi, les complices inconscients, c'est comme si on accusait de

faire cause commune avec les incendiaires ceux qui avertissent les gens que leur maison, mal construite, est menacée de prendre feu.

Voilà notre métier. Mais, pour le bien remplir, pour qu'on qu'on nous écoute et qu'on nous croie, il faut prouver ce que nous disons ; et, pour le prouver, il faut nous armer de toutes les forces que peuvent nous donner la droiture et l'expérience. C'est ainsi que nous formerons notre conviction et que nous la ferons partager aux autres.

Messieurs, il faut donc étudier et étudier beaucoup : on l'a dit à plusieurs reprises pendant l'assemblée ; j'ai applaudi à ces déclarations et je les répète en y insistant. Je le dis surtout aux jeunes gens que je vois ici, nombreux et attentifs. Les jeunes gens, messieurs, il faut compter avec eux, d'abord parce que c'est le moyen de pouvoir compter sur eux et que rien n'est plus nécessaire dans une œuvre d'avenir, puis, parce qu'ils marcheront quand même, avec ou sans nous, et que, de la manière dont nous aurons travaillé à leur formation, nous qui vieillissons, dépend le rôle qu'ils joueront dans la vie.

Eh bien ! les jeunes gens sont exposés à un double péril : l'un, c'est de se laisser emporter par un sentiment trop ardent, insuffisamment raisonné, de pitié et de générosité, et, dans l'émotion que leur cause le spectacle inattendu de l'injustice sociale, de la misère et de l'égoïsme, de se jeter sans préparation, sans études suffisantes, sans principes arrêtés, dans le tourbillon des revendications populaires, au risque de dépasser la mesure et la vérité, et de succomber à la tentation malsaine d'une popularité trop facile ; l'autre, qui n'est pas moins grand, moins sérieux à mes yeux, c'est, au contraire, de s'abandonner aux influences de l'air ambiant, à la routine des idées toutes faites, des solutions reçues et des maximes convenues et de se laisser immobiliser par l'enseignement officiel de l'économie libérale. (*Applaudissements.*)

Ce danger-là, il menace la jeunesse catholique, aussi bien que l'autre, car, sur ces questions-là, l'enseignement est partout à peu près le même : c'est notre grande faiblesse. je voudrais que nous puissions en guérir. Il n'y a pas de besogne plus urgente que celle d'établir pour la jeunesse un enseignement social fondé purement et simplement sur la vieille doctrine de l'Eglise et sur l'observation des faits et affranchie de la prétendue science économique. Aussi, ai-je applaudi des deux mains quand on a

dit ici que ces idées faisaient leur chemin dans les grands séminaires comme dans les communautés religieuses, et que là, dans l'étude et la réflexion, il se formait des hommes bientôt prêts à enseigner, à parler, à écrire et aussi à agir. Je salue ces maîtres de la jeunesse, et, si je l'osais, je formerais tout haut le vœu de voir bientôt ces études sociales établies dans tous les grands Séminaires. Mais en attendant, il faut bien que la jeunesse se forme elle-même.

Je la supplie de le faire, les matériaux ne lui font pas défaut, surtout depuis quelques années; c'est à elle de s'en servir. Seulement il y a deux manières d'étudier, j'entendais dire cela l'autre jour, à propos d'une question moins sérieuse, à propos de la *Walkyrie* et de la musique de Wagner.

Il y a deux façons d'aller l'entendre: on peut y aller avec le parti pris de n'y rien comprendre, de n'y rien admirer et de la trouver ennuyeuse : c'est très souvent la mode; ou bien on peut y aller, sans être un admirateur gagné d'avance, mais avec la bonne volonté de se laisser toucher, avec l'esprit et l'imagination sincèrement ouverts, avec le désir d'abandonner son âme aux impressions de la musique et du drame.

Il me paraît qu'il en va de même pour la question sociale. On peut s'en occuper, avec le parti pris de rester froid, de ne rien sentir, de ne rien admettre en dehors de l'ancienne méthode... j'allais dire musicale (*Rires*), mais c'est économique que je veux dire; ou bien on peut l'étudier avec le cœur autant qu'avec l'esprit, en fermant les yeux et les oreilles au convenu, en cherchant passionnément la vérité, sans se défendre contre la pitié.

Or, on ne trouve la vérité économique qu'à deux sources : la doctrine de l'Eglise et l'étude consciencieuse des faits. (*Applaudissements.*)

Voilà donc ce que je demande aux jeunes gens. Et je ne parle pas seulement de ceux du monde, des carrières liberales! Ce n'est pas là qu'il faut borner notre enseignement.

(*A suivre.*)

CONGRÈS EUCHARISTIQUE DE JÉRUSALEM

(Voir le numéro du 10 juin.)

La tente sur laquelle on comptait pour tenir des réunions à Notre-Dame de France n'ayant pu être montée en raison du

vent qui soufflait avec trop de force, c'est encore à Saint-Sauveur que s'est tenue la seconde séance du lundi.

Mgr Geraïgiry, évêque grec-uni de Panéas, généralisant le sujet déjà pris par Mgr Grégorios Ier, a examiné les trois variantes de la liturgie grecque, dérivées de celle de saint Jacques : la liturgie de saint Basile de Césarée, celle de saint Chrysostome, qui en sont toutes deux des condensations; et la liturgie des présanctifiés, dont nous avons parlé plus haut. Ce mémoire savant et approfondi a beaucoup intéressé l'auditoire.

Mgr Kandalafte, évêque syrien de Tripoli, a présenté sur la liturgie syriaque un travail qui a donné lieu à quelques observations, sur lesquelles leurs auteurs n'ont d'ailleurs pas insisté. Il a traité la question de l'*épiclèse* (invocation au Saint-Esprit après la consécration), qui a soulevé parmi les liturgistes d'assez longs débats et que Benoît XIII a tranchée en ordonnant le maintien de cette prière dans les rites orientaux où elle figure. Ce mémoire, semé de traits peu connus et d'observations parfois singulières, a été fort écouté.

M. le docteur Athanase Aben-Saïd, représentant le pro-vicaire apostolique des Coptes, a parlé ensuite des liturgies du rite copte, ou plutôt de l'ancienne et illustre église d'Alexandrie que ce rite représente aujourd'hui : celles de saint Marc, de saint Basile et de saint Grégoire de Naziance, et annoncé une prochaine traduction de ces trois liturgies, dont le caractère est très particulier : elles constituent, en effet, un dialogue ininterrompu entre le célébrant ou le diacre, son interprète, et le peuple qui s'associe à tous les détails de la préparation et de la consommation du sacrifice.

Ce rapport, que l'heure avancée avait empêché d'entendre en entier, a été terminé dans la séance de mardi, tenue à Sainte-Anne.

M. l'abbé Martin, curé d'Ausage (Drôme), a fait à son tour l'étude de la liturgie slave, aujourd'hui en vigueur dans un groupe encore bien modeste de bulgares unis (environ soixante mille) dont le chef spirituel, Mgr Petkoff, vicaire apostolique, participe au Congrès.

Mgr Rahmani, archevêque de Bagdad, a lu ensuite une magistrale exposition du rite syrien, montrant ses origines apostoliques, citant un certain nombre de très beaux passages de sa liturgie et indiquant les cérémonies qui lui sont particulières. Il a rappelé que la langue syro-chaldaïque, dans laquelle a été

écrite la liturgie de son église, est celle qu'employait Notre-Seigneur, lorsqu'il constituait l'Eglise en donnant à Simon le surnom de *Céphas* (Pierre), lorsqu'il opérait ses miracles (*Talitha roumi*, dit-il à la jeune fille qu'il ressuscita) et lorsqu'il consomma sur la croix son sacrifice. (*Eli, Eli, lamma sabakthani !*).

Les prières qu'a citées Mgr Rahmani et notamment celles composées par saint Ephrem en l'honneur de l'Eucharistie, sont vraiment admirables de grandeur et d'élévation. La péroraison de Mgr Rahmani a été une magnifique prosopopée où le jeune et éloquent orateur qui manie merveilleusement la langue française, s'adressant à l'Orient, lui a rappelé tous les bienfaits de l'Occident et spécialement ceux qu'il a reçus de la chaire de Pierre, la fondation des séminaires orientaux dans la Ville Eternelle, l'action de la propagande et des missionnaires; et prenant successivement à témoin les délégués officiels de tous les rites assis à ses côtés, il les a montrés tous élevés à l'ombre du Vatican. Enfin, rappelant les acclamations du concile de Chalcédoine, saluant dans le grand pontife saint Léon Ier la parole même de Pierre, il a réclamé de tous le même hommage pour l'homonyme, le noble et si digne successeur de cet illustre Pape, en s'écriant : *Petrus per Leonem locutus est.*

Le cardinal légat s'est fait l'écho de l'enthousiasme de l'auditoire, électrisé par ce superbe langage, « appel d'une âme d'apôtre vers les régions supérieures de l'amour, vers les élans de la charité, vers les dévouements surnaturels ».

Le R. P. Michel, des Pères blancs de Sainte-Anne, a clos la séance par une dissertation érudite et précise, remplie de textes aussi clairs que bien choisis, sur les efforts incessants des Papes pour mettre en honneur et maintenir vigoureusement les rites de l'Orient. Depuis la bulle *Allatæ sunt* de Benoît XIV jusqu'aux décisions de Léon XIII, il y a eu toujours chez les Souverains Pontifes le même zèle pour conserver, selon les paroles de Pie IX, « ces rites d'une splendeur et d'une magnificence incomparables qui portent les fidèles à la piété et au respect envers les mystères. » Il a terminé en affirmant que « le désir de certains esprits, préoccupés de l'unité sans variété, ne trouvera jamais d'écho auprès de la chaire de Pierre ».

A la séance de mercredi, Mgr Debs, archevêque maronite de Beyrouth, a lu un mémoire sur le dogme de la présence réelle dans l'Eglise syrienne unie et non-unie, en s'appuyant principalement sur les manuscrits réunis par Assemani et conservés à la bibliothèque vaticane. Incidemment, l'auteur a adressé les plus grands éloges au Souverain Pontife, qu'il a appelé « l'orgueil du XIXe siècle », et il a remercié le sultan, qui assure l'exercice du droit épiscopal de nommer librement à tous les postes ecclésiastiques et qui veille à l'exécution des sentences administratives rendues par les officialités, assimilées aux décisions de la magistrature.

Mgr Nicolaos Cadi, archevêque grec melchite de Bostra et de Hauran, a relevé à son tour les témoignages contenus dans la liturgie grecque au sujet du culte du Saint-Sacrement. Il a terminé par ces belles paroles : « Que le Dieu qui a fait tomber les murailles de Jéricho fasse tomber les murailles élevées entre les enfants des hommes ! Jérusalem et l'Orient reprendront leurs splendeurs, et, comme nos péres, nous n'aurons plus qu'un cœur et qu'une âme pour adorer notre Sauveur dans l'Eucharistie. *Fiat ! Fiat !* »

M. le chanoine Jaspar, curé de Saint-Jacques de Douai, aprés avoir rappelé le miracle de 1236 qui a inauguré dans le diocèse qu'il représente la série d'ovations triomphales au Saint-Sacrement dont le congrès forme le couronnement splendide, a analysé à ce même point de vue les deux dernières *catéchèses mystagogiques* de saint Cyrille d'Alexandrie.

On entend par ce terme des explications aux catéchumènes sur lès mystères et la liturgie.

La quatrième catéchèse traite de la certitude de la transubstantiation, en s'appuyant sur l'autorité de saint Paul commentant les paroles mêmes de Notre-Seigneur. Nul ne saurait être meilleur interprète des paroles de Jésus-Christ que Jésus-Christ lui-même, et quand nous sommes en parfaite communion avec Jésus-Christ et ses apôtres, nous sommes évidemment dans la vérité. D'ailleurs, ce miracle qui termine la vie évangélique de Notre-Seigneur, avait été annoncé par un autre miracle de même ordre, son premier acte public : la transubstantiation de Cana. On remarque la suprême aisance avec laquelle saint Cyrille conduit sa démonstration devant les néophytes. Que n'eût-il pas dit s'il avait eu à convaincre les hérétiques, comme Béranger et Calvin, qui devaient apparaître plus tard ?

La cinquième catéchèse a pour la liturgie eucharistique l'importance que présente la précédente pour le dogme. Elle décrit la marche du sacrifice non sanglant de l'autel, identique, sauf une légère interversion des *memento*, à notre liturgie latine.

En terminant, M. l'abbé Jaspar, relevant la parfaite concordance qui existe entre ces documents, écrits en l'an 252 de notre ère, avec les croyances et les cérémonies de l'Eglise catholique, exprime l'espoir que ces constatations renouvelées de toutes parts hâteront le jour où se réalisera le vœu suprême du Sauveur : « un seul pasteur, un seul bercail ».

Le légat a clos la séance par quelques paroles pleines d'une chaleureuse éloquence pour inviter les membres du Congrès à s'inspirer de tout ce qu'ils entendent en vue d'y conformer leurs actes et leur vie, et à sortir de ces assemblées transfigurés, comme Moïse descendant de la montagne ou comme Jésus au Thabor.

La séance de jeudi a été tenue à Notre-Dame de France, dans la partie du premier étage, en voie de construction, où sera placée la chapelle.

Après deux communications de Mgr Debs sur la célébration de la Fête-Dieu dans le Liban et du P. François-Joseph, gardien de Bethléem, sur les symboles eucharistiques et la *discipline de l'arcane* chez les premiers chrétiens, le R. P. Crais, des Pères Blancs, a présenté un fort intéressant objet découvert dans des fouilles récentes près de Jérusalem : c'est une colombe eucharistique, en terre cuite, réunissant en elle plusieurs symboles chrétiens et contenant à son centre une petite niche ronde vitrée destinée très certainement à servir de custode.

M. le baron de Livois, président de l'Œuvre de l'Hospitalité de nuit, a donné ensuite lecture d'un rapport de M. de Benque sur le culte public de l'Eucharistie en Occident.

Ce rapport, très détaillé et très nourri de faits, énumère d'abord les diverses formes sous lesquelles des hommages publics sont rendus au Saint-Sacrement dans l'Eglise latine ; il en donne l'historique et en indique sommairement les développements. Puis il fait connaître toutes les œuvres spéciales qui se sont fondées dans ce même but : associations de laïques et de prêtres, adorations, congrégations d'hommes et de femmes, confréries, etc.

M. de Livois a ajouté à ce rapport substantiel une page finale pleine de cœur et d'élévation, qui lui a valu les plus vifs applaudissements du Congrès.

Le R. P. Tondini de Quarenghi a lu enfin un Mémoire historique fort intéressant sur la résistance opposée par l'Eglise gréco-russe aux tentatives des calvinistes, et notamment d'un patriarche apostat, Cyrille Lucaris, pour l'entraîner dans l'hérésie.

La séance du vendredi, tenue à Sainte-Anne, a permis au R. P. Lagrange, des Pères Blancs, d'obtenir un grand succès oratoire en rappelant les origines de l'acquisition par les Dominicains et de la reconstruction de la basilique de Saint-Etienne, entreprise par le R. P. Mathieu Lecomte, à la suite d'une déclaration faite au Congrès eucharistique de Liège.

Le R. P. Couturier a lu une étude très détaillée sur les offices conventuels de l'Eglise grecque, qui sont en général beaucoup plus développés que ceux de l'Eglise latine.

Mgr Terzian, évêque d'Adana, a lu ensuite une note sur la liturgie de l'Eglise arménienne. Puis le R. P. Michel, des Pères Blancs, a terminé la réunion par un travail très consciencieux sur l'emploi du pain azyme, après lequel il ne reste certainement rien à dire sur la question.

(*A suivre.*) (*Monde.*)

ACADÉMIE FRANÇAISE

Réception de M. H. de Bornier à l'Académie.

Réponse de M. le Comte d'Haussonville.

(Suite. — Voir le Numéro précédent).

Il est encore une autre unité moins importante, il est vrai, que vous avez observée avec scrupule. Aristote, traduit par Jules Lemaître dans une de ses chroniques, ce qui en rend la lecture singulièrement agréable, en donne ainsi la formule: « Les mœurs des personnages doivent être bonnes, convenables, semblables et égales. » Cette prescription ne laissait pas d'embarrasser un peu notre vieux Corneille et il se demandait comment il était possible d'en concilier le respect avec les crimes dont les personnages de la tragédie antique apparaissent si souvent chargés. Cette difficulté ne vous a point embarrassé. Les mœurs de vos personnages sont parfaitement convenables, parfaitement semblables et égales en ce sens qu'ils ne cessent de se mouvoir dans une sphère élevée où les plus beaux sentiments

ne paraissent point leur coûter. Le traître Ganelon lui-même, par l'humilité de son repentir, parvient à nous attendrir, et je ne sais s'il ne nous semble pas plus intéressant encore que Gérald le jeune premier ou Berthe l'ingénue. Mais il est une figure dont vous avez fait sortir les traits en relief avec une singulière puissance : c'est celle de Charlemagne. Ce n'était pas cependant chose facile de faire parler en termes dignes de lui l'homme qui sur le seuil du moyen âge a relevé de ses ruines l'édifice de l'Empire romain et dont la grande figure projette encore son ombre de nos jours. Vous y avez admirablement réussi, et il semble que vos vers majestueux et sonores soient faits pour sortir naturellement d'une bouche impériale.

Sans doute, ceux qui se plaisent à appeler Charlemagne Karl le Grand ne manqueraient pas de vous dire qu'il a pu difficilement éprouver quelques-uns des sentiments que vous lui supposez, qu'il était plus Germain que Franc, et que notre patrie pour laquelle vous lui prêtez tant d'amour n'était pour lui qu'une des provinces de son vaste empire. Mais ce seraient là chicanes d'érudit dont vous auriez bien tort de vous troubler. Qu'importe au théâtre un certain degré d'inexactitude historique, quand la vraisemblance morale est respectée ? Le moine de Saint-Gall raconte dans sa chronique (ne me prenez pas pour un de ces érudits dont je parlais tout à l'heure, j'ai lu cela dans un manuel d'histoire) que Charlemagne se trouvant un jour dans un des ports de la Méditerranée, versa des larmes en voyant les barques des Normands qui s'éloignaient après avoir pillé la ville et qu'il dit à ses fidèles : « Savez-vous pourquoi je pleure amèrement ? C'est parce que je suis tourmenté d'une vive douleur quand je prévois tout ce que ces pirates causeront de maux à mes neveux et à leurs peuples. » Les pensées mélancoliques que vous lui prêtez sont donc véritablement celles qui ont assailli ses derniers jours. Mais ce ne sont ni les incursions des Normands, ni même les bravades des Sarrasins qui font couler les larmes du Charlemagne que vous nous avez montré. C'est le sentiment de la caducité fatale de son œuvre, se mêlant à celui de la responsabilité devant le Grand Juge. Vous avez trouvé des vers admirables pour traduire cette mélancolie et cette angoisse que vous lui prêtez :

Ce qui tourmente une âme au déclin de la vie,
Ce n'est plus ou l'orgueil, ou la crainte, ou l'envie.

C'est un désir ardent et plein d'anxiété
De se juger soi-même en toute vérité.
Aucun homme, aucun roi, jusqu'au fond de son être
Ne descend tant qu'il vit : mourir, c'est se connaître.

Sans doute il a fait de grandes choses. Il a travaillé, combattu, souffert; il a porté ses lois chez les peuples barbares ; il a refait pour le Christ le vieux monde romain, mais parmi ces actions passées n'a-t-il rien à regretter :

Ces peuples qu'il fallait en un seul assembler,
Ne les ai-je pas trop broyés pour les mêler ?
Un roi ne sait jamais cela que lorsqu'il tombe,
L'arbre de vérité ne croît que sur sa tombe.

Comment Dieu jugera-t-il son œuvre? Quel nom donnera-t-il à Charlemagne? Et d'ailleurs que durera cette œuvre elle-même? Que durent les œuvres humaines? Déjà le colosse édifié par lui menace ruine. Peut-être après sa mort le colosse deviendra-t-il un fantôme. Il le saura bientôt :

... Bientôt, en m'endormant
Du sommeil de la mort, m'enfuyant de la terre,
Je verrai l'avenir sans voile et sans mystère.
Dans le livre des temps pour mon regard ouverts,
O France, je lirai ta gloire ou tes revers.

Et devant ce livre des temps qui est encore fermé à ses yeux, Charlemagne s'abîme dans l'anxiété et la tristesse. Vous avez écrit là, monsieur, une scène grandiose, car elle est vraie d'une vérité symbolique. Cette anxiété sur la durée de leur entreprise, elle a dû bien des fois depuis Charlemagne agiter l'âme de tous ces grands broyeurs de peuples qui croient fonder à coups de sabre une œuvre durable, de ceux-là surtout qui ont conçu l'ambition de restaurer l'édifice fragile du Saint-Empire Romain et se sont efforcés, pour emprunter une expression à notre nouveau confrère, M. Lavisse, « de prolonger l'étrange carrière d'un mot et d'une idée, qui commencée au promontoire d'Actium, s'achève à Waterloo ». Elle ne s'est même pas achevée à Waterloo, et nous voyons se continuer sous nos yeux la tentative d'un nouveau Saint-Empire auquel l'expérience a déjà montré qu'il ne suffit pas de broyer un peuple pour le mêler. Ces hautes questions d'histoire et de justice assiègent involontairement l'esprit lorsqu'on écoute votre *Fille de Roland*, et ce ne sera pas un médiocre honneur pour votre nom qu'ayant tout à la fois mis sur la scène une des plus grandes figures des temps passés et soulevé les

considérations morales les plus graves, la pensée n'ait pas été un seul instant chez vous inférieure au sujet, ni la forme à la pensée.

Il était bien naturel que l'éclatant succès de la *Fille de Roland* vous confirmât dans votre vocation théâtrale. La recherche de quelque nouveau triomphe devait vous tenter. Après les mœurs chrétiennes des Francs, vous avez entrepris de peindre les mœurs barbares des Huns, et le souvenir de certaine épigramme de Boileau ne vous a point arrêté. Vous avez eu raison, car après vos *Noces d'Attila* personne n'a dit « Holà! » On s'est plu à y retrouver vos qualités ordinaires d'élévation, de vigueur, de sonorité, et si le roi des Huns n'a point fait accourir une foule aussi nombreuse que le grand empereur d'Occident, c'est qu'en ce temps là l'Odéon, où vous avez donné votre second drame, semblait plus loin que le Théâtre-Français. Pour ramener cette foule à vous, vous comptiez sur Mahomet, mais vous aviez compté sans le Turc, comme disaient nos pères, et mal vous en a pris. C'est une singulière histoire que cette interdiction de votre Mahomet. Vous-même n'en avez jamais bien su la cause.

Le sujet pris en soi ne vous avait point paru dangereux. Sous l'ancien régime, Voltaire l'avait traité sans encombre. Il avait même demandé à Benoît XIV la permission de « consacrer au chef de la religion véritable un écrit contre le fondateur d'une religion fausse et barbare », et le sultan Mahmoud ne s'en était point tenu pour offensé.

Après cet exemple, vous aviez le droit de ne pas vous croire coupable pour avoir mis sur la scène un Mahomet aimant quelque peu les femmes et frisant le rôle d'un mari trompé. Tout cela n'est-il pas de l'histoire? Mais vous n'aviez point songé que les citoyens d'une jeune République ne sauraient prendre autant de libertés que les sujets d'une vieille monarchie. Notre diplomatie est intervenue. N'a-t-elle point pris quelque peu et provoqué elle-même les susceptibilités dont elle s'est fait l'interprète? C'est là un mystère que les archives des affaires étrangères pourront seules éclaircir dans cinquante ans. D'ailleurs, aux termes d'une note officielle, une autre considération a ému le Conseil des ministres, qui s'est réuni tout exprès pour en délibérer.

La France compte un certain nombre de sujets musulmans dont les croyances auraient pu être blessées s'ils avaient appris

que leur prophète vénéré avait apparu sur les planches. Il a donc été décidé que la représentation de votre drame ne pouvait être tolérée, ni au Théâtre Français ni sur aucun autre. Vous n'êtes pas, monsieur, le seul ni le dernier de nos confrères auxquels cette mésaventure soit arrivée. Mais aussi bien, quelle singulière idée d'aller chercher si loin le prophète des musulmans, quand vous aviez sous la main le Dieu des chrétiens ! Que ne le mettiez-vuos tout simplement en scène! Avec lui vous auriez pu en prendre à votre aise et la censure vous eût été sans doute plus indulgente. Pour avoir droit à sa protection, il faut être Mahomet ou Robespierre.

Depuis lors, vous avez gardé le silence, au moins pour le grand public. Vous avez cependant en portefeuille un dernier drame déjà reçu au Théâtre Françris, le *Fils de l'Arétin*, dont quelques-uns de vos amis ont eu connaissance. Si ce qu'ils racontent est exact, vous y montrez le fils corrompu par le père, et le père puni par la corruption du fils. Les dangers de la mauvaise éducation, tel serait donc le sujet que vous auriez entendu traiter. Puisque la pédagogie est à la mode au point qu'on a remis en honneur ce vieux mot qui autrefois se prenait plutôt en mauvaise part, pourquoi de pédagogie ne serait-il pas question au théâtre comme ailleurs? Souhaitons donc pour nous comme pour vous que le *Fils de l'Arétin* n'attende pas trop longtemps à son tour, car la pièce risquerait d'y perdre quelque chose de son à-propos. Or, venir à son heure est beaucoup, qu'il s'agisse d'une pièce ou d'un homme. C'est la seule bonne fortune qui ait manqué au confrère si justement aimé de nous tous, dont vous venez de nous parler en termes si excellents. M. Marmier est venu un peu trop tôt. Il a voyagé à une époque où les Français ne se piquaient point d'apprendre la géographie; il a étudié l'âme russe et l'âme scandinave à une époque où ces âmes obscures ne nous intéressaient point encore.

Un des premiers il a eu cette idée qu'il y avait dans le monde d'autres pays que la France. Quand il est né à la vie littéraire, les grandes places étaient déjà occupées au théâtre, dans le roman, dans la poésie. Il en a eu le sentiment, et il a demandé aux voyages et aux littératures étrangères des sensations et des inspirations nouvelles. Sa vie a été une vie d'exploration et de découvertes, mais il lui est arrivé ce qui arrive parfois aux navigateurs, qui ne laissent pas toujours leurs noms aux rivages où ils ont abordé les premiers. C'est ainsi qu'il a découvert l'Islande

et la steppe. Mais, depuis lors, l'Islande et ses brouillards, la steppe et ses horizons nous ont été décrits avec de si magiques pinceaux que, pour les générations nouvelles, il n'est demeuré ni le peintre de l'Islande, ni celui de la steppe.

Il a découvert aussi le Canada, qui du moins lui appartient encore. Personne, en effet, n'est venu après lui décrire ce coin de terre autrefois française, où notre vieux parler, nos vieux usages, nos vieilles mœurs se conservent intacts ; où les hommes sont demeurés de hardis pionniers qui s'enfoncent dans les forêts la hache sur l'épaule, où les femmes sont humiliées quand elles n'ont pas atteint la douzaine d'enfants, terre, on peut le dire, reconquise par les Français, puisque des fils de notre sang y font dominer notre langue, nos lois, notre culte et y montrent chaque jour ce que peut notre race jadis si aventureuse et si féconde, quand, en dépit des épreuves, elle est demeurée fidèle à ses traditions.

Notre confrère s'était pris d'une véritable passion pour ce pays du souvenir. Il y est retourné plusieurs fois. Il en parlait sans cesse ; il a le premier tourné vers lui l'attention de la France. Les Canadiens ne l'ont pas oublié, et lorsque M. Marmier est mort, leur pensée toujours fidèle a déposé sur sa tombe un emblème de sa reconnaissance.

M. Marmier n'a pas découvert seulement l'Islande, la steppe et le Canada. Il a encore découvert le roman russe. Il a eu l'intuition des richesses que contenait cette littérature du Nord encore ignorée, et s'il est appliqué à nous la faire connaître. C'est à lui qu'on doit les premières traductions de Gogol et de Lermontof. Si, depuis que nous goûtons le roman russe ou que nous croyons le comprendre, nous en reportons surtout la reconnaissance à celui qui nous l'a expliqué, il serait injuste de ne pas rappeler qu'ici encore M. Marmier a été un précurseur, rôle parfois un peu ingrat jusqu'au jour où vient comme aujourd'hui la justice.

Mais il n'a pas été seulement un voyageur et un traducteur. Il a été aussi un romancier, un poète, un historien, un critique, un naturaliste même à ses heures. Il a promené ses dons à travers les sujets les plus divers, comme il promenait ses loisirs du cap Nord au Canada et du Canada au Caucase. A ces promenades nous devons une œuvre abondante et diverse, toujours agréable, toujours instructive, que pas une page ne gâte. Comme vous le dites, il n'y a point chez lui de Galeotto et les *Fiancés du Spitzberg* n'ont jamais corrompu personne.

Un jour est venu cependant à partir duquel le grand voyageur s'est reposé. C'est celui où il a été nommé à l'Académie. Il l'aimait trop pour s'absenter longtemps. Depuis ce jour il n'a plus mené que la vie d'un curieux. Ne le plaignons pas pour cela. La curiosité n'est-elle pas une des grandes consolatrices de l'homme, et quand l'ambition s'envole, en ne laissant que mécomptes ou regrets, n'est-ce pas elle qui donne encore du prix et du charme à ce qui nous reste d'années ? Désormais ses voyages se borneront à la région qui s'étend du Pont-Royal au pont des Arts. Mais là encore il faisait des découvertes. Vous nous avez, monsieur, raconté avec beaucoup de charme ces joies du bibliothécaire qui, parmi les volumes confiés à sa garde, découvre quelqu'exemplaire de prix. Mais elles sont, je crois, peu de choses auprès de celles du bibliophile qui, dans le casier d'un bouquiniste, met la main sur quelque livre rare et qui s'enfuit avec son trésor. Toutes les trouvailles que faisait M. Marmier n'étaient pas cependant de nature aussi agréable. Je me suis laissé raconter que d'un de ces casiers il exhuma un jour un de ses propres ouvrages avec une dédicace à un ami. Mais il n'en conçut point de mauvaise humeur, car jamais homme n'a poussé moins loin que lui l'amour-propre d'auteur, et si, comme vous nous l'assurez, il se faisait sur ce point quelques reproches, c'est qu'il avait trop de scrupules : « Monsieur Marmier, lui demandait un jour un maladroit, est-ce que vous ne pourriez pas m'indiquer une histoire de Danemark ? — Mais j'en ai fait une », répondit-il avec bonhomie, et quand plus tard le maladroit (j'en puis parler, car c'était moi) vint lui demander sa voix pour l'Académie, il la lui promit avec bonne grâce, malgré notre règlement.

C'est ainsi qu'il a vécu jusqu'à la fin aimable et souriant, étranger aux querelles, aux rivalités, aux passions, détaché des choses sans y être devenu indifférent, de plus en plus tourné vers les pensées graves, aimant la vie parce qu'il la trouvait bonne encore, ne redoutant point la mort parce qu'elle lui semblait un passage, Dans son petit appartement de la place Saint-Thomas-d'Aquin, et plus tard de la rue de Babylone, entouré de ses chers livres et de ses non moins chers souvenirs, le voyageur a fini en ermite. C'est une noble vie que la sienne, vouée tout entière aux délicates joies de l'esprit, et savez-vous, en l'étudiant, quelle pensée m'est venue ? c'est que dans les temps où nous vivons, ceux-là pourraient bien être non seulement les

sages, mais les heureux, qui, se dérobant aux mirages de l'action et aux contradictions de la lutte, n'ont point voulu être autre chose que des amants éclairés du beau, des chercheurs obstinés du vrai et des serviteurs désintéressés de la pensée. De pareils hommes se font rares de nos jours, et leurs rangs semblent s'éclaircir. La France a perdu naguère un des meilleurs parmi les plus grands, et quand vous viendrez prendre siège à l'Académie, vous la trouverez encore en deuil de M. Taine. Mais à cette phalange on peut appartenir à des titres divers. Votre culte élevé de la poésie vous y assure, monsieur, une place. Par son amour des lettres, votre prédécesseur a mérité également d'en faire partie, et vous me saurez gré, je l'espère, d'avoir associé dans un même sentiment son souvenir à votre bienvenue.

LES CHAMBRES

Pendant que le Sénat s'occupait du régime des boissons, la Chambre a discuté un projet de renouvellement partiel. — Ce projet a été rejeté, mais, avant, son rejet a donné lieu à un vif incident qu'on pourrait appeler l'exécution de M. Clémenceau. Nous croyons néanmoins devoir le reproduire en entier d'après le *Journal officiel* au moment où M. Clémenceau monte à la tribune pour parler contre le renouvellement partiel :

M. Paul Déroulède. — Voyons ce que pense Cornélius Herz du renouvellement partiel.

M. Millevoye. — Je demande la clôture.

M. Paul Déroulède. — Le malade de Bournemouth va parler. Qu'il parle en anglais !

M. Clémenceau. — Je m'expliquerai avec M. Déroulède quand il lui plaira : aujourd'hui je pourrais lui rappeler la nuit où il m'a proposé de marcher contre la Chambre, ce dont vingt personnes qui sont ici pourraient témoigner et le refus catégorique que je lui ai opposé. (Interruptions sur quelques bancs à l'extrémité de la salle.)

M. Paul Déroulède. — Je ne savais pas alors que vous étiez un agent de l'étranger !

M. le président. — M. Déroulède, je vous rappelle à l'ordre.

M. Millevoye et plusieurs membres à l'extrémité gauche. — La clôture !

M. le président. — Lorsque M. Clémenceau est monté à la tribune, la clôture n'a été demandée que par dix ou douze voix : je

n'avais pas dans ces conditions à consulter la Chambre. (Très bien ! très bien !)

M. Millevoye. — La clôture !

M. le président. — M. Millevoye, je vous rappelle à l'ordre.

M. Clémenceau est maintenant à la tribune, et ce n'est pas quand il a la parole que je puis mettre la clôture aux voix. (Très bien ! très bien !)

M. Clémenceau. — Je disais que la question du renouvellement partiel donne lieu à des divergences d'opinion au sein du parti républicain. (Nouvelles interruptions.)

M. Paul Déroulède. — Vous êtes un agent de l'étranger.

M. le président. — M. Déroulède, je vous rappelle à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

M. Paul Déroulède. — M. Clémenceau n'a rien à voir dans les questions intérieures ; le suffrage universel va le rejeter tout à l'heure.

M. le président. — M. Déroulède, si vous vous insurgez contre le règlement, je serai obligé d'avoir recours à d'autres pénalités.

M. Clémenceau. — Le suffrage universel vaut certes qu'on le discute jusqu'au bout, et je désire soumettre à la Chambre quelques considérations.

M. Paul Déroulède. — Le renouvellement de l'intégrité ne vous regarde pas.

M. Clémenceau. — Voilà des paroles dont vous me rendrez compte.

M. Paul Déroulède. — Non. Je ne vous rendrai plus compte de rien.

M. Millevoye. — Rendez d'abord vos comptes.

M. Clémenceau. — Quand on a refusé de se battre étant l'offensé, il est facile de parler.

M. Millevoye. — Expliquez d'abord vos rapports avec Cornélius Herz (Bruit.)

M. le président. — Veuillez garder le silence.

M. Paul Déroulède. — Je le regrette, M. le président ; je ne le peux pas ! Ce scandale est nécessaire à la justice.

M. Clémenceau. — Ces interruptions ne m'empêcheront pas de continuer.

Et M. Clémenceau continue en effet son discours au milieu d'une tempête de protestations qui se déchaînent sur tous les bancs. La Chambre ou tout au moins la grande majorité des députés présents, refuse de l'écouter.

Imperturbablement, avec un surprenant sang-froid, M. Clémenceau persiste à s'imposer à la patience de ses collègues. Il combat le renouvellement partiel, et comme il sait que le renouvellement partiel sera repoussé, il veut contribuer, pour sa part,

à cette victoire dès longtemps assurée. Mais M. Déroulède a juré qu'il aurait raison de son entêtement et de temps à autre lui lance au visage un sanglant outrage.

Le suffrage universel, dit M. Clémenceau, est dominateur par la souveraineté de son verdict, pacificateur par l'espérance qu'il laisse aux vaincus.

— Et aux concussionnaires, interrompt M. Déroulède.

— Il faut, continue M. Clémenceau, que l'électeur en levant la main.

— Du moins, ajoute M. Déroulède, il ne lève pas la caisse.

Et M. Clémenceau contenant mal sa fureur, se tourne cette fois vers le président, et lui demande de le protéger contre les provocations de M. Déroulède.

— Il est facile, dit-il, d'insulter quand on est résolu à se dérober.

Et il reprend son discours :

S'il y a dans ce pays un sentiment profond, invétéré...

— C'est, continue M. Déroulède, le mépris qu'il a pour vous.

M. Clémenceau. — Vous êtes deux qui ne voulez pas vous battre ; il est facile d'insulter dans ces conditions !

M. Millevoye. — Je suis à votre disposition quand vous voudrez accepter l'épée et le pistolet.

Le président rappelle M. Millevoye à l'ordre, avec une douceur qui prouve qu'il s'associe à la réprobation dont M. Clémenceau est frappé.

Aux termes du règlement, M. Casimir-Périer devrait mettre aux voix la censure contre M. Déroulède, mais il est visible que la Chambre ne la voterait pas. Une énorme majorité se dessine contre M. Clémenceau ; ses amis eux-mêmes paraissent l'avoir abandonné.

Ce qu'il a dit après cet incident, personne n'a pu l'entendre, personne n'a voulu l'entendre, et lorsqu'il descend de la tribune, il s'exhale de tous les bancs un soupir de soulagement. Pas une main, pas une, ne se tend vers ce cadavre ambulant.

Mais l'on veut entendre M. Déroulède qui a la parole pour un fait personnel. Et, naturellement, le tapage reprend de plus belle.

M. Déroulède. — Je considère que nous sommes tous innocents ou coupables, liés par une telle solidarité que ce qu'il faudrait discuter à cette tribune, c'est non pas le renouvellement partiel, mais le renouvellement intégral. (Interruptions.)

Il y a en effet, à l'heure actuel, de l'autre côté de la mer, un ami du précédent orateur, un agent de l'étranger dont la personne et les papiers sont aux mains des Anglais. (Nouvelles interruptions.)

Je n'en aurais pas parlé si je n'avais pas vu cet audacieux remonter à la tribune pour essayer de remonter sur son siège électoral.

Que se passe-t-il là-bas à Bournemouth? Les papiers que Cornélius Herz devait livrer à tel ou tel Français, il les a livrés à des agents de l'Angleterre.

Il y a là-bas un secret d'Etat. (Mouvements divers.)

M. Clemenceau. — Vous savez bien que vous mentez !

M. Paul Déroulède. — Ne parlez plus, vous avez assez parlé. (Applaudissements.)

J'ai à m'excuser vis-à-vis de la Chambre du scandale que j'ai pu causer; mais ce scandale était un dernier acte de justice.

Ne croyez pas que j'ai abandonné de gaieté de cœur cette attitude calme que j'ai conservée ces derniers temps.

Vous devriez me savoir gré de ne pas avoir agité le pays avec ces questions douloureuses qui obsèdent l'opinion publique. Restons entre nous; n'ayons qu'une préoccupation, une préoccupation nationale : Que se passe-t-il en Angleterre ? Que sont devenus les papiers de son Cornélius Herz ? Qui les a entre les mains?

La question est si grave que la nomination de notre ambassadeur en Angleterre est suspendue à cette question des papiers de Cornélius Herz, et vous voulez que je laisse tranquillement monter à cette tribune celui qui a introduit cet homme en France. (Bruit.)

M. Clémenceau. — Ce n'est pas vrai !

M. Paul Déroulède. — Vous n'avez plus de démenti à donner, il y a des gens qui ne démentent plus, vous êtes de ceux-là. (Applaudissements. Bruit.)

M. Clémenceau. — Vous êtes un menteur et un lâche.

M. Paul Déroulède. — J'ai dit que vous ne pouviez plus démentir. Vous ne pouvez plus offenser. (Bruit.)

M. Clémenceau. — Je vous ai déjà dit que vous étiez un menteur; j'ajoute que vous êtes le charlatan du patriotisme.

Après M. Déroulède, M. Millevoye prend à son tour la parole pour un fait personnel.

Il annonce que M. le président du conseil a accepté pour jeudi une question sur le point de savoir où en sont les négociations engagées au sujet de Cornélius Herz.

Cela nous promet une jolie séance. Les amateurs feront sagement de retenir leurs places à l'avance.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Avant le Consistoire dont nous publions plus haut les actes, N. T. S. P. le Pape Léon XIII avait tenu un consistoire public dans le palais apostolique du Vatican, pour donner le chapeau cardinalice aux EEmes cardinaux Ange Di Piétro, Benoît Sanz y Forès, Guillaume Meignan, Benoît-Léon Thomas, Louis Galimberti et Claude-François Vaszary, créés et publiés dans le consistoire secret du 16 janvier 1893; ainsi qu'aux EEmes Joseph-Marie Granniello et Joseph Sarto, créés et publiés dans le consistoire secret de lundi dernier.

Ces EEmes cardinaux se sont rendus à cet effet, à neuf heures et demie du matin, à la chapelle Sixtine, et là, pendant que les chapelains-chantres pontificaux exécutaient des motets de circonstance, ils ont prêté serment, d'après les constitutions apostoliques, en présence des EEmes et RRmes cardinaux chefs d'ordre, du camerlingue et du vice-chancelier de la sainte Eglise, ainsi que du camerlingue du Sacré-Collège.

Pendant ce temps, Sa Sainteté est descendue avec sa noble cour dans la salle des *Paramenti*, où l'attendaient les EEmes cardinaux, le vice-camerlingue de la sainte Eglise romaine, le prince assistant au trône, l'auditeur général de la Chambre apostolique, les archevêques et évêques, les divers collèges de la prélature romaine, les officiers et les *cubiculares*, ainsi que le secrétaire de la Sacrée Congrégation des Rites, le promoteur de la Foi, les avocats consistoriaux et les autres personnages admis à prendre part aux cérémonies pontificales solennelles. Là, le Souverain Pontife a revêtu les ornements sacrés; puis s'avançant dans la salle Ducale, il a pris place sur la *sedia gestatoria*, au milieu des *flabelli*, et, escorté et suivi des personnages susdits, il est entré dans la salle Royale, où, étant monté sur le trône, il a commencé la cérémonie solennelle du consistoire.

Les Emes et RRmes cardinaux ont prêté d'abord au Saint-Père l'acte d'obédience, pendant que les chapelains-chantres pontificaux exécutaient des motets de circonstance. Alors les nouveaux princes de l'Eglise, introduits dans la salle Royale par les cardinaux de l'ordre des diacres, se sont avancés jusqu'au

trône du Souverain Pontife, auquel ils ont baisé le pied et la main et dont ils ont reçu le baiser de paix. Ils ont reçu de même l'accolade de leurs EEmes collègues et ensuite ils ont occupé au milieu d'eux la place respective qui leur est assignée, pendant que les chapelains-chantres pontificaux exécutaient un autre motet.

Cela fait, les nouveaux cardinaux sont revenus devant le trône, où ils ont reçu le chapeau cardinalice des mains du Saint-Père avec le cérémonial d'usage. Pendant l'intervalle de cette cérémonie, l'avocat consistorial, M. le chevalier Hilaire Alibrandi, a plaidé pour la première fois en faveur de la cause de béatification et canonisation de la Vénérable Servante de Dieu Julie Billart, fondatrice de la congrégation des Sœurs de Notre-Dame de Namur. Puis, le promoteur de la Foi a émis devant Sa Sainteté la protestation d'usage, en demandant que la dite cause fût remise à la Sacrée Congrégation des Rites, à quoi le Saint-Père a répondu : *ad Sacram Congregationem Rituum quæ videat ac referat.*

Sa Sainteté, s'étant alors levée devant le trône, a béni tous les assistants et, ayant de nouveau pris place sur la *sedia gestatoria*, elle est retournée avec le même cérémonial qu'auparavant, entourée du Sacré-Collège et de toute la cour, à la salle Ducale et à celle des *Paramenti*, où elle a déposé les ornements sacrés, pour rentrer avec sa noble cour dans ses appartements particuliers.

Ensuite les EEmes et RRmes cardinaux se sont rendus processionnellement à la chapelle Sixtine, précédés des chapelains-chantres pontificaux qui chantaient le *Te Deum*. L'hymne d'action de grâces achevée. Son Eminence le cardinal-doyen a récité l'oraison *Super creatos cardinales*, et au sortir de la chapelle Sixtine, les nouveaux princes de l'Eglise ont reçu pour la seconde fois le baiser de paix de leurs EEmes collègues.

—

S. Em. le cardinal Meignan a pris solennellement possession, le 18 juin, de son titre presbytéral de la Trinité-du-Mont. Toute l'élite de la colonie française assistait à la cérémonie et, à sa tête, l'ambassadeur de France près le Saint-Siège, M. le comte Lefebvre de Béhaine. Le cardinal Meignan a prononcé un brillant discours d'hommage à Léon XIII et d'apologie de la France pour ses institutions catholiques à Rome.

Le 18 aussi a eu lieu la prise de possession, par S. Em. le cardinal Sanz y Forès, de son titre presbytéral de Saint-Eusèbe. L'ambassadeur d'Espagne près le Saint-Siège, M. Merry del Val, y assistait avec les supérieurs des établissements nationaux de l'Espagne à Rome et l'élite de la colonie espagnole.

S. Em. le cardinal Vaszary, obligé de quitter Rome pour rentrer en Hongrie où l'appellent les débats des lois ecclésiastiques, fera prendre possession de son titre des SS. Sylvestre et Martin-aux-Monts, par son procureur Mgr de Montel, auditeur de Rote pour l'Autriche.

L'Eme cardinal Sarto a pris possession le 21 de son titre de Saint-Bernard-aux-Thermes.

C'est dimanche 25, que S. Em. le cardinal Thomas prendra possession de son titre de Sainte-Françoise-Romaine.

France

Comme on l'a vu plus haut, trois évêques français ont été nommés aux archevêchés vacants de Lyon, Rennes et Chambéry.

Les décrets avaient paru la veille seulement à l'*Officiel*.

Paris. — Mardi, 6 juin, l'assemblée générale annuelle de l'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers s'est ouverte par une messe célébrée en l'église Saint-Germain-des-Prés.

A la première séance, présidée par M. le comte de Mun, le P. de Pascal a d'abord étudié la question du socialisme et les moyens de le combattre. M. Verhaegen, député belge, a ensuite exposé l'état du parti socialiste à Gand et les efforts accomplis par les catholiques sur le terrain des œuvres sociales et de la presse ouvrière, et grâce auxquels ils sont parvenus à réaliser de grands progrès parmi les ouvriers. M. l'abbé Patureau a étudié ensuite la situation du socialisme parisien.

A la séance du soir, une intéressante discussion, à laquelle ont pris part plusieurs ecclésiastiques et en particulier M. l'abbé Petit pour les questions lyonnaises, s'est engagée sur l'état d'esprit des classes ouvrières dans les grandes villes.

Le lendemain, la première séance a été consacrée à l'examen des moyens à prendre pour que l'institution des cercles d'études sociales produise de bons fruits. L'utilité d'une direction ecclésiastique a été mise en lumière. Dans la deuxième séance, on a étudié les œuvres, associations professionnelles chrétiennes et

syndicats mixtes établis dans les différentes villes pour un grand nombre de corps d'état. La troisième séance a été employée à la lecture de rapports présentés par des membres ouvriers de l'Œuvre sur les salaires qui, malgré leur apparente élévation, à Paris, suffisent à peine à l'entretien d'une famille de cinq personnes.

Les séances du 8 juin ont été occupées par la discussion de la question des grèves, à propos de laquelle on a entendu successivement MM. du Castel Demay, Georges Martin, de Villebois, de Fouquières, Maistre, le P. de Pascal et le P. Breck. Au cours de cette discussion, M. l'abbé Petit donne de forts intéressants détails sur la situation des ouvriers à Lyon. Les ouvriers demandent le travail à la journée au lieu du travail à la tâche ou aux pièces, à cause de l'incertitude qui règne dans le dernier système. On signale l'augmentation des professions de luxe. Beaucoup d'ouvriers ne veulent pas que leurs enfants prennent le même travail, à cause des difficultés du métier.

Aux séances des 9 et 10 juin, la discussion a été ouverte sur les associations corporatives et sur les Caisses d'épargne.

M. Henri Martin, suppléant M. de Roquefeuil, qui vient d'avoir la douleur de perdre son père, a exposé les progrès faits durant le cours de l'année par l'Association catholique de la jeunesse française. Son dernier Congrès s'est tenu en mars; dans ses séances a été élaborée une organisation nouvelle fondée sur le principe fédératif. Prochainement, une nouvelle réunion aura lieu à Lourdes, à la suite d'un pèlerinage auquel sont convoqués tous les jeunes gens catholiques.

L'assemblée annuelle de l'Œuvre des Cercles, qui a été favorisée par les encouragements et la bénédiction du Saint-Père, s'est terminée par un fort important et éloquent discours de M. le comte Albert de Mun, que nous publions *in extenso*.

— On lit dans la *Semaine religieuse* de Paris :

La T. H. Mère Havart, supérieure générale des Filles de la Charité, étant parvenue à l'extrême limite de son mandat, a dû être remplacée.

L'élection, faite selon l'usage le jour de la Pentecôte, a désigné comme supérieure générale la Sœur Lamartini, qui était supérieure d'une maison centrale de son institut à Naples, et visitatrice de cette province. Sœur Lamartini avait été primitivement supérieure de l'hôpital d'Auxerre (Yonne).

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La santé de M. Carnot. — L'arrêt du Panama cassé. — Au Siam.

22 juin 1893.

A la veille des élections pour le renouvellement intégral de la Chambre, qui pourrait bien être fixé au 20 août, les républicains avaient compté sur le voyage préparé de longue main du président de la République dans la région du Nord-Ouest, pour gagner quelques nouveaux sièges dans quelques-uns des départements de cette région demeurés les plus réfractaires aux idées républicaines. Les préfets avaient promis que la venue de M. Carnot produirait ce résultat de transformer subitement en républicaines des populations jusque-là restées inébranlablement attachées aux idées conservatrices. On avait cru ces préfets sur parole et l'on avait préparé un voyage présidentiel bien orchestré. Mais voilà qu'au moment où l'orchestre se disposait à jouer les airs convenus, M. Carnot est contraint de renoncer à son voyage. La déception est au camp républicain. Elle est d'autant plus vive qu'aux regrets de voir s'évanouir en fumée toutes les belles espérances qu'on avait fondées sur la visite de M. Carnot dans les cinq départements qu'il devait parcourir, viennent se joindre des soucis d'un autre ordre, et plus contrariants encore. M. Carnot a renoncé à son voyage sur l'avis de ses médecins. Le président de la République est malade. Souffre-t-il d'une maladie du foie ou d'une maladie des entrailles? La question est controversée. Quelle que soit la nature de son mal, qui semble en ce moment en voie d'amélioration, ce mal n'en est pas moins un avertissement et il y a lieu de s'en préoccuper.

—

La cour de cassation, chambre criminelle, a rendu, le 15 juin, son arrêt dans l'affaire du Panama.

L'arrêt déclare que l'instruction préalable a été ouverte à tort, que, par conséquent, la prescription n'a pas été interrompue, puisqu'on aurait dû les assigner préalablement devant la première chambre de la cour, seule compétente pour ouvrir une information. En conséquence l'arrêt casse la sentence rendue par la cour de Paris contre de Lesseps, Eiffel et Cottu, qui seront mis en liberté.

MM. Fontanes et Eiffel, qui s'étaient constitués prisonniers à la Conciergerie le jour où ont commencé les débats de la cour de cassation, ont été remis immédiatement en liberté. On sait que M. Cottu, à l'étranger, n'est pas venu se constituer prisonnier et a perdu ainsi le bénéfice du pourvoi. Quant à M. de Lesseps, on sait qu'il est détenu en outre en vertu de l'arrêt de la cour d'assises qui l'a condamné à un an de prison dans le procès de corruption. Mais il a accompli le 16 juin la moitié de sa peine, en tenant compte de l'incarcération préventive. Dans ces conditions, il est très probable qu'on ne lui refusera pas la faveur que l'on accorde aux plus vulgaires condamnés et qu'il sera mis en liberté incessamment, en vertu du principe de la libération conditionnelle.

—

M. Delcassé vient de recevoir la dépêche suivante :

« Dosou, 15 juin, 10 h. 20 soir. — Je vous signale une trahison dont s'est rendu coupable le mandarin Siamois qui occupait le poste de Cammon.

Sur l'injonction du résident M. Luze, il avait remis ses fusils et regagnait le Mékong, reconduit par l'inspecteur de la milice Grosgurin et quatorze miliciens qui le protégeaient contre la vengeance des habitants.

Arrivés à Keng-Kien, l'inspecteur Grosgurin étant tombé malade, le mandarin a fait venir de Honten, sur la rive droite du Mékong une bande de Siamois armés qui ont cerné la maison où était logé l'inspecteur et ont massacré les quatorze miliciens de son escorte.

Le mandarin, d'un coup de revolver, a assassiné dans son lit l'inspecteur qui était cloué par la maladie.

Le Conseil des ministres a décidé qu'en raison de ces événements, la division de l'Extrême-Orient se rendrait jusqu'à Bangkok. En conséquence, le ministre de la marine vient d'adresser au contre-amiral Humann, qui commande cette force navale, l'ordre de faire route à destination des côtes de Siam avec les bâtiments suivants : le cuirassé de croisière *Triomphante*, qui porte son pavillon, l'aviso de première classe *Inconstant* et la canonnière *Comète*. Ces trois bâtiments, qui appuieraient, de la mer, l'action des canonnières dans le Mékong, dans le cas où les hostilités seraient déclarées, forment un ensemble de trente-six bouches à feu et portent trente-cinq officiers et cinq cent cinquante-deux hommes. Cette force est suffisante pour tenir

en respect la flotte siamoise, dont la valeur est très contestable. Suivant le journal anglais *Army and Navy Gazette*, les forces navales siamoises comprendraient seulement un croiseur-yacht, *Maha Chakri* (2,400 tonnes), lancé l'année dernière, et dont l'armement consiste en quatre canons de quatre pouces, sept Armstrong et huit canons de six livres, un petit croiseur appelé *Makut Ragakamar*, acheté en 1891. Le Siam possède également les corvettes *Supporter* (820 tonnes, 10 canons) et *Mongutt* (800 tonnes, 8 canons); les canonnières *Regent* (450 tonnes, 7 canons), *Coronation* (280 tonnes, 5 canons), *Impregnable* (250 tonnes, 5 canons), *Apollo* (90 tonnes, 2 canons) et *n°* 1 (8 tonnes, 2 canons). On peut ajouter à cette énumération quelques bâtiments et yachts royaux sans valeur militaire. Il est peu probable que la marine siamoise présente une sérieuse résistance. Bangkok est situé à environ 15 milles de l'embouchûre du Ménam, et la barre qui en ferme l'entrée est couverte d'à peine trois pieds d'eau à mer basse, tandis que la profondeur à haute mer est de treize à quinze pieds. Il serait facile de bloquer la rivière; mais la montée à Bangkok présente de sérieux obstacles.

—

On inaugurait, dimanche, au milieu de l'indifférence générale, à Dôle, un monument à la mémoire de M. Jules Grévy. M. Develle représentait le gouvernement à cette cérémonie, ce qui lui a fourni l'occasion de placer un discours, dans lequel, faisant chorus avec le maire de Dôle, M. Ruffier, il a attribué toutes les qualités à l'ancien président de la République. Cette réhabilitation posthume ne saurait convaincre le pays qui a vu M. Jules Grévy à l'œuvre et qui n'a pas à se féliciter des qualités dont il a fait preuve, surtout en ce qui concerne la surveillance exercée sur les exploits de son gendre, M. Wilson.

—

Le banquet de l'Association professionnel de la presse monarchique et catholique des départements vient d'avoir lieu au restaurant Corazza, sous la présidence du comte d'Haussonville, membre de l'Académie française.

Parmi les convives, on remarquait MM. Dufeuille, président de l'Association, le comte Lanjuinais, député, Froment-Meurice, conseiller municipal, Calla, ancien député, le comte de Che-

villy, le marquis et le vicomte d'Harcourt, Arthur Meyer, directeur du *Gaulois*, le baron Tristan-Lambert, etc.

Un important discours y a été prononcé par le comte d'Haussonville, qui a tracé aux monarchistes leur ligne de conduite pour les élections prochaines.

Après avoir longuement fait le procès de la Chambre actuelle, de son œuvre législative qu'il résume en ces deux mots : incohérence et stérilité, et de son œuvre financière qu'il peint dans ces deux mots : prodigalité et déficit, M. d'Haussonville déclare qu'il est temps de fonder la ligne des honnêtes gens avec ce programme commun à tous les conservateurs : l'honnêteté publique, la défense sociale et la liberté religieuse.

— A tous ceux qui accepteront ce programme, dit-il, vous pourrez sans scrupule donner votre concours. Je ne crois pas que notre honneur de parti nous commande de soulever la question constitutionnelle à des élections législatives. Jamais nous ne renoncerons au droit de continuer après comme avant les élections l'action monarchique. Quel que soit, en effet, le résultat de nos efforts, les élections ne seront jamais pour nous qu'une phase et jamais nous ne serons de ceux qui, assis sur le rivage, regarderaient passer avec mélancolie le torrent qui emporterait la patrie aux abîmes en se bornant à jeter des cailloux dans le courant.

Nous sommes, en effet, les dépositaires et les serviteurs d'une grande idée. Renoncer à combattre pour elle serait manquer à ce que nous nous devons à nous-mêmes et à la France, qui a besoin de la Monarchie.

Nous continuerons donc à demander qu'une loi qui a été faite pour empêcher le recrutement des séminaristes et qui n'a empêché jusqu'à présent que le recrutement des instituteurs soit néanmoins modifiée dans la pensée de concilier les exigences de la défense nationale avec celles de la vocation sacerdotale. Nous demandons que le Christ ne soit plus banni de l'école, que l'enseignement religieux y puisse être donné librement et qu'un personnel admirable qui a tant fait depuis le commencement du siècle pour la grande cause de l'enseignement populaire ne soit pas l'objet d'une injuste proscription parce qu'il porte la robe ou la cornette. En un mot, nous maintiendrons dans son intégrité le programme des revendications catholiques, et nous aurons peut-être, nous, monarchistes, l'honneur inattendu d'être les plus solides et peut-être les derniers défenseurs.

Laissez-moi vous faire part d'une réflexion que vous ne prendrez pas, je l'espère en mauvaise part. Croyez-vous que dans aucun pays on se préoccupe, comme on le fait en France, de ce que pense la jeunesse. Est-ce que vous croyez qu'en Angleterre M. Gladstone ou lord

Salisbury, en Allemagne le général de Caprivi ou M. Richter, en Autriche M. Tizza ou le comte Kalnoky, en Espagne M. Sagasta ou M. Canovas, c'est-à-dire des hommes dans la pleine maturité de l'âge et de l'action, se demandent avec angoisse ce que pensent ceux qui ont de dix-huit à vingt-cinq ans. Sans doute ils suivent leurs manifestations avec bienveillance et surtout ils se préoccupent de leur éducation, mais ils ne se mettent point à leur école. A quoi tient cette différence ?

Elle tient à ce que dans aucun de ces pays, que je viens de citer, on ne prévoit à prochaine échéance un bouleversement certain, et que les jeunes n'auront qu'à marcher sur les pas des anciens, tandis qu'en France, personne, je dis absolument personne, même parmi les républicains, même parmi les ralliés ou les résignés (y a-t-il une si grande différence entre ces deux mots) ne croit à la durée de ce qui est.

Les uns rêvent une république socialiste, les autres une république catholique, les autres une république césarienne, mais quant à la république parlementaire, tout le monde a le sentiment qu'elle a reçu le coup de la mort de la main même de ceux qui l'ont exploitée pendant quinze ans.

Nous allons selon toute vraisemblance, assister à la lutte acharnée que ces différentes républiques vont se livrer entre elles. Dans ces luttes, les monarchistes auront un grand rôle à jouer : ils auront à se mettre toujours du côté de l'ordre et des principes du gouvernement.

Mais ils ne parviendront pas à les sauver, car la République est incapable de réparer elle-même le mal qu'elle a fait et c'est au milieu du désarroi et de la confusion de ces luttes que nous verrons surgir, avec une force irrésistible, cette grande idée dont je parlais tout à l'heure, qui est en même temps une idée juste et simple : c'est qu'un pays monarchique par son histoire, monarchique par ses institutions administratives, monarchique par son tempérament et son génie, doit, s'il ne veut pas s'abîmer dans l'anarchie et perdre définitivement son rang dans l'Europe monarchique revenir à la Monarchie.

TABLE DES MATIÈRES [1]

(1) Les chiffres placés à la suite des articles indiquent les pages.

TABLE ALPHABÉTIQUE [1]

(1) Dans cette Table, les chiffres qui suivent les articles indiquent ces pages; les noms des auteurs dont les travaux ont été publiés dans le volume des *Annales* sont en petites majuscules; les titres des livres sont en italiques

Abonnements

Les prix d'abonnement aux *Annales Catholiques* sont :

ÉDITION ORDINAIRE

France. — Algérie. — Corse.

Un an	15 fr.	»
Six mois	8	»
Trois mois	4	50

Alsace-Lorraine. — Suisse. Belgique.

Un an	16 fr.	»
Six mois	9	»

Union postale universelle.

Un an	18 fr.	»
Six mois	10	»

Pays en dehors de l'Union postale.

Un an	24 fr.	»

ÉDITION SUR BEAU PAPIER

Les abonnements sont d'un an et respectivement de 18, 22, 24 et 36 fr.

Les abonnements partent du 1er de chaque mois.

Un numéro : 0 fr. 35, *franco* : 0 fr. 40.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris — Imp. G. Picquoin, 53, rue de Lille.

